



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



207

P. 124.0 46

55.9-10







ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE
TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT
De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,
PAR UNE SOCIÉTÉ
DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction
DE M. A. BONNETTY,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. l'abbé BLANC, curé de Domazan. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société asiatique de Paris. — M. Hyac. de CHARENCEY. — M. Edouard DUMONT. — M. Henri de L'ÉPINOIS. — Le P. FROELICH, jésuite. — M. le chan. GAUME. — M. Algar GRIVEAU, juge à Nevers. — M. GUENEBAUT. — M. de L'HERVILLIERS. — M. le D. LEVY. — M. Jules MOHL, de l'Institut. — M. Jules OPPERT. — M. PAUTHIER. — S. S. PIE IX. — M. Henry de RIANCEY. — M. de ROSNY. — M. Fréd. de ROUGEMONT. — M. de SAULCY, de l'Institut. — Le R. Alex. WYLIE.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME IX.

66^e VOLUME DE LA COLLECTION.

PARIS,
BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,
RUE DE BABYLONE, n° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1864



TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 49. — JANVIER 1864.

- Commentaire historique et philologique du livre d'Esther, d'après la lecture des inscriptions perses; par M. OPPERT. 7
- Quelques documents historiques sur la religion des Romains et la connaissance qu'ils ont pu avoir des Traditions bibliques, par leurs rapports avec les Juifs, formant un Supplément à toutes les Histoires Romaines (9^e article) 49 ans avant J.-C. Analyse et critique philosophique du traité *de legibus* de Cicéron; par M. BONNETTY. 29
- Étude sur la condamnation du livre des *Maximes des saints*, de Fénelon (3^e article), par M. Algar GRIVEAU, juge au tribunal de Nevers. 61
- Histoire du monde, ou histoire universelle depuis Adam jusqu'au pontificat de Pie IX, par MM. Henry et Charles de RIANCEY; tome I, depuis Adam jusqu'à Moïse, annonce par M. BONNETTY. Ensemble de l'histoire des commencements des Sociétés; par M. Henri de RIANCEY. 75
- Bibliographie.* — Un souvenir de Solferino, de M. Dunant; par M. de CHARENCEY. 83

N° 50. — FÉVRIER.

- Recherches dans la littérature chinoise sur l'existence des Juifs en Chine (1^{er} art.), par M. Alex. WYLIE. 85
- Décret du 10 décembre 1863, de la congrégation des rites sur la valeur réelle du Vase du sang comme preuve de martyre; par M. de l'HERVILLIERS. 99
- Étude sur la condamnation du livre des *Maximes des saints*, etc. (3^e article, suite); par M. Algar GRIVEAU. 107
- Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (10^e art.), 48-47 ans avant J.-C. par M. BONNETTY. 120
- Sur une réponse faite par M. l'abbé Ubaghs, à une réclamation très-légitime des *Annales*; par M. BONNETTY. 158

N° 51. — MARS.

- Recherches dans la littérature chinoise sur l'existence des Juifs en Chine (2^e art.); par M. Alex. WYLIE. 165
- Étude sur la condamnation du livre des *Maximes des saints*, etc. (4^e article); par M. Algar GRIVEAU. 185
- Histoire ecclésiastique depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX. — 19^e vol. par M. l'abbé VERVOST; 10^e et 11^e siècles; compte rendu par M. Henri de l'ÉPINOIS. 200
- Bref de S. S. Pie IX *Tuas libenter* du 21 décembre 1863, sur le congrès des savants catholiques, tenu à Munich en septembre 1863. 207
- Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient, pendant les années 1861, 1862, 1863 (3^e art.); par Jules MOHL, de l'Institut. 218
- Les philosophes avant le christianisme. La morale en soi (1^{er} art.); par M. Ed. DUMONT. 230
- Nouvelles et mélanges.* — *Italie.* — *Rome.* Ouvrages mis à l'index. 244

N° 52. — AVRIL.

Étude sur la condamnation du livre des <i>Maximes des saints</i> , etc. (4 ^e article, suite); par M. Algar GRIVEAU.	245
Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (46 ans avant J.-C.); par M. BONNETTY.	260
Notice sur le Y-King, le premier des livres sacrés des Chinois (3 ^e art.); par M. Frédéric DE ROUCEMONT.	294
Le Chant du dernier jour, composé pour l'an Mille, où l'on prévoyait la fin du monde, avec introduction par M. BONNETTY.	300
Gravure. — Notation en plain-chant de la première strophe.	302
Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient (4 ^e art.), par M. Jules MOHL, de l'Institut.	311
Sur la traduction du <i>Nouveau Testament de Notre-Seigneur J.-C.</i> de M. le chanoine Gaume; par A. B.	321
Bibliographie. — Sur les <i>Mélanges de géographie asiatique et de philologie sino-indienne</i> de M. St.-Julien; par LÉON DE ROSNY.	324

N° 53. — MAI.

Étude sur la condamnation du livre des <i>Maximes des saints</i> , etc. (5 ^e article); par M. Algar GRIVEAU.	325
Les Philosophes avant le christianisme. La morale en soi (2 ^e art.); par M. Ed. DUMONT.	348
Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (45 ans avant J.-C.), par M. BONNETTY.	364
Des affinités du japonais avec certaines langues du continent asiatique, par M. LÉON DE ROSNY.	387
Analyse de la petite Somme de S. Thomas de M. l'abbé Lebreton; par M. Th. BLANC, curé de Domazan.	398
Bibliographie. — Les tapisseries de l'Apocalypse de M. Léon de Joannis; par M. GUÉNEBAULT.	402
<i>Nouvelles et mélanges.</i> — Italie. — Rome. Ouvrages mis à l'index.	404

N° 54. — JUIN.

Explication de l'inscription qu'on lit sur le tombeau apporté de Jérusalem; par M. de SAULCY.	405
Gravures. — Plan du tombeau des rois et des nouvelles découvertes de M. de Saulcy.	407
— Inscription du tombeau de la reine Sara.	409
De la question de savoir si l'hébreu carré est plus moderne que l'hébreu samaritain qui est inscrit sur les monnaies juives; par M. BONNETTY.	416
Opinion du P. Frœlich, jésuite, sur l'hébreu carré.	424
Dissertation sur les inscriptions des monnaies hébraïques, par le D. M. A. LÉVY.	434
Gravure. — Alphabets hébreu, araméen, des monnaies, et samaritain.	436
Quelques documents historiques sur la religion des Romains, etc. (45 ans avant J.-C. — suite), par M. BONNETTY.	443
Compte-Rendu aux abonnés, par M. BONNETTY.	468
<i>Nouvelles et mélanges.</i> — Italie. — Rome. — Ouvrages mis à l'index.	475



ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

CINQUIÈME SÉRIE.

v^e SÉRIE. TOME IX. — N^o 49; 1864. (68^e vol. de la coll.) 1

Conditions de la souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *caractères étrangers*. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.

CONCORDANCE ET PRIX

Des séries et de la Collection des *Annales* :

1 ^{re} série.	— 12 volumes.	— tome 1 à 12.	Prix : 4 fr. le vol.
2 ^e série.	— 7 vol.	— t. 13 à 19.	— 4 fr. le vol.
3 ^e série.	— 20 vol.	— t. 20 à 39.	— 4 fr. le vol.
4 ^e série.	— 20 vol.	— t. 40 à 59.	— 4 fr. le vol.
5 ^e série.	— 8 vol.	— t. 60 à 67.	— 10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une *Table générale des matières*, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le paiement.

S'adresser directement au Bureau.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 49. — Janvier 1864.

Critique Biblique.

COMMENTAIRE HISTORIQUE ET PHILOGIQUE
DU LIVRE D'ESTHER
 D'APRÈS LA LECTURE DES INSCRIPTIONS PERSES.

Quoique la lecture des inscriptions cunéiformes soit à peine commencée, cependant ce que nous en connaissons peut déjà servir à expliquer et à comprendre, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, quelques-uns des livres, que le peuple juif nous a conservés. Dans la dissertation que nous avons jointe à notre traduction des *Annales des Sargonides*, nous avons déjà fait voir quelle lumière nouvelle éclaire les faits de l'histoire juive du 8^e siècle avant notre ère, et combien aussi cette histoire aide à comprendre les textes nouveaux. Nous allons essayer d'éclaircir quelques faits du 5^e siècle, en examinant le *livre d'Esther*.

D'abord ce livre nous est conservé dans l'original hébraïque, il fait partie du Canon des livres juifs. A ce titre il a été traduit en chaldaïque par Onkelos et Jonathas, et ces deux traductions dont l'une ressemble à une paraphrase, existent encore. Les Septante l'on traduit, et cette traduction a été contrôlée et même rectifiée par la Vulgate, qui distingue le texte original et les additions et interpolations faites par les rédacteurs ou les traducteurs Alexandrins. La Vulgate se lie rigoureusement au texte hébreu, et le suit même plus fidèlement que la version grecque.

Nous donnons l'histoire racontée par le livre d'Esther, en substituant la transcription grecque de *Xerxès* à celle d'*Assuérus*, adoptée par saint Jérôme d'après la ponctuation ma-

sorèthique AKHa SH Ve Ro SH. Nous reviendrons sur la preuve de l'identité de ces deux formes.

I.

Analyse historique du livre d'Esther.

Dans la 3^e année de *Xerxès* (482 av. J. C.), le roi de Perse, régnant sur 127 provinces, depuis l'Inde jusqu'en Éthiopie, convoque à Suse une assemblée générale composée des hauts dignitaires, mèdes et perses et des chefs des provinces. Les grandes festivités ont lieu; les hommes sous la présidence du roi, se réunissent dans des banquets, tandis que *Vasthi*, la reine, assemble les femmes. *Xerxès* appelle la belle souveraine, pour qu'elle montre sa beauté; mais la reine refuse. Il consulte sur ce refus ses sept conseillers et le chef d'entre eux propose de chasser *Vasthi*, après avoir rendu publique la désobéissance de l'ancienne favorite. Cela est exécuté, et la colère du roi s'apaise.

Vers la fin de la 5^e année (479), *Xerxès* se souvient de *Vasthi*, et donne ordre de la remplacer. On cherche à Suse parmi les filles nubiles, et on trouve une juive, nommée en hébreu *Hadassa* (myrte), mais qui s'appelait avec son nom perse *Esther* (étoile¹). Cette fille est la nièce de *Mardochée*, le Benjaminite, dont l'arrière-grand-père avait été enlevé de Jérusalem en 599 avec le roi *Jéchonia*. Le vieillard qui l'a adoptée la recommande à l'ennuque, et pendant les douze mois de préparations de toilettes auxquels sont soumises les femmes du roi, il vient tous les jours s'informer de la santé d'*Esther*. Enfin, au mois de Tebet de la 7^e année (janvier 478), celle-ci est introduite chez le roi, et devient la favorite de *Xerxès*, en remplacement de *Vasthi*.

D'après les recommandations de *Mardochée*, *Esther* n'a pas dit de quelle origine elle est, car elle vénère en lui son second père qui, de son côté, continue à chercher tous les jours de ses nouvelles. Pendant une de ses visites, *Mardochée* surprend la

¹ Saint Jérôme a bien traduit: *quæ altero nomine vocabatur Esther. L'Hébreu porte Hadassah hi Esther, Hadassah quæ est Esther; mais cela ne veut pas dire, comme quelques personnes l'ont cru, qu'Esther signifiait myrte.*

conversation de deux chambellans royaux qui conspirent contre le roi. Il avertit sa nièce qui informe ce dernier ; les deux serviteurs infidèles sont crucifiés, et le fait est en détail consigné dans les annales du royaume.

Quatre années se passent. *Esther* a conservé les bonnes grâces du roi qui a en attendant élevé à une haute puissance *Haman* fils de Hamadata, du pays d'Agag¹. *Mardochée* n'a pas renoncé à ses habitudes de tendresse paternelle, il vient encore tous les jours au palais, mais ne s'humilie pas devant Haman, qui n'a pas su non plus qu'il est Juif. Haman, exaspéré de cette sorte de dédain de la part de *Mardochée*, décide un massacre général des Juifs dans tout l'empire Perse ; il expose au roi l'existence du petit peuple, *dispersé et éparpillé dans toutes les provinces, différent dans ses mœurs et ses lois des autres nations*, méprisant le roi, mais riche et pouvant, par sa ruine, donner au trésor 1000 talents d'argent. Le roi signe un décret qui ordonne à tous les Satrapes d'exterminer à un jour fixe le 13 adar (12^e mois) de la 12^e année (mars 473) tous les Juifs de l'empire de Perse. Cela se passe au mois de Nisan (avril 474) ; la date de l'anéantissement des Juifs est fixée par Haman par le sort, jeté devant lui ; et immédiatement après, alors vers la fin de Nisan, les courriers, portant l'ordre terrible, partent pour toutes les provinces de l'empire.

En attendant, la nouvelle affligeante se répand parmi les Juifs ; ils font pénitence et passent les jours dans les jeûnes et les prières. *Mardochée* déchire ses vêtements, met l'habit de deuil, et est par ce fait même exclu de l'entrée du palais royal. *Esther* est informée de la cause de l'affliction, et se décide, après quelques hésitations, à s'adresser au monarque et à braver le danger de mort qui menace quiconque ose approcher du roi sans être appelé. Elle impose aux Juifs de Suse, comme à elle-même, trois jours de jeûne. Au troisième elle s'habille des plus beaux ornements et entre résolument chez le souverain, qui, en signe de son pardon, lui tend son sceptre, et lui demande la raison de sa venue. *Esther* implore le roi

¹ Ce pays, inconnu à ce titre, est réellement retrouvé comme province médique dans les inscriptions de Sargon.

de venir chez elle, le jour même, au banquet avec *Haman*. Pendant la fête, Esther, autorisée à demander une grâce, prie *Xerxès* de venir chez elle avec Haman le lendemain. Haman sort du banquet joyeux, rentre chez lui et fait part à sa femme *Zaris* de l'honneur dont il est l'objet; sur le conseil de sa femme, il élève dans la cour une croix pour y pendre Mardochée qu'il avait rencontré en sortant du banquet, et qui ne s'était pas dérangé pour lui.

Le hasard veut que dans la nuit, le roi se fait lire les Annales de son règne, et trouve le récit de la conspiration des deux chambellans si heureusement éventée par le nommé *Mardochée*. Il demande au lecteur ce qu'on avait fait pour cet homme. On lui répond que rien n'avait été décidé à cet égard. *Xerxès* fait donc appeler son favori *Haman* et lui demande ce qu'on devra faire de l'homme que le roi veut honorer? Haman, venu pour demander la mort de Mardochée, convaincu que le roi ne veut honorer que celui qu'il vient d'interpeller, conseille au monarque de le faire promener par les rues de Suse, une couronne sur la tête, sur un cheval magnifique, conduit par le premier de ses satrapes qui devra crier : « Ainsi l'on fait à l'homme que le roi veut honorer. » *Xerxès* ordonne alors à Haman, de conduire ainsi lui-même le Juif *Mardochée* par la ville, et de le faire venir au palais. Le temps qui reste au favori consterné jusqu'au banquet d'Esther est employé pour se concerter avec sa femme et ses amis sur le danger qu'il court.

Haman, appelé par les chambellans du roi, entre chez *Esther*, et soupe avec le roi, qui à la fin accorde à Esther une nouvelle grâce. La reine répond au monarque surpris et dans les mots propres du texte qu'il est impossible d'égalier en concision : « Que ma vie soit épargnée sur ma demande, et » celle de mon peuple sur ma sollicitation. Car nous sommes » vendus, moi et mon peuple, et livrés à la perte, au massacre, » à l'extermination. Et si nous n'étions vendus que comme » serfs et esclaves, je me serais tue; mais la calamité n'é- » quivaut pas au dommage qui en résultera pour le roi. — Et » le roi dit en répondant à Esther, la reine : « Qui est celui-là et » où est-il qui ose faire ainsi? — Et Esther dit : « Notre op-

« presseur et ennemi est Haman, le méchant que voici¹. » Haman ainsi dénoncé, tombe en disgrâce; le chambellan *Charbona*² fait part au roi de l'intention de Haman au sujet de Mardochée, et *Xerxès* ordonne de pendre *Haman* lui-même.

Après la mort d'Haman, Esther et Mardochée, élevés à la plus haute faveur, obtiennent la révocation des décrets qui ont voués Juifs à la mort, à la date fixe du 13 Adar; ils font partir pour toutes les provinces de l'empire, dès le 23 Sivan (mois de juin 474), des lettres de rappel. Mais les juifs se réservent une éclatante vengeance, et font un massacre de leurs ennemis le jour même qui leur aurait pu devenir fatal. Ce carnage est continué à Suse le 14 d'Adar, et 1100 de leurs ennemis, entre autres les dix fils d'Haman, périssent. Dans les autres provinces 75,000 ennemis tombent sous le glaive des Juifs. Une fête commémorative est instituée et nommée fête des *Purim* ou fête des Sorts, d'un mot perse *pur*, lot, sort. Cette fête est encore célébrée aujourd'hui, comme la veille est encore un jour d'abstinence, portant le nom de *jetne d'Esther*.

Tout est complètement historique dans ce livre, et nous allons maintenant soutenir cette opinion par des preuves.

II.

Preuves historiques de la véracité du livre d'Esther.

Un des premiers résultats de la lecture des inscriptions perses fut l'identification d'*Assuérus* à *Xerxès*; déjà Grotéfund l'émit, il y a plus d'un demi-siècle, et cette conquête de la science ne fait plus l'ombre d'un doute. Le nom d'*Assuérus* est écrit dans le texte hébraïque avec les lettres א, מ, ש, ו, ו, ו, ou א, כה, שח, ו, ר, שח, auquel les Massorètes ont ajouté les voyelles א, א, -, ל, ו. La dernière lettre ו quand elle exprime *sh* (le son français *ch*) est munie d'un point à droite ו, et ce point indique en même temps un ו précédent

¹ Esther, ch. vii, 3-6.

² Ce chambellan est bien dépeint, d'un seul trait; il tombe sur le favori qu'il voit en disgrâce.

cette consonne; on a donc lu $\text{ר} \text{ר} \text{rsch} : \text{rosch}$, et même inséré la lettre ר qui sert à rendre plus visible la présence de la voyelle, quoiqu'elle ne soit pas nécessaire pour l'exprimer. Ainsi plusieurs fois le nom d'*Assuérus* est-il simplement écrit par les six lettres citées en haut.

Au lieu de. A, KH, SH, I, R, SH.

la traduction syriaque a A, KH, SH, V, R, SH,

Or, cette transcription cadre encore plus fidèlement avec le nom original perse KH, S, Y, R, S, ou avec les voyelles *Khsayársá* (à prononcer *Khchayárchá*), dont les Grecs ont fait *Xerxés*, *Xersès*, et *Xersius*.

Les Sémites ne peuvent pas prononcer deux consonnes au commencement des mots; ainsi le Talmud et les Arabes disent *Istoa*, *Setoa*, *Iflatoun*, *Pelaton*; ils font précéder la combinaison d'une voyelle, ou ils en insèrent une entre les deux consonnes. Ainsi les Hébreux du temps de Xerxès, 600 ans avant les Massorèthes, prononçaient le nom royal probablement *Ikhchouarcha* ou *Akhchouorcha*, les Syriens *Ikhchiar-cha*, tandis que les Babyloniens le nommaient *Khisiarsa*, et les Touraniens non sémitiques *Iksirsa* ¹.

Mais en dehors de cette preuve philologique irréfragable; il y en aura une autre, tirée de la Bible même. Esdras rend compte des difficultés que les Juifs rencontrèrent lors de la reconstruction du Temple de Jérusalem, et il s'exprime en ces termes ² »

5. « Et ils (les ennemis) subornèrent des hommes qui les » conseillaient, et contrecarraient leurs desseins, pendant » tous les jours de *Cyrus*, roi de Perse, et jusqu'au règne de » *Darius*, roi de Perse.

» V. 6. Et dans le règne d'*Assuérus*, au commencement de » son règne, ils écrivent des calomnies contre les habitants de » Juda et de Jérusalem.

¹ Ces deux dernières prononciations sont celles des textes assyriens et médo-scythiques. Donc au lieu de substituer à : A KH SH V R SH les voyelles a a - e o et de lire *Akhachverosh*, il faut mettre a - u a - et lire : *Akhchouarch* ou *Ikhchouarch*.

² I Esdras, IV, 5.

» V. 7. Et dans les jours d'Artaxerxès, Biislam, Mithridate, Tubél, et le reste de ses collègues écrivirent à Artaxerxès, roi de Perse, etc. »

Nous avons donc ici la suite régulière de *Cyrus*, *Darius*, *Xerxès* et *Artaxerxès*, et ce passage prouve également l'identité de *Xerxès* et d'*Assuérus*. Les Septante qui ont identifié dans le livre d'Esther *Assuérus* et *Artaxerxès*, se trouvent ici embarrassés ; mais ils l'expriment dans le livre d'Esdras, par Ἀσσοῦήρος et admettent au verset 7, la forme Ἀρταξασθᾶ. Mais l'hébreu *Artakhshastha* correspond à la forme perse *Artakhshosda*, qui se trouve sur le vase Égyptien conservé à Venise. Au lieu de la forme employée en Perse, *Artakhsathra*, le Persan *Ardeschir* ; il correspond au classique *Artaxerxès*.

L'identité d'*Assuérus* et de *Xerxès*, retrouvée seulement par la science moderne, fut bientôt oubliée dans l'antiquité. Josèphe, qui consacre un long récit à l'histoire d'Esther, suit l'identification des Septante, et attribue à *Artaxerxès* ce que la Bible dit d'*Artakhachachtha*, au moins dans la rédaction qui est parvenue jusqu'à nous.

Je n'ignore pas que quelques savants ont proposé, pour le livre d'*Esdras*, une autre identification. Le iv^e chapitre, à la fin, revient sur le règne de *Darius*, et c'est pour cela qu'ils ont imaginé l'assimilation suivante :

Cyrus	Cyrus
Darius	Darius
Assuérus	<i>Cambyse</i>
Artakhsastha	Pseudo-Smerdis
Darius	Darius

Mais le nom de *Cambyse* ou *Kambujiya* en Perse, était trop connu par les Égyptiens, où il se trouve sous le nom de *Kambuth*, chez les Babyloniens, sous celui de *Kambouziya*, pour qu'on le confonde avec *Assuérus*. Le *Pseudo-Smerdis*, qui d'ailleurs ne régna pas assez longtemps pour lui appliquer le récit de la Bible, portait simplement le nom de celui pour lequel il se donnait. Nous reviendrons, dans un autre travail, sur les questions que soulève le livre d'*Esdras*.

Après avoir démontré l'identité du nom de *Xerxès* et d'*Assuérus*, nous pouvons aisément démontrer qu'il s'agit du fils

de Darius, et non pas du fils d'Artaxerxès, qui ne régna qu'un an (425-424). Mais il y a d'autres coïncidences qui frappent le lecteur.

Xerxès monta sur le trône en 485. Son cousin *Mardonius* l'excita contre les Athéniens; mais le roi préféra de réduire d'abord l'Égypte, qui avait fait défection¹. Il s'y prépare dans la seconde année, après la mort de *Darius* (484), et après avoir pacifié l'Égypte et y avoir installé son frère *Achéménès*, il décide la guerre de Grèce (483), et convoque une assemblée de tous les notables de Perse pour connaître leur avis, et pour que chacun dise ce que bon lui semble².

Le livre d'*Esther* dit (1, 3): « Dans la 3^e année de son règne, » il fit devant lui une assemblée³ de tous les chefs et serviteurs, » des hommes de guerre de Perse et de Médie, des premiers » (*Frathama*)⁴, et des chefs des provinces, pour leur montrer » la richesse et l'honneur de son règne, la splendeur et la magnificence de sa puissance, pendant beaucoup de temps, » pendant 180 jours; et quand ces jours étaient passés, le » roi convia tout le peuple qui se trouvait dans la capitale, » grands et petits, à un banquet, durant sept jours. » C'est alors qu'a lieu la disgrâce de *Vasthi*.

L'expédition contre la Grèce est votée enfin, après une assez longue résistance, et après bien des hésitations de la

¹ Voir Hérodote, VII, 5.

² Voir Hérodote, VII, 8.

³ Le mot propre מַשְׁתֵּהוּ signifie *banquet*, mais le texte d'Hérodote lui-même nous permet d'expliquer ce mot par assemblée, et nous aide ensuite à comprendre comment un banquet, une orgie ait pu durer aussi longtemps. Le père de l'histoire dit (I, 133) :

« Ils (les Perses) observent, comme un usage, de délibérer en conseil, pendant qu'ils s'enivrent, sur les questions les plus importantes. Quand alors ils sont tombés d'accord sur une chose, le président de l'assemblée leur soumet la même affaire le lendemain quand ils sont dégrisés, et ils délibèrent de nouveau. Si, dans leur état normal, ils adoptent la mesure, ils l'exécutent; mais si elle ne leur plaît plus, ils s'en tiennent là. Ce qu'ils ont délibéré préalablement étant à jeun, est encore examiné de rechef au banquet. »

⁴ Le mot פְּרָתָמָה du texte hébreu est un mot perse *frathamā*, le premier, employé dans ce même sens de *chef* dans l'inscription de Bisoutun. Parceque c'est le mot officiel respecté par le texte hébreu, nous l'avons également conservé.

part de *Xerxès*. Ces incidents se trouvent racontés par Hérodote, dans douze longs chapitres (8-19). A partir de la soumission d'Égypte, quatre ans sont passés (c. 20), c'est-à-dire, 484, 483, 482, 481; au cinquième printemps (480), commence l'expédition en Europe. *Xerxès* traverse l'Hellespont, passe par les Thermopyles, est battu à Salamine, et s'enfuit à Sardes, où il passe l'hiver. Au printemps 479, après la bataille de Mycale il part, passe par Babylone, où il détruit les temples, et revient à Suse, vers la fin de l'été 479. C'est là que reprend le livre d'*Esther*, 2^e chapitre. C'est à cette époque que se jouent les *Perses* d'Eschyle.

Car entre la fin du 1^{er} chapitre et le commencement du 3^e, trois ans se sont écoulés; l'histoire de Vasthi ayant eu lieu dans la 3^e année, et l'entrée d'*Esther* au palais en Tebet de la 6^e année (décembre 479, ou janvier 478). *Esther* entre chez le roi 12 mois après, en Tebet de la 7^e année, ou vers janvier 477 (ch. II, 16). La lacune entre les deux premiers chapitres s'explique donc par l'absence de *Xerxès*, qui, seulement après le retour de Grèce, se souvint de Vasthi¹. *Esther* est admise au rang de reine, peu de temps après, au commencement de 478, av. J.-C.

L'origine de la faveur d'*Esther* semble coïncider avec une intrigue tragique rapportée par Hérodote, et qui est bien d'accord avec le caractère du roi, tel que le dépeint le livre biblique.

Pendant l'hiver que *Xerxès* passa à Sardes, il tomba amoureux de la femme de son frère *Masistès*, mais celle-ci résista. Pour arriver à ses fins, il maria son propre fils *Darius*, avec *Artaynté*, sa nièce et la fille de *Masistès*, et part pour Suse. Dans sa capitale, le monarque changeant est plus heureux auprès de sa nièce et bru *Artaynté*, et il a l'imprudence de lui donner un riche vêtement brodé par la reine *Amestris*, sa femme. Celle-ci entend qu'*Artaynté* possède ce vêtement, croit que la mère de la jeune femme est la cause de cette intrigue, et demande, à l'anniversaire de *Xerxès*, où le roi ne peut rien refuser, que la femme de *Masistès* lui soit livrée. Le faible monarque résiste d'abord, le permet ensuite; et l'i-

¹ Grotefend a déjà remarqué ce point.

gnoble reine fait mutiler sa belle-sœur, en lui coupant les seins, le nez et les oreilles. Masistès, pendant ce temps, est retenu auprès de Xerxès, qui lui demande de répudier sa femme et d'épouser sa propre fille, ce que Masistès refuse noblement. Arrivant à sa maison, il trouve sa femme mutilée, part avec ses fils pour la Bactriane, se déclare indépendant, mais il est vaincu et mis à mort par les troupes de son frère¹. *Darius*, le mari d'*Artaynté* périt plus tard (465), faussement accusé du meurtre de son frère, par *Artabanus*².

Ctésias, dont les fragments sont conservés par Photius, parle également d'*Amestris* ou *Amastris*, et de sa cruauté. Quelques auteurs, quand l'identité de *Xerxès* et de l'*Assuérus* de la Bible fut évidente, cherchèrent à identifier *Amestris* avec *Esther*, à cause de l'assonance de la fin du nom d'*Amestris*. Mais rien ne parait justifier cette assimilation, que les noms, d'ailleurs, ne soutiennent que faiblement, et que la connaissance de la langue perse détruit; car *Amestri* ou *Amastris*, est le perse *Amâçtris*, enchanteresse, tandis que *Esther* est le perse *Stâré* ou *Starâ*, étoile. Mais en outre:

1° *Amestris* était Perse, fille d'Otanès (Hérod. VII, 61).

2° Elle était païenne, puisque dans sa vieillesse elle fit entermer vivants quatorze enfants, en l'honneur du Dieu infernal (*Ibid.* 114).

3° Elle était plus âgée qu'*Esther*: car à l'entrée d'*Esther* au palais, elle avait, en dehors de son fils *Darius*, déjà une fille *Amytis*, mariée, et était de plus réputée pour ses débordements (*Ctés. fragm. Persica*).

Puis *Amestris* était mère de *Darius*, d'*Artaxerxès I^{er}*, d'*Hystaspes*, d'*Amytis* et de *Rodogune*; et si *Esther* avait été la mère du successeur de *Xerxès*, certes, la Bible n'aurait pas manqué de le dire.

Les rois de Perse avaient plusieurs femmes légitimes³ et

¹ Hérodote, IX, 108-113.

² Justin, III, 1.

³ Nous en connaissons six à *Darius*: 1° sa première femme avant qu'il ne fut roi, fille de *Gobryas*, mère d'*Artabazanès* et d'*Artabagnès*; 2° *Atossa* fille de *Cyrus*, veuve de *Cambyse* et du *Pseudo-merdis*, mère de *Xerxès*, de *Masistès*, d'*Achéménès* et d'*Hystaspes*; 3° *Parmys*, fille de *Smerdis*, petite-fille de *Cyrus*, mère d'*Ariomardus*;

des esclaves. Pour qu'une esclave devint reine, il fallait de certaines cérémonies, (ch. II, 17) accompagnées de fêtes (II, 16). Mais la formalité de mettre la couronne sur la tête de la favorite, et de la déclarer reine, n'était pas suffisante pour légitimer les enfants issus d'une pareille union. Ctésias raconte qu'Artaxerxès I^{er} ne laissa qu'un seul fils, Xerxès II, (425-424) et dix-sept fils illégitimes de femmes étrangères; de la Babylonienne *Alogune*, il eût *Secudianus*, et de *Kosmartidène*, également Babylonienne, *Ochus*, qui prit le nom de *Darius II*. Il se peut aussi que pour gouverner légalement, il fallût être issu d'une femme Perse, sinon Achéménide. *Darius II* porte encore devant la postérité le surnom de *bâtard*.

Esther était donc épouse de *Xerxès*, soit comme femme, soit comme simple favorite, avec le titre de reine: mais ses rapports avec le roi n'étaient pas tellement suivis pour ne pas permettre à celui-ci d'avoir d'autres intrigues. Car lorsque *Mardochee* demande à sa nièce d'implorer la grâce des Juifs, celle-ci lui répond qu'elle n'était pas entrée chez le roi depuis trente jours, (ch. II, 14), et cela confirme ce que dit Hérodote, (III, 69) à l'égard de *Phédime*, femme du Mage, à savoir que les femmes entraient à tour de rôle (ἐν περιτροπῇ).

Nous n'entendons plus parler de rien jusqu'au printemps 474, si ce n'est de la découverte de la conspiration des deux eunuques, par l'intervention de *Mardochee*. Mais c'est peu de temps avant cette époque que le roi accueille comme favori *Haman*, fils de *Hamadâtha*, le *Agagite*.

On a longtemps cru que *Haman*, fils d'*Hamadâtha*, dont le nom a reçu une si triste célébrité, était *Amalékite*; car l'un des rois d'*Amalec* s'appelle *Agag*. Et puisque déjà dans l'antiquité les noms d'*Esau*, d'*Amalec*, étaient pris comme les désignations des payens d'Europe, les Septante tradui-

4° *Artystone*, sœur d'*Atossa*, mère de *Gobryas* et d'*Arsamès*, et sa femme préférée; 5° *Phrataguna*, une des filles d'*Arsanès* du frère de *Darius*, mère d'*Abrocoma* et d'*Hyperanthès*; 6° *Phédime*, fille d'*Otanès*, laquelle trahit le *Pseudo-Smerdis*. Il laissa aussi une fille, *Artaxostra*, épouse de *Mardonius* et une autre dont le mari était *Artochmès*, et un autre fils, *Arsamenès*. Nous avons ainsi les noms de 14 des enfants de *Darius*.

sant l'hébreu *Agagi*, par Μακεδών, le Macédonien. Néanmoins, le nom de Haman, ainsi que celui de son père, trahit une origine Médo-Perse. Nous savons maintenant par les inscriptions de Khorsabad, que le pays d'Agag composait réellement une partie de la Médie¹. Or, voilà donc une nouvelle circonstance qui montre jusque dans ses moindres détails, la valeur historique du livre d'Esther.

Nous passons les faits qui se sont développés dans les deux mois, depuis *nisan* jusqu'à *sivan*, de l'année 474 ; c'est-à-dire jusqu'à la mort de Haman, et nous arrivons directement à l'année treize de Xerxès, le 13, 14 et 15 adar (mars 473), jour originairement fixé pour le massacre de tous les Juifs de l'empire perse. Les menacés de la veille deviennent les oppresseurs du lendemain, et sans que personne ne les empêche, ils égorgent, à Suse même, 3,000 personnes, sans toutefois s'emparer des richesses des vaincus (chap. ix, 15). La fête de *Purim*, fête des *sorts*, est instituée, et Mardochée, qui après la mort de Haman est pour la première fois admis devant le roi, et qui avait reçu l'anneau royal dont s'était servi Haman, est élevé à de grands honneurs, et admis dans le rang de ceux qui viennent immédiatement après le roi (ch. ix, 14, x, 3).

Xerxès survécut à Haman environ neuf ans. On ne sait pas si Mardochée vit la fin de Xerxès ; tout indique qu'il mourut d'une manière naturelle. Esther a pu partager le sort de toutes les femmes du royal harem de Xerxès, qui devenait la propriété du successeur. A l'époque où Xerxès périt assassiné, Esther a pu avoir une trentaine d'années d'âge.

Le récit finit par une donnée intéressante qui n'a pas trait à l'histoire de Mardochée, mais qui s'accorde bien avec l'histoire générale. On lit (chap. x, 1.) :

« Et le roi Xerxès imposa une contribution aux provinces du continent et aux îles de la mer. »

Les îles de la mer ne peuvent être que les îles de la Méditerranée, car il n'y en a pas d'autres qui fussent soumises

¹ Voyez les *Inscriptions assyriennes* des Sargonides, p. 25 ; et dans les *Annales de Philosophie*, t. vi, p. 67 (5^e série).

ou attaquées par les Perses ¹. Ce verset rappelle donc les tentatives de Xerxès de s'emparer des Cyclades, des îles de la mer Égée et de Chypre, tentatives qui finirent (en 469) par la défaite de la flotte Perse à Chypre, et la victoire de l'Eurymédon, toutes les deux dues à Cimon, fils du vainqueur de Marathon.

Nous lisons dans le verset 2 :

« Et tous les faits de la force et de la puissance de Xerxès, et la narration de la grandeur de Mardochée, que le roi éleva, sont écrits dans les *Annales* de Médie et de Perse. »

Ce verset répond à une objection qu'ont voulu élever les savants contre la valeur historique du livre d'Esther. On s'est étonné que les auteurs grecs ne nous aient rien transmis sur les faits consignés dans cet écrit biblique.

Cette objection n'est pas sérieuse, car nous ne possédons plus aucun des auteurs nombreux qui traitaient spécialement et exclusivement de l'histoire des Perses. Les récits détaillés d'Hérodote s'arrêtent à la bataille de Mycale (479 av. J.-C.). A partir de là, nous n'avons que les auteurs qui traitent incidemment des Perses, lorsqu'ils se trouvent en contact avec les Grecs, abstraction de quelques faits isolés qui nous ont été transmis. Le seul écrit, spécialement consacré à l'histoire de Perse, qui nous soit conservé, c'est la vie d'*Artaxerxès* tirée de Plutarque, et elle ne parle que des faits postérieurs à Xerxès.

La citation des *Annales* perses faite, dans les termes que nous trouvons souvent cités, des *annales* des rois Juda, et des *annales* des rois d'Israël, est un fait d'une haute importance. Voilà donc un *auteur* qui parlait de Mardochée et d'Esther, puisque sans cette circonstance, le livre d'Esther ne l'aurait pas cité, et nous savons que ces mêmes annales formaient la source principale de l'histoire Perse de *Ctésias* de Cnide, dont la *Bibliothèque* de Photius nous a conservé un sommaire succinct. Or, qui nous dit que dans les livres qui traitaient de l'histoire de Xerxès, depuis son retour de Grèce, Cté-

¹ Hérodote parle des insulaires de la mer Erythrée (III, 93, VII, 80) ; mais on se demande en vain quelles sont ces îles, puisqu'il n'y en a presque pas.

sias, médecin d'Artaxerxès II, n'ait pas fait mention de l'histoire qui nous occupe? Aucun passage conservé de l'histoire persane ne nous parle d'Esras et de Néhémias, et pourtant on n'a jamais douté de la valeur historique des rescrits Perses qui s'y trouvent.

D'ailleurs les histoires spéciales de Perse ou Περσικά que composèrent *Dinon* de Rhodes, *Denis* de Milet, *Charon* de Lampsaque, *Aristide* de Milet, *Agatharchide* de Samos, *Baton* de Sinope, *Chrysermus* de Corinthe, *Ctésiphon*, *Pharnuchus* de Nisibe, sont toutes perdues, et nous ne parlons pas des grandes œuvres d'histoire générale, où celle des Perses prenait une large place, comme celles de *Théopompe* de Chio, de *Duris* de Samos, de *Nicolas* de Damas, et de beaucoup d'autres écrivains de renom dans l'antiquité.

Donc cette objection tombe par le fait que nous n'avons plus les ouvrages spéciaux écrits sur la Perse.

Nous voyons également dans le texte de *Bisoutun*, des données, dont Hérodote ne rend pas compte, lorsqu'il parle des événements, même avec de grands détails. Ainsi le père de l'histoire nous rend compte de la prise de Babylone par Darius, mais ne dit pas que cette ville a dû être conquise deux fois, parce que deux imposteurs se proclamèrent dans l'intervalle de quatre ans comme le vrai *Nabuchodonosor*, fils de Nabonid. Les noms de ces prétendants malheureux, *Nidintabel* et *Arakh*, ne sont pas transmis par l'historien d'Halicarnasse. La grande inscription de Bisoutun mentionne de grandes révoltes en Susiane, Médie, Assyrie, Égypte, Parthie, et dans les provinces septentrionales, dont Hérodote ne parle pas. Il ne parle pas non plus du Perse, *Oeosdatès* (*Vahyaz-dâta*) de nom, qui, quelques années après l'avènement de Darius, se donna pour Smerdis, fils de Cyrus, et qui à ce titre menaça la royauté de Darius. Darius, lui-même¹, dit en propres termes de ce prétendant : « Il fut roi en Perse. » Il ne fallut pas moins de deux batailles pour réduire cet *Oeosdatès*. Après son exécution, les rebelles se retirèrent en Arachosie et continuèrent la révolte, et ce n'est que vaincus par deux

¹ *Inscription* de Bisoutun, col. III, l. 28.

autres combats et assiégés dans un fort que les rebelles, ayant résisté une année, furent réduits à se rendre au général de Darius, Hyanès.

Hérodote, qui a hâte d'arriver à l'expédition contre les Scythes, parce qu'elle fournit plus tard au roi de Perse le prétexte de sévir contre les Ioniens et les Grecs, ne dit pourtant rien de ces faits historiques que le témoignage de l'acteur principal ne nous permet pas de révoquer en doute.

Peut-être *Dinon* ou *Ctésias* mentionnèrent-ils ces faits, que le silence des auteurs parvenus jusqu'à nous, ne peut infirmer.

Toutes les données historiques du livre d'Esther cadrent à merveille avec ce que les Grecs nous ont transmis sur leurs adversaires. Les notions que l'écrit biblique nous fournit sur les mœurs des Perses, sur les usages de la cour, sont également confirmées par les données qui nous viennent d'ailleurs.

Le livre commence par la citation des 127 provinces de l'Empire depuis l'Inde (qui est seulement citée à ce passage dans toute la Bible) jusqu'en Ethiopie. L'Inde comme pays conquis ne figure pas dans les premières inscriptions de Darius, mais elle paraît dans le texte sépulcral de *Nakchi-Roustam* près de Persépolis; aussi Hérodote (III, 94) fait de l'Inde la 20^e circonscription financière. Ces provinces étaient subdivisées en des districts moins étendus, et Hérodote (III, 90) donne réellement 75 noms, comme contenus dans ces 20 circonscriptions ou satrapies. Car à la tête de chacune de ces provinces se trouvait le *gardien de l'empire*, (*Khsathrapdvan* en perse) dont les Grecs ont fait *σατράπης* ou *ζατράπης*, et d'où provient notre mot *satrape*. Mais l'hébreu connaît ce mot aussi; le livre d'Esther (ch. III, 12 et ailleurs) le nomme AKSHDRPN¹, ce qui primitivement se vocalisait *Akhshadrapan*, et que les Massorèthes, à l'analogie du changement d'*Akshavarshen* *Akhashverosh*, ont prononcé *Akhashdarpam*.

Darius cite tantôt 23, tantôt 30 pays (*Dahyáva*) comme sous sa domination, mais ce mot de pays est souvent employé comme ayant le sens de contrée faisant partie d'une des grandes satrapies. Ainsi sont citées comme contrées en Médie *Niçaya*

¹ La combinaison *thr, de*, avait probablement une prononciation plus douce, comparable au grec moderne.

Ragae, en Assyrie *Issid*, en Perse *Jutia*, en Arachosie *Gandutava*, en Babylonie *Dubâla*. Ces régions étaient administrées par un sous-gouverneur que les Hébreux, les Chaldéens et les Assyriens nommaient *Pekah*; le mot Perse semble avoir été *mathista*, littéralement le *plus grand*, le *chef de province*. Ce mot de *mathista* qui se retrouve dans l'inscription de *Bisoutun* n'est pas à confondre avec *fratama*, les *notables*, les *premiers*, les grands dignitaires de l'empire qui se retrouvent dans le livre d'Esther (1, 3) sous la forme de *partemim*.

Il y avait donc, du temps d'Esther, 30 provinces avec des satrapes à la tête, et des régions, au nombre de 127, gouvernées par des chefs (*mathista*); sur ce point, le livre biblique est seul à nous fournir des renseignements.

D'autres données provenant de la même source, ont trait aux institutions de la Perse. Le décret que rend le roi a force de loi (*dâta* en perse, *dat* dans le livre d'Esther); mais pour cela il faut qu'il soit revêtu du *nom* du roi. La décision *patigama* exprime le *pitgam* biblique, (*nistâvan*¹ en perse), *nishtevan* dans la Bible, *nishân* en persan; elle est préparée pour être envoyée dans les provinces comme ordre (*patithânhana*², hébreu *patshegen*), traduite dans la langue du peuple auquel elle s'adresse, et écrite avec les caractères spéciaux de cette langue (ch. VIII, 9). Ensuite la *poste royale* est chargée de l'expédition; on sait que les Perses ont inventé cette institution.

Encore là-dessus, le livre d'Esther est d'accord avec Hérodote qui dans le passage très-intéressant (I. VIII, 98), s'exprime ainsi :

« Il n'y a rien de mortel qui égale en vitesse, ces messagers; » cette institution est une invention des Perses. Ils disposent, » dit-on, sur toute l'étendue de la route, autant de relais de » chevaux et d'hommes qu'il y a de journées de voyage. A cha- » que station journalière on tient prêt des chevaux et un homme » que ni la neige, ni la pluie, ni la chaleur, ni la nuit empê- » chent de la manière la plus rapide d'accomplir le chemin qui

¹ De *ni-stâ*, établir, ordonner, et le suffixe *van*.

² En sanscrit *praticansana*, ainsi de *uruthanha*, s. *urucansa*, les Grecs ont formé Ὀροάγγαι.

» lui est prescrit. Le premier partant transmet les dépêches
 » au second, le second au troisième ; l'un passe à l'autre ce
 » qui lui a été confié, comme les Hellènes accomplissent la fête
 » de la Lampadéphorie en honneur de Vulcain. Les Perses
 » nomment cette course des chevaux *angaréion*¹. »

Le livre d'Esther dit (viii, 10) :

« Il envoya ces lettres par les courriers montés sur les che-
 » vaux lancés ventre à terre, les *akhashaterânim*, fils des
 » *rammakim*. »

Les deux mots, dont nous avons respecté la forme massorétique, ont souvent été soumis à l'examen des savants. Les exégètes bibliques et les rabbins ne sont pas sûrs, si le premier des mots signifie un homme ou un animal. On a traduit par chevaux, mulets, chameaux, dromadaires², ou bien par courrier royal. Le second mot a généralement été traduit par jument ; mais rien ne prouve cette interprétation traditionnelle. *Aben Esra* invoque un mot arabe, qui veut également signifier jument, mais le terme indique plusieurs animaux femelles. Ce qui me retient surtout c'est la considération que les juifs n'auraient pas donné un nom étranger à un animal bien connu d'eux, et qui ne se distinguait en rien de l'espèce qu'ils connaissaient. Ils nommaient le mulet *pered*, la femelle *pardah*, et la jument se nomme du masculin *sus*, *susah*. Les exégètes juifs ont jusqu'ici généralement rapporté le mot en question à *chevaux*, et non pas à *courrier*. Je serais assez enclin de croire que comme Hérodote nous a transmis le nom de l'institution perse de la poste, *hangâriyam*, ainsi la Bible nous a conservé dans la forme hébraïque AKHSHTRN le terme qui désignait les *courriers*, *lukhsatarana*, de *ukhsa* rapide et *tarana* trajet³. Quant à RMK, je

¹ Ce mot représente le perse *hangâriyam*, de *hangara*, persan, *hangâr*, comparable au sanscrit *sanhâra*, rapidité, abréviation. La *lampadéphorie* ressemble plutôt à la *télégraphie* optique, telle qu'on en trouve dans l'*Agamemnon* d'Eschyle.

² La traduction en allemand-polonais (*senina-reina*), traduit *trumpeltrarius*.

³ Le mot *ukhsa* vient de *vah*, vehere ; *vakshas*, en sanscrit veut dire rapidité. *Tarana* est un mot perse qui se trouve dans les inscriptions avec le sens de suite (*Bisoutun*, col. 1, 1). Je ne vois

voudrais plutôt y reconnaître le nom d'une tribu, d'où on tirait ces courriers royaux.

Il y a du reste une autre objection. Si, comme lech. viii, 10, le dit, les courriers montaient des chevaux, les *akhashaterdnim* ne peuvent pas être des mulets, et si ce sont des chevaux, il est inutile de dire que ce sont les fils des juments.

Nous avons insisté sur quelques points exposés dans le livre d'Esther qui éclairent, avec l'autorité d'un livre d'histoire, des points importants de l'administration perse. Il nous reste encore à relever les noms propres qui s'y trouvent en grand nombre. Nous les transcrivons d'abord sous les voyelles, que les Massorèthes ont inventées, lorsque le son de la langue de Darius était éteint depuis des siècles, et nous y ajoutons en parenthèses la vocalisation des grammairiens hébreux.

III.

Preuves philologiques de la véracité des livres d'Esther.

Nous avons déjà parlé du nom de *Xerxès*.

Viennent ceux des sept ennuques (ch. i, 10) :

MHVMN (Massorèthes *Mehouman*); perse *Vahumana* ¹, persan *Bahman*, magnanime.

BZTA (*Bizta*), perse *Bazata*.

KHRBVNA (*Kharbóna*), perse *Uvarbâvdâ*, gén. *Uvarbâundâ*, ayant la splendeur du soleil (de *uvar*, zend *hvar*, persan *khôr*.) Le *uva* perse se prononçait gutturalement; ainsi les Grecs transcrivent *Uva-*

pâs dans AKHSHTRN le mot *khsathra*, car la combinaison *thr*, que l'écriture ancienne rend par un seul signe, semble avoir eu une prononciation particulière qui nous échappe aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que le mot *satrape* montre en hébreu un *d*, et que la combinaison perse *thr* est devenue *hr* en persan. Ainsi, du perse *Artakhsathra*, le texte biblique fait ARTKHSHT, le médo-scythique *Irtaksassa*, et l'assyrien *artakhsatsu*, ou bien *artakhsasda*. Nous avons donc cru devoir séparer *t* et *r* dans le mot qui nous occupe.

¹ Le changement de *m* en *v* n'étonnera pas les personnes qui savent que dans l'écriture cunéiforme ancienne ces deux articles n'ont qu'un même représentant. De même *b* perse est rendu en grec par *m*; ainsi *Bardiya* devient Merdis et Smerdis, *Bagabukhsa*, Megabyzus, etc. C'est surtout le *u* (ou) qui aura, pour une oreille juive, nécessité le changement du *v* en *m*.

çpah, Uvarazmis, Harauvatis par *Χοδάσπης, Χορ-ασμίτα, Αρχιωτίς.*

- BGTA (*Bigta*), perse *Bâgata*, fortuné.
 ABGTA¹ (*Abagta*), perse *Ubagata*, bien fortuné.
 ZTR (*Zêtar*), perse *Zaitar*, vainqueur.
 KRKS (*Karkas*), perse *Karkaça*, zend *kerkaça*, nom d'un oiseau.

Les sept grands de Perse, les Orosanges, qui sont admis en présence du roi (v. 14), les oreilles et les yeux du monarque, sont :

- KRSHNA (*Karshona*), perse *Karshna*.
 SHTR (*Shêtar*), perse *Saïtar*, dominateur.
 ADMTA (*Admâtâ*), perse *Admâta* (Admetus), indompté.

TRSHISH (*Tarshish*), perse *Darsis, Dâdarsis* (?). La forme actuelle semble modifiée par une réminiscence de la fameuse ville de *Tarshish*. *Dadarsis* est le nom d'un général de Darius, cité dans l'inscription de Bisoutun.

- MRS (*Meres*), perse *Marça*.
 MRSNA (*Marsena*), perse *Marçina*.
 MMVKN ou MVMKN (*Memoukhan*), perse *Maumukhma*. (forme intense de *muc*).

La reine *Vashti* est VSHTI (*Vashti*), perse *Vasti*, la désirée, ou *valisti*, la meilleure.

Haman (HMAN) rappelle le perse *Hamâna*, estime.

Son père

- HMDTA (*Hammedâta*), le perse *Haumadâta*, créé par Hom.

Nous avons déjà parlé du mot *Agagite*.

Le nom de sa femme :

- ZRSH (*Zeresh*) est le perse *Zaris*, le zend *Zairis*, la dorée. On trouve un nom approchant en *Zariné*.

Les dix fils de Haman (ix,7) s'appellent :

- PRSHNDTA (*Parshandata*), perse *Frashnadâta*.

¹ Le lecteur verra que la lettre hébraïque *a* n'est pas notre voyelle *a*, mais une consonne porte-voyelle.

DLPUN	(<i>Dalfôn</i>), perse <i>Darpauna</i> , le fier ¹ .
ASPTA	(<i>Aspata</i>), perse <i>Açpata</i> , cavalier.
PURTA	(<i>Pôrata</i>), perse <i>Paruwata</i> ?
ADLIA	(<i>Adalya</i> , perse <i>Adariya</i> , le respectable.
ARIDTA	(<i>Aridata</i>), perse <i>Ariyadata</i> , donné par un Arya.
PRMSHTA	(<i>Parmashta</i>), perse <i>Paramaistâ</i> , celui qui se met au premier rang.
ARISI	(<i>Arisâi</i>), perse <i>Ariyaçâya</i> , ombre d'Arya.
ARIDI	(<i>Aridâi</i>), perse <i>Ariyadâya</i> , aimé d'Arya.
VIZTA	(<i>Vaizâta</i>), perse <i>Vahyazdâta</i> , créé par Ormuzd, Oeasdates.

Il y a encore cinq eunuques :

BGTN	(<i>Bigtan</i>) ou BGTNA (<i>Bigtana</i>), perse <i>Bagatâna</i> .
TRSH	(<i>Teresh</i>), perse <i>Tiris</i> , d'où Firidatès et d'autres noms.
HGI	(<i>Hêgâi</i>), ou HGA (<i>Hêgêl</i>).
HTK	(<i>Hatakh</i>), perse <i>Hâtaka</i> .
SHESHGZ	(<i>Shaashgez</i>)...

Ces trois derniers sont des eunuques préposés à la garde des femmes; il est possible que ce ne fussent pas des Perses. Pour *Shaashgez*, la présence de l'articulation sémitique du *ain* prouve assez clairement que ce mot n'est pas arien. Même *Hêgâi* et *Hatakh*, pour n'avoir pas un caractère sémitique aussi décidé, peuvent néanmoins appartenir à cette famille de langue.

¹ Le perse antique manque de *l*, comme le zend. Le persan moderne montre un *l*, surtout comme provenant de *rd* (Voir notre *Inscr. des Achém.*), et le *d* influe sur le *r*, en le changeant en *l*. Ainsi, les deux seules fois que les noms propres bibliques fournissent un *l*, nous le voyons joint à *d*. Le nom de Dalphon est le seul des dix noms qui n'ait, ni au commencement, ni à la fin, un *aleph*. Cette circonstance a été remarquée depuis longtemps, et l'esprit populaire a rattaché ce nom au mot *dâl*, pauvre, et *dallut*, pauvreté, de sorte que le nom du fils d'Haman est devenu, depuis l'Occident jusqu'en Orient, le terme familier de quelqu'un qui n'a pas le sou.

Une autre remarque qu'il convient de ne pas omettre, c'est l'absence complète des consonnes non-ariennes et sémitiques *Y* et *P*, dans les noms transmis dans le livre d'Esther.

Le dernier nom propre est celui d'un des principaux acteurs, de Mardochée, écrit MRDKI prononcé *Mordekhaï* par les Massorèthes. Il serait difficile d'expliquer ce nom qui à la rigueur pourrait être perse, et répondrait à une forme arienne *Marduکیا*, de *mardu*, mou¹, doux, par le suffixe *کیا*, comme *Marduniya*, Mardonius s'est développé du même thème par la terminaison *niya*. D'autre part, on pourrait y retrouver le nom babylonien de *Mardukaï*, adorateur de *Mérodach*, quoique cette forme de nom semble peu admissible pour un juif, même babylonien. Néanmoins je penche pour le sémitisme du mot de Mardochée, parce qu'il n'est pas seulement porté par l'oncle d'Esther. Nous le lisons encore (Esra, II, 2), comme nom de l'un des compagnons de Zorobabel qui en 537 s'en allèrent de Babylone à Jérusalem. D'autre part, à Suse, il y avait une population sémitique, la population Élymaïque, en dehors des Juifs, qui étaient venus du centre de l'empire Chaldéen. Mardochée lui-même, qui était né vers 530, avait pour père *Iair*, fils de Simhi, fils de Kis, qui avait été emmené par Nabuchodonosor, à Babylone en l'an 599. Le nom de l'habitant de Suse peut donc être même Babylonien, mais quel qu'il soit, il est parfaitement d'accord avec les noms de Juifs de cette époque.

Parmi les mots perses qui se retrouvent dans le livre d'Esther il y a encore le mot *Sort* (*pur*), d'où provient le nom de la fête de *Purim*. Josèphe lui substitua *φουραι*, mais à tort. Le mot semble venir de *pur*, remplir, accomplir (la même racine que ces mots français) et la forme antique a pu être *pura* ou *puruva*. Ce mot n'existe plus en persan moderne.

Mais la Bible nous transmet seule la forme perse d'un autre mot qui dans la suite des temps a acquis une importance bien plus grande dans le monde zoroastrien et musulman. C'est le mot qui indique *Parole*. C'est le mot PTGM (*pitgam* dans la phrase I, 20) :

¹ C'est le même mot que le français *mou* ; car le perse *mardu* (forme originare sanscrite *mrdu*, devient en latin *mollis* (de *mollis*). Un autre mot perse *ardu*, élevé (dans *Ardumanis*, *Ardustau-né*, *Artystone*, sanscrit *ardhva*), s'est conservé en latin et en français, en *arduus* et *ardu*, dans la même forme, que le persan a changé en *al*.

« Et pour qu'on entende le *pitgam* du roi qu'il prononce sur tout son royaume. »

Ce mot est le perse *patigâma*, qui selon les règles fixes de la transformation, est devenu en persan *païghâm*, parole; avec la même notion solennelle que comporte le texte biblique. Le persan moderne réserve cette expression pour ce qu'il a de plus élevé en paroles, *l'enseignement de la religion*, et le porteur du *païghâm*, *païghâmber* ou *païghamber* (perse *patigâ-mabara*) indique chez les Guèbres *Zoroastre*, chez les Musulmans *Mahomet*.

Nous avons donc près d'une cinquantaine de noms propres dont aucun ne pourrait renier son origine, et qui certainement servent à démontrer le caractère historique du livre d'Esther.

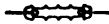
Jules OPPERT.

. Histoire catholique.

**QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,**

ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS
RAPPORTS AVEC LES JUIFS,

Formant un supplément à toutes les histoires romaines.



NEUVIÈME ARTICLE ¹.

XX

49 ans avant Jésus-Christ.

26^e année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

2^e année de M. Calpurnius Bibulus, président de la Syrie.

703^e année de Rome; L. Æmilius Paullus et C. Claudius Marcellus, consuls.

I. Événements politiques.

La lutte entre les partisans de César et ceux de Pompée, continue à Rome, — tout y annonce la guerre civile. — Le consul Paullus et le tribun Curion, achetés par César, avec l'or des Gaulois, empêchent le sénat de lui ôter le commandement des Gaules. — « On absout ici tout le monde, écrit Célius à » Cicéron; toutes les choses qui se font sont honteuses et » malhonnêtes... On ne peut dire combien toutes choses sont » en désordre ². » On veut obliger les deux concurrents à se démettre de leurs commandements; mais l'un et l'autre refusent sous divers prétextes, et la guerre civile paraît inévitable.

Cicéron revient de son gouvernement de la Cilicie, qu'il a géré avec honneur et probité, et cherche à obtenir le triomphe.

9^e année de la guerre de César dans la Gaule. — Après avoir écrasé tous ceux qui pouvaient faire la moindre résistance, César cherche à se concilier un peu les vaincus, pour être libre dans sa lutte avec Pompée. Voici quelques

¹ Voir le 8^e article au t. VII, p. 456.

² Hic nos omnes absolvimus, et, hercule, confecta omnia, fœda et

documents sur les pays conquis, et sur les moyens qu'il employa pour cette œuvre.

» César, dit Suétone, réduisit en province, en lui imposant 40,000,000 de Sesterces¹ à titre de tribut annuel, toute la Gaule renfermée entre les Pyrénées, les Alpes, les Cévennes, le Rhin et le Rhône, à l'exception des villes alliées, ou qui avaient bien mérité de Rome².» — « Pendant les 10 ans (9 ans 6 mois) qu'il commanda dans la Gaule, dit Appien, César livra le combat à plus de 4,000,000 d'hommes féroces, sur lesquels 100,000 furent faits esclaves, et tout autant périrent dans les combats; il subjuga 400 nations, et s'empara de plus de 800 villes, ou révoltées, ou prises pour la première fois³. »

Plutarque dit aussi: « César avait forcé 1000 villes, dompté 300 nations, gagné contre les Germains et les Gaulois des batailles sans nombre, fait 1,000,000 de prisonniers, tué 1,000,000 d'hommes dans le combat⁴. »

Pline y ajoute encore quelques autres détails :

» César, dit-il, livra 50 batailles, et seul surpassa Marcellus, qui en avait livré 39. Mais indépendamment du sang versé dans les guerres civiles, celui de 1,192,000, dont il a couvert ses champs de victoires, est un attentat contre l'humanité, que je ne placerai pas parmi ses titres de gloire, même quand la nécessité serait son excuse. Il a condamné lui-même de pareils succès, en gardant le silence sur le nombre de citoyens qui ont péri dans les guerres civiles⁵. »

inhonesta sunt... Sed dici non potest, quomodo hic omnia jaceant. (Curio Cic. *Epist. fam.*, l. VIII, 6; t. xv, p. 140).

¹ C'est-à-dire 7,370,000, d'après M. Lefronne.

² Omnem Galliam quæ a saltu Pyrenæo Alpibusque et monte Gebenna, fluminibus Rheno et Rhodano continetur... præter socias ac bene meritas civitates, in provinciæ formam redegit, eique quadringentis in singulos annos stipendii nomine imposuit (Suet., *Cæsar*, c. 25).

³ Appien, *Guerre des Gaules*, c. 2, dans l'édition Didot, p. 24.

⁴ Plutarque, dans *Pompée*, c. 67, édition Didot, p. 781.

⁵ Idem signis collatis quinquagies dimicavit; solus M. Marcellum transgressus, qui undequadrages dimicaverat. Nam præter civiles victorias undecies centena et XCII M hominum occisa præliis ab eo,

On peut s'étonner, après ces détails, de la grande réputation faite à César dans nos livres classiques.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

En fait de pratiques religieuses, nous citerons le refus que fait Cicéron de se laisser dédier des temples, par les Ciliciens : « Je ne permets pas qu'on me rende aucun honneur, si ce n'est en paroles ; et je défends qu'on m'élevé des statues, des temples, des arcs de triomphe¹. » Car c'est ainsi que les Asiatiques et les Grecs avilissaient le culte divin, et ce que les Proconsuls romains souffraient ordinairement.

Mais en même temps, il marque la plus grande confiance en cette statue de Minerve, qu'il avait portée au Capitole, lors de son exil, avec l'inscription : *Gardienne de la ville*, et qu'Atticus lui rappelait : « Quand même, dit-il, César se livre-rait à moi tout entier. Cependant cette Gardienne de la ville, dont vous me parlez, me forcerait à me souvenir de cette belle inscription². »

De plus, il est à noter que l'augure Appius, qui, en sa qualité de censeur, avait cette année chassé du sénat l'historien Salluste³, à cause de ses débauches, est cité lui-même, « pour avoir, dans sa maison, une chapelle particulière⁴. » On ne sait pour quel usage, ni pour quelle divinité.

De plus, le questeur Marc-Antoine, est créé augure, par l'influence du grand prêtre César⁵ :

non equidem in gloria posuerim, tantam, etiam coactam, humani generis injuriam. Quod ita esse confessus est ipse, bellorum civilium stragem non prodendo (Plinius, *Hist. nat.*, l. VII, c. 25).

¹ Nullos honores mihi, nisi verborum decerni sino : statuas, fana, τῆθρηκα prohibeo (Cic., *ad Attic.*, v, 21 ; t. 18, p. 70).

² Quæ si secus essent, totumque se ille in me profudisset, tamen illa, quam scribis, custos urbis, me præclare inscriptionis memorem esse cogeret (Cic., *ad Attic.*, l. VII, 3 ; t. 18, p. 218).

³ Dion, *Hist. rom.*, l. XL, c. 63, trad. t. IV, p. 259.

⁴ Præterea cæpi sacellum, in domo quod est, ab eo petere (Cic., *Famil.*, l. VIII, 12 ; t. 15, p. 170).

⁵ Hirtius, *Commentaria*, l. VIII, c. 151.

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Les rapports des Juifs avec les Romains continuent à être bons; aucune sédition ne s'élève; Hircan et Antipater commandent en Judée, de concert avec les garnisons romaines. Bibulus quitte la Syrie, vers le mois de décembre, et laisse le commandement à son lieutenant Véjenton¹.

IV. Ecrivains latins, grecs et juifs.

Aulus Hirtius écrit le 8^e livre des *Commentaires de César*, qui remplace ceux que César avait composés. « Je sais, dit-il, » que César a fait un commentaire particulier de chacune » de ses campagnes²; » mais ces relations ont été perdues.

Cicéron écrit de nombreuses lettres de sa province de Cilicie. — Analyse de son traité *De legibus*.

Cicéron avait composé cet ouvrage deux ans auparavant. Il renfermait primitivement 5 livres, d'après *Macrobe*³, et il ne nous en reste que 3. Nous l'examinerons ici, après l'analyse du *Traité De rerum natura* de *Lucrèce*⁴, parce que celui-ci ayant paru plusieurs années auparavant, on sera étonné que Cicéron n'en ait fait aucune mention, et que ce ne soit qu'indirectement qu'il le réfute. L'ouvrage, bien qu'approuvé par les honnêtes gens, eut peu d'influence à Rome; mais ce qu'il y a de curieux, et on peut dire de déplorable, c'est que son influence a été très-grande au sein des écoles chrétiennes. Aujourd'hui encore, toutes nos philosophies, et un grand nombre de nos théologies le citent, et lui empruntent les fondements qu'ils donnent aux lois. C'est, au reste, ce que sont forcés de faire tous ceux qui ont oublié, ou ne veulent pas reconnaître que Dieu a parlé à l'homme, dès

¹ Bibulus de provincia decessit, Vejentonem præfecit (Cic., *ad Attic.*, liv. vii, 3; t. 18, p. 223).

² Scio Cæsarem singulorum annorum singulos commentarios confecisse, etc. (Hirtius, dans *Comm.*, l. viii, c. 49).

³ *Macrobe*, *Saturnal.*, l. vi, c. 4, p. 548; in-8°; Leyde, 1670.

⁴ Voir *Annales*, t. vii, p. 314.

le commencement, et lui a manifesté *les lois* qu'il devait suivre.

Le traité *De Legibus*. — Livre I.

Cicéron avoue d'abord qu'à Rome, *il n'y avait pas d'histoire*¹, et qu'il avait formé le projet d'en écrire une. Il est à regretter qu'il n'ait pas effectué ce projet ; car peut-être eût-il eu la pensée de consulter cette Bibliothèque d'Alexandrie, qui renfermait, traduites en grec, la plupart des annales des peuples d'Orient, et en particulier la *Bible*. Distract par d'autres soins, il se décide à montrer les bases du *droit civil*, « en tant qu'il est *universel* et constituant *les lois*. » La question est bien posée :

« Il s'agit de chercher ce que la Nature a attribué à l'homme ; quelle abondance d'excellentes choses est contenue dans l'esprit humain, pour quelles perfections et quels devoirs nous sommes nés et avons été mis au monde, quelle liaison et quelle société naturelle existe entre les hommes. »

Quid sit homini tributum Natura, quantum vim rerum optimarum mens humana contineat, cujus muneris colendi efficiendique causa nati, et in lucem editi simus, quæ sit conjunctio hominum, quæ naturalis societas inter ipsos (Cic. *de Legibus*, I, c. 5).

Dès l'entrée, nous voyons Cicéron, comme Lucrèce, comme tous les philosophes non-traditionalistes, demander leur enseignement à cet être impersonnel et non explicite, qu'on appelle *la Nature*. Nous avons vu ce qu'elle a répondu à Lucrèce ; écoutons ce qu'elle va répondre à Cicéron :

« Voyons maintenant les principes du Droit. Il a plu aux plus savants hommes de *parler de la Loi*. Je ne sais si ce n'est pas bien, pourvu que, comme ils le définissent, la Loi soit la Raison suprême, *infusée dans la Nature*, qui ordonne ce qu'il faut faire, et défend ce qu'il faut éviter. Cette même raison, quand elle est confirmée et complétée dans l'esprit de l'homme, *c'est la Loi*... C'est donc de la Loi qu'il faut tirer l'origine du Droit ; car elle est la force de la Nature, l'esprit et la raison de l'homme prudent ; la Règle du

¹ Abest enim historia litteris nostris (Cic., *de legibus*, l. 1, n. 2, dans l'édition et traduction éditées par Fournier, 1818.

» juste et de l'injuste. Commençons donc à constituer le Droit
 » par cette souveraine Loi, qui *est née* avant tous les siècles,
 » avant qu'aucune loi fût écrite, et qu'aucune ville fût éta-
 » blie. »

Nunc juris principia videamus. Igitur doctissimis viris proficisci placuit a lege : haud scio an recte, si modo, ut iidem definiunt, *Lex est ratio summa, insita in Natura*, quæ jubet ea quæ facienda sunt, prohibetque contraria. Eadem *ratio* cum est in hominis mente confirmata et confecta, *lex est* A lege ducendum est juris exordium. Ea est enim Naturæ vis : ea mens, ratioque prudentis : ea juris atque injuriæ regula... Constituendi vero juris ab illa summa lege capiamus exordium, quæ seculis omnibus ante *nata est*, quam scripta lex ulla, aut quam omnino civitas constituta (I, c. 6).

Récapitulons et voyons ce qui nous reste de clair et de solide de ces définitions. La loi est la raison suprême *infusée dans la Nature*. — Cette raison suprême est la loi de l'homme, quand elle a été *confirmée* et *complétée* dans son esprit. — Reste à savoir ce qui la confirme et la complète. Cicéron n'en dit rien ; ce qui est cependant le point essentiel. Il affirme nonobstant que la loi est la force de la nature, l'esprit et la raison de l'homme prudent. Assertion sans fondement, quand il n'a pas prouvé cette condition de *confirmation* et de *complément* qu'il vient de poser.

C'est cette définition pourtant, qui a été acceptée par le plus grand nombre des théologiens et philosophes chrétiens.

Suarez cite ce texte de Cicéron, pour prouver « que la Loi » dépend de la Raison, et d'aucune autre puissance¹. » J.-B. Du Hamel, ou plutôt l'abbé Colbert, plus tard coadjuteur de Rouen, dont le *cours de philosophie* a été enseigné au collège de Bourgogne dans le 17^e siècle, analyse et expose toute cette théorie, pour prouver que le juste et l'injuste sont enseignés par *la Nature elle-même*². Le D. Pourchot, qui pendant 40 ans, syndic de l'Université, et sept fois son recteur, enseigna au collège des Grassins, et puis au collège Mazarin, la

¹ Lex ergo ex ratione pendet, non ex alia potestate (Suarez, *de legibus*, l. 1, c. 8, n. 1, dans le *Curs. theol.* de M. Migne, t. XII, p. 132).

² J.-B. Du Hamel, dans *Philosophia vetus et nova ad usum scholarum accommodata*, t. II, p. 185; in-12. Paris, 1678.

philosophie à l'élite de la société française, cite aussi ce texte de Cicéron, pour prouver que la loi naturelle est gravée en nous, *imprimée dans nos esprits*¹.

Cette citation des docteurs chrétiens est d'autant plus extraordinaire, qu'ils sont forcés de supprimer la raison sur laquelle Cicéron va faire reposer toute sa théorie: l'identité de la nature humaine et de la nature divine; c'est-à-dire le Panthéisme. En effet, voici comment il continue :

» Voulez-vous que nous recherchions l'origine du Droit à la source même?... Je la rechercherai dans la Nature. »

Visne ergo ipsius juris ortum a fonte repetamus?... Repetam stirpem juris à natura (1, c. 6)²

Voilà qui est bien. C'est dans la Nature qu'il faut chercher le droit et la loi. — Il ne reste plus qu'à connaître quelle est cette Nature, ce qu'elle dit, et qui sera son interprète véridique et autorisé. « Quand nous parlons de la Nature, nous parlons par nous-même, dit plus loin Atticus³. » Ce que dit Atticus, tout le monde peut le dire. Chacun donc sera la Nature, c'est-à-dire sera sa Loi. Mais dès lors il n'y a plus de loi hors de soi, plus de loi commune extérieure à laquelle l'on doive se soumettre. La notion même de loi est supprimée. Évidemment la terre manque sous les pieds de ces législateurs.

Cicéron l'a bien senti, aussi veut-il chercher à trouver hors de l'homme, la source et la force de la loi.

Il demande d'abord à Atticus de lui accorder que toute la Nature est *gouvernée par les Dieux*. Il se dérobe ainsi, sans les discuter, à tous les principes posés par Lucrèce, et par la secte nombreuse des Épicuriens, dont le premier principe était, comme nous l'avons vu³, que les Dieux ne s'occupent en aucune manière des affaires de ce monde: Cela est commode, mais non concluant. Puis quelle conclusion tire-t-il de cette

¹ In nobis, sive mentibus nostris impressa (Pourchot, *Institutio philosophica ad faciliorem veterum ac recentiorum philosophorum lectionem comparata*, t. iv, p. 197 et 198; édit. iv, Paris, 1733; 1^{re} édit. 1695.

² Voir le texte ci-après, p. 60.

³ Voir l'analyse de l'ouvrage de Lucrèce au dernier article, t. vii, p. 458.

concession ? c'est que les hommes étant de même essence, de même nature (celle de fils à père) que Dieu, de même que la Raison de Dieu a le droit de commander, la Raison de l'homme le possède également. Cela est logique, mais cela est faux. C'est le pur Panthéisme. Voici son texte :

« Cet animal prévoyant, sagace, à qualités multiples, doué » de pénétration et de mémoire, plein de raison et de prudence, que nous appelons Homme, a été *engendré* par le » Dieu suprême, dans une certaine condition excellente ; car » de tous les genres et de toutes les espèces d'animaux, il est » le seul capable de raison et de pensée, au lieu que tous les » autres en sont privés. Or, qu'y a-t-il, je ne dis pas dans » l'homme, mais dans toute la terre, de plus *divin que la* » *Raison*, laquelle est appelée justement *Sagesse*, lorsqu'elle a » *acquis sa croissance et sa perfection.* »

Animal hoc providum, sagax, multiplex, acutum, memor, plenum rationis et consilii, quem vocamus Hominem, præclara quadam conditione *generatum* esse a supremo Deo. Solum est enim ex tot animantium generibus atque naturis particeps rationis et cogitationis, cum cetera sint omnia expertia. Quid est autem, non dicam in homine, sed in omni cælo atque terra, ratione divinius ? *Quæ cum adolevit atque perfecta est, nominatur recte Sapientia* (l. c. 7).

C'est bien, l'homme a la Raison, et la Raison est divine. Cicéron ne fait nulle attention aux diverses espèces de Raisons, ni à la manière dont elle acquiert sa *croissance et sa perfection*. Il parle de la Raison impersonnelle et abstraite. Voyons les conclusions qu'il en tire :

« Puis donc qu'il n'y a rien de plus excellent que la Raison, et qu'elle est dans l'homme et dans Dieu, voilà donc la » première société de l'homme avec Dieu, celle de la Raison. » Or ceux qui ont *la Raison* commune, doivent aussi avoir *la droite Raison* commune. »

Est igitur, quoniam nihil est ratione melius, eaque et in homine, et in Deo, prima homini cum Deo rationis societas. Inter quos autem *ratio*, inter eosdem etiam *recta ratio* communis est (*ib.*).

Cicéron sent ici la difficulté : cette phrase implique qu'il y a une Raison droite et une Raison faussée. Cicéron tranche la question en supprimant l'opposition, et en assurant que, là où il y a raison, cette raison est droite. Poursuivons :

« Or, comme cette droite Raison, c'est la loi, nous devons
 » penser que les hommes sont aussi en société avec les Dieux
 » par la loi. Mais là où la loi est commune, il y a aussi com-
 » munion de droit. Or, ceux qui ont toutes ces choses commu-
 » nes, doivent être réputés *citoyens de la même ville*. Que s'ils
 » obéissent aux mêmes commandements et aux mêmes puis-
 » sances, à plus forte raison, ils obéissent à *cet ordre céleste*,
 » à cet esprit divin, à *Dieu pré-puissant*. »

*Quæ cum sit lex, lege quoque consociati homines cum Diis putandi
 sumus. Inter quos porro est communio legis, inter eos communi-
 o juris est. Quibus autem hæc sunt inter eos communiæ, et civitatis ejus-
 dem habendi sunt. Si vero iidem imperiis, et potestatibus parent,
 multo etiam magis parent huic cælesti descriptioni mentique divi-
 næ, et præpotenti Deo (ib.).*

Cicéron s'efforce ici de lier ses propositions ; mais voyez
 quelles lacunes : il dit d'abord, que la première société des
 hommes est avec Dieu, puis avec les Dieux, et enfin avec le
 Dieu pré-puissant, auquel ils doivent obéir, et il oublie qu'il
 n'a fait de tous ces Dieux et de l'homme, qu'une seule cité, où
tous sont citoyens. Ce dernier Dieu ne serait plus de la même
 nature, ni de la même agnation. Et cependant, c'est ce qu'il
 met dans ses conclusions, quand il conclut :

« De telle manière que tout ce monde doit être regardé comme
 » la cité commune des hommes et des Dieux... et de même que
 » dans les cités les états sont distingués par les agnations des
 » familles, ainsi les hommes sont constitués *agnats*, ou *race*
 » des Dieux. »

*Et jam unive: sus hic mundus, una civitas communis Deorum atque
 hominum existimanda, et quod in civitatibus. . agnationibus familia-
 rum distinguuntur status, id in rerum natura tanto est magnificentius,
 tantoque præclarior; ut homines deorum agnatione et gente tenean-
 tar (ib.).*

C'est ici le pur Panthéisme, où Dieu, les Dieux, le Dieu
 tout-puissant, les hommes, sont confondus dans un inextric-
 cable ensemble ; car il faut bien remarquer que l'*agnat* est
 un descendant du côté du père, et que le mot *race* indique
 une descendance par voie de *génération*. Conclusion : La na-
 ture de Dieu et la nature de l'homme sont identiques, donc
 chaque homme doit suivre sa nature. C'est logique pour un

Panthéiste ; mais que dire des chrétiens qui ont posé les mêmes principes que Cicéron ? Ces principes renversent toute la notion de la Loi : voyons comment Cicéron s'en tirera.

Comme s'il avait senti cette grave difficulté, Cicéron pose une question nouvelle, celle de l'origine première de l'homme. Or, nous allons voir qu'il se borne à copier Lucrèce. La tradition seule peut nous apprendre cette origine ; dès qu'on la repousse ou qu'on l'oublie, on est forcément amené à cet aveu de toutes les sectes, qu'on ne sait sur cette origine qu'une chose : c'est qu'on ne sait rien. Écoutons Cicéron :

« Lorsqu'on recherche ce qui a rapport à la Nature entière, on a coutume d'assurer dans les disputes (et les choses sont comme on les dispute) qu'à la suite des changements perpétuels, et des révolutions célestes, il arriva une certaine maturité *de semer le genre humain*, laquelle semence répandue sur la terre et *semée*, fut augmentée, par la faveur divine, du don des esprits. »

Nam cum de natura omni quæritur, disputari solet (et nimirum ita sunt, ut disputantur) perpetuis cursibus, conversionibus cælestibus extitisse quamdam maturitatem *serendi generis humani*: quod *sparsum* in terras atque *satum*, divino auctum sit animorum munere (I, c. 8).

Ainsi voilà tout ce que Cicéron savait de la création de l'homme : dans un certain temps, la semence en tomba on ne sait d'où, ni par qui. — Puis certains Dieux inconnus y ajoutèrent les esprits. — On voit que c'est précisément la théorie de Lucrèce, et il ne saurait en être autrement pour tout esprit qui ignore ou rejette la tradition. Cicéron finit par en tirer la *divinité* de l'homme, écoutons :

« Les hommes prirent de la matière mortelle les choses auxquelles ils sont attachés, choses fragiles et périssables. Mais leur esprit est *engendré de Dieu*, duquel Dieu on peut dire que nous avons une *agnation, genre et souche* avec les Dieux célestes.

Cumque alia, quibus cohærent homines, e mortali genere sumserint, quæ fragilia essent et caduca ; animum tamen esse *ingeneratum a Deo* : ex quo vere vel *agnatio* nobis cum cælestibus, vel *genus, vel stipes* appellari potest (*ib*).

Que l'on cherche comment on peut enchaîner logiquement toutes ces assertions panthéistes.

« C'est pourquoi entre tant d'autres espèces il n'y a pas » d'animal, excepté l'homme, qui ait quelque notion de Dieu, » et parmi les hommes, il n'y a point de nation si féroce et si » sauvage, qui, bien qu'elle ignore quel Dieu il convient d'a- » voir, ne sache qu'il en faut avoir un. »

Itaque ex tot generibus nullum est animal, præter hominem, quod habeat notitiam aliquam Dei; ipsisque in hominibus nulla gens est neque tam immansueta, neque tam fera, quæ non, etiam si ignoret qualem habere Deum doceat, tamen habendum sciat (Ib.).

Voilà cette dernière phrase que l'on retrouve dans presque toutes nos Philosophies chrétiennes. Ce qui fait que ceux qui les ont apprises se trouvent en réalité dans la même position où était Cicéron. Il y a un Dieu, mais nous ne savons lequel. Notons que, rejetant cette *agnation* avec Dieu qui fait le fond et le nerf du raisonnement de Cicéron, les Philosophies chrétiennes sont moins logiques que lui. Car elles ne peuvent ajouter avec lui :

« D'où il arrive que celui-là connaît Dieu, qui connaît et se » souvient, d'où il est sorti. »

Ex quo efficitur illud, ut is agnoscat Deum, qui, unde ortus sit, quasi recordetur, ac noscat (ib.)

Il est clair que si l'on ôte ce *souvenir* et cette *agnation*, il ne reste plus rien de ce raisonnement; c'est cependant le cas où mettent l'esprit des jeunes gens tous les auteurs qui prennent une partie de ces textes, en rejetant ce qui en fait le fondement.

Ainsi ce texte est cité par le P. Perrone, mais il attribue la connaissance universelle de Dieu à *une inclination ou dictamen de la Nature*¹, ce qui rappelle la source indiquée par Cicéron, ou bien à une *tradition originelle*, ce qui rentre tout-à-fait dans le sens traditionnel; mais le R. P. n'ose choisir, et insinue même d'admettre *ces deux sources*; ce que l'on peut dire moins logique que le raisonnement de Cicéron.

Le *Compendium philosophiæ*, enseigné en ce moment par les MM. de Saint-Sulpice, cite aussi ce texte, et prétend que

¹ Jam vero nulla alia causa assignari potest... nisi vel inclinatio et dictamen ipsius Naturæ, vel traditio quædam originalis, vel

cette connaissance générale de Dieu vient, non *de l'éducation*, mais de la *raison de l'homme développée* par l'éducation. Ce qui veut dire ce qu'il vient de nier ; il est vrai que l'éducation a *comme éveillé la raison*, ce qui n'offre aucun sens logique¹.

La *Philosophie de Lyon*, si longtemps enseignée dans nos écoles, cite aussi ce texte, et attribue cette connaissance à *une loi de la Nature*, comme Cicéron, et à *l'évidence de la vérité*². Ce qui est la thèse de Cicéron, privée de la source d'où il la fait découler³.

Au 17^e et au 18^e siècle, nous trouvons ce même texte cité dans la *Philosophie* de J.-B. du Hamel, qui forma une grande partie des esprits de cette époque. Dans cet ouvrage, à côté de chaque texte de l'Écriture et des Pères, allégué pour un dogme ou un précepte, on a ajouté un texte toujours tronqué, d'un auteur Païen, dont l'effet direct est de prouver que l'on n'avait pas besoin de la Révélation. Il était bien facile pourtant de montrer que ces textes sont incomplets, ou que ce sont des préceptes donnés primitivement par le Verbe, seul médiateur et législateur⁴. Continuons à citer Cicéron :

« Or, la vertu (force, qualité), est la *même* dans l'homme et » en Dieu, et en nul autre esprit. Mais la vertu n'est rien autre
« chose que la Nature parfaite en soi, et amenée à son plus
« haut degré. Il y a donc une ressemblance entre l'homme
« et Dieu. Cela étant ainsi, quelle *parenté* plus intime et
« plus certaine peut-il exister ? »

Jam vero virtus *eadem* in homine, ac Deo est, neque ullo alio in-

utrumque simul (Perrone, *Prælectiones theologicae, de Deo*, cap. 1, édit. Migne, t. I, p. 294).

¹ Ille consensus non oritur a parentum educatione (p. 111)... At ubi hominis ratio per educationem evoluta est, et quasi experfecta tunc, Dei ad notitiam naturaliter assurgit (*Comp. phil.*, t. II, p. 112, 3^e édit., 1854).

² Vox Naturæ non potest esse errori obnoxia, atqui unanimis populorum in agnoscendo Deo consensus haberi debet ut Naturæ lex (*Philos. Lug. de exist. Dei*; art. I, t. II, p. 61; édit. 1807).

³ Le même texte est encore cité dans la *Philosophie* de M. l'abbé Noget Lacoudre (t. II, p. 93), et de M. l'abbé Blateirou, t. II, p. 99 et 104); mais sans aucune mention de la base donnée par Cicéron.

⁴ *Philosophia vetus et nova, ad usum scholæ accommodata*. Voir tout le tome II; in-12, 1678.

genio præterea. Est autem virtus nihil aliud, quam in se perfecta et ad summum perducta Natura. Est igitur homini cum Deo similitudo. Quod cum ita sit, quæ tandem potest esse propior certiorve *cognatio* (ib.) ?

Et en effet, si nous sommes *agnats*, genres, égaux en raison et en vertu avec Dieu, aucune autre parenté n'est plus proche. Mais sur quoi est fondée cette belle *agnation* ? Sur l'assertion que dans un certain temps, Dieu nous a semés, les Dieux nous ont engendré l'esprit ; d'où il va conclure que tout nous est connu, parce que nous nous en souvenons. Cela est logique, mais cela n'est pas prouvé. Telle est la théorie de Cicéron sur la première origine de l'homme et de ses connaissances.

On a quelque lieu de s'étonner que M. l'abbé Ubaghs cite le mot de Cicéron *sur la ressemblance de l'homme avec Dieu*, en négligeant de faire remarquer que dans Cicéron, ce n'est pas seulement *ressemblance*, mais identité¹. C'est une remarque qui met Cicéron à sa place, fort éloignée de la croyance chrétienne.

Cicéron a bien dit que les Dieux avaient engendré les esprits de l'homme ; mais il n'a pas dit comment se développait l'intelligence. Sur cela, voici quelques paroles inintelligibles, comme celles de tous les philosophes :

« La même Nature n'a pas seulement orné l'homme de la
 » célérité de l'esprit, mais encore elle lui a donné des sens,
 » qui sont comme ses satellites et ses messagers ; de plus, elle
 » lui a découvert les *intelligences nécessaires* de la plupart des
 » choses obscures, comme des espèces de fondements de la
 » science. En outre, elle lui a donné un corps d'une forme
 » propre et appropriée à l'esprit humain ; car au lieu qu'elle a
 » courbé les autres animaux vers la terre pour leur pâture,
 » elle a donné à l'homme une posture droite, et le regard vers
 » le ciel, comme le lieu de sa *parenté* et de son *ancienne de-*
 » *meure*. »

Ipsam autem hominem eadem Natura non solum celeritate mentis oravit, sed etiam sensus, tamquam satellites attribuit, ac nuntios : et rerum plurimarum obscurarum *necessarias intelligentias* enu-

¹ Ubaghs, *Elementa ontologiæ*, cité et adopté par M. l'abbé Blaisot, *Inst. phil.*, t. II, p. 35.

davit, quasi fundamenta quædam scientiæ, figuramque corporis habilem, et aptam ingenio humano dedit. Nam cum ceteras animantes abjecisset ad pastum, solum hominem erexit, ad cœlique, quasi cognationis domiciliique pristini conspectum, excitavit (I, c. 9).

Les *intelligences nécessaires*, c'est ce que nos philosophes appellent les *idées innées*, mais appuyées sur rien, puisqu'ils nient et la *filiation* et l'*ancienne demeure*. Ce qui fait qu'ils ne peuvent logiquement conclure comme Cicéron va le faire :

« Maintenant, puisque Dieu a *engendré* et orné l'homme, » qu'il a voulu être le principe de toutes les autres choses, il » est bien évident (pour ne pas parler de tout), que la Nature » peut, par elle-même, aller bien plus avant; puisque *sans le* » *secours d'aucun maître*, en partant des choses dont elle con- » naît les genres, par cette première et à peine *commencée* » *intelligence*, elle confirme par elle-même sa Raison et la » perfectionne. »

Nunc quoniam hominem, quod principium reliquarum rerum esse voluit, *generavit* et ornavit Deus, perspicuum sit illud (ne omnia disserantur) ipsam per se naturam longius progredi : quæ etiam, *nullo docente*, profecta ab iis, quorum, ex prima et *inchoata intelligentia*, genera cognovit, confirmat ipsa per se rationem, et perficit (*ib.*)

Nous ne citerons ici qu'une phrase *hors de la Nature*, c'est celle qui dit que la Nature perfectionne la raison sans la coopération d'aucun maître. Cela ne s'est jamais vu et ne se verra jamais.

Un peu plus loin Cicéron parle encore « de ces *intelligences commencées* (que le traducteur appelle *premières idées imparfaites*), qui sont *imprimées* dans les esprits, et *imprimées* uniformément en tous. »

Quæque in animis *imprimuntur*, de quibus ante dixi, *inchoata intelligentiæ*, similiter in omnibus *imprimuntur* (I, c. 10.)

C'est la vraie objection, celle que l'on fait aux partisans des *idées innées* : si Dieu a mis en nous, *imprimées en nous*, les idées de toutes choses, comment se fait il que le produit de cette impression, de cette semence uniforme, soit si différent ? Voici ce que répond Cicéron ; nos philosophes modernes n'ont fait que le copier :

« Il s'en suit donc que nous avons été faits par la Nature, pour participer le droit les uns des autres, et pour en avoir communication entre tous. Or dans toute cette discussion, je veux qu'il soit bien compris que je dis que la Nature existe, mais que la corruption de la mauvaise coutume est si puissante, que ces quelques petits feux donnés par la Nature en sont éteints, et que les vices contraires y prennent naissance, et s'y fortifient. »

Sequitur igitur, ad participandum alium ab alio, communicandum. que inter omnes jus, nos Natura esse factos. Atque hoc in omni hac disputatione sic intelligi volo, quod dicam naturam esse : tantam autem esse corruptelam malæ consuetudinis, ut ab ea tanquam igniculi extinguantur a Natura dati, exorianturque, et confirmentur vitia contraria (I, c. 12).

Ne sommes-nous pas bien avancés? Voilà que tout cet édifice si pompeusement élevé, croule tout entier. Cette semence divine, cette génération divine, cette agnation, ce droit de citoyen commun à l'homme et à Dieu, cette génération de nos esprits par les Dieux mêmes, toute cette force divine est détruite, toute cette lumière divine est éteinte par la coutume. Or, la coutume, c'est l'exemple, c'est l'enseignement; n'est-ce pas faire la part trop belle au Traditionalisme?

Ainsi, on le voit, dès que Cicéron descend de l'abstraction pour toucher à quelque chose de réel, toute sa théorie se renverse: preuve infailible qu'elle n'est pas fondée sur la Nature. On peut dire la même chose aux partisans des idées innées, ou imprimées.

Cette objection inquiète visiblement Cicéron; aussi il essaye de nouveau d'identifier la Raison humaine à la Raison divine, et s'efforce ainsi de rendre compte de la diversité et même de l'opposition des opinions. Il faut l'entendre: car il résume sur cela toute la science des hommes les plus doctes et les plus sérieux de toute l'antiquité.

« Mais la variété des opinions et la discordance des hommes nous troublent. Et parce que la même discordance n'a pas lieu pour les sens, nous les croyons certains par leur nature; mais les autres choses (lois, droits,) qui sont vues par les uns d'une manière, par les autres d'une autre, et ne sont pas vues de même par les mêmes personnes, nous

« les croyons fausses et illusoirs. Ce qui certes est une » erreur. »

Sed perturbat nos opinionum varietas hominumque dissentio, et quia non idem contingit in sensibus, hos natura certos putamus. Illa, quæ aliis sic, aliis secus, nec iisdem semper uno modo videntur, ficta esse ducimus. Quod est longe aliter (1, c. 17).

Et pourquoi ?

« Car ni notre mère, ni notre nourrice, ni un maître, ni » un poëte, ni le théâtre ne *pervertissent* nos sens, et le con- » sentement de la multitude ne les éloigne pas du vrai. »

Nam sensus nostros non parens, non nutrix, non magister, non poeta, non scena *d-pravat*, non multitudinis consensus abducit a vero (*ib.*)

Vous avez raison, Cicéron, et voilà aussi des choses données de Dieu véritablement, et fondées sur la Nature.

« Mais toutes sortes d'embûches sont tendues à notre es- » prit, ou par ceux que je viens d'énumérer, qui ayant reçu » les esprits tendres et ignorants, les *pétrissent et les fléchis-* » *sent* comme ils veulent. »

Animis omnes tenduntur insidiæ, vel ab iis, quos modo enumeravi, qui teneros et rudes cum acceperunt, *insciunt, et flectunt.* ut volunt (*ib.*).

Eh ! eh ! Cicéron, est-ce que la nourrice, les maîtres ne sont pas *donnés de Dieu et de la Nature* ? Ou plutôt n'est-ce pas là vraiment la main de Dieu, la main de la Nature ? Et si cela est ainsi, comment pouvez-vous dire que la Nature et Dieu corrompent votre homme ? C'est votre système qui est corrompu et renversé par la Nature. Mais continuons. Voici une autre Nature contre laquelle vous vous élevez, sans donner aucune preuve de ce que vous avancez :

« Ou bien les hommes sont *corrompus* par cette Volupté, » qui, *insinuée* dans tous les sens, y réside jusqu'aux plus » profonds replis ; cette Volupté, imitatrice du bien, et mère » de tous les maux. Corrompus par ses caresses, nous ne » pouvons assez discerner les choses qui sont bonnes par » leur nature, parce qu'elles manquent de la douceur et du » mordant de la volupté. »

Vel ab ea, quæ penitus in omni sensu imp'itata *insidet*, imitatrix boni, Voluptas, malorum autem mater omnium ; cujus blanditiis cor-

rapti, que Natura bona sunt, quia dulcedine hac et scabie carent, non cernimus satis (ib.).

Que dites-vous là, grand philosophe ?

Quoi ? pour connaître le droit, la loi, la nature, la droite raison, toutes choses que vous dites *données* par Dieu dans notre esprit, parent, consanguin de Dieu, et ayant la même Nature, il nous faudra renoncer à notre mère, à notre nourrice, à nos maîtres ; il nous faudra nous débarrasser de cette Volupté qui siège au plus profond de nous-mêmes ? et c'est là le moyen que vous nous donnez de connaître la loi qui doit nous faire discerner le juste de l'injuste ? En vérité, vous nous désolez, si vous ne délirez pas. Et puis dites-nous, grand homme, qui a mis dans nos profondeurs cette Volupté corruptrice ? Et que répondrez-vous à votre contemporain Lucrèce, et à tous les Épicuriens qui vous disent que c'est la Nature ?

C'est là pourtant qu'en sont toutes les Philosophies. Elles nous disent que la condition nécessaire pour connaître la vérité, c'est de nous défaire de nos passions. On voit qu'elles n'ont pas fait un pas depuis Cicéron, qu'elles copient. Les Traditionalistes seuls, mettant la loi, la vérité, hors de l'homme ; l'homme, quelle que soit sa dégradation intérieure, les peut connaître, les connaît, quoiqu'il les transgresse.

Après diverses excursions où le faux et le vrai sont mêlés ensemble, d'une manière inextricable, le frère de Cicéron, visiblement hors de voie, lui dit : « Quelle est donc l'opinion » qu'il nous faut suivre ? »

Quamnam igitur sententiam dicimus (I, c. 21) ?

Cicéron répond :

« Il nous faut rechercher les termes posés par Socrate, » et nous y soumettre. »

Requiri placere terminos, quos Socrates pegerit, iisque parere (ib.)

Ainsi voilà Socrate transformé en Dieu ; défense à tous d'interroger dorénavant la Nature, et même cette portion ou émanation de Dieu, qui est en nous. C'est la conclusion de toutes les philosophies. Après avoir rejeté la tradition historique, remontant à Dieu, elles nous désignent un homme à suivre. Il y a même encore cela de particulier, c'est que tous

nos Ontologistes disent comme Cicéron : Prenez Socrate , dans son organe, Platon. Point d'unité, point de salut hors du Platonisme, nous ont dit D. Gardereau, M. l'abbé Fabre, et tous leurs adhérents, les Ontologistes.

A la fin de son livre, Cicéron émet la doctrine la plus large et la plus élevée ; or, il ne l'attribue plus à la Nature, mais à la Philosophie, et même à une révélation d'Apollon, c'est-à-dire à l'Enseignement. Il y développe encore un Panthéisme assez compliqué :

« C'est la Philosophie, dit-il, qui, outre toutes les autres » choses, nous a appris, ce qui était le plus difficile, à nous » connaître nous-mêmes. Précepte qui a tant de force et tant » de portée, qu'on ne l'a attribué à aucun homme mais au » Dieu de Delphes. Car celui qui se connaît lui-même sentira » d'abord qu'il a quelque chose de Divin, et sera persuadé » que son esprit a été consacré au dedans de soi, comme une » espèce de Simulacre sacré. Il fera et pensera toujours quel- » que chose de digne de ce grand présent des Dieux ; et lors- » qu'il se sera bien essayé et examiné, il comprendra com- » ment il est venu au monde enrichi par la Nature, combien » il possède d'instruments pour acquérir et se rendre propre » la Sagesse, puisqu'il a reçu, conçu dans son âme et son es- » prit, les principes de toutes choses, comme des intelligen- » ces ébauchées ; enrichi de ces dons, et conduit par la Sa- » gesse, il verra qu'il peut devenir un homme de bien, et » par cela même heureux. »

Hæc enim una nos cum ceteras res omnes, tum, quod est difficil-
limum, docuit, ut nosmetipsos nosceremus ; cujus præcepti tanta
vis, tanta sententia est, ut ea non homini cuipiam, sed Delphico Deo
tribueretur. Nam qui se ipse norit, primum aliquid sentiet se habere
divinum, ingeniumque in se suum, sicut Simulacrum aliquod, de-
dicatum putabit ; tantoque munere Deorum semper dignum aliquid
et faciet, et sentiet. Et cum se ipse tentarit, totumque perspexerit,
intelliget, quemadmodum a Natura subornatus in vitam venerit,
quantaque instrumenta habeat ad obtinendam adipiscendamque sa-
pientiam ; quoniam principia rerum omnium, quasi adumbratas
intelligentias, animo ac mente conceperit ; quibus illustratus, sap-
ientia duce, bonum virum, et ob eam ipsam causam cernat se
beatum fore (1, c. 22).

Cicéron trace ensuite un tableau merveilleux de la sagesse

de l'homme, dans lequel nous nous contentons de noter les traits suivants :

« De plus, lorsqu'il aura reconnu le ciel, la terre, les mers, et la nature de toutes choses, d'où elles sont sorties, où elles retournent; quand, et de quelle manière elles périront, qu'il y aura vu ce qu'il y a en elles de mortel et de caduque, de *divin et d'éternel*, et qu'il aura *presque saisi avec la main Celui qui dirige et gouverne tout*, et qu'il aura compris qu'il n'est pas le citoyen d'un seul lieu environné de murailles, mais citoyen du monde entier comme d'une seule ville. Oh ! combien, Dieux immortels, dans ces magnificences, dans cet aspect et cette connaissance de la Nature, il se connaîtra lui-même selon le précepte d'Apollon ! Combien il méprisera, dédaignera, regardera comme rien, ce que le vulgaire regarde comme la plus belle chose. »

Idemque cum cœlum, terras, maria, rerumque omnium naturam perspexerit, eaque unde generata, quo recurrant, quando, quo modo obitura, quid in iis mortale et caducum, quid divinum, æternumque sit, viderit, ipsumque ea moderantem et regentem pœne prehenderit, necque non unius circumdatum mœnibus loci, sed civem totius mundi, quasi unius urbis, agnoverit; in hac ille magnificentia rerum, atque in hoc conspectu et cognitione Naturæ, Dii immortales ! quam ipse se noscet, quod Apollo præcepit Pythius ! quam contemnet, quam despiciet, quam pro nihilo putabit ea quæ vulgo dicuntur amplissima (I. c. 29) ?

Nous citons avec plaisir ce passage, pour montrer combien de précieuses notions primitives étaient encore au milieu de la société païenne. Mais nous ferons observer que ce n'est ni dans la nature, ni dans la divinité de l'esprit de l'homme, ou dans les philosophes, que Cicéron avait puisé toutes ces notions. La preuve, c'est que nous avons vu Lucrèce, qui représentait une des sectes les plus répandues, nier l'intervention des Dieux dans la formation de l'univers, Dieux, ou plutôt Dieu, que Cicéron prétend qu'on peut saisir avec la main. La plupart des philosophes de son temps les niaient formellement.

Le traité de *Legibus*. — Livre II.

Après les principes établis dans le livre précédent, il semblerait que l'on devait être assez fixé sur l'origine et la valeur

de la loi. Cicéron, cependant, traite de nouveau la même question. Il va rechercher, dit-il, la force et la nature de la loi : *Vim naturamque legis*. Il commence d'abord par invoquer Jupiter et les autres dieux :

A Jove Musarum primordia... quia nunc itidem ab eodem et cæteris Diis immortalibus sunt nobis agendi capienda primordia (II c. 3).

Puis il dit d'après les Sages :

« La loi n'a point été *inventée par les investigations de*
 » *hommes*, ce n'est pas non plus quelque chose de formé par
 » les peuples ; mais *quelque chose d'éternel*, qui régit le monde
 » entier par la sagesse du commandement et de la prohibition.
 » Ainsi, ils disaient que cette loi primordiale et divine
 » nière était *l'esprit de Dieu*, commandant ou prohibant toutes
 » choses par la *raison* ; d'où cette loi que les *Dieux* ont
 » donnée au genre humain, est louée justement. Car *c'est la*
 » *raison et l'esprit du Sage*, propre à commander et à prohiber. »

Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sententiam, *legem* nuncque *hominum ingeniiis excogitatam*, nec scitum aliquod esse populorum, *sed æternum quiddam*, quod universum mundum regere imperandi prohibendique sapientia. Ita principem legem illam et ætërnitatem, *mentem esse dicebant*, omnia *ratione* aut cogentis, aut veritatis *Dei* : ex qua illa lex, quam Dii humano generi dederunt, recte est laudata. Est enim *ratio, mensque sapientis*, ad jubendam et ad deterrendum idonea (II, c. 4).

Nous avons traduit mot à mot ce passage, pour rester dans la pensée de Cicéron, laquelle comprend : 1° que la loi est quelque chose d'éternel ; 2° que c'est l'esprit de Dieu, et en dernier lieu aussi l'esprit du Sage.

Il y a là, en effet, une espèce d'enchaînement : Si l'esprit du sage est l'esprit de Dieu, le sage peut suivre son esprit. Mais dès que l'on demande qui sera le Sage, par conséquent qui est l'esprit de Dieu, tout l'échafaudage s'écroule. Il n'y a plus qu'une espèce de Panthéisme, qui s'étend à tous les hommes, et le nom de Dieu au singulier, qui semble d'abord briller d'un vif éclat, s'obscurcit dans la mention immédiate des Dieux, et s'éteint dans le Jupiter invoqué dès le début. On n'est pas plus instruit de la véritable loi qu'avant.

Suarez cite ce texte depuis *ex qua* ; mais il néglige de parler du sens panthéistique de Cicéron, et appelle cette loi *une certaine propriété de la Nature* ; d'où il conclut qu'elle est *divine, et portée immédiatement par Dieu*, et au lieu de l'agnation de Cicéron, il apporte en preuve le *signatum est* du psaume *iv*, 7 ; texte qui, comme on le sait, doit se traduire par *signatement* extérieur, et non par *impression*¹.

La première partie du texte est encore citée pour preuve qu'il y a en Dieu *une loi éternelle*² ; ce qu'il appuie de l'autorité de Platon. Il conclut en disant que c'est la *loi même chrétienne* ; ce dont il est permis de douter.

Il cite encore ce texte pour prouver que la loi naturelle est *immuable*³.

Mais pour éviter les inconvénients du Panthéisme, il dit que les hommes ont connu « *par ses effets, cette loi éternelle qui existe en Dieu même* » ; il semble cependant qu'il fallait connaître d'ailleurs cette loi éternelle, pour savoir que ces effets lui sont conformes.

Ce texte est encore cité pour prouver *que la loi naturelle est la même partout, et chez tous les hommes* ; et pour répondre à l'objection qu'on se pose, *que diverses nations ont usé de lois contraires aux préceptes naturels*, il dit que, pour éviter l'identification que fait Cicéron de la loi dans Dieu et dans l'homme, qu'elle est la même, quant à la *substance*, mais non point quant à la *connaissance* ; qu'elle est la même *in actu primo*, ou la *lumière intellectuelle*, mais non pas *in actu secundo*, c'est-à-dire dans la *connaissance actuelle*. D'où il suit que Suarez, comme Cicéron, dès qu'il s'agit de préciser cette loi éternelle, ce qui est nécessaire pour s'y conformer, voit la

¹ Quia illa lex est veluti *proprietas quædam Naturæ*, et quia Deus ipse illam Naturæ *inseruit*, et ex hac parte etiam est divina hæc lex tanquam a Deo immediate lata (Suarez, *de legibus*, l. 1, c. 3, n. 9, *ibid.*, p. 94).

² Cicero, *hanc legem* maxime prædicat, et a sapientissimis philosophis cognitam fuisse his verbis confirmat... Plato etiam in Timæo... primam legem vocat divinam, per quam plane hanc æternam intelligit, etc. (*Ibid.*, l. II, c. 1, n. 2, p. 209).

³ *Ibid.*, c. 13, n. 2, p. 281.

⁴ Legem æternam in Deo ipso existentem *per effectus* assecutisunt. (*Ibid.*, c. 4, n. 4, p. 228).

réalité lui échapper, et ne peut citer aucun texte précis. C'est ce qui arrive à tous ceux qui n'ont pas recours à une révélation extérieure faite par Dieu, de ce que l'homme doit faire et pratiquer. Suarez a touché la vraie connaissance de la loi quand il dit peu après, que les préceptes naturels ne peuvent être ignorés, *parce qu'ils sont tous connus par les termes mêmes* qui les expriment¹. Le reste est inutile.

Le frère de Cicéron comprend très-bien la faiblesse et l'obscurité de toute la théorie qui vient d'être exposée; aussi il ajoute « Démonstrez-nous donc la force de cette loi céleste : *Vt istius cœlestis legis explana.* » Voyons la réponse de Cicéron :

Il convient d'abord que les lois décrétées par les peuples n'ont ni le pouvoir ni la force d'ordonner le bien, ou de défendre le mal, puis il continue :

« Cette force non-seulement est plus ancienne que la naissance des peuples et des cités, mais elle est *contemporaine* et *ce Dieu* qui soutient et gouverne le ciel et la terre; car *l'esprit divin* ne peut être *sans la raison*, et la *raison divine* ne peut pas ne pas avoir cette *force* qui donne la sanction aux choses bonnes ou mauvaises... (et il cite pour exemples Cochlès et Lucrèce). Il y avait une raison partie *de la nature des choses* et poussant à faire le bien, et détournant du mal; laquelle n'a pas commencé à être loi lorsqu'elle a été écrite, mais lorsqu'elle est née. Or, elle est née ensemble *avec l'esprit divin*. C'est pourquoi la loi véritable et première, propre à commander et à défendre, c'est la *droite raison du grand Jupiter.* »

Quæ vis non modo senior est, quam ætas populorum et civitatum sed æqualis illius cœlum atque terras tuentis et regentis Deo. Neque enim esse mens divina sine ratione potest, nec ratio divina non hanc vim in rectis pravisque sancientis habere..... Erat enim ratio profecta a rerum natura, et ad recte faciendum impellens, a delicto avocans : quæ non tum denique incipit lex esse, cum scripta est, sed tum, cum orta est. Orta autem simul est eum mente divina. Quamobrem lex vera atque princeps, apta ad jubendum, ad vetandum, ratio est recta, summi Jovis (II, c. 4).

¹ Nam saltem quoad prima et universalissima principia ignorare non potest (lex naturalis), quia sunt ex terminis notissima (*Ibidem* c. 8, n. 6, p. 258).

Essayons d'analyser toutes les tautologies et confusions renfermées dans ce passage, qui a une certaine apparence de profondeur et de noblesse.

Il s'agit de savoir quelle est la loi morale, et quelle est sa force; Cicéron dit :

1° Que la loi n'a pas été inventée par l'homme; ce qui est très-vrai.

2° La loi est éternelle; elle est l'esprit de Dieu. Ceci la tient bien loin de nous. Cicéron le sent, et il la fait descendre sur terre, en disant *que c'est la raison et l'esprit du sage*. Ceci est très-clair; seulement, reste à savoir qui est *ce sage dont l'esprit et la raison sont la raison et l'esprit de Dieu*. Car si nous ignorons cela, autant vaudrait avoir laissé la loi dans le ciel avec la raison et l'esprit de Dieu. Ici encore, nous le voyons tomber dans le Panthéisme, quand il identifie la raison de Dieu, avec celle de l'homme. De plus, à cette belle notion, *de Dieu*, vient se joindre sans intervalle, la mention *des dieux*. Comment concilier tout cela? Ce n'est pas tout :

3° « La loi est plus ancienne que la naissance des peuples... » Elle est contemporaine de ce Dieu qui soutient et gouverne le monde... Elle a donc la force de commander. » C'est bien; mais sortant de cette éternité et de ce Dieu caché, qui est-elle? *C'est la droite raison du grand Jupiter*, répond-il; et il reste toujours à savoir ce que nous dit cette raison du grand Jupiter. Mot mal choisi, ce nous semble, car, ou les Romains nous ont donné une fausse idée de leur grand Jupiter, ou il est bien difficile dans ses exemples de reconnaître la loi morale.

Et cependant il est des professeurs chrétiens qui n'ont pas craint de citer même le texte relatif au *grand Jupiter*, à l'appui de leur morale philosophique, et pour prouver que *la loi éternelle est la première règle des actions humaines*¹.

Voici encore des expressions plus abstraites, et tout à fait panthéistes :

¹ Voir J.-B. Du Hamel, dans *Philosophia vetus et nova ad usum scholæ accommodata*, t. II, p. 181; in-12, 1678, et *Theologia moralis clericorum seminaris accommodata summarium*, par le même, t. II, p. 17, in-12, 1694.

« Donc, comme cet esprit divin est
 » lorsqu'elle est dans l'homme, elle est
 » du sage. »

Ergo ut illa divina mens. summa lex est; haec
 perfecta est in mente sapientis (II, c. 5).

Toujours l'esprit divin identifié avec la loi
 constituant l'esprit du sage; mais nous sommes
 avancés; ce sage devient un Dieu, mais une
 vraie, il faut qu'elle soit louable. Bien, mais
 la reconnaître? Écoutons encore, nous allons
 à son aide une tradition, mais une tradition

Cicéron veut prouver ensuite que, pour
 son Dieu.

« Il est constant que les lois des peuples ont
 » pour le salut des citoyens, et que CEUX qui
 » ment, ont sanctionné ces connaissances, et
 » peuples qu'ils écriraient et promulgueraient
 » qu'ils vivraient honnêtement et heureusement
 » laient les recevoir et s'y soumettre. Ce sont ces
 » composées et sanctionnées, qu'ils ont nommées

Constat profecto ad salutem civium. civitatumque laetitia
 vitamque hominum quietam et beatam, inventas esse leges
 qui primum ejusmodi scilicet sanxerint, populis ostendit
 scripturos atque latoros, quibus illi adscitis susceptisque
 teque viverent : quibus ita composita sanctaque essent
 videlicet nominarunt (II, c. 5).

D'où il conclut que ce qui est pernicieux et injuste
 n'est pas le nom de loi. C'est ainsi que Cicéron se tient
 pour exposer l'origine et l'établissement des lois. Il
 nous dit : 1° Si les peuples qu'il suppose à cette époque
 avaient pas déjà des lois ; 2° Quels furent CEUX qui
 proposèrent les premiers, et si eux-mêmes n'avaient
 formés par des lois.

On le voit, il ne sait ni qui a donné les premières
 ce qu'elles ordonnent, ni à quels signes les reconnaître.
 le savons, nous : ces peuples et ces législateurs de
 daient de peuples et de législateurs, qui avaient reçu des
 pères les principales lois ; ils en firent un choix qu'ils
 tèrent à leurs peuples : et voilà tout.

TRA
 lité lui éch
 qui arrive
 n extérieu
 pratiquer
 and il dit
 e ignoré
 mes qui
 Le frère
 s de toi
 Décor
 Es ca
 Il cor
 nt r
 dre
 C
 C
 C

te à répéter les leçons de Platon, et mieux persuader que forcer, il expose sur le soumettre à la Loi. Il lui faut un es lois !! Il s'embarrasse peu de chercher comment il a dû être soumis à la loi ; peu importe : « Nous disons, ajoutons dans la tradition ; voilà tout : *um est* (II, 6). »

doivent d'abord être convaincus que les es et les souverains de toutes choses ; sur puissance et sous leur bon plaisir ; nre humain de leurs bienfaits ; que s démêlent l'intérieur de chacun de os intentions bonnes et mauvaises, et ous apportons à leur culte, et qu'ils exact de ceux qui les honorent sincère- pour récompenser les uns et punir les rites. Quand une fois les esprits seront , il ne sera pas difficile de leur inspirer et utiles !! »

io persuasum civibus, dominos esse omnium s, eaque, qua gerantur eorum geri ditione tème de genere hominum mereri, et qualis id in se admittat, qua mente, qua pietate iorumque et impiorum habere rationem. entes, haud saue abhorrebunt ab utili, ac

ple ainsi formé, on persuadera toutes ne sont que les bonnes lois qui l'ont l'est supposer fait ce que l'on veut faire! raison, pour montrer combien la crainte et leur existence prouvée par les mer- voilà que devant lui se dresse Lucrèce, nerveilles, et les expliquant sans les Cicéron, et s'accordant avec lui pour Nature ; cette Nature invoquée en der- on. — A cela Cicéron ne répond rien, ndre.

ite les lois de la Religion ; il n'assigne N° 49 ; 1864. (68^e vol. de la coll.) 4

« Donc, comme cet esprit divin est la suprême loi, aussi
 » lorsqu'elle est *dans l'homme*, elle est parfaite dans l'esprit
 » du sage. »

Ergo ut illa divina mens. summa lex est; item, cum *in homine est*,
 perfecta est in mente sapientis (II, c. 5).

Toujours l'esprit divin identifié avec la loi, et l'un et l'autre
 constituant l'esprit du sage; mais nous ne sommes pas plus
 avancés; ce sage devient un Dieu, mais inconnu.

Cicéron veut prouver ensuite que, pour qu'une loi soit
 vraie, il faut qu'elle soit louable. Bien, mais à quelle marque
 la reconnaître? Écoutons encore, nous allons le voir, appelant
 à son aide une tradition, mais une tradition inconnue comme
 son Dieu.

« Il est constant que les lois des peuples ont été *inventées*
 » pour le salut des citoyens, et que CEUX qui, *au commence-*
 » *ment*, ont sanctionné ces connaissances, ont prouvé aux
 » peuples qu'ils écriraient et promulgueraient des lois telles
 » qu'ils vivraient honnêtement et heureusement, s'ils vou-
 » laient les recevoir et s'y soumettre. Ce sont ces choses ainsi
 » composées et sanctionnées, qu'ils ont nommées lois. »

Constat profecto ad salutem civium. civitatumque incolumitatem,
 vitamque hominum quietam et beatam, *inventas esse leges*; eo-que,
 qui *primum ejusmodi scita sanxerint*, populis ostendisse, ea se
 scripturos atque laturus, quibus illi adscitis susceptisque, honeste bea-
 teque viverent: quæque ita composita sanctaque essent, eas leges
 videlicet nominarunt (II, c. 5).

D'où il conclut que ce qui est pernicieux et injuste, ne mé-
 rite pas le nom de loi. C'est ainsi que Cicéron se tire d'affaire
 pour exposer l'origine et l'établissement des lois. Il oublie de
 nous dire: 1° Si les peuples qu'il suppose à cette époque n'a-
 vaient pas déjà des lois; 2° Quels furent CEUX qui les leur
 proposèrent les premiers, et si eux-mêmes n'avaient pas été
 formés par des lois.

On le voit, il ne sait ni qui a donné les premières lois, ni
 ce qu'elles ordonnent, ni à quels signes les reconnaître. Nous
 le savons, nous: ces peuples et ces législateurs descen-
 daient de peuples et de législateurs, qui avaient reçu de leurs
 pères les principales lois; ils en firent un choix qu'ils adap-
 tèrent à leurs peuples: et voilà tout.

Cicéron se met ensuite à répéter les leçons de Platon, et posant en fait qu'il vaut mieux persuader que forcer, il expose quel peuple il lui faut pour le soumettre à la Loi. Il lui faut un peuple tout formé par les lois ! Il s'embarrasse peu de chercher quel est ce peuple, et comment il a dû être soumis à la loi ; qu'il ait existé ou non, peu importe : « Nous disons, ajoute-t-il, ce que nous trouvons dans la tradition ; voilà tout : » *loquimur quod traditum est* (II, 6). »

« Tous les citoyens doivent d'abord être convaincus que les Dieux sont les maîtres et les souverains de toutes choses ; que tout se fait par leur puissance et sous leur bon plaisir ; qu'ils comblent le genre humain de leurs bienfaits ; que leurs regards perçants démêlent l'intérieur de chacun de nous, nos actions, nos intentions bonnes et mauvaises, et les dispositions que nous apportons à leur culte, et qu'ils tiennent un compte exact de ceux qui les honorent sincèrement, et des impies, pour récompenser les uns et punir les autres selon leurs mérites. Quand une fois les esprits seront imbus de ces pensées, il ne sera pas difficile de leur inspirer des sentiments vrais et utiles ! »

Sil igitur hoc a principio persuasum civibus, dominos esse omnium rerum ac moderatores Deos, eaque, quæ gerantur eorum geruntur a numine, eosdemque optime de genere hominum mereri, et qualis quisque sit, quid agat, quid in se admittat, qua mente, qua pietate colat religiones, intueri, piorumque et impiorum habere rationem. His enim rebus imbutæ mentes, haud sane abhorrebunt ab utili, ac vera sententia (II, c. 7).

Et, en effet, à ce peuple ainsi formé, on persuadera toutes les bonnes lois ; car ce ne sont que les bonnes lois qui l'ont pu former tel qu'il est. C'est supposer fait ce que l'on veut faire !

Cicéron insiste avec raison, pour montrer combien la crainte des Dieux est salulaire, et leur existence prouvée par les merveilles du monde. Mais voilà que devant lui se dresse Lucrèce, admettant toutes ces merveilles, et les expliquant sans les Dieux immortels de Cicéron, et s'accordant avec lui pour demander tout cela à la Nature ; cette Nature invoquée en dernière analyse par Cicéron. — A cela Cicéron ne répond rien, et ne pouvait rien répondre.

Cicéron expose ensuite les lois de la Religion ; il n'assigne

aucun législateur, aucun Dieu qui les aient promulguées ; il ne s'agit plus ni de Nature, ni d'Esprit et de Raison éternelle ; sans en avertir, il puise à pleines mains dans les traditions conservées chez les Romains, qui les avaient reçues des Étrusques, lesquels les avaient apportées de l'Orient. — Citons-en quelques-unes :

« Que l'on s'approche des Dieux avec pureté, que l'on se » présente devant eux en esprit de religion, que l'on bannisse » les richesses de leurs temples : Dieu punira quiconque » agira autrement. *Que personne n'ait de Dieux à part, soit » nouveaux, soit étrangers, pour leur rendre aucun culte en » particulier, à moins qu'ils n'aient été authentiquement re- » connus.* Que dans les villes soient les temples que nos pères » y ont bâtis ; dans les campagnes, les bois sacrés, et les cha- » pelles des lares ; *que l'on garde dans les familles les céré- » monies qui leur sont propres, et qu'elles tiennent des an- » ciens.* Que l'on honore les Dieux, non-seulement ceux que » l'on a toujours révéérés comme Dieux, mais encore *ceux qui » se sont élevés au ciel par leurs grandes actions,* tels qu'Her- » cule, Bacchus, Esculape, Castor, Pollux, Quirinus : et qu'on » rende le même honneur à ces vertus qui ouvrent à l'homme » le chemin du Ciel, savoir : l'Intelligence, le Courage, la » Piété, la Bonne foi... Qu'elles aient des temples, et qu'il n'y » se fasse aucun sacrifice en l'honneur des Vices. »

Ad Divos adeunto caste : pietatem adhibento : opes amovento. Qu secus faxit, Deus ipse viudex erit. *Separatim nemo habessit Deos neve novos, sive advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto* Constructa a patribus delubra in urbibus habento. Lucos in agris habento et larum sedes. *Ritus familiæ patrumque servanto, Divos, a eos, qui cælestes semper habiti, colunto, et ollos quos endo cæli merita locaverunt, Herculem, Liberum, Æsculapium, Castorem, Pollucem, Quirinum : ast olla, propter quæ datur homini adscensus in cælum, Mentem, Virutem, Pietatem, Fidem, earumque laudum delubra sunt : nec ulla Vitiorum sacra sollempnia obeunto* (II, c. 8)

Remarquons cette proscription des Dieux étrangers semblable à celle de Moïse¹ ; si elle avait été observée, le Paganisme n'eût jamais existé. Mais Cicéron y déroge, en confondant le Dieu gouverneur du monde dont il a parlé, avec

¹ Noli adorare Deum alienum (Exod., xxxiv, 14).

les Dieux, en mettant au rang des Dieux les hommes célèbres, et de plus, en élevant des temples à des abstractions. L'ancien est mêlé au moderne dans la mention des temples bâtis par les anciens, car les anciens, en Italie, n'honoraient pas Dieu dans les temples. On cite ensuite les Vierges vestales et le feu sacré, sans aucune notice sur leur origine :

« Que les Vierges vestales gardent soigneusement dans la ville le feu éternel du foyer public : et que ceux qui ne sont pas instruits de l'ordre et des cérémonies requises dans le ministère sacré, tant particulier que public, les apprennent des prêtres approuvés. »

Virgines Vestales in urbe custodiunt ignem foci publici sempiternum. Quoque hæc privatim et publice modo rituque fiant, discunt ignari a publicis sacerdotibus. (*ib.*)

Il faut remarquer ce qui est dit :

« Quant à conserver les rites des familles et de nos pères, c'est conserver la religion qui a été enseignée par les Dieux. Car l'antiquité approche très-près des Dieux. »

Jam ritus familiæ, patrumque servare, id est (quoniam antiquitas proxime accedit ad Deos), a Diis quasi traditam religionem laeri (*ib.* c. 11).

Paroles précieuses qui prouvent la tradition de la révélation primitive, et que certains rites primitifs étaient encore conservés dans plusieurs familles. Macrobe, en effet, nous apprend que les familles *Claudia*, *Emilia*, *Julia* et *Cornelia* avaient conservé quelques-uns de ces rites. Mais il ne nous les fait pas connaître ¹.

Après avoir parlé de Dieu comme s'il était unique, Cicéron mêle immédiatement la pluralité des Dieux ; et de plus, les héros qu'il divinise encore. Et voici sa raison :

« Quand la loi ordonne d'honorer quelques hommes sacrés, comme Hercule et les autres, cela nous indique que les âmes des hommes sont immortelles, mais que celles des hommes bons et forts, sont divines. »

Quod autem ex hominum genere consecratos, sicut Herculem, et ceteros, coli lex jubet, indicat omnium quidem animos immortales esse, sed fortium bonorumque divinos (*ib.* c. 11).

¹ Sunt præterea feri propriæ familiarum, ut familiæ *Claudix*, vel *Emilix*, seu *Julix*, sive *Corneliox*, et si quas ferias proprias quæque familia ex usu domesticæ celebritatis, observat (*Macr. Saturn.* l. 1, c. 16, p. 264 ; in-8°, 1670.)

Arrivé à parler des augures et des prédictions, Cicéron fait en ces termes sa profession de foi :

« Si vous me demandez mon avis, *je crois sincèrement qu'il y a un art de prédire l'avenir*, art que les Grecs ont nommé *Mantice*, et que le vol des oiseaux et les autres signes que nous faisons profession d'observer en font partie. Je ne vois pas après tout quelle raison je pourrais avoir de n'en pas convenir, quand il est constant parmi nous qu'il y a des *Dieux*, que le monde est conduit par leur esprit, que leur bonté les fait pourvoir à nos besoins, et qu'ils sont maîtres de nous donner des marques de ce qui doit arriver : voilà ce qu'on dit communément pour le prouver. Il y a plus, l'histoire de notre République nous fournit un nombre infini d'exemples qui confirment cette vérité ; tous les royaumes, tous les peuples sont témoins de je ne sais combien de choses extraordinaires, et contre toute apparence, qui sont arrivées conformément aux prédictions des Augures... Mais il n'est pas douteux que cette doctrine et cet art des Augures ne se soient perdus par leur vétusté, et par négligence. »

Egone ? *divinationem*, quam Græci *μαντικήν* appellant, *esse censeo*, et hujus hanc ipsam partem, quæ est in avibus, ceterisque signis disciplinæ nostræ ; quod, cum summos *deos* esse concedamus, eorumque mente mundum regi, et eorumdem benignitatem hominum consulere generi, et posse nobis signa rerum futurarum ostendere, non video cur esse divinationem negem. Sunt autem ea, quæ posui, ex quibus id, quod volumus, efficitur et cogitur. Jam vero permultorum exemplorum et nostra est plena respublica, et omnia regna, omnesque populi, cunctæque gentes. Augurum prædictis multa incredibiliter vera cecidisse... Sed dubium non est, quin hæc disciplina, et ars Augurum, *evanuerit jam et vetustate, et negligentia* (II, c. 13).

Cicéron veut proscrire les sacrifices nocturnes célébrés par les femmes, et ici il nous apprend sur le passage de la vie bestiale à la vie civilisée quelques détails qui méritent d'être notés. Jusqu'ici il avait attribué cette transformation à l'éloquence d'abord, puis à des sages. Ici il prononce un nom. Écoutons :

« Si nous supprimons les sacrifices nocturnes, que deviendront *Iacchus* et vos *Eumolpides* et leurs augustes mystères ? car nous ne faisons pas des lois pour le peuple Ro-

» main, mais pour tous les peuples, bons et établis. — *Atticus* :
 » Vous exceptez, je pense, ceux auxquels nous sommes ini-
 » tiés. — *Cicéron* : Certes, je les excepterai. Car parmi les
 » choses excellentes et divines que votre Athènes a mises au
 » jour, et dont elle a doté la vie humaine, je ne trouve rien
 » de meilleur que les mystères par lesquels nous avons été
 » tirés de cette vie agreste et farouche, puis civilisés et adou-
 » cis aux usages de la vie humaine. On les nomme initiations,
 » parce qu'en effet, ça été les principes et les initiations de la
 » vie; et nous en avons reçu non-seulement la règle de vivre
 » avec joie, mais encore l'avantage de mourir avec une bonne
 » espérance. »

Quid ergo ager *Iacchus*, *Eumolpidaque* vestri, et augusta illa
 mysteria, siquidem sacra nocturna tollimus? non enim populo romano,
 sed omnibus bonis firmisque populis leges damus. — *Atticus*: Excipis,
 credo, illa, quibus ipsi initiati sumus. — *Cicero*: Ego vero excipiam.
 nam mihi cum multa eximia, divinaque videntur Athenæ tuæ pepe-
 risse, atque in vitam hominum attulisse, tum nihil melius illis mys-
 teriis, quibus ex agresti immanique vita, ex culti ad humanitatem,
 et mitigati sumus. Initiaque ut appellantur, ita revera principia
 vitæ cogovimus; neque solum cum lætitia vivendi rationem accepi-
 mus, sed etiam cum spe meliore moriendi (II, c. 14).

Voilà donc que c'est aux initiations nocturnes que l'humani-
 té doit d'être sortie de l'état sauvage, et non plus à l'élo-
 quence ou à l'ascendant des sages; et ces mystères, on les
 doit à *Ia-cchus*. — Nous ne voulons pas entrer ici dans l'ex-
 plication de la nébuleuse histoire des dieux et héros Grecs,
 mais nous devons noter qu'*Eumolpus*, était fils de *Musée*,
 disciple du légendaire *Orphée*, et de plus, que cet *Ia-cchus*,
 qui peut-être n'était qu'un nom qu'on invoquait, est un des
 noms propres du dieu des Juifs, que nous célébrons encore
 dans notre *Allelu-Ia*.

Nous distinguons encore cet autre passage :

« *Aristophane*, le plus facétieux poète de l'ancienne comé-
 » die, décria tellement les nouveaux Dieux et les veilles noc-
 » turnes établies pour les honorer, que *Sabazius* et quel-
 » ques autres Dieux, déclarés étrangers, furent chassés de la
 » ville. »

Novos vero deos, et in his colendis nocturnas pervigiliones sic
Aristophanes, facetissimus poeta veteris comœdiæ, vexat, ut apud

eum Sabazius, et quidam alii Dii peregrini iudicati, e civitate eji-
ciantur (II, c. 15).

Maintenant que nous savons que c'étaient les Juifs qui avaient introduit à Rome le culte du dieu *Sabazius*, nous pouvons conjecturer que c'est le même Dieu que les Athéniens chassèrent de leur ville ¹.

Voici encore un fragment de la loi primitive conservée à Rome et en Grèce :

« Notre loi ajoute que l'on retienne ce qu'il y a de meilleur dans les cérémonies anciennes ; de même les Athéniens ayant demandé à Apollon à quelle religion ils s'attacheraient particulièrement, l'oracle leur répondit qu'ils suivissent celle de leurs pères. Sur ce que ceux-ci étant revenus le consulter, alléguaient que leurs pères mêmes avaient varié, et faisaient de nouvelles instances pour savoir à quoi s'en tenir, il leur fut répondu : A la meilleure. Et certes, en fait de religion, il faut croire que la meilleure est en effet la plus ancienne et la plus proche de Dieu. »

Deinceps in lege est, ut de ritibus patriis colantur optimi ; de quo cum consulerent Athenienses Appollinem Pythium, quas potissimum religiones tenerent, oraculum editum est, eas, quæ essent in more majorum. Quo cum iterum venissent, majorumque morem dixissent sæpe esse mutatum, quævisissentque, quem morem potissimum sequerentur e variis, respondit, optimum. Et profecto ita est, ut id habendum sit antiquissimum, et Deo proximum, quod sit optimum (II, c. 16).

On voit toujours l'obligation de recourir à la tradition et à l'antiquité. Mais Cicéron ne remonte pas plus haut que Rome et Athènes ; et cependant à son époque, autour de lui vivaient ces Juifs, qui le faisaient trembler en plein forum. Les officiers romains avaient parcouru tout l'Orient ; tout l'Orient avait ses archives, elles existaient toutes en Grec à la Bibliothèque d'Alexandrie, et cependant aucune mention n'est faite du moindre désir qu'ait eu Cicéron de les consulter.

Plus loin Cicéron dit, que les « jours consacrés aux morts » ne seraient pas appelés *fêtes*, si les ancêtres n'avaient pas

¹ Voir les textes dans les *Annales*, t. v, p. 14 (5^e série).

» voulu que ceux qui sortaient de cette vie fussent mis au nombre des Dieux. »

Quieti dies, feriæ nominarentur, nisi majores eos, qui ex hac vita migrassent, in Deorum numero esse voluissent (II, c. 23).

Et de plus, il nous enseigne un des rites particuliers à la famille *Cornélia*, c'est que « jusqu'au temps de Sylla (77 ans » avant J.-C.), la famille *Cornélia* ensevelissait ses morts. » Sylla le premier commença à les faire brûler. »

Gentemque *Corneliam* usque ad memoriam nostram hac sepultura scimus esse usam (*ibid.*).

D'ailleurs ce qui prouve l'ancien usage, c'est que, le lieu où un homme avait été « brûlé, n'était déclaré *sépulcre*, et » n'était privilégié que lorsqu'on avait recouvert de terre » le dernier os qui restait. »

Nam priusquam in os injecta gleba est, locus ille, ubi crematum est corpus, nihil habet religionis. Injecta gleba tum et illic humatus est, et gleba vocatur; ac tum denique multa religiosa jura completur (*ib.*).

A la fin de ce livre, Cicéron cite les prescriptions de *Démétrius de Phalère*, sur les funérailles. Nous ferons seulement remarquer que ce *Démétrius* est celui qui, étant préfet de la Bibliothèque d'Alexandrie, fit traduire en grec les livres de la Bible, environ 296 ans avant J.-C. — Ses nombreux ouvrages existaient encore du temps de Cicéron, qui doit les avoir lus. Est-il possible qu'il n'y eût pas quelque mention de la Bible ou de la religion des Juifs ?

Traité, de *Legibus*. — Livre III.

Ce dernier livre traite particulièrement des magistrats et du gouvernement civil. Cicéron, tout en appelant Platon un *homme divin*, repousse ses immorales théories de la communauté des femmes et des enfants. Son gouvernement modèle est celui qu'il trouve établi à Rome. Nous citerons seulement les prescriptions suivantes :

« Que ceux qui agissent consultent les Auspices et obéissent » aux Augures. »

Qui agent, auspicia servant, auguri parento (III, c. 4.).

« Il est du devoir d'un bon Augure de se souvenir qu'il » doit être prêt à venir au secours de la république dans » les moments difficiles; qu'il a été créé, conseiller et ad-

» joint de Jupiter, très-bon et très-grand, comme sont les
 » siens, ceux auxquels il ordonne d'agir dans les auspices, et
 » qu'on ne lui a confié certaines parties du ciel, qu'afin
 » qu'il put en tirer des secours. »

Est boni auguris meminisse, maximis Reipublicæ temporibus præsto esse debere; Jovique optimo maximo se conciliarium, atque administrum datum, ut sibi eos, quos in auspicio esse jusserit; cœlique partes sibi definitas esse traditas, de quibus opem referre possit (III, c. 19).

Enfin, en dernière analyse, Cicéron en revient à la tradition des ancêtres :

« Après l'ordre, dit-il, que nos ancêtres ont établi avec
 » tant de sagesse et de modération, je n'ai rien ou presque
 » rien à ajouter aux lois qu'ils ont prescrites. »

Quæ res cum sapientissime moderatissimeque constituta esset a majoribus nostris, nihil habui, sane non multum, quod putarem novandum in legibus (III, c. 5).

Précieuse maxime si elle avait été toujours pratiquée, et si Cicéron avait voulu ou avait pu remonter aux véritables ancêtres. Après cette longue recherche du droit naturel, et cette ascension audacieuse dans les cieux, où Cicéron assure qu'il a trouvé que les hommes étaient de la même nature et de la même raison que les Dieux, il finit son livre par un aveu qui annule tout son système et le réduit aux proportions d'une assertion personnelle. Il dit en effet :

« Sur le droit de la Nature, nous devons penser et parler
 » par nous-mêmes ; mais sur le droit du peuple romain,
 » nous devons dire ce qui a été laissé dans la tradition. »

At de jure Naturæ cogitare per nos, atque dicere debemus ; de jure populi romani, quæ relicta sunt, et tradita (III, c. 20).

C'est ce que nous tenons à constater : toutes ces prétendues découvertes, toutes ces grandes prérogatives de filiation et d'identification avec Dieu, reposent sur des pensées et des assertions personnelles ; les dogmes et la morale puisés dans la Nature n'ont pas d'autre garantie. Cicéron l'avoue, et c'est ce que nous disons à tous : aux philosophes Ontologistes, Rationalistes et Panthéistes. — Les Traditionalistes seuls parlent avec certitude, en recherchant ce qui a été laissé dans la Tradition : *Quæ relicta sunt et tradita.* A. BONNETTY.

*Histoire ecclésiastique.*ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE
DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France
et du Saint-Siège à la fin du xvii^e siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

3^e ARTICLE ¹.

Histoire du débat depuis la lettre de Fénelon au Pape jusqu'à la *déclaration* des trois prélats (mai à août 1697). — Cet appel au Pape blesse les principes gallicans de Bossuet. — Refus de Fénelon d'admettre Bossuet aux conférences où l'on devait examiner son livre.

Nous avons vu que le recours de Fénelon au Saint-Siège avait reçu l'approbation de MM. de Paris et de Chartres. Nous désirons maintenant connaître ce qu'en pensait Bossuet. Si nous le cherchons d'abord dans les lettres de Fénelon, nous remarquons que depuis cette lettre de Fénelon au Pape, de la fin d'avril, pendant les trois mois qui suivirent, c'est-à-dire, jusqu'à sa seconde lettre au même Pontife qui rendit son recours définitif, la correspondance de l'archevêque de Cambrai ne contient absolument rien sur l'impression qu'avait pu recevoir Bossuet de ce premier acte de soumission au Siège suprême. Mais après que toute tentative de conférences étant rompue, ce recours à Rome est devenu irrévocable, et par la protestation de Fénelon au Nonce ², et par sa seconde lettre au Pape ³, l'auteur du livre des *Maximes*, qui attend toute décision de la Mère et maîtresse des Églises, ne craint pas de signaler à ses amis l'effet que ce grand coup produisit sur l'esprit de Bossuet. Il représente les prélats adverses, notamment MM. de Meaux et de Paris, attachés aux maximes Gallicanes, et « toujours attentifs à borner ou à diminuer l'autorité du Saint-Siège, » comme ayant vu cette démarche avec la plus grande peine. « Ce recours au Saint-Siège, écri-

¹ Voir le 2^e art. au dernier cahier, t. VIII, p. 405.

² Fin de juillet 1697 (*Corresp.*, t. VII, p. 520 à 522).

³ Paris, 2 août 1697 (*Corresp.*, t. VII, p. 536 à 538).

» vait-il, a fait assez de peine à nos frondeurs. J'ai même » déclaré une chose qui leur a beaucoup déplu, qui est que je » me crois obligé d'être soumis pour le fait comme pour le » droit. Vous savez là-dessus mes principes ¹. » Dès ce moment toute espèce d'accommodement devint impossible ; et, suivant Fénelon, toute explication leur fut insupportable, depuis qu'il n'en voulut faire aucune qui ne fût réglée par le Saint-Siège ². Plus tard Fénelon écrivait dans sa *Réponse à la relation sur le quietisme* de Bossuet, en 1698, parlant cette fois du premier recours : « Je ne vois que ma lettre au » Pape qui ait pu le choquer..... Ma soumission au Père » commun devait-elle irriter M. de Meaux ? » A cela Bossuet répondit seulement : « Ma soumission est connue, et je » n'ai qu'à laisser passer des traits si malins ³. »

Si le témoignage de Fénelon était seul sur un point si important et si délicat, il ne porterait pas une conviction entière ; mais nous allons entendre Bossuet lui-même, et constater que la *nouvelle chose* étant arrivée, les *nouveaux conseils* la suivirent. Il y aura cependant de la différence entre la situation des mois de mai, juin et juillet, après le premier recours, avec celle des temps qui suivirent le recours définitif. C'est l'histoire de ces trois mois que nous allons maintenant essayer de tracer, les deux Correspondances à la main.

Aussitôt après que Fénelon eut soumis son livre au Pape,

¹ Fénelon à Chanterac, Cambrai, 3 sept. (1697), t. VIII, pag. 34. Fénelon était tellement convaincu de l'émotion que son recours à Rome avait donnée à ses parties, qu'il ne craignait pas de la signaler en écrivant aux cardinaux du Saint-Office. Il leur disait qu'archevêque opprimé il avait cherché un refuge vers le Saint-Siège, *reluctantibus adversariis*. Cameraci, 11 déc. 1697 (t. VIII, pag. 25). — Voy. aussi Chanterac à Fénelon, Rome, 4 janvier 1698, t. VIII, p. 307 ; Chanterac à l'abbé (de Langeron), Rome, 29 avril 1698, t. IX, p. 46.

² Mémoire de Fénelon sur les moyens de terminer l'affaire (*Corresp.*, t. IX, pag. 359 à 368) et lettre de Fénelon à Chanterac (t. IX, p. 383).

³ *Réponse à la relation*, chap. VII, n° 72, p. 413. L'abbé Rohrbacher (*loc. cit.*, p. 293) cite au complet ce passage omis par M. de Bausset dans ses deux histoires.

⁴ *Remarques sur la réponse*, art. IX, § 1^{er}, n° 16, 17 (*Œuvres*, Vivès, t. XIX, p. 185).

Bossuet écrivait à son neveu : « Nous voyons M. de Cambrai » toujours très-attaché à défendre M^{me} Guyon que nous » croyons toute molinosiste, et dont nous ne pouvons souffrir que les livres demeurent en leur entier sans mettre au » hasard toute la piété. Nous avons eu toute la patience possible, et fait toute sorte d'efforts, pour finir l'affaire par les » voies de la charité. *Puisqu'on la pousse jusqu'à Rome, il » faudra éclater* malgré nous, et montrer que nous ne » sommes pas disposé à épargner notre confrère, qui met » *la religion et la vérité* en péril¹. » On pense bien qu'une telle confiance devait rester secrète ; aussi Bossuet se hâte d'ajouter : « Vous pouvez dire avec discrétion et *avec choix*, » ce que vous trouverez à propos de ce que je vous écris, sans » vous déclarer. Je prie M. Phelippeaux d'en faire autant, et » cette lettre vous sera commune. »

Il y avait, en effet, dans la lettre un *choix* à faire ; car le commencement y est plus doux. Il y est dit : « Nous attendons avec respect la réponse de Sa Sainteté (sur le livre » de Sfondrate). Nous ne craignons ni le P. Diaz (cordelier » espagnol), ni même le P. Tyrso (Tyrso Gonzalez, général » des Jésuites), ni les plumes de ses confrères ; et nous savons *que la vérité sera toujours la maîtresse de l'Église » romaine.* » Le tour est ingénieux pour ne pas dire que l'Église romaine sera toujours la maîtresse de la croyance des Fidèles. Mais Bossuet n'attendra pas la fin de ce débat pour le dire et l'écrire, et après la décision il le proclamera bien haut.

Il continue : « Pour l'affaire de M. de Cambrai, *il n'y a » plus de mystère à en faire.* Nous avons tenu huit ou dix » conférences, M. de Paris, M. de Chartres et moi, pour arrêter les propositions que nous croyons condamnables dans » son livre, les lui communiquer et l'inviter *à les rétracter.* » Il a trouvé à propos d'en écrire au Pape et il a bien fait, si » si c'est avec soumission et la sincérité qu'il doit. Mais comme » nous avons sujet de craindre qu'il ne biaise, et que nous ne

¹ A son neveu, Paris, 6 mai 1697 (pag. 92, col 2). *La religion et la vérité ! La vérité gallicane sans doute ? Bossuet ne faisait point de pléonasmes.*

» croyons pas devoir laisser courir son livre, qui nous parait
 » *tendre à la subversion de la religion*¹, nous nous sentons
 » obligés d'instruire le Pape de l'importance de la chose et
 » des raisons que nous avons d'en éclaircir Sa Sainteté. » On
 verra tout-à-l'heure, que Bossuet seul y était décidé et que
 MM. de Chartres et de Paris y répugnaient beaucoup.

Le milieu de la lettre vient ensuite : nous l'avons cité
 d'abord comme exprimant le plus vif de sa pensée. Après il
 signale les dispositions du cardinal de Bouillon, ce dont nous
 traiterons plus tard, et il termine ainsi : « Je parlerai fort
 » modestement, en vous assurant que le roi ne vous sera pas
 » contraire. Tout le monde est pour nous, et surtout le clergé :
 » on craint tout pour la piété, si M. de Cambrai évite la cen-
 » sure. Encore un coup, parlez prudemment, comme vous
 » avez fait jusqu'ici. Dites ce qu'il faut, où il faut, quand il
 » faut. » Il multiplie les recommandations; car il vient de se
 laisser voir vivement blessé. Il ajoute : « Assurez bien que
 » nous ne laisserons pas la vérité captive. » Puis arrive le
 dernier trait : « L'explication que nous avons vue de M. de
 » Cambrai est pire que le texte et ne peut passer². »

Cette lettre avait été précédée d'une première bien plus
 tranquille à l'abbé Bossuet, dans laquelle il ne disait qu'un
 mot de la lettre de Fénelon au Pape, qu'alors il n'avait pas
 lue; il s'exprimait en ces termes : « M. de Cambrai a écrit
 » au Pape en lui envoyant son livre traduit en latin pour le
 » soumettre à sa censure : la lettre doit être à présent arrivée
 » à Rome. » Bossuet avait été mal instruit : la traduction du
 livre de français en latin n'était pas encore achevée; et M. de
 Cambrai promettait seulement au Pape de lui envoyer cette
 traduction, en le priant de ne rien décider sans l'avoir vue³.
 Bossuet marquait ensuite : « Nous avons cependant ici con-
 » tinué de nous assembler, M. de Paris, M. de Chartres et moi :

¹ Il en avait déjà paru deux éditions (*Lettre* de M^{me} de Maintenon à l'archevêque de Paris, 3 avril 1697, et note de l'éditeur de Fénelon sur la lettre du duc de Beauvilliers à M^{me} de Maintenon du 9 avril 1697 (*Corresp.*, t. VII, p. 396).

² A son neveu, Paris, 6 mai 1697 (p. 92, col. 2, édit. Vivès, t. XXVIII, p. 188 à 190).

³ Note de l'édition de Versailles, reproduite dans celle de Vivès, p. 187.

» nous avons arrêté les propositions, qui ne sont pas en petit
 » nombre, que nous trouvons dignes de censure pour en en-
 » voyer au premier jour et dès qu'elles seront rédigées, les
 » qualifications précises à ce prélat. Nous ferons ensuite tout
 » ce qu'il faudra *en charité* pour défendre la vérité. Les bonnes
 » intentions de M. de Cambrai nous étant connues, nous ne
 » doutons pas qu'il ne satisfasse l'Église ¹. » Bossuet n'é-
 prouve pas en écrivant ces lignes l'émotion qui se trahit dans
 celle du 6 mai : dans la seconde lettre, c'est le Pape qu'il veut
 instruire des erreurs de son confrère ; dans cette première,
 c'est à son confrère lui-même qu'il veut représenter ses er-
 reurs. Personne, dans l'histoire du débat, ne s'est encore oc-
 cupé de ces deux lettres, ni par conséquent d'en expliquer la
 différence si grande à sept jours de date. La différence venait
 de ce que dans l'intervalle d'une lettre à l'autre, ayant vu celle
 de Fénelon au Pape, Bossuet y lut avec un vif déplaisir, à la
 suite de l'analyse que faisait l'auteur de la doctrine de son
 livre, ces mots : « Toutes ces choses sont conformes aux 34
 » articles des évêques² ; » sa propre doctrine se trouvant
 ainsi du même coup travestie et soumise au jugement de
 Rome avec celle de M. de Cambrai.

On verra par ce qui se passa dans la suite, et notamment
 par la conduite de Bossuet lors de la réception du bref de con-
 damnation, à quel point, malgré ses aveux sur la puissance
 du Saint-Siège, il tenait aux *libertés*, et par voie de consé-
 quence aux *Maximes gallicanes*. Il n'aperçut pas sans peine
 la plaie bien réelle que leur faisait le consentement royal. De
 plus, Bossuet était le rédacteur de la *lettre* des cinq évêques
 au Pape sur l'écrit de Sfondrate, quoique d'abord il le dissi-
 mulât avec soin, surtout à Rome ³. Si l'on eût voulu compa-
 rer cette lettre avec celle de Fénelon (et il devait penser qu'on
 pouvait le faire : peut-être dans ce temps-là l'a-t-on fait), on
 eût saisi les dissidences d'opinions dans les nuances du style.

¹ A son neveu, Paris, 29 avril 1697 (*Œuvres*, Vivès, t. xxviii, p. 187).

² *Corr.*, t. vii, p. 416 : Hactenus omnia triginta et quatuor articulis episcoporum consona.

³ A son neveu, Versailles, 23 février 1697 ; Versailles, 15 avril 1697 (*Œuv.*, t. xxviii, p. 462, 184).

L'un et l'autre des deux prélats reconnaissent l'autorité du pontife; mais Fénelon marquait assez clairement, quoique sans employer le mot, son infaillibilité; il appelait surtout l'Église romaine *mère et maîtresse*. Bossuet donnait au Pape personnellement de beaux éloges; il était sec sur sa puissance qu'il évitait prudemment de qualifier. Il assure la doctrine en invoquant l'Écriture, les conciles, les décrets des papes, et il s'écrie : « Rejetez, très-saint Père, de l'Église de Dieu à » laquelle vous présidez avec une égale intégrité et puissance, » les maximes molles et dégénérées qui, sous une apparence » de piété, détruisent la force même de la piété ¹. » Il terminait en disant : « Il nous suffit assurément d'avoir déféré à » votre apostolat, les assertions qui blesseraient la religion » et de louer les sentences des Pères que vous annoncez avec » une plus grande grâce du haut de la chaire de Pierre ². » L'expression, quoique exacte, est curieuse à recueillir, et trahit l'embarras des docteurs de 1682. Bossuet mandait à M. de la Broue, évêque de Mirepoix, le même qui depuis fut réfractaire contre la bulle *Unigenitus* ³ : « Nous avons écrit comme » devaient faire des évêques ⁴. »

Quel contraste présente le langage de Fénelon ! Dès le début, aucune réserve ne s'y faisait sentir : « J'avais résolu » d'envoyer au plus tôt avec toute sorte de soumission et de » respect à Votre Sainteté, le livre que j'ai fait depuis peu » sur les *Maximes des saints et la vie intérieure*. Cette obéissance est assurément due à la suprême autorité avec laquelle » vous présidez à toutes les Églises ⁵. »

¹ Ejicite ergo, beatissime Pater, ex Ecclesia Dei cui pari integritate ac potestate præsidetis, degeneres mollesque sententias, quas pietatis specie vim ipsam pietatis infringunt. Parisiis, vii Kalendas Martii (22 février) 1697 (*Œuv.*, t. xxvi, p. 315).

² Nobis certe sufficit ad vestrum Apostolatam detulisse ea quæ veritatem læderent, ac Patrum laudare sententias, quas majore gratia de Petri cathedra prædicatis (*Ibid.*, p. 321).

³ Picot, *Mémoires d'hist. ecclésiastique du 18^e siècle*, sous le 1^{er} mars de l'année 1717 (t. 1^{er}, p. 124, édit. 1815).

⁴ Paris, 18 mai 1697 (*Œuv.* t. xxviii, p. 191).

⁵ Quem de sententiis Sanctorum et vita ascetica librum nuperrime scripsi, quamprimum ad Beatitudinem vestram summa cum animi demissione et reverentia mittere decreveram. Hoc sane debetur obsequium supremæ qua omnibus Ecclesiis præes auctoritati. Au Pape Innocent XII, 27 avril 1697 (*Corresp.*, t. vii, p. 407).

Il semblerait au premier coup d'œil que Bossuet, dans les trois mois qui suivirent le recours au Pape, n'a fait, n'a exigé rien de plus que ce qu'il voulait faire, que ce qu'il exigeait depuis la publication du livre des *Maximes des Saints*. Il avait reconnu, dès la fin de mars, la nécessité de parler, puisque Fénelon avait prétendu ne faire autre chose qu'expliquer leurs articles¹ : et il a en effet composé et publié une déclaration de doctrine ; il demandait une rétractation, et il l'a demandée plus que jamais. Étudions bien cependant sa correspondance : elle nous prouvera que si Fénelon eût reconnu ses erreurs, eût consenti au moins à rectifier les formules de sa théologie, suivant les avis des prélats et de leurs assistants, M. de Meaux n'eût pas fait cette déclaration ; elle se serait confondue avec l'acte d'accord qui eût terminé l'affaire à l'amiable. Au lieu d'une seule inscription rappelant les conférences de 1695, le pavillon de rocaille des beaux jardins du séminaire d'Issy nous en offrirait sans doute une seconde pour célébrer l'unanimité de ces deux illustres évêques². Les choses tournèrent trop vite à l'aigreur pour qu'on puisse imaginer que de vagues conjectures sur ce que la continuation des dispositions bienveillantes de Bossuet aurait produit. On peut croire qu'il aurait laissé la rétractation s'adoucir sous la forme d'explications, pourvu que la doctrine y fût bien nette, et en aurait amorti le contre-coup pour l'honneur de Fénelon et sa position à la cour.

Suivons donc maintenant l'évêque de Meaux dans cette nouvelle phase : il poursuivit au sein des conférences de Paris un double objet : la déclaration de doctrine qu'il désirait publier, et le rejet des explications de l'archevêque de Cambrai.

Six semaines après, lorsqu'il se radoucit un peu sur les instances de MM. de Paris et de Chartres, il fit dépendre

¹ A son neveu, Meaux, 24 mars 1697 (*Œuv.*, t. xxviii, Vivès, p. 170). C'est la première lettre où il annonce qu'il n'a pas la liberté de se taire. On était au moment où Fénelon commençait à se montrer récalcitrant.

² Voici l'inscription existante que nous avons transcrite au mois d'avril 1862 ; elle est écrite sur le mur du fond. Ce pavillon rusti

l'envoi de la déclaration au Pape du refus que Fénelon ferait de se rétracter ; il écrivait le 17 juin : « Notre parti est pris » d'écrire au Pape, si M. de Cambrai ne fait pas ce qu'il » doit ¹. » Mais dans le premier moment, il était résolu de se déclarer sans retard, tant il était blessé de se voir traduit par Fénelon devant le Pape en témoignage de la similitude de leur doctrine.

M. de Meaux représenta donc fortement aux deux prélats, dans plusieurs conférences, la nécessité de désavouer publiquement, et jusqu'à Rome, M. de Cambrai. Il disait : « L'im- » putation qu'il nous a faite de sa doctrine est publique dans » son avertissement du livre des *Maximes des Saints*. Il » l'a réitérée sans notre participation dans sa lettre au Pape » qui est aussi publique ; et il y répète, une et deux fois, que » sa doctrine est conforme à la nôtre ; par conséquent notre » conscience nous oblige à le désavouer aussi publiquement » qu'il nous a appelés en témoignage. Autrement le Pape, et » même toute l'Église, seront en droit de nous imputer les » ambitieuses décisions et les erreurs du livre. Qui obligeait » M. de Cambrai à expliquer nos articles sans notre aveu ? à » nous citer en notre propre nom, et enfin à nous faire accroire » que son livre n'est qu'une plus ample explication de notre » doctrine ? Lui est-il permis de tout entreprendre, et n'a- » vons-nous qu'à nous taire, quoi qu'il avance contre » nous ? »

que, assez grand et placé au milieu de frais ombrages, n'a pas reçu d'autre changement depuis les entrevues de 1694 et 1695 :

Hanc in œdiculam

convencere

Bossuetus et Fenelonius

**qui cum Ill. ac Rev. D. D. Noaillo Catalaun. epis-
copo et D. Tronson seminaril S; Sulpicilii superiore
in XXXIV de vita ascetica articulos**

consenserunt

anno MDCXCV.

¹ A son neveu, Paris, 17 juin 1697 (*Œuv.*, p. 498.).

² Bossuet, *Relation sur le quiétisme*, sect. 7, nos 18 à 21 (*Œuv.*, t. XIX, p. 76 à 78). — Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 293, 296.

MM. de Paris et de Chartres, ou pressés par les sentiments d'une ancienne et tendre amitié pour M. de Cambrai, ou arrêtés par la crainte de s'embarquer dans une affaire longue et difficile, avaient peine d'entrer dans ce dessein et désiraient temporiser, espérant que M. de Cambrai accepterait les voies douces qui lui étaient proposées. MM. Pirot et de Beaufort parlaient de la même manière ¹. « M. de Paris principalement, continue Bossuet dans le *journal* de Le Dieu, ne voulait point se déclarer. Outre toutes les raisons d'amitié et autres ² de ménager M. de Cambrai, il avait encore en particulier, suivant l'abbé Le Dieu, des raisons de famille. Déjà M. de Cambrai avait proposé et fait engager le mariage du comte d'Ayen avec M^{lle} d'Aubigné (nièce de M^{me} de Maintenon) à la grande satisfaction des Noailles, et la maréchale de Noailles, mère de ce comte, enrageait contre M. de Meaux de ce qu'il éclatait contre M. de Cambrai, et qu'il entretenait M. de Paris dans le même parti. » Aux insinuations et au raisonnement, Bossuet fit succéder une ardeur véhémante : « Je vous fais responsables, disait-il aux deux prélats, de la division que vous allez faire éclater dans l'épiscopat ; prenez le parti qu'il vous plaira ; pour moi, je vous déclare que j'élèverai ma voix jusqu'au ciel contre des erreurs que vous ne pouvez plus ignorer. *J'en porterai mes plaintes jusqu'à Rome et par toute la terre ;* » et il ne sera pas dit que la cause de Dieu sera ainsi lâchement abandonnée, etc. ³. » Ce discours laissa les membres

¹ Phelipeaux, *ibid.*, p. 296, 297.

² On devine bien facilement ces autres raisons : outre la crainte du trouble de l'Eglise, Fénelon semblait destiné à devenir un personnage important et peut-être premier ministre, comme le cardinal de Fleury l'a été de son élève Louis XV.

³ Le Dieu, *loc. cit.*, p. 229. — Fénelon était en correspondance avec la maréchale. Voyez l'article de cette dame dans la *Table des matières* de la Correspondance, t. xi, p. 466, et les lettres qui y sont indiquées, notamment celles que Fénelon lui a écrites le 5 nov. 1697 et le 28 février 1698 au sujet de son affaire du livre des *Maximes* (t. viii, p. 140-141, 448-449).

⁴ Phelipeaux, *loc. cit.*, p. 297. Ces paroles de Bossuet sont rapportées par M. de Bausset dans ses deux *Histoires*, mais hors de leur place : dans l'*Histoire de Bossuet* trop tôt (liv. x, § 13, p. 482, et dans l'*Histoire de Fénelon* trop tard (liv. ii, § 2, t. ii, p. 42). En

de la Conférence dans les mêmes dispositions de douceur où ils étaient¹. Fénelon et ses amis ne négligeaient rien en effet, pour entretenir MM. de Paris et de Chartres dans ces sentiments. « Il emploie ici toute son adresse, » écrivait Bossuet à M. de la Broue, le 18 mai². Voici comment Phelipeaux dépeint ses efforts qui durèrent jusque après la mi-juillet.

« M. de Cambrai obsédait sans cesse ces deux prélats pour
 » les désunir de M. de Meaux : tantôt il leur demandait des
 » conférences secrètes pour leur marquer par là sa confiance,
 » tantôt il tâchait de les gagner par des protestations réité-
 » rées de soumission; enfin, il n'oublia rien, ni raison, ni
 » prétextes, ni tours, ni insinuations, pour rompre l'unani-
 » mité des prélats. Ses amis n'étaient pas moins intrigués
 » que lui : les uns tâchaient d'exciter dans les prélats quel-
 » ques mouvements de compassion; les autres prédisaient
 » une grande tempête dans l'Église, si on poussait à bout un
 » si bel esprit. D'autres avaient soin de leur rendre odieux
 » M. de Meaux et de leur inspirer de la défiance. Plusieurs
 » cherchaient dans les mystiques et dans les scholastiques
 » des principes pour justifier ou pour excuser la doctrine du
 » livre, et il ne faut pas oublier que Nicolas Colombel, prin-
 » cipal du collège de Bourgogne, perdit entièrement l'esprit

remettant toutes les circonstances en ordre nous cherchons à rendre à l'histoire du débat son véritable enchaînement et sa signification. Nous avons donné le premier discours de Bossuet d'après Phelipeaux et la *Relation* de Bossuet lui-même, comme il est marqué dans la note 2 de notre page précédente. Bausset l'a omis. Rohrbacher ne rapporte rien de tout cela : il croit pouvoir bâtir tout son résumé avec la rhétorique de Fénelon.

¹ Phelipeaux, *ibid.*, p. 97, 298. Il ne faut donc pas prendre à la lettre le début du récit de conférences postérieures au recours, tel que le font Bossuet et les siens, et d'après lequel « la lettre que Fénelon avait écrite au Pape fit bien voir aux prélats qu'il n'y avait plus rien à espérer de lui et qu'il fallait prendre de nouvelles mesures; qu'ils seraient obligés de se déclarer. » (Phelipeaux, *Relat.*, *ibid.*, p. 295). — Le Dieu, *ibid.*, p. 229. — Bossuet, *Relation* dans l'assemblée de 1700 (*OEuv.*, Vivès, t. xix, p. 381, 382). Encore une fois à ce moment Bossuet se trouvait seul de cet avis. Les mêmes récits le disent clairement et en détail.

² Paris (*OEuv.*, Vivès, t. xxviii, p. 191).

» pour s'être appliqué trop vivement et trop assidûment à ce travail ¹. »

Nos lecteurs s'intéresseront sans doute aux détails de cette lutte qui, au point de vue qui nous occupe, est plus curieuse que la guerre d'écrits dont elle fut suivie : elle est aussi bien moins connue.

La bienveillance conciliatrice de l'archevêque de Paris et de M. de Chartres faisait penser à Fénelon, surtout pendant le mois de mai, qu'on finirait par recevoir des explications de son livre. Sa lettre au Pape du mois d'avril n'y apportait point d'obstacle du côté de Rome. En effet, le Saint-Siège, tout satisfait qu'il fût de la démarche de soumission de l'archevêque, se montrait fort peu empressé de connaître de ce procès, ainsi que nous le démontrerons ². Fénelon pouvait évidemment encore fournir des explications ; et il eût bien certainement alors, malgré l'éclatant recours qui avait saisi le Saint-Siège, terminé l'affaire en France s'il eût vu jour à sauver son livre de toute censure : car il ne songeait « qu'à le défendre ³. » Bossuet n'était pas seul à le dire : lui-même il ne cessait de l'écrire ⁴.

Là dessus, la *Réponse à la Relation* contient cette phrase digne d'être notée : « Je ne priais point le Pape de juger mon livre (c'est fort !), mais seulement de ne juger point sans m'avoir écouté. Le roi n'a-t-il pas désiré que je le fisse ? Après cette lettre de soumission, les choses n'étaient-elles pas encore en état d'être pacifiées ⁵ ? »

En réalité, comme l'avait dit Bossuet dans sa *Relation*, « c'était Fénelon lui-même qui s'était dénoncé par sa lettre au Pape, lorsqu'il le pria de juger son livre ⁶ ; » mais ce recours, tout sincère qu'il était, ne devint définitif qu'à la dernière extrémité, et en attendant c'était une arme dans les

¹ Phelipeaux, *Relation*, loc. cit., p. 298.

² Voyez notre 5^e article.

³ Bossuet à M. de la Broue, Paris, 18 mai 1697 (*Œuv.*, t. XVIII, p. 190).

⁴ On va le voir par l'analyse de sa correspondance.

⁵ Chap. VII, n^o 82, p. 422.

⁶ *Relation sur le Quiétisme*, sect. VII, n^o 18 (*Œuv.*, t. XIX, p. 77).

maines de l'archevêque de Cambrai pour amener ses adversaires à composition. Cette donnée, dont chaque fait prouvera l'exactitude, va, pour la première fois, projeter la lumière sur l'histoire de ce débat.

L'archevêque de Paris, plus encore que l'évêque de Chartres, avait un si grand désir de terminer l'affaire à l'amiable, de concilier les intérêts de la vérité avec les égards dus aux bonnes intentions, à la vertu, à la position et au mérite de Fénelon, qu'il eût volontiers, on peut le croire, adopté, pourvu que la doctrine fût bien claire et nette, le moyen d'une édition amendée. Fénelon l'a du moins prétendu depuis, assurant qu'il était convenu avec ce prélat de faire avec lui, M. Tronson et M. Pirot, sur les remarques attendues de M. de Meaux, une révision de son livre des *Maximes*¹. Et, en effet, il écrivait à Louis XIV le 11 mai 1697, qu'il était prêt à recommencer ainsi cet examen de son livre avec M. de Paris et ces docteurs qui l'avaient d'abord examiné avant l'impression. Il ajoutait : « Quoique le Pape soit mon seul juge, et » que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir avec moi que » par persuasion, je crois voir de plus en plus, Sire, et avec » une espèce de certitude, que nous n'aurons aucun embar- » ras sur la doctrine, et que nous serons au bout de quelques » conférences pleinement d'accord même sur les termes. Tout » roule sur de pures équivoques qu'il sera très-facile et très-naturel de lever *par des explications tirées de mon livre même*². »

Ce passage confirme pleinement toute notre appréciation : le Pape est son seul juge ; mais on n'aura nul besoin de son jugement : l'affaire se finira aisément en France par le triomphe de son livre. L'expliquer, comme il en avait la prétention, par les *correctifs* dont ce livre était plein³, c'était le proclamer bon et correct. La difficulté, en réalité, eût été grande pour corriger ou expliquer, sans que la réputation de l'auteur en souffrît un peu, un ouvrage de théologie que le Saint-Siège a depuis condamné dans toute la *liaison des prin-*

¹ Réponse à la relation, chap. VII, § 73, p. 413.

² Corresp., t. VII, p. 425.

³ Correspondance et écrits, passim.

eipes, et dont la publication avait déjà tant préoccupé les esprits. M^{me} de Maintenon, en envoyant à Noailles, le 13 mai, la lettre de Fénelon du 11, lui marquait : « Je crains que » M. de Meaux et vous n'alliez pas assez de concert pour le » fond de cette affaire-ci. Mais je suis bien persuadée qu'on » ne peut, qu'on ne doit pas exiger que M. de Meaux juge » M. de Cambrai, puisqu'il s'est toujours expliqué là-des- » sus ¹. » Comment une solution définitive en France eût-elle pu s'opérer en dehors de Bossuet ? De Bossuet, à qui Fénelon, encore simple prêtre, avait écrit deux ans et demi auparavant : « Je ne puis m'empêcher de vous demander » avec une pleine soumission, si vous avez dès à présent quel- » que chose à exiger de moi. Je vous conjure, au nom de » Dieu, de ne me ménager en rien ; et sans attendre les con- » versations que vous me promettez, si vous croyez mainte- » nant que je doive quelque chose à la vérité et à l'Église dans » laquelle je suis prêtre, un mot sans raisonnement me suf- » fira. Je ne tiens qu'à une seule chose qui est l'obéissance sim- » ple. Ma conscience est donc dans la vôtre. Si je manque, c'est » vous qui me faites manquer, faute de m'avertir. C'est à vous » à répondre de moi si je suis un moment dans l'erreur. Je » suis prêt à me taire, à me rétracter, à m'accuser, et même » à me retirer, si j'ai manqué à ce que je dois à l'Église. En » un mot, réglez-moi tout ce que vous voudrez ; et si vous ne » me croyez pas, prenez-moi au mot pour m'embarrasser. » Après une telle déclaration, je ne crois pas, Monseigneur, » devoir finir par des compliments ². »

Fénelon était, au moment où nous sommes, bien éloigné de ses premiers sentiments de docilité : il consentait à expliquer, à ajouter ; mais jamais il ne consentit plus à rien ré-

¹ Citée en note sur ladite lettre du 11 mai (*Corresp.*, t. VII, p. 427).

² Versailles, 12 décembre 1694 (t. VII, p. 129), transcrite par Bossuet dans sa *Relation* avec deux autres lettres semblables écrites par Fénelon à Bossuet depuis cette date jusqu'au 16 janvier 1695, sect. 3, n^{os} 4 à 8 (*Œuv.*, t. XIX, p. 22 à 25). M. de Bausset n'en cite rien. Voyez dans la *Corresp.*, t. VII, p. 133 à 135 et 145 à 146 ces deux lettres, Versailles, 16 décembre (1694) et 26 janvier 1695. Bossuet ne cite entière que celle du 16 décembre, parce que les trois disent les mêmes choses.

tracter, ainsi qu'il le marqua lui-même un peu plus tard au roi dans une lettre du 25 juillet, en lui demandant d'aller à Rome : car il pensait être dans la vérité; *il ne se sentait coupable d'aucune erreur*¹; il ne voulait donc rien ôter de son livre². Il aimait tellement la foi catholique; toute sa vie il avait écrit et parlé avec un zèle si sincère dans l'intention de la défendre, que la pensée d'avoir adhéré à des doctrines contraires à son enseignement, d'y avoir induit des amis dévoués, était devenue insupportable à son esprit. Il ne pouvait ni se l'avouer à lui-même, ni en avoir l'idée claire, ni en supporter la confession particulière ni publique.

Algar GRIVEAU.

¹ *Corresp.*, t. VII, p. 511. M. de Bausset a trouvé la substance de cette lettre parmi les manuscrits de Pirot. (*Hist. de Fénelon*, liv. III, § 25, t. II, p. 43).

² Lettre à Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. VII, p. 477.



Histoire primitive.

Histoire du Monde

OU

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS ADAM JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX

Par MM. Henri et Charles DE RIANCEY ¹

S'il y a quelque chose que les *Annales de philosophie* aient voulu prouver, pendant les 34 ans de leur existence, c'est que l'histoire, et principalement l'histoire ancienne, telle qu'elle était enseignée, était incomplète, défigurée, jusqu'au point de la rendre fausse. En effet, après 18 siècles, nous n'étions pas plus avancés en histoire que les Grecs et les Romains, qui ignoraient complètement l'origine, et les diverses émigrations de l'humanité. Sous le nom d'histoire sainte on enseignait bien l'histoire du peuple juif; mais cette histoire restait isolée du reste de l'humanité et formait comme un imperceptible filon de ce fleuve humain, qui porte la vie sur toute la terre. Partant point d'origine commune, point de filiation, point de parenté entre les peuples.

Mais depuis environ 60 ans il s'est fait dans l'histoire des peuples des découvertes, on peut dire inespérées, et qui ont répandu une grande lumière sur l'histoire de l'humanité. Les gouvernements européens ont soumis à leur empire une grande partie des peuples de l'Orient, et là les hommes les plus savants se sont mis à étudier attentivement l'histoire de tous ces peuples; ils ont appris leur langue, composé des grammaires et des dictionnaires de toutes ces langues; ensuite ils ont étudié leurs livres soit historiques, soit religieux, en ont fait des traductions, et les ont fait imprimer, texte et traduction. Il n'y a pas de petite peuplade au fond des forêts, ou sur les îles de l'Océan, où des missionnaires, ou d'intré-

¹ Edition complètement nouvelle, entièrement refondue et considérablement augmentée par M. Henri de Riancey, ancien député-t. 1, xix-554 pages, à Paris, chez Palmé, libraire, 22 rue St-Sulpice,

pides voyageurs n'aient pénétré, et ne soient allés recueillir et fixer par l'écriture la langue et les traditions de ces peuples. Bien plus, on est allé fouiller les entrailles de la terre, et on a rendu à la lumière quelques portions de ces grandes villes qui furent le centre de la civilisation antique, et par un bonheur inespéré, on a mis la main sur une de ces bibliothèques de briques, sur lesquelles nous savions que les rois d'Assyrie gravaient leurs Annales.

Les lecteurs des *Annales de philosophie* ont déjà lu les plus importantes traductions de ces archives, qui toutes éclaircissent et confirment les récits de la Bible. De plus, elles ont donné la liste de tous les travaux, qui ont eu pour but l'histoire, les religions et les littératures des peuples de l'Orient, en reproduisant les rapports que MM. Burnouf et Jules Mohl, membres de l'Institut, font chaque année au sein de la *société asiatique de Paris*, et elles ont ainsi recueilli tout ce qui a paru de plus savant et de plus authentique sur les traditions des divers peuples.

Or ce sont tous ces travaux et toutes ces découvertes que MM. de Riancy ont mis à profit avec beaucoup d'intelligence, et surtout de travail, pour former leur *Histoire du Monde*. Les *Annales de philosophie* sont souvent citées dans ce volume. Mais en insérant dans leurs 68 volumes presque toutes les traditions des peuples, elles n'ont pu ni les coordonner, ni les placer dans un ordre chronologique. Elles se contentent en général de publier des textes bien purs et bien authentiques collationnés avec scrupule sur les originaux, et corroborés le plus souvent du texte même des auteurs hébreux, indiens, chinois. MM. de Riancy ont mis ces textes à leur place, et ont donné l'ensemble de toute l'histoire de l'humanité. C'est là que le jeune homme trouvera enfin l'histoire vraie et suivie de l'origine et de la filiation de tous les peuples modernes. Il reste encore sans doute bien des vides et bien de l'obscurité sur les temps antiques. Mais on en voit l'ensemble, et quelque découverte qui se fasse dans la suite, on saura toujours où il faut l'intercaler. Que tous ceux qui ont étudié l'histoire et qui croient bien la savoir, lisent ce livre, et ils trouveront qu'ils y ont appris bien des choses qu'ils ignoraient.

C'est donc un livre que nous recommandons avec la plus grande assurance. Et pour appuyer notre jugement sur des preuves, nous allons en extraire d'abord la *table analytique des matières*, qui donnera l'ensemble de toute l'histoire des commencements des divers peuples; puis dans un second article, nous publierons le *tableau des migrations de la famille Japhétique*, à laquelle nous appartenons. C'est la meilleure manière, selon nous, de faire connaître un livre, et les *Annales de philosophie* s'enrichiront de deux dissertations qui coordonnent et complètent quelques-uns de leurs travaux sur les traditions primitives. A. BONNETTY.

Tableau de l'ensemble de l'histoire du monde, depuis Adam jusqu'à Moïse.

PREMIÈRE PÉRIODE. *Les origines. — De la création à la dispersion des races (4963 à 2907 avant Jésus-Christ).*

L'histoire primitive. — La création du monde. — Traditions cosmogoniques. — Dieu créateur. — La Genèse. — Création de l'homme. — Antiquité du monde. — Le paradis. — La chute. — Satan, les démons et les anges. — Traditions. — Châtiment du péché et annonce de la Rédemption. — Caïn et Abel. — Les géants. — Le déluge. — Traditions. — Noé sauvé. — L'arche. — Préceptes des Noachides. — Corruption. — Babel.

DEUXIÈME PÉRIODE. *La dispersion des races. — Les grands Empires. — Les migrations. — Le peuple de Dieu. — (De la dispersion à Moïse, 2907 à 1560 avant Jésus-Christ).*

LIVRE I^{er}. *Généalogie de l'humanité. — Vue générale de la période*

La dispersion. — Les trois fils de Noé. — Sem, Cham, Japhet, et leurs enfants. — Les trois races, leurs caractères. — Peuples qui en descendent.

LIVRE II^e Monde oriental. — **CHAP. I^{er}.** — *Asie centrale — I. Chaldée. — Premier empire de Babylone.*

Babel. — Inscriptions et souvenirs. — Premier empire de Chaldée. — Nemrod et la dynastie chusite. — Dynastie des Mèdes. — Chodor-Lahomor et les rois Sin. — Conquête arabe et dynastie arabe. — Religion de la Chaldée. — Sabéisme.

— Unité du Dieu suprême. — Triade supérieure et Triades secondaires. — Traditions cosmogoniques. — Culte, mœurs, institutions.

II. *Assyrie. — Second grand empire. — Ninive.*

Assur et la fondation de Ninive. — Ninus (Ninip-Palloukin) et ses conquêtes — Sémiramis, sa légende, son empire, ses travaux à Babylone. — Ninyas et ses successeurs. — Luxe et mœurs de l'Assyrie. — Ruine du second empire.

CHAP. 2° — *Asie septentrionale. — La Perse (IRAN).*

I. *Les Aryâs primitifs jusqu'à leur dispersion.*

Origines. — La nation aryenne. — Les barbares. — Les Javanâs. — Institutions, mœurs et croyances des Aryâs. — Premier établissement. — La famille. — La tribu. — La royauté. — La justice et les épreuves judiciaires. — Croyances. — Le Dieu unique et suprême. — Polythéisme : culte des astres et du feu. — Traditions primitives. — Le déluge. — Première dispersion (2500 ans avant Jésus-Christ).

II. *L'empire irânien.*

Traditions sur la fondation de cet empire. — Farsis et les Mahabads. — Dynastie des Peischdadiens. — Croyances irâniennes. — Unité de Dieu. — Triade. — Les Amschâspands. — Traditions cosmogoniques. — Conquête arabe. — Idolâtrie. — Réaction irânienn. — Féridoûn le libérateur. — Conquête assyrienne. — Affaiblissements de l'Irân. — L'Irân et le Tourân. — Résumé. — Mœurs et institutions.

CHAP. 3. *Asie septentrionale. — L'Arménie (HAIASDAN). — La Georgie et la Scythie.*

I. *Arménie (War-Ar-Ad ou Haiasdan).*

Origines. — Dynastie haïgienne. — Conquête et établissements de Sémiramis. — L'Arménie sous la domination assyrienne. — Religion, mœurs, gouvernement.

II. *La Géorgie.*

Traditions primitives. — Réunion de la Georgie à l'empire irânien.

III. *La Scythie et régions caucasiennes.*

Origines et traditions. — Peuplades diverses. — Les Amazones. — Les Kimris. — Mœurs.

CHAP. 4. Asie occidentale et méridionale. — L'Arabie (GÉZIRAT-EL-ARAB).

Topographie, mœurs et races. — Ère patriarcale. — Empire des Joctanides; conquêtes d'Add-Schems-Saha. — Ismaël. — Traditions; le chant de mort des Adites. — Religion: le sabéisme, l'idolâtrie; influence religieuse des Arabes sur le monde oriental.

CHAP. 5. Inde (HINDOSTAN):

I. Premier âge. — Les Aryds.

Vue générale de l'Inde. — Origines. — Les livres sacrés. — Les âges du monde. — Population primitive de l'Inde. — Race chamitique, les *Dasyus*, — Conquête japhétique, les *Aryds*. — Caractères des Aryds. — Période védique. — Institutions aryennes; féodalité et royauté. — Le peuple. — La famille. — Les ordres. — Doctrine religieuse. — Le grand Dieu Agni. — Le feu. — Le soleil. — Les Asuras. — Le culte, les sacrifices, les hymnes. — Traditions cosmogoniques: La création. — Le déluge. — Manou sauvé.

II. Ère brahmanique.

Occupation de l'Inde. — Le brahmanisme. — Le *Caly-Youga*. — Traditions cosmogoniques. — Le déluge. — Manou et ses trois fils. — Premières dynasties. — Conquête arabe. — Conquête assyrienne. — Le grand empire indien. — Ramah; caractère de son empire. — Décadence. — Le brahmanisme et les brahmanes. — Religion: le Dieu créateur. — Les degrés de pénitence: les Yogis et les Saniassis. — Systèmes de théologie et de philosophie. — Enseignement brahmanique. — La Trimourti. — Les castes. — Divinités secondaires: le culte, les sacrifices. — Le sabéisme. — Traditions dogmatiques primitives: Dieu et les anges. — Résumé.

CHAP. 6. Asie orientale: — La Chine (ΤΧΟΥΜΓ-ΚΟΥΕ).

Antiquité de la Chine; caractère de cet empire. — Calculs fabuleux. — Chronologie chinoise. — Livres sacrés. — Traditions anté-historiques. — Le chaos primordial. — Les trois *Hoangs*, les dix *Ki*. — Fo-Hi et les *Changs*. — Origine de la race chinoise. — Hoang-Ti et ses successeurs. — Première dynastie humaine; les *Hia*. — Caractère historique de Yao et des *Hia*. — Décadence de cette dynastie. — Dynastie de

Changs. — Contre-coup des conquêtes égyptiennes. — Traditions religieuses. — Le paradis. — La chute. — Le Rédempteur.

CHAP. 7. — Asie occidentale : — Le peuple de Dieu.

L'alliance. — La tribu d'Héber. — Abraham. — Vocation d'Abraham. — Abraham en Égypte. — Chodor-Lahomor. — Melchisédech. — Annonce de la naissance d'Isaac. — Ruine de Sodome; Loth et les Anges. — Naissance d'Isaac. — Mariage d'Isaac. — Les autres enfants d'Abraham. — Traditions orientales et grecques sur Abraham. — Sa mort. — Isaac. — Naissance d'Esau et de Jacob. — Bénédiction de Jacob. — Mariage de Jacob. — Ses fils. — Retour de Jacob en Chanaan. — Lutte avec l'Ange. — Mort d'Isaac. — Joseph et ses frères. — Joseph en Égypte. — Jacob et ses fils en Égypte. — Mort de Jacob. — Ses prophéties. — Servitude des Israélites.

CHAP. 8. — Asie africaine : — Égypte (CHÈMÉ).

I. — Les origines et les institutions.

Description de l'Égypte. — Le Nil. — L'Égypte peuplée. — Formation politique de l'Égypte. — Travaux et monuments. — Les institutions. — La royauté. — Les castes — Le peuple. — La classe militaire. — La caste sacerdotale. — Religion. — Polythéisme populaire. — Le dualisme. — Le sabéisme. — Les Triades. — Unité de Dieu. — Les puissances de Dieu. — Apis. — Immortalité de l'âme. — Son jugement. — L'*Amenti*. — Caractère de la religion primitive de l'Égypte. — Les livres sacrés. — Mœurs, arts, littérature. — Sciences, astronomie.

II. L'histoire et les dynasties.

Antiquités égyptiennes. — Le règne des Dieux et le règne des Héros. — Dynasties humaines. — Les quatre premières dynasties. — Les pyramides. — Lettres et arts. — Les dynasties de la 5^e à la 11^e. — La 11^e dynastie : les Entef; la 12^e : les Sesourtasen. — Conquêtes et monuments. — L'invasion des Hyksos ou Sa-Sou. — Joseph et Israël en Égypte. — 18^e dynastie. — Délivrance de l'Égypte. — Conquêtes en Asie et en Éthiopie. — Monuments. — Touthmès III. — Conquêtes de l'Assyrie. — Travaux; — Servitude des

Israélites. — Fin de la 18^e dynastie. — Révolution religieuse. — Dernier roi. — L'Exode.

CHAP. 9.—*Asie occidentale et maritime. — La Phénicie.*

Topographie. — Origines. — Premières cités phéniciennes. — Antiquités phéniciennes. — Premiers temps historiques. — Invasion en l'Égypte. — Expulsion d'Égypte. — Lutte avec les Pharaons. — Commerce et colonies. — Religion. — Monothéisme primitif. — Triades. — Divinités inférieures. — Les Cabires. — Sabéisme. — Culte et sacrifices. — Traditions cosmogoniques. — Souvenirs historiques primitifs. — Institutions.

LIVRE 3. — *Monde oriental. — Les migrations.*

CHAP. 1. — *Caractères généraux des races occidentales.*

La race *Japhétique* en Occident. — Première migration aryenne : les Javanàs. — Époque et route de la migration. — Origines. — Caractères généraux. — Les deux grands courants européens. — Les hommes du nord ; les hommes du midi. — Les institutions occidentales : les *Res-publicæ* ; l'exclusion des *Castes* ; perte des traditions religieuses primitives ; la liberté. — Restes de ressemblance avec l'Orient.

CHAP. 2.—*Migrations des peuples du nord.—Les Ibères et les Galls.*

I. *Les Ibères ou Euskariens.*

Origines et généalogie des Ibères ou Euskariens. — Institutions ; type ; vie sociale. — Le chef, les *solduriens*, la guerre. — L'agriculture ; les fêtes. — L'industrie ; métaux. — La famille. — Le clan et la confédération. — Religion ; cosmogonie. — Culte : le Dieu unique ; les Esprits ; les astres. — Puissance et décadence des Euskariens.

II. *Les Galls.*

Origines et migrations des Galls. — Les confédérations galliques ; la confédération des Celtes. — Arrivée en Europe. — Lutte avec les Ibères : fusion des cultes. — Émigration des Ibères. — Les Sicanes en Italie. — Les Ligures.

CHAP. 3.—*Migration des peuples du midi.—Les Pélasges.*

Origines et premiers établissements. — Occupation de la Grèce ; de l'Italie. — Lutte avec les Ibères. — Constitution sociale. — Traditions religieuses et cosmogoniques — La cité.

— Culte. — Le Dieu unique. — La Triade cabirique. — Les dieux inférieurs. — Rites et initiations. — Établissements en Asie-Mineure, en Grèce, en Illyrie, en Italie. — Grandeur et malédiction des Pélasges. — Résumé et conclusion.

LIVRE 4. — *Aperçu de la marche de l'esprit humain.*

Destinées de l'intelligence humaine. — Le pouvoir sacerdotal. — Monothéisme primitif. — Son altération. — Les Triades, ou souvenirs de la Trinité. — Traditions universelles. — Culte des puissances divines. — Culte des intelligences célestes. — Traditions. — Culte des astres, ou sabéisme. — Les oracles. — Culte de la nature, des arbres, etc. — L'idolâtrie. — Réaction de la vérité. — Le polythéisme. — Les doctrines ésotériques. — Le fatalisme et le matérialisme. — Le sacrifice et l'expiation. — La vérité sauvée par le peuple de Dieu.

H. DE RIANCEY.



Bibliographie.

UN SOUVENIR DE SOLFÉRINO par M. HENRI DUNANT.

Tout progrès réel, toute réforme vraiment, utile et généreuse semblera sans aucun doute au public des *Annales*, digne de son intérêt et de sa sympathie. A ce titre, nous entretiendrons quelques instants nos lecteurs, de l'ouvrage de M. Dunant, intitulé : *Un souvenir de Solferino*, et de l'œuvre pour les secours à donner aux militaires blessés dont il a déjà jeté les fondements.

M. Dunant, qui parcourait l'Italie au moment où éclata la guerre entre la France et l'Autriche, eut la pensée de visiter les plaines de Solferino, le lendemain même de la bataille. Il ne tarda pas à se convaincre de cette lamentable vérité que le service des ambulances calculé sur les besoins des temps ordinaires se trouve dans toutes les armées européennes forcément insuffisant, à l'instant où de grands combats viennent d'être livrés. Mais ce n'était pas assez d'avoir vu le mal, il fallait songer à le guérir ; quel serait le moyen de remédier à un si fâcheux état de choses ? Telle fut la question que se posa M. Dunant. Il lui sembla, et avec raison que ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait d'organiser des sociétés de secours permanents, et pour ainsi dire des armées d'infirmiers qui se tiendraient toujours prêts pour les moments de crise.

Telles sont les idées exposées dans l'ouvrage dont nous venons de parler. « Dans chaque pays, dit l'auteur, l'on devrait former des » comités, et pour ainsi dire, des cadres à l'état latent, qui durant » la paix, se tiendraient constamment au courant de toutes les améliorations relatives aux ambulances, des inventions nouvelles pour » le transport des blessés et qui chercheraient à propager autant que » possible dans les populations, des sentiments d'humanité : (Un » blessé doit être un individu sacré, on l'a trop souvent oublié). En » temps de guerre, ces comités désigneront des personnes douées de » bonne volonté, et surtout de charité qui seraient disposées à venir » en aide, dans les ambulances et les hôpitaux, aux infirmiers » ordinaires, et pourraient même être placés, dans ce but à la disposition des états-majors, etc.

» Ces volontaires ne seraient point à la charge des armées. On » les appellerait, on les congédierait suivant que l'on jugerait à propos. Ils auraient d'ailleurs une hiérarchie organisée, posséderaient des fonds, des moyens de transport, des médicaments, etc.

L'ouvrage de M. Dunant est donc bien véritablement un de ceux dont on peut dire sans la moindre exagération que le besoin s'en faisait sentir : le public en a jugé ainsi, et la troisième édition tirée à plus de 3,000 exemplaires en doit être maintenant totalement épuisée. Son appel à la charité de toutes les nations a partout été entendu. La *société d'utilité publique genevoise* a décidé dans la

séance du 9 février 1863 qu'elle prendrait sous sa protection spéciale l'œuvre des secours à donner aux blessés. Les souverains de Bade, Belgique, Espagne, Hesse, Hollande, Russie, etc. ont daigné également témoigner à l'auteur leur bienveillance et l'ont assuré de leur concours. Enfin nous apprenons qu'en Amérique des sociétés se sont formées sur le modèle indiqué par M. H. Dunant.

Le *congrès de statistique* de Berlin fermé le 12 septembre 1863 a adopté les principes posés par le comité de la société genevoise.

Enfin à la *conférence internationale* tenue à Genève le 26 octobre dernier, les propositions suivantes ont été adoptées.

1° Chaque gouvernement européen sera prié d'accorder sa protection spéciale et son haut patronage au comité général national, qui doit être créé dans chacune des capitales de l'Europe et qui sera composé des personnes les plus honorables et les plus estimées.

2° Le personnel médical militaire et ceux qui en dépendent, y compris les *secoueurs volontaires reconnus*, seront regardés comme personnes neutres par les puissances belligérantes.

3° En temps de guerre, les gouvernements s'engagent à faciliter les moyens de transport du personnel et des provisions charitables que ces sociétés enverront dans les pays envahis par la guerre.

Rien de plus digne, comme on le voit d'attirer l'attention de l'homme de bien et du chrétien que les idées émises par M. Dunant. Nous avons cru remplir un devoir en les faisant connaître au public de cette revue, et nous nous estimerions véritablement heureux d'aider par nos faibles efforts à la propagation, dans notre France catholique, d'une œuvre qui déjà a produit de si excellents fruits de l'autre côté de l'Atlantique.

H. de CHARENGEY.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 50. — Février 1864.

Histoire Biblique.

RECHERCHES DANS LA LITTÉRATURE CHINOISE

SUR L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE¹.

1^{er} ARTICLE.

1. Observations préliminaires du R. J. Sommers.

Nous ferons remarquer, comme introduction à l'article de M. Wylie, qu'une commission d'enquête fut expédiée aux synagogues juives à *Khāi-foung-fou*, en 1850, par la Société établie à Londres pour propager le christianisme parmi les Juifs, et que les résultats de cette enquête furent publiés à Chang-haï par l'évêque de Victoria, en 1851. C'est aux missionnaires catholiques romains que nous sommes redevables de la connaissance antérieure que nous avons de l'existence des Juifs en Chine. En 1843 James Finn, Esq., fit paraître un petit livre qui contient un résumé succinct et intéressant de ce qui était déjà connu. Deux juifs de Kaï-foung visitèrent Changhaï en 1851, où l'éditeur eut l'occasion de les voir et d'esquisser leurs portraits, qui conservaient les signes distinctifs de la physionomie juive.

LES ISRAËLITES EN CHINE

Par Alexandre WYLIE, esq. (A)

2. Les diverses sectes dont il est parlé dans les livres chinois.

Il est reconnu que les Israélites, en nombre considérable,

¹ Article publié sous le titre de : *Les Israélites en Chine*, par M. Al. Wylie. Traduit, avec autorisation, du nouveau Recueil périodique anglais, intitulé : *The Chinese and Japanese Repository*, édité par le Rév. J. Sumners, professeur de chinois au *King's College*, à Londres. Vol. 1, n^o 1 et 2, juillet et août 1863.

(A) Missionnaire pendant 14 ans dans le Nord de la Chine. Nous voyons avec plaisir que, quoique ministre anglican, il rend justice aux R. P. Jésuites, et sait apprécier leurs savantes recherches et leurs travaux importants.

Note du traducteur TH. B.

V SÉRIE. TOME IX. — N^o 50 ; 1864. (68^e vol. de la *coll.*) 6

ont résidé en Chine depuis une époque très-reculée, et de courtes notices de leur existence sont parvenues en Europe à divers intervalles. Ces notices accidentelles, quoique très-intéressantes, sont néanmoins généralement trop peu nourries pour satisfaire l'esprit investigateur moderne, et nous ne pouvons que regretter l'absence de détails plus amples, qui auraient été accueillis avec bonheur par l'ethnographe, par l'historien, et par tous ceux qui se plaisent à rechercher les pérégrinations et les fortunes diverses du Peuple élu dans les contrées où les exilés trouvèrent une seconde patrie. Au 12^e siècle *Benjamin de Tudèle*, Juif espagnol, fit un voyage à travers plusieurs royaumes de l'Asie, pour découvrir les restes existants de sa race, et poursuivit ses recherches jusqu'aux confins de la Chine. S'il avait pu continuer ses courses jusque dans cet empire, il est hors de doute qu'il nous aurait laissé d'amples informations, sur un sujet sur lequel nous ne pouvons qu'émettre des conjectures. Le savant Rabbi *Manasseh* soutient qu'une partie des *Dix-Tribus* franchit la Grande-Muraille, qui séparait la Chine de la Tartarie, et s'établit dans la première contrée; et il croit que l'Écriture fait clairement allusion à cette émigration des tribus dispersées. L'existence d'une colonie d'Israélites, de nos jours, dans le centre de la Chine, suffit pour attester le fait d'une prospérité antérieure; il ne permet pas aussi de douter que ce peuple n'ait pénétré en Chine dans les siècles antérieurs.

S'assurer s'il reste quelque souvenir de l'existence de ces juifs dans la *littérature chinoise*, est une question qui offre de l'intérêt; et c'est sur ce point que nous présentons les observations suivantes avec réserve, et avec le désir que la discussion de la question y répande un peu plus de lumière.

Nous trouvons que, pendant le moyen-âge, les *Annales de Chine* font mention de plusieurs sectes ayant des noms étrangers, parmi lesquelles sont *Muh-hou Ta-tsin*, *King-kiao*, *Mo-ni*, *Mo-ni*, *Po-sse-king-kiao*, *Ho-chin*, *Hien-kiao*, *Thiên-chin*, *Hou-thiên-chin*, *Hou-hien*, *Ho-hien*, etc. A cause de leurs croyances quelques unes reçoivent leur désignation du nom de leurs fondateurs; ainsi *Muh-hou*, les Mahométans, et *Monti* ou *Mô-ni*, les Manichéens. La dési-

gnation de quelques autres est nationale : comme *Ta-tsin*, les Syriens, et *Po-sse-king-kiao*, la religion classique des Perses. Il en est une qui a une appellation honorifique, *King-kiao*, l'illustre religion, c'est le nom adopté par les chrétiens Nestoriens dans la Chine. D'autres tirent leurs noms des objets qu'ils adorent, comme *Ho-chin-kiao*, « les adorateurs du feu, » ou les Perses.

Une secte de cette espèce s'appelle 天教 *Hien-kiao*, laquelle, à notre avis, mérite de fixer l'attention. *Thiên-chin*, *Hoa-thiên-chin*, et *Hoa-hien*, semblent être simplement synonymes de *Hien*; et *Ho-hien*, l'équivalent du *Ho-chin*, des Perses.

3. Recherches dans les lexiques chinois sur le caractère HIEN, et sur l'époque où il a été employé.

Nous efforçant de connaître ce que c'est que la religion de *Hien-kiao* ou *Hien*, dont il est parlé, il conviendra de rechercher d'abord la signification du caractère *Hien*. Faisant mention des chapelles de cette secte, *Peih-yuen*, l'éditeur d'une récente édition du *Tchang-gan-tchi*¹ dit :

« Je trouve que ce sont les mêmes que les chapelles « du Ciel (Thien), dont il est parlé dans l'histoire de la dynastie des *Wei* du Nord. Dans les temps anciens il n'y avait pas « de caractère tel que *Hien* ». »

L'assertion de *Peih-yuen*, est loin d'être empruntée aux Dictionnaires du pays, car ce caractère ne se trouve pas dans les plus anciens, et le lexique le plus récent où il se rencontre, paraît être le *Yuh-pien*², qui écrit sous ce caractère les mots suivants : « Prononciation, *Hien*, un Esprit étranger. »

Le *Kwang-yun*, d'une date plus récente que le précédent, porte : « un Esprit étranger. Dans le catalogue des grades officiels, il en est un qui a le titre de chef du *Hien*. Prononciation, *Hyen*. »

¹ Publié en 1787. [C'est une description de la ville de *Tchang-gan*, la capitale des *Thang*].

² Livre IX, p. 4.

³ Publié par *Kou-yü-wang*, en 523.

⁴ Celui-ci est d'une date incertaine, mais il est hors de doute qu'il fut publié sous la dynastie *Thang*. L'édition connue la plus ancienne est celle du temps des *Soung*.

Le *Tseih-yun*, ouvrage de la dynastie des Soung, porte : « Prononciation, *Thien*, le même son que *Thien*. »

Le *Yùn-Hwù-y*, ouvrage postérieur, porte : « Prononciation, *Hyen*, le même son que *Hien*. »

Le *Louh-chou-thoung*, publié durant le 14^e siècle, porte : « A Kwan-tchoung (Chen-si), le CIEL est appelé HIEN. Les étrangers désignent la Divinité par le mot HIEN. »

Le *Hou-vou-tching-yün*, vers la fin du 14^e siècle, porte : « Un Esprit étranger. Le caractère est formé du radical *Thien* (ciel). Dans le catalogue des titres officiels des Chang se trouve celui de chef du *Hien*. »

Le *Tching-yün-hwü-y-pien*, qui est une reproduction des matières du précédent, présentées dans un ordre différent avec des modifications, publié au commencement du 17^e siècle, dit : « Celui-ci rime avec *Sien*. *Hien* : Prononciation, *Hyen*, un Esprit étranger. Le caractère est formé du radical *Thien* (ciel). »

Le *Tching-tssé-toung*, publié vers le milieu du 17^e siècle, porte : « Prononciation, *Hyen*, même son que *Hien*. Le nom d'un Esprit étranger. Dans le catalogue des titres officiels des Chang, se trouve celui de chef du *Hien*. »

Le *Khang-hi-tsé-tien*, publié sous la direction du second empereur de la présente dynastie, contient simplement l'abrégé des notes précédentes.

Une nouvelle édition du *Choue-wen*¹, ayant pour titre : *Choue-wen kiäi-tssé-thoung-chih*, porte : « Un Esprit étranger. Le caractère est formé des éléments *Chi* (influence spirituelle) et *Thien* (Ciel. La prononciation est *Hien*. »

Nous savons donc par ces détails lexicographiques que le caractère 天 est prononcé *Hien*, telle étant la prononciation locale du mot *Thien* (ciel) dans la province de Chen-si; que ce même *Hien* était le mot générique parmi les étrangers d'Occident pour désigner la Divinité; que c'était le nom d'un Être adoré par une secte étrangère dans la Chine,

¹ Le *Choue-wen* fut composé par *Hü-chin*, et publié l'an 100 de notre ère; c'est le premier dictionnaire où les mots sont coordonnés d'après les radicaux. L'ouvrage original ne contient pas néanmoins le caractère *Hien*.

et qu'il entrerait dans la formation du titre d'un officier du gouvernement sous la dynastie des *Tang*.

Ainsi nous voyons que le caractère est comparativement de formation récente, puisqu'on ne le trouve dans aucun livre antérieur au 6^e siècle; et nous avons l'autorité de *Peih-yuen*, signalée plus haut, pour le fait que le mot *Hien* est le synonyme de *Thien* (Ciel), que nous trouvons mentionné comme un objet adoré par une secte étrangère, au commencement du 6^e siècle; car il dit que le caractère *Hien* n'était pas employé dans les anciens temps.

Contrairement à cette opinion, *Yao-Khwan*¹ prétend, il est vrai, trouver des preuves de l'existence de cette religion au 7^e siècle avant Jésus-Christ. Le passage sur lequel il appuie sa thèse est tiré du commentaire de *Tou-yu* sur le *Tso-tchuen*², qui est une amplification de l'histoire de Confucius *Tchun-tsieou* (*Annales du Printemps et de l'Automne*)³. Le texte du *Tchun-tsieou* porte : « La 19^e année du Duc *Hi* (Av. J.-C. 631), en été, le 46^e jour du cycle, les hommes de *Tchou* prirent le vicomte *Tsang* et l'offrirent en sacrifice. » Le *Tso-tchuen* dit à ce sujet : « En été, le duc de *Soung* fit offrir le vicomte *Tsan* à l'autel tutélaire qui était près de la rivière de *Souy* par le duc de *Tchou*, dans l'intention de se concilier les étrangers orientaux. » Le commentaire sur ce texte, comme l'observe *Yao-khwan*, porte : « Le *Souy* reçoit le *Pien*, et traversant le *Tchin* à l'Orient, laissant *Liang-tsiao* et *Pang-tching*, se jette dans le *Sse*. Près de ce fleuve régnait un Esprit *Hien*, que l'on était généralement dans l'usage d'honorer d'un culte tutélaire; c'est pourquoi on égorgeait des victimes humaines et on les lui offrait en sacrifice. »

Il y a ici une corruption évidente du texte original, qui ne mériterait pas même d'être signalée, si cette altération n'avait été reproduite sans commentaire dans la moderne géographie

¹ Dans le *Se-ki-thung-yù*, collection de notes critiques et historiques, écrites vers le milieu du 12^e siècle, livre 1, p. 18.

² C'est l'œuvre de *Tso-Keou-ming*; cette collection où sont relatés les événements contemporains est indispensable pour connaître la chronique locale.

³ C'est une histoire de l'Etat de *Lou*, la patrie de Confucius, et le seul ouvrage qui ait été complètement rédigé par ce philosophe.

chinoise *Hai kwo thòu tchi*¹ : Le commentateur n'est appuyé par aucune autorité; le mot donné ici, 天 *Hien*, étant écrit dans toutes les éditions des ouvrages classiques, 妖天 *Yao* (lutin ou démoniaque), qui est très-certainement la véritable version, une forme équivalente de ce caractère étant 天, qui ressemble beaucoup à *Hien*; et, en effet, le Dictionnaire *Hung-wou-tching yun* donne la même forme de caractère (probablement par inadvertance) aux deux définitions; mais tous les autres dictionnaires marquent clairement la distinction des deux caractères. L'anachronisme n'a pas échappé aux savants du pays, et l'un d'entre eux s'exprime nettement dans le *Gai jih tsoung tchao*¹ :

« *Tou-yu*, dans son commentaire sur le *Tso-tchouen* concernant le texte, « l'autel tutélaire près de la rivière *Suy*, » dit : « Il y avait une chapelle *Hien* sur la rivière *Suy*. »
 » C'est impossible. Comment y aurait-il pu y avoir une chapelle *Hien* en Chine du temps du duc *Siang* de l'Etat de
 » *Soung*? »

4. Recherches pour savoir si la religion HIEN est celle des Juifs.

A-t-on quelque raison de croire que la religion *Hien* est celle des *Israélites*? Me rappelant que le *Ciel* est employé dans la Chine par métonymie, pour le *Dieu du Ciel*, il convient de fixer notre attention sur un *usus loquendi* que l'on rencontre dans le Vieux Testament, où nous trouvons l'emploi fréquent du terme *Dieu du Ciel* pour désigner *Jéhovah*, dans les livres écrits postérieurement à la captivité de Babylone, au lieu de *Seigneur des Armées*, qui est généralement usité dans les livres historiques plus anciens et dans les écrits des prophètes. C'est ce que nous croyons retrouver particulièrement dans les traits historiques où il est question des rapports des *Israélites* avec les nations étrangères, où la suprême

¹ Les matériaux pour cet ouvrage furent en grande partie empruntés à des sources étrangères par le commissaire *Lin*, fameux dans la première guerre avec la Chine. L'ouvrage de l'éditeur fut confié à *Wei-yuen*, savant du pays, d'un talent très remarquable, mais ennemi déclaré des étrangers, comme le prouve l'esprit du livre, qui n'est pas néanmoins sans mérite.

² Le *Gai-jih tsoung tchao*; ce sont des mélanges où sont discutées de nombreuses questions d'un intérêt historique, écrits, dit-on, par un nommé *Ye*, vers la fin de la dynastie *Soung* (vers 1419).

matie donnée par eux à leur Dieu, s'étend sur tous les Dieux des nations, honneur qui semble avoir été librement accordé par les potentats païens, avec lesquels ils étaient en contact. Durant la captivité de Babylone, après avoir invoqué le *Dieu du Ciel*, le prophète *Daniel* est introduit, affirmant sans crainte la puissance et l'omniscience du *Dieu du Ciel* devant le despote *Nabuchodonosor*, qui répond : « En vérité, votre » Dieu est le Dieu des Dieux et le Seigneur des Seigneurs ¹. » Et plus tard, lorsqu'il recouvre son rang et sa dignité après une épreuve des plus humiliantes, le monarque est contraint de s'écrier : « Moi, Nabuchodonosor, je glorifie, j'exalte, » j'honore le *Dieu du Ciel*, parce que toutes ses œuvres sont » fondées sur la vérité et que toutes ses voies sont pleines de » justice ². »

Cyrus, roi de Perse, dans son édit pour la délivrance des captifs, dit : « Jéhovah, le *Dieu du Ciel*, m'a donné tous les » royaumes de la terre; et il m'a chargé de lui bâtir une » maison à Jérusalem qui est dans Judah ³. »

De nouveau, *Darius* dans son décret, confirmant certains privilèges accordés par son prédécesseur *Cyrus*, ordonne au gouverneur de la Perse de fournir aux Juifs quelques articles pour le service divin; « afin qu'ils puissent offrir des sacri- » fices d'agréable odeur au *Dieu du Ciel*, et prier pour la vie » du roi et celle de ses fils ⁴. »

Artaxerxès, plus tard roi de Perse, qui continua à protéger les juifs et à les combler libéralement de ses faveurs, en déléguant *Esdras*, qui est appelé par l'auteur du livre de ce nom, « un scribe instruit des préceptes et des ordonnances du » Seigneur ⁵, l'honora d'une lettre commençant ainsi : « Ar- » taxerxès, roi des rois, à *Esdras* prêtre, scribe de la loi du » *Dieu du CIEL* ⁶; et plus loin il ajoute : « que tout ce qui est » commandé par le *Dieu du Ciel*, soit fait promptement pour » la maison du *Dieu du Ciel* ⁷. »

¹ Daniel, II, 47.

² *Ibid.*, IV, 34.

³ *Esdras*, I, 2.

⁴ *Ibid.*, VI, 10.

⁵ *Ibid.*, VII, 11.

⁶ *Ibid.*, VII, 12.

⁷ *Ibid.*, ..., 23.

Néhémie, qui avait longtemps résidé à la cour de Perse, adressait également des plaintes au *Dieu du Ciel*.

C'est un fait intéressant que de voir les monarques païens d'un empire comme la Perse, accordant cette éclatante prééminence au Dieu des Hébreux, ce qui fait croire naturellement qu'une pareille influence a été exercée par les dix Tribus déjà depuis longtemps établies dans le pays. Les diverses expressions que nous avons remarquées à ce sujet, et d'autres que l'on pourrait signaler encore, se rattachent à un remarquable passage dans l'interprétation du songe de Nabuchodonosor par Daniel : « Ton royaume te restera, lorsque tu auras » reconnu que toute puissance vient du CIEL ¹, » formule en usage dont nous trouverons généralement des vestiges dans les royaumes de l'Asie à des époques postérieures. On en voit de fréquents exemples dans les apocryphes (Deutéro-canoniques) : Ainsi, quand le troisième martyr s'adresse à son bourreau qui le sommait de sortir sa langue pour être coupée, il lui dit étendant ses mains : « Ces membres je les ai reçus du » CIEL, et pour la défense de sa loi ; je les méprise, car j'es- » père qu'il me les rendra un jour ². »

Deux siècles plus tard nous observons la même locution du temps de notre Sauveur ; ainsi le Prodiges retournant à la maison paternelle, s'écrie : « Mon père j'ai péché contre le » CIEL et en votre présence ³. » L'emploi de l'expression CIEL pour DIEU est très-commun, même de nos jours, parmi les Juifs de l'Europe, comme dans la phrase : כל מעשך יהיו לשם כמים « Que toutes tes œuvres soient faites au nom du CIEL ⁴. » On peut raisonnablement croire que cette manière de s'exprimer fut introduite par les Israélites dans leurs vastes et lointains établissements.

Mais nous nous proposons de borner notre attention pour le présent à la Chine. Après quelques observations préliminaires sur le nom que la colonie de *Kai-foung* a retenu, nous

¹ Daniel, iv, 23.

² I *Macchabées*, vii, 11.

³ Luc, xv, 21.

⁴ *Lettres édifiantes et curieuses*, tom. xviii, p. 52.

nous occuperons à rechercher sous quel nom *Dieu* a été adoré par les Israélites dans cet endroit.

3. Recherche sur les noms donnés à la colonie Juive de Kai-foung.

Deux agents de la Société des missionnaires de Londres, qui visitèrent les Juifs en 1850, apprirent que, d'après une tradition existant parmi eux, leurs aïeux étaient connus sous la désignation de *Thien-tchu-kiao*, « religion indienne ¹, » mais que, par suite d'une persécution qui avait eu lieu à une certaine époque plus reculée, ce nom avait été abandonné ². Le Père *Trigaut*, dans son compte-rendu des missions chrétiennes en Chine, publié au commencement du 17^e siècle, dit que de son temps les Mahométans, les Juifs et les adorateurs de la Croix ou anciens Chrétiens, étaient tous connus des Chinois sous le nom général de *Hwuy-hwuy*; mais que pour les distinguer, les Mahométans étaient appelés « *Hwuy, qui s'abstiennent de porc*; » les adorateurs de la Croix : « *Hwuy qui s'abstiennent d'animaux sans le pied fendu*; » et les Juifs étaient appelés « *Hwuy, qui extirpent les nerfs* ³. » La raison de cette commune appellation n'était pas connue; il est probable qu'elle avait pour origine le désir de quelques partisans de ces religions d'éviter d'être découverts en temps de persécution. A présent, le nom *Hwuy-tszé*, ou *Hwuy-hwuy* est appliqué presque exclusivement aux Mahométans, quoique les Juifs soient quelquefois également appelés par occasion les *Lan-mao Hwuy-tszé* ou les *Hoeï-tsze* à la toque Bleue mais le nom ordinaire de la secte à *Kai-foung* est *Tiao-kin-kiao*, ou « la religion qui extirpe les nerfs. » Un autre lien de fraternité entre les Mahométans et les Juifs paraît exister dans le nom donné à la Synagogue, lequel est inscrit sur la porte de la façade de l'édifice *Tsing-tchin-sse*, « Temple de Pureté et de Vérité, » ce nom étant le même que celui qui est employé pour désigner les mosquées des Mahométans dans la Chine; et cet usage n'est pas de date

¹ La Syrie paraît avoir été comprise autrefois par les Chinois sous la dénomination *Thien-tchu*, et c'est ainsi qu'elle était comprise ici très certainement, quoique cette expression soit généralement traduite par « Inde. » (Voyez *Lettres édifiantes et curieuses*, t. xxiv, p. 94).

² *Chinese Repository*, vol. xx, p. 449.

³ *De christiana Expeditione apud Sinas*, lib. 1, p. 123.

récente, puisqu'on trouve ce nom dans les inscriptions gravées sur deux pierres antiques que l'on voit dans le pourtour de la Synagogue appliquées à l'édifice qui fut restauré au 13^e siècle. Le P. *Gozani*, qui les visita en 1704, appelle la synagogue *Li-pai-sse*¹, qui est aussi le nom ordinaire des mosquées. Une autre désignation trouvée sur une des tables de pierre est le *Yih-tsze-lo-nie-kiao*, ou « religion israélite ; » et la Synagogue elle-même est connue comme le *Yih-tsze-lo-nie-tien*, « Temple israélite » ; » mais les gens du peuple maintenant ignorent totalement la signification de ces mots ; et probablement elle n'était pas généralement connue parmi les Chinois du dehors.

6. Sur le nom donné à l'Être Suprême par les Juifs Chinois.

Quant au nom usité par cette nation pour désigner l'Être Suprême, nous la voyons suivre un usage assez uniforme dans les temps anciens et modernes. Sur les deux tables de pierre nous trouvons le terme *Tao*, ou « Parole, » équivalent du *Logos* du Nouveau-Testament, appliqué à Jéhovah d'une manière mystique ; mais l'usage du mot *Thien* « Ciel », est universel dans le sens de *Dieu*. Ainsi dans l'inscription la plus ancienne nous lisons : « Le patriarche élevant sa pensée vers *Thien* (Dieu), l'Être pur et éthéré, qui habite en « haut, » — « il adora et loua le vrai *Thien* (Dieu), » — « Sa piété toucha le cœur de *Thien* (Dieu), » — Esdras inculquait le devoir d'honorer *Thien* (Dieu) par l'adoration prescrite par le rituel. » — « Les hommes, au milieu de leurs occupations journalières, ne doivent pas oublier un seul moment *Thien* (Dieu), mais à quatre heures du matin, à midi et à six heures du soir, accomplir leurs trois adorations, ce qui est le vrai fondement de la religion de *Thien* (Dieu). » — « La Raison (ou la Parole) est sans forme ou figure, comme la Raison du *Thien* (Dieu), élevé en haut. » — Il se rappelle sans cesse *Thien* (Dieu), » il se rappelle infailliblement *Thien* (Dieu) ; » — « mais vénérer *Thien* (Dieu) et négliger les ancêtres, c'est manquer aux devoirs qui leur sont dus, » — « nous prions avec respect *Thien*

¹ *Chinese Repository*, vol. xx, p. 154.

² *Ibid.*, ..., p. 152.

³ *Lettres édifiantes et curieuses*, t. xviii, p. 36.

» (Dieu), » — « chaque homme donc garde la loi et sait
 » comment il faut vénérer *Thiën* (Dieu) ¹. »

Il n'est pas nécessaire de citer encore d'autres exemples; ces expressions et d'autres analogues sur les deux tables de pierre parlent assez clairement d'une pratique universellement adoptée dans les temps anciens. La terminologie des stances et maximes diverses, répandues autour des murailles de la Synagogue, est entièrement en harmonie avec ce que nous avons dit plus haut. Le P. *Gozani* dit que le sanctuaire intérieur de la Synagogue, est appelé le *Thien-kiao*, « maison de *Thien* (Dieu), » c'est-à-dire Béth-el. Leurs écritures sont appelées les *Thien-king*, « livre de Dieu ou oracles divins. » Leur religion est appelée le *Thien-kiao*, « la religion du Ciel ². *Tsiang-Yung-tchi*, le plus âgé des agents de la société de Londres, qui visita la Synagogue de *Kai-foung*, en 1851, en rendant compte de la secte, constate que, de nos jours, en s'adressant à Dieu en langue chinoise, ils se servent du mot *Thien*, et plusieurs partisans de cette religion qui visitèrent *Chang-haï*, assurent la même chose. *Gozani* dit aussi qu'ils adorent Dieu sous le nom de *Thien* et un Mémoire sur les Juifs en Chine, dans la même collection, s'exprime ainsi : « En traduisant le nom de *Jéhovah* en chinois, ils ne disent pas comme les missionnaires *Thien-tchu*, mais simplement *Thien*, précisément comme les savants de la Chine quand ils expliquent leur terme *Chang-ti* ³. »

Quand nous voyons ainsi un usage persistant dans l'Asie occidentale parmi les Hébreux de désigner *Jéhovah* comme le *Dieu du Ciel*, et quelquefois sous le nom de *Ciel*; et quand nous trouvons dans les Annales chinoises une notice distincte d'une secte étrangère distinguée d'une manière expresse sous la dénomination d'*adorateurs du Ciel*, mentionnée comme existant en Chine au commencement du 6^e siècle, naturellement son identité avec les adorateurs du *Dieu du Ciel* dans l'occident se présente à l'esprit. Ce nom, en tant que désigna-

¹ *Chinese Repository*, vol. xx, pp. 456-458, passim.

² *Lettres édifiantes et curieuses*, tom. xviii, p. 45.

³ *Lettres édifiantes*, etc., ..., *ibid.*, ..., p. 36.

⁴ *Lettres édifiantes etc.*, tom. xxiv, p. 73.

tion d'une secte étrangère, est très remarquable, d'autant plus que le rituel chinois a désigné l'*Etre Suprême* par le nom de *Ciel*, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. Dans ce dernier fait nous trouvons peut-être la cause pour laquelle les adorateurs du *Ciel* ont changé le caractère par lequel ils étaient identifiés avec lui ; car tandis que le caractère *Thien* était incontestablement la représentation correcte et étymologique de l'objet de leur adoration, cependant les idées vagues et matérialistes, qui s'attachent souvent à ce mot dans l'esprit chinois, les auraient poussés probablement à désirer que quelque chose d'une nature plus personnelle et plus spirituelle fut attaché à ce mot. Telle est l'idée qui semble convenablement représentée par le Caractère inventé dans ce dessein comme le comprendra aisément tout sinologue. Peut être que l'usage où étaient les Bouddhistes d'employer le mot *Thien* comme terme générique pour désigner un des objets de leur adoration de l'ordre inférieur, n'a pas été sans influence à cet égard. Quoiqu'il en soit, et quelle qu'ait été la cause qui ait fait adopter le caractère, le mot *Hien* est donné dans tous les Dictionnaires comme synonyme de *Thien*, « *Ciel*. » Quelques uns, il est vrai, lui donnent la même prononciation, tandis que d'autres disent que *Hien* est la prononciation locale, dans le Chen-si, pour « *CIEL*. » A l'appui de cette dernière opinion nous rappellerons que, dans les temps les plus reculés, quand la navigation était une manière de voyager difficile et exceptionnelle, la route ordinaire pour les étrangers venus d'Occident était par le Chen-si, et qu'ils entraient dans l'Empire par cette province, où un grand nombre d'entre eux s'établissaient. En supposant donc que les adorateurs de *Hien*, sont les *Israélites*, nous essayerons de réunir ici dans l'ordre chronologique les matériaux importants touchant leur existence dans la Chine, en les empruntant aux sources indigènes et étrangères.

7. Textes chronologiques sur l'existence des Juifs en Chine.

D'après le témoignage d'une des tables de pierre qui sont dans la synagogue de Kaï-foung-fou, les *Israélites* entrèrent d'abord dans la Chine sous la dynastie de *Han*¹, et les lettres

¹ *Chinese Repository*, vol. xx, p. 454.

des Jésuites nous apprennent qu'ils vinrent sous le règne de *Ming-ti* (ann. 58-75 de J.-C.) du *Si-yuh* c'est-à-dire, des « régions occidentales. »

Il paraît, par tout ce qu'on a pu apprendre d'eux, que cette contrée occidentale est la *Perse*, et qu'ils vinrent par le Khorassan et Samarcand. Ils ont plusieurs mots persans dans leur langage et ils ont eu pendant longtemps de grandes rapports avec ce pays ¹.

Le *Tung-king-ki*, ouvrage de la dynastie Soung, par *Sung Tze-tao*, parlant de *Pien-liang*, qui est à présent *Kai-foung*, dit : « Dans le square *Hing-yuen* il y a un monastère de l'Esprit *Hien*, » et il ajoute : « on sait par la tradition que celui-ci fut érigé vers l'époque de l'incursion des Tartares occidentaux sous la dynastie de Tsin ² (du 3^e au 5^e siècle). » Si cela est exact, c'est donc l'établissement le plus ancien de la secte dont nous ayons une mention déterminée.

Dans le *Liang king sin ki* ³, nous rencontrons la notice suivante d'un autre de ces édifices dans la ville de *Tchang-gan* dans le Chen-si : « À l'angle sud-ouest du square *Pou-tching*, il y a une chapelle étrangère *Hien*. » Il ajoute, sous forme de commentaire, « elle fut érigée en 621. Le *Thien* (Dieu) adoré par les étrangers des pays occidentaux est le *Maheswara* des Bouddhistes lettrés. » Cette dernière remarque fournira matière à une future discussion. Le *Tchang-gan-tchi* ⁴ commentant la même notice, dit : « L'objet de l'adoration à cet endroit est le *Thien*, esprit des étrangers des régions occidentales. Il y avait un fonctionnaire, qui s'occupait des honneurs sacrés rendus à l'esprit *Hien*, et qu'on désignait

¹ *Lettres édifiantes et curieuses*, tom. xxiv, p. 62.

² *Se-ki-tsoung-yü*, liv. 1, p. 18.

³ Cet ouvrage fut publié par *Wei-chuh*, au 8^e siècle. Des cinq volumes, il ne reste actuellement que le troisième, qui est incomplet, mais il y en a des extraits considérables dans le *Tchang-gan-tchi*.

⁴ C'était le troisième square du côté du Nord, entre la première et la seconde rue ouest de la cité impériale.

⁵ Le *Tchang-gan-tchi* par *Min-kew* de la dynastie Soung ; c'est un travail soigné divisé en 20 livres, où il est parlé en détail des édifices publics, bornes et autres matières diverses concernant *Tchang-gan*, métropole occidentale de la dynastie Tang.

» aussi officiellement sous le nom de « prêtre étranger ¹. »
 A cela, *Peih yuen* ajoute : « Selon l'ouvrage intitulé : « Détails
 » complets touchant l'esprit étranger *Hien* ² » : « L'histoire de la
 » dynastie des Wei du Nord raconte que cette chapelle avait été
 » construite dans le temps de l'impératrice douairière Ling
 (c'est-à-dire dans la première moitié du 6^e siècle). » Il y a ici
 une différence apparente d'environ un siècle touchant l'érec-
 tion de cette chapelle, mais probablement les deux assertions
 peuvent s'accorder en supposant qu'elle a été d'abord bâtie
 dans le 6^e siècle, et que l'année 624 est la date de sa recons-
 truction. En jetant les yeux sur la biographie de l'impéra-
 trice, dont il est parlé dans l'histoire des Wei, nous y lisons
 que « ayant gravi une haute colline, suivie de plusieurs cen-
 » taines de personnes, parmi lesquelles étaient le couple im-
 » perial, des dames du palais, des princesses et autres, elle
 » abolit les divers systèmes corrompus du culte religieux,
 » excepté celui de l'esprit étranger *Thien* ³. »

Alex. WYLIE.

¹ *Tchang-gan-tchi*, livre x, p. 2.

² Malheureusement je n'ai pu recueillir aucun renseignement sur l'existence de cet ouvrage, qui, sans aucun doute, aurait été d'un grand secours pour les présentes recherches.

³ *Wei-chou*, livre XIII, p. 42.



Archéologie Catholique.

DÉCRET DU 10 DÉCEMBRE 1863
DE LA CONGRÉGATION DES RITES

SUR LA VALEUR RÉELLE DU VASE DE SANG COMME PREUVE DU MARTYRE.

I.

État de la question.

Le culte des saints et des martyrs est aussi ancien dans l'Eglise que l'Eglise elle-même. L'histoire et les monuments attestent qu'il remonte à la mort de l'Homme Dieu. L'Eglise des premiers jours conservait avec une tendre sollicitude ce qui avait appartenu à ces généreux enfants qui affrontaient les supplices pour confesser le nom du divin Maître. Les chrétiens de Rome notamment, recueillaienent le sang des martyrs avec des éponges ou dans de petits vases qu'ils plaçaient ensuite à l'entrée de leur tombe. A ce signe ils reconnaissaient la sépulture d'un martyr.

Jusqu'au 17^e siècle, on avait toujours admis, lorsque d'ailleurs l'épithèque ne le mentionnait pas expressément, que le corps près duquel on rencontrait un vase rempli de sang ou simplement rougi, était celui d'un martyr. Des doutes s'étant élevés à cette époque, le Pape les soumit à l'examen d'une congrégation qui rendit, le 10 avril 1668, un décret conforme à la tradition. Cette sentence fut ratifiée par Clément IX et confirmée 60 ans plus tard par l'un de ses illustres successeurs, Benoît XIV.

Telle était la croyance générale de l'Eglise sur ce point, lorsqu'en 1858, M. Edmond *Le Blant*, dont le nom est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge, publia une brochure intitulée : *La question du vase de sang*. Très respectueuse dans la forme, cette étude présentait un danger véritable pour le fond : ses conclusions mettaient à néant les décrets antérieurs des congrégations romaines. M. Le Blant reconnaît à la vérité que la matière contenue dans les ampoules est bien du sang de martyr, et non pas du vin eucharistique comme l'affirmait récemment M. Ch. de Remusat¹, mais il prétend que ce sang était considéré comme reliques

¹ *La Revue des deux Mondes*, juin 1863. *Un Musée chrétien à Rome*.

par les fidèles qui le plaçaient comme une sorte de *tutamen* auprès de la dépouille de leurs chers défunts. Puis il ne reconnaît comme martyrs que ceux dont la passion est exprimée sur l'épithaphe du *loculus* ; il ajoute qu'aucune tombe de cette dernière catégorie n'a recélé de fiole de sang. Telle est aussi l'opinion que M. Charles Lenormant, de l'Institut, a insinué dans un article publié par le *Correspondant*¹.

Les conséquences désastreuses d'une semblable doctrine n'ont point échappé aux rationalistes modernes ; ils savent qu'elle ne tend à rien moins qu'à l'anéantissement du culte rendu par les catholiques aux corps des martyrs trouvés dans les catacombes. Or, comme ces vénérables ossements sont envoyés aux fidèles par le souverain Pontife, le rationalisme conclut naturellement que le Pape s'est trompé et qu'il a volontairement trompé les chrétiens, en proposant à leur vénération des restes indignes de pareils honneurs. Ils font ainsi des catholiques de véritables idolâtres.

A l'époque où M. *Le Blant* publia sa brochure, nous avons essayé d'y répondre dans les *Annales de la charité*². Contrairement à la thèse du savant épigraphiste, nous avons étayé de preuves solides la doctrine de l'Église touchant les martyrs des catacombes. Nous avons placé sous les yeux du lecteur des épithaphes mentionnant le supplice de quelques-uns d'entre eux dans le tombeau desquels on avait trouvé la fiole de sang.

Une étude sur le même sujet, que feu M. le comte de Lescalopier a seul connu en France, et attribué par la rumeur publique au R. P. *Van der Bruck*, de la compagnie de Jésus, avait paru à Bruxelles en 1855. Elle a pour titre : *De phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur observationes, V. D. B.* Les conclusions du religieux anonyme sont identiques à celles de M. Le Blant. Cet ouvrage ayant été détruit par ordre des supérieurs, nous n'en parlerons ici que pour mémoire. Quatre ou cinq exemplaires ont seuls échappé à l'incendie, et se trouvent actuellement dans des bibliothèques connues. Assez d'autres membres de cette com-

¹ Voir le *Correspondant* de 1859, N° au 25 février, t. 1. p. 347; 365 (2^e série).

² Voir dans *Annales de la charité* de 1858 et 1859, les articles ayant pour titre : *Le catéchisme dans les catacombes de Rome.*

pagnie ont défendu ce signe principal du martyre des chrétiens de Rome, pour que le sentiment d'un seul n'influe en rien sur l'esprit de l'ordre. Lupi et Zaccharia dans le passé, Marchi, Secchi, Giorgis, dans les temps actuels, sont des noms dont l'autorité nous paraît sans réplique dans une question si importante.

Il parut aussi en 1861, dans la *Vérité historique*¹, un article sur le même sujet, sous la signature peu compromettante de ED. L'auteur s'exerce, comme à plaisir, à infirmer les arguments de M. Le Blant, pour formuler ensuite des conclusions identiques à celles du savant français.

Enfin, le même auteur affirme qu'un des membres les plus distingués de la Commission des Catacombes considérait, de son côté, la question du Vase de sang, comme signe du martyre, abandonnée depuis longtemps; que de nouveaux règlements avaient déjà été faits à ce sujet, et par conséquent que les conclusions de M. Le Blant ne seraient que conformes au sentiment exprimé par l'anonyme belge et accepté par les savants de Rome².

En présence de ces attaques réitérées, lesquelles, suivant le rédacteur ED. du journal Belge, auraient été portées à l'Institut par M. Le Blant, l'Eglise ne pouvait demeurer indifférente. Une commission fut nommée par Pie IX pour étudier à nouveau la question du Vase de sang. Après un examen approfondi du sujet et des objections formulées par les adversaires, la *Congrégation des Rites* a promulgué le décret suivant avec la ratification du souverain pontife.

II.

Décret du 10 Décembre 1863 de la Congrégation des Rites sur la valeur réelle du Vase du sang comme preuve du martyre.

« Au 16^e siècle on ouvrit de nouveau, sous la savante direction d'Antoine Bosio, dont on avait principalement suivi les études, les cimetières sacrés placés dans les faubourgs de la

Postquam sæculo XVI, laboribus præsertim et studiis Antouii Bosi iterum Sacra suburbana patuere Cœmeteria, quæ a sæculo VIII exeunte Summorum Pontificum cura penitus interclusa remanserant

¹ *La Vérité historique*, t. VII, p. 263-292, Tournai, H. Casterman.

² *Ibid.*, p. 264.

ville. Ils étaient restés fermés depuis la fin du 8^e siècle par la prévoyance des Souverains Pontifes qui craignaient qu'ils ne fussent profanés par les barbares qui dévastaient le sol romain. On commença à faire des recherches pour découvrir les corps des martyrs qui reposaient encore dans les *loculi*.

» Le signe le plus certain auquel on pouvait reconnaître ces saintes reliques, et qui nous avait été transmis par nos ancêtres, c'étaient des *Fioles de verre* ou des vases en terre, teints de sang ou du moins des parties d'enduit tachées de sang, et adhérent aux *loculi*, soit dans l'intérieur, soit extérieurement. Cependant plusieurs savants furent d'avis que le sang ne suffisait pas pour reconnaître les corps des martyrs et qu'il fallait encore admettre d'autres signes. Mais voulant procéder, dans une affaire d'une si grande importance, avec une prudence extrême, le souverain Pontife *Clément IX* nomma une congrégation spéciale composée de cardinaux de la sainte Eglise romaine et d'autres savants illustres, et lui confia l'examen de cette grave question. Cette congrégation, qui prit ensuite le nom de *Congrégation des saintes reliques et des indulgences*, après avoir pesé toutes les objections, rendit le décret suivant le 10 avril 1668 :

« Les signes d'après lesquels on pourrait distinguer les reliques véritables des martyrs de celles qui seraient fausses ou

ne barbari Romanum solum devastantes ibi aliquam inferrent profanationem, in iis conquiri cœperunt Martyrum Corpora quæ adhuc ibidem permanebant in loculis abscondita. Tutissimum dignoscendi sacra hæc pignora Signum, a majorum traditione receptum, erant Phialæ vitreæ, vel figulinæ cruore tinctæ, aut crustas saltem sanguineas occcludentes, quæ vel intra vel extra Loculos sepultorum affixæ manebant. Atamen aliquibus visum fuit Viris eruditis alias præter Sanguinem admittere notas, quibus ipsi Martyres distingui autumabant. Verum ut in re tanti momenti inoffenso procederetur pede placuit Clementi IX, Summo Pontifici, singularem deligere Congregationem, quæ ex Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus, aliisque doctissimis Viris constaret, eique hac super re gravissimum commisit examen. Hæc Congregatio quæ postea a Sacris Reliquiis et Indulgentiis nomen habuit argumentis omnibus perpensis die 10 aprilis anni 1668. Decretum hoc tulit :

« *Cum in Sacra Congregatione Indulgentiis, Sacrisque Reliquiis præposita de Notis disceptaretur, ex quibus veræ Sanctorum*

» douteuses, ayant été soumis à l'examen de la Congrégation
 » des indulgences et des saintes reliques, cette congrégation,
 » après avoir étudié la question avec le plus grand soin, a été
 » d'avis que la palme et le vase teint de leur sang devaient
 » être regardés comme les signes les plus certains. Elle a re-
 » mis à un autre temps l'examen des autres signes. »

» Ce décret fut fidèlement observé pendant près de deux siècles, malgré les doutes émis dans le dernier siècle par des écrivains distingués sur la valeur du signe attribué aux fioles de sang. Ils eurent contre eux l'autorité si grave de Benoît XIV, dans sa *lettre apostolique* au chapitre métropolitain de l'église de Bologne au sujet de S. *Procus*, martyr, dont le corps avait été retiré du cimetière de Thrason, avec le vase de sang, s'exprime ainsi :

« Le culte et le titre de saint lui sont dus, parce qu'il n'est
 » jamais venu à l'idée de personne, quelle que fût sa pénétra-
 » tion d'esprit ou son désir de trouver des difficultés où il n'y
 » en a pas, de douter que le corps découvert dans les cata-
 » combes de Rome, avec le Vase de sang ou plein ou teint de
 » sang, ne soit pas le corps de quelqu'un qui a souffert la
 » mort pour le Christ. »

Martyrum Reliquiæ a falsis et dubiis dignosci possint, eadem Sacra Congregatio, re diligenter examinata, censuit : Palmam et Vas illorum sanguine tinctum pro signis certissimis habenda esse : aliorum vero signorum examen in aliud tempus rejecit. »

Decretum hujusmodi duorum fere sæculorum decursu fideliter servatum est, quamvis præterito vertente sæculo nonnulli selecti Scriptores de Phialæ Sanguineæ signo diversimode dubitaverint. Quibus præcipue gravissima Benedicti XIV auctoritas obstât, quum in Litteris Apostolicis ad Capitalum Metropolitanæ Ecclesiæ Bononiensis de S. Proco martyre ex Cæmeterio Thrasonis cum Vase Sanguinis effosso edoceret :

« *Ipsi debetur cultus et titulus Sancti, quia procul dubio nulli unquam venit in mentem, quantumvis acuto ingenio is fuerit, et cupidus quærendi, ut aiunt, nodum in scirpo, nulli, inquam, venit in mentem dubitatio, quod Corpus in Catacumbis Romanis inventum cum Vasculo Sanguinis aut pleno, aut tincto, non sit Corpus alicujus qui mortem pro Christo sustinuerit.* »

¹ Voir cette lettre de Benoît XIV, datée du 20 avril 1745, qui forme

» Mais de nos jours, d'autres savants également éminents et habiles archéologues, ont cherché à prouver, soit dans des mémoires, soit dans des ouvrages d'une plus grande étendue, que la fiole de sang n'était pas un indice certain du martyre. Notre très saint père le Pape *Pie IX* n'avait aucun doute sur la force et l'autorité du décret; mais, voyant que les objections des érudits étaient répandues dans le public par des journaux tant catholiques qu'hétérodoxes, il a jugé, dans sa sagesse, qu'il était urgent de se mettre en garde contre tout scandale pouvant blesser la piété des fidèles, et il a chargé la *Congrégation des Rites* de réunir toutes ces objections et d'en faire l'objet d'un sérieux examen. Cette commission spéciale, composée d'un certain nombre de cardinaux, membres de la congrégation des rites, de prélats, d'ecclésiastiques distingués par leur piété, leur savoir, leur sagesse, et d'une expérience consommée en ces matières, ayant sous les yeux la série de toutes les difficultés soulevées et le rapport exact du secrétaire de la commission, et après avoir tout pesé avec le plus grand soin, mit en délibération, dans sa séance du 27 novembre de cette année, les deux questions suivantes :

At nostris hisce diebus alii supervenere Viri eruditione æque polentes, et in Sacrae Archeologiæ Studiis valde periti, qui vel scriptis, vel etiam voluminibus editis adversus Phialam Sanguineam utpote in dubium Martyrii signum decertarunt. Sanctissimus autem Dominus Noster PIUS PAPA IX, de Decreti illius robore et auctoritate haud hæsitans, quum videret tamen eruditorum difficultates in ephemeridibus tum catholicis, tum heterodoxis divulgari, ad præcavendum quodlibet inter fideles scandalum sapientissimo censuit, ut hujusmodi difficultates in quadam peculiari Sacrorum Rituum Congregatione severo subjicerentur examini. Peculiaris vero Congregatio hæc nonnullis ex ejusdem Sacrorum Rituum Congregationis Cardinalibus, Prælatibus Officialibus, ac selectis Ecclesiasticis Viris pietate, doctrina, prudentia, rerumque usu eximie præditis constituta, præ oculis habens universam argumentorum seriem, nec non fidelem ejusdem Secretarii Relationem, quum omnia accuratissima ponderaverit disquisitione die 27 Novembris vertentis anni duobus his propositis Dubiis :

une véritable dissertation sur la *fiole de sang*, t. xix, du Bullaire, édit. de Luxembourg, 1758, *appendix*, p. II, n. 14, p. VIII, et le *Bref* qui l'accompagne, p. x; cette lettre peu citée, mériterait d'être traduite en français.

I. *Les fioles ou les vases teints de sang que l'on trouve dans l'intérieur ou à l'extérieur des tombeaux des cimetières sacrés doivent-ils être regardés comme signes de martyre ?*

II. *Doit-on maintenir ou annuler le décret de la sacrée congrégation des indulgences et des reliques en date du 10 avril 1668 ?*

Réponse à la première question : AFFIRMATIVE.

Réponse à la seconde question : FAITE D'AVANCE DANS LA PREMIÈRE.

En conséquence, il est déclaré que le décret de l'an 1668 doit être confirmé.

D'après le rapport sur ce qui précède, soumis à notre saint Père LE PAPE PIE IX, par le secrétaire soussigné, Sa Sainteté a approuvé et confirmé la sentence de la sainte Congrégation et a ordonné que le présent décret fût publié.

Le 10^e jour de décembre 1863.

Signé : C., évêque de Porto et de sainte Rufine ; cardinal
PATRIZI, préfet de la sacrée Congrégation des rites ;
D. BARTOLINI, secrétaire de la sacrée Congrégation
des rites.

On le voit donc, ce décret si sage et si modéré confirme purement et simplement la tradition de l'Eglise et les décisions antérieures de la cour romaine. Ici encore, comme toujours, Rome a procédé avec cette sage lenteur, cette prudence, cette circonspection, cette réserve qui sont les caractères propres

I. *An Phialæ vitreæ, aut figulinæ Sanguine tinctæ quæ ad Loculos Sepultorum in Sacris Cæmeteriis vel extra ipsos reperiuntur, censeri debeant Martyrii signum ?*

II. *An ideo sit standum vel recedendum a Decreto Sacræ Congregationis Indulgentiarum et Reliquiarum, Aprilis diei 10 1668 ?*

Respondit ad primum : AFFIRMATIVE ;

Respondit ad secundum : PROVISUM IN PRIMO.

Ideoque declaravit confirmandum esse Decretum anni 1668.

Facta autem de præmissis Sanctissimo Domino Nostro PIO PAPÆ IX a subscripto Secretario accurata omnium expositione, Sanctitas Sua sententiam Sacræ Congregationis ratam habuit, et confirmavit, atque præsens Decretum expediri præcepit.

Die 10 Decembris 1863.

C. EPISCOPUS PORTUEN. ET S. RUFINÆ, — CARD. PATRIZI S. R. C. PRÆF. — D. BARTOLINI S. R. C. Secretarius.

aux œuvres inspirées par le Saint-Esprit. L'Eglise, qui a pour elle l'avenir, ne hâte jamais ses jugements. Elle a parlé, et nous nous inclinons avec bonheur devant sa parole qui nous conserve une innombrable legion de protecteurs célestes que le rationalisme contemporain voulait nous ravir. Que nos adversaires nous imitent, qu'ils accueillent avec respect la décision de l'Eglise, qu'ils s'y soumettent, et ils offriront un spectacle consolant aux anges et aux hommes : celui d'une humble soumission à Jésus-Christ parlant par la bouche du successeur de S. Pierre. Ils rediront comme les pères du concile de Chalcedoine : *Petrus per Pium locutus est.*

Edmond DE L'HERVILLIERS,

de l'Académie de la Religion catholique de Rome.



Histoire ecclésiastique.**ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE
DES MAXIMES DES SAINTS**

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France
et du Saint-Siège à la fin du xvii^e siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

3^e ARTICLE. — (Suite ¹).

Histoire du débat depuis la lettre de Fénelon au Pape jusqu'à la *déclaration* des trois prélats (mai à août 1697). — Cet appel au Pape blesse les principes gallicans de Bossuet. — Refus de Fénelon d'admettre Bossuet aux conférences où l'on devait examiner son livre.

En même temps que Bossuet luttait contre toute solution autre qu'une rétractation formelle, le roi se déclara tout à fait. Madame de Maintenon chassa de Saint-Cyr trois religieuses en ne se cachant pas de dire que c'était à cause de leur entêtement pour la doctrine Quiétiste, et une entre autres qui avait eu longtemps toute sa faveur et sa confiance, madame de la Maisonfort. Louis XIV (vers le 12 mai) se rendit lui-même à Saint-Cyr, et déclara devant toute la communauté assemblée qu'il ne souffrirait jamais qu'elles rentrassent dans cette maison. Il parla avec étonnement de ceux qui pouvaient estimer la plus grande folle de son royaume². Bossuet écrit : « On a cru voir dans cet événement la disposition de la cour » contre cette secte, dont la petite cabale a été fort alarmée. » — Le discours du roi a fait beaucoup penser aux amis de » madame Guyon³. » Madame de Maintenon écrivait de même : « La scène de Saint-Cyr va faire un grand bruit et » sera regardée comme un prélude⁴. »

¹ Voir le précédent N° ci-dessus, p. 61.

² Bossuet à son neveu, Paris, 19 mai 1697 (*Œuv.*, t. xxviii, p. 192). — Saint-Simon, *Mémoires*, t. 1^{er}, chap. 27, p. 433, édit. Chéruel. — Bausset raconte maigrement ce fait (*Hist. de Fénelon*, liv. III, § 45, t. II, p. 29), et le place plus d'un mois avant sa date.

³ Bossuet, même lettre (*Œuv.*, p. 192), et à son neveu, Paris, 3 juin 1697 (p. 194).

⁴ Lettre du 13 avril précitée.

« L'affaire de M. de Cambrai semble être à sa crise, conti-
 » nue Bossuet. Il n'a de confiance que dans sa traduction
 » latine par où il espère de surprendre Rome, à ce que l'on
 » dit. Car pour moi il ne me voit plus et voudrait me faire
 » regarder comme sa partie. » Il ajoute un peu plus loin :
 « Le pauvre M. de Cambrai est fort abattu et n'en fait pas
 » moins le fier. Je suis sa bête ¹. » Et dans la lettre suivante :
 « Je pourrai vous mander par l'ordinaire prochain la résolu-
 » tion qu'on prendra sur le livre de M. de Cambrai. Il est
 » bien certain que ceux qu'il a appelés en garantie ne peu-
 » vent pas se taire ². »

Sur ces entrefaites, la mort de Georges d'Aubusson de la Feuillade (12 mai) laissait vacants à la fois l'évêché de Metz, un cordon bleu et une place de conseiller d'État d'église. M. de Cambrai « n'était plus à portée de rien ³. » L'évêché fut donné à l'abbé de Coislin, le cordon à M. de Paris, et à la fin de juin (le samedi 29) la place de conseiller d'État à Bossuet ⁴.

Malgré les efforts de Fénelon pour exclure Bossuet du débat, « les conférences ne laissaient pas d'avancer ⁵. » En vain, M. de Cambrai se tourmentait « à donner des explications, » suivant Bossuet, aussi mauvaises que le texte. » Bossuet démontrait aux deux autres prélats qu'il y avait dans le livre des *Maximes des saints* beaucoup de propositions à qualifier durement et que de plus le livre devait être complètement abandonné comme n'étant qu'un Quiétisme pallié ; il les amenait à son sentiment ⁶. Noailles, tout en suivant l'impulsion de Bossuet, et d'accord avec lui sur la doctrine, n'en témoi-

¹ Lettre du 19 mai précitée (*Œuv.*, p. 192).

² A son neveu, Meaux, 26 mai 1697 (*Œuv.*, p. 193).

³ Saint-Simon, *Mémoires*, t. 1^{er}, chap. xxvii, p. 435, 436 (Chéruel). On reconnaîtra facilement en nous lisant le désordre qui règne dans l'exposé abrégé des faits par Saint-Simon dans les pages 436, 437 et dans d'autres.

⁴ Saint-Simon, *ibid.*, p. 436. — Lettres de Bossuet à M. de la Broue, Paris, 18 mai 1697 ; à son neveu, 3 juin 1697 et 1^{er} juillet 1698. La nouvelle en était répandue plus tôt (Lettre du cardinal Le Camus à Bossuet, Grenoble, 16 juin 1697 (*Œuvres*, t. xxviii, p. 191, 195, 196, 201).

⁵ Le Dieu, *Journal*, t. 1^{er}, p. 229.

⁶ A son neveu, Paris, 3 juin 1697 (*Œuv.*, p. 194).

gnait pas à Fénelon moins de propension à favoriser une conciliation. L'évêque de Chartres, comme dit Le Dieu, *mar-
chait plus droit*. Je ne crois pas que le cardinal de Bausset ait
été juste envers ce prélat lorsqu'il a dit : « Toutes les fois
» qu'il discutait avec Fénelon, il revenait à Fénelon; mais
» son extrême prévention contre madame Guyon, et l'ascen-
» dant de Bossuet le replongeaient bientôt dans de nouvelles
» incertitudes ¹. » Il est facile de réfuter ces allégations em-
pruntées à Fénelon. On a vu par la lettre de M. Godet-Des-
marets de la fin d'avril quelle était la sollicitude de cet évêque
pour le véritable intérêt de Fénelon et comment il entendait
les explications à donner. M. de Cambrai écrit de Versailles
à l'abbé de Chanterac vers le commencement de juin en par-
lant de M. de Chartres : « Nous l'avons vu deux fois content
» que j'expliquasse ses difficultés, et M. de Meaux l'a toujours
» rentré ². » Jamais l'évêque de Chartres n'avait voulu
d'explications qu'avec la suppression des erreurs contenues
dans le livre. Il venait d'en donner une nouvelle preuve, et
instruit par les résistances de Fénelon, ému aussi par l'insis-
tance de Bossuet, il marquait fortement dans cette seconde
lettre le seul moyen de sortir d'affaire. M. de Bausset en a
donné la partie la plus essentielle : comment n'en compren-
ait-il pas la portée? La voici toute entière; elle est du 28 mai,
et non pas du 18 :

A St Cyr, le 28 mai (1697).

« Les efforts que j'ai faits, mon cher prélat, pour obtenir
» de vous ce que j'avais l'honneur de vous dire hier, n'ont
» point été un effet de mon envie de vaincre. Ce qui me porte
» à vous faire violence par mes répétitions et mes importuni-
» tés, c'est le zèle que j'ai de vous voir au plus tôt hors de
» tout soupçon, et l'intérêt de la religion, qui souffre et souf-
» frira d'un livre qui l'attaque dans ses plus solides maximes
» (M. de Bausset a soin d'omettre cette phrase). Le crédit
» qu'il donne, contre votre intention, au Quiétisme de nos
» jours, m'effraie et m'afflige, plus que je ne puis vous dire.
» Les Quiétistes iront plus loin, malgré vos expressions et

¹ *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 20, t. II, p. 35.

² *Corresp.*, t. VII, p. 437, 438.

» vos exceptions les plus formelles ; ils sauront bien tirer de
 » votre livre d'étranges conséquences, et celles même que
 » votre piété a rejetées avec horreur. Si vous soutenez ce livre
 » par des explications, on le tiendra bon, utile, sain dans la
 » doctrine ; on le réimprimera ; on accusera de peu d'intelli-
 » gence ou de mauvaise intention tous ceux qui le condamne-
 » ront : ainsi il aura cours ; les ennemis de la vérité en triom-
 » pheront ; ils feront par lui des dommages infinis.... (Le reste,
 » à l'exception de la dernière phrase, est supprimé dans Baus-
 » set.) Au nom de Dieu, croyez-en vos bons amis, et n'atten-
 » dez pas le jugement de Rome, qui ne peut vous être favo-
 » rable. Je suis cependant ravi que vous vouliez vous y sou-
 » mettre sans réplique. Je prie Notre-Seigneur, mon très-
 » cher prélat, que vous fassiez ce que son Saint-Esprit vous
 » inspirera, et que vous compreniez bien la différence qu'il
 » y a entre revenir de soi-même simplement, humblement,
 » courageusement, ou être censuré à Rome dans un ouvrage
 » qui ne peut pas être approuvé. Pardonnez à ma tendresse ;
 » elle est toujours avec mon respect ordinaire et sans intérêt.¹ »

Au fond, la lettre de M. de Chartres ne contredisait pas la précédente. Il exigeait toujours de Fénelon qu'il reconnût humblement s'être trompé dans son livre sur la doctrine ; et d'explications qui soutinssent le livre, M. de Chartres n'en acceptait point. Fénelon ne voyait dans tout ce qu'on lui objectait que *sophismes*² ou *équivoques*. « Il est bien éton-
 » nant, s'écriait-il, que M. de Chartres soit content de ma
 » doctrine, et qu'il ne veuille pas que je l'explique en montrant
 » que mon livre y est conforme. A-t-on jamais fait une telle
 » injustice à un évêque ? » Il persistait en même temps dans son refus de souscrire aux censures contre madame Guyon, et toujours par les mêmes motifs, « ayant dit d'ailleurs le mieux
 » qu'il en pouvait dire en écrivant au Pape son supérieur³. »

Bossuet continue ainsi dans sa lettre du 3 juin, pleine d'agitation et de décousu : « Il a refusé de conférer à l'amia-

¹ *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 433, 434. — Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 20, t. II, p. 35.

² A l'abbé de Chanterac, Paris, 15 mai (1697), t. VII, p. 430.

³ Aumône, Versailles, samedi 1^{er} juin (1697), t. VII, p. 437.

» ble avec moi, en présence de MM. de Paris et de Chartres.
 » Il tourne tout son esprit et ses artifices à diviser ou à amu-
 » ser les prélats; mais il ne viendra à bout ni de l'un ni de
 » l'autre. On croit qu'il éclatera bientôt quelque chose. Je
 » vous envoie copie de la lettre de M. de Cambrai (il veut
 » parler de celle du 27 avril au Pape); nous sommes résolus
 » de répondre et peut-être de le dénoncer dans les formes :
 » c'est le seul parti que je vois.... M. de Cambrai est superbe
 » et consterné : on ne saurait croire à quel point il est de-
 » venu odieux à toute la cour. » A la fin il y revient encore :
 « Considérez bien cette lettre de M. de Cambrai (au Pape).
 » Tout y est captieux et artificieux ¹. »

C'est la même dont Saint-Simon a écrit : « Rien de plus
 » adroit, de plus insinuant, de plus flatteur que la lettre de
 » M. de Cambrai. L'art, la délicatesse, l'esprit, le tour y bril-
 » laient ². »

Bossuet, dit M. de Bausset, faisait valoir la démarche de Fénelon envers le Pape « comme *un nouveau motif* qui de-
 » vait obliger l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres à
 » se déclarer hautement contre la doctrine de l'archevêque
 » de Cambrai ³. » Nous disons nous : *comme le véritable et puis-
 sant motif*; car sans la lettre jamais on n'eût vu paraître une
 déclaration pareille à celle qu'ils donnèrent, et avec une telle
 publicité; puisque quelques jours avant que Fénelon l'écri-
 vit, Bossuet voulait *terminer l'affaire à l'amiable*; *comme
 un nouveau motif* : en effet, ce fut une occasion pour Bos-
 suet d'en faire revivre un autre qu'il paraissait disposé à lais-
 ser dans l'oubli, et qui reprit, par sa connexité, une grande
 importance : il l'a toujours depuis répété et imprimé, notam-
 ment dans la seconde *relation* de l'affaire du Quiétisme, faite
 dans l'assemblée du clergé de 1700, à savoir que la déclara-
 tion de M. de Cambrai dans la *préface* de son livre, de ne
 vouloir qu'expliquer leurs sentiments, avait mis le prélat dans
 la nécessité d'en désavouer la doctrine ⁴.

¹ A son neveu, Paris, 3 juin 1697 (*Œuvres*, t. xxviii, p. 494, 495).

² *Mémoires*, t. 1^{er}, chap. xxvii, p. 437 (Chéruel).

³ Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. x, § 43, p. 483.

⁴ 2^e Relation (*Œuv.*, t. xix, p. 374).

« Il fallut bien en venir là, dit Bossuet dans le *journal* de » Le Dieu; mais la résolution n'en fut prise qu'en présence » même de M^{me} de Maintenon, entre M. de Paris, M. de » Meaux et M. de Chartres. M. de Meaux représenta si bien » la nécessité de se déclarer, jusqu'à dire à M. de Paris même » qu'il perdait l'Église, et qu'il n'y avait que ce seul moyen » de la sauver, qu'enfin il y donna les mains, après que M^{me} de » Maintenon en eût été convaincue elle-même. Dans le même » temps, M. de Malezieu ayant eu occasion de voir M^{me} de » Maintenon, il lui répéta toutes les raisons de M. de Meaux » pour attaquer Cambrai et l'en persuada tout à fait ¹. » Établissons par quels degrés et après quels efforts pour l'éviter on arriva jusqu'à cette attaque ouverte.

Au commencement de juin ² fut prise « la résolution finale » qui devait être portée au roi par M. de Paris. Elle allait à » dire que le livre, dans son tout et dans sa partie, était plein » d'erreurs, un renouvellement pallié du Quiétisme, et une » apologie secrète de M^{me} Guyon; que le seul remède était » (de la part de M. de Cambrai) de l'abandonner purement » et simplement, et de condamner les livres de M^{me} Guyon » et de Molinos (dont Fénelon avait affecté de ne pas parler » dans l'énumération des faux mystiques); sinon (de la part » des prélats) d'instruire Rome et d'en attendre la décision, » sans rien faire que donner des instructions nécessaires au » peuple, *pour empêcher*, écrivait Bossuet, *l'effet de la cabale » qui se remuait* ³. »

Dans la même lettre, Bossuet dépeignait ainsi la situation à son neveu : « M. de Paris craint M. de Cambrai et me craint » également. Je le contrains : car sans moi, tout irait à l'aban- » don, et M. de Cambrai l'emporterait. On a de bonnes rai- » sons de ne mêler M. de Reims dans cette affaire qu'in- » directement. Les avis que vous me donnez par rapport à » M. le Nonce sont les seuls dont je puisse profiter, et je le

¹ Le Dieu, *journal*, t. 1^{er}, p. 229, 230.

² Le mardi 4 juin. Cette date résulte du 5^e alinéa de la lettre du 3 juin et du second de la lettre du 10, de Bossuet à son neveu (*Œuv.*, t. xxviii, p. 194, 195).

³ A son neveu, Arminvilliers, 10 juin 1697 (*ibid.*, p. 195, 196).

» ferai. Si la Cour s'apercevait qu'il y eût le moindre des-
 » sein, elle gâterait tout, et c'est la principale raison de M^{re} de
 » Maintenon, qui n'a de bonne volonté que par rapport à
 » M. de Paris. Du reste, MM. de Paris et de Chartres sont fai-
 » bles et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés. — On
 » commence à dire ici que Rome et le Pape ont quelque estime
 » pour moi. Je ne dis sur cela que ce qu'il faut; vous en voyez
 » les conséquences. Je suis seul en butte à la cabale ¹. »

L'abbé Rohrbacher pense que si Louis XIV eût vu cette lettre, il n'aurait probablement pas été si facile à conduire dans cette affaire ². Toutefois Bossuet s'y défendait de tout esprit de parti et d'animosité personnelle, que la participation active de l'archevêque de Reims eût imprimé à la poursuite. Voilà le sens de cette lettre commentée avec trop de virulence par le docte abbé.

Fénelon, ignorant la résolution arrêtée entre les trois prélats, et se confiant toujours en M. de Paris, fit à ce moment un grand effort pour le tourner de son côté. Sa lettre du 8 juin, à Noailles, est certainement un des morceaux les plus dignes d'attention qu'il ait produits dans cette controverse. On y voit avec étonnement l'espérance qu'il conservait de réussir à sauver son livre. M. de Beausset en a fait le titre du § 22 du livre III de son *Histoire de Fénelon*, où il cite quelques phrases de cette lettre sur les conférences; puis un autre passage dans le § 23, où est invoqué l'exemple relatif à Luther. Bausset (*Histoire de Fénelon*) et après lui Rohrbacher donnent perpétuellement à Fénelon le beau rôle pendant toute cette période comme dans la guerre d'écrits qui s'alluma ensuite; mais ils ne citent guère que Fénelon. On sait que Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*, a donné à son récit, abrégé cette fois, mais mieux développé que l'autre en certains points, une couleur plus favorable à la conduite de Bossuet. Il faudra ici suivre les faits dans la Correspondance de l'évêque de Meaux, trop négligée jusqu'à présent.

La lettre de Fénelon à Noailles a la longueur et la forme

¹ *Ibid.*, p. 196 (Vivès), et dans l'édition de Versailles, t. XL, p. 321, 322. — Bausset ne cite pas cette lettre.

² *Hist. univers. de l'Église catholique*, loc. cit., p. 301.

d'un petit mémoire. Il y rappelle d'abord que, d'après la convention faite avec le prélat et M^{mo} de Maintenon dans l'entrevue de Saint-Cyr, et approuvée par le roi, Bossuet devait être exclu de l'examen de son livre, et que sur les remarques que M. de Meaux promettait de fournir, cet examen devait être recommencé par M^{sr} seul et MM. Tronson et Pirot, afin que l'auteur, présent à cette discussion, pût profiter de leurs conseils.

Il se plaint de n'avoir pas encore reçu les remarques de Bossuet; mais Bossuet a répondu peu après à ce reproche : « On lui avait mis en main deux mémoires très-amples de » M. Pirot, où étaient toutes nos difficultés et une partie de » nos preuves ¹. » Nous avons déjà mentionné ce fait, et Bossuet a ajouté l'année suivante, dans ses *Remarques sur la réponse à la relation* : « C'était à m'exclure que M. de Cambrai » voulait faire servir mes remarques : de sorte que mes » marques seraient examinées sans moi, et à condition que, » si ces Messieurs ne tombaient pas dans le sens de M. de » Cambrai, dont ils étaient bien éloignés, ils feraient de leur » sentiment l'état qu'on a vu ². »

Fénelon continue en disant que Bossuet, ayant annoncé qu'il montrerait ses remarques à MM. de Paris et de Chartres, « s'est servi de ce prétexte pour former insensiblement » des assemblées qui n'ont pas laissé, contre l'intention de » M. de Paris, de donner *une étrange scène* au public..... » Ainsi la personne que j'avais exclue de l'examen de mon » livre m'en a exclu moi-même, et mon affaire s'est traitée » sans moi par des personnes *qui n'auraient dû s'en mêler » qu'avec moi et à ma prière.....* » Il oublie qu'il ne cessait de les appeler en garantie. Aussi Bausset, corrigeant dans *l'Histoire de Bossuet l'Histoire de Fénelon*, reconnaît que « les » prélats étaient en droit de réclamer contre une conformité » qu'ils désavouaient hautement ³. »

¹ 1^{er} écrit, n° 2, de juillet 1697. Le passage en est reproduit dans les *Remarques sur la réponse à la Relation*, art. ix, § 1^{er}, n° 7 (Œuv., Vivès, t. xix, p. 182), en réplique au même reproche publiquement formulé dans cette réponse (chap. vii, n°s 73, 74, p. 413, 414).

² *Remarques sur la réponse*, ibid., n° 5, même page.

³ Liv. x, § 13, p. 484 (Vivès);

Fénelon continue : « On n'a plus songé qu'à me ramener » comme un esprit malade. » On croyait en effet que sa doctrine n'était pas saine : en fit jusqu'au bout des efforts pour le ramener.

Il a, dit-il, suivant les conseils de M. de Paris, et suivant le plan arrêté par cet archevêque lui-même, travaillé à des éclaircissements « pour les joindre à son livre dans une nouvelle édition. » Il supplie très-humblement l'archevêque de ne rien changer à cette manière de procéder.

Il invoque, d'après Pallavicini, le blâme que Cajetan reçut à Rome pour n'avoir pas voulu recevoir l'explication de Luther et pour lui avoir demandé une rétractation. Mais le cardinal Pallavicini justifie Cajetan, loin de le blâmer¹.

Il prétend qu'on lui refuse « la liberté de s'expliquer ; » et il avoue cependant qu'on lui propose le parti d'expliquer courtement sa doctrine, mais sans dire qu'elle est celle de son livre. Ce serait, suivant lui, en faire une abjuration tacite. « Est-ce ainsi, s'écrie-t-il, qu'on veut rétablir ma » réputation ? » Il déclare donc qu'il ne consentira « jamais » à expliquer ses sentiments sans les expliquer par son livre » lui-même. » Il ne peut « sans blesser sa conscience et » l'honneur de son caractère, mettre en doute le sens d'un » livre qui, pris dans toute son étendue, *avec tous ses correc-* » *tifs*, ne peut jamais avoir qu'un seul sens qui est le bon. » C'est ce même livre que le Saint-Siège a condamné *dans toute la liaison des principes*. « Si on veut que j'aie tort et me ré- » duire à une explication qui abandonne mon livre, *pour me » donner au public comme un homme qui se rétracte*, on veut » une injustice à laquelle je ne puis consentir. Je paraîtrais » abandonner la doctrine du pur amour... qui fait tout le » système de mon livre. *Je paraîtrais entrer dans les senti-* » *ments de M. de Meaux*, qui ne cesse depuis un grand nom- » bre d'années d'attaquer cette doctrine, et qui l'attaque en- » core indirectement dans son dernier livre. » Cette fois il

¹ Voy. Pallavicini, *Hist. du Concile de Trente*, liv. 1^{er}, chap. 9, § 13, indiqué en note par les éditeurs pour corriger l'assertion de Fénelon, *Corr.*, t. VII, p. 418.

ne pense plus que le livre de Bossuet ressemble au sien : le livre de Bossuet, suivant lui, « autorise une oraison très-dangereuse en ce qu'elle attaque la liberté d'une manière » indéfinie. » Il continue assez longtemps sur ce ton, toujours préoccupé de « la honte d'une rétraction » et de la facilité de « lever l'équivoque » dans la nouvelle édition, en sorte que son livre paraisse bon, utile, sain dans la doctrine, dit-il ironiquement, comme le *craint* M. de Chartres. Sa bonne foi paraît incontestablement par les mêmes choses répétées dans ses lettres à son parent et ami l'abbé de Chanterac, auquel il ajoute encore : « Quand on voudrait me laisser à » la cour, dans la situation où j'y suis, sans justification, je » la quitterais sans balancer plutôt que de laisser les choses » douteuses¹. »

Il dit à l'archevêque de Paris : « Tout le monde verra dans » mon livre la condamnation formelle de toutes les erreurs » que mes trois confrères ont condamnées. » Et presque tout le monde y voyait le contraire. Il les prend en garantie, non plus seulement deux, mais tous les trois dans cette lettre même.

Suit une tirade animée sur ses relations avec M^{me} Guyon, qui est barrée en partie dans l'original, qui n'a probablement pas été envoyée à l'archevêque, mais que les éditeurs ont jugé utile de conserver. Il y établit que dès le commencement de l'affaire il a dit à M^{me} de Maintenon que les livres de M^{me} Guyon étaient censurables en rigueur; qu'il a cessé de voir M^{me} Guyon, de lui écrire et de recevoir des lettres d'elle, dès qu'on a parlé contre elle; qu'il n'a rien fait pour la tirer de prison; que dans son livre il a mis en poudre toutes les erreurs de cette femme; qu'il a approuvé les censures contre ses écrits dans sa lettre au Pape, etc.

Une bonne partie de toutes ces choses ont été reproduites plus tard dans sa *réponse à la relation*; il est plus intéressant d'en saisir le premier jet, et à l'époque décisive.

Enfin il défendra son livre à Rome en y envoyant des ex-

¹ Lettre du 24 juin (1697), Versailles, t. VII, p. 467, et au même, Versailles, 6 juillet (1697), t. VII, p. 476.

plications, si on refuse de le faire paraître en France avec réimpression du livre des *Maximes*. C'était la grande menace de laquelle il attendait tout. Il espère « que le Pape laissera son livre sans tache ou le fera corriger s'il n'a besoin que de quelques correctifs, (cette seconde supposition était tout-à-fait chimérique), ou du moins ne le condamnera qu'après que la matière en aura été traitée à fond. » C'est sur quoi il pouvait compter. « Lorsque le Pape aura prononcé, on verra, dit-il, quelle sera ma soumission pour son jugement. » Il mettra sous les yeux du Pape son texte avec les additions destinées à l'éclaircir. « Si le Pape juge que le fond de la doctrine de mon livre est mauvais, après son jugement j'aurai une autorité suffisante pour me soumettre en conscience. Alors je me rétracterai ouvertement, et ma rétractation simple sera aussi édifiante que ma rétractation déguisée serait, dans les circonstances présentes, suspecte et honteuse. Je dirai hautement que je me suis trompé, puisque le Saint-Siège condamne le principe fondamental de tout mon système. » Nous tenons note de cette annonce à laquelle l'exécution a répondu, mais non sans un cruel déchirement d'esprit. Il termine ainsi : « Je n'aurais à me plaindre de personne, Monseigneur, si tout le monde vous ressemblait, ou si vous pouviez modérer les autres ¹. »

Ce mémoire mettait l'obstination de Fénelon tellement à découvert, qu'il dut contribuer beaucoup à faire comprendre à l'archevêque de Paris l'impossibilité de gagner « rien sur son esprit ². » C'est à partir de ce moment surtout qu'il est vrai de dire avec le récit de Bossuet dans le journal de Le Dieu : « M. l'archevêque de Cambrai ayant écrit au Pape pour lui soumettre son livre (et, comme ajoute ailleurs Bossuet, s'en faisant lui-même honneur) ³, les prélats virent bien qu'ils ne pourraient plus s'empêcher de se déclarer contre ce livre ⁴. »

Le dénoûment se fût précipité plus vite si l'amitié de M. de

¹ *Corresp.*, t. vi, p. 442 à 462.

² Voyez Phelipeaux, *Relation*, 1^{re} part., liv. 2, p. 254. Nous ne lui accordons pas le défaut de sincérité de Fénelon.

³ *Relation*, sect. vii, n° 18 (Œuv., t. xix, p. 77).

⁴ *Journal*, t. 1^{er}, p. 229.

Paris et le désir que tous avaient de terminer l'affaire en France n'eussent multiplié les efforts contre une résistance qui ne se laissa pas entamer.

Pendant que Fénelon cherche à répandre son *éclaircissement*¹, Bossuet écrit à son neveu à Rome le 17 juin : « Il enverra » son livre traduit, sa tradition, et surtout des explications » de sa doctrine. » Indice que M. de Paris avait communiqué à M. de Meaux au moins une partie de la lettre du 8 juin que nous venons d'analyser. Bossuet continue : « Il nous » cache tout ici autant qu'il peut; mais vous pouvez tenir pour » assuré que ses explications ne seront ni bonnes en elles- » mêmes ni conformes à son livre. Nous en avons fait au roi » notre rapport; et M. de Paris lui a porté notre avis commun » qui était que le livre était rempli depuis le commencement » jusqu'à la fin, dans son tout et dans ses parties, d'erreurs » sur la foi et de Quiétisme pallié; *en sorte qu'on ne pouvait » ni le soutenir ni le corriger*. On attend là dessus sa dernière » résolution. Jusqu'ici il persiste à ne point abandonner son » livre, » (c'est ce qu'il venait d'écrire à M. de Paris :) « et à » refuser obstinément de conférer avec nous de vive voix. » Nous avons pris encore huit jours pour faire les derniers » efforts; et si nous ne pouvons le réduire à la raison, nous » écrirons à Rome, sans hésiter, par l'ordinaire prochain. »

Bossuet persistait plus que jamais à vouloir une rétractation nette et formelle, et avait enfin persuadé aux deux autres prélats de suivre cette voie. La fin de sa lettre dénote parfaitement ses intentions : « Toute la finesse de M. de Cambrai » consiste à donner des explications telles quelles à son livre. » Ses amis croient tout sauver pourvu qu'ils le sauvent. Et » nous sommes résolus à ne recevoir aucune explication *que » celles qui s'y trouveront véritablement conformes* (c'est-à-dire à n'en pas recevoir du tout :) et quand la doctrine de » ses explications serait bonne, si elle n'est conforme au livre, » nous demeurerons fermes à *poursuivre sa condamnation*, » parce que nous voyons clairement que tant que le livre

¹ Fénelon à l'abbé de Chanterac, samedi 22 juin (1697); Versailles, 24 juin (1697); Versailles, 25 juin (1697). *Corr.*, t. vii, p. 463 à 472.

» subsistera, tout le Quiétisme demeurera en honneur. » Voilà comment Bossuet répondait à la prétention de Fénelon d'accommoder les explications à son livre sans y reconnaître aucune erreur. Il ajoute : « Je vis hier le roi et madame de » Maintenon de la part de M. de Paris et de M. de Chartres, » pour leur dire que notre parti est pris d'écrire au Pape, si » M. de Cambrai ne fait pas ce qu'il doit. J'ai porté la même » parole à M. le Nonce du consentement du roi. Je pense que » si M. de Cambrai s'opiniâtre, il ne restera plus guère à la » Cour ¹. »

Comme il résulte de ce qui précède, Bossuet consentait à admettre Fénelon aux conférences et le pressait même d'y venir, mais afin qu'à la lumière des démonstrations qui lui seraient faites il reconnût ses erreurs. Fénelon niant toute erreur refusait les conférences, mais seulement avec Bossuet; il les acceptait avec les deux autres prélats, dans la pensée qu'il parviendrait à les convaincre de l'orthodoxie de sa doctrine, si Bossuet en était écarté. C'est ce que M. de Meaux ne voulut point souffrir, et il eut bien raison. Madame de Maintenon elle-même avait fini par reconnaître que cette exclusion était impossible : « Si M. de Cambrai amenait les deux » autres prélats à son sentiment, disait-elle, on en conclurait » que c'est par la supériorité de son génie. »

La véritable raison en était que Bossuet avait lui-même à se défendre d'une conformité de principes qu'il désavouait. Il ne prétendait pas pour cela, comme l'en a accusé Fénelon, décider au nom de l'Eglise; mais en cas de persistance de celui-ci à soutenir ses erreurs, les déférer à Rome de son côté avec les deux autres évêques. Telle est la véritable situation, et par ce tableau nous croyons pouvoir affaiblir l'impression que produit la *Réponse de Fénelon à la relation*, citée à grand étalage par Bausset et par Rohrbacher.

ALGAR GRIVEAU.

¹ Paris (*OEuv.*, t. xxviii, p. 197, 508).

 Histoire catholique.

 QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

 QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS
 RAPPORTS AVEC LES JUIFS,
 Formant un supplément à toutes les histoires romaines.
DIXIÈME ARTICLE ¹.

XXI

48 ans avant Jésus-Christ.

27^e année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.1^{re} année de Q. Métellus Scipion, président de la Syrie.70⁴ année de Rome; Caius Claudius Marcellus, et L. Cornelius
Lentulus, consuls.

César, Dictateur I, pendant 11 jours.

1^{re} année de la guerre civile.**I. Evénements politiques.**

Le 1^{er} janvier, le Sénat porte un décret par lequel il est ordonné à César de quitter ses commandements avant le 1^{er} mars, sous peine d'être regardé comme ennemi de la République. — César demande que Pompée s'éloigne de Rome. — Après divers essais de conciliation qui n'aboutissent pas, il passe le Rubicon, et marche sur Rome. — A son approche, Pompée sort de Rome, avec les consuls, le sénat, grand nombre de chevaliers, et se réfugie d'abord à Capoue, puis à Brindes, où César le poursuit. — Pompée quitte l'Italie, le 17 mars et fait voile avec son armée vers l'Épire. — En 60 jours, César est maître de toute l'Italie.

Il revient à Rome, s'y empare du trésor public laissé par Pompée, puis de là part pour l'Espagne, pour y soumettre les lieutenants de Pompée. Il s'en rend maître en 40 jours, soumet Marseille en revenant, et y apprend qu'il a été nommé Dictateur pour six mois.

¹ Voir le 9^e article, au n^o précédent, ci-dessus, p. 29.

Après de grandes hésitations, Cicéron va rejoindre Pompée en Épire, et arrive à Dirrhachium, le 15 juin.

En partant pour l'Espagne, César avait donné à Lepidus le commandement de Rome, et à Antoine celui de toute l'Italie, en qualité de pro-préteur. Cicéron nous décrit la situation par ce peu de mots : « La ville est sans lois, sans jugements, » sans droit, sans foi ; abandonnée aux pillages et aux incendies¹. »

Quant à Antoine, voici avec quel entourage il exerçait le commandement :

« Antoine mène avec lui, dans une litière découverte, la » comédienne Cythéride ; sa femme est dans une autre ; sept » autres litières portent ses amies, ou plutôt ses amis ; vous » voyez dans quelle honteuse boue nous périssons². »

C'était pourtant là le beau temps de cette Société païenne, à laquelle on veut nous ramener.

César, arrivé à Rome, s'y comporte avec modération, nomme à toutes les magistratures, se fait désigner comme Consul pour l'année suivante, quitte la Dictature au bout de 11 jours, et part pour aller combattre Pompée.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

Constatons encore ici la grande influence des croyances païennes sur les événements qui s'accomplissent :

« On assure, nous dit Plutarque, que la veille de son passage du Rubicon, César eut, la nuit, un songe abominable, » car il songea qu'il commettait un inceste avec sa mère³. »

César seul a pu raconter ce songe ; il le corroborait par un autre du même genre qu'il avait eu auparavant, et que *Dion* raconte en ces termes :

¹ Urbem sine legibus, sine judiciis, sine jure, sine fide, relictam direptioni et incendiis (Cic. *ad Sulpic.*, iv. 1 ; t. 14, p. 282).

² Hic tamen Cytheridem secum lectica aperta portat, altera uxorem ; septem præterea conjunctæ lecticæ amicarum sunt, an amicorum ? Vide quam turpi leto pereamus (Cic., *ad Attic.*, x, 10 ; t. 19, p. 25.) Voir aussi la 2^e *Philippique*, c. 24 ; t. 13, p. 69.

³ Plutarque, *César*, c. 32 ; éd. Didot, p. 863.

« Avide de gloire, jaloux d'égaliser Pompée et les autres
 » hommes qui, avant lui, s'étaient élevés à une grande puis-
 » sance, il ne formait que de vastes projets, espérant d'être
 » nommé Consul et d'accomplir des choses extraordinaires.
 » Cette espérance lui venait surtout de ce que, pendant sa
 » questure à Cadix, il avait cru avoir, dans un songe, com-
 » merce avec sa mère, et les Devins lui avaient prédit qu'il
 » obtiendrait un grand pouvoir ¹. »

César avait tellement foi en ce songe, que c'est, ajoute plus
 loin Dion, ce qui le décida, quelques années plus tard, « à
 » donner aux habitants de Cadix le droit de citoyens ro-
 » mains ². »

Avant Dion, Suétone avait mentionné ce songe d'une ma-
 nière plus explicite :

« On dit que son esprit ayant été troublé par un songe,
 » dans la nuit précédente, les Devins élevèrent ses espérances
 » au plus haut degré. Il lui avait paru qu'il violait sa mère.
 » Ils dirent que ce songe lui annonçait la souveraineté du
 » monde, cette mère n'étant autre que la terre, qui est la
 » mère commune de tous ³. »

Suétone raconte ensuite un prodige bien plus singulier,
 dont plusieurs furent témoins, et qui décida de la fortune
 de César, lequel prononça en cette occasion ce fameux mot
 historique : *le sort est jeté*.

« Tandis qu'il hésitait, un prodige se manifesta. Un homme
 » d'une taille et d'une beauté remarquables lui apparut subi-
 » tement : il était assis à une très-petite distance, et jouait
 » du chalumeau. Outre les bergers, plusieurs soldats des ports
 » voisins se rassemblèrent pour l'entendre; il y avait parmi
 » eux des trompettes. Cet homme s'empara de l'instrument de
 » l'un d'eux, se leva, et, faisant retentir des sons guerriers,
 » se dirigea vers l'autre rive. César alors s'écria : *Eh bien,*

¹ Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. xxxvii, c. 82; trad. Gros, t. III, p. 273.

² *Idem.*, l. xli, c. 24, t. IV, p. 323.

³ *Etiam confusum eum somnio proximæ noctis (nam visus erat per quietem matri stuprum intulisse) conjectores ad amplissimam spem incitaverunt, arbitrium orbis terrarum portendi interpretantes : quando mater, quam subjectam sibi vidisset, non alia esse quam terra, quæ omnium parens haberetur (Suétone, César, c. 7)*

» allons où nous appellent les prodiges des Dieux et l'iniquité
» de mes ennemis. Que le sort en soit jeté¹ ! »

C'est donc sur l'indication de ces songes et de cette vision que César commença la guerre civile. Pour se rendre les Dieux propices, « il consacre quelques chevaux (au dieu Mars, sans doute), et ordonne qu'on les laisse errer sans gardiens; ces chevaux s'abstinrent de nourriture et pleurèrent à l'approche de sa mort²; » puis il passe le Rubicon.

Transportons-nous maintenant à Rome, et voyons dans quel état s'y trouvaient les esprits, par suite des prodiges qu'on y remarqua.

Voici d'abord ce que nous dit Julius Obsequens, qui passe pour avoir copié Tite Live, âgé d'environ 10 ans, à cette époque :

« Une mule ayant mis bas, fut un présage de discordes
» civiles, de mort de gens de bien, de changement de lois, et
» d'accouchements honteux de matrones. Un incendie, qui
» détruisit la plus grande partie de la ville, fut regardé comme
» un prodige. La guerre civile s'alluma entre César et Pom-
» pée³. »

Après lui, *Pétrone* constate les mêmes présages :

« Voilà que parmi les tombeaux et les ossements privés de
» sépulture, on voit apparaître des spectres à la figure mena-

¹ Cunctanti ostentum tale factum est. Quidam eximia magnitudine et forma, in proximo sedens, repente adparuit, arundine canens: ad quem audiendum quum præter pastores plurimi etiam ex stationibus milites concurrissent, interque eos et ænatores, rapta ab uno tuba, prosiluit ad flumen, et ingenti spiritu classicum exorsus, perterritus ad alteram ripam. Tunc Cæsar: *Eatur, inquit, quo Deorum ostenta et inimicorum iniquitas vocat. Jacta alea est* (Sueton., *César*, c. 32).

² Proximis diebus equorum greges, quos in trajiciendo Rubicone flumine consecrarat, ac vagos et sine custode dimiserat, comperit pertinacissime pabulo adstinere, ubertimque flere (Suet., *César*, c. 81).

³ Mula pariens discordiam civium, bonorum interitum, mutationem legum, turpes matronarum partus significavit. Incendium, quo maxima pars Urbis deleta est, prodigii loco habitum. Inter Cæsarem et Pompeium bella civilia exorta (Julius Obsequens, *Prodigiorum libellus*, c. 125).

» chante et sinistre. Des torches, au milieu d'étoiles nouvelles,
 » annoncent les incendies. Jupiter fait pleuvoir des pluies de
 » sang. Dieu donne bientôt l'explication de ces prodiges. Cé-
 » sar fait cesser toute hésitation ; poussé par l'amour de la
 » vengeance, il abandonne les guerres contre les Gaulois, et
 » commence les guerres civiles¹. »

Lucain, qui comme on le sait, a plutôt écrit une histoire qu'un poëme, résume ainsi les traditions qui existaient à l'époque de Néron :

« L'espérance même n'est pas permise à ces esprits trou-
 » blés : l'avenir leur apparaît plus redoutable que le présent.
 » Les Dieux menacent; les prodiges remplissent la terre,
 » le ciel, les mers. Dans la nuit sombre, des étoiles incon-
 » nues brillent ; l'horizon resplendit ; les torches à l'aile
 » oblique, volent à travers l'espace ; la crinière ardente de
 » de cet astre qu'il faut craindre (une comète) rayonne et va
 » changer les rois ; l'éclair sillonne à traits redoublés un ciel
 » serein et trompeur ; dans l'air épaissi, la flamme errante
 » prend mille formes : c'est un javelot immense, c'est une
 » lampe éclatante. Point de nuages ; et le tonnerre qui gronde
 » sourdement, part du pôle arctique et foudroie le Capitole.
 » Ce n'est plus la nuit, c'est le jour que ces astres, habitants
 » du ciel, choisissent pour achever leur course ; et la sœur
 » du soleil, au moment même où son disque reproduit les
 » clartés de son frère, se voile, pâlit et disparaît sous l'ombre
 » immense qui l'a frappée..... On nous a appris que les Dieux
 » indigètes pleurèrent ; les Lares suèrent ; on dirait qu'ils
 » ressentaient la tourmente de Rome ; les dons votifs tombè-
 » rent des parois ; l'oiseau nocturne vint souiller le jour.
 » L'animal féroce quitta la nuit sa tanière, et, audacieux, il
 » plaça le berceau de ses enfants au milieu des places pu-

¹ Ecce inter tumulos, atque ossa carentia bustis
 Umbrarum facies diro stridore minatur,
 Fax stellis comitata novis incendia ducit ;
 Sanguineoque recens descendit Iuppiter imbre.
 Hæc ostenta brevi solvit Deus. Exiit omnes
 Quippe moras Cæsar, vindictæque actus amore,
 Gallica projecit, civilia sustulit arma.

(Petronii, *Satyricon*, p. 48, in-4°, Francf., 1629).

» bliques. Les bêtes brutes firent retentir des sons humains ; les femmes enfantent des monstres aux membres hideux, à plusieurs bras, et des enfants qui épouvantent leurs mères¹. »

Après lui Appien s'exprime ainsi :

« Déjà on annonçait un grand nombre de prodiges et de présages observés dans le ciel. Il avait plu du sang ; les statues des Dieux avaient été couvertes de sueur ; plusieurs temples avaient été frappés de la foudre ; une mule avait mis bas, et il était arrivé beaucoup d'autres choses horribles, annonçant le changement de l'état présent, et la fin de la République qui ne devait jamais être rétablie ; c'est pourquoi on fit des prières et des vœux, comme dans une constellation publique². »

Enfin, *Dion* rappelle tous ces prodiges en ces termes :

« Des loups et des hiboux parurent souvent dans Rome ; la

¹ Tum ne qua futuri
 Spes saltem trepidas mentes levet, addita fati
 Pejoris manifesta fides ; Superique minaces,
 Prodigis terras implerunt, æthera, pontum.
 Ignota obscuræ viderunt sidera noctes,
 Ardentemque polum flammis, cœloque volantes
 Obliquas per inane faces, crinemque timendi
 Sideris, et terris mutantem regna cometen.
 Fulgura fallaci micuerunt crebra sereno,
 Et varias ignisdenso dedit aere formas.
 Nunc jaculum longo, nunc sparso lumine lampas
 Emicuit cœlo ; tacitum sine nubibus ullis
 Fulmen, et arctois rapiens e partibus ignem,
 Percussit Latiale caput : stellæque minores,
 Per vacuum solitæ noctis decurrere tempus,
 In medium venere diem : cornuque coacto
 Jam Phœbe toto fratrem quum redderet orbe,
 Terrarum subita percussa expalluit umbra.....
 Indigetes flevisse Deos, urbisque laborem
 Testatos sudore Lares, delapsaque templis
 Dona suis, dirasque diem fœdasse volucres
 Accipimus ; silvisque feras sub nocte relictis
 Audaces media posuisse cubilia Roma.
 Tum pecudum faciles humana ad murmura linguæ,
 Monstrosique hominum partus, numeroque modoque
 Membrorum ; matremque suus conterruit infans.

(*Lucaïn Pharsale*, I, 522-551.)

² Appien, *Guerres civ.*, l. II, c. 36, édition Didot, p. 357.

» terre éprouva de fréquentes secousses, accompagnées de
 » mugissements; des flammes s'élançèrent du couchant au
 » levant; d'autres dévorèrent plusieurs temples, notamment
 » celui de Quirinus. Il y eut une éclipse totale de soleil; la
 » foudre endommagea le sceptre de Jupiter, le bouclier et le
 » casque de Mars, placés au Capitole, et les colonnes sur les-
 » quelles les lois étaient gravées; beaucoup d'animaux en-
 » gendrèrent des monstres; *quelques oracles furent publiés*
 » *comme venant de la Sibylle, et plusieurs hommes, saisis de*
 » *l'esprit divin, prophétisèrent...* Tout le monde fut effrayé de
 » ces prodiges, et cela devait être; mais chaque parti pensait
 » et espérait que les malheurs prédits tomberaient sur le parti
 » contraire, et l'on n'offrait aucun sacrifice expiatoire¹.»

On doit remarquer ici ces oracles Sibyllins que *le peuple chantait dans les rues, et les personnes qui, saisis d'une fureur divine, se mirent à prophétiser l'avenir*². Lucain les avait déjà mentionnés :

« Les cruelles prédictions de la Sibylle de Cumès circulè-
 » rent parmi le peuple³. »

Quels étaient ces oracles, et qui étaient les personnes qui prophétisaient ainsi? Est-il déraisonnable de supposer que les Juifs, qui étaient à Rome en grand nombre, et qui seuls connaissaient les vraies prophéties, étaient du nombre de ces prophètes?

Notons ce que nous dit Plutarque, « que les Consuls mêmes » prirent la fuite, sans avoir fait les sacrifices qu'ils faisaient » ordinairement avant de sortir de la ville⁴. »

Et ce qui prouve l'importance qu'on attachait à ces pratiques, c'est que César lui-même « n'oublie pas de reprocher » aux préteurs d'être partis pour leurs provinces, *sans atten-*
 » *dre d'avoir fait les vœux exigés*⁵. »

¹ Dion, *Hist. rom.* 1, xli, c. 14; trad. Gros, t. iv, p. 301.

² Καὶ λόγια τινα, ὡς καὶ τῆς Σιβύλλης ὄντα ἤδετο· κάτοχοί τε τινες γινόμενοι, συγνὰ ἐθείαζον (Dion. *ibid.*).

³ Diraque per populum Cumanæ carmina vatis
 Vulgantur. (Lucain, *Pharsale*, 1, 564).

⁴ Plutarque, *César*, c. 34; édit. Didot, p. 864.

⁵ Votis nuncupatis exeant (Cæsar, *Bellum civile*, 1, c. 6).

Nous avons vu que César avait pillé le Trésor public ; ici encore nous trouvons une consécration religieuse :

« On rapporte, dit Appien, que cet argent avait été déposé » contre les Gaulois, avec *exécration publique* contre celui » qui y toucherait, excepté contre la guerre des Gaulois : mais » César répondit, qu'ayant ôté tout danger du côté des Gau- » lois, la ville avait été délivrée de cette *consécration*¹. »

2. Une supplication publique à Rome.

Après la vue de ces prodiges et au milieu de ces terreurs populaires, Appien nous dit qu'on ne manqua pas d'adresser des prières et des supplications publiques aux Dieux. C'est ici le lieu d'en donner une description authentique, faite par Lucain, qui, vivant sous Néron, les voyait encore pratiquer sous ses yeux. Ceci est un côté essentiel de la religion Romaine :

« (a) On crut devoir, *selon l'ancien usage*, avoir recours aux » devins d'Étrurie. Aruns, le plus âgé d'entre eux, retiré dans » les murs solitaires de Luca, lisait l'avenir dans les directions » de la foudre, dans le vol des oiseaux, dans les entrailles des » victimes. Par son ordre, ces monstres que nul germe n'a » produits, et que la nature égarée avait formés dans un sein » stérile, sont livrés aux flammes². Puis il ordonne aux citoyens » tremblants d'environner les murs de Rome, et de les puri- » fier par les lustrations sacrées³, tandis que la procession

(a) Hæc propter placuit Tuscos de more vetusto
Acciri vates. Quorum qui maximus ævo
Aruns incoluit desertæ mœnia Lucæ,
Fulminis edoctus motus, venasque calentes
Fibrarum, et monitus errantis in aere pennæ,
Monstra jubet primum, quæ nullo semine discors
Protulerat natura, rapi, sterilique nefandos
Ex utero fetus infaustis urere flammis².
Mox jubet et totam pavidis a civibus Urbem
Ambiri; et festo purgantes mœnia lustris³,
Longa per extremos Pomœria cingere fines
Pontifices, sacri quibus est permissa potestas.

¹ Σὺν ἀρχ. δημοσίᾳ λελοχέναι τῇ πόλει τὴν ἀράν (Appien, *Guerres civiles*, l. 11, c. 41, p. 359, éd. Didot).

² Il s'agit des êtres informes enfantés par les femmes, ou par les femelles d'animaux, cités précédemment.

³ Purification et procession nommées *Amburbium*.

» des pontifes, à qui est confié le soin des choses sacrées,
 » entoure les limites du Pomerium romain¹. Ensuite mar-
 » che l'ordre inférieur des pontifes, aux vêtements et au rit
 » gabinien², et le char des vestales, conduit par la Prêtresse
 » au front ceint de bandelettes sacrées, celle qui seule a droit
 » de contempler la Minerve Troyenne³. Sur leurs pas, s'a-
 » vancent ceux qui gardent les vers secrets des Dieux, et ra-
 » jeunissent Cybèle dans les faibles eaux de l'Almon⁴; puis
 » le savant Augure, gardien des oiseaux sacrés, et les sept
 » chefs, qui président, dans les fêtes, aux sacrifices des fes-
 » tins⁵, et les prêtres de Tatius⁶, et le Salien joyeux, qui porte
 » en dansant les boucliers de Mars⁷ et le Flamme portant
 » l'*apex* sur sa tête vénérable⁸.

» Dans les détours sinueux de la ville, la procession marche
 » à pas lents. Pendant ce temps, Aruns ramasse les feux de

Turba minor sequitur, ritu succincta Gabino,
 Vestalemque chorum ducit vittata sacerdos,
 Trojanam soli cui fas vidiisse Minervam.
 Tum qui fata deum secretaque carmina servat
 Et lotam parvo revocant Almonè Cybellen;
 Et doctus volucres augur servare sinistras;
 Septemvirque epulis festis, Titii que sodales;
 Et Salius læto portans ancilia collo;
 Et tollens apicem generoso vertice flamen.
 Dumque illi effusam longis anfractibus urbem
 Circumeunt, Aruns dispersos fulminis ignes

¹ Partie de la ville entourant les remparts, qu'il n'était permis ni d'habiter, ni de cultiver.

² La toge, en partie relevée et en partie entourant la tête, rit venu de Gabie, ville des Volsques.

³ Statue de Minerve, qu'on croyait avoir été apportée par Enée en Italie.

⁴ Les Quindécimvirs, chargés de la garde des vers Sibyllins, et qui, le 27 mars, lavaient la statue de Cybèle.

⁵ Prêtres appelés *epulones*.

⁶ Prêtres institués pour conserver certains sacrifices des Sabins, établis par Romulus en l'honneur de Tatius. (Tacite, *Ann.*, II, c. 54, et *Hist.*, II, 9, c. 35. Nous ne savons pourquoi le traducteur les appelle *prêtres d'Apollon*.)

⁷ Boucliers dits *ancilia*, que le général romain partant pour l'armée, allait agiter dans le temple de Mars, et toucher sa pique en disant : *Mars, veille sur moi (Mars, vigila)*. Servius, *Æneid.* VIII, 3.

⁸ L'*apex* était une espèce de diadème dont le flamen entourait sa tête, et dont les bandelettes pendaient de chaque côté (Isidore, *Orig.*, I, XIX, c. 30). — Le privilège du *flamen dialis* était qu'on ne

» la foudre, et la terre les reçoit dans son sein, avec un triste
» et profond murmure¹. Ce lieu devient sacré.

» Un taureau mâle est amené à l'autel; déjà Bacchus
» coule, déjà sous le couteau oblique, la farine, mêlée
» de sel, est appliquée sur le front de la victime. Impa-
» tiente du sacrifice, la victime s'agite sous la main des
» prêtres, qui, les robes relevées, pèsent sur ses cornes re-
» doutables; elle plie son genou, tombe; vaincue, elle offre sa
» gorge au couteau, mais le sang ne jaillit pas. D'une large
» plaie coule, non un sang de couleur rouge, mais un virus
» noir. Aruns, étonné de ces signes funestes, pâlit; il observe
» la colère des Dieux dans les entrailles déchirées: la couleur
» épouvante le Devin. Ce sont de pâles viscères, semés de
» taches livides et souillées d'un sang coagulé; ce sang est

Colligit, et terræ mæsto cum murmure condit¹,
Datque locis numen sacris: tunc admovet aris
Electa cervice marem; jam fundere Bacchum
Cæperat, obliquoque molas inducere cultro:
Impatiensque diu non grati victima sacri,
Cernua succincti premerent quum torva ministri,
Deposito victum præbebat poplite collum.
Nec cruor emicuit solitus, sed vulnere largo
Diffusum rutilo nigrum pro sanguine virus.
Palluit attonitus sacris feralibus Aruns,
Atque iram superum raptis quæsit in extis.
Terruit ipse color vatem: nam pallida tetris
Viscera tincta notis, gelidoque infecta cruore
Plurimus adperso variabat sanguine livor.

pouvait l'obliger de jurer; sa parole devait suffire. « Ses fonctions
» étaient d'immoler un bœuf à Jupiter, le jour des ides; il ne
» pouvait ni se faire parfumer le jour, ni dépouiller sa tunique,
» ni monter à cheval. ni quitter la ville pendant la nuit. A la mort
» de sa femme, il quittait sa charge, et ce lui était un crime de se
» remarier; il lui était défendu de toucher le blé, la farine, la
» viande crue, une chèvre ou un cheval. Il ne pouvait ni toucher,
» ni même nommer une fève. C'était un crime à expier que d'en-
» tendre les concerts funèbres, de toucher le lierre, de porter un
» anneau avec une pierre, ou d'avoir un nœud sur ses vêtements. »
(Lilius Gyraldus, *de Sacrificiis*, p. 478, in-fol. Leyde, 1696.) — On
voit encore ici de quel stupide esclavage le Christ a délivré les
hommes!

¹ Quand la foudre était tombée quelque part, un prêtre arrivait aussitôt, rassemblait les objets dispersés ou tombés, et les enfermait dans un trou fait en terre; ce lieu était appelé *bidentus*, parce qu'on y immolait une victime ayant *deux dents* faites d'une certaine manière. — Encore un esclavage dont le Christ a délivré les hommes!

» tout couvert de nuances diverses ; le foie surnage dans cette
 » liqueur impure, et il constate des veines effrayantes du côté
 » qui annonce des malheurs ; la fibre du poumon n'est pas
 » apparente, et un diaphragme imperceptible sépare les
 » membranes vitaux ; le cœur est flétri, et les intestins lais-
 » sent échapper une liqueur impure de leurs membranes
 » déchirées ; et ce que l'on ne voit jamais impunément (chose
 » horrible!) dans les entrailles des victimes, il vit un des
 » lobes du foie dominer la masse de l'autre : la partie malade
 » est faible et pendante, l'autre partie est enflée et agite fa-
 » cheusement les veines par une palpitation exagérée . »

Cernit tabe jecur madidum, venasque minaces
 Hostili de parte videt. Pulmonis anbeli
 Fibra latet, parvusque secet vitalia limes.
 Cor jacet, et saniem per hiantes viscera rimas
 Emittunt : produntque suas omenta latebras.
 Quodque, nefas! nullis impune apparuit extis,
 Ecce, videt capiti fibrarum increscere molem
 Alterius capitis. Pars ægra et marcida pendet :
 Pars micat, et celeri venas movet improba pulsu.
 (Lucain, *Pharsale*, 1, 584.)

3. Prodiges et terreurs dans le camp de Pompée.

De Rome, passons dans le camp de Pompée et voyons
 quelles sont les préoccupations des esprits, d'après Dion :

« Dès son arrivée à Dyrrhachium, Pompée apprit que cette
 » guerre n'aurait pas une heureuse issue pour lui. Pendant
 » le trajet même, la foudre tua plusieurs de ses soldats ; des
 » araignées couvrirent les étendarts militaires, et, quand il
 » fut débarqué, des serpents se traînèrent sur ses pas et en
 » effacèrent la trace. Tels sont les prodiges qui apparurent à
 » Pompée en personne ¹. »

Nous devons placer ici les démarches de l'augure Appius,
 dont nous avons déjà parlé, et qui veut forcer la Pythie de
 Delphes à lui révéler quelle sera l'issue de la guerre. Ainsi
 s'exprime *Valère Maxime* :

« Voici un oracle qu'Apollon prononça presque lui-même,
 » et qui devint, par l'organe prophétique de la Pythie, un si-

¹ Dion, *Hist. rom.* l. xli, c. 14 ; trad. t. iv. p. 301.

» gne certain de la mort d'*Appius*. A l'époque de la guerre
 » civile, lorsque Pompée, pour son propre malheur, sans
 » aucun avantage pour la République, rompit les liens qui
 » l'unissaient à César, Appius, voulant découvrir l'issue de
 » ce mouvement terrible, usa de l'empire que lui donnait
 » sa dignité de gouverneur de l'*Achaïe*, et força la prêtresse
 » de Delphes au fond de la caverne sacrée d'où l'oracle fait
 » entendre la vérité à ceux qui la consultent, mais où l'excès
 » du souffle divin qu'on y respire suffoque les ministres char-
 » gés de rendre ses réponses. Saisie de l'enthousiasme pro-
 » phétique, la prêtresse, d'une voix effroyable et au milieu
 » d'une mystérieuse obscurité de paroles, annonce à Appius
 » le sort qui l'attendait : « *Romain*, dit-elle, *cette guerre n'a*
 » *rien qui te regarde, tu resteras à Cœla, en Eubée.* » Per-
 » suadé qu'*Apollon* lui conseillait de ne prendre aucune part
 » à cette querelle, il se retira dans le pays nommé *Cœla Eu-*
 » *bœa* et situé entre *Rhammus*, célèbre canton de l'*Attique*,
 » et *Caryste*, ville voisine du détroit de *Chalcis* : là, il mou-
 » rut de maladie avant la bataille de *Pharsale*, et eut pour sé-
 » pulture l'endroit désigné par l'oracle ¹. »

Après *Valère maxime*, *Lucain* cite le même fait et y ajoute un détail qu'il convient de consigner ici; c'est qu'à cette époque (il est né 38 ans après la mort du Christ) les oracles avaient cessé :

« Seul, *Appius* craint d'affronter une lutte incertaine, il

¹ Atque hoc quidem hominis, et casu : illud tantum non ore ipsius *Apollinis* editum, quo *Appii* interitum veridica *Pythicæ* vaticinationis fides præcurrit. Is bello civili, quo se *Cn. Pompeius* a *Cæsaris* concordia, pestifero sibi nec reipublicæ utili consilio, abruperat, eventum gravissimi motus explorare cupiens, viribus imperii (namque *Achaïæ* præerat) antistitem *Delphicæ* cortinæ in intimam sacri specus partem descendere coegit. Unde ut certæ consulentibus sortes petuntur, ita nimius divini spiritus haustus reddentibus pestifer existit. Igitur impulsu concepti numinis instincta virgo, horrendo sono vocis, *Appius* inter obscuras verborum ambages fata cecinit : *Nihil enim, inquit, ad te hoc, Romano, bellum; Eubææ Cœla obtinebis.* At is ratus, consiliis se *Apollinis* moneri, ne illi discrimini interesset, in eam regionem secessit, quæ inter *Rhamnunta*, nobilem *Attici* soli partem, *Carystum*que *chalcidico* freto vicinam interjacens, *Cœlæ Eubææ* nomen obtinet, ubi ante *pharsalicum* certamen morbo consumptus, prædictum a Deo locum sepultura possedit (*Valer. Maxim., Factorum dictorumque memorab., l. 1, c. 8. n° 10*).

» demande aux dieux d'annoncer quelle sera l'issue de cette
 » guerre, et il se fait ouvrir les antres delphiques du pro-
 » phète Phœbus, *fermés depuis plusieurs années....* Peut-
 » être que *insérée au centre de la terre* pour la gouverner, et
 » soutenir notre monde balancé dans le vide, une grande
 » partie de l'essence universelle de Jupiter s'échappe des an-
 » tres de Cirrha, et va s'unir au Dieu aérien de la foudre.....
 » Notre siècle n'a pas perdu de plus grand présent des Dieux,
 » que ce silence de l'oracle de Delphes, après que les rois ont
 » craint de connaître les choses futures, *et ont défendu aux*
 » *Dieux de parler* ¹....»

La prêtresse apporte les raisons suivantes du même silence :

« Romain, dit-elle, quelle indiscreète espérance t'amène en
 » ces lieux? Le *Parnasse muet ne rend plus d'oracles, et a*
 » *supprimé son Dieu*, soit que le souffle prophétique ait aban-
 » donné ces grottes pour se répandre dans quelque autre
 » partie du monde, soit que les cendres de l'ancien temple,
 » brûlé par les barbares, aient comblé ces immenses cave-
 » rnes, et fermé le passage à Phœbus, soit enfin que l'ordre
 » des Dieux ait fait taire cet oracle, et qu'il vous suffise, pour
 » connaître l'avenir, des livres de l'antique Sybille; soit en-
 » fin qu'Apollon, qui toujours écarta de son temple les hom-
 » mes coupables, ne trouve plus dans ce siècle de mortels
 » assez purs et dignes d'entendre ses oracles ². »

¹ Solus in ancipites metuit descendere Martis
 Appius eventus; finemque expromere rerum
 Sollicitat superos, multosque obducta per annos
 Delphica fatidici reserat penetralia Phœbi...
 Forsan terris inserta regendis,
 Aere libratum vacuo quæ sustinet orbem,
 Totius pars magna Jovis Cirrhœa per antra
 Exit, et ætherio trahitur connexa Tonanti.
 Non ullo sæculi dono
 Nostra carent majore Deum, quam Delphica sedes
 Quod siluit, postquam reges timuere futura,
 Et Superos vetuere loqui.

(Lucain, *Pharsale*, l. v, 67, 93, 111).

. Quid spes, ait, improba veri
 Te, Romane, trahit? Muto Parnassus hiatu
 Conticuit, pressitque Deum: seu spiritus istas
 Destituit fauces, mundique in devia versum

Enfin elle rend son oracle en ces termes : « Tu échapperas, » Appius, aux dangers de cette guerre funeste, et seul, tu » trouveras le repos dans la large vallée de la côte d'Eubée¹. »

Pauvre Appius, « au milieu de cette destinée incertaine du » monde, séduit, continue Lucain, par une vaine espérance, » tu songeais à t'emparer adroitement du royaume de Calcis » en Eubée, quand la mort te surprit². »

Pour continuer à montrer l'influence des croyances païennes dans les affaires publiques et privées, ajoutons que Cicéron met au nombre des motifs qui devaient l'empêcher de rester à Rome et de se soumettre à César, sa dignité d'*Augure* qu'il appelle un *très-grand sacerdoce* ; il reproche à Pompée d'avoir fait passer des lois *malgré les Auspices*, et d'avoir fait les *fonctions d'Augure*, lorsque Clodius fut adopté comme plébéien. Il s'indigne que César prétende qu'un préteur puisse assembler le peuple pour les élections, et cite l'autorité *des Livres des Augures*, qui le défendent ; il redoute qu'il ne veuille le forcer à lui prêter son concours *comme Augure*³. Dans ses irrésolutions il espère que le *Daimon viendra l'inspirer*⁴ ; *je vous parle avec le Dieu*, dit-il ailleurs⁵. — Enfin soulagé d'une indisposition, le lendemain de son embarquement, il

Duxit iter : seu barbarica quum lampade Pytho
 Arsit, in immensas cineres abiêre cavernas,
 Et Phœbi tenuêre viam : seu sponte Decrum
 Circha silet, fatigue sat est arcana futuri
 Carmina longævæ vobis commissa Sibyllæ :
 Seu Pœan solitus templis arcere nocentes,
 Ora quibus solvat nostro non invenit ævo.

(*Ibid.*, v, 430).

¹ Effugis ingentes, tanti discriminis expers,
 Bellorum, Romane, minas, solusque quietem
 Euboici vasta lateris convalle tenebis (*Ibid.*, v, 194).

² Jure sed incerto mundi, subsidere regnum

Chalcidos Eubaicæ, vana spe rapte, parabas (*Ibid.*, v, 226).

³ Sacerdotio sit amplissimo præditus... Ille legibus per vim et *contra auspicia* ferendis auctor... Ille in adoptando P. Clodio Augur (Cic., *ad Attiolum*, viii, 3 ; t. 18, p. 328). Nos autem *in libris* habemus, etc. (*Ibid.*, 9, p. 457). Volet *augurum decretum* (*Ibid.*, 15, p. 395).

⁴ Ἄλλα δὲ καὶ Δαίμων ὑποθήσεται (Hom., *Odys.*, III, 27. *Ibid.* t. 15, p. 496).

⁵ Σὺν Θεῷ τοι λίσσω (*Ibid.*, x, 10, t. 19, p. 52).

lui semble « que c'est un Dieu qui l'a guéri, et il prie Tére-
» tia, sa femme, de satisfaire à ce Dieu, pieusement et chas-
» tement, selon sa coutume, c'est-à-dire, ajoute-t-il, à Apol-
» lon et à Esculape ¹. »

Tels sont les dieux que Cicéron croyait sans doute être le
Dieu *gouverneur du monde*, le Dieu *prépuissant*, dont il vient
de parler dans son traité *des lois* !!

**III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peu-
ple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur
le peuple conquérant du monde.**

Avant de sortir de Rome, Pompée fait donner la province
de Syrie à Q. Metellus Pius Scipion, son beau-père ².

« Dès que Pompée se fut emparé de Brindes, dit Plutar-
» que, il dépêcha Scipion et Cn. Pompée, son fils, en Syrie,
» pour y préparer une flotte ³, » et il part le 15 mars.

Cicéron, cherchant en ce moment quelle excuse il pourrait
donner pour se réunir à Pompée, écrit tristement à Atticus :

« Scipion peut dire qu'il part pour la Syrie, qui lui a été
» assignée par le sort, ou qu'honnêtement il suit son gendre,
» ou qu'il fuit César irrité, etc. ⁴.

César, qui apprit ces dispositions de Pompée, crut que ce
serait une chose fort avantageuse à son parti que de s'attacher
les Juifs qui étaient à Rome, et ceux de Judée, en délivrant
Aristobule, qui était prisonnier à Rome depuis sept ans, et
en l'envoyant en Judée pour l'opposer à Scipion.

C'est ce que dit Dion : « César renvoya en Palestine, sa
» patrie, Aristobule, pour qu'il y agit contre Scipion ⁵. »

Mais Pompée prévint tous ces projets en faisant empoison-

¹ Statim ita sum levatus, ut mihi Deus aliquis medicinam fe-
cisse videatur. Cui quidem tu Deo, quemadmodum soles, pie et
caste satisfacias, id est, Apollini et Esculapio (*Id.*, xrv, 7; t. 16,
p. 286).

² Scipioni obvenit Syria (César, *de Belle civili*, l. 1, c. 16, et
Pigbius, *Ann rom.*, t. III, p. 438).

³ Plut., *Pompée*, c. 62, édit. Didot, p. 778).

⁴ Nam Scipio, vel in Syriam proficiscitur sorte, vel cum genero
honeste, vel Cæsarem fugit iratum (Cic., *ad Attic.*, IX, 1, t. 18,
p. 43).

⁵ Dion, *Hist. rom.*, l. xli, c. 18; trad., t. IV, p. 275.

ner Aristobule et trancher la tête à Alexandre, son fils, ainsi que nous l'apprend Josèphe :

« César s'étant emparé de Rome, et Pompée et le Sénat s'é-
tant enfuis au-delà de la mer Ionnienne, il mit en liberté Aris-
tobule et l'envoya avec deux légions en Syrie, dans la créance
qu'il s'en rendrait le maître, et de tous les lieux de la Judée
qui en sont proches. Mais la fortune trompa les espérances
de César, et ne put souffrir qu'Aristobule réussit dans ses
grands desseins. Les partisans de Pompée l'empoisonnè-
rent, et l'on conserva son corps dans du miel, jusqu'à ce
qu'Antoine, assez longtemps après, l'envoya en Judée, pour
le mettre dans la sépulture des rois¹. »

« Alexandre, fils d'Aristobule, dit encore Josèphe, ne fut
pas plus heureux que son père. Scipion lui fit trancher la
tête dans Antioche, suivant l'ordre par écrit qu'il en reçut
de Pompée, qui étant assis sur son tribunal, l'avait con-
damné à la mort, à cause de sa révolte contre les Romains². »

Ces détails commencent à nous expliquer les faveurs que César accorda aux Juifs dans la suite, et le dévouement que lui montrèrent les Juifs de Rome.

IV. Écrivains latins, grecs et juifs.

Cicéron écrit de nombreuses lettres à ses amis; mais aucun autre ouvrage.

César compose le 1^{er} livre de ses *Guerres civiles* et un poème intitulé *Iter*, dont il ne reste rien, « et il écrivit cet ouvrage, dit Suétone, pendant le voyage qu'il fit, en vingt-quatre jours, de Rome en Espagne³. »

Aulus Cœcina écrit 12 lettres parmi celles de Cicéron et un ouvrage de *Hetrusca disciplina*, dont il ne reste rien⁴.

P. Cor. Dolabella, le gendre de Cicéron, 8 lettres parmi celles de Cicéron.

¹ Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. 1, c. 7.

² Josèphe, *Ibid.*, et *Antiq. judaïques*, t. XIV, c. 13.

³ Suétone, *César*, c. 56. — Voir quelques frag. de vers attribués à César, dans ses *Œuvres*, édit. in-4°, Leyde, 1737.

⁴ Pline, *Hist. nat.*, II, 2, et dans Sénèque, 756, 759, 761, éd. in-8°, 1619.

XXII

47 ans avant Jésus-Christ.

28^e année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

2^e année de Q. Métellus Pius Scipion, président de la Syrie.
705 de Rome ; C. Julius César II, et P. Servilius Vatia
Isauricus, consuls.

2^e année de la Guerre civile.

I. Événements politiques.

César, revenu d'Espagne, quitte Rome pour aller combattre Pompée, s'embarque à Brindes le 4 janvier, et arrive en Épire. Comme l'autre partie de son armée tardait à le rejoindre, il essaye de revenir seul à Brindes sur une barque. Repoussé par les vents et en danger de périr, c'est là qu'il dit au pilote : « Ne crains rien, tu portes César et sa fortune ¹. » — Bataille de Pharsale, le 20 juillet. — Pompée vaincu, fuit en Égypte, où il est assassiné le 16 août, à l'âge environ de 60 ans. — César, qui l'avait suivi, pleure sa mort. — Il confirme le royaume d'Égypte à Ptolémée Dionysius et à sa sœur Cléopâtre, qu'il lui fait épouser. — Révolte des Égyptiens contre César. — Combats divers, au milieu desquels la plus grande partie de la bibliothèque d'Alexandrie est incendiée. Assiégé dans son palais, César, à la fin de l'année, se trouve dans une position très critique.

Cicéron, désappointé, retourne en Italie en novembre.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

Voyons maintenant quelle singulière influence les Auspices et les Prodiges ont eue sur ces grands événements, où l'on croit que le génie seul des deux concurrents a tout exécuté. Écoutons *Dion*, racontant ce qui se passait à Rome avant le départ de César pour Brindes :

« Comme César faisait un sacrifice pour obtenir une heureuse expédition, un milan jeta une branche de laurier à un des assistants sur le Forum. Comme il faisait un sacrifice à la Fortune, le taureau s'étant échappé avant d'être

¹ Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. 57.

» frappé, sortit de la ville, et étant arrivé auprès d'un marais,
 » le passa à la nage. Ces prodiges firent que César se mit en
 » marche avec plus de confiance, surtout parce que les De-
 » vins lui avaient dit que s'il demeurait à Rome, il y recevrait
 » la mort, et que s'il traversait la mer il obtiendrait salut et
 » victoire. De plus, quand César fut sorti de Rome, les jeunes
 » enfants, sans que personne le leur conseillât, se divisèrent
 » en deux partis, dont l'un s'appelait les *Pompéiens* et l'autre
 » les *Césariens*; puis s'étant livré une bataille sans armes,
 » ceux qui s'étaient appelés les *Césariens* furent vainqueurs¹. »

Arrivé en Épire, César s'empare d'Apollonie, près de laquelle était un oracle célèbre, que Dion, qui l'avait visité, décrit en ces termes :

« Ce qui m'a le plus étonné, c'est le feu abondant qui jaillit
 » auprès du fleuve Aous. Il ne se répand pas sur les terres
 » voisines et ne brûle pas le sol qui le nourrit. Il ne le rend
 » pas même plus sec; bien au contraire, tout auprès crois-
 » sent du gazon et des arbres. Ce feu s'accroît par les gran-
 » des pluies et s'élève à une certaine hauteur; ce qui lui
 » a fait donner le nom de *Nymphæum*. Il sert d'oracle, et
 » voici de quelle manière : on prend de l'encens en pronon-
 » çant n'importe quels vœux, et on jette dans le feu l'encens
 » qui les a reçus. Lorsqu'ils doivent être exaucés, le feu ab-
 » sorbe aussitôt l'encens : si l'encens tombe hors du feu, le
 » feu s'élançe vers lui, le saisit et le consume; mais lorsqu'ils
 » ne doivent pas l'être, l'encens ne s'approche pas du feu. On
 » a beau le jeter dans la flamme, il s'en écarte et s'enfuit.
 » Ces phénomènes se passent de cette manière dans l'un et
 » l'autre cas, quels que soient les événements qu'on désire
 » connaître, excepté la mort et le mariage, sur lesquels il
 » n'est permis absolument à personne de le consulter. Tel
 » est l'oracle de *Nymphæum*². »

César s'aventure sur une barque pour aller chercher son armée; Dion dit à cette occasion :

« Il avait une si grande opinion de lui et de si grandes es-

¹ Dion, *Hist. rom.*, l. xli, c. 39, trad., t. iv, p. 353.

² Dion, *Hist. rom.*, l. xli, c. 45; trad., t. iv, p. 367.

» pérances, conçues témérairement, ou d'après certaines pré-
» dictions (ix μαντείας τινός), qu'il ne doutait pas de son
» salut, alors même que tout semblait lui être contraire ¹. »

« Forcé de rentrer, dit Appien, César est très fort irrité
» contre le Daimonion, qui a dérangé ses calculs (τῷ Δαιμονίῳ
» χαλεψάμενος) ².

Pompée se prépare à repousser César ; la première précau-
tion qu'il prend, c'est de préparer un lieu pour prendre les
Auspices, afin que tout parût se faire légalement ³ ;

Car, comme l'avait fait observer Varron, « un sénatus-
» consulte était illégal s'il n'avait été rendu dans un lieu cir-
» conscrit par les Augures et appelé Temple... et le président
» devait, avant la délibération, immoler une victime et con-
» sulter les Auspices ⁴. »

Mais bientôt les mauvais auspices commencèrent à terrifier
son armée.

D'abord deux de ses soldats ayant été tués par un Césarien,
il en prend un mauvais Augure et ne veut pas combattre ⁵.

César est battu d'abord, près de Dyrrhachium, si Labiénus
ne profite pas de sa victoire, c'est qu'un Dieu l'a aveuglé
(Θεοῦ παράγοντος). — Les soldats de César se repentent de leur
lâcheté, c'est un Dieu qui leur inspire ce repentir (Θεοῦ ἐφεῖς
ἐπὶ μετένοιαν ἄγοντος) ⁶.

‡ Présages dans les deux armées avant la bataille de Pharsale.

Écoutons d'abord le témoignage d'un témoin oculaire, de
Cicéron, qui fait raconter le fait suivant par son frère Quin-
tus :

« Je vous ai entendu dire à vous-même une chose qui n'est
» nullement feinte ni fabuleuse, et qui approche beaucoup de
» tout ceci. Vous racontiez donc que C. Coponius, homme

¹ Dion, *Hist. rom.*, l. xli, c. 46, p. 369.

² Appien, *Guerres civiles*, l. II, c. 57 ; édit. Didot, p. 366.

³ Dion, *Hist. rom.*, l. xli, c. 43.

⁴ Docuitque confirmavitque (Varro), nisi in loco per augures
constituto, quod templum appellaretur, senatusconsultum factum
esset, justum id non fuisset... Immolareque hostiam prius, aus-
piciarique debere, qui senatum habiturus esset (Varron, dans
Aulu-Gel., *Noctes atticæ*, l. xiv, c. 7).

⁵ Appien, *Guerres civ.*, l. II, c. 58, p. 367.

⁶ *Ibid.*, c. 62, 63, p. 360.

» également sage et instruit, et qui commandait la flotte des
 » Rhodiens en qualité de préteur, vous étai venu trouver à
 » Dyrrhachium et vous avait dit qu'un rameur d'une galère
 » de Rhodes avait prédit qu'*avant qu'il fût un mois* toute la
 » Grèce serait baignée de sang ; que Dyrrhachium serait pillé ;
 » qu'on se sauverait sur les vaisseaux, et que, dans la fuite,
 » on aurait la douleur de voir un embrasement horrible ;
 » mais que la flotte des Rhodiens retournerait bientôt, et
 » qu'elle aurait la liberté de se retirer à Rhodes. Vous fûtes,
 » ajoutiez-vous, surpris de cela ; M. Varron et M. Caton,
 » hommes instruits, qui étaient alors avec vous, en furent très
 » étonnés, et, peu de temps après, Labiénus s'étant sauvé de
 » la bataille de Pharsale et ayant apporté la nouvelle de la
 » défaite de l'armée, le reste de la prédiction ne tarda pas
 » à s'accomplir. On enleva et on jeta dans toutes les rues et
 » dans toutes les places tout le blé des greniers de Dyrrha-
 » chium : la crainte vous fit monter en hâte sur les vaisseaux ;
 » et la nuit, en regardant vers la ville, vous vîtes brûler tous
 » les navires de charge auxquels les soldats avaient mis le feu,
 » parce qu'ils avaient refusé de suivre ; enfin, vous fûtes aban-
 » donnés par la flotte des Rhodiens, et vous n'éprouvâtes que
 » trop la vérité de ce que le rameur avait prédit ¹. »

Cicéron qui, comme on le sait, réfute dans la 2^e partie de ce livre de la *Divination* ce qu'il a fait dire à son frère dans

¹ Ex te ipso non commenticiam rem, sed factam, ejusdem generis audivi. G. Coponium ad te venisse Dyrrhachio, cum pretorio imperio classi Rhodiæ præesse, cum primis hominem prudentem, atque doctum, eumque dixisse, remigem quemdam e quinqueremi Rhodiorum vaticinatum, madefactum iri minus xxx diebus Græciam sanguine; rapinas Dyrrhachii, et conscensionem in naves cum fuga; fugientibusque miserabilem respectum incendiorum fore, sed Rhodiorum classi propinquum reditum ac domum itionem dari. Tum neque te ipsum non esse commotum, Marcumque Varronem, et M. Catonem, qui tum ibi erant, doctos homines, vehementer esse perterritos. Paucis sane post diebus ex Pharsalica fuga venisse Labienum, qui cum interitum exercitus nuntiavisset, reliqua vaticinationis brevi esse confecta. Nam et ex horreis direptum effusumque frumentum vias omnes angiportusque constraverat; et naves subito perterriti metu conscendistis, et noctu ad oppidum respicientes, flagrantés onerarias, quas incenderant milites, quia sequi noluerant, videbatis; postremo a Rhodia classe deserti, verum vatam fuisse sensitistis (Cic., de *Divinat.*, l. 1, c. 32; t. 24, p. 354.)

le 1^{er} livre, et soutient ainsi le pour et le contre, rend en ces termes raison de cette prédiction :

« Quant à ce Grec, qu'y a-t-il d'étonnant? la crainte du danger, comme cela arrive souvent, le fit sortir de sa constance, de son esprit et de lui-même. Ce trouble d'esprit fit que ce qu'il craignait de voir arriver dans son bon sens, il le prédit dans sa folie que cela arriverait ¹. »

Écoutons maintenant Lucain, qui parle ainsi des prodiges qui avertirent Pompée de son désastre :

« Cependant la Fortune ne manqua pas de révéler, par des signes divers, les coups qu'elle préparait. Dès que les troubles de Pompée entrèrent dans la Thessalie, le ciel s'arma tout entier pour les arrêter. La foudre, du sein des nues, éclata sous les yeux des soldats : toute l'atmosphère parut embrasée de torches et d'immenses colonnes de feu. L'orage, de concert avec la trombe, précipita ses avides torrents; l'éclair, jaillissant dans les regards, fit clore les paupières. Les aigrettes étaient emportées sur les casques, les lames fondues dans le fourreau, les pointes acérées des lances arrachées et mises en fusion ; toute arme hostile fut pénétrée d'une vapeur de soufre. Les enseignes également se couvrirent d'innombrables essaims d'abeilles, à peine put-on les arracher du sol. Elles pesaient, plus lourdes, sur la tête de celui qui les portait ; elles étaient baignées de larmes ; elles ne devaient plus être que jusqu'à Pharsale les étendards de la patrie ; un taureau, amené aux autels pour y être immolé, s'échappa et s'enfuit à travers les champs de la Thessalie : on ne trouva point de victime pour le sinistre sacrifice ². »

¹ Ille autem Græcus, quid mirum, si magnitudine timoris, ut plerumque fit, a constantia, atque a mente, atque a se, ipse discessit? Qua perturbatione animi, quæ, sanus cum esset, timebat ne evenirent, ea demens eventura esse dicebat (*Ibid.*, l. II, c. 55, p. 556).

² Non tamen abstinuit venturos prodere casus
Per varias Fortuna notas. Nam Thessala rura
Quum peterent, totus venientibus obstitit æther;
Inque oculis hominum frugerunt fulmina nubes,
Adversasque faces, immensoque igne columnas,
Et trabibus mistis avidos tiphonas aquarum

Écoutons maintenant un autre témoin, presque contemporain :

« Tandis que Pompée rassemblait en Macédoine une armée » contre César, à l'instigation des nations alliées, la foudre » se montra contraire à ceux qui venaient de Dyrrhachium, » et un essaim d'abeilles, qui vint s'abattre sur les enseignes, » fut pareillement d'un funeste présage. L'armée fut agitée » de terreurs nocturnes ¹. »

C'est aussi ce que confirme *Valère-Maxime* dans les paroles suivantes :

« Cn. Pompée fut aussi suffisamment averti par le touf- » puissant Jupiter, de ne pas tenter les hasards d'une bataille » décisive contre J. César. Au sortir de Dyrrhachium, la foudre » tomba devant son armée; des essaims d'abeilles, obscur- » cissant les drapeaux, jetèrent la tristesse dans le cœur des » soldats, tout le camp fut en proie à des terreurs nocturnes; » au moment du sacrifice, les victimes s'enfuirent de l'autel. » Mais les lois inévitables de la Nécessité ne permirent pas » à cette âme, d'ailleurs si éloignée d'une folle arrogance, » de peser et d'apprécier sainement ces prodiges. Aussi » eut-il l'imprudencé de les dédaigner; et bientôt ce crédit » immense, cette fortune excessive pour un particulier, tous » ces titres accumulés depuis son adolescence, en dépit de » l'envie, s'évanouirent dans l'espace d'une seule journée ². »

Detulit, atque oculos ingesto fulgure clausit.
Excussit cristas galeis, capulosque solutis
Perfudit gladiis, ereptaque pila liquavit;
Ætheroquæ nocens fumavit sulfure ferrum.
Nec non innumero cooperta examine signa,
Vixque revulsa solo; majori pondere pressum
Signiferi mersere caput, rorantia fletu,
Usque ad Thessaliam Romana et publica signa.
Admotus Superis discussa fugit ab ara
Taurus, et Emathios præceps se jecit in agros;
Nullaque funestis inventa est victima sacris.

(Lucain, *Pharsale*, vii, 151).

¹ Adversus Cæsarem Pompeius Macedonia quum, invitatis gentibus amicis, instrueret aciem, a Dyrrhachio venientibus adversa fuerunt fulmina; examen apum in signis portendit. Nocturni terrores in exercitu fuere (Julius Obsequens, c. 125).

² Cn. etiam Pompeium Jupiter omnipotens abunde monuerat, ne cum C. Cæsare ultimam belli fortunam experiri contendéret, egresso

Examinons maintenant comment ces deux chefs se préparent à la bataille; ceux qui n'ont pas lu ces détails ne savent pas quel était l'état normal des esprits, et quelles influences surnaturelles ont pesé sur les chefs et les soldats.

Commençons d'abord par Lucain :

« Cependant, la nuit, ce court et dernier instant des pro-
 » pétés de Pompée, venait de charmer sa cruelle inquiétude
 » par la vaine et trompeuse image d'un songe. Il crut se voir
 » assis dans son théâtre, entouré d'un peuple innombrable,
 » qui, avec les accents d'une enivrante joie, portait son nom
 » jusqu'aux astres, et faisait à l'envi retentir la vaste enceinte
 » du bruit de ses applaudissements ¹. »

Voici ce que Plutarque nous apprend des préparatifs de César :

« César commença par faire un sacrifice pour purifier son
 » armée, et dès qu'il eut immolé la première victime, le De-
 » vin lui déclara d'abord qu'il donnerait la bataille dans trois
 » jours. César lui demanda s'il n'apercevait point dans les
 » entrailles quelque signe d'un bon succès. *C'est sur quoi*, lui
 » répondit le Devin, *vous n'avez qu'à vous interroger vous-*
 » *même, car vous répondrez mieux que moi. Les Dieux me*
 » *montrent seulement un grand changement et une révolution*
 » *générale, qui vont mettre toutes choses dans un état tout*
 » *contraire à celui où elles sont. Si vous vous trouvez donc*
 » *bien présentement, attendez vous à être mal, et si vous êtes*

a Dyrrachio adversa agmini ejus fulmina jaciens, examinibus apum signa obscurando, subita tristitia implicatis militum animis, nocturnis totius exercitus terroribus, ab ipsis altaribus hostiarum fuga. Sed invictæ leges Necessitatis pectus alioqui procul ab amentia remotum, prodigia ista justa æstimatione perpendere passæ non sunt. Itaque dum illa elevat, auctoritatem amplissimam, et opes privato fastigio excelsiores, omniaque ornamenta, quæ ab ineunte adolescentia ad invidiam usque contraxerat, spatio unius diei con-
 fregit (Val. Max., l. 1, c. 6, *de Prodigis*, n° 12.

¹ At nox felicitis Magno pars ultima vitæ
 Sollicitos vana decepit imagine somnos.
 Nam Pompeiani visus sibi sede theatri
 Innumeram effigiem Romanæ cernere plebis,
 Attollique suum lætis ad sidera nomen
 Vocibus, et plausu cuneos certare sonantes.

(Lucain, *Pharsale*, VII, 7).

» *mal soyez assuré que vous serez bien.* Et la nuit qui précéda
 » la bataille, comme il visitait les gardes, vers le minuit on
 » aperçut en l'air un grand brandon de feu, qui passant
 » pardessus son camp, parut aller tomber avec une flamme
 » fort vive et fort éclatante dans celui de Pompée, et comme
 » on posait les gardes du matin, on sentit tout à coup une
 » espèce du tumulte parmi les ennemis comme une terreur
 » panique¹. »

Passons maintenant dans le camp de Pompée et voyons sous quelle influence étaient le chef et les soldats ; écoutons Plutarque :

« La nuit suivante, celle qui précéda la bataille, Pompée fit
 » ce songe. Il lui sembla, que comme il entrait dans le
 » théâtre, tout le peuple le reçut avec de grands battements
 » de mains, et que lui il se mit à orner de quantité de riches
 » dépouilles la chapelle de Vénus, appelée *Nicephore* (porte
 » victoire). Cette vision le rassurait bien d'un côté, mais elle
 » le troublait aussi de l'autre ; car il craignait que César rap-
 » portant son origine à Vénus, ce songe ne signifiait que lui-
 » même par ses propres dépouilles ornerait et relèverait la
 » gloire et l'éclat du descendant de cette Déesse. Il s'éleva
 » même dans tout le camp certains tumultes et certains mou-
 » vements qu'on appelle terreurs paniques, qui l'éveillèrent
 » en sursaut. Et comme on posait les gardes du matin, tout
 » d'un coup sur le camp de César, qui était fort tranquille, (on
 » n'entendait pas le moindre bruit,) on vit une grande lumière,
 » à laquelle un grand flambeau s'étant allumé, alla fondre
 » sur le camp de Pompée. César lui-même rapporte qu'il le
 » vit de ses propres yeux en allant visiter ses gardes². »

Appien y ajoute encore les détails suivants :

« Or, tandis que Pompée offrait cette nuit ses sacrifices,
 » les victimes s'échappèrent et ne purent être ressaisies ; de
 » plus, un essaim d'abeilles tardives et faibles se reposa sur
 » l'autel ; et un peu avant le jour une terreur panique s'em-
 » para de l'armée. Pompée l'ayant apaisée, se livra au repos

¹ Plutarque, *César*, c. 43 ; édit. Didot, p. 869.

² Plutarque, *Pompée*, c. 68 ; *ibid.* p. 781.

» et tomba dans un sommeil profond. — Quand il fut éveillé
 » par ses amis, il leur dit qu'il avait songé qu'il dédiait à Rome
 » un temple à Vénus victorieuse. Ses amis et les soldats,
 » ignorant le vœu qui fut fait par César, se réjouissaient tous
 » de ce songe ¹. »

L'historien *Florus* n'a pas manqué de consigner tous ces faits, qu'il résume en ces termes :

« Jamais on ne vit de présages plus manifestes d'une ruine
 » imminente : fuite des victimes, essaims posés sur les dra-
 » peaux, ténèbres pendant le jour ; le général lui-même se
 » voyant en songe, dans son théâtre, et entendant des applau-
 » dissements en forme de gémissements ; et le matin on le
 » vit, ce qui est fatal, en habit de deuil, auprès des prin-
 » cipaux officiers ². »

Jusqu'ici nous n'avons cité que les présages malheureux conservés par les historiens, après l'événement ; mais Cicéron, témoin oculaire, nous apprend qu'un grand nombre de présages, tous favorables, arrivaient journellement de Rome, et que c'est sur leur appui que Pompée livra la bataille :

« Dieux immortels ! dit-il à son frère Quintus, combien de
 » fois les prédictions ne nous ont-elles pas trompé ; combien
 » ne nous a-t-on pas envoyé de Rome en Grèce les réponses
 » des Aruspices ? Combien de choses n'a-t-on pas rapportées
 » à Pompée, qui ajoutait beaucoup de foi aux prodiges et aux
 » entrailles des victimes ? Je m'abstiens d'en faire mention ;
 » et il n'est pas nécessaire de vous en parler, à vous surtout
 » qui étiez sur les lieux. Vous voyez cependant que tout est
 » arrivé autrement qu'on ne l'avait dit ³. »

Ces heureux présages étaient répandus dans le camp ; aussi

¹ Appien, l. II, c. 68, 69, p. 371, édit. Didot.

² Numquam imminentis ruinæ manifestiora prodigia : fuga victimarum, examina in signis, interdiu tenebræ ; dux ipse et nocturna imagine theatri sui audiens plausum in modum planctus circumsonare, et mane cum pullo (nefas !) apud principia conspectus. (*Florus*, l. IV, p. 439, in-8°, Neomagi, 1662).

³ Hoc civili bello, Dii immortales ! quam multa luserunt ? Quæ nobis in Græciam Roma responsa haruspicum missa sunt ? Quæ dicta Pompeio ? Etenim ille admodum extis et ostentis movebatur. Non lubet commemorare, nec vero necesse est, tibi præsertim, qui interfuisti. Vides tamen, omnia fere contra, ac dicta sint, evenisse. (*Cic.*, de *Divinat.*, l. II, c. 24 ; t. 24, p. 490).

Pompée, contre son avis, est forcé d'offrir la bataille à son adversaire. Ses soldats, dit Appien, étaient poussés à la bataille *par un instinct du Daimonion* (σπουδῆ δαιμονίῳ)¹; Pompée cède, *poussé à la folie par un dieu* (Θεοῦ βλάπτοντος)²; et il fait sortir son armée des retranchements.

Voyons maintenant les préparatifs religieux de César ; c'est encore Appien qui va nous parler :

« Dès que César s'aperçut que Pompée se préparait à livrer le combat, il se réjouit grandement qu'il y eût été amené, comme il le conjecturait, par la mutinerie des soldats. Ayant donc rappelé tous ses détachements, il ordonna à tous de se tenir prêts. Alors, au milieu de la nuit, il accomplit les rites sacrés, *invoque Mars et Vénus son aïeule* (car il pensait que la famille Julia était issue d'Énée et d'Ilus, fils d'Énée, avec un petit changement dans le nom), et il *voue à la déesse de lui consacrer un temple à Rome*, si par son secours il obtenait la victoire. Or un globe de feu apparut dans le ciel, et ayant passé du camp de César dans celui de Pompée et s'y étant éteint, les Pompéiens regardaient cela comme un présage certain de la victoire ; mais César l'interprétait dans ce sens qu'il éteindrait d'un seul coup la gloire et la puissance de son adversaire³. »

La bataille fut livrée et l'on en connaît l'issue. Ici encore nous trouvons tous les historiens préoccupés des présages qui suivirent la défaite de Pompée.

Remarquons d'abord qu'après la bataille César passe deux jours à *faire des sacrifices* (θύων), et à faire reposer ses trou-
pes⁴.

Citons maintenant ce qu'il dit des prodiges qui accompagnèrent cette bataille ; voici ce qu'il a consigné dans ses *Commentaires* :

« Il est certain que dans le temple de Minerve à *Elide*, plusieurs jours de suite, à partir de celui où César gagna la bataille, la statue de la Victoire, qui était placée devant

¹ Appien, *Guerres civiles*, l. II, c. 66, p. 370, édit. Didot.

² Appien, *ibid.*, l. II, c. 67, p. 371.

³ Appien, *ibid.*, l. II, c. 68, p. 371.

⁴ Appien, *ibid.*, l. II, c. 88, p. 380.

» Minerve, et qui était tournée vers cette déesse, se tourna
 » vers les portes et l'entrée du temple. Le même jour à *Antioche en Syrie*, on entendit une si grande clameur d'une
 » armée, et le son des trompettes, que toute la ville courut,
 » armée, sur les murs. La même chose arriva à *Ptolémaïde*.
 » A *Pergame*, on entendit sonner des tambours dans les lieux
 » les plus cachés et les plus retirés du temple, là où les prêtres
 » seuls peuvent pénétrer, et que les Grecs appellent *Adyta*;
 » de plus à *Tralles*, dans le temple de la Victoire, où l'on
 » avait consacré une statue de César, une palme surgit ces
 » jours là sur le toit à travers les fissures des pierres ¹. »

Immédiatement après César, Tite Live, qui vivait à cette époque, âgé alors de 10 ans, raconte dans un passage, conservé par Plutarque, les mêmes faits merveilleux cités par César :

« Parmi le grand nombre de présages qui annoncèrent
 » cette victoire, le plus remarquable et le plus éclatant fut
 » celui qui arriva à *Tralles*. Dans le Temple de la Victoire il
 » y avait une statue de César : toute la place d'alentour était
 » une terre fort dure d'elle-même, et d'ailleurs elle était pavée
 » d'une pierre aussi dure que le marbre; cependant de
 » cette terre et de ce pavé il s'éleva tout d'un coup une palme
 » joignant le piedestal de la statue. Et dans *Padoue*, *C. Cornelius*,
 » homme fort célèbre dans l'art de la divination, comme
 » patriote de l'historien *Tite-Live*, et fort connu de lui, était
 » ce jour là assis à contempler le vol des oiseaux. D'abord,
 » comme le rapporte *Tite-Live* ², il connut le temps de la ba-

¹ Item constabat, Elide in templo Minervæ, repetitis atque enumeratis diebus, quo die prælium secundum fecisset Cæsar, simulacrum Victoriæ, quod ante ipsam Minervam conlocatum erat, et ante ad simulacrum Minervæ spectabat, ad valvas se templi, limenque convertisse. Eodemque die Antiochiæ in Syria bis tantus exercitus clamor, et signorum sonus exauditus est, ut in muris armata civitas discureret. Hoc idem Ptolemaïde accidit. Pergami in occultis ac remotis templi, quo, præter sacerdotes, adire fas non est, quæ Græci *ἄδυτα* appellant, tympana sonuerunt. Item Trallibus in templo Victoriæ, ubi Cæsar's statuam consecraverant, palma per eos dies in tectò inter coagmenta lapidem ex pavimento exstitisse ostendebatur. (Cæsar, *de Bello civili*, l. III, c. 105, p. 770).

² Le livre de Tite-Live, où devait se trouver ce texte, est perdu.

» taille, et dit à ceux qui étaient là présents, *que cette grande*
 » *affaire allait se vider, et que les deux généraux menaient*
 » *les troupes à la charge.* Ensuite s'étant remis à observer,
 » et ayant vu certains signes, il se leva plein d'enthousiasme,
 » et cria : *César, tu as vaincu.* Comme tous les assistants
 » étaient étonnés de cette saillie, il ôta de dessus sa tête la
 » couronne qu'il portait, et jura *qu'il ne la remettrait ja-*
 » *mais que l'événement n'eût justifié son témoignage et servi*
 » *de preuve à son art.* Tite-Live assure que cela se passa de
 » cette manière ¹. »

Après Tite-Live, Valère Maxime enregistre les mêmes faits :

» Cette même journée fut témoin des phénomènes les plus
 » extraordinaires ; dans les temples, les statues des dieux se
 » retournèrent spontanément ; un cri militaire et un cliquetis
 » d'armes retentit à *Antioche* et à *Ptolémaïde* avec une telle
 » force, que l'on accourut sur les remparts ; à *Pergame*, on
 » entendit un bruit de tambour au fond des sanctuaires ; à
 » *Tralles*, on vit un palmier verdoyant naître tout d'un coup
 » d'une dimension ordinaire dans le temple de la Victoire,
 » entre les pierres de l'édifice, au-dessous de la statue de
 » César : preuve évidente que les Dieux s'intéressaient à la
 » gloire de César, mais qu'ils voulaient empêcher Pompée de
 » se précipiter dans une funeste erreur ². »

Julius Obséquens s'exprime ainsi sur les mêmes faits :

« Pompée lui-même, la veille du combat, s'imaginant en
 » songe être reçu dans son théâtre avec de grands applaudis-
 » sements ; bientôt il fut vaincu, et tué en *Égypte*. Et le jour
 » de sa perte, les statues se tournèrent d'elles-mêmes en beau-
 » coup d'endroits. A *Antioche*, on entendit des cris et des
 » cliquetis d'armes, qui firent accourir le peuple deux fois sur
 » les murailles ; on entendit aussi un son d'instruments de
 » guerre à *Pergame*. A *Tralles*, dans le temple de la Victoire,
 » un grand rameau vert poussa tout à coup entre des jointures

¹ Plutarque, *César*, c. 47 ; p. 871.

² Quo constat in detubris Deum sua sponte signa conversa ; mili-

» de pierres, sous la statue de César. Le même jour, à *Padoue*, l'augure C. Cornelius, voyant le vol des oiseaux favorable, s'écria que la bataille se livrait, et que César était vainqueur¹. »

Lucain joint son témoignage à celui des précédents historiens :

« Un devin, s'il faut en croire la renommée, assis sur une colline voisine de Padoue, en ces lieux où jaillit du sein de la terre l'onde fumante de l'Aponus, où le Timave répand ses flots aimés d'Anténor, un devin s'écria : Voici le jour fatal qui décide des intérêts du monde; les armes impies de Pompée et de César sont aux prises². »

Enfin voici les mêmes détails donnés par *Dion Cassius*, qui, après avoir raconté la défaite de Pompée, ajoute :

« Ce qui au reste lui avait été annoncé longtemps avant qu'il livrât le combat. En effet, la foudre était tombée plusieurs fois dans son camp; une flamme, aperçue sur le retranchement de César, se jeta sur le camp de Pompée; des abeilles s'étaient arrêtées sur son drapeau; plusieurs victimes, au moment, où on les amenait à l'autel, avaient

tarem clamorem, strepitumque armorum adeo magnum Antiochiæ et Ptolemaide auditum, ut in muros concurreretur; sonum tympanorum Pergami abditis delubris editum; palmam viridem Trallibus in æde Victoriæ, sub Cæsaris statua, inter coagmenta lapidum justæ magnitudinis enatam; quibus apparet, cœlestium numen et Cæsaris gloriæ favisse, et Pompeii errorem inhibere voluisse (Val. Max., l. 1, c. 6, n° 12, de *Prodigiis*).

¹ Ipse Pompeius pridie pugne die visus in theatro suo ingenti plausu excipi; mox acie victus, in Ægypto occisus. Eo ipso die plerisque locis signa sua sponte conversa. Clamorem crepitumque armorum Antiochiæ bis, ut curreteretur in muros, auditum, indeque sonum tympanorum Pergami. Palma viridis Trallibus in æde Victoriæ, sub Cæsaris statua inter coagmenta lapidum magnitudine matura enata. C. Cornelius augur Patavii eo die, quum aves admittent, proclamavit, rem geri, et vincere Cæsarem (Julius Obsequens, c. 125).

Euganeo, si vera fides memorantibus, augur
Colle sedens, Aponus terris ubi fumifer exit,
Atque Antenorei dispergitur unda Timavi,
Venit summa dies, geritur res maxima, dixit;
Impia concurrunt Pompeii et Cæsaris arma.

(Lucain, *Pharsale*, vii, 192.)

» pris la fuite ; la prédiction de ce combat s'était tellement
 » répandue, qu'en plusieurs lieux, le même jour où il fut li-
 » vré, on entendit le choc des armées et le cliquetis des
 » armes. A *Pergame*, un bruit de tambour et de cymbales,
 » sorti du temple de Bacchus, se répandit dans toute la ville ;
 » à *Tralles*, une palme poussa dans le temple de la Victoire,
 » et la déesse se tourna du côté de la statue de César, qui
 » était placée à côté d'elle ; deux jeunes gens annoncèrent l'is-
 » sue de ce combat aux *Syriens*, et on ne les vit plus nulle
 » part ; à *Padoue*, qui est maintenant une ville d'Italie, mais
 » qui alors appartenait à la Gaule, certains oiseaux ne don-
 » nèrent pas seulement des indices de ce combat, mais le
 » montrèrent en quelque sorte. Car un certain C. *Cornélius*
 » en augura exactement tout ce qui se passa à ce combat, et
 » le raconta à ceux qui étaient avec lui. Ces prodiges ar-
 » rivèrent le jour même du combat. En ce moment, comme
 » cela est croyable, on ne voulut pas y ajouter foi, mais
 » quand on en reçut la nouvelle, tout le monde en fut dans
 » l'admiration ¹. »

Enfin Aulu-Gelle donne avec plus de précision encore le prodige qui eut lieu à Padoue :

« Le jour où C. César et Cn. Pompée, tous deux chefs
 » de la guerre civile, se livrèrent bataille dans la *Thes-*
 » *salie*, il arriva à Padoue, ville de l'Italie, au-delà du Pô,
 » un fait digne d'être rapporté : Un prêtre, nommé *Corné-*
 » *lius*, de naissance illustre, que le caractère sacré de son
 » ministère et la pureté de ses mœurs rendaient respectable,
 » fut saisi d'un soudain enthousiasme, et annonça qu'il voyait
 » au loin un combat très-acharné : la retraite des uns, le
 » mouvement en avant des autres, le carnage, la fuite, le vol
 » des traits, la reprise du combat, le choc, les gémissements,
 » les blessures, tout était là, sous ses yeux, comme s'il eût
 » été sur le champ de bataille. Puis, César est vainqueur !
 » s'écria-t-il tout-à-coup. L'inspiration du prêtre *Cornélius*
 » fut d'abord prise pour folie ; mais elle fut bientôt un sujet
 » de grand étonnement. Ce n'était pas seulement pour le

¹ Dion, l. xli, c. 61 ; trad., t. iv, p. 399.

» tenait avec lui. Et il racontait ce songe à ceux qui étaient
 » dans son vaisseau, comme il arrive d'ordinaire aux gens
 » qui ont beaucoup de loisir de s'entretenir de ces sortes de
 » choses, surtout quand elles sont si considérables. Dans le
 » moment qu'il achevait d'en parler, tout d'un coup, un des
 » matelots cria qu'il voyait un bateau de rivière qui s'éloignait
 » de la terre faisant force de rames pour s'approcher d'eux, et
 » dans ce bateau quelques hommes, qui faisaient signe avec
 » leurs habits, et qui tendaient les mains de leur côté, comme
 » pour demander du secours. A ces mots, Péticius se lève et
 » jette les yeux du côté de la barque : il reconnaît d'abord
 » Pompée, tel qu'il l'avait vu en songe et se frappant la tête
 » de douleur; il commande à ses matelots de descendre l'es-
 » quif, tend la main à Pompée, et lui fait signe d'approcher,
 » conjecturant, dès ce moment, à son habit et à sa figure,
 » l'échec qui lui était arrivé, et ce grand changement de
 » fortune. C'est pourquoi, sans attendre qu'il le priât, ni même
 » qu'il lui parlât, il le reçut dans son vaisseau, et avec lui
 » tous ceux qu'il voulut, comme les deux Lentulus et Favonius, et continua sa route¹. »

Valère-Maxime accompagne Pompée monté sur le vaisseau, et nous fait connaître un autre détail :

« Le grand Pompée, dit-il, vaincu à la bataille de Pharsale par César et cherchant son salut dans la fuite, dirigea sa course vers l'île de Chypre, dans le dessein d'y faire quelques levées. Abordant à Paphos, il aperçut un magnifique édifice sur le rivage; il en demanda le nom au pilote, qui lui répondit : « On le nomme le *palais du mauvais roi*. » Ce mot acheva de détruire le peu d'espoir qu'il lui restait encore; il ne put même le dissimuler. Il détourna la vue de cet objet sinistre, et manifesta, par un soupir, la douleur que lui causait cet affreux présage². »

¹ Plutarque, *Pompée*, c. 73; trad., t. v, p. 538.

² Pompeius vero magnus in acie Pharsalica victus a Cæsare, fuga querens salutem, cursu in insulam Cyprum, ut aliquid in ea vitium contraheret, classem direxit; appellensque ad oppidum Paphum, conspexit in litore speciosum ædificium; gubernatoremque interrogavit, quod ei nomen esset; qui respondit Κακοβασιλεία vocari: hæc vox spes ejus, quantulacunque restabat, comminuit. Neque id

» jour de la bataille, livrée dans les plaines de Pharsale,
 » et l'issue du combat, que la prédiction était exacte; les
 » vicissitudes de la lutte, les mouvements mêmes des deux
 » armées, n'avaient pas été moins fidèlement retracés par
 » ses transports et ses paroles prophétiques¹. »

2. Prodiges arrivés après la bataille.

Pompée est vaincu; mais il lui restait encore assez de soldats, pour former une belle armée. *Frappé d'une folie divine* (ὕπὸ θεοβλαβείας²), il oublie tout et prend la fuite. Un de ses généraux, Labientus, arrive à Dirrhachium et veut organiser la défense; pour relever les courages abattus il ne trouve rien de mieux à répandre partout « que l'assurance que » certains oracles promettaient le triomphe définitif de Pompée; ce à quoi Cicéron se contente de répondre : — C'est » donc par un stratagème de guerre que nous avons perdu » notre camp³ ! »

Suivons maintenant Pompée dans sa fuite, et ici encore, nous allons trouver les prédictions et les prodiges. Voici, en effet, ce que nous dit Plutarque :

« Le patron du vaisseau, sur lequel Pompée s'enfuit, s'appelait Péticius. La nuit précédente il avait vu en songe » Pompée, non tel qu'il l'avait souvent vu autrefois, mais » dans un état d'humiliation et de bassesse, et qui s'entre-

¹ Quo C. Cæsar et Cn. Pompeius die per civile bellum signis collatis in Thessalia conflixerunt, res accidit Patavii in transpadana Italia memorari digna. Cornelius quidam sacerdos, et loco nobilis, et sacerdotii religionibus venerandus, et castitate vitæ sanctus, repente mota mente, conspiciere se procul dixit pugnam acerrimam pugnari, ac deinde cedere alios, alios urgere, cædem, fugam, tela volantia, instaurationem pugnæ, impressionem, gemitus, vulnera, perinde ut si ipse in prælio versaretur, coram videre sese vociferatus est; ac postea subito exclavit: *Cæsarem vicisse*. Ea Cornelii sacerdotis hariolatio levis tum quidem visa est et vecors; magna mox admirationi fuit, quod non modo pugnæ dies, quæ in Thessalia pugnata est, neque prælii exitus, qui erat prædictus, idem fuit; sed omnes quoque pugnandi reciprocae vices, et ipsa exercituum duorum conflictatio vaticinantis motu atque verbis representata est (Aulus Gellius, *Noct. atticæ*, l. xv, c. 18).

² Appien, *Guerres civ.*, l. II, c. 87, p. 380.

³ Plutarque, *Cicéron*, c. 39; édit. Didot, p. 1050.

» tenait avec lui. Et il racontait ce songe à ceux qui étaient
 » dans son vaisseau, comme il arrive d'ordinaire aux gens
 » qui ont beaucoup de loisir de s'entretenir de ces sortes de
 » choses, surtout quand elles sont si considérables. Dans le
 » moment qu'il achevait d'en parler, tout d'un coup, un des
 » matelots cria qu'il voyait un bateau de rivière qui s'éloignait
 » de la terre faisant force de rames pour s'approcher d'eux, et
 » dans ce bateau quelques hommes, qui faisaient signe avec
 » leurs habits, et qui tendaient les mains de leur côté, comme
 » pour demander du secours. A ces mots, Péticius se lève et
 » jette les yeux du côté de la barque : il reconnaît d'abord
 » Pompée, tel qu'il l'avait vu en songe et se frappant la tête
 » de douleur; il commande à ses matelots de descendre l'es-
 » quif, tend la main à Pompée, et lui fait signe d'approcher,
 » conjecturant, dès ce moment, à son habit et à sa figure,
 » l'échec qui lui était arrivé, et ce grand changement de
 » fortune. C'est pourquoi, sans attendre qu'il le priât, ni même
 » qu'il lui parlât, il le reçut dans son vaisseau, et avec lui
 » tous ceux qu'il voulut, comme les deux Lentulus et Favonius, et continua sa route¹. »

Valère-Maxime accompagne Pompée monté sur le vaisseau, et nous fait connaître un autre détail :

« Le grand Pompée, dit-il, vaincu à la bataille de Pharsale par César et cherchant son salut dans la fuite, dirigea sa course vers l'île de Chypre, dans le dessein d'y faire quelques levées. Abordant à Paphos, il aperçut un magnifique édifice sur le rivage; il en demanda le nom au pilote, qui lui répondit : « On le nomme le *palais du mauvais roi*. » Ce mot acheva de détruire le peu d'espoir qu'il lui restait encore; il ne put même le dissimuler. Il détourna la vue de cet objet sinistre, et manifesta, par un soupir, la douleur que lui causait cet affreux présage². »

¹ Plutarque, *Pompée*, c. 73; trad., t. v, p. 538.

² Pompeius vero magnus in acie Pharsalica victus a Cesare, fuga quærens salutem, cursu in insulam Cyprum, ut aliquid in ea virium contraheret, classem direxit; appellensque ad oppidum Paphum, conspexit in litore speciosum ædificium; gubernatoremque interrogavit, quod ei nomen esset; qui respondit *Κακοβασιλεία* vocari: quæ vox spem ejus, quantulacunque restabat, comminuit. Neque id

» *nitienne*, pour ainsi dire à vie : car on l'autorisa à s'asseoir
 » sur le même siège que les tribuns et à leur être adjoint
 » dans tous leurs actes, ce qui n'était permis à personne. Tous
 » les comices, à l'exception des comices plébéiens, furent
 » mis dans sa main, et c'est pour cette raison que ceux qui
 » avaient été ajournés à cause de son absence furent tenus à
 » la fin de l'année. Les provinces soumises à la domination
 » romaine avaient été déjà distribuées par le sort aux con-
 » suls ; mais on décréta que César les répartirait entre les
 » préteurs sans recourir au sort ; car on était revenu aux con-
 » suls et aux préteurs, quoique le contraire eût été dé-
 » cidé....

» Telles furent les mesures décrétées et sanctionnées. César,
 » qui se trouvait alors hors de l'Italie, accepta sur le champ
 » la *Dictature* et prit pour Maître de la cavalerie Antoine, qui
 » n'avait pas été préteur. Le consul donna son adhésion,
 » malgré les vives réclamations des Augures, qui répétaient
 » que personne ne pouvait être Maître de la cavalerie pen-
 » dant plus de six mois ; mais on se moqua d'eux parce qu'a-
 » près avoir proclamé César dictateur, au mépris de la cou-
 » tume des ancêtres, ils se montraient si scrupuleux au sujet
 » d'un Maître de la cavalerie¹. »

Telles sont les circonstances qui doivent être jointes au récit de la lutte de César et de Pompée ; aucune de nos histoires romaines n'en parle ; aussi l'on peut dire qu'elles dénaturent complètement, au désavantage de la mission accomplie par le Christ, l'état de la société romaine.

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Voici quelques détails sur les moyens employés par Scipion pour gouverner la province de Syrie, et par conséquent la Judée. Nous savons par Cicéron que ce beau-père de Pompée y était arrivé, criblé de dettes². Voici comment il s'y prenait pour se procurer de l'argent. C'est *César* qui parle :

« Cependant Scipion exigeait avec la plus grande rigueur

¹ Dion, *Hist. rom.*, l. XLII, c. 20 et 21 ; trad., t. v, p. 43.

² Quid enim tu illic Scipionem, quid Faustum, quid Libonem

» les sommes auxquelles il avait taxé la province ; et en géné-
 » ral il inventait toutes sortes de moyens pour assouvir son
 » avarice. On imposa une capitation sur les esclaves et sur les
 » personnes libres ; on mit une taxe sur les colonnes et sur les
 » portes des maisons ; on commanda de fournir du blé, des
 » soldats, des matelas, des armes, des machines, des voitures ;
 » en un mot, pourvu qu'on pût créer de nouveaux noms d'im-
 » pôts, c'en était assez pour s'autoriser à extorquer de l'argent.
 » On établit des gouverneurs, non-seulement dans les villes,
 » mais dans presque tous les villages et les châteaux ; et ce-
 » lui qui agissait avec le plus d'inhumanité et de cruauté,
 » passait pour le plus honnête homme et le meilleur citoyen.
 » La province était remplie de licteurs, d'officiers, d'exacteurs
 » qui, outre les sommes imposées, en exigeaient encore d'au-
 » tres pour leur propre compte : ils disaient que, chassés de
 » leurs maisons et de leur patrie, ils étaient dénués de tout,
 » et couvraient leur infâme conduite sous un nom honnête.
 » Joignez à cela un mal assez ordinaire en temps de guerre,
 » c'est-à-dire les usures énormes qu'il fallait payer, tous étant
 » taxés ; jusque-là que l'on prétendait faire une grande grâce
 » que d'accorder un jour de délai. Par tant de concussions, les
 » dettes de la province augmentèrent fort dans ces deux années.
 » Ce n'étaient pas seulement les citoyens romains de la province
 » que l'on rançonnait : tous les corps, toutes les villes furent
 » exposés à ces exactions ; et l'on disait que c'était un emprunt
 » que l'on faisait par ordre du Sénat. Sous ce même prétexte
 » on tira des receveurs des deniers publics, outre les sommes
 » qui étaient dues, le revenu de l'année suivante. Scipion
 » avait ordonné outre cela que l'on enlevât le trésor qui était
 » depuis longtemps dans le temple de Diane à Éphèse, et tou-
 » tes les statues de la déesse¹.»

On comprend dès lors que Scipion dut lever le plus de soldats possible pour les mener au secours de Pompée. Il ne paraît pas

prætermisurum sceleris putas, quorum creditores convenire dicuntur (Cic. *ad Atticum*, IX, 11 ; t. 18, p. 475).

¹ *Interim acerbissime imperatæ pecuniæ tota provincia exigebantur, etc., etc.* (Cæsar, *Bellum civile*, l. III, c. 32).

qu'Antipater l'ait suivi ; nous savons seulement « qu'au mi-
 » lieu de l'hiver Scipion conduisit de la Syrie une armée à
 » Pompée¹. » Appien nomme expressément *les Hébreux* (καὶ τὸ
 Ἑβραίων γένος)² parmi les troupes auxiliaires, et Lucain
 mentionne les *Ituréens*, habitant avec les tribus de Gad
 et de Ruben, au delà du Jourdain³. Nous savons de plus qu'à
 la bataille Scipion commandait le centre avec ses *légions*
*syriennes*⁴. Après la perte de la bataille, Scipion se garda
 de retourner en Syrie, et alla continuer la guerre en Afrique.

Notons que dans le discours où Lucain fait énumérer à
 Pompée ses campagnes, il lui fait dire : « Et la Judée livrée
 » au culte d'un Dieu incertain⁵. »

Il est bon de consigner le fait suivant en cet endroit où nous
 recherchons toutes les occasions que les Romains ont eues de
 connaître les traditions Bibliques. Voici ce que dit Appien :

« Le 3^e jour César arriva à Alexandrie. Il y fut reçu par
 » les procurateurs du Roi, qui était resté près du mont Cas-
 » sius. D'abord César, dissimulant ses projets, à cause du
 » petit nombre de troupes qui l'avaient accompagné, se tint
 » tranquille, recevant poliment ceux qu'il rencontrait; se pro-
 » mena pour visiter la ville, admirant sa beauté, et fréquen-
 » tant les écoles des philosophes, confondu avec le grand
 » nombre des auditeurs⁶. »

Avant Appien, Lucain avait déjà relaté le même fait :

« César dissimule sa terreur, et sans paraître jamais s'in-
 » timider, il visite tour à tour les demeures de leurs Dieux,
 » les temples de l'ancien Dieu, attestant l'ancienne puissance
 » des Macédoniens⁷. »

¹ Appien, *Guerres civ.*, l. II, c. 60, édit. Didot, p. 368.

² *Ibid.*, c. 71, p. 372.

³ Ituræis cursus fuit inde sagittis...
 Tunc et Ituræi, Medique, Arabesque soluti...
 (*Pharsale*, l. VII, 230, 514).

⁴ Mediam aciem Scipio, cum legionibus Syriæ tenebat (Cæsar,
Bellum civile, c. 88).

⁵ et dedita sacris
 Incerti Judæa Dei. (*Pharsale*, l. II, 592).

⁶ Καὶ τῶν φιλοσόφων μετὰ τοῦ πλήθους ἑστῶς ἤκροετο (Appien
Guerres civ., l. II, c. 89, p. 381).

⁷ Intrepidus Superum sedes, et templa vetusti

Or, il existait à Alexandrie tout un quartier habité par les Juifs. Ils y avaient des Synagogues dans lesquelles les jours de sabbat on lisait publiquement les livres de Moïse et les prophètes, faisant ainsi une concurrence publique aux enseignements que les philosophes donnaient sous les portiques de la grande Bibliothèque. Ne peut-on pas conjecturer que César, qui avait besoin des Juifs, qui déjà avait demandé des secours à Antipater et à Hircan, et auxquels il dut bientôt son salut, visita aussi leur quartier et leurs Synagogues? Ceci peut seul expliquer ce que raconte Dion, lorsque peu après les Alexandrins se révoltèrent contre lui :

« Les Égyptiens, dit-il, épuisés par les exactions de César » et mécontents de ce qu'il *ne respectait pas leur religion* (ils » sont le peuple le plus superstitieux de la terre, et souvent » il éclate entre eux des guerres religieuses, parce que, loin » d'avoir le même culte, ils adorent des Dieux tout à fait op- » posés), craignaient, en outre, d'être livrés à Cléopâtre qui » avait un grand crédit sur César ¹. »

IV. Écrivains latins, grecs et juifs.

César compose le 3^e livre de ses *guerres civiles*.

Cicéron écrit quelques lettres du camp de Pompée établi à Dirrhachium d'où il ne sort pas. Nous y remarquons qu'il engage sa fille Tullia, récemment accouchée, à divorcer avec son mari Dolabella. On sait qu'elle avait déjà divorcé avec son 3^e mari Crassipes ². Il se plaint beaucoup de ce que son frère s'est déclaré contre lui.

Appien parle en ces termes des commentaires d'Asinius Pollion : « Asinius Pollion, qui assista à cette bataille dans » l'armée de César, dit dans *ses commentaires* qu'il ne périt » pas plus de 6000 hommes du côté de Pompée ³. »

A. BONNETTY.

Numinis, antiquas Macetum testantia vires
Circuit. (Phars., l. x, 15).

¹ Dion, *Hist. rom.*, l. XLII, c. 34; trad., t. v, p. 69.

² Et dubio rerum exitu ista, quam scribis abruptio..... permitto et illius consilio et voluntati (Cic. *ad Att.*, XI, 3; t. 19, p. 103).

³ Appien, *Guerres civ.*, l. II, c. 82, p. 378.

Polemique peu Catholique.

SUR UNE REPONSE FAITE

Par M. l'abbé UBAGHS

 A une réclamation très légitime des *Annales*.

Nos lecteurs savent, d'après les pièces que nous avons publiées comment M. l'abbé Ubaghs, professeur de philosophie à l'*Université catholique de Louvain*, a accusé les *Annales de philosophie* d'avoir enseigné, il y a [25] ans, le *Pan-théisme le plus déclaré, vrai dévergondage d'esprit*, et condamné par la congrégation du Saint-Office. Ils savent aussi que l'article en question était signé du P. Moigno, alors membre de la compagnie de Jésus, avec l'approbation de ses supérieurs, et des théologiens de cette Compagnie. Ils savent enfin, par les textes que nous avons cités, que non pas *aujourd'hui*, comme veut le dire M. l'abbé Ubaghs, mais *dès-lors* les *Annales* ont protesté contre les principes exposés dans cette dissertation¹.

Ils se souviennent que nous avons prié M. l'abbé Ubaghs de vouloir bien rectifier cette allégation, rendre la responsabilité de cet acte à son auteur, qui l'avait signé de son nom, et constater que *dès lors*, et non *aujourd'hui* seulement, les *Annales* en avaient décliné la responsabilité.

Cette demande adressée à un écrivain, à un professeur d'une estimable Université, à un prêtre honorable, ne nous paraissait pas pouvoir souffrir la moindre difficulté. Nous espérions donc que M. l'abbé Ubaghs dirait, en termes qu'il pouvait choisir, que cette dissertation était du P. Moigno, et que M. Bonnetty ne l'avait pas approuvée. C'est donc avec un sentiment de surprise et de peine réelle, que nous l'avons

¹ Voir nos cahiers des mois de novembre et de décembre derniers, t. VIII, p. 369, 372, 442.

vu répondre à notre demande, par une persistance incompréhensible dans son accusation, et même par une aggravation d'assertions inexactes. Comme rien ne nous fera départir de la loyauté de nos procédés, nous publions ici sa réponse :

Dans la dernière livraison des *Annales de Philosophie chrétienne*, M. Bonnetty accuse M. Ubaghs d'avoir agi avec déloyauté envers lui, en citant une dissertation qui se trouve dans les *Annales*, et qu'il regarde *aujourd'hui* lui-même comme entachée de panthéisme, sans citer le nom de l'auteur qui a signé cette dissertation, et sans dire si le 18^e volume où elle a été insérée est celui de la première ou d'une autre série. Nous protestons simplement contre toute mauvaise intention à l'égard de M. Bonnetty ; nous n'avons cité le nom de personne, parce qu'il nous semble que les personnalités ne prouvent rien en philosophie. Nous reconnaissons en outre que M. Bonnetty allègue *aujourd'hui* des raisons suffisantes pour l'excuser d'avoir accueilli dans ses *Annales* un écrit dont il ne connaissait pas assez la portée.—A cette occasion, nous dirons aussi que M. Bonnetty continue incessamment d'attaquer M. Ubaghs, mais si peu de connaissance de cause, que pour citer un exemple, dans cette même livraison des *Annales*, il lui reproche de rechef, comme conduisant droit au Panthéisme, cette proposition, qu'il y a dans l'âme humaine, et toujours présente à notre esprit, une lumière qui est quelque chose d'identique avec Dieu. Qu'on ouvre plutôt saint Augustin ¹.

Nous répondons :

1^o Que c'est contre toute vérité et en cachant les textes cités, que M. l'abbé Ubaghs assure de nouveau que ce n'est qu'*aujourd'hui*, que nous regardons cette dissertation comme entachée de Panthéisme ; que ce n'est qu'*aujourd'hui* que nous alléguons les raisons qui nous la font repousser, et qu'*alors nous n'en connaissions pas la portée*. Les raisons que nous avons alléguées ont été puisées dans le volume même où a paru la dissertation. M. l'abbé Ubaghs les a lues, comme tous nos abonnés. N'est-ce pas une déloyauté, que de cacher cet état de la question, et d'insinuer même tout le contraire ? Que tous nos lecteurs répondent eux-mêmes et soient nos juges entre M. l'abbé Ubaghs et nous.

2^o M. l'abbé Ubaghs proteste contre toute mauvaise intention à notre égard. Nous n'avons point à nous occuper de son intention intime : c'est là une chose que Dieu seul con-

¹ *Revue catholique de l'université de Louvain*, n^o de janvier, p. 66.

nait ; mais dans les relations de ce monde, les *intentions* se jugent par les *actions* et par les *paroles*. Or, vos *paroles* et votre procédé, Monsieur l'Abbé, ne prouvent nullement une *bonne intention* à l'égard de M. Bonnetty.

3° Vous dites que vous n'avez *cité le nom de personne, parce que les personnalités ne prouvent rien en philosophie*. D'abord, vous avez cité les *Annales*, et c'est bien là un nom, et le nom de M. Bonnetty. Que diriez-vous si je citais vos *Eléments d'ontologie*, et puis si je disais, que je n'ai cité personne ? De plus, vous citez bien le nom du P. Ramière, à qui vous reprochez précisément d'enseigner les mêmes erreurs que le P. Moigno. Ce n'est donc pas la conscience qui vous a empêché et vous empêche de nommer le P. Moigno. D'ailleurs, nommer l'auteur d'un article qui a signé son nom, n'a jamais été une personnalité. L'auteur signe loyalement, afin qu'on lui impute son œuvre, et non à un autre. La personnalité offensante est de faire croire que c'est M. Bonnetty qui a écrit ou approuvé cet article.

C'est avec peine que nous traçons ces lignes. On comprend qu'il y ait des dissidences entre catholiques, sur des opinions et des systèmes obscurs, mais il ne devrait pas y en avoir quand il s'agit de citations et de faits matériels ; il ne devrait pas y avoir de refus quand un auteur demande une rectification. C'est donc, nous le répétons, avec peine, que nous traçons ces lignes, mais c'est un devoir pour nous de défendre les *Annales de philosophie* et nous-même.

Nous formulons donc ici de nouveau la prière adressée à M. l'abbé Ubaghs, de rétablir les faits conformément à la Vérité.

4° M. l'abbé Ubaghs a l'habileté de présenter comme futile la plainte de n'avoir pas désigné à quelle série appartient le tome XVIII, qu'il a cité. Ce qui n'est pas futile, c'est que sa citation prouve qu'il ne s'est pas contenté de l'allegation du P. Ramière, mais qu'il a lu lui-même tout l'article, qu'il a vu de ses yeux la signature du P. Moigno, et que c'est volontairement et avec intention, qu'il en a rejeté la responsabilité sur M. Bonnetty.

5° Quant à la question philosophique, M. Ubaghs sou-

tient encore sa proposition : *Il y a dans l'âme humaine, et toujours présente à notre esprit, une lumière qui est Quelque chose d'identique avec Dieu.* Nous nous bornerons à demander ce que c'est que : *ce Quelque chose.* Si c'est Dieu même, pourquoi cette tautologie et ce pléonasme ? Que diraient de nous les étudiants en philosophie de Louvain, si nous disions que leur professeur est *Quelque chose d'identique à M. l'abbé Ubaghs* ? Si ce *Quelque chose* n'est pas Dieu, et pourtant *qu'il lui soit identique*, n'est-ce pas là du Panthéisme ? Cela ressort de la valeur des mots, et nous nous étonnons qu'un professeur de logique en connaisse si peu la portée.

De plus, que doivent penser les jeunes gens qui, d'après ce principe, doivent croire que, quand M. Renan écrivait son livre impie, il *avait toujours présente à son esprit une lumière qui est Quelque chose d'identique avec Dieu* ? — M. Renan, nous en sommes sûr, accepte avec foi le principe de M. l'abbé Ubaghs, et c'est à cette lumière qu'il prétend écrire son livre. Quels principes que ceux qui nous mènent là ?

Qu'on ouvre plutôt saint Augustin, ajoute M. Ubaghs ; c'est bientôt dit. Nous suppléons à cette brièveté commode en ajoutant *qu'on ouvre saint Augustin* au texte qui, écrit à la fin de sa vie en forme de rétractation, résume tous ses travaux et où il dit :

« En vérité, les paroles par lesquelles j'ai tant exalté, et plus qu'il ne convenait, eu égard à des hommes impies, Platon, les philosophes Platoniciens et Académiciens, me déplaisent à juste titre, surtout puisqu'il nous faut défendre la doctrine chrétienne contre leurs grandes erreurs¹. »

Voilà ce que dit saint Augustin du système platonicien des Ontologistes.

Dans ce même cahier de la *Revue de Louvain*, M. le chan. Claessens donne une analyse d'un mémoire du Père Vercellone Barnabite, sur les *doctrines philosophiques de saint Augustin*, dans lequel ce Père défend l'Ontologisme, et propose les conditions suivantes pour opérer l'unité dans l'enseignement de la philosophie :

¹ Voir le texte de ce passage dans les *Annales*, t. VII, p. 65.

Il faut que les Ontologistes considèrent davantage la créature, et laissent aux sens leurs forces naturelles : *non adimentes sensibus id quod possunt* ; il faut aussi que les Psychologistes s'attachent davantage à sauver l'intelligibilité des choses, et n'accordent pas aux sens un pouvoir qu'ils n'ont pas : *non dantes sensibus ultra id quod possunt*. A ce prix, il restera libre à chacun de faire son choix entre les deux méthodes opposées ; et, dans la question de la lumière divine qui illumine l'âme, ils pourront se déclarer indifféremment soit pour la formule primitive de l'Ontologisme catholique de saint Augustin, soit pour l'exposé imitatif du psychologisme catholique de saint Thomas. Avec des idées aussi larges, aussi généreuses, il me semble qu'on doit un jour en venir à un sérieux rapprochement des esprits (page 35).

Nous acceptons pour notre part cette formule, quoique vrai dire nous ne saisissons pas en quoi elle fait sortir la question des inextricables systèmes de Platon et d'Aristote. Nous n'avons pas le *mémoire* du P. Vercellone ; nous ne savons donc pas si c'est à lui ou à M. Claessens qu'il faut attribuer les deux citations suivantes de saint Augustin. Comme elles sont complètement tronquées et donnent un sens tout à fait opposé à celui de saint Augustin, nous les citons ici exactement, en déplorant que dans cette controverse entre des auteurs également honorables et parfaits catholiques, on ait à relever de semblables inexactitudes. Voici d'abord le premier texte :

Néanmoins la vraie philosophie ne peut se défaire ni mourir : œuvre de siècles nombreux et de longues luttes de la pensée, selon l'excellente remarque de saint Augustin, elle existe, elle vit en core, bien qu'une foule d'esprits médiocres et turbulents l'agitent la tourmentent tous les jours (page 25).

C'est en note que M. le chan. Claessens cite la seule partie du texte de saint Augustin, que nous mettons ici *en italique*

« *Après le travail de plusieurs siècles et un grand nombre de disputes, il est sorti, comme je le pense, un enseignement d'une vraie philosophie (Cont. Acad., l. III, c. 19).*

Voilà le texte cité par M. le chan. Claessens, qui l'applique à la philosophie en général. Mais saint Augustin continue, en niant cette application :

« Ce n'est pas cette philosophie de ce monde (celle de Platon et d'Aristote dont il vient de parler) que nos saints Livres détestent avec grande raison, mais une autre intelligible vers laquelle jamais la raison la plus subtile ne rappellerait le :

» âmes aveuglées par les diverses ténèbres de l'erreur, et en-
 » sevelies par le corps dans les plus profondes ordures, si le
 » Dieu très grand, plein de clémence à l'égard de son peuple,
 » ne faisait descendre et ne soumettait jusqu'au corps humain
 » l'autorité de son intellect. C'est *par ses préceptes et par ses*
 » *actions* que les âmes exilées ont pu rentrer en elles-mêmes
 » et regarder la patrie sans les combats des disputes.¹ »

Nous le demandons à tout le monde, ne citer que la première phrase, et en supprimant ces mots essentiels : *ce n'est pas cette philosophie de ce monde*², n'est-ce pas faire dire au saint docteur le contraire de ce qu'il dit ?

Le second texte que nous disons encore falsifié est le suivant, que M. le chan. Claessens (p. 32) donne seulement en latin, en ayant soin de supprimer les phrases que nous mettons ici *en italique* :

« Pour toutes les choses que nous comprenons, nous ne
 » consultons pas celui qui parle et qui résonne au dehors ;
 » mais au dedans de nous, nous consultons la vérité qui pré-
 » side à l'esprit même, avertis peut-être par la parole pour
 » que nous consultations. Celui qui est consulté, enseigne. C'est
 » *le Christ qui est dit* (par saint Paul), *habiter dans l'homme*
 » *intérieur, c'est-à-dire la vertu incommutable de Dieu*, la
 » sagesse éternelle que toute âme raisonnable consulte. *Mais*
 » *elle se révèle seulement à chacun, autant qu'il peut la com-*
 » *prendre, selon sa propre volonté ou bonne ou mauvaise*. »

¹ *Multis quidem sæculis multisque contentiōnibus, sed tamen eliquata est, ut opinor, una verissimæ philosophiæ disciplina.* Non enim est ista hujus mundi philosophia, quam sacra nostra meritissime detestantur, sed alterius intelligibilis; cui animas multiformibus erroris tenebris cæcatas, et altissimis a corpore sordibus oblitas, nunquam ista ratio subtilissima revocaret, nisi summus Deus populari quadam clementia divini intellectus auctoritatem usque ad ipsum corpus humanum declinaret atque submitteret; cujus non solum præceptis, sed etiam factis excitatæ animæ redire in semetipsas, et respicere patriam, sine disputationum concertatione potuissent (Aug. *contra Acade.* l. III, c. 19, n° 42, ed. Migne, t. I, p. 956).

² Nous notons que le P. Gratry avait déjà cité ce texte avec cette omission (Voir *Annales*, t. IV, p. 308, 4^e série).

³ De universis autem quæ intelligimus, non loquentem qui personat foris, sed intus ipsi menti præidentem consulimus veritatem, verè

Nous le demandons encore, supprimer dans ce texte ce qui est en italique, n'est-ce pas le falsifier et lui faire dire ce qu'il ne dit pas? Saint Augustin parle de l'enseignement du Christ personnel et fait homme; M. Claessens supprime cette mention et ne parle que de la sagesse éternelle. — Saint Augustin dit que cette sagesse ne répond qu'à ceux qui ont bonne volonté; M. le chan. Claessens supprime cette restriction pour faire répondre à toute âme raisonnable¹.

Enfin M. le chan. Claessens renvoie (p. 26) à l'ouvrage de P. André Martin, *Sancti Augustini philosophia*, réédité par M. l'abbé Favre, sans faire mention des profonds changements qu'il a fait subir à l'*Augustinus* primitif; — et il s'appuie de l'autorité du cardinal Gerdil, sans dire que le docteur Barnabite a, dans ses derniers ouvrages, modifié son opinion sur les systèmes du P. Malebranche. Le P. Ramière, dans la *Revue du monde catholique*², se plaint à bon droit qu'on l'ait sur cela accusé de mauvaise foi et reproduit les propres paroles du cardinal Gerdil, que nous avons nous-même consignées dans les *Annales*.

Quand est-ce que ces malentendus disparaîtront de la polémique catholique?

A. BONNETTY.

bis fortasse ut consulamus admoniti. Ille autem qui consultatur docet, qui in interiore homine habitare dictus est Christus (Eph. III 16-17), id est incommutabilis Dei virtus atque sempiterna sapientia quam quidem omnis rationalis anima consulit; sed tantum cuique panditur quantum capere propter propriam sive malam sive bonam voluntatem, potest. (S. Aug., de magistro, c. XI, n. 38 dans l'éd. de Migne, t. 1, p. 1216).

¹ Ce passage tronqué de saint Augustin avait été déjà reproché M. l'abbé Blampignon (Voir *Annales* t. VI, p. 342, 5^e série).

² Voir *Revue du monde cathol.* du 25 déc. dernier, t. VIII, p. 124.

³ Voir *Annales*, t. XIX, p. 275, 4^e série.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 51. — Mars 1864.

Histoire Biblique.

RECHERCHES DANS LA LITTÉRATURE CHINOISE

SUR L'EXISTENCE DES JUIFS EN CHINE.

2^e ARTICLE¹.

6. Sur les noms donnés aux chefs des Juifs en Chine.

Le commentateur du *Tchang-gan-tchi* donne deux des noms d'emploi qui se rattachent à cette religion, *Sa-pao* et *Prêtre étranger*. Le dernier n'exige aucune remarque, si ce n'est peut-être que le mot *Rabbi* eût été l'expression propre pour rendre le terme chinois. L'autre, *Sa-pao*, qui n'est pas un mot chinois, suggère presque involontairement l'hébreu סופר *saupher*, un *Scribe*. Un lecteur attentif du Nouveau-Testament comprendra la grande importance de cette classe de fonctionnaires sous l'administration juive. Les détails abrégés qui suivent nous sont fournis par *Horne* dans son Introduction, etc.

« Dans les Évangiles, il est fréquemment fait mention »
 » d'une classe d'hommes appelés *Scribes*, dont le nom est »
 » souvent mêlé à ceux des grands-prêtres, des vieillards et »
 » des Pharisiens. Ils paraissent avoir été des hommes ins- »
 » truits, et sous ce rapport avoir mérité une grande défé- »
 » rence; mais, rigoureusement parlant, ils ne formaient pas »
 » une secte. Les *Scribes* généralement appartenaient à la »
 » secte des Pharisiens; ils se montraient fort habiles dans les »
 » explications de la loi et des traditions pharisaïques; et le »
 » jour du sabbat « ils s'asseyaient dans la chaire de Moïse »
 » et instruisaient le peuple. Ils reçurent, dans l'origine, le »
 » nom de leur emploi, qui consistait d'abord à transcrire la »
 » loi; mais, dans la suite des temps, ils s'engagèrent dans le

¹ Voir le 1^{er} article au N^o précédent, ci-dessus p. 85.

Une note à la fin de la première
dans la Synagogue à Kai-foung, «
Europe par les missionnaires Jésus
suivante :

» Notre maître, notre rabbi, le
» fils du R. Eldad le (*Saupher*)
» maître, terminèrent ceci. »

Sa date est d'environ 1620. Dans
résidant à Kai-foung-fou, qui fut ap
de juillet 1851, et dont la date re
peu avant le 17^e siècle, il est égale
sieurs Juifs remplissant le même of
nous lisons : « Rabbi Jérémie le (S
» Sheloh, le fils du Rabbi Akiba l
le registre de la famille *Kao*, no
» Samuel, Rabbi Issachar, Joseph,
» le (*Saupher*) Scribe; Josué, Shali
» (*Saupher*) Scribe, fils de Siméon
sont désignés : « Rabbi, Ruben l
» d'Eliezer : Rabbi

ques noms d'office ou de dignité, trouvés dans les livres de Kaï-foung, l'un, *Rabbi*, correspondrait au ministre de la chapelle dont il est fait mention dans l'ouvrage chinois; et l'autre, le *Saupher*, à l'officier président, ce qu'indiquerait, non-seulement la place, mais le son presque identique du mot, n'y ayant d'autre différence que celle que peut présenter une traduction chinoise.

Le fragment restant du *Liang-king-sin-ki* signale ainsi un autre de ces édifices dans *Tchang-gan* : « A l'angle Nord-Ouest du square de *Pou-ning*¹ il y a une chapelle » *Hien*. »

Ce sont les deux seuls édifices de ce genre nommés dans la partie du livre précité qui est arrivée jusqu'à nous, mais elle donne cette liste sommaire des édifices publics dans la ville de *Tchang-gan* : « La ville contient 4 tribunaux militaires, 64 monastères bouddhiques, 27 couvents de religieuses bouddhiques, 10 monastères Taoistes, 6 couvents de religieuses Taoistes, 2 temples persans, et 4 chapelles de la religion étrangère *Hien*. »

Le *Si-ki-tsoung-yu* mentionnant un autre de ces édifices, s'exprime ainsi : « En l'année (631), un maître de la religion *Hien*, nommé *Muh-hou-ho-luh*, arriva à la capitale, et ayant présenté un mémoire au trône, un rescrit impérial donna des ordres pour qu'un monastère *Hien* fût érigé dans le square *Tsung-hwa*² à *Tchang-gan*. Il était aussi appelé monastère (*Ia-tsin*) syrien, et monastère (*po-sze*) persan³. »

Plusieurs dictionnaires rendent témoignage de l'existence d'un officier impérial nommé pour avoir soin des matières qui regardaient cette corporation. *Yao-Kwan*, parlant de celle-ci, dit : « Dans un catalogue des officiers impériaux, j'en vois un qui a le titre de chef *Hien*. Dès que les partisans de la religion *Hien* furent arrivés, la première fois,

¹ *Les Juifs en Chine*, de Finn, p. 37. L'original hébreu de cette note, avec une traduction latine et française, est donné dans les *Prolégomènes* de la Bible polyglotte de Bagster, p. 17.

² C'était le 7^e square du côté du nord, près du rempart ouest du faubourg de la ville.

³ *Si-ki-Tsung-yu*, l. 1, p. 18.

» ils furent reçus à la capitale comme étrangers, selon les rites du *Hung-lou-chi* (hôtel pour la réception des hôtes). » De là, dans la suite, les membres des deux sexes de leur communauté furent soumis à l'autorité de ce tribunal; et telle est l'origine de la charge de cet officier. Ce fut probablement vers le commencement de la dynastie *Thang* que la religion *Hien* eut d'abord un chef¹. »

Si quelque voyageur israélite entreprenant nous eût laissé le récit de sa visite de la Chine à cette époque reculée, plusieurs questions qui se rattachent à ces colons étrangers, auraient reçu une explication satisfaisante, sur lesquelles nous ne pouvons porter de jugement que par analogie. D'après ce principe, nous regardons naturellement comme très possible qu'un fonctionnaire ait été chargé de surveiller les affaires des Hébreux; car nous sommes assurés que cela s'était pratiqué pour les Mahométans, par un de leurs concitoyens, qui visita la Chine au 9^e siècle : « Le marchand Solyman raconte, qu'à *Khan-fou*, qui est le rendez-vous des marchands, un musulman est chargé, par le souverain du pays, de juger les différends qui s'élèvent entre les hommes de la même religion arrivés dans la contrée. Telle a été la volonté du roi de la Chine. Les jours de fête, cet homme célèbre la prière avec les Musulmans; il prononce le *Khotba* et adresse des vœux au ciel pour le sultan des Musulmans. Les marchands d'Irac ne s'élèvent jamais contre ses décisions; en effet, il agit d'après la vérité, et ses décisions sont conformes au livre de Dieu (le Coran) et aux préceptes de l'Islamisme². » D'après cet état des choses si clairement exposé, existant avant nous, par rapport aux Mahométans, quand même les mémoires chinois ne le diraient pas expressément, nous serions justifiés en admettant *a priori* qu'un semblable fonctionnaire a dû être établi pour les Israélites.

La secte est ainsi nommée dans le *Tchoung-yen-sse-pai* ou *Table du monastère de Tchoung-yen* : « Parmi les étrangers mélangés qui arrivèrent, étaient les Manichéens, les Sy-

¹ *Yao-Kwan*, livre 1, p. 48.

² *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine*, traduit par M. Reinaud. Paris, 1845, t. 1, p. 13.

» riens, et les adorateurs de *Hien*. Les monastères de ces
 » trois classes d'étrangers dans l'Empire ne sont pas égaux
 » en nombre à ceux de nos Bouddhistes dans un petit dis-
 » trict. » *Tsien Ta-hin*, qui fait cette observation, ajoute :
 « Maintenant les chapelles des Manichéens et des adorateurs
 » de *Hien* ont disparu depuis longtemps, et on ne connaît
 » rien de leur origine; et cette table de pierre (l'inscription
 » nestorienne de Si-gan) est le seul souvenir qui donne quel-
 » ques détails sur les Nestoriens¹. » Il n'est pas surprenant
 qu'un écrivain moderne ait ignoré l'existence des Israélites
 dans la Chine, puisque le petit nombre de ceux qui restent à
 Kaï-foung sont à peine connus de leurs plus proches voisins,
 et sont généralement confondus par les Chinois avec les Ma-
 hométans. Même le *Kaï-foung-fou-tchi*, notice topographique
 et historique de cette ville, qui fait une longue et minutieuse
 description des édifices publics et des objets remarquables,
 ne fait pas la moindre mention de leur existence.

Le même auteur, dans un autre ouvrage, après avoir noté
 ce que nous avons emprunté plus haut à la table de pierre,
 ajoute : « Les monastères bouddhistes sont unis comme un
 » seul, mais les monastères étrangers sont de trois sortes; les
 » *Moni*, (Manichéens) étaient les *Moni*, les *Ta-tsin* (Syriens)-
 » étaient les *King-kiao* (Nestoriens), et les *Hien-kin*, (adora-
 » teurs de l'esprit *Hien*) étaient *Po-sse*, (les Persans)¹. »
 Comme la Perse paraît avoir été le pays par lequel les Israé-
 lites sont venus en Chine, et cette conclusion est corroborée
 par le nombre de mots persans trouvés dans leurs rituels, il
 est naturel qu'ils aient été compris sous cette désignation
 nationale; mais il est évident que la même expression em-
 brassait les Perses, et même les Nestoriens.

8. Sur l'édit qui en 645 ordonna la suppression des religions
 étrangères. — Preuves qu'il n'a pas été exécuté à la rigueur.

Le nombre de ces sectaires étrangers a dû grandement se
 multiplier durant la dynastie *Tang*, comme nous sommes

¹ *Tsien yen tang kin chih wan pa wei suh*, l. III, p. 3. C'est un
 travail sur des inscriptions lapidaires, dû à la plume de *Tsien Ta-*
hin, qui parut au commencement de ce siècle.

² *King kiao kao*. Recherches sur la religion nestorienne, par
Tsien-Ta-hin.

autorisé à le croire par les quelques indications que nous avons sous la main. Les Annales chinoises nous apprennent que l'an 845, l'empereur *Wou-tsoung* fit paraître un édit (A) pour la suppression des monastères bouddhiques, dans lequel il ordonnait à ceux des ordres religieux appartenant aux Nestoriens, Mahométans, adorateurs du feu, adorateurs de *Hien*

(A) Cet *Edit* a été publié dans mon *article sur l'Inscription de Singan-fou*. Voir les *Annales de philosophie*, t. xvi, p. 137 (4^e série). G. P.

Une édition moderne de cet édit, publiée dans le *Kou-wan-yuen-kien* donne une version différente de cette ordonnance. Ses expressions sont *Ta-tsin* (nestoriens) et *Mouh-hou-pa*; la traduction mantchoue du même ouvrage les transcrit littéralement et en fait deux noms propres. Mais la signification de *Mouh-hou-pa* n'est point connue. Gaubil, dans les *Mémoires sur les Chinois*, tome xv, croit qu'il y est question des *Mobeds* de Perse, tandis que M. Pauthier reconnaît dans ce nom le *Maabar* de l'Inde méridionale. Voyez *De l'authenticité de l'Inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, p. 72, et dans les *Annales de philosophie*, t. xvi, p. 142. Quoi qu'il en soit, il est reconnu par les sinologues, qu'il règne une grande incertitude dans les anciens noms propres, tels qu'ils ont été reproduits dans les splendides éditions impériales de la présente dynastie. Cela fut démontré par Klaproth, il y a trente ans, dans un travail inséré dans le *Journal asiatique*, et saute aux yeux de quiconque examine les modernes éditions des travaux historiques, où figurent plusieurs noms propres. Ils sont souvent tellement défigurés par l'orthographe perfectionnée, que, pour les recherches étymologiques, on est contraint d'avoir recours aux anciennes éditions. La citation faite ci-dessus est tirée du *Sé-ki-tsoung-yu*, qui lit *Ta-tsin* (Nestoriens), *Mouh-hou* (Mahométans), *Ho* (Feu), *Hien*, et autres. (Note de M WYLIE.)

—L'opinion émise ici par M. A. Wylie, que les caractères chinois lus *Mou-hou-pa*, dans l'édit de *Wou-tsoung*, publié par les historiens chinois, et transcrits aussi *Mou-hou-pa* dans la traduction mantchoue du même édit, n'ont pas une signification connue, est peut-être un peu exclusive. On pourrait en dire autant du *Ta-tsin* et de tous les noms géographiques ou ethniques employés par les écrivains chinois pour désigner des contrées ou des peuples sur lesquels ils ne donnent pas des renseignements très-précis, parce qu'ils ne possédaient pas eux-mêmes des renseignements de cette nature.

C'est par une réunion de données à peu près certaines, que l'on peut arriver à reconnaître quelles sont les contrées ou les populations ainsi désignées par les écrivains chinois (lesquels, au surplus, ne sont pas seuls à embarrasser la critique européenne). C'est ce que je me suis efforcé de faire avec toute la sincérité possible, dans mon *Mémoire sur l'authenticité de l'Inscription de Si-ngan-fou*, publié par les *Annales* (année 1857), et où l'édit de l'empereur *Wou-tsoung* se trouve cité. J'ai cru que l'expression ethnique ou géographique *Mou-hou-pa*, venant après celle de *Ta-tsin*, désignait la même contrée que celle qui est nommée par les historiens de la

» et autres, comprenant plus de 6,000 âmes en tout ¹, de
 » rentrer dans la vie privée ². »

Nous n'avons rien qui nous prouve quel fut l'effet immédiat de cet édit ; mais il est probable qu'il eut simplement pour résultat la suppression des noms des différentes sectes

dynastie mongole : *Ma-pa 'rh*, par les géographes arabes : *Maba'r*, et par Marc Pol : *Maabar* (Voir le chap. 169 de mon édition sous presse), lequel nom désigne d'une manière certaine la côte orientale de la péninsule de l'Inde connue sous le nom de *côte de Coromandel*. C'est sur cette même côte, et non loin de la ville de *Madras* actuelle, que les Nestoriens eurent anciennement un établissement célèbre sous le nom d'*Eglise de Saint-Thomas*, en syriaque *Béith-Thoumas* (Voir l'édition de Marc Pol, citée, chap. 170). Il est même très-probable qu'à l'époque de la publication de l'Edit de *Wou-toung* (845 de notre ère), les Nestoriens de la côte de Coromandel avaient des relations suivies avec ceux de Chine, par les voies commerciales, qui étaient très-fréquentées, et il n'est pas bien sûr qu'à la même époque les *Musulmans* aient été nommés par les Chinois *Mou-hou-pa*, ou même seulement *Mou-hou*, et que, dans le même texte, après un nom de pays, le *Ta-thsin*, on cite un nom de secte : les *Musulmans* ou *Mahométans*. Pour mon compte, je n'en ai trouvé aucun exemple dans la lecture des historiens et géographes chinois, qui désignent toujours les Musulmans ou Mahométans par les mots : *Hoeï-hoeï*, *Hoeï-tse*, *Hoeï-jin* et *Hoeï-mîn*, c'est-à-dire « hommes qui ont changé de foi, » « peuple qui a changé de foi, » parce que, aux yeux des Chinois, c'étaient des peuples d'origine asiatique, qui avaient soudainement, au 7^e siècle de notre ère, quitté leur religion pour embrasser celle de Mahomet.

Quant à l'opinion invoquée de Klaproth, elle ne s'appliquait, dans l'intention de son auteur, qu'aux nouvelles éditions des *Histoires officielles* des dynasties étrangères à la Chine : celles des *Liao*, des *Kin* et des *Youen* ou Mongols, parce que les nouveaux éditeurs du siècle dernier, parmi lesquels il y avait des lettrés Mandchous et Mongols, ont cru devoir modifier un certain nombre de transcriptions de noms de lieux ou d'hommes, pour ramener ces transcriptions, selon leur opinion, à l'orthographe originelle et étymologique de ces mêmes noms ; mais là se sont bornés leurs rectifications ; ils ne les ont pas étendues à d'autres ouvrages.

Ces remarques n'ôtent rien à la haute estime que je professe pour le caractère et le savoir de M. A. Wylie, qui a bien voulu lui-même les provoquer, en m'adressant un exemplaire de son *Mémoire* ; plein de recherches nouvelles et d'une grande érudition chinoise ; j'ai pensé qu'on en verrait avec intérêt une traduction dans les *Annales*. (G. P.)

¹ Le *Si-ki-tsoung-yu* porte *lough-chih* « 80 ; » mais c'est là évidemment une erreur typographique ; *luh-chih* est pour *lough-t sien*, qui, par un trait additionnel, fait « 6,000. » Le *Kou wan yuen kien* donne *san-t sien* « 3,000. »

² *Si-ki-tsoung yu*, l. 1, p. 19.

et de la pratique publique de leurs services religieux. Nous sommes en mesure d'avancer qu'en 862 quelques-uns de leurs adhérents occupaient des postes importants à la cour et dans l'administration gouvernementale¹, et que seize ans plus tard ils étaient très nombreux dans quelques parties de l'empire. C'est ce que nous apprend la première relation sur la Chine, faite par un étranger d'Occident, l'Arabe *Abou-Zeyd-Al-Hassan*, qui raconte les choses comme les ayant apprises de ses concitoyens qui y avaient été, et son histoire paraît avoir été écrite au 12^e siècle. Il dit, en parlant d'un massacre général qui eut lieu à *Khan-fou* en 878 :

« Des personnes qui sont au courant des événements rap-
 » portent qu'il périt à cette occasion 120,000 musulmans,
 » juifs, chrétiens et mages qui étaient établis dans la ville et
 » qui exerçaient le commerce, sans compter les personnes
 » qui furent tuées d'entre les indigènes. On a indiqué le nom-
 » bre précis des personnes de ces quatre religions qui perdi-
 » rent la vie, parce que le gouvernement chinois prélevait sur
 » elles un impôt d'après leur nombre². »

Cette dernière remarque concorde admirablement avec ce que nous avons avancé plus haut, qu'un fonctionnaire chargé de la surveillance de ce qui concernait la secte *Hien*, était nommé par le gouvernement chinois.

En 956 et 958, nous trouvons que l'autorité locale de *Khaï-foung-fou* leur témoigna de la bienveillance³. La seconde information que nous ayons de cette secte est empruntée aux Tables de pierre de la Synagogue, qui relatent une immigration de 70 familles avec tribut d'un tissu d'Occident⁴. L'empereur *Hiao-tsong*, de la dynastie des *Soung*, dit : « Puisqu'ils sont venus à notre terre centrale, et qu'ils obser-
 » vent avec respect les coutumes de leurs ancêtres, tolérez
 » leurs doctrines à *Pien-liang* (*Kaï-foung*). » En 1163, une Synagogue fut commencée, et, deux ans plus tard, elle fut

¹ *Méh-tchwang-mwan luh*, l. iv, p. 2.

² *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Asie et à la Chine*, t. 1, p. 64.

³ *Méh-tchwoung mwan luh*, l. iv, p. 2.

⁴ Il paraît qu'il est ici question du coton, plante qui ne fut introduite en Chine que quelques siècles plus tard.

finie aux frais de *Yen tou-la*, pendant que *Lie Tching* et *Wou-sse-ta* avaient la surintendance de la religion ¹. Avant cette époque, il paraît que les Israélites, en Chine, comme leurs frères parmi les nations d'Occident, avaient passé par une série de revers, et que cet acte spécial de la clémence impériale leur allouait de nouveaux fonds pour occuper la place qui avait été sanctifiée par l'adoration de leurs ancêtres.

9. Indications de différentes localités où l'on adorait le Dieu des Juifs.

Il y a une note intéressante dans le *Meh-tchwang-mwan-luh*, publié vers ce temps-là, concernant quelques-uns de ces lieux d'adoration dont le premier se rapporte probablement à la Synagogue dont il vient d'être parlé. « Au nord du rem-
» part de la ville, capitale de l'est (*Khaï-foung*), il existe un
» temple *Hien*. L'esprit *Hien* est originaire du *Sî-yuh* (ré-
» gions occidentales). C'est un esprit étranger. Ses partisans
» vinrent en Chine avec les Nestoriens et les Mahométans, et
» leur culte est conforme à celui des Parsis. Le peuple, dans
» la capitale, révère la majesté de l'intelligence de cet Esprit
» et lui rend les plus grands hommages. Le ministre du tem-
» ple est nommé *Chi*, avec un surnom : *Chi-tchwang*, et
» dit que la fonction a été héréditaire dans sa famille pendant
» plusieurs générations. On y conserve trois Tables de pierre
» qui leur furent offertes dans les temps anciens. Une d'elles,
» appelée *Protection bienveillante*, fut donnée en 862 par
» *Ling-hou*, commissaire militaire pour *Siuen-wou*, qui agis-
» sait comme ministre d'État. Une autre est nommée *Adou-*
» *cissement*; elle fut donnée, en 956, par *Wang*, préfet de
» *Kaï-foung*, avec l'autorisation du chancelier du palais de
» *Twan-ming*. La troisième est appelée *Noble*, et fut donnée
» par *Wang*, préfet de *Kaï-foung*, avec l'autorisation du com-
» missaire du conseil privé. Depuis la dynastie des Thang,
» l'esprit *Hien* a été adoré à *Pien*, et les ministres se sont suc-
» cédé les uns aux autres dans l'emploi pendant 200 ans, ce
» qui est très-remarquable. Près de la muraille de la ville, à
» l'est de *Tchou-fang*, porte de *Tchin-kiang-fou*, il y a une

¹ *Chinese Repository*, vol. xx, p. 454-457.

» chapelle de l'esprit *Hien*; mais on ignore par qui elle fut érigée¹. »

Deux autres chapelles de la secte à *Tchang-gan* sont nommées dans le *Tchang-gan-tchi*, mais sans remarque qui puisse faire connaître l'époque de leur fondation : « A l'ouest de la rue du Midi, qui divise le square *Tsing-koung*², il y a une chapelle *Hien*³. »

» Au sud de la porte orientale du square *Li-tsiuen*, il y a une chapelle *Hien*⁴. »

En 1279, comme nous l'apprend une des inscriptions, l'ancienne Synagogue de la partie orientale de la rue *Tou-chi-tse* fut rebâtie par le *Wou-sse-ta*; elle couvrait le square sur une étendue de 350 pieds⁵. C'était probablement la restauration d'un des édifices originairement établis sous une dynastie précédente.

Quelques observations accidentelles dans les *Voyages de Marco Polo*, nous apprennent que les Juifs étaient assez nombreux à cette époque pour exercer une influence politique en Chine et en Tartarie. Parlant de la défaite du prince *Nayan* qui avait un grand nombre de chrétiens dans son armée, et fut vaincu par *Kublai*, kan des Tartares, en 1286, il continue : « Quand les Juifs et les Sarrasins virent que la bannière de la Croix était renversée, ils insultaient les habitants chrétiens, en leur disant : Voyez l'état auquel vos bannières vantées et ceux qui les suivaient, sont réduits⁷. »

¹ *Méh-tchwang-mwan-luh*, l. iv, p. 2.

² C'était le 7^e square du côté du nord, en face du rempart est du faubourg.

³ *Tchang-gan-tchi*, l. ix, p. 4.

⁴ C'était le 4^e square du côté du nord, à l'ouest de la seconde rue ouest de la ville impériale.

⁵ *Ibid.*, l. x, p. 6.

⁶ *Chinese Repository*, vol. xx, p. 457.

⁷ Traduction anglaise de Marsden, éditée par Thomas Wright, 1854, p. 166.

—L'ancien texte français de Marc Pol (dont je fais imprimer en ce moment une édition accompagnée d'un grand commentaire), porte : « Et après que le grand Kaan ot vaincu *Nayan*, les générations de genz qui estoient en la seigneurie *Nayan* en ces quatre provinces avant dites, qui estoient idolâtres et sarrasins, mais auques y avoit crestiens; il faisoient si grant gap (*raillerie*) des crestiens et de la croix, que *Nayan* y avoit portée en s'enseigne (*sur son*

Dans le chapitre suivant, parlant des cérémonies avec lesquelles *Kublai* célébrait les fêtes chrétiennes à *Kanbalu* (Pé-king), il ajoute : « Et il observait la même chose aux fêtes des Sarrasins, Juifs et idolâtres. » Comme on lui demandait la raison de sa conduite, il répondit : « Il y a quatre grands Prophètes qui sont révéérés et adorés par les différentes classes des hommes. Les Chrétiens regardent Jésus-Christ comme leur Dieu; les Sarrasins, Mahomet; les Juifs, Moïse; et les Idolâtres, *Sogomom-barkan*¹, la plus grande de leurs idoles. J'honore et respecte tous les quatre et implore le secours de celui qui parmi eux est véritablement l'Être-Suprême dans le ciel². Cette conduite, remarque M. Marsden, envers les partisans de divers systèmes religieux, s'accorde parfaitement avec le caractère de *Kublai*, dont la politique était le trait distinctif dominant. Il voulait contenir toutes les classes de ses sujets, et particulièrement ceux de la capitale ou du voisinage de la cour, en leur accordant la liberté de suivre, sans être inquiétés, leurs doctrines étendard), que il ne pouvoient durer (*ils ne pouvaient supporter ces railleries*). Et leur disoient : « Or, veez comment la vostre croix de vostre Dieu a aidié Nayan qui estoit crestien et l'aouroit ! » Et tant en crut la parole qu'elle vint jusques au grant Kaan. Et quant le grant Kaan oy ce, si reprist moult ceux qui le gap en faisoient, et devant les crestiens; et dist aux crestiens « que il se deussent conforter; que se la Croix n'avoit aidé Nayan, que elle avoit fait grant raison; car, bonne chose si comme elle est, ne devoit autre chose faire que ce qu'elle avoit fait; car Nayan estoit desloyaus et traitres, qui venoit contre son seigneur, et pour ce li est bien avenu ce qu'il avoit deservi (*mérité*). Et la Croix de vostre Dieu fit moult bien, quand elle ne l'aida contre droit. » Et dist ce si haut, que chascun l'oy; si que les crestiens respondirent au grant Kaan : « Grandisme Seigneur, vous dites moult bien, car nostre Croix ne veut aidier nulluy à tort; et pour ce n'aida pas Nayan qui faisoit maus et desloiautés, si qu'elle n'en veut faire, si comme lui qui mal faisoit. » (*Le Livre de Marc Pol.*; p. 250.

Les Juifs ne sont pas nommés dans notre ancien texte. (G. P.)

¹ Ce mot est évidemment une transcription erronée de *Chégamouni borkhan*, *Chakye-mouni Boudha* (ou Dieu).

² *Voyages* de Marco Polo, trad. de Marsden, éd. citée, p. 167-168.

—Le chapitre d'où ce passage est extrait, ne se trouve que dans le texte italien de Ramusio, publié pour la première fois à Venise en 1559; il ne se trouve, ni dans nos trois anciens manuscrits, ni dans aucune autre rédaction connue que celle de Ramusio, traduite en anglais par Marsden.

(G. P.)

» religieuses, et en flattant chacun d'eux par l'idée qu'il avait » sa protection spéciale¹. » Et la reconstruction de la Synagogue, dont nous avons parlé plus haut, était probablement le résultat de sa tolérance et de son patronage.

Vers la fin de la même dynastie nous avons le témoignage de l'envoyé arabe, *Ibn Batuta*, pour ce qui concerne l'existence des Juifs en Chine vers 1346. Dans sa notice sur la ville de *Khansa* (Hang-tcheou), il fait cette remarque : « Dans la seconde division sont les Juifs, les Chrétiens et les » Turcs qui adorent le soleil : ceux-ci sont nombreux, leur » nombre n'est pas connu et leur ville est la plus belle de » toutes. Leurs rues sont bien disposées, leurs habitants » grands et excessivement riches². »

10. Privilèges accordés aux juifs dans le 14^e siècle et les suivants.

Il parait que les privilèges accordés aux Israélites leur furent confirmés à l'avènement de la dynastie *Ming*, dans la dernière moitié du 14^e siècle, époque à laquelle ils avaient un grand nombre de *mullahs* ou maîtres; et une commission choisie parmi ces derniers fut nommée pour prendre la direction des affaires de la Synagogue à Khaï-foung³.

En 1421, l'édifice fut restauré sous le patronage impérial, et la table impériale ou *Wen-souy-pai* de la dynastie *Ming* fut placée dans la salle d'adoration, un commissaire ayant été envoyé pour y brûler de l'encens. Deux ans plus tard, un membre de la communauté recevait une haute commission militaire. En 1445 la façade de l'établissement fut rebâtie; mais une inondation, qui eut lieu en 1461 par le débordement du fleuve Jaune, détruisit presque tout l'édifice. Il fut de nouveau rétabli par permission officielle et même agrandi dans la dernière moitié du 15^e siècle. Des familles d'Israélites doivent avoir existé dans d'autres parties de la Chine dans ce temps là, jouissant en toute liberté de leurs privilèges religieux, puisque nous trouvons qu'ils pouvaient se procurer des rouleaux de la Loi de *Ning-hia*, et de *Ning-po*, pour rem-

¹ *Voyages* de Marco Polo, p. 167.

² *Voyages* de Ibn Batuta, traduction de Lee, p. 217.

³ *Chinese Repository*, vol. xx, p. 457.

placer ceux qui avaient été détruits par l'inondation ; et ils paraissent avoir eu aussi des établissements à *Hang-tchéou* et *Péking*¹. En 1489, l'édifice fut entièrement renouvelé ; un souvenir de cet événement est conservé sur une pierre érigée la même année.

Il reste encore une autre table de pierre dans l'intérieur, datée de 1512, donnant un aperçu des idées religieuses de ceux qui vivaient à cette époque, formant un memento traditionnel du plus vif intérêt, ayant survécu à l'influence de plusieurs siècles de contact avec le Paganisme.

A la fin du 16^e siècle, ils furent de nouveau privés de leurs livres par un incendie, et cette perte fut en partie réparée par l'acquisition d'un rouleau de la Loi, qui leur fut cédé par un Musulman à *Ning-kiang*, dans le *Chen-si*, lequel l'avait eu par testament d'un Israélite mort à Canton ; et ils purent faire plusieurs copies de ce rouleau hébreu. La Synagogue fut rebâtie par un membre de la communauté appelé *Tchao*, à cette époque magistrat d'un district de la ville.

Il est fait mention des Israélites en Chine dans ce temps-là, dans la Relation de *Galeotta Perera*, gentilhomme italien, qui fut prisonnier plusieurs années dans le pays. Parlant de la manière dont on y administre la justice, il dit :

« Les Maures, les Gentils et les Juifs ont tous leurs serments différents : les Maures jurent par leur *Mossafos*, » les Brachmanes par leur *Fili*, les autres pareillement par » les objets qu'ils adorent². »

Une *Encyclopédie* de la contrée, publiée à cette même époque, fait mention de huit différents systèmes d'astronomie qui ont eu cours en divers temps en Chine : le dernier nommé étant appelé *les Quatre-Cieux*, théorie introduite par les « étrangers *Hien* ». Il paraît extrêmement probable que les Juifs ont dû apporter avec eux de l'Occident quelques-unes des notions astronomiques en vogue dans les pays où ils avaient résidé. Parlant des richesses et de l'influence de ceux

¹ *Lettres édifiantes et curieuses*, t. xxiv, p. 62.

² *Navigations importantes, Voyages, trafics et découvertes de la nation anglaise*, par Richard Hakluyt, vol. II, 2^e partie, p. 73;

³ *San-tsai tou-hwuy*, section astronomique, p. 2.

qui s'étaient établis à Bagdad, *Renaudot* nous dit : « Ils es-
» sayèrent de divers moyens ; plusieurs d'entre eux cultivè-
» rent les sciences, particulièrement la philosophie, l'astro-
» nomie et la physique ¹. »

Ce fut peu d'années après l'incendie dont nous avons parlé ci-dessus, que les Jésuites, auxquels il avait été nouvellement permis de résider à Péking, eurent connaissance de l'existence de l'établissement juif de *Khai-foung*, par un des Israélites, qui était venu à Péking pour obtenir les grades littéraires. Il disait que dans sa ville natale il y avait dix à douze familles israélites, avec une belle Synagogue, pour la restauration et l'ornementation de laquelle il avait été récemment dépensé 10,000 couronnes (A), et dans laquelle on conservait un rouleau (B) de la Loi qui avait 4 ou 500 ans d'antiquité ; ajoutant, qu'à *Hang-tcheou-fou*, capitale du Tche-kiang, il y avait un nombre beaucoup plus considérable de familles et une Synagogue, et qu'il y en avait plusieurs dans d'autres endroits de la contrée ; mais que celles-ci n'ayant point de Synagogue, leur religion s'était insensiblement éteinte. Ceci s'accorde très-bien avec ce qui était raconté à *Semedo*, pendant sa résidence à Nanking. Il y apprenait d'un Mahométan qu'il y avait dans cette ville quatre familles juives qui avaient embrassé la religion du Koran, étant les dernières de cette race dans ce pays, et leurs maîtres ayant manqué, à mesure que leur nombre diminuait.

Le premier Européen que nous sachions avoir visité la

¹ *Anciennes Relations des Indes et de la Chine*, par *Renaudot* ; Appendice, p. 190.

(A) Monnaie anglaise qui vaut 6 francs. (*Note du traducteur.*)

(B) Chacun de ces livres (*sepher-thorah*) renferme le Pentateuque écrit à la main. Ce n'est qu'à Jérusalem que les Rabbins peuvent s'occuper de ce travail ; ils y passent des années entières, car la moindre rature, la moindre imperfection ou inégalité dans les lettres suffisent pour le faire recommencer. Toutes les lettres sont comptées : il y en a deux millions. Ces rouleaux ou livres servent à la prière les jours de fête, et chaque samedi le ministre officiant y lit à haute voix un chapitre de la loi.

La collection du *sepher-thorah*, détruite par un incendie qui consuma la synagogue d'Avignon, le 24 novembre 1845, était composée de 42 rouleaux de parchemin ; c'était une des plus riches du monde. (*Note du traducteur.*)

Synagogue de *Kai-foung*, était Jules *Aleni* en 1613; mais quoiqu'il confirmât ce qui était connu auparavant, il ajoutait peu de renseignements nouveaux.

En 1642, la Synagogue fut de nouveau dévastée par l'inondation de ce fléau du Ho-nan, le fleuve Jaune, et un grand nombre de leurs livres furent détruits ou submergés; et ce malheur ayant été suivi, à un court intervalle, de l'investissement de la ville de *Kai-foung*, lors de l'établissement de la dynastie régnante, les résidents israélites furent complètement dispersés pour un temps; mais les membres de sept clans ou groupes, retournèrent bientôt après prendre possession de leur ancien patrimoine, ceux-ci étant communément désignés sous la dénomination des *sept clans de Hwuy-tse*.

Pendant le 18^e siècle, plusieurs Européens purent visiter la Synagogue; mais les détails les plus minutieux que nous en ayons sont dus à la plume du Père *Gozani* (A). Il nous apprend que les familles qui restaient, montrèrent le plus grand zèle pour restaurer l'édifice. et qu'elles se procurèrent treize copies du Pentateuque sur des rouleaux de parchemin. Les différentes légendes murales qui existent encore, portant diverses dates depuis 1657 jusqu'à 1797, semblent attester de la part des Israélites un grand respect pour la sainteté du lieu.

Une notice récente de l'existence de la religion *Hien* se trouve dans le *Chang-hai-hien-tchi*¹. Dans la section biographique de cet ouvrage, nous lisons : « *Tchang-Wei-tchoung*, » surnommé *Luh-jin* qualifié *Chih-hiu*, obtenait le grade » de *Tsin-sse* à *Suien-hwa*, en 1779. Il fut ensuite maire de » *Chay-houng* dans le *Se-tchuen*, où, par sa prudence, son » économie et sa bienveillance, il fut réputé le meilleur » magistrat dans cette partie de l'Empire. Le culte *Hien* étant » prédominant dans le district, un imposteur, qui prétendait » avoir des pouvoirs surnaturels, apparut parmi eux, faisant

(A) Voir *Histoire générale des Voyages*, par l'abbé Prévost, t. xxiii, p. 110, édit. de Paris, de 1761. (Note du traducteur.)

¹ C'est une relation topographique du district de *Chang-hai*, comprenant l'histoire, les antiquités, les institutions, les hommes remarquables, etc.

» faire des souscriptions pour la restauration d'un temple; il
 » avait même imposé, à cette occasion, le précédent magistrat
 » de ce district. Mais *Wei-tchoung* arrêtant ses prétentions par
 » quelques châtimens, son influence s'éteignit peu à peu¹. »

11. Etat actuel des Juifs en Chine.

En 1777 et 1779, le savant orientaliste *Olave-Gerhard-Tychsen*, envoya successivement des lettres hébraïques aux Juifs de *Kai-foung*, par quelques-uns de ses amis de Batavia; mais on n'a point su si elles arrivèrent à leur destination. En 1815, le docteur *Morrison* leur adressa une lettre en hébreu, au nom de quelques Juifs de Londres; nous avons lieu de croire qu'ils la reçurent et la gardèrent, quoique depuis cette époque il n'y eut personne parmi eux, assez versé dans la connaissance de la langue hébraïque pour la lire. En 1850, une autre lettre en hébreu, accompagnée d'une note explicative en chinois, leur fut envoyée par M. *Layton*, consul anglais, à Amoy. Celle-ci fut reçue²; mais la crainte que les autorités chinoises n'apprirent qu'ils étaient en correspondance avec des étrangers, les empêcha d'y répondre.

Les informations les plus récentes que l'on ait sur cette colonie sont celles qui ont été données par la députation envoyée sur les instances de la *Société* établie à Londres pour *propager le Christianisme parmi les Juifs*, deux Chinois ayant été spécialement chargés de les visiter dans deux occasions en 1850 et 1851, dans le but d'obtenir tous les renseignements possibles sur leur compte. Le résultat de leurs recherches confirma sous tous les rapports ce que l'on savait déjà; on apprit qu'il y avait encore des représentants *des sept clans*, mais que, selon toute apparence, la communauté était réduite à un déplorable état de pauvreté; car ils avaient été pendant 50 ans sans *rabbi*, et leur position indiquait un état de décadence menaçant la secte d'une prompte extinction. La Syna-

¹ *Chang-hai-hien-tchi*, l. XIII, p. 48.

² Elle est actuellement en la possession de la *Société* fondée pour *propager le christianisme parmi les Juifs*, dans l'établissement de cette société à Londres (Lincoln's Inn Fields).

gogue était encore debout avec ses diverses dépendances, mais les ravages du temps apparaissaient dans son délabrement rapide; les rouleaux de la Loi sur peau de brebis et les petits rituels étaient encore conservés, mais c'était lettre morte pour les Israélites qui restaient; quelques-uns de ces livres furent achetés pour la Société de Londres. Quelques membres de cette communauté ont depuis, dans diverses occasions, visité Chang-haï. Ces dernières années la ville de *Khai-foung* a reçu plusieurs fois la visite des bandes rebelles, dont l'incursion a répandu la désolation et la misère parmi les habitants. Le rapport nous apprend que le groupe Israélite qui restait a été de nouveau dispersé, et qu'il a emporté avec lui dans diverses contrées de l'Empire leurs intéressantes reliques littéraires. Une autre visite à l'établissement de ces Israélites par quelque Européen pourra peut-être nous procurer de nouveaux renseignements sur leur histoire passée, et nous donner l'espoir de leur retour dans la même localité. Si cette dispersion de la communauté devait être la dernière, et si l'ancienne Synagogue était abandonnée ou consacrée au culte idolâtrique, les notions de ce peuple dans la littérature du pays sont si rares et si vagues, que le fait de son antique et constante existence dans la Chine, ignorée des indigènes, ne serait connue que de quelques archéologues investigateurs; et sans les relations fortuites qui ont été placées sous les yeux du public ces dernières années, plusieurs Européens seraient tentés de classer *l'histoire de la résidence des Israélites en Chine* parmi les merveilles incroyables des voyageurs orientaux.

12. Quelle idée se font les auteurs chinois de la religion juive.

Mal informés et indifférents, comme le sont généralement les auteurs chinois pour ce qui concerne les religions étrangères, il n'est pas surprenant de les trouver en défaut pour connaître quel système se rapportait à la religion *Hien*; et nous ne trouvons pas unanimité d'opinions parmi ceux qui se sont aventurés à traiter cette matière.

Yao-Kwan dit, que c'est la croyance des Parsis ¹.

¹ *Si ki tsoung yü*, l. 1, p. 19.

Le *Catalogue des Livres de la Librairie Impériale*¹ mis au jour et publié sous la surintendance de l'Empereur, durant la période *Kien-loung*, soutient qu'elle est identique avec la religion Nestorienne de la dynastie *Tang*, et la catholique Romaine des temps modernes. Mais s'il n'y avait point d'autre objection, la date de son existence en Chine suffirait pour la réfuter.

Dans les temps récents, nous avons l'opinion d'un savant Chinois qui est peut-être mieux à même qu'aucun de ses concitoyens de parler sur cette matière. Le dernier lieutenant-gouverneur du Fouh-kien, Siu Ki-yu, dans sa « *Géographie des pays étrangers* »² fait les remarques suivantes, qui méritent attention :

« A partir de la Judée, à l'occident, toutes les nations adorent l'esprit *Thien* (Ciel). Ce culte doit son origine à Moïse, et prit naissance vers le commencement de la dynastie *Chang*. Il est dit que l'esprit *Thien* descendit sur le mont Sinaï, et donna dix commandements pour servir de guide au genre humain, de là le 7^e jour a été consacré au repos et à l'adoration : c'était mille et plusieurs centaines d'années avant la naissance du Christ. C'est à cette source que la religion catholique romaine a puisé son origine; mais le culte n'est pas identique avec la religion catholique romaine. Dès les temps des cinq précédentes dynasties il y a eu des chapelles de l'esprit *Hien* en Chine. Il y avait aussi des chapelles du (*Hou*) étranger *Hien*, et de (*Hu*) feu *Hien*. Nous trouvons que ce caractère *Hien* est composé des deux caractères 𠄎 *Chi* (influence spirituelle) et 天 *Thien* (Ciel) équivalent à *Thien*-(Ciel)-esprit. Cette religion prit naissance en Judée sur les frontières orientales de l'empire romain. La désignation *Etranger-Hien* est la même que *Hien-esprit*. Le *Hien-esprit* est le même que *Thien-esprit*,

¹ *Kin-ting sse-kou tsiouen chou tsung muh*, l. cxxv, p. 33.

² *Ying-hwan tchi lio*. — Dans cet aperçu sommaire des nations extérieures, l'auteur a profité de la facilité qu'il avait de consulter les étrangers pour ce qui regarde les affaires étrangères, ce qu'il reconnaît avec franchise, et il use impartialement des informations qu'il a puisées à cette source.

» et paraît appartenir à l'empire romain. C'était la figure de
 » la religion chrétienne. Quant au *Feu-esprit* (religion Parsie),
 » il vint de Perse, et n'a point de rapport avec l'empire ro-
 » main. En appelant celui-ci du nom de *Feu-Hien*, on con-
 » fond en un seul les deux noms (*Ho-Chin*) Feu-esprit et
 » (*Thien-Chin*) *Thien-esprit*. Dire que la religion Parsie (des
 » sectateurs de Zoroastre) vint de l'empire romain, c'est res-
 » sembler à celui qui rechercherait des liens de parenté de
 » sa famille dans un clan étranger ¹. »

Ce qui nous paraît très-digne de remarque, c'est la ma-
 nière explicite avec laquelle l'auteur distingue ici les Israélites
 et en fait une secte séparée, quoiqu'il ne paraisse pas avoir
 eu connaissance d'une Synagogue et d'un établissement à
Khai-foung, car il n'en parle pas une seule fois dans cet
 ouvrage où il traite néanmoins des diverses religions étran-
 gères.

En présence de ces faits divers et de ces opinions variées,
 que nous avons recueillis des sources indigènes et étrangères,
 nous croyons être dans le vrai, ce nous semble, en concluant
 que le culte ou religion *Hien* était la *religion des Hébreux*.
 Sans autre preuve, il serait permis de penser qu'un certain
 nombre de religions étrangères sont nommées dans les livres
 chinois, et que celles-ci correspondent exactement par le
 nombre avec celles que nous apprenons par d'autres docu-
 ments être entrées en Chine. Les Mahométans, les Ma-
 nichéens, les Perses, les Nestoriens ², nous pouvons claire-
 ment les identifier. Mais les Israélites, nous avons raison de
 le croire, étaient beaucoup plus nombreux que quelques-unes
 de ces sectes, et sont restés en Chine pendant une longue
 suite de siècles, est-il probable qu'ils aient été seuls passés

¹ *Ying-hwan-tchi-liao*, l. III, p. 37.

² Dans la traduction intégrale des *Commentaires chinois* que j'ai
 publiée à la suite de mon édition de *l'Inscription de Si-ngan-fou*,
 Paris, 1858, p. 69-85, il est question des Nestoriens, des *Mo-ni*, ou
 Manichéens, des Parsis, ou Guébres, etc., que j'ai été fondé, je
 crois, à identifier ainsi. Mais j'avais identifié aussi les *Yao-chin* ou
Sectateurs de l'esprit du mal, avec les *Yézidis*, le caractère 祆
hien, étant écrit 祆 *yao* dans ces mêmes *Commentaires*. (G. P.)

sous silence, tandis que les autres sectes étaient nommées? S'ils ont été passés sous silence et entièrement omis, alors le nom d'une corporation religieuse étrangère, celui d'adorateurs d'*Hien* reste seul nonidentifié. Les deux hypothèses négatives impliquent une puissante affirmation, et pour me servir d'une métaphore chinoise, « s'unissent comme les deux » parties d'un sceau. »

Outre les notices des adorateurs de *Hien* en Chine, il existe bon nombre de souvenirs, dans la littérature du pays, de cette secte dans diverses autres contrées de l'Asie, qu'il serait très-intéressant de rechercher, et qui probablement fournira la matière d'un autre article.

Alex. WYLIE.

Traduit de l'anglais

par l'abbé TH. BLANC, curé de Domazan.

(Traduction revue et annotée par M. G. Pauthier.)



Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE
DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France
et du Saint-Siège à la fin du xvii^e siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

4^e ARTICLE. ¹.

Depuis l'exclusion de Bossuet aux conférences, jusqu'à la déclaration des trois prélats envoyée à Rome (Fin de juin-août 1697).

Ne perdons pas de vue la double correspondance, et suivons-la pas à pas : l'histoire est là. Gardons-nous d'oublier aussi que Bossuet avait la vérité théologique de son côté. Bossuet écrit le 24 juin à son neveu cette lettre fort courte : « M. de Cambrai a déjà donné des explications sur son système. La dernière, qu'il prétendait décisive, est plus longue de beaucoup que son livre. Ceux à qui il l'a communiquée me dissuadent de la lire et disent qu'elle ne satisfait à rien. On ne sait donc plus comment en sortir avec lui. Ses amis proposent des explications plus courtes et plus précises qu'on nous promet demain. Il rend *le traité* fort difficile. (Un traité n'est pas une décision juridictionnelle : c'est clair !) par le refus opiniâtre de conférer avec nous trois ensemble de vive voix. Tout le monde le blâme sur cela plus que sur tout le reste. Il fait rouler la difficulté sur moi, avec qui il ne veut point de commerce sur cette matière. Il ne fallait donc point me prendre en garantie comme les autres. On ne comprend rien à son procédé qui, je vous assure, devient de plus en plus odieux, d'autant plus que j'apporte toutes les facilités possibles. Vous pouvez dire de ceci ce que vous trouverez à propos ². »

Les deux explications de Fénelon dont Bossuet parle dans

¹ Voir le 3^e article au N^o précédent ci-dessus, p. 107.

² Paris (*Œuv.*, Vivès, t. xxviii, p. 199).

cette lettre étaient la Réponse à M. de Chartres du mois d'avril, et la seconde l'*Eclaircissement* qui se distribuait. On a en effet, de Fénelon, une pièce intitulée : *Eclaircissement qui servira de première partie au livre des Maximes*¹. Les explications plus courtes et plus précises consistèrent en vingt demandes que M. de Cambrai posa pas écrit à Bossuet, et qu'on trouve imprimées dans la *correspondance* de l'évêque de Meaux avec ses réponses à chaque article².

Fénelon communiqua d'abord l'*Eclaircissement* et les demandes à M. Tronson, qui devait en faire part à deux personnes : à M. Baudran, et à M. le curé de Saint-Sulpice ; au P. de Valois et par lui à quelques docteurs de sa connaissance ; à M. le Merre, avocat, à M. l'évêque d'Amiens, à M. l'évêque de Toul : les deux mêmes que Saint-Simon place à tort dans les conférences : c'étaient Henri Feydeau de Brou, mort en 1706, et Henri de Thiard de Bissy, transféré à Meaux en 1704. Fénelon dit du premier : « C'est un » ami que je ne dois pas négliger, » et du second : « Je suppose » que M. de Toul verra l'*éclaircissement* avec M. Le Merre. » Mais M. d'Amiens s'excusa, « ne croyant pas pouvoir rien » gagner. » Fénelon communiqua aussi les ouvrages de défense ci-dessus énoncés à M. Boileau, à M. de Beaufort pour M. l'archevêque de Paris, à l'abbé de Maulevrier, puis à l'évêque de Coutances, Loménie de Brienne ; à M. Colbert, archevêque de Rouen, frère des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers ; au P. Germain, carme déchaussé, etc. En un mot, comme l'écrivait l'abbé Berrier à M. de Rancé réformateur de la Trappe : « Il ne se sert du temps qu'on lui laisse » et de la condescendance que l'on avait pour lui que pour » grossir son parti³. »

L'évêque de Chartres connut l'*éclaircissement* que Fénelon ne voulait lui faire parvenir qu'après que ses principaux confidents en auraient pris connaissance. Alors il lui fit donner les *demandes*. Il écrivait en même temps : « J'ai peine à croire

¹ Note sur la lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac du 22 juin (1697), *Corr.*, t. VII, p. 464.

² *OEuv.*, t. XXVIII, p. 203 à 207.

³ Torcy, 24 août 1697 (*OEuv.*, t. XXVIII, p. 226).

» qu'il n'y ait quelque mystère caché entre lui et M. de Meaux. » Il croyait toutefois son affaire *en chemin de finir*, et voulait seulement gagner, avant qu'on commençât l'examen, jusqu'à la fin de la semaine, c'est-à-dire jusqu'au 29 juin ; en attendant, répandre sans cesse les *demandes* partout et l'*Eclaircissement* chez les personnes qui pouvaient entrer utilement dans l'affaire. Mais il ajoute le 27 juin : « Il faut toujours demander qu'on ne montre point l'*Eclaircissement* à M. de Meaux. Ils manqueront apparemment de parole là dessus ; mais enfin il faut toujours qu'à mon égard et à l'égard du public il soit hors de l'affaire. » Il désirait encore gagner du temps : « Si vous donnez l'*Eclaircissement* à M. de Chartres, comme il le faut, cela me gagnera quelques jours, pendant lesquels les autres à qui nous avons donné cet écrit l'auront examiné. » Le P. de Valois regrettait que l'écrit fût donné à l'archevêque de Paris avant cet examen ; mais ce prélat n'avait pas même permis à Fénelon « de différer du matin du mardi (25 juin) jusqu'à l'après-midi pour lui donner son écrit, parce que le mercredi (26) qui était le grand jour d'assemblée et de crise à Versailles il voulait pouvoir dire au roi qu'il avait déjà vu une explication du livre. » L'archevêque de Paris demanda aussitôt à M. de Cambrai des copies de son *Eclaircissement* pour les docteurs qu'il voulait consulter : M. de Cambrai en fit envoyer au plus vite ¹.

Sa correspondance vérifie parfaitement celle de M. de Meaux, car il écrivait dès le 22 juin, à l'abbé de Chanterac, qui se donnait alors un grand mouvement pour lui : « Il faut inculquer à M. de Chartres que je veux bien rendre compte à M. de Meaux, comme à mon confrère, mais par écrit seulement, et à condition qu'il écrira de son côté comme moi du mien, et que nous serons en maisons séparées. *Pour l'exa-*

¹ Lettres de Fénelon à l'abbé de Chanterac, des 22, 24 et 25 juin déjà indiquées, et du même au même, Versailles, 27 juin (1697); Versailles, 28 juin (1697); Versailles, 6 juillet (1697); Versailles, 11 juillet (1697); de l'abbé de Chanterac à Fénelon, mardi 16 juillet 1697; Paris, 22 juillet 1697 (*Corr.*, t. VII, p. 470 à 474 et 477, 484, 487, 488, 502. — Sur le refus de M. d'Amiens, Bossuet, lettre à son neveu, Versailles, 22 juillet 1697 (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 210).

» *men de mes explications, je ne puis consentir qu'on lui en*
 » *fasse aucune part, et je finirai tout, dès que j'apercevrai*
 » *qu'on veut me faire compter avec lui. Pour le fond de mes*
 » *explications, je veux essayer la critique la plus rigide des*
 » *docteurs (nous allons voir dans un instant l'effet à reculons*
 » *de cette belle promesse). Vous voyez bien, mon cher abbé,*
 » *que la fermeté fait mieux qu'une conduite timide et accom-*
 » *modante à la hauteur des autres¹. »*

Il se posait comme le maître du terrain, prêt à arborer son étendard, tenu en réserve de l'appel au Pape.

Le 28, il écrit encore au même : « Pour le P. de Valois, vous pouvez lui dire que je ne fais point rentrer M. de Meaux dans mon affaire, par mes *demandes*. J'ai déclaré que je voulais bien lui rendre compte de ma foi par écrit, *et par là lui ôter le prétexte de chercher une conférence* ; mais que je ne consentirais jamais, sous ce prétexte, qu'il entrât dans la discussion de mon livre. Il fallait lui ôter ce beau prétexte. (Trois fois le mot prétexte en cinq lignes : ce bel esprit était bien agité) ! Du reste, je demeure dans ma première situation, et je ne crois pas qu'il tire avantage de mes *demandes*². »

Fénelon avait-il de bonnes raisons pour refuser ainsi de conférer avec Bossuet ? Voici l'unique qu'il fournit à Noailles, dans sa lettre du 8 juin, et que M. de Bausset a transcrite comme excellente : « Cette exclusion de M. de Meaux ne vient d'aucun ressentiment, mais d'une fâcheuse nécessité où il m'a réduit, de n'avoir plus rien à traiter avec lui, après la conduite qu'il a tenue à mon égard *depuis plusieurs années*³. » Reproduire de pareilles lignes, c'est les réfuter : car on sait trop bien dans quelles relations les deux amis étaient ensemble *depuis plusieurs années*. Fénelon, quoi qu'il en dise⁴, et quoi qu'en dise M. de Bausset⁵, redoutait la science et l'entraînante polémique de l'évêque de Meaux,

¹ Versailles, *Corresp.*, t. VII, p. 465.

² Versailles, *Corresp.*, t. VII, p. 473.

³ *Corr.*, t. VII, p. 443. — Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 22, t. II, p. 37.

⁴ *Réponse à la Relation*, chap. VII, n° 76, p. 415, 416.

⁵ *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 23, t. II, p. 41.

dans une discussion face à face. Il y a bien de la différence, à se trouver en présence, ou à raisonner à loisir la plume à la main. Ainsi que Bossuet l'a remarqué : « Le papier souffre » tout, et on n'échappe pas de même à un discours qui vous » presse et vous ramène malgré vous au point de la ques- » tion¹. »

Plus tard, Fénelon, avec un style animé, a fait valoir dans sa *réponse à la relation*, d'autres raisons qui ne sont pas sérieuses. Pourquoi, demandait Bossuet, voulait-il séparer de moi l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, qu'il consentait à prendre pour examinateurs? « Pourquoi? s'écriait » Fénelon, parce qu'ils ne veulent pas, comme M. de Meaux, » m'arracher une rétractation sous un titre plus spécieux » (on a lu les lettres de l'évêque de Chartres,) parce qu'ils ne » m'ont point tendu de pièges pour me faire approuver son » livre (nous avons anéanti ce reproche), parce qu'il ne me » revient point qu'ils parlent de moi à leurs amis, comme » d'un fanatique, comme d'un esprit malade qu'on veut gué- » rir, (il ne voulait consulter d'autres médecins que ceux qui » l'auraient cru bien portant), parce que loin d'être piqués » de mon refus pour l'approbation du livre de M. de Meaux, » ils ont cru mes raisons concluantes pour ne le pas approu- » ver². » En quoi ils usaient de condescendance en un point qui ne leur paraissait pas absolument nécessaire; mais ils approuvaient eux-mêmes hautement ce livre si dangereux, suivant Fénelon. Quel tissu de *sophismes*!

Et cependant Bossuet *en maison séparée*, car il était à Paris et Fénelon à Versailles, consent à répondre aux demandes théologiques. N'était-ce pas un très-grand acte de condescendance, qui montre que réellement il apportait toutes les facilités possibles pour ramener son confrère? Il écrit le 1^{er} juillet, à son neveu : « M. de Cambrai gagne ici du temps, » par l'énorme longueur de ses explications. Il a refusé obsti- » nement de conférer avec nous, à cause de moi, à qui seul » il ne veut point parler, ni même communiquer quelques-

¹ *Remarques sur la Rép. à la Rel.*, art. ix, § 2, n° 48 (t. xix, p. 191).

² *Rép. à la Relation*, chap. vi, § 71, p. 410.

» unes de ses réponses (c'était bien exact). Il y en a d'autres
 » sur lesquelles il demande mes réponses ; et j'en ai donné
 » une d'une demi-feuille de papier, pour le prier d'expliquer
 » quatre termes ambigus dont il se sert, par une définition
 » précise ; après quoi on lui donnera en très peu de mots la
 » réponse qu'il demande ¹, » c'est-à-dire à ses vingt questions.

Fénelon venait de recevoir du Pape une réponse à sa lettre du 27 avril : fort bienveillante, mais dans laquelle il n'y avait pas un mot sur son livre ². Bossuet la trouvait « assez sèche, » et craignit néanmoins que les éloges donnés par le Pape à l'archevêque, ne servissent à faire lire le livre davantage : sans que son *Instruction sur les états d'oraison*, dont la seconde édition avait paru en mai, avec un petit supplément ³, pût en contrebalancer suffisamment le danger. Il lance donc ce billet à Noailles :

« Est-il possible, mon cher seigneur, qu'il n'y ait point de
 » réponse ? Si cela est, on se moque visiblement, puisqu'il ne
 » s'agit que de quatre mots et de leur définition. Cependant,
 » assurément la vérité souffre. On imprime le livre partout ;
 » il l'est à Bordeaux. Le nouveau bref lui donne de l'autorité
 » par sa seule ambiguité. Pressez, je vous en supplie : on ne
 » demande qu'à tourner tout en plaintes et en procédés contre
 » moi ou contre vous-même. Si vous saviez ce qu'on dit au
 » nom de M. de Cambrai, et comme on vous met en jeu, vous
 » verriez qu'il y va du tout pour vous, pour les évêques qui
 » ont travaillé avec vous, et pour l'Église. Au nom de Dieu,
 » finissons les procédés ; venons au fond de la cause. Tout à
 » vous, comme vous savez, mon cher seigneur : je m'en vais
 » coucher à Versailles ⁴. »

¹ Paris (*Œuv.*, t. xxviii, p. 201).

² Voyez le texte de ce bref, en date du 11 juin, dans les deux correspondances (en note sur la lettre de Bossuet à Noailles du 1^{er} juillet 1697), *Œuv.*, t. xxviii, p. 200 ; *Corresp.* de Fénelon, t. vii, p. 462), et dans Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 280. — Cf. Bossuet, lettre à son neveu, Paris, 1^{er} juillet 1697 (*Œuv.*, t. xxviii, p. 202).

³ Bossuet à M. de la Broue, Paris, 18 mai 1697 ; à son neveu, Meaux, 26 mai 1697 (t. xxviii, p. 191, 193). — L'abbé Le Dieu à l'abbé Bossuet, Paris, 24 juin 1697 (p. 200). — Bossuet à son neveu, Paris, 29 juillet 1697 (p. 213).

⁴ (1^{er} juillet 1697), *Œuv.*, t. xxviii, p. 200.

Voici la suite de la lettre de Bossuet, du 1^{er} juillet, à son neveu, où on le trouve de plus en plus radouci : « On y joindra (à la réponse aux 20 demandes) les extraits des propositions condamnables dans son livre, et l'on se mettra en état de les envoyer à Rome, après le temps que la bonté de M. de Paris souhaite que nous lui donnions pour venir à résipiscence, ce que quelques-uns espèrent encore. Pour moi, quelque désir que j'en aie, je ne sais plus que penser voyant ses tortillements. » La grande raison pour attendre encore était d'éviter le jugement de Rome, à laquelle le parti gallican craignait de fournir l'occasion de raviver son autorité. Bossuet l'indique immédiatement en ces termes : « M. le Nonce nous témoigne qu'on souhaite à Rome que la chose se termine ici, plutôt que d'être portée à l'Inquisition, qui aussi, comme vous savez, n'accommodera guère ce pays-ci. » On était donc en grande attente de ce qui arriverait de M. de Cambrai, et Bossuet ajoute : « On est toujours à la Cour dans les mêmes dispositions à son égard. M. de Cambrai amuse M. de Paris : toute mon application est, comme vous pouvez penser, qu'il ne le surprenne pas ¹. »

Nous sommes arrivés au mois de juillet. Lecteur, un peu de patience : nous touchons au dénoûment de cette lutte secrète. Le 6 juillet, Fénelon envoie à l'archevêque de Paris sa réponse aux quatre questions de M. de Meaux, avec une lettre pleine de la confiance la plus insinuante envers l'archevêque, et de répulsion à l'égard de Bossuet, qu'il persiste à exclure formellement de l'examen de son livre : « S'il le trouve mal, il sera libre de le réfuter... *Les scènes qu'il a données contre moi* depuis peu au public (Fénelon veut parler des conférences, et se sert d'une étrange expression ²), et les ressorts qu'il remue actuellement à Rome contre mon livre, m'obligent à ne pas perdre un moment pour finir l'oppression que je souffre en silence depuis cinq mois. Il faut nécessai-

¹ *Œuv.*, p. 202.

² Elle est répétée dans sa lettre à Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. VII, p. 476 : « Après les scènes qu'on a données, etc. » et nous l'avons déjà vue dans sa lettre du 8 juin à l'archevêque.

» rement que je me hâte de justifier *ma personne et mon livre, qui sont inséparables, etc.* ¹. »

La réponse de Bossuet aux 20 demandes eût manifesté son désir de la paix : il a composé cette réponse, comme le voulait M. de Cambrai, par oui et par non, avec deux mots sur le dogme, sans entrer dans le détail du livre des *Maximes* que Fénelon refusait d'examiner avec lui ². Mais il ne l'envoya pas à Fénelon. Il différa de répondre par écrit, se réservant de le faire mieux et avec plus de fruit de vive voix dans les conférences auxquelles il invita son confrère, et se plaignit de nouveau du refus que faisait l'archevêque de Cambrai de les accepter ³. « S'il y avait quelques expédients à trouver, ils » ne pouvaient naître que de pareilles conférences, dit-il dans » sa *relation*; mais j'espérais autre chose : j'espérais, dis-je, » de la force de la vérité et d'une entière connaissance des » manières de M. de Cambrai que je le ramènerais aux principes ⁴. » Fénelon, de son côté, s'est plaint depuis, dans sa *réponse* du refus de Bossuet de répondre par écrit, comme il en était convenu, « afin que nous eussions, dit-il, des preuves littérales de part et d'autre de tout ce qui se passait entre nous ⁵. »

Il paraît que le consentement de Bossuet à conférer de cette manière avait été fait par note ou par lettre : car Fénelon se vante d'en avoir « envoyé l'écrit à Rome ⁶. » Une semblable « promesse » interdisait-elle à Bossuet une nouvelle tentative de conférences où, dit-il, M. de Cambrai aurait pu venir « éprouver la force de ses larmes fraternelles et des discours que la charité, j'ose le croire, et la vérité nous au-

¹ A. M. de Noailles, archevêque de Paris, 6 juillet (1697), *Corresp.*, t. VII, p. 474, 475. Mêmes paroles dans sa lettre à Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. VII, p. 477. — Cf. *Réponse à la Relation*, chap. VII, n° 75, p. 415.

² Voyez la lettre de Fénelon à Chanterac, Versailles; 27 juin (1697), à la fin, t. VII, p. 472.

³ Bossuet, *Remarques sur la Réponse*, art. IX, § 2, n° 46 (*Œuv.*, t. XIX, p. 191). Voyez les vingt questions avec les annotations de Bossuet (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 203 à 207).

⁴ *Relation*, sect. VIII, n° 3, *Œuv.*, t. XIX, p. 79.

⁵ *Réponse à la Relation*, chap. VII, n° 75, p. 415.

⁶ *Ibid.* Cette note ou lettre de Bossuet ne nous est point parvenue.

» raient inspirés ¹ ? » Assurément non. On va voir d'ailleurs qu'il fournit en même temps les remarques sur le livre des *Maximes des saints*, annoncées dès le commencement, et que Fénelon affecta de trouver trop tardives ². Par ces efforts aussi infructueux qu'incessants, par la persistance de Fénelon qui s'alliait avec une grande bonne foi (car il croyait *de plus en plus son livre vrai* ³), comme par son refus antérieur de souscrire aux *Etats d'oraison*, la Providence ménageait l'accomplissement de ses desseins pour relever la gloire du Saint-Siège.

Fénelon profita du répit qu'on lui accorda pour essayer de former une assemblée composée de MM. de Paris, de Beauport et Boileau, avec les conseils de M. Le Merre que « M. de Paris verrait en particulier comme un laïque. » Pour M. de Toul, il n'aurait servi « qu'à les embarrasser : il était inutile de perdre son temps et sa peine à raisonner avec lui sur des opinions libres. » D'ailleurs sa présence aurait rendu « l'assemblée trop publique. » Mieux valait que Chanterac eut chez le P. de Valois ou mieux, pour ne pas le commettre, chez M. Tronson, une conversation avec MM. de Précelles et Boucher le jeune. Toutes les difficultés à accorder l'*Eclaircissement* avec le livre pourraient même se traiter sans faire beaucoup d'assemblées : Fénelon promettait d'éclaircir exactement toutes choses l'une après l'autre à mesure qu'on les lui marquerait.

Enfin le 9 juillet il veut qu'on envoie ses *questions* et ses *réponses* à M. de Meaux avec l'*Eclaircissement*. Il venait de recevoir « les remarques de M. de Chartres *plus outrées que jamais*. » Voilà encore ce bon prélat justifié du reproche d'incertitude, et cette fois de la bouche de Fénelon lui-même ! Quant à l'archevêque de Paris, il était « un peu incommodé » et s'était fait saigner ⁴. » Le jeudi au soir 11 juillet, Fénelon est atteint lui-même de la fièvre ; il ne peut aller à Paris ; il voudrait que Chanterac, après avoir conféré avec M. de

¹ *Relation*, sect. VIII, n° 5, *OEuv.*, t. XIX, p. 80).

² *Rép. à la Relat.*, chap. VII, n° 77, p. 417.

³ A Chanterac, Versailles, 6 juillet (1697), t. VII, p. 477.

⁴ Au même, Versailles, 8 et 9 juillet (1697), samedi 13 juillet (1697), t. VII, p. 478 à 482 et 485.

194. LE LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS DE FÉNELON.

Précelles, qu'il ne trouvait pas suffisamment au fait, eût une conversation avec M. Pirot pour lui faire sentir qu'il ne prétendait combattre dans son écrit le livre des *Maximes* que faute de l'entendre, et qu'il en établissait tout le véritable système. « Mon livre n'a ni ne peut avoir que le sens catholique. » Je l'expliquerai de manière à contenter M. de Paris, mais je le défendrai toujours. » M. de Paris lui promettait en effet une conférence : il ne fallait plus que « savoir le lieu et le temps précis. » En attendant « M. Le Merre, écrivait Fénelon, peut préparer M. l'archevêque de Paris et M. Boileau ¹. » Il était encore à Versailles le 14, retenu par « une agitation de sang » et trop échauffé par le quinquina. Il projetait de se rendre à Paris le mercredi 17 pour son entretien avec M. de Paris ².

Noailles obtint en effet un délai et court délai pour consulter des docteurs. Bossuet écrit le 15 à son neveu : « A ce coup on a promis dans huit jours la dernière réponse de M. de Cambrai que la charité fait attendre. La disposition de la Cour est toujours la même contre lui, et sa fierté depuis le bref qu'il a reçu est augmentée. Il ne le montre pourtant pas, et il serait à souhaiter que nous en eussions une copie authentique ³. » Fénelon, malgré les louanges du bref sur « le respect singulier dont il faisait profession envers le Saint-Siège, » et sur « le zèle dont il était animé pour l'accomplissement des devoirs de son ministère, » ne pouvait en être complètement satisfait. Le silence du Pape sur le livre s'expliquait, à la vérité, puisque c'était le livre à juger, et que l'examen n'en était pas fait ; mais ce qui chagrinait Fénelon, c'était le parallèle facile à établir entre ce bref et celui dont le Pape avait gratifié M. de Meaux, et dans lequel il lui marquait « que son livre des *Etats d'oraison* avait singulièrement augmenté l'estime qu'il avait déjà pour lui à cause de ses vertus, de sa doctrine et de ses mérites. »

¹ Au même, 11 et 13 juillet, t. VII, p. 483, 484, 485. Cf. Chanterac à Fénelon, 17 juillet (1697), t. VII, p. 491.

² Fénelon au même, Versailles, 13 et 14 juillet (1697), t. VII, p. 485, 486.

³ Marly, (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 209)

Fénelon et ses partisans n'en étaient plus comme au commencement à soutenir que les deux livres exprimaient les mêmes principes de spiritualité : illusion ou « stratagème, » comme l'appelle l'abbé Phelipeaux, cette prétention de similitude n'avait pas eu « grand succès ¹. » Fénelon écrivait donc le 13 juillet à Chanterac : « Envoyez au plus tôt, s'il » vous plait, une copie latine de mon bref à M. de Condom ², » et répandez-en le moins que vous pourrez ³. »

Rome parlait peu, s'effaçait, afin de ne nuire en rien au traité amiable. Bossuet patientait, mais empêchait, comme il le marquait à son neveu, Fénelon de surprendre M. de Paris. Il avait rédigé dans ce but un mémoire qui figure dans ses *Œuvres* sous le nom de 1^{er} écrit, et qui contient en même temps les remarques qu'il devait fournir sur le livre des *Maximes des saints*. Le 15 juillet M. de Paris se chargea de le communiquer à M. de Cambrai. Phelipeaux et M. de Bausset en ont donné la substance ; mais M. de Bausset n'y laisse que ce qu'il croit faire effet contre Bossuet. On admirera au contraire la longanimité de ce grand homme qui, toujours ferme sur la doctrine, accorde plus de facilités à son confrère pour s'en éclairer à mesure que celui-ci s'opiniâtre dans ses exigences, et que l'éclat irréparable est plus à craindre.

M. de Meaux expose : 1° que M. de Cambrai ayant appelé les prélats comme en garantie de sa doctrine non-seulement dans la préface de son livre, mais encore dans sa lettre au Pape, ces mêmes prélats étaient indispensablement obligés de déclarer leurs véritables sentiments, à moins de vouloir que toute l'Eglise leur imputât cette *mauvaise doctrine* ; que sans cela ils seraient exposés à être enveloppés dans la condamnation d'un livre qui a scandalisé toute l'Eglise ; 2° qu'après tant d'écrits qu'on avait envoyés à l'auteur, il fallait prendre une voie plus courte, et où aussi on s'explique plus précisément, qui est celle de la Conférence de vive voix, que

¹ *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 263.

² Louis Milon, évêque de Condom, mort en 1734. (Note de l'éditeur de la correspondance).

³ Versailles. *Corr.* t. VII, p. 485, 486. C'est sans doute pour cela que M. de Bausset n'en parle pas.

cette voie toujours pratiquée en cas semblables comme la plus douce et la plus efficace, ayant déjà été souvent proposée à M. de Cambrai et toujours rejetée, on la lui proposait encore par écrit avec promesse d'en éloigner toute manière contentieuse; que par ce moyen on lui ferait connaître la vérité en peu de temps, clairement, amiablement, certainement et sans réplique, en très peu de conférences, en une seule peut-être, et peut-être en moins de deux heures; que c'est par ces conférences que les apôtres mêmes ont confondu, ou instruit amiablement les contredisans, et que ceux qui ont évité ces moyens naturels et doux, se sont toujours trouvés être ceux qui avaient tort et qui voulaient biaiser et chercher des avantages indirects; 3° qu'ils improuvent dans le livre 48 propositions qu'ils jugent *dignes de censure*. Bossuet les rapporte et les représente en grande partie comme *autant d'erreurs contre la foi, et induisant tout le Quiétisme, c'est-à-dire des conséquences affreuses, désavouées à la vérité par l'auteur, mais dont il posait le principe; ajoutant qu'on ne pouvait donc pallier une doctrine mauvaise, odieuse et inexcusable, et que tout le livre des Maximes n'était depuis le commencement jusqu'à la fin qu'une apologie cachée du Quiétisme*. Tout cela était suivi de protestations de son amitié pour Fénelon et de sa douleur de ce qu'un ami de tant d'années, dit-il, me juge indigne de traiter avec lui ¹.

Fénelon a depuis tourné en dérision ces paroles de tendresse mêlées à la qualification qui lui paraissait si dure de ses principes théologiques ²: mais si ces remarques, comme le croit M. de Bausset, «achevèrent de l'aigrir³,» on n'en voit d'autre raison que le dépit d'être entravé par Bossuet dans son entreprise de sauver son livre: il n'en faut accuser ni la dureté des expressions ni les injonctions impérieuses; on reconnaît seulement sans difficulté l'inflexibilité de Bossuet

¹ Voyez le passage textuel, cité par Tabaraud, *supplément*, chap. 5, n° 13, p. 249, 250, d'après l'édition de Versailles, t. xxxviii, p. 377.

² Lettres de Fénelon à Bossuet. Voy. *relation*, sect. vii, n° 21 (Œuv. t. xix, p. 78). *Réplique* aux remarques de Bossuet sur la Rép. à la relat., citée par Bausset, *hist. de Fénelon*, liv. iii, § 64, t. ii, p. 135.

³ *Hist. de Bossuet*, liv. x, § 13, p. 483.

touchant la rétractation qu'il exigeait, et que le recours de Fénelon à Rome rendait indispensable à ses yeux. Néanmoins si Fénelon eût reconnu ses erreurs dans le sein de la conférence, on peut croire que même alors tout eût été promptement pacifié par la satisfaction unanime de faire tomber ainsi le même recours, auquel personne au fond ne se souciait de voir donner suite : point important qui apparaîtra avec développement dans l'article suivant. Bossuet dit en 4^e lieu que toutes les explications que M. de Cambrai a données ne sont pas recevables, étant fausses en elles-mêmes et ne convenant pas au texte du livre ; que d'ailleurs un livre où l'on a promis de parler avec la plus rigoureuse précaution et dans toute la rigueur théologique, n'avait pas besoin d'explications inventées après coup, etc. ; enfin le seul moyen pour M. de Cambrai de sauver sa réputation était de désavouer la doctrine de son livre ; ses rares talents feraient bientôt oublier un court éblouissement qu'il aurait reconnu lui-même ¹.

On trouve dans la *Réponse de Fénelon à la Relation* les trois conditions qu'il mettait à entrer dans les conférences ². L'intérêt n'en est pas grand dès que sa correspondance nous révèle qu'il était fermement résolu à ne traiter aucunement avec Bossuet au sujet de son livre.

Ces trois conditions étaient :

1^o Qu'il y aurait des évêques et des théologiens présents :

Bossuet consentait à y admettre les évêques et les docteurs que M. l'archevêque de Cambrai voudrait y appeler, ainsi qu'il le marquait dans son 1^{er} écrit du 15 juillet ;

2^o Qu'on parlerait tour à tour :

» Comment donc aurait-on pu faire sans cela ? Qui jamais » a imaginé une conférence où l'on parle tous ensemble ? »

Et qu'on écrirait sur le champ les demandes et les réponses :

¹ Phéliepeaux, *Relation*, 1^{re} partie, liv. 2, p. 299, 300. — Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 22, t. II, p. 38. 39. — Bossuet, (*Œuv.* t. XVIII).

² Chap. VII, n^o 76, p. 416. — Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. X, § 43, p. 483. *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 24, t. II, p. 43.

C'est ce que Bossuet avait demandé également dans le même écrit, et pour abrégé il proposait d'écrire ce qu'on eût voulu, au choix de la personne attaquée ;

3° Que M. de Meaux ne se servirait point du prétexte des conférences sur les points de doctrine pour vouloir se rendre examinateur du livre des *Maximes de Saints*.

A cela Bossuet a répondu : « Pour conférer sur le livre qui » seul faisait la question, il fallait bien en examiner le texte, » non point par un examen de juridiction auquel on ne pen- » sait pas, mais par un examen de dispute sans lequel il n'y a » point de conférence. »

La fin de la 3^e condition et le but de toutes était que cet examen du texte demeurerait entre l'archevêque de Paris et Fénelon avec MM. Tronson et Pirot. « Pour moi, dit Bossuet, » j'aurais pu, dans la conférence, discourir en l'air sur toutes » les questions hors du livre, celles du livre m'étant interdites. » Ainsi, en paraissant consentir à conférer, Fénelon, au sentiment de Bossuet, rendait la conférence non-seulement impossible, mais encore ridicule. Il ne prétendait, en effet, que se disculper du « refus injuste et absurde de conférer » ; » et au fond, Bossuet ne le dit pas, mais c'est évident, il voulait se ménager une assemblée où il pût dominer : il fallait donc en exclure M. de Meaux. « Dès que j'eus » proposé ces conditions, dit-il dans sa *Réponse à la relation*, » on me répondit qu'elles rendaient, selon les vues de M. de » Meaux, les conférences inutiles. Il n'est donc pas vrai que » j'aie refusé absolument les conférences ¹. » De pareilles conditions équivalaient à un refus.

A part cette exclusion qui dépassait toute mesure, Bossuet, dit Phéliepeaux, « ne refusait aucune condition, se confiant » dans la force de la vérité. Beaucoup de personnes de distinction, et notamment M. Delphini, nonce du pape, exhortaient Fénelon à se départir de cet inflexible refus qui » étonnait tout le monde. Le P. de la Chaise essaya une démarche auprès de M. de Cambrai. La réponse de celui-ci

¹ Bossuet *Remarques sur la réponse*, art. ix, § 1, n° 3, 4, 5, § 2 entier (*OEuv.* t. xix, p. 182 et 186 à 194).

² Chap. vii, n° 76, p. 416.

» fut qu'il ne voulait pas qu'on pût dire qu'il changeât rien par l'avis de M. de Meaux ¹. Il ne voulait pas se livrer à lui » dans son tribunal ². »

Bossuet pouvait donc conclure en terminant son triomphant article sur ce sujet : « Enfin, il est convaincu d'avoir » refusé les voies amiables et d'avoir tellement senti le faible » de sa cause, qu'il n'a pu soutenir la face de ses amis ³. »

Dès-lors, en effet, l'amitié de Bossuet pour Fénelon était sans doute affaiblie, mais non pas détruite. Il conservait, pendant la période que nous traitons ici, un *fond de bonne intention inaltérable* envers l'archevêque de Cambrai. Non-seulement il le professait dans sa correspondance intime, jusqu'au dernier moment de cette période, regrettant toujours son *refus obstiné* d'entrer en conférences, mais il se disait partout *le meilleur de ses amis* ⁴. De son côté, Fénelon écrivait : « Pour M. de Meaux, je ne saurais m'y fier : il n'y » aurait à le faire ni bienséance ni sûreté : mais je n'ai aucun » fiel, et le lendemain que l'affaire serait finie (sous-entendu » à mon avantage), je ferais toutes les avances les plus hon- » nêtes pour vivre bien avec lui et pour édifier le public ⁵. » On sait qu'après l'affaire finie, il n'a pas rejeté les avances de Bossuet pour se rapprocher, comme le prétend mal à propos Tabaraud ⁷, mais que différents contre-temps empêchèrent l'envoyé de Bossuet d'arriver jusqu'à lui ⁶.

Algar GRIVEAU.

¹ Phelipeaux, *Relation*, 1^{re} partie, liv. 2. p. 300, 301, d'après Bossuet, *Relation*, sect. viii, n° 5, (*OEuv.* t. xix, p. 79, 80).

² *Réponse à la Relation*, chap. vii, n° 77, p. 417.

³ Bossuet, *Remarques sur la Rép. ibid.*, § 2, n° 66, p. 194. — Bossuet disait de même dans sa lettre du 1^{er} août 1697 à M. de la Broue : « Le refus obstiné qu'il a fait de conférer avec les trois évêques » scandalise les honnêtes gens et fait voir qu'il a bien cru qu'on le » convaincrat. » (*OEuv.* t. xxviii, p. 213).

⁴ A son neveu, Paris, 29 juillet 1697 (*OEuv.* t. xxviii, p. 213).

⁵ Fénelon à M. de Paris, Versailles, 6 juillet (1697), t. vii, p. 475.

⁶ Fénelon à M. (Hébert, curé de Versailles) (fin de juillet 1697, t. vii, p. 514).

⁷ *Supplément*, chap. v, n° 1 et 28, p. 170, 321, 322.

⁸ Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. x, § 23, p. 503, 504. — *Hist. de Fénelon*, liv. iii, § 99 et dernier, t. ii, p. 216, 217.

Histoire.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX.

XIX^e volume, par M. l'abbé VERVORST.10^e et 11^e Siècles ¹.

Parmi les œuvres véritablement gigantesques entreprises par M. l'abbé Migne, je choisis aujourd'hui son *Cours d'histoire ecclésiastique*, et encore dans ce *Cours*, confié à la plume de M. le baron Henrion et interrompu par la mort de son auteur, je me borne à parler de la seconde moitié du XIX^e volume, — 400 pages in-4^o, — rédigé par M. l'abbé Vervorst, continuateur du travail. Plus que son devancier, M. l'abbé Vervorst a étudié les textes des auteurs contemporains, les documents originaux, et c'est sur le témoignage de ces pièces, négligées par beaucoup, qu'il appuie son récit. L'étendue de cette histoire permet de les insérer en grand nombre; elles sont choisies, classées, traduites avec discernement, méthode, élégance. Dès-lors, on n'a plus ici une simple reproduction d'écrivains, compilation plus ou moins heureuse mais toujours froide; c'est un travail original qui accuse la vie. Nous ne saurions trop insister sur cette nécessité de l'étude des sources et des documents pour produire une œuvre sérieuse; et les *Annales de philosophie chrétienne* ont depuis longtemps, par le précepte et par l'exemple, prêté à cette observation une autorité que nous sommes heureux d'invoquer. Sans l'étude des textes, sans l'examen attentif des renseignements contemporains, on n'écrira jamais en histoire qu'un ouvrage médiocre. Aussi je dois tout d'abord féliciter M. l'abbé Vervorst d'avoir rejeté le rôle facile, mais sans gloire, d'un copiste vulgaire, pour le labeur fécond d'un commentateur.

Le résultat d'une telle étude n'est pas toujours, il est vrai, la confirmation des idées de tout le monde; mais M. l'abbé

¹ In-4^o, collection de M. l'abbé Migne, prix 6 fr. le volume.

Vervorst ne s'effraye point des conclusions nouvelles auxquelles son examen le conduit, et il les produit franchement, car il n'écrit pas l'histoire pour le plaisir de raconter en belles périodes les faits passés : les faits ne sont qu'une manifestation d'idées, et dès-lors ils expriment des doctrines. « La lutte » est au sein de l'humanité, écrit M. Vervorst; deux éléments » y sont aux prises, la chair et l'esprit, la nature déchue et la » grâce réparatrice, Adam et le Christ, Satan et Dieu. » Et si vous cherchez quel est le but de cette guerre poursuivie depuis soixante siècles, M. l'abbé Vervorst vous répondra avec le P. Lacordaire : « Il n'y a qu'une question au monde depuis » puis six mille ans, celle de savoir si la vérité chrétienne y » sera vaincue ou victorieuse. » Mais si la lutte est l'universelle destinée de l'humanité, elle se présente sous deux aspects bien différents, en deçà et au delà du Calvaire. « Pendant 4000 ans, Satan avait accumulé les trophées... l'Humanité » avait reculé de défaite en défaite jusqu'au Calvaire. » L'histoire ancienne est l'épopée de Satan, vainqueur de l'humanité asservie. Jésus-Christ meurt et attire tout à lui. La » vérité a été vaincue dans le monde jusqu'à Jésus-Christ; elle » a été victorieuse depuis Jésus-Christ. Le versant occidental » du Calvaire est fort différent de l'autre; il s'y déroule depuis » puis dix-huit siècles une autre épopée, que nous appellerions » volontiers l'épopée du Christ vainqueur et de l'Humanité » délivrée. »

« Mille ans sont passés : l'Église a déjà subi bien des sauts; elle est demeurée toujours victorieuse; une palme » vient couvrir chaque blessure, *Vulnus palma premit.* » Ainsi s'exprime M. l'abbé Vervorst dans une sorte d'avant-propos. Le 10^e et le 11^e siècles réservaient à l'Église une oppression plus pénible que celle du passé. Elle paraissait condamnée à flotter entre les deux tyrannies des marquis de Toscane, ou des comtes de Tusculum et des empereurs Saxons, qui, tour à tour, venaient lui imposer ses Pontifes souverains.

L'Église n'était plus libre, et la perte de son indépendance fut le signal de la diminution de la sainteté de ses ministres. L'investiture donnée par le prince créait des prêtres inféodés à l'État; ils étaient mariés, ignorants de leur vocation, et ap-

prenaient à dire leurs messes sans qu'ils se crussent pour cela bien criminels, fait observer M. Vervorst. C'étaient des officiers de morale, des ministres religieux, des popes, tout ce que l'État recherche; ce n'était plus le prêtre catholique. Enfin Léon IX monta sur le trône; Nicolas II, Alexandre II, Grégoire VII suivirent. L'élection des Papes échappa aux empereurs; avec l'indépendance du chef suprême reparurent les mœurs sacerdotales. Mais cette victoire ne fut pas obtenue sans des combats, dont les péripéties forment le sujet du volume que nous annonçons.

« La chaire de saint Pierre humiliée, asservie, va se replacer à la tête de l'humanité. Huit courageux Pontifes opèrent cette grande réaction. Un seul paraît inspirer et résumer cette grande période : c'est Grégoire VII. Mais à y regarder de plus près, le souffle vient de plus haut, et cette guerre n'est point l'œuvre d'un homme. » Tel est le résumé présenté par M. Vervorst lui-même.

On a prêté aux Papes des combinaisons profondes : on a tracé pour eux des plans savants : pure imagination; ce n'est pas là ce que montre l'histoire. Les Papes ont été les hommes du devoir, voilà leur grandeur. « Loin d'avoir un système préconçu, œuvre de génie et de longue élaboration, dit M. Vervorst, au sujet de Grégoire VII, un des Papes qui dans son récit prend le plus une physionomie nouvelle, il se trouve au contraire qu'il n'avait rien prémédité de ce qu'il a fait; il a obéi aux circonstances et exécuté souvent ce qu'il ne voulait pas. » Il n'a voulu qu'une chose : la moralité des prêtres, l'indépendance de l'Église; chaque fois que le devoir s'est présenté face à face avec lui, il l'a rempli; le devoir l'amenait à la lutte, mais il ne la demandait pas. Et comme le plus souvent le devoir s'enveloppe de voiles, Grégoire VII apparaît alors ce qu'il fut, craintif, hésitant, modéré, l'homme des tempéraments, des atténuations; son âme tendre, généreuse, facile à l'illusion, souffre des mécomptes, s'étonne et pleure, et se laisse acculer à la limite extrême où la prudence est une trahison et la faiblesse une faute; le devoir lui est alors apparu, et, comme un autre homme, il l'exécute. Voilà, je le sais, des paroles qui vont surprendre.

Quoi ! ce serait là le violent et fougueux Grégoire VII ? — Oui. — Mais sa conduite avec l'empereur Henri ? — Justement, dans sa lutte avec l'empereur, Grégoire VII se montre plein de ménagements, de condescendance, et tant qu'il le peut, il recule devant la rupture. Condamne-t-il ? un sourire le désarme et lui rend sa confiance première ; malgré les déceptions, il espérera toujours, et sa confiance excessive, entretenue par la perpétuelle illusion dans laquelle il vit au sujet de l'empereur, amènera souvent une condescendance fatale ; fatale, oui, M. l'abbé Vervorst ne recule pas devant ce mot, car la réhabilitation de Henri lui a permis de donner le change sur son expédition de Saxe et d'assassiner ainsi la Thuringe en présence du Pontife silencieux, que dis-je, silencieux ? approbateur, puisque, trompé par de faux renseignements, Grégoire VII a proclamé la résistance de Rodolphe injuste, et a béni la victoire d'Henri. S'il fallait blâmer quelque chose en ce Pontife, ce serait plutôt sa trop grande douceur. — Mais, direz-vous, cette station de l'empereur, prosterné, pieds nus, dans la neige, pendant trois jours et trois nuits au château de Canosse ! — Vous le croyez ! soit, mais M. Vervorst conteste d'abord les faits et s'en tient au récit primitif de *Domnizo*, moins explicite ; mais là n'est pas la question. Henri était-il un pénitent qui venait implorer sa réconciliation ou un roi déchu qui venait surprendre une réhabilitation ? S'agissait-il d'un acte de commisération ou des intérêts d'un peuple ? La fermeté n'était-elle pas un devoir ? Questions décisives qu'il faut étudier, comme le fait M. l'abbé Vervorst, pièces en main. Cette affaire de Canosse n'est point assez connue ; et si Grégoire VII, dans une de ses lettres, parle aussi de la station du roi, il ne fait, observe M. Vervorst, que répéter ce qu'on a eu intérêt de lui dire ; c'est grâce à toutes ces belles choses, pense notre auteur, qu'on a créé le Grégoire VII de mélodrame qui pose trop souvent devant notre siècle. — Vous tombez de votre haut, c'est possible, et bien d'autres points seraient pour vous tout aussi *renversants*. Mais M. Vervorst trouve cela tout naturel, car il sait qu'en face de l'histoire vraie il y a l'histoire fausse, la contrefaçon de la vérité, écrite par les ennemis de l'Église pour s'exalter

leurs adversaires. Aussi sûr que le poison est le poison, puisque voilé aux yeux de la foule, la vengeance même de l'histoire ne pourra-t-elle retentir un jour dans les oreilles des historiens adulateurs et calomnieux ? On ne peut jamais dénoncer et flétrir ce que l'on a fait soi-même. C'est ainsi que l'on a vu l'assassinat de la calomnie ! M. Vervorst se trouve à chaque instant devant lui cette calomnie et hypocrite, il lui arrache son masque et lui fait voir son venin. Alors il salue sur la côte d'Angleterre la noble figure d'Harold, et poursuit le sinistre Guillaume le Conquérant ; il a des larmes pour le peuple qu'on a vaincu et ne suit pas cette mode, lui-même le déclare, de louer les conquérants, de leur trouver des mérites, d'en faire des bienfaiteurs des peuples. Si, dans l'Italie méridionale, il flétrit Robert Guiscard, le forban, il honore, dans les champs de la Lombardie, Herlambald, le héros catholique, comme aussi le nouveau Macchabée, Rodolphe, vaincu et mourant aux rives de l'Elster.

Après dix-huit siècles de lutte, il peut être permis au spectateur de connaître les manœuvres de l'ennemi et de mieux apprécier la valeur de combinaisons prétendues habiles. Bien des écoles ont été faites par nos pères, observe M. Vervorst ; c'est à nous, instruits par l'expérience, de les signaler, et si, à l'heure qu'il est, nous ne parvenons à les découvrir, comment donc aurions-nous étudié et aurions-nous vécu ? Mais ces condescendances s'expliquent le plus souvent par la bonté même de celui qui en est victime, et ces fautes que nous reprochons sont aussi amenées par l'impuissance d'agir autrement, tant les situations sont fausses et pleines de péril. Ainsi entrons-nous dans la réalité de la vie et de l'histoire. A part quelques exceptions, les saints ont été hommes, comme nous ils ont été faibles ; malgré cela, en résistant, ils ont rempli leur devoir, et c'est pourquoi ils ont été des saints. Ainsi fut Grégoire VII. Mais, direz-vous, ces taches que vous signalez ôtent singulièrement la grandeur. La grandeur de l'homme, peut-être, et quel mal y a-t-il ? mais la grandeur de Dieu, non. L'homme est un instrument, Dieu seul est

l'artisan de sa gloire : *Christus vincit, Christus regnat*. C'est là tout.

Je n'aurais pas accompli fidèlement mon rôle de rapporteur, si je n'avais signalé la source que M. l'abbé Vervorst assigne au mal; je veux dire l'*enseignement*. L'homme est un être enseigné, et les hommes ne sont que les fils d'un enseignement. Bon ou mauvais, il doit produire des siècles de gloire ou de honte. « Les germes du mal sont toujours les mêmes » au fond de la nature humaine, dit M. Vervorst, ce qui les » féconde ou ce qui les dessèche, c'est la culture : tout est » là... tout dépend de l'éducation; ce qui a fait dire à un illustre penseur que la clef d'une époque se trouve sur les » bancs d'une école. » Or, M. Vervorst, tout en remettant à un autre temps le soin de traiter à fond cette matière, signale la *renaissance des études païennes*, qui eut lieu à la fin du 10^e siècle et dans le 11^e, comme la cause naturelle du mal qui se rencontre au temps qui nous occupe.

Tous les textes de cette époque sont connus, et il n'y a pas lieu d'en espérer de nouveaux; cependant, on le voit, combien est différente l'interprétation que chacun donne à ces textes ! Tel mot qui n'a rien dit à cent lecteurs, est recueilli par un autre comme un trait de lumière. M. l'abbé Vervorst a déjà publié plusieurs écrits pour signaler comment, par l'instruction donnée exclusivement à l'aide des auteurs païens, il se fait dans la société une infiltration, que dis-je ? un débordement de doctrines anti-chrétiennes. Cette pensée, M. Vervorst l'a toujours, et il la produit ici sous une nouvelle face, en la dégageant à tout instant des faits de l'histoire. A chaque fait qu'il flétrit, à chaque explication qu'il contredit, il n'oublie pas de montrer la cause première dans l'éducation des auteurs de ce fait ou de cette explication; toujours après l'exposé du fait, il sollicite la conclusion du lecteur. Ainsi il signale le *Paganisme*, alors reproduit sous son côté sensuel le plus abject, dans ces vices infâmes que stigmatise Pierre Damien; sous son aspect rationaliste, dans Béranger, et son Ecole; sous son aspect politique, dans l'empereur Henri IV, dans les rois Philippe I^{er} et Guillaume. « Sensualisme, rationalisme, césarisme, dit M. Vervorst; c'est le

» triple fruit que donnera l'arbre Païen dans tous les temps » et sous tous les climats. »

Je m'arrête ; ces lignes peuvent à peine suffire pour indiquer quelques-unes des idées développées dans ce volume ; mais en terminant je dirai : il y a là un ensemble de faits d'où M. l'abbé Vervorst tire des conclusions. Ces conclusions sont-elles vraies, sont-elles fausses ? Chacun peut en faire le sujet d'une question, mais il faut l'examiner. Chaque fois qu'il trouve occasion de réfuter ses adversaires et de plaider sa cause, M. Vervorst s'arrête et ne se refuse pas à des digressions où les témoignages du 16^e siècle, du 19^e, comme aussi ceux de l'histoire du peuple hébreu, dans ses textes divinement inspirés, viennent éclairer la situation, et offrir à ses yeux une trame lumineuse que M. Vervorst déroule devant ses lecteurs.

Ainsi, à côté de l'historien, on reconnaît le polémiste qui, d'un côté, veut détruire une opinion adverse, et de l'autre, établir la sienne. Sa parole retentit ardente ; elle a des cris d'indignation, comme aussi des accents d'enthousiasme : elle réhabilite et elle flétrit, à mesure qu'elle signale des faits qui lui semblent glorieux ou déshonorants. C'est tout ce que je veux dire aujourd'hui. Ces pages, comme toute œuvre empreinte d'une intrépide conviction, pourront provoquer la colère ou l'amour, mais qu'on les attaque ou qu'on les approuve, elles offriront toujours un exposé de faits qui méritera examen, et chacun, après les avoir lues, reconnaîtra que ce n'est point là une œuvre vulgaire.

Henri de L'ÉPINOIS.

Enseignement catholique.

BREF TUAS LIBENTER

DU 21 DÉCEMBRE 1863,

SUR LE CONGRÈS DES SAVANTS CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE,
Tenu à Munich, en septembre 1863

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE GRÉGOIRE, ARCHEVÊQUE DE MUNICH
ET DE FRISINGUE,
PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec plaisir votre lettre en date du 7 octobre dernier, lettre par laquelle vous Nous informez de ce qui s'est passé dans le Congrès tenu à Munich, au mois de septembre précédent, par quelques théologiens et savants catholiques de l'Allemagne, qui se sont occupés de diverses questions relatives principalement à l'enseignement de la *théologie* et de la *philosophie*. La lettre que, par Notre ordre, vous a écrite Notre vénérable Frère Matthieu, archevêque de Néocésarée et nonce du Siège apostolique auprès de la cour de Bavière, vous a déjà fait connaître, Vénérable Frère, avec quels sentiments Nous avons reçu la première nouvelle du Congrès projeté, et appris ensuite comment lesdits théologiens et autres catholiques avaient été invités et réunis à ce Congrès. Nous ne voulions certainement pas douter de la fin louable que se proposaient les auteurs et les fauteurs de la réunion; sans doute ils attendaient, du concours de tant de catholiques remarquables par leur science, de leurs délibérations communes et de leurs forces

*Venerabili Fratri Gregorio Archiepiscopo Monacensi et
Frisingensi.*
PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Tuas libenter accepimus Litteras die 7 proxime elapsi mensis Octobris datas, ut Nos certiores faceres de Conventu in ista Monacensi civitate proximo mense Septembri a nonnullis Germaniæ Theologis, doctisque catholicis viris habito de variis argumentis, quæ ad theologicas præsertim ac philosophicas tradendas disciplinas pertinent. Ex Litteris Tibi Nostro jussu scriptis a Venerabili Fratre Matthæo Archiepiscopo Neocæsariensi Nostro, et Apostolicæ hujus Sedis apud istam Regiam Aulam Nuntio vel facile noscere potuisti, Venerabilis Frater, quibus Nos sensibus affecti fuerimus, ubi primum de hoc proposito Conventu nuntium accepimus, et postquam agnovimus quomodo commemorati Theologi, et viri ad hujusmodi Conventum invitati et congregati fuere. Nihil certe dubitare volebamus de laudabili fine, quo hujus Conventus auctores, fautoresque permoti fuere, ut scilicet omnes Catholici viri doctrina præstantes, collatis consiliis, conjunctisque viribus, germanam catholicæ Ecclesiæ scientiam promoverent,

unies, une nouvelle impulsion donnée à la vraie science dans l'Eglise catholique en Allemagne, et espéraient qu'elle serait ainsi vengée et défendue contre les opinions et les efforts pervers et très pernicieux de tant d'adversaires. Mais, placé, quoique indigne, sur la Chaire sublime du Prince des apôtres dans ces temps si difficiles, où l'autorité des Evêques est plus que jamais nécessaire pour assurer l'unité et l'intégrité de la doctrine catholique, et où il importe de la conserver dans toute sa force, Nous n'avons pu ne pas être extraordinairement étonné de voir la convocation au susdit Congrès faite et publiée au nom de quelques particuliers, de sorte qu'il ne s'y trouvait rien qui vint de l'impulsion, de l'autorité et de la mission du pouvoir ecclésiastique, auquel seul il appartient de droit propre et naturel de surveiller et de diriger la doctrine, particulièrement dans les choses relatives aux questions théologiques. Certes, c'est là une chose, vous le savez, tout-à-fait nouvelle et entièrement inusitée dans l'Eglise.

C'est pourquoi, vénérable Frère, Nous avons voulu vous faire connaître Notre sentiment, afin que vous et vos vénérables Frères les Evêques d'Allemagne, vous pussiez exactement juger si le but indiqué dans le programme du Congrès était de nature à apporter quelque utilité à l'Eglise. Nous étions en même temps certain, Vénérable Frère, que, dans votre sollicitude pastorale, vous emploieriez tous les conseils et les efforts de votre zèle pour empêcher qu'aucun dommage fût apporté, dans ce Congrès, soit à l'intégrité de la foi et de la doctrine catholiques, soit à la pleine obéissance que les catholiques de tout ordre et de toute condition doivent à l'autorité de l'Eglise et à la mission qu'elle a reçue d'enseigner.

sanque a nefariis, ac perniciosissimis tot adversariorum opinionibus conatibusque vindicarent ac defenderent. Sed in hac sublimi Principi, Apostolorum Cathedra licet immerentes collocati asperrimis hisce temporibus, quibus Sacrorum Antistitum auctoritas, si unquam alias, ad unitatem et integritatem catholicæ doctrinæ custodiendam, vel maxime est necessaria, et ab omnibus sarta tecta servari debet, non potuimus non vehementer mirari videntes memorati Conventus invitationem privato nomine factam et promulgatam, quin ullo modo intercederet impulsus, auctoritas, et missio ecclesiasticæ potestatis ad quam proprio, ac nativo jure unice pertinet advigilare ac dirigere theologiarum præsertim rerum doctrinam. Quæ sane res, ut optime noscis, omnino nova, ac prorsus inusitata in Ecclesia est.

Atque idcirco volumus, Te, Venerabilis Frater, noscere hanc Nostram fuisse sententiam, ut cum a Te, tum ab aliis Venerabilibus Fratribus Sacrorum in Germania Antistitibus probe judicari posset de scopo per Conventus programma enuntiato, si nempe talis esset, ut veram Ecclesiæ utilitatem afferret. Eodem autem tempore certi eramus, Te, Venerabilis Frater, pro pastorali Tua sollicitudine ac zelo omnia consilia et studia esse adhibiturum, ne in eodem Conventu tum catholicæ fidei ac doctrinæ integritas, tum obedientia, quam omnes cujusque classis et conditionis atholici homines Ecclesiæ auctoritati ac magisterio præstare omnino debent, vel minimum detrimentum capere.

Nous ne pouvons du reste dissimuler que Nous avons éprouvé d'assez grandes inquiétudes ; car Nous craignons que l'exemple de ce Congrès réuni *en dehors de l'autorité ecclésiastique* ne servit peu à peu à porter atteinte au droit de gouvernement spirituel et d'enseignement légitime qui, en vertu de l'institution divine, appartient en propre au Pontife romain et aux Evêques qui sont en union et en accord avec le Successeur de saint Pierre, et que par suite de ce trouble ainsi apporté dans le gouvernement de l'Eglise, le principe d'unité et d'obéissance en matière de foi ne fût un jour affaibli chez plusieurs.

Nous craignons aussi que, dans le Congrès même, on ne vint à émettre et à soutenir *des opinions et des systèmes* qui, par la publicité surtout qui leur serait donnée, mettraient en péril la pureté de la doctrine catholique et le devoir de la *soumission*.

Car Nous Nous rappelions avec une profonde douleur, Vénéralble Frère, que le Siège apostolique, pour remplir la charge si grave qui lui est imposée, s'est vu obligé, dans ces derniers temps, de *censurer et d'interdire les ouvrages de quelques écrivains allemands* qui, ne sachant pas se dégager de certain principe ou méthode d'une fausse science, ou de *la trompeuse philosophie du jour*, ont été amenés, sans le vouloir, Nous aimons à le penser, à formuler et enseigner des doctrines qui s'écarterent du véritable sens et de la légitime interprétation de plusieurs dogmes de Notre sainte foi ; c'est ainsi qu'ils ont ressuscité des erreurs déjà condamnées par l'Eglise, et qu'ils ont expliqué dans un sens tout à fait faux la nature et le caractère propre de *la révélation divine et de la foi*.

Ac dissimulare non possumus, non levibus Nos angustiis affectos fuisse, quandoquidem verebatur, ne hujusmodi Conventu sine ecclesiastica auctoritate congregato exemplum præberetur sensim usurpandi aliquid ex jure ecclesiastici regimini, et authentici magisterii quod divina institutione proprium est Romano Pontifici, et Episcopis in unione et consensione cum ipso S. Petri Successorè, atque ita, ecclesiastico ordine perturbato, aliquando unitas et obedientia fidei apud aliquos labefactarentur.

Atque etiam timebamus, ne in ipso Conventu quædam enunciarentur, ac tenerentur opiniones et placita, quæ in vulgus præsertim emissa catholice doctrinæ puritatem, et debitam subjectionem in periculum ac discrimen vocarent.

Summo enim animi Nostri dolore recordabamur, venerabilis Frater, hanc Apostolicam Sedem pro gravissimi sui muneris officio debuisse ultimis hæc temporibus censura notare, ac prohibere nonnullorum Germaniæ Scriptorum opera, qui cum nescirent decedere ab aliquo principio, seu methodo falsæ scientiæ, aut hodiernæ fallacis philosophiæ, præter voluntatem, uti confidimus, inducti fuere ad proferendas ac docendas doctrinas dissentientes a vero nonnullorum sanctissimæ fidei nostræ dogmatum sensu et interpretatione, quique errores ab Ecclesia jam damnatos e tenebris excitarent, et propriam divinæ revelationis et fidei indolem et naturam in alienum omnino sensum explicaverunt.

Nous savions aussi, Vénérable Frère, que parmi les catholiques adonnés à l'étude des hautes sciences, il en est qui, comptant trop sur les forces de l'esprit humain, ne se sont pas laissés arrêter par la crainte de rencontrer l'erreur, et qui, en voulant pour la science une liberté trompeuse et très peu sincère, ont été entraînés au-delà des limites qui ne peuvent être franchies à moins de renoncer à l'obéissance due à l'autorité divine que l'Eglise a reçue pour enseigner et pour conserver intact tout le dépôt de la vérité révélée. D'où il est arrivé que ces catholiques, dupes de malheureuses illusions, se trouvent souvent d'accord avec ceux qui déclament contre les décrets de ce Siège apostolique et de Nos Congrégations, disant que ces décrets sont un obstacle au libre progrès de la science, et s'exposant ainsi à rompre les liens sacrés d'obéissance qui, dans l'ordre de la volonté divine, doivent les rattacher à ce même Siège apostolique institué par Dieu lui-même, interprète et défenseur de la vérité.

Nous n'ignorions pas non plus qu'en Allemagne avaient prévalu de fausses préventions contre l'ancienne école et contre la doctrine des grands Docteurs que l'Eglise universelle révère pour leur admirable sagesse et la sainteté de leur vie. Cette fausse opinion que l'on s'est faite porte atteinte à l'autorité même de l'Eglise, puisque c'est l'Eglise elle-même qui, pendant tant de siècles successifs, non seulement a permis que l'on cultivât la science théologique d'après la méthode de ces Docteurs et selon les principes consacrés par l'accord unanime de toutes les écoles catholiques, mais a en outre donné bien souvent les plus grands éloges à leur science théologique et l'a fortement recommandée comme offrant le meilleur moyen

Noscebamus etiam, Venerabilis Frater, nonnullos ex catholicis, qui severioribus disciplinis excolendis operam navant, humani ingenii viribus nimium fidentes errorum periculis haud fuisse absterritos, ne in asserenda fallaci, et minime sincera scientiæ libertate abriperentur ultra limites, quos prætergredi non sinit obedientia debita erga magisterium Ecclesiæ ad totius revelatæ veritatis integritatem servandam divinitus institutum. Ex quo evenit, ut hujusmodi catholici misere decepti et iis sæpe consentiant qui contra hujus Apostolicæ Sedis, ac Nostrarum Congregationum decreta declamant, ac blaterant, ea liberum scientiæ progressum impedire, et periculo se exponunt sacra illa frangendi obedientiæ vincula, quibus ex Dei voluntate eidem Apostolicæ huic obstringuntur Sedi, quæ a Deo veritatis magistra, et vindex fuit constituta.

Neque ignorabamus, in Germania etiam falsam invaluisse opinionem adversus veterem scholam, et adversus doctrinam summorum illorum Doctorum, quos propter admirabilem eorum sapientiam, et vitæ sanctitatem universalis veneratur Ecclesia. Qua falsa opinione ipsius Ecclesiæ auctoritas in discrimen vocatur, quandoquidem ipsa Ecclesia non solum per tot continentia sæcula permisit, ut ex eorumdem Doctorum methodo, et ex principis communi omnium catholicarum scholarum consensu sanctis theologicis excoleretur scientia, verum etiam assidue summis laudibus theologicam eorum doctrinam extulit, illamque veluti fortissimam

de défendre la foi et les armes les plus terribles contre ses ennemis.

Le devoir si important de Notre suprême ministère apostolique; et l'amour particulier dont Nous entourons tous les catholiques de l'Allemagne, partie très chérie du troupeau du Seigneur, sollicitaient et attiraient vers toutes ces pensées Notre esprit préoccupé de tant d'autres soins; aussi, ayant reçu la nouvelle du Congrès, Nous eûmes soin que les choses exposées plus haut vous fussent signifiées.

Lorsqu'il Nous eut été brièvement rapporté que, cédant aux prières des auteurs de ce Congrès, vous aviez accordé, Vénérable Frère, l'autorisation de le célébrer, que vous l'aviez solennellement inauguré par la célébration des saints mystères, que des consultations y avaient eu lieu de manière à ne pas s'écarter de la doctrine de l'Eglise catholique; lorsque, par la même missive, les membres de ce Congrès eurent imploré Notre bénédiction apostolique, Nous cédâmes, sans nul retard, à leurs pieux désirs. Cependant Nous attendions avec la plus grande anxiété vos *Lettres*, afin de connaître par vous-même, Vénérable Frère, et dans le plus grand détail, tout ce qui pouvait en quelque chose se rapporter à ce Congrès. Maintenant que Nous avons reçu de vous ce que Nous désirions si vivement, Nous avons l'espérance qu'avec l'aide de Dieu, cette assemblée, comme vous Nous l'assurez, *sera d'une grande utilité en Allemagne pour l'Eglise catholique.*

En effet, tous les membres de ce Congrès, écrivez-vous, ont proclamé que le progrès des sciences et le moyen d'éviter et de réfuter heureusement les erreurs de notre âge si infortuné dépendent

fidei propugnaculum et formidanda contra suos inimicos arma vehementer commendavit.

Hæc sane omnia pro gravissimi supremi Nostri Apostolica ministerii munere, ac pro singulari illo amore, quo omnes Germaniæ catholicos carissimam Dominici gregis partem prosequimur, Nostrum sollicitabant et angebant animum tot aliis pressum angustiis, ubi, accepto memorati Conventus nuntio, res supra expositas Tibi significandas curavimus.

Postquam vero per brevissimum nuntium ad Nos relatum fuit, Te, Venerabilis Frater, hujusce Conventus auctorum precibus annuentem tribuisse veniam celebrandi eundem Conventum, ac sacrum solemnî ritu peregrisse, et consultationes in eodem Conventu juxta catholicæ Ecclesiæ doctrinam habitas fuisse, et postquam ipsius Conventus viri per eundem nuntium Apostolicam Nostram imploraverunt. Benedictionem, nulla interposita mora, piis illorum votis obsecundavimus. Summa vero anxietate Tuas expectabamus Litteras, ut a Te, Venerabilis Frater, accuratissime noscere possemus ea omnia, quæ ad eundem Conventum quovis modo possent pertinere. Nunc autem cum a Te, acceperimus, quæ scire vel maxime cupiebamus, ea spe nitimur fore, ut hujusmodi negotium, quemadmodum asseris, Deo auxiliante, in majorem catholicæ in Germania Ecclesiæ utilitatem cedat.

Equidem cum omnes ejusdem Conventus viri, veluti scribis, asseruerint, scientiarum progressum, et felicem exitum in devitandis ac refutandis

entièrement d'une *adhésion intime aux vérités révélées que l'Église catholique enseigne*; ils ont reconnu et professé cette vérité, que les vrais catholiques, voués à l'étude et au développement des sciences, ont toujours gardée et transmise. S'appuyant sur cette vérité, les hommes savants et vraiment catholiques ont pu cultiver les sciences sans péril, travailler à leur développement et les rendre utiles et certaines. Mais ce résultat ne saurait être obtenu si, même dans la recherche des vérités *qu'elle peut atteindre par ses facultés et ses forces propres*, la lumière de la raison humaine, circonscrite à ses limites, *ne respectait pas avant tout, comme il convient, la lumière infaillible et increée de l'intelligence divine*, qui brille admirablement de toutes parts dans la révélation chrétienne. Quoique, en effet, les *sciences naturelles* s'appuient sur leurs propres principes, connus, par la raison, il importe que les catholiques qui les cultivent aient toujours devant les yeux *la révélation divine* comme une étoile qui les guide, et dont la lumière les aide à se préserver des écueils et des erreurs, lorsque, dans leurs recherches et leurs études, ils s'aperçoivent qu'ils pourraient se laisser conduire, comme il arrive très souvent, à proférer des paroles plus ou moins contraires à la vérité infaillible des choses qui ont été révélées par Dieu.

Nous ne voulons pas douter que les membres du Congrès, connaissant et professant la vérité que Nous venons de rappeler, n'aient en même temps voulu rejeter et réprouver pleinement cette récente et fautive méthode de philosopher, d'après laquelle, tout en admettant la révélation divine comme fait historique, on soumet aux investigations de la raison humaine les vérités ineffables enseignées

miserrimæ nostræ ætatis erroribus omnino pendere ab intima erga veritates revelatas adhesionem, quas catholica docet Ecclesia, ipsi noverunt, ac professi sunt illam veritatem, quam veri catholici scientiis excolendis et evolvendis dediti semper tenuere, ac tradiderunt. Atque hac veritate innixi potuerunt ipsi sapientes, ac veri catholici viri scientias easdem tuto excolere, explanare, easque utiles certasque reddere. Quod quidem obtineri non potest, si humanæ rationis lumen sinibus circumscriptum eas quoque veritates investigando, quas propriis viribus et facultatibus assequi potest, non veneretur maxime, ut par est, infallibile et increatum Divini intellectus lumen, quod in christiana revelatione undique mirifice elucet. Quamvis enim naturales illæ disciplinæ suis propriis ratione cognitæ principiis nitantur, catholici tamen earum cultores divinam revelationem veluti reatricem stellam præ oculis habeant oportet, qua prælucente sibi a syrtibus et erroribus caveant. ubi in suis investigationibus, et commentationibus animadvertant, posse se illis adduci, ut sapiissime accidit, ad ea proferenda, quæ plus minusve adversentur infallibili rerum veritati, quæ a Deo revelatæ fuere.

Hinc dubitare nolumus, quin ipsius Conventus viri commemoratam veritatem noscentes, ac profitentes uno eodemque tempore plane rejicere ac reprobare voluerint recentem illam ac præposteram philosophandi rationem, quæ etiamsi divinam revelationem veluti historicum factum admittat, tamen ineffabiles veritates ab ipsa divina revelatione propositas humanam

par cette même Révélation, *comme si ces vérités relevaient de la Raison*, ou comme si la Raison, *par ses seules forces et par ses principes naturels*, pouvait acquérir l'intelligence et la science de toutes les vérités surnaturelles de notre très sainte foi et des mystères, qui sont tellement au-dessus d'elle qu'elle ne peut jamais devenir capable de les comprendre ou de les démontrer par ses seules forces et en vertu de ses principes naturels.

Nous adressons aux membres de cette assemblée des louanges méritées, parce que rejetant, comme Nous Nous y attendions, cette fausse distinction entre le *Philosophe et la Philosophie*, dont Nous vous avons parlé dans Nos *lettres antérieures*, ils ont reconnu et affirmé que tous les catholiques, dans leurs écrits, sont tenus en conscience d'obéir aux décrets dogmatiques de l'Église catholique, qui est infallible. En leur donnant les éloges qui leur sont dus pour avoir confessé une vérité qui découle nécessairement de l'obligation de professer la foi catholique, Nous aimons à Nous persuader qu'ils n'ont pas entendu restreindre ce devoir de soumission qui lie strictement les professeurs et les écrivains catholiques, *aux seuls points définis par le jugement infallible de l'Église comme dogmes de foi*, que tous doivent croire. Et Nous Nous persuadons qu'ils n'ont pas voulu déclarer que cette parfaite adhésion aux vérités révélées, qu'ils ont reconnu être tout à fait nécessaire au véritable progrès des sciences et à la réfutation des erreurs, pourrait être obtenue si la foi et l'obéissance étaient seulement accordées *aux dogmes expressément définis par l'Église*. Quand même il ne s'agirait que de cette soumission qui doit être rendue par un acte

rationis investigationibus supponit, perinde ac si illæ veritates rationi sub-
jectæ essent, vel ratio suis viribus et principiis posset consequi intelligen-
tiam et scientiam omnium supernarum sanctissimæ fidei nostræ veritatum,
et mysteriorum, quæ ita supra humanam rationem sunt, ut hæc nunquam
effici possit idonea ad illa suis viribus, et ex naturalibus suis principiis
intelligenda, aut demonstranda.

Ejusdem vero Conventus viros debitis prosequimur laudibus, propter
ea quod rejicientes, uti existimamus, falsam inter philosophum et philo-
sophiam distinctionem, de qua in aliis Nostris Litteris ad Te scriptis
loquuti sumus, noverunt, et asseruerunt, omnes catholicos in doctis suis
commentationibus debere ex conscientia dogmaticis infallibilis catholicæ
Ecclesiæ obedire decretis. Dum vero debitas illis deferimus laudes, quod
professi sint veritatem, quæ ex catholicæ fidei obligatione necessariò ori-
tur, persuadere Nobis volumus, noluisse obligationem, qua catholici
Magistri ac Scriptores omnino adstringuntur, coarctare in iis tantum,
quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio, veluti fidei dogmata ab omnibus cre-
denda proponuntur. Atque etiam Nobis persuademus, ipsos noluisse decla-
rare, perfectam illam erga revelatas veritates adhesionem, quam agove-
runt necessariam omnino esse ad verum scientiarum progressum assequen-
dum, et ad errores confutandos, obtineri posse, si dumtaxat Dogmatibus
ab Ecclesia expresse definitis fides, et obsequium adhibeatur. Namque

de foi divine, on ne pourrait pas la restreindre aux seuls points définis par des Décrets exprès des Conciles œcuméniques, ou des Pontifes romains et de ce Siège apostolique ; il faudrait encore l'étendre à tout ce qui est transmis, comme divinement révélé, *par le Corps enseignant ordinaire* de toute l'Eglise dispersée dans l'univers, et que pour cette raison les théologiens catholiques, d'un consentement universel et constant, regardent comme *appartenant à la foi*.

Mais, comme il s'agit de la soumission à laquelle sont obligés en conscience tous ceux des catholiques qui s'adonnent à l'étude des sciences spéculatives, afin de procurer à l'Eglise de nouveaux avantages par leurs écrits, les membres du Congrès doivent reconnaître qu'il ne suffit pas aux savants catholiques d'accepter et de respecter les dogmes de l'Eglise dont Nous venons de parler, et qu'ils doivent en outre se soumettre *soit aux décisions doctrinales qui émanent des Congrégations pontificales*, soit aux points de doctrine qui, d'un consentement commun et constant, sont tenus dans l'Eglise comme des vérités et des *conclusions théologiques* tellement certaines, que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent être qualifiées d'hérétiques, méritent cependant quelque autre censure théologique.

Aussi Nous ne pensons pas que ceux qui ont pris part au Congrès de Munich aient pu ou voulu en aucune manière contredire la doctrine ci-dessus exposée, doctrine qui découle des vrais principes et qui est celle de l'Eglise ; Nous aimons au contraire à espérer qu'en se livrant à la culture des sciences les plus élevées, ils auront à cœur de se conformer à cette doctrine et la prendront pour règle.

etiamsi ageretur de illa subjectione, quæ fidei divinæ actu est præstanda, limitanda tamen non esset ad ea quæ expressis œcumenicorum Conciliorum aut Romanorum Pontificum hujusque Apostolicæ Sedis decretis definita sunt, sed ad ea quoque extendenda quæ ordinario totius Ecclesiæ per orbem dispersæ magisterio tanquam divinitus revelata traduntur, ideoque universali et constanti consensu a catholicis Theologis ad fidem pertinere retinentur.

Sed cum agatur de illa subjectione, quæ ex conscientia à omnes catholici obstringuntur, qui in contemplatives scientias incumbunt, ut novas suis scriptis Ecclesiæ afferant utilitates, iccirco ejusdem Conventus viri recognoscere debent, sapientibus catholicis haud satis esse, ut præfata Ecclesiæ dogmata recipiant ac venerentur, verum etiam opus esse ut se subjiciant tum decisionibus, quæ ad doctrinam pertinentes à Pontificis Congregationibus proferuntur, tum his doctrinæ capitibus quæ communi et constanti Catholicorum consensu retinentur, ut theologice veritates et conclusiones ita certæ, ut opiniones eisdem doctrinæ capitibus adversæ quamquam hereticæ dici nequeant, tamen aliam theologiam merentur censuram.

Itaque haud existimamus viros, qui commemorato Monacensi interfuere Conventui, ullo modo potuisse, aut voluisse obstatere doctrinæ nuper expositæ quæ ex veris theologiæ principiis in Ecclesia retinetur, quin immo ea sæcula sustentamur fore, ut ipsi in severioribus excolendis disciplinis velint ad enuntiatae doctrine normam se diligenter conformare.

Ce qui motive surtout Notre confiance, Vénérable Frère, ce sont *les Lettres* qu'ils Nous ont fait parvenir par votre entremise; car Nous y avons vu avec une extrême consolation l'assurance qu'ils Nous donnent qu'en réunissant ce Congrès ils n'ont jamais eu l'intention de s'attribuer la moindre part de l'autorité qui appartient tout entière à l'Eglise; et en même temps ils Nous disent qu'ils n'ont pas voulu dissoudre le Congrès sans avoir auparavant protesté de tout le respect, de l'obéissance et de la piété filiale qu'ils ont pour Nous et pour ce Siège de Pierre, centre de l'unité catholique. Puisque ce sont là les sentiments avec lesquels ils reconnaissent Notre autorité suprême et la puissance du Siège apostolique, puisqu'en même temps ils comprennent la gravité de la charge que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même Nous a imposée, de gouverner et de diriger toute son Eglise, de faire paître tout son troupeau dans les pâturages de la saine doctrine et de veiller continuellement à ce que la foi sainte et sa doctrine ne reçoivent jamais la moindre atteinte, Nous ne pouvons douter qu'en se livrant à l'étude et à l'enseignement des hautes sciences et à la défense de la saine doctrine, ils ne reconnaissent aussi que c'est un devoir pour eux de suivre religieusement *les règles constamment observées dans l'Eglise*, et d'obéir à *tous les Décrets* rendus en matière de doctrine par Notre suprême autorité pontificale.

Nous vous faisons toutes ces communications, désirant vivement que vous en donniez connaissance à tous ceux qui ont assisté à ce Congrès; mais cependant, s'il nous paraît qu'il y ait lieu, Nous ne manquerons pas de vous donner de plus amples instructions sur ce sujet, à Vous et à Nos Vénérables Frères les Evêques de l'Allema-

Quæ Nostra si lucia præsertim nititur iis Litteris, quas per Te, Venerabilis Frater, Nobis miserunt. Si quidem eisdem Litteris cum summa animi Nostræ consolatione ipsi profitentur, sibi in cogendo Conventu mentem nunquam fuisse vel minimam sibi arrogare auctoritatem, quæ ad Ecclesiam omnino pertinet, ac simul testantur, noluisse, eundem dimittere Conventum, quin primum declararent summam observantiam, obedientiam, ac filialem pietatem. qua Nos et hanc Petricæ cathedræ unitatis centrum prosequuntur. Cum igitur hæc sensibus supremam Nostram, et Apostolicæ hujus Sedis potestatem, auctoritatemque ipsi recognoscant, ac simul intelligant, gravissimum officium Nobis ab ipso Christo Domino commissum regendi, ac moderandi universam suam Ecclesiam, ac pascendi omnem suum gregem salutaris doctrinæ pascuis, et continenter advigilandi, ne sanctissima fides, ejusque doctrina ullum unquam detrimentum patiatur, dubitare non possumus, quin ipsi severioribus disciplinis excolendis, tradendis, sanæque doctrinæ tuendis operam navantes, uno eodemque tempore agnoscant, se debere et religiose exactæ qui regulas ab Ecclesia semper servatas, et obedire omnibus decretis, quæ circa doctrinam a Suprema Nostra Pontificia auctoritate eduntur.

Hæc autem omnia Tibi communicamus, ac summopere optamus, ut ea iis omnibus significes viris, qui in memorato Conventu fuere, duci, si opportunum esse censuerimus, haud omittemus alia Tibi, Venerabilibus

gne, lorsque Nous connaissons votre pensée et la leur sur l'opportunité de ces sortes de Congrès. Enfin, Nous faisons encore une fois, et très instamment, appel à votre sollicitude et à votre vigilance pastorale, pour que, de concert avec Nos Vénérables Frères les autres Evêques de l'Allemagne, vous ne cessiez de consacrer tous vos soins et vos pensées à la défense et à la propagation de la saine doctrine. Ne manquez pas d'inculquer à tous la nécessité d'éviter soigneusement *les nouveautés profanes*, et de ne pas se laisser séduire par ceux qui vantent sans cesse la fausse liberté de la science et qui préconisent non seulement son véritable progrès, mais encore les erreurs qu'ils se plaisent impudemment à décorer de ce nom.

Ne cessez d'adresser avec zèle et ardeur à tous vos exhortations, pour qu'ils mettent leurs soins et leurs efforts à acquérir la véritable sagesse chrétienne et catholique, et qu'ils aient en grande estime, comme il convient, les vrais et solides progrès de la science qui ont été réalisés dans les écoles catholiques, en suivant les prescriptions et les enseignements de Notre sainte et divine foi; que dans l'étude des sciences théologiques surtout ils s'attachent aux principes et aux doctrines constantes sur lesquels se sont appuyés unanimement les sages et savants Docteurs qui se sont acquis une gloire immortelle en rendant à l'Eglise et à la science des services éclatants et réels. C'est de cette manière certainement, qu'en cultivant les sciences, les catholiques pourront, avec l'aide de Dieu, connaître, développer et exposer chaque jour davantage, autant qu'il est donné à l'homme de le faire, le trésor des vérités que Dieu a mises dans les œuvres de la nature et de la grâce, en sorte que

Fratribus Germaniæ Sacrorum Antistibus hac super re significare, postquam Tuam, et eorumdem Antistitum sententiam intellexerimus de hujusmodi Conventuum opportunitate. Demum pastorem Tuam sollicitudinem, ac vigilantiam iterum vehementer excitamus, ut una cum aliis Venerabilibus Fratribus Sacrorum in Germania Antistitibus, curas omnes, cogitationesque in tuendam et propagandam sanam doctrinam assidue conferas.

Neque omittas omnibus inculcare, ut profanas omnes novitates diligenter devitent, neque ab illis se decipi unquam patiantur, qui falsam scientiæ libertatem, ejusque non solum verum profectum, sed etiam errores tamquam progressus impudenter jactant. Atque pari studio et contentione desinas omnes hortari, maxima cura, et industria ut in veram christianam et catholicam sapientiam incumbant, atque, uti par est, in summo pretio habeant veros solidosque scientiæ progressus, qui sanctissima ac divina fide dote, et magistra, in catholicis scholis habiti fuerunt, utque theologicas præsertim disciplinas excolant secundum principia, et constantes doctrinas, quibus unanimiter innixi sapientissimi Doctores immortalem sibi nominis laudem, et maximam Ecclesiæ et scientiæ, utilitatem ac splendorem pepererunt. Hoc sane modo catholici viri in scientiis excolendis poterunt. Deo auxiliante, magis in dies quantum homini fas est, noscere, evolvere, et explanare veritatum thesaurum, que in naturæ et gratiæ operibus

l'homme après les avoir connues *par la lumière de la raison et de la foi*, et y avoir soigneusement conformé sa vie, puisse contempler sans aucun voile et à la clarté de la gloire éternelle, la souveraine vérité, c'est-à-dire Dieu, et en jouir à jamais dans la plénitude de l'éternel bonheur.

C'est avec bien de la joie que Nous saisissons cette occasion de vous exprimer de nouveau l'assurance de Notre affection toute particulière pour vous. Recevez-en le gage dans la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons avec effusion à vous, Vénérable Frère, et au troupeau confié à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 décembre de l'année 1863, la 18^e de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Deus posuit, ut homo, postquam illas rationis et fidei lumine noverit, suamque vitam ad eas sedulo conformaverit, possit in æternæ gloriæ claritate summam veritatem, Deum scilicet, sine ullo velamine intueri, Eoque felicissime in æternum perfui et gaudere.

Hanc autem occasionem libentissimo animo amplectimur, ut denno testemur et confirmemus præcipuam Nostram in Te, caritatem. Cujus quoque pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem quam effuso cordis affectu Tibi ipsi, Venerabilis Frater et gregi tuæ curæ commisso peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum-Petrum die 21 decembris anno 1863, Pontificatus Nostri anno decimo-octavo.

PIUS PP. IX.

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS
RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT.

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

3^e ARTICLE ¹.

3. *Progrès dans l'étude de l'histoire et de la philosophie arabe.* — Ibn Khaldoun. — 3 Lettres d'Averroès. — Moïse Maïmonide, le Guide des Égarés. — Une vie de Manès.

Il me reste à dire quelques mots sur un beau travail qui a paru sur *Ibn-Khaldoun*, le plus grand des historiens arabes. Vous savez que M. Quatremère a publié le texte des *Protégomènes* dans la collection des *Notices et Extraits*. Il devait en faire la traduction; mais d'autres occupations l'en ont détourné, et il n'a laissé à sa mort qu'un commencement très-imparfait de ce travail. M. de Slane, que son édition de *l'Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun désignait naturellement pour cette traduction, a bien voulu s'en charger; le premier volume a paru ², le second est imprimé en grande partie, et nous pouvons espérer avoir prochainement en entier ce livre, un des plus remarquables que la littérature orientale puisse offrir à l'étude des savants. On trouvera des détails sur la vie d'Ibn Khaldoun dans l'introduction de M. de Slane; ici rien ne nous en importe que les dates. Ibn Khaldoun était né en 1332 et mourut en 1406; il vécut donc dans un temps où la civilisation musulmane avait dépassé son point culminant et avait produit tout ce qu'elle était destinée à donner. C'est là le fond sur lequel son esprit avait à travailler; il ne connaissait de l'antiquité classique que les ouvrages d'Aristote qui avaient été traduits en arabe; il ne savait de l'Europe que ce qu'il avait ap-

¹ Voir le 2^e art. au n^o de décembre t. VIII, p. 461.

² *Notices et Extraits* des manuscrits de la Bibliothèque impériale. T. XIX, 1^{re} partie. *Protégomènes* d'Ibn Khaldoun, 1^{re} partie. Paris, 1862, in-4^o (cxvi—486 pages). Le texte et la traduction paraissent aussi tirés à part. Le prix de chaque partie, tant du texte que de la traduction est de 15 francs.

pris par le contact avec les chrétiens d'Espagne, et c'était peu de chose ; mais il avait étudié toutes les sciences des Arabes et connaissait à fond l'histoire des empires musulmans ; sa vie agitée lui avait aussi beaucoup enseigné. C'était un esprit essentiellement philosophique et observateur, de la famille d'Aristote et de Montesquieu, mais inférieur pourtant de beaucoup à Aristote. Pour occuper ses loisirs pendant un séjour forcé dans une forteresse du Maghreb, il entreprit d'écrire une histoire universelle et de la faire précéder par une philosophie de l'histoire sous le titre de Prolégomènes. Il voulut donner à ses lecteurs les raisons et les lois des événements dont ils trouveraient le détail dans son histoire.

Il commence par poser les règles de la critique historique, qui permettent de bien fixer les faits ; puis il passe à la description de la terre, comme théâtre de la civilisation humaine ; enfin il entre dans son sujet par la grande distinction des peuples en tribus nomades et tribus sédentaires ; il décrit la formation des villes, l'influence qu'elles exercent, la naissance de tout pouvoir par l'esprit de corps des familles, la fondation des empires, les conditions de leur extension et de leur durée et les causes de leur décadence ; il montre l'influence du fait de la domination s'exerçant et sur les vainqueurs et sur les vaincus, les suites des taxes et de l'exagération des impôts, la nature des différentes espèces de royauté, du khalifat et de l'imamat, c'est-à-dire du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel du khalife, de la séparation de ces deux pouvoirs et de la transmission du pouvoir spirituel....

Ibn Khaldoun nous conduit, par une transition facile, à la philosophie arabe et aux travaux dont elle a été l'objet. M. Joseph Müller à Munich, a publié, sous le titre de *Philosophie et théologie d'Averroës*, le texte arabe de trois lettres d'Ibn Roschd¹, qu'il a trouvées dans un manuscrit de l'Escorial. Ce petit traité existe, je crois, dans une traduction en hébreu il était resté inaperçu jusqu'à présent ; mais aujourd'hui, où l'histoire de la philosophie arabe a attiré quelque attention, il acquiert un intérêt que la position de l'auteur et la nature du sujet expliquent facilement.

¹ *Philosophie und Theologie von Averroës*, herausgegeben von M. Joseph Müller. Munich, 1859, in-4°, 131 pages.

Averroës était né à Cordoue vers 1120 de notre ère et est mort à Maroc en 1198. C'est l'époque où la philosophie jetait son dernier éclat chez les Arabes, où elle fut tour à tour favorisée et persécutée, et où elle a fini par s'éteindre, au moins comme pensée libre et comme une des formes vives de l'esprit de la nation. Après une lutte ardente qui dura trois siècles, la théologie orthodoxe l'emporta définitivement sur la philosophie, qui fut restreinte dorénavant, dans les écoles arabes, à l'étude de la logique et de la dialectique. Il serait à désirer que l'histoire de cette lutte fût écrite ; elle a été un grand événement dans le monde, car son résultat a été d'arrêter le développement de l'esprit d'une race qui paraissait destinée à jouer un rôle plus durable. Averroës appartenait à la dernière école qui luttait contre l'esprit étroit de la théologie musulmane, et le traité que publie M. Müller est une des pièces de ce procès.

Averroës y justifie la philosophie en montrant les rapports qu'elle a avec la religion, les services qu'elle peut rendre à la démonstration des dogmes essentiels et à la défense de la foi en établissant la concordance de la vraie philosophie avec la religion. On voit combien peu il était agressif ; mais cela même ne suffisait pas pour sauver une cause déjà condamnée. Averroës tomba en disgrâce, fut exilé, et ses ouvrages furent brûlés avec ceux des autres philosophes de son temps. M. Müller promet une traduction et un commentaire de ce curieux traité, qui sera lu avec plaisir par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la philosophie.

Quelques années après Averroës naquit, comme lui à Cordoue, *Moïse le Maïmonide*, qu'on a dit à tort avoir été son disciple, mais qui lui rassemble sous bien des rapports. Médecins tous les deux, élevés dans les écoles philosophiques des Arabes et Aristotéliens, ils ont tous les deux travaillé à revendiquer les droits de la raison contre l'étroit fanatisme de leurs coreligionnaires juifs et musulmans, et tous les deux ont rempli le moyen âge de leur gloire. Mais le génie du Maïmonide était plus brillant que celui d'Averroës, et son succès a été plus durable ; car, quoique sa métaphysique ne nous satisfasse plus, et que son interprétation al-

légorique de la Bible soit abandonnée aujourd'hui, il n'en a pas moins laissé une trace profonde dans l'histoire de l'esprit humain. Je ne pourrais exprimer ma pensée mieux qu'en répétant les paroles de M. Munk : « Comme véritable fondateur » d'une *théologie rationnelle* dans laquelle la pensée philosophique maintient tous ses droits, Maïmonide a exercé sur ses coreligionnaires une influence décisive dont les conséquences se font sentir encore aujourd'hui, et les principes qu'il a posés, avidement embrassés par les uns, repoussés avec passion par les autres, ont donné lieu à une lutte dont la raison humaine est sortie victorieuse, après avoir opéré entre la foi et la pensée cette réconciliation que le grand génie de Maïmonide, devançant les siècles, s'était proposée comme le plus noble de ses efforts. »

M. Munk a publié le second volume de sa belle édition du texte original arabe du *Guide des Égarés*, ouvrage principal du Maïmonide¹. L'auteur, dans ce volume, traite de l'existence de Dieu, de la création et de la prophétie. Il applique naturellement à toutes ces questions *la forme scolastique* de cette époque, et il y mêle une physique imaginaire telle qu'on l'admettait alors, la réconciliant avec la Bible par des interprétations allégoriques, singulièrement belles quelquefois, mais inadmissibles de notre temps. Au milieu de toute cette poussière d'écoles mortes pour nous, on y sent toujours le souffle d'un esprit libre et vivant, et on est surpris par des éclairs d'une raison puissante. Au reste, il faut rendre au Maïmonide la justice de dire qu'il n'a pas abusé des formes scolastiques comme on l'a fait plus tard, et que le sens ne se perd jamais chez lui dans des formules d'une abstraction raffinée. La profonde connaissance qu'il avait de la philosophie arabe donne à son livre un nouvel intérêt pour nous. Il a dû cet avantage en partie aux malheurs de sa vie ; car sa jeunesse s'est passée dans une de ces misérables époques de persécution où les juifs d'Espagne étaient obligés de se conformer au Coran, de

¹ *Le Guide des Égarés*, traité de théologie et de philosophie, par Moïse Ben-Maimoun, dit Maïmonide, publié pour la première fois dans l'original arabe, et accompagné d'une traduction française et de notes critiques, littéraires et explicatives, par S. Munk. Vol. II, Paris, 1861, in-8° (xvi-382 et 204 pages).

fréquenter les mosquées et de faire élever leurs enfants dans les écoles musulmanes. Le MaImonide passa ainsi sa jeunesse, et lorsque lui et sa famille se sont plus tard soustraits à cette servitude par l'émigration, il n'a pas eu à se repentir d'avoir passé par cet enseignement. Il n'y a pas de meilleure introduction à la scolastique arabe que le *Guide des Égarés*, et M. Munk, qui est probablement aujourd'hui, l'homme le plus versé dans cette matière, en a beaucoup facilité l'étude par les notes qui accompagnent sa traduction.

M. Flügel, à Dresde, est occupé à préparer une édition de l'*Encyclopédie littéraire arabe* connue sous le titre de *Fihrist*; il en a tiré un chapitre sur la doctrine et les écrits de Manès, et en a fait le sujet d'un ouvrage sur cet hérésiarque¹. Tout le monde sait que nous ne connaissons Manès que par ses antagonistes, et qu'il reste bien des doutes sur sa vie et ses doctrines. M. Flügel a retrouvé dans le *Fihrist* des renseignements qui évidemment, proviennent de sources manichéennes et il en publie le texte, une traduction et un commentaire, tiré surtout de sources orientales. Ce n'est pas une vie ni un exposé systématique de la doctrine de Manès; ce sont des matériaux nouveaux et très-curieux à ajouter à ceux que contiennent les Pères de l'Église; mais l'auteur traite néanmoins, dans son commentaire, de toutes les parties importantes du sujet, discute en détail une foule de points, et entre dans la critique des documents fournis par les Pères. C'est un secours tout à fait inattendu que reçoit l'histoire ecclésiastique, et l'auteur a mis en évidence, avec une impartialité et un savoir rares, tout le parti qu'on peut en tirer.

4. Progrès dans l'étude des sciences Arabes.— Astronomie.—
Physique.

Les sciences des Arabes ne paraissent avoir été l'objet que d'un petit nombre de travaux. M. Sédillot² a publié une brochure dans laquelle il défend, surtout contre feu M. Biot,

¹ *Mani, seine Lehre und seine Schriften*, aus dem *Fihrist* zum ersten Mal herausgegeben von G. Flügel. Leipzig, 1862, in-8° (viii et 440 pages).

² *Courtes Observations sur quelques points de l'histoire de l'astronomie et des mathématiques chez les Orientaux*, par M. Sédillot, Paris, 1863, in-8° (29 pages).

les droits des Arabes dans les découvertes astronomiques et la part qu'il a prise lui-même dans la revendication de ces droits contre les prétentions des sinologues et des indianistes. Il y traite de la question des *Nakschatras indiens*, sur laquelle j'aurai à revenir plus tard. M. Woepcke ¹ a fait paraître un mémoire qui a pour objet de prouver que les Arabes avaient découvert la construction des équations du quatrième degré, problème que les géomètres grecs n'avaient jamais abordé. C'est une nouvelle confirmation de la thèse, que les Arabes ne se sont pas contentés d'emprunter aux Grecs leurs mathématiques, mais qu'ils ont ajouté à la science et l'ont transmise aux Italiens de la renaissance dans un état plus avancé qu'ils ne l'avaient reçue de leurs mattres. Cette thèse est, je crois, prouvée aujourd'hui et ne sera probablement plus contestée; mais l'histoire des sciences chez les Arabes n'est pas encore achevée; c'est un des côtés brillants du rôle qu'ils ont joué dans le monde; ce n'est, d'ailleurs, que lentement et par le travail infatigable de quelques hommes qui seuls réunissent les connaissances variées qu'exige cette étude qu'il pourra être remis tout à fait en lumière.

M. *Soliman al Harairi* a publié en arabe un livre de science qui rentre à peine dans le cadre de ce que nous appelons littérature orientale, mais que je cite avec grand plaisir comme un indice de rapports tels qu'ils devraient être entre l'Europe et l'Orient. C'est un *traité de météorologie, de physique et de galvanoplastie* ² destiné à rendre ces matières accessibles aux compatriotes de l'auteur. Des travaux de ce genre sont de véritables œuvres de civilisation, et plutôt à Dieu que l'influence de l'Europe s'exercât uniquement de cette manière. On voit en Turquie, dans l'Inde, en Perse et en Chine, de faibles commencements de ce genre d'efforts, et partout où ils ne sont pas provoqués artificiellement par les gouvernements, mais sont le résultat spontané du travail indi-

¹ *Sur la construction des équations du quatrième degré par les géomètres arabes*, par M. Woepcke. Paris, 1863, in-4° (14 pages). Extrait du *Journal de mathématiques pures et appliquées*.

² *Traité de météorologie, de physique et de galvanoplastie*, rédigé en arabe, d'après les meilleurs auteurs français, par M. Soliman al Harairi. Paris, 1862, in-8° (26 2pages).

gène, ce sont des germes infiniment précieux d'un plus heureux avenir pour l'Orient. Il n'y a guère que des hommes comme M. Soliman al Haraïri qui, également versés dans les langues et les sciences des deux partis, puissent inspirer à leurs compatriotes et coreligionnaires le goût des sciences étrangères ; l'on ne saurait trop les y encourager.

5. *Progrès dans l'étude de la littérature Arabe.* — Romans. — Grammaires. — Dictionnaires.

Je passe à la littérature arabe proprement dite, dont les savants d'aujourd'hui s'occupent bien moins que leurs prédécesseurs. L'histoire l'emporte aujourd'hui entièrement sur la littérature ; c'est le même chose partout, et les orientalistes ne font que suivre l'impulsion générale. Il n'y a pas à s'en plaindre, car la connaissance plus intime de l'histoire donnera aux œuvres littéraires des Orientaux un nouvel attrait et les rendra plus intelligibles. Nous pouvons aujourd'hui sourire des débats passionnés sur le mérite relatif des études orientales littéraires et historiques, dont quelques-uns de nous ont été, il y a longtemps, témoins ou acteurs. C'est la jeune génération qui défendait alors l'histoire ; elle a eu naturellement le dessus et a donné le ton qui a prévalu depuis. Mais il n'y a aucune nécessité à ce que les deux moitiés d'un même tout se combattent, et si l'une est plus favorisée par la mode d'une époque, l'autre en profitera plus tard.

M. Perron, à Alger, a publié la traduction d'un conte populaire arabe, intitulé *Glaive des Couronnes*¹. Il le caractérise, dans sa préface, comme étant un spécimen d'une classe nombreuse de romans de cape et d'épée, qui existent chez les Arabes et qui nous sont inconnus.....

Je puis placer ici la mention de la première partie de l'ouvrage que M. Flügel publie sur les *écoles des grammairiens arabes*², car ce n'est pas un travail de grammaire, mais d'histoire littéraire.....

Avant d'annoncer les ouvrages qui ont paru *sur la langue*

¹ *Glaive des Couronnes* (Seïf-el-Tidjan), roman traduit de l'arabe, par M. le Dr Perron. Paris, 1862, in-8° (x et 334 pages).

² *Die grammatischen Schulen der Araber*, von G. Flügel. Erste Abtheilung. Die Schulen von Basra, und Kufa, und die gemischten Schulen. Leipzig. 1862, in-8° (xii et 265 pages).

arabe, j'ai à mentionner un nouvel essai de *transcription de l'alphabet arabe*, par M. Brockhaus, à Leipzig ¹. Le but de M. Brockhaus n'est pas de remplacer l'alphabet arabe (excepté dans le cas de l'hindoustani), ni de faciliter les commencements de l'étude de la langue, ni de produire de l'uniformité dans la transcription des noms propres, mais, avant tout, de fournir un moyen d'imprimer plus rapidement et à bien moins de frais des textes que leur étendue ne permettrait pas de reproduire avec des types arabes. M. Brockhaus procède d'après le système de Sir W. Jones, excluant les lettres étrangères à l'alphabet latin, et multipliant celles-ci par des points. Ce système a réussi pour le sanscrit, mais il est d'une application plus difficile pour l'arabe.....

Le nombre des *grammaires arabes*, déjà si considérable, s'accroît tous les ans, et l'on en publie pour tous les besoins, depuis le manuel le plus simple écrit pour les voyageurs, jusqu'aux ouvrages destinés aux recherches les plus savantes. M. Beamont a publié à Londres une *grammaire* concise, revue par le scheikh Ali Nady al Barramy ²; M. Wahrmund a fait paraître à Giessen un *manuel de l'arabe moderne* ³; M. Winkler ⁴ a écrit une *grammaire* pour l'acquisition rapide de l'arabe vulgaire, tel qu'il est parlé en Égypte et le long de la mer Rouge; M. Wright ⁵ imprime une *chrestomathie* faisant suite à sa *grammaire*; enfin, on nous donne l'espoir de voir paraître une nouvelle édition de la *grammaire* de M. de Sacy, et, comme de raison, elle sera reproduite sans aucun changement.

Mais, au fond, nous avons bien moins besoin de nouvelles

¹ *Die Transcription des arabischen Alphabets*, von D^r H. Brockhaus (tiré à part du vol. xvii du Journal de la Société orientale de Leipzig). Leipzig, 1863, in-8° (102 pages).

² *Concise Grammar of the arabic language*, by Beamont, revised by Sheikh Ali Nady al Barramy. Londres, 1861, in-12.

³ *Practisches Handbuch der neu-arabischen Sprache*, von Wahrmund. Giessen, 1862, 3 vol. in-8°.

⁴ *Kurzgefasste arabische Sprachlehre*, zur schnellen Erlernung der vulgär-arabischen Sprache, wie dieselbe in ganz Egypten und am rothen Meere gesprochen wird, nebst Wörterbuch. Leipzig, 1862, in-8° (xii et 260 pages).

⁵ *An arabic Chrestomathy with complete glossary* by W. Wright. Londres, 1863, in-8° (sous presse).

grammaires que de nouveaux dictionnaires. Les missionnaires de la Compagnie de Jésus, à Beyrouth, ont publié, parmi les nombreux manuels destinés à leurs écoles arabes, un *dictionnaire français-arabe* que je ne connais pas, et un autre, *arabe-français*¹, destiné à servir à l'usage habituel de la vie. Dans ce but on y a omis les mots qui ne se rencontrent que dans le style littéraire, et on y a compris une foule de mots de la langue vulgaire. Ce travail paraît bien conçu pour le but qu'on s'est proposé, mais ne sera par cela même d'aucun secours pour les études littéraires.

M. Kazimirski de Biberstein a terminé son *dictionnaire arabe-français*², qui est fondé sur le Kamous, avec addition de termes tirés des lectures de l'auteur, et d'un certain nombre de significations plus modernes, empruntées aux Mille et une Nuits. C'est un travail fait avec beaucoup de soin, qui a occupé M. Kazimirski pendant bien des années.

Enfin, je puis annoncer le commencement de la publication du *dictionnaire* de M. Lane³, ouvrage tout destiné aux savants et, depuis longtemps, attendu impatientement. Vous savez tous que M. Lane, après la publication de sa traduction des Mille et une nuits et de sa Description de l'Égypte moderne, a été encouragé par le duc de Northumberland, et, plus tard, par le gouvernement anglais, à retourner dans ce pays. Rentré au Caire en 1842, il n'en est plus sorti pendant de longues années, s'enfermant dans la vieille ville, s'entourant de ce qu'il y a encore de savants musulmans, renonçant à tout contact avec les Européens et explorant ce qui reste des anciennes richesses des bibliothèques des mosquées. A son retour en Angleterre, il a classé et ordonné tous ces matériaux et n'a commencé l'impression que lorsque l'ouvrage était entièrement achevé, de sorte que nous sommes sûrs de jouir du résultat complet de ce travail de vingt ans.

¹ *Dictionnaire arabe-français*, par le Rév. P. Cuhe, de la Compagnie de Jésus. Beyrouth, 1862, in-8° (vi-759 pages). Prix 30 fr.

² *Dictionnaire arabe-français*, par M. Kazimirski de Biberstein. Vol. II. Paris, 1861, in-8°.

³ *An arabic-english Lexicon*, derived from the best and the most copious eastern sources, comprising a very large collection of words and significations omitted in the Kamous, etc., by E. W. Lane.

M. Lane rend longuement compte, dans son *introduction*, des manuscrits dont il s'est servi, des hommes qui l'ont aidé, des secours qu'il a trouvés. Je ne puis entrer dans ce détail, mais je dois indiquer le but qu'il s'est proposé dans son travail, et le point de vue auquel il s'est placé. Il a voulu comprendre dans son *dictionnaire toute la langue classique des Arabes*, c'est à dire la langue qu'on parlait dans le désert, dont on se servait dans la poésie, que Muhammed a employée dans le Coran et que les traditionnistes conservaient, la langue enfin que les poètes et savants postérieurs écrivaient aussi bien qu'ils le pouvaient, au milieu de populations parlant un arabe plus ou moins corrompu par le contact avec d'autres peuples, et qui avait dû s'enrichir pour répondre à des besoins nouveaux. L'arabe classique, qui après tout est resté le fond et le modèle du langage postérieur, est donc le cadre que M. Lane s'est proposé de remplir et qu'il a rempli, en effet, avec une abondance et un soin extraordinaires. Son livre est un *Thesaurus* où il traite chaque mot selon son sens primitif et ses nuances et applications, en citant pour chaque cas ses autorités et des exemples. Quant aux mots qui ont de l'importance grammaticale, il les traite avec plus d'ampleur encore, et ces articles sont de véritables monographies.

M. Lane a divisé ses listes de mots en deux parties, dont la première contiendra tous les mots d'un usage fréquent, et la seconde ceux d'un emploi rare et exceptionnel. On ne voit pas bien la raison de cet arrangement insolite; serait-ce pour alléger le dictionnaire d'usage commun et le rendre plus accessible? Cette première division formera huit parties comme celle qui a paru, et contiendra à peu près trois fois autant de matière que Freitag.

Cet ouvrage sera d'un grand secours pour l'étude savante de la langue, et je ne doute pas qu'un usage plus long ne confirme la prévention favorable que le nom de l'auteur, son travail persévérant, les ressources qu'il a trouvées et le premier aspect du livre doivent inspirer à tout le monde. Mais d'après son plan même, il ne répondra pas à tous les besoins des savants, parce qu'il exclut nécessairement les termes qui se sont formés après l'époque classique de la langue, les dé-

rivés qu'une administration plus étendue et plus régulière a fait naître, les termes abstraits créés pour les besoins des écoles philosophiques et théologiques, enfin les mots relatifs à des sciences inconnues aux premiers temps de l'islam. Ces termes ne se trouvent aujourd'hui nulle part réunis; quelques-uns ont été incorporés graduellement dans les dictionnaires, d'autres, en plus grand nombre, sont expliqués dans les traductions et les commentaires publiés par les éditeurs de textes arabes, d'autres se trouvent dans quelques ouvrages spéciaux, comme celui de M. Dozy sur les armes et les vêtements des Arabes, et un assez grand nombre a été introduit dans les dictionnaires persans, turcs ou hindoustanis; mais pour la plupart de ces mots nous sommes réduits à l'étymologie, qui ne peut jamais nous donner la nuance précise.

M. Sprenger a satisfait, jusqu'à un certain degré, à ce besoin, en se mettant à la tête de la publication du *dictionnaire des termes techniques*, qui est achevé aujourd'hui. M. Sprenger s'est proposé dans cet ouvrage de venir en aide aux élèves des écoles musulmanes dans l'Inde, en leur donnant un moyen facile de se rendre compte des termes techniques arabes qu'ils rencontraient à chaque pas dans leurs études de langue, de médecine, de mathématiques, de théologie et de jurisprudence. Il n'est pas douteux que ce ne soit un des plus grands services qu'on ait pu rendre aux écoles musulmanes; mais les savants en Europe en profiteront aussi; ils y trouveront les définitions d'un très-grand nombre de termes dont on ne rencontrait l'explication que dans des ouvrages arabes sur les diverses sciences. L'ouvrage de M. Sprenger peut donc être considéré comme un des éléments d'un dictionnaire qui serait le complément et la contrepartie de celui que nous a donné M. Lane; complément dont il demande lui-même et provoque l'exécution, et qui contien-

Livre 1^{er}, partie 1^{re}. Londres, 1863, in-4° (xxxii et 364 pages). Prix de chaque livraison, 25 sh.

¹ *A Dictionary of the technical terms*, used in the sciences of the Muslims, edited by Mawlawees Mohammed Wajik, Abd al-Haq and Gholam Kadir, under the superintendence of D^r Sprenger. En 20 cahiers, formant 2 volumes. Calcutta, 1862, in-4° (en tout 1564 et 72 pages).

drait ce que les siècles postérieurs ont ajouté à l'arabe classique. C'est un sujet immense qui semble, dépasser les forces d'un seul homme, mais qui, certainement deviendra abordable dans quelque temps, à mesure que les matériaux qu'on ne cesse d'apporter de tous les côtés formeront un ensemble plus complet.

Jules MOHL, de l'Institut.



 Histoire de la Philosophie.

LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

LA MORALE EN SOI.

 PREMIER ARTICLE.

Célébrité singulière de Socrate par la littérature païenne, malgré le mépris de l'Eglise primitive. — Redoublement d'estime chez les modernes, *la Renaissance aidant*, et la *Méthode* de Descartes. — Cause de cet engouement; l'invention de la *morale en soi*, second arcane de la philosophie.

Il y a plus de deux mille ans, un sculpteur d'Athènes, qui avait quelque talent, quitta son atelier par une démangeaison de contrôler et de dissertar, pour passer son temps dans ces conversations si chères à une oisive liberté, sous le beau ciel de la Grèce. Il se plaisait à pédagoguier les jeunes gens les plus distingués, qu'attirait autour de lui son esprit subtil et narquois. Il n'a laissé ni une action mémorable, ni le moindre écrit; objet de curiosité et quelquefois de dérision pour ses excentricités et sa laideur, il a fini ses jours en prison sous une sentence capitale, qu'il ne tenait qu'à lui d'éviter. Le public, qui s'en divertissait, n'a plus pensé à lui, et cependant ce grave pasquin est aujourd'hui plus célèbre que les plus bruyants conquérants, que les fondateurs d'empires et les législateurs. L'artisan, le commerçant, l'enfant du peuple, qui ne connaissent Lycurgue, Alexandre, Constantin, ni Charlemagne, connaissent Socrate; ils savent que c'était un *philosophe*; et ce nom exprime pour eux l'idée de l'intelligence et du savoir. Les grands esprits, qui ont fait sa réputation, le représentent comme le type de la raison pratique; la littérature ancienne, sous la dictée de Platon, a transmis à la littérature moderne cette renommée acceptée, respectée de siècle en siècle : Cicéron, Sénèque, Plutarque, Marc-Aurèle, Apulée, Diogène-Laërce, ne louent pas moins le maître que le disciple. Socrate eut ses admirateurs au Moyen-Age,

entre lesquels il suffit d'en citer deux très divers, Dante et Richard de Bury, évêque de Durham ¹.

La renaissance de la belle antiquité devait recommander bien davantage encore son *sage* par excellence. Descartes y contribua autant, puisque son système n'était autre chose, au fond, que la méthode socratique ; le grand mérite de Socrate, en effet, « c'est que, sans être sceptique, il doutait et » apprenait à douter ². » Ce *pas immense* de Descartes, à reculons de deux mille ans, serait la plus belle découverte, si l'on en croyait le philosophe autocrate de la Sorbonne constitutionnelle, et il nous aurait fait regagner le temps perdu par la faute du Christianisme, qui cheminait à l'aveuglette, sans avancer, pour n'avoir tenu aucun compte des inspirations de Socrate. Supposé que cela parût un peu étrange, de prime abord, un autre illustre, aussi fort d'érudition que de politique, confirmait au même moment l'oracle de son confrère par une autre découverte aussi curieuse, savoir, que les Chrétiens n'étaient pas assurés de l'immatérialité de l'âme avant le 5^e siècle ³.

Le *pas immense* n'avait pas été sans achoppement. Descartes, en Hollande, où il eut le singulier goût pour un catholique de fixer pendant vingt ans sa résidence, vit son système soutenu par *Cocceius*, mais argué d'athéisme par *Voëtius*. Cette polémique servit à couvrir deux partis politiques, celui des Vitt, de la République ou des Cocceïens, et

¹ Dante place dans les limbes, parmi les païens, *qui n'ont point péché*, Homère, Horace, Ovide, Lucain, le premier Brutus, Lucrèce, Julie, Cornélie, Socrate et Platon, Diogène, Thalès, Cicéron, Tite-Live, Sénèque ; Aristote est au-dessus d'eux tous :

Vidi 'l maestro di color che sanno,

Seder tra filosofica famiglia.

Tutti l'ammiran, tutti onor gli fanno,

Quivi vid' io e Socrate, e Platone,

Chè 'nnanzi agli altri più presso gli stanno.

(*Inferno*, iv, 131).

Richard de Bury, au commencement du 14^e siècle, s'indignant du relâchement des moines de son temps en Angleterre, les exhortait dans son *Philobiblion*, à donner de meilleurs exemples, afin que la jeunesse devint *socratique* de mœurs et *péripatéticienne* de doctrine !

² Schœll, *Cours d'histoire*, vii, 3. — Cousin, 1^{re} Leçon 1828.

³ Voir l'*Appendice*, ci après p. 239.

celui du prince d'Orange ou des Voëtiens. Ceux-ci l'emportèrent; et six ans après la mort de Descartes, le Synode de Dordrecht (1656) déclara la philosophie étrangère à la religion, exclut des Ecoles le système cartésien, et le Synode de Delft (1657), déclara même les Cartésiens incapables du ministère pastoral¹. Un état ainsi divisé à propos de Descartes, l'autorité religieuse et politique défendue d'un côté contre son système, dont s'appuyait de l'autre côté l'interprétation philosophique de la Bible et la démocratie. n'était-ce pas une bonne leçon pour une monarchie? Ou n'y songea même pas en France; le débat se réduisit à une question d'école, et une fantaisie d'opinion. Malgré le mépris de Pascal pour la nouvelle philosophie, dont il se moquait ouvertement, malgré la censure du savant Huet et des Oratoriens, malgré la trait acéré de Boileau sur Socrate dans la satire de *l'Equivoque*, on se rangea du même avis que le P. Lami, que l'abbé Faydit et que l'abbé Fraguier, le prôneur effréné de Socrate et de Ninon de Lenclos.

Le mérite de Socrate s'accrut donc du succès de Descartes. L'engouement devint général. On sait que M^{me} de la Sablière et M^{me} de Grignan étaient cartésiennes; et le *bon* La Fontaine, comme il semble indispensable de dire d'après Molière, Saint-Evremond et Verger, ne crut pas pouvoir refuser un hommage à Descartes, qu'il goûtait médiocrement. Quant aux philosophes anciens, il leur rendait une sorte de culte, spécialement à Socrate; il avait leurs bustes en terre cuite dans sa chambre de réception, qu'il appelait la *chambre des philosophes*. Un jour il entra chez M^{me} de la Sablière, en s'écriant : « Quel malheur ! » Jamais on ne l'avait vu si affligé; on lui demande ce que c'est; il fut longtemps sans pouvoir répondre; enfin il fait connaître son chagrin : « Vous savez, Madame, que mes philosophes étaient au four;

¹ Schæll, *Cours*, VII, 3, 3. La duchesse d'Orléans Palatine écrivait à M. Harling, 1^{er} août 1720 : « Je connais quelqu'un à Paris, » qui a été l'ami intime d'un savant abbé; cet abbé avait connu » très-particulièrement Descartes, et il a souvent dit que Descartes » avait ri avec lui de son système, et qu'il disait : *Je leur ai taillé » de la besogne; nous verrons qui sera assez sot pour y donner* (Correspond. t. II. p. 257; in 12 1855). »

» ah bien ! Socrate a coulé, tout est perdu. » Sa chambre chez M. d'Hervart eut le même ornement¹.

Comment le siècle suivant, le siècle des penseurs à la grecque et à la romaine, aurait-il parlé autrement ? Le lyrique *Rousseau* et *Gresset*, têtes très peu philosophiques, représentent d'autant mieux l'esprit du temps par leurs génuflexions rimées devant les vertus et le génie du patriarche de la philosophie classique². Mais personne n'a plus rehaussé la réputation de Socrate que cet autre maniaque, encore plus féru d'orgueil, le misanthrope Rousseau, qui se plaisait à signer parfois *Rousseau l'orang-outang*. C'est lui qui en a fait un personnage à part, le prodige de l'humanité quand il s'est imaginé de prendre au sublime la fin de ce prétendu sage, comme le premier exemple du Juste donnant sa vie pour la vérité et comme un argument de la divinité du Sauveur, mourant sur le Calvaire. Quel croyant depuis, n'a pas répété et fièrement opposé aux incrédules ce témoignage du sophiste relaps !

J'ai eu pour ma part cette naïveté, ne réfléchissant pas que

¹ *Fables*, x, 1 :

Descartes, ce mortel, dont on eût fait un Dieu

Chez les Payens, et qui tient le milieu

Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huitre et l'homme,

Le tient tel de nos gens, franche bête de somme.

² *Lettre xix*, à M. de Bonrepaux : « Il faut que je vous mande en quel état est la chambre des philosophes; ils sont cuits et embellissent tous les jours.

Mes philosophes cuits, j'ai voulu que Socrate,

Et Saint-Dié, mon fidèle Achate,

Et de la gent porte-écarlate,

D'Hervart tout l'ornement, avec le beau Verger,

Pussent avoir quelque musique

Dans le séjour philosophique.

³ *Rousseau, Odes*, II, 6 :

Concevez *Socrate* à la place

Du fier meurtrier de Clitus,

Vous verrez un roi respectable

Mais à la place de *Socrate*,

Le fameux vainqueur de l'Euphrate

Sera le dernier des mortels.

Peu lui importe, du reste; car ses idées dithyrambiques tournent aussi facilement dans un sens que dans un autre, selon le propos du moment.

Là il plaint l'Italie d'avoir reçu le *premier essaim des disciples* du

l'hérésie ni la philosophie ne disent jamais toute leur pensée. La pauvre satisfaction qu'on s'est hâté de saisir dans cet hommage hypocrite, a empêché d'en voir l'irrévérence et la fausseté, car combien de gens, même parmi les Païens, ont été plus injustement condamnés et plus vaillants que Socrate? Et qu'est-ce que ce beau diseur buvant la ciguë sans vouloir perdre une parole, en comparaison du plus simple chrétien torturé ou meurtri pour la foi, comme on en a vu dans tous les siècles? Assurément les incroyables, que nos martyrs n'ont pas convaincus, seront peu touchés de la fameuse phrase : « Si la mort de Socrate est d'un homme, celle de J. C. est d'un Dieu. » Il fallait les pseudo-catholiques de ce temps là et du nôtre pour s'en féliciter comme d'un fort argument. Voici, au reste, comment *Rousseau* a été compris, il y a déjà bon nombre d'années, par le versificateur d'une rhapsodie très oubliée, intitulée *Le silence* :

Dans ce moment suprême,
Où nous disons au monde un éternel adieu,
Discourir est d'un homme, et se taire est d'un Dieu.

La sottise en rimes est le plus fidèle commentaire de la sottise en prose.

Enfin la romanesque érudition de *Barthélemy*, reproduisant à plaisir, dans le *Voyage d'Anacharsis*, toute l'élégance

Portique; il élève les Catons, on ne sait pourquoi, au-dessus des Gracques, qui valaient beaucoup mieux, sans comparaison; il dit assez bien leur fait à Zénon, Sénèque et Epictète, *Odes*, iv, 3; ii, 2; et ailleurs, ii, 3, il assure que Cicéron

Fortifiait son cœur par l'étude des loix
Et du Lycée et du *Portique*.

D'un autre côté, il fait assez bon marché de la morale philosophique, ii, 2 :

Toutefois, de ton esprit
Bannis l'erreur générale,
Qui jadis en maint écrit
Plaça la *saine morale*.
On abuse de son nom;
Le chantre d'Agamemnon
Sut nous tracer dans son livre,
Mieux que Chrysispe et Zénon,
Quel chemin nous devons suivre.

Gressot, *Ode* VIII :

Tes Miltiades, tes *Socrates*,
Sont livrés au plus triste sort.

artistique, dont la corruption et la subtilité grecque savaient s'enjoliver, a mis la dernière main à la fiction du génie et de la sagesse de Socrate. D'où vient donc une renommée si constamment approuvée? C'est le second, le plus fin arcane de la philosophie, le plus accredité, en tout temps, et aujourd'hui plus que jamais; c'est son plus habile tour de gibecière :

Machinam orditur novam manticulæ tactu ¹.

Il court par le monde un aphorisme fourchu à deux maximes : l'une qui sépare de la religion, la morale, l'autre qui déclare la politique étrangère à la religion; cette invention, toute neuve qu'elle semble, est très-vieille, et remonte à Socrate, qui en est le véritable auteur. Il a plu aux classiques modernes d'en faire un révélateur de Dieu parmi les Payens et une généreuse victime du polythéisme; ceci est une supposition gratuite. Quand saint Paul prêcha dans l'Aréopage, ni les Epicuriens et les Stoïciens, qui l'y avaient conduit, ni Denys l'aréopagiste, qui se convertit, ne lui dirent que l'autel dédié dans Athènes au Dieu inconnu fût de l'inspiration de Socrate. Dieu avait depuis longtemps un témoignage plus grand et plus sûr que celui de Socrate; il s'était manifesté par la création, dont les merveilles rendaient inexcusable l'ignorance des philosophes au jugement du grand apôtre, qui a bien quelque autorité ². Athènes ne paraît pas s'être vantée non plus à saint Paul que Socrate eût autrefois professé la morale; et sans les écrits de *Xénophon* et ceux de *Platon* surtout, probablement aujourd'hui le grand inventeur de la morale serait tout à fait oublié.

Mais en dehors des écoles, fort au-dessus du vulgaire et même des philosophes de métier, il y avait les hauts lettrés, l'élite des esprits cultivés, dans tous les rangs, opulents pos-

Dans la Chartreuse :

Transfuge des routes ingrates
De l'infructueux Hélicon,
Dans la retraite des *Socrates*
J'allais jouir de ma raison.

Et dans sa pauvre amplification sur l'harmonie, il remarque que « *Socrate*, ce mortel, aimé des Dieux et loué par eux, apprit de nouveau dans sa vieillesse à jouer du luth. »

¹ Pacuvius, *fragments*, vers 289.

² *Ad Rom.* I, 19, 20; *Act. apost.* XVII, 20.

sesseurs, hommes du barreau et de l'administration, formant de fait l'aristocratie de l'intelligence; ceux-là lisaient Platon et trouvaient dans le Socrate de ses dialogues le type de la sagesse le plus à leur convenance, qui, critiquant tous les systèmes philosophiques, sans en proposer un de sa façon, et se bornant à quelques préceptes usuels, leur procurait la satisfaction de philosopher à l'aise, de se faire une opinion à leur gré sur l'origine des choses, sur la destinée de l'homme, et un code d'honnêteté pour leur amour-propre dans les conditions et les habitudes de leur existence. Toute la réputation de Socrate vient de là.

Les Payens les plus instruits et les plus honnêtes ne nommèrent plus Socrate que le *prince de la sagesse*, comme on le voit par le rhéteur *Fronton*, précepteur de Marc-Aurèle, et par *Cæcilius*, l'ami d'Octavius et de Minutius Félix, dans l'entretien si intéressant, qui le convertit, qui en fit un prêtre et le premier maître chrétien de S. Cyprien. Cette idée s'établit si bien qu'elle résista aux railleries du mordant Lucien¹.

Les fidèles des premiers siècles pensaient tout autrement. A leurs yeux, la philosophie, qui avait quelque apparence d'utilité avant l'Évangile, n'était plus qu'une niaiserie d'ignorance ou un artifice d'incrédulité. A quoi pouvait servir encore l'étude de la sagesse humaine, la recherche de la vérité se révélait-elle même dans l'Église par l'enseignement de la sagesse divine ? aussi avaient-ils en profond mépris tous les philosophes, ces *animaux de gloire*, artisans de doute et de corruption, particulièrement Socrate, ce *bouffon de l'Attique*, et Platon, le plus éloquent de tous, mais non plus sensé au fond².

¹ Fronton. *Epist. ad Marc. Cæs.* III, 15 : Quidnam igitur tibi videtur princeps ille sapientiæ simul atque eloquentiæ Socrates... Et *Epist.* 3, *De feriis alsiensibus*.... Socratem ex socraticorum symposiis et dialogis et epistulis existimes hominem multum scitum et factum fuisse. *Socratem* intelliges Aspasiæ discipulum, Alcibiadi magistrum (Edit. de Mai p. 59 et 152).

Minut. Felix : Si philosophandi libido est, *Socratem sapientiæ principem* (quisque vestrum tantus est), si potuerit, imitetur.

² Tertullien, *De anima*, 1 : Quid aliud saperet vir quilibet injuria damnatus præter injuriæ solamen, nedum *philosophus, gloriæ animal*, cui nec consolanda est injuria, sed potius insultanda... Nihil mirandum si et in carcere lemniscatas Anyti et Meliti palmas ges-

Toutefois, l'art de la composition et du style, la connaissance des choses passées et tout le savoir humain étant dans les écrits de la gentilité, il fallait bien les lire alors comme aujourd'hui; les essais des Apollinaires et de *saint Grégoire de Nazianze*, prouvent que les Chrétiens songèrent aux inconvénients de cette étude, et voulaient y remédier, mais

tiens infringere, ipsa morte coram, immortalitatem vindicat anima necessaria presumptione, ad injuriæ frustrationem? — *Apologet.* 39 : Qui non amicorum solummodo matrimonia usurpant, sed et sua amicis patientissime subministrant, ex illa, credo, *majorum et sapientissimorum disciplina*, græci *Socratis* et romani *Catonis*, qui uxores suas amicis communicaverunt..., nescio quidem an invitās.... O sapientiæ Atticæ, O Romanæ gravitatis exemplum! Leno est philosophus et censor! — C. 46 : Quis imo et Deos vestros palam destruunt et superstitiones vestras commentariis quoque accusant, laudantibus vobis. Plerique etiam in *principes latrant*, sustinentibus vobis. Et facilius status et salariis remunerantur quam ad bestias pronunciantur. Sed merito; *philosophi enim non christiani cognominantur*. Nomen hoc philosophorum Dæmonia non fugat. Quidni? cum secundum Deos philosophi dæmonas deputent? *Socratis* vox est: si dæmonium permittat. Idem et cum aliquid de veritate sapiebat, Deos negans, *Æsculapio* tamen gallinaceam proscari jam in fine jubebat. — *Minut. Felix.* c. 38. Proinde *Socrates, scurra Atticus*, viderit nihil se scire confessus, testimonio licet fallacissimi Dæmonis gloriosus.... *Philosophorum supercilia contemnimus*, quos corruptores et adulteros novimus et tyrannos, et semper adversus sua vitia facundos. — S. Hieron. *Epist.* 50 (ali. 48), ad *Pammach.* n. 12. Legite *Platonem*, *Theophrastem*, *Xenophontem*, *Aristotelem* et reliquos, qui de *Socratis fonte* manantes diversis cucurrere rivulis: quid in illis apertum, quid simplex est? quæ verba non sensuum? qui sensus non victoriæ? *Comment.* 1 in *Osee*, 1, 2 : Cur *Socratem* ad cælum levent, qui *Phædone*, ex cujus nomine *Platonis* liber est, de lupanari.... in *Academiam* transtulerit? *Comment.* in *Jonam*, 4 :... Quam autem difficile est istius modi homines credant in Deum! *Epist.* 1 (al. xrv) ad *Heliodor.* n. 11 : Adducetur et cum suis *stultus Plato* discipulis; *Aristotelis* argumenta non proderunt. — S. August. *De vera relig.* 2 : Suavius ad legandum quam potentius ad persuadendum scripsit *Plato*. *De civit. Dei*, II, 14 : Nos quidem *Platonem*... nec ulli sancto angelo summi Dei, nec veridico prophetæ, nec apostolo alicui, nec cuilibet Christi martyri, nec cuiquam Christiano homini comparamus. *Ib.* VIII, 3 : Non mihi videtur posse ad liquidum colligi utrum *Socrates*... tædio rerum obscurarum et incertarum ad aliquid apertum et certum reperiendum animum intenderit...; an vero, sicut de illo quidam benevolentius suspicantur, nolebat immundos terrenis cupiditatibus animos se extendere in divina conari. *Ib.* VIII, 10, XIII, 18, II, 7 : *Inutilia esse isoenta philosophica sine autoritate divina*. — *Enarrationes in psalm.* 103, III, n. 6 : Modo si dicam vobis : credite, hoc enim dixit *Cicero*, hoc et dixit *Plato*, hoc dixit *Pythagoras*, quis vestrum non irridebit me? Et in *Psalm.* 140.

ils n'en eurent ni le loisir ni les moyens au milieu des préoccupations plus pressantes, qui naissaient de la décadence de l'empire romain. L'ancienne méthode subsista; ce fut la ressource et le refuge de la Philosophie, qui cacha la honte de sa défaite dans les écoles, et y garda secrètement une influence d'autant plus certaine que le monde romain ne s'était ni complètement, ni sincèrement converti à l'Évangile. L'ancienne routine se fortifia du livre bizarre de Marcianus Capella, *De nuptiis Philologiæ et Mercurii*, qui devint le code et l'oracle de l'enseignement. Le renom et les imaginations de Platon passèrent parmi les idées payennes, qui survécurent à la ruine du gouvernement impérial; cela faisait, en quelque sorte, partie de l'héritage scientifique et littéraire, qu'on ne devait pas perdre. Et comme les réflexions critiques, transmises sous le nom de Socrate, de même que les caractères de Théophraste, en signalant les défauts et les vices de l'humanité, roulent en général sur des applications de la justice et de la prudence, on n'y vit rien de suspect, on se plut à retrouver dans ces ingénieuses observations un témoignage naturel et certain de la raison et de la conscience, sans se demander en quoi, consistait cette conscience et d'où procédait cette raison.

Ily avait pourtant un fait bien plus certain et plus naturel, qui devait éveiller la défiance contre la théorie de Socrate, c'est que de tous ses plus célèbres disciples pas un seul ne l'a suivie. Il s'était distingué, de tous ses prédécesseurs, en convainquant d'inanité leurs divers systèmes; il ne devait donc plus en être question. Or, il n'est pas vrai, quoique en dise Barthélemy, que ses disciples, « à son exemple, s'adonnèrent à l'étude de l'homme, que celle du reste de l'univers » demeura suspendue pendant un siècle et qu'on y procéda ensuite avec plus de lumière et de sagesse ¹, » puisque ce sont les disciples de Socrate, qui par une divergence très opposée d'opinions ont partagé la philosophie en autant de sectes.

Jusque là il n'existait que deux signes de ralliement et d'incompatibilité dans les dénominations de *Pythagoriciens*

¹Voyage d'Anacharsis, c. 64.

et d'*Eléatiques* (de Zénon d'Elée) ; après Socrate, Antisthène, fonda la secte des *Cyniques*, Euclide de Mégare celle des *Éristiques* ou disputeurs, Aristippe l'école *Cyrénaïque*, Platon l'*Académie*, et de ces premiers groupes se séparèrent Aristote, chef du *Lycée* ou des *Péripatéticiens*, Zénon de Citium, chef du *Portique* ou des *Stoïciens* ; Pyrrhon arbora le *Scepticisme* négatif, Epicure professa la *Volupté* ; Arcésilas et Carnéade réformèrent le Platonisme par la *nouvelle Académie*, où ils érigèrent le *doute* en principe. Ainsi plus que jamais la Philosophie reprit ses évolutions en tous sens, multipliant ses erreurs par ses efforts, s'embarrassant incessamment de ses divagations inextricables, sans pouvoir donner une notion fixe sur la divinité, sur l'univers, l'homme, le devoir et la destinée de la vie ; *plura opinantes potius quam scientes* ¹.

La rivalité et l'extravagance de ces systèmes est depuis longtemps connue de tout lettré, et les tentatives modernes pour les restaurer et les concilier sous d'autres formes ont inspiré à deux esprits supérieurs l'heureuse résolution d'en découvrir à fond pour tout le monde, la subtile et maligne déraison ². Il ne s'agit plus maintenant que d'expliquer ce phénomène de contradiction en montrant ce que valent au vrai le principe, la méthode de Socrate, et quelles sont les conséquences incontestables de cette belle trouvaille.

APPENDICE.

Spiritualité de l'âme, doctrine catholique.

Chacun aime à dire ce qu'il sait ; c'est pourquoi tant de gens ne savent ce qu'ils disent, et même gens de beaucoup d'esprit, quand ils refusent de suivre la règle infaillible de la vérité, la foi catholique. Il est plus hasardeux qu'on ne se l'imagine de vouloir prendre l'Eglise en défaut. Un illustre

¹ S. August., *Enchiridion*, c. 9.

² Riantour, *École d'Athènes* ; dans un cadre agréable l'auteur a dégagé la discussion de toute vaine difficulté en mettant les divers systèmes en face les uns des autres. Voyez aussi son opuscule si remarquable : *Du Rationalisme et de la Tradition*. Ces deux petits livres, d'une vigoureuse netteté, ont leur utilité propre, même à côté de *la Raison philosophique et la Raison catholique* du P. Ventura, bien que ses *Conférences* soient le coup de massue pour la philosophie ancienne et moderne.

publiciste, qui d'ailleurs ne prétend pas lui en faire un reproche, mais expliquer seulement le progrès du Christianisme, s'est avisé que la foi catholique aurait hésité assez longtemps touchant l'immatérialité de l'âme. Il y avait même tendance de la part de la philosophie que de la part du christianisme, selon M. Guizot, vers cette idée, qui « était plus générale » parmi les docteurs chrétiens qui parmi les philosophes ; » il en veut bien convenir ; mais l'immatérialité de l'âme ne serait devenue « plus précise, pour la première fois dans l'Eglise » qu'au 4^e siècle, en Afrique par S. Augustin, en Asie par » l'évêque d'Emèse, Némésius et en occident, par le frère de » S. Mamert, évêque de Vienne, le prêtre Mamert Claudien¹, lequel toutefois n'a écrit son *traité de l'âme* que vers la fin du 5^e siècle, en 470.

L'observation, comme on voit, n'est pas elle-même très précise. En supposant d'abord que les philosophes païens fussent parvenus réellement à reconnaître la nature immatérielle de leur esprit, ils n'ont pu évidemment en communiquer la certitude ni l'utilité pratique, puisque les païens les plus ingénieux et les plus instruits, *Séneque* et *Tacite*, par exemple, ne savaient qu'en penser². L'Eglise, au contraire, *tendait si visiblement à la vie spirituelle*, qu'elle l'enseignait et la pratiquait dès le premier jour avec une perfection incompréhensible et effrayante pour la sensualité païenne ; comment n'eût-elle pas connu exactement la spiritualité de l'âme, qui est le principe de sa doctrine, de sa force, de ses combats, de sa victoire ? Il y a peu de réflexion à chercher la pensée de l'Eglise dans trois auteurs, dont deux, *Tertullien* et *Origène*, sont déclarés hérétiques et l'autre, *Arnobé*, de foi non suspecte, n'a pas, comme on sait, toute

¹ *Cours de civilisation*, Leçon VI^e.

² Sen., *Quæst. natur.*, VII, 24 : Habere nos animum, cujus imperio et impellimur et revocamur, omnes fatebuntur ; quid tamen sit animus ille rector dominusque nostri, non magis tibi quisquam expedit quam ubi sit. Alius illum dicet spiritum, alius concentum quemdam, alius vim divinam et Dei partem, alius tenuissimum aërem, alius incorporalem potentiam. Non deerit qui sanguinem dicat, qui calorem. — Et *Epist.* 58. très-curieuse sur les idées de Platon.

Tac., Agricolaë Vita, 46 : Si, ut sapientibus placet, non cum corpore exstinguuntur magnæ animæ.

l'exactitude théologique¹. La *spiritualité* n'est-elle pas dans l'Évangile, dans les leçons du divin Sauveur, dans les épîtres de saint Paul²? La Genèse ne nous apprend-elle pas que l'homme a été créé *à l'image* de Dieu, *qui est Esprit*³? Ce que confirmait admirablement l'adorable mystère de l'Incarnation.

Ces preuves de fait se présentent naturellement à la mémoire des hommes de foi ; aussi Mamert Claudien les a-t-il rappelées ; l'illustre dissident ne le dissimule pas ; il dit même pourquoi Mamert Claudien a composé son traité *De animâ*, c'était pour réfuter un écrit de *Faustus* de Riez, auquel était venue la bizarre fantaisie de supposer l'âme corporelle. Il aurait pu ajouter que la réfutation marque un étonnement offensé de cette nouveauté choquante, et que Mamert Claudien avait été vivement pressé de répondre par beaucoup de personnages considérables, entre autres, *Sidonius Apollinaire*, non encore évêque, auquel il dédia son livre⁴. Ce travail du prêtre le plus savant de l'époque et la cause, qui le fit entreprendre, certifient donc, contrairement à l'assertion de M. Guizot, que les catholiques croyaient sans hésiter, l'âme spirituelle. Quarante ans plutôt saint *Augustin* l'affirmait comme une vérité connue, non seulement dans un traité théologique, mais dans ses instructions familières au peuple d'Hippone⁵. *Clément* d'Alexandrie, antérieur d'un siècle à saint Augustin, et qui vit naître Origène, ne paraît pas davantage y avoir trouvé sujet à controverse, non plus que *Minutius Félix*⁶. Il

¹ M. Guizot objecte Tertullien, *De anima*, 5 et 7r Aruobe *Adversus Gentes*, lib. II, et Origène, *de princip.*, I, 1, II, 2. On pourrait contester le passage cité de Tertullien, s'il ne s'en trouvait un autre beaucoup plus clair, *Apologet.*, 48, que M. Guizot, apparemment, ne connaissait pas.

² S. Matth., v, 3, xxii, 30, xxvi, 41. — S. Marc., xii, 25. — S. Luc., xx, 36. — S. Joann., vi, 64. — S. Paul. *ad Rom.*, vii, viii.

³ S. Joann., iv, 23, 24 : *Spiritus est Deus*. Les psaumes de David ne sont que spiritualité. Voyez, par exemple, les psaumes 50 et 103.

⁴ M. Guizot ne semble pas avoir lu la *Lettre* de Sidonius, iv, 3, qui fait un si grand éloge de Mamert Claudien.

⁵ *De Genesi ad litteram*, x, 25, 26 ; *Enarrat. in psalm.* 145, n. 4 : *Natura animæ præstantior est quam natura corporis, excellit multum ; res spiritualis est, res incorporea est, vicina est substantiæ Dei.*

⁶ Clem. *Strom.*, v, 6, vi, 2 ; — Minut. Fel. : *Cum ipsam animam tuam, qua vivificaris et loqueris, nec aspicere possis, nec tenere.*

n'est pas besoin d'ailleurs de parcourir les écrits des docteurs; on voit combien cette notion était commune par les poètes chrétiens, dans un temps où Mamert Claudien, ne vivait pas encore¹. C'était la même pensée exprimée par notre fabuliste, que les plus instruits payens alors n'auraient pas comprise :

Je sens en moi certain agent ;
 Tout obéit dans ma machine
 A ce principe intelligent.
 Il est distinct du corps, *se conçoit nettement,*
 Se conçoit mieux que le corps même.....
 Et ce trésor à part créé
 Suivrait parmi les airs les célestes phalanges,
 Entrerait dans un point sans en être pressé,
 Ne finirait jamais, quoiqu'ayant commencé¹.

Le célèbre professeur de civilisation n'a donc rien prouvé

¹ Voyez les *Carmina e poetis christianis excerpta*, de Félix Clément. Dans le poème attribué à *Lactance*, v. 74.

Donec post ultima fata relicto
 Corpore, sublimes animam revocabit ad auras.

Marius Victorinus, v. 44 :

Sic ut vitam iret in altam

Spiritus...

S. *Paulin de Nole*, v. 151, 232 et 311, *Ausonio*, II :

Et cum solutus corporali carcere

Terraque provolavero.

Claud. Mar. Victor, v. 322 :

Dum secretorum miracula divinorum

Claro *incorporeæ* mentis splendore notarent.

Voy. encore *Prudentii apotheosis*, v. 782 :

Occurrit dubitans hic dissertator et illud

Objicit : anne fides capit, ut substantia, flante

Inspirata Deo, cruciatum sentiat?

V. 786 : Crède *animam non esse Deum*, sed crede creatis

Majorem cunctis.

V. 834 : In corpore discas

Rem *non corpoream* solers interprete Christo.

Et v. 999 : *Hamartigenia*, v. 965 et suiv. ; enfin, les kymnes *passim*, dont il faut notamment rappeler celle que le poète a composée sur le martyro de sainte Eulalie, et les strophes 7, 19, 33 :

Infremuit sacer Eulaliæ

Spiritus

Divide membra coacta luto...

Non penetrabitur interior,

Exagitante dolore, *animus*...

Spiritus hic erat Eulaliæ.

¹ La Fontaine, *Fables*, x, 1.

sinon que le plus apte talent de tout dire n'est pas une garantie pour parler **pertinemment de quelque chose**. Une préoccupation le dominait, qui l'empêchait de juger au vrai les événements et les hommes dans une revue incomplète et superficielle nonobstant un examen prolongé sur certains points; c'est qu'il cherchait partout une intervention persévérante et nécessaire de la Philosophie en parallèle avec la Foi catholique, pour en élucider et simplifier la doctrine. C'est l'idée secrète de tout ce *Cours*, qu'on a tant vanté. Voilà de quoi une lecture attentive se convaincra et ce qu'il n'était pas inutile de remarquer même aujourd'hui pour quelques admirateurs, catholiques *sincères*, selon leur propre qualification, qui peut-être encore maintenant, éblouis de quelques aperçus ingénieux et de quelques détails intéressants, diraient volontiers aux catholiques tout simples, sans épithète et sans opinion particulière : Taisez-vous, écoutez, comme nous, ce merveilleux Huguenot, qui parle non moins agréablement de saint Hilaire d'Arles et de saint Sidonius Apollinaire que de Scot Erigène; qui nous apprend comme l'Église s'est formée *naturellement*, et qui estime la Papauté utile comme puissance temporelle, bien qu'à son avis elle n'eût pas même la puissance spirituelle et qu'il n'existât pas réellement de Papauté avant le 5^e siècle et saint Innocent I^{er}. Quelle puissante apologie du Catholicisme! Et quand on songe que le mieux renté des Eclectiques s'est déclaré lui-même, en plein vent, sur les degrés de l'Institut, la champion du Pape, en recommandant que le Saint-Père en fût informé, qui ne serait rassuré, au moins *pour trois cents ans*, sur les périls et les tribulations de l'Église! *Dormite jam et requiescite* ¹.

Édouard DUMONT.

¹ S. Marc, xiv, 41; S. Matth., xxvi, 45.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE — ROME. *Ouvrages mis à l'index.* Un décret de la Sacré-Congrégation de l'Index, en date du 15 décembre 1863, sanctionné par le Souverain-Pontife, le 18 décembre, prohibe les livres dont suivent les titres :

La Mort de Jésus, Révélations historiques sur le véritable genre de mort de Jésus, traduites du latin en allemand et de l'allemand en français, d'après le manuscrit d'un frère de l'Ordre sacré des Esséniens, contemporain de Jésus. Paris, 1863.

La Papauté schismatique, ou Rome dans ses rapports avec l'Eglise orientale, par M. l'abbé Guettée. Paris, 1863.

De Rodakow, etc. Ad Concives exsul exsilii finem auspicatus. Parisiis, 1863. Libellus in-32.

George Sand. Tous ses *Ouvrages* publiés jusqu'à ce jour.

Dell' ultima Persecuzione della Chiesa, e della fine del Mondo, per P. B. N. B. Volumi sei. Fossombrone, 1863.

L'auteur de l'ouvrage : *Enseignement pratique dans les Salles d'asile*, par Mme Marie Pape-Charpentier, directrice du cours pratique des salles d'asile, prohibé par décret du 22 juillet 1861, s'est soumis louablement.

Un autre décret du Saint-Office, en date du 2 décembre, contre le curé de Mongini, dont il a été souvent question, vient d'être publié. On sait que cet ecclésiastique a publié plusieurs écrits contre la souveraineté temporelle du Pape. Celui que signale surtout le Saint-Office a pour titre : *Il Pontefice e le armi temporali a difesa della spirituale, come pretende la Civiltà cattolica di Roma.*

— Par un autre décret, en date du 15 mars, approuvé le 18 par Notre Saint-Père le Pape, sont prohibés les livres dont voici les titres :

Franco Mistrali. *Vita di Gesù a Ernesto Renan.* Milano, 1863.

Le Maudit, par l'abbé ***. Paris, librairie internationale, 1864.

La Parola di Dio e i moderni pharisei. Appello al sentimento cristiano. Per Andrea Moretti, Deputato al Parlamento Italiano. Bergamo, 1864.

Guia de los Casados o Historia natural de la Generacion ; Mentor Domestico para las personas de ambos sexos. Por Don Federico Hollick. Nueva-York.

L'auteur de l'ouvrage : *Il Clero veneto nell' anno 1862, per un Testimonio di uista e di fatto*, Bologna, 1862, prohibé par décret du 24 août 1863, s'est soumis louablement.

L'auteur de l'ouvrage : *Dell' ultima Persecuzione della Chiesa, e della fine del Mondo.* per P. B. N. B. Volumi sei. Fossombrone, 1863, prohibé par décret du 15 décembre 1863, s'est soumis louablement.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 52. — Avril 1864.

Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE

DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France
 et du Saint-Siège à la fin du xvii^e siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet.*

Par le cardinal de BAUSSET.

4^e ARTICLE. (suite ¹).

Depuis l'exclusion de Bossuet aux conférences, jusqu' à la déclaration des trois prélats envoyée à Rome (Fin de juin-août 1697).

Le 16 juillet, l'abbé de Chanterac, ne pouvant aborder M. de Paris, qui ne voyait personne ce jour-là, trouve moyen d'é luder la consigne de M. de Beaufort, lequel ne voulait pas recevoir non plus, et Chanterac, ayant ouvert le discours que Beaufort n'était pas empressé d'entamer sur l'affaire, lui insinua une conférence espérée entre Fénelon et M. de Paris, dans laquelle il entrerait avec M. Boileau, à l'exclusion de tout autre. A quoi Beaufort répondit, suivant le récit de Chanterac : « Qu'il ne doutait point que l'affaire » finit par là ; que M. de Paris était bien déterminé que » M. de Meaux n'aurait aucune part à tout ce qui regardait » le livre² ; que M. de Cambrai donnerait tous les éclaircisse- » ments qu'il jugerait à propos, et que des réponses courtes et » précises de sa part lèveraient bientôt toute difficulté. » Puis

¹ Voir le dernier article, au N^o précédent, ci-dessus, p. 185.

² En cela, ou Beaufort s'avancait trop, ou, ce qui est plus probable, Chanterac le comprenait mal. Bossuet consentait à se tenir à l'écart pour une semaine, afin de voir l'effet des entrevues de M. de Paris avec Fénelon.

Beaufort partit aussitôt pour Conflans, avec l'archevêque. Avant la conférence promise, Fénelon envoya à MM. Lemerre de Chartres et Tronson, par Chanterac, un petit mémoire pour répondre « à toutes les remarques que l'archevêque lui » avait données²; il essaya même d'avoir préalablement une conférence sur son livre, avec MM. de Beaufort et Boileau : ceux-ci y répugnaient, et l'archevêque de Paris s'y opposa³. Le jeudi 18, la conférence fut de trois heures, à Paris, probablement chez M. Tronson (l'archevêque ayant donné à Fénelon le choix de ce lieu ou de l'archevêché), avec M. de Paris, en présence de MM. Tronson, Piro, Boileau et de Beaufort. Le P. de la Chaise se hâta d'aller en informer M^{me} de Maintenon dès le 19 au matin, afin que l'examen se poursuivît ainsi *sans rien faire à Rome*. M^{me} de Maintenon répondit au P. de la Chaise, et écrivit aussitôt à Noailles, que toutes les consultations condamnant le livre, le prélat ne pouvait plus différer de rendre cette réponse au roi⁴.

Fénelon ne se doutait pas que son affaire fût dans de pareils termes : en envoyant le samedi 20, à Chanterac, son mémoire pour l'archevêque de Paris, il s'écriait : *Dominus illuminatio mea et salus mea; quem timebo?* Il se croyait sur le point de finir l'affaire à son honneur. Cependant sa santé ne se remettait pas complètement : « Le sommeil et moi, nous sommes mal réconciliés⁵. » Le dimanche 21 juillet, il eut une nouvelle entrevue avec l'archevêque à Paris, et il se maintint

¹ Chanterac à Fénelon, mardi au soir (16 juillet 1697). *Corr.*, t. VII, p. 488, 489.

² Imprimé sous le titre de *Réponse*, dans les *Œuvres*, t. IV, p. 153 et suiv., édition de Versailles.

³ Fénelon à Chanterac, Versailles, 17 juillet (1697), t. VII, p. 490; — Versailles, samedi 20 juillet (1697), t. VII, p. 493 à 495. — Chanterac à Fénelon, mercredi 17 juillet (1697), t. VII, p. 490, 491.

⁴ Lettre de M^{me} de Maintenon à Noailles, de Marly, 19 juillet 1697 (édit. de La Beaumelle, 1757, in-12, t. IV, p. 102), citée dans la note sur ladite lettre de Fénelon du 20. (*Corresp.*, t. VII, p. 493 à 495). M. de Bausset n'a pas parlé de cette conférence. Tout ce récit, que nous faisons d'après les deux Correspondances, est nouveau. — Cf. Chanterac à Fénelon, mercredi 17 juillet (1697), t. VII, p. 491.

⁵ A l'abbé de Chanterac, Versailles, samedi 20 juillet (1697), t. VII, p. 493 à 495.

très-fermement dans la ligne qu'il avait adoptée¹. Il se plaignit même sans doute vivement des Remarques : car l'abbé Berrier ayant vu quelque temps après l'abbé de Beaufort, « qui fut présent à toutes les conférences de M. l'archevêque » de Paris avec M. de Cambrai, » apprit que, « celui-ci en » avait mal usé avec M. de Paris, pour ne pas dire qu'il l'avait » mal traité². » C'est, sans aucun doute, à ce moment, qu'il faut rapporter ce que raconte Phelipeaux : « Dans la dernière » conférence qui se tint à l'archevêché, où M. de Paris le pres- » sait fortement de s'expliquer, et de satisfaire l'Eglise, que » son livre avait scandalisé, il déclara, par un signe bien ex- » pressif, qu'on lui couperait plutôt les mains et la tête, que » de le réduire à l'explication qu'on lui demandait³; » c'est-à-dire, à celle qui consistait à abandonner les erreurs de son livre. Dès le lendemain, lundi 22, il écrivait à Noailles, pour lui ressasser les mêmes raisons déjà depuis longtemps déduites, et qu'il lui avait encore répétées la veille : « Faut-il, » pour le point d'honneur de M. de Meaux, rendre ma bonne » foi suspecte à toute l'Eglise? » Il ne pouvait avouer, contre sa conscience, que *les expressions* de son livre étaient mauvaises, etc. L'explication de son livre, qui consisterait dans des additions pour une édition nouvelle, serait bientôt prête, etc. « J'avoue, ajoute-t-il, que je ne puis plus supporter mon » état. Je demande, ou qu'on me laisse tranquillement régler » mes additions avec vous, Monseigneur, et avec les plus » célèbres docteurs que je ne séduirai pas, ou qu'on fasse » juger mon livre à Rome, et en cas qu'on l'y condamne, je » le condamnerai moi-même à Cambrai. Tout retardement, » loin de me soulager, m'accable et me fait mourir. » Il prie l'archevêque de lire son mémoire au roi et à M^{me} de Maintenon⁴.

Étaient-ce les Remarques de M. de Meaux qui l'empêchaient de dormir? Il n'en dit rien dans cette lettre, mais il s'en préoccupait : le même jour il écrit à Chanterac : « Quand

¹ Fénelon à Chanterac, samedi 20 juillet (1697), t. VII, p. 493; à M. de Noailles, Versailles, lundi 22 juillet (1697), t. VII, p. 495.

² L'abbé Berrier à M. de Rancé, Torcé, 24 août 1697 (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 226).

³ *Relation*, part. I, liv. 2, p. 268.

⁴ Versailles, lundi 22 juillet (1697), t. VII, p. 495 à 499.

» j'aurai travaillé sur les Remarques de M. Meaux, nous examinerons ensemble mon travail ¹. »

L'évêque de Chartres, qui se tenait à l'écart de Fénelon et faisait « société étroite avec M. de Meaux, » rencontre le 22 au matin l'abbé de Chanterac au moment où celui-ci sortait du séminaire de Saint-Sulpice : dans cette conversation, qui se faisait dans la rue d'après le récit de Chanterac, M. de Chartres transmit ces paroles de M^{me} de Maintenon : « Dites-lui que si je croyais qu'en lui écrivant ou en lui parlant je pourrais le retirer de ces embarras, je le ferais de bon cœur. » M. de Chartres, ajoute Chanterac dans sa lettre à Fénelon, les explique, *selon son sens*, à abandonner votre livre. Voilà encore une justification bien nette de l'évêque de Chartres. Puis, toujours avec la même idée évidemment, ce prélat approuva le projet d'une édition nouvelle du livre avec un éclaircissement en tête ²; mais une nouvelle entrevue le lendemain chez M. Tronson avec Chanterac lui fit voir *qu'il n'y avait rien à faire*, les prétentions de l'auteur étant toujours les mêmes ³. Au même moment les huit docteurs théologiens sorbonistes et autres, non suspects à M. de Cambrai, que M. de Paris, sans la participation de M. de Chartres ni de Bossuet, avait consultés, rapportèrent tous, sans aucune communication et sans se connaître, que le livre et ses explications ne se pouvaient soutenir. « Deux évêques, ajoute Bossuet, à qui M. de Cambrai avait remis les explications, ont répondu comme les huit docteurs. L'un est M. de Toul; je ne sais pas le nom de l'autre ⁴. » L'obstination prolongée

¹ Versailles, 22 juillet (1697), t. VII, p. 503.

² Chanterac à Fénelon, Paris, 22 juillet (1697), t. VII, p. 499 à 502.

³ Chanterac à Fénelon, Paris, 23 juillet (1697), t. VII, p. 504 à 506.

⁴ Bossuet à son neveu, Versailles, 22 juillet 1697 (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 210; à M. de la Broue, Paris, 1^{er} août 1697, p. 215. — Phéliepeaux, *Relation*, 1^{re} part., liv. 2, p. 234, mentionne la consultation des huit docteurs, mais ne la met pas à sa date. En lisant son récit, on la croirait du mois de mars, comme la scène de la dernière conférence avant la lettre au Pape du mois d'avril. Un peu de désordre dans l'énoncé de quelques faits qui se sont passés en France s'explique par son absence dans ces années-là.

de Fénelon, son « ton plaintif et opprimé ¹ » en présence de tant de témoignages unanimes, fi'ent perdre à M. de Paris l'espoir de tout traité amiable par explications. Ce prélat fit aussitôt « agréer au roi que l'affaire irait à Rome ². »

Alors commença le refroidissement entre les deux archevêques. Fénelon rapporte la conversation qu'ils eurent ensemble lorsque Noailles lui fit part de cette nouvelle. Comme M. de Paris lui proposait encore de faire ses explications, Fénelon répondit « qu'il était inutile de perdre beaucoup de » temps et de peine pour faire une toile d'araignée que M. de » Meaux emporterait d'un coup de balai ³ ». Il reproche aux prélats de vouloir l'engager, par l'aveu de s'être mal expliqué dans son livre, à une véritable rétractation faite de mauvaise grâce, et il dit : « La mauvaise expression rend un livre » mauvais, surtout en matière si délicate. » Notons cela ; nous aurons besoin de nous en souvenir. Il ajoute : « Je ne » veux pas même avouer des équivoques. Qui dit des équivoques dit des expressions susceptibles du mauvais sens. Ju- » gez ce que c'est que des expressions susceptibles du mau- » vais sens sur le Quiétisme le plus impie et le plus infâme. » Et comment se targuait-il de lever *l'équivoque prétendue* des endroits attaqués ? Par *les correctifs* dont il disait le livre rempli. Puisqu'on lui refuse de le faire, il ne veut *plus rien entendre*. « M. de Chartres ne veut que m'entamer ; M. de Paris » a pouvoir de me condamner, et n'a aucun pouvoir pour » borner la condamnation. » Il annonce donc qu'il va demander instamment à aller à Rome ; et si on le lui permet, il partira promptement, *plus de négociation* ⁴ !

Aucune n'était possible désormais. Toutefois l'annotateur de la Correspondance se trompe en accusant ici de faiblesse et de versatilité M. de Noailles qui, « en même temps qu'il » entraînait en conférence avec Fénelon, était, dit-il d'accord » avec Bossuet pour se déclarer contre lui ⁵. » Noailles au

¹ Bossuet à son neveu, Paris, 29 juillet 1697 (*Œuv.*, p. 213).

² Fénelon à Chanterac, Versailles, 22 juillet (1697), t. VII, p. 502, 503.

³ Fénelon, lettre citée, p. 503.

⁴ A Chanterac, Versailles, 24 juillet (1697), t. VII, p. 596 à 508.

⁵ Note sur la lettre de Fénelon à Chanterac, du 20 juillet (1697), t. VII, p. 494.

contraire lui servait de médiateur, prolongeait les délais, cherchant depuis trois mois à « le tirer d'affaire ¹, » ne se décourageant pas, malgré le refus que M. de Cambrai soutint « pendant six semaines ² » d'entrer dans leur conférence commune sous les plus vains prétextes : enfin par un essai de conférences hors la présence des deux autres prélats, que Bossuet connut bien et laissa faire, M. de Noailles avait poussé les tentatives aussi loin qu'elles pouvaient aller ³.

Dès le 13 juillet M^{me} de Maintenon engageait Noailles à y mettre fin, en ces termes qui méritent d'être transcrits : « Si » l'on ne veut pas tolérer le livre, je crois qu'il faut finir la » négociation. Quant au retour de M. de Cambrai, il n'y a » que Dieu qui puisse le faire, et je suis persuadée que vous » ne le croyez pas aussi imbu de ces maximes-là qu'il l'est » en effet. Son cœur en est rempli, et il croit soutenir la reli- » gion en esprit et en vérité. S'il n'était pas trompé, il pour- » rait revenir par des raisons d'intérêt. Je le crois prévenu de » bonne foi. Il n'y a donc plus d'espérance ⁴. » Malgré cela, M. de Noailles veut épuiser les voies de douceur. Bossuet écrivait le 22 juillet : « M. de Cambrai donne ici à son ouvrage » des explications mauvaises en elles-mêmes et qui ne con- » viennent nullement au texte. Il parle cependant avec une » fierté étonnante. M. de Paris fait toujours des efforts pour » le convertir ; nous en attendons le succès ⁵. » Ainsi il est bien clair que ces derniers efforts de M. de Paris se firent de l'aveu de ses deux confrères, et que les trois prélats étaient unanimes, non pour trahir Fénelon, mais pour le ramener à la vérité et lui faire avouer ses erreurs.

Le roi désirait que l'affaire finît *promptement* ⁶. Dès le jour même où l'archevêque de Paris lui en exposa la situation, c'est-à-dire le 22, voyant qu'elle ne pouvait se décider

¹ Bossuet à son neveu, 5 août 1697 (*Œuv.*, p. 216.)

² Bossuet, *Relation*, sect. VIII, n° 5 (*Œuv.*, t. XIX, p. 79).

³ C'est aussi le jugement de Tabaraud, *Supplément*, chap. VII, n° 2, p. 486.

⁴ Lettre de ce jour à M. de Paris, dans *Lettres de Mme de Maintenon*, édit. La Beaumelle, 1757, t. IV, p. 101 ; citée en note sur la lettre de Fénelon à Chanterac du 20 juillet (1697), t. VII, p. 494.

⁵ A son neveu, Versailles (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 210).

⁶ Chanterac à Fénelon. Paris, 22 juillet (1697), t. VII, p. 500.

en France, il résolut d'écrire de sa main au Pape touchant ce différent, afin que S. S. parlât au plus tôt sur le livre ¹. Bossuet répondait du succès ². Louis XIV écrivit en effet cette lettre le 26 juillet, dans laquelle il annonçait qu'après avoir tenté toutes les voies de douceur, les évêques dont M. de Cambrai avait prétendu expliquer la doctrine, se croyaient obligés en conscience de mettre leur déclaration entre les mains de l'archevêque de Damas (Delphini) nonce de S. S.; ensuite il suppliait humblement le Pape de prononcer le plus tôt qu'il lui serait possible sur ce livre et sur la doctrine qu'il contenait ³.

Bossuet par sa lettre du 22 disait à son neveu que la déclaration serait envoyée le lundi 29, signée de la main des trois prélats ⁴. La résolution de la faire avait été prise vers la fin de juin ⁵. M. de Bausset dit que les conférences avaient continué d'avoir lieu à l'archevêché pendant tout le mois de juillet, entre M. de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres pour arrêter définitivement le projet de leur déclaration ⁶. Ces conférences avaient continué en effet : depuis le moment où elles avaient commencé en avril, on en comptait déjà 18 tenues tant à Paris qu'à Conflans, jusqu'au moment où Fé-

¹ Lettre précitée de Bossuet, du 22 juillet (*OEuv.*, p. 210).

² Suivant Phelipeaux, il donnait cette assurance au roi depuis le mois de juin, et il est vraisemblable que c'est à cette époque seulement que Bossuet, voyant le refus obstiné de Fénelon d'entrer en conférence avec lui, commença à parler ainsi au roi, comme nous l'avons déjà fait observer dans notre 2^e article.

³ Louis XIV à Innocent XII, Meudon (*OEuv.* de Bossuet, t. xxviii, p. 210, et dans Phelipeaux, *Relation*, p. 1, liv. 2, p. 303, 304). — Analysée dans Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. iv, § 27, t. II, p. 46. Bausset dit que la lettre de Louis XIV au Pape était rédigée par Bossuet : l'abbé Phelipeaux marque seulement qu'en juin, Bossuet avait remis au roi un mémoire suivant lequel S. M. écrivit au Pape de sa propre main (*loc. cit.*, p. 303). Bossuet écrit à M. de la Broue : « Le roi a écrit au Pape de sa main » (Paris, 1^{er} août 1697, t. xxviii, p. 215), et à son neveu : « Si la lettre du roi au Pape se divulgue, envoyez-la nous : quoique nous en sachions le contenu, la propre teneur est bonne à garder (Paris, 23 septembre 1697, p. 242). Il paraît bien clairement par là que Bossuet n'était pas l'auteur de cette lettre : on l'indique en note, même page.

⁴ *OEuv.*, t. xxviii, p. 210.

⁵ Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. x, § 13, p. 484.

⁶ Bausset, *ibid.*, p. 483.

nelon conféra avec M. de Paris ¹; mais personne, pas même Bossuet, n'était bien pressé de se déclarer. La 18^e paraît avoir eu lieu l'avant-veille de celle que M. de Paris accorda à Fénelon, c'est-à-dire le 16 juillet à Conflans. M. de Chartres qui y était avec M. de Meaux et l'archevêque pria MM. de Beaufort et Pirot « qu'ils les laissassent tous trois seuls conférer ensemble, » et M. de Meaux ramena M. Pirot à Paris « sans lui dire mot ². » Les prélats, comme on le voit de plus en plus par ces détails, concertaient alors le suprême essai de faire revenir l'auteur de ses illusions et d'éviter le jugement de Rome. Il est donc probable que ce ne fut guère qu'après la dernière résistance de Fénelon que Bossuet s'appliqua sérieusement à la déclaration projetée. Les principes en étaient discutés et posés d'avance.

Depuis qu'il travaillait à la rédiger, c'étaient « de nouvelles » peines, comme il le raconte dans le *journal* de Le Dieu; » M. de Paris ne voulait pas qu'on se nommât : Quoi, lui dit » M. de Meaux, ferez-vous courir une feuille volante? Est-ce » là la manière d'attaquer les hérésies? Il consentit à mettre » son nom, mais il retranchait de la déclaration ce qu'il y » avait de plus outré dans la doctrine de M. de Cambrai et » qui avait été extrait de son livre. Il fallut bien que M. de » Meaux cédât en quelque point; mais enfin l'essentiel y est » demeuré, et en l'état qu'elle est, c'est M. de Meaux qui l'a » toute faite, se réservant d'expliquer plus au long dans » *Summa doctrinæ* ce qui avait été omis dans la déclaration, » comme il l'a fait, et qu'on peut le voir en comparant les » deux ouvrages ³. »

Bausset, et après lui Rohrbacher regrettent de trouver dans cette déclaration parmi les propositions dénoncées celle du *trouble involontaire* de Jésus-Christ, ainsi conçue : « La » partie inférieure (de J. C.) ne communiquait à la supé-

¹ Chanterac à Fénelon, mercredi 17 juillet (1697), d'après une conversation du même jour avec M. Pirot, t. VII, p. 492.

² Comparez la même lettre avec celle de Chanterac à Fénelon, mardi au soir, 16 juillet (1697), t. VII, p. 489, 491, 492. M. Pirot avait fait partie des 17 autres conférences (lettre du 17, p. p. 492).

³ *Journal* de Le Dieu, t. I^{er}, p. 230.

» riure ni son trouble involontaire ni ses défaillances sensibles, » proposition qui n'avait été insérée dans l'ouvrage que par une méprise de l'imprimeur et que Fénelon désavouait hautement ¹. On peut répondre à cela que Fénelon a continué à la désavouer lorsque la cause a été pendante devant le Saint-Siège, et que le Saint-Siège ne l'en a pas moins comprise dans la condamnation : c'est la 13^e. Et en effet ce sont de ces distinctions que le public qu'il s'agit d'instruire ne saurait faire ². Et voilà un des nombreux inconvénients que Fénelon eut évité en terminant l'affaire en France. Du reste la déclaration, au jugement de M. de Bausset, « s'ex- » primait avec toutes les formes de la modération. »

Bossuet y travaillait encore à Paris, le 29 juillet, et le 1^{er} août, et il écrivait à son neveu : « M. de Paris me retient » ici, et j'y suis occupé à rédiger les articles sur le livre de » M. de Cambrai, qu'on remettra lundi à M. le Nonce, pour » le Pape. » « M. de Paris fait un peu de peine, mais la patience vient à bout de tout. Tout sera prêt pour lundi ³. » Le roi avait parlé avec force au Nonce, qui écrivit à Rome dans le même sens. « Le roi, ajoute Bossuet, le 29, écrit lui-même » aujourd'hui très-fortement (ce qui veut dire que sa lettre » partit par le courrier de ce jour-là). On se défie des Jésuites » et du cardinal de Bouillon. On se servira de la main du » roi pour écrire au Pape. Le pauvre M. de Cambrai aura » ordre de se retirer. » Et le 1^{er} août : « M. de Paris s'expli- » quera par une Instruction, en attendant que Rome parle. »

Bossuet exagérait sans doute, en disant à la fin de la lettre du 29 juillet : « La fureur de M. de Cambrai contre moi » est extrême ; sa cabale est terrible, et les artifices qu'elle

¹ Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 27. t. II, p. 46. — Rohrbacher, *loc. cit.*, p. 296. — *Corresp. de Fénelon sur le Quiétisme*, *passim*.

² On lit d'ailleurs dans la *Relation* de Bossuet, sect. VII, n^o 17, (*OEuv.*, t. XIX, p. 76) : « L'auteur semblait avoir rejeté l'involontaire qu'il avait admis dans le trouble de la sainte âme de Jésus-Christ. Mais il est plus clair que le jour que, dans ses derniers écrits, il rétablit ce dogme impie. » Et Bossuet renvoie à sa *Réponse aux quatre lettres*, n^o 20; pour la démonstration qu'il en a faite.

³ Paris, 23 juillet et 1^{er} août 1697 (*OEuv.*, p. 214, 215),

» emploie égalent sa fureur¹. » Cela nous révèle le vif mécontentement qu'on éprouvait des deux côtés d'aller au tribunal de Rome ; mais on le dissimulait. Fénelon se bornait : 1° à demander à M. de Paris que cet archevêque eût un plein pouvoir de finir avec lui, *sans compter avec de Meaux*, en consultant les plus habiles docteurs : (M. de Paris lui a toujours répondu, ajoute-t-il, qu'il ne pouvait être garant de rien, et que l'affaire irait à Rome²); et à se plaindre de n'avoir pu s'aboucher avec les docteurs que ce prélat avait consultés³; 2° à faire, par l'intermédiaire de ses amis, une démarche auprès de M. de Chartres, pour tâcher de lui faire goûter le projet d'une nouvelle édition du livre, avec explications. « Je me sentirais, écrivait-il, dès demain, plus tendre et » plus ouvert pour lui, que je n'ai jamais été⁴. » Par là, il tendait toujours à exclure Bossuet de l'examen, et à finir en France : cette ouverture vis-à-vis de M. de Chartres n'eût, comme nous le verrons, qu'un résultat insignifiant.

Le 25 juillet, Fénelon écrivit au roi, pour lui demander la permission de se rendre à Rome⁵. Le 29, n'ayant pu obtenir une audience de M^{me} de Maintenon, il lui adressa une lettre pour la prier d'appuyer cette demande⁶; il fit connaître cette même demande dans la lettre qu'il écrivit au Nonce (fin de juillet), et qu'avant son départ pour Cambrai, il lui fit remettre (c'est-à-dire avant le 3 août). Il y proteste qu'il n'avait pas eu d'autre intention dans son livre, que de suivre les 34 articles d'Issy, et qu'il se soumettrait, « avec une pleine docilité, et sans réserve, à la décision du Saint-Père. » Il pria le Nonce d'envoyer le lendemain au Pape, copie de cet acte; il dit au Nonce : « Si j'ai demeuré six mois sans donner à Sa » Sainteté les éclaircissements que j'avais promis, c'est que

¹ *OEuv.*, p. 214.

² Fénelon à Chanterac, Versailles, 22 juillet (1697). t. VII, p. 503, où il rapporte sa conversation avec M. de Paris; et à M^{me} de Maintenon, Versailles, 29 juillet 1697 (t. VII, p. 512).

³ Même lettre à M^{me} de Maintenon, même page.

⁴ Fénelon à M. (Hébert, curé de Versailles, fin de juillet 1697), t. VII, p. 513 à 515.

⁵ C'est la lettre dont on n'a qu'un précis dans les manuscrits de Pirot, t. VII, p. 511.

⁶ Versailles, *Corresp.*, t. VII, p. 510 à 513.

» mes confrères m'ont toujours retenu ici, dans l'espérance
 » de terminer les choses *d'une manière pacifique* (plaider à
 » Rome, c'était la guerre, et la guerre à outrance)! mais
 » enfin, on me refuse la liberté d'expliquer mon livre d'une
 » manière qui lève les équivoques des lecteurs les plus préve-
 » nus (ce n'était pas le livre qui en contenait; si l'on y en
 » trouvait, c'était par la prévention des lecteurs), et en même
 » temps on veut me réduire à une rétractation¹. » A quoi
 Bossuet répond dans une lettre à son neveu: « On lui a si
 » peu refusé de s'expliquer que nous avons en seize gros
 » cahiers ses explications. Elles ne sont ni bonnes en elles-
 » mêmes ni conformes au texte: il répond sur la plupart des
 » difficultés qu'on lui a faites et ce n'est qu'illusion². » Aussi
 M^{me} de Maintenon eut le courage de préférer le devoir aux
 sentiments d'estime qu'elle avait pour Fénelon et aux sou-
 venirs d'une étroite amitié.

Le jeudi 1^{er} août, Louis XIV fit écrire à l'archevêque de Cambrai qu'il ne jugeait pas à propos de lui permettre d'aller à Rome, qu'il lui enjoignait au contraire de se rendre dans son diocèse et lui défendait d'en sortir; qu'il pouvait envoyer à Rome ses défenses pour la justification de son livre³.

Fénelon écrivit le même jour une lettre touchante d'adieu à M^{me} de Maintenon⁴. Il partit le lendemain pour Paris et le samedi pour Cambrai, ayant eu ordre de ne rester à Paris que 24 heures⁵.

Le 2 août il écrivit de Paris à un cardinal pour lui recommander l'abbé de Chanterac, son parent et vicaire général de Cambrai, qui allait partir pour Rome afin de l'y représenter; et au pape Innocent XII pour le même objet et pour lui soumettre de nouveau son livre, en se plaignant amèrement de l'oppression qu'il souffrait depuis six mois, de la *malveillance*

¹ *Corresp.*, t. VII, p. 520 à 522.

² Germigny, 18 août 1697 (*OEuv.*, t. XXVIII, p. 223).

³ Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 26, t. II, p. 44.

⁴ Versailles, 1^{er} août (1697), t. VII, p. 523-524: rapportée par M. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 27, t. II, p. 44 à 46.

⁵ Bausset, *ibid.*, p. 47.—Bossuet à son neveu, 5 août 1697 (*OEuv.*, p. 216).

avec laquelle on persistait en France à détourner beaucoup d'endroits de son livre à des sens impies, sans admettre ses explications tirées de son livre même. « Tout ce que les pré- » lats combattent, il le combat avec plus de vivacité. Dans » les épreuves de la vie intérieure il n'admet rien que l'évê- » que de Meaux, d'après les témoignages des saints, n'ait » admis avec moins de précaution et sans aucun tempéra- » ment d'interprétation ¹. » C'était là son style officiel. Dans l'intimité il disait fermement que *les principes* de M. de Meaux ne pouvaient *jamais s'accorder* avec les siens ² : « Dieu » m'est témoin que je n'ai jamais cru que ce que je crois, et » que ce que je crois n'est que la doctrine de mon livre dans » le sens où je la soutiens depuis six mois. Si le Pape veut » avoir la bonté de me faire communiquer les faits et les » preuves de M. de Meaux là-dessus .., je prouverai le con- » traire par mes écrits du temps, et de plus je me purgerai » par serment à la face de toute l'Eglise ³. »

Quelques jours après sa lettre au Pape du 2 août, il donna à l'abbé de Chanterac un court mémoire pour le Pape, où il promet des additions pour une nouvelle édition à faire à Rome même, si Sa Sainteté en est contente. Dans ce mémoire, comme dans la lettre et dans le nouveau texte de la protestation, adressé de Cambrai au Nonce le 16 août, comme encore dans sa lettre au Pape, datée de Cambrai, 12 octobre même année, il se déclare prêt à suivre, « avec une docilité et » une soumission aveugle d'enfant pour son père, » tout ce qui sera réglé par l'autorité du Pape ⁴. Les termes de sa soumission, dans les actes adressés au Nonce du Pape que nous avons mentionnés et qui constituèrent son recours définitif, quoiqu'il n'emploie pas ces propres mots, comprennent *le fait et le droit*, c'est-à-dire la doctrine en elle-même et la question de savoir si telle doctrine est dans le livre ; il dit en effet dans sa protestation au Nonce : « Je suis prêt à condam-

¹ *Corresp.*, t. VII, p. 535 à 538.

² Fénelon au duc de Beauvilliers, Cambrai, 14 août (1697), t. VIII, p. 44.

³ A l'abbé de Chanterac, Cambrai, 18 septembre (1697), t. VIII, p. 46.

⁴ *Corresp.*, t. VII, p. 539 à 544, t. VIII, p. 16 à 18, 67, 68.

» ner toute doctrine *et tout écrit* que le Saint-Père condamnera ¹. » Il parlait dans le même sens dans une lettre apologétique datée du 3 août, au duc de Beauvilliers, qui fut aussi imprimée et répandue par ses amis, et à laquelle Bossuet répondit. Il déclarait se soumettre et sur le dogme en lui-même et sur les expressions ; il y disait : « Si je me suis mal expliqué, on réformera (à Rome) *mes expressions* ². » Il répétait la même chose dans sa réplique imprimée également quelques jours après, et cette fois avec les mots mêmes : « Malheur à moi si je regarde mon livre avec un œil de propriété et si je scandalise l'Eglise pour des questions de fait et des controverses personnelles ... On ne me verra jamais, s'il platt à Dieu, quoi qu'il arrive, ni écrire ni parler pour éluder la condamnation de mon ouvrage ; car je suis persuadé que nous devons être soumis pleinement et sans réserve *tant sur le fait que sur le droit*, non-seulement pour tous les dogmes qu'il faut croire ou rejeter, mais encore *pour toutes les expressions* qui doivent être ou admises comme propres à conserver le dépôt ou condamnées comme capables de l'altérer ³. »

Cette soumission ainsi formulée, avec le recours cette fois sérieux au Saint-Siège, et quel'archevêque de Cambrai avait rendu nécessaire pour ses adversaires comme pour lui, fut à l'égard du parti gallican une sorte de déclaration de guerre, et fit entrer l'affaire dans une nouvelle phase avec bien plus d'acrimonie

Nous le verrons dans l'article suivant, et nous verrons en même temps que Fénelon fit beaucoup valoir à Rome cette soumission absolue. Elle était sincère, avec l'espérance assez long-temps conservée du succès. Il parlait là dessus en particulier comme en public, dans ses lettres à l'abbé de Chanterrac comme dans ses défenses.

Le lecteur se rappelle le passage de sa lettre à l'abbé de

¹ Protestation au Nonce, fin de juillet, et Cambrai, 16 août 1697, t. vii, p. 522, t. viii, p. 17.

² *Œuv.*, t. iv, p. 165 ; on trouve aussi cette lettre dans Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 305 à 309, et dans la Correspondance de Bossuet, (*Œuv.*, t. xxviii, p. 219 à 222).

³ *Œuv.*, et apud Phelipeaux, *ibid.*, p. 329 à 335.

Chanterac du 3 septembre, citée au commencement de notre 3^e article par anticipation. Dans cette même lettre il continue ainsi : « L'Eglise doit être assistée du Saint-Esprit pour ad- » mettre et pour rejeter les expressions propres ou nuisibles » à la conservation du dépôt : faute de quoi elle n'aurait plus » de vrai jugement doctrinal : car *le sens ne peut se conserver » que par les expressions*, et ce n'est que par les expressions » que la tradition du sens se conserve ¹. »

Il dit dans sa *Réponse à la relation*, en réplique aux soupçons émis par Bossuet sur la sincérité de ses promesses de soumission : « En demandant au Pape à être instruit en détail de » peur de me tromper, je promettais de me soumettre sans » ombre de restriction, tant pour *le fait* que pour *le droit*, » quelque censure qu'il lui plût de faire de mon livre ². »

Le 6 août les trois prélats signèrent la déclaration de leurs sentiments sur le livre des *Maximes des saints*, Bossuet en fit une traduction en français pour le roi qui la lut tout entière. Les prélats la donnèrent au Nonce huit jours après. Elle fut envoyée à Rome vers le 12 et bientôt après imprimée et rendue publique ³.

Nous avons exposé un peu longuement peut-être, mais, nous le croyons, nettement, en comparant les deux correspondances de Bossuet et de Fénelon, la période de six mois

¹ *Corresp.*, t. VIII, p. 34.

² Chap. VII, § 80, p. 419.

³ Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 320, 321. — Manusc. de Le Dieu, cités en note par Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. x, § 44, p. 484. — Bossuet, lettre à son neveu, Paris, 12 août 1697 (*Œuv.*, p. 218). — Nous corrigeons un peu par ces documents ce que dit M. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, n° 27, t. II, p. 69, et *Hist. de Bossuet*, *ibid.* — Bossuet écrit à son neveu, le 16 septembre : « On » vous envoie la déclaration des trois évêques imprimée. On l'a fait » imprimer pour dissiper les faux bruits que M. de Cambrai faisait » semer, qu'on n'avait pu rien trouver à reprendre dans son livre ; » et aussi afin qu'elle vint plus facilement entre les mains des cardinaux et des examinateurs. » Paris, 16 septembre 1697, *Œuv.*, t. XXVIII, p. 238. La Correspondance de Fénelon confirme ce que dit ici Bossuet. Même dans sa lettre au Pape du 2 août, Fénelon écrivait : « Libellum carpunt, libelli propositionibus aut hæreticis, aut » erroneis nusquam assignatis » (t. VII, p. 538), et *passim*, notamment au commencement de la lettre du 22 juillet (1697), à M. de Paris, p. 495.

comprise entre la publication du livre et le recours définitif : période mal ébauchée, on peut maintenant le constater, par M. de Bausset dans son *histoire de Fénelon*, recommandée d'une manière un peu moins inexacte et un peu plus méthodique, mais très-abrégée dans l'*histoire de Bossuet*; refaite non sans talent par Tabaraud, toutefois en raccourci, avec l'omission de biens des particularités, un soin peu minutieux de l'ordre chronologique, et tout-à-fait en dehors de notre vue spéciale et nouvelle ¹. Dans l'histoire de la suite du débat, désormais entièrement public et qui fut si vif et si prolongé entre Fénelon et ses adversaires, principalement avec Bossuet, à partir de ce moment mieux soutenu des deux autres prélats, M. de Bausset nous laisse encore plusieurs circonstances, notamment à Rome, et l'ensemble des faits, à mettre en relief à notre point de vue. Nous pouvons donc faire à ses deux histoires un nouveau Supplément utile après celui de l'habile janséniste Tabaraud : ce sera l'objet de nos derniers articles.

ALGAR GRIVEAU.

¹ *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon*, chap. v, n^{os} 4 à 14, p. 194 à 259. Nous n'avons pu lire cet ouvrage qu'à la fin de notre travail; mais nous n'avons pas voulu pour cela le négliger. Rohrbacher, sur cette période, est pour ainsi dire nul. On peut à peine mentionner le court et confus exposé de La Beaumelle (*Mémoires de Maintenon*, liv. x).

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS
RAPPORTS AVEC LES JUIFS,

Formant un supplément à toutes les histoires romaines.

XXIII¹.

46 ans avant Jésus-Christ.

29^e année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

1^{re} année d'Antipater, procureur de la Judée.

1^{re} année de Sextus César, président de la Syrie.

706^e année de Rome : C. Julius César, consul III, pour 5 ans.

A la fin de l'année : Q. Fufius Calenus et P. Vatinius.

César, Dictateur II, pour l'année.

César, seul Imperator II.

M. Antoine, Maître de la Cavalerie.

3^e année de la guerre civile.

1. Observations chronologiques.

Nous ne faisons pas un traité de chronologie, et le but de notre travail est indépendant de telle ou telle date; cependant nous devons ici préciser quelques titres et quelques dates, qui doivent servir à prouver l'authenticité et la véracité de certaines pièces que nous avons à produire en faveur des Juifs.

1^o César, consul III, nommé pour 5 ans. — Tous les chronologistes que nous avons pu lire, depuis Panvinius jusqu'à Clinton, omettent ce consulat, et ne donnent à cette année que les consuls *Calenus* et *Vatinius*. Cependant, ce consulat de César ne peut être légitimement révoqué en doute. Dion dit expressément, en parlant des honneurs qui lui furent déferés à Rome, l'année précédente, après la victoire de Pharsale :

¹ Voir le N^o XXII, au Cahier de février ci-dessus, p. 136.

» César *accepta* (ἔλαβε) *d'être consul pour 5 ans consécutifs*,
 » et dictateur, non pour six mois, mais pour toute l'année ¹. »

Dion ajoute ensuite :

» Ces mesures furent ainsi décrétées, sanctionnées et pro-
 » clamées (ἐψηφίσθη καὶ ἐκυρώθη). César, qui se trouvait alors
 » hors de l'Italie, exerça (ὑπέστη) sur-le-champ la dictature, et
 » prit pour maître de la cavalerie, Antoine, qui n'avait pas
 » été préteur. Le consul (Servilius), donna aussi son adhé-
 » sion ². »

Ainsi, on ne peut contester que César ne fût pour la présente année *consul III*, et *dictateur II*. A l'appui de ce qu'a écrit Dion, nous avons en outre plusieurs monuments contemporains. Une médaille citée par Panvinius et Pighius porte :

CAESAR, DICT. ITER, AVGV. PONT. MAX. COS. TERT ³.

Une autre médaille porte également :

COS. TERT. DICT. ITER. AVGV. PONT. MAX ⁴.

Ces deux médailles (la dernière surtout), sont des preuves très authentiques et contemporaines, que la *Dict. II* concorde avec le *Consulat III* de César. Cette concordance sera confirmée par d'autres médailles qui portent : *Dict. IV. Cos. V*, et qui prouvent que le consulat a toujours dépassé d'un an la dictature; que si des auteurs postérieurs ou d'autres monuments (que nous citerons), égalent le nombre des consulats à celui des dictatures, il faut ou qu'ils se soient trompés, ou qu'ils aient négligé ce consulat, parce que César fut absent de Rome pendant presque tout ce temps.

¹ ὍΥπατός τε γὰρ ἔτη πέντε ἐφεξῆς γενέσθαι, καὶ δικτάτωρ οὐκ ἐς ἔκμηνον, ἀλλ' ἐς ἐνιαυτὸν ἕλον λεχθῆναι ἔλαβε (Dion, *Hist. Rom.* l. XLII, c. 20).

² Dion, *ibid.*, c. 21.

³ Voir Panvinius, *Comm. in lib. II Fastorum*, p. 280, à l'année 708, et Pighius, *Annales Romanorum*, t. III, p. 451, qui la met à l'an 707, et la cite, avec quelque différence dans la disposition des mots.

⁴ Gravée dans Goltzius (*C. J. Cæsar, etc.*, plan. xv, n° 1), et autres auteurs; existant au cabinet impérial, et décrite par M. Cohen, dans ses *Médailles impériales*, t. I, p. 7, n° 4.

Goltzius, qui est un des premiers à avoir supprimé ce consulat, dans les *Fastes de César*, qu'il a arrangés à sa fantaisie, donne pour raison dans ses *remarques* que Dion assure « que » César refusa le consulat pour cinq ans, en acceptant la dictature et le tribunat ¹. » Cela serait assez décisif. Malheureusement, Dion ne dit pas un seul mot de ce refus, comme on le voit dans le texte que nous avons cité.

Panvinius ², qui supprime aussi ce consulat de César, se fonde sur ce que Dion affirme : « qu'au commencement de » l'année on ne désigna pas de consuls. » Cela ne veut pas dire que celui qui avait été désigné à la fin de l'année précédente, pour 5 ans, ne fût consul. Ce fut même la raison, sans doute, pour laquelle on ne fit point de désignation nouvelle. Panvinius allègue aussi ce qui est dit : « qu'au retour » de César deux consuls furent désignés. » Mais c'est César lui-même qui les nomma en partant pour l'Afrique, pour laisser à Rome ces deux magistrats. D'ailleurs Dion ne dit pas qu'il n'y avait aucun consul nommé, mais aucun consul présent (ὑπατος οὐδείς ἦν ³).

Suétone confirme cette désignation, quand il cite parmi les honneurs qu'on décréta pour César, celui du *consulat continué*, et quand il ajoute :

» Il ne géra, que par le titre, son 3^e et son 4^e consulat ; content du pouvoir de la dictature décrétée, ensemble avec les » *consulats* ⁴. »

En effet, quand on lui déféra son 3^e consulat, il était en Egypte, et y passa presque toute l'année, et au commencement du 4^e, il était en Afrique, d'où il ne revint à Rome que fort tard. Mais quand Suétone dit qu'il conserva *le titre* de ce consulat, pourquoi le lui ôter ?

Il existe un autre monument chronologique que nous ne pouvons passer sous silence ; c'est celui des *Fastes capitolins*

¹ Voir son *C. J. Caesar, sive historiae Imperator. Caesarumque Rom. ex antiquis numismatibus restituta*, etc., p. 201 et 207, in-fol., 1563.

² Panvinius, *Comm. in Fastos*, p. 280.

³ Dion, *Hist. rom.*, *ibid.*, l. XLIII, c. 27 ; trad., t. v, p. 56.

⁴ ... Continuum consulatum... tertium et quartum consulatum titulo tenus gessit, contentus dictaturæ potestate decreta cum consulatibus simul (Suet., *César*, c. 76).

» roi Ptolémée et sa sœur Cléopâtre, renvoyassent leur armée
 » et vissent plaider leur cause, par le droit, devant lui, plu-
 » tôt qu'entre eux, par les armes ¹. »

Cela se passait dès son arrivée en Egypte, en 705, époque où il était consul de droit avec Servilius ; mais cela prouve qu'en agissant en *dictateur*, il prétendait nonobstant agir en *consul*. Que si donc il a donné quelques décrets l'année suivante, 706, il a dû faire mention du titre de consul pour cinq ans, qu'on lui avait donné.

Il nous reste à dire que M. Cohen, qui décrit la médaille citée plus haut, fait aussi une confusion assez grande quand il s'agit de la classer chronologiquement. D'abord il la place avec raison, à la suite de la bataille de Pharsale, qui est pour lui, comme pour nous, l'année 46 avant J.-C., et pour lui 708 de Rome. C'est son consulat III, mais il place immédiatement sa dictature III à la même année 708, oubliant que sa médaille (décrite page suivante) porte: *Cos. tert. et Dict. iter.* — Ajoutons qu'à la p. 43, n. 49, il donne à cette même année 708, l'an 45 avant J.-C. On voit quelle confusion règne dans cette chronologie.

Mais ce qui nous étonne davantage, c'est de voir Borghesi placer cette médaille après le 4^e triomphe de César, c'est-à-dire à l'année suivante. Il veut expliquer la tête *couronnée d'épis*² qui s'y trouve, par la distribution de bled que César donna au peuple à cette occasion, comme si cet essai d'explication pouvait prévaloir contre les dates inscrites, et comme s'il ne pouvait pas avoir existé d'autres raisons de *ces épis*. Cet anachronisme dans un homme d'une aussi grande réputation que Borghesi, prouve encore la grande confusion de ces dates consulaires. Pour nous, nous croyons être sur une base solide en suivant les médailles contempo-

¹ *Interim controversias regum ad populum romanum et ad se, quod esset consul, pertinere existimans..., ostendit sibi placere regem Ptolemæum atque sorrorem ejus Cleopatram, exercitus quos haberent, dimittere, et de controversiis jure, apud se, potius quam inter se armis, disceptare* (César, *de Bello civili*, l. III, c. 107).

² Voir *OEuvres complètes* de Borghesi, éditées par ordre et aux frais de l'empereur Napoléon III, t. I, p. 235.

raines, le texte de Dion, et nous y ajoutons les décrets contemporains conservés par Josèphe.

Consulat de Calenus et de Vatinius. — Comme ce sont les seuls magistrats auxquels la plupart des auteurs rapportent cette année, il importe de rechercher à quelle époque ils furent élus par César. Dion dit, en général, qu'ils furent élus à la fin de l'année (ἐπ' ἐξόδῳ) et qu'ils n'eurent de consuls que le nom (ἐλέγοντο εἶναι)¹. Plutarque dit aussi que lorsque César arriva à Rome, l'année était près de finir (τοῦ μὲν ἐνιαυτοῦ κτισταστέροντος²). Il y a loin de là aux trois mois que lui donne Suétone.

Un mot contemporain de Cicéron, conservé par Macrobe, précise encore mieux ce temps : « On cite, dit-il, un bon mot de Cicéron, sur le consulat de Vatinius, qu'il n'exerça que peu de jours : Il est arrivé un grand prodige en l'année de Vatinius, car pendant qu'il était consul il ne s'est écoulé ni hiver³, ni printemps, ni été, ni automne⁴. »

Bien plus, un autre bon mot de Cicéron ferait croire qu'il n'a duré qu'un jour; car Macrobe ajoute : « Comme Vatinius se plaignait de n'avoir pas été visité par lui durant sa maladie : j'ai voulu aller te voir pendant ton consulat, lui dit Cicéron, mais j'ai été surpris par la nuit⁵. »

Mais ce bon mot nous paraît plutôt se rapporter au consulat de Rebilus, dont nous parlerons en l'année 708.

Nous devons noter en passant que ce Vatinius, est le même à qui Cicéron « reprochait en plein forum de faire des sacrifices aussi étranges qu'abominables, d'avoir l'habitude d'évoquer les âmes des enfers, et de consulter les

¹ Dion, *Hist. rom.*, l. XLII, c. 55; trad. t. v, p. 113.

² Plutarq., *César*, c. 51; édit. Didot, p. 873.

³ Pighius, en citant ce texte, supprime le mot hiver (*bruma*), sans doute pour allonger ce consulat (*Annales Romanorum*, t. III, p. 449).

⁴ *Consulatu Vatinii, quem paucis diebus gessit, notabilis Ciceronis urbanitas circumferebatur* : « Magnum ostentum, inquit, anno Vatinii factum est, quod, illo consule, nec bruma, nec ver, nec æstas, nec autumnus fuit. » Querente deinde Vatinio quod gravatus esset domum ad se infirmatum venire respondit : « Volui in consulatu tuo venire, sed nox me comprehendit. » (*Mac. Satur.* l. II, c. 3).

» dieux Manes, dans les entrailles des enfants immolés ¹. »

C'est à ces pratiques diaboliques, que Catulle fait allusion, quand il dit dans son épigramme :

« Eh ! bien, Catulle, qu'attends-tu donc pour mourir ? Nonius Struma est assis sur la chaise curule ; Vatinius se par-
» jure par son consultat ; eh ! bien, Catulle, qu'attends-tu
» donc pour mourir ² ? »

D'après tous ces textes, nous croyons pouvoir assigner à ces nominations le moment où César partit pour l'Afrique, le 28 décembre de l'année 706 ³.

César imperator II. Ce titre donné par les soldats à leurs généraux après une victoire était assez commun chez les Romains, et César en avait été déjà décoré plusieurs fois pendant les guerres Gauloises ; mais Cicéron nous apprend que le sénat avait décidé l'année précédente que dorénavant ce titre appartiendrait à César seul. C'est ce qu'il dit en présence même de César dans son *discours pour Ligarius*. « C'est lui, » qui, de l'Egypte m'a adressé des lettres, où il me disait » d'être ce que j'avais été ; qui, *reconnu seul Imperator*, dans » tout l'empire du peuple Romain, souffrit que je partageasse » ce titre avec lui ⁴. »

Nous avons mis *imperator II*, parce que diverses médailles attachent déjà le titre *d'imperator* à son *consulat II*, entr'autres la médaille grecque que donne Goltzius, et qui porte :

Γ. ΚΑΙΣΑΡ. ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. ΟΥΓΑΤΟΣ. Β. ⁵.

Ainsi c'est à cette date qu'il convient de rapporter les mé-

¹ Voir les textes à l'an 55, dans les *Annales*, t. VII, p. 39.

² Quid est, Catulle, quid moraris emori ?

Sella in curuli Struma Nonius sedet ;

Per consulatum pejerat Vatinius.

Quid est, Catulle, quid moraris emori ?

(Cat., *Epig.* 52).

³ Cette date correspond au 30 septembre de l'année Julienne. Ceux qui voudraient ramener toutes les dates à cette année, peuvent consulter les *Fasti hellenici* de Clinton, in-4°, Oxford, 1834 ; les *Romische Zeittafeln* de Fischer, in-4°, Allona, 1816, et le *Tableau de concordance* que Orellius a mis dans son *Onomasticon Tullianum*, t. I, p. 131, in-8°, Turici, 1836.

⁴ Qui ad me ex Ægypto litteras misit, ut essem idem qui fuisssem ; qui cum ipse *imperator* in toto imperio populi romani *unus esset*, esse me alterum passus est. (Cic. *pro Ligario*, c. III, t. 12, p. 356).

⁵ Goltzius, *C. J. Cæsaris Augusti et Tiberii Nomismata*. plan. II, n° 20.

dailles assez nombreuses qui portent le titre *imperator* sans aucune désignation d'année¹.

C'est aussi à cette date que nous allons rapporter la satire où Catulle appelle César *imperator unice*, que l'on a tort de traduire par *général sans pareil*. En vain le P. Hardouin dit à ce propos que le poète a menti, et apporte en preuve une médaille qui porte d'un côté *César dict.* et de l'autre *Ant. imp.*². Il ne fait pas attention que cette dictature sans désignation est sa *dictature I*, et par conséquent précédant d'un an la décision du sénat.

Panvinius et quelques autres rapportent au retour d'Espagne le droit concédé par le sénat de faire précéder le nom par le titre d'*imp.*; mais, comme le fait remarquer le P. Hardouin, toutes les médailles portent *Cæsar imp.* Ce n'est qu'Auguste qui s'est qualifié de *Imp. Cæsar*.

Antoine, maître de la cavalerie. — Nous avons vu que Dion s'exprime ainsi : « César accepta sur le champ la dictature, et prit pour Maître de la cavalerie Antoine. » Plutarque dit aussi : « Après la bataille de Pharsale, César ayant été nommé dictateur, nomma Antoine Maître de la cavalerie, et l'envoya à Rome³. » Quelques auteurs ont induit de là que César accepta la dictature, et qu'il n'accepta pas le consulat, mais le récit de Plutarque est inexact en ce que lorsque César envoya Antoine en Italie après Pharsale, il n'avait pas encore été nommé dictateur, et quant à Dion, il est modifié par Cicéron qui, trois années après au milieu du sénat, s'exprime ainsi sur la nomination d'Antoine : « Pour comble d'indignité, par le crédit des amis de César, et à son insu, car il était à Alexandrie, Antoine est nommé Maître de la cavalerie⁴. »

On voit avec quelle circonspection il faut accepter les textes chronologiques de ces auteurs.

¹ Voir *ib.*, pl. I, n. 7, 9, 10, 11, et dans M. Cohen, *Médailles impériales*, t. I, p. 7, n° 8.

² *Chronol. veter. Test.*, dans *Opera post.*, in fol. p. 613.

³ Plutarque, *Antoine*, c. VIII; p. 1096, édit. Didot.

⁴ *Accesit ut, Cæsare ignaro, cum ille esset Alexandria, beneficio amicorum ejus, magister equitum constitueretur.* (Cic., *Philipp.* II, c. 25; t. 13, p. 90).

Cette digression et la précision de ces titres vont nous servir pour établir l'authenticité des décrets en faveur des Juifs, que Joseph attribue à César, et qui, jusqu'à présent, ont été rejetés unanimement par les historiens modernes.

II. Événements politiques.

Continuation de la guerre en Egypte. — Grands périls que court César. — Dans un combat naval, il se sauve à grand peine à la nage, tenant d'une main ses papiers hors de l'eau. — Il est délivré par les secours qui lui amènent Mithridate et surtout Antipater à la tête de ses juifs. — Le roi Ptolémée vaincu fuyant dans une barque, se noie dans le Nil. — Le peuple Egyptien se soumet. — César confirme le pouvoir royal à Cléopâtre à qui il fait épouser son autre frère Ptolémée le jeune. — Après être resté 9 mois en Egypte retenu par les charmes de Cléopâtre, dont il a un enfant, César se rend en toute hâte dans le Pont, où en 4 heures il bat Pharnace, qui s'était révolté contre les Romains. C'est à cette occasion qu'il écrit : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* — Il revient à Rome, au mois de septembre (réellement en juillet), et y apaise les troubles. — Grands honneurs qui lui sont déferés. — Il s'embarque pour l'Afrique vers la fin de l'année, après avoir nommé Consuls Calénus et Vatinus.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

Voici comment Dion décrit l'état des esprits à Rome et les craintes qui les agitaient pendant l'absence de César :

« Au commencement de cette année on ressentit à Rome un » violent tremblement de terre, un hibou parut, et la foudre » tomba sur le Capitole, sur le temple de la Fortune publique, et » sur les jardins de César, où elle tua un cheval d'un grand » prix ; le temple de la Fortune s'ouvrit de lui-même ; de plus, » il sortit de la boutique d'un boulanger du sang qui coula » vers un autre temple de la Fortune, à laquelle il a été élevé, » parceque tout homme doit avoir sous les yeux le présent et le » passé, en tenir compte et ne pas oublier ce qu'il était à son » début dans la vie, et ce qu'il est devenu ; mais on l'a désignée

» par un nom qu'il n'est pas facile de rendre en grec. Plusieurs
 » enfants vinrent au monde avec la main gauche fixée sur la
 » tête; déjà les autres prodiges ne laissaient prévoir rien
 » de bon, mais celui-ci parut aux Devins annoncer le sou-
 » lèvement des pauvres contre les grands, le peuple l'inter-
 » préta dans le même sens. Ces signes funestes *envoyés par*
 » *les dieux* (*par le Daimonion*) troublaient les esprits ¹. »

Nous avons déjà parlé de ce cheval de César. Voici ce que Suétone en raconte :

« César montait un cheval remarquable dont les pieds
 » étaient presque de forme humaine; son sabot était fendu
 » de manière à présenter l'apparence de doigts ². Il avait
 » élevé avec un grand soin ce cheval né dans sa maison, car les
 » Aruspices avaient promis l'empire de la terre à son maître.
 » César fut le premier qui le dompta; jusque là il n'avait
 » souffert aucun cavalier; dans la suite, il lui érigea une
 » statue devant le temple de Vénus Génitrix ³. »

Attachons-nous maintenant à César et examinons ses diverses pratiques religieuses. D'abord nous le voyons pardonnant aux Alexandrins, qui, après la défaite et la mort de Ptolémée, « ayant abandonné leurs armes et leurs retranchements, viennent au devant de lui, avec les habits qu'ils prenaient quand ils voulaient supplier les vainqueurs, et portant devant eux toutes les choses sacrées, par la religion desquelles ils avaient coutume d'apaiser leurs rois offensés et irrités ⁴. »

Parti d'Égypte, il arriva à Comanes, où il y avait un

¹ Ταῦτα μὲν ὁμοίως ὑπὸ τοῦ Δαιμονίου προδεδιχθέντα ἐτάραττον αὐτούς (Dion, *Hist. rom.*, l. XLII, c. 26; trad., t. v, p. 55).

² Voir une médaille qui le représente avec les pieds de devant en forme de mains, dans les médailles jointes par Patin au *Suétone* de Burmann (*planc.* IV, n° 3).

³ Utebatur autem equo insigni, pedibus prope humanis, et in modum digitorum unguis fissis: quem natum apud se, cum haruspices imperium orbis terræ significare domino pronuntiassent, magna cura aluit; nec patientem sessoris alterius primus ascendit: ejus etiam instar pro æde Veneris Genitricis postea dedicavit. (Suet., *César*, c. 61).

⁴ Armis projectis, munitionibusque suis relictis, veste ea sumpta, qua subplices dominantes deprecari consueverunt, sacrisque omnibus prolatis, quorum religione precari obfensos iratosque animos regum erant soliti. (Hirtius, *de Bello Alexand.*, c. 32).

« temple de Bellone très ancien et très saint dans la Cappadoce, lequel était si religieusement fréquenté, que le prêtre de la Déesse était, du consentement de toute la nation, le second après le roi, en majesté, en grandeur et en puissance; César en nomma prêtre Lycomède le Bythinien ¹.

« Il y avait aussi un temple dédié à Vénus, à laquelle de nombreuses courtisanes étaient attachées et dont la plupart étaient prêtresses, dit Strabon ². » On ne dit pas qu'il supprima ce commerce honteux.

Nous arrivons auprès de Pharnace, et là Hirtius nous apprend, que « c'est pour obéir à des Auspices et à des religions que ce roi livre la malheureuse bataille où il est vaincu ³. »

César, après sa victoire, « érige un trophée auprès de ce lui élevé en cet endroit par Mithridate, mais il n'ose faire disparaître celui du roi barbare, parce qu'il était consacré aux Dieux de la guerre ⁴. » — Par contre, « il enlève de Tyr, toutes les offrandes consacrées à Hercule, parce que cette ville avait reçu, au moment de leur fuite, la femme et le fils de Pompée ⁵. »

A peine arrivé à Rome vers la fin de septembre, nous voyons César s'occuper de donner plus d'importance aux officiers du culte. C'est ce que raconte Dion :

« Quant à ceux qui avaient embrassé son parti et qui avaient combattu avec lui, il donna aux sénateurs les Sacerdotes et les Magistratures, pour la fin de l'année courante ou pour la nouvelle année, et, afin de témoigner sa reconnaissance à un plus grand nombre, il nomma dix préteurs pour l'année suivante et porta le nombre des

¹ Venit Campana, vetustissimum et sanctissimum in Cappadocia Bellonæ templum, quod tanta religione colitur, ut sacerdos ejus Deus, majestate, imperio, potentia secundus a rege, consensu gentis illius habeatur. Id homini nobilissimo Lycomedi Bythinio adjudicavit. (Hirtius, *Bell. Alexand.*, c. 66).

² Καὶ πλεῖθος γυναικῶν τῶν ἐργαζομένων ἀπὸ τοῦ σώματος, ὧν αἱ πλείους εἰσὶν ἱεραὶ (Strab., l. XII, p. 559).

³ At Pharnaces... sive auspiciis et religionibus inductus, quibus obtemperasse eum postea audiebamus, etc., etc. (Hirtius, *Bell. Alex.*, c. 74.)

⁴ Ὡς καὶ τοῖς ἐμπολεμίοις Θεοῖς ἱερομένον (Dion, *Hist. rom.*, l. XLII, c. 48; trad., t. v, p. 98).

⁵ Dion, *ibid.*, c. 49.

es au delà des limites fixées par les lois. En effet, il fut élu un membre au collège des Pontifes, à celui de Augures, dont il faisait partie, et à celui des Quindécemvirs ; mais s'il eût l'intention de réunir tous les Sacerdotes dans un temple, comme le portait un décret du Sénat ¹. »

À la fin de l'année il s'embarque pour l'Afrique, nous avons un détail qui ferait croire que César faisait peu cas des Augures. Voici en effet ce que dit Cicéron dans son *de la Divination*, où il réfute à peu près tout ce qu'on peut dire à son frère dans le 1^{er} livre :

« Car lui-même, quoique le grand Aruspice l'avertit de ne point aller en Afrique avant l'hiver, n'y passait-il pas ? S'il ne l'eût point fait il aurait trouvé toutes les troupes de ses ennemis rassemblées contre lui en un même lieu ². »

Cicéron confirme ce fait : « La religion ne put jamais lui faire abandonner ou différer son projet d'entreprise. La victime ayant échappé au couteau du sacrificateur, il n'en différa pas son départ contre Scipion ³. »

Il paraît mettre César au-dessus de toutes les superstitions vulgaires. Mais Suétone ajoute tout de suite, en parlant de son arrivée en Afrique :

« Comme ce voyage étant tombé en sortant de son navire, il se hâta d'interpréter ce présage en sa faveur, et s'écria : *Je te remercie, Afrique*. Afin d'é luder les prédictions qui voulaient que dans cette province le nom des Scipions fût, d'après l'avis du Destin, toujours heureux, toujours invincible, il prit avec lui, dans son camp, le plus méprisé de tous les membres de la famille Cornélia, auquel on avait donné le nom de *Salutio*, à raison de la bassesse de sa condition ⁴. »

¹ *Hist. rom.*, l. XLII, c. 51 ; trad., t. v, p. 403.

² Ipse Cæsar, cum a summo haruspice moneretur, ne in ante brumam transmitteret, nonne transmisit. (Cic., *de Divinatione*, l. I, c. 24 ; t. 24, p. 489).

³ Religionem quidem ulla a quoquam incepto absterritus umbræ retardatus est. Quum immolanti aufugisset hostia, proinde adversus Scipionem et Jubam non distulit.

⁴ Ipse etiam in egressu navis, verso ad melius omino : *Tenquet, Africa*. Ad eludendas autem vaticinationes, quibus

Dion confirme en ces termes la preuve des diverses appréhensions de César et de son armée :

« César n'ignorait pas cette prédiction; voyant d'ailleurs que » ceux qui servaient sous ses ordres avaient la même conviction et qu'ils éprouvaient des craintes, il prit avec lui un » homme de la race des Scipions et qui portait leur nom » (*Salatton* était son surnom), et fit voile vers Adrumète, parce » qu'Utique était gardée avec le plus grand soin. A la faveur » de l'hiver, il fit la traversée à l'insu des ennemis et contre » leur attente. Au moment où il débarqua, il lui arriva un » accident qui semblait être un présage sinistre envoyé par » le *Daimonion*; mais il le fit tourner à son avantage. En » effet il tomba à terre en descendant de son vaisseau. Ses » soldats, le voyant renversé, perdirent courage et exprimèrent leur mécontentement par des cris tumultueux. » César, loin de se déconcerter, étendit la main, saisit la » terre, comme s'il était tombé à dessein, la couvrit de baisers » et dit à haute voix : *Je te tiens, Afrique* ¹. »

Nous verrons, à l'année suivante, quel parti il sut tirer de ce Scipion insignifiant, et comment très souvent il le mit à la tête de ses troupes, toujours pour suivre les prescriptions du *Daimonion*.

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Nous avons vu comment, à la fin de l'année précédente, César était en péril, assiégé qu'il était dans un quartier d'Alexandrie, par l'armée nombreuse des Égyptiens. Il était perdu si on ne fût venu à son secours; ce secours lui arriva et ce fut aux Juifs qu'il le dut. Il faut bien constater ce fait, qui sert à expliquer les grandes faveurs qu'il leur accorda. Commençons par citer Hirtius, l'auteur de la *Guerre d'Alexandrie*, insérée dans les *Commentaires de César* :

felix et invictum in ea provincia fataliter Scipionum nomen ferebatur, despectissimum quemdam ex Corneliorum genere, cui ad opprobrium vitæ Salutioni cognomena erat, secum in castris, habuit. (Suet., *César*, c. 59).

¹ Dion, *Hist. rom.*, l. XLII, c. 58; trad., t. v, p. 419.

1. Services rendus par les Juifs à César.

« Vers ce même temps, Mithridate de Pergame, aussi
 » connu par ses talents militaires que par sa naissance, et
 » cher à César pour sa constante fidélité, avait été envoyé par
 » lui au commencement de cette guerre, en Syrie et en Ci-
 » licie, afin d'y chercher des secours. L'affection des peuples
 » et son activité eurent bientôt assemblé des troupes nom-
 » breuses ; il les amena par terre à Péluse, qui joint l'Égypte
 » à la Syrie. Achilles avait mis une forte garnison dans cette
 » place, dont il connaissait l'importance (car on ne peut en-
 » trer en Égypte, du côté de la mer, que par le Phare, et du
 » côté de la terre que par Péluse : ces deux portes sont les
 » clefs du royaume). Mithridate l'investit tout à coup. Le
 » nombre de ses troupes, qui lui permettait de relever
 » celles qui étaient fatiguées ou blessées, sa fermeté, sa per-
 » sévération, le firent triompher de la vive résistance des en-
 » nemis. Il s'empara de la place le même jour, et y mit gar-
 » nison. Après ce succès, il marcha droit à Alexandrie pour
 » rejoindre César, et sur sa route il soumit toute la contrée
 » par cette autorité qui toujours accompagne le vainqueur¹. »

Comme on le voit Hirtius cite ce secours si attendu et si décisif que Mithridate amena à César; mais il ne nous dit pas, qui vint au secours de Mithridate lui-même, avec quelles troupes celui-ci opéra, et avec quelle intervention

¹ Sub idem tempus, Mithridates Pergamenus, magnæ nobilitatis domi. scientiæque in bello et virtutis, fidei dignitatisque in amicitia Cæsaris, missus in Syriam Ciliciamque initio belli Alexandrini ad auxilia arcessenda, cum magnis copiis quas celeriter, et propensissima civitatum voluntate, et sua diligentia, consecerat, itinere pedestri, quo conjungitur Ægyptus Syriæ, Pelusium adducit : idque oppidum, firmo præsidio occupatum Achillæ propter obportunitatem loci (namque tota Ægyptus maritimo accessu Pharo, pedestri Pelusio, velut claustris, munita existimatur), repente magnis circumdatum copiis, multiplici præsidio pertinaciter propugnans, et copiarum magnitudine, quas integras vulneratis defessisque subijciebat, et perseverantia constantiaque obpugnandi, quo die est adgressus, in suam redegit potestatem, præsidiumque ibi suum collocavit. Inde, re bene gesta, Alexandriam ad Cæsarem contendit, omnesque eas regiones, per quas iter faciebat, auctoritate ea, quæ plerumque adest victori, pacarat, atque in amicitiam Cæsaris redegerat (Hirtius, *De Bello alexandrino*, c. xxvi).

une grande partie de l'Égypte se rallia à César. Joseph se va nous l'apprendre :

« *Antipater*, qu'Hircan avait mis à la tête des affaires, »
 » rendit, après la bataille de Pharsale, et la mort de Pompée, de
 » grands services à César, dans la guerre qu'il fit en Égypte.
 » Il alla joindre, avec 3,000 Juifs, Mithridate de Pergame,
 » qui amenait du secours à César, mais qui avait été obligé
 » de rester à Ascalon, parce que ceux de Péluse lui refu-
 » saient le passage. Il porta quelques chefs d'Arabes à lui
 » envoyer aussi des secours. Tous ceux de Syrie, le dynaste
 » Jamblique, Ptolémée son fils, Tholémée, fils de Soëme, qui
 » demeurait sur le mont Liban, et presque toutes les villes,
 » pour ne pas paraître moins zélées que lui à servir César,
 » armèrent en sa faveur. Mithridate partit de Syrie avec tous
 » ces renforts, et vint à Péluse, qu'il fut obligé d'assiéger,
 » les habitants lui en ayant fermé les portes. Antipater se
 » distingua beaucoup à ce siège. Ce fut lui qui fit la première
 » brèche, et qui procura aux troupes le moyen de se jeter
 » dans la ville.

» Mithridate, après l'avoir prise, s'avança pour joindre Cé-
 » sar; mais les Juifs qui demeuraient en Égypte, dans ce que
 » l'on appelle le pays d'*Onias* s'opposèrent à son passage.
 » Antipater les porta à suivre le parti que toute la nation
 » avait pris, et les y détermina surtout en leur montrant
 » des lettres d'*Hircan* par lesquelles le Grand-Prêtre les
 » exhortait à se déclarer pour César, et à fournir à ses trou-
 » pes tout ce dont elles pourraient avoir besoin. Voyant donc
 » qu'Hircan et Antipater suivaient la fortune de César, ils se
 » prêtèrent à tout ce qu'on souhaita. Les Juifs qui demeu-
 » raient à *Memphis*, informés de la conduite qu'avaient tenue
 » ceux du pays d'*Onias*, invitèrent Mithridate à venir chez
 » eux; il y alla et les prit avec lui ¹. »

Hirtius raconte comment arrivées, ainsi à la pointe du Delta, Ptolémée vint s'opposer aux troupes auxiliaires, et comment César averti de leur arrivée vint à leur rencontre pour les soutenir. Joseph nous dit encore que ce fut aux Juifs qu'il faut attribuer cette victoire à la suite de laquelle Ptolémée se

¹ Joseph, *Ant. Jud.*, l. xiv, c. 8.

noya dans le Nil, et toute l'Égypte se soumit à César. Voici son précit :

« Lorsque Mithridate eut passé le Delta, il donna bataille »
 » aux ennemis, dans un lieu qu'on appelle le *camp des Juifs*. »
 » Il se mit à droite de l'armée, et donna la gauche à Antipa- »
 » ter. Celle que commandait Mithridate plia, et courait »
 » risque d'être défaite, si Antipater, qui avait déjà rompu la »
 » partie de l'armée ennemie qu'il avait devant lui, ne fût promp- »
 » tement venu le long du fleuve à son secours. Il le dégagea, »
 » le remit en état d'agir, mit en fuite et poursuivit vivement »
 » les ennemis, qui l'avaient poussé assez loin, et se rendit »
 » maître de leur camp. Mithridate perdit 800 hommes dans »
 » cette action, Antipater n'en perdit que 50. Dans les *lettres* »
 » que Mithridate écrivit à César pour lui rendre compte de »
 » ce combat, il attribua tout l'honneur de la victoire à Anti- »
 » pater, et déclara qu'il lui était, ainsi que toute l'armée, »
 » redevable de son salut. César donna de grandes louanges »
 » à Antipater, et l'employa par la suite dans les occasions »
 » les plus dangereuses : ce brave guerrier y reçut plusieurs »
 » blessures ¹. »

Josèphe, à l'appui de ses assertions, cite deux passages d'historiens grecs, qui sont perdus, et d'après lesquels le grand prêtre Hircan aurait fait partie de l'expédition, et serait allé en personne à la défense de César. Voici ces textes importants :

« Plusieurs historiens ont dit qu'Hircan avait eu part à cette »
 » expédition, et était allé en Égypte. *Strabon* de Cappadoce, »
 » qui l'a cru, le confirme par l'autorité d'*Asinius* ², dont il »
 » cite ces paroles : « Après que Mithridate fut entré en Égypte, »
 » et avec lui Hircan, souverain Pontife des Juifs. » Ce même »
 » auteur dit dans un autre endroit, sur l'autorité d'*Hypsicrate* ³ »
 » que Mithridate entra d'abord seul en Égypte, mais qu'ayant »
 » appelé à son secours Antipater, qui était pour lors chargé

¹ Josèphe, *Ant. Jud.*, l. xiv, c. 8.

² Cet auteur doit être Asinius Pollio, qui avait composé une *Histoire de la guerre civile* en 17 livres, d'après Suidas. Voir *Frag. Hist. Græcorum*, t. III, p. 493.

³ Hypsicrate, cité ici, paraît avoir été contemporain de ces événements. Il ne reste que ce fragment de ses *Histoires*, inséré parmi ceux de Strabon, *ibid.*, p. 493. Il avait écrit en langue phénicienne

» de l'administration des affaires de la Judée, il le vint trouver à Ascalon, avec un corps de troupes de 3,000 hommes et qu'à sa sollicitation, tous les grands, du nombre desquels fut le grand-prêtre Hircan, vinrent prendre part à cette expédition. » C'est ainsi que s'exprime Strabon¹. »

Ces auteurs s'accordent avec le décret de César que nous citons, ci-après page 287, et qui porte que Hircan était venu à son secours avec 4,500 Juifs, et le confirment.

Ainsi les grands services rendus à César par les Juifs, sont bien constatés, et l'on comprend que Cicéron ait pu dire « César se tira d'Alexandrie avec grand bonheur, comme il le croyait lui-même². »

2. Faveurs accordées aux Juifs, par Pompée d'abord, puis par César, à cause des grands services qu'ils leur avaient rendus.

C'est sur les décrets portés en faveur des Juifs par César que nous voulons principalement attirer l'attention ; mais au paravant nous devons dire quelques mots de ceux attribués à Lentulus et à Marcellus, consuls en 704.

Nous avons raconté comment ces consuls avaient suivi Pompée en Grèce, avec presque tout le sénat et toute la noblesse romaine. Dion nous apprend que les consuls y exerçaient leur charge avec les mêmes formalités que s'ils n'avaient pas quitté la capitale de l'Italie. Il ne faut donc pas s'étonner que les peuples s'adressassent à eux, et que les consuls fissent de nombreux décrets pour répondre à leurs demandes. Voici donc quatre décrets rendus par ces Consuls, en faveur des Juifs.

I

Quintilis (juillet). — *L. Lentulus et C. Marcellus, consuls.* — En présence de T. Appius (ici la liste des sénateurs présents, au nombre de 16)... En leur présence, Lentulus porta le décret suivant « En ce qui concerne les juifs citoyens romains, qui ont coutume de pratiquer les cérémonies juives dans la ville d'Ephèse, assés

une *Histoire de Phénicie*, que *Lælius* avait traduite en grec. Voir (frag. *ibid.*, t. iv, p. 437, extrait de Tatien, *Contre les Grecs*, c. 2 (*Iatrol. grecque*, t. vi, p. 879), et dans Eusèbe, *Pré. Evang.*, l. 1, c. 11 (*ibid.*, t. xxi, p. 822).

¹ Josèphe, *ibid.*, l. xiv, c. 8, n° 3.

² *Cæsar Alexandriæ se recepit, felix, ut sibi quidem visebatur* (Cic., *Philipp.* II, c. 26 ; t. XIII, p. 72).

sur mon tribunal, je les déclare libres, par crainte du Daimonion. (δισιδαμονίας ἐνέχα ¹). »

II

M. Publius, fils de Spurius, Marcus, fils de Marcus, et Lucius, fils de Publius, disent : — « Nous étant présentés au proconsul Lentulus, nous l'avons instruit des demandes que Dosithée d'Alexandrie, fils de Cléopatride, a faites, qu'il lui plaise d'exempter, par la crainte du Daimonion, les juifs citoyens romains, observant les rites sacrés juifs, et il les a exemptés. Avant le 13 des calendes d'octobre ². »

III

L. Lentulus consul dit : « En ce qui concerne les citoyens romains juifs, qui m'ont été désignés comme ayant et pratiquant les rites sacrés juifs à Ephèse, par crainte du Daimonion, je les déclare libres. — Ceci a été fait avant le 13 des calendes d'octobre ³. »

IV

L. Lentulus consul a dit : « En ce qui concerne les citoyens romains juifs, ayant et pratiquant les rites sacrés juifs, à Ephèse, assis sur mon tribunal, par crainte du Daimonion, je les ai déclarés libres de la milice, avant le 12 des calendes d'octobre. — L. Lentulus et C. Marcellus, consuls ⁴. »

Nous avons réuni ces quatre pièces, qui sont évidemment des variantes du même décret. Voici quelques preuves de son authenticité.

D'abord, nous savons que la plupart des sénateurs avaient suivi Pompée en Epire, et que, fixés à Dirrachium, les Augures avaient consacré un temple pour leur réunion. C'est pour cela que Lentulus cite les noms des sénateurs qui étaient présents quand il rendit ce décret. Nous ne citons ni discutons ces noms, parce que, outre les altérations qu'il ont subies par les diverses traductions et transcriptions, il faudrait connaître le nom de tous les sénateurs pour décider que ces noms sont vrais ou faux. Mais nous pouvons citer d'autres preuves.

Nous trouvons en tête du premier décret le nom du mois *Quintilis*, c'est-à-dire *Juillet*. D'autre part trois décrets portent les dates des 12 et 13 d'octobre, ce qui est bien contradictoire. Mais il faut faire attention que le 13 des calendes d'octobre, avant la réformation du calendrier, qui fut faite trois

¹ Josèphe, *Ant. judaïq.*, l. XIV, c. 10, n° 19.

² Josèphe, *ibid.*, n° 18.

³ Josèphe, *ibid.*, n° 16.

⁴ Josèphe, *ibid.*, n° 13.

ans plus tard par César, correspond précisément au 24 juillet 705. On conçoit alors que Josèphe, ou celui qui lui a transmis ce décret, à côté d'*octobre, ancien style*, ait annoté qu'il s'agit de *juillet, nouveau style*¹. Cette contradiction devient donc ici une preuve; on n'invente pas tout exprès ces contradictions apparentes.

Nous ferons remarquer, en second lieu, cette mention répétée par crainte du Daimonion (δεισιδαιμονίας ἐνεκα) que nous faisons rapporter à Lentulus, et non aux Juifs. Nous avons fait remarquer, les premiers peut-être, que c'était là le terme consacré chez les Romains, pour exprimer leur disposition à l'égard de Dieu. Cicéron nous a dit que Pompée était *fort adonné* (admodum deditus) à ces croyances, et Lentulus crut voir par l'inspiration de ce Daimonion, le bucher de Pompée. Il n'est donc pas étonnant que ce soit par la crainte de ce Daimonion qu'on accorda aux Juifs ces privilèges. D'ailleurs, il est bien possible que Pompée se soit souvenu du sacrifice qu'il avait fait offrir au Très-Haut, lors de la prise du temple de Jérusalem².

On comprend, au reste, que Pompée et Lentulus aient voulu s'attacher les Juifs par quelques faveurs, afin de ne pas les pousser en ce moment dans le parti de César.

Il existe encore plusieurs autres décrets portés par diverses villes, à la suite et en exécution de ce décret de Lentulus; nous en citerons seulement quelques-uns.

Et d'abord voici le nom de celui qui transmitt ce décret aux députés juifs, et qui les recommande aux archontes des villes qu'ils doivent traverser :

V

Caius Fanius, fils de Caius, préteur et consul, aux magistrats de Coos, salut :

Sçachez que des députés des Juifs me sont venus trouver, pour me prier de leur remettre les décrets du Sénat en leur faveur; vous les trouverez ci-joints. Conformément à ces décrets, prenez soin et veillez à ce qu'ils passent chez vous en toute sûreté pour se rendre chez eux³.

¹ Voir le *Tableau de concordance* des mois, donné par Korb, dans l'*Onomasticum Tullianum* d'Orellius, t. 1, p. 166.

² Voir les textes sur ce fait, à l'année 690 de Rome, 62 avant J.-C., dans les *Annales*, t. v, p. 361.

³ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 10, n° 15.

Ce C. Fannius Strabo est connu comme ayant suivi Pompée en Grèce, et Pighius l'a mis dans ses *Annales* à l'année 704, en qualité de *propréteur*¹. Le mot de consul embarrasse; Orellius le remplace par *proconsul*². Il paraît qu'il périt à la bataille de Pharsale. Cicéron, après avoir annoncé son départ, écrit à Atticus : « Moi, que je vous console de la » mort de Fannius? il tenait sur vous des propos offensants, » parce que vous étiez resté en Italie³. »

VI

Décret des habitants de Délos. — Sous l'archontat de Boiotus, le 20 du mois thargelion, réponse des préteurs :

Marcus Pison, légat, étant dans notre ville, chargé de faire des levées de soldats, après nous avoir convoqués, nous et les principaux citoyens, a ordonné que, quant aux Juifs citoyens romains, on ne les inquiète point pour la milice, parce que le consul Cor. Lentulus, par crainte du Daimonion, en avait délivré les Juifs. Vous devez donc obéir au préteur⁴.

Havercamp observe, avec raison, que ces faits concordent parfaitement avec ce que dit César, que : « Pompée avait avec » lui deux légions asiatiques, que le consul Lentulus avait formées, et qu'il avait distribué dans les légions un grand » nombre de soldats, venus de Thessalie, de Béotie, d'Achaïe » et d'Épire⁵. »

VII

T. Atilius, fils de T. Bulbus, député et propréteur, aux magistrats des Ephésiens, au sénat et au peuple, salut :

En ce qui concerne les Juifs qui sont en Asie, L. Lentulus, sur la demande que je lui ai adressée, les a délivrés de la milice. Après cela, ayant demandé la même chose à Fannius, le général, et à L. Antonius, proquesteur, je l'ai obtenu. Je veux donc que vous veilliez à ce que personne ne soit maltraité⁶.

¹ Pighius, t. III, p. 442.

² *Onomast. Tullianum.*— Voir aussi la note d'Havercamp, Josèphe, t. I, p. 709.

³ De Fannio consoler te ? pernicioso loquebatur de mansione tua. (Cic. *ad Att.*, XI, 6, et VIII, 15.)

⁴ Josèphe, *ibid.*, n° 14.

⁵ Duo ex Asia, quas Lentulus consul conscribendas curaverat. Præterea magnum numerum ex Thessalia, Boetia, Achaia, Epiroque subplementi nomine, in legiones distribuerat. (César, *Bell. civ.*, III, 4.)

⁶ Josèphe, *ibid.*, n° 13.

VIII

Décret de ceux d'Ephèse. — Sous le prytane *Ménophile*, le premier jour du mois *artemisius*, le peuple a arrêté ce qui suit :

Sur l'exposé des préteurs, *Nicanor*, fils d'*Euphème*, a dit : « Les Juifs qui demeurent dans cette ville, ayant demandé au proconsul *Pompeius*, fils de *Brutus*, qu'il leur soit libre d'observer leur jour de Sabbat, et de vivre selon leurs usages, sans aucun trouble ou empêchement, liberté qui leur a été accordée par le préteur : le Sénat et le Peuple, vu l'intérêt qu'y prend le *Peuple romain*, veulent qu'il soit permis aux Juifs de se conduire en tout selon leurs lois particulières, font défense de leur causer aucun trouble dans leur observation du Sabbat, et d'exiger d'eux aucune amende, mais de leur permettre de tout faire d'après leurs propres lois ¹.

Nous n'avons pas besoin, pour le but que nous poursuivons, de prouver que tous ces décrets sont authentiques ; mais nous pouvons dire qu'ils correspondent tout à fait aux circonstances que nous connaissons, et que ce n'est pas l'absence de renseignements sur ces divers noms allégués, qui peuvent les faire rejeter, comme si leur fausseté était évidente. Mais voici ceux de César de cette année 706, et que nous croyons plus importants.

3. Faveurs accordées aux Juifs par César. — Sur les divers décrets relatant ces privilèges, conservés par *Josèphe*.

Nous n'avons pas besoin de rappeler combien César fut toujours reconnaissant pour tous ceux qui lui avaient rendu quelque service. Il a dû, par conséquent, accorder des faveurs à *Hircan* d'abord, puis à *Antipater*, et ensuite aux Juifs en général. Il a dû promulguer des décrets en leur faveur. Il ne faut donc pas s'étonner que *Josèphe* en produise plusieurs ; mais ces décrets sont-ils authentiques ? C'est ce qu'il s'agit de savoir. Nous connaissons toutes les objections qu'on a élevées contre eux, et comment, sans même les discuter, les éditeurs de César les ont éliminés complètement de ses *fragments*. C'est ce que vient de faire tout récemment *M. Egger*, dans son utile publication : *Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae*². Cependant quelques auteurs en ont pris la défense ; parmi eux il faut citer le savant ouvrage du professeur *Krebs*, ayant pour titre : *Decreta Romanorum pro Judæis facta, e Josepho collecta, et Commentario historico-gramma-*

¹ *Josèphe*, *ibid.*, n° 25.

² In-8°, 1843, chez Hachette, p. 369.

*tico-critico illustrata*¹. » Nous allons, à notre tour, examiner quelques-uns de ces décrets, et essayer d'en prouver l'authenticité, en conservant leur rédaction à peu près intégrale.

Commençons d'abord par constater comment César fabriquait ses décrets. C'est Cicéron qui va nous l'apprendre; ce à quoi n'ont pas fait attention ceux qui ont rejeté ces décrets pour quelques oublis ou quelques vices de forme. Voici ce que dit Cicéron en parlant précisément d'une masse de décrets envoyés en Syrie, dont la Judée faisait partie :

« Croyez-vous, écrit-il à un ami, que si j'étais à Naples, on » en forgeât ici moins de décrets ? Je suis à Rome, je suis » assidu au Forum ; et tous les jours il sort quelque Décret » du Sénat, de l'atelier de cet homme qui vous aime, et me » fait l'honneur d'être aussi de mes amis. Il y met même » mon nom, lorsque cette pensée lui vient à l'esprit; et » j'apprends qu'on a reçu *dans l'Arménie et dans la Syrie* » des Décrets du sénat que j'ai signés, avant que j'en aie eu » d'ailleurs la moindre connaissance. Ne vous imaginez pas » que je badine, je vous assure que des rois fort éloignés » m'ont remercié par leurs lettres d'avoir contribué, par mon » suffrage, à leur faire obtenir le *titre de rois*, tandis que » j'ignorais non-seulement qu'ils l'eussent obtenu, mais » même qu'ils fussent au monde². »

Ce témoignage authentique et contemporain doit suffire pour nous autoriser à ne pas chercher dans ces décrets de César, l'exactitude et la régularité exigées dans les temps ordinaires.

¹ *Adjunctum est decretum Atheniensium, pro Hyrcano pontifice M. Judæorum factum, commentario illustratum*, in-8° de xviii-454 p. Lipsiæ, 1768.

² An minus multa senatus-consulta futura putas, si ego sim Neapoli? Romæ cum sum, et urgeo forum, senatus-consulta scribuntur apud amatorem tuum, familiarem meum. Et quidem cum in mentem venit, ponor ad scribendum, et ante audio senatus-consultum in Armeniam et Syriam esse perlatum, quod in meam sententiam factum esse dicatur, quam omnino mentionem ullam de ea re esse factam. Atque hoc nolim me joculari putes. Nam mihi scito jam a regibus ultimis allatas esse litteras, quibus mihi gratias agant, quod se mea sententia reges appellaverim : quos ego non modo reges appellatos, sed omnino natos nesciebam (Cic. à *Petus*, l. ix, 45 ; t. xv, p. 250.)

C'est vers la fin de janvier qu'Hircan et Antipater aident puissamment César à gagner cette bataille qui le mit en possession de l'Égypte. Si, comme le dit Strabon, et comme va le dire César, Hircan était présent, César ne dut pas tarder à lui en témoigner sa reconnaissance. Nous supposons donc que c'est à Alexandrie, que furent rendus les décrets suivants :

I

Caius César, empereur, dictateur, consul. — Nous ordonnons, tant par des considérations d'honneur, de vertu et d'amitié, que pour le bien et l'avantage du Sénat et du Peuple romain, qu'Hircan, fils d'Alexandre, lui et ses enfants, seront Grands-Prêtres et prêtres de Jérusalem, et de toute la nation, *selon les lois et les rites, (ἐπὶ τοῖς δικαίοις καὶ τοῖς νομίμοις)* d'après lesquels leurs prédécesseurs ont exercé le Sacerdoce¹.

Les titres que prend ici César, s'accordent bien avec l'histoire; il était, en effet, Dictateur pour l'année, Consul pour 5 ans, et *imperator* II, tout seul, ayant reçu ce titre l'année précédente, comme nous l'avons constaté par le témoignage de Cicéron. Après cette faveur, qui regardait personnellement Hircan, il a dû lui en accorder une autre qui concernait la ville de Jérusalem, et adressée à Hircan et à Antipater :

II

Caius César, consul V, a décrété : — Que ceux-ci possèdent et fortifient la ville de Jérusalem, et qu'Hircan, fils d'Alexandre, grand-prêtre des Juifs et leur éthnarque, la tienne en son pouvoir, comme il le voudra; qu'on diminue quelque chose aux Juifs de la seconde année de l'impôt de leurs revenus; qu'on ne leur fasse point faire de corvées, et qu'ils ne paient point de tribut².

Le titre de *consul V* a soulevé des objections, et on a voulu le remplacer par *consul III*. C'était bien le 3^e consulat de César; mais nous pensons que *consul V* doit s'entendre de sa nomination au consulat *pour cinq ans*, ce qui ôte toute difficulté; car il n'est pas étonnant que César ait fait mention de ce privilège qui n'avait jamais été accordé à personne.

Nous croyons que ce sont là les décrets que César rendit à Alexandrie; ce sont ceux, sans doute, qu'il fit graver avec les privilèges qu'ils avaient dans cette ville, sur la colonne

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 10, décret n° 4.

² Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 10, décret, n° 5.

dont parle Josèphe dans le passage suivant, qui constate l'origine de la population juive, qui s'y trouvait :

« Voyons maintenant, dit Josèphe répondant à Apion, » quels sont ces torts insupportables dont il accuse les » Juifs d'Alexandrie. *Lors, dit Apion, que les Juifs vinrent » de Syrie, ils s'établirent le long du rivage de la mer » dans un lieu sans ports et battu des flots.* Ne fait-il pas » en parlant de la sorte, un grand tort à cette ville » qu'il dit faussement être sa patrie, puisque chacun sait » qu'elle est assise sur le rivage de la mer, et que son habi- » tation est très commode; que si les Juifs l'ont occupée de » force sans avoir pu depuis en être chassés, c'est une » preuve de leur valeur; mais la vérité est qu'Alexandre-le- » Grand les y établit, et voulut qu'ils y jouissent des mêmes » honneurs que les Macédoniens. Qu'aurait donc dit Apion, » si au lieu d'avoir été établis dans cette ville royale, on les » eut mis à Nécropolis; et si on ne les nommait point encore » aujourd'hui Macédoniens? Ou il a lu sur cela les lettres » d'Alexandre-le-Grand, de Ptolémée-Lagus, et des rois » d'Egypte ses successeurs, et ce que le grand César a fait » graver à Alexandrie sur une colonne pour conserver la mé- » moire des privilèges qu'il accordait aux Juifs, et en ce cas, » il ne peut sans une noire malice, avoir écrit le contraire, » ou, s'il ne l'a point vu, il faut qu'il avoue qu'il n'y eut ja- » mais une plus grande ignorance que la sienne¹. »

Josèphe parle encore ailleurs de cette colonne et du droit de bourgeoisie que les Juifs avaient à Alexandrie, et mentionne d'autres témoignages d'auteurs étrangers, dont les ouvrages sont malheureusement perdus :

« Les historiens Persans et Macédoniens ont écrit plusieurs » choses qui nous sont très-avantageuses, et nous ne som- » mes pas les seuls qui avons leurs histoires; d'autres peu- » ples les ont aussi; mais comme la plupart de ceux qui nous » haïssent refusent d'y ajouter foi sous prétexte que tout le » monde n'en a pas connaissance, au moins ne pourront-ils » pas contredire des actes passés par les Romains qui ont

¹ Josèphe, *contre Apion*, l. 11, n° 4.

» été publiés dans toutes les villes et gravés sur des tables de
 » cuivre mises dans le Capitole. Jules César voulut aussi, par
 » l'inscription qu'il fit mettre sur une colonne de bronze dans
 » Alexandrie, rendre témoignage du droit de bourgeoisie
 » qu'ont les Juifs dans cette puissante ville ¹. »

Suivons maintenant César sortant de l'Égypte : « Cette
 » guerre étant terminée, dit Josèphe, César ne tarda pas à
 » faire voile pour la Syrie. Il y donna des marques particu-
 » lières d'estime à Hircan et Antipater ; il fit celui-ci citoyen
 » romain, lui accorda tous les privilèges, et confirma Hircan
 » dans la souveraine sacrificature ². »

Josèphe nous apprend ensuite qu'Antigone, le fils de cet
 Aristobule que les Pompéiens avaient empoisonné et le frère
 de cet Alexandre auquel Scipion avait fait trancher la tête, se
 présenta à César pour réclamer le trône de son père.

« Mais Antipater, dit Josèphe, fit valoir ses travaux militai-
 » res, l'utilité de ses conseils et l'importance des services
 » qu'il venait de rendre à César, et dont il ne voulait d'autre
 » témoin que lui-même ; aussi César confirma de nouveau
 » Hircan dans la souveraine sacrificature, et ayant laissé à
 » Antipater la liberté de choisir le gouvernement qui serait
 » le plus à son gré, il lui donna celui de la Judée. Il accorda de
 » plus aux instantes prières d'Hircan la permission de rebâ-
 » tir ce que Pompée avait fait détruire des murs de Jérusalem,
 » et qui jusque là n'avait point encore été relevé ³. »

Josèphe nous marque ensuite l'application qu'Antipater
 fit du nouveau pouvoir qui venait de lui être donné :

« César, après avoir réglé les affaires de Syrie, reprit le che-
 » min d'Italie par mer. Antipater l'ayant accompagné jusques
 » au lieu de l'embarquement, s'en retourna en Judée, et fit
 » d'abord relever la partie des murs de Jérusalem détruite
 » par Pompée ; il parcourut ensuite le pays, employant dans
 » des endroits les conseils pacifiques, faisant ailleurs usage
 » de menaces, pour apaiser les troubles et les divisions qui
 » y régnaient. Il insinuait à ceux qui étaient attachés à

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 10, n° 4, p. 543

² Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 8, n° 3.

³ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, n. 4 et 5.

» Hircan, que le bonheur dont ils jouissaient ne pouvait se
 » soutenir que par leur fidélité à suivre ce parti ; et à ceux
 » qu'il soupçonnait fonder de grandes espérances sur le chan-
 » gement de gouvernement, il leur annonçait que s'ils fai-
 » saient le moindre mouvement, ils trouveraient en sa per-
 » sonne, au lieu d'un gouverneur bienfaisant, un maître
 » sévère et cruel ; dans celle d'Hircan, un tyran au lieu d'un
 » roi, et dans César et les Romains, non des protecteurs,
 » mais d'implacables ennemis, qui ne souffriraient pas qu'on
 » donnât quelque atteinte à ce qu'ils avaient établi. Tels fu-
 » rent les moyens dont Antipater se servit pour rétablir l'or-
 » dre et la paix dans la Judée ¹. »

Avant son départ César avait donné à son parent, Sextus César, la présidence de la Syrie, abandonnée par Scipion. Notons encore ce que dit Dion : « César rappela les publi-
 » cains de l'Asie, parce qu'ils traitaient très durement les
 » habitants, et substitua une contribution fixe aux divers
 » impôts ². »

Avant de suivre César à Rome, arrêtons-nous un moment pour demander à tout esprit intelligent, si, dans les nombreux rapports que César eut avec Hircan, avec Antipater, et avec les officiers juifs, si, en confirmant la Grande-Prêtrise à Hircan, il n'a pas eu lieu de connaître la Religion juive et les Livres qui la contenaient, et qui étaient traduits en grec à Alexandrie, depuis près de 300 ans. Nous croyons que la réponse ne saurait être douteuse ; et il est presque probable que les Prophètes qui parlaient d'un dominateur du monde, attendu, n'ont pas été sans influence sur les actes subséquents, comme nous le verrons plus loin. C'est ici que nous croyons devoir placer l'ambassade dont parle Josèphe en ces termes :

« Lorsque César, de retour à Rome, se préparait à passer
 » en Afrique, pour combattre Scipion et Caton, Hircan lui
 » envoya des ambassadeurs, pour le prier de confirmer l'al-
 » liance qu'il avait contractée avec lui ³. »

Nul doute que César ne reçût très-bien ces ambassadeurs ;

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, c. 9, t. v, p. 27.

² Dion, *Hist rom.*, l. XLII, c. 6 ; trad., t. v, p. 49.

³ Josèphe, *Ant. jud.*, l, xrv, c. 40.

et c'est alors que dut être confectionné le décret suivant, qui règle les impôts qui devaient être péayés par les Juifs, les privilèges qui leur étaient accordés, et fixe les limites du pays qui leur était concédé :

III

Caius César, imperator II, a arrêté :

Il sera payé par les Juifs, dans toute l'étendue de leur domination, excepté la ville de *Joppé*, un tribut pour la ville de Jérusalem ; ce tribut sera payé chaque année, excepté celle qu'ils appellent *Sabbatique*, parce qu'ils ne sèment point cette année, et qu'ils ne recueillent pas les fruits des arbres ; de deux en deux ans, ils porteront dans *Sion* le tribut qu'ils doivent pour la 4^e partie des sèmenoes ; ils paieront la *dîme* à Hircan et à ses enfants, ainsi qu'elle se payait à ses prédécesseurs ; aucun officier, de quelque grade qu'il puisse être, ne fera des levées dans la Judée ; nuls gens de guerre n'exigeront d'eux aucune somme d'argent, ni n'exerceront contre eux aucune sorte de vexations, sous quelque prétexte que ce soit, même pour l'ournitures de quartier d'hiver ; voulant qu'ils jouissent paisiblement, tant de leurs possessions actuelles, que de toutes les acquisitions qu'ils pourront faire dans la suite ; qu'ils restent en possession de la ville de *Joppé*, telle qu'ils l'avaient lorsqu'ils ont fait alliance avec les Romains ; qu'Hircan, fils d'Alexandre, et ses enfants, perçoivent chaque année sur cette ville, en forme de tribut, 20,875 mesures de grain, rendues à *Sion*, de ceux qui labourent les terres, et de ce qui sort tous les ans du port, excepté la septième année, qu'on appelle *Sabbatique*, dans laquelle les Juifs ne labourent point, et ne recueillent aucun des fruits de la terre.

Le Sénat ordonne : qu'Hircan et les Juifs restent paroillement en possession des villages qui sont situés dans la grande Plaine, aux mêmes titres qu'eux et leurs ancêtres les ont ci-devant possédés ; que les droits respectifs des uns et des autres, et d'anciennes conventions entre la nation et ses Grands-Prêtres, soient stables et permanentes, ainsi que ceux dont ils jouissent par la concession du Peuple et du Sénat, même à l'égard de Lydda.

Le Sénat maintient de plus les Juifs, et Hircan, leur ethnarque, dans la jouissance des bourgs, des villages et des terres, dont les rois de Syrie et de Phénicie les laissaient jouir, lorsqu'ils étaient leurs alliés. Il accorde à Hircan, à ses enfants, et à ses ambassadeurs, le droit de s'assoir avec les Sénateurs aux spectacles de gladiateurs et de bêtes sauvages ; et, lorsqu'ils auront eu audience du Dictateur ou du Maître de la cavalerie, ils seront introduits dans le Sénat, sous dix jours, pour y recevoir réponse, et être instruits du Décret qui aura été porté ¹.

César est qualifié ici d'*empereur II*, ce qui s'accorde avec le décret porté l'année précédente. La mention répétée du Sénat peut bien avoir été faite à la manière dont parle Cicéron, mais cela n'ôte rien à l'authenticité du décret. Après avoir

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, p. 10, n^o 6.

réglé la position des Juifs, César dut songer à faire connaître cette position à leurs voisins. C'est ce qu'exprime le décret suivant adressé aux Sidoniens :

IV

Caius Julius César, Imperator, et grand-prêtre, dictateur II, aux magistrats des Sydoniens, au sénat et au peuple, salut :

Si vous vous portez bien, je me porte bien aussi, ainsi que l'armée. Je vous envoie copie du décret inscrit dans les *actes publics* en faveur d'Hircan, fils d'Alexandre, grand-prêtre et ethnarque des Juifs, afin que vous le mettiez dans vos *Archives publiques*. J'ordonne qu'il soit gravé sur une table de cuivre, en grec et en latin. Voici le décret :

Jules César, Imperator II, et souverain pontife, a arrêté, avec le conseil, ce qui suit :

Hircan, Juif, fils d'Alexandre, a paru, maintenant et ci-devant, dans la paix et dans la guerre, fidèle et très-attaché à ce qui nous regarde, ainsi que plusieurs généraux d'armée l'ont attesté; dans la guerre que nous venons d'avoir à Alexandrie, il nous est venu trouver avec un secours de 4,500 hommes; et lorsque jo l'ai envoyé à Mithridate, il s'est distingué entre tous par sa bravoure dans le combat. En conséquence, je veux qu'Hircan, fils d'Alexandre, et ses enfants, soient à perpétuité ethnarques des Juifs et souverains pontifes, *selon les lois de leur nation*; que lui et ses enfants soient nos alliés, et soient mis au nombre de nos amis les plus particuliers. Je veux aussi que lui et ses enfants jouissent de tous les privilèges qui, *d'après leurs propres lois*, appartiennent aux souverains Pontifes, ou que nous leur avons concédés par bonté. S'il s'élève dans la suite quelques difficultés *sur les institutions juives*, j'ordonne que le souverain Sacrificateur en soit le juge. Je ne veux point qu'on oblige la nation à donner des quartiers d'hiver aux troupes, ni qu'on exige d'elle aucune sorte de tribut ¹.

Krebsius et autres critiques se donnent beaucoup de peine pour expliquer cet *Imperator II*, qu'ils changent en *Dictateur II*, et aucun n'a fait attention à ce texte de Cicéron qui parle du décret du Sénat, rendu l'année précédente, et qui restreignait ce titre à César *seul*, lequel est ici très exact.

Nous ferons remarquer dans ces décrets les mots : *lois de leur nation, leurs propres lois, institutions juives*; comment croire que César ne les connaissait pas, et qu'il n'eût pas

¹ Ἀρχιερωσύνην τε Ἰουδαίων διὰ παντὸς ἔχειν κατὰ τὰ πάτρια ἔθνη, εἶναι τε αὐτὸν καὶ τοὺς παῖδας αὐτοῦ συμμάχους ἡμῖν, ἔτι τε δὲ ἐν τοῖς κατ' ἄνδρα φίλοις ἀριθμείσθαι ὅσα τε κατὰ τοὺς ἰδίους αὐτῶν νόμους ἐστὶν ἀρχιερατικὰ ἢ φιλόνηρωπα, ταῦτα κελεύω κατέχειν αὐτὸν καὶ τὰ τέκνα αὐτοῦ· ἂν δὲ μεταξὺ γένηται τις ζήτησις περὶ τῆς Ἰουδαίων ἀγωγῆς, ἀρέσκει μοι κρίσιν γενέσθαι παρ' αὐτοῦ. etc. (Josèphe, *Ant. Judaïq.* l. xiv, c. 40, n° 2; édit. Didot, t. I, p. 543.)

pris connaissance par elles de la plus grande partie des croyances Bibliques?

Nous croyons que les autres décrets doivent être renvoyés aux années suivantes.

Pendant ce temps, Antipater cherche à consolider l'autorité dans sa famille. Il donne à *Phasaël*, son fils aîné, le gouvernement de Jérusalem ; celui de la Galilée à *Hérode*, son second fils. Le faible Hircan se laisse ainsi enlever peu à peu le pouvoir réel, dont il ne conserve guère que le titre.

C'est ainsi que fut dissoute l'organisation politique que Gabinius avait donnée à la Judée, en l'année 696.

4. Décret du peuple Athénien qui décore le grand-prêtre Hircan d'une couronne d'or et d'une statue.

Nous ne pouvons ici passer sous silence le décret que, cette année même, les Athéniens portèrent en faveur d'Hircan. Son authenticité ne saurait être contestée. L'archonte *Agathocle*, sous lequel il fut rendu, figure dans les *Fastes athéniens*, à la 2^e année de la 183^e olympiade¹, qui correspond à cette année 706 de Rome. Le D. *Krebsius* a prouvé dans son savant *Commentaire*², que tous les noms, dignités, coutumes, relatés dans ce décret, sont en tout conformes à ce qui alors existait et se pratiquait à Athènes. C'est donc par un dédain inexplicable, que mention n'est pas faite de ce curieux monument dans les histoires juives et bibliques de notre époque. Honorable pour Hircan, c'est une nouvelle preuve de l'influence des Juifs sur les peuples païens. Nous le traduisons mot à mot sur l'édition corrigée par *Krebsius*, qui relève les défauts de l'ancienne version, et même de celle d'Ha-vercamp³.

Sous le prytane et prêtre Dionysius, fils d'Asclépias, le 5^e jour de la dernière partie (le 25) du mois de panemus (août), ce décret a été déféré aux préfets civils des Athéniens.

Sous l'archonte Agathocle, Eucles, fils de Menandre d'Alimos, était scribe, le 11^e jour de la prytanie du mois de munychion (avril), le

¹ Voir Dodwell, de *Cyclis veterum*, II, sect. 15, et surtout Corsini, *Fasti attici*, diss. III, n° 10, et VI, n° 12.

² Voir son *Comm. hist.-gramm.-critic.*, dans son *Decreta Romanorum*, etc., déjà cité, p. 307 et 352.

³ M. Dindorf l'a adoptée en partie dans la nouvelle édition du *Josèphe*, de Didot, t. I, p. 539.

peuple étant assemblé dans le théâtre, le proèdre *Dorothee d'Erchie* ayant autorisé le peuple à porter son suffrage, assisté des autres proèdres, *Denys, fils de Denys, proposa ce décret* :

En ce que Hyrcan, fils d'Alexandre, pontife et Etnarque des Juifs, a été de tout temps bienveillant soit en public pour tout notre peuple, soit en particulier pour chaque citoyen, qu'il les a entourés de soins, et que les Athéniens qui vont dans sa ville soit comme députés, soit pour leurs affaires, ont été reçus avec la plus grande bonté chez lui, qu'il les a fait partir, veillant à ce qu'ils pussent retourner sains et saufs, chose pour laquelle il a déjà été loué auparavant, et dont fait mention en ce moment Théodose, fils de Théodore, de Sunium, qui informe le peuple de ses bienfaits, et de sa volonté et bon soin de nous favoriser autant qu'il le peut, il nous plaît d'honorer Hyrcan d'une Couronne d'or, prix légitime de ses bienfaits, et de placer sa Statue d'airain dans le temple de Demos et des Graces, et de faire proclamer par la voix de l'Hérault le don de cette Couronne dans le théâtre de Bacchus, lorsqu'on représentera les nouvelles tragédies, aux fêtes des Panathénées et d'Eleusis, et dans les luttes gymnastiques. Nous donnons de plus charge aux stratèges civils, afin que tant qu'il continuera à nous montrer sa bienveillance, ils mettent tout en œuvre, tout ce que nous pourrions imaginer pour l'honorer et le récompenser de ses soins et de sa libéralité; afin que, par ces faits, on sache, que notre Peuple sait être reconnaissant envers ceux qui ont bien mérité de lui, et leur décerner les récompenses qui leur sont dues, et afin qu'Hyrcan imite notre libéralité, à cause des honneurs que nous lui avons conférés. — De plus, nous décrétons que des députés seront choisis parmi les Athéniens, qui lui portent ce décret, et l'exhortent à ce que, après avoir reçu ces honneurs de notre part, il s'attache à répandre ses bienfaits sur notre ville ¹.

Nous le répétons, l'authenticité de ce décret ne saurait être douteuse quand on a lu le *Commentaire de Krebsius*. Or voici les conséquences qui en découlent : 1° qu'il y avait des rapports fréquents et anciens entre les Athéniens et les Juifs; 2° que ces rapports existant, il n'est pas possible que les Athéniens, si curieux des mœurs et des coutumes des autres peuples, n'aient pas connu les rites et l'histoire des Juifs; sans doute, ils n'ont pas adopté leur religion, et ne l'ont pas connue complètement; mais ils n'ont pu s'empêcher d'en subir l'influence. Ils étaient alors, comme sont aujourd'hui, les Turcs, par exemple, qui connaissent certainement la religion chrétienne, imparfaitement aussi, mais qui en subissent l'influence, comme on le voit par les réformes qu'ils opèrent.

¹ Josèphe, *Ant. jud.* l. xiv, c. 8, u. 4.

V. Ecrits latins, grecs et juifs.

Hirtius écrit le livre *de Bello Alexandrino*, qui se trouve dans les *Commentaires* de César.

Cicéron écrit de Brindes de nombreuses lettres, qui nous montrent de quel secours était, dans l'adversité, la Philosophie fondée sur la Nature. D'abord, à son retour de l'Épire, et pendant que César est encore en Égypte, il est dans le découragement le plus profond : « Son frère et son neveu l'ont accusé auprès de César ; ils lui écrivent toutes sortes d'injures ; il n'est point de mal dont il ne soit accablé¹. Sa fille est sans ressources. Il écrit le jour de sa naissance : « Plut aux Dieux que je ne fusse pas né, ou qu'aucun autre frère ne fût venu après moi de la même mère ; les pleurs l'empêchent de continuer². Dolabella s'est conduit si indignement, qu'il a horreur de se montrer avec un tel gendre, qui propose des lois séditieuses, dépouille les maisons pendant la nuit, et vit avec une autre femme, Metella. Aussi Cicéron propose à sa fille le divorce³. »

Mais voilà que César aborde en Italie ; il ne sait s'il en sera reçu favorablement, et il doute s'il lui doit demander la vie ; cependant, il va au-devant de lui à Tarente. « Il n'eut rien à faire ou à dire, qui fût au-dessous de sa dignité ; car lorsque César, avant tout autre, le vit venir à lui, il descendit de cheval, le salua, et marcha avec lui plusieurs stades, s'entretenant avec lui⁴. »

Alors il se rend d'abord à Tusculum, puis il se fixe à Rome, et là peu à peu il change de conduite ; d'abord, il se livre en-

¹ Quintus non modo non cum magna prece ad me, sed acerbissime scripsit, filius vero mirifico odio. Nihil fingi potest mali quo non urgeat (Cic. *ad Attic.* l. xi, 15 ; t. 19, p. 142).

² Epistolas (fratris) mihi legerunt plenas omnium in me proborum... Quibus in miseris una est pro omnibus, quod istam miseram (Tulliam), patrimonio, fortuna omni spoliata relinquam... Hæc ad te die natali meo scripsi ; quo utinam susceptus non essem, aut ne quid ex eadem matre postea natum esset ! Plura scribere fletu prohibeor (Cic. *ad Att.* xi, 9, t. 19, p. 126).

³ Etsi omnium conspectum horreo, præsertim hoc genero... Melius quidem in pessimis nihil fuit discidio, etc. (Cic. *ad Att.* xi, 14, 23 ; t. 19, p. 140, 162).

⁴ Sed non adducor quemquam bonum ullam salutem putare mihi tanti fuisse, ut eam peterem ab illo (Cic. *ad Att.* xi, 16, t. 19, p. 146).

⁵ Plutarque, *Cicéron*, c. 39, p. 1050.

tièrement à l'étude : « Pourvu, écrit-il à Varron, qu'il nous
 » soit permis de vivre ensemble dans l'exercice de nos études.
 » Nous leur demandions jadis l'agrément, aujourd'hui
 » notre salut... Nous ferons des recherches sur les mœurs et
 » les lois¹. »

Mais nous le verrons bientôt se consoler entièrement, et se livrer aux vainqueurs, avec un abandon peu d'accord avec sa philosophie et avec son âge.

Catulle publie ses satyres contre Jules César. — C'est ici que nous croyons devoir placer les satyres où Catulle appelle César *unice imperator*, titre que l'on traduit par *général sans pareil*; mais qui évidemment se rapporte à ce que Cicéron nous a appris, qu'un décret du sénat avait décidé que César *porterait seul ce titre* dans tout l'empire romain. Ces satyres nous donnent une triste idée de la moralité du Dictateur :

« Quel est l'homme, si ce n'est un impudique, un dissipateur et un vaurien, qui puisse souffrir que Mamurra possède tout ce que la Gaule chevelue et l'extrême Bretagne avaient de trésors ? Romain débauché, tu le verras et tu le souffriras ; tu es un impudique, un dissipateur, un vaurien ! Cet orgueilleux, gorgé de richesses, accumulera les adultères, comme un blanc ramier ou un Adonis ! Romain débauché, tu le verras et tu le souffriras : tu es un impudique, un dissipateur, un vaurien ! Est-ce pour cela, *imperator unique*, que tu as pénétré jusqu'à l'île la plus lointaine de l'Occident ? etc., etc¹. »

¹ Modo nobis stet illud, una vivere in studiis nostris, a quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam salutem!.. De moribus ac legibus quærere (Cic., *ad Varr.* ix, 2, t. 15, p. 212.)

Quis hoc potest videre, quis potest pati,
 Nisi impudicus, et vorax, et aleo,
 Mamurram habere, quod comata Gallia
 Habebat uncti et ultima Britannia ?
 Cinæde Romule, hæc videbis et feres ?
 Es impudicus, et vorax, et aleo.
 Et ille nunc superbus et superfluens
 Perambulabit omnium cubilia,
 Ut albulus columbus, aut adoneus ?
 Cinæde Romule, hæc videbis et feres ?

La seconde épigramme est encore plus mordante :

« Libertin grossier, si tout en eux ne te déplait pas, je
» voudrais au moins que toi et Fuffitius, ce vieux débauché,
» vous fussiez dégoûtés de la petite tête d'Othon, des sales
» jambes de Vettius, et des légères et subtiles émanations de
» Libon. Emporte-toi de nouveau contre mes iambes inno-
» cents, *imperator unice!* »

La troisième satire, en reprochant à César un des vices les plus communs des sages païens, prouve que l'on en connaissait toute la turpitude :

« Ah! que vous vous convenez bien ensemble! infâmes dé-
» bauchés. Mamurra le Giton, et César! Rien d'étonnant
» pourtant. Flétris pareillement tous deux, l'un à Rome, l'au-
» tre à Formies, de stigmates honteux, indélébiles; cicatri-
» sés pareillement; jumeaux tous deux par la luxure, formés
» tous les deux dans le même lit, à l'école du vice; également
» voraces adultères, rivaux ensemble des jeunes filles... Ah!
» que vous vous trouvez bien ensemble, infâmes débau-
» chés! »

Il finit enfin par lui lancer cette dédaigneuse épigramme :

« Te vouloir plaire, César, est bien le moindre de mes

Es impudicus, et vorax, et aleo.
Eone nomine, *Imperator unice*,
Fuisti in ultima Occidentis insula?... (Cat. *épig.* 29).

Othonis caput oppido pusillum,
Vetti, rustice, semilauta crura,
Subtile et leve peditum Libonis.
Si non omnia, displicere vellem
Tibi, et Fuffitio seni recocto.
Irascere iterum meis iambis
Immerentibus, unice Imperator. (Cat., *épig.* 54).

Pulchre convenit improbis cinædis
Mamurræ pathicoque, Cæsarique.
Nec mirum : Maculæ pares utrisque,
Urbana altera, et illa Formiana,
Impressæ resident, nec eluentur.
Morbosi pariter, gemelli utrique;
Uno in lectulo, erudituli ambo;
Non hic, quam ille, magis vorax adulter,
Rivales socii puallularum.
Pulchre convenit improbis cinædis (Cat., *épig.* 57).

» soucis ! Je ne désire pas même savoir si tu es blanc ou
» noir¹. »

Ajoutons à la louange de César, ce que nous apprend Suétone au sujet de ces satyres :

« César, dit-il, ne s'était point dissimulé que les vers de
» Valérius Catullus au sujet de Mamurra le flétrissaient d'une
» honte éternelle, mais quand il vint s'en excuser il l'invita
» le même jour à sa table, et continua ses relations d'hospita-
» lité avec son père, comme il le faisait autrefois². »

C. *Julius Hyginus*, qui devint dans la suite préfet de la Bibliothèque palatine et auteur de plusieurs ouvrages, est emmené d'Alexandrie à Rome par César³.

A. BONNETY.

¹ Nil nimium studeo, Cæsar, tibi velle placere,
Nec scire, utrum sis albus, an ater homo (Cat. *épig.*, 93).

² Valerium Catullum, a quo sibi versiculis de Mamurra perpetua stigmata imposita non dissimulaverat, satisfacientem, eadem die adhibuit cœnæ, hospitioque patris ejus, sicut consuerat, uti perseveravit (Suet. *César.* c. 73).

³ Suétone, *De Grammaticis illustribus*, c. 20.

Traditions primitives.

NOTICE SUR LE Y-KING,

LE PREMIER DES LIVRES SACRÉS DES CHINOIS :

III. Le Y-king de Tcheou-kong¹.

Tcheou-kong dans sa disgrâce, comme son père dans sa prison, voulut à son tour écrire sur la politique un livre qui pût être utile à la postérité. Il avait, lui aussi, les expériences d'une longue vie à formuler, et il tenait à présenter sous le jour le plus favorable la révolution à laquelle la dynastie *Tcheou* devait la couronne. Il ne chercha pas pour ses pensées une autre forme que celle qu'avait choisie son père : il adopta l'épigraphe avec ses allusions aux proverbes du temps, et les 64 hexagrammes formés des 8 *Kouas* de *Fohi*. Mais, trop conscient de son génie pour s'abaisser au rang de simple commentateur, il produisit, tout en prenant pour point de départ l'*Y-king* de *Weng-wang*, une œuvre originale. Il décomposa chacune des idées générales de son père en autant de pensées particulières qu'il y a de lignes dans l'hexagramme, et dans ce travail d'analyse, il s'imposa la double condition de consulter à chaque sentence, et la nature active ou passive de la ligne correspondante, et sa position plus ou moins noble ou humble².

La nature de la ligne, entière ou brisée, *yang* ou *yn*, l'obligeait à chercher en toutes choses le fort et le faible, à opposer le vice à la vertu, à indiquer les causes de la réussite et celles du revers ; tandis que les six lignes, se superposant l'une à l'autre, lui rappelaient constamment la notion générale du progrès, la ligne inférieure marquait le commencement,

¹ Voir le 2^e article, t. VIII, p. 416 (3^e Série).

² *Hi-tse*, c. II, art. 8. Voir le Y-king, traduit en latin, édition Mohl, t. II, p. 443.

le germe, la naissance et la ligne supérieure, le terme du développement. Mais les 6 lignes, étant formées de deux trigrammes, devaient se diviser en deux moitiés, dans chacune desquelles la ligne moyenne, c'est-à-dire la 2^e et la 5^e, signifiait le point culminant entre une croissance et un déclin. Ainsi donc la formule du progrès adoptée par ce sage comprenait les six termes suivants, qui tiennent compte des vicissitudes humaines : grandeur naissante, première fleur, abaissement ; relèvement, seconde et brillante fleur, déclin ¹.

Citons pour exemple les sentences du 4^{er} hexagramme qui est celui des célestes vertus du roi, et qui est formé de six lignes *Yang* :

1^{re} ligne : — *Le dragon*, symbole du roi en général et plus particulièrement de *Wen-wang* et de *Wou-wang*, le dragon, le souverain futur, est encore *caché* dans les eaux ²; le temps n'est pas venu pour lui de se produire ; *n'usez pas de lui*.

2^e ligne : — *Le dragon est sorti* de sa retraite ; *il est en rase campagne*, visible à tous les regards ; *il faut aller vers le héros*, et se ranger sous son drapeau.

3^e ligne : — *Le sage*, le héros, le dragon, *qui veille chaque jour sur lui-même*, est saisi aux heures du soir d'une très grande crainte à la vue des dangers de son entreprise, des tentations auxquelles il est exposé, de la jalousie dont il est l'objet. *Il existe de justes causes de craindre*, mais de sa part *il n'y a pas de fautes*.

4^e ligne : — On voit le dragon se dresser *dans les bas-lieux* (où il se tenait à la seconde ligne). *Il n'y a* dans cette élévation *rien de répréhensible*.

5^e ligne : — *Le dragon volant est au ciel*, au comble de sa puissance ; *il faut aller vers le héros*.

¹ « Le commencement de chaque figure est difficile à expliquer, et l'on n'y parvient pas sans recourir à la conjecture ; mais l'explication se donne d'elle-même à mesure qu'on s'élève des lignes inférieures aux supérieures, comme des racines aux branches (*Hi-tse*, c. xix, art. 2 ; dans le t. II, p. 544).

² Voir le *Y-king*, épiphonème 1^{er}, t. I, p. 170.

³ J'abandonne le sens mystique que j'avais donné à ce passage sur la foi d'autrui.

6^e ligne : — *Le dragon a dépassé les limites de la modération : il s'en repentira.*

Sentence surnuméraire servant de transition aux 6 suivantes. *Si tu vois la multitude des dragons, des princes, n'avoir pas de tête ou de chef dans le camp ennemi, c'est bien.*

Avec 6 lignes identiques, l'idée se développe sans peine de la ligne inférieure à la supérieure selon la loi dont nous venons de donner la formule. Le mouvement de la pensée est pareillement très simple dans l'hexagramme (1,29) que nous pourrions appeler normal, celui qui est formé du double trigramme de l'eau, et qui présente à la 2^e ligne et à la 5^e, deux lignes entières, symboles de la fleur, entre 4 lignes

brisées



. Ces eaux redoublées figu-

rent une calamité immense pareille à la grande inondation de Yao, et Tcheou-kong nous raconte dans ses six sentences l'histoire d'un roi qui, aidé par un ministre peu capable, tel qu'était Kouen sous Yao¹, remédie en une certaine mesure aux maux qui l'accablent, et finit par châtier de la prison son serviteur pour le corriger de ses défauts.

Dans tous les autres hexagrammes, le sens des lignes entières et brisées ne cadre pas de soi avec leur numéro d'ordre. Les deux lois que suit Tcheou-kong dans son analyse, sont ainsi aux prises, et ces conflits inspirent parfois à l'écrivain des pensées très-ingénieuses. Voici, par exemple, le groupe de la Terre et du Tonnerre sous le titre de la joie, et avec l'épigraphie du ministre de la guerre :

☳ Tonnerre

☷ Terre.

1^{re} ligne : *yu*. — *Joie bruyante* d'un homme qui se voit pour la première fois appelé à une place importante : *c'est très mal.*

2^e ligne, *yu* mais à la seconde place. — *Le juge est insensé* (impartial) *comme la pierre*, qui est une allusion à la terre dont nous avons sous les yeux le trigramme; *il ne passe* peut-être pas à remplir ses fonctions *sa journée entière*

¹ Chou-king, l. 1, p. 8 et 16.

(que représente la ligne brisée); mais *s'il* apporte au tribunal un esprit droit et *solide*, c'est bien.

3^e ligne, *yn*; la dernière du premier trigramme au-dessus de laquelle est la ligne *yang* du second. — *Il se complait à regarder en haut* vers les charges supérieures où il aspire; mais il ne tarde pas à *se reprocher* ces oisifs désirs; car *s'il* est paresseux à remplir ses devoirs actuels et *lent à agir*, il aura lieu de s'en repentir.

4^e ligne, *yang*. — Ses efforts sont couronnés de succès : *il s'est acquis une cause de grande joie, et va sans aucun doute obtenir* une place *magnifique*. Déjà *se pressent* autour de lui *des amis aussi nombreux que les cheveux* de la tête.

5^e ligne, *yn*; au lieu du *yang* que réclamerait ici la formule du progrès. — Le ministre d'État au comble de sa grandeur est atteint par une *maladie*; mais elle n'est pas le résultat du hasard, elle a été *déterminée* d'en haut : *il ne mourra pas avant son temps*.

6^e ligne, *yn*. — *La joie parfaite*, si elle est *aveugle*, se change en douleur. Celui qui, au comble de la prospérité, n'a pas su posséder son cœur et s'est laissé obscurcir et troubler l'esprit, sera justement chatié par quelque éclatant revers, et *il n'y a là aucun mal*.

Ces quelques exemples suffisent pour faire comprendre la méthode de *Tcheou-kong*, et pour expliquer comment il lui a été possible de rattacher 6×64 sentences de politique et de morale à 6×64 lignes entières et brisées, qui correspondent en quelque sorte à nos deux signes algébriques — et +.

Le style de cet ouvrage n'est pas moins étrange que sa méthode. *Tcheou-kong*, qui était poète, et dont nous possédons plusieurs odes dans le *Chi-king*, n'a pu consentir à parler en prose le langage de la prose. Mais il n'a cependant pas voulu transporter dans son Manuel le procédé de la poésie chinoise, et dire, d'abord, par des images empruntées à la nature, ce qu'il aurait, immédiatement après, répété en termes vulgaires. Il n'avait pas, d'autre part, la ressource des *Kouas* qu'avait épuisée *Wen-wang*. Il ne lui restait ainsi que la métaphore dont il a usé et abusé, au point qu'une foule de ses sentences sont des énigmes indéchiffrables pour

les Chinois eux-mêmes. Il fait, en outre, de fréquentes allusions à des proverbes et à des coutumes qui sont tombées en désuétude, ou il pousse la décomposition des idées de *Wen-wang* à un point où elle devient plus bizarre qu'ingénieuse. C'est ainsi que, dans l'hexagramme 52 du *sage qui n'a pas d'yeux pour se voir soi-même*, il le décrit possédant ses doigts, ses jarrets, ses épaules, son corps et ses lèvres, pour dire, en un mot, qu'il se possède tout entier.

Ce qui accroît encore les obscurités de ce livre, c'est que l'auteur entremêle aux conseils de la sagesse les événements de son temps. Déjà, au 2^e hexagramme, *Tcheou-kong*, au lieu de décomposer le devoir de la docilité à laquelle le peuple est tenu envers le roi, esquisse l'état déplorable du royaume sous *Cheou-sin*, et l'arrivée de *Wen-wang* avec sa ceinture jaune. Il poursuit ses allusions à l'histoire contemporaine pendant plusieurs pages; mais les détails de cette révolution nous sont fort mal connus, et, dans nombre de passages, on ne sait trop s'il a eu en vue tel événement qu'on ignore, ou s'il exprime, sous une forme métaphorique, une vérité abstraite.

L'*Y-king* de *Tcheou-kong* est, en somme, pour nous beaucoup plus obscur que celui-ci de *Wen-wang*, et les longues heures qu'on passerait à retrouver le mot de tant d'énigmes, seraient à tout prendre mal employées. *Tcheou-kong* ne paraît point avoir suivi un plan bien tracé : tantôt il se laisse conduire par son prédécesseur, et, tantôt, il abandonne son guide pour faire des excursions dans le domaine de l'histoire; mais il ne tarde d'ordinaire pas à marcher de nouveau sur les traces de *Wen-wang*. Si l'ensemble de ses idées ne présente point un enchaînement logique, examinées en détail, elles n'offrent aucune vue nouvelle. Il ne fait mention que transitoirement de *Chang-ti* (n. 42), du *Ciel* (n. 44), qui occupe cependant la première place dans ses *Odes*. Les cérémonies du culte ne sont de même touchées qu'en passant (n^{os} 17, 45, 46, 47, 63.) En un mot, le second *Y-king* n'est pas plus religieux que le premier.

Nous notons, comme détail curieux de mœurs, la première mention de la *cangue*, et les expressions proverbiales de

dix ans, de trois ans et de sept jours qui embarrassent les interprètes indigènes eux-mêmes. Les sept jours (n° 51, 63 et déjà dans *Wen-wang* n. 24), sont une allusion à la *semaine*, si elle a été connue des Chinois ¹.

Frédéric DE ROUEMONT

¹ Nous croyons que le texte du 24^e *koua*, et ceux des plus anciens historiens chinois, donnés avec une traduction interlinéaire dans les *Annales de philosophie*, ne doivent laisser aucun doute sur la connaissance de la *semaine* chez les Chinois. Voir les *Annales*, t. VIII, p. 195, et XX, p. 365 (4^e série)

A. B.

Liturgie catholique.

LE CHANT DU DERNIER JOUR

COMPOSÉ POUR L'AN MILLE, OU L'ON PRÉVOYAIT LA FIN DU MONDE¹.

Ce fut une singulière préoccupation, que celle qui s'empara des esprits, vers la fin du 9^e siècle. On crut tout à coup que le monde allait finir. C'est Abbon, moine de Fleury, qui nous en a conservé le souvenir. Voici les détails qu'il nous en donne dans une *lettre apologétique* adressée aux rois Hugues et Robert :

« Touchant la fin du monde, en ma première jeunesse, » j'ai ouï prêcher devant le peuple, dans l'église de Paris, » qu'aussitôt que *les mille ans seraient finis*, l'Antechrist viendrait, et peu de temps après le jugement universel. Je me » suis opposé de toute ma force à cette opinion, par les *Evangeliques*, l'*Apocalypse* et le livre de *Daniel*; et l'abbé Richard, » d'heureuse mémoire, ayant reçu des lettres de Lorraine, » sur l'extension qu'avait prise cette erreur, touchant la fin » du monde, m'ordonna d'y répondre; car le bruit s'était » répandu presque partout, que : *quand l'Annonciation arriverait le Vendredi-Saint*, le monde finirait infailliblement². »

Or, cette concordance du Vendredi-Saint et de l'Annonciation, était arrivée précisément en l'année 992, où Paques tombait au 27 mars³.

¹ In-4^e et in-8^e, à Paris, chez Lecoffre, libraire.

² De fine quoque mundi coram populo sermonem in Ecclesia Parisiorum adolescentulus audivi, quod statim finito mille annorum numero Antichristus adveniret, et non longo post tempore universale judicium succederet. Cui prædicationi ex Evangelicis ac Apocalypsi et libro Danielis, qua potui virtute, restiti. Denique et errorem qui de fine mundi inolevit abbas meus beatæ memoriæ Richardus sagaci animo propulit. postquam litteras a Lothariensibus accepit, quibus me respondere jussit. Nam fama pene totum mundum impleverat, quod, quando Annuntiatio dominica in Parasceve contigisset, absque ullo scrupulo finis sæculi esset. (Abbonis, *Apologiticus*, dans *Patr. latine* de Migne, t. 139, p. 471).

³ Cette concordance, qui avait eu lieu l'an 1 de J.-C., s'était renouvelée, au 10^e siècle, les ans 908, 970 et 981, et se renouvela ensuite l'an 1068. (*Art de vérifier les dates.*)

De là, l'effroi général des esprits. C'est cet effroi, cet ébranlement, que veut décrire la Prose que nous publions ici. L'auteur en est inconnu, mais on peut dire que jamais chant plus lugubre n'a été entendu des oreilles humaines. Il égale rasque, en grandeur et en tristesse, soit dans les paroles, soit dans ses accents, la catastrophe qu'il veut décrire. Nous avons cru faire une chose agréable à nos lecteurs, en insérant ce petit poëme, dans les *Annales*, avec la notation qui en détermine le chant.

C'est en 1838 que M. Paulin Blanc, bibliothécaire de la ville de Montpellier, trouva ce chant, qui porte le n° 6 des *manuscripts* de la bibliothèque de cette ville ¹, provenant de l'abbaye d'Aniane. Cette pièce comprend 4 grandes pages, d'une écriture assez nette, et avec une notation en neumes ou points difficiles à déchiffrer. Elle parut d'abord en 1847, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. III, avec un fac-simile, et une traduction en notation moderne, par M. Fétis. En 1848, M. Coussemaker la fit entrer dans son *histoire de l'Harmonie au moyen-âge*, avec une traduction en plain-chant des cinq premières strophes, bien différente de celle de M. Fétis. Enfin, en 1863, M. l'abbé Tesson, directeur du séminaire des Missions-Etrangères, président de la Commission liturgique de Reims et de Cambrai, l'homme qui a compulsé, on peut dire, presque tous les manuscrits des chants liturgiques que l'on connaisse, qui a préparé et édité ces livres liturgiques publiés par M. Lecoffre, en a donné l'édition que nous insérons ici. Elle diffère, quant au chant, de celle de M. Coussemaker, et surtout de celle de M. Fétis. Lui seul pouvait faire revivre ce magnifique chant, tel qu'il était chanté au moyen-âge, et tel qu'il était caché sous les neumes qui le rendaient inabordable ².

C'est cette édition que nous reproduisons.

A. BONETTY.

¹ Voir le *Catalogue génér. des manusc. des Bibliothèques des départements*, publié en 1849.

² Deux éditions en ont été faites en même temps, l'une in-4°, qui donne le *fac simile* du manuscrit, avec notation en plain-chant, et traduction française; l'autre, in-8°, qui a supprimé le *fac simile*. C'est celle que nous reproduisons.

LE CHANT DU DERNIER JOUR
Le Chant du dernier jour¹.

A

A u-di tellus, audi magni maris limbus;
Audi homo, audi omne quod vi-vit sub so-le:
Veni-et, prope est di-es iræ suprêmæ,
Di-es invi-sa, di-es amâra,
Qua cœlum fûgi-et, sol erubêscet,
Luna mutâ-bitur, di-es nigrêscet,
Sîdera supra terram ca-dent.
Heu mîseri! heu mîseri!
Quid, homo, inéptam séque-ris læ-ti-ti-am?

A

Écoute, terre; écoute, abîme de la vaste mer; écoute, ô homme! écoute, toute créature qui vis sous le soleil: il viendra, il est proche, le jour, de la colère suprême, jour horrible, jour amer! Le ciel disparaîtra, le soleil rougira, la lune changera son disque, le jour s'obscurcira, les astres tomberont sur la terre.

Hélas! hélas! ô malheureux humains! O homme, pourquoi pourrais-tu une joie insensée?

¹ Pour la bonne exécution du chant, il faut, comme dans tous les récitatifs, avoir soin d'accentuer les syllabes qui doivent l'être, même quand la notation ne l'indique pas.

B

Bene fundata hactenus mansit terra ;
 Tunc vacillabit velut maris unda,
 Non erit civitas, non castella, non turres ;
 In quibus vana nunc spes exultat,
 Siccabuntur flumina, mare non erit,
 Chaos immane os denudabit,
 Tartarus horrens hiabit.

Heu miseri ! etc.

C

Cunctæ gentes velut lignum arescent ;
 Erit robur in illis ;
 Undique terrores, undique formidines,
 Undique luctus, undique clades.
 Tunc dicent montibus : Operite nos ; collibus :
 Et abscondite nos ocius ;
 Talia cernere non possumus.

Heu miseri ! etc.

D

Dies illa tam amara, tam tremenda,
 Dies illa dira nuntiabit signa.
 Rugient maria sicut leo in sylva ;
 Littori nova mandabunt prælia ;
 Commeatus navium ibunt in interitum ;
 Non transmarinæ quærentur merces ;
 Cis pontum et citra lues.

Heu miseri ! etc.

B

Bien assise sur ses fondements, la terre jusqu'ici est restée inébranlable : alors elle vacillera comme l'onde sur la mer. Il n'y aura plus de cités, plus de châteaux forts, plus de ces tours dans lesquelles maintenant triomphe un vain espoir. Les fleuves seront desséchés ; la mer ne sera plus ; le chaos impitoyable mettra sa face à nu ; le tartare, saisi d'horreur, restera la gueule béante.

Hélas ! hélas ! etc.

C

Comme le bois toutes les nations se dessècheront ; leur cœur durcira comme le chêne. Partout l'épouvante, partout la crainte, partout le deuil, partout les désastres. Et ils diront aux montagnes : Tombes sur nous ; aux collines : Cachez-nous bien vite dans vos flancs ; nous ne pouvons supporter l'aspect de telles choses.

Hélas ! hélas ! etc.

D

De ce jour si amer, de ce jour seront présagés des signes cruels. Les mers rugiront comme le lion dans la forêt, et livreront aux rivages des combats d'une nature nouvelle. Les flottes entières se précipiteront dans leur perte. On n'ira plus au delà des ondes chercher les produits étrangers. Au delà en deçà de la mer ; partout le fléau.

Hélas ! hélas ! etc.

E

Erunt signa in sole, et luna, et stellis,
 Gentium pressura in terris,
 Surget gens in gentem, et regnum contra regnum ;
 Et terræ motus magni per loca,
 Pestilentiæ et fames, de cælo terrores,
 Bella et lites, vix ulla fides ;
 Divident dulces schismata fratres.

Heu miseri ! etc.

F

Fraus, dolus et dira cupido
 Jam regnant in toto mundo :
 Prævalet impius, laude dignus est pravus ;
 Probitas horret, sanctitas displicet ;
 Versutus est optimus, utilis est subdolus,
 Hebes est innocens, sanctus injustus,
 Gradiens recte perversus.

Heu miseri ! etc.

G

Gladius vindex et ira cœlestis
 His protinus imminet malis.
 Solvetur Sathanas, seducet omnes gentes,
 Vestiens carnem homo videbitur,
 Qui, cum sit de semine natus iniquo,
 Dicet se de Virgine procreatum,
 Præbens se tanquam sit Deus.

Heu miseri ! etc.

E

Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. Les peuples seront dans l'angoisse sur tous les points de l'univers. La nation s'élèvera contre la nation, le royaume contre le royaume, et de grands tremblements de terre se feront sentir en divers lieux. Partout la peste et la famine, les terreurs envoyées du ciel, les guerres et les querelles. Plus de bonne foi, et les divisions sépareront les frères tendrement unis.

Hélas ! hélas ! etc.

F

Fraude, vol et cupidité cruelle régneront sur toute la surface du monde. L'impie triomphe, le méchant recueille la louange. La probité tremble, la sainteté n'a plus de charmes. L'astuce devient la vertu par excellence ; la fraude, de la prudence ; la faiblesse, de la bonté ; l'injustice, de la sainteté ; la perversité, de la droiture.

Hélas ! hélas ! etc.

G

Mais voilà que tout à coup le glaive vengeur et la colère céleste menacent ces méchants. Satan sera déchaîné ; il séduira toutes les nations. Revêtu de notre chair, il aura la ressemblance des hommes. Issu d'un commerce monstrueux, il se dira enfanté par une Vierge, et se fera passer pour Dieu même.

Hélas ! hélas ! etc.

H

Hic regem cœli se prædicabit,
 In templo Dei sedebit,
 Pervertet populos arte mira nocendi.
 Cupidos namque flectet muneribus,
 Fortes in fide, constantes in opere
 Terrebit signo, pulsabit pœnis;
 Disertos verbo eludet verbis.

Heu miseri ! etc.

I

Ile, nutu permissus superno,
 Regnabit in toto mundo;
 Perterritus, populis credere suadebit :
 Faciet mira, portenta magna;
 Colliget discipulos versutos et callidos,
 Lingua peritos, vita malignos,
 Quos totum mittet in mundum.

Heu miseri ! etc.

K

Karactere nominis sui nefandi
 Homines jubet insigniri,
 Dividat proprios ut a cœtu Sanctorum.
 Hic arma sumet contra beatos ;
 Nerone sævior, Decio atrocior,
 Flammis et ferro, bestiis terræ
 Corpora tradet Beatorum.

Heu miseri ! etc.

H

Il proclamera roi du ciel, s'assiéra dans le temple de Dieu, et per-
 tura les peuples par sa merveilleuse habileté dans l'art de nuire. Les
 es, il les gagnera par des largesses : les fidèles fermes dans la foi,
 us dans la pratique, il les épouvantera par les prodiges, il les écrasera
 ar les châtements ; les habiles dans l'art de la parole, il les fascinera
 parole.

o ! hélas ! etc.

I

Il régnera sur l'univers entier. Satan, autorisé par un signe du Très-
 Haut, entraînera la foi des nations et des peuples ; il opérera des mer-
 veilles et des prodiges étranges. Il rassemblera autour de lui des disciples
 faux et rusés, habiles dans la parole, pétris de malignité et les enverra
 prêcher sur l'univers.

o ! hélas ! etc.

K

Il donnera aux hommes de prendre pour insignes la marque de son
 testatible, afin que les siens restent séparés de l'église des justes.
 Il fera les armes contre les bienheureux. Plus cruel que Néron, plus
 terrible que Dèce, il livrera leurs corps aux flammes, au fer et aux

o ! hélas ! etc.

L

Laurea sumunt Martyres Christi,
 Fidei armis præcincti ;
 Respuunt honores, contemnunt cruciatus,
 Nec blandimentis pectora molliunt ;
 Terminum Ecclesiæ consecrabunt sanguine,
 Ut velut principium sit finis quoque
 Simili radians fulgore.

O quam beati qui, nondum nati,
 Jam cives æternæ scripti estis patriæ !

M

Magnum præsidium Sanctis suis
 Christus mittet a sedibus almis :
 Heliam et Enoch, candelabra lucentia,
 Magnos præcones, testes mirabiles.
 Hi dabunt prodigia, signa et portenta ;
 Confortabunt trepidos, convertent Judæos,
 Antichristo contradicent.

O quam beati ad hoc præparati,
 A metu carnis penitus alieni !

N

Nulla in eos valet potestas,
 Donec ponant animas sanctas ;
 Eorumque linguæ claves Cœli sunt factæ.
 Nubibus dicent ne pluant imbrem ;
 Ipsorum ab ore ignis exhibit,

L

Les martyrs du Christ saisissent leurs palmes triomphales, ceints des armes de la foi ; ils rejettent les honneurs, bravent les supplices, ne laissent pas amoillir leurs cœurs par les caresses. La consécration de l'Église sera consacrée par leur sang : sa fin, semblable à son principe, brillera d'un éclat aussi radieux.

Que vous êtes heureux, ô vous qui, n'étant pas encore nés, êtes déjà inscrits citoyens de la patrie éternelle !

M

Du haut de sa demeure céleste, le Christ enverra à ses saints un puissant secours : Hélie, Hénoch, ses illustres hérauts, ses témoins admirables, ses flambeaux éclatants de lumière. Ils opéreront des signes, des prodiges merveilleux. Ils reconforteront les timides, convertiront les Juifs, se feront les contradicteurs de l'Antéchrist.

Heureux ô vous qui fûtes préparés pour cette œuvre, et qui ne connaissez point les craintes de la chair !

N

Nulla puissance ne prévaut contre eux jusqu'aux jours où ils doivent déposer leurs saintes âmes. Leurs langues, devenues les clefs du ciel, commanderont aux nuages de ne pas verser leur pluie. De leur bouche sortira

Qui resistentes mox devorabit,
Debitum donec compleant cursum.

O quam beati ad hoc præparati,
Tanto in turbine navem Christi gubernare !

O

Occidet eos tandem profanus,
Nutu Dei permissus,
Eorum corpora jacebunt insepulta ;
Tertia die resurgent incolumes.
Inimici videbunt et confundentur ;
Illi resurgent, in cælum conscendent
Triumphos gloriæ portantes.

O quam beati ad hoc præparati,
Tanto in turbine navem Christi gubernare !

P

Post gloriosos horum triumphos,
Acuet hostis iram iniquus,
Modico tempore utpote regnaturus.
Sæviet die, sæviet nocte ;
Vendere non poterunt, emere nequibunt,
Nisi caractere notati fronte,
Dextera gestantes hoc nomen.
Heu miseri ! etc.

Q

Quanti mundum premunt errores !
Ille superbus respuet omnes.
Pseudoprophetæ hostes erunt immanes :
Seducunt gentes, populos subvertent,

un feu qui dévorera incontinent les rebelles. Il en sera ainsi jusqu'au jour où ils auront accompli leur course obligés.

Heureux, ô vous qui fûtes prédestinés à guider le vaisseau du Christ durant une si grande tempête !

O

Or, à la fin le profane autorisé par la volonté de Dieu les mettra à mort. Leurs corps seront étendus sans sépulture ; le troisième jour ils ressusciteront à la vie. Leurs ennemis verront et seront confondus, et les illustres ressuscités s'élèveront vers le ciel, portant les insignes de leur gloire triomphale.

Heureux, ô vous qui fûtes prédestinés, etc.

P

Après leur glorieux triomphe, l'ennemi aiguîsra encore sa fureur ; car ce roi des méchants n'aura que peu de temps à vivre. Il sévira la nuit, il sévira le jour. Nul ne pourra vendre ni acheter s'il n'est marqué au front de son caractère, ou s'il ne porte son nom sur la main.

Hélas ! hélas ! etc.

Q

Quelles erreurs pèsent sur l'univers ! Ce superbe les vomira toutes. Les faux prophètes seront aussi des ennemis terribles. Ils séduiront les

Erigent statuam illi profano ;
 Spiritum sumet bestiæ imago,
 Loquetur verba inaudita.
 Heu miseri ! etc.

R

Rumpet abyssum stella de cœlo,
 (Monens) reprobos prævio signo :
 Erumpent locustæ hactenus nunquam visæ.
 Similes equis bello paratis,
 Galeato vertice, loricato corpore,
 Caudis ut scorpius aculeatæ ;
 Facies illis humanæ.
 Heu miseri ! etc.

S

Stridor alarum ut sonus aquarum ;
 Dentes earum dentes leonum.
 Volabunt celeres, rugient ut quadrigæ ;
 Angelum ergo ferunt abyssi,
 Quem Hebræus Abaddon, Græcus Apollyon.
 Exterminantem dicet Latinus,
 Tormentum malis mensibus quinis.
 Heu miseri ! etc.

T

Truces per mundum equites currunt ;
 Tertiam partem hominum occidunt.
 Vicies millies millia erunt dena ;
 Sicut leonum capita eorum ;
 Caudæ eorum capita serpentium ;

nations, bouleverseront les peuples, élèveront une statue à cet impie. L'image de la bête s'animera et proférera des paroles que l'oreille n'a jamais entendues.

Hélas ! hélas ! etc.

R

Une étoile détachée du ciel ouvrira l'abîme, avertissant les réprouvés par un signe précurseur. Alors s'élanceront des sauterelles d'une espèce jusque-là inconnue, semblables à des chevaux armés pour la guerre, la tête couverte d'un casque, le corps revêtu d'une cuirasse, la queue aiguë en dard de scorpion : leur face est la face de l'homme.

Hélas ! hélas ! etc.

S

Le bruissement de leurs ailes est comme la voix des eaux ; leur dent est comme la dent du lion. Elles volent avec rapidité, rugissent comme les quadriges. Elles portent l'ange de l'abîme : son nom en hébreu est Abaddon, en grec Apollyon, en latin l'Exterminateur. Cinq mois durant, il sera le fléau des pervers.

Hélas ! hélas ! etc.

T

De farouches cavaliers courent le monde et exterminent la troisième partie des hommes. Ils seront au nombre de dix fois vingt milliers de mille.

Ignis et sulphur, pestifer fumus
 Prodiēt ore ipsorum.
 Heu miseri ! etc.

V

Vesano redactæ gentes errore
 Congregabuntur, Satana duce,
 Prælium facturæ contra Regem supernum :
 Hebræus dicit locum Armageddon.
 Castra Sanctorum, civitatem dilectam
 Tunc circumdabunt : igne superuo
 Omnes ibi peribunt.
 Heu miseri ! etc.

X

Xristus ab alto rutilans regno,
 Crucis descendet prævio signo.
 Sanctorum cum eo agmina Angelorum.
 Omnes Prophetæ et Patriarchæ,
 (Sancti) Apostoli, Martyres purpurei,
 Confessores lucidi, Virginum chori,
 Virtutum lampade præclari.
 Veni, benigne (Jesu), Rex pie,
 Subveni redemptis pretioso sanguine.

Y

Ydrus peribit ille superbus,
 Jesu apparente, prostratus ;
 Rapiēt æternos Satanas cruciatus :
 Cælum desursum, terra deorsum,

Leur tête est celle du lion, leur queue est la tête du serpent. De leur bouche sortent le feu, le soufre, la fumée pestilentielle.

Hélas ! hélas ! etc.

V

Subjuguées par l'erreur insensée, les nations s'assembleront sous les enseignes de Satan et s'apprêteront à livrer bataille au Souverain des cieux. Le lieu de leur réunion s'appelle en hébreu Armageddon. Elles mettront le siège devant le camp des saints, la cité bien-aimée ; mais le feu du ciel les y fera tous périr.

Hélas ! hélas ! etc.

X

Alors dans une lumière, le Christ descendra du haut de son royaume précédé du signe de la Croix. Autour de lui seront les légions des saints anges, tous les prophètes et les patriarches, (les saints) apôtres, les martyrs vêtus de pourpre, les confesseurs éclatants de la lampe des vertus. Venez, Roi miséricordieux, et accourez avec bonté au secours de ceux que vous avez rachetés par votre précieux sang.

Hélas ! hélas ! etc.

Y

A l'approche du Christ cet hydre périra terrassé. Satan entraînera avec lui au fond des enfers les supplices éternels. En haut le ciel, en bas la terre,

Ignis in medio succendens cuncta,
 Tempestas ingens, contra damnandos
 Judice pugnabunt præsentæ.
 Heu miseri ! heu miseri !
 Spes quibus januæ nulla est reserandæ.

Z

Zelo superni Judicis cuncta
 Visitabuntur cordis occulta ;
 Verborum, operum, ipsius cogitatus
 Tunc rationem omnes reddemus.
 Arguet exterius qui videt interius.
 Ante quem nuda et manifesta,
 Et non sunt cuncta secreta.
 Heu miseri ! etc.

A Ω

Alpha Ωméga, Jesu benigne
 Qui tenes claves mortis et vitæ,
 Arbiter vivorum qui es et mortuorum,
 Rex Christe, nostra posside corda,
 Ut lati judicem te venientem
 Cum virtutum lampade, mereamur videre,
 Tua certi de pietate.
 Gloria Patri, et tibi Nate,
 Sancto cum Spiritu, canimus sine fine. Amen.

au milieu un feu dévorant toutes choses, une tempête horrible, livreront de concert bataille aux damnés sous les yeux du souverain juge.

Hélas ! hélas ! malheureux, ô vous à qui il ne reste plus d'espoir de voir ouvrir une porte de salut.

Z

Le zèle du souverain Juge scrutera tous les secrets du cœur. Nous aurons à rendre compte alors de nos paroles, de nos actions, même de nos pensées. Il nous accusera au dehors, celui qui voit tout au dedans, devant qui tout est nu et manifeste, pour qui il n'existe point de secret.

Hélas ! hélas ! etc.

A Ω

O doux Jésus, qui tenez les clefs de la mort et de la vie, vous, le souverain Juge des vivants et des morts, roi Christ, prenez possession de nos cœurs, afin que, pleins de joie, nous puissions, lorsque vous viendrez, vous contempler à la clarté du flambeau des vertus, sûrs d'obtenir les effets de votre miséricorde.

Dans cet espoir, nous chantons sans cesse : Gloire au Père et à vous, son Fils, et au Saint-Esprit.

Amen.

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS
RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT.

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

4^e ARTICLE ¹.

6. *Progrès dans l'étude des inscriptions himyarites.* — Découvertes de M. Playfair. — Bible et Lexique étiopiens. — Anecdota Syriaca.

Avant de quitter la littérature arabe, je dois toucher un sujet qui, sans en faire partie, en est le plus rapproché possible : ce sont les *inscriptions himyarites de Saba*. La plus importante découverte de ce genre, depuis celle de M. Arnaud, est due à M. le capitaine Playfair, qui trouva à Aden, il y a quelques années, 27 *plaques de cuivre couvertes d'inscriptions himyarites* de la plus belle écriture. Il eut alors la complaisance de m'envoyer la photographie d'une de ces plaques, et je l'aurais volontiers reproduite dans le *Journal asiatique*, si je n'avais pas craint d'empiéter sur les droits évidents de M. Playfair. Ces inscriptions ont été récemment reproduites à Bombay ²; on y en a ajouté quelques autres qu'on a trouvées à *Mareb* et à *Thaaz*, sur des plaques de pierre et de marbre, en tout 36 inscriptions. Malheureusement, à défaut de types himyarites, on ne les a imprimées qu'en transcription arabe, ce qui ôte à la publication presque toute sa valeur. Je crois que ces monuments, qui ont appartenu en dernier lieu au général Coghlan et à M. Wilson, à Bombay, ont passé depuis dans le *British Museum* de Londres, car je vois qu'on s'y occupe à reproduire par la voie de

¹ Voir le 3^e art. au N^o précédent ci-dessus p. 218.

² Le cahier que j'ai en main forme un petit in-4^o sans titre ni date. Je crois que c'est un fragment détaché d'un des rapports officiels dont chaque gouvernement indien publie une série. Le cahier se compose de 36 feuillets imprimés d'un seul côté, et contenant chacun la transcription arabe d'une inscription et l'indication du lieu où elle a été trouvée.

la photographie 32 *inscriptions himyarites*. Que ce soient les mêmes, ou, ce qui vaudrait encore mieux, que c'en soient d'autres, cette publication sera d'un haut intérêt, car dans l'étude d'un dialecte aussi peu connu, le nombre des documents qu'on a à sa disposition est le premier élément du succès. Ces documents existent dans le pays de Saba, et l'on sait avec certitude qu'il y a encore des centaines d'inscriptions himyarites à relever dans les anciennes villes abandonnées ou peu habitées du Yémen ; mais il faut beaucoup de courage, beaucoup d'adresse et un concours de circonstances favorables pour les visiter. Il y a là de grandes découvertes à faire et toute l'histoire du Midi de l'Arabie et de son antique civilisation à retrouver.

Il faudra probablement, pour assurer l'interprétation de ces inscriptions, suivre la voie indiquée par Fresnel, et chercher dans les dialectes aujourd'hui barbares de la côte méridionale de l'Arabie les restes de l'himyarite et s'aider de l'éthiopien, dont la connaissance, grâce surtout aux travaux de M. Dillmann à Kiel, devient plus facile et plus précise. M. Dillmann a publié une nouvelle partie de son édition de la *Bible éthiopienne*, contenant les Rois, les Paralipomènes, Esdras et Esther. Il a préparé pendant bien des années un *dictionnaire éthiopien*¹, infiniment plus complet que celui de Ludolf, qui était une merveille pour son temps, mais qui ne répond plus aux besoins que les études modernes sur la comparaison des langues ont fait naître. La première moitié de ce dictionnaire a paru il y a quelques mois ; l'auteur y a mis à profit tout ce qui est accessible de la littérature éthiopienne, et chaque nuance dans le sens d'un mot est accompagnée de preuves, souvent nombreuses jusqu'à l'abondance. L'impression de la seconde moitié est terminée, et cette partie sera publiée sous peu.

Sur les autres littératures sémitiques secondaires, je ne connais que peu de travaux en dehors de ceux qui ont paru dans les différents journaux asiatiques que j'ai déjà mentionnés. M. l'abbé Bargès a publié un *papyrus égypto-*

¹ *Lexicon linguæ aethiopicæ, cum ex opere Ludolfiano, tum e per-multis libris manuscriptis et impressis collectum et digestum, auctore A. Dillmann. Pars prior. Leipzig, 1862, in-4° (344 pages).*

*araméen*¹, écrit en caractères phéniciens, et contenant un fragment d'un compte que paraît avoir fourni à son maître l'intendant de quelque personnage égyptien, des derniers temps des Lagides. Ces textes sont malheureusement très-rares, de sorte que chaque fragment a de la valeur, et M. Bargès tire de son inscription tous les renseignements linguistiques et historiques qu'elle peut fournir.

La belle collection de *manuscripts syriaques* du British Museum a fourni à M. Land les matériaux d'un premier volume d'*Anecdota syriaca*², qui offre déjà un assez grand intérêt. L'auteur traite dans son introduction d'un grand nombre de points relatifs à l'histoire littéraire des Syriens et aux manuscrits de Londres, et il y a joint un essai de paléographie syriaque, accompagné de fac-simile faits avec beaucoup de soin ; c'est, je crois, le premier travail de ce genre qui ait été publié. Ensuite il donne quatre textes syriaques sur des sujets très différents, l'un tiré d'une *chronique* du 8^e siècle ; le second, contenant une *histoire des chrétiens de Saint-Thomas* sur la côte de Malabar ; le troisième, sur la *loi civile romaine*, telle qu'elle était appliquée en Syrie avant Justinien ; enfin une collection de *sentences de Ménandre*. L'auteur accompagne ces textes d'une traduction et d'un commentaire.

7. *Progrès dans l'étude des inscriptions cunéiformes.*— Expédition scientifique en Mésopotamie de M. Oppert. — M. Rawlinson. — M. Menant. — M. Hinks.— M. Mordtmann.

J'arrive aux travaux qui ont été faits sur la Mésopotamie et sur les inscriptions cunéiformes. M. Oppert a achevé son rapport sur *l'expédition scientifique en Mésopotamie*³, en publiant le premier volume de son ouvrage,

¹ *Papyrus égypto-araméen* appartenant au musée égyptien du Louvre, expliqué et analysé pour la première fois par l'abbé J. J. L. Bargès. Paris, 1862, in-4° (35 pages et deux planches).

² *Anecdota syriaca*, collegit, edidit, explicuit J. P. N. Land, t. I. Leyde, 1862, in-4° (xiv, 214, et 73 pages et 28 planches).

³ *Expédition scientifique en Mésopotamie* exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. Fresnel, Thomas et Oppert, publiée par Jules Oppert, t. I. Relation du voyage et résultats de l'expédition. Paris, 1863, in-4° (iii et 361 pages). Prix des deux volumes et de l'Atlas 125 francs.

dont le second avait déjà paru il y a quelques années¹. Le volume actuel contient la relation du voyage et la description des travaux de la commission. La partie qui intéresse la science dans ce volume consiste, avant tout, dans la topographie du terrain de *Babylone* et la détermination de l'emplacement et de la nature des édifices dont les ruines couvrent le sol. Les renseignements que fournissent les inscriptions cunéiformes y sont combinés avec l'étude du terrain pour commenter les descriptions que les anciens nous ont laissées de cette ville, pour en refaire le plan et montrer les changements qu'elle a subis dans le cours de son existence. L'auteur, en terminant, donne, mais avec de moindres développements, des notions sur les emplacements de *Ninive*, de *Khorsabad* et des autres villes antiques qu'il a visitées à

¹ Je me suis plusieurs fois élevé contre le prix exorbitant auquel on vend les ouvrages de science dont le Gouvernement français fait les frais, et celui-ci m'en offre une nouvelle occasion. Voici un livre, en fait, destiné uniquement aux savants, indispensable à ceux qui s'occupent de l'histoire et des langues de la Mésopotamie, un livre dont l'impression est payée par le Gouvernement et dont on est néanmoins parvenu à faire monter le prix de telle façon que la plupart de ceux qui en ont besoin ne pourront l'acheter. Cela se fait toujours contre le gré des auteurs, qui, naturellement, désirent que leurs ouvrages arrivent aux mains de ceux auxquels ils sont utiles; c'est contre le but qu'on se propose et contre les intérêts de l'Administration, qui voudrait faire l'emploi le plus profitable à la science des ressources qu'elle a à sa disposition. Le seul motif est l'intérêt, bien ou mal entendu, des libraires, qui trouvent moyen d'enfler l'ouvrage par des hors-d'œuvre, des planches de luxe, n'ajoutant rien à la valeur du livre, mais beaucoup à son prix. Dans le cas présent, il fallait, pour l'intelligence du texte, trois ou quatre plans, qui auraient très-bien trouvé leur place dans le volume même; mais pour augmenter le prix, il fallait un atlas par livraisons, et on a ajouté, en conséquence, des planches pittoresques, parfaitement inutiles, mais qui ont permis de tripler le prix du livre. Je ne blâme pas les libraires, qui ne songent qu'à leurs affaires; mais, je le répète, le système est nuisible à la science. Il ne serait pas bien difficile, ce me semble, d'obvier à cet inconvénient. Il suffirait que le Gouvernement, quand il consulte une commission savante sur le mérite d'un ouvrage auquel il est disposé à accorder des encouragements, la consultât aussi sur l'utilité des planches et gravures qu'on propose d'y ajouter. Ce serait le moyen de résister à cette tendance au luxe qui gaspille les fonds que l'État a destinés généreusement aux besoins de la science, et de sauvegarder l'intérêt des savants.

son retour, en les appuyant toujours sur des traductions d'inscriptions.

La chronologie assyrienne, qui est encore entourée de beaucoup de difficultés, a trouvé un secours inattendu dans une découverte très-importante qu'a faite sir H. Rawlinson¹. On avait déjà remarqué que les années assyriennes n'étaient pas seulement désignées par le roi régnant, mais que chacune portait encore le nom de quelque personnage, à peu près comme les années, chez les anciens, portaient les noms des consuls, des archontes. On est convenu d'appeler ces personnages assyriens les *Éponymes*; mais la mention des années d'après leurs noms n'était qu'une difficulté de plus pour la chronologie. Maintenant sir H. Rawlinson a réussi à remettre en ordre les fragments de quatre des célèbres *tablettes du palais du Kouyoumdjik* sur lesquelles il a trouvé des listes parallèles des années des rois et des mêmes années avec la désignation de leurs *éponymes*. Ces listes s'étendent à 267 ans, sur lesquels il a pu retrouver 224 noms d'années. On comprend quels moyens de contrôle et quelle certitude ces listes donnent à cette partie de la chronologie de l'Assyrie. C'est une nouvelle et frappante preuve de l'intérêt qu'offrent ces tablettes, sur lesquelles repose réellement l'espoir de vaincre une grande partie des difficultés qui se rencontrent dans l'interprétation des textes assyriens.

Le texte de ces listes n'est pas encore imprimé, mais M. Oppert en a fait usage dans un travail² sur les *inscriptions du roi Sargon et de ses fils*, pour préciser plusieurs faits qui se rapportent à ce roi. Il a publié dans ce travail une traduction de plusieurs inscriptions des rois de cette famille. Lui et M. Ménant ont publié plus tard le texte de la plus considérable de ces inscriptions dans le *Journal asiatique*³,

¹ Voyez l'annonce détaillée de cette découverte dans l'*Athenæum* du 31 mai 1862.

² *Les inscriptions assyriennes des Sargonides et les fastes de Ninive*, par J. Oppert. Versailles, 1862, in-8° (60 pages). Tirage à part des *Annales de philosophie chrétienne*, t. vi, (3^e Série).

³ *Journal asiatique*. Paris, 1863.

avec une transcription et une traduction littérale en latin; vous en recevrez, dans un prochain cahier du Journal, l'analyse grammaticale, analyse indispensable à tout travail de ce genre, et qui seule peut mettre le lecteur en état de suivre les procédés par lesquels les interprètes sont arrivés au sens qu'ils adoptent.

M. Hinks a publié un mémoire sur la polyphonie *des cunéiformes assyriens*¹. Le fait que l'on trouve dans le syllabaire assyrien des signes qui n'ont pas moins de quatre prononciations distinctes, et peuvent exprimer ainsi jusqu'à quatre syllabes entièrement différentes, est reconnu unanimement par tous les assyriologues; mais aucune des difficultés inhérentes à l'étude des cunéiformes n'a plus contribué que les polyphones à entretenir dans le monde savant un préjugé tenace contre la lecture du syllabaire assyrien. M. Hinks ne nie pas la difficulté, et son but est de prouver qu'elle n'est pas, à beaucoup près, aussi grande de fait qu'elle apparaît au premier aspect, et qu'elle ne crée un embarras réel que dans la lecture des noms propres. Il essaye ensuite de démontrer que les Assyriens, dans leur système d'écriture, étaient presque forcés d'adopter les polyphones, pour éviter des inconvénients plus grands. Un pareil argument ne paraît pas soutenable, et il est bien plus naturel de penser que ce singulier usage aura eu sa raison historique: la plupart des assyriologues la trouvent dans la supposition que l'alphabet aurait été emprunté par les Assyriens à un peuple parlant une autre langue. Cette solution est encore toute conjecturale, mais il est possible que les tablettes de Nim-

¹ *On the polyphony of the assyro-babylonian cuneiform writing*, by E. Hinks. Dublin, 1863, in-8° (58 pages). Tirage à part de l'*Atlantis*. C'est grand dommage que M. Hinks, qui a rendu de si éminents services à ces études, et dont les travaux sont marqués par le savoir, la sagacité et la bonne foi les plus rares, ait toujours éparpillé ses mémoires dans des journaux peu répandus sur le continent et où on ne les soupçonne pas. Il y a longtemps que j'aurais dû annoncer une série d'articles de lui sur les *formes verbales de l'assyrien*, qui ont paru en 1855 dans le *Journal for sacred literature*, et qui forment réellement le premier essai de *grammaire assyrienne* qui ait été publié; mais je ne les connaissais pas. Je vois qu'il en a préparé une nouvelle rédaction, et il est fort à désirer qu'elle paraisse le plus tôt possible.

aud la confirmer. Puisse le British Museum ne pas tarder les comprendre dans sa Collection d'inscriptions cunéiformes, dont le premier volume a déjà rendu tant de services cette étude.

Un nouvel ouvrage de M. *Ménant*¹ fait encore mieux ressortir la nécessité de la publication de ces tablettes. L'auteur prouve que les inscriptions archaïques, qui nous viennent de première dynastie Ninivite, sont composées presque entièrement en écriture idéographique, ou, comme il l'appelle plus correctement, *allophone*, de sorte que les Assyriens auraient traité comme des hiéroglyphes les signes phonétiques du syllabaire primitif des Touraniens (que, selon la théorie des assyriologues, ils leur auraient emprunté) en leur laissant leur sens, mais en leur substituant, dans la prononciation, le mot assyrien. C'est comme si les Anglais avaient adopté, dans leur écriture, le mot *eau*, mais en le prononçant *water*. Si les Assyriens ont réellement emprunté leur écriture à un peuple parlant une autre langue, on trouverait naturel que cet emprunt eût laissé quelques traces dans leur écriture; mais il paraît pourtant incroyable que des inscriptions entières, ou presque entières, aient été écrites, *allophones*. Il faut espérer qu'on trouvera une solution simple des difficultés incontestables qu'offre la lecture de ces inscriptions; mais, si c'est là le dernier mot de la science, et si des faits incontestables en prouvent la vérité, il faudra en conclure que les Assyriens, en adoptant cette écriture, ont voulu réserver l'art de lire à une caste de scribes. Ce qui tendrait à appuyer cette opinion, c'est que l'emploi des *allophones* paraît diminuer à mesure qu'on arrive aux inscriptions plus modernes, jusqu'à ce qu'ils ne paraissent plus guère que dans les noms propres, parce que le besoin de l'écriture, devenant plus commun, aurait forcé de la rendre plus intelligible.

M. *Ménant* donne trois inscriptions d'un ancien roi de Babylone, *Hammourabi*, écrites dans le système *allophone*,

Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone (16^e siècle avant J.-C.), traduites et publiées avec un commentaire à l'appui par M. Joachim *Ménant*. Paris, 1863, in-8^o (80 pages et 6 planches).

et essaye d'en restituer la lecture et le sens; on sent de suite de qu'elles difficultés cette entreprise est entourée et combien de doutes elle fait naître dans l'esprit du lecteur, car on se trouve là dans le cœur de la question des polyphones et de tout ce qu'elle entraîne d'embarras; et, puisque les tablettes doivent nous donner là dessus des lumières certaines, il faut se joindre à M. Ménant pour en solliciter la prompte publication.

M. Ménant, dans un rapport¹ sur un voyage qu'il a fait à Londres pour compléter un *syllabaire assyrien*, annonce la publication prochaine de ce travail. Dans ce syllabaire, il rend compte historiquement des résultats jusqu'ici obtenus dans la lecture des cunéiformes assyriens et discute l'un après l'autre tous les signes, aujourd'hui connus, de ce syllabaire, en indiquant par qui et où les significations ont été trouvées et discutées. Un exposé de ce genre est devenu presque indispensable aujourd'hui, pour permettre à chacun de remonter, sans une grande perte de temps, aux premiers travaux qui sont dispersés dans un nombre de recueils et de brochures, et de contrôler ainsi les assertions de ses prédécesseurs.

La seconde espèce de cunéiformes, que l'on appelait autrefois *médique*, et qui a été désignée depuis par tant de noms que je ne sais lequel lui donner, a été l'objet d'un travail de M. Mordtmann, à Constantinople². MM. Westergaard, Rawlinson, Norris et Holtzmann s'étaient déjà occupés de ces inscriptions, et M. Mordtmann en soumet à une nouvelle critique tant le syllabaire que l'interprétation. Cette langue offre de grandes difficultés, qui me paraissent loin d'être vaincues, et ne le seront peut-être jamais si l'on ne trouve pas de nouveaux matériaux. Quoique nous connaissions, par les *textes perses*, le contenu de presque toutes les inscriptions de la seconde espèce, il serait certainement intéressant de bien connaître cette langue, qui était une des trois principa-

¹ *Rapport sur les inscriptions assyriennes du British Museum*, par M. J. Ménant. Paris, 1862, in-8° (x et 32 pages).

² *Erklärung der Keilinschriften, zweiter Gattung*, von Dr Moritmann, dans le Journal de la Société orientale allemande, vol. xvii, p. 1-126.

les qu'on parlait dans l'empire perse, sous la dynastie de Cyrus. Il reste, d'ailleurs, à entreprendre l'interprétation d'une classe nombreuse d'inscriptions cunéiformes, qui sont infiniment curieuses, parce qu'elles sont tout à fait distinctes des inscriptions trilingues et que leur contenu nous est entièrement inconnu. Ce sont les inscriptions de Van, que Schultz a le premier découvertes, et auxquelles s'en rattachent d'autres de la même espèce, que l'on a trouvées depuis dans plusieurs parties de l'Arménie¹. M. Grotefend s'en était occupé et avait préparé, peu de temps avant sa mort, un travail dans lequel il les interprétait par l'arménien. Ce travail n'a jamais paru ; mais M. Mordtmann, qui n'en a certainement pas eu connaissance, car M. Grotefend en faisait un secret, est arrivé, de son côté, à la même conclusion ; il a fait des inscriptions l'objet d'une longue étude et paraît n'attendre que l'achèvement des types pour en publier le texte, la traduction et l'analyse.

Enfin les inscriptions *cunéiformes perses* ont trouvé un nouvel éditeur en M. Spiegel². Il en a publié de nouveau le texte dans une transcription latine, et a ajouté les corrections qu'un nouvel examen du rocher de Bisitoun a fournies à sir H. Rawlinson, ainsi que les fragments découverts depuis les premières éditions de ces inscriptions. Ces textes sont accompagnés d'une traduction et suivis d'un commentaire, dans lesquels M. Spiegel, fort de ses études Zoroastriennes, s'est appliqué à préciser davantage le sens du texte et à réduire encore le nombre des mots douteux ou inexplicables. Ensuite M. Spiegel a réuni toutes les formes et toutes les notions grammaticales que nous fournissent les textes *perses*, et en a formé la *première grammaire complète de cette langue* ; enfin il a terminé son volume par un *vocabulaire* contenant tous les mots employés dans les inscriptions et indiquant tous les passages où on les rencontre.

Ce volume offre le résumé de tout ce qu'une succession

¹ L'Académie de Saint-Petersbourg en a publié une récemment, dans les *Mélanges asiatiques*, vol. iv, p. 614.

² *Die altpersischen Keilschriften*, im Grundtexte mit Uebersetzung, Grammatik und Glossar, von Fr. Spiegel. Leipzig, 1862, in-8° (v et 223 pages).

de savants de premier ordre a tiré peu à peu de ces inscriptions de la dynastie de Cyrus que personne n'avait pu lire depuis Alexandre le Grand, inscriptions qui contiennent les données les plus authentiques sur la première époque de l'empire des Perses, et dont le déchiffrement a ouvert la voie à la lecture des inscriptions assyriennes et babyloniennes qui, infiniment plus nombreuses, permettront, à leur tour, de rétablir l'histoire bien plus obscure des anciennes dynasties de l'Asie occidentale. Il est impossible de voir ces résultats sans admirer la sûreté et la délicatesse des méthodes de la philologie moderne, et la sagacité des hommes qui les ont inventées et mises en œuvre.

Jules MOHL
de l'Institut.



Publications catholiques.

LE NOUVEAU TESTAMENT DE N. S. J. C. Traduction nouvelle, avec introduction, sommaires et notes, par M. l'abbé Gaume, chanoine de Paris, publiée avec l'autorisation de l'Ordinaire. 2 vol. in-12 de XXIV-504 et 540 pages ; à Paris, chez Gaume frères, rue Cassette, 4.

La meilleure manière de répondre à ces voix lugubres qui semblent sortir du puits de l'abyme contre le Christ, est encore, croyons-nous, de l'entendre, d'écouter sa douce et puissante parole, de le lire, de le connaître, de le voir en quelque sorte, dans sa propre personnalité. Or, c'est dans ses *Evangiles*, qu'il se révèle lui-même, qu'il nous parle et nous instruit. C'est donc une vraie réfutation que font de toutes les œuvres anti-chrétiennes, ceux qui publient une traduction nouvelle des *Evangiles*.

Il en a déjà paru plusieurs qui toutes ont leur mérite. Celle que vient de publier M. le chanoine Gaume, a cela de particulier, qu'elle contient de nombreuses notes, où toutes les obscurités, toutes les difficultés que peut offrir le Nouveau Testament, sont examinées, éclaircies, et les attaques réfutées. C'est toute l'apologétique actuelle abrégée, condensée en quelque sorte, et appliquée immédiatement à tous les textes, pour lesquels elle a été faite.

En tête du volume se trouve une *introduction* très savante, où M. le chanoine Gaume donne sur le Nouveau Testament, la signification de son titre, les parties dont il se compose, son autorité, son utilité, sa richesse, ce qu'il a fait lui-même pour le mettre à la portée du plus grand nombre, et dans quelles dispositions il faut le lire.

Il ne nous reste, après cela, qu'à dire : *prenez et lisez* ; cependant nous voulons consigner ici, dans nos *Annales*, les réflexions sur le *titre du livre*, parce qu'elles offrent les *Evangiles* sous un point de vue qui semble totalement oublié par les hommes de la société actuelle :

Sur le titre du Nouveau Testament.

« En brisant par le péché les liens d'amour qui l'unissaient à Dieu, l'homme s'était volontairement déshérité et vendu au Démon. Il n'avait donc plus à attendre le magnifique héritage du Père céleste; mais son sort était avec le maître qu'il avait choisi. Ainsi, la séparation et la vente étant consommées, la perte de l'homme demeurait irrémédiable, à moins qu'une grande et gratuite miséricorde ne rétablît les liens rompus, en affranchissant l'esclave, et lui rendant ses droits d'enfant. Or, le Fils de Dieu s'est offert pour cette œuvre de réconciliation, de délivrance, de réparation de l'homme déchu. Voilà ce que dit très-éloquemment le titre même du livre que nous présentons au lecteur : *Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*. C'est un Testament, c'est-à-dire une alliance, un traité, un pacte, un contrat : car, dans la langue de l'Écriture, le mot testament signifie tout cela. Mais c'est aussi un Testament dans la rigueur du terme ; c'est-à-dire, un acte de suprême et dernière volonté, par lequel le testateur déclare ce qui sera fait de ses biens après sa mort, et établit les conditions auxquelles on en jouira. Le testament de notre Seigneur Jésus-Christ peut être appelé Nouveau, parce qu'il restaure l'institution primitive, sous laquelle l'homme avait été créé. Mais plus ordinairement on l'appelle Nouveau, par comparaison avec celui qui l'a précédé immédiatement, qui en était l'ébauche, l'ombre, le type, la figure, et qui est désigné sous le nom de Ancien Testament.

» Si l'Ancien Testament méritait déjà tant de respect et de reconnaissance, c'est qu'il contenait en germe le Nouveau, et qu'il était déjà plein de Jésus-Christ, sans lequel il n'y a jamais eu ni délivrance, ni pardon, ni salut. Car, si Jésus-Christ n'avait été dans Moïse, l'église dans la Synagogue, le sang divin dans le sang des victimes figuratives, toute la majesté de cet Ancien Testament n'eût été qu'un vain appareil dépourvu de vie et de vertu; mais l'Auteur et le Consommateur du Testament qui réconcilie la terre avec le ciel, et qui restaure toute chose, était là, préluant à son ministère de médiation et de sacrifice; il était l'âme de ces

vieux et infirmes éléments, leur donnant le mérite de prédire et de préparer la sainte et efficace Nouveauté.

» Cette simple notion, bien comprise, suffirait seule pour nous donner une haute idée du Livre qui contient l'histoire et les clauses de cette Alliance et de ce Testament, fondement de nos espérances. Si donc, les Juifs fidèles avaient, en si grande vénération, le Livre qui contient l'institution préparatoire et figurative, s'ils le lisaient et le méditaient le jour et la nuit, s'ils avaient à cœur d'en voir écrites partout les principales sentences, et de les tenir gravées dans la mémoire; quelle serait notre excuse, à nous chrétiens, si nous demeurions indifférents pour le Livre qui nous remet sous les yeux l'avènement de celui que les siècles attendaient, ce qu'il a fait pour notre délivrance, les conditions auxquelles il nous associe à sa qualité d'Héritier universel de toutes choses, et l'itinéraire qu'il nous a tracé pour arriver de la terre d'exil à la bienheureuse patrie?

» Pendant que les peuples infidèles vénèrent et lisent assidument ce qu'ils appellent leurs livres sacrés, afin de s'affermir de plus en plus dans la forme de religion que le Diable leur a donnée, et qui est exposée dans ces livres: quelle honte pour le chrétien d'ignorer ou de négliger le Livre qui est proprement son livre à lui, le livre où sont consignés les titres, les croyances et les devoirs de tous individuellement, et qui présente aux sociétés la charte essentielle, le code nécessaire, auxquels toute charte et tout code doivent être subordonnés!

» Les deux alliances demeurent écrites dans des livres qu'on appelle l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. L'*Ancien* comprend 45 livres qui se divisent en histoire, législation, morale et prophéties. Le *Nouveau* en comprend 27, où l'on trouve aussi histoire, législation, morale et prophéties. La réunion de tous ces livres forme la Bible, ou Livre par excellence, livre merveilleux et unique, dont la divine inspiration, l'authenticité, l'intégrité, la véracité sont établies et démontrées par des preuves nombreuses et irrécusables. »

Bibliographie.

MÉLANGES DE GÉOGRAPHIE ASIATIQUE ET DE PHILOGIE SINICO-INDIENNE, extraits des livres chinois, par STANISLÀS JULIEN, de l'Institut. Tome 1^{er}. Paris, imprimerie Impériale; 1864; in-8° de 339 p. En vente chez l'auteur, au Collège de France.

J'appelle tout particulièrement l'attention des lecteurs de ces *Annales* sur le volume que M. Stanislas Julien, vient de publier, parce que ce volume, où l'on trouve réunis plusieurs mémoires d'une haute importance historique, n'a été tiré qu'à 50 exemplaires et sera probablement épuisé avant que les personnes que son contenu intéresse puissent même connaître son existence.

Voici la mention sommaire des sujets qu'il renferme :

I-II. *Notices sur les pays et les peuples étrangers*, tirés des géographies et des *Annales* chinoises. — Description de la province d'I-li, extraite du *Thai-thsing-yih-toung-tchi*, et d'autres ouvrages.

III. *Les Oigours*, Relation d'un voyage officiel dans le pays des Oigours, par Wang-yen-té, traduit du *Kao-tchang-hing-ki*.

IV. *Les Oigous*. Extrait de Ma-touan-lin.

Notice sur un traité chinois de géographie universelle, publié en 1844.

V. *Thien-tchou*. L'Inde. Extrait de Ma-touan-lin.

Renseignement bibliographique sur les relations de voyages dans l'Inde et les descriptions du *Si-yu* qui ont été composées en chinois entre le 5^e et le 13^e siècle de notre ère.

» Concordance sinico-sanskrute d'un nombre considérable, de titres d'ouvrage bouddhiques recueillie dans un catalogue chinois de l'an 1306, publié avec le déchiffrement et la restitution des mots indiens.

» Listes diverses des noms des 18 écoles schismatiques qui sont sorties du bouddhisme, traduits du chinois.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le nom de l'éditeur de ces importants mémoires est une garantie de leur valeur et de l'exactitude de la traduction qui nous les fait connaître.

Léon de ROSNY.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 53. — Mai 1864.

Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siège à la fin du xvii^e siècle.

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

5^e ARTICLE¹.

Rome. — Sentiments de Fénelon et de Bossuet à l'égard du Saint-Siège pendant le débat.

Elevons maintenant nos regards vers le Saint-Siège.

Si les incrédules et les ennemis de l'Église ont pu envisager avec malignité le scandale d'une dispute acrimonieuse, où les parties adverses s'imputaient l'artifice, la dissimulation, la calomnie; où Fénelon se plaignait de la hauteur et des insultes de ses parties, ainsi que des altérations de son texte², les autres du *parjure*³ de Fénelon, qui leur faisait dire ce qu'ils n'avaient pas dit⁴, etc., etc.; ce débat présente aussi aux

¹ Voir le 4^e art. au N^o précédent, ci-dessus, p. 245.

² 1^{re} et 4^e lettres à Bossuet, et correspondance *passim* : « Il (M. de Meaux) me représente comme un fanatique et un hypocrite. » (A. M. Tronson, 2 août 1697, t. vii, p. 543). — « On n'a qu'à examiner la conduite et les sentiments des gens qui me poussent : il n'y a qu'artifice, hauteur et abus de leur crédit. » (A. Chanterac, Cambrai, 18 sept. (1697), t. viii, p. 46). — *Réponse à la Relation*, avertissement.

³ *Relation du quietisme*, par l'abbé Phelipeaux, 2^e partie, liv. iii, pag. 148.

⁴ Voyez lettre de M. Godet Desmarais, évêque de Chartres, à l'abbé Bossuet. Paris, 12 mai 1698, *Œuv. de Bossuet*, compacte, t. xii, p. 230, col. 1. — L'abbé Bossuet à son oncle, sans date (mars 1699), p. 433, col. 1.

⁵ Bossuet à son neveu. Versailles, 10 mars 1698, p. 198, col. 1. — Cf. *Journal de l'abbé Le Dieu*, Jugement de Bossuet sur Fénelon, le 29 octobre 1701, t. i, v^e SÉRIE. TOME IX. — N^o 53; 1864. (68^e vol. de la coll.) 24.

calhologiques un côté plein de grandeur et d'intérêt, même agréable et consolant. Les ennemis de l'Eglise se sont-ils jamais demandé comment Rome, après les atteintes portées à son autorité en France, dans l'année 1682, n'avait pas mieux profité de l'affaire du livre des *Maximes* pour raffermir sa puissance dans ce royaume? Si, comme le prétendent les Gallicans dans le récit même de ce différend, on peut sérieusement se plaindre des *tours* et des *subtilités de la politique romaine* et de *l'application que cette cour a d'étendre toujours son autorité, attentive à profiter de toutes les conjonctures*¹; si réellement, comme Daguesseau l'a prétendu à propos d'affaires subséquentes, *pour échapper à cette attention jalouse et inquiète de la cour de Rome et à sa subtile politique, on devait avoir de son côté une attention extrême quand on traitait avec une cour si subtile et si adroite à prendre tous les avantages possibles dans le but de soutenir ses vues ambitieuses*²; qu'ils nous la montrent, cette cour, attisant la discorde par de sourdes intrigues, indifférente au moins au rapprochement des esprits, sachant imposer silence à tant d'écrits qui venaient en attaque et en réponse à la traverse de ses délibérations et en relardaient le résultat, parlant haut en un mot aux princes, aux prélats et à leurs agents; les récits, la correspondance, les écrits de tout cela établissent le contraire.

Rien, en effet, n'est mieux démontré dans cette affaire que la mansuétude du Saint-Siège, et son peu d'empressement à y faire valoir son autorité tant attaquée de diverses manières par les Jansénistes et les Gallicans. Daguesseau exalte avec raison *la*

p. 242, où Bossuet l'appelle un *parfait hypocrite*. Bossuet, *Réponse à 4 lettres* (Oeuvres); *remarques sur la réponse à la Relation*, art. 1^{er}, § 2, n^o 7, art. 10, § 1^{er}, n^o 1 à 10, entier; Oeuv., t. XIX, p. 96, 97, 194 à 197. — A cette qualification si dure, on peut opposer le témoignage de M^{me} de Maintenon dans une lettre de confiance écrite à M^{me} de Saint-Géran en 1694 : « J'ai connu peu » d'hommes aussi francs que lui, et vous pouvez le dire. » Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. 2, § 18, t. 1, p. 212, 213, édit. 1830.

¹ Phellpeaux, *Relation du quietisme*, 1^{re} partie, liv. 2, p. 216.

² Daguesseau, *Mémoires historiques*, déjà cités, t. VIII, p. 350, 351, 352, 355. — *Mémoire au sujet du bref au roi contre l'acceptation de 1705*, t. VIII, p. 414, et les autres *Mémoires* du t. VIII, sur les affaires de l'Eglise, *passim*. Voyez notre *Etude sur Daguesseau*, 5^e et 6^e articles. *Univers cathol.*, déc. 1846, janvier 1850.

droiture du cœur et du roi Louis XIV et du Pape, dans la poursuite de ce mémorable procès¹. Bien plus, comme nous l'avons vu², non-seulement après la première lettre de Fénelon d'avril 1697, mais aussi après son recours définitif à Rome, le pape Innocent XII «souhaitait beaucoup que l'affaire s'accommodât en France³.» — Le Nonce engageait Fénelon à satisfaire les évêques de France, lui disant que s'il ne le faisait, il serait très-prochainement condamné à Rome⁴. — « Ici, écrivait de Rome l'abbé de Chanterac, ... on ne craint rien tant que d'être obligé de juger⁵. » — « Rome, écrivait Fénelon à Chanterac, n'aime point à s'expliquer de peur de se commettre⁶. » Lorsque le livre était encore entre les mains des dix examinateurs, le cardinal Casanate lui-même, qui à la fin se montra peu favorable à Fénelon, disait à l'abbé de Chanterac : « Mais ils devraient convenir ensemble, sans que cette affaire se décidât ici⁷. » — Aux instances réitérées de Fénelon pour que Rome et les cardinaux du Saint-Office, en particulier, ne subissent point contre lui l'influence de la cour, Chanterac répondait par les assurances les plus positives que la justice était leur unique règle⁸, et il louait la sage lenteur de Rome⁹. On voit, par les relations et la correspondance, avec quel soin extrême cette affaire, de si grande conséquence, et que le cardinal Noris appelait *non pas seulement majeure, mais très-*

¹ *Mémoires historiques*, t. viii, p. 207.

² Voyez la lettre de Bossuet à son neveu, du 1^{er} juillet 1697, dans notre 4^e article.

³ Chanterac à Fénelon. Rome, 1^{er} février 1698 (Corresp., t. viii, p. 275); Rome, 20 déc. 1698 (t. x, p. 178). — Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. iii, § 27, t. ii, p. 59, édit. 1830.

⁴ Lettre de l'abbé Berrier à M. de Rancé, Torcy, 23 août 1697. (Œuv. Vivès, t. xxviii, p. 225.)

⁵ Chanterac à l'abbé (de Langeron), Rome, 22 avril 1698, t. ix, p. 19.

⁶ Cambrai, 8 déc. (1697), t. viii, p. 237.

⁷ Chanterac à Fénelon, Rome, 19 avril 1698 (t. ix, p. 16).

⁸ Correspondance de Fénelon sur le Quietisme, *passim*. Voyez notamment Chanterac à Fénelon. Rome, 20 déc. 1698, t. x, p. 176, 177; Rome, 29 déc. 1698, t. x, p. 195.

⁹ Chanterac à l'abbé de Langeron. Rome, 22 oct. (1697), t. viii, p. 100. L'abbé Le Gendre, dans ses *Mémoires* récemment publiés, dit aussi que « la contestation fut instruite à Rome avec la sage lenteur ordinaire à cette cour. » Liv. v, p. 240.

*majeure*¹, fut examinée pendant 20 mois, d'abord par les dix examinateurs, dont les suffrages se partagèrent par moitié après 64 assemblées², ensuite par la congrégation des cardinaux. « De mémoire d'homme, on n'a vu de pape donner » tant de temps de nuit à une seule affaire du Saint-Office, » écrivait le cardinal de Bouillon à Louis XIV, de Rome 24 février 1699³. Bossuet a rendu le même témoignage dans sa 3^e relation devant l'assemblée du clergé de 1700 : « Tout l'univers est témoin de l'application infatigable de notre Saint-Père le Pape dans un examen que les nouvelles explications » du livre rendaient tous les jours plus difficile⁴. »

Le désir sincère du Pape de contenter la cour de France se trouva d'accord avec les intérêts de la foi, mais ne les balança pas dans son cœur. Bien plus, si l'on veut peser les intérêts du Saint-Siège, sans doute le Saint-Siège avait à en ménager, vis-à-vis de la France, principalement des intérêts politiques; mais sous le rapport de son autorité spirituelle, où étaient ses défenseurs? du côté de Fénelon et des *Cambrésiens*. Il laissa dire les *politiques* qui croyaient qu'il s'était fait tort par la décision qui fut rendue⁵. Ce qui fait donc le mieux voir à quel point la sentence fut désintéressée et dictée uniquement par la justice, c'est qu'en condamnant Fénelon, en donnant gain de cause sur le Quiétisme aux prélats adversaires des doctrines romaines relatives à l'autorité du Siège de Pierre, Rome en définitive accrut, au moins en apparence, la force du parti qui prétendait restreindre sa puissance et sacrifia un archevêque soumis et dévoué. En réalité, par cette affaire, dont la Providence ménagea les complications et l'issue, le Saint-Siège, en dépit des efforts en sens contraire, reprit l'ascendant : on sentait bien en France que ce serait le résultat nécessaire d'un tel procès porté devant lui; nous avons vu comme on s'agita pour le terminer en dehors de sa juridiction.

En effet, si Rome fut loin de rechercher l'occasion de pro-

¹ Non majorem tantum, sed etiam maximam. Noris à Fénelon. Romæ, vi Idus februarii (3 février) 1698, t. VIII, p. 387.

² Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 66, t. II, p. 146, 147, édit. 1830.

³ Corresp. de Fénelon, t. X, p. 358.

⁴ *Œuv.*, t. XIX, p. 383.

⁵ L'abbé Bossuet à son oncle. Rome, 24 mars 1699, p. 458, col. 1.

noncer une décision solennelle, il est bien remarquable que la cause lui fut déferée par la force même des choses : personne n'avait envie qu'il arrivât ainsi. Que de démarches, que d'essais renouvelés pendant plusieurs mois pour conjurer un recours définitif ! Il faut en convenir, le recours primitif de Fénelon, tout sincère qu'il fut quant à l'esprit de soumission, était en même temps une habile manœuvre. « Il ne pouvait, » dit un historien protestant, prendre un tour plus adroit¹. » Expliquons cette pensée : Il sut par là se soustraire au jugement des évêques ses confrères, que lui auraient imposé les libertés gallicanes et qui n'étaient nullement de son goût. Il put dire à ses confrères : J'ai mon juge assuré. Maintenant, traitons sans que je sacrifie mon livre : sinon, c'est à Rome même que je porterai ma cause ; et il était facile de sous-entendre ce qui fut dit assez haut après l'éclat du 6 août : je porterai ma cause à Rome qui ne saurait oublier que le principal d'entre vous a rédigé les *quatre articles* à la volonté du pouvoir civil. Tout l'avantage sera donc pour moi dans ce suprême tribunal.

Cette situation fut parfaitement comprise par Bossuet et fut instinctivement sentie de tous, surtout lorsque l'obstination de M. de Cambrai fut devenue manifeste. Au début, son premier recours avait mécontenté Bossuet, mais non les deux autres prélats, et ne lui avait pas nui dans l'opinion générale. Outre que Fénelon avait déployé, en écrivant au Pape, une grande adresse, on savait très-bien qu'il ne désirait pas ce jugement de Rome, auquel il déclarait se soumettre, et voilà pourquoi le parti Gallican ne se souleva pas contre cet acte qui, en outre, acquit à l'archevêque faveur auprès des catholiques fidèles au Saint-Siège. Non-seulement on y admira la modestie et l'humilité personnelles ; mais on y vit une preuve d'oppression. « On lui passa, dit Saint-Simon, *les flatteries de sa lettre* (c'est-à-dire la reconnaissance ultramontaine de la puissance du souverain pontife), en faveur du tour *et de la nécessité*, et il vit une lueur de retour du public². » Ses con-

¹ Larrey, *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, année 1697. (Rotterdam, in-12, t. vi, p. 464.)

² *Mémoires*, t. 1, chap. xxvii, p. 437 (Cheruel).

frères les premiers savaient qu'il voulait finir le débat en France : de là leurs prodigieux efforts pendant six mois qui suivirent son recours, et surtout pendant les trois mois derniers, pour l'amener à conclusion. « L'opiniâtreté » de M. de Cambrai « fut aussi grande qu'elle pouvait être ¹. » Nous l'expliquons, notre récit l'a expliqué, par quatre raisons :

La 1^{re} est sa bonne foi au sujet de son livre. De même que Bossuet avait travaillé pendant 18 mois au sien, de même celui des *Maximes* était le résultat de plusieurs années d'études et d'une forte application à la théologie mystique; c'était le résumé du commentaire qu'aussitôt après les conférences d'Issy, il avait entrepris de faire sur les 34 articles, et des mémoires qu'il avait adressés aux commissaires durant les conférences. Dans ces conférences, en effet, on ne s'était point entendu; chacun avait gardé ses idées, et on ne peut douter, c'est l'avis de M. de Bausset, que l'auteur ait cru reproduire, dans son livre, la doctrine formulée à Issy.

2^o Il avait entrepris cet ouvrage pour se disculper du soupçon de Quiétisme né de sa liaison avec M^{me} Guyon; et comme il était l'oracle de plusieurs personnes fort distinguées de la cour, chez lesquelles se conservait une vive affection au Saint-Siège, au milieu du refroidissement trop général que 1682 et ses suites avaient produit, son livre était spécialement destiné à justifier sa foi à l'égard de ce troupeau d'élite nourri depuis longtemps de ses enseignements, et à lui donner la règle du vrai et du faux dans ces matières, comme aussi à justifier aux yeux du public l'influence qu'il s'était acquise. Si donc le maître avait lui-même formulé l'erreur dans un livre imprimé, tout son prestige allait disparaître, et par conséquent les espérances de son parti.

3^o La situation de Fénelon à la cour nuisit beaucoup à la

¹ Lettre de l'abbé Berrier à M. de Rancé, Torey, 23 août 1697. (*Œuvres de Bossuet*), t. xxviii, p. 225.

² Voyez *Histoire de Bossuet*, liv. x, § 13, p. 480 : « Lorsqu'un auteur s'est fortement préoccupé d'un système, etc. » Nous préférons ce jugement à l'avis sévère de Tabaraud, d'après lequel « rien ne peut justifier Fénelon » d'avoir éludé les 31 articles par « un Quiétisme radouci. » Voyez *Supplément*, chap. v, n^o 4, p. 196 à 199; n^o 9, p. 220; n^o 10, p. 229-230, et Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. II, p. 224.

question de doctrine, et empêcha que la lumière se fit dans son esprit. Tout aveu d'erreur de sa part, toute rétractation auraient été interprétés par le parti qui craignait son empire comme un acte d'insigne mauvaise foi et de lâcheté, comme un moyen de se maintenir en faveur : il le supposait du moins, et à cette idée son noble caractère se raidissait contre toute concession.

4° Il se crut trop fort vis-à-vis de ses adversaires et notamment vis-à-vis de Bossuet, par rapport à Rome, pour ne rien céder : il se flatta que jamais les trois prélats ne laisseraient aller l'affaire au Saint-Siège et ne voudraient ainsi s'exposer aux reproches du parti anti-romain et au mécontentement du gouvernement.

Bossuet, de son côté, tint ferme jusqu'au bout par plusieurs motifs :

1° Par amour de la vérité; il la croyait de son côté; il l'avait en effet, et ne craignait point pour le fond le jugement du Saint-Siège. Lorsque M. Pirot lui avait annoncé que Fénelon se croyait obligé de donner au public un livre sur la matière, il avait menacé lui-même son confrère de Rome en disant d'un ton élevé : « Eh bien ! qu'il écrive, mais dites-lui qu'il prenne » bien garde; pour peu qu'il s'écarte de la vérité et qu'il » biaise, il me trouvera partout dans son chemin; j'élèverai » ma voix et en porterai, s'il le faut, mes plaintes jusqu'à » Rome¹. » S'il ne se montra pas disposé à réaliser cette menace, ce n'était pas qu'il redoutât une défaite sur la doctrine;

2° Par la crainte des progrès de la secte Quiétiste que le livre de Fénelon eût autorisée;

3° Par la nécessité de démontrer la différence de sa doctrine qui était celle des articles d'Issy, avec celle de M. de Cambrai, contre la prétention de celui-ci de les faire considérer comme semblables : et cette justification était d'autant plus nécessaire, que le rédacteur des 4 articles de 1682 pouvait trouver à Rome de plus sévères censeurs.

L'épouvantail de Rome sur lequel M. de Cambrai comptait tant se tourna donc contre lui : M. de Meaux demeura aussi

¹ Phelipeaux, *ibid.*, p. 240-241.

inflexible que M. de Cambrai était « inexorable. » Aucun ne cédant, on en vint ainsi comme d'abord au recours définitif, dont en réalité, encore une fois, tous les personnages en scène, sans l'avouer au net, sans oser peut-être se l'avouer complètement à eux-mêmes (car l'esprit d'opposition sent plus qu'il ne raisonne), redoutaient vaguement au moins les suites au sujet des *libertés gallicanes*. Ce que Fénelon dit de la doctrine dans sa seconde lettre à un ami n'était vrai que de la forme : « Pendant que je ne crains que d'errer faute de savoir » en détail toutes mes erreurs ; il semble que d'autres au » contraire craignent qu'une autorité supérieure à la leur » n'approfondisse la matière sans prévention et ne soutienne » ce qu'on veut ébranler en nos jours (c'est-à-dire le pur amour » de Dieu ¹). »

Au moment où l'éclat de la déclaration des trois prélats allait signaler la rupture des négociations, Bossuet écrivait : « Rome n'est point favorable au livre, quoiqu'il ait pour lui » le P. de la Chaise et les jésuites. M. de Cambrai n'évitera pas » le Saint-Office. Je souhaiterais une autre manière ; mais il » faut laisser faire Rome à sa mode. Les évêques se déclare- » ront ; on n'en vient à tout cela qu'après avoir tout tenté. M. de » Cambrai est inexorable et d'un orgueil qui fait peur... Mais on » découvrira tous ses artifices ². » Et encore : « Il faut laisser » procéder les députés pour l'examen du livre comme ils l'en- » tendront, étant juste qu'ils fassent la loi plutôt que de la » recevoir. » Mais il ajoutait : « Il faut seulement représenter » à quelques personnes affidées qui sachent le dire à propos » tant pour le lieu que pour le temps, que comme c'est à la » France qu'on veut profiter, il serait à désirer qu'on fit des » choses que la France puisse recevoir directement et sans » réserve ³. » Enfin, presque en même temps, à M. de la Broue : « On prend les mesures qu'on peut pour empêcher » Rome d'agir par le Saint-Office ⁴. »

¹ Œuvres, et apud Phelipeaux, *Relat.*, part. 1, liv. II, p. 331.

² A son neveu. Paris, 1^{er} août 1697. (Œuv., t. xxviii, p. 215.) Cf. à M. de la Broue. Paris, 21 sept. 1697 (*ibid.*, p. 241).

³ A son neveu. Germigny, 2 sept. 1697. (Œuv., t. xxviii, p. 233.)

⁴ Lettre du 21 sept. précitée (*ibid.*, p. 241).

La docilité de Fénelon à l'égard du Pape, comme dit plaisamment Larrey, *n'apaisa pas* ses adversaires ¹. On comprend que la persistance de cet archevêque, convive de la maison royale, qui obligea malgré eux le roi et Bossuet à subir le recours définitif au Saint-Siège, causa les mesures de rigueur qui furent prises contre lui, et la vivacité de la guerre que Bossuet lui fit jusqu'à la décision. Fénelon avait la parfaite intuition des conséquences que son recours devait avoir contre lui : il connaissait l'esprit qui régnait en France ; aussi, en demandant au roi d'aller à Rome pour défendre sa cause, il ne manquait pas de dire : « Je le fais avec un extrême regret, mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut pour me jeter *malgré moi* dans cette extrémité ². » Il disait vrai : c'était malgré lui qu'il portait son affaire à Rome ; en effet, il consentait à sacrifier sa fortune par noblesse de caractère ; mais il espérait rallier à lui la cour par une sentence favorable, et il évitait autant que possible de la froisser. Il n'osa plus dans les actes du recours définitif, tout en exprimant son entière soumission à l'Église romaine, reproduire l'expression de *mère et maîtresse* qu'il avait lancée dans le premier. La première rédaction de la protestation au Nonce, de la fin de juillet, contient cette phrase que nous savons être de style gallican : « Je veux recourir à l'Église *mère de toutes les autres*, etc. » qu'il a supprimée dans la seconde rédaction avec tout le passage dans lequel elle se trouvait ³, afin sans doute d'éviter une différence de langage qui pouvait exciter la malice en France et lui nuire à Rome ⁴. Sa seconde lettre, du 2 août, au Pape demeura tellement secrète, que Bossuet ne paraît pas l'avoir connue ⁵.

¹ *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, loc. cit., p. 465.

² A M^{me} de Maintenon. Versailles, 29 juillet 1697 (t. VII, p. 512).

³ *Corresp.*, t. VII, p. 521, t. VIII, p. 17.

⁴ Si la remarque en est faite un peu tard, il est encore temps pour l'histoire. Fénelon avait eu un autre motif de retirer sa première protestation, comme on va le voir plus bas.

⁵ Voyez *Relation*, sect. VI, n° 15, *Œuv.*, t. XIX, p. 67. M. de Bausset ne la mentionne pas non plus. « On voit, dit Tabaraud, qu'il n'a pas connu la seconde lettre de Fénelon à Innocent XII ; ce qui jette un peu de confusion dans cet endroit de son histoire. Cette lettre, dont on fit un si grand mystère dans le temps, est cependant imprimée dans la collection de d'Argentré.

Il usa de cette prudence à l'égard du gouvernement et des maximes gallicanes pendant tout le procès. Il évitait de faire ressortir publiquement son opinion sur la puissance ecclésiastique. D'un côté il se faisait honneur d'avoir porté l'affaire au Pape¹; de l'autre il n'assumait pas sur lui la hardiesse d'avoir le premier provoqué un jugement du Saint-Siège : il cherchait à en rejeter l'initiative sur le roi qui s'en défendait, Sa Majesté affirmant qu'après avoir vu la lettre de ce prélat pour le Pape, elle lui avait simplement permis de l'envoyer, mais sans y prendre part ni y donner aucune approbation². On voit que là était le motif de la chaleur avec laquelle poursuivait ce procès.

Dans sa lettre au roi lui-même, du 11 mai 1697, Fénelon avait déjà fait la même articulation en ces termes : « Si j'ai écrit au Pape, Votre Majesté sait que je ne l'ai fait que par son ordre et même bien tard, quoique j'eusse dû le faire dès le commencement³. » Il disait sur son recours définitif qu'au moment où il avait reçu les remarques de M. de Meaux, il n'avait plus que le temps de préparer ses défenses pour Rome, où le roi nous renvoyait⁴. Le roi l'y renvoyait sur sa

¹ *Coll. judiciorum*, t. III, part. II, p. 416). Il pouvait encore la connaître par les manuscrits de Fénelon qu'il a eus à sa disposition. » (*Supplément*, c. V, n° 28, p. 319.) — Tabaraud se trompe, la lettre du 2 août n'est pas dans d'Argentré.

² Bossuet, *Relation*, sect. VII, n° 18. (*Œuv.*, t. XIX, p. 77.)

³ Bossuet à son neveu. Compiègne, 7 sept. 1698 : « Le roi est étonné de la hardiesse à mentir de ce prélat sur des choses dont pour la plupart Sa Majesté elle-même est témoin. Il s'étonne surtout que M. de Cambrai ose dire qu'il a écrit par ordre. Le roi le lui avait seulement permis de la plus simple permission : il avait vu la lettre de ce prélat, mais sans y prendre aucune part ni y donner aucune approbation quelle qu'elle fût. Vous pouvez le dire positivement, et le roi même le dit. » (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 599.) Voici les passages de la réponse auxquels Bossuet fait allusion : « Je ne l'avalais écrite (ma lettre au Pape) que sur ce qu'on m'avait assuré que le roi souhaitait que je l'écrivisse... et Sa Majesté même avait eu la bonté de la lire avant quelle partit. » (Chap. VII, n° 72, p. 413). « Ai-je écrit au Pape sans nécessité?... Le roi n'a-t-il pas désiré que je le fisse ? » (*Ibid.*, n° 82, p. 422.)

⁴ *Corresp.*, t. VII, p. 426.

⁵ *Réponse à la Relation*, chap. VII, n° 72, p. 411. Cf. la lettre à l'abbé Quinot, de Cambrai, 16 août 1697, qui nous a déjà occupé. Il y représente le projet qu'il propose comme « le plus naturel après les pas que j'ai faits vers Rome par l'ordre du roi » (t. VIII, p. 23).

demande. Aussi là-dessus Bossuet lui répond : « Quand on ose nommer le Roi, il faut parler juste; ce ne fut point le Roi qui renvoya l'affaire à Rome ¹. » Bossuet, pour faire cette dénégation, se rattachait à l'origine et toujours à la première lettre de Fénelon, de la fin d'avril, qui était le *fondement de la procédure* et avait saisi le Pape ². Il continue ainsi, se reportant au principe du recours : « Sa Majesté laissa écrire M. de Cambrai qui le voulut. La lecture de sa lettre fut entendue, et c'est tout. » Nous savons qu'à la fin de juillet Louis XIV écrivit lui-même, mais nous avons vu en même temps qu'il ne renvoya l'affaire à Rome que lorsqu'il ne put faire autrement et qu'il désespéra de la voir se concilier. Fénelon dans sa protestation au Nonce écrit : « Si j'ai demeuré six mois sans envoyer à Sa Sainteté mon livre traduit en latin, avec les éclaircissements que je lui avais promis, c'est que le Roi m'a toujours engagé à différer, dans l'espérance que quelques-uns de mes confrères pourraient terminer cette affaire d'une manière douce et édifiante ³. » Et il écrivait le 29 octobre 1697, à Chanterac : « Il m'a fallu ces six mois d'humiliation et de souffrance pour me pourvoir à Rome. *Il n'y a rien qu'on n'ait fait pour m'en empêcher, et quand à l'extrémité on n'a osé me le refuser, on m'a du moins refusé la liberté d'y aller moi-même expliquer ma foi, etc.* ⁴. »

Le recours était en France un grand grief contre l'archevêque de Cambrai : en suivant dans notre travail les faits enchaînés dans leur ordre, il sera facile de rectifier ou d'éclaircir les écrivains, même contemporains, qui les embrouillent ⁵.

¹ *Remarques sur la réponse*, art. ix, § 1, n° 8, 9 (Œuv., t. xix, p. 183).

² Voyez *Relation à l'assemblée du clergé* (Œuv., t. xix, p. 374, 381.)

³ Cambrai, 16 août 1697, t. viii, p. 16. Dans la première rédaction, cette phrase était ainsi conçue : « Si j'ai demeuré six mois sans donner à Sa Sainteté les éclaircissements que j'avais promis, c'est que mes confrères m'ont toujours retenu ici dans l'espérance de terminer les choses d'une manière pacifique. » Fin juillet 1697 (t. vii, p. 521). Dans l'intervalle était intervenue la déclaration des trois prélats : c'est ce qui explique le changement du libellé.

⁴ Vaucelle, près de Cambrai, t. viii, p. 120.

⁵ L'abbé Le Gendre, après avoir raconté la demande de pardon de Bossuet au roi, ajoute : « Ce spectacle, tout risible qu'il parut à la plupart des courti-

Ses précautions à l'égard du pouvoir et du parti dominant ne pouvaient pallier que faiblement l'entreprise audacieuse de ce recours au Siège apostolique. Aussi à ce moment même où il devenait définitif, M. de Cambrai fit pour en adoucir les effets une tentative qui mérite d'être rapportée. Par l'intermédiaire de M. Hébert, curé de Versailles, de l'abbé Quinot du duc de Beauvilliers, il essaya d'entrer en négociation avec l'évêque de Chartres et lui écrivit¹. L'abbé Quinot eut avec M. Godet-Desmarais un entretien vers le 11 août. Il en rend compte à Fénelon le lendemain, en ces termes : « J'eus l'honneur de voir hier soir M. l'évêque de Chartres. Toute la conversation ne roula presque que sur vous et sur votre livre. Je ne puis, après les instances réitérées que m'en fit ce prélat, manquer à vous assurer : 1° qu'il est très-persuadé de vos bonnes intentions, de la pureté de votre foi, de celle de vos mœurs, des rares qualités que le Ciel vous a données, de l'importance qu'il y aurait à vous conserver une réputation saine et entière, une autorité parfaite dans votre diocèse, et le même accès que vous aviez à la cour; 2° il croit qu'en insinuant dans quelque Instruction courte, où vous condamneriez les extravagances des Quietistes et demi-quietistes, que vous avez toujours eu horreur de ces abominations; que vous les avez censurées dans votre livre; que le mauvais usage qu'en peuvent faire ceux qui sont dans l'erreur est contraire à votre intention; que pour l'empêcher entièrement vous promettez une seconde édition, dans laquelle vous expliquerez tout ce qui a fait de la peine aux personnes éclairées qui ont lu votre livre, cela ferait revenir tout le monde; qu'en son particulier il serait très-satisfait;

» sans, ne laissa pas de frapper le roi si fort qu'il se déclara contre l'archevêque de Cambrai et lui fit dire d'un ton de maître qu'il eût à se justifier et à rendre compte de sa foi et de son livre au Pape. Le roi en même temps écrivit à Sa Sainteté, la suppliant de prononcer incessamment, etc. » *Mémoires*, liv. v, p. 240. L'auteur confond ce qui se passa en juillet avec l'événement du mois d'avril. Son court résumé de la querelle bouleverse l'ordre des faits. Il s'y montre très-favorable à Fénelon et ne connaît l'affaire que superficiellement.

¹ Voyez lettre de Fénelon à M. (Hébert, curé de Saint-Sulpice, fin de juillet 1697), *Corresp.*, t. vii, p. 513 à 515.

» 3^e qu'il craint que Rome ne vous contente pas autant que
 » vous le souhaitez; qu'il sera obligé d'agir contre votre livre;
 » qu'une condamnation de ce côté-là vous flétrirait sans res-
 » source; et que, tel succès que vous y eussiez, vous seriez
 » toujours obligé en conscience de réparer le mal qu'a causé
 » votre ouvrage contre votre intention. Voilà, Monseigneur,
 » le résultat de la conférence ¹. »

Fénelon savait depuis le commencement du mois que les trois prélats faisaient ensemble une déclaration tendant à le représenter au Pape « comme un homme qu'ils connaissaient depuis plusieurs années dans toutes les erreurs du Quiétisme ². » Il répondit à l'évêque de Chartres par l'entremise de MM. de Beauvilliers et Quinot, en se plaignant amèrement de l'union de M. de Chartres avec Bossuet contre lui et de ses prétendues variations, tantôt ne désirant que des explications, tantôt exigeant que le livre fût abandonné. Nous avons démontré qu'au fond ce que voulait M. de Chartres était toujours le même, et dans cette circonstance il annonçait qu'il serait obligé d'agir contre le livre, si l'affaire se suivait à Rome. Fénelon s'écriait : « Il s'unit contre moi, qui suis son plus ancien ami, avec M. de Meaux qui me traite d'hypocrite, et d'hérétique dissimulé qui cache son venin. Il s'entend avec M. de Meaux pour m'empêcher d'expliquer les endroits de mon livre qu'on veut interpréter en un mauvais sens, et pour me réduire, contre la vérité et contre ma conscience, à une rétractation. Enfin, c'est mon meilleur ami qui me fait plus de mal que toute la cabale envenimée de ceux qui veulent me perdre, etc. ³. » Après ce préambule qu'il abrège dans sa lettre à l'abbé Quinot ⁴, il se montre disposé à faire l'*instruction* explicative que lui conseille M. Desmarais, et il la fit en effet bientôt après, le 15 septembre; mais au sujet de l'édition nouvelle et des additions à faire, voici ce qu'il écrit à Beauvilliers et à l'abbé

¹ L'abbé Quinot à Fénelon (vers le 12 août 1697), t. VIII, p. 6, 7.

² Fénelon à M. Tronson, samedi 3 août (1697), t. VII, p. 542.

³ Au duc de Beauvilliers, Cambrai, 14 août (1697), t. VIII, p. 7 à 10.

⁴ A l'abbé Quinot, Cambrai, 16 août 1697, t. VIII, p. 18.

Quinot pour être transmis à M. Desmarais et en demandant une réponse de sa propre main :

« Je ne puis plus me résoudre à compter avec tant de gens ombrageux et irrésolus, quand il sera question de régler des additions pour une édition nouvelle de mon livre. Je veux bien faire ici une courte Instruction où je promettais une édition nouvelle : mais pour régler cette édition, je ne veux compter ni avec M. de Meaux, dont les principes ne peuvent jamais s'accorder avec les miens, ni avec ceux qui ont juré une alliance éternelle avec lui, et par lesquels il serait toujours en secret, malgré moi, le correcteur de mon ouvrage. Si M. l'évêque de Chartres cherche sincèrement comme je le crois de son bon cœur, la paix entre nous et l'édification publique, il conclura avec moi toutes choses suivant ce que je vais vous proposer.

Je ferai au plus tôt la courte Instruction qu'il me conseille et je promettais une nouvelle édition : mais pour cette édition nouvelle avec des additions, je l'enverrai à Rome, et je supplierai le Pape de la faire régler par les consultants les plus précautionnés. M. de Chartres ne doit pas être plus zélé ni plus rigoureux contre le Quietisme que le Pape et toute l'Eglise romaine, où les erreurs ont été foudroyées dès leur naissance. Quand j'offre de passer par toute la sévérité de l'inquisition qui a jugé Molinos, les gens les plus difficiles doivent être bien contents. Si M. de Chartres s'accommode de ce projet, nous serons en paix profonde, et nous édifierons l'Eglise par notre union sans aucun retardement. Dès ce moment je ne suis qu'un cœur et une âme avec lui¹.

En même temps Fénelon sentit la nécessité de ménager l'archevêque de Paris. Il avait d'abord libellé ainsi le commencement de sa protestation au Nonce : « Ayant appris que deux évêques vous ont donné un acte par lequel ils se plaignent de ce que j'ai mal expliqué dans mon livre intitulé *Maximes des Saints*, etc., la doctrine des 34 articles,

¹ Lettre citée au duc de Beauvilliers, p. 11 ; lettre citée à Quinot, p. 18 à 24. Dans ces deux lettres, Fénelon dépense son éloquence à répéter ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois sur la pureté de sa foi et le sens catholique de son livre.

» etc. ¹ » : il le modifia de cette manière : « J'ai appris qu'un évêque de France veut m'accuser à Rome d'avoir expliqué dans mon livre intitulé *Explication des Maximes des Saints* les 34 articles etc. d'une manière contraire auxdits articles et favorable à l'illusion, etc. ² » Là-dessus Bossuet écrit à son neveu : « Il y a une affectation à m'attaquer seul pendant que nous sommes trois ³ : — il m'a mis seul à la tête de sa protestation à M. le Nonce, et il a supprimé M. de Paris avec lequel il m'a mis la première fois ⁴. »

De la proposition de Fénelon M. de Bausset n'a rien dit et Tabaraud qu'un mot en passant ⁵, parce que lorsqu'il a publié son ouvrage, la correspondance de Fénelon n'était pas encore publiée. C'est ce qui nous fait entrer dans de plus grands détails.

Cette proposition maintenait en entier, vis-à-vis des prélats, le recours au Saint-Siège, mais aurait eu pour effet d'en adoucir la portée et surtout de le faire servir à l'avantage de l'auteur. Par là M. de Cambrai se flattait d'apaiser la cour, d'amortir le zèle des prélats en poursuivant son affaire sans bruit à Rome, et il l'aurait terminée, disait-il, « bien ou mal » sans M. de Meaux ⁶, et aussi, qu'on le remarque bien, sans jugement solennel, quoique avec le concours du Saint-Siège. L'habileté de ce plan consistait à déplacer la question qui, devant le Saint-Siège, n'était pas de savoir si une nouvelle édition pourrait être utile, et comment il fallait refaire le

¹ *Corresp.*, t. VII, p. 520.

² *Corresp.*, t. VIII, p. 16.

³ Germigny, 18 août 1697 (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 223).

⁴ À son neveu, Paris, 16 sept. 1697. (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 240.) Lors de sa lettre du 18 août, Bossuet venait de voir entre les mains du Nonce la deuxième protestation de l'archevêque de Cambrai, datée du 16 août et écrite de sa main. Il ne savait pas à ce moment qu'il y en eût eu une première rédaction ; il croyait que c'était la même dont au commencement du même mois il avait connu la substance. (Voyez sa lettre à son neveu, du 5 août : *ibid.*, p. 216). Il sut quelques jours après que la première avait été retirée, mais il prenait encore la seconde pour la première, disant qu'il ne connaissait pas la nouvelle (à son neveu, Germigny, 2 sept. 1697, p. 232). Enfin il sut la chose avec une exactitude complète.

⁵ *Supplément*, chap. V, p. 259.

⁶ Même lettre à Quinot, t. VIII, p. 24.

livre, mais si le livre était bon. Que, d'accord, l'on eût consulté le Pape sur un projet de publication : le Pape aurait pu répondre par un simple avis; mais l'auteur lui-même et après l'auteur le roi de France lui déferaient un ouvrage déjà publié, distribué, réimprimé malgré le scandale qu'il avait produit, et de plus en plus répandu : Rome ne pouvait que le juger. Une solution par voie de consultation n'était pas acceptable pour le Saint-Siège. Cette seule raison eût suffi pour empêcher une telle offre de réussir auprès des prélats. Nous verrons tout à l'heure celles que Bossuet donna dans la discussion. Fénelon, au lieu d'une propre réponse de la propre main de l'évêque de Chartres, apprit bientôt que les trois évêques allaient publier leur déclaration déjà imprimée¹. Cette tentative n'en fut pas moins continuée à Rome; elle n'y réussit pas. Fénelon écrivait à Chanterac le 27 novembre suivant : « Pour mon livre, si on voulait le laisser réimprimer » avec des notes courtes et précises que les théologiens du » Pape régleraient eux-mêmes, et qu'on mettrait à la marge » dans cette édition, et que j'insérerais dans le texte même, » en d'autres éditions suivantes, après la fin de notre guerre, » toutes choses finiraient bien vite par là. Dès que cette édition » serait faite, la critique du livre tomberait peu à peu en lan- » gueur, la cour croirait avoir assez fait et serait arrêtée par » l'autorité du Pape qui est dans l'esprit du roi plus puissante » qu'on ne saurait se l'imaginer à Rome. Cet expédient con- » tenterait le roi et débarrasserait Rome. M. de Meaux gronde- » rait un peu ici, mais il ne gronderait pas plus qu'il l'a fait » sur le livre du cardinal Sfondrate². »

L'abbé de Chanterac chercha vainement à insinuer cette idée, sur laquelle au reste il laisse bien voir en répondant à Fénelon qu'il ne se promettait aucun succès³. Fénelon ajoutait dans sa lettre du 27 novembre : « Vous voyez même que » M. de Chartres, qui a tout pouvoir auprès de M^{me} de Mainte- » non, était d'avis d'une nouvelle édition de mon livre. Vous

¹ Fénelon à Chanterac, Cambrai, 18 sept. (1697), t. VIII, p. 43.

² Cambrai, *Corresp.*, t. VIII, p. 195.

³ Chanterac à Fénelon, Rome, 21 déc. 1697, t. VIII, p. 277. Cf. le même au même, Rome, 28 déc. 1697, t. VIII, p. 289.

l'avez pu voir dans la lettre de M. Quinot, écrite de sa part, que je vous ai envoyée¹. » Il parlait là de la lettre du mois d'août que nous avons transcrite ci-dessus². Mais cette lettre était antérieure à ses dernières propositions qui y servirent de réponse; et au lieu que les additions et explications fussent réglées à Rome, l'évêque de Chartres y demandait qu'on évitât pour cela l'examen du Saint-Siège : il ressort de sa réponse que si Fénelon eût voulu conclure en France en donnant satisfaction, l'évêque de Chartres se fût montré conciliant sur la forme, comme il y était disposé dès le commencement. C'est à ce point de vue-là que le fait a de l'importance, et c'est pourquoy peut-être M. de Bausset n'en dit mot.

Fénelon en a parlé en ces termes dans sa *Réponse à la Relation* : « Voici un fait bien remarquable,..... c'est que M. l'évêque de Chartres me fit écrire après mon retour à Cambrai que je fisse une lettre pastorale qui marquât combien j'étais éloigné de la doctrine impie qu'on imputait à mon livre, et que je promisse dans cette lettre une nouvelle édition de l'ouvrage. Je fis une réponse où je promettais de faire la Lettre pastorale³, et d'attendre ensuite que le Pape fit régler à Rome l'édition nouvelle que M. de Chartres voulait que je promisse. J'ajoutais que je demeurerais en paix et en parfaite union avec mes confrères, s'ils voulaient bien que nous envoyassions *de concert* à Rome, eux leurs objections et moi mes réponses⁴. »

« Voilà, dit l'abbé Rohrbacher, ce que Fénelon assure sans avoir été contredit⁵. »

Le fait en lui-même de la proposition est prouvé, on ne peut le révoquer en doute. Mais Fénelon avait fait de vains efforts pour amener son confrère l'évêque de Chartres à plaider devant le Pape *de concert* avec lui avec une doctrine contraire : c'était tenter l'impossible! Il n'avait à l'époque de cette tentative

¹ T. VIII, p. 197. Cf. au même, Cambrai, 25 sept. (1697), t. VIII, p. 51, 56.

² Note de l'éditeur, même page.

³ C'est la réponse dont nous venons de parler et qui est contenue dans les deux lettres au duc de Beauvilliers et à l'abbé Quinot.

⁴ Chap. VII (*Œuvres*, t. VI, p. 477, cité par Rohrbacher, p. 295 : dans notre édition des *Œuvres*, t. VI, p. 418).

⁵ Rohrbacher, p. 295.

nommé l'archevêque de Paris qu'incidence¹, et il avait persisté à vouloir mettre Bossuet en dehors du débat. Il s'adressait par ses amis à l'évêque de Chartres seul parce qu'il s'imaginait que ce prélat « soutenait tout en cette affaire comme ayant la confiance de M^{me} de Maintenon²; Tabarac n'ayant sous les yeux que la *Relation* de Bossuet, dit que les trois prélats ignoraient absolument la proposition de faire régler par des théologiens romains sous les yeux du Pape une nouvelle édition du livre³. Si la proposition fut connue de l'évêque de Chartres et de l'archevêque de Paris, ils en firent si peu de cas qu'ils n'en parlèrent pas à Bossuet; et Bossuet ne la connut que plus tard par la lettre de Fénelon au Nonce datée de Cambrai 7 janvier (1698), que celui-ci lui communiqua. « Sa lettre ne renferme que des plaintes; il répète huit ou dix fois qu'il ne veut pas d'accommodement, que ce serait flétrir sa foi. Vous diriez qu'on cherche des explications quand il ne s'agit plus que d'attendre un jugement. Il déclare qu'il nous a offert d'écrire conjointement avec nous à Rome pour demander un jugement: c'est de quoi nous n'avons jamais ouï parler. D'ailleurs, avec la cabale qu'il a, il eût écrit sous main ce qu'il aurait voulu. Tout cela n'eût été qu'un amusement; et si nous avions fait ce qu'il dit nous avoir proposé, nous aurions eu l'air d'être ses parties, rôle que nous ne devons pas nous donner. Du reste, des tours artificieux remplissent toute la lettre. M. le Nonce a fait

¹ Deux fois dans la lettre à l'abbé Quinot. Dans le second passage, p. 20, on voit qu'il espérait encore que l'archevêque de Paris se prêterait à ce qu'il appelait un projet modéré en sa faveur.

² *Ibid.*, p. 22.

³ *Supplément*, chap. v, n° 15, p. 259.

⁴ Il y est dit : « J'ai voulu consulter de concert avec mes confrères le Saint-Siège pour savoir si je devais ou soutenir ou expliquer ou condamner mon livre. Cette consultation faite de concert entre nous, Monseigneur, n'aurait-elle pas édifié tout le monde? n'aurait-elle pas mis la doctrine en sûreté? n'aurait-elle pas fini toutes choses? Devait-on craindre que le Saint-Siège favorisât le quietisme en ma personne? Si mes confrères ne cherchaient que l'intérêt de la vérité et la décharge de leur conscience, ne devaient-ils pas dès ce moment vivre en paix avec moi et attendre en silence la décision du Pape? Tout au contraire, ils n'ont plus gardé de mesures dès qu'ils ont vu qu'ils ne pouvaient m'intimider par autorité et que je voulais recourir au Pape. Peut-on montrer plus de hauteur et de passion? » *Corresp.*, t. VIII, p. 319 à 325.

réponse courte et sèche sans se charger d'aucune proposition envers Rome ¹. »

Ensuite, lorsque Fénelon introduisit son allégation dans la discussion publique ², Bossuet n'en tint aucun compte. Fénelon n'en parlait pas moins dans sa *Défense* comme si la proposition eût été faite à ses trois confrères. Il se plaignait qu'au lieu d'entrer dans ces voies pacifiques M. de Meaux eût cherché à le flétrir par la déclaration ³. De plus par la manière dont il y présentait l'expédient, il semblait insinuer que M. de Meaux avait proposé une édition nouvelle réglée à Rome. Il n'en était rien. Bossuet comprenait ainsi le fait annoncé par Fénelon et il l'a contredit deux fois. Il en parle d'abord dans sa *Relation* en deux endroits; il dit : « Lorsqu'il nous reproche et à moi en particulier qu'il nous a fait proposer de supplier le Pape, *par une lettre commune*, de faire régler nos questions *sans bruit* par ses théologiens, et en attendant de demeurer dans le silence : premièrement il dit une chose dont je n'ai jamais entendu parler, et si fautive qu'il en supprime lui-même les principales circonstances. » Bossuet fait remarquer en effet que cette allégation produite dans la réponse de Fénelon à la déclaration, a été supprimée par l'auteur dans sa seconde édition, et qu'il a voulu retirer la déclaration, quoique répandue à Rome par son ordre; ce qui ne valait à se dédire. Bossuet ajoute que cette proposition ne pouvait d'ailleurs être acceptée, puisque M. de Cambrai avait

son neveu, Paris, 11 février 1698, *Œuv.*, t. xxviii, p. 375. Voyez la réponse du Nonce à Fénelon, de Paris, 11 janvier 1698 (*Corresp.*, t. viii, p. 327). Elle est en italien avec la traduction française. On n'y voit pas un mot de proposition.

La lettre à l'archevêque de Paris, citée par Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. 1, t. ii, p. 69 : « Il fallait à toute extrémité prendre un parti qui aurait été l'honneur de l'Eglise. Vous n'aviez, Monseigneur, qu'à vous joindre aux deux autres cardinaux qui ont pris part à la déclaration et qu'à consulter de concert avec le Pape sur le livre en question, etc. » — Seconde lettre à Bossuet : « Vous ne devez pas envoyer, *secrètement* à Rome de concert avec moi toutes vos objections; je n'aurais donné au public aucune apologie ni imprimée ni manuscrite; le juge seul aurait examiné mes défenses; toute l'Eglise aurait attendu avec le jugement de Rome. » Citée par Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. ii, t. ii, p. 75, et par Rohrbacher, loc. cit., p. 297.

ap. vii, n° 82, *Œuv.*, t. vi, p. 422.

appelé les prélats en garantie de sa doctrine et que son obstination ne leur laissât de salut qu'à déclarer leur sentiment toute la terre¹.

Fénelon réplique dans sa *Réponse à la relation* : « M. de Meaux veut que ce fait soit faux 1° parce qu'il n'en a jamais entendu parler. Je veux croire que M. de Chartres a oublié de lui faire part d'un fait si important, mais en sera-t-il moins vrai pour avoir été ignoré par M. de Meaux ? 2° Il dit que je me suis dédit sur ce fait. Comment dédit ? C'est qu'il dans ma seconde édition de ma *Réponse* 2° j'ai supprimé tout cet article. Mais est-ce se dédire sur un fait que de le supprimer.... Le fait pour avoir été supprimé par discrétion n'en est pas moins constant. » — « Quoi ? n'y avait-il point de salut pour lui à attendre la décision du Pape après l'avoir envoyé ses objections manuscrites, etc.

Oui, le fait est constant, mais tel que nous l'a fait connaître plus haut la Correspondance : c'est-à-dire que la négociation n'avait pas été suivie jusqu'à parler d'une lettre commune. Fénelon le dit lui-même dans sa *Réponse à la déclaration* « Je demandais une réponse prompte, et au lieu d'une réponse je reçus la déclaration imprimée contre moi ». Il écrit, le 18 septembre, à l'abbé de Chanterac : « Voilà ce que M. de Chartres a fait, pendant qu'il me faisait protester depuis un mois, qu'il serait content, pourvu que je fisse une instruction pastorale qui expliquât en gros mes sentiments et qui promit une nouvelle édition augmentée pour lever les difficultés du livre. Je vous enverrai par le prochain courrier la lettre qu'on m'a écrite de sa part et ma réponse qui l'engageait à m'en faire une. Au lieu de la faire, il publie son imprimé atroce. Il sera important qu'on voie à Rome la preuve littérale d'un si indigne procédé ». Fénelon en écrivant

ainsi à son grand vicaire se donnait le beau jeu à la faveur d'une

¹ *Relation*, sect. vii, n° 21, sect. i°, n° 1. (*Œuvres*, t. xix, p. 17, 18, 19, 20.)

² Voyez *Œuvres*, t. iv, p. 417.

³ *Rép. à la Relation*, chap. vii, § 79, t. vi, p. 418-419.

⁴ *Ibid.*, n° 81, p. 421.

⁵ Passage cité par Bossuet, *Relation*, sect. i, n° 1 (t. xix, p. 1).

De Cambrai, *Corresp.*, t. viii, p. 43, 44.

que qu'il a renouvelée dans sa Défense ¹. En effet il ne toujours là que des mêmes lettres déjà indiquées antés à la proposition de Fénelon à l'évêque de Chartres. Les le Fénelon, le consentement de M. de Chartres à l'édition lle ne s'appliquent qu'à ce qui se serait fait en France à ce qui se réglerait à Rome par les théologiens du Pape. même il écrivait le 25 du même mois de septembre à erac : « Vous voyez par là qu'ils ne peuvent souffrir une velle édition qu'on ferait à Rome sans eux et qu'ils veu- être les maîtres ². » Et dans son *Mémoire sur les moyens miner l'affaire* qui précéda de peu sa Réponse, au mois 1698, il continuait de tirer parti de la condescendance de Chartres avec une extrême habileté : « Qui dit édi- nouvelle d'un livre dit le même livre à peu de chose ... Vous avez encore une lettre originale de M. l'évêque Chartres qui dit que si j'expliquais mon livre, il paraîtrait , utile, correct, etc. (sic) ³. Ce livre n'était donc pas alors réchant qu'il l'est devenu depuis que le point d'honneur hauffe la dispute. Alors l'Eglise n'était point en peril par ivre, pourvu que certaines equivoques fussent levées. s'il n'y avait point à craindre que ce livre, dans la nou- e édition, établit les impietés de M^{re} Guyon. Alors une velle édition un peu plus precautionnée faisait la paix. si-ce qui empêcha un accommodement si desirable ! *C'est je voulais que la nouvelle édition fût reglée à Rome et que confreres ne la voulaient souffrir qu'en cas qu'ils la assent eux-mêmes ⁴.* » Oui, c'était bien là le motif qui it l'accord impossible, sa persistance à recou- Rome. La condescendance de l'évêque de Chartres sur ilion nouvelle tendait à le dissuader de ce recours; elle faute d'atteindre son but.

op. VII, § 19, p. 418, en ces termes : « M. de Chartres a trop d'honneur conscience pour le nier. Je sais qu'il a reçu ma lettre et j'ai envoyé à celle qui me fut écrite de sa part, » c'est-à-dire celle de l'abbé Quinot. VIII, p. 52. Même langage le 30 août 1698 : à Chanterac, de Cambrai, 383.

is avons rapporté en entier les lettres de l'évêque de Chartres. On peut

resp., t. IX, p. 359-360 et 362.

Bossuet, dans ses *Remarques sur la réponse à la Relation*, persiste à croire que la suppression du fait, opérée par Fénelon dans la seconde édition de la Réponse à la déclaration des prélats, n'était pas pour retrancher les contestations personnelles, mais que c'était « un désaveu assez formel. » Fénelon, loin de désavouer le fait, en abusait étrangement.

Dans sa Défense il disait encore : « Quand je n'aurais pas proposé ce tempérament, les évêques devaient le prendre d'eux-mêmes; » puis il invoque la publicité de sa lettre au Pape qui justement faisait le secret et principal grief, et la soumission absolue et sans restriction qu'il promettait pour la décision de Rome¹, mais dans les termes de laquelle ses adversaires et Bossuet en particulier croyaient voir au contraire qu'il se ménageait « des apologies et des évasions². » Quelque sincère qu'elle fût, l'expédient n'en était pas plus praticable. Fénelon l'avait-il compris lorsqu'il en avait supprimé la mention dans la seconde édition de sa première Réponse? Croyons que non, puisqu'au plus fort de cette lutte il recommandait à Chanterac de rappeler aux cardinaux l'assentiment donné par M. de Chartres à une édition nouvelle, et rejetait sur ses adversaires l'insuccès de cet *expédient si naturel*, suivant lui³.

Là-dessus Bossuet dans les *Remarques* répète encore que, pris publiquement par M. de Cambrai à garants de ses erreurs, les prélats ne pouvaient se contenter d'envoyer à Rome leurs mémoires secrets. « Notre silence n'eût-il pas été un consentement honteux à l'erreur qu'on nous imputait⁴? » En cela il usait rigoureusement d'un droit très-réel, comme M. de Bausset lui-même en convient⁵.

Voilà l'exposé complet qui n'avait pas encore été fait dans les histoires de la discussion des deux contestants sur le point le plus important de leurs procédés dans cette affaire. Le fait, dont l'abbé Rohrbacher ne dit qu'un mot et triomphe avec

¹ *Rép. à la Relation*, chap. vii, § 80, p. 419.

² Bossuet à son neveu, Paris, 12 août 1697, t. xviii, p. 218. Nous verrons dans l'article suivant que Bossuet trouvait équivoques les deux lettres à un ami.

³ A Chanterac, Cambrai, 30 août 1698, t. ix, p. 383.

⁴ *Remarques sur la rép. à la Relat.*, art. x, § 2 entier, n^{os} 11 à 15, t. xix, p. 197, 198.

⁵ Voyez notre précédent article.

rop peu d'examen, est donc bien éclairci. L'évêque de Chartres n'a jamais varié pour le fond. Il croyait témoigner véritablement son amitié à M. de Cambrai en cherchant à lui faire reconnaître les erreurs de son livre : il l'y engageait encore oralement, par l'intermédiaire de l'abbé Quinot pour éviter le jugement de Rome qui ne pouvait lui être favorable. Si la proposition de Fénelon de soumettre de concert les questions au Pape fut ensuite transmise à M. de Chartres par les amis de M. de Cambrai, ce que rien n'établit, il ne paraît pas que l'évêque y ait fait aucune réponse; du moins il n'en reste pas la trace : il la regardait donc comme inacceptable. De plus il n'en parla plus à Bossuet. Aussi l'abbé Rohrbacher a-t-il été très-loin lorsqu'il a écrit : « Si Bossuet avait eu pour l'archevêque de Cambrai, son ancien ami, la centième partie de la » condescendance qu'il témoigna pour l'écrivain janséniste » (Quesnel, en essayant de justifier l'approbation que M. de » Nonilles archevêque de Paris avait donnée à son livre des » *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament* dans le temps » qu'il était évêque de Châlons), leur querelle se serait terminée amiablement par une nouvelle édition du livre faite sur les observations des théologiens de Rome.

De ce que nous venons d'exposer, il ressort évidemment et de plus en plus que tous les efforts tendaient à retenuir en France cette cause et à l'y éteindre. L'amitié, l'amour propre blessé, les intérêts particuliers se réunissaient aux idées gallicanes ou à la crainte de quelque démêlé de juridiction pour produire ce désir unanime. Tout semblait devoir conspirer à empêcher que la contestation fût soumise au Saint-Siège; le Saint-Siège ne songeait pas à l'évoquer et tout conspira pour qu'elle ne pût être jugée et terminée que par le Vicaire de Jésus-Christ.

Fénelon, sans doute était sincère lorsqu'il écrivait : « Ma » soumission au Pape n'était pas une déclaration de guerre ; » au contraire, c'était un gage de mon zèle pour la paix.¹ » Elle causa la guerre, et le Pape se trouva juge du camp.

ALGAR GAIVEAU.

¹ *Loc. cit.*, p. 296.

² *Rép. à la Relat.*, chap. vii, § 80, p. 420.

Histoire de la Philosophie.
LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

LA MORALE EN SOI.

Formule de Socrate; adages modernes qui s'y rapportent. — Fausseté de cette formule. — De la raison et du sentiment comme sources de la morale.

Ce qui est au-dessus de nous ne nous importe en rien, *quod supra nos nihil ad nos*²; telle est la formule que Socrate a donnée lui-même de son idée dominante, dont il a fait son point de départ, sa règle d'observation et d'enseignement. Avant d'en examiner la valeur, il est à propos d'en rapprocher d'autres adages modernes, qui ont quelque rapport avec l'oracle socratique. On cite ce mot écrit par Henri IV, «*Ceux* » qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion, » et moi je suis de celle de ceux qui sont braves³. » Aronet, dit M. de Voltaire, écrivait à son roi de Prusse, dit le Grand :

Le musulman, le juif et le chrétien

Chez vous tout est reçu si bien,

Pourvu que Dieu soit votre Dieu.

En après avoir vu à l'œuvre les jésuites en Algérie, un gouverneur général témoignait l'estime un peu étonnée qu'il en avait conçue, en disant : «*Où un jésuite soit le diable, il peut pourvu qu'il fasse le bien, le baptême et le gontier.* »⁴ Ici, il ne manque certainement pas de chrétiens sages qui auront soupçonné quelque malice dans ces vers de Voltaire, et applaudi le mot de Henri IV avec celui du maréchal Bugeaud. Pourtant, ce ne sont que trois manières différentes d'exorimer la même chose, à savoir qu'on peut également être pour Dieu, ou pour Mahomel, ou pour le diable, de bonne foi et à bonne fin; faire autant de bien dans une croyance que dans une autre, que la religion, en un mot, n'est qu'une

¹ Voir le 1^{er} article au N^o de mars, et *deuxième*, p. 230.

² Minutius Felix, *Octavine*.

³ Lettre au baron de Batz.

opinion, mais l'honnêteté un principe. La franc-maçonnerie a dû son succès à cette habile niaiserie, (qu'elle adopte publiquement pour sa marque de fabrique, au moment même, où elle fait à l'intérieur tout ce qu'il faut à outrance par tous les moyens de destruction !.

Le plus habile de tous les phraseurs du premier empire, Fontanes, à propos d'un redressement de comptabilité, faisait un jour cette recommandation à un fonctionnaire sous ses ordres : *La paix vaut mieux que la vérité.* Il érigait ainsi en axiome de sagesse un sentiment, qui n'a jamais été plus commun qu'aujourd'hui, celui de la conciliation, qui ravit tant d'intelligences tourbillonnées par les faits accomplis, et qui toutefois ne signifie autre chose, sinon :

Laissez faire aux coquins le bonheur de la terre.

« Chacun chez soi, chacun pour soi, » est encore une devise connue, et l'application bouffonne qu'on en a faite assez récemment au plus triste sujet d'indignation et de pitié, dispense de tout commentaire. Les dictons de ce genre, dont les temps modernes sont très-fertiles, ont pour souche commune celui de Socrate, et le dicton de Socrate, c'est Cicéron, qui après Platon et plus que Platon, l'a fait valoir par son administrative approbation. « Socrate dit-il, me semble, comme à tout le monde, avoir le premier des choses cachées par la nature elle-même et cherchées par tous les philosophes antérieurs, ramené la philosophie à la vie commune. »

M. Viennet, grand-maître du Conseil suprême, à la fête du Rite écossais, le 28 déc. 1861, a prononcé un discours où l'on trouve cette superbe déclaration : « Quand nous admettons un profane à nos mystères, nous ne lui devons rien de ce que nous sommes, de ce que nous sommes devenus, et de sa conduite dans le monde; nous lui parlons de Dieu, comme de l'air de son pays, de toute morale, de toute vertu, et nous laissons aux délégués du ciel, de la terre et du monde, le soin et la liberté de lui donner ce qu'ils veulent. »

« Nous ne sommes pas de ceux qui ont le droit de se faire respecter par tous les hommes, et de prétendre à l'empire de la terre. Nous sommes de ceux qui ont le droit de se faire respecter par tous les hommes, et de prétendre à l'empire de la terre. Nous sommes de ceux qui ont le droit de se faire respecter par tous les hommes, et de prétendre à l'empire de la terre. »

« toutes les phases, à tous les incidents de la vie humaine. La fraternité qui lui est imposée par son initiation, est celle-là même que le Christ a commandée aux hommes. » La morale du Ceran ne ressemble guère cependant à celle de l'Évangile; et puisque la fraternité est enseignée par le Christianisme, que peuvent y ajouter la franc-maçonnerie et M. Viennet, et quel droit ont-ils de l'imposer ?

» l'étude seule des vertus et des vices, du bien et du mal; à
 » bien persuader que les choses célestes sont trop loin d'
 » notre connaissance, et que fussent-elles au mieux connues,
 » elles ne servent de rien pour bien vivre¹. » C'est ingénieu-
 sement dit, mais ce n'est pourtant qu'une élégante amplifi-
 cation d'une sentence vide, née d'une observation très-bonne
 avec un air de haute perspicacité.

Il faut d'abord ici ôter une équivoque, qui a fait tout le
 mérite du dicton socratique, en donnant le change sur la
 question. Tous les philosophes, avant Socrate, étaient regardés
 comme des *physiciens* uniquement occupés à observer la na-
 ture, à étudier l'organisation, les lois de l'univers et surtout
 les astres. Rien ne semblait plus inutile, et Thalès n'avait pu
 persuader le contraire par la prédiction d'une éclipse de
 soleil, ni par la prévision même d'une année fertile, et le gain
 considérable qu'il en avait tiré en achetant la récolte
 d'olives à Milet avant que les oliviers fussent en fleur². Cepen-
 dant ils avaient un but bien plus important que la connais-
 sance de la nature visible et des phénomènes célestes; ils
 voulaient parvenir à la cause première, connaître l'origine
 et conséquemment la destinée du monde et de l'homme.
 Socrate et Cicéron savaient bien que c'était là de quoi il
 s'agissait, mais ne voulant pas avouer l'impuissance de la
 philosophie et de leur propre conception, ils affectaient de
 s'en prendre aux anciens philosophes, et au lieu de poser et

¹ Cic., *Quæst acad.*, l. 4 : Socrates mihi videtur, id quod constat inter omnes, primus a rebus occultis et ab ipsâ naturâ involutis, in quibus omnes ante eum philosophi occupati fuerant, avocasse philosophiam et ad vitam communem adduxisse; ut de virtutibus et vitis omninoque de bonis rebus et malis quæreret; celestia autem vel procul esse a nostrâ cognitione censeret, vel si maxime cognita essent, nihil tamen ad bene vivendum. — *De Republica*, t. 1, 10. Quod etiam sapientiorum Socratem soleo judicare, qui omnem hujusmodi curam deposuerit, eaque quæ de naturâ quærentur, aut majora quàm hominum ratio consequi possit, aut nihil omnino ad vitam hominum attinere dixerit. — *Tusculan.*, v, 4 : Philosophiam devocavit e celo... et in domum introduxit et coegit de vitâ et moribus rebusque bonis et malis quæreret. — *Cleop. Alexand.*, *Stromat.*, t. 14, dit la même chose, d'après les *Siltes* du poète Théon, qui appelle Socrate un *charlatan* et un *discourant de lois*. Voir *Diog. Laert.* *Socrate*, initium. — *Sextus Emp. in Mathem.*, l. vii, 8.

² Cicéron., *De Divin.*, lib. 1; Rollin, *Hist. ancienne*, t. II.

d'expliquer nettement la question, ils la supprimaient en paraissant la résoudre de la manière la plus simple et la plus utile; la solution adoptée à bon escient par les habiles, acquit aussitôt autorité d'axiome par l'adhésion moutonnière des esprits médiocres, qui font le grand nombre, toujours charmés de faire acte d'intelligence en s'associant à quelque sublimité nouvelle de l'humaine raison.

Si en effet les anciens philosophes avaient perdu leur temps, s'il ne résultait de toutes leurs spéculations qu'un ridicule brouillis d'hypothèses, leur tort n'était pourtant pas d'avoir cherché au-dessus d'eux ce qu'ils ne pouvaient découvrir en eux-mêmes et ce qu'il importait le plus de savoir. Au moins d'être enfoncé dans la vie des sens « comme les brutes, » dont les yeux tournés vers la terre ne sont faits que pour « y voir leur pâture¹ », il n'est personne qui ne se demande :

Que suis-je, où suis-je, où vais-je, et d'où suis-je tiré ?

Et le spectacle de l'univers, de son mouvement si régulier, nous révèle une cause première, un Être tout-puissant, par qui subsiste tout ce que nous voyons². A plus forte raison n'avons-nous pas reçu au hasard une vie intelligente; et le genre humain a dû nécessairement être formé pour une fin et selon des conditions déterminées, qu'on peut déjà entrevoir dans les lois établies chez tous les peuples, et mieux encore dans les rites religieux, tous fondés, malgré leur bizarre diversité, sur l'idée et l'universelle pratique du sacrifice, qui présuppose faute et expiation. Il n'était pas difficile de s'en éclaircir chez les peuples les plus anciens et de remonter ainsi à l'histoire primitive. La tradition s'en perpétuait même avec assez de retentissement en Orient pour y attirer les sages de la Grèce à s'en instruire. Mais aucun ne disait ce qu'il y avait appris. Il n'y a jamais eu de race plus ingénieuse que les Grecs

¹ Minutius Felix : *Cum à feris belluis hoc differamus, quod illis prona in terramque vergentia nihil nata sint prospicere nisi pabulum* (*Octavius*, c. 17).

² Minut. Fel. *Sacrilegi, vel maximi inest, humi querere quod in sublimi debeat invenire!.. Quid enim potest esse tam apertum, tam confessum, tamque perspicuum, eum oculos in cælum sustuleris et quæ sunt infra, circaque instraveris, quam esse aliquod Numen prestantissimæ mentia, quo omnis natura inspiretur, moveatur, alatur, gubernetur?* (*ibid. Patr. lat.*, t. III, p. 284.)

et spécialement les Athéniens, mais toujours plus idolâtres de la beauté extérieure, ils n'étaient plus, depuis longtemps que des artistes, des poètes et des sophistes. Quand Hésiode se présenta pour le concours de l'hymne en l'honneur d'Apollon à Delphes, sa composition avait été exclue parce qu'il n'avait pas la voix assez agréable pour la chanter. Au temps même de Socrate, ce fut, dans l'histoire écrite par Hérodote, l'élégance du style, plus que le récit, qui charma l'assemblée des jeux Olympiques, et ensuite celle d'Athènes. Les Grecs avaient toute l'insouciance ignorante de la présomption et de la sensualité. Les philosophes, renus de leurs investigations orientales aimaient mieux s'approprier le peu qu'ils en avaient fait, pour en faire honneur à leurs inventions cosmogoniques; ils n'avaient eux-mêmes ni le goût ni le courage de la vérité, et ils ne connaissaient trop bien les Athéniens pour incapables d'écouter un enseignement sérieux et surtout contraire à leur voluptueuse mythologie. Lorsque S. Paul, venant d'Antioche dans l'Asie mineure, se mit à braver en disant: Nous l'entendons là-dessus une autre fois si vous le voulez. C'est pourquoi précisément, dit-on, Socrate, après avoir, comme tous les autres, étudié les secrets de la magie, jugea sagement qu'il valait mieux y renoncer, dans l'impossibilité de les pénétrer ou de les révéler, et qu'il prit le parti de dégager de cette philosophie, pour l'appliquer exclusivement à la morale, dont il a eu le grand mérite de faire une science usuelle. Il ne cherche point l'origine du mal, mais il connaît les biens et les maux, qui font le bonheur et le malheur de l'homme, c'est la base de sa morale. Notre esprit, disait-il, ne discerne qu'à la faveur de leurs symboles le bon et le mauvais. Cependant les dieux nous ont accordés, pour nous diriger, la sagesse, qui est une raison éclairée nous montrant les objets tels qu'ils sont et déterminant notre volonté par la seule force de l'évidence... On ne fait le mal que parce qu'on ne le connaît pas et qu'on le prend pour le bien... Les dieux parlent sans cesse à l'homme par

² Seneca, de Benefic., v, 6.

« les lois nos vertues, qu'ils ont jetées dans leur cœur. »
 « C'est, n'est pas mal phrase, mais qu'est-ce que cela signifie ?
 Je voudrais bien savoir comment on peut connaître les biens
 qui font le bonheur et les maux qui font le malheur, sans avoir
 maître d'origine du mal, qui doit être pour quelque chose, ne
 semble dans les maux ou le malheur, comment des lois gé-
 néral dans le cœur par des Dieux (une divinité quelconque) qui
 nous parlent sans cesse, line nous instruisent pas assez à
 discerner le bon et le mauvais, et comment la Crainte de
 leurs courroux notre raison peut se faire passer pour pro-
 duire l'évidence à déterminer la volonté. Quelles sont en ef-
 fet les lois gravées dans le cœur ? Rien de plus simple, répon-
 de-t-on encore, ce sont tout ensemble l'instinct de bien-être
 et de la noblesse à véridé, le respect et l'usage et de l'hu-
 main. Voilà les deux lois, ou pour mieux dire, les deux prin-
 cipes de la morale que les superstitions ont toujours plus ou
 moins allées, qu'elles ont même partout, comme Rousseau,
 Voltaire et tous les presgens d'esprit après eux, jusque Tou-
 queville, ont tant et si affirmitivement répété, comme vérité
 essentielle, la loi de nature, qui répond si bien au cœur, à
 l'intelligence de l'homme, et à laquelle il sera plus sûr de
 se rapporter. Je n'ose y croire, mais si l'on n'ose croire
 à l'origine de la loi, alors on s'y obstine jamais rapporté. Et si
 les superstitions ont été altérées, comment a-t-on pu
 découvrir que elle est la même partout ? Les sentiments et la
 justice ont assez triomphé leur hérité dans les derniers
 temps, on répète au siècle dernier sur tous les tons. Con-
 stance toujours votre cœur, sur le respect à la loi de nature,
 et le siècle présent a été bon, dans son enfance, de tous ces
 lois en maximes, en traités, en pastorales, en romances phi-
 losophiques, mythologiques et démocratiques, qui est-il
 résulté en somme, nous devons plus nous en faire plus na-
 turelle ? ... en suite de la loi de nature et de la loi de nature on n'a
 que la loi de l'instinct de nature se ressemblent si peu d'un
 bout à l'autre du genre humain, que les observateurs intré-
 dules en font un argument contre l'unité des races. En
 Afrique, à Canton et dans toutes les villes de la Chine, où il

¹ Anacharsis, c. 67. Voy. l'Appendice à la fin de cet ouvrage.

se présente un acheteur, les mères courent vendre leurs enfants, sans verser une larme, sans autre émotion que la joie de compter entre leurs mains les quelques pièces de monnaie dont on a payé le fruit de leurs entrailles; et plus horriblement encore pères et mères noient ou jettent en pâture aux animaux leurs enfants moribonds, quand ils ne les achèvent pas à coups de hache¹. L'Europe même, si polie, si savante, combien remarque-t-elle de déceptions dans les liens du sang, les affections de famille? Que de honteux et sauvages déments sont donnés tous les jours devant nos tribunaux aux sentiments de la nature! Combien d'ingratitude filiales, de paternelles brutalités, de maternités sans tendresse, sans soin, sans pitié!

Est-ce plutôt la *Raison* qui doit nous guider? Oh! sans doute, c'est là sa grande aptitude et sa vocation, selon les rationalistes. Beaucoup de gens de foi veulent aussi que la *Raison* ait sa tâche propre dans le perfectionnement moral, comme dans les arts, l'industrie, la science et la législation, et qu'elle ait donné au monde une morale fort convenable de sa façon par le développement de son aptitude. On en doit tenir compte, à leur avis, pour n'être pas ingrat envers le Créateur, et reconnaître le prix de ses dons. La pensée est pieuse, et pour leur satisfaction, l'on peut rappeler en témoignage les vers où Louis Racine a recueilli des divers poètes païens les dix commandements de Dieu². Mais quelle preuve en tirera-t-on? Que la *Raison* disserte là-dessus et y reconnaisse des préceptes certains, rien de mieux; toutefois ce n'est pas merveille, et il faut avouer que sans cela la raison serait fort peu raisonnable. Elle ne le serait guère davantage si elle prétendait les avoir inventés en concurrence avec son Créateur. Tout ce qu'on peut conclure du fait, c'est que la charte de Sinaï a été plus répandue qu'on ne croit, moins oubliée que la première Révélation faite à notre premier père, et renouvelée, après la catastrophe diluvienne; dans les sept préceptes des Noachides. Si la *Raison* avait été capable de les trouver toute seule, il lui eût été bien plus facile encore de les retenir, et elle n'eût pas

¹ *Annales de la Propagation de la Foi*, t. xiv, et passim.

² *Poème de la Religion*, chant vi.

un besoin que Dieu donnât par Moïse à son peuple une loi écrite et plus complète. Pour tout chrétien, l'argument est péremptoire.

Quant aux Rationalistes, qui n'ont pas la crédulité d'admettre la première ni la seconde Révélation, ils sont nécessairement obligés de nous découvrir le mot de l'énigme. Ils nous viennent d'un ton absolu : *Être raisonnable, obéir à sa Raison.* L'anjonction est d'abord comique; car que j'obéisse ou non à ma Raison, cela ne vous regarde pas; et comme ma raison et moi, c'est tout un; vous me sommez; dans le fait, de m'obéir à moi-même, à quoi nous sommes tous assez enclins; de sorte que votre grave sermone se réduit à une emphatique adaise. Ensuite puisque vous prétendez vous mêler des affaires d'autrui, en vous appuyant probablement sur la parité de nature, d'où il vous soit loisible de considérer ma raison et la vôtre et celle de tous dans leur aptitude commune, apprenez-vous pourquoi la Raison en général a perpétuellement employé tant d'adresse à éluder, à fausser, à violenter des préceptes qu'elle aurait elle-même conçus; formulés, promulgués, et l'on veut qu'elle se contemple et s'admire comme dans son œuvre propre? Pourquoi est-elle si peu et si rarement en harmonie avec le sentiment de la nature et avec elle-même? Pourquoi, proclamant partout l'idée incontestée du juste et de l'injuste, n'en fait-elle pas dans l'usage une application invariable? Pourquoi résiste-t-elle si souvent à cette idée irrévocable? Remontez donc logiquement au Chinois l'infirmité de son astuce cupide, à l'Indien de Tonga-Tabou la lâcheté extérieurement sa fraternité hypocrite, au Tagal des Philippines la vileté de sa vie animale que. Représentez le droit d'autrui à ces nos paresseuses et rusées, qui ne respirent que le gain et la satisfaction de leurs grossiers appétits; attaquez la conscience de ces âmes qui ne cèdent qu'à la crainte et aux coups.

Et ce qui est bien plus étrange, expliquez-nous pourquoi

Annales de la Propagation de la Foi, t. xvii, p. 423. Voyez à la Commission de la nature dans les *Isles des Amis*. — Jurin de la Gravière, *Voyage de l'Amir*, t. n, ch. 1, décrit l'ignoble apathie de l'Indien de Manille; ce n'est pas le conquérant espagnol, c'est le Tagal, qui répète le proverbe *Donde nasce el Indio nace el bejuco*, où naît l'Indien, naît le ratin.

les peuples civilisés et chez eux les hommes les plus éclairés ne donnent pas souvent de plus hauts exemples? Pourquoi la Raison, même chez le plus honnête homme, a-t-elle quelquefois tant d'hésitation et de peine à discerner ce qui est juste et à s'y conformer? On sait si peu ce qu'on dit en exaltant démesurément la raison, qu'un poète, très-fameux pour son esprit et sa philosophie, dénie à la nature humaine la faculté de distinguer le juste de l'injuste :

Nec natura potest justo secernere iniquum
 Dividit ut bona diversa, fugienda potendis.

Deux esprits éminents, un peu plus sérieux que le poète épicurien, ont senti ces difficultés du théorème socratique, dont ils ne pouvaient se rendre compte. « Si la nature, écrit Cicéron, nous avait formés de telle sorte que nous puissions la voir, la pénétrer et accomplir le cours de notre vie sous son excellente direction, personne n'aurait besoin d'étude ni d'enseignement. Mais elle nous a donné seulement de petites heures, que nous éteignons bien vite par les mauvaises mœurs et les opinions fausses, qui ne nous laissent apercevoir nulle part la lumière de la nature. Il y a dans nos âmes les semences innées des vertus, dont la croissance n'étant point empêchée, la nature nous conduirait elle-même à une heureuse vie. Mais à peine mis au monde recevons-nous les premiers soins, nous vivons dans la corruption et dans la plus extrême perversion d'idées, il semble que nous ayons sucé l'erreur avec le lait de la nourrice. Rendus à nos parents et confiés aux maîtres, alors nous sommes tellement imbus d'erreurs, que la vérité cède au préjugé et la nature elle-même à l'opinion établie. Vient ensuite les poètes; comme ils ont une grande apparence de savoir et de sagesse, on les écoute, on les lit, on les apprend et ils entrent profondément dans l'esprit. Lorsque à cela s'ajoute encore un autre maître et en quelque manière le plus considéré, c'est-à-dire le peuple et toute la

1104; Rom. Saïr., 3, S. Augustin, qui réfléchissait un peu plus que Epicure, est d'un avis tout à fait contraire, in Rom., 26, concio 21 et 22. Accipit. (Quinto)
 • amplius, id est, mentem, que possit intelligere, que possit sapere veritatem,
 • que possit justum ab injusto discernere, que possit sapere, desiderare, acertorem laudare et inherere illi. »

« multitude partout amie des vices, alors nous sommes infectés
 à d'idées fausses et nous sortons tout à fait de la nature ! »
 Comment, avec cela s'accorder, s'instruire et s'enquérir
 même de la morale ?

Aussi la philosophie, que Socrate avait prétendu tirer de ses
 incertitudes, en lui marquant le vrai but de la sagesse, avec
 une méthode si simple et si sûre pour y parvenir, n'en a pas
 le moins du monde profité. Sénèque l'avoue, Sénèque, raison-
 neur à outrance et admirateur sans réserve de Socrate.

« L'antique sagesse, dis-tu, se bornait à prescrire ce qu'on
 ne devait faire, ou à rien faire. Les hommes étaient de beau-
 coup meilleurs. Depuis que les doctes ont écrit les livres
 nous enseignent, nous nous enseignent moins, aujourd'hui à vivre
 qu'à disserter. Sans doute, cette sagesse antique fut toute
 simple en naissant, comme les autres arts, qui ont acquis
 de la finesse avec le temps. Mais il n'était pas en soi besoin
 de remèdes laborieux. La méchanceté n'était pas encore si
 hardie ni si répandue. Dans cette perspective de nature, il
 faut quelque chose de plus fort pour dissiper des maux
 innérents à la nature et à l'humanité. »

Et ce qu'il y a de bien plus curieux, c'est l'espèce de doc-
 trine transscendantale que ce progrès de dépravation a suggérée
 à Sénèque et qu'il a commencé par formuler comme l'indis-
 pensable moyen de relever la morale méconnue et méprisée.
 Car le principal sujet de sa lettre 125^e est l'insuffisance de la
 philosophie pour régler ou prescrire : « La vraie happiness con-
 siste, dit-on, dans les actions droites et les actions droites
 sont le fruit des préceptes, dans les préceptes suffisent pour
 le bonheur ; mais il faut que l'esprit y soit docile. En vain
 les préceptes se présentent, si l'âme est circonvenue par de
 fausses idées. Ajoutez que dans cet état si l'on fait le bien,
 c'est sans le savoir. Nul ne peut, à moins d'une excellente

¹ Cic. Tusculan. III, 1, 2.
² Plac. 64, 67, 71, 104; de bénéf. V, 6; de ira, III, 13; de beat. vita, 25.
 Socrate pour Alcibiade et pour
 Sénèque, qui n'a rien d'étonnant dans le précepteur de Néron.
 tome I. — 1831. — 1831. — 1831. — 1831. — 1831.

» disposition et d'une entière instruction, en accomplir les
 » conditions, ne sachant quand, jusqu'où, avec qui et com-
 » ment... Les préceptes n'y suffisent pas; les actions honnêtes
 » étant fondées sur les *principes* et non sur les *préceptes* seu-
 » lement... Tous les arts et surtout les arts libéraux ont leurs
 » *principes*... Aucune science spéculative, qui n'ait ce que
 » nous appelons *principes* et que les Grecs appellent *dogmes*,
 » comme on en trouve dans l'astronomie et la géométrie¹. »
 La seule chose claire qui résulte de cette philosophesque
 mystagogie, c'est qu'il faut autre chose encore que la morale,
 le sentiment et la raison, pour pratiquer la morale.

La *Réforme* socratique demeurerait donc sans effet aucun; la
 Philosophie *ramenée du ciel en terre* n'était qu'une métaphore
 vide, dont Cicéron était dupe comme tant d'autres. Socrate
 avait cru mettre la Morale plus à notre portée en la séparant
 de la Religion et l'unissant par un pacte amiable au sentiment
 et à la raison, pour les diriger; il l'avait mise réellement dans
 leur dépendance. Il l'avait réduite à la condition d'une reine
 constitutionnelle, dont les sujets rôtifs restreignent, con-
 testent sans cesse les droits, les dénieient et s'en moquent; ou
 quelque chose de pis, il en avait fait un fétiche, très-invoqué,
 très-honoré, mais aussi souvent battu par ses adorateurs. C'est
 un prodige de la sottise humaine et spécialement de l'orgueil
 moderne qu'une telle absurdité ait persisté et soit plus que
 jamais aujourd'hui reçue, proclamée, comme la plus haute
 expression de la sagesse et le *dogme* social par excellence.

APPENDICE.

Barthélémy et le *Voyage du jeune Anacharsis*.

Ce livre, qui avait coûté trente ans de travail, enleva l'ad-
 miration générale à son apparition, en 1788; et lorsque l'au-
 teur fut *incarcéré* comme suspect, en 1793, aux Magdelonnettes,
 les prisonniers de la civilisation, émancipée par la morale,
 descendirent au-devant de lui avec tous les témoignages d'une
 vénération attendrie, tant on était loin de comprendre que

¹ Senec. *Epist.* 95 : *Actiones honestas ex decretis fieri, non tantum ex prae-
 ceptis... Nulla ars contemplativa sine decretis suis est, quæ Græci vocant
 δόγματα, nobis decreta licet appellare vel scita vel placita : quæ in geometriâ
 et in astronomiâ invenies.*

l'horrible liberté de 1793 ne faisait autre chose que de réaliser la liberté philosophique à la romaine et à la grecque de 1789, et que le malheureux Barthélemy avait sa triste part dans ce bouleversement social. Cependant on voyait *l'ambassadeur et l'orateur du genre humain, l'ennemi personnel* du divin Rédempteur, le prussien Cloutz, élu patriote de France à la Convention, parce que *son cœur était français*, comme il disait, et *son âme sans-culotte*, ce fou enragé, qui par une coïncidence remarquable avait changé son nom de baptême en celui d'*Anacharsis*. Barthélemy ne passa qu'une journée en prison; il fut rétabli aussitôt dans son emploi, on lui offrit même de confier à ses soins la Bibliothèque devenue *nationale*, au moment que tant de gens, bien autrement recommandables, étaient livrés à la hache révolutionnaire pour leur illustration, leurs talents ou leurs vertus. Personne ne parut étonné de l'insigne exception accordée à l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, et n'en aperçut la cause. On n'y songea même pas, et je ne sais pourquoi on a si bénévolement estimé ce savant comme un homme de bien. Il est assez clair par le *Mémoire abrégé de sa vie*¹, écrit de sa main à cette époque même, que nourri dans le jansénisme, il s'était destiné à la vocation sacerdotale pour l'agrément et les avantages des bénéfices ecclésiastiques, et qu'il n'a jamais pardonné à son évêque de l'avoir pénétré, d'avoir su « qu'il lisait S. Paul et les *Pères jansénistes* de la primitive Église, » et de ne l'avoir pas du moins admis aux *bénéfices simples*, dont un laïque pouvait jouir, et dont Barthélemy se serait fort accommodé, comme d'autres, à titre d'abbé sans conséquence. Or, cet évêque était Belzunce, qui au plus fort de la peste, où il exposait sa vie pour son troupeau, travaillait encore à préserver les fidèles d'une autre contagion en composant sa *lettre à l'archevêque de Toulouse, 1720*, et démasquant la rigoriste hypocrisie de la secte janséniste et des *appelants*. Aussi est-il représenté par Barthélemy comme un homme inepte, gouverné par deux

¹ Voici le titre complet : *Mémoires sur la vie de l'abbé Barthélemy*, écrits par lui-même, précédés d'une notice par Lalande, et du jugement sur le *Voyage du jeune Anacharsis*, in-8° Paris, 1799, 1824.

vils intrigants, le P. Favre et le P. Maire, celui-ci surtout, qui tenaient le prélat en « activité contre les parlements ennemis » des jésuites. » Le P. Maire, d'ailleurs, ne pouvait être qu'un sot détestable, puisqu'il disait que « les académies perdraient » la religion. » Chacun sait aujourd'hui combien le fanatisme aveuglait ce religieux ignare, quand on voit les Académies si zélées pour la foi et si pieusement déclarées contre des faux savants, les francs-maçons et les renégats ! On comprend la rancune du séminariste détroqué de ce temps-là ; son esprit aigre-doux en fit bientôt un académicien, un garde des médailles (au moins savait-il son métier), et tout cela par la faveur du fameux duc de Choiseul, dont il s'honora d'être l'ami et l'admirateur, bien qu'il considérât philosophiquement « un bienfaiteur comme l'obligé du protégé, qui daigne accepter un bienfait. »

C'est en dire assez sur l'homme ; quant au livre, si la basse tourbe des niveleurs s'en souciait peu et ne le connaissait pas, les plus instruits des meneurs en faisaient grand cas ; on en jugera par la pièce suivante, que Barthélemy nous a précieusement conservée :

Le 21^e jour du 1^{er} mois, l'an 2 de la République une et indivisible (1^{er} octobre 1793).

Paris, Ministère de l'Intérieur, Département de la Seine, Bureau d'Administration, garde de la Bibliothèque nationale,

En sortant dans la Bibliothèque nationale, d'où quelques circonstances rigoureuses vous ont momentanément enlevé, dites comme Anacharsis, lorsqu'il contemplait avec saisissement la Bibliothèque d'Euclide : C'en est fait, je ne sors plus d'ici. Non, citoyen, vous n'en sortirez plus, et je fonde une confiance sur la justice d'un peuple, qui se fera toujours une loi de récompenser l'auteur d'un ouvrage ; on se rappelle avec tant de séduction les beaux jours de la Grèce, et ses mœurs républicaines qui produisaient tant de grands hommes et tant de grandes choses. Je confie à vos soins la Bibliothèque nationale ; je me flatte que vous accepterez ce dépôt honorable, et je me permettrai de pouvoir vous l'offrir. En lisant pour la première fois le Voyage d'Anacharsis, j'admire cette production où le génie sait donner à l'érudition tant de charmes ; mais j'étais loin de penser qu'un jour je serais l'organe, dont un peuple équitable se servirait pour donner à son auteur un témoignage de son estime.

Je ne vous dissimulerai pas que ce sanctuaire des connaissances humaines s'est peu ressenti jusqu'à présent de l'influence de la Révolution ; que le peuple ignore encore que ce domaine est le sien (c'est pourquoi ce peuple équitable

témoignait tant d'estime au citoyen Barthélemy, qu'il doit en jouir à toute heure, et qu'il doit n'y rencontrer que des Calfas, également disposés à l'accueillir fraternellement. Faites donc, citoyen, que ce monument soit digne d'une grande nation, nous rappelle enfin tous ces précieux avantages que l'esprit et les yeux voulaient à recueillir dans les plus petites républiques de l'antiquité, avant d'arriver à un tel point de perfection.

Barthélemy reçut ce compliment de complaisance, comme un témoignage également honorable pour le ministre, et pour lui-même. Cette lettre, la démarche du ministre (qui la lui porta en personne), les grâces dont le bienfait était accompagné, le touchèrent profondément; il ne pouvait trouver de termes pour exprimer la reconnaissance dont il était pénétré, il daigna donc très-fort accepter le bienfait, et s'il ne consentit pas à se charger de la Bibliothèque nationale, c'est qu'il sentait que les forces lui manquaient. Il ne résista pas longtemps au chagrin d'avoir failli perdre « la dernière ressource qui lui restât pour subsister. » Mais ni les maux publics, ni ses disgrâces, ni la poignante naïveté de la réparation, qui l'associait à une horrible responsabilité, ne lui ouvrirent les yeux sur son œuvre. Ce vieillard classique et janséniste plombé ne sentit pas le désordre qu'avait jeté dans les têtes son imagination saturée de mythologie et de philosophie. Le commun des lettrés, nourri, abreuvé, comme lui depuis trois siècles, des mêmes idées, n'y vit pas davantage. L'engouement continua pour le *Voyage du jeune Anacharsis*. Le style médiocrement ourdi de vieilles métaphores élimées et cent fois retournées n'approche pas de la couleur et du tissu homérique du *Télémaque*, mais en sens contraire de ce roman-poème, où un beau génie a si peu sagement revêtu de formes païennes des réflexions chrétiennes, le jeune *Anacharsis* est encore plus grec, plus idolâtrique de fonds que de forme. Le Paganisme y respire dans chaque ligne. Les mœurs, les fêtes, les usages, les personnages, le caractère subtil et remuant de la civilisation hellénique y sont mis en scène avec tant d'art, qu'on sortait de cette lecture comme d'un palais féerique, l'esprit imprégné de poésie, d'éloquence, de vénustés sensuelles, de rationalisme et de démocratie, qu'on appelait beau.

Non d'un Hiérophane, un des interlocuteurs d'*Anacharsis*, dans les visites faites à la bibliothèque d'Euclide.

idéal, sagesse, héroïsme, et qui coulaient dans les cœurs, comme une lave molle, la plus avide audace d'indépendance et de volupté. Cette érudition pittoresque, avec les charnalités coquettes des *Lettres à Emilie sur la mythologie*, soutint la gloire de Sparte et d'Athènes à travers l'atroce émulation de la Convention et les stupides singeries du Directoire. On se délectait à ces fictions, on y cherchait une distraction à l'horreur et au dégoût de tout ce qu'il fallait voir et entendre journellement. Personne n'y signala, n'y remarqua quelque rapport. Pour les catholiques fidèles, pour le clergé même, qui avaient tant souffert, qui considéraient tristement tant de ruines à réparer, si le libidineux commentaire de l'*Appendix de Diis*, par Demoustier, était un objet de réprobation, le *Voyage du jeune Anacharsis* demeurait un agréable et savant tableau des *beaux temps* de la Grèce. L'illusion dura vingt ans encore et ne commença de s'effacer peu à peu que sous le despotisme impérial.

Aujourd'hui nous ne sommes plus grecs, mais romains des Césars; nous avons laissé loin derrière nous les systèmes mesquins de l'ancien monde. Avec une extrême prétention de science transcendante, qui nous le fait regarder en pitié, nous avons plus le goût du luxe que de l'art, une activité raisonneuse, qui fuit la réflexion. Nous pensons électriquement et matériellement, ne procédant que par la vapeur et la statistique. Les idées se mesurent, se cubent, se brassent, se moulent, s'exploitent. L'étude méditative n'est plus le lot que de quelques têtes à part. On est las de la vieille histoire grecque, de ses petites révolutions, de ses héros marmousets. En même temps il se passe coup sur coup des événements si étranges, le monde est si troublé d'un bout à l'autre, le mal se montre à découvert si hardiment que l'illusion devait enfin céder. La plus jeune génération de la République et de l'Empire avait été plus que jamais pédagogisée dans le strict respect des Muses et la fière confiance des *Droits de l'homme* ou, selon l'expression préférée, des *grands principes* de 89, que ne rend pas plus sensés un récent verbiage, assez peu flatteur, du reste, pour les concessions imprudentes qu'on veut leur faire. Ces premiers nés de l'ère nouvelle sont

la plupart sortis incrédules de ses écoles; la foi chez ceux qui ne l'ont point perdue, se trouvait au moins fort embrouillée; quand vint le désabusement, ils en ont éprouvé une subite et profonde joie, non toutefois sans regret et sans indignation de tant d'années perdues à compasser des périodes et en épilucher les mots, de tant de sottises bévues à rejeter, de tant d'impressions malsaines à expurger. Entre les plus funestes influences ils n'ont pas tardé à reconnaître celle du *Voyage d'Anacharsis*, et dans cette amoureuse peinture de la Grèce antique quelque chose de pis qu'un égarement d'imagination et une manie d'érudit classique, c'est-à-dire une secrète antipathie contre la foi de l'Église, et ce livre leur est justement devenu insupportable, odieux. C'était un devoir de le dire.

Edouard DUMONT.

Histoire catholique

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS
RAPPORTS AVEC LES JUIFS,

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

XXIV.

45 ans avant Jésus-Christ.

31^e année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.

2^e année de Sextus César, président de la Syrie.

2^e année d'Antipater, procureur de la Judée.

10^e année de Rome, C. Julius César IV (2^e des 5 ans), et

M. *Emilius Lepidus*, consuls.

César, Dictateur III, pour 10 ans.

César, seul Empereur III.

4^e année de la guerre civile.

L. *Antony*, empereur III.

Les Fastes capitolins sont ici incertains et ne portent que :

C. IVLIVS C. F. C. N. CAESAR III.

inscription, que nous ne préférons ni compléter ni expliquer.

Nous lisons ici *consulat I V* de César et cette *dictature III* ;

1^o sur la médaille de l'année précédente, qui fait concorder

son consulat III avec sa dictature II ; 2^o sur une autre médaille

de l'année suivante, qui porte son consulat V avec la

dictature IV ; ce qui exige que sa dictature III concorde

avec son consulat IV ; et sur le décret qui l'avait nommé *triple*

pour 10 ans.

(Pour prouver la péroraison de fondement des historiens) qui pla-

cent à cette année le *consulat III* de César avec celui de

Lépidus, nous mettons ici les autorités que cite Fischer, qui a

voir le dernier article au N^o précédent, ci-dessus, p. 360.

2 Voir les médailles consulaires de M. Cohen, p. 28, n^o 150, plan. X, n^o 19,

et ses médailles impériales, p. 8, n^o 13. Elle est au cabinet impérial de Paris.

donné la dernière et la plus érudite édition des *Fastes romains* ¹.

Eutrope, vi, 23. — Censorin, de *Die natali*, c. 20. — Obsequens, c. 126. — Dion, xliii, 1, 32. — Plut., Antoine, c. 10. — Zonare, 7, 10.

Et plus particulièrement pour :

César, *de bello civili*, c. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

16. — Plut., *Cæsar*, c. 5.

Et pour Lépidus : Cic., *fam.*, xii, 26.

Reprenons ces autorités : Eutrope, (vivant au 4^e siècle après J.-C.), s'exprime ainsi :

« César (après la mort de Pharnace) étant retourné à Rome, se fit consul III, avec M. Æmilius Lépidus, qui avait été son maître de cavalerie l'année précédente ². »

1° César arriva à Rome, l'an 706, s'il se fit consul cette année, c'est notre opinion qu'exprime Eutrope. Pour lui faire transporter le *consulat III* à l'an 707, il faut ajouter à son texte ; *pour l'année suivante* ; 2° Lépidus ne fut pas maître de la cavalerie l'année précédente, c'est-à-dire 706, c'est Antoine, comme le dit Fischer lui-même, qui ne met la maîtrise de Lépidus qu'à l'année suivante, 708, ce qui porterait ce *consulat III*, à l'année 709 ; 3° César ne se fit pas consul : il avait été solennellement désigné tel pour deux ans par un décret du sénat sanctionné par le peuple, l'an 705. Voilà pour la première autorité citée par Fischer.

4° Censorin, dit en effet que c'est dans son consulat, avec Lépidus, que César corrigea le calendrier ³. Mais il écrivait son livre vers l'an 436, près de trois siècles après César. Faible autorité en contradiction avec les médailles contemporaines ⁴ ; Il dit aussi que les mots ont été donnés par le père inoubliable de la guerre d'Espagne : « Et Cæsar, M. Lépidus consules, » sans aucun signe numérique.

4° Dion. — Il s'exprime ainsi : « César fut dictateur et consul sept ans ensemble, l'un et l'autre pour la III^e fois, avec Lépidus. » (Herb. de Witt, *Antiqu. Rom. Grundriss*, v. 2, p. 206, l'ouvr. de Ernst Wilhelm Fischer, in-4°, Altona 1816.)

¹ Inde Romam regressus tertio se consulem fecit cum M. Emilio Lepido, qui et magister equitum Dictator ante annum fuerat (Eut., vi, 23).
² Suo tertio et M. Æmilii Lepidus consulem (Cens. de Die natali, c. 20).
³ C. Cæsar, M. Lepido, Cons. (Obseq., c. 126).

» dus pour collègue dans ces deux magistratures ¹. » — Sur quoi il faut remarquer, 1° que Dion qui écrivait 153 ans après, est en contradiction avec les médailles contemporaines de *consul III, dictateur II*, et avec la médaille de l'année suivante : *Consul V, dictateur IV*; 2° Dion s'exprime ainsi, au moment où il va parler des guerres d'Afrique; puis plus loin, lorsqu'il parle de l'arrivée de César en Espagne, à la fin de la même année, il dit : « César était alors dictateur et ce ne fut » que plus tard, vers la fin de l'année, qu'il fut élu consul, » dans une assemblée du peuple, convoquée exprès par Lépidus, maître de la cavalerie ². » N'y a-t-il pas là contradiction, d'autant plus que Fischer lui-même ne donne la maîtrise à Lépidus que l'année suivante? — 3° Ajoutons que Dion oublie le consulat de César, nommé pour 5 ans, dont il a parlé lui-même, et le *consulatum continuum* de Suétone.

5° *Plutarque*. Il écrivait 50 ans après J.-C. et s'exprime ainsi : « César retourne à Rome (de ses guerres d'Afrique),... » créé consul pour la III^e fois, il choisit pour collègue non » Antoine, mais Lépidus ³. » Nous ferons les mêmes remarques que pour le précédent. Plutarque est d'ailleurs en contradiction avec les médailles contemporaines, qui méritent certes plus de confiance.

6° *Zonare* est un écrivain du 12^e siècle. Son autorité est peu concluante, encore elle se réduit à peu de chose. Après avoir dit que César fut nommé dictateur lors de son arrivée à Rome, après sa victoire sur Pharnace, il ajoute : « Il fut consul pour la IV^e fois et partit pour la guerre d'Espagne ⁴. » On voit qu'il est en contradiction avec Plutarque, avec Dion et avec les médailles; il s'accorde au contraire avec nous, s'il parle de l'année même où César partit pour l'Espagne.

7° *L'auteur de la guerre d'Espagne*. — C'est un auteur contemporain et qui serait d'un grand poids, mais voici ce que nous y lisons : « César dictateur III, et désigné IV, arriva en

¹ Dion, *Hist. Rom.*, XLII, c. 1.

² Dion, *ibid.*, c. 33.

³ Plut. *Antoine*, c. 10; p. 1097, éd. Didot.

⁴ Zonare, *Annales*, l. x, c. 10, in-fol. Paris, p. 489.

» Espagne à grandes journées ¹. » Ce qui s'accorde bien pour la dictature, mais ne dit nullement que ce fut là son consulat III.

8° *Suétone*. — Rien de positif. Au contraire, nous y trouvons la confirmation de notre système dans les termes de *consulat prolongé* qu'on lui donna, et dans ce qu'il dit : « Il ne reçut » de son 3° et de son 4° consulat que le titre, et se contenta du » pouvoir dictatorial qu'on lui avait conféré en même temps » avec les consulats ². » — C'est exactement ce qui arriva, puisqu'il fut consul III, pendant qu'il était en Egypte, et consul IV, pendant la guerre d'Afrique.

9° *Orose*. C'est un écrivain du 5° siècle, qui encore ne dit que ces mots : « Du Pont, César étant venu à Rome, créé dic- » tateur et consul, passa en Afrique. »

10° *Plutarque*. — Il ne dit pas un mot qui touche le nombre des consulats. Voici son texte :

« Après cela (la guerre contre Pharnace, il passa en Italie » et vint à Rome à la fin de l'année où il avait été nommé » dictateur II, tandis qu'auparavant la dictature n'avait ja- » mais été annuelle. Il fut créé consul pour l'année sui- » vante ³. »

On voit avec quels éléments discordants on a créé cette suite chronologique des consulats de César. Celle que nous donnons est conforme aux médailles, c'est-à-dire aux monuments les plus authentiques.

11° *Cicéron*. — Quant à sa lettre, elle dit seulement que *Lépidus était consul*, quand Salpicius était préteur de l'Achaïe ⁴, ce qui n'est contesté par personne.

Fischer a oublié Appien qui dit : « Etant déjà consul IV, » César fit la guerre contre Pompée le jeune en Espagne ⁵, »

¹ C. *Cæsar* Dictator III, designatus IV, multis itineribus ante confectis, etc. (Hirt., *de Bello hisp.*, c. 2).

² Accepit continuum consulatum... tertium et quartum consulatum titulo tenuis gessit, contentus dictaturæ potestate, decretæ cum consulatibus simul (Suet., c. 76).

³ Postea vero quam Romam venit, dictator et consul creatus, in Africam transiit. (Orose, *Hist.*, vi, 16. *Pat. lat.*, t. 31, p. 1038).

⁴ Plutarque, *César*, c. 51; p. 873, éd. Didot.

⁵ Litteras ad te a M. Lepido consule... summsimus (Cic., *fam.*, XIII, 26, l. xvi, p. 168).

⁶ Appien, *Guerres civiles*, II, c. 103, p. 387.

sans spécifier si c'était à son départ en 707, ou à la fin de la guerre en 708.

Goltzius¹ donne la médaille suivante :

CAESAR AVGVB IMP. V COS. IV.

Mais elle n'est pas admise par M. Cohen, qui ne la regarde pas comme authentique.

En dernier lieu, tous les auteurs ont oublié ce que dit Suétone qui supprime tout à fait ce consulat, dans le texte suivant déjà cité :

« César ne prit de son III^e et de son IV^e consulat que le titre, dans l'une et dans l'autre année, il se substitua pour ces trois derniers mois deux consuls, et dans l'inter valle il ne tint de comices que pour la nomination des tribuns et des édiles du peuple². »

Or, tous les auteurs constatent que ce fut l'année précédente, 706, et l'année suivante, 708, que ces substitutions ont eu lieu. Est-ce qu'il ne faudrait pas supprimer ce consulat, ou aucune substitution n'eut lieu ?

Ajoutons encore Cassiodore qui dit dans son *Chronicon* :

« C. Julius César IV et Fabius Maximus. C'est sous ce consulat que César triompha pendant quatre jours. »

Cassiodore se trompe en faisant triompher César sous le consulat de Maximus, mais il s'accorde avec nous pour le faire triompher sous son consulat IV.

II. Evénements politiques.

César arrivé en Afrique le 29 décembre (11 octobre) de l'année précédente, après divers combats, défait complètement Scipion et Juba à la bataille de Thapse le 6 avril (6 février).

Pétréius et Juba en fuite, se décident à mourir ; Pétréius tue Juba et se tue ensuite ; Scipion se frappe d'un poignard et se jette dans la mer. Faustus Sylla, celui qui le premier était monté à l'assaut du temple de Jérusalem est massacré dans une émeute de soldats, selon les uns, ou mis à mort par

¹ Goltzius, *Cæsaris numismata*, pl. III, n° 33.

² Tertium et quartum consulatum titulo tenas gestit. Inque utroque anno binos consules substituit sibi in interis necessarios temporibus, ita ut medio tempore comitia nulla haberent, præter tribunorum et ædilitum plebis. (Suet., *César*, c. 76).

ordre de César, selon les autres. — Caton ne voulait pas être pardonné par César se perça de son épée et se déchira les entrailles à Utique, à l'âge de 80 ans. César réduisit la Numidie en province romaine, et y laissa Salluste pour gouverneur. — Il revient à Rome le 26 juillet (26 mai). — Au mois d'août (juin) il triomphe quatre fois, contre les Gaulois, contre les Alexandrins, contre Pharnace, contre Juba et Scipion. A la fin de l'année, le 26 novembre (25 septembre), il part pour l'Espagne pour y combattre les fils de Pompée.

Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc.

Comment a délégué les hommes ?

Voyons encore quelle action les prodiges et les interventions du Daimon ont exercée pendant cette année qui confirma la puissance de César. Voici d'abord ce qui se passa à Rome d'après Dion :

« A peine les magistrats eurent été installés, que des prodiges jetèrent le trouble parmi les habitants de Rome. Un loup fut vu dans la ville, et il y naquit un pourceau, ressemblant, moins les pieds, à un éléphant. »

Nous avons dit à la fin de la précédente année comment en arrivant en Afrique, César avait éludé le mauvais presage tiré de sa chute à sa sortie du vaisseau, en disant : *Afrique, je te tiens*, et comment il avait pris un Scipion insignifiant, pour remplir les prescriptions de l'oracle qui disait que les Scipions seraient toujours vainqueurs dans ce pays. Voici comment il se servit de ce Scipion :

« César apprit, dit Plutarque, que les ennemis se confiaient sur quelque ancien Oracle, qui portait que la race des Scipions dominerait toujours en Afrique. Il serait difficile de dire si César eut seulement en vue de se divertir et de se moquer de Scipion qui commandait l'armée ennemie, ou s'il agit sérieusement pour s'approprier l'Oracle ; quoi qu'il en soit, il avait dans son armée un homme peu considérable par lui-même et méprisé qui était pourtant de la maison des Scipions africains, et qu'on appelait Scipion Sal-

¹ Voir *Écrits de Dido d'Africain*, c. 25, et *Costumes d'Afrique*, c. 75.

² Dion, *Hist. rom.*, l. XLIII, c. 2 ; trad., t. v, p. 125.

» lution. Dans tous les combats et dans toutes les rencontres, » il donnait à ce Scipion le commandement de l'armée comme » s'il eût été le véritable général, et cela arrivait souvent; car » il était souvent obligé d'en venir aux mains ¹. »

Au commencement de la campagne, César subit plusieurs échecs; « dans ces conjonctures, écrit Dion, un certain P. Sit- » tius vint le sauver et lui assurer la victoire, si c'est lui qu'il » faut nommer, ou plutôt le Daimonion (ἀλλὰ μὴ τὸ δαιμόνιον δι- » λέγειν ²). »

Avant ce combat de Thapse, nous voyons les lieutenants et les volontaires lui demander la bataille, en l'assurant que d'après l'hésitation qu'on voyait dans l'armée de Scipion, la victoire lui était annoncée par les Dieux immortels :

« Quand cette hésitation, dit Hirtius, eut été vue par plu- » sieurs, aussitôt ses lieutenants et les vétérans réengagés » conjurent César de ne pas hésiter à donner le signal du » combat, parce que la victoire lui était prédite par les Dieux » immortels ³. » Et en effet, César livre aussitôt la bataille en donnant pour mot d'ordre : *La Fortune*.

1. Honneurs extraordinaires et même divins accordés à César.

Nous allons énumérer ici les honneurs décernés par le sénat et le peuple romain à César, à mesure qu'on apprenait ses victoires en Afrique, parce qu'il y a quelques vérités utiles à en tirer. Ils prouvent d'abord, non-seulement qu'il n'y avait plus de Républicains dans cette République, mais que l'abaissement des esprits était arrivé au dernier degré. On y voit surtout que le sens moral et religieux avait complètement disparu. La notion même du Dieu des ancêtres était perdue, et personne parmi tous les philosophes ne songea à la relever et à la rectifier. Celui-là seul que l'on avait affublé de ces titres en reconnut l'inconvenance. — Voici d'abord le récit de Suétone qui réunit en cet endroit les divers titres accordés avant et après à César :

¹ Plutarque, *César*, c. 52; édit. Didot, p. 873.

² Dion, *ibid.*, l. XLIII, c. 3; trad., t. v, p. 125.

³ Quum idem a pluribus animadverti ceptum esset, subito legati, evocative obsecrare Cæsarem, ne dubitaret signum dare; victoriam sibi propriam a Diis immortalibus portendi... Signo Felicitatis dato etc. (Hirtius, *de Bello africano*, c. 82 et 83).

« Non-seulement César reçut des honneurs excessifs, tels que le *consulat prolongé*, la dictature perpétuelle, la censure des mœurs, le prénom d'*Imperator*, le surnom de Père de la patrie, une statue parmi celles des rois, une place élevée à l'orchestre ; César souffrit encore qu'on lui en décernât qui dépassent la mesure des grandeurs humaines : il eut au sénat et au tribunal un siège d'or, dans les pompes du Cirque un char et un brancard comme les Dieux. Il eut des temples, des autels ; ses statues furent placées à côté de celles des Dieux ; on lui dressa un *lit sacré*, on lui nomma un Pontife et des prêtres lupercaux ; enfin l'un des mois de l'année fut appelé de son nom ¹. »

Dion Cassius est plus précis, voici son texte :

« César, après la guerre d'Afrique, se transporta lui-même à Rome, fier surtout de l'éclat de ses actions, et déjà aussi des sénatus-consultes rendus en son honneur. On avait décrété 40 jours de supplications à l'occasion de sa victoire... On l'établit préfet des mœurs pour 3 ans (ce fut le nom donné à cette charge, comme si le titre de *censeur* n'eût pas été digne de lui), et dictateur, pour 10 ans consécutifs... On voulut aussi qu'un char de César fût placé dans le Capitole, en face de Jupiter : que sa statue en airain fût placée debout sur un globe terrestre avec cette inscription : qu'il était DEMI DIEU ². »

Enfin, lorsque César, de retour à Rome, prononce un discours très-modéré devant le sénat, Dion lui fait invoquer la Fortune et le Daimonion en ces termes :

« Je me garderai bien d'outrager la Fortune (τύχη); plus j'ai éprouvé ses faveurs, plus j'en userai avec prudence en

¹ Non enim honores modo nimios recepit, ut continuu consulatum, perpetuam dictaturam, prefecturamque morum, insuper prænomen imperatoris, cognomen patris patriæ, statuam inter reges, suggestum in orchestra; sed et implora etiam humano fastigio decerni sibi passus est: sedem auream in curia et pro tribunali, thensam et fericulum Circensi pompa, templa, aras, imulacra juxta Deos, pulvinar, flaminem, Impercos, adpellationem mensis e suo nomine (Suet., César, c. 76).

² Καὶ ἐπὶ εἰκόνα αὐτὸν τῆς οἰκουμένης χαλκοῦν ἐπιθεσασθῆναι, (γραφὴν ἔχοντα, ὅτι ἩΜΙΘΕΟΣ ἐστὶ (Dion, l. XLIII, c. 14; trad. t. v, p. 147).

» toutes choses. Un peu plus loin il nomme expressément le Daimonion : « Quel est celui qui doit se servir d'écus plus de prudence des dons, qui lui ont été faits par les Dieux par le Daimonion, et qui a obtenu les plus grandes ? » Par Jupiter (et Δία), dit-il encore, je ne veux pas vous donner; mais vous protéger, » et il finit en disant : « Oublions ce qui s'est passé, » comme provenant d'une certaine Daimonie forcée (ὅς καὶ ἀνάγκη τὴν Δαιμονίαν²). »

² Les quatre triomphes de César (Cassiodorus, lib. 1.)

On sait avec quelle pompe avaient lieu les triomphes romains. Nous n'en citerons que les traits suivants :

Le triomphateur devait avoir tout le corps peint à l'huile. Verrius dit Plin. énumère les auteurs d'après lesquels il faut croire que les jours de fête, il était d'usage de peindre la face de Jupiter lui-même en vermillon, ainsi que la corps des triomphateurs.

Cicéron fait allusion à ce Jupiter, et à César peut-être, quand il écrit, à peu près à cette époque, à son ami Rétus : « N'allez pas offrir un polype semblable à notre Jupiter vermillonné. »

Les triomphateurs devaient de plus porter dix ans de robes. La Bulle, nous dit Macrobe, était un ornement des triomphateurs qu'ils portaient sur leur poitrine pendant leur triomphe, après y avoir renfermé des charmes qu'ils croyaient très-puissants contre l'envie.

Plin. parle aussi d'un autre charme fort peu décent :

« Le Fascinus (ou Phallus) est un préservatif religieux pour les enfants, gardien non seulement des enfants, mais encore des empereurs; les vestales le conservaient et l'honoraient comme faisant partie des choses sacrées des Romains;

¹ Dion, l. XLIII, c. 13, p. 151.

² Ibid., c. 16, p. 151.

³ Ibid., c. 17, p. 155.

⁴ Enumerat autem Verrius, quibus creditur in necesse, Jovis inclus simulacrum dicitur vestis minime inanis, triumphatorumque corpora phallus, hoc est, p. 151, c. 17.

⁵ Ad eam perypum in hunc Jovis simulacrum (Cic., ad P. Att., l. 1, 16).

⁶ Ita bulla gestamen erat triumphatorum, hanc in triumpho pro se gerant, inclusis intra eam fascibus, quibus credunt adversus invidiam Valentissima (Macrob., Satur., l. 1, c. 6).

non le suspendait au-dessous des chars des Triomphateurs, et qu'ils défendaient comme un charme contre l'envie.

Nous devons encore faire remarquer dans cette pompe triomphale les sarcasmes que le peuple lançait contre César :

(xix) César a vaincu les Gaulois, et Nicomède a vaincu César.

(xx) César triomphe des Gaulois, et Nicomède ne triomphe pas de César.

Soyez honnête homme, vous serez puni.

Soyez un coquin, et vous serez puni.

Et de plus encore.

Citadins, gardez vos femmes, nous sommes le schave adultère.

Dans ce passage on a restitué l'original qui était en emprunt.

Suétone ajoute que ainsi

Enfin, pour que personne ne doute qu'il brûlait d'infamie pour les impudicités et pour les adultères, Curion le père, dans un discours, l'appelle le mari de toutes les femmes, et la femme de tous les maris.

César n'était pas fâché, observe Dion, d'entendre tenir ces propos, et même il se réjouissait fort de cette licence de paroles dont on usait à son égard, dans la persuasion qu'elle n'exalterait pas son ressentiment, excepté toutefois lorsqu'ils lui reprochaient son commerce avec Nicomède. Il s'en offensa vivement, et l'insaisissable ne voit qu'il en était valet et qu'il essayait même d'y se défendre, et employait le serment, ce qui exalta les rires.

¹ Quamquam illos religione tutatur et Fascinus, Imperatorum quoque, non solum infantium custos, qui Deus inter sacra romana a Vestalibus colitur, et veris triumphantium sub his pendens, defendit, medicus invidiosus (Plin., xxi, 207, al.). Voir de ce genre de traits portés des Phéniciens dans Montfaucon, *Mon. hist.*, t. v, p. 50, planche 37, et t. vi, (160) p. 206.

² Gallia Caesar subegit, Nicomedes Caesarem. Ecce Caesar nunc triumphat, qui subegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui subegit Caesarem. (Suet., c. 48).

³ Dion, xliii, c. 20; trad., t. v, p. 161.

⁴ Urbani, ceryate uxores, moechum, calvum, adducimus. Aurum in Gallia effudit, hic summasi tantum. (Suet., c. 52).

⁵ Ac ne cui dubium omnino sit et Impudicicia, cum et adulterium flagrasse infamia, Curio pater quodam cum ratione, primum, mulierem, et omnium virorum mulierem appellat. (Suet., César, c. 52).

⁶ Dion, *Hist. Rom.*, l. xliii, c. 20; trad., t. v, p. 162.

3. Les quatre triomphes de César attristés par un malheureux augure.

Mais voici un présage qui troubla l'esprit de César, puisqu'il lui fit faire une expiation qui dut bien étonner les Romains, et qui nous étonne et nous reste inexplicable. Écoutons d'abord ce que dit Salluste :

« Le jour de son triomphe sur les Gaulois, en passant devant le Velabre, César fut presque jeté hors de son char, dont l'essieu se rompit. Il monta au Capitole à la lueur des flambeaux; à sa droite et à sa gauche marchaient 40 éléphants portant des flambeaux ¹. »

Dion confirme le même fait :

« Le premier jour de son triomphe, il lui arriva un présage sinistre; en effet, le derrière de son char triomphal se brisa devant le temple de la Fortune, bâti par Lucullus, en sorte qu'il dut accomplir sur un autre char la dernière partie de son triomphe. »

Puis Dion ajoute immédiatement la circonstance fort curieuse que voici :

« Et alors il monta, sur ses genoux, les degrés qui conduisaient au Capitole, sans faire aucune attention ni au char placé en son honneur en face de Jupiter, ni à l'image de la terre mise sous les pieds de sa statue, ni à l'inscription qu'on y avait placée. A la fin même il effaça de la statue le titre de DEMI-DIEU. C'est ainsi que se termina son triomphe ². »

On ne sait vraiment que penser de cette ascension de César sur les genoux. Il y avait deux montées au Capitole : l'une par la roche Tarpéienne qui comptait 100 degrés ³, l'autre qui partait du Forum et qui comptait 365 degrés ⁴. L'éditeur de Dion pense qu'il ne s'agit que des degrés qui partaient de l'area jusqu'au temple de Jupiter, et dont on ne connaît pas le

¹ Galliel triumphi die Velabrum prætervehens, pæne curru excussus est, axe diffracto; ascenditque Capitolium ad lumina, quadraginta elephantis dextra atque sinistra lychnuchos gestantibus (Suet., *César*, c. 37).

² Dion, *Hist. Rom.*, l. XLIII, c. 21; trad., t. v, p. 163.

³ Et qua Tarpela rupes centum gradibus aditur (Tac., *histor.*, III, c. 71).

⁴ Ἐν τῷ Καπιτωλίῳ Ρώμης καθυμὸς ἔχοντι τριακοσίους ἐβήσαντα πέντε (Cedrenus, dans Bulenger, *De triumphis*, t. II, p. 64, in-fol. Lug. 1621).

nombre. Quoi qu'il en soit, ce fut là *une dure besogne*, comme dit Bulenger, qui pense qu'il s'agit des 365 degrés.

Cette ascension dut d'autant plus étonner les Romains que c'était un supplice infligé aux criminels, et plus encore une expiation que pratiquaient volontairement ceux qui avaient commis quelque grande faute envers les Dieux.

Tibulle en particulier dit qu'il subira cette peine s'il a violé les temples des Dieux :

« Si l'on m'avait accusé d'avoir porté un pied sacrilège dans les demeures des Dieux, d'avoir dépoillé de leurs guirlandes les foyers sacrés ; si j'avais commis quelques-unes de ces fautes, je n'hésiterais point à me prosterner dans les temples, à en couvrir de mes baisers le seuil consacré ; je n'hésiterais point à me traîner à genoux, en suppliant, sur le sol, à frapper misérablement de ma tête la porte sainte². »

Cette expiation se pratiquait encore sous Néron, et Sénèque parlant des diverses pratiques superstitieuses contre lesquelles il s'élève, mentionne « les femmes qui, en hurlant, se traînaient par les chemins, sur leurs genoux³. »

Après Sénèque, Juvénal parlant des femmes que les prêtres Galles poussaient à des excès, s'exprime ainsi :

« Au plus fort de l'hiver, elle ira, dès le point du jour, briser la glace du Tibre, et se plonger trois fois dans les eaux du fleuve, et lavera sa tête timide dans les eaux courantes : nue et tremblante, elle se traînera sur ses genoux ensanglantés autour du champ de Tarquin le Superbe⁴. »

¹ Buleng., ibid., p. 68.

² Nam feror incertus sedes adlisse Deorum
Sertaque de sanctis deripuisse focis?
Non ego, si merui, dubitem procumbere templis,
Et dare sacratis oscula liminibus :

Non ego tellurem genibus perrepere supplex,
Et miserum sancto tundere poste caput (Tibulle, I *Élégies*, II, 83).

³ Cum aliqua genibus per viam repens ululat (Sen., de *vita Beata*, c. 27).

⁴ Hibernum fracta glacie descendet in amnem,
Ter matutino Tiberi mersetur, et ipsa
Vorticibus timidum caput abluet : inde Superbi
Totum regis agrum nuda se tremebanda cruentis
Erepet genibus. (Juvénal, *Saty.*, VI, 622).

Plinie ajoute un autre détail qui prouve encore bien cette puissance occulte qui enchaînait la valeur romaine, même celle de César : « On rapporte, dit-il, qu'après que César le dictateur eut failli tomber de son char, il ne manquait jamais, dès qu'il était assis dans son char, d'assurer la sécurité de ses voyages, en répétant trois fois un *carmen*; ce que nous savons que presque tous font en ce moment¹. »

Au reste, ce n'est pas le seul acte de dévotion que remplit régulièrement le Dictateur : « Il se dérobaît un repas tous les mois par principe de religion, et ces jours-là il se contentait d'une légère collation le soir². »

Nous le répétons, nous ne savons à quelle impulsion obéit César lorsqu'il fit cette ascension sur ses genoux, acte qui n'était jamais entré dans le cérémonial des triomphes, et qui ne fut que parodie une fois par Claude, « qui, selon les paroles de Dion, triompha des Bretons, faisant les autres choses selon la coutume, et montant sur ses genoux les degrés du Capitole soutenu de ses deux genoux³. » Qui sait ? peut-être suivit-il une de ces inspirations de conscience, qui criait à César qu'il n'était qu'un homme ? Peut-être se souvint-il des paroles d'Hircan ou de quelque juif qui lui avaient dit qu'il n'y avait qu'un seul Dieu que l'on dut honorer ? Cela expliquerait et son dédain pour le Jupiter du Capitole, et l'ordre qu'il donna d'effacer de sa statue le titre de *DEIUS DICE*. Que si cela eut lieu, ces impressions ne durèrent pas longtemps, comme nous allons le voir.

Le malheureux Vercingetorix, qui était captif depuis 7 ans, fut un des ornements de ce triomphe, et César le fit mettre à mort immédiatement avant son ascension au Capitole, sans avoir égard à ce que ce puissant guerrier s'était livré lui-même, se confiant en sa clemence.

¹ *Cæsarem dictatorem post unum anapitem yebiculi casum, ferunt semper, ut primum consedisset, id quod plerosque nunc facere scimus, carmine ter repetito securitatem itinerum aucupari solitum (Plinius, Hist. Nat., l. xxviii, c. 4, n° 7).*

² H. Morin, *De l'usage du jeûne chez les anciens, par rapport à la religion*, dans les *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. v, p. 45, éd. 1722. Nous avouons n'avoir pu trouver le texte cité par Morin.

³ Dion, *Hist. Rom.*, l. lx, c. 23.

Le 2^e jour, César triompha de l'Égypte; la reine Arsinoé, ce qu'on n'avait jamais vu, y figura comme captive, après quoi César la renvoya libre.

Le 3^e jour, il triompha de Pharnace et l'on voyait porter la fameuse inscription : *Veni, vidi, vici*.

Enfin le 4^e jour il triompha de Juba et de ses ennemis vaincus en Afrique; à ce triomphe était conduit le jeune fils de Juba que César ne fit pas mourir, mais qui fut rudement flagellé, s'il faut en croire Suidas¹, ce qui ne l'empêcha pas de devenir dans la suite un des plus savants historiens grecs, mais dont les ouvrages sont malheureusement perdus².

Dion finit par les détails suivants :

Le dernier jour de son triomphe, après le souper, César vint à son Forum, des sandales aux pieds, et la tête couronnée de fleurs de toute espèce. De là, on l'emporta chez lui, au milieu du peuple presque tout entier, qui lui faisait cortège, et d'un grand nombre d'éléphants portant des flambeaux. César donc, après avoir achevé la construction de ce forum et celle du temple de Venus, à laquelle il rapportait l'origine de sa race, en fit sans délai la consécration³.

Appien nous apprend que ce temple et ce forum furent construits pour remplir le vœu qu'il avait fait à Pharsale :

« César, dit-il, dédia aussi un temple à Venus Génitrice, d'après le vœu qu'il avait fait au moment de la bataille de Pharsale; il adjoignit aussi à cet édifice une *area*, qu'il mit à l'usage du peuple romain, non point pour les choses vénales, mais pour y traiter les affaires publiques... A côté de la Déesse il plaça une belle statue de Cléopâtre que l'on y voit encore aujourd'hui (154 après J.-C.)⁴. »

Plin⁵ nous donne le nom de l'artiste qui fit la statue de Venus; « il se nommait Arcesilas, et la statue fut placée avant qu'elle fût achevée par l'impatience qu'eut César de la consacrer⁶. » — Il ajoute alors qu'il y consacra six dactylo-

¹ Suidas, au mot *Ιούδας*.

² Plutarque, *César*, c. 55; édit. Didot, p. 875.

³ Dion, *Hist. Rom.*, l. xliii, c. 22; trad., t. v, p. 105.

⁴ Appien, *Guerres civ.*, l. ii, c. 102.

⁵ Ab hoc Arcesillao factam Venerem genetricem in foro Caesaris, et prius-

thèques ou pierres précieuses ¹. » Cette consécration eut lieu le 6 des cal. d'octobre ².

4. César fait immoler deux victimes humaines.

Voici maintenant une action de César incompréhensible et qui semble complètement en désaccord avec toute sa vie, puisqu'il s'agit de deux sacrifices humains, accomplis, en plein Forum, et par son ordre. C'est Dion qui nous l'apprend :

« A la suite des jeux qu'il fit célébrer après ses triomphes, » les soldats se mutinèrent, non par souci de ces dépenses » inconsiderées, mais parce qu'ils n'avaient pas, eux, reçu » l'argent distribué aux citoyens. Le désordre ne cessa que » lorsque César se fut inopinément présenté au milieu d'eux » et qu'il eut saisi de sa propre main un des mutins pour le li- » vrer au supplice. Celui-là fut puni pour ce motif, mais deux » autres hommes furent, en outre, *égorgés en manière de sa-* » *crifice* (ἐν τρόπῳ τινὶ ἱερουργίας ἐσφάγησαν). La cause, je ne sau- » rais la dire. (Ce ne fut, en effet, ni en vertu d'un oracle » Sibyllin, ni à raison d'aucun oracle analogue); seulement ce » fut dans le champ de Mars, *par les pontifes et par le flamine* » *de Mars, qu'ils furent immolés*; (πρόστε τῶν Ποντοφίλων καὶ πρὸς » τοῦ ἱερέως τοῦ Ἄρεος ἐτύθησαν), et leurs têtes furent exposées » auprès de la basilique de ce Dieu ³. »

César s'autorisa sans doute de cette ancienne loi de Romulus dont parle Denys d'Halicarnasse, et qui, portée contre les traîtres, fut étendue à bien d'autres crimes. Elle est une preuve manifeste que les sacrifices humains y furent autorisés par les lois. Voici ce que dit Denys d'Halicarnasse de cette loi de Romulus, qui dévouait certains hommes au Jupiter infernal :

« Il était également défendu et aux patrons et aux clients de » s'entr'accuser en justice, de porter témoignage ou de donner » leurs suffrages l'un contre l'autre; (l'on ne permettait pas aux » clients) de se mettre au nombre des ennemis (de son patron, quam absolveretur, festinatione dedicandi postum (Pline, *Hist. nat.*, I, xxxv, c. 45, n° 3).

¹ Pline, *Hist. nat.*, xxxvii, 5.

² Orellius, *Inscript.*, II, 399.

³ Dion, *Hist. Rom.*, XLIII, c. 24; trad., t. v, p. 171; et pour le grec, t. I, p. 358, édit. Reimarus.

ni au patron) de se ranger du parti des ennemis (de son client). Que si quelqu'un était atteint d'avoir fait une de ces trois choses, il était sujet à la loi portée par Romulus contre les traîtres, et dès qu'on l'en avait convaincu, il était permis au premier venu de le tuer *comme une victime dévouée à Pluton, dieu des enfers* (ὡς θύμα τοῦ καταχθονίου Διός), car c'était la coutume chez les Romains de vouer à quelque dieu, principalement aux divinités infernales (τὰ τοῦτων σέματα θεῶν ἐπαρθεῖν, μάλιστα δὲ τοῖς καταχθονίοις κατανομάζειν), les corps de ceux qu'ils voulaient qu'on pût tuer impunément ; s'est aussi ce que Romulus fit en cette occasion ^{1.}

Tite Live est encore plus explicite, quand il dit :

« Il faut ajouter ceci, c'est qu'il était permis au consul, au dictateur et au préteur, quand il dévouait les légions des ennemis, de dévouer non pas soi-même, mais le citoyen qu'il voulait, pris dans une légion romaine ^{2.} »

Et il ajoute :

« Quoique toutes ces coutumes divines et humaines aient été oubliées, et que l'on ait préféré tous les usages nouveaux et étrangers aux antiques et de notre patrie, je n'ai pas moins cru devoir les rapporter dans les paroles mêmes, par lesquelles elles nous ont été transmises et apprises ^{3.} »

Après toutes ces fêtes et ce sanglant sacrifice, Plutarque note :

« Après cela, on fit la recension du peuple; et l'on compta 30,000 citoyens, tandis qu'au précédent recensement, il y en avait 320,000, tant la guerre civile avait causé de calamités, et tant il avait péri de citoyens, sans que je parle des pertes du reste de l'Italie et des provinces ^{4.} »

^{1.} Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.*, l. II, c. 7; trad. de Bulenger, t. I, p. 150, pour le grec, p. 84; édit. in-fol. Francf., 1586.

^{2.} *Nilud adjiciendum videtur, licere consuli dictatorique, et prætori, quum ones hostium devoveat, non utique se, sed, quem velit, ex legione romanâ pta civem devovere* (Livius, l. VIII, c. 10).

^{3.} *Hæc, etsi omnia priscls ac patriis præferendo, haud ab re duxi, verbis quoque s, ut tradita nuncupataque sunt, referre* (Liv., *ibid.*, c. 11).

^{4.} Plutarque, *César*, c. 55.

5. César réforme le calendrier. Comment est né de l'année julienne. Censorin expose assez clairement, quelle était l'aberration où se trouvait le calcul de l'année. Pour corriger les incertitudes de l'année, qu'on adresse aux Pontifes, à qui l'on confia le soin de faire comme les dieux tendraient. L'intercalation. Mais la plupart d'entre eux, ne cherchant par haine ou par sympathie, qu'à abréger ou à prolonger l'exercice de tel magistrat, et à constituer en gain ou en perte tel fermier de l'impôt, d'après le plus ou moins de durée de l'année, intercalèrent plus ou moins, sans autre règle que leurs caprices et achèverent de corrompre une chose qu'on leur avait donné à corriger. Et tel fut le résultat de cette confusion, que C. César, souverain pontife, voulant sous son troisième consulat et sous celui de M. Bruttius Crispinus, revenir sur cette erreur et la réparer, dut placer, dans le mois de novembre et celui de décembre deux autres mois intercalaires de 67 jours, bien qu'il eût déjà intercalé 22 jours en février; ce qui fit que cette année fut de 445 jours.

« C'est ce que l'on a appelé, dit Macrobe, la dernière année de confusion »

C'est l'année ainsi réglée, qui, sauf quelques corrections faites par Auguste, est appelée l'Ere Julienne, laquelle a duré jusqu'à la réforme plus complète, faite par le pape Grégoire XIII, en 1582.

Sur cette réforme Plinius nous dit :

« Il y a trois sectes astronomiques : la Chaldéenne, l'Égyptienne et la Grecque. César, dictateur, en ajouta, chez nous, une quatrième, en réglant les années selon le cours du soleil, par le secours de Sosigène, habile dans cette science. »

« Il dut cette réforme, ajoute Dion, au séjour qu'il fit à Alexandrie. » — « Il imita les Égyptiens, dit Macrobe, les seuls qui connaissent toutes les choses divines, selon la marche du soleil. » A Sosigène Macrobe ajoute le scribe M.

¹ Censorin, c. 20, p. 95.

² Mac., Satur., 1, c. 14.

³ Plinius, l. xviii, c. 57, n° 4.

⁴ Dion, l. XLII, c. 26, trad., t. v, p. 173.

⁵ Mac., Sat., 1, c. 14.

Flavius de Rome (Plutarque) y ajoute les détails suivants :
 « César proposa cette question aux plus grands philosophes,
 « aux plus habiles mathématiciens, et en s'aidant de méthodes
 « déjà trouvées par leur moyen il opéra une correction di-
 « recte et plus exacte dont les Romains se servent encore
 « aujourd'hui, et qui fait qu'ils se trompent moins que tous
 « les autres peuples, sur toute ingémité des années. Cependant
 « cette invention est inutile, parce qu'elle ne fournit des sujets de
 « vanité à ceux qui portent envie à sa puissance, car
 « ils en ont assez, comme on l'a vu, en voyant que tel qui
 « qui dit : *Demain se lèvera la constellation de la Lyre*, ne
 « peut empêcher de répondre : *Oui, elle se lèvera par fait*,
 « comme si en cela même on ne reçoit cette innovation que
 « par suite de la loi de César. »

« Mais restera-t-on à comprendre, mieux que dans ce tableau par
 le tableau suivant, qui contient les corrections ?

1 ^{er} au 29 janvier, 400	1 ^{er} au 13 février, 400	1 ^{er} au 10 novembre, 400	1 ^{er} au 10 décembre, 400
1 — 28 mercedonius,	4 déc.	26 décembre,	
24 — 28 février,	27 déc.	31 décembre,	
1 — 31 mars,	1 janv.	31 janvier 707.	
1 — 29 avril,	1 fév.	31 février.	
1 — 29 juin,	2 mai	30 mai,	
1 — 31 quintilis,	24 mai	24 mai,	
1 — 28 sextilis,	1 juin	29 juin,	
1 — 29 septembre,	30 juin	28 juillet,	
1 — 29 octobre,	29 juillet	28 août,	
1 — 29 novembre,	28 août	28 septembre,	
1 — 29 décembre premier,	27 août	26 octobre,	
1 — 28 intercalaire second,	26 octob.	2 décembre,	
1 — 29 décembre,	3 déc.	31 décembre,	

6. Diverses lois portées par César.
 7. *Leges Juliae iudicariae*, ne constituant, pour juges, que les chevaliers et les sénateurs, et excluant les tribuns.

2° *Leges Juliae de vi et majestate*, par lesquelles il décréta que

1 Mac., Sat., 1, c. 14.
 2 Plutarque, César, c. 59.
 3 Voir Fischer, *Romische*, etc., p. 293.
 4 Suet., César, c. 41; Dion, xliii, 26.

ceux qui avaient été condamnés pour crime de violence et de majesté seraient privés de l'eau et du feu ¹.

3° *Lex Julia de collegiis*, qui supprimait tous les collèges ou associations, excepté celles qui existaient anciennement ².

4° *Lex Julia de sacerdotibus*, dont nous ne savons qu'une prescription, c'est que les absents pouvaient en faire la demande ³.

5° *Lex Julia sumptuaria*. Par cette loi « César défendit l'usage » des litières, des vêtements de pourpre et des perles, excepté » à certaines personnes, à certain âge et pour certains jours. » Il fit surtout observer la loi somptuaire, plaçant des » gardes au milieu des boutiques des traiteurs, afin de saisir » et de porter chez lui les mets contraires aux règlements. » Quelquefois aussi, il envoyait des licteurs et des soldats qui » allaient prendre jusque sur les tables ce qui avait échappé à » la surveillance des gardes ⁴.

6° *Lex Julia de provinciis*, par laquelle il limite à un an pour les préteurs, et à deux années consécutives pour les consuls, la durée de leur gouvernement ⁵.

7° *Lex Julia de liberis legationibus*, laquelle restreignait à cinq ans la permission que pouvaient avoir les sénateurs de sortir de Rome et de l'Italie avec le titre de légats ⁶.

Ajoutons ce projet de loi dont parle Suétone :

« Le tribun du peuple Helvius Cinna a avoué à beaucoup » de monde, qu'il avait écrit et tenu prête une loi, que, selon » l'ordre de César, il devait proposer en son absence, en vertu » de laquelle il lui serait permis d'épouser toutes les femmes, » et autant qu'il voudrait pour en avoir des enfants ⁷. »

¹ Suét., *César*, c. 42; Cic., *Philip.*, I, c. 9.

² Suét., *César*, c. 42.

³ Cic. *ad Brutum*, I, 5.

⁴ *Lecticarum usum, item conchyliatæ vestis et margaritarum, nisi certis personis et ætatibus, perque certos dies, ademit. Legem præcipue sumptuariam exercuit: dispositis circa macellum custodibus, qui opsonia contra vetitum retinerent, deportarentque ad se; submissis non nunquam victoribus atque militibus, qui, si qua custodes fatellissent, jam apposita e triclinio auferrent.* (Suét., *César*, c. 43.)

⁵ Dion, *Hist. Rom.*, I, XLIII, c. 25.

⁶ Cic., *Attic.*, XV, 11.

⁷ Helvius Cinna, tribunus plebis, plerisque confessus est habuisse se scriptam

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Nous avons vu comment, à la fin de l'année précédente, Antipater avait donné le gouvernement de Jérusalem à Phasaël, son fils aîné, et celui de la Galilée à Hérode. Celui-ci fort entreprenant, assemble des troupes, et poursuit les voleurs, qui, en grand nombre, désolaient la Syrie, et la Galilée en particulier. S'étant emparé d'Ezéchias leur chef, il le fait mettre à mort avec un grand nombre de ses complices. — Phasaël, de son côté, exerce le pouvoir à Jérusalem, conjointement avec son père Antipater. — Les peuples applaudissent à leurs actions et regardent à peu près Antipater comme leur roi. Sextus César, gouverneur de la Syrie, favorise Hérode et Antipater. — Le faible Hircan laisse faire.

Mais les premiers et les grands, jaloux de la puissance que prenaient Antipater et ses enfants, les accusent devant Hircan, d'aspirer à la tyrannie. Celui-ci somme Hérode de comparaître devant le *Conseil*, qui pour la première fois, est appelé *Sanhédrin*.

Hérode s'y rend, mais accompagné d'une garde nombreuse, et avec des lettres de Sextus César, qui ordonnaient avec menaces à Hircan de l'absoudre¹. Les membres du Conseil, terrifiés, n'osent donner leur avis. Un seul accuse Hérode d'usurpation et de violence, et en fait tomber la responsabilité sur la faiblesse d'Hircan. La décision ayant été renvoyée au lendemain, Hérode, sur le conseil d'Hircan, quitte furtivement Jérusalem, et se rend auprès de Sextus à Damas.

« Alors, dit Josèphe, Sextus César donna à Hérode le commandement des troupes de la basse Syrie et de Samarie; il devint si redoutable à Hircan, tant par ses propres forces que par l'affection que le peuple lui portait, que ne pouvant rien ajouter à sa crainte, il s'imaginait, à toute heure, de le voir venir en armes contre lui, et son appréhension ne fut pas vaine. Car Hérode, brûlant du désir de se venger de ce qu'il ne legem, quam Cæsar ferre jussisset, quum ipse abesset, ut uxores liberorum iurærendorum causa, quas et quot vellet, ducere liceret (Suét., César, c. 52).

¹ Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. I, c. 8; t. IV, p. 43, et *Ant. jud.*, l. XIV, c. 17; t. II, p. 461.

avait été accusé et traité en criminel, assembla une armée, marcha vers Jérusalem pour le déposséder du royaume, et il l'aurait fait, si Antipater, son père, et Phasaël, son frère, ne fussent venus au devant de lui, et ne l'eussent conjuré de se contenter d'avoir fait connaître qu'il aurait pu se venger sans porter son ressentiment jusqu'à vouloir ruiner Hircan, à qui il avait obligation de sa fortune.

Tels étaient les rapports des Juifs avec les Romains en Judée. Mais leur action dut se faire aussi sentir à Rome, favorisés comme ils l'étaient de César, un grand nombre d'entre eux suivirent et augmentèrent ainsi cette foule, qui déjà, 6 ans auparavant, effrayait Cicéron dans son plaidoyer pour Flaccus et influait sur les assemblées du peuple. Ils durent suivre en grand nombre le char du triomphateur, quand il triompha de l'Égypte, et prendre part aux largesses et aux repas publics qu'il donna à cette occasion. Mais César dut aussi faire quelque acte public en leur faveur. Nous en plaçons ici un, qui a une grande importance. Nous avons vu que Suétone parle d'une de ses lois en ces termes : « César abolit tous les collèges (ou associations), excepté ceux qui étaient établis depuis longtemps. » Il était bien difficile que ce décret s'appliquât aux Juifs qui venaient de lui rendre de si grands services, aussi trouvons-nous dans Joseph le texte d'un décret, où celui de César, qui nommément les exempté, est relaté.

Julius Caius, préteur et consul des Romains, au Sénat et au peuple de Rome, salut :

Les Juifs et quelques-uns de cette nation, qui demeurent dans l'île de Paros, me sont venus trouver à Délos, et m'ont exposé, que par un Décret porté contre eux, vous leur défendez l'exercice de leur religion et la pratique de leurs usages. Je ne puis approuver que vous portiez de tels Décrets, contre nos alliés et nos amis, et que vous les empêchiez de vivre selon leurs lois, et de rassembler entre eux de l'argent pour leurs agapes et leurs autres cérémonies religieuses. On ne les empêche pas à Rome, car Caius César, notre préteur et notre consul, dans le Décret qu'il a porté pour défendre toutes les assemblées dans la ville, ne s'occupe point des Juifs, leur laissant toute liberté de continuer les leurs, et d'y apporter de l'argent pour les repas qu'ils ont coutume de faire en commun. A

¹ Joseph, *Guerre des Juifs*, l. i, c. 8; l. iv, p. 431.

² Cuncta collegia, præter antiquitatis consuetudinem, abstraxit. Suét., César, c. 42.

son exemple, en prohibant toutes les autres assemblées, je leur permets de tenir les leurs, suivant leurs anciennes coutumes et leurs anciens rites, et de manger ensemble — ainsi, je crois qu'il est à propos que, si vous avez porté quelque décret contre les Juifs, nos amis et nos alliés, puisse le révoquer, et qu'on leur fasse quelque considération pour nous.

Nous ne savons quel est ce Caius Julius, qui se dit préteur et consul. C'était sans doute un gouverneur qui prend ou à qui l'on donne des titres qui ne lui conviennent pas. Dans la confusion qui régnait à cette époque, il n'y a rien d'étonnant. Mais ce décret s'accorde parfaitement avec toutes les actions de César, et on peut le regarder comme un précieux extrait de cette loi de César dont on ne connaissait que le titre. Voici d'autres décrets, portés par diverses villes, à cause de leur proximité à Rome par César au nom du Sénat.

III. Décret de Caius d'Halicarnasse. — Sous le pontificat de Memnon, fils d'Orestide, et par adoption, d'Euvonyme, le... du mois d'Anhesterton, sur le rapport de Marc Alexandre, le peuple a arrêté :

Comme nous avons été de tout temps attachés à tout ce qui regarde la religion, les que nous sentiment de piété envers Dieu nous a toujours été très chère. Le temple du Dieu Romain, si recommandable par sa magnifique générosité envers tout le monde, et vu la lettre qu'il nous a fait écrire pour nous faire connaître que les Juifs étant ses amis et ses alliés, il veut qu'ils puissent librement exercer les pratiques de leur religion, célébrer leurs fêtes, tenir les assemblées prescrites par leurs lois : nous avons arrêté que nous, Caius, Marius, ou ses héritiers, qui voudront garder le Sabbat, pratiquer les cérémonies de religion prescrites par leurs lois, et bâtir des oratoires sur le bord de la mer, le pourront faire, sans qu'aucun particulier ou magistrat puisse les empêcher, à peine contre tout contrevenant, d'une amende applicable à la ville.

VIII.

IX. Décret de Caius de Sardes. Sur l'ordre du rapport des Prêtres, le Sénat et le peuple ont rendu le décret qui suit : Les Juifs qui demeurent dans notre ville, et qui ont toujours été comblés de nos bienfaits, étant aujourd'hui entrés dans notre Sénat, et n'ayant prié qu'il leur plût, et au peuple d'ordonner que, puisque le Peuple Romain leur a rendu la liberté de vivre selon leurs lois, il leur soit libre de reprendre, parmi nous leurs anciennes coutumes, sans crainte d'être, sur ce, troublés, inquiétés ; qu'on leur assigne un lieu dans lequel ils puissent s'assembler avec leurs femmes et leurs enfants pour faire leurs prières, offrir à Dieu les sacrifices prescrits par leur loi ; et le Sénat et le peuple leur permet de s'assembler les jours

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 19, n. 8.

² Voir les notes d'Havercamp, qui croit qu'il s'agit du préteur C. Junius.

³ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 10, n. 23.

qui leur sont marqués pour pratiquer ce que leur loi leur ordonne. Les préteurs leur assigneront un quartier convenable pour y bâtir et y demeurer. Les édiles auront soin que la ville soit fournie des aliments qui leur sont propres et particuliers ¹.

IX.

Publius Servilius, fils de Publius Galba, proconsul, aux magistrats, au Sénat et au peuple de Milet, salut :

Prytanes, votre concitoyen, fils d'Hermès, m'est venu trouver à Tralles, dans le temps que j'y tenais une assemblée. Il m'a informé que, contre mon intention, vous maltraitez les Juifs et les empêchez d'observer le Sabbat, de pratiquer les cérémonies de leur religion et de suivre leurs usages dans la dispensation de leurs revenus : que c'était lui-même qui avait porté ce décret contre eux. Sachez donc qu'après avoir bien pesé les raisons pour et contre, je défends précisément qu'on les inquiète et qu'on les empêche de vivre selon leurs lois ².

Nous ne discutons pas ces Décrets qui demanderaient des recherches trop longues. Il nous suffit de redire qu'il n'y en a aucun qui ne s'accorde avec les actions de César, et avec la position que les Juifs avaient à cette époque à Rome et en Asie.

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 10, n° 24.

² Josèphe, *Ant. jud.*, l. xiv, c. 10, n° 21.

A. BONNETTY.

Traditions primitives

DES AFFINITÉS DU JAPONAIS

AVEC CERTAINES LANGUES DU CONTINENT ASIATIQUE.

L'origine de la langue japonaise a été, depuis quelques années surtout, l'objet des recherches de plusieurs savants français et étrangers¹. Cependant, la question n'est pas résolue, et les orientalistes ne cessent de témoigner, dans leurs conclusions à cet égard, du plus complet désaccord. Les progrès de la philologie orientale et la connaissance solide du Japonais, que chacun aujourd'hui est à même d'acquérir en Europe, permettent d'espérer que cette regrettable incertitude ne sera plus de longue durée; et dès à présent, il semble qu'on puisse indiquer la voie sûre qui doit mener à la solution du grand problème ethnographique de l'extrême Asie.

Avant d'exposer mes idées personnelles au sujet de la place que doit occuper le Japonais dans les classifications linguistiques, il me paraît intéressant de rappeler sommairement les principaux systèmes qui ont été proposés jusqu'à ce jour.

I.

La première supposition des orientalistes fut que le Japonais appartenait à la même famille que le Chinois. La situation géographique, l'usage des caractères figuratifs, certaines ressemblances de mœurs et de pratiques religieuses, tout, il faut l'avouer, tendait à induire en erreur des savants qui n'avaient encore pu étudier les indigènes de la Chine et du Japon que d'une manière extrêmement superficielle. Tou-

¹ Au nombre des personnes qui ont entrepris d'éclaircir cette importante et difficile question, il faut citer entre autres l'illustre philologue allemand, Guillaume de Humboldt, qui participa à la rédaction du *Supplément aux Éléments de la grammaire japonaise*, du P. Rodriguez, publié par la Société asiatique de Paris en 1825.

lefois, on ne tarda pas à abandonner cette hypothèse; et, lorsqu'on fut à même d'examiner de plus près, la Grammaire et le Vocabulaire japonais, on n'hésita plus à ériger en principe qu'il n'existe aucune affinité primitive entre la langue de l'île de Nippon, et les langues parlées sur toute l'étendue du Celeste-Empire. La plupart des orientalistes bientôt adhérèrent à cette opinion; et moi-même, je l'ai énoncée en 1826, sans l'accompagner des réserves que plusieurs années de nouvelles études m'obligent de mentionner aujourd'hui.

La comparaison du japonais et des langues Tartares, qui sollicita peu après les recherches des orientalistes, n'eut tout d'abord qu'à d'assez médiocres résultats. On rencontrait, il est vrai, quelques conformités grammaticales, mais elles se présentaient d'une manière tellement vague qu'on ne pouvait en tirer de conclusion sérieuse; et cela d'autant plus, que les affinités de Vocabulaire étaient insignifiantes.

Au nombre des savants qui ont cherché à signaler des rapports entre le japonais et quelques langues Tartares, il faut citer M. de Siebold, qui, de Dé-sima, où il résidait alors, adressa, en 1829, à la Société asiatique un curieux Mémoire sur l'origine du japonais, dans l'espérance qu'il verrait le jour sous les auspices de cette compagnie. Klaproth lui chargea de faire un Rapport sur cet ouvrage, dont il nous transmit ainsi de courts fragments; mais, animé en cette occasion d'un sentiment de malveillance, dont la vie de ce célèbre orientaliste est par malheur trop souvent entachée, il parvint, au moyen de critiques d'une loyauté équivoque, à empêcher la publication du travail de M. de Siebold.

Dans ce Mémoire, le savant voyageur tendait à prouver, par la comparaison des langues des Mandchoux, des Coréens et des Aïno ou Kourillens avec celle des Japonais, qu'il existe une parenté manifeste entre tous ces peuples, et que, par conséquent, le Japon avait dû recevoir du continent asiatique son premier contingent de population, postérieurement civilisé par des colonies chinoises et coréennes venues successivement s'y incorporer. M. de Siebold exprimait aussi la supposition que les habitants primi-

existé, à une époque reculée, entre les Japonais et les indigènes de l'Amérique ; que quelques vaisseaux, partis des îles de l'extrême Orient se soient égarés sur les côtes occidentales du nouveau monde ; mais jusqu'à présent, les faits sur lesquels on a voulu établir cette doctrine, sont trop contestables ou trop peu nombreux pour être pris en considération par des critiques sévères et éclairés ; et il faut attendre, avant de se prononcer, que de nouveaux progrès aient été réalisés dans l'étude des langues américaines et des idiomes parlés par les insulaires du Grand-Océan. Si les recherches entreprises dans cette direction d'idées n'aboutissent pas à la conclusion qu'on a en vue, elles auront, du moins, l'avantage de provoquer, sans aucun doute, comme la recherche de la pierre philosophale au moyen âge, des découvertes, dont il serait peut-être téméraire de limiter dès à présent la valeur et la portée.

Parmi les autres langues qu'on a comparées avec le japonais, se trouve le *formosan* qui appartient, comme l'on sait, à la grande famille polynésienne, et quelques autres langues de l'Océanie. On a également supposé des affinités entre le dialecte des Lou-tchou et la langue des Mariannes, parce qu'au nord de ces îles se trouve l'archipel de Magellan dont quelques îlots portent, sur les cartes géographiques, des noms japonais. Mais, il faut le reconnaître, on n'a réuni jusqu'à présent sur ce sujet qu'un nombre très-restreint de faits mal constatés et de la plus médiocre importance.

II.

Il faut attribuer, je crois, à deux causes principales, le peu de succès des travaux de philologie comparée dont la langue japonaise a été le point de départ. La première de ces causes, c'est qu'on a généralement oublié que, dans la famille tartare, plus peut-être que dans aucune autre famille ethnographique, le vocabulaire est sujet à de profondes variations¹, tandis que l'élément permanent réside dans la grammaire.

¹ On peut, jusqu'à un certain point, expliquer la grande variabilité qui existe entre les racines des divers idiomes de cette famille, par le caractère nomade des hordes tartares, qui, en les entraînant sans cesse dans de nouveaux cli-

seconde cause, c'est que les auteurs de ces travaux n'ont pas connu le véritable caractère de l'idiome du Nippon et les procédés suivant lesquels s'y opère la génération des mots.

On ne peut pas repousser absolument l'idée que des éléments de diverses provenances aient pu contribuer à la formation de la langue japonaise¹, telle qu'elle existait avant l'introduction de la littérature Confucéiste et Bouddhique dans l'archipel extrême Orient, il me semble résulter des considérations qu'on trouvera plus bas, et de plusieurs autres ordres de faits, que *l'idiome primitif des insulaires de l'Asie orientale n'est point d'origine de la grande souche tartare, mais que la séparation du Japonais des autres langues mongoïques date d'une époque antérieure à la fondation des principaux empires asiatiques*, dont l'existence nous est signalée par l'histoire; que ces très-bonne heure les relations ont été interrompues entre les habitants de l'archipel et les habitants de la terre ferme; et que le *yamato kotoba*, ou ancien idiome de l'île du Japon, a acquis son développement original et arrêté ses progrès en dehors du contact des peuples du continent dont l'origine était née dans le même berceau.

Le Japonais, comme la plupart des idiomes mongoïques, se distingue au premier abord du Chinois par son aspect généralement polysyllabique. Toutefois, si l'on analyse minutieusement la plupart des longs mots qui ont si souvent frappé les Européens et notamment un grand nombre de nos voyagers, on parvient à retrouver des traces évidentes d'un mo-

ment sans qu'elles aient nulle part le temps nécessaire pour développer comment leur civilisation, les met constamment en contact avec des peuples plus avancés, et auxquels elles empruntent tout, voire même l'expression de leur pensée. Voy. à ce sujet Abel Rémusat, *Recherches sur les langues orientales*, t. 1^{er}, p. 304; Maury, *la Terre et l'Homme*, 2^e édit., p. 410; Bunsen, *Mandry and Mankind*, Philos. Sect., t. 1^{er}.

Une étude récente de la nation japonaise, au point de vue spécial de l'anthropologie, a, sinon démontré, du moins fortement insinué l'idée que la population de la grande île de Nippon appartient à deux ou trois types distincts d'espèce humaine. J'espère que notre savant naturaliste, M. de Quatrefonds, de l'Institut, ne tardera pas à publier les idées qu'il a bien voulu me communiquer dans une circonstance où j'eus l'honneur de lui servir d'interprète à l'ambassade japonaise du Tab-koum.

nosyllabisme primitif. Bref, dans cette langue, la simplicité a précédé la complexité, ainsi que la logique veut que cela ait eu lieu nécessairement dans toutes les autres familles de l'espèce humaine¹.

Je n'entrerai pas ici dans la question de la date relative d'apparition des divers ordres de catégories grammaticales, bien que cette question soit moins oiseuse que ne l'ont pensé certains auteurs. Il me semble cependant utile de noter en passant, que l'apparition du Verbe a été tardive en japonais et que le pronom, dans l'acception habituelle de ce mot, s'y est manifesté fort tard et encore d'une façon très-imparfaite.

Un des caractères les plus curieux de la langue japonaise, c'est la facilité avec laquelle on peut faire passer un mot d'une catégorie grammaticale dans une autre, et lui faire prendre toutes les nuances de signification que le langage est apte à signaler à l'esprit. C'est ainsi qu'étant donnée une racine japonaise, on pourra, le plus souvent, sans altérer sa forme primitive, lui donner tour à tour la valeur de substantif simple ou abstrait, d'adjectif ou d'adverbe, de verbe, actif, passif, transitif ou réfléchi, avec sens affirmatif ou négatif, et cela avec le seul secours de particules ou affixes jointes au radical. Si l'on constate en outre que, dans une foule de cas, il s'opère en japonais des élisions euphoniques au moyen de crâses entre les racines et leurs affixes, on reconnaîtra à cette langue les principales conditions requises pour être placée au nombre des langues dites *agglutinantes*.

La déclinaison japonaise n'existe, à proprement parler, que par le fait et la présence de postpositions qui répondent à nos prépositions, et ne font éprouver aucune altération à la désinence primitive des noms. Le mandchou, le mongol, le

¹ Je regrette d'être à ce sujet en complet désaccord avec M. Ernest Renan. (Voy. notamment *Histoire générale des langues sémitiques*, t. 1^{er}, liv. 1^{er}, chap. m.) Une étude très-minutieuse de l'ancienne langue chinoise et de plusieurs idiomes de l'Indo-Chine ne me permet pas d'adopter les idées de ce savant au sujet du monosyllabisme primitif des langues.

² Les observations qu'on trouvera plus loin sur le verbe japonais fournissent, je l'espère, un point d'appui solide à cette affirmation, qui pourrait résulter de simples raisonnements *a priori*, mais qui jouit ici de l'insurpassable avantage de reposer sur des faits philologiques.

tibétain et le turc forment leur déclinaison identiquement de la même manière, et ce fait a été considéré comme un des caractères généraux des langues tartares.

On forme les adjectifs japonais à l'aide de substantifs mis au génitif, ou de racines substantives auxquelles on affixe une particule rappelant l'idée de «exister». De système de formation se retrouve dans la grammaire d'un grand nombre de langues tartares.

Les noms de nombre purement japonais, qui sont terminés par la particule archaïque *y tsou*, prennent, quand ils sont placés devant des substantifs, la désinence du génitif, comme des adjectifs ordinaires. La même particularité existe entre autres dans la langue tibétaine.

Le comparatif se forme, en japonais, au moyen de la particule de l'ablatif placée après le nom aux dépens duquel a lieu la comparaison. Il en est exactement de même dans toutes les langues tartares.

Les pronoms possessifs sont remplacés, en japonais comme dans les idiomes de la Haute-Asie, par le génitif des pronoms personnels. Ainsi, l'on dira *ware-no tsisi*, littéralement

l'investre de Sacy a cru pouvoir admettre la langue turque au nombre de celles qui ont des cas (Voy. *Principes de grammaire génér.*, ch. ix.); mais cette opinion a été contestée, et, de le fût-elle point, on ne pourrait en déduire que ce fait, à savoir que la langue turque est un idiome tartare qui commence à sortir de la période d'agglutination, où sont encore les autres idiomes congénères, pour entrer dans la période de la flexion.

Des rapports des noms ne sont marqués, dans les langues tartares, que par des particules suffixes ou postpositions, sans crase, ce qui ne saurait constituer une déclinaison dans l'acception propre de ce mot. (Voy. Abel-Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, p. 395; Cf. également Schott, *Versuch ueber die tatarischen Sprachen*. (Berlin, 1836; in-4°), p. 47 et suiv.)

Voy. Pouéux, *Grammaire de la langue tibétaine*, p. 33.

Yori (自り) particule japonaise de l'ablatif qui a le sens de l'anglais *from*, ou du latin *ex*, peut se traduire, quand elle est usitée pour exprimer un comparatif, par «à partir de», comme dans cette phrase: «Grand [encore] à partir de l'arbre» pour «plus grand que l'arbre». C'est un équivalent de la particule hébraïque *mi*. Cf. Kaalen, *Lingua mandshurica institutiones*, p. 62; Foucaux, *Quar. cit.*, p. 37; Duboux, *Gramm. turque*, p. 29.

Schott, *Versuch ueber die tatar. Sprachen*, p. 65. Ce caractère n'a toutefois qu'une importance secondaire, car le pronom possessif manque également dans les langues sémitiques et dans quelques langues indo-européennes.

« le mot le père », pour « mon père », comme en mandchou, *na ma ma*, en mongol *mi-nou*, *atzeke*, etc.

Nous avons dit plus haut que le verbe japonais n'était apparu dans le langage qu'à une époque relativement tardive. L'étude minutieuse de la grammaire indigène nous démontre qu'aujourd'hui même il est souvent traité comme un simple substantif. Susceptible d'être accolé aux postpositions qui servent à former les cas, il peut être décliné. « Les verbes japonais, remarque un illustre philologue allemand, Guillaume de Humboldt, portent moins que ceux des autres langues le caractère verbal, par la circonstance que leurs inflexions ne varient jamais quant aux personnes; car, ajoute ce savant, ce qui caractérise surtout le verbe, c'est qu'il doit toujours y avoir une personne qui y soit affectée, tandis que les noms ne se rapportent aux personnes que dans certains cas ou sous certaines conditions ¹. » En effet, les verbes japonais n'ont pas de terminaison spéciale pour indiquer les personnes; c'est le nom ou le pronom précédent qui définit leur signification, de même qu'en tibétain, en mandchou, en mongol, etc.

L'opinion d'Abel Rémusat que, dans les langues de la Tartarie, entre autres dans l'Ouïgour, le thème de la conjugaison doit être cherché dans l'impératif², est également justifiée par l'examen des verbes japonais. Le radical de ces verbes, lorsqu'ils sont réguliers, n'est autre chose que l'impératif; ainsi, *atayourou* « donner » a pour radical *ataye* « donne » *motomourou* « demander », radical *motome* « demande », etc.³. On pourrait même considérer les formes *ataye*, *motome*, comme de simples substantifs répondant aux idées de « don », « demande ». Il faudrait admettre alors, non sans de nombreux motifs, que dans l'idée primitive du Japonais, *ataye*

¹ Guill. de Humboldt, *Supplément à la gramm. du P. Rodriguez*, p. 6.

² *Recherches sur les langues tartares*, p. 170. — Cette idée du savant orientaliste a été accueillie par plusieurs auteurs de grammaires, qui ont fait de l'impératif le thème de leurs paradigmes de conjugaison. Cf. Redhouse, *Grammaire raisonnée de la langue ottomane*; — Kaulen, *Instit. ling. mandsh.*, p. 35.

³ *Grammaire de la langue tibétaine*, p. 53; Kaulen, *Institutiones linguae mandhuricae*, p. 35; Schmidt.

était le son de voix qui accompagnait la main, tandis que l'homme sollicitait quelque chose d'un autre, et, *mo-oma*, le mot que prononçait le possesseur, au moment où il découvrait son avoir à un autre pour l'autoriser à y participer.

La forme du présent n'a pas moins l'apparence substantive, quand on dit : *waga-no agourou*, « je présente »¹, cela signifie littéralement « présentation de moi » ; car le pronom personnel *waga* est accompagné de la postposition du génitif *no* ; ou plutôt, en tenant compte de la valeur originelle de cette même postposition *no*, les mots *waga-no agourou*, signifient réellement « présentation (ayant) existence (en) moi », ou « ma présentation » pour dire « je présente ». — Dans les livres classiques de Confucius nous trouvons constamment ces mots :

子 *tse* litt. philosophe

曰 *youch* dit.

Mais rien n'indique d'une manière précise si le second caractère représentait, aux yeux des anciens Chinois surtout, un verbe dont le premier caractère eût été le sujet, ou si, au contraire, *youch* était un substantif au nominatif, près duquel le mot *tse* remplissait le rôle de substantif déterminatif ou de génitif. Dans les traductions japonaises, l'idée n'est pas douteuse, car ces deux caractères sont traduits par *si-no notametakou* « philosophi dictum ».

Les observations qui précèdent s'appliquent également aux temps passés et futurs, où l'on aperçoit encore le caractère purement substantif des mots qui remplissent l'office du verbe, bien que ce caractère tende à s'effacer de jour en jour davantage. Ajoutons cependant, qu'il s'opère dans l'idiome moderne du Nippon, comme dans la langue anglaise, un travail de simplification lexicographique et grammaticale, qui tend à réduire le rôle du verbe à sa plus simple expression. Ainsi, pour dire « voir » au lieu de *mirou*, on emploie la racine *mi* (Cf. 目 *me* « œil ») qui devient absolument

¹ Oyanguren, *Arte de la lengua japona*, p. 59.

invariable, laissant à un ^{ou} auxiliaire ^{masi-masou}, le soin de préciser à ^{du} ^{seul} la condition dans laquelle est placée l'idée verbale (*mi-masou* « je vois », *mi-masou* « je verrai », *mi-masénou* « je ne vois pas », etc.) Quant aux exemples donnés dans les grammaires pour répondre à nos principaux modes, ils sont le résultat d'un travail artificiel, très-louable d'ailleurs pour l'enseignement pratique, mais qui ne peut infirmer en rien les doctrines que nous avons émises sur la nature du verbe japonais.

S'il ne faut admettre, en quelque sorte que pratiquement, l'existence du verbe japonais, surtout dans l'ancienne langue, on ne peut se dispenser d'y reconnaître le rôle considérable qu'y joue une espèce d'auxiliaire « générateur », si l'on veut me pardonner ce mot, et qui semble avoir pour rôle de donner la vie, l'activité ~~aux racines substantives~~ du langage. Il faut dire que quelque chose d'assez analogue à cet auxiliaire se rencontre dans nos idiomes à flexion; mais dans ceux-ci, les auxiliaires sont loin de posséder à un égal degré la faculté de nuancer leur signification primitive par des agrégations de particules. En Japonais, au contraire, cet auxiliaire acquiert, par l'addition d'un petit nombre de prépositions (ou mieux de postpositions), et quelquefois par de légères modifications euphoniques, toutes les valeurs que peut acquérir l'idée verbale (puissance active, passive, causative, etc.); et, comme il transmet aux racines substantives avec lesquelles il s'accorde toutes les qualités grammaticales qu'il possède lui-même, on parvient à exprimer en japonais la plupart des nuances d'idées que nous pouvons rendre avec nos langues européennes les plus perfectionnées. La loi de formation de ces auxiliaires rapproche, encore une fois, le japonais des idiomes tartares, notamment du mandchou, du mongol, du hongrois, etc. ¹.

Si nous étudions maintenant les mots que l'on a coutume de considérer dans nos grammaires comme invariables, et toute la série des particules, nous reconnaissons ici encore que le vocabulaire japonais ne se composait primitive-

¹ Voy. Conon de la Gabelentz, *Éléments de la grammaire mandchoue*, p. 45.

ment que de **voies substantives** et que, dans d'autres transformations grammaticales, elles ont presque toujours conservé les traces de leur origine.

LEON DE ROSNY,

professeur de japonais à l'École impériale des Langues orientales, auteur de *Grammaire japonnaise*.

Il faut dire d'abord que les choses analoges à cet auxiliaire se rencontrent dans nos idiomes à l'étonnante égalité de leur signification primitive par des dérégulations de particules. En japonais, cet auxiliaire acquiert, par l'addition d'un petit nombre de prépositions (ou mieux de postpositions), et quelquefois par de légères modifications euphoniques, toutes les valeurs que peut acquérir l'idée verbale (naissance active, passive, causative, etc.) ; et, comme il transmet aux racines substantives avec lesquelles il s'accorde toutes les qualifications grammaticales qu'il possède lui-même, on parvient à exprimer en japonais la plupart des nuances d'idées que nous devons rendre avec nos langues européennes les plus perfectionnées. La loi de formation de ces auxiliaires rapproché, encore une fois, le japonais des autres langues, notamment du mandchou, du mongol, du japonais, etc.

Si nous écrivions maintenant les mots que l'on a combinés et considérés dans nos grammaires comme invariables, et toute la série des particules nous reconnaitrions ici en core que le vocabulaire japonais ne se compose primitivement que de racines substantives et que, dans d'autres transformations grammaticales, elles ont presque toujours conservé les traces de leur origine.

2. Il ne faut admettre, en quelque sorte que par exception, l'existence du verbe japonais, surtout dans l'ancienne langue, on ne peut se dispenser d'y reconnaître le rôle considérable qu'y joue une espèce d'auxiliaire « général » ; si l'on veut me pardonner ce mot, et qui semble avoir pour rôle de donner la vie, l'activité aux racines substantives du langage. Il faut dire d'abord que les choses analoges à cet auxiliaire se rencontrent dans nos idiomes à l'étonnante égalité de leur signification primitive par des dérégulations de particules. En japonais, cet auxiliaire acquiert, par l'addition d'un petit nombre de prépositions (ou mieux de postpositions), et quelquefois par de légères modifications euphoniques, toutes les valeurs que peut acquérir l'idée verbale (naissance active, passive, causative, etc.) ; et, comme il transmet aux racines substantives avec lesquelles il s'accorde toutes les qualifications grammaticales qu'il possède lui-même, on parvient à exprimer en japonais la plupart des nuances d'idées que nous devons rendre avec nos langues européennes les plus perfectionnées. La loi de formation de ces auxiliaires rapproché, encore une fois, le japonais des autres langues, notamment du mandchou, du mongol, du japonais, etc.

Si nous écrivions maintenant les mots que l'on a combinés et considérés dans nos grammaires comme invariables, et toute la série des particules nous reconnaitrions ici en core que le vocabulaire japonais ne se compose primitivement que de racines substantives et que, dans d'autres transformations grammaticales, elles ont presque toujours conservé les traces de leur origine.

THÉOLOGIE.

SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS D'AQUIN,
 par M. de LEBRETON, curé d'Airan, diocèse de Bayeux. 4 vol.
 Paris, Gaumé frères et Duprey, éditeurs.

Saint Thomas d'Aquin a été sans contredit une des plus sages et des plus suaves figures du 13^e siècle. Rien n'a manqué à sa gloire, ni l'élevation de la naissance, ni la sublimité de son génie, ni l'aurole de la sainteté, ni la vénération des peuples, ni l'amitié des monarques de la terre, ni l'estime des papes de l'Église. Poète, philosophe, théologien, son nom a rayonné d'un immortel éclat à une époque qu'on est convenu d'appeler, à tort ou à raison, les ténèbres du moyen âge. Humble enfant du cloître, il fut appelé par son mérite et ses vertus à de hautes dignités ecclésiastiques que refusa sa modestie, préférant la simplicité de la cellule du cénobite à la pompe et au faste des palais. — Malgré le progrès incontestable des connaissances humaines, ses ouvrages resteront et passeront à la postérité, comme le monument impérissable d'une intelligence d'élite, d'un esprit supérieur, profondément versé dans l'étude de l'Écriture Sainte et des Pères, dans les sciences philosophiques et théologiques. Parmi les livres que nous devons à la plume de ce grand homme, nous n'hésitons pas à placer en première ligne sa **SOMME THÉOLOGIQUE**, regardée, même de nos jours, malgré sa phraséologie aristotélicienne et sa forme scholastique, comme un chef-d'œuvre de clarté, de précision et de justesse. Elle n'est pas sans doute sans défauts, mais ces défauts sont plutôt l'œuvre du siècle où il a vécu que celle de son intelligence.

Le plan de cet ouvrage colossal est admirable. Après avoir donné une notion préliminaire de la doctrine de la théologie, l'auteur traite, dans la première partie, de Dieu et de ses divers attributs, de la Trinité des Personnes en Dieu, du premier principe des êtres ou de la création en général, des

anges, de l'œuvre des six jours, de l'homme, de la nature de l'âme, de son union avec le corps, de ses facultés, de la création du premier homme, de l'état d'innocence de nos premiers parents dans le paradis terrestre, du gouvernement divin, et des changements que Dieu fait subir aux créatures par les créatures en général et par les anges en particulier.

La 1^{re} section de la 2^e partie traite de la fin dernière, des actes humains, des passions, des habitudes, des péchés, des lois, de la grâce.

La 2^e section de la 2^e partie renferme la Foi, l'Espérance, la Charité, les vertus cardinales, la Prudence, la Force, la Justice, la Tempérance et les états de perfection.

Dans la 3^e partie, après avoir étudié la fin de l'homme, ses vertus et ses vices, l'auteur considère Jésus-Christ, le Sauveur du genre humain et les bienfaits dont il nous a comblés. C'est pourquoi il traite de l'incarnation du Verbe et de tout ce qui se rattache à ce grand mystère; fondement du Christianisme, de l'Eglise, des sacrements, de la résurrection et de la vie éternelle.

Il est facile de comprendre, à l'ampleur immense de ce cadre, que l'auteur s'est placé sur un vaste terrain où il a pu développer la plupart des questions philosophiques et théologiques; ce qu'il fait avec un rare talent et une érudition remarquable, passant tour à tour du domaine de la Révélation à celui de la Raison, cherchant ses preuves tantôt dans l'Écriture, tantôt dans la philosophie, soit à l'appui de ses thèses, saint Augustin, saint Basile, Boëce, Platon, Aristote, etc. Ce dernier régnait despotiquement dans les écoles du 13^e siècle; c'était l'idole sur laquelle nul n'eût osé porter une main profane. Saint Thomas néanmoins ne s'écrite pas toujours, comme les disciples fanatiques : *Magister dixit*. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, quand il parle des causes qui produisent les transmutations de la matière, il n'admet point, comme le philosophe de Stagyre, le *cercle oblique*, ni comme Platon, les *idées*, et il regarde avec raison Dieu comme la cause universelle et unique qui a produit la cause première et ses divers changements.

La *Somme théologique* est un arsenal riche et précieux, où

ont des armes terribles pour frapper les hérésies, mais encore des armes plus ou moins absurdes, que l'on a exhumés de la poussière de l'oubli pour combattre nos ancêtres.

PETITE SOMME. — L'importance inestimable des travaux si importants de saint Thomas, la forme Aristotélicienne de son enseignement, adoptée par les scolastiques, forment, dans son œuvre, une langue à part, et il faut des intelligences exercées, et nourries par des études profondes, pour en saisir le sens, et la contention de son langage ne contribue pas peu à refroidir les esprits et à éteindre les intentions et les volontés les plus ro-

manes. C'est pourquoi sincèrement M. l'abbé Lebreton d'a voulu rendre l'étude de saint Thomas populaire, et faire connaître au plus grand nombre la connaissance de la *Somme*. Il ne s'est pas contenté de la traduire en français, ce que avaient fait déjà plusieurs savants avant lui; il a évité de poser certaines questions oiseuses et sans intérêt qui étaient alors à la mode. Ce n'est pas ce qui l'empêche pas d'exposer toute la doctrine du Docteur, article par article, sans exception, de manière à faire passer dans la *petite Somme* tout ce qu'il y a d'important dans la *grande*. Pour mieux faire apprécier son ensemble, il a placé, en tête de chaque traité, un tableau synoptique où l'on voit d'un coup d'œil l'enchaînement des matières qu'il renferme. Un autre avantage précieux que l'on trouve dans le travail de M. le curé d'Airan, ce sont les notes *historiques, philosophiques, scientifiques*, qui mettent l'ouvrage en rapport avec l'enseignement actuel et le progrès des connaissances, et en forment une théologie complète, je dirais même un véritable cours de philosophie. Nous avons lu avec le plus vif intérêt ces notes nombreuses, où l'auteur fait preuve d'une grande érudition, d'un tact exquis et d'un jugement solide. Enfin, M. l'abbé Lebreton a placé à la fin de chaque volume des *tables analytiques et alphabétiques*, qui aident à la mémoire et facilitent les recherches, et dans le quatrième

et dernier volume un lexique très-détaillé qui explique les expressions techniques, et qui est comme la véritable clef de la *Somme théologique* de saint Thomas et du langage de l'École. M. l'abbé Lebreton n'a pas cru devoir adopter la méthode du saint docteur qui, après avoir posé la question, commence toujours par les objections, et prouve ensuite sa thèse, après les avoir réfutées. Il a regardé avec raison cette marche uniforme comme trop monotone et fastidieuse, et n'a cru devoir réfuter que les objections de quelque importance. Il a seulement extrait, comme il le dit lui-même dans son introduction, de la *grande Somme* de saint Thomas, l'essentiel de la doctrine, avec les raisons les plus propres à la graver dans l'esprit. Sa traduction est fidèle, correcte, très-intelligible, et l'édition ne laisse rien à désirer au point de vue typographique.

Nous nous dispensons de parler de l'orthodoxie de l'ouvrage de M. l'abbé Lebreton, nous contentant de citer les paroles suivantes de la lettre flatteuse qu'il a reçue, au sujet de son livre, de Mgr de Bayeux, son évêque :

« Utile à ceux qui ont fait une étude sérieuse et approfondie de sa doctrine (S. Thomas), il sera lu, avec fruit, par cette partie du public que des préoccupations et des travaux d'un autre genre tiennent trop souvent éloigné de l'étude de la religion. »

« Nous le recommandons d'abord à notre clergé, au sein duquel se révèle d'une manière si remarquable le goût des études sérieuses, et plus spécialement aux fidèles, qui seront sûrs d'y trouver un exposé aussi court que substantiel de l'enseignement catholique. »

L'abbé TH. DANEY, *curé de Dombasni*.

BIBLIOGRAPHIE.



LES TAPISSERIES DE L'APOCALYPSE de la cathédrale d'Angers, dites les TAPISSERIES DE ROI RENÉ, 1 volume in-folio, composé de 78 planches au trait¹, et d'un texte explicatif, par M. Léon de Joannis, ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur.

Tel est le titre d'une grande publication qui a commencé le 15 février 1862 à Angers, et qui se trouve à Paris à la librairie de Blairot frères, quai des Grands-Augustins, 55.

C'est réellement une œuvre éminemment catholique et une publication hors ligne que nous annonçons ici.

L'ouvrage marche, et dans ce moment il approche de sa fin; déjà 48 planches sont livrées aux souscripteurs, avec le texte qui s'y rattache. Ce texte est rédigé avec un soin remarquable, et l'on y reconnaît facilement une plume familiarisée avec les livres sacrés, et surtout avec l'Apocalypse qui, comme on le sait, est un des plus difficiles à commenter et à traduire en figures.

L'auteur, sans vouloir pénétrer dans les difficultés du texte, que les plus habiles commentateurs ne sont peut-être pas parvenus à éclaircir, en dit assez pour intéresser les hommes sérieux, et ceux surtout qui regardent les divers livres de l'Écriture Sainte comme le commencement et la fin de toutes choses.

Sans vouloir analyser une à une chacune des planches de cette volumineuse publication, ce qui serait inutile, nous dirons qu'il a fallu un grand courage et une foi robuste pour oser l'entreprendre. Le texte nous paraît singulièrement adapté à l'époque où nous vivons, où des Antechrists audacieux et nombreux surgissent de toutes parts pour ébranler

¹ A la suite du texte de chaque planche, M. de Joannis indique les couleurs des vêtements des personnages, des édifices, des terrains, etc.

et entraîner les chrétiens inattentifs vers ces régions inconnues où se précipite la foule toujours avide de nouveautés. Honneur à celui qui a eu la pensée et la patience de copier, de graver, d'expliquer toutes ces scènes si extraordinaires, si terribles qui font l'objet des *Tapisseries religieuses* de la cathédrale d'Angers¹.

M. de Joannis a eu en cela d'autant plus de mérite que les hommes qui luttent contre les publications romanesques, futiles, excentriques qui pullulent autour de nous, sont de plus en plus rares, et que ces *Tapisseries* et les sujets qu'elles représentent sont plus en opposition avec ce qui préoccupe la société de notre époque.

C'est un véritable et difficile apostolat que M. de Joannis a entrepris; c'est une énergique protestation contre les utopies scandaleuses des novateurs du 19^e siècle, et contre les ennemis de l'Église apostolique et son auteur, et tous les hommes amateurs des arts catholiques doivent lui venir en aide.

L.-J. GUÉNEBAULT,

Auteur du *Dictionnaire des monuments de l'antiquité chrétienne*, de celui des *Attributs des saints*, etc.

¹ Le prix de chaque livraison est de 5 fr. prise à Paris ou à Angers, et de 6 fr. 25 c. francs pour toutes les autres villes de France. L'ouvrage une fois terminé, et il ne tardera pas, sera porté à 6 fr. pour Angers et Paris, et à 7 fr. 25 c. pour les autres villes.

NOUVELLES ET MÉLANGES.


ITALIE. — ROME. — *Décrets de l'Index*. Un décret de la Sacré Congrégation de l'Index, rendu le 29 avril, condamne les ouvrages suivants :

Histoire élémentaire et critique de Jésus, par M. Peyrat. Paris, 1864.

Du Pape, par Philothée. Paris, 1863.

Manual de derecho publico ecclesiastico para el uso de la juventud americana, por Francisco de Paula G. Vigil. Lima, 1863.

Dialogos sobre la existencia de Dios de la Vida futura, por Fr. Vigil, a la juventud americana. Lima, 1863.

1. *Défense de la liturgie de Lyon*. — 2. *A propos d'un pamphlet contre MM. les curés de Lyon ; quelques mots publiés par plusieurs membres des Conseils de fabrique de Lyon*, 1863. — 3. *Lettres de Sophronius. Question liturgique*. Paris, 1864.

Catéchisme raisonné sur la liturgie : unité et variété. Dieu est un en trois personnes distinctes, etc. Paris et Lyon, 1860.

Archives de la Sainte-Congrégation des Indulgences ; le Moniteur annuel et quotidien des Indulgences pour l'année 1862, — *Le mois libérateur des âmes du purgatoire*, et autres ouvrages du même genre, par le même auteur, l'abbé Cloquet, lequel s'est soumis louablement. (Décret du 29 févr. 1864.)

Revue spirite : journal d'études psychologiques, publié sous la direction de M. Allan Kardek. Paris, 1858. (Décret du Saint-Office du 20 avril.)

Le Spiritisme à sa plus simple expression, par M. Allan Kardek. Paris, 1862.

Le Livre des Esprits, contenant les principes de la doctrine spirite, par Allan Kardek. Paris, 1863.

Le livre des Médiûms ou guide des Médiûms et des évocateurs, par Allan Kardek. Paris, 1863.

Rome Spiritualiste, rédigée par une société de spiritualistes, et publiée par Z.-J. Pierart. Paris, 1861.

Emmanuel de Swedenborg, sa vie, ses écrits et sa doctrine, par M. Matter; in-8°, p. 436. Paris, 1863, et tous les livres qui traitent des choses semblables, d'après la règle ix de l'Index.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

NOUVELLES ET MÉLANGES
N^o 54. — Juin 1864.

Archéologie biblique.

EXPLICATION DE L'INSCRIPTION

OU QU'ON LIT

SUR LE TOMBEAU APPORTÉ DE JÉRUSALEM

PAR M. DE SAULCY.

Une importante question est agitée en ce moment parmi les archéologues et les érudits de toute sorte. Il s'agit de savoir s'il reste encore quelques vestiges visibles du temple de Salomon, et si la belle nécropole qu'on appelle le tombeau des rois est la sépulture des rois de Juda, ou des souverains assimoneens et autres qui ont régné longtemps après. M. de Saulcy, dans le voyage qu'il fit en Palestine, en 1850 et 1851, se prononça pour l'affirmative et accompagna son assertion de preuves nombreuses.

Nous avons rendu compte de ce voyage, et inséré la dissertation lue à l'Académie des inscriptions et belles lettres, sur le tombeau des rois¹. On a pu y voir avec quelle exactitude le nombre et la position des tombeaux s'accordent avec l'époque et l'enterrement de chaque roi.

Cependant ces preuves ont été contestées: M. Renan, le premier, dans son voyage, peu productif, de Phénicie et de Syrie, a prétendu qu'il ne restait plus trace des constructions Salomoniennes, et que le Tombeau des rois était aussi de construction moderne. M. Melchior de Vogué, dans le récit du récent voyage qu'il a fait à Jérusalem, s'est rangé à l'opinion de M. Renan.

M. de Saulcy n'a pas voulu rester sous ces démentis, et il est retourné de nouveau à Jérusalem, pour examiner une à une toutes les assertions de ses contradicteurs et les siennes

¹ Voir *Annales*, t. v, p. 245 (4^e série).

NOUVELLES ET

ITALIE. — ROME. — *Décrets*
 tion de l'Index, rendu le 29 av
Histoire élémentaire et criti
Du Pape, par Philothée
Manual de derecho pu

cana, por Francisco de

Dialogos sobre la
juventud americana.

1. *Défense de la*

curés de Lyon ; 4

fabrique de Lyon

1864.

Catéchisme
 sonnes distin

Archire

quotidie

du pur

Clouet

1864.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

eu. Muni cette fois
 a voulu faire parler
 ité fût constatée et

es, et il faut bien
 or les architectes
 regardés comme
 yons que le même
 vant, quand les pho-
 complément, auront été

un bonheur singulier dans la
 laite du Tombeau des rois, celui
 non encore exploré et portant une
 l'a fait arriver en France, et il forme
 du musée assyrien du Louvre.

cette inscription et à quelle époque faut-il
 qu'on eût dû lui laisser le temps de la pu-
 reter. Mais M. Renan et M. l'abbé Bargès
 donner une explication qui aboutit à soutenir
 l'écriture, et par conséquent
 sont récents, et renversent l'opinion de M. de
 la corroborer.

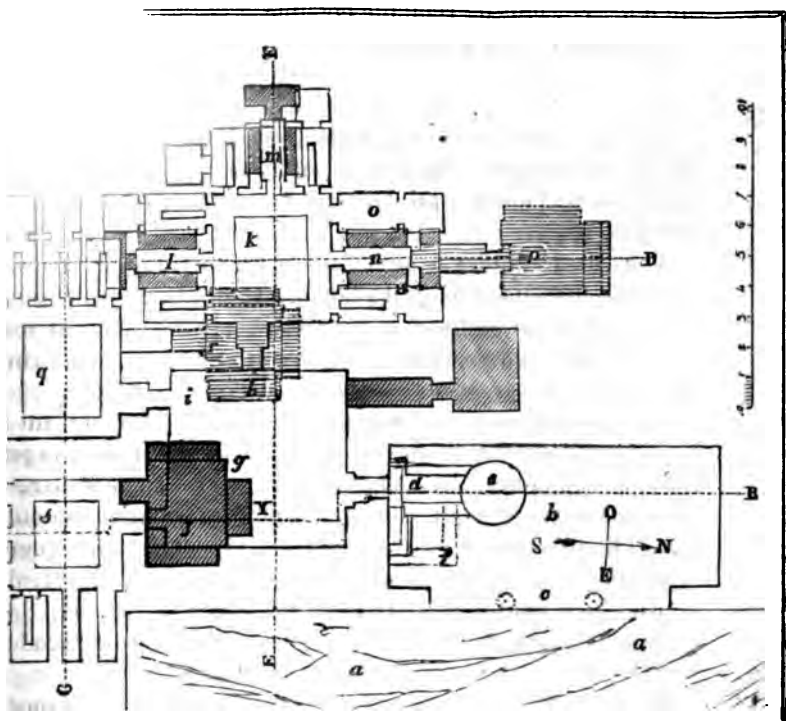
très-animées ont eu lieu sur cela à l'Acadé-
 et dans quelques Revues.

mettre nos abonnés à même de juger ces impor-
 en parfaite connaissance de cause, nous avons
 de Saulcy de nous communiquer les documents qu'il
 et il a bien voulu nous adresser la *lettre* et la *dis-*
 que nous publions ici.

Nous y avons joint la gravure de *l'inscription faite sur une*
graphie exacte et le *plan du tombeau des rois* ci-joint, où
 nous avons marqué, par un Y, la place qu'occupe la crypte d'où
 le tombeau que l'on voit au Louvre : et de plus
 nous avons désigné par un fonds et une bordure plus noirs
 les nouvelles cryptes découvertes par M. de Saulcy. Ceux qui

M. Salmann, peintre et archéologue distingué, s'est appliqué à devenir un
 des plus habiles photographes, pour mettre ce talent de plus au service de
 la science pure.

traient connaître la description intégrale de ce grand
ent la trouveront dans les *Annales*, t. v, p. 245



du tombeau des rois et des nouvelles découvertes faites par M. de Saulcy.

plus, nous ferons suivre cet article de deux autres, où l'on
expliquera que l'hébreu carré est l'hébreu le plus antique, et fort
supérieur au caractère dit samaritain.

Voici la lettre que nous a adressée M. de Saulcy.

A. BONNETTY.

Paris, 31 mai 1864.

Mon cher ami,

Vous avez eu l'obligeance de me demander ce que je pensais de l'inscription
importante que j'ai eu le bonheur de découvrir à Jérusalem, aux Tombeaux des
rois. Je ne saurais mieux faire, pour répondre à votre désir, que de vous en-

voyer la transcription pure et simple de ce que je dis de ce monument dans le livre que je suis en train de rédiger.

Je suis charmé, mon cher ami, de donner à votre excellent Recueil la primauté de cette étude dont, usant de mon droit, j'interdis, en tant que de besoin, la reproduction à qui que ce soit.

Mille amitiés,

F. DE SAULCY.

Il ne faut pas être grand clerc en archéologie, pour reconnaître à première vue que ce Tombeau n'est qu'ébauché, qu'épannelé pour me servir d'un terme de métier. Jamais sarcophage n'a été taillé avec plus de négligence, ni traité avec plus de sans-çon. Les parties qui gênaient pour sa mise en place, on les a brutatement abattues à coups de masse. Les disques placés sur les faces sont grossiers. Très-probablement ils étaient destinés à devenir d'élégantes rosaces, mais cette bonne intention s'est arrêtée en chemin, et à priori il est certain qu'un sarcophage royal, car je vais prouver qu'il est royal, n'a pu être taillé de la sorte que dans un temps de troubles terribles, qui n'ont pas permis de l'achever ni de lui donner la dernière main. Cela, je défie qu'on le nie, ou plutôt comme je pense bien qu'on essaiera de le nier, je défie qu'on prouve avec de bonnes raisons que ce n'est pas vrai.

Passons à l'inscription ; la voici reproduite avec la plus minutieuse exactitude :



Comme on le voit, elle se compose de deux lignes de huit lettres chacune. La première ligne comporte des caractères plus largement entaillés, plus profondément tracés que ceux de la seconde ; ceux-ci en effet sont pour ainsi dire égratignés simplement, tant leur tracé est peu profond et négligé. Il y a à deux ciseaux bien distincts, deux mains bien différentes ; c'est incontestable.

Les lettres 4, 5 et 6 de la première ligne nous donnent les éléments du radical *Melek*, roi, qui se reproduisent en hébreu carré ou du moins à très-peu près identique avec l'hébreu carré, aux mêmes places respectives de la seconde ligne.

Voilà une présomption sérieuse qui nous conduit à supposer que nous avons sous les yeux un texte bilingue, contenant exactement les mêmes idées rendues par le même nombre de lettres.

Ceci posé, à quelles écritures avons-nous affaire ? Pour la seconde ligne, la réponse n'est pas douteuse ; c'est de l'hébreu, et de l'hébreu carré, ou peu s'en faut. Pour la première ligne, MM. de Longpérier, Renan et Bargès se sont chargés de dire avant moi que c'était du syriaque et même de l'estranghelo. J'en demeure d'accord, mais en faisant toutefois quelques petites réserves que je vais détailler par le menu.

Quoi qu'il en soit, puisque la seconde ligne est conçue en hébreu carré, tâchons de la déchiffrer. La 1^{re} lettre ressemble trop à un *tsade* pour que l'on soit pas immédiatement tenté de la lire ainsi. La 2^e est mutilée, ce peut être un *rech* ou un *daeth* ; il n'y a d'incertitude qu'entre ces deux valeurs. La 3^e est certaine, c'est un *he*.

Nous avons donc le mot trilitère : צרה ou צרה. Viennent ensuite les deux lettres indubitables *mem* et *lamed* suivies d'une ligature de trois caractères dans lesquels on reconnaît sans difficulté un *caf*, un *tau* et un *he*, différant du premier par l'absence de l'*apex* qui caractérise celui-ci. Voilà un indice de plus de négligence qu'il n'est pas possible de méconnaître. En définitive nous lisons :

צרה מלכה ou צרה,

c'est-à-dire *Sadah* ou *Sarah* reine. Je me contenterai de rap-

peler en passant, rien que pour justifier la leçon *Sarah*, la forme *Sariâh* ou *Sarouïah*, du nom de la sœur de David qui fut mère de Joab, d'Abischaï et d'Asaël (*I Chron.* II) :

« V. 16. Et leurs sœurs (de David et ses frères) furent Serouïah (צרויה) ou צרויה et Abigaïl, et les fils de Serouïah furent Abischaï, Joab et Aâseh-el. »

Est-il besoin que je déclare formellement que je n'ai pas la pensée de voir la sœur de David dans la femme que renfermait la tombe trouvée par moi? Je ne le crois pas; mais comme on ne manquerait probablement pas de m'attribuer cette prétention ridicule, je proteste à l'avance.

Nous avons donc ici une *Sarah, reine*. Je dis *reine*, parce que l'on a essayé d'insinuer que le mot מלכה pouvait se traduire par notre mot *princesse*. C'est une lourde faute de traduction, voilà tout. Je mets au défi de trouver un seul texte hébraïque qui justifie l'emploi du radical *melek* pour désigner autre chose qu'un personnage revêtu de l'autorité souveraine. Mettons donc de côté cette traduction fantaisiste de *princesse*, et inclinons-nous devant l'injonction brutale du dictionnaire; nous avons affaire à une *reine*.

Pourquoi essayait-on du mot *princesse*? pour arriver à quelque cousine de la reine d'Adiabène, dont il fallait à tout prix retrouver le sépulcre aux Qbour-el-Molouk. Malheureusement voilà un argument qui s'évanouit. C'est une *reine* qui était enterrée dans la chambre que j'ai découverte; il ne reste donc plus que la ressource suprême de déclarer que c'est *Hélène* elle-même. Mais alors je vous enjoindrai de m'expliquer pourquoi cette reine qui s'était fait faire une belle tombe, bien somptueuse, pour elle-même, s'est trouvée reléguée dans une chambre qui la plaçait au troisième rang, si ce n'est au quatrième, et enfermée dans un sarcophage qui n'a pas été achevé. Alors encore, je vous prierai de me montrer l'analogie qui a pu exister entre le nom *Sarah* et le nom *Hélène*. Hâtons-nous cependant de déclarer qu'à la première ligne il faut lire *Zoran* ou *Zodan*, et qu'entre les syllabes *ran* et *lène* il y a bien quelque affinité. On voit que je fais la partie belle à ceux qui persistent à chercher aux Qbour-el-Molouk, le sépulcre de la reine d'Adiabène.

A quelle époque l'*hébreu carré* a-t-il commencé à être en usage? Nous n'en savons rien. A quelle époque cet hébreu s'est-il écrit avec des ligatures? Nous n'en savons rien. Qui en fut l'inventeur? Nous n'en savons rien, malgré l'affirmation de saint Jérôme, qui dit qu'au retour de la captivité de Babylone, Esdras trouva, *reperit* (et non pas *inventa*¹) l'hébreu carré que les Juifs appellent *ashourit*, écriture assyrienne. Les Juifs n'ont-ils pas eu, comme les Égyptiens, une écriture sacrée et une écriture vulgaire avec des destinations bien définies? Nous n'en savons rien. Quelle était l'écriture chaldéenne, l'écriture d'Abraham et de sa lignée? Nous n'en savons rien. Quelle était l'écriture vulgaire des Juifs depuis le temps d'Alexandre le Grand, jusqu'à la destruction définitive de la Jérusalem judaïque par Hadrien? Ah! cette fois nous en savons quelque chose; car la numismatique nous a donné la forme, à très-pen près constante, de cette écriture vulgaire, pendant plus de trois siècles. Si donc les Juifs n'ont pas eu deux écritures à la fois, l'une sacrée et l'autre vulgaire, je défie qu'on se tire de la difficulté suivante; tout monument portant une inscription antique conçue en *hébreu carré*, est antérieur ou postérieur à la période numismatique. Or, comme celle-ci s'étend jusqu'à l'empereur Hadrien, ces monuments juifs, s'ils sont récents, ont tous été construits ou taillés dans les montagnes de Jérusalem, depuis le jour où il n'y a plus eu de Juifs dans le pays, depuis le jour où il leur fut interdit, sous peine de mort, de se présenter dans la capitale de leur ancienne patrie. Que si, par hasard, cette conclusion paraissait gênante, il faudrait recourir à l'autre alternative, et admettre que toute inscription vraiment antique et conçue en hébreu carré, est antérieure à la période numismatique de l'histoire des Juifs. Eh bien, je suis de bonne composition, moi: je ne prétends pas cela; mais je prétends que les Juifs ont eu l'*écriture carrée* pour écriture exclusivement employée aux usages religieux, et l'*écriture dite samaritaine*, parce qu'elle a eu en effet beaucoup de ressemblance avec l'écriture des Samaritains, exclusivement réservée aux usages vulgaires, tels que la constitution des légendes moné-

¹ Voir tout au long le texte de saint Jérôme, dans l'article suivant, p. 422.

laires, destinées à être lues et comprises de tout le monde.

Je ne veux pas abandonner la lecture de la seconde ligne de l'inscription que j'étudie en ce moment, sans déclarer que je ne me rends pas compte, grammaticalement parlant, de la forme מלכה avec ses deux désinences féminines. En hébreu comme en chaldéen c'est מלכה, et à l'état construit מלכה, qui signifie *reine*. D'où vient le ה final? Je ne le devine pas.

Quoi qu'il en soit, la tradition qui nous a transmis le nom *Qbour-el-Molouk* (*sépulture des rois*), est une tradition qu'il faut désormais accepter. C'est un tombeau dynastique, puisqu'une reine, une vraie reine, y est enterrée, et à une place qui est loin d'être la place d'honneur. Remontons à la 1^{re} ligne.

C'est de l'estranghelo a-t-on dit. A cela je réponds : soit, c'est de l'estranghelo, mais de l'estranghelo comme vous n'en avez jamais vu, et je le prouve. Si nous nous laissons guider par la ligne en hébreu carré, la 1^{re} lettre doit être l'équivalent du *tsade* hébraïque; or le *zode* estranghelo est ܐ. Et cette

fois l'assimilation est parfaite. Passons à la 2^e lettre. Ici grand est notre embarras; en estranghelo le *dolath* ne diffère du *rich* que par un point diacritique placé dans l'intérieur du premier, et au-dessus du second. Et comme nous ne voyons pas de point diacritique dans notre inscription, force nous est de rester dans le doute. Faut-il lire *D*, faut-il lire *R*? Bien habile qui le devinera, surtout avec la fâcheuse mutilation de la seconde lettre de la ligne hébraïque. La 3^e lettre devrait être un *he*, en estranghelo ܚ et elle n'y ressemble pas le moins du monde. En revanche, elle ressemble d'une manière indubitable au *nun* estranghelo final; notre nom propre cette fois doit donc se lire *Zodan* ou *Zoran*. On a admis qu'il y avait là une nunnation analogue à celle qui du nom hébraïque שלמה (signifiant *pacifique*) a fait *Salomon*. C'est très-possible; et je l'admettrais volontiers.

Les deux lettres qui suivent sont bien les lettres estranghelo *mem* et *lomad*, ܡܠ qui commencent le mot syriaque *Melketo*, Reine. Quant à la lettre suivante, elle n'a plus rien de commun avec l'estranghelo, tandis qu'elle est tout à fait voisine du *Qaf* que nous a présenté le texte hébraïque de la 2^e ligne. Il n'y a

pas grande affinité, convenons-en, entre les formes estranghelo de cette lettre \aleph et \beth , et la forme \beth , que nous présente notre inscription.

Nous devons ensuite trouver un *tau* (estranghelo) \daleth et \beth , et nous rencontrons le \beth *tau*, de forme phénicienne à peu près pure.

Reste enfin l'*olaf* final qu'appelle la forme syriaque *Melketo* le mot signifiant *reine*; et l'*olaf* final dans les plus anciens manuscrits estranghelo, décrits ou publiés par mon illustre et avant confrère, M. W. Cureton, est ainsi figuré \aleph .

Tandis que nous trouvons ici une ligature des deux lettres \aleph et \beth ainsi formée : $\aleph\beth$. Franchement si c'est bien là de l'estranghelo, il se présente à nous avec des figures toutes nouvelles, tant elles sont anciennes, puisque sur 8 caractères, il y en a juste 4 qui diffèrent de l'estranghelo connu. Nous devrions avoir :

$\aleph\beth$ ou $\beth\aleph$

et nous avons la première ligne de l'inscription telle qu'on la voit dans la planche ci-dessus. Cela se ressemble; c'est vrai, mais ce n'est pas la *ressemblance garantie* à 30 francs; c'est l'*air de famille* à 10 francs, des fabricants de portraits.

Que conclure de là? Que nous avons ici un spécimen beaucoup plus ancien qu'on n'a bien voulu le croire et le dire, de l'écriture qui représentait la langue Aramit, Araméenne ou syriaque, dont parlent le *livre des Rois*¹ et Diodore de Sicile².

Maintenant, résumons : c'est une *reine* qui était enfermée dans le tombeau que j'ai découvert. Mais quelle reine? Voilà ce que je ne me charge pas de dire. Cependant ma tâche est loin d'être terminée, et il faut bien que je fasse entrer en ligne de compte les faits matériels dont la saine appréciation a son importance, ainsi qu'on va le voir :

¹ Precamur ut loquaris nobis servis tuis Syriace (אֲרָמִית) et non loquaris nobis Judaice (עִבְרִית), IV (Heb., II) Reg., XVIII, 26).

² Les Nabatéens... écrivent à Antigone une lettre en caractères syriaques (γράφαντες Συρίαις γράμμασι), etc. (Diod., Bib. hist., XIX, c. 96).

Et d'abord, j'en ai dit assez je pense (dans le précédent chapitre), pour établir que ce tombeau a été violé avant le siège de Titus; certes, les gens qui, peu de temps après, fendirent le ventre des Juifs, pour chercher dans leurs entrailles les pièces d'or qu'ils pouvaient avoir avalées, n'auraient pas eu la maladresse de refermer avec tant de soin la tombe qu'ils eussent infailliblement violée, s'ils l'avaient pu découvrir; s'ils en eussent soupçonné l'existence, rien ne les eût empêchés d'y pénétrer. Mais le tombeau était déjà dévasté quand un charnier des hommes morts les armes à la main y fut installé. Il n'y a donc pas trois hypothèses possibles. Ou c'est avant, ou c'est après le siège de Titus, que la violation a eu lieu. Avant, c'est admissible; postérieurement, je ne pense pas qu'il soit possible de trouver une époque à laquelle ce fait ait pu s'accomplir; car ce sont des Juifs qui ont ouvert la tombe, ne l'oublions pas.

Voilà donc une catacombe royale, cela ne peut plus être discuté; elle a été dépouillée des objets précieux qu'elle renfermait avec les cadavres royaux, et cela avant le siège de Titus. Or, il est une catacombe royale, sur le compte de laquelle nous savons, de science certaine, que deux faits de cette nature s'y sont produits; l'un de ces faits, le dernier, a amené la construction au-dessus du vestibule d'un monument expiatoire. Ce monument, j'en ai retrouvé les débris et la place à point nommé, et l'on me demande si je crois encore que les Qhour-el-Molouk soient les tombeaux des rois de Juda! oui, cent fois, oui; plus que jamais, oui!

Mais à quelle époque faire remonter la tombe en question? voilà un problème moins aisé à résoudre. La Reine dont elle a contenu les restes mortels, était une araméenne. Son nom et son titre ont été inscrits en lettres araméennes, sur la cuve du sarcophage; plus tard, je ne sais quand, une seconde main a transcrit et traduit en hébreu la légende funéraire. Ceci est positif; voyons donc s'il est possible de se rendre compte de ces diverses circonstances. Remontons à la chute du royaume de Juda.

Sédécias fut fait prisonnier et il eut les yeux crevés; ses enfants furent mis à mort devant lui, avant qu'il pût regar-

der comme un bienfait le supplice qu'un féroce vainqueur lui faisait subir. L'histoire sainte ne parle pas de la Reine, sa femme. Qui nous dit que celle-ci n'était pas morte jeune, avant la ruine de son époux, peut-être même bien peu de temps avant la catastrophe qui anéantit le royaume de Juda? Qui nous dit qu'elle n'était pas araméenne et que cette tombe à peine ébauchée ne fût pas la sienne? Qui nous dit que son nom n'y fut pas inscrit en hâte au milieu du trouble affreux qui dut précéder la chute de Sélécius? Qui nous dit que cette tombe ébauchée ne devait pas être achevée avec soin, et que le temps et la possibilité de le faire ne manquèrent pas? Qui nous dit enfin que la seconde inscription, traduction de la première, et tracée par une autre main, et par un autre cœur, ne le fut pas au retour de la captivité, lorsque les faibles débris de la nation, soixante-dix ans après ces événements, reçurent du Roi des Rois la permission de revoir et d'habiter les ruines de leur antique capitale? J'attendrai qu'on réponde à toutes ces questions. Je sais bien que ce sont des hypothèses. Des hypothèses, soit! mais qu'on en trouve d'autres qui supportent l'examen comme celles que je viens de poser!

F. DE SAULCY,
de l'Institut.

SI L'HÉBREU CARRÉ DE NOS BIBLES EST PLUS MODERNE

Archéologie biblique.

DE LA QUESTION DE SAVOIR
**SI L'HÉBREU CARRÉ EST PLUS MODERNE
QUE L'HÉBREU SAMARITAIN**
QUI EST INSCRIT SUR LES MONNAJES JUIVES.

Le *Moniteur* du 3 avril 1864 reproduit un extrait d'un *Mémoire* lu par M. de Vogué à l'Académie des inscriptions et belles lettres, et inséré par lui dans la *Revue archéologique* du mois de mars dernier. La question qui y est traitée est de la plus grande importance, pour l'étude des monuments antiques des Juifs, question soulevée déjà par M. de Saulcy dans les *Mémoires* que nous avons fait connaître à nos lecteurs, et pour la question présente de l'inscription discutée dans le précédent article. Voilà pourquoi nous croyons utile de reproduire le texte de M. de Vogué, et de le faire suivre de quelques réflexions sur l'hébreu carré et l'hébreu samaritain, et de la plupart des textes qui y ont rapport; nos abonnés pourront ainsi mieux suivre et comprendre la discussion qui ouvrira probablement entre ces deux savants.

Voici le texte de M. de Vogué :

Les monnaies judaïques, qu'elles soient frappées sous les rois assyriens, sous Titus ou sous l'empereur Hadrien, ont des légendes d'un type uniforme et tout particulier. Loin d'appartenir à l'alphabet araméen, elles rappellent l'écriture primitive phénicienne et l'écriture samaritaine. Pour trouver des formes analogues, il faut remonter jusqu'aux pierres gravées les plus anciennes, et particulièrement jusqu'à un *scarabée* trouvé à Khorsabad sous un des taureaux allés du 8^e siècle. On ne saurait expliquer ce fait autrement que par un *archaïsme volontaire*, par le désir naturel chez les chefs des diverses insurrections juives de rattacher l'émission de leurs monnaies aux anciens souvenirs de l'indépendance nationale. La numismatique grecque offre l'exemple de faits semblables. Les légendes des monnaies représentent donc assez fidèlement le type de l'écriture hébraïque primitive, de celle qui fut abandonnée vers le 5^e siècle par les Juifs, mais conservée par les Samaritains.

Cette conclusion, tirée de la seule étude des monuments, est confirmée par

deux passages de saint Jérôme : « Les Samaritains, dit-il¹, écrivent le Pentateuque à l'aide d'un alphabet qui a autant de lettres que le nôtre, mais d'une forme toute différente. Il est certain que les lettres, dont nous nous servons, ont été inventées par Esdras, après la prise de Jérusalem et la reconstruction du temple par Zorobabel. Jusqu'à cette époque, les Samaritains et les Hébreux eurent le même alphabet. » Ailleurs², il remarque que la lettre *Tau* dans cet ancien alphabet commun aux deux peuples, avait la forme d'une Croix. Le *Tau* cruciforme ne se trouve en effet que sur les plus anciennes pierres gravées et sur les monnaies des *Macchabées*. Le système auquel il appartient nous représente donc bien le type de l'écriture hébraïque primitive, ou tout au moins contemporaine des rois de Juda, abandonnée au 5^e siècle sous une influence araméenne et adoptée de nouveau pour la numismatique assyrienne, mais la numismatique seule; par un archaïsme patriotique³.

La question soulevée ici est relative à l'épigraphie judaïque découverte à Jérusalem par M. de Saulcy, il y a treize ans, et signalée par lui à l'attention des voyageurs qui, plus heureux qu'il ne l'avait été lui-même, pourraient parvenir à se procurer le texte de cette épigraphie. C'est M. de Vogué qui le premier a pu en prendre un estampage; mais, si nous sommes bien informés, cette fois M. de Saulcy en a rapporté un moulage. Comme ce texte est conçu en hébreu dit carré, mais avec des ligatures et des formes de lettres insolites, on a basé sur la lecture de cette inscription toute une théorie qui a grand besoin de vérification. Elle consiste en ceci :

L'hébreu carré est moderne, donc tout monument qui porte une inscription en hébreu carré est moderne; et réciproquement.

Le monument qui porte le texte funéraire signalé par M. de Saulcy, c'est-à-dire celui que les chrétiens appellent à Jérusalem le Tombeau de saint Jacques, et les musulmans, le Divan de Pharaon, est moderne, donc l'inscription qu'il présente doit être moderne aussi. En bonne logique, ceci se nomme un cercle vicieux; car à chacune des deux assertions ci-dessus on ferait prudemment d'ajouter : *Quod est demonstrandum.*

Et d'abord qui dit que l'écriture carrée des Hébreux, l'écriture achourite, assyrienne, ainsi que la nomment les Juifs, est d'invention récente? Comment expliquer qu'un peuple qui ne voulait rien avoir de commun avec une nation quel-

¹ Præf. in lib. Regum.

² In Ezech., ix.

³ M. de Vogué, *Inscriptions hébraïques de Jérusalem*, dans la *Revue archéologique*, n° de Mars 1864, t. ix, p. 206.

conque, qui possédait une langue à lui, ou pour parler plus exactement un dialecte à lui, n'avait pas aussi une écriture à lui? Qu'était l'écriture chaldéenne; l'écriture de la race de laquelle sortait Abraham? Le savons-nous? et qu'y a-t-il d'in vraisemblable à ce que le peuple juif ait eu comme les Egyptiens, par exemple, une écriture sacrée réservée aux usages sacrés, et une écriture vulgaire réservée aux usages vulgaires? Les textes sacrés n'étaient pas répandus dans toutes les mains; il s'en faut, puisque sous le règne de Josias la découverte du Pentateuque dans le temple fut considérée comme un fait extraordinaire. Examinons en effet quelques termes de ce récit. On lit dans les *Rois* (vers l'an 624 avant Jésus-Christ) :

« Or le grand prêtre Helcias dit à Saphan le scribe : J'ai trouvé » le livre de la loi dans le temple du Seigneur, et Helcias » donna ce livre à Saphan, qui le lut ¹.

Mais dans les *Paralipomènes*, nous trouvons un détail essentiel :

« Le pontife Helcias trouva le livre de la loi du Seigneur, » par Moïse (המובא ביה יהוה מצא) ².

Ces paroles feraient croire qu'il s'agit de l'autographe même de Moïse.

Or que ce fût là de l'hébreu carré, nous en avons la preuve dans ce que nous disent S. Jérôme et mieux encore Evagrius que le nom tétragramme de Dieu, יהוה, ce nom ineffable gravé sur le frontal d'or du grand prêtre, était lu par les Grecs ΙΗΗΗ.

C'est ici un fait essentiel pour cette question de l'hébreu carré, et sur lequel nous croyons devoir donner les éclaircissements suivants : Il est écrit dans l'*Exode* :

« Tu feras une lame de l'or le plus pur sur laquelle tu » sculpteras au burin : SAINT AU SEIGNEUR ³. — En hébreu :

» קדש ל יהוה . »

¹ Dixit autem Helcias Pontifex ad Saphan scribam : Librum legis reperi in domo Domini; deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud. (*IV Rois*, xxii, 8).

² Reperit Helcias sacerdos librum legis domini per manum Moyse. (*II Paral.*, xxxiv, 14).

³ Facies et laminam de auro purissimo, in qua sculpes opere aëliatoris : Sanctum Domino (*Exode*, xxviii, 360).

Si quelque chose du rite juif devait être sacré et invariable, ce devait bien être et les ornements du Grand Prêtre et surtout les lettres par lesquelles Dieu s'était nommé lui-même, et qu'il avait ordonné au Grand Prêtre de porter gravées sur son front.

Or, voici ce que nous apprend saint Jérôme :

« Le 9^e nom de Dieu est celui des quatre lettres que l'on réputait ineffable, et qui est écrit avec les lettres *יהוה*. Quelques-uns ne comprenant pas ce mot, quand ils le trouvèrent dans des livres grecs, avaient coutume de le lire *ΙΟΥΔΑ*, à cause de la ressemblance des lettres ¹. »

Evagrius du Pont, moine de Scité, en 399, nous a conservé un exemple de cette lecture faite par les Grecs :

« On dit que le nom des quatre lettres était écrit sur la lame d'or que le Grand Prêtre portait sur le front, selon ce qui est dit dans la loi : *Gravure au burin, Saint à Jehovah* *ΙΟΥΔΑ* ². »

Huet a sur ces transcriptions un passage à noter :

« Dans les anciens codex des 70, toutes les fois que se rencontre le mot sacré *יהוה*, on trouve ce mot conservé avec sa traduction *Κυριος*. C'est ce que nous avons observé dans un ancien codex de René Marchal, où se trouve la version grecque de tous les prophètes. Or, partout où revient le nom des quatre lettres, dans le texte se trouve le mot *Κυριος*, et en marge *ΙΟΥΔΑ*, ce qui est l'hébreu *יהוה* ³. »

¹ *Νομὴν τετραγράμμων, quod ἀνεκφώνητον, id est ineffabile putaverunt, quod his litteris scribitur ioh, he, vau, he. Quod quidam non intelligentes propter elementorum similitudinem, cum in græcis libris repererint, ΙΟΥΔΑ legere consueverunt.* (S. Jérôme, *Epist.* 25 (alias, 136); *Patr. lat.*, t. xxii, p. 529.)

² *Ταῦτο δὲ φασιν ἐπὶ τῷ πετάλῳ τῷ χρυσῷ, τῷ ἐπὶ τοῦ μετώπου τοῦ ἀρχιερέως γεγράφαι, κατὰ τὸ ἐν τῷ νόμῳ εἰρημένον. Ἐκτύπωμα σφραγίδος, ἀγίασμα Κυρίου ΙΟΥΔΑ (al. πι πι, al. deest)... Ὅν ἐστιν τὸ τετραγράμματον, τοῦτοις γραφόμενον τοῖς στοιχείοις, ἰωδ, η̄π, οὐαυ (al. η̄π) ΙΟΥΔΑ, ὁ Θεός (Frag. d'Evagrius, dans les *Oeuvres* de S. Jérôme, *Patr. latine*, t. xxiii, p. 1276).— S'il fallait en croire un manuscrit de la bibliothèque de Vienne, cet extrait serait de la *Synopse* de S. Athanase (Voir Lambecius, *Biblicæ Cæsar.*, liv. iii, codex 3, p. 34 et la note de Kollarius).*

³ Huet, *Demons. Evang.*, prop. vii, n° 16, p. 380; *Francf.*, 1722.

Or, il est évident que ce nom IIIII n'a aucune analogie avec les lettres suivantes du texte samaritain :

𐤀𐤁𐤂𐤃𐤄𐤅𐤆𐤇𐤈𐤉𐤊

L'inscription était donc en *hébreu carré*, qui seul offre une analogie très-marquée avec les lettres grecques IIIII. Cette conclusion est forcée.

On dira, nous l'avouons : mais de même qu'Esdras avait changé l'écriture de la loi, ainsi il avait changé l'inscription du bandeau du Grand Prêtre.

Or, c'est ce qui nous paraît tout à fait improbable et impossible à réaliser.

En effet, on sait qu'Esdras vint rétablir la loi et les coutumes juives dans toute leur intégrité. Et ce qui est à remarquer, comme nous le verrons quand nous examinerons le récit que lui et Néhémie nous font de ce qui fut opéré à cette époque, ce n'est pas de lui-même qu'il opéra tous ces changements ; ce sont toujours les prêtres, les princes, le peuple, restés fidèles, qui viennent lui signaler les changements qualifiés de prévarications, qui avaient eu lieu pendant la captivité, et qui le somment d'employer la force pour rétablir l'ancienne discipline. Et c'est dans ces circonstances qu'il aurait changé l'Écriture tracée par le doigt de Dieu sur les tables de la Loi ? C'est dans ces circonstances qu'en rétablissant le Grand Prêtre dans ses fonctions et ses vêtements si minutieusement prescrits par Moïse, il aurait changé les lettres que Dieu lui-même avait tracées, et qu'il avait prescrit de graver sur le front de son pontife ? Non, cela n'est pas possible.

Continuons à discuter les raisons apportées par M. de Vogué. On voit que celle qui le préoccupe surtout, est fondée sur ces *monnaies hébraïques* frappées dès l'époque des *Macchabées* qui se continuent jusqu'au temps d'Hadrien, et qui, toutes, portent des légendes écrites en cette langue ancienne que l'on dit répudiée par Esdras et laissée à l'usage des *idiots*, c'est-à-dire des Samaritains. Elles prouvent, ce semble, que l'*écriture samaritaine* était une écriture à l'usage des inscriptions civiles, tandis que l'*hébreu carré* était réservé aux choses saintes.

M. de Vogué dit : « qu'on ne saurait expliquer ce fait autrement que par un *archaïsme volontaire*, et le désir d'attacher l'émission de leurs monnaies *aux anciens souvenirs* de l'indépendance nationale. »

Mais les légendes des monnaies destinées à courir dans toutes les mains, au milieu de tout un peuple, sont apparemment faites pour être lues et comprises de tous. Ceci logiquement est forcé; car on ne peut pas admettre que toute la nation juive, pendant trois siècles au moins, ait passé par une sorte d'École des chartes qui l'aurait familiarisée avec une écriture abandonnée depuis l'époque des rois de Juda, reprise par archaïsme patriotique par les Asmonéens d'abord, abandonnée ensuite par les souverains de la dynastie Hérodienne, reprise par les chefs de la grande insurrection qui aboutit au siège de Titus, et reprise en dernier lieu sous Hadrien, lors de la révolte de Barcochebas.

D'ailleurs, supposons un pareil fait possible, que dire du patriotisme et de l'amour d'archaïsme d'*Alexandre Jannæus* et d'*Antigone*, par exemple, qui, sur leurs monnaies, attribuèrent une des faces à la prétendue écriture archaïque qu'ils reprenaient par amour de leur nationalité, tandis que l'autre face portait en toutes lettres leur nom et leur titre de roi *en grec* ! Étrange amour d'archaïsme, on en conviendra, que celui qui faisait marcher de pair l'écriture nationale et l'écriture grecque ! Certes, on peut dire avec assurance que ce système de patriotisme ainsi mitigé dut être un objet de haine implacable de la part de tous les Juifs, qui tenaient réellement à leur nationalité et aux principes de leur foi religieuse si exclusive.

L'assertion que la numismatique grecque offre l'exemple de faits semblables aurait grand besoin d'être appuyée sur des preuves bien établies, avant d'être invoquée comme démonstration.

Les Samaritains, c'est-à-dire les *Cuthéens*, transportés de la Mésopotamie en Samarie pour remplacer les Israélites enlevés en masse par les rois d'Assyrie, écrivirent, il est vrai, en *samaritain* le Pentateuque à leur usage lorsqu'ils se furent con-

vertis au judaïsme; mais est-il probable que Juifs et Samaritains, qui s'exécraient, aient usé de la même écriture pour reproduire les textes de leurs livres sacrés? Il est permis d'en douter. Qui sait si, en cherchant bien, on ne retrouverait pas dans les plus anciennes transcriptions samaritaines des textes bibliques la preuve que ceux-ci étaient conçus en *hébreu carré*? Avant donc de résoudre péremptoirement cette importante question, il nous semble qu'il est bon d'attendre des preuves plus directes et plus concluantes.

Devant l'Académie et dans le travail publié dans la *Revue archéologique*, M. de Vogué donne une filiation de la lettre *mem* ם, comme preuve de la formation récente de l'alphabet carré. Mais cette preuve est loin d'être concluante; en effet, sur les plus anciennes monnaies judaïques aussi bien que sur les plus récentes, la même lettre, le *schin* ש, est *angulaire* ou *arrondie*, suivant le caprice du graveur du coin.—Transition, dira-t-on. — Mais cela n'est pas admissible. Une transition qui dure plus de 300 ans dans les signes d'un alphabet doit s'appeler d'un autre nom. C'est une identité de caractère, identité qui permet d'employer l'un ou l'autre à volonté et sans crainte d'embrouiller les lecteurs. Nous-mêmes, n'employons-nous pas tous les jours des formes de lettres différentes sans que pour cela on puisse rien conclure sur la filiation de l'une à l'autre? N'est-il pas plus prudent d'admettre, au lieu de phases successives de l'écriture dite Arainéenne, des différences constatant seulement des influences purement locales.

Arrivons aux deux témoignages de saint Jérôme invoqués par M. de Vogué.

Voici d'abord le texte complet du premier, que M. de Vogué cite comme *Præfat. in lib. regum*, mais qui serait plus exactement cité *Præfat. in libros Samuel et Malachim*; car c'est le titre qu'il porte dans les *Œuvres* de saint Jérôme¹.

Viginti et duas litteras esse apud Hebræos, Syrorum quoque, et Chaldæorum lingua testatur, quæ Hebrææ magna ex parte confinis est; nam et ipsi viginti duo elementa habent eodem sono, sed diversis characteribus. Samaritani

¹ Édit Martianay, Paris, 1693, t. 1, p. 318, et t. xxviii, p. 547 de la *Pat. lat.* de Migne. On trouve ce texte à la fin de toutes les bibles latines sous le titre de *Prologus galæatus*.

etiam Pentateuchum Mosi totidem litteris scriptitant, figuris tantum et apicibus discrepantes. Certumque est Esdras scribam, legisque doctorem, post captam Jerosolymam et instaurationem templi sub Zorobabel, alias litteras reperisse, quibus nunc utimur; cum ad illud usque tempus lidem Samaritanorum et Hebræorum characteres fuerint.

M. de Vogué a un peu abrégé ce texte et en a donné la traduction suivante :

Les Samaritains écrivent le Pentateuque à l'aide d'un alphabet qui a autant de lettres que le nôtre, mais d'une forme toute différente. Il est certain que les lettres dont nous nous servons ont été *inventées* par Esdras après la prise de Jérusalem, et la reconstruction du temple de Zorobabel. Jusqu'à cette époque, les Samaritains et les Hébreux eurent le même alphabet.


Contentons-nous d'une simple observation grammaticale. *Reperire* ne signifie pas *inventer*; ce mot a un tout autre sens, c'est *trouver*. Mais admettons qu'Esdras soit l'inventeur de l'hébreu carré, ne résulte-il pas du passage de saint Jérôme qu'à partir d'Esdras, c'est-à-dire vers l'an 536 avant Jésus-Christ, c'est l'hébreu carré qui a été employé comme *écriture sacrée*? Loin donc de prêter un appui à la thèse de M. de Vogué, ce passage la bat en brèche et la renverse.

Passons à la deuxième citation. Nous lisons dans le commentaire du chapitre ix d'Ézéchiel :

Et ut ad nostra veniamus, antiquis Hebræorum litteris, quibus usque hodie utuntur Samaritani, extrema *Thau* littera, crucis habet similitudinem, quæ in Christianorum frontibus pingitur, et frequentî manus inscriptione signatur¹.

De ce nouveau passage, voici la traduction que donne M. de Vogué, toujours entre guillemets :

« Ailleurs (*In Ezechiel*, ix), il remarque que la lettre *Tau*, » dans cet ancien alphabet commun aux deux peuples, avait » la forme d'une Croix. »

Or, le fait est que le *Tau samaritain* s'écrit ainsi , et que c'est le *Tau* de l'écriture vulgaire hébraïque ou l'*ancien hébreu*, qui a la forme de X ou +, comme on peut s'en convaincre dans le *tableau* que nous publions dans l'article suivant d'après M. le docteur Lévi (p. 436).

Ce texte de saint Jérôme infirme donc plutôt qu'il ne fortifie l'opinion de ceux qui croient que le samaritain est l'ancien hébreu.

Au reste, saint Jérôme n'est pas le seul à avoir parlé de ce

¹ S. Jérôme, *Comm. in Ezechiel*, l. III, c. 9, v. 1, 4; dans Martianay, t. III, et dans la *Pat. lat.*, t. XXV, p. 88.

Tau à forme de *croix*; avant lui, Origène avait dit aussi :

« Un des Juifs qui s'était fait chrétien disait que les anciens caractères donnaient à la lettre *Thau* une forme telle qu'elle figurait la *Croix* ¹. »

Origène ne parlait donc pas là du *Tau samaritain*, mais du *Tau* d'une autre écriture hébraïque.

Au reste; saint Jérôme, dans un texte que l'on a jusqu'ici négligé de citer, n'est pas éloigné d'admettre qu'Abraham se servait de deux langues, et par conséquent de *deux caractères d'écriture*, comme le pense M. de Saulcy ².

Enfin, il ne faudrait pas croire que la question de la priorité de l'*hébreu carré* soit une question nouvelle et suscitée en ce moment pour défendre les opinions de M. de Saulcy. Cette question avait été déjà traitée par les hommes les plus compétents, qui s'étaient occupés des monuments et principalement des monnaies des Juifs. Aussi croyons-nous faire une chose utile en ce moment en reproduisant l'extrait suivant du chapitre où le docte P. Frœlich discute précisément la question de l'antiquité de l'*hébreu carré*.

Opinion du P. Frœlich sur l'*hébreu carré*.

« Que les Hébreux aient eu anciennement un double caractère, cela est prouvé, et par l'usage des anciens peuples et par le propre témoignage des Hébreux; que les *Egyptiens* aient eu un caractère sacré et un caractère profane ou civil, c'est ce qu'a remarqué Diodore de Sicile ³; Philon de Biblos constate la même chose pour le *Phénicien* ⁴, Héllodore ⁵ et Diogène Laërce pour les *Éthiopiens* ⁶, Théodoret pour les *Grecs* ⁷. Nous

¹ Ἐλεγε τὰ ἀρχαῖα στοιχεῖα ἐμπερὲς ἔχειν τὸ Θαυ τῷ τοῦ σταυροῦ χαρακτῆρι (Orig. sur *Exéchiel*, c. ix, v. 4, dans *Patr. Grec.*, t. xiii, p. 801).

² Voir le texte de S. Jérôme, ci-après, p. 430.

³ Diod., *Bibl. hist.*, l. iii; — ou plutôt, l. i, c. 81; cette assertion a été mise hors de doute par les études récentes sur la langue sacrée et la langue vulgaire des Égyptiens. (A. B.)

⁴ Philon de Biblos citant *Sanchoniaton*, cité par Bochart, dans sa *Géographie sacrée*, l. ii, c. 17. Voir *Frag. hist. græc.*, t. iii, p. 561, n. 5, d'après Eusèbe, *Prép. év.*, l. i, c. 9, dans *Patr. grec.*, t. xxi.

⁵ Héllodore, les *Éthiopiennes*, l. iv, c. 8, édit. Didot, p. 287.

⁶ Diogène Laërce, l. ix; — citant les livres composés par Démocrite, d'après Thrasyllus; on peut y joindre le même Démocrite pour les *Babyloniens*.

⁷ Théodoret, *Question 61 sur la Genèse*; dans la *Patr. grec.*, t. 80, p. 168.

en avons un exemple, à notre époque, dans le caractère latin, qui est le caractère et la langue sacrée dans presque tout l'univers catholique. Or, que les Hébreux aient eu aussi un double caractère, l'un *sacré*, avec lequel ils écrivent la loi; l'autre, *pour les usages civils*, on en a la preuve en ce que leurs anciennes monnaies portent un caractère différent de celui avec lequel est écrite la Bible, d'une manière constante et précédant tout souvenir.

» En effet, toutes les fois que je réfléchis combien presque tous les Juifs ont été obstinés à conserver certains rites qu'ils avaient reçus de leurs ancêtres, et avec quelle scrupuleuse religion les Hébreux du monde entier ont eu l'habitude constante d'écrire les écritures sacrées avec l'*hébreu carré* ou *caractère assyrien*, cela m'a paru une preuve vivante et incontestable que ce caractère avait été donné au peuple choisi par Moïse lui-même, et conservé saintement jusqu'à ce jour.

» A l'appui de ce raisonnement, nous pouvons apporter un témoignage d'un auteur qui rend raison du caractère *assyrien* et du caractère *samaritain*.

» Le rabbin *Obadías* de Bartenore, cité par Kircher, s'exprime ainsi :

« L'écriture hébraïque est celle qui vient du pays au delà du fleuve; les Cuthéens, qui sont les Samaritains, l'écrivent jusqu'à ce jour. Israël se servait de cette écriture pour les choses profanes, et la monnaie d'argent qui encore à présent est entre nos mains, et qui a été frappée sous les rois d'Israël¹, porte la même écriture. Mais l'écriture avec laquelle nous écrivons aujourd'hui nos livres est appelée *assyrienne*, et c'est l'écriture des Tables de la Loi². »

« Le rabbin renferme ici plusieurs choses : 1° que les Juifs avaient un double caractère, l'un *profane*, c'est le *samaritain*, dit aussi *hébreu (ancien)* qui était gravé sur les monnaies; l'autre *sacré*, avec lequel ils écrivaient la Loi, appelé par l'auteur *assyrien*, ou *heureux*, d'après la récompense de la Loi, si elle

¹ Le rabbin se trompe, elle a été frappée sous les Macchabées. (Note de Frœlich.)

² R. Obadías (Abdias) a Bartenora *Comm. in Mischnaioth* 1, massachet judaim, c. iv, n. 5. Voir le texte dans Kircher, *OEdip. ægypt.*, t. II, p. 85.

était bien observée. Je n'ose pas assurer que ce soit là la véritable ou la seule origine du mot *assyrien*, au moins elle paraît digne de la miraculeuse promulgation de la Loi. Cependant ce caractère a pu être appelé *assyrien*, parce que Abraham l'avait apporté anciennement de la Mésopotamie (province de l'Assyrie en général), en la terre de Chanaan, et dont Dieu se serait servi dans la suite pour donner la Loi aux enfants d'Israël. Mais cela ne sera pas admis par ceux qui croient qu'Abraham ne vint ni de la Mésopotamie ni de la Chaldée dans la terre de Chanaan ¹.

» Je pense au reste que le caractère civil des Juifs a été nommé l'*ancien hébreu*, parce qu'il a été mis en usage par les premiers Hébreux, habitant la terre de Chanaan, ainsi que la langue même des Chananéens, tout en retenant cependant leur propre caractère *assyrien*, ainsi que leur langue, si toutefois ils en avaient un différent et sacré avant Moïse. C'est pourquoi je pense que le caractère inscrit sur la monnaie des Macchabéens est d'un usage très-ancien dans la terre de Chanaan, et que les Hébreux s'en servirent pour les usages civils avec les autres habitants.

• Or le R. *Obadias* croit que ce caractère antique et civil vient du pays au delà du fleuve, parce que les Chananéens étaient eux-mêmes des colons assyriens ou chaldéens. Et, en effet, cet ancien caractère des monnaies, si nous en considérons les éléments essentiels, diffère à peine du caractère assyrien, en sorte qu'à peine peut-on douter qu'ils aient été l'un et l'autre apportés du même pays ou de pays voisins.

• Comment donc se fait-il que ce caractère *chaldéen*, et le caractère *civil ancien des Hébreux*, gravé sur les médailles, ait été nommé *samaritain*. Dans le manque de tout monument, on ne peut approcher du vrai que par des conjectures. Ce caractère d'abord est beaucoup plus ancien que le mot *samaritain*; puisque *Samarie* n'a été fondée que sous *Amri*, roi d'Israël, environ 923 ans avant J.-C. ². *Samarie* ayant ensuite été prise deux fois par *Salmanasar*, et les Israélites en ayant

¹ Cette opinion de quelques auteurs récents paraît plus neuve que vraie. (Note de Frœlich.)

² Voir *III Rois*, xvi, 24.

été conduits en captivité en Assyrie ¹, le roi *Assar-Haddon* conduisit à Samarie les *Cuthéens* et d'autres colons de Babylone, de la Médie et de la Perse ². Les Cuthéens étant tourmentés par des lions, furent instruits de la Loi de Dieu par les prêtres hébreux, quoique avec peu de succès ³; ces nouveaux habitants prirent peu après la langue et les caractères des *Chananéens*, placés qu'ils étaient en très-petit nombre parmi les différents peuples de ce pays.

» Sous les princes Macchabées, ces nouveaux *Samaritains* souvent vaincus, furent en partie subjugués par les Juifs. Samarie elle-même fut prise par *Hyrchan* et ruinée ⁴. Or on ne peut douter que les peuples voisins de Samarie, vaincus par les Juifs, et d'ailleurs se servant de la langue, des lois et des caractères de la terre qu'ils habitaient, ne se soient aussi servis du caractère *chananéen* ou *civil hébraïque*. Les Juifs ayant été vaincus, sous *Titus* et *Hadrien*, et dispersés en divers pays, la langue et le caractère *civils* cessèrent d'être en usage, parce qu'ils étaient obligés de se servir des caractères et de la langue du pays qu'ils habitaient, mais cependant ils n'oublièrent jamais le *caractère sacré*, qui était étroitement uni à leur religion. Mais les *Samaritains* qui alors niaient qu'ils fussent Juifs, puisqu'ils en étaient séparés par leur origine et par leur religion, ayant été laissés dans ce pays, conservèrent le caractère qui était alors en usage, et c'est là, à ce que je crois, la véritable cause pourquoi, après la dispersion des Juifs, cet ancien caractère hébreu civil et gravé sur les médailles, fut appelé plus tard *samaritain*, par les Hébreux eux-mêmes.

» Je n'ignore pas qu'il y a des savants qui pensent différemment et qui croient que le caractère *assyrien* fut apporté par *Esdras* de la captivité assyrienne, ou inventé par lui, et consacré à écrire les écritures sacrées.

» En effet, S. Jérôme, dans son *Prologus galeatus*, dit qu'il est certain qu'*Esdras*, scribe et docteur de la loi, après la re-

¹ Voir *IV Rois*, xvii et xviii.

² Voir *IV Rois*, xvii, 24.

³ Voir *IV Rois*, xvii, 25.

⁴ Voir *Joséphe*, *passim*, et en particulier *Ant. jud.*, l. xvi, c. 10.

construction du temple sous Zorobabel, trouva les nouvelles lettres dont nous nous servons, tandis que jusqu'à cette époque, les caractères des *Samaritains* et des *Hébreux* étaient les mêmes¹. Et, en effet, S. Jérôme et avant lui *Origène*² attestent avoir trouvé dans les meilleurs manuscrits grecs de la Bible, le nom de quatre lettres de Dieu écrit en caractères *samaritains*³, ce qui ne prouve qu'une chose, c'est que le caractère *samaritain* était aussi *sacré* chez les anciens Hébreux. Mais pour dire franchement notre avis, je fais plus de cas de l'autorité de *S. Jérôme*, que de cette transcription du nom divin. Car, qui nous empêche de croire que ces manuscrits *grecs* ont été écrits par des *Samaritains* convertis au christianisme et sachant le grec ? On ne peut donc en tirer aucune preuve. Or voici en quel sens je reçois le témoignage de S. Jérôme sur Esdras : c'est qu'on a cru qu'il avait trouvé ce caractère qu'il *n'a fait que rétablir dans son ancienne splendeur et pureté*. En effet, *l'histoire sacrée garde un profond silence sur ces caractères inventés par Esdras*, et la fidélité religieuse des Juifs, alors fidèles à Dieu, pour conserver les rites sacrés et leurs signes extérieurs, me donnent le droit de douter de ce caractère tout à fait nouveau qui aurait été introduit parmi eux⁴. »

Récapitulation et conclusion.

Nous venons de voir que S. Jérôme est le premier qui ait fait mention du changement de ce caractère, introduit par Esdras. Or, S. Jérôme est mort en 420 de notre ère ; c'est donc environ 1000 ans après Esdras. Où avait-il pris cette informa-

¹ Voir ci-dessus, p. 422, le texte de S. Jérôme

² Voir Montfaucon *Palæogr. græca*, t. II, c. 1. (Note de Frœlich.)—Voici les paroles d'Origène : « Dans les meilleurs exemplaires, ce nom est écrit en lettres hébraïques antiques, et non modernes. Car on dit qu'Esdras, dans la captivité, leur donna de nouveaux caractères en place des premiers. (Origène, sur le Psaume II, 2 ; *Patr. grec.*, t. XII, p. 1104.) (A. B.)

³ Nous ne connaissons pas le texte où S. Jérôme aurait dit avoir lu le nom de Dieu en caractères samaritains. (A. B.)

⁴ *Annales compendiarii regum et rerum Syriae*, numis veteribus illustrati, deducti ab obitu Alexandri Magni ad Cn. Pompeii in Syriam adventum, cum amplis prologomenis, conscripti ab Er. Frœlich, S. J. sacerdote. Pars v^a, c. 1, de caractere quo inscripti sunt vers antiqui et adulterini Hebræorum numi; edit. altera, Viennæ, 1754, in-fol., p. 74.

tion ? il n'en dit rien. On cite à l'appui de sa thèse le passage suivant du *Thalmud de Babylone* :

« Au commencement, la Loi fut donnée à Israël avec l'écriture hébraïque et la langue sainte. Ensuite elle fut rétablie et donnée, aux jours d'Esdras, avec l'écriture assyrienne et la langue araméenne. On choisit pour les Israélites l'écriture assyrienne et la langue sainte, et on laisse aux Idiots (les Cuthéens) l'écriture hébraïque et la langue araméenne ¹. »

Mais le *Thalmud de Babylone* est le recueil des leçons que le rabbin Ascé, chef de l'Académie de Sora en Babylonie, donna pendant 60 ans, de 367 à 427 de notre ère ². S. Augustin nous assure que de son temps, les Juifs, outre les saintes Ecritures, « n'avaient que quelques traditions, qui n'étaient pas écrites, et qu'ils conservaient seulement de mémoire ³. » C'est à la tradition orale des rabbins que S. Jérôme aura puisé son assertion, et voilà pourquoi il n'en cite pas l'auteur. Il sera donc utile de rechercher ce qui a été dit sur Esdras par les auteurs antérieurs.

Vers l'an 72 après J.-C., nous trouvons *Josèphe*, qui ne dit pas un mot de ce changement de lettres, qu'il ignore par conséquent complètement.

Il appelle Esdras « un homme connaissant parfaitement la loi de Moïse. » Xerxès qui l'envoie le désigne comme un prêtre *professeur de la loi divine* : « Pour toi, Esdras, selon la sagesse divine dont tu es doué, constitue des juges savants dans la loi, qui rendent la justice dans toute la Syrie et la Phénicie, et enseigne-la à ceux qui l'ignorent. » Josèphe nous représente ensuite *Esdras, lisant la loi de Moïse*, à la prière de tout le peuple (n. 3.), et le dit mourant après avoir pieusement corrigé tout ce qui avait été fait contre les statuts (n. 5), c'est-à-dire contre la loi ⁴.

¹ *Thalmud de Babylone*, traité Sanhedrin, sect. 2, f° 21. Voir le texte dans Kircher, *Œdip. ægypt.*, t. II, p. 81.

² Voir *Continuation de l'histoire de Josèphe*, t. II, p. 257, et t. VII, p. 190, in-12, Paris, 1710.

³ *Quasdam traditiones suas, quas non scriptas habent, sed memoriter tenent, etc.* (Aug. *Contrà adversarium legis*, II, 1, n. 2; dans *Patr. lat.*, t. XLII, p. 687.)

⁴ *Josèphe*, *Ant. jud.*, I, XI, c. 5, n. 1; t. I, p. 560, édit. d'Havercamp.

Quelque temps avant Josèphe, vers l'an 40 de Jésus-Christ, le juif Philon contient une assertion qui contredit celle des rabbins venus 400 ans après : c'est que le texte sacré qui fut traduit par les 70, était écrit *en la langue et l'écriture chaldaïque*.

« La loi, dit-il, fut écrite anciennement *en langue chaldaïque*, et demeura longtemps dans cette langue seule, tant » que la beauté de cette loi ne fut pas connue des hommes » extérieurs (non Juifs), mais après que par son usage journalier, quelque chose en parvint à la connaissance des étrangers, et que sa glorieuse réputation se fut répandue... alors » le roi Philadelphe la fit traduire *du chaldaïque en langue grecque*¹. »

Saint Jérôme, qui voyait sa précédente opinion contredite, par ce texte, n'est cependant pas éloigné d'y donner son adhésion.

« Philon, dit-il, pense que la langue des Hébreux est *la langue chaldaïque* même, parce que Abraham était venu de la » Chaldée; que si nous acceptons ce fait, il faut demander » comment il se fait qu'on ordonne aux jeunes Hébreux (appelés auprès de Nabuchodonosor) d'apprendre la langue » qu'ils savaient déjà, à moins que nous disions, *ce qui est l'opinion de plusieurs*, qu'Abraham savait deux langues, celle » des *Hébreux* et celle des *Chaldéens*². »

En remontant avant Philon, nous trouvons le passage suivant de l'évangile de saint Mathieu, qui fait dire à Notre-Seigneur Jésus-Christ :

« Car je vous le dis en vérité : jusqu'à ce que la terre et le » ciel passent, un seul *iota* ou un seul *point* de la loi ne passera pas que tout ne soit accompli³. »

Or, par la comparaison qu'il fait avec un *point*, Notre-Seigneur donne bien à entendre qu'il s'agit de la plus petite

¹ Philon, *La vie de Moïse*, dans les *Œuvres* de Philon, p. 657, in-fol. Paris, 1640.

² Philo arbitratur linguam Hebræorum ipsam esse Chaldaicam, quia Abraham de Chaldæis fuerit. Quod si recipimus, quærendum est quomodo nunc Hebræi pueri linguam quam noverant, doceri jubeantur : nisi forte, juxta quorundam opinionem, duas Abraham linguas et Hebræorum et Chaldæorum scire dicamus. (Hier. in *Dani.*, l. 1, 3; *Patr. lat.*, t. xxv, p. 496.)

³ Amen quippe dico vobis, donec transeat cælum et terra, iota unum, aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant. (*Matth.*, v, 18.)

lettre de l'alphabet, et c'est précisément ce qui se trouve dans le grec, où le *iota* a cette forme *ι*, et dans l'*hébreu carré*, où le *jod* s'écrit ainsi *י*, tandis que le *jod* phénicien, samaritain et hébreu vulgaire s'écrit *י*; ce n'est donc pas de celui-ci dont il est question. Or, le *jod* dont parle Notre-Seigneur était celui qui était écrit dans la loi; donc, de son temps, la loi était écrite en *hébreu carré*, c'est-à-dire en *hébreu sacré* et non en hébreu vulgaire ou *samaritain*, qui était celui que tous les Juifs lisaient sur leurs monnaies.

En dehors des monnaies, nous ne trouvons plus aucun auteur qui parle du changement opéré par Esdras. Il ne nous reste plus qu'à voir ce que Esdras lui-même nous dit des changements qu'il opéra lors de son arrivée à Jérusalem. Écoutons donc ce qu'il nous dit :

« Esdras vint de Babylone, et il était scribe habile en la loi de Moïse que le Seigneur Dieu a donnée à Israël (I Esdras, VII, 6). »

Il est certain que cette science s'était exercée sur la loi écrite dans le caractère et la langue de Moïse. Continuons :

« Et il disposa son cœur à *rechercher la loi du Seigneur*, et à faire et *enseigner* en Israël ses préceptes et son jugement (v. 10). »

Dans la lettre qui l'autorisait, Artaxerxès lui dit :

« Et toi, Esdras, selon cette sagesse de ton Dieu, *qui est en ta main*, établis des juges et des présidents pour juger tout le peuple qui est au delà du fleuve, *ceux qui ont connu la loi de ton Dieu*, et *enseigne* librement les ignorants (v. 25). »

On voit de plus en plus que la loi était connue, non-seulement d'Esdras, mais d'un grand nombre, et qu'il ne s'agissait que de *l'enseigner* à ceux qui ne la connaissaient pas.

Quand il est arrivé à Jérusalem, il dit :

« Les princes vinrent vers moi disant : Le peuple d'Israël, et les prêtres et les lévites ne sont point séparés des peuples de la terre, ni de leurs abominations des Chananéens, des Héthéens, et des Phérézéens, et des Jéhuséens, et des Ammonites, et des Moabites, et des Égyptiens, et des Amorrhéens, car ils ont pris leurs filles pour eux et pour leurs fils, et ils ont mêlé la race sainte avec les peuples

» de la terre, et la main des princes et des magistrats a été la
 » première en cette transgression (ix, 1-2). »

» Quand j'eus ouï cette parole, je déchirai mon manteau et
 » ma robe, et j'arrachai les cheveux de ma tête et ma barbe,
 » et je m'assis dans la tristesse (v, 3).

» Et tous ceux qui *enseignaient* la parole de Dieu d'Israël
 » vinrent vers moi à cause de la transgression de ceux qui
 » étaient venus de la captivité (v, 4). »

A la suite de ces demandes, les anciennes lois et les anciens rites furent remis en vigueur, et il s'opéra une séparation complète avec les nations étrangères.

« Maintenant donc, dit Esdras, ne donnez point vos filles à
 » leurs fils et ne recevez point leurs filles pour vos fils, et ne
 » demandez *jamais leur pain ni leur prospérité*, afin que vous
 » soyez forts (v, 12). »

Ce n'est pas tout : le peuple entier vint demander à Esdras une réformation bien plus difficile :

« Faisons alliance avec le Seigneur notre Dieu, en sorte que
 » nous *délaissions toutes les femmes et ceux qui sont nés d'elles*,
 » selon la volonté du Seigneur et de ceux qui craignent les
 » commandements du Seigneur notre Dieu; *qu'il soit fait suivant la loi* (x, 3). »

Et c'est à ce peuple que l'on croit qu'Esdras aurait fait accepter de changer l'écriture que Dieu avait tracée de sa propre main ? En vérité, cela paraît inadmissible.

Écoutons maintenant le récit que fait Nehemias des actions d'Esdras :

« Les enfants d'Israël... dirent à Esdras le scribe d'apporter
 » *le livre de la loi de Moïse*, que le Seigneur avait donné à Israël (viii, 1); et il lut dans le livre à haute voix... et les
 » oreilles de tout le peuple étaient attentives aux *paroles du*
 » *livre* (v, 3). »

Ce n'est pas seulement Esdras qui lit dans ce livre :

« Et les lévites *lurent* dans le livre de la loi de Dieu distinctement et à haute voix pour entendre, et ils comprirent pendant qu'on lisait (v, 8). »

» Or, Esdras lut à toute l'assemblée de ceux qui étaient venus de la captivité (v, 17) au livre de la loi de Dieu, tous

» les jours, depuis le premier jour jusqu'au dernier, et ils firent
» la solennité durant sept jours (v, 18). »

Et alors fut faite l'alliance nouvelle de se conformer exactement à la loi en ces termes :

« C'est pourquoi, à cause de toutes ces choses, nous-mêmes
» promettons alliance, et nous l'écrivons, nous, et nos princes
» et nos lévites, et nos prêtres vont la signer (ix, 38) (suivent
» les noms), et le reste du peuple, les prêtres, les lévites, les
» portiers et les chantres, les Nathinéens et tous ceux qui s'é-
» taient séparés des peuples de la terre pour la loi de Dieu,
» leurs femmes, leurs fils et leurs filles (x, 25). »

Nehemias termine son livre par la notion suivante ;

« En ces jours-là, je vis aussi les Juifs qui épousaient les
» femmes d'Azot, et des Ammonites et des Moabites, et leurs
» enfants parlaient à demi la langue d'Azot et ne savaient point
» parler la langue juive, et ils parlaient selon la langue des
» deux peuples, et je les repris fortement et les maudis, et je
» les frappai et leur rasai les cheveux (xiii, 23-25). »

Voilà le traitement exercé contre ceux qui ne parlaient pas la langue juive, et l'on veut que non-seulement on ait toléré, mais qu'on ait prescrit de changer l'écriture juive, l'écriture sacrée ? Nous le répétons encore, cela paraît impossible.

A. BONNETTY.



Archéologie biblique.

DISSERTATION

SUR

LES INSCRIPTIONS DES MONNAIES HÉBRAIQUES.

Dans les deux précédents articles, nos lecteurs ont connu les opinions de M. de Saulcy, de M. de Vogué, et du P. Frœlich, sur les inscriptions des monnaies hébraïques; pour compléter leur connaissance de cette importante question, nous avons fait traduire et nous publions ici l'opinion qu'un des plus savants hébraïstes de l'Allemagne, M. le docteur M.-A. Levy, vient de consigner dans son livre : *Geschichte der Jüdischen Münzen*, publié à Breslau en 1862. Nous y joignons la *planche des alphabets anciens* qu'il y a jointe. A. B.

Inscriptions.

Les inscriptions de nos monnaies ont, dans ces derniers temps, soulevé des difficultés et des doutes au sujet de leur authenticité. On se demande comment les Juifs ont pu mettre sur leurs sicles sacrés les caractères samaritains qui, ainsi qu'on peut le reconnaître après le plus léger examen, sont tout à fait les mêmes que ceux des monnaies hébraïques.

A côté de cette question, on en posait une autre :

L'écriture des anciens Hébreux ou des Juifs plus récents du temps des Macchabées, ou plus tard encore jusqu'au soulèvement de *Ben-Kosiba*, ne peut-elle pas avoir eu la forme qui s'offre à nous sur les monnaies? On appelait ainsi l'attention sur notre *écriture carrée* qui, par sa forme, a si peu de ressemblance avec les caractères des monnaies.

Mais après que l'authenticité des monnaies a été démontrée d'une manière indubitable, et qu'en conséquence l'écriture employée dans leurs inscriptions, n'est autre que l'*ancien hébreu*, il importe de montrer les rapports qu'il peut avoir avec notre *écriture carrée*, et de prouver comment elle doit en dériver.

L'écriture, par le moyen des lettres, dont la plupart des peuples civilisés des temps passés et présents se sont servis et se servent encore, d'après l'opinion généralement reçue, est venue de *Babylone*.

Les Hébreux aussi, chez lesquels l'usage de l'écriture re-

monte aux temps les plus primitifs, l'ont empruntée à la civilisation de la *Mésopotamie*, mais toutefois nous manquons des monuments qui nous donneraient connaissance de la forme des anciens caractères hébraïques. Les seuls monuments anciens qui nous indiquent la forme des anciens caractères hébreux, sont des *astroïtes* dont quelques-uns remontent plus haut que nos monnaies. Si les plus anciens ne datent guère que du 2^e siècle avant le Christianisme, en dépit de leur jeunesse, ces lettres, comparées aux caractères sémitiques des monuments de la *Mésopotamie*, remontant en partie au 3^e siècle, offrent avec eux la plus grande ressemblance.

On peut donc appeler l'ancienne écriture hébraïque la vraie fille de l'écriture *babylonienne*, qui, ainsi que cela ne pouvait manquer, à cause de la relation animée du pays de l'Euphrate avec la Palestine, est parvenue jusqu'aux Hébreux, sans l'intermédiaire des *Phéniciens*, qui en ont porté l'usage à tant de peuples.

On doit, à la vérité, en comparant les caractères des deux écritures, tenir compte de la grande distance des temps et reconnaître que, grâce à elle, une parfaite ressemblance était impossible, parce que, toute écriture, dans le cours d'un siècle, par le fréquent usage et par l'inclination naturelle vers la cursive, a dû s'altérer de plusieurs manières, ainsi que nous pouvons clairement le reconnaître, d'après nos caractères *latins* et *grecs*, dérivés également du *babylonien*. Cependant ces changements ne sont pas à un degré tel, que les filles ne doivent plus ressembler à la mère; au contraire, l'alphabet de l'ancien hébreu porte encore les traces manifestes de son origine, et même plusieurs de ces signes sont encore parfaitement identiques avec les signes primitifs; ce qui s'explique par la vénération des Juifs pour les traditions de leurs ancêtres.

Si nous avions des monuments indiquant le développement successif de l'écriture chez les Hébreux, la démonstration de son origine serait naturellement plus facile, mais même sans ces monuments, la chose n'est pas impossible pour quiconque est un peu versé dans la *Paléographie*. Un coup d'œil sur le *tableau des caractères* qui suit, justifiera notre assertion :

Ancien araméen, tiré des inscrip. babyl. et assyr.	Ancien hébreu des monnaies.	Alphabet samaritain. d'une pierre.
𐤀 𐤁𐤂𐤃	𐤀𐤁𐤂𐤃𐤄𐤅	𐤀
𐤄 𐤅𐤆𐤇	𐤄𐤅𐤆𐤇	𐤁
𐤈 𐤉𐤊𐤋	𐤈𐤉𐤊𐤋	𐤂
𐤌 𐤍𐤎	𐤌𐤍𐤎𐤏	𐤃
𐤐 𐤑𐤒	𐤐𐤑𐤒𐤓𐤔	𐤄
𐤕 𐤖	𐤕𐤖𐤗𐤘𐤙𐤚𐤛	𐤅
𐤞 𐤟𐤠𐤡𐤢	𐤞𐤟	𐤆
𐤣 𐤤𐤥	𐤣𐤤𐤥𐤦	𐤇
𐤧 𐤨𐤩	𐤧𐤨𐤩𐤪	𐤈
𐤬 𐤭𐤮	𐤬𐤭	𐤉
𐤰 𐤱𐤲𐤳𐤴	𐤰𐤱𐤲	𐤊
𐤵 𐤶𐤷	𐤵𐤶	𐤋
𐤹 𐤺𐤻𐤼𐤽	𐤹𐤺𐤻	𐤌
𐤾 𐤿𐀀𐀁𐀂	𐤾𐀀𐀁𐀂	𐤍
𐀅 𐀆)	𐀅𐀆	𐤎
𐀈 𐀉𐀊𐀋𐀌	𐀈𐀉𐀊	𐤏
𐀍 𐀎𐀏𐀐	𐀍𐀎𐀏𐀐	𐤐
𐀒 𐀓	𐀒𐀓𐀔	𐤑
𐀕 𐀖𐀗𐀘𐀙	𐀕𐀖	𐤒
𐀛 𐀜𐀝	𐀛𐀜	𐤓

Ce tableau contient dans la 1^{re} colonne l'*alphabet* tiré des inscriptions *des anciens monuments babyloniens connus*, et que nous pouvons considérer comme le plus ancien alphabet sémitique; la 2^e colonne nous donne l'*alphabet de nos monnaies*¹; la 3^e un *alphabet samaritain*, tel que le représente une pierre trouvée à Naplouse, l'ancienne Sichem, et contenant en abrégé les dix commandements.

Ce monument se rapporte au moins au temps de Justinien (règne de 527 à 565), et ses caractères à demi effacés montrent clairement comment l'écriture des monnaies s'est développée jusqu'à ce qu'elle ait atteint la forme de lettres employées dans les plus anciens manuscrits samaritains qui se soient conservés jusqu'à nous. Celui-ci présente une ressemblance si frappante, non-seulement avec les caractères de la pierre en question, mais avec l'écriture des monnaies, que l'on ne peut s'étonner que l'on ait, plus tard, appelé cette écriture l'*écriture samaritaine*², quoiqu'il ne soit pas douteux que cette écriture n'ait passé des Juifs aux Samaritains, et ne se soit grandement modifiée depuis leur séparation.

Mais il est beaucoup plus difficile de s'expliquer comment

¹ Nous n'avons considéré que les formes les plus distinctives en nous servant des figures qui se trouvent dans l'ouvrage si souvent cité de M. de Saulcy. On a trouvé toutes les lettres de l'alphabet hébreu, jusqu'à ט *Teth* et ד *Samech*, en dernier lieu le י *Sain*, par la publication de M. de Vogué. Nous pensons que les lecteurs consulteront notre tableau avec intérêt, car il n'en existe pas encore où l'on se soit servi des monuments récents, et que Cavedoni lui-même, qui pouvait avoir connaissance de l'ouvrage de M. de Saulcy, a copié le tableau de Bayer pour son traité. Le tableau des écritures d'*Asarja* de Rossi dans son *Meor Enajim* est aussi remarquable, surtout celui de l'ancienne édition de Mantoue, parce qu'elle contient des formes comme celles du י *Sain*, du ד *Phé* et du ד *Samech*, qui n'ont pas encore été trouvées sur des monnaies. Le premier signe, connu depuis peu, comme il vient d'être dit, est tout à fait semblable à celui de Rossi. Celui-ci indique comme source l'ouvrage anonyme d'un auteur chrétien. Il serait à souhaiter que l'on connût l'auteur. Nous remarquerons encore pour notre tableau que le ד *Samech* et le ד *Phé* n'ayant pas encore été trouvés sur des monnaies, n'ont pu y être placés. Sur la *pierre de Rosen*, il n'y a non plus de ד *Samech* ni de י *Sain*; le ט *Teth* est tiré d'une autre pierre un peu plus récente et dont Rosen a communiqué l'inscription.

² D'après Wilson (*the Lands of the Bible*, 1, p. 75), les Samaritains d'aujourd'hui appellent encore leurs lettres *Ebri* ou *Ebreni*, et l'écriture carrée *el-Aschuri*.

notre écriture carréiforme ou écriture hébraïque moderne s'est formée de l'ancien hébreu ou des caractères des monnaies. L'absence des sources ne laisse pas de mettre obstacle à cette démonstration. Le plus ancien codex de la Bible que nous possédions se trouve à Odessa ¹, et date de l'année 918 de l'ère chrétienne. Le monument le plus moderne de l'ancienne écriture hébraïque (nous ne pouvons attribuer aucune date précise aux *astroïtes* ou pierres à cachet ci-dessus mentionnées), se compose des monnaies frappées par Ben-Kosiba dans le 1^{er} tiers du 2^e siècle. Il y a donc 8 siècles entre les monuments de l'ancien et du nouvel hébreu, pendant lesquels nous sommes hors d'état d'expliquer la marche successive de la transformation d'une des écritures dans l'autre. L'unique interruption, à ce long silence, consiste dans les inscriptions hébraïques découvertes par le voyageur anglais Layard, sur des vases d'argile dans les ruines de Ninive. Elles remontent, selon notre opinion ², en partie jusqu'au 7^e siècle, et elles méritent d'être étudiées attentivement.

Les alphabets qui se trouvent quelquefois dans les manuscrits latins, grecs ou arabes ³, sont moins utiles, parce que, en général, ils ont été défigurés par l'ignorance des copistes. Puisque nous manquons de guides certains dans cette recherche du passage de l'ancienne écriture hébraïque à la nouvelle (*carrée*), nous allons aborder, sur ce point, les rapports de la tradition. Des diverses considérations contenues sur cet objet, dans les ouvrages thalmudiques ⁴, on peut induire ce qui suit :

¹ V. Pinner : *Prospectus des plus anciens manuscrits hébreux et rabbins de la Société odesséenne* (d'Odessa). Odessa, 1845. — Si M. le docteur M. Heidenheim (dans la *Vierteljahrsschrift für englisch theolog. forschung*, 1861, p. 259) veut montrer un manuscrit des prophètes datant du 6^e au 8^e siècle, il est dans l'erreur, comme il est facile de le prouver.

² Voyez sur ces monuments notre dissertation dans la *Revue de Société orientale* (allemand), ix, p. 465, etc.

³ V. Gesenius : *Histoire de la langue et de l'écriture hébraïque*, p. 177 (en allemand) — Kopp : *Figures et écritures de l'ancien temps*, II, § 24 (en allemand), etc. ; et *Zeitschrift für Kunde des Morgenlandes*, v, p. 211, etc. L'alphabet donné dans ce dernier écrit, nous semble être copié assez fidèlement ; les formes sont en partie semblables à celles qui se trouvent sur les vases trouvés par Layard.

⁴ V. *Mischnah* Megilla, 1, 8, et Jedaï, 4, 5, Thosiphtha Sanhedr., c. 4.

1° L'écriture carrée a été apportée par Esdras de l'exil, tandis que Moïse avait donné la *Thora* en ancien hébreu ;

2° L'hébreu carré a été en usage depuis les temps les plus reculés, mais il s'était altéré après les prévarications d'Israël, et il fut introduit de nouveau par Esdras ;

3° Depuis il a continué à rester le même.

Que l'on réfléchisse qu'un coup d'œil sur une autorité telle qu'Elieser de Modaim, ramène à un contemporain de Ben-Kosiba, et que la tradition même, avec ses contradictions et son peu de clarté qui s'étend jusqu'à l'explication du mot *Aschurith*, ne peut remplacer l'absence de monuments, pour éclaircir les modifications de l'écriture carrée, Les disciples des docteurs du Thalmud, *Origène* et *S. Jérôme*¹, qui ont puisé à la même source de la tradition, ne peuvent pas non plus expliquer la question.

Cependant, ces témoignages obscurs nous font apercevoir que l'écriture *assyrienne* ou plutôt *babylonienne*² ou sémitique, que les Juifs apprirent à connaître pendant la captivité, exerça une certaine influence sur leur écriture nationale. Cette influence ne s'exerça d'abord que sur l'écriture cursive (car on ne peut supposer une transformation subite de l'écriture). L'écriture assyrienne, comme les Juifs ont pu l'observer, et comme nous pouvons le constater nous-mêmes, par les monuments qui nous en restent, a une tendance à la cursive ainsi que toute écriture en usage depuis un long temps. Cette tendance pour le caractère cursif se manifeste déjà clairement sur les monnaies juives, mais plus encore sur les *astroïtes* (pierres à cachet)³ dont nous avons parlé.

Thalm. de Jérusalem, megilla, 1, 9, et b. Sanhedr., 21 a. — Nous avons cru inutile de citer ici tous ces passages ; Herzfeld en a traité longuement, *loc. cit.*, II, p. 76, etc.

¹ Montfaucon : *Hexaples*, I, p. 86, et II, p. 94 ; et *Origène sur Ezéchiel*, IX, 4. — Voir l'édition plus complète des Hexaples donnée par Drach dans la *Patrol. grecque* de Migne, t. XVI, pars 3^e, p. 2456, et le *Commentaire sur Ezéchiel*, t. XIII, p. 799 ; et pour S. Jérôme, *Comm. sur Ezéchiel*, dans *Patrol. latine*, t. XXV, p. 88.

² Il y a souvent des auteurs non juifs qui employent le mot Assyrien pour Babylonien. V. Kopp : *Paleographia critica*, III, n. 110.

³ On y trouve même déjà des liaisons ; sur les monnaies on voit déjà les traits supérieurs du *Beth* ב, *Kaph* כ, *Nun* נ et *Resch* ר presque ouverts, et les

Cependant il y eut bientôt dans les écoles des Pharisiens une réaction contre cette manière d'écrire qui tendait à faire disparaître la clarté et la netteté des caractères¹. Pour écrire des choses saintes (sacrées) comme les *Tephillin* (phyllacteria), *Mesusoth* et *Sifre Thoroth*, on devait seulement employer une écriture claire et soignée; et en outre dans la dernière, on exigeait מוקף גזל (c'est-à-dire que chaque lettre entourée du blanc du parchemin ne devait être liée avec aucune autre), de sorte que l'écriture fût בתבה תמה parfaite, substantielle². Lorsque plus tard, comme une suite naturelle, on introduisit la séparation des mots, on se servit dans ce but pour plus grande clarté des cinq lettres ף ף ן ם ך; qui sont les anciennes formes des mêmes lettres³, qui vraisemblablement ne furent employées que peu à peu comme lettres finales⁴. Pour les écrits profanes, le caractère cursif, sans lettres finales et sans séparation de mots, demeura en usage, et ces deux derniers usages ne s'introduisirent que plus tard sans que l'écriture abandonnât entièrement son caractère cursif (*les ligatures*)⁵. Mais il est tout à fait probable que dès le 2^e siècle de l'ère chrétienne, quoique non d'une manière exclusive, l'écriture carrée a été déjà employée⁶. La tradition plus moderne fait aussi accomplir tout d'un coup par Esdras, en un seul acte,

traits inférieurs du *Beth* ב, *Kaph* כ, *Nun* נ, et *Mem* מ recourbés. Il est probable que pour les usages ordinaires de la vie, les monnaies, les stèles sacrées ont toujours eu leur usage saint; il y eut déjà plutôt une tendance vers l'écriture cursive comme nous le savons maintenant de l'écriture grecque et arabe (du Neakhi).

¹ S. Jérôme déjà se plaint (*Proleg. ad Ezech.*, 20, t. III, 812. — *Patrol. lat.*, t. XXVIII, p. 937) de la petitesse et de la confusion de l'écriture hébraïque, plainte que justifie entièrement l'écriture des vases trouvés par Layard, et sur lesquels on voit des caractères magiques.

² *Comp. Sabb.* 103, b.

³ C'est pourquoi la tradition fait remonter leur introduction aux *Sopherim*.

⁴ *Comp. Jer. Megilla* 71, d. édit. de Cracovie.

⁵ C'est ainsi que sur les vases de Layard, au n° 1, nous ne trouvons pas encore un emploi fréquent des lettres finales et point de séparation des mots, tandis que sur les autres nous trouvons les premières. Au n° 5, qui a une écriture tout à fait semblable à notre écriture carrée, se trouvent les lettres finales et la séparation des mots.

⁶ Comme le pense Hoffmann, *Gramm. syr.*, p. 63, le passage de S. Mathieu, v, 18, s'explique très-bien par l'alphabet hébreu de l'écriture profane.

ce qui s'est développé peu à peu dans le cours des temps.

Il résulte maintenant de nos observations que l'écriture carrée est une écriture calligraphique formée de l'ancienne hébraïque, et qui, arrêtée dans son développement par des ordonnances légales, est devenue obligatoire pour des écritures sacrées. A côté de cette écriture existait, pour les usages profanes, une autre semblable à la première, qui tendait sans cesse à se former en cursive et conservait plus fidèlement les traits des anciennes formes hébraïques.

C'est donc avec raison que l'écriture de nos monnaies est appelée *ancienne hébraïque*, bien qu'au premier coup d'œil elle ne soit pas entièrement semblable à l'écriture carrée¹.

Il faut encore traiter ici une autre question : D'où vient que l'on ne trouve pas, ou presque pas de changements dans l'écriture des monnaies depuis l'an 142 avant J.-C. jusqu'à l'an 135 après J.-C.² ?

Lorsqu'il s'agit d'observations paléographiques, un espace de 3 siècles à peine est trop court pour que l'on puisse constater un changement notable dans les écritures faites pendant ce temps, surtout lorsqu'elles n'ont pas plus d'étendue que les inscriptions des monnaies³. En outre, au temps de l'insurrection Néronienne, on s'en est tenu de la manière la plus étroite aux formes des monnaies *asmonéennes*, parce que ce temps était le meilleur dans le souvenir des contemporains de Simon et d'Eléazar. Enfin il faut supposer une imitation parfaite pour

¹ Il n'est pas difficile de montrer comment l'écriture carrée se laisse réduire aux anciennes formes hébraïques, ou sémitiques; mais nous le réservons pour un autre endroit : la question nous mènerait trop loin pour notre *Histoire des monnaies juives*. D'ailleurs les alphabets palmyriens, appelés égyptico-araméens (V. Gesen. *Mon. ling. phœnic.*, tab. 4 et 5), et les inscriptions de la presqu'île du Sinâï (V. *Société orientale*, xiv, p. 363 et suiv.) sont d'excellents guides pour montrer cette formation des anciennes formes sémitiques.

² Le *Wau* γ, p. ex. des monnaies (sicles) de Simon l'Hasmonéen a une autre forme que sur les autres monnaies.

³ Un seul exemple sera suffisant pour cet endroit. Les monuments palmyriens du 1^{er} et du 2^e siècle après J.-C. ne montrent, même d'après les meilleures copies, presque aucun changement (comp. p. ex. l'inscription chez Kopp, *Bilder und Schriften*, II, p. 133, de l'an 49 après J.-C. avec la page 251 de l'an 233, et la page 256 de l'an 222). La même chose se prouve par d'autres monuments, surtout par des monnaies phéniciennes.

les monnaies de Ben-Kosiba, comme nous pouvons l'assurer d'après les observations faites plus haut. On peut donc bien faire dire à Eliézer de Modaïm, contemporain de Ben-Kosiba¹, « que l'*Aschurith* n'a pas du tout été changé. » Les Denares, Tetradrachmes, Dupondes, etc., qui ont été frappées au coin de *Simon Giora* étaient très-bien connus des Juifs du temps de *Ben-Kosiba*, et pouvaient avoir cours, quoique pour l'usage ordinaire on ne se soit plus servi de l'écriture de ces monnaies.

D^r M. A. LÉVY.

¹ Voir *Syned*, 22, b.

Histoire catholique

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS
RAPPORTS AVEC LES JUIFS ;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

IV. Écrivains latins, grecs et juifs ¹.

Cicéron écrit de nombreuses lettres à ses amis. Il est curieux de voir quel changement s'est fait dans ses pensées. Nous l'avons laissé, à la fin de l'année dernière, découragé, désolé, ne voulant plus que se livrer à l'étude ; mais les amis de César et César lui-même lui font accueil, alors il change complètement de conduite. Il écrit :

« Soyez persuadé, mon cher Pétus, que toute l'adresse dont
» on peut faire usage (car en ce moment il faut que l'adresse
» se joigne à la prudence), je l'ai employée pour m'insinuer
» dans leur affection, et je ne crois pas l'avoir fait sans succès,
» car je suis si caressé de tous ceux qui ont quelque degré de
» faveur auprès de César, que je commence à me persuader
» qu'ils m'aiment véritablement ². »

Et alors il se livre tout entier à eux. Dolabella, son gendre, qu'il haïssait tant, devient son ami ; il le reçoit chez lui et lui donne des leçons d'éloquence, ainsi qu'à Hirtius et à quelques autres jeunes Romains.

« Hirtius et Dolabella prennent de moi des leçons d'élo-
» quence ; mais ils sont mes maîtres pour les soupers, car si
» vous êtes informé de tout ce qui se passe ici, vous aurez

¹ Voir le dernier article au N° précédent, ci-dessus, p. 364.

² Sic me, Pæte, habeto : quidquid arte fieri poterit, non enim jam satis est consilio pugnare : artificium quoddam excogitandum est ; sed tamen quidquid claborari aut effici potuerit ad istorum benevolentiam conciliandam et colligendam, summo studio me consecutum esse : nec frustra, ut arbitror. Sic enim color, sic observor ab omnibus his, qui a Cæsare diliguntur, ut ab his me amari putem (Cic. ad Pætum, ix, 16, t. xv, p. 254).

» sans doute appris qu'ils déclament chez moi et que je soupe
» assez souvent chez eux ¹. »

Et il met largement en pratique cette théorie nouvelle. On se souvient combien il était scandalisé de voir Antoine traînant avec lui la courtisane Cythéris ; eh bien, maintenant il banquette et godaille avec elle, et il s'en vante :

« J'ai dîné chez Volumnius Eutrapelus ; Atticus était au-dessus de moi, Verrius au-dessous de moi... Écoutez le reste : Au-dessous d'Eutrapelus était couchée Cythéris... Quoi donc ! allez-vous dire. Ce Cicéron était à ce festin, cet homme que les Grecs admiraient et dont ils recherchaient à voir le visage ? En vérité, je ne soupçonnais pas qu'elle dût y être. Mais cependant Aristippe, le disciple de Socrate, ne rougit pas quand on lui reprochait ses liaisons avec Laïs. « *Je l'ai, dit-il, mais Laïs ne m'a pas* ². » C'est mieux en grec ; traduisez-le, si vous le voulez. Aucune de ces choses ne m'a impressionné, même quand j'étais jeune, pas plus maintenant que je suis vieux. Je me plais à table, j'y dis ce qui me vient à la bouche, comme on dit, et j'y transforme le gémissement en éclats de rire ³. »

Or, quel était ce Volumnius où se réunissait cette joyeuse compagnie ? *C'était un mime*, nous dit Plutarque ⁴. Plus tard, Cicéron reprocha à Antoine de l'avoir pour convive ⁵.

¹ *Hirtium ego et Dolabellam dicendi discipulos habeo, cenandi magistros. Puto enim, te audisse, si forte ad vos omnia perferuntur, illos apud me declamitare, me apud eos cenitare* (Cic., *ibid.*, p. 258).

² Ce bon mot grec est dans Athénée qui dit : *ὁ δὲ Ἀριστίππος ἐπὶ τῆς Λαΐδος ἔλεγε· Ἐγὼ καὶ οὐκ ἔγομαι* (*Deipnos*. l. xii, c. 11, édit. Cas., p. 544). On le trouve encore cité dans Clément d'Alexandrie, *Stromates*, l. ii, c. 20 ; *Patrol. Grecque*, t. viii, p. 1062).

³ *Accubueram hora nona... apud Volumnium Eutrapelum et quidem supra me Atticus, infra Verrius... Audi reliqua : infra Eutrapelum Cytheris accubuit. In eo igitur, inquit, convivio Cicero ille ? quem adspectabant, cujus ob os Græci ora obvertebant sua. Non, mehercule, suspicatus sum illam affore : sed tamen. Aristippus quidem ille Socraticus non erubuit, cum esset objectum, habere eum Laïda. Habeo, inquit, non habeor a Laïde. Græce hoc melius ; tu, si voles, interpretaberis. Me vero nihil istorum, ne juvenem quidem, movit unquam : ne nunc senem. Convivio delector. Ibi loquor, quod in solum, ut dicitur, et gemitum in risus maximos transfero* (Cic., *ad Partum*, ix, 46, t. 15, p. 290, 292).

⁴ *Plut., Brutus*, c. 45, p. 1198.

⁵ *Addite Antonii collutores et sodales Eutrapelum, Melam, Coellikum* (Cic., *Philippique* xiii, 2, t. 13, p. 522).

Un mois après, il écrivait encore :

« J'ai renoncé à tous les soins que je prenais de la République, à la pensée de ce que j'aurais à dire au sénat, à la défense des causes. Je me suis jeté dans le camp d'Épicure, mon ancien ennemi; je n'en adopte pas cependant les excès, mais j'aime le goût de bonne chère que vous aviez autrefois ¹... Croyez-moi, dit-il encore, revenez à Rome; il vaut mieux mourir ici d'une indigestion que de faim dans le lieu où vous êtes ². »

Bien plus, il reproche à son ami Atticus de ne pas l'imiter :

« Vous dormez; il faut pourtant résoudre le problème si vous devez prendre un parti. Si vous me demandez mon avis, je vous dirai : il faut jouir ³. »

Nous avons déjà vu comment Cicéron se glorifie d'égayer la société de ses viveurs par les plaisanteries qu'il débitait à table; il y revient dans une autre lettre dans laquelle il nous apprend qu'un grand nombre de ses bons mots, recueillis par les convives, entraient dans les *Apophthegmes* de César, qui sont perdus :

« Demander que j'étouffe une raillerie dans ma bouche lorsqu'elle se présente sur ma langue, c'est vouloir que je renonce à toute réputation d'esprit; ce que je ne refuserais pas même si cela m'était possible. D'ailleurs, César a le jugement admirable, c'est une justice qu'il faut lui rendre... Ainsi César, qui a déjà recueilli *quelques volumes d'Apophthegmes*, s'est tellement familiarisé avec les miens, que si on lui donne comme de moi quelque chose qui n'en soit point, il le rejette aussitôt. Ce discernement lui est d'autant plus facile, que ses meilleurs amis, vivant très-familièrement avec moi, ne manquent point de lui rapporter tout ce qui

¹ Nam omnem nostram de Republica curam, cogitationem de dicendam in Senatu sententiam, commentationem causarum abjecimus. In Epicuri nos adversarii nostri castra coniecimus, nec tamen ad hanc insolentiam, sed ad illam tuam lautitiam, veterem dico, cum in sanctum habebas (Cic., *ad Partum*, ix, 20, t. 16, p. 270).

² Romam tibi remigrandum est. Satius est hic cruditate, quam istic fame (*Ibid.*, p. 268).

³ Tu interea dormis. Jam explicandum est πρόβλημα, si quid acturus es. Si quaris quid putem, ego fructum puto (Cic., *ad Att.*, xii, 2, t. 19, p. 193).

» m'échappe d'ingénieux ou de plaisant dans la variété de nos
 » discours. Je sais qu'ils ont de lui cette commission, comme
 » celle de lui apprendre toutes les nouvelles de la ville; de
 » sorte que, s'il lui vient quelque chose par d'autres voies, il
 » y fait peu d'attention ¹. »

Nous devrions ici parler de son *Eloge de Caton*, qu'il composa à cette époque; mais auparavant il est nécessaire de connaître Caton lui-même.

2. Caton d'Utique. — Sa vie. — Quelle fut sa vertu. — Sa mort.

En écrivant cette notice sur Caton, nous sommes bien éloigné de vouloir nier les grandes qualités qu'il montra dans les derniers temps de la République. Nous ne sommes pas, grâce à Dieu, de ces faux rigoristes qui, à la suite de Baïus, assurent « que toutes les actions des infidèles sont des péchés, et que les » vertus des philosophes sont des vices ². » Ce que nous voulons, c'est faire connaître Caton en entier, afin qu'on ne puisse pas le confondre avec nos patriarches et nos saints chrétiens, et même le mettre fort au-dessus d'eux, comme on le fait dans nos livres classiques en ne présentant que le beau côté de sa vie.

C'est à la suite de la victoire de César sur Scipion et Juba, que Caton le jeune se donna la mort à Utique. Avant de la raconter, il est bon de dire quelque chose de sa vie. Comme tous les Romains, il suivit pendant quelque temps la carrière militaire, d'abord dans la guerre contre Spartacus. Il fut ensuite tribun en Macédoine, où il commandait une légion. Pour le but particulier de nos recherches, nous remarquons qu'il eut pour maître *Antipater*, de *Tyr*, philosophe stoïcien, et qu'ayant trouvé à Pergame *Athénodore Cordylion*, de la même

¹ Effugere autem si vellem nonnullorum acute aut facete dictorum offensionem, fama ingenii mihi esset abiicienda; quod si possem, non recusarem... Sic audio Cæsarem, cum volumina jam confecerit ἀποφθεγμάτων, si quod afferatur ad eum pro meo, quod meum non sit, rejicere solere; quod eo nunc magis facit, quia vivunt mecum fere quotidie illius familiares. Incidunt autem in sermone vario multa quæ fortasse, illis cum dixi, non illitterata, nec insulea esse videantur. Hæc ad illum cum reliquis actis perferuntur; ita enim ipse mandavit. Sic fit, ut, si quid præterea de me audiat, non audiendum putet. (Cic., ad Pætum, ix, 16; t. 15, p. 256).

² Ce sont les 25^e et 26^e Propositions de Baïus, condamnées par la bulle de S. Pie V, de 1567, confirmée par Grégoire XIII, en 1579 et par Urbain VIII, en 1642.

secte, il l'attacha à sa personne, et l'amena à Rome avec lui. Plutarque nous apprend qu'avant son retour à Rome, « il voulut voyager pour connaître par lui-même l'Asie, et pour s'instruire des mœurs, des coutumes et des forces de ces provinces ¹. » Il dut sans aucun doute, en Syrie, connaître les Juifs et leurs *coutumes*, si différentes de celles des autres peuples. De retour à Rome, il fut préteur, en 699. Dans toutes ses charges, il se comporta en homme austère et rigide observateur de certaines lois de la République. Il *était*, comme on le dit communément, le *plus vertueux des Romains*, et nous allons voir Cicéron l'élever *jusqu'au ciel*, comme le dit Crescentius Cordus. C'est ce qui nous oblige à emprunter à Plutarque le récit suivant, qui fait très-bien connaître ce qu'était la vertu à cette époque.

Plutarque commence par avertir « que l'on peut dire en général que les plus grands malheurs de Caton lui vinrent du côté des femmes. » Et, en effet, ses deux sœurs Servilies se firent remarquer par leurs amours adultères, l'une avec César et l'autre avec Lucullus.

Scipion Métellus lui ayant enlevé la femme qu'il voulait d'abord épouser, « Caton écrivit contre lui des chansons en vers iambes, où il le déchirait et l'accablait d'injures, en mettant dans ses vers tout le fiel et toute l'amertume du poète Archiloque. Ce qu'il y eut de plus malheureux et de plus indigne, c'est que sa femme Atilia ne fut pas exempte de la corruption, de sorte que, quoiqu'il en eût deux enfants, il fut obligé de la chasser pour sa mauvaise conduite ². »

Plutarque continue ainsi :

« Après ce divorce, il épousa Marcia, fille de M. Philippus, femme regardée comme très-convenable et dont on a beaucoup parlé ; mais cette partie de la vie de Caton est, comme dans la tragédie, la partie la plus ambiguë et la plus difficile à expliquer. Et voici ce qui se passa, comme le rapporte l'historien *Thrasea*, qui cite pour son garant *Munatius*, ami particulier de Caton et qui passait sa vie avec lui. Il dit

¹ Plutarque, *Caton*, c. 12.

² Plutarque, *Caton*, c. 7.

» que, parmi ceux qui aimaient et qui admiraient Caton, il y
 » en avait qui marquaient et qui découvraient plus que les
 » autres les sentiments qu'ils avaient pour lui. De ce nombre
 » était Hortensius, personnage d'une grande dignité et de
 » mœurs approuvées de tous ¹, qui, désirant de n'être pas seu-
 » lement l'ami et le compagnon de Caton, mais de devenir
 » encore son allié, et de mêler, de quelque manière que ce
 » fût, sa maison et sa race avec la sienne, tâcha de le porter à
 » lui donner sa fille *Porcia*, qui était actuellement mariée à
 » *Bibulus* et qui en avait eu déjà deux enfants, afin qu'il s'en
 » servît comme d'une terre fertile. Il ajouta que cela parais-
 » sait d'abord absurde dans l'opinion des hommes, mais
 » que, par rapport à la nature, il était beau, honnête et
 » utile à la République qu'une femme à la fleur de son âge ne
 » demeurât pas inutile, en laissant passer le temps de donner
 » des enfants, et qu'elle ne réduisît pas à la misère son mari
 » en lui en donnant plus qu'il n'en voulait et qu'il n'en pouvait
 » nourrir; qu'en communiquant ainsi les femmes aux plus
 » gens de bien, on ferait en sorte que la vertu se multiplierait
 » et se communiquerait dans les familles, et que toute la ville
 » se mêlerait et se fondrait, pour ainsi dire, en un seul et
 » même corps par ces alliances; que si *Bibulus* était si amou-
 » reux de sa femme qu'il ne pût pas s'en passer, il *promettait de*
 » *la lui rendre après qu'il en aurait eu un enfant*, et que, par
 » cette communauté, il se serait plus étroitement uni et à
 » Caton et à lui. Caton répondit qu'il approuvait très-fort
 » qu'*Hortensius* devint son parent, mais qu'il trouvait étrange
 » qu'il lui demandât en mariage sa fille, qui était mariée à un
 » autre.

» Alors *Hortensius*, changeant de langage, ne craignit point
 » de lui découvrir sa passion, et lui demanda sa femme *Mar-*
 » *cia* qui était encore assez jeune pour avoir des enfants, lors-
 » que déjà *Caton* en avait assez. Cependant, il ne pouvait pré-
 » tendre qu'elle était négligée de son mari, puisqu'on assure
 » qu'elle était alors enceinte. *Caton* voyant donc le violent

¹ Il s'agit de Q. Hortensius, l'orateur, dont Cicéron fait aussi grand éloge, sans dire un seul mot de ses goûts pour les femmes d'autrui.

» désir et la grande passion qu'Hortensius avait pour Marcia,
 » ne la lui refusa point; mais il lui dit qu'il fallait avoir le con-
 » sentement de Philippus, son père. Philippus, quand on lui
 » en parla, se montra très-facile; mais il ne donna Marcia à
 » Hortensius qu'en la présence et avec l'assentiment de Caton
 » lui-même ¹. »

Tel était le respect du plus vertueux des Romains pour la femme et pour la sainteté du mariage. Ce n'est pas tout : Plutarque nous apprend encore qu'au moment où il se décida à suivre Pompée hors de Rome, Caton reprit cette même Marcia, et voici les raisons qu'il en donne :

« Comme sa maison et ses filles avaient besoin de quelque
 » personne de confiance qui les gouvernât et qui en prit soin,
 » il reprit Marcia qui était demeurée veuve avec de grandes ri-
 » chesses, car Hortensius, à qui il l'avait cédée, l'avait insti-
 » tuée son héritière par son testament, et c'est sur cela que
 » portent principalement les reproches que César fait à Caton
 » dans le livre qu'il composa contre lui, lorsqu'il l'accuse d'ai-
 » mer les richesses et de trafiquer de ses mariages par un
 » sordide intérêt. Car, dit-il, s'il avait besoin de femme, pour-
 » quoi la céda-t-il? Et s'il n'en avait pas besoin, pourquoi la re-
 » prenait-il? A moins qu'il n'ait donné cette femme à Horten-
 » sius comme une amorce et un appât, et qu'il ne l'ait prêtée
 » jeune que pour la retirer riche. Mais à ces reproches, on peut
 » répondre à propos par ces paroles d'Euripide : « Avant tout,
 » c'est une chose inouïe. Car c'est une chose inouïe, ô Hercule! si
 » on t'accuse de quelque lâcheté ². » En effet, c'est comme si on
 » accusait Hercule de poltronnerie, que d'accuser Caton de
 » rechercher un gain honteux; que si, d'ailleurs, il a fait une
 » chose peu honnête en ce qui concerne ce mariage, c'est là
 » une chose à examiner ³. » — Ce que Plutarque n'examine
 pas du tout.

C'est cet homme dont Horace admirait la vertu, « en voyant

¹ Plutarque, *Caton d'Utique*, c. 25, Didot, p. 919.

² Euripide, *Hercule furieux*, v. 174.

³ Plutarque, *Caton d'Utique*, c. 52, Didot, p. 936.

» toute la terre soumise à César, excepté l'âme inflexible de
» Caton, ¹ » et dont il loue *la glorieuse mort* ².

Virgile le représente dans les Champs-Élysées « au milieu
» de la retraite des justes, et leur donnant des lois ³. » Servius
dit avec raison à ce sujet : « Comment pourrait-il rendre la
» justice aux hommes pieux, lui qui avait été impie à l'égard
» de lui-même ⁴. »

Strabon, autre témoin contemporain, confirme ce fait, lorsque, parlant des Tapyres, peuples de la Parthie, qui prêtaient leurs femmes, ajoute : « C'est ainsi que fit Caton, qui, de notre
» temps, selon l'ancienne coutume des Romains ⁵, livra sa
» femme Marcia à Hortensius qui la lui demandait ⁶. »

Il faut voir encore dans Lucain, c'est-à-dire au temps de Néron, pendant qu'on brûlait les chrétiens pour servir de flambeaux, comment on était en extase devant ce mélange impudique de mariages. Voici comment il raconte le retour de Marcia chez Caton :

« Cependant Phébus paraît, sa chaleur dissipe les ténèbres
» glacées; la porte de Caton retentit sous la main de *sainte*
» *Marcia*, qui, quittant désolée le sépulcre d'Hortensius, arrive
» à l'improviste. Il la reçut vierge : après avoir eu d'elle trois
» enfants, il livra à son ami cette fécondité éprouvée par des
» gages si nombreux, destinée à donner de nouveaux fils à des
» pénates nouveaux et à mêler deux familles. Quand les cen-
» dres d'Hortensius remplirent l'urne funèbre, elle vint, les
» cheveux en désordre, toute couverte des cendres du tom-
» beau, le visage flétri, se frappant la poitrine, ne croyant pas
» pouvoir plaire autrement à cet homme. « J'ai suivi les ordres,
» lui dit-elle, Caton; j'ai donné des fils à deux époux tant qu'un
» sang fécond a fait couler dans mes veines la puissance de
» devenir mère; mon sang fatigué de produire, mes entrailles
» épuisées, se refusent à créer encore. Je reviens, quand tu

¹ Et cuncta terrarum subacta,
Præter atrocem animum Catonis (Hor., *Odes*, II, 1, 25.)

² Aut Catonis, — Nobile lethum. (Hor., *Odes*, I, 13, 25.)

³ Secretosque pios et his dantem jura Catonem. (Virg., *Æneid.*, VIII, 670.)

⁴ Quomodo enim piis jura redderet, qui in se impius fuit. (Servius, *ibid.*)

⁵ Voir Plutarque, *Comparaison de Numa et de Lycurgue*, c. 3; Didot, p. 91.

⁶ Strabon, *Géogr.*, I. XI, p. 515.

» ne pourras plus me livrer à un autre; rends-moi les droits
 » non violés de l'ancien lit nuptial; donne-moi le nom de ta
 » femme, nom stérile aujourd'hui! Que je puisse inscrire sur
 » ma tombe : *Marcia, femme de Caton!* que nos arrière-ne-
 » veux ne soient pas en doute si, en brisant mon premier lien,
 » tu m'as cédée ou si tu m'as chassée... Ces paroles fléchi-
 » rent cet homme ¹. »

Velleius Paterculus, 30 ans après le Christ, le divinise en quelque sorte :

« Ce fut un homme très-semblable à la vertu, et en toutes
 » choses plus proche des Dieux que des hommes pour son es-
 » prit, qui, jamais, ne pratiqua le bien par ostentation, mais
 » parce qu'il ne pouvait faire autrement, et, par cela seul, pa-
 » raissait raisonnable; qui avait avec lui la justice, exempt de
 » toutes les imperfections humaines, et qui tint toujours la
 » fortune à sa disposition ². »

¹ Interea Phœbo gelidas pellente tenebras,
 Pulsatæ sonuere fores : quas sancta relicto,
 Hortensi mœrens irrupit Marcia busto ;
 Quondam virgo toris mellioris juncta mariti :
 Mox ubi connubii pretium, mercesque soluta est,
 Tertia jam soboles, alios fecunda penates
 Impletura datur, geminas e sanguine matris
 Permixtura domos. Sed postquam condidit urna
 Supremos cineres, miserando concita vultu,
 Effusas laniata comas, concussa que pectus
 Verberibus crebris, cineremque ingesta sepulcri,
 Non aliter placitura viro, sic mœsta profatur :
 « Dum sanguis inerat, dum vix materna, peregi
 Jussa, Cato, et geminos excepi feta maritos.
 Visceribus lassis, partuque exhausta, revertor
 Jam nulli tradenda viro ; da fœdera priaci
 Illibata tori ; da tantum nomen inane
 Connubii ; liceat tumulo scripsisse : Catonis
 Marcia. Nec dubium longo quærat in ævo,
 Mutarim primas expulsa, an tradita, tædas... »
 Hæc flexere virum voces... (Lucain, *Pharsale*, II, 326).

² Homo virtuti simillimus, et per omnia ingenio Dils quam hominibus pro-
 pter, qui numquam recte fecit, ut facere videretur, sed quia aliter facere non
 poterat; cuique id solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam ;
 omnibus humanis vitiis immunis, semper fortunam in sua potestate habuit.
 (Vell. Pat., *Hist.*, l. II, p. 37.)— Citation mise sans remarque par le P. Proust,
 Jésuite, en note dans Anlu-Gelle, *Noct. Atticæ*, l. XIII, c. 19 ; p. 355 in-4°.

Valère Maxime, sous Auguste, en parle en ces termes :

« C'était une vertu parfaite de tous points, ce qui fit que
» quiconque voulait parler d'un citoyen énergique et *saint* le
» définissait par le nom de Caton ¹. »

Juvénal le fait « descendre du ciel ². »

Voici comment, sous le règne de Trajan et des Antonins, 150 ans après J.-C., l'historien *Appien* apprécie encore Caton et sa moralité :

« Caton fut, du consentement de tous, le plus grave, le plus
» constant de tous les hommes, qui mesura le juste, l'hon-
» nête, le beau, non d'après la coutume, mais d'après les
» raisons de l'âme la plus élevée. Il donna Marcia, fille de Phi-
» lippus, qu'il avait épousée vierge, qui lui plaisait beaucoup et
» ayant d'elle plusieurs enfants, il la donna nonobstant à Hor-
» tensius, un de ses amis, qui désirait avoir des enfants, et
» avait une femme stérile. Quand elle lui eut donné des en-
» fants, il la reprit dans sa maison comme une chose prêtée.
» Tel fut Caton ³. »

Il est important de savoir ce que cet homme si loué pensait de l'origine de la loi morale et des rapports de l'homme avec Dieu. On va voir que, sur ces questions, il en est exactement où en sont nos Rationalistes actuels, qui, adoptant les principes philosophiques païens, en sont venus aux mêmes conséquences rationalistes et panthéistiques. Quand, après la bataille de Pharsale, Caton conduisait par terre ses troupes en Afrique, il arriva au temple de Jupiter Ammon. Alors Labienus lui conseilla en ces termes de consulter l'oracle :

« Le sort, un heureux destin nous fait rencontrer sur
» notre route l'oracle du plus grand des Dieux ; que ses puis-
» sants conseils nous guident à travers les Syrtes, qu'ils nous
» éclairent sur les événements de la guerre. Et à qui dois-je
» croire que les Dieux confieraient plus volontiers leurs secrets
» qu'à *saint Caton* ? Ta vie se régla toujours sur les lois célestes,

¹ Omnibus numeris perfecta virtus ; quæ quidem effecit, ut quisquis san-
tum et egregium civem significare velit, sub nomine Catonis definiat (Val-
Max., II, c. 10, n° 8).

² Tertius e caelo cecidit Cato (Juv., Sat., II, 40).

³ Appien, *Guerres civiles*, I, II, c. 99 ; édit. Didot, p. 385.

» et tu suis Dieu. Et voilà qu'aujourd'hui tu es libre de parler
» avec Jupiter ¹. »

Où remarque cette expression de *saint Caton* après celle que nous avons déjà vue de *sainte Marcie*. Nous croyons que c'est la première fois que ces expressions se trouvent dans la bouche d'un auteur païen, mises immédiatement devant un nom propre. Est-ce que Lucain aurait déjà entendu ces expressions sorties de la bouche de saint Pierre ou de saint Paul, qui auraient converti quelques personnes du palais de Néron, amies de Lucain? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, voici la réponse toute rationaliste, toute panthéiste qu'il met dans la bouche de Caton :

« Caton, tout plein du Dieu, *qui réside en secret au fond de son âme*, fait entendre ces paroles dignes des antres prophétiques : « Que veux-tu, Labienus, que je demande? Si j'aime mieux mourir libre et les armes à la main que de voir régner un tyran? Si la vie n'est rien? Si elle est longue, en quoi diffère sa durée? S'il est quelque violence redoutable à l'homme de bien? Si la fortune perd ses menaces aux prises avec la vertu? S'il suffit d'avoir des intentions louables et que l'honneur n'emprunte rien du succès? Nous savons tout cela, et Ammon ne *le gravera* point plus profondément dans nos cœurs. Nous sommes *tous adhérents aux Dieux*, et quand l'oracle se tait, nous ne faisons rien qu'avec le consentement de Dieu. La Divinité n'a pas besoin de parler; notre auteur nous a dit, en une fois, à notre naissance, *tout ce qu'il nous est permis de savoir*. Est-ce qu'il aurait choisi un sable stérile pour ne s'y communiquer qu'à un petit nombre, plongeant dans cette poussière la vérité? Y a-t-il un autre sanctuaire de Dieu que la terre, la mer, l'air, le ciel et la vertu? Pour-

.... Sors obtulit, inquit,

Et fortuna viæ, tam magni numinis ora,
Consiliumque Dei; tanto duce possumus uti
Per Syrtis, bellique datos cognoscere casus.
Nam cui crediderim Superos arcana daturus,
Dicturosque magis, quam *sancto vera Catoni?*
Certe vita tibi semper directa supernas
Ad leges, sequerisque Deum. Datur ecce loquendi
Cum Jove libertas. (Lucain, *Pharsale*, ix, 550.)

» quoi chercher des Dieux ailleurs ? *Jupiter est tout ce que tu vois, tout ce qui fait vibrer les sens.* Laisse à l'homme irrésolu, toujours incertain de ce qui peut lui arriver, le soin de consulter les sorts. Pour moi, ce ne sont point les oracles, c'est la mort qui me rend certain. Lâche ou courageux, l'homme doit mourir ; Jupiter l'a dit, et cela doit suffire ¹.

On voit comment Caton était rationaliste, et comment ce Rationalisme l'avait conduit en plein Panthéisme, ni plus ni moins qu'il arrive aux Rationalistes de nos jours, copistes des philosophes païens. Comme chez nous encore, le doute s'était étendu sur la destinée de l'âme après la mort. Nous avons sur cela un texte de César et de Caton qui nous fait bien connaître l'état des esprits à cette époque. Dans le discours prononcé en faveur des complices de Catilina, César s'exprime ainsi ;

« Mais pour ce qui concerne la punition, je puis dire ce qui en est : que, dans l'affliction et dans les détresses, la mort est la fin de toutes les inquiétudes, au lieu d'être un supplice ; qu'elle termine tous les maux de l'humanité, et qu'au delà du tombeau, il n'y a plus ni peine ni plaisir ². »

Ille Deo piensus, tacita quem mente gerebat,
 Effudit dignas adytis spectare voces ;
 Quid quæri, Labiene, jubes ? an liber in armis,
 Occubuisse velim potius, quam regna videre ?
 An sit vita nihil ? si longa, an differat ætas ?
 An noceat vis ulla bono ? Fortunaque perdat
 Opposita virtute minas, laudandaque velle
 Sit satis, et nunquam successu crescat honestum ?
 Scimus, et hoc nobis non altius læseret Hammon.
 Hæremus cuncti Superis, temploque tacente,
 Nil facimus non sponte Dei ; nec voribus ullis
 Numen eget ; dixitque semel nascentibus auctor
 Quidquid scire licet. Sterilesne elegit arenas,
 Ut caneret paucis, mersitque hoc pulvere verum ?
 Estne Dei sedes, nisi terra, et pontus, et aer,
 Et cælum, et virtus ? Superos quid quærimus ultra ?
 Jupiter est quodcumque vides, quodcumque moveris.
 Sortilegis egeant dubili, semperque futuris
 Casibus ancipites : me non oracula certum,
 Sed mors certa facit : pavido, fortique cadendum est.
 Hoc satis est dixisse Jovem. (Lucain, *Pharsale*, ix, 564.)

² De pœna possum equidem dicere id quod res habet ; in luctu atque miseris mortem, æreumarum regalem, non cruciatam esse ; eam cuncta mortem

A cela, voici ce que répond Caton :

« César vient de faire au sénat un discours éloquent et plein d'art sur la vie et sur la mort ; en homme, si je ne me trompe, qui regarde comme fabuleux ce qu'on dit des enfers, que les méchants, autrement traités que les bons, y ont des demeures ténébreuses, sans ordre, horribles, effroyables ¹. »

C'est là toute la réponse de Caton, qui ne contredit ni ne confirme le scepticisme de César.

Ajoutons que Plutarque nous apprend qu'il était *prêtre d'Apollon* ², et Pline nous assure « qu'il possédait un *carmen* » ou paroles magiques, qui guérissait la luxation des membres ³. »

On sait comment mourut Caton. Quand il apprit la défaite de Scipion, il appela son fils, « lui dit qu'il lui convient de se soumettre au *Daimon* (César) que le sort lui a donné » (τὸν Δαίμονα τὸν λαχόντα σε θεραπεύειν προσήκει) ⁴. Puis il se renferme dans son appartement, lit le *Dialogue de Platon* sur l'immortalité de l'âme, et se perce de son épée. On accourt à sa chute, on panse sa plaie. Il adresse des paroles de confiance à ses gens, et, quand il est seul, il déchire sa plaie, arrache ses entrailles, et meurt pour n'avoir pas à devoir la vie à César.

Tel est ce *Saint* du Paganisme qui, on le voit, diffère encore assez, et dans ses mœurs et dans ses principes, des mœurs et des principes des *Saints* que le Christ a formés.

Ecoûtons maintenant les éloges que lui donne Cicéron :

3. Cicéron compose l'*Éloge de Caton* : *Laus Catois*.

La bataille de Thapsa fut livrée le 6 février (avril) et Caton

malis dissolvere ; ultra neque curæ neque gaudio locum esse. (Salluste, *Catiline*, c., 51, p. 104).

¹ Bene et composita Calus Cæsar paulo ante in hoc ordine de vita et morte disseruit ; credo falsa existumans ea quæ de inferis memorantur, diverso itinere malos a bonis loca tetra, inculta, fœda, atque formidolosa habere. (Sall., *ibid.*, c., 52, p. 114.)

² Plutarque, *Caton*, c. 4.

³ Cato prodidit luxatis membris carmen auxiliare (Plin., *Hist. nat.*, xxviii, c. 4, B° 7).

⁴ Dion, *Hist. Rom.*, l. xliii, c. 10, trad., t. v, p. 189.

se suicida quelques jours après. Aussitôt Cicéron entreprit son éloge. Il écrivait en juin :

« Cet *Éloge de Caton* est un véritable problème d'Archimède. Je n'arriverai jamais à me faire lire de vos convives (amis de César), je ne dis pas avec plaisir, mais même avec patience. Quand je ne parlerais point de la vigueur avec laquelle il parlait dans le sénat, de son zèle pour la République, et de tout ce qu'il a fait pour elle, et que je me réduirais à louer en général cette sagesse et cette prudence qui ne s'est jamais démentie; ils trouveraient peut-être que j'en dis trop. Pour bien faire l'éloge de ce grand homme, il faudrait s'étendre sur ces trois points : qu'il a prévu tout ce qui est arrivé; qu'il s'y est opposé de tout son pouvoir, et qu'enfin il a mieux aimé mourir que d'en être le témoin. Qu'y a-t-il là qui puisse plaire à Alédius¹? »

Cependant il se mit à l'ouvrage et le mois d'après il écrivait :

« Je suis enchanté de mon Caton; mais Luc. Bassus l'est bien de ses ouvrages². »

Malheureusement cet ouvrage est perdu, et il n'en reste que ces lignes conservées par Macrobe :

« On voyait en Caton le contraire de ce que l'on trouve dans les autres, c'est-à-dire que tout en lui était supérieur à sa réputation; tellement que, ce qui n'arrive pas souvent, ce que l'on connaissait était plus grand que ce que l'on entendait, les oreilles étaient inférieures aux yeux³. »

Nous savons par Plutarque « que ce livre fut grandement

¹ Sed de Catone πρόβλημα Αρχιμήδειον est. Non assequor, ut scribam, quod tui convivæ non modo libenter, sed etiam æquo animo legere possint. Quia etiam, si a sententiis ejus (dictis), si ab omni voluntate consilii quoque, qua de republica habuit, recedam, ψιλῶςque velim gravitatem, constantiamque ejus laudare; hoc ipsum tamen istis odiosum εἰςουμα. ait. Sed vera laudari ille vir non potest, nisi hæc ornata sint: quod ille ea, quæ nunc sunt, et futura viderit, et, ne fierent, contenderit, et, facta ne videret, vitam reliquerit. Hocum quid est, quod Aledio probare possimus? (Cic., *ad Attic.*, XII, 4; t. 10, p. 196).

² Cato me quidem delectat, sed etiam Bassum Lucillum sua. (Cic., *ad Attic.*, XII, 5, p. 198).

³ Contingebat in eo quod plerisque contra solet, ut majora omnia nequam fama viderentur; id quod non sæpe evenit, ut expectatio cognitione, auribus ab oculis vincerentur (Dans Mac., *Sat.*, I, VI, c. 2).

» approuvé du public¹ ; » et un historien, Cæpurnus Cordus, plaidant devant Tibère pour avoir écrit que Brutus était le dernier des Romains, se défendait en disant que « dans » ce livre, Cicéron avait élevé Caton jusqu'au ciel, et que le » dictateur n'en avait tiré d'autre vengeance que d'y répondre » par un autre livre². »

Cicéron avait expressément dit que l'homme ne devait pas quitter le corps sans l'ordre des Dieux³. Voici comment il s'excuse de louer Caton qui s'était suicidé :

« Parmi nous, Caton est mort dans une telle situation d'es- » prit que c'était pour lui une joie d'avoir trouvé l'occasion de » quitter la vie, car l'homme ne doit point la quitter sans » l'ordre exprès de ce Dieu qui domine en nous. Mais, quand » lui-même il nous en fait naître un légitime sujet, comme » autrefois à Socrate, comme à Caton et souvent à bien » d'autres, un homme sage doit, en vérité, sortir bien con- » tent de ces ténèbres, pour gagner le séjour de la lumière. » Il ne brisera pas les chaînes qui le captivent sur la terre, » car les lois s'y opposent ; mais lorsqu'un Dieu l'appellera, » c'est comme si le magistrat ou quelque autre puissance » légitime, lui ouvrait les portes d'une prison⁴. »

On voit que ceci élargit bien le droit du suicide ; il ne s'agit que de croire que le Dieu qui domine en nous, nous le de-
mande.

Cicéron donne encore ailleurs diverses raisons par les-
quelles il autorise le suicide ; il écrivait l'année d'après :

« Celui qui dans la vie éprouve ou croit éprouver des choses

¹ Plut., *Cæsar*, c. 84, p. 376.

² M.: Ciceronis libro, quo Catonem Cælo æquavit, quæd aliud dictator Cæsar, quam rescripta oratione, velut apud judices, respondit: (Plu., *Annales*, l. iv, c. 24.)

³ Voir un beau passage du *Songe de Scipion* dans les *Annales*, l. vii, p. 212 (5^e série).

⁴ Caton autem de abilitate vitæ aut causam moriendi tractum se esse garde- ret. Vetus talis dominans ille in nobis Deus, injusta ille nos non demigrare! Cum vero causam justam Deus ipse dederit, ut tunc Socrati, tunc Catoni, sæpe multis; nec ille, medius fidius, vir sapiens, latus ex his tenebris in lucem illam successerit: nec tamen illa vincit barbaris ruperit! Leges enim voluit. Sed tanquam a magistrato, vel ab aliqua potestate legitima, sic a Deo evocatus atque emissus exierit. (Cic., *Tuscul.* l. 1, c. 30; t. xxii, p. 514.)

» contraires, son devoir est de sortir de la vie... Il est même
 » souvent du devoir d'un sage de sortir de la vie, même quand
 » il est très-heureux, s'il peut le faire à propos; ce qui est vivre
 » convenablement à la Nature ¹. »

Il écrit de plus à Marius :

« C'est une ancienne maxime : dès que vous n'êtes plus ce
 » que vous avez été, pourquoi voudriez-vous vivre ² ? »

Au reste, ajoutons à la décharge de Cicéron, qu'il était loin
 d'être décidé à suivre l'exemple de Caton. Il écrit à Pétus,
 son ami :

« Je n'ai point assisté au combat de Pharsale. La plupart,
 » Pompée, votre ami Lentulus, Scipion, Afranius, ont péri
 » misérablement, Caton magnifiquement. Cela même mesera
 » possible, quand je le voudrai. Appliquons tous nos soins à
 » ce que ce parti ne nous soit pas aussi nécessaire qu'il le fut
 » à lui-même, c'est ce que je fais... Croyez-moi, il vaut mieux
 » mourir ici d'une indigestion, que de faim là où vous êtes ³. »

Bien plus, nous trouvons qu'il avait souvent blâmé la
 grande rigueur de la conduite et des paroles de Caton :

« Caton, avait-il écrit à Atticus, nuit quelquefois à la Répu-
 » blique, car il opère comme s'il était dans la république de
 » Platon, et non dans celle de Romulus ⁴. »

Nous avons dit que le dictateur César répondit à cet éloge de
 Caton, par un ouvrage auquel il donna le titre d'*Anti-Caton*.
 Ce fut l'année suivante, en Espagne, après la bataille de
 Munda ⁵, qu'il composa ce livre. Nous allons en parler ici

¹ In quo autem aut sunt plura contraria, aut fore videntur, hujus officium est, e vita excedere... At sæpe officium est sapientia, desciscere a vita, cum sit beatissimus, si id opportune facere possit; quod est convenienter naturæ vivere. (Cic., *De finibus*, etc., l. III, c. 18; t. 22, p. 204, 208.)

² Vetus enim est: Ubi non sis qui fueris, non esse cur velle vivere. (Cic., *Marius*, VII, 3, t. 15, p. 20.)

³ In acie non fui; ceteri quidem, Pompeius, Lentulus tuus, Scipio, Afranius fœde perierunt, at Cato præclare. Jam istus quidem, cum voluimus liceret. Demum modo operam ne tam necesse nobis sit, quam illi fuit, id quam agimus.... Satius est, hic cruditate quam istic fame. (Cic., *Fam.*, IX, 16; t. 22, p. 266.)

⁴ Cato interdum nocet reipublicæ; dicit enim tanquam in Platonicis videretur non tanquam in Romuli fœce sententiam. (Cic., *ad Attic.*, II, 1; t. 17, p. 166.)

⁵ Suét., *César*, c. 56.

pour compléter le portrait de Caton d'après ses contemporains.

4. César compose son *Anti-Caton*, en 2 livres.

Ces livres de César sont perdus ; cependant Louis Vivès, à la fin du 15^e siècle, dit qu'ils existaient encore à cette époque dans la bibliothèque de Liège, et que le cardinal (Érard de Larnak) avait promis de les lui envoyer¹. On ne sait depuis lors ce qu'ils sont devenus ; nous n'en avons que quelques fragments.

D'abord, au rapport de Plutarque, César priait le lecteur de ne point comparer un livre, composé par un soldat, avec celui d'un orateur ingénieux et qui avait longuement consacré son loisir à écrire².

Dans une lettre adressée à Atticus, Cicéron dit : « J'ai lu la lettre où César parle beaucoup de mon *Caton* ; il dit qu'en le lisant souvent, il est devenu plus abondant, et après avoir lu celui de Brutus, il s'est cru éloquent³. »

Au rapport de Plutarque, « César louait beaucoup, non-seulement l'éloquence, mais aussi toute la vie de Cicéron, comme tout à fait semblable à celle de Périclès ou de Thémistocle⁴. »

« Dans son *Anti-Caton*, dit Pline le Jeune, César parle de ceux qui rencontrèrent Caton ivre, et qui rougirent quand ils eurent découvert sa figure. Ensuite il ajoute : On eût dit non pas qu'ils eussent surpris Caton, mais que c'était Caton même qui les avait surpris⁵. »

Plutarque lui avait déjà fait ce reproche :

¹ Voici le texte de Vivès : Ea volumina vir clarissimus cardinalis Leonensis confirmavit se in antiqua quadam bibliotheca Leodii vidisse, et earatum ut ad se mitterentur. Quod si fecerit, non invidebo studiosis hominibus stonem eorum. (L. Vivès, *In August. de Civitate Dei*, l. 1, c. 23, p. 72 in-1. 1570.)

² Plut., *César*, c. 3.

³ Legi epistolam : Multa de meo Catone, quæ simplicissime legendo se dicit piosorem factum ; Bruti Catone lecto, se sibi visum disertum. (Cic., *ad Attic.*, xiii, 46 ; t. 19, p. 432.)

⁴ Plut., *Cicéron*, c. 39.

⁵ Describit enim eos, quibus obvisus fuerit, quam caput ebrii retexissent, obuisse ; deinde adjicit : Putares non ab illis Catonem, sed illos a Catone prehensos. (Plinius, *Epist.*, iii, 12.)

« Dans la suite, dit-il, Caton prit un grand plaisir à boire, jusqu'au point que souvent il continuait à boire toute la nuit jusqu'au jour. C'est pourquoi un certain Memmius disant un jour, dans une assemblée, que Caton ne faisait qu'ivroger toute la nuit, Cicéron l'interrompit en disant : Mais tu ne dis pas qu'il joue aux dés tout le jour ! »

Il paraît au reste que c'était là une habitude de famille, car on connaît ce vers d'Horace : « On dit que souvent la vertu du vieux Caton s'échauffait dans le vin ».

Martial aussi fait allusion à cette ivrognerie quand il écrit : « Je te pardonne, Gaurus, d'aimer à passer la nuit à te gorger de vin : c'est un des vices de Caton ».

Plutarque a conservé un autre fragment de l'*Anti-Caton*, quand, après avoir parlé des grandes dépenses que Caton avait faites pour les funérailles de son frère, il ajoute :

« Il s'est trouvé pourtant un homme (César) qui a écrit que Caton a passé à un tamis les cendres du mort, pour en voler l'or qui y avait été brûlé. Cet homme poussa la licence et l'impunité jusqu'à le percer non-seulement de son épée, mais encore de sa plume ».

On peut encore regarder comme une citation ou comme un souvenir de l'*Anti-Caton*, ce mot que Lucain met dans la bouche de César, dans l'énumération qu'il fait des partisans de Pompée :

« Il a avec lui... les Catons, fantômes de vertu (noms vains) ».

Et cet autre mot de Florus :

« Caton toujours en travers contre les grands ».

Quand Cicéron apprit que César allait écrire contre son livre, il en fut d'abord tout préoccupé. Il écrivit à Atticus, en juin :

¹ Plut., *Caton d'Utique*, c. 6.

² Narratur et prius Catonis. Sæpe mero caluisse virtus. (Hor., *iii, Odes*, 331, 11).

³ Quod nimio gaudes noctem producere vino. Ignosco vitium, Gaura, Catonis habere. (Mart., *H. Epigr.*, 601).

⁴ Plutarque, *Caton*, c. 11.

⁵ Et nomina vana, Catones. (Luc., *Phars.*, I, 212).

⁶ Cato contra potentes semper obliquus. (Florus., *Hist.*, I, vi, c. 2, p. 122).

Je sais à présent ce que sera la bourse de César contre l'éloge que j'ai fait de Caton, par l'écrit que Hirtius m'a envoyé, dans lequel il a ramassé tout ce qu'on peut dire contre Caton, mais en me donnant de grandes louanges. Je ne veux rendre cet écrit public, si ce n'est avec beaucoup de précaution.

Il paraît que ce livre d'Hirtius était une lettre, car il écrit : « Si vous avez lu la lettre d'Hirtius, qui me paraît comme un échantillon de la réfutation que César a écrite contre mon Caton, vous m'en direz votre avis si vous le trouvez bon. » Il lut ensuite ce livre, et il en fit un grand éloge; il eût même voulu écrire à César pour lui en faire ses remerciements; il écrivit en effet à Atticus : « Vous m'avez conseillé dans quelque-une de vos lettres d'en écrire une un peu plus longue à César. Balbus m'ayant donc dit dernièrement à Landivium, que lui et Oppius avaient écrit à César que j'avais lu son *Anti-Caton*; et que j'en avais été fort content, j'ai écrit là-dessus à César une lettre que j'ai envoyée à Dolabella; mais j'ai envoyé en même temps une copie de ma lettre à Balbus et à Oppius, et je leur ai demandé de ne rendre l'original à Dolabella qu'après qu'ils l'auraient lu la copie, et en cas qu'ils la trouvassent à bien. Ils m'ont fait réponse qu'elle ne pouvait être mieux, et ils l'ont fait rendre à Dolabella. »

Mais deux ans plus tard, après la mort de César, il en fait au contraire une censure sévère :

¹ Qualls futura sit Cæsaris vituperatio contra laudationem meam, perperam ex eo libro, quem Hirtius ad me misit, in quo colligit vitia Catonis, sed cum maximis laudibus meis... Volo eum divulgari. (Cic., *ad Attic.*, I, XII, 40 et. 19, p. 273.)

² Hirtii epistolam et legendis, que mihi quædam *κρόναξ* videtur ejus vituperationis, quam Cæsar scripsit de Catone, facies me, quid tibi visum sit, si tibi erit commodum, certiorum. (Cic., *ad Attic.*, XII, 41; t. 19, p. 279.)

³ Admonitus quibusdam tuis litteris, ut ad Cæsarem uberiores litteras mittere instituerem, cum mihi Balbus nuper in Landivium dixisset, se et Oppium scripsisse ad Cæsarem, me legisse libros contra Catonem, et vehementer probasse; conscripsi de his tuis libris epistolam Cæsari, que deferretur ad Dolabellam, sed ejus exemplum misi ad Oppium et Balbum, scripsi que ad eos, ut tum deferri ad Dolabellam juberent meas litteras, si ipsi exemplum probassent. Ita mihi rescriberunt nihil unquam se legisse melius, epistolamque meam fuisse dari Dolabellæ. (Cic., *ad Attic.*, XII, 50; t. 19, p. 446.)

« On peut, en effet, dit-il, nier l'existence d'une chose dont on fait l'éloge ou soutenir qu'elle ne mérite pas le nom que lui donne le panégyriste; ou enfin, qu'elle n'est pas digne d'éloge, parce que celui à qui on l'attribue n'avait pas le droit d'en agir ainsi. C'est la méthode dont César se servit un peu trop impudemment pour réfuter mon *éloge de Caton* ¹. »

Ajoutons que Fabius Gallus avait, ainsi que Brutus, écrit un *éloge de Caton* ², dont il ne nous reste rien, non plus que du livre qu'Auguste avait composé sous ce titre : *Réponse au Caton de Brutus* ³.

5. Les Distiques de Caton, ou traité des mœurs.

Nous ne pouvons achever cette notice, sans faire observer que le nom de *Caton* a retenti dans toutes les écoles chrétiennes jusqu'à la fin du dernier siècle. En effet, le *Cato de moribus, ad filium*, y a tenu une grande place. On ne sait au juste qui est ce *Caton*. Quelques auteurs croient que c'est celui que Suétone nous représente comme doué d'une grande sagesse, « Maître unique et admirable, excellent grammairien, grand poète, capable de résoudre toutes les questions ⁴. » Ce qui convient assez à notre *Caton*, qui aurait vécu avant notre ère. Mais comme il parle lui-même de Lucain ⁵ (38 ans après J.-C.), d'autres le croient postérieur à notre ère. Quoi qu'il en soit, ce livre a servi à populariser le nom de *Caton*, et, dès le temps de Valentinien I^{er}, en 370, nous le voyons cité avec honneur par le médecin Vindicianus, dans la lettre qu'il adressa à cet empereur *sur la médecine* ⁶.

¹ Nam aut negari potest, id factum esse, quod laudetur; aut non eo nomine afficiendum, quo laudator affecerit, aut omnino non esse laudabile, quod non recte, non jure factum sit. Quibus omnibus generibus usus est nimis impudenter Cæsar contra Catonem meum. (Cic., *Topica*, c. 25; t. iv, p. 334.)

² Cic., *Fam.*, vii, 24.

³ Multa ... in costu familiarium... recitavit sicut Rescripta Bruto de Catone. (Suet., *August.*, c. 85.)

⁴ Tantam sit sapientiam adsecutus..

Mirati sumus unicum magistrum,

Summum grammaticum, optimum poetam,

Omnes solvere posse questiones (Suet., *De illust. gramm.*, c. 11).

⁵ Cato, l. ii, *Præloquium*.

⁶ Voir cette lettre dans les *Medici antiqui*, p. 86, Venet., 1547, in-fol.

Isidore le cite, en 626, dans son *glossaire*¹, et Hincmar de Reims, en 832².

Au 12^e siècle, Jean de Sarisbury (en 1180) nous apprend que « ce petit livre était mis entre les mains des petits enfants, afin que, dès leurs tendres années, ils fussent imbus » des préceptes et des pratiques de la vertu³. »

Et en effet nous le voyons très-souvent cité dans le *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre (mort en 1197), qui fut le livre des écoles supérieures de ce temps⁴.

Ces vers moraux de Caton firent partie dès lors de l'enseignement classique des écoles chrétiennes; nous les retrouvons en 1454, dans la *bibliothèque d'écolier de Charles, duc de Berry*, publiée par M. Vallet de Viriville, qui croit qu'il s'agit de Caton le grammairien, et qui nous apprend qu'on avait fait un abrégé de ce livre sous le nom de *Chatonnet*⁵. A l'invention de l'imprimerie, les exemplaires s'en multiplièrent à l'infini⁶.

Voici quelques-uns des préceptes moraux dont on prenait soin d'imbibber les petits enfants, pour nous servir des expressions de Jean de Sarisbury : « Abandonne à Dieu les » mystères, et de savoir ce que c'est que le ciel; puisque tu » es mortel, prends soin des choses mortelles. Eloigne la » crainte de la mort, car c'est être insensé que de se priver » des joies de la vie pour penser continuellement à la mort⁷.

¹ Isid., au mot *Officiperdi*; dans *Patr. latine*, t. 83, p. 1003.

² Hincmar, *Opera*; dans *Pat. latine*, t. 126, p. 379.

³ In libello quoque quo parvuli initiantur, ut virtutis institutio et usus teneris exhibitus annis facile nequeat aboleri etc. (Joan. Saris. *Polyeraticus*, l. vii, c. 19; dans *Patr. lat.*, t. 199, p. 655 et p. 178, 287, 470).

⁴ Petrus Cant., *opera*; *Pat. lat.*, t. 205, p. 49, 60, 195, 224, 225, 248, 260, 324, 541, 542.— Voir en outre Marbode, t. 171, p. 1735;— Alanus de Insulis, t. 210, p. 912;— Helinandus, t. 212, p. 758.

⁵ *Hist. de l'Inst. pub. en France*. Voir cet ext. dans les *Annales*, t. 1, p. 68 (5^e sér.)

⁶ Nous avons sous les yeux : *Dionysii Catonis de moribus ad filium*, lib. iv, emendati, strictim et diligenter expositi, selectisque veterum sapientium monitis ad provectorum usum illustrati per Guill. Coeffeteau a Castro ad Lædum, Paris, 1648, in-12 de 790 p.

⁷ Mitte arcana Dei, cœlumque inquirere quid sit,
Cum sis mortalis, quæ sunt mortalis cura ...
Linq' metum leti; nam stultum est tempore in omni,
Dum mortem metuis, amittere gaudia vitæ.

(Catonis *disticha*, l. ii, 2 et 3 præceptum, p. 336.)

» Aime les autres, de manière à t'aimer toi-même¹. Celui
 » qui trompe en paroles, n'est pas en son cœur un ami fidèle;
 » fais toi-même la même chose, et rends tromperie pour trom-
 » perie. Si ta femme commence à devenir ennuyeuse, ne
 » cherche pas à la garder².

Nos lecteurs savent maintenant ce que c'était que Caton, quelle réputation et quelle influence il a eue, et ils peuvent le comparer à nos saints chrétiens.

6. Cicéron répudia sa femme Terentia et épousa sa pupille Publilia.

Cicéron était alors âgé de 62 ans, et il en avait passé 32 avec Terentia. A l'exemple de Caton, de tous les hommes célèbres de cette époque, et en particulier à l'exemple de sa fille Tullie, qui venait de divorcer pour la seconde fois, il fit divorce avec Terentia. On en cite divers motifs; voici ceux qu'il donne lui-même dans une lettre à un de ses amis :

« Vous me félicitez sur le parti que j'ai pris, et je crois à
 » la sincérité de votre compliment. Mais sachez que, dans un
 » temps si triste, je n'aurais pas pris cette nouvelle réso-
 » lution, si, à mon retour, je n'avais trouvé mes affaires do-
 » mestiques dans un état aussi désordonné que celles de la
 » République. Car pour ceux auxquels, à cause de mes im-
 » mortels bienfaits, mon salut et ma fortune devaient être
 » très-chers, comme à cause de leur crime, je ne voyais dans
 » ma propre maison, rien de sûr pour rien, rien à l'abri d'em-
 » bûches, j'ai cru devoir me fortifier par la fidélité de nou-
 » velles relations contre la perfidie des anciennes. C'est assez,
 » et peut-être trop, vous parler de mes affaires³.

Nous avons traduit mot à mot cette explication obscure et

¹ Dilige sic alios, ut sis tibi charus amicus (l. 1, n. 11, p. 211).

² Qui simulat verbis, nec corda est. Quis amicus;

Tu quoque fac simile; sic ars deluditur arte (l. 1, n. 26, p. 220).

Nec retinere velis, si capept, esse molestæ. (ib., l. III, n. 12).

³ Quod autem mihi de eo, quod egerim, gratularis, te ita velle certo scio: sed ego tam misero tempore nihil novi consilii cepissem, nisi in reddito meo nihillo meliores res domesticas, quam republicam offundissent. Quibus saltem pro meis immortalibus beneficiis, carissima mea salus et mea fortuna esse debebant: cum propter eorum scelus nihil mihi intra meos parietes tutum, nihil insidiis vacuum viderem, novarum me necessitudinum fidelitate contra veterum perfidiam muniendum putavi. Sed de nostris rebus satis, etiam triumphum multa (Cic., ad Plancium, IV, 14, t. 14, p. 340).

assée que donna Cicéron de son divorce. On ne sait, en qui s'adressent ces reproches. Ces bienfaits immortels ont s'entendre que de ceux rendus à la République; ses et crimes ne peuvent s'adresser à son frère, comme certains commentateurs; et, d'ailleurs, quelle récompense pouvait lui offrir sa nouvelle femme. — Terentia donne une raison plus claire. — Quant à Publius Calpurnius, l'affranchi de Cicéron, écrit que c'était à cause de richesses, pour avoir de quoi payer ses dettes et se li- Car cette fille était fort riche, et son père Publius avait institué Cicéron son héritier fidéicommissaire, pour rendre l'héritage à sa fille quand elle serait mariée. Mais comme il devait de grosses sommes, ses parents, amis lui persuadèrent d'épouser cette jeune fille, malgré la différence d'âge, afin que des biens de cette nouvelle femme il eût de quoi satisfaire ses créanciers¹. — Quatre ans après, le consulaire Calenus, s'il faut en croire Terentia, faisait en plein sénat le même reproche : « Qui, ne que ta première femme, celle qui t'avait donné deux enfants, tu l'as répudiée, et que tu en as pris une autre plus jeune de l'âge, bien que tu fusses décrépît, afin d'avoir de quoi payer les dettes². » — Terentia répondit aussi dans sa réponse à ses *Philippiques* lui reprochant d'avoir répudié une femme auprès de laquelle il était devenu plus vieux³. — Quant à l'apologie de Terentia, l'antiquaire Varro, qui touche peut être plus à la vérité, quand

Terentia soutenait que tous les prétextes que donnait Cicéron n'étaient faux, et la conduite de Cicéron donna un air de vérité à l'apologie de sa femme; car peu de temps après il épousa une jeune fille. Terentia faisait courir le bruit que c'était pour sa beauté⁴.

Qu'il en soit, on voit que cette société profondément attachée à la loi, et qui dans la pratique, connaissait parfaitement la loi.

¹ Cicéron, c. 44; trad., t. vii, p. 331.

² *Act. Rom.*, t. xlvii, c. 18; trad., t. vii, p. 89.

³ Cicéron, c. 41.

⁴ Cicéron, c. 41.

divine de l'indissolubilité du mariage, puisque ce divorce fut généralement blâmé. C'est ce que constate Quintilien, quand il dit que tous ses amis lui reprochaient : « de ce que à son » âge il avait épousé une vierge. » Ce à quoi Cicéron répondit avec quelque impudence : « Demain elle sera femme ¹. »

Au reste, ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que nous allons voir Cicéron, répudiant cette même Publilia quelques mois après, et les accusations bien plus graves qu'on éleva contre lui à l'occasion de la mort de sa fille Tullia.

7. Cicéron écrit : *Brutus ou dialogues sur les orateurs célèbres*,

Les interlocuteurs de ces dialogues sont Cicéron, Brutus et Atticus. Il déplore les malheurs de la République qui ne lui permettent plus, arrivé à la maturité de son talent, de l'employer à diriger les affaires. Alors il se tourne vers l'étude des lettres. — Voici les documents les plus importants que cite Cicéron sur l'histoire, documents tous perdus :

Avant Périclès, rien d'écrit avec goût chez les Grecs. — Les premiers orateurs s'attachent à rendre bonne une chose mauvaise. — Socrate les réprime et donne naissance à la philosophie. Démosthènes, le premier des orateurs. — Démétrius de Phalère (celui qui fit traduire la Bible) plus agréable que solide, commence la décadence.

Le premier Romain dont on doit reconnaître l'éloquence est Lucius Brutus qui chassa les rois. — Céthégus, le premier qualifié d'éloquent, Fah de Rome 545. — On conservait plus de 150 discours de Caton l'Ancien. Quant à son *Traité des Origines*, que de beautés, que de lumières n'y découvre-t-on pas ? — Il y parle d'une Odyssée latine, presque aussi vieille que les ouvrages de Dédale (que l'on attribue à Livius Andronicus). — La première comédie, celle de Livius, 514 ans de Rome. — Une Histoire grecque d'un Scipion. — Une autre de A. Albinus. — Ser. P. Pictor, antiquaire. — Les Annales de C. Fannius. — Un ouvrage de Lélius, contemporain de Scipion l'Africain, dans lequel il n'y a rien qui puisse être dit sur la religion d'une manière plus anguste (grande perte pour l'histoire). — Fannius, son Histoire, non dépourvue d'agrément. — L. Plon a laissé des Annales écrites d'une manière assez aride. — M. Scaurus écrit trois livres de sa propre vie. — Q. Catulus, écrit le livre de son Consulat et de ses actions. — Antoine et L. Crassus, les plus grands orateurs romains. — Antoine laisse un *Traité de l'éloquence*, perdu ainsi que les discours de la plupart des orateurs. — L. Sisenna, une histoire bien supérieure à celles qui avaient paru jusqu'alors, mais éloignée de la perfection. — Ce qu'il pense de l'éloquence de César et ce que César avait écrit de l'éloquence de Cicéron ².

¹ Cicero, objurantibus quod sexagenarius Publiliam virginem duxisset — Cras mulier erit, inquit. (Quint., l. vi, c. 3, *De rivu.*)

² Voir ces textes dans ce Dialogue, ch. 72, 75.

A la fin du traité il y a quelques mots qui, adressés à Brutus, n'ont pas dû être sans influence sur la détermination qu'il prit deux ans plus tard d'assassiner César.

« En vous regardant, mon cher Brutus, je suis triste, vous dont la jeunesse, portée d'abord sur un trophée d'applaudissements, se trouve arrêtée par la malheureuse fortune de la République... Nous faisons des vœux pour vous, nous désirons que vous puissiez jouir de votre vertu; nous vous désirons cette République où vous pouvez faire revivre et même augmenter la gloire de vos deux illustres familles... Nous avons sur vous une double inquiétude, c'est que vous soyez privé de la République et que la République ne soit privée de vous¹. »

Voilà ce qu'écrivait et publiait dans tout Rome Cicéron, pendant que César était parti pour aller faire la guerre en Espagne.

S. Cicéron écrit : De partitione oratoris dialogus.

C'est un dialogue avec son fils, où il donne une très-sèche analyse des préceptes de l'art oratoire.

A. BONNETTY.

¹ Sed in te Intuens, Brute, doleo, cujus in adolescentiam, per medias laudes nasi quadrigis vehementem, transversa incurrit misera fortuna Reipublicæ : te me delor tangit, hæc me cura sollicitat, et tuum mecum, socium ejusdem amoris et judicii. Tibi favemus, te tua frai virtute cupimus ; tibi optamus rem Reipublicam, in qua duorum generum amplissimarum renovare memorem atque augere possis ... Ex te duplex nos afficit sollicitudo, quod et ipse Reipublica careas, et illa te. (Cic., *Brutus*, 97 ; t. III, p. 730).

² Cic., *opera*, t. IV, p. 355.

Compte-rendu.

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

Le premier document que nous devons rappeler à nos abonnés, c'est le *bref* émané de S. S. Pie IX sur le *congrès des catholiques tenu à Munich*. Nous apprenons que ce bref n'a pas été reçu en Allemagne et en Angleterre avec tout le respect qu'il mérite, et cela nous étonne et nous afflige. Il n'y a là aucune condamnation, mais seulement des instructions et des conseils. On y demande l'adhésion, non-seulement *aux dogmes expressément définis par l'Eglise* (p. 213), *mais encore à ce qui est transmis, comme divinement révélé, par le corps enseignant ordinaire de toute l'Eglise dispersée dans l'univers*, et, de plus, *aux décisions doctrinales des congrégations romaines, et aux points de doctrine, qui, d'un consentement commun, sont tenus dans l'Eglise* (p. 214); mais n'est-ce pas là la première obligation de tout catholique, et ce en quoi il diffère du protestant? Alors pourquoi ces mécontentements, pourquoi, comme on l'a fait en Angleterre, déclarer se soumettre, et cependant abandonner ses travaux sous prétexte qu'on ne peut les faire accorder avec ce qui est défini par ce bref. Si les conseils sont reçus de la sorte par ceux qui se portent pour apologistes et soutiens de l'Eglise, que deviendra son gouvernement? Comment se dire encore soumis à un chef? Tout gouvernement devient impossible.

Ceci nous amène à dire que cette grande réputation que nous avons faite à la science allemande est de beaucoup exagérée. Cette science est plus superficielle que profonde, plus nébuleuse que réelle. On nous a demandé souvent de faire connaître ce que l'on appelait *la science allemande*, et toutes les fois que nous avons voulu examiner quelques ouvrages assez vantés, nous y avons vu au fond plus de Rationalisme que de vraie science catholique. Les doctrines rationalistes de l'abbé *Gunther* et de l'abbé *Froschammer*, condamnées par

des Brefs spéciaux¹, se retrouvent plus ou moins voilées dans la plupart des écrivains allemands. Que ceci soit dit sans vouloir déprécier en rien les grands travaux de linguistique et d'exégèse bibliques, qui méritent une juste estime, et les *Annales* n'en laissent ignorer rien d'essentiel à leurs lecteurs.

Quant aux Congrès, nous voyons que Pie IX est loin de les interdire ou de les blâmer. Pour nous, nous les croyons très-utiles. Il faut que les laïques se montrent ouvertement, et nous pouvons dire politiquement, chrétiens. Nous voudrions même voir ces manifestations plus fréquentes, et s'établir surtout en Italie, où nous ne voyons à regret aucune manifestation laïque pour la défense de l'Église. Mais nous voulons les Congrès, à la condition qu'on ne se croira pas un concile, où l'idée ou révélation personnelle tiendrait la place de la révélation traditionnelle, et qu'on se soumettra à l'autorité et au blâme, s'il le faut, du chef du Catholicisme.

Après cet enseignement d'autorité apostolique, le document le plus important que les *Annales* aient mis au jour, est sans aucun doute le *Commentaire historique et philologique du livre d'Esther*, que M. Oppert, le principal investigateur de l'écriture et de la langue cunéiformes, nous a donné. Chacun de nous avait sans doute appris les noms d'*Esther*, d'*Assuérus* et de *Xerxès*; mais aucune identité ou connexion n'existait entre eux. Le Xerxès de notre éducation n'était pour nous que ce puissant monarque asiatique qui, avec une nombreuse armée, jeta un pont sur la mer, la fit fouetter pour avoir renversé son ouvrage et englouti ses vaisseaux; projeta de tailler le mont Athos en statue, et vint se faire battre par une poignée de ces Grecs, qui ne sont restés dans notre mémoire que comme un peuple de héros en face du barbare vaincu. Mais grâce aux découvertes récentes, et toutes bien authentiques, voilà que le *Xerxès* n'est autre chose que l'*Assuérus* de la Bible, le mari chéri et on peut dire respectueux de la belle *Esther*, le défenseur de Mardochee, celui qui connaît, respecte et fait respecter la religion des Juifs. Le vrai dieu Jehovah; il le proclame et

¹ Voir ces brefs dans les *Annales*, t. XVI, p. 239 (4^e série), et t. VII, p. 245 (5^e série).

le fait proclamer dans les 127 satrapies de son vaste empire. Quel jour est ainsi projeté sur les croyances de ce puissant empire d'Assyrie et sur les peuples qui l'habitaient ! Comme nous le soupçonnions déjà, il est prouvé que le vrai Dieu était connu, sinon convenablement adoré, de tout l'Orient ; et l'influence du peuple de Dieu est ainsi constatée, par l'histoire, d'une manière irréfragable.

Or, remarquons que ces études ne font que de naître ; à peine on a commencé à lire cette langue perdue depuis plus de 2,000 ans. Elles se continuent avec un succès inouï, et bientôt nous en donnerons de nouvelles preuves ; car M. Oppert nous prépare la traduction des plus anciennes inscriptions connues. Nous sommes très-fiers de pouvoir offrir à nos lecteurs les prémices de ces grands travaux, et, au nom de tous nos abonnés, nous remercions ici de grand cœur M. Oppert.

Nous avons aussi des remerciements à adresser à M. de Saulcy, pour la dissertation si curieuse qu'il a bien voulu publier dans le présent cahier. Nous avons déjà dit quelle en est l'importance ; il s'agit de donner un nom et d'assigner l'époque d'une *Reine juive dont il a trouvé le tombeau et le corps* ; il s'agit, de plus, de déterminer l'antiquité et la priorité des deux écritures hébraïques qui nous restent sous le nom d'*hébreu carré* et d'*hébreu samaritain* ; il s'agit de savoir s'il est encore des traces de ce temple de Salomon, la merveille du monde ; il s'agit de savoir s'il existe un art juif à opposer à cet art grec et romain dont on a rempli notre mémoire et notre civilisation. Ce sont toutes ces questions qui sont remuées en ce moment, et M. de Saulcy, il faut l'avouer, est le premier à les avoir soulevées et décidées en grande partie. Les lecteurs des *Annales* les verront successivement passer sous leurs yeux avec tous les documents authentiques que ces questions peuvent exiger.

C'est pour les mettre au courant de ces questions que nous avons publié l'article sur l'*ancienneté de l'hébreu carré et de l'hébreu samaritain*, avec les divers textes qui y ont rapport, et celui du P. *Frolich*, qui nous donne l'opinion de la science avant les découvertes récentes.

C'est encore pour le même objet que nous avons fait traire la dissertation du D. Lévy sur les *monnaies hébraïques*, il donne l'opinion de la science actuelle telle que l'ont faite les découvertes modernes. Les diverses planches que nous y avons jointes : *les tombeaux des rois, l'inscription de la reine Sara, alphabets sémitiques anciens*, complètent ces travaux, et nos lecteurs pourront dire qu'ils sont à la hauteur de toute la science moderne.

Cette étude, nous le disons sans ombre de blâme, est trop glorieuse par les principaux organes de la presse religieuse et par les professeurs d'histoire et d'écriture sainte. On suit à la lettre et on donne toute publicité à quelques rêves de cerveaux rationalistes, et l'on néglige de faire connaître et d'élever à la hauteur d'une démonstration cette résurrection de la vérité éternelle qui parle dans toutes les parties du monde. Car c'est ici la réalisation de la vision d'Ezéchiel. Les peuples ressuscitent, leurs ossements se lèvent, revêtent de nouveau chair et muscles, enfin ils parlent, et cependant leur parole reste renfermée dans la prison restreinte de un ou deux livres, de une ou deux revues. A notre avis, c'est mal entendre la défense de la foi en face de la critique rationaliste.

C'est pour continuer à montrer l'influence des Juifs sur les philosophes païens et la connaissance que ceux-ci ont eue ou pu avoir des traditions bibliques, que nous avons continué nos *études sur les Romains et les Juifs*. Plusieurs utiles enseignements nous paraissent acquis dans les cinq articles que nous avons publiés. Dans l'analyse, avec textes à l'appui, que nous avons donnée du traité *de Legibus* de Cicéron, nous avons montré le vide de la base païenne donnée au droit et au devoir. Ou cette base est nulle, ou, pour l'appuyer, il a fallu recourir à l'identification de Dieu et de l'homme; les textes sont décisifs. Et cependant nous avons montré que nos Philosophes modernes ont toutes adoptés ces principes, quand elles ont cessé de s'appuyer sur la base réelle et historique des Révélations primitives; seulement, comme elles ont rejeté le Panthéisme, elles se trouvent un peu plus inconséquentes que les Philosophes antiques, et ont ainsi préparé le retour du Panthéisme où s'étaient jetés ces philosophes païens.

Plus d'un enseignement ressort aussi de cet esclavage qui dominait les chefs, les soldats et tout le peuple romain, et qui ne leur permettait pas de rien entreprendre avant d'avoir consulté le *Daimonion*. Peu de nos lecteurs savaient que la fameuse bataille de Pharsale, les grands événements qui se sont passés en Afrique et à Rome étaient faits sous l'influence du *Daimonion*. Le grand César lui-même n'en était pas exempt, et c'est sous cette impression qu'il monta à genoux les degrés du Capitole à la fin de son triomphe sur les Gaulois.

Mais ce qui doit être remarqué surtout, ce sont les rapports qu'il a avec les Juifs : ce sont eux qui le sauvent à Alexandrie; il honore et récompense le Grand Prêtre, donne à la Judée un Chef juif, et rend pour eux plusieurs décrets que nous nous glorifions d'avoir réhabilités à bon droit. Tous ces faits prouvent irrévocablement, selon nous, qu'il connaissait la religion Juive et les traditions Bibliques, et nous en donnons d'autres preuves dans les articles suivants.

C'est encore un utile enseignement que celui de la dégradation morale par rapport au mariage, où étaient arrivés les *saints* et les *saintes* du Paganisme. On ne doit pas séparer les noms de Caton et de Cicéron de cette tache qui renverse une des lois morales les plus importantes.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le *Tableau des migrations des peuples* que nous a donné M. de Riancey. C'est là une preuve sans réplique de l'origine et de la fraternité de tous les hommes; c'est l'histoire réelle que l'on doit toujours offrir à ceux qui sont encore tentés de nier l'origine unique de la famille humaine.

L'influence des Juifs parmi les nations étrangères a été de nouveau constatée d'une manière authentique par les deux articles du R. Wylie sur leur *existence en Chine*. Quelques auteurs avaient déjà fait mention de ces faits; mais aucun ne les avait recherchés dans les livres chinois eux-mêmes. Nous savons maintenant avec certitude que le Dieu des Juifs était adoré en Chine sous ce nom de *Hoei*, et que ce peuple y avait, pour ainsi dire, une existence politique. Les Chinois pouvaient donc connaître les livres et la religion véritables.

Dans son travail sur la *langue japonaise*, M. de *Rosny* nous montre quelques-unes des affinités communes des peuples de l'extrême Orient. M. de *Rougemont* a continué ses ingénieuses probabilités sur les Kouas de l'*Y-king*, le premier et le plus obscur des livres sacrés de la Chine.

Nos abonnés ont pu voir la continuation ou le complément de toutes ces études dans les articles où M. *Mohl* expose les progrès constants qui ont lieu dans *l'histoire et la littérature de tous les peuples de l'Orient*. On voit avec quelle constance tous sont éveillés, pour ainsi dire, puis interrogés, et combien de faits nouveaux ressortent de cette étude. On a dû voir que tous tendent à confirmer les récits de nos livres.

M. *Dumont* a touché à une des plus funestes erreurs de notre enseignement, celui de prétendre que *la morale existe en soi*, et indépendamment de tout enseignement extérieur et de toute volonté de Dieu. Cette erreur, qui se trouve dans nos philosophies sous le nom d'*essence des choses*, est toute d'origine païenne, et l'on doit être étonné de la trouver dans des livres chrétiens, à la place de la morale enseignée et imposée de Dieu aux premiers hommes, puis promulguée au Sinai, puis consacrée par l'enseignement de Dieu fait homme. M. *Dumont* dénonce la niaiserie de cet enseignement, et, chemin faisant, fait bonne justice de certaines réputations, et déplore la fortune de certains livres, par exemple de celui du *Voyage du jeune Anacharsis* et de son auteur, le rationaliste *abbé Barthélemy*. Les *Annales* ont déjà longuement traité ce sujet dans l'examen de la philosophie de l'abbé *Noget Lacoudre*, et des principes du P. *Chastel*, copiant les principes moraux de *Cousin* et de *Socrate* ¹.

Nous aurions voulu annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé *Ubaghs* avait cédé à nos prières, et que, conformément à la vérité et à la justice, il avait rectifié ce qu'il a dit de calomnieux et de faux sur la prétendue approbation que nous aurions donnée aux principes panthéistes exposés par le P. *Moigno* dans un ancien article inséré dans les *Annales*; mais nous avons le déplaisir de dire qu'il a persisté dans son refus de

¹ Voir *Annales*, t. XIII, p. 124, 136, 144 (3^e série), et t. V, p. 127, t. VI, p. 240 (4^e série).

rectification. Nous sommes honteux pour lui de voir un homme de son mérite et de son caractère, professeur de philosophie dans une Université justement estimée, et à laquelle nous avons rendu de nombreux hommages, persister dans sa rancune et nous refuser une demande si juste, que nous pourrions l'exiger *de par la loi*. C'est la dernière fois que nous lui mettons sur le front ce déni de justice. Que Dieu le lui pardonne, nous le lui pardonnons.

M. Griveau a continué à exposer les phases diverses du long *démêlé de Fénelon et de Bossuet*. Aucun des historiens précédents n'avait donné cette histoire d'une manière si détaillée et si exacte; elle est, comme on a pu le voir, d'une importance extrême. Elle nous fait connaître, en effet, toutes les phases des oppositions qui existaient malheureusement en France contre le Saint-Siège. Ces articles vont continuer, et seront d'autant plus intéressants qu'en ce moment c'est à Rome que la question va être discutée, et que c'est là que les deux illustres champions vont comparaître en présence de leur juge. Jamais débat plus important, plus magnifiquement soutenu de part et d'autre et plus mûrement décidé.

Dans son exposition de la *question du vase du sang*, si importante pour les archéologues, M. de l'Hervilliers a fait ressortir la sagesse de la décision du Saint-Office, qui, sans désigner, sans condamner personne, a seulement averti les archéologues chrétiens du danger qu'il y avait à vouloir infirmer cette preuve du martyre.

M. de l'Épinois, en nous rendant compte de l'*Histoire de l'Église*, que continue M. l'abbé Vervost, a fait ressortir l'importance des documents qui vengent Grégoire VII des accusations que trop d'auteurs, même catholiques, ont fait peser sur sa mémoire.

Nous ne devons pas oublier, en finissant, le savant et substantiel article dans lequel M. le chanoine Gaume nous a fait sentir l'importance et la portée du nom de *Nouveau Testament*, par lequel est désignée la collection des documents que le Christ a laissés à ses fidèles et à tous les hommes en général.

Tels sont les travaux des *Annales*; nous croyons n'avoir pas trop exalté leur importance. Il nous reste à dire que d'autres

aussi précieux sont dans nos mains, et que nous espérons que nos abonnés en seront satisfaits, et nous continueront leur sympathie et leur soutien.

Le directeur-proprétaire,

A. BONNETTY.

NOUVELLES ET MÉLANGES.



ITALIE. — ROME. — *Ouvrages mis à l'index.*

Par décret en date du 20 juin, la congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

La divina Comedia di Dante Alighieri, quadro sinattico, per Luigi Mancini, Jano 1861 ;

Mose, Gesu e Maometto, del barone d'Holbach, con la giunta alla vita di Gesù di E. Renan. Milano, tipografica Scorza, 1863 ;

Mali della chiesa e remedia, analisi et proposte del P. Antonio Salvoni, ex arciprete di Gavardo ;

Victor Hugo : les *Misérables*, 1863 ;

Frédéric Soulié : les *Mémoires du Diable* ; *Si Jeunesse savait, si Vieillesse pouvait*, et autres écrits semblables du même auteur ;

Stendal (Henri Beyle) : le *Rouge et le Noir*, et autres écrits semblables du même auteur ;

Gustave Flaubert : *Madame Bovary* ; *Salammbô* ;

Feydeau (Ernest) : *Fanny*, étude ; *Catherine d'Overmoyre*, étude, et autres semblables du même auteur ;

M. Champfleury : *Bourgeois de Montrichart* ; les *Aventures de Mademoiselle Henriette* ; le *Réalisme*, et autres du même auteur ;

Murger (Henri) : *Scènes de la Vie de Bohême* ; *Scènes de la Vie de Jeunesse* ; le *Pays latin*, et autres romans du même auteur ;

Balzac (H. de) : le *Père Goriot* ; *Histoire des splendeurs et des misères des Courtisanes* ; *Esther heureuse*, etc., et tous les écrits du même auteur ;

La Religieuse, par l'abbé ***, auteur du *Maudit*. Paris, 1864 ;

Daniél, o sea la proximidad del fin del siglo y principio del reino universal de Jesu-Cristo, hasta che es entregado a su Padre. Madrid, 1862. Prohibé par décret du 25 avril 1864 ; l'auteur s'est soumis louablement.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5, la table des articles.)

A

- Abbon; sur la fin du monde à l'an 1000. 300
 Ame; sa spiritualité prouvée par les Pères. 239
 Appien; sur les batailles livrées par César, 30; présages annonçant à Rome la guerre civile, 125; argent consacré contre les Gaulois, 127; sur les rapports de César avec les philosophes d'Alexandrie, 156; sur la vertu de Caton. 452
 Assuérus; analyse philologique de ce nom; preuves que c'est celui que les Grecs nomment Xerxès. 7
 Athéniens; décret qu'ils rendent en faveur d'Hircan. 288
 Augustin (S.); mal cité par M. l'abbé Ubaghs, 161, et par M. le ch. Claessens, sur la valeur de la philosophie. 162
 Aulu-Gelle; sur un prodige après la bataille de Pharsale. 149

B

- Balzac (H. de); à l'index. 475
 Barthélemy (M. l'abbé); funeste influence de son *Voyage d'Anacharsis*, 234; loué et favorisé par les révolutionnaires, 358; extrait de ses *Mémoires*. 360
 Blanc (M. Paulin); trouve la prose de l'an 1000. 300
 Blanc (M. l'abbé Th.); traduction de l'art. du R. Wylle, sur les Juifs en Chine (1^{er} art.), 85; (2^e art.), 165; analyse de la *petite Somme de S. Thomas*. 398
 Bonnetty (M.), directeur des *Annales*; quelques documents historiques sur la religion des Romains et sur la connaissance qu'ils ont pu avoir des traditions bibliques par leurs rapports avec les Juifs, formant un supplément à toutes les histoires romaines (49 ans av. J.-C.), 29; (48 et 47 ans av. J.-C.), 260; (46 et 45 ans avant J.-C.) 260, 364, 443; analyse de l'*Histoire du monde*, de MM. de Riancey (1^{er} art.), 75; sur une réponse faite par M. l'abbé

Ubaghs, à une réclamation très-légitime des *Annales*, 156; sur le chant du dernier jour, composé pour l'an 1000 où l'on prévoyait la fin du monde, 300; sur la *Traduction du Nouveau Testament*, de M. le chan. Gaume, 324; sur l'inscription du tombeau apporté de Jérusalem, par M. de Saulcy, 405; de la question de savoir si l'hébreu carré est plus moderne que l'hébreu samaritain, des monnaies juives, 416; compte-rendu aux abonnés. 468

Borghesi; se trompe sur les consulats de César. 264

Bossuet; voir Fénelon.

C

- Catéchisme raisonné*; à l'index. 404
 Caton d'Utique; sa vie; prête sa femme Marcie, 446; son rationalisme et son panthéisme, 452; doutes sur l'autre vie, sa mort, 455; son éloge par Cicéron, 455; son ivrognerie, 459.
 Caton; l'auteur des *Distiques*, 462; mauvaise influence de ce livre. 463
 Catulle; épigramme contre Vatinius. 266; satires contre César. 291
Chant du dernier jour; prose de l'an 1000, avec le plain-chant noté. 300
 Charencey (M. de); sur le livre: *Un souvenir de Solferino*. 83
 Censorin; sur la réforme du calendrier. 280
 César; sur les batailles qu'il livra, et le nombre d'hommes qu'il fit périr, 30; croit aux présages qui l'autorisent à passer le Rubicon, 121; consacre des chevaux au dieu Mars, 128; livre la bataille de Pharsale, après avoir voué un temple à Vénus, 145; raconte les prodiges qui annonçèrent sa victoire, 145; honneurs extraordinaires qui lui sont déferés, 153; sur les exactions de Scipion en Syrie, 154; visite les temples et les savants d'Alexandrie, 156; preuves de son 3^e consulat, erreur des historiens, 260; sur son mépris et sa crainte des augures,

271; décrets qu'il rend en faveur des Juifs, 280, 384; satires de Catulle contre lui, 291; crainte des augures, en Afrique, 369; honneurs divins qui lui sont rendus, déclaré *demi-Dieu*, 371; invoque la fortune et le Daimonion, 372; croit aux charmes, 372; sarcasmes contre ses mœurs, 373; sur ses triomphes, sa chute et son ascension au Capitole à genoux, 374; fait effacer son titre de *demi-Dieu*, 373; récitait un carmen en montant en voiture, 376; jeûnait une fois le mois, 376; consacre un temple à Vénus, 377; il sacrifie deux victimes humaines, 378; réforme le calendrier, 380; ses lois, 381; nie les peines après la mort, 454; compose l'*Anti-Caton*. 459

Champfleury; à l'index. 475

Cicéron; analyse de son traité de *legibus*, 32; a pour base les idées innées, 33, 42; copié par les philosophes chrétiens, 34; théorie panthéiste de la raison et de l'homme, 36; proscriit les dieux étrangers comme Moïse, 54; sa croyance aux augures, 133; sur les présages avant la bataille de Pharsale, 139; que Pompée ajoutait beaucoup de foi aux présages, et que c'est sur cela qu'il livra la bataille de Pharsale, 144; sur le consulat de Vatinius, 265; sur la manière dont César fabriquait ses décrets, 281; se rapproche de César, 443; son *éloge de Caton*, 455; excuse le suicide, 457; ce qu'il pense de l'*Anti-Caton* de César, 459; il répudie sa femme, 464; son *Brutus*, 466; sa partition oratoire, 467

Claessens (M. le ch.); tronque une citation de S. Augustin, sur la valeur de la philosophie. 162

Cloquet (M. l'abbé) à l'index, et sa soumission. 406

Compendium philosophiæ de S. Sulpice; copie Cicéron sur la connaissance de Dieu. 39

Concives (ad); à l'index. 244

D

Daniel; soumis à l'index. 475

Démétrius de Phalère; traduct. de la Bible en grec; connu de Cicéron. 59

Denys d'Halicarnasse; sur les sacrifices humains autorisés par Romulus. 378

Dieu; noms que les Chinois donnent au Dieu des Juifs, 94; l'idée qu'ils s'en font. 181

Dion; sur le présage qui autorise César à passer le Rubicon, 122; présages annonçant à Rome la guerre civile, 125; autres dans le camp de Pompée, 130; et à Rome avant le départ de César, 136; sur l'oracle du Nymphæum, 137; sur la croyance de César aux prodiges, 138; prodiges après la bataille de Pharsale, 148; sur la mort de Pompée, 152; prodiges à Rome après la bataille, 153; sur les sacrifices humains qu'on y découvre, 153; sur les honneurs extraordinaires accordés à César; 153; prodiges à Rome, pendant que César est en Egypte, 268; nouveaux prodiges, 369; César déclaré *demi-Dieu*. 371

Dumont (M. Ed.): les philosophes avant le christianisme (1^{er} art.), 230; (2^e art.). 348

Dunant (M.); annonce de son livre: *Un souvenir de Solferino*. 83

E

Epinols (M. del'); analyse de l'*Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Vervost; Grégoire VII. 200

Esdras; preuves qu'il ne fit que recueillir et non inventer l'hébreu carré, 411, 420; ce qu'en disent les divers auteurs, 428; ce qu'en dit la Bible. 431.

Esther (la reine); preuves qu'elle fut la femme du roi Xerxès. 7

Esther (le livre d'); commentaire sur ce livre par M. Oppert, comparé avec les découvertes cunéiformes perses, 7; analyse historique, 8; preuves historiques de sa véracité, 11; preuves philologiques. 24

Evagrius; sur la lecture Papi. 419

F

Fastes capitolins; extraits sur les consulats de César. 263

Fénelon; étude nouvelle sur la condamnation de son livre: les *Maximes des saints* (3^e art.), 61; (suite), 107; (4^e art.), 185; (suite), 245; (5^e art.). 325

Feydeau (Ern.); à l'index. 475

Flaubert (Gust.); à l'index. 415

Florus; présages qui annoncent la défaite de Pompée, 144; sur Caton. 460

Frallich (le P.); sur la question de savoir si l'hébreu carré est plus ancien que l'hébreu samaritain. 424

G

Gaume (M. le chan.); sa traduction du

- Nouveau Testament*, 321; réflexions sur ce titre. 327
- George Sand; tous ses ouvrages à l'index. 244
- Gravures*; notes du Chant du dernier jour, 300; plan du tombeau des rois à Jérusalem, 407; inscription du tombeau de la reine Sara, 408; alphabets hébreu, araméen, babylonien, des monnaies et samaritain. 436
- Gresset; louangeur de Socrate. 234
- Griveau (M.); étude nouvelle sur la condamnation du livre de Fénelon : les *Maximes des saints* (3^e art.), 61; (suite), 107; (4^e art.), 185; (suite), 245; (5^e art.). 325
- Guénébault (M.); annonce des *tapisseries de l'apocalypse*. 402
- Guettée (M. l'abbé); à l'index. 241
- H**
- Hamel (l'abbé du); copie Cicéron sur la définition de la loi, 34, 40; cite le grand Jupiter pour preuve de la loi naturelle. 51
- Hébreu carré; preuves qu'il est plus ancien que l'hébreu samaritain des monnaies. 411, 416
- Hervilliers (M. de l'); sur le décret qui déclare le vase du sang une preuve de martyre. 99
- Hircan; vient au secours de César en péril en Egypte, 274; décrets rendus en sa faveur par César, 280; par les Athéniens. 288
- Hollick (Féd.); à l'index. 244
- Horace; sur l'ivrognerie de Caton. 450
- Huet; sur la lecture Pipi. 419
- Hugo (Victor); à l'index. 475
- Hypsicrate; sur les services rendus à César par Hircan. 275
- J**
- Ia-cchus; se rapporte peut-être à l'In des Juifs. 57
- Jérôme (S.); examen critique du texte où il dit qu'Esdras a trouvé l'hébreu carré, 416, 422; sur l'inscription que portait le front du grand prêtre, 419; qu'Abraham savait deux langues. 430
- Joannis (M. Léon de); annonce de ses *tapisseries de l'apocalypse*. 402
- Josèphe; sur l'empoisonnement d'Aristobule par l'ordre de Pompée, 135; que les Juifs sauvent César dans Alexandrie, 274; les décrets en faveur des Juifs de Lentulus, 277; de César, 280, 283, 286; si Esdras a inventé l'hébreu carré. 429
- Juifs; recherches dans les livres chinois sur leur existence en Chine (1^{er} art.), 85; *hien* est le nom de leur religion, 87; sur leur nom, 93; sur le nom donné à leur Dieu, 94; (2^e art.) sur le nom de leurs chefs, 165; sur l'éclit qui les supprima, 169; sur leurs localités, 173; leurs privilèges, 176; état actuel, 180; idée que les Chinois ont de leur religion. 181
- Juifs; dans le camp de Pompée, 156; services qu'ils rendent à César, le sauvent dans Alexandrie, 273; décrets rendus en leur faveur par Lentulus, 277; par César, 280, 384; et par diverses villes. 385
- Julien (M. Stan.); annonce de ses *Mélanges de géographie*. 324
- Julius Obsequens; présages annonçant la guerre civile à Rome, 123; autres annonçant la défaite de Pompée, 141; autres après la bataille de Pharsale. 147
- Juvéna!; sur l'expiation de marcher sur les genoux. 375
- K**
- Kardek (M. Allan); à l'index. 404
- Krebsius; sa défense des décrets rendus en faveur des Juifs. 280
- L**
- La Fontaine; louangeur de Socrate. 232
- Lebreton (M. l'abbé); analyse de sa *petite Somme de S. Thomas*. 398
- Lentulus; décrets en faveur des Juifs. 277
- Lévy (M. le d.); dissertation sur les inscriptions des monnaies hébraïques. 434
- Liturgie de Lyon* (livres sur la); mis à l'index. 404
- Lucain; sur les présages annonçant à Rome la guerre civile, 124; description d'une procession ou supplication à Rome, 127; sur une consultation de la Pythie, et constate que les oracles avaient cessé de parler, 131; prodiges qui avertissent Pompée de sa défaite, 140, 142; autres après la bataille, 148; sur *saint* Caton qui prête sa femme, 450; sur son rationalisme et son panthéisme. 453
- M**
- Mancini (E.); à l'index. 475
- Marcie, femme de Caton, est prêtée par son mari à un ami, 446; qualifiée *sainte*. 447
- Maïter (M.); à l'index. 404

<i>Maudsl (le)</i> ; à l'index.	244
<i>Minutius (Félix)</i> ; contre Socrate.	236
<i>Mistral (Fr.)</i> ; à l'index.	244
<i>Mohl (M. Jules)</i> de l'Institut; tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses de l'Orient pendant les années 1861-1863 (3 ^e art.); histoire des Arabes, 218; sciences, 222; littérature, 224; inscriptions himyarites, 311; cunéiformes.	316
Monnaies hébraïques; dissertation sur leurs inscriptions.	434
<i>Moretti (And.)</i> ; à l'index.	244
<i>Mort de Jésus</i> ; à l'index.	244
Morts; enseveli chez les Romains.	59
<i>Munich</i> ; bref de Pie IX du 21 décembre 1863, sur le congrès qui s'y est tenu, en septembre.	207
<i>Murger (Hen.)</i> ; à l'index.	475

N

<i>Nouveau Testament</i> ; traduit par M. le chan. Gaume.	321
---	-----

O

<i>Olbach</i> ; mis à l'index.	475
<i>Oppert (M.)</i> ; commentaire historique et philologique sur le livre d' <i>Esther</i> .	7
<i>Origène</i> ; sur le <i>taou</i> en forme de croix.	424

P

<i>Panvinus</i> ; se trompe sur le 3 ^e consulat de César.	262
<i>Pape-Charpentier (M^{re})</i> ; soumise à l'index.	244
<i>Pauthier (M.)</i> ; note sur le nom des mahométans en Chine, 270; et sur la dissertation de R. Wylie sur les Juifs en Chine.	85, 165
<i>Perrone (le P.)</i> ; copie Cicéron sur la connaissance de Dieu.	39
<i>Pétrone</i> ; présages annonçant la guerre civile à Rome.	123
<i>Peyrat (M.)</i> ; mis à l'index.	404
<i>Philon</i> ; si Esdras a inventé l'hébreu carré.	430
<i>Philosophie de Lyon</i> ; copie Cicéron sur la connaissance de Dieu.	39
<i>Philothée</i> ; mis à l'index.	404
<i>Pie IX</i> ; bref <i>Tuas libenter</i> du 21 décembre 1863 sur le congrès des savants tenu à Munich en septemb. 1863.	207
<i>Pierart (M.)</i> ; à l'index.	404
<i>Pipi</i> ; les Grecs lisaient ainsi l'inscription qui était gravée sur le front du grand prêtre.	419
<i>Pline</i> ; sur les batailles livrées par César, 30; sur le phallus servant de préservatif, 372; sur un carmen que	

réclait César, 376; sur un carmen de Caton.	435
<i>Plutarque</i> ; sur les batailles livrées par César, 30; sur le présage qui autorise César à passer le Rubicon, 121; sur ceux qui annoncent la victoire de César, 142; et la défaite de Pompée, 143; autres sur sa fuite, 150; sur la superstition de César, 369; sur la réforme du calendrier, 381; sur Caton qui prête sa femme, 447; sur le divorce de Cicéron.	465
<i>Pompée</i> ; se laisse guider par les présages dans sa guerre avec César, 130; sa perte annoncée, 140; livre bataille d'après des prédictions favorables, 144; décrets en faveur des Juifs.	275
<i>Pontifice (il)</i> ; à l'index.	244
<i>Pouchot (le doct.)</i> ; copie Cicéron pour la définition de la loi.	34

R

<i>Raison</i> ; théorie panthéiste de Cicéron, 36; et de Caton.	452
<i>Renan (M.)</i> ; réfutation de son opinion sur le tombeau de la reine Sara.	405
<i>Riancey (M. H.)</i> ; analyse de son livre: <i>Histoire du Monde</i> .	75
Romains; preuves des rapports qu'ils ont eus avec les Juifs (9 ^e art.), 29; (10 ^e art.), 120; (11 ^e art.), 260; (12 ^e art.), 364; (15 ^e art.).	443
<i>Rosny (M. Léon de)</i> ; annonce des <i>Mélanges</i> de M. Sta. Julien, 324; affinité du Japonais avec certaines langues asiatiques.	387
<i>Rougemont (M. Fréd. de)</i> ; notice sur le Y-King (3 ^e art.).	294
<i>Rousseau (J.-B.)</i> ; louangeur de Socrate.	273

S

<i>Sabazius</i> ; chassé d'Athènes, est peut-être le dieu Sabaoth.	57
<i>Sacrifices humains</i> à Rome, pendant la guerre de Pompée et de César, 153; deux hommes sacrifiés par César, 378; pratiqués par Romulus et autorisés par les lois.	378
<i>Salvoni (Ant.)</i> ; à l'index.	475
<i>Sara, la reine</i> ; découverte de son tombeau.	405
<i>Sarisbury (Jean de)</i> ; sur les <i>distiques</i> de Caton.	463
<i>Sauley (M. de)</i> ; lettre à M. Bonnetty, 407; dissertation sur l'inscription du tombeau de la reine Sara.	408
<i>Sénèque</i> ; sur la superstition de marcher sur ses genoux.	375
<i>Sibylle</i> ; ses vers annonçant la guerre civile, chantés à Rome.	126

Siebold; ses travaux sur le japonais.	389	161; cite faussement S. Augustin, 159; copie Cicéron sur la ressemblance avec Dieu, sans faire mention de l'identité.	41
Socrate; auteur de la morale en soi, suivie sottement par les philosophes chrétiens,	230	<i>Ultima persecutions</i> ; à l'index et sommaires.	244
Sophronius; mis à l'index.	404		
Soulié (Fréd.); à l'index.	475	V	
Stendal (H. Bayle); à l'index.	475	Valère Maxime; sur une consultation de la Pythie lors de la guerre civile, 131; présages qui annoncent la défaite de Pompée, 141; prodiges qui suivirent la bataille de Pharsale, 147; sur la fuite de Pompée, 151, 152; appelle Caton <i>saint</i> .	452
Strabon; sur les services rendus par Hircan à César, 275; sur Caton.	450	Vase du sang; décret qui le déclare une preuve du martyre.	99
Suarez; emprunte à Cicéron que la loi dépend de la raison seule, 34; sur la loi naturelle, son incohérence.	49	Velleius Paterculus; sur la vertu de Caton.	451
Suétone; sur les batailles livrées par César, 30; sur le présage qui autorise César à passer le Rubicon, 122; sur le cheval de César avec des pieds en forme de doigts, 269; sur les honneurs divins rendus à César, 371; sur l'immoralité de César, 373; sur la chute de César le jour de son triomphe.	374	Vervost (M. l'abbé); analyse de son <i>Histoire ecclésiastique</i> .	200
T		Vigil (Franc.); mis à l'index.	404
Tau; en forme de croix.	423	Virgile; sur Caton.	450
Tertullien; contre Socrate et les philosophes.	236	Vogué (M. Melchior de); examen de son opinion sur l'antiquité du tombeau de la reine Sara, 405; s'il a raison de soutenir que l'hébreu carré est plus récent que l'hébreu samaritain.	416
Tesson (M. l'abbé); traduit les neumes du <i>Chart du dernier jour</i> .	300	W	
Tibulle; sur la cérémonie de marcher sur ses genoux.	375	Wylle (le R. Al.); recherches dans la littérature chinoise sur l'existence des Juifs en Chine (1 ^{er} art.), 85; (2 ^e art.)	165
Tite-Live; sur les prodiges qui suivirent la bataille de Pharsale, 146; sur les sacrifices humains autorisés chez les Romains.	379	X	
Tombeau des rois; son plan, 407; de la reine Sara.	408	Xerxès; c'est le roi que la Bible nomme Assuérus, 7; histoire chronologique des principaux événements de son règne.	11
U		Y	
Ubaghs (M. l'abbé); refuse contre toute loyauté de rectifier sa fausse accusation de panthéisme contre les <i>Annales</i> , 158; aggrave son accusation dans sa réponse, 159; est panthéiste,		Y-King; notice sur ce livre sacré des Chinois (3 ^e art.)	294

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE
TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT
De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ
DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. l'abbé de BARRAL. — M. l'abbé BLANC. — M. BONNETTY, de l'académie de la Religion catholique de Rome, et de la société asiatique de Paris. — M. l'abbé CABRÉ. — M. COSTE, de l'Institut. — M. l'abbé DAVIN. — M. le chapelain DEDOUE. — M. le chevalier DRACH. — M. Edouard DUMONT. — M. l'abbé GAINET. — M. Algar GRIVEAU, Juge à Nevers. — M. l'abbé de LADOUÉ. — M. l'abbé LAURENT DE ST-AIGNAN. — M. Edmond LE BLANT. — M. de L'HEUVILLIERS. — M. l'abbé MALÉ. — M. l'abbé MIGNÉ. — M. Jules MOHL, de l'Institut. — M. Henri de RIANCEY. — M. RIO. — M. le Vicomte de ROUGÉ. — M. Fréd. de ROUEMONT. — M. TAMIZEY de LAROQUE. — M. WESCHER.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME X.

69^e VOLUME DE LA COLLECTION

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RUE DE BABYLONE, n° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1864.



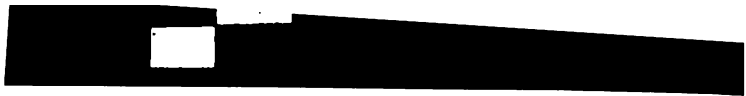


TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 55. — JUILLET 1864.

Note sur une inscription chrétienne du musée de Vienne (Isère), sur les noms jurieux donnés aux premiers chrétiens, par M. Edmond LE BLANT.	7
Étude sur la condamnation du livre des <i>Maximes des Saints</i> , dans ses rapports avec la situation de l'Eglise de France et du Saint-Siège, à la fin du xvii ^e siècle, d'après la correspondance de Bossuet et de Fénelon; pour servir de supplément aux <i>Histoires de Fénelon et de Bossuet</i> , par le cardinal de BAUSSET, (5 ^e article), par M. Algar GRIVEAU, juge au tribunal de Nevers.	18
Les Philosophes avant le christianisme. La morale en soi (3 ^e art.), par M. Ed. DUMONT.	41
Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient, pendant les années 1861, 1862, 1863 (5 ^e art.), par M. Jules MOHL, de l'Institut.	49
Loy de Beaumont, coup d'œil sur les libertés et les institutions du moyen âge, par M. l'abbé Defourny. — Analyse par M. l'abbé GAINET, curé de Cormontreuil.	60
Analyse du Bulletin d'archéologie chrétienne de M. le chev. de Rossi, par M. l'abbé Th. BLANC, curé de Domazan.	68
Contes populaires de la Norwége; analyse par M. Victor PIERRE.	74
Réflexions instructives et curieuses sur la Patrologie latine et grecque publiée par M. l'abbé Migne.	77
<i>Nouvelles et mélanges</i> . — Publication des Monuments de la Géographie, de M. Jomard.	84

N° 56. — AOUT.

La vie de N.-S. Jésus-Christ; — Dieu et l'homme; — Le monde avant le Christ, par M. VEUILLOT. — Analyse par M. BONNETTY.	85
Les Philosophes avant le christianisme. La morale en soi (4 ^e et dernier art.), par M. Ed. DUMONT.	105
Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient, etc. (5 ^e art.), par M. Jules MOHL, de l'Institut.	117
La Terre sainte, etc., par M. l'abbé LAURENT DE SAINT-AIGNAN; extrait sur le Tombeau des Rois. — Analyse par M. BONNETTY.	132
Lettre à un jeune homme sur l'enseignement de la Philosophie dans les maisons d'éducation, par M. l'abbé CARRE.	143
Bourdaloue au collège, ou deux livres de prix de Bourdaloue, par M. l'abbé de BARRAL.	153
Preuves que Shakespeare a vécu et est mort catholique, par M. RIO. — Analyse par M. BONNETTY.	159

N° 57. — SEPTEMBRE.

Nouvelles découvertes faites dans l'histoire primitive de l'Egypte; rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. le vicomte de Roucé.	165
Histoire du monastère de Lérins, de M. l'abbé ALLIEZ; analyse par M. l'abbé DEBOUE, chanoine de la métropole de Paris.	179
Origine orientale et migrations diverses des peuples de l'Europe (1 ^{er} art.), par M. Henry de RIANCEY.	193
Tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses des peuples de l'Orient, etc. (6 ^e et dernier article), par M. Jules MOHL, de l'Institut.	213
S'il est vrai que S. Jean Chrysostome faisait sa lecture habituelle des comédies d'Aristophane, par M. TAMIZEY DE LARROQUE et M. BONNETTY.	229

Rapport lu à l'Académie des sciences, sur les générations spontanées, par M. COSTE, membre de l'Institut. — Analyse et extraits par M. BONNETTY et M. L. GRANDEAU.	235
<i>Nouvelles et mélanges.</i> — M. l'abbé UBAGHS se décide à publier la lettre de M. BONNETTY au P. RAMIÈRE.	244

N° 58. — OCTOBRE.

Actes de S. Eugène, compagnon de S. Denys l'aréopagite, évêque de Tolède, martyr à Deuil, près Paris, édités pour la première fois d'après deux manuscrits de la Bibliothèque impériale (1 ^{er} art.), discussion préliminaire, par M. l'abbé DAVIN, aumônier de l'école militaire de Saint-Cyr.	245
Le testament de Shakespeare prouvant qu'il est mort catholique, par M. Frédéric de ROUEMONT.	268
Origine orientale et migrations diverses des peuples de l'Europe (2 ^e art.), par M. Henri de RIANCEY.	272
Nouvelles inscriptions historiques, religieuses et philologiques, recueillies en Égypte par M. WESCHER.	289
Histoire du monastère de Lérins; son enseignement. — Défense de S. Fauste, évêque de Riez, par M. l'abbé ALLIEZ, analysé par M. BONNETTY.	304
Défense des Évangiles contre la critique moderne, par M. l'abbé MEIGNAN; analyse par M. l'abbé MALÉ.	316
<i>Nouvelles et mélanges.</i> — Découverte d'une manufactures d'armes faites en silex.	322
<i>Bibliographie.</i> — Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale, par M. REINAUD, de l'Institut.	323

N° 59. — NOVEMBRE.

Dissertation sur l'autel du Dieu inconnu des Athéniens, et que S. Paul leur fit connaître, par M. le chev. DRACH et M. BONNETTY.	325
Texte latin des actes de S. Eugène, d'après le manuscrit 1864 de la Bibliothèque impériale (14 ^e siècle), et les variantes et additions du manuscrit 1040, fonds St-Germain, par M. l'abbé DAVIN.	370
Notice sur Mgr Gerbet, évêque de Perpignan (1 ^{er} art.), par M. l'abbé de LABOUE.	384
Philosophie de la prière, par M. LAURENTIE; analyse et extraits, par M. BONNETTY.	399
<i>Nouvelles et mélanges.</i> — Découverte d'un calendrier romain à Pompéi.	404

N° 60. — DÉCEMBRE.

Étude sur la condamnation du livre des <i>Maximes des Saints</i> , etc. (6 ^e art.), par M. Alzar GRIVEAU.	406
Notice sur Mgr Gerbet (2 ^e art.), par M. l'abbé de LABOUE.	424
Lettres à un jeune homme sur l'enseignement de la philosophie dans les maisons d'éducation (2 ^e lettre), par M. l'abbé CARRÉ.	432
Cours complet de patrologie (2 ^e partie); Pères grecs; liste des auteurs contenus dans les tomes 111 à 127, par M. BONNETTY.	442
Histoire de l'Église catholique en France, de Mgr JAGER; analyse par M. de L'HERVILLIERS.	453
Lettre de S. E. le card. Patrizi, obligeant M. l'abbé Ubaghs à corriger sa philosophie.	464
Compte rendu à nos abonnés, par M. BONNETTY.	471
<i>Mélanges.</i> Nouvelles questions sur le testament de Shakespeare.	474
Table des matières, des auteurs et des ouvrages.	476

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

CINQUIÈME SÉRIE.

V^e SÉRIE. TOME X. — N^o 55; 1864. (69^e vol. de la coll.) 1

Conditions de la souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *caractères étrangers*. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.

CONCORDANCE ET PRIX

des Séries et de la Collection des *Annales* :

1 ^{re} série.	— 12 volumes.	— tome 1 à 12.	Prix : 4 fr. le vol.
2 ^e série.	— 7 vol.	— t. 13 à 19.	— 4 fr. le vol.
3 ^e série.	— 20 vol.	— t. 20 à 39.	— 4 fr. le vol.
4 ^e série.	— 20 vol.	— t. 40 à 59.	— 4 fr. le vol.
5 ^e série.	— 9 vol.	— t. 60 à 68.	— 10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une *Table générale des matières*, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le paiement.

S'adresser directement au bureau.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 55. — Juillet 1864.

Archéologie chrétienne.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE

DU MUSÉE DE VIENNE (Isère) ¹.

Une colombe P Une colombe
 une palme. une palme.

FOEDVLA QVAE MVNDVM DOMINO MISERANTE
 RELIQVIT. HOC IACET IN TVMVLO QVEM DEDIT ALMA
 FIDES MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA
 TINTA. CRIMINA DEPOSVIT FONTE RE
 NATA DEI. AD HVNC MARTYRIBVS SEDEM
 TRIBVENTIBVS APTAM. GERBASIVM
 PROCEREM PROTASYM Q COLIT. EMERI
 TAM REQVIEM TITVLO SORTITA FIOELE
 CONFESSA. . . . T SANCTIS QVAE SOCIATA IACET.

Parmi les inscriptions antiques où se lit le nom de saint *Martin*², celle de *Fædula* semble se distinguer par une mention précieuse pour l'histoire de la vie de l'illustre confesseur; si l'on admet que la chrétienne ait été baptisée dans le lieu où nous retrouvons sa sépulture, l'épithaphe confirmerait, en effet, ce qu'écrivait saint Paulin de Nole sur la présence de saint Martin à Vienne³. La mention d'une basilique dédiée aux deux martyrs, dont ce dernier apporta des reliques en Gaule⁴, offre un grand intérêt local. *Fædula*, dit l'inscription, a été ensevelie auprès de ces patrons illustres; j'ai déjà parlé dans

¹ Extrait du t. II des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, actuellement sous presse.

² Cf. *Inscrip. chrét.*, t. I, p. 246; Murat. *Nov. Thes.* 1929, 6; *Antiquit. ital.* XL, t. III, p. 698, etc. On possède deux autres épithapes où sont nommés, comme ici, les pasteurs de la main desquels des fidèles ont reçu divers sacrements. (Appianus, p. CXLII; Fabretti, p. 741, n° 505. Cf. Garucci, *Vetri*, p. 55.)

³ *Epist.* XVIII, Victorio, § 9, n° 399. Ed. Murat. p. 102.

⁴ Greg. Turon. *H. Fr.* X, 31, 5; *De glor. Mart.* I, 47.

ce recueil et j'aurai à m'occuper encore de cette pratique des premiers siècles ¹.

Le nom de la chrétienne de Vienne ² me semble digne d'attention. Les vocables, à la série desquels je crois pouvoir le rattacher, n'ont pas été très-répandus chez les premiers fidèles; mais le nombre en est assez considérable pour qu'il importe d'en tenir compte et d'en rechercher l'origine.

L'esprit de la société païenne se reflète jusque dans le choix des noms propres. Noble, élégante et de vie facile, elle voulait des vocables faits pour rappeler des idées élevées, riantes ou de favorable augure. Rien de plus répandu que les noms empruntés aux vertus généreuses : *Pietas*, *Probitas*, *Æquitas*, *Dignitas* et leurs dérivés; ceux qui semblaient d'heureux présage : *Abascantus*, *Profuturus*, *Fortunatus*, *Felicitas*, *Eutyclus* et ses congénères; ceux qui rappelaient à l'esprit des idées riantes ou de gracieuses qualités : *Melite*, *Hedone*, *Lepos*, *Eros*, *Amor*, *Suavis*, *Amœnus*, *Amabilis*, *Jucundus*, *Charisius*, *Elegans*, *Cale*, *Prepon*, *Prepusa* et le diminutif précieux *Felicula* ³. Par une afféterie, dont se raillait Auguste ⁴, les païens empruntaient encore de délicates appellations aux parfums, aux fleurs, aux perles, aux pierres fines ⁵. Nés et vivant au milieu

¹ Dissert. n° 41, 293, 354 et 492.

² On a, je crois, donné trop d'importance à la barre verticale qui précède ce nom. Il ne s'agit sans doute ici que d'un faux trait sans nulle valeur, comme dans une inscription de Salles (*Insc. chrét. de la Gaule*, n° 612), où une lettre a été tracée plusieurs fois sur le marbre, avant de prendre sa place définitive.

³ Voir, pour tous ces noms, les tables des grands recueils épigraphiques.

⁴ « Vale, mel gentium, écrivait l'empereur à Mécène, melcule, ebur ex Etruria, laser aretinum, adamas supernas, tiberinum margaritum, Cilnorum, smaragde, jaspis figulorum, berylle Porsennæ. » (*Macrob. Saturn. ii*, 4; voir aussi *Plaut. Casina*, iv, 4, v. 759, 760; *Asin. iii*, 3, v. 76).

⁵ *Mus. Veron.* 352, 5, *C. Egnatio. C. P. Cinnamo Egnati Amomvs et Nardvs*; *Fabretti*, iv, 358, *Mvrriae Cinnamidi*, etc.; *Grut.* 1840, I, *Viola*; *Mus. veron.* 396, *Yacenthos*; *Mar. Acta S. Vict.* p. 148, *Et laetvs. omni. more. Rhodanthion. | Nec sit mirvm quod dvlcis amoenvs. | In vita fverit. nomine. floris erat.* Cf. *Martial, Epigram.* ix, 12, etc.; *Mus. ver.* 454, 7, *Vnio*; *Murat.* 1218, 9, *Gemmvia*; 1605, 8, *Margaris*; *Rein.* p. 596, *Sardonyx*; *Mar. Arv.* p. 560, *Sardonyx*; *Doni*, vii, 20, *Amethystus*; *Murat.* 76, 8, *Beryllvs*; *Mar. Art.* p. 343, *Zmaragdvs*; C. L. Visconti, *Le escavazioni ostiensi*, p. 62, *Hic. viridis gemmae | Praetiosae nomen hab | ebat, etc.*

des gentils, les chrétiens suivirent souvent cette coutume; mais, dans le choix des noms, comme sur tant d'autres points, l'antagonisme me semble parfois avoir fortement marqué son empreinte.

A côté de vocables gracieux et recherchés, comme ceux des païens, je rencontre souvent, chez les fidèles, des appellations qui sont autant d'injures : *Importunus, Malus, Alogius, Fugitivus, Projectus, Exitiosus, Injurius, Calumniosus, Contumeliosus*, puis d'autres, enfin, si repoussants que l'on hésite à les transcrire, *Stercus et Stercorius*.

Pour retrouver l'origine de ces noms, qui contrastent si singulièrement avec l'élégance, la recherche païenne, avec l'éloignement des anciens pour les noms ridicules ou abjects ¹, il faut, je crois, remonter jusqu'à l'âge des persécutions, aux mauvais jours où les fidèles subissaient la violence et l'outrage.

L'histoire nous a gardé une part des reproches, des injures sans nombre que les persécuteurs adressaient aux chrétiens. La stupidité, la démence, une sottise crédule pouvaient seules, aux yeux des païens, expliquer la conduite de ces hommes résignés à tout souffrir. « C'étaient, disaient les idolâtres, ces » fous qui perdaient le vieil empire; les Dieux, irrités de leurs » attaques impies, faisaient pleuvoir sur le monde la peste, la » famine et la guerre. »

Que l'on ajoute à ces reproches les injures de la foule grossière, et l'on aura la mesure de ce que nos pères eurent à subir pour l'amour du Seigneur. Ce fut ainsi que durant de longues années ceux mêmes que le fer épargnait purent redire avec l'apôtre : « Ou nous blasphème, et nous prions; nous » sommes devenus jusqu'à présent comme les ordures du » monde et les balayures rejetées de tous ². »

¹ Procop., *Anecd.*, x, 1, « Ἡ γὰρ οὐδὲ ζῶν τῷ ὀνόματι τῷ αὐτῆς ἰδίῳ, ἀτε καταγελάστω ὄντι, ἐς παλάτιον ἦλθεν, ἀλλ' Εὐφημία ἐπικληθεῖσα. S. Aug. *Liber de Hæresibus*, c. XLVI, « Manichæi a quodam Persa exstiterunt qui vocabatur Manes : quamvis et ipsum, cum ejus insana doctrina cœpisset in Græcia prædicari, Manichæum discipuli ejus appellare maluerunt, devitantes nomen insanæ. Unde quidam eorum quasi doctores et eo ipso mendaces, geminata littera, Mannichæcum vocant, quasi manna fundentem. » Voir encore Tillemont, *Hist. des Emp.* t. II, p. 285, 286.

² « Blasphemamur et obsecramur ; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc. I Cor. IV, 13. » (trad. de la Rédac.)

C'est une loi de l'humanité que les faits doivent se reproduire, que, malgré les abîmes qui séparent les civilisations et les âges, les mêmes circonstances enfantent les mêmes actes, nés plutôt d'un instinct de race que d'un mouvement de la volonté. Aussi voit-on souvent saillir, lorsqu'on compare les époques entre elles, des points frappants d'analogie. J'aurai à l'établir ailleurs et par d'étroits rapprochements de faits; qu'il me suffise de rappeler ici une page de l'histoire du 16^e siècle, qui me semble expliquer ce que firent les chrétiens devant les outrages des gentils.

Sous le stathoudérat de Guillaume le Taciturne, trois cents députés calvinistes déclarèrent leur opposition aux édits portés contre la Réforme. La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, en fut troublée. Pour la rassurer, le comte de Barleymont prononça une parole de mépris contre ces envoyés aux pauvres vêtements. Le mot, entendu et redit, fut relevé par les opposants, et, quand vint l'insurrection, leurs adhérents se firent honneur du nom injurieux qu'on leur avait jeté¹.

Ce qu'enfanta alors une blessure de l'orgueil, d'autres temps me semblent l'avoir vu se produire sous l'empire d'un sentiment plus pur. L'humilité profonde de nos pères reçut l'insulte avec une résignation joyeuse et comme une marque de la grâce du Seigneur qui daignait permettre de souffrir pour son nom. « Nommez-nous *Sarmenticii*, disait Tertullien aux » gentils, à l'occasion d'une nouvelle injure, jetez cette parole » dérisoire à ceux que vous brûlez dans un cercle de sarments. » Soit! l'instrument de notre supplice est notre appareil de » victoire, notre robe brodée de palmes; c'est le char de notre » triomphe². »

Plus d'un pensait ainsi, sans doute, car souvent les noms des chrétiens ne sont autres que ces mots injurieux dont les vieux textes ont conservé la liste.

Celui d'une martyre d'Afrique, *Credula*³, semble nous garder la mémoire d'un premier reproche des païens⁴.

¹ Notre histoire contemporaine fournirait, au besoin, des faits analogues.

² *Apolog.* c. L.

³ S. Cypr. *Epist.* xxxii, Celerino, § 2.

⁴ Minut. Felix, *Octavius*, viii, « Qui de ultima face collectis impi-

*Alogia*¹, *Alogius*², et, si l'on a bien transcrit et compris cette épitaphe antique, *Insipientia*³, rappellent la grande accusation de sottise et de folie⁴.

Du reproche d'attaquer l'empereur et les dieux de l'Olympe⁵, semble née la remarquable série des vocables *Injuriousus*⁶, *Calumniosus*⁷, *Contumeliosus*⁸.

A Rome, dans la Gaule, en Afrique, où le christianisme fut si souvent accusé par les gentils de causer les malheurs pu-

• tioribus et mulieribus credulis sexus sui facilitate labentibus, plebem pro-
• fanæ conjurationis instituunt. » Cf. Orig. *Contra Celsum*, I, VI, p. 281, édition de 1858; Arnob. *Adv. gentes*, I, 8, etc. A côté de ces textes, il en est toutefois où le mot *credulitas* est pris en bonne part et dans le sens de foi profonde.

¹ Marang. *Cose gentilesche*, p. 454.

² Surius, 31 jul. p. 365. *Conc. Aurel. V* : *Alodius* (Al. Alogius).

³ Gori, *Inscr. Etrur.* t. 1, p. 98.

⁴ Julien l'Apostat disait aux chrétiens : Ὑμῶν δὲ ἡ ἀλογία καὶ ἀγροικία (Greg. Naz. *Invect. I in Julianum*, éd. de 1630, t. 1, p. 97); *Acta sinc.* p. 87, SS. martyres Scillitani : « Nolite furori hujus insipientiæ participes fieri; » p. 157, *Acta S. Maximi*, « Jam respisce, miser, ab insipientia tua; » p. 282, *Passio S. Rogatiani*, « Et hic insensatus cum doctore insipientiæ in carcerem detrada-
• tur. » Un évêque de Limoges est nommé tantôt *Stolidus* et tantôt *Stolidus* (*Cartulaire de Saint-Bertin*, n° 1, xxiii, xxiv, etc.) Si la première appellation est exacte, elle rappellerait ces paroles qu'Arnobé met dans la bouche des chrétiens : « Nos hebetes, *stolidi*, fatui, obtusi pronuntiamur et bruti (I, 28). »

⁵ Arnob. I, 3, « Res noxias... Dii nobis important injuriis vestris atque
• offensionibus exasperati. » *Acta sinc.* p. 282, *Passio S. Rogatiani*, « Deorum
• ac principum illata injuria, ultore gladio censura publica vindicetur; » p. 463; *Passio S. Ferreoll*, « Fortassis post injuriam legum, post contumeliam
• principum venit ex desperatione vivendi; » p. 485, *Passio S. Theodori*. In
• imperatores quoque contumeliosum et maledicum. » Vopisc. *In Saturnino*,
• c. vii. Sunt enim Ægyptii viri ventosi, furibundi, jactantes, injuriosi,
• nam et christiani; » c. viii, « Genus hominum seditiosissimum, vanissimum,
• injuriosissimum, etc. »

⁶ Sidon. Apoll. *Epist.* xii, 10; Greg. Tur. *H. Fr.* I, 42; vii, 23, n° 15; Mabill. *Acta S. O. Benedict.* t. 1. p. 404, 405; Pardessus, *Diplom.* t. 1, 135; *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n° 414.

⁷ *Acta sanct.* t. 1, Aug; Labbe, t. vi, p. 78 et 1270, *Cons. Lateran. et Conc. Tolet.* xiii; *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 637; *Inscr. chrét.*, n° 622. Bourquelot, *Inscr. chrét. de Milan*, p. 3; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. 1, n° 833.

⁸ *Conc. gall.* p. 965, Cf. p. 919, 935, 957; *Acta sanct.* t. 1, jan. p. 737; *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 87.

blics¹, je remarque les noms d'*Importunus*², d'*Exitiosus*³, qui contrastent si singulièrement avec les appellations de bon augure, chères à la société antique.

Dans le pays même où les fidèles recevaient le surnom dérisoire dont parle Tertullien, je trouve un évêque appelé *Sarmentius*⁴, vocable qui fut aussi celui d'un magistrat de l'époque de Constance⁵.

Puis viennent les noms qui ne sont autres que des termes vagues de reproche ou de mépris, *Fœdulus*⁶, *Fœdula*⁷, que je note quatre fois en Gaule, *Malus*, *Mala*⁸, *Maliciosus*⁹, *Pecus*¹⁰, *Ima*¹¹, qui semble pouvoir être joint à cette série, *Molesta*¹², *Præjectus*, *Projectus* et *Projectitius*¹³, dont le sens est si bien

¹ Oros. l. vii, 37, cf. 33; Symmach. *Epist.* n, 7; Arnob. *Adv. gentes*, I, 3; S. Cyr. *Ad Demetr.* § 2 et 8; S. Aug. *Civit. Dei*, I, 1 et suiv. II, 3; v, 23, *Serm.* ccxcvi, 6. etc.

² Boldetti, p. 86; c'est le nom d'un consul de l'an 509; voir encore Hauréau, *Gall. christ.* t. xv, p. 9; *Conc. Aurel.* II; Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 141; De Rozières, *Formul.* t. II, p. 1139, 1140. Un passage de Tertullien ne permet guère de douter que le mot *importunus* n'ait été prononcé contre les fidèles. Rejetant aux païens le reproche de causer les malheurs publics, l'éloquent écrivain dit en effet : « Vos igitur importuni rebus humanis. » (*Apolog.*, xli).

³ Labbe, t. I, p. 1547, *Conc. Rom.* II; Vict. Vit. *Persec. Vandal.* éd. Ruinart, p. 55, « Nomina episcoporum, etc. » Guérin, *Voyage dans la régence de Tunis*, t. II, p. 277. Tacite avait nommé la religion chrétienne : *enitialis superstitio* (*Ann.* xv, 44).

⁴ Labbe, t. II, p. 1398, *Collatio carthaginiensis*, Cognit. I, 179; cf. Morcell, *Afr. christ.* t. II, p. 311.

⁵ Mai, *Inscr. christ.* dans la *Coll. vatic.* t. v, p. 261, 2.

⁶ Pardessus, *Diplom.* t. I, p. 134.

⁷ Ci-dessus, n° 251; ci-dessous, n° 546. Voir Préface de mes *Inscrip. chrétiennes*, pour les causes qui ont pu motiver cette appellation.

⁸ Bosio, p. 105; D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, p. 31.

⁹ *Synod. Bracar.*, t. I, dans Villanueva, *Viaje literario*, t. XI, p. 279, d'après un manuscrit du XI^e siècle conservé à la cathédrale d'Urgel (Labbe et Mansi, *Maliosus*). Je dois faire observer ici que le mot *malitia* est parfois pris en bonne part.

¹⁰ Mommsen, *I. R. N.* 6721; cf. Perret, *Catac.* t. v, p. 322.

¹¹ Boldetti, p. 56 et 382.

¹² Lupi. *Ep. Sev.* p. 122.

¹³ Ces vocables sont d'un usage si fréquent que je dois renoncer à en présenter la liste. Je les retrouve dans le Martyrologe, sur les antiques épitaphes des catacombes et sur d'autres marbres funéraires, dans les historiens, les conciles et les chartes. Les deux premières formes se confondent souvent.

établi par un texte d'Ammien Marcellin ¹, *Fugitivus* ², autre injure souvent répétée dans le théâtre latin ³, et enfin les noms si fréquents de *Stercorius* ⁴ et de *Stercus* ⁵, qui rappelle l'ignoble surnom à double sens autrefois jeté à saint Cyprien ⁶.

¹ *xxviii*, 6, « Salutat te Palladius projectitius, qui non aliam ob causam dicitur se esse projectum nisi quod in causa Tripollitanorum apud aures sacras mentitus est. »

² Côme, à la Casa Gioivo : **BMF | Hic requiescit | In pace famvla | Xpi Fvgitiva**, etc. (Bernasconi, *Le antiche lapidi cristiane di Como*, p. 52.) Labbe, *Conc.* t. vii, p. 411 et 470.

³ Plaut. *Pseud.* 1, 3, 337; Ter. *Eun.* iv, 4, 669; *Phorm.* v, 8, 930. Devant l'incertitude qui s'attache parfois à l'origine des noms, et pour ne rien négliger, je dois noter ici qu'après le triomphe de l'Église, des chrétiens ont dû se soustraire par la fuite à des persécutions locales. (Cf. *Notitia provinciarum et ecclesiarum Africae*. Dans *Vict. Vit. Pers. Vandal.* p. 55 et 60 : « Bonifatius... » *fug. Fugerunt numero xxviii*, » etc.) Le nom de *Fugitiva* gardait peut-être le souvenir d'une de ces épreuves subies par une famille.

⁴ Boldetti, p. 363, 377, 391, 418, 480, 490, 494 : *Stercorio*, Στέροχο, *Stercoria*, *Stercobrio*, *Istercoria*, *Stercorio*; Marang. *Act. S. Vict.* p. 84, 110, 130, 134, *Stercori*, *Istercoria*, *Stercoria*, *Stercoria*, *Stercorio*; Fabretti, VIII, *LXXXIX*, 171, 172, 173, *Stercoria*, *Stercoria*, *Stercoria*, *Stercorio*; *Stercorivs*; Bosio, p. 153, *Stercores*; Murat. 1926, 3, 1938, 5, *Stercora*, *Stercorio*; Olivieri, *Marm. Pisaur.* p. 65, *Istercorio*; Guasco, *Museo capitolino*, III, 162, *Stercorio*; Perret, *Catacombes*, t. v, pl. 76, n° 5, *Istercorivs*; Mommsen, *Inscr. regni neap.* n° 7187, *Stercorie*; Bolland. 21 jul. t. v, p. 115 et 163, « *Stercorius martyr* : » Labbe, t. II, p. 659, 663, 678, *Concil. Sardic.* « *Stercoreus episcopus de Canusio*; » t. vi, p. 1268 et 1307, *Concil. Tolet.* XIII et xv, « *Stercorius Aucensis episcopus*. » J'ai négligé les exemples du vocable *Sterculus*, parce qu'il peut être considéré comme dérivé, ainsi que tant d'autres, du nom d'une divinité, tandis que l'on ne peut douter que *Stercorius* ne représente une ignoble et grossière injure. (Cf. Plaut. *Miles gloriosus*, II, 1, « Idem est Miles meus herus, Qui hinc ad forum » abilit, gloriosus, impudens, Stercoreus, plenus perjuri atque adulteri. ») Cette certitude m'engage à considérer, comme appartenant à des fidèles, le nom de *Stercorivs* (Doni, 374, 2; Cardinali, *Diplomi imper.* p. 95, n° 132), *Stircorivs* (Murati, 814, 4), *Stercoria* (Neigebaur, *Sud. Slaven.* p. 159), *Aestercoria* (Guasco, *Mus. capitol.* III, 51) et *Istercoria* (Murat. 788, 7) que je rencontre sur des marbres incomplètement caractérisés ou classés par les collecteurs au nombre des monuments païens. Je développerai ailleurs d'autres motifs sur lesquels je base encore cette attribution.

⁵ Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 157, « *Æstercus abbas*. » Cf. De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, n° 16, *Vibiv. Fimvs*.

⁶ Lactant. *Inst. div.* v, 1, « *Audivi ego quemdam hominem sane disertum » qui eum immutata una littera Coprianum vocaret, quasi qui elegans ingenium et mellioribus rebus aptum ad aniles fabulas contulisset. » Voir, sur ce*

Pour expliquer et faire admettre l'adoption volontaire, par les fidèles, de vocables dégradants et injurieux, j'ai invoqué des analogies; mais ce serait gravement méconnaître le caractère des premiers siècles du Christianisme que de ne pas appuyer avant tout mon sentiment sur l'esprit de résignation de nos pères, sur leur joie de souffrir pour le Seigneur.

Le Christ défend de résister à la violence, ordonne au fidèle outragé de s'offrir de lui-même à une offense nouvelle ¹. « Vous » serez heureux, dit-il encore à ses apôtres, vous serez heureux lorsque les hommes vous persécuteront, vous chargeront d'injures et vous calomnieront à cause de moi. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse, parce que votre récompense est grande dans le ciel; car ils ont persécuté de même les prophètes qui vous ont précédés ². »

Frappés de verges, les apôtres remerciaient Dieu de les avoir estimés dignes d'être éprouvés pour son saint nom ³, et saint Paul s'écriait : « Nous nous glorifions dans les afflictions, sachant que l'affliction produit la patience; la patience, l'épreuve, et l'épreuve, l'espérance ⁴. »

Dans ces préceptes et cet exemple, je crois trouver la raison d'être d'une remarquable série d'appellations si profondément différentes, je le répète, des noms que choisissaient les païens. Un sentiment de résignation joyeuse, nouveau comme la foi qui l'avait fait naître, a, selon moi, inspiré aux fidèles l'admirable constance de chérir une apparente ignominie cent fois plus glorieuse, à leurs yeux, que ne l'eussent été tous les honneurs du siècle ⁵.

passage, les notes de Lenglet-Dufresnoy; Dio Cass. l. 28, lxxiii, 6, et Commo-
dien, *Instruct.* xix, v. 6.

¹ *Matth.* v, 39.

² *Matth.* v, 11, 12.

³ *Acta apost.* v, 40, 41.

⁴ *Gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem. Rom.* v, 6, 4.

⁵ Cf. Theodoret. *Ep.* 87, D. episcopo Apameæ. Ed. Sirmond, t. II, p. 964 (*Pat. grecq.*, t. 83, p. 1281) : Τῶ ὄντι γὰρ οὐδ' εἰ ἰσάριθμα τῶν ἡμετέρων τριχῶν σχοίημεν στόματα, ὑμνήσαι αὐτὸν ἀξίως ἰσχύομεν, διὰ τὴν εἰς αὐτὸν δημολογίαν τῆς δοκούσης ἀτιμίας ἀξιοθέντες, ἣν πάσης τιμῆς σεβασμιωτέραν ἡγούμεθα, etc.; S. Chrysostom. *Liber in S. Babylon.* ed. Monfauc., t. II, p. 554 (*Pat. grecq.*, t. 50, p. 550) : Μάλλον τοίνυν ὁ μακίριος ἀποσφάττεσθαι ἑκάστος,

C'était ainsi que nos pères, acceptant, comme pour en rendre grâce au Seigneur, les insultes des idolâtres, opposaient aux outrages des hommes, selon le mot de saint Augustin, cette patience qui doit vaincre le monde ¹.

Nous avons déjà vu plus d'une fois, sur les tombes Gauloises, la marque du détachement suprême qui fait regarder la vie comme un fardeau, la terre comme un lieu d'exil où le fidèle gémit loin de sa patrie véritable ². Dans l'épithaphe de Fœdula, « morte par la miséricorde de Dieu, » cette pensée reparait encore avec une énergie d'expression qui rappelle ces paroles de saint Prosper ³ et du 2^e concile d'Orange : « Au- » cun misérable n'est délivré d'aucune misère, si ce n'est » celui qui est prévenu par la miséricorde de Dieu ⁴. »

Le mot *renata*, du troisième vers, est une de ces expressions voilées qu'affectionnaient les premiers chrétiens. « Le fidèle, » disait saint Jérôme, ne naît point dans le Seigneur, mais il » renaît en lui ⁵. » Les païens savaient la valeur de la parole mystique ⁶, quelques-uns d'entre eux se l'approprièrent. Au temps où le monde ancien sentit que les forces vives étaient dans la rénovation des âmes, un fait singulier se produisit. On voulut opposer un Évangile à l'Évangile ⁷, et combattre le Christianisme en lui empruntant ses propres armes. « Le » culte persan, écrit M. Bougnot, admettait d'une manière

μετὰ τοῦ σιδήρου τὸ σῶμα ταφῆναι ἐπέσκηψε, δείκνυς ὅτι τὰ δοκοῦντα ἐπνοεΐδιστα εἶναι, ταῦτα θεῶν διὰ τὸν Χριστὸν γίνηται, σεμνά τέ ἐστι καὶ λαμπρά, καὶ οὐ μόνον οὐκ ἐγκαλύπτεσθαι, ἀλλὰ καὶ σεμνύνεσθαι ἐπ' αὐτοῖς χρὴ τὸν πάσχοντα. Κἀν τούτῳ τὸν μακάριον Παῦλον μιμούμενος, ὅς ἄνω καὶ κάτω τὰ στίγματα, τὰ δεσμὰ, τὴν ἄλυσιν ἔστρεψε, καυχώμενος καὶ μέγαφρονῶν, ἐφ' οἷς ἠσχύνοντο ἕτεροι, etc.

¹ In Joh. Tract. cxiii, § 4, ed. Bened. t. iii, p. 574.

² Voir mes *Insc. chrét.*, t. i, p. 92, etc.

³ *Liber sententiarum ex Augustino*, ccxi. (S. Augustin. ed. Bened. t. x, appendix, p. 159).

⁴ « Nullus miser de quantacumque miseria liberatur, nisi qui Dei misericordia prævenitur. Canon. 14, n° 529 (la trad. est de la Rédaction).

⁵ *Ado. Vigil.* ed. Bened. t. iv, col 284.

⁶ Dans une parodie du baptême, l'acteur prononçait ce mot (*Acta sine*, p. 270, Passio S. Genesis).

⁷ Letronne, *la Statue de Memnon*, p. 53.

» confuse le dogme d'un être divin, périssant pour rendre la
 » vie aux hommes, et celui de la résurrection. Dans ses rites,
 » il suivait des usages qui pouvaient, jusqu'à un certain point,
 » rappeler le baptême, la communion et la purification des
 » chrétiens. Il n'en fallait point davantage pour faire conce-
 » voir à quelques rêveurs païens la pensée d'opposer Mithra
 » à Jésus¹. »

Dans le trouble où flottaient les esprits, c'était là un coup
 dangereux. « C'est le diable, s'écrie Tertullien en parlant de
 » cette affliction nouvelle, le diable, dont l'office est d'inter-
 » vertir la vérité, et qui prend à tâche d'imiter, dans les mys-
 » tères des idoles, les cérémonies des divins sacrements. Il
 » plonge aussi dans l'eau quelques-uns de ses croyants et de
 » ses fidèles, et leur promet dans le bain l'expiation de leurs
 » crimes, et, si j'ai bonne mémoire, Mithra marque au front
 » ses soldats du signe de la croix. Il célèbre l'oblation du pain ;
 » offre une image de la résurrection, et, sous le glaive, leur
 » fait attacher la couronne². »

A côté de la parodie des actes, les inscriptions nous mon-
 trent l'usurpation des paroles mystiques.

Renatus in æternum se lit sur deux monuments Mithria-
 ques³.

**TAVROBOLIO CRIODOLOQ. IN. AETERNVM RENATVS. ARAM. SACRAVIT. —
 ARCANIS PERFVSIONIBVS IN AETERNVM RENATVS⁴.**

¹ *Destr. du paganisme en Occident*, t. 1, p. 157, 158.

² A diabolo scilicet, a diabolo cujus sunt partes intervertendi veritatem, qui
 » Ipsas quoque res sacramentorum divinarum, idolorum mysteriis simulatur.
 » Tingit et ipse quosdam utique credentes et fideles suos ; expositionem delle-
 » torum de lavacro promittit ; et si adhuc memini, Mithra signat illic in
 » frontibus milites suos ; celebrat et panis oblationem et imaginem resurrec-
 » tionis inducit, et sub gladio redimit coronam. *De præscript.* XL, dans *Pat.
 lat.* t. II, p. 54 (texte traduit par la Rédaction.) Cf. S. Just. *Apol.* I, n. 66. On sait
 qu'en outre, et par une autre imitation des pratiques chrétiennes, l'initiation
 au culte de Mithra devait être précédée d'une sorte de pénitence. (Nonnus,
Expos. prof. hist. ad Greg. Naz. p. 130 et 143, etc.)

³ Grut. 28, 2 ; *Antichità cristiane del Museo Olivieri*, p. XXIII. Voir, pour la
 purification par le taurobole, Prudent. *Peristeph.* x. v. 1048, 1049.

⁴ En même temps que les textes nombreux où figure le mot *renatus*, ces
 légendes rappellent le pentamètre inscrit dans un antique baptistère :

Semper enim vivit quem semel unda lavat. (Burmman, *Anthol.* II, 623.)

Les expressions *percepit*, *accepit*, familières aux fidèles ¹ apparaissent de même sur les inscriptions tauroboliques :

TAVROBOLIVM PERCEPI FELIC.— *Ex percep*TIS TAVROBOLIIS.— PERCEPTO TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ. — TAVROBOLIO. CRIOBOLIOQ. PERCEPTO. — PERCEPTO TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ² — TAVROBOLIO ACCEPIT³. etc.

Le soldat de Mithra, que représente une célèbre peinture de Rome ⁴, sa marque au front ⁵, accusent encore l'imitation des métaphores et des pratiques chrétiennes ⁶.

C'est ainsi que les monuments, gardant le souvenir d'une singulière tentative ⁷, complètent et éclairent les paroles de Tertullien.

Sauf en ce qui touche la mention bien connue de l'ensevelissement auprès des saints, la fin de l'inscription de Fœdula me paraît difficile à expliquer.

Après la destruction du monastère et de l'église de Saint-Gervais, notre marbre a été transporté dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre. Il est déposé aujourd'hui au musée de la ville de Vienne.

EDMOND LE BLANT.

¹ Voir Lupi, *Epit. Sev.* p. 18; Corsini, *Notæ græc.* p. 33; *Insc. chrét.*, n° 5; Labus, *Monum. di S. Ambrogio*, p. 54; Munter, *Sinnbilder*, II, 109, etc.

² Spon, *Miscell.* p. 99; Grut. 27, 4; 28, 1; 28, 5; Donati, *Suppl.* 189, 5.

³ Grut. 29, 13.

⁴ R. Garrucci, *les Mystères du syncrétisme phrygien*, p. 33 et suivantes.

⁵ Tertull. *Loc. cit.*

⁶ Voir *Insc. chrét.*, t. I, p. 86, etc.; Hieron. *Ad. Ezech.* c. IX; Zonar. *Ann.* XIV; Bibl. imp. ms. fonds Notre-Dame, n° 271, « Neu qui fronte cruceam fert » moveat lapidem, etc. »

⁷ Une inscription de Rome (Grut. 31, 9) témoigne peut-être encore d'une semblable imitation. Cf. Lamprid., *Heliog.*, VII.

Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siège
à la fin du xvii^e siècle.

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

5^e ARTICLE ¹.

Rome. — Sentiments de Fénelon et de Bossuet à l'égard du Saint-Siège
pendant le débat.

On ne saurait méconnaître à quel point les questions de 1682 étaient engagées dans le débat sur le livre de Fénelon. L'avenir s'y décidait. Rome était bien instruite là-dessus. On ne manqua pas de lui représenter le procès comme l'effet d'une pique et comme une persécution suscitée contre l'archevêque par des prélats *qui n'étaient pas fort amis de la cour de Rome*, comme il suffisait pour s'en convaincre du souvenir de l'assemblée de 1682 ². L'abbé de Chanterac, les jésuites, les favoris du cardinal de Bouillon, répétaient sans cesse que M. de Cambrai était le seul qui favorisât les Réguliers, le seul qui fût attaché aux intérêts de la cour de Rome, *et le seul capable de les défendre* ³. Le cardinal de Bouillon lui-même, dans ses discours à la Congrégation du Saint-Office, au cours de la seconde phase du procès devant le Souverain Pontife, non-seulement relevait la piété, le savoir de M. de Cambrai, mais encore cherchait à intéresser le Saint-Siège pour un évêque prêt à se sacrifier pour son autorité, *ses maximes*, etc. ⁴; pour un évêque le plus bel esprit de son royaume, sage dans ses mœurs, sage dans le gouvernement de son diocèse, et qui

¹ Voir le dernier article au N^o de mai, t. ix, p. 325.

² Rapport de Bernini au pape, dans Phelipeaux, *Relation*, 1^{re} part., liv. 2, p. 342.

³ *Ibid.*, p. 353. — Lettre de l'abbé Phelipeaux à Bossuet. Rome, 24 déc. 1697 (*Corresp. de Bossuet*, compacte, xii, p. 163, col. 2).

⁴ L'abbé Bossuet à son oncle. Rome, 17 fév. 1699. *Compacts*, xii, p. 414, col. 1 et 2. — Phelipeaux, *Relation*, 2^e partie, liv. 3, p. 44; liv. 4, p. 238.

avait recours à Rome dans un temps où ses adversaires avaient affaibli son autorité ¹. Suivant l'abbé Phelipeaux, à l'occasion du règlement de l'archevêque de Reims contre les Réguliers, « les Cambresiens (14 février 1698) firent présenter au Pape » un écrit sanglant contre les évêques de France; et comme » si les autres évêques avaient concerté avec lui ce règlement, » on les traitait tous de brouillons, d'esprits inquiets, qui » croyaient pouvoir violer impunément toutes les constitutions des Papes, secouer le joug de la Cour romaine et ruiner les privilèges les plus authentiques des Réguliers. » L'écrit ajoutait que l'archevêque de Cambrai ne s'était attiré » leur indignation que parce qu'il n'approuvait pas la doctrine » schismatique qu'ils avaient établie dans l'assemblée de 82, » et qu'il n'était ni Janséniste ni persécuteur des Réguliers ². » Bossuet eut des copies de cet écrit et s'éleva avec force contre ces reproches. « J'ai vu, écrivait-il à M. de la Broue, en parlant de Fénelon, l'accusation du Jansénisme écrite de sa main ³. » Il ne se tint pas satisfait du désaveu par Fénelon de ces écrits qu'il appelle « scandaleux contre sa nation, contre les évêques ses confrères, et autant contre l'État que contre l'Église ⁴. » Fénelon écrivait là-dessus à l'abbé de Chanterac : « Il sera très-utile de bien faire valoir l'endroit de la nouvelle réponse de M. de Meaux, qui se plaint de trois écrits faits à Rome pour moi, où l'on me dépeint comme si attaché au Saint-Siège et si zélé contre le jansénisme, pendant que mes confrères sont Jansénistes et oppresseurs des Réguliers. Il se récrie que je me détache du clergé de France, que je parle contre la nation, etc. (sic) :

¹ Phelipeaux, *Relation du Quietisme*, part. 2, liv. 3, p. 20-21, liv. 4, p. 222. — La Beaumelle, *Mémoires de Maintenon*, liv. x, chap. 19, t. iv, p. 89. Amsterdam, 1757.

² Phelipeaux, *Relation du Quietisme*, part. 2, liv. 3, p. 18, 19; et lettre à Bossuet. Rome, 18 fév. 1698, p. 188, col. 2. — Bossuet, *Relation*, sect. x, n° 1, 2 (*Œuv.*, t. xix, p. 82, 83).

³ Paris, 25 janvier 1698, p. 176, col. 2; et *Œuv.*, t. xxviii, p. 355.

⁴ *Remarques sur la réponse de Fénelon à la relation de Bossuet, du quietisme*, art. xi, § 6. (*Œuv.* de Bossuet, édition de Versailles, tom. xxx, p. 186; édition Vivès, t. xix, p. 211.) — Voyez lettres de Bossuet à M. de la Broue. Versailles, 3 janvier 1698, compacte, xii, p. 167, col 2; et Paris, 25 janvier 1698, p. 176, col. 2; et sa *relation*, sect. x, n° 1 (*Œuv.*, t. xix, p. 82).

» objection maligne, pour me faire parler contre l'autorité (*sic*)
 » de Rome, ou pour me rendre odieux à la Cour comme étant
 » livré aux maximes des Ultramontains. Je m'expliquerai sans
 » peine là-dessus, en ménageant Rome comme je le dois;
 » mais en attendant il faut faire valoir ce reproche, et décou-
 » vir le venin de M. de Meaux sur le zèle pour Rome. Faites-
 » le néanmoins d'une manière qui ne commette ni vous ni
 » moi. On vous loue à la Cour de votre conduite sage à Rome.
 » Il faut continuer cette conduite mesurée et ne donner au-
 » cune prise aux critiques. » Puis faisant le résumé des
remarques de Bossuet, il ajoute : « 5^e M. de Meaux assure que
 » trois écrits etc..... Pour moi, je n'ai qu'à répondre la pure
 » vérité, qui est que je connais point ces écrits, que c'est lui
 » qui m'en apprend la première nouvelle, etc..... Ainsi je ne
 » dirai rien qui ne marque mon attachement très-sincère au
 » Roi, à l'État, à l'Église gallicane, sans entrer en rien qui
 » puisse déplaire à Rome ¹. »

Mais laissons ces écrits désavoués, dont l'exagération même indique assez qu'ils n'étaient point de Fénelon et n'émanaient même pas de ses plus intimes amis puisqu'il n'en avait « aucune connaissance. » Fénelon ne cessait de faire valoir dans ses lettres sa soumission sans réserve au Saint-Siège *tant pour le fait que pour le droit*, et d'y donner des instructions à l'abbé de Chanterac, pour que celui-ci engageât la Cour romaine à profiter de cette affaire afin de rétablir en France son autorité ébranlée. « Il lui importe, écrivait-il, de donner un » exemple si éclatant à toute l'Église de France, en la personne » d'un archevêque, précepteur des princes, pour montrer à ce » clergé si jaloux et si prévenu contre la puissance romaine, » qu'on sait à Rome peser toutes choses, ne regarder que la » vérité, etc. ². »

¹ Fénelon à Chanterac. Cambrai, 25 oct. 1698, t. ix, p. 539 à 541. Voyez la réponse de Fénelon aux *remarques*, art. 15, *Œuv.*, t. vii, pag. 95 et suiv., et la lettre de Fénelon à Chanterac. Cambrai, 7 nov. 1698, t. x, p. 9 : « Il veut » me faire dire quelque chose contre Rome pour en profiter, ou me rendre sus- » pect à la Cour par rapport aux quatre propositions de l'assemblée de 1682. » Vous verrez que je tâche de ne donner aucune prise. » Etc.

² Fénelon à Chanterac. Cambrai, 3 sept. 1697, t. viii, p. 35. Cf. sa lettre au nonce. Cambrai, 7 janvier 1698, t. viii, p. 319 à 325.

L'abbé de Chanterac exposa avec force ce genre de considérations auprès de monseigneur Rodolovic, archevêque de Chieti, l'un des cinq examinateurs favorables, ainsi que des cardinaux Panciatici, Ferrari, Cavallerini, Albano et Spada, les deux derniers étaient ministres ¹. On porta ces réflexions et d'autres semblables au Pape lui-même qui les « écouta » et en parut « fort pénétré². » Fénelon avait eu recours à l'autorité du Saint-Siège et avait engagé ses confrères à la reconnaître. C'était, disait Chanterac, une occasion la plus heureuse que Rome pourrait jamais trouver de faire sentir l'autorité légitime du Saint-Siège à des évêques aussi inquiets et aussi agités que M. de Meaux, qui ne craignaient pas de prévenir le jugement du Pape par leurs *déclarations* et leurs autres écrits. On écoutait ces réflexions, bien des gens à Rome en étaient trappés : on y était préoccupé de « l'esprit qui régnait en » France touchant l'infailibilité et l'autorité du Pape ; on n'y avait pas oublié la déclaration de 1682 ; on voulait relire le discours de Bossuet prononcé en présence de l'assemblée du clergé de cette année-là ³ ; vainement le Nonce au début lui avait en quelque sorte promis le chapeau ⁴, il perdit par cette

¹ Les cinq examinateurs favorables au livre de l'archevêque de Cambrai étaient, avec le cardinal Rodolovic, le P. Gabrielli, feuillant, depuis cardinal, l'évêque de Porphyre, sacriste, le P. Alfaro, jésuite, et le P. Philippe, général des Carmes déchaussés. *Corr. sur le Quietisme*, passim, et mémoire de Fénelon, au P. le Tellier, *Corr.*, t. III, p. 246. — Phellpeaux, *Relation*, passim.

² Chanterac à Fénelon. Rome, 7 février 1698, t. X, p. 321.

³ Chanterac à Fénelon. Rome, 4 janvier 1698, t. VIII, p. 307, 308 ; à l'abbé (de Langeron), Rome, 15 avril 1698, t. VIII, p. 566 ; Rome, 6 mai 1698, t. IX, p. 58 ; Rome, 13 mai 1698, t. IX, p. 75 ; à Fénelon, Rome, 17 mai 1698, t. IX, p. 94 ; à l'abbé de Langeron, Rome, 27 mai 1698, t. IX, p. 133 ; à Fénelon, Rome, 6 sept. 1698, t. IX, p. 409 ; Rome, 23 nov. 1698, t. X, p. 89. Dans sa lettre à l'abbé (de Langeron), du 6 mai 1698 précitée, p. 59, Chanterac lui dit : « Une personne considérable me demande avec instance un exemplaire imprimé du sermon ou discours de M. de Meaux à l'assemblée du clergé de 82. » Il m'en parle comme d'une chose fort importante, et je vous le propose de même. » Il lui rappelle sa demande le 20 mai (à l'abbé de Langeron, Rome, 20 mai 1698, t. IX, p. 105).

⁴ Lettre de Bossuet à son neveu. Paris, 1^{er} juillet 1697 (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 202). Voici le passage : « Le roi est fort content de moi : M^{me} de Maintenon est toujours de même, et je suis très-bien auprès d'elle. Le Nonce m'a dit très-

affaire, en insistant trop sur les relations de son confrère avec M^{me} Guyon, toute chance d'être jamais nommé cardinal ¹.

Fénelon excitait continuellement son agent à reproduire les mêmes pensées. « Pendant le règne d'un roi si soumis au » Saint-Siège, » l'occasion lui paraissait *peut-être unique* pour Rome de relever son autorité méprisée et de réprimer des esprits entreprenants qui, suivant lui, ne respectaient le Saint-Siège *qu'en apparence* et ne le ménageaient *qu'en compliments*. D'un côté il répétait plusieurs fois au Nonce, en faisant valoir sa soumission : « Dieu veuille que vous trouviez » M. de Meaux aussi docile pour l'Église romaine et aussi prêt » à lui soumettre sa doctrine; » d'un autre côté il montrait dans plusieurs lettres que Rome n'avait à redouter aucune résistance ni du roi, ni des prélats, ni de M^{me} de Maintenon en cas de décision favorable à son livre. « Ils (c'est-à-dire » l'Église de Rome) feront la loi et la leçon à tout notre clergé » où l'on a tant répandu qu'il n'y a à Rome qu'un peu de sco- » lastique crasseuse et monacale, etc. » Il insistait, même en écrivant au pape Innocent XII, sur l'irrévérence de ses parties qui n'avaient *que venin dans le cœur*, et prétendaient imposer leur jugement au Pape en prévenant celui du Saint-Siège. Enfin Rome avait *un intérêt pressant de le soutenir*. Rejeter ses

» fortement qu'il fallait me faire cardinal et m'envoyer à Rome : quelques autres personnes parlent ici de la même manière. »

¹ Comme le confia à Chanterac un religieux qui connaissait la cour de Rome depuis quinze ou seize ans, par une société secrète et familière de tous les cardinaux (Chanterac à Fénelon. Rome, 26 avril 1698, t. ix, p. 30). — Chanterac écrivait à l'abbé de Langeron : « Une personne des plus considérables dans cette » affaire et que je ne veux pas vous nommer, parce qu'elle me fit promettre le » secret, me disoit un de ces jours : *In isto negotio, magnum negotium non est » doctrina ; videmus satis quod adversarii vestri intendunt quid altius ; sed » maximum negotium est fama et existimatio tam illustris archiepiscopi*. Ne » vous moquez point, je vous prie, Monsieur, de notre latin ; car vous ne pour- » riez rien dire de mieux en bon français. » Rome, 5 nov. 1697, t. viii, p. 143. — Au sujet du cardinalat, Bossuet comprit très-vite que « ni M. de Retms ni lui » ne l'emporteraient sur l'archevêque de Paris dont la famille avait tout crédit. » Il refusa de se donner aucun mouvement pour ces objets de l'ambition : « Sa » vraie grandeur est d'édifier et de servir l'Église. » Lettre à son neveu, Marly, 15 juillet 1697 (*OEuv.*, t. xxviii, p. 209). Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, fut cardinal à cette promotion (note sur ladite lettre, même page). Noailles le fut en juin 1700 (*Le Dieu, Journal*, t. 1^{er}, p. 61).

explications, condamner son livre, c'était « se livrer faiblement à la passion et aux entreprises d'un parti audacieux, pour sacrifier l'innocent avec un horrible scandale aux ennemis communs du Saint-Siège et de cet archevêque. »

La moindre atteinte ne pouvait être portée à son livre sans déshonorer sa personne. Le cardinal Ferrari objectait : « Pourquoi cela ? Un saint peut dire une chose contre la foi sans y faire attention. » Chanterac répondait : « que M. de Meaux n'accusait pas seulement le livre d'erreur ; mais encore l'auteur du livre d'avoir voulu enseigner adroitement et finement ces erreurs ¹. »

Fénelon représentait donc quelle serait, en cas de condamnation, l'opinion du public. Rome serait *déshonorée, toute l'Europe scandalisée*. La fécondité de ses raisonnements là-dessus était extrême, et plus la décision était retardée, plus, il faut bien le dire, sa soumission était mêlée de chagrin. « En cas de *mezzo termine*, mes parties diront que le Pape qui a tant voulu me sauver à cause que je suis dévoué aux maximes ultramontaines contre celles de France, n'a pu s'empêcher de condamner mon Quiétisme. Ainsi Rome, par une fausse politique, éloignera à jamais de la Cour un archevêque zélé pour elle, et confirmera le crédit des prélats qui l'attaquent en toute occasion..... Si on veut me sacrifier au crédit de mes parties, on accablera le seul homme dont on peut espérer du service, et on élèvera trop haut ceux dont on a tout à craindre..... Mes parties ne craignent rien tant que de voir mon retour à Versailles dans la suite des temps..... En leur donnant une victoire vraie ou apparente, on donnera des armes à des furieux ². » — Il écrivait le jour même de la

¹ Dans le *Summa doctrinae*, n° 13.

² Passim, notamment Fénelon à Chanterac, Cambrai, 23 mai (1698), t. ix, p. 112 ; *id.*, 27 juin (1698), ix, p. 212 ; *id.*, 30 août (1698), ix, p. 382 à 390 ; *id.*, 9 déc. (1697), viii, p. 238 ; au Nonce (sept. 1698), ix, p. 420, 432 ; à Chanterac ; *id.*, 10 oct. (1698), ix, p. 498 ; *id.*, 30 oct. (1698), ix, p. 574, 575 ; *id.*, 18 oct. (1698), ix, p. 520, 521 ; au pape Innocent XII, Cambrail, 13 Augusti, 1698, ix, p. 337 ; à Chanterac, *id.*, 3 oct. (1698), ix, p. 486. Voy. aussi, entre autres lettres, *id.*, 5 déc. (1698), t. x, p. 110 à 112 ; *id.*, 23 janvier (1699), t. x, p. 266, 268 ; *id.*, 6 mars 1699, x, p. 380 à 382 et 385. — Chanterac à l'abbé de Langeron. Rome, 15 avril 1698, t. viii, p. 568, 569.

publication du bref à Rome : « Est-ce ainsi que Rome main- » tiendra son autorité *fondée sur sa réputation?* » Puis il exprimait cette crainte produite déjà dans plusieurs lettres : « Jamais nul évêque opprimé en France n'aura recours à » elle ¹. » Voulant dire que « si les évêques ne pouvaient plus » compter sur cet appui, ils n'en chercheraient plus que de » temporels, et qu'on devrait prévoir les suites de tout cela ². »

Cette analyse de la volumineuse correspondance de M. de Cambrai, dans laquelle toutes ces choses sont répétées jusqu'à satiété pendant dix-huit mois, suffit pour faire connaître à nos lecteurs l'attitude prise par ce prélat durant tout le cours du débat depuis son recours définitif. Opprimé par des confrères et par un parti passionné, sa soumission au Siège apostolique lui donnait droit à toute la protection du Saint-Père et des juges, la justice de sa cause à toute la bienveillance du public contre des adversaires qui l'étaient à la fois de sa propre personne, de la doctrine des saints et de la souveraineté pontificale. Il mettait ainsi à soutenir ses défenses une grande insistance et une adresse remarquables, avec le ton de la politesse et de la modération ; ingénieux à tourner tous les faits à son avantage et même à répandre en certains points le voile du doute sur la doctrine de M. de Meaux.

Voilà une lettre où il fondait l'autorité de l'Église souveraine *sur sa réputation*. On voit bien dans quel sens : d'ailleurs, c'était au moment de la disgrâce de ses amis, par laquelle on prétendait, nous viendrons bientôt à ce fait, amener le complément de la sienne en précipitant la sentence. En ce temps critique, il redoutait que la moindre déclaration ultramontaine de sa part tombât aux mains du gouvernement ³.

La véritable pensée de Fénelon est dans toutes les pages de sa correspondance intime comme dans ses lettres latines au Pape et au Saint-Office. Maître d'exprimer ses sentiments, il y qualifiait l'Église romaine de *mère et principale*, ou de *mère et maîtresse*, pendant le débat et après la décision ⁴.

¹ A Chanterac, 13 mars (1669), t. x, p. 408, 409.

² A Chanterac, 13 juin (1698), t. ix, p. 169.

³ Voyez sa lettre à Chanterac, 13 juin (1698), t. ix, p. 171, citée *infra*, à l'article suivant.

⁴ Fénelon au pape Innocent XII (27 avril 1697), t. vu, p. 408, 411, 416, 417.—

Études à présent aussi la pensée de Bossuet.

Il était mécontent, et nous en suivrons la conséquence par rapport à Fénelon dans l'article suivant ; mais il avait trop d'esprit et de piété pour faire retomber son mécontentement sur le Pape ou pour le laisser voir à la cour de Rome, qui devenait d'ailleurs, à ses yeux, le seul tribunal possible entre des évêques divisés sur des matières si importantes.

Bossuet avait écrit avant Fénelon : « La vérité est que si » Rome ne fait pas quelque chose digne d'elle *et les cardinaux* » *de leur réputation*, ce sera un scandale épouvantable qui fera » beaucoup de tort à la religion ¹. » Au moins des deux parts, cette réputation de la justice de Rome était hors d'atteinte ; on pouvait bien haut la reconnaître. Bossuet y avait confiance, tout contrarié qu'il était, au premier moment, de voir l'affaire portée à ce tribunal. Il connaissait les imputations du parti de Fénelon et ne négligeait pas de les repousser ; mais

12 octobris 1697, VIII, p. 67. — Aux cardinaux du Saint-Office, 28 januarii 1698, VIII, p. 366. — Au pape Innocent XII, 12 junii 1698, t. IX, p. 163 : « In Ecclesie » *matris ac principalis* sinu fidem integerrimam purgare possim. » Peut-être il change le mot de *magistræ* qu'il avait employé jusque-là en celui de *principalis*, parce que Bossuet s'était servi du même mot *magistræ* dans sa lettre au cardinal Spada du 24 février 1698. Cependant on retrouve depuis *matrem et magistram* dans sa lettre au Pape du 10 avril 1699, t. X, p. 490. Ce sont, au reste, les expressions qu'emploient les Papes et qu'employait Innocent XII pour marquer leur suprême autorité sur l'Eglise universelle. (Innocent XII à Fénelon, 12 mai 1699, t. X, p. 568). Il est à croire que Fénelon, par le mot *principalis* a voulu expliquer, et suivant les vues romaines, le mot *magistra*. A cette occasion on peut dire, en passant, que l'éditeur des *Œuvres* de Fénelon a traduit *cæterarum matris ac magistræ* par ces mots : « Sainte Eglise romaine, qui est la mère de toutes les autres *et qui les a enseignées*. » (Première lettre au Pape du 27 avril 1697, t. VII, p. 417.) Ce mot de *maitresse* effrayait encore en France en 1828, mais pas tant peut-être qu'en 1697 et 1698. Il est à remarquer qu'en écrivant au Nonce à Paris, jamais Fénelon, parlant de l'Eglise romaine, n'a mis : « mère et maitresse ; » mais toujours simplement : « Je » veux recourir à l'Eglise, *mère de toutes les autres*, etc. (Fin de juillet 1697), t. VII, p. 521 ; — 6 déc. (1698), t. X, p. 127. — Il paraît qu'on ne voulait qu'en latin lui donner le titre de *magistra*. Voyez une note de notre *Etude sur Daguesseau*, 5^e article, *Université catholique*, avril 1852, p. 348, 349. Toutes ces précautions peignent le temps. Heureusement les sentiments intimes de Fénelon sont bien connus. Voy. sa lettre à Chanterac où il dit : « Il n'y a que l'*autorité absolue* du Pape qui puisse me réduire à etc., (au huitième parti par lui » indiqué pour terminer l'affaire). Cambrai 14 nov. (1698), t. X, p. 46.

¹ A son neveu, Versailles, 24 février 1698, p. 190, col. 1.

il ne s'en tourmentait pas dans le commencement du procès.

Sur l'accusation de prévenir le jugement du Pape, il avait répondu d'avance : « Notre *déclaration* sur le livre de M. de Cambrai est arrêtée; elle sera signée demain et donnée à M. le Nonce pour Rome : c'est un témoignage au Pape de notre doctrine. Les trois évêques n'ont pu faire autre chose : tout le clergé se serait fâché s'ils s'étaient portés pour accusateurs de M. de Cambrai. En effet, pourquoi M. de Paris, M. de Chartres et moi serions-nous plutôt ses accusateurs que les autres évêques? Ce qui nous donne droit d'agir, c'est que M. de Cambrai nous ayant appelés en témoignage dans la préface de son livre, on nous regarderait avec raison comme les auteurs et les garants de ses erreurs si nous gardions le silence; mais aussi nous ne pouvons aller au delà d'une déclaration de nos sentiments. Le roi a suppléé à tout en demandant au Pape un jugement ¹. »

Lorsque Bossuet apprit qu'on avait trouvé mauvais à Rome la déclaration comme ressemblant trop à un jugement anticipé, il écrivait, soit dans sa *correspondance*, soit dans sa *Relation sur le Quietisme* : « C'est un témoignage de gens qu'on a voulu engager dans une mauvaise cause, et qui disent très-modestement les raisons qu'ils ont de désavouer ce qu'on voulait leur imputer ². » Quant aux autres écrits, il les publiait, « non pour l'instruction du procès, mais des peuples, » et « pour préparer la voie à la décision, en marquant toujours le respect convenable au Saint-Siège et l'attente de son jugement, » ainsi qu'il l'écrivait dans ses lettres intimes, qu'il le déclarait au Nonce du Pape ³, et l'imprimait dans sa polé-

¹ A l'abbé Bossuet, son neveu, Paris, 5 août 1697, p. 106, col. 2. Cf. le même au même, Meaux, 7 avril 1697, p. 86, col. 1; Versailles, 15 avril 1697, p. 90, col. 2; Meaux, 26 mai 1697, p. 95, col. 2. — *Relation*, sect. VII, n° 18 à 21. *OEuvres*, t. XIX, p. 76 à 78. — *Remarques sur la réponse*, art. IX, § II, n° 20 et 21; art. X, § II, n° 15; *OEuvres*, t. XIX, p. 186, 198.

² A son neveu, Versailles, 30 déc. 1697, p. 165, col. 2. Cf. Paris, 6 janvier 1698, p. 168, col. 1. — *Relation*, à l'endroit cité n° 28, p. 76. Il a répété la même chose dans la seconde Relation approuvée par l'assemblée du clergé de 1700. *OEuvres*, t. XIX, p. 381, 382. C'est la 3^e, si l'on compte une première Relation succincte que Bossuet avait envoyée manuscrite à son neveu, après que le procès eut été porté à Rome.

³ A son neveu, Versailles, 3 mars 1698, p. 193, col. 2. — Voyez la lettre de

mique. La meilleure raison était que le Saint-Siège le souffrait et voulait tout entendre. Bossuet disait encore : « C'est » faire tort à Rome que de croire qu'elle ait besoin de nos » instructions pour juger ¹. » Il écrivit à ce sujet une lettre au cardinal Spada, datée de Versailles, 24 février 1698; il y faisait une profession de foi non équivoque de soumission au Siège apostolique; il y appelait Rome *maîtresse des églises* ². Ainsi Bossuet s'étudiait au langage romain. Dans une autre lettre écrite peu après au cardinal d'Aguirre, il disait en protestant de la soumission de *tout l'épiscopat* : « A Dieu ne plaise » que nous donnions nos écrits comme des préjugés ! Nous re- » connaissons dans la chaire de saint Pierre le dépôt invio- » lable de la foi et la source primitive et invariable des tradi- » tions chrétiennes. Pour moi, en mon particulier, je sou mets » de bon cœur tous mes écrits à cette autorité, et je me tiens » pour assuré que ce qui sortira de ce Siège sera le meilleur... » La chaire de saint Pierre voit trop clair; tant de savants car- » dinaux découvriront tout ce mystère d'iniquité. Votre Emi- » nence, qui donne de si grands et de si justes éloges à saint » Augustin, trouvera en trop d'endroits de ce saint et incom- » parable docteur les principes qui empêchent de séparer de » l'amour de Dieu le désir de le posséder, et qui ne permet- » tent pas de sacrifier son salut par des actes invincibles et » réfléchis ³. »

En reprochant à ses adversaires de s'expliquer avec hauteur en France, Fénelon était obligé de reconnaître qu'ils écrivaient « à Rome dans les termes les plus soumis ⁴. »

Sur l'accusation de passion, Bossuet écrivait trois semaines après le recours définitif : « Comme c'est ici l'affaire de Dieu, » où, par sa grâce, je n'ai en vue que la vérité, c'est une af- » faire de prière, de confiance et de piété ⁵. »

Bossuet au cardinal d'Aguirre, 6 avril 1698, page 212, col. 2. — A son neveu, Julilly, 26 août 1697 (*Œuvres*, t. xxviii, p. 229).

¹ A son neveu, Versailles, 10 mars 1698, p. 198, col. 2.

² Non ergo, Eminentissime cardinalis, tanquam ad contestandam instruendamque litem hæc scribimus; aut, quod absit, docendam suscipimus magistram Ecclesiarum, a qua doceri cupimus (p. 191, col. 2.)

³ Bossuet au cardinal d'Aguirre, 6 avril 1698, p. 212, col. 2.

⁴ A l'abbé de Chanterac, 18 sept. (1697), t. viii, p. 44.

⁵ A son neveu, Julilly, 26 août 1697, p. 113, col. 1.

Une chose pourtant l'inquiétait plus encore que les quatre articles : c'était le livre qu'il avait composé, à la demande du roi, pour en soutenir la doctrine, et qui, bien que resté manuscrit, était connu de plusieurs personnes. Aussi bientôt après il ajoutait : « A l'égard de ce qu'on dit du clergé de » France, vous savez quelle fut ma conduite dans l'assemblée » de 1681 et 1682, et ce que je fis pour empêcher qu'on n'allât » plus loin. Du reste, il faut laisser oublier cela, et prendre » garde seulement à ce qui se dira sur mon compte. Vous con- » naissez mon manuscrit sur cette matière (*la Défense de la » Déclaration*), que M. de Cambrai peut avoir eu de M. de » Fleury (l'abbé Fleury); mais il ne faut rien remuer ¹. »

La divulgation d'un pareil ouvrage dans le feu du débat eût été extrêmement regrettable. Bossuet craignait que le seul souvenir de sa déclaration gallicane, bien que mitigée, nuisit devant Rome à l'autorité de sa parole. Il s'agissait maintenant d'attendre et de respecter la décision nécessaire du Saint-Siège, et non de restreindre la plénitude de son autorité devenue le salut de l'Église.

Vainement Fénelon suspectait-il la sincérité des assurances de Bossuet au cardinal Spada ²; sans doute Bossuet espérait *gagner* la cour de Rome par ses soumissions non moins que par la démonstration de ses thèses; et c'est là une seconde face intéressante de cette grande affaire, où les deux parties se sont réciproquement accusées de chercher à intimider Rome, se préparant ainsi les reproches peu mesurés d'une postérité incrédule ³.

Bossuet comprit bientôt, aussi bien que Fénelon, que le

¹ A son neveu, Versailles, 9 déc. 1697, p. 156, col. 2.

² Voy. Fénelon à Chanterac, Cambrai, 18 oct. (1698), t. ix, p. 519.

³ Fénelon au Nonce, 7 janvier (1698), t. viii, p. 520 : « Ils croient que leur » ligue fera peur au Saint-Siège même. Pour moi, je n'aurai, s'il plaît à Dieu, » aucune peur jusqu'à la fin, etc. » — A l'abbé de Chanterac, 27 mars (1698), t. viii, p. 524. — L'abbé Bossuet à son oncle, Rome, 7 octobre 1698, *Œuvres*, t. xxviii, p. 645 : « On tâche (ici) de faire entendre au Pape qu'il ne faut pas » faire un dogme de foi d'une thèse si disputée et sur laquelle M. de Cambrai » ne se rendra jamais. » — La Beaumelle, *Mém. de Maintenon*, liv. x, chap. xix : « Les deux partis croyaient Rome inspirée par le Saint-Esprit, et parlaient, » écrivaient, agissaient, comme si elle n'était déterminée que par des motifs pu- » rement humains. » (t. iv, p. 88.)

Saint-Siège seul pouvait décider sur une pareille contestation. Là-dessus il faut lire deux petites pages curieuses de la *Relation* de Phelipeaux : « Pourquoi aller à Rome, disaient les amis » des prélats ? Convient-il à des prélats de cette sagesse d'y » avoir porté cette affaire ? N'est-ce pas contredire l'assemblée » de 1682 ? Ils n'en verront jamais la fin. Il y a de la témérité » de s'embarquer au milieu de tant d'écueils dans une affaire » de cette nature ; pourquoi ne pas juger leur confrère dans » un concile provincial ou dans l'assemblée du clergé de » France ? C'étaient les discours de M. Pelletier, ci-devant con- » trôleur général et ancien ami de M. de Meaux ; c'est ainsi » qu'il parlait dans sa maison de Villeneuve à M. de Brou, » évêque d'Amiens, et à l'abbé de l'Angle, évêque de Bou- » logne ; mais il parlait suivant son naturel timide, incapable » d'aucune entreprise hardie, comme un homme qui ignorait » profondément et la matière et la forme qui s'observait dans » cette affaire ; car les prélats étaient-ils les dénonciateurs ? » En avaient-ils porté le jugement à Rome ? Que pouvaient-ils » faire dans cette conjoncture, sinon de déclarer leur senti- » ment au Pape, puisque M. de Cambrai avait lui-même re- » connu ce tribunal, et qu'il appuyait sa doctrine sur celle des » prélats ?

» Aussi M. de Meaux releva-t-il bien le prélat et l'abbé, qui, tout effrayés, vinrent lui rapporter les vues timides et politiques de M. le Pelletier. « Il est bien triste, leur dit-il, de se » voir ainsi juger par ses propres amis, sans être seulement » ouï. Peut-on ignorer par qui l'affaire a été liée à Rome ? » *Sommes-nous en état de juger un archevêque ?* Quand le roi » permettrait qu'on assemblât un concile provincial, M. de » Cambrai voudrait-il s'y soumettre ? Quelle prudence y aurait- » il d'exposer une matière si délicate à la délibération d'un » concile provincial, ou d'une assemblée du clergé *susceptible » de tant de divers intérêts*, et qui, par sa multitude seule, se- » rait si difficile à manier ? Qui pourrait se rendre le maître de » tant d'esprits *remués par tant de passions* ? Quelle peine a-t- » on eu de déterminer MM. de Paris et de Chartres à consentir » à la déclaration (celle des trois prélats sur le Quiétisme), » quoiqu'ils fussent si intéressés dans cette cause ! Le pire de

» tous les partis est celui d'abandonner lâchement la cause visible de l'Eglise dans l'incertitude du succès. Où sera donc le courage et le zèle des évêques s'il leur manque en cette occasion? Au surplus, ajouta-t-il, j'ai une ferme confiance que l'erreur sera condamnée, quelques difficultés qu'on fasse naître, quelques cabales qu'on y oppose.

» L'illusion est évidente, les cardinaux ne pourront s'empêcher de la condamner¹; ils ne se déshonoreront pas, et Dieu, concluait-il, n'abandonnera pas son Eglise. C'était là le vrai fondement de sa confiance, que les discours de ses amis et de ses ennemis n'ont jamais pu ébranler².

L'impuissance gallicane, celle de toute Eglise particulière désunie du Saint-Siège, ou qui laisse relâcher ce lien, n'a jamais été caractérisée avec plus de force et de candeur. On a cependant le plaisir de constater que, dans toutes les occasions importantes, le bon sens pratique et la foi fermement catholique de notre nation lui ont toujours fait chercher dans le Saint-Siège le refuge contre les périls de la religion et de l'Eglise. La légèreté railleuse du 18^e siècle a été forcée de reconnaître le sentiment du clergé de France en cette affaire, par la bouche de la Beaumelle parlant des premiers examinateurs: « L'Eglise gallicane a plus de déférence pour les décisions d'une pareille assemblée que pour celle d'une assemblée générale de son propre clergé. » L'auteur ne s'en est consolé que par un sarcasme sans valeur. A l'entendre, « l'éloignement impose; on peut dire: Rome a parlé, et les noms gouvernent le monde³! »

La haute intelligence de Bossuet s'unissait évidemment d'une manière plus étroite au Saint-Siège sous l'impression de

¹ Nous nous plaisons à rapprocher de ces expressions le mot du cardinal Spada à l'abbé de Chanterac: « Pour son livre, que voulez-vous? on n'a pu s'empêcher de le condamner. » Chanterac à Fénelon, Rome, 2 mai 1699, t. x, p. 554.

² Phelipeaux, *Relation du Quétisme*, 1^{re} partie, liv. II, p. 322, 323 (sous l'année 1697). M. de Bausset a donné ce passage en substance dans son *Histoire de Bossuet*, liv. x; Rohrbacher l'a omis, Tabaraud n'a fait qu'indiquer le passage fort indirectement dans l'endroit cité à la fin de notre 2^e article, 2^e partie, n^o de décembre 1863, p. 415.

³ *Mémoires de Maintenon*, liv. X, chap. XIX, t. IV, p. 86.

ce procès. Il se tenait au moins dans une grande réserve par rapport aux théories gallicanes. Il reconnaissait dans sa *Relation* que la déclaration des trois prélats « demeurait naturellement soumise au Pape, comme tout ce qu'on fait en particulier sur les matières de la foi. C'était même, dit-il, la lui soumettre que de la lui présenter ¹. » Sans doute, dans la chaleur de l'action, il écrivait : « Ce serait le plus grand scandale qui pût arriver dans l'Eglise, si Rome, je ne dis pas approuvait le livre, car on sait bien que cela ne se peut, mais biaisait et mollissait, pour peu que ce fût, dans une affaire où il ne s'agit de rien moins que du rétablissement du Quiétisme et de l'entière subversion de la religion ². » Nous venons de voir que Fénelon, de son côté, criait aussi d'avance au scandale, si Rome venait à se déclarer contre son livre. Rome sut être juste et douce. En somme, Fénelon n'a jamais pensé sérieusement, comme on le voit bien par ses lettres, que Bossuet voulût résister à une décision du souverain pontife.

Dans le *Summa doctrinæ*, que Bossuet publia en latin et en français en 1697, et envoya au Pape et aux cardinaux, il disait de Fénelon : « Je me réjouis de ce qu'il s'est soumis, lui et son livre, au Saint-Siège apostolique ³. » Bossuet exprimait une pensée sincère qui avait succédé à la première impression. Il avait désiré aussi vivement que MM. de Paris et de Chartres, nous en avons donné les preuves, éviter le jugement du Saint-Siège. Révolté du refus opiniâtre de Fénelon de conférer amialement avec lui et d'abandonner son livre, il voyait maintenant, dans la décision du Pape à intervenir, le seul remède au progrès de l'erreur et à l'aveuglement de son confrère. En même temps qu'il désirait l'union avec le Saint-Siège, il comprenait que le recours de Fénelon à Rome lui fournissait le meilleur moyen de faire accepter de tous une condamnation contre Fénelon, premier auteur d'un si grand éclat, certain d'ailleurs qu'il était que le livre des *Maximes* était condamnable. « Bossuet, dit un auteur gallican de nos jours, n'approuvait pas la démarche de Fénelon, qui avait

¹ Sect. VII, n° 21 (*Œuv.*, t. XIX, p. 78).

² A son neveu, Paris, 20 avril 1698, p. 220, col. 1 et 2.

³ Apud Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. X, chap. 14, t. XXX, p. 486.

» déferé au Pape le jugement de son livre, contrairement aux coutumes de l'Eglise de France; mais le livre des *Maximes des Saints* étant examiné à Rome, il lui semblait plus sage de poursuivre l'erreur sur le terrain où on l'avait portée que d'abandonner le jugement au hasard des intrigues et des influences qui se donnaient libre carrière ¹. » Ajoutons qu'il lui eût été impossible de faire autrement sans renier la suprême autorité qu'il révérait comme centre de l'unité. Il agit donc vigoureusement; il écrivit opuscule sur opuscule, tant par zèle pour la vérité que par excitation d'amour-propre: il lui en eût coûté de succomber devant cette même autorité dont il avait prétendu, dans sa fameuse Déclaration, restreindre les prérogatives et la plénitude. Rédacteur des quatre articles de 1682, il paraissait l'émule de la puissance pontificale; il n'en voyait qu'avec plus de dépit l'archevêque de Cambrai se poser en évêque soumis et dévoué, à l'encontre de l'opposition Gallicane. L'effervescence née d'un tel antagonisme, s'attisait au froissement que produisirent l'esprit dominateur de l'un, la défiance rélive de l'autre. Par elle-même, l'opposition de leurs doctrines sur la puissance ecclésiastique n'eût pas à un tel point enflammé les esprits; l'influence des idées gallicanes prit son cours sur les causes personnelles de mécontentement réciproque; mais, au fond, Bossuet eut foi dans la Papauté: cette foi se faisait jour même dans le langage le plus violent de ses lettres intimes contre son adversaire. « Il est regardé, écrivait-il à son neveu, dans son diocèse comme un hérétique, et dès qu'on verra quelque chose de Rome dans Cambrai et surtout dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui ². »

Non, Bossuet, quoiqu'il ait soutenu les maximes Gallicanes et cherché à les défendre dans un livre qu'il retouchait toujours sans le publier, ne cessa jamais d'avoir dans le fond du cœur, avec l'amour de l'Eglise, une profonde vénération pour le siège de saint Pierre. Il l'eut aussi dans la pratique des choses,

¹ L'abbé Guettée, *introduction aux mémoires et au journal de le Dieu*, 1856, Paris, t. 1^{er}, p. CLV.

² Lettre du 2 septembre 1697, citée par Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, s. 36, t. II, p. 59, et par Rohrbacher, loc. cit., p. 296. — *Œuvres*, t. XXVIII, p. 232 : datée de Germiny.

et quand il y manqua, ce fut par l'entraînement de l'esprit de son temps et du parti qui l'entourait. Bossuet était plus Romain qu'il ne le croyait; mais le souvenir de la Déclaration de 1682 rendait vis-à-vis du Saint-Siège sa situation peu nette et assez difficile. On achèvera de s'en faire une juste idée en jetant un rapide coup d'œil sur une autre affaire qui le préoccupait à la même époque.

En même temps que l'évêque de Meaux agissait contre le livre de Fénelon, il dénonçait à Rome avec quatre autres prélats, savoir : les archevêques de Paris et de Reims, et les évêques d'Arras et d'Amiens, le livre de spiritualité intitulé : *Nodus prædestinationis dissolutus*, de feu le cardinal Sfondrate, qui avait écrit la *Gallia vindicata* contre les quatre articles de 1682¹. Au début de l'affaire de Fénelon, Bossuet avait également grondé contre ce qu'il appelle l'*impertinence impie* de la fameuse *Cité mystique* de la mère Marie d'Agreda, religieuse espagnole du 16^e siècle, et il faisait condamner par la Sorbonne (1696) cette sublime paraphrase épique des Evangiles qu'il trouvait *ridicule*². Daguesseau également méprisait les « visions de la mère d'Agreda, » il reprochait à l'évêque d'Apt, prélat, dit-il, « entièrement dévoué aux jésuites, esclave de la » cour de Rome, grand partisan de l'infailibilité (du Pape) et » aussi hardi qu'ignorant, la mauvaise approbation qu'il leur » avait donnée³. » La condamnation de la *Cité mystique*, d'a-

¹ Bossuet à son neveu, Paris, 9 déc. 1696, p. 75, col. 1; Versailles, 24 février 1697, p. 79, col. 1; Paris, 19 mai 1697, p. 94, col. 2; Marly, 15 juillet 1697, p. 102, col. 2. — L'abbé Bossuet à son oncle, Rome, 22 octobre 1697, p. 136, col. 2. — Bossuet à M. de la Broue, Paris, 25 janvier 1698, p. 176, col. 2. — L'abbé Bossuet à son oncle, Rome, 30 sept. 1698, p. 320, col. 1. — Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 217, 258, 259. — *Correspondance de Fénelon* : lettre du P. Serry à M. de Vintimille, Rome, 17 sept. (1697), t. VIII, p. 41, et la note. Chanterac à Fénelon, Rome, 18 sept. 1698, t. IX, p. 461; 17 mai 1698, t. IX, p. 95, et autres lettres. — *Œuvres de Bossuet*, édit. de Versailles, t. XXXVIII, p. 47.

² A son neveu, Paris, 20 mai 1696, et la note, p. 51, col. 2; 52, col. 1; Paris, 9 juillet 1696, p. 61, col. 2; Jullily, 6 août 1696, p. 63, col. 2; A M. de la Broue, Paris, 4 sept. 1696, p. 67, col. 2; à son neveu, Meaux, 8 sept. 1696, p. 68, col. 1; Paris, 17 sept. 1696, p. 68, col. 2. Germigny, 24 sept. 1696, p. 69, col. 1. — *Journal de l'abbé le Dieu*, conversation de Bossuet du 31 mai 1700, t. 1^{er}, p. 39, 40.

³ *Mémoires historiques sur les affaires de France*. (*Œuv.*, t. VIII, p. 229-230).

bord prononcée par l'inquisition de Rome, avait été suspendue par Innocent XI sur les réclamations unanimes de l'Espagne ¹. Mais « on a découvert, écrivait Bossuet, que toute l'approbation que ce livre a eue en Espagne a été l'objet d'une intrigue de cour ². » Cela est encore à prouver, et jamais la censure de ce livre n'a été rétablie. Bossuet écrivait avec ironie à son neveu : « Voilà bien des cabales réunies, celle de Sfondrate, de Marie d'Agreda, etc. (Sic) ³. » En réalité, le Jansénisme, secrètement patroné par l'archevêque de Paris, s'agitait en ces diverses manœuvres dans lesquelles Bossuet croyait n'agir que pour le bien de la religion ⁴. Là-dessus, Fénelon écrivait, de son côté, parlant des cinq évêques et particulièrement de Bossuet, rédacteur de la lettre au Pape : « L'affaire du cardinal Sfondrate montre combien ces esprits sont inquiets et entreprenants ⁵. » Bossuet, dans les premiers mois, avait pris cette affaire à cœur ; il mandait de Paris le 9 décembre 1696 à son neveu, trois mois avant l'apparition du livre des *Maximes des Saints* et cinq mois après le refus que Fénelon lui avait fait d'approuver ses *Etats d'oraison* : « Le traité du feu cardinal Sfondrate est ici méprisé et condamné de tous les honnêtes gens (c'est-à-dire de tous les hommes lettrés et éclairés). Songez à nous l'envoyer ⁶. » Lorsqu'il eut, comme nous l'avons dit, avec l'agrément du roi, adressé en février la lettre de dénonciation au Pape, trois ou quatre semaines après la publication du livre de Fénelon ⁷, il en attendit l'effet avec impatience. « Nous prions Dieu, écrivait-il, qu'il conduise l'esprit du Pape. Il serait triste pour l'Eglise et pour son pontificat qu'on épargnât un livre plein de si

¹ Voyez l'histoire de ce qui eut lieu à Rome, touchant la *Cité mystique*, dans Phelipeaux, *relation*, 1^{re} partie, liv. II, p. 200 à 206.

² A M. de la Broue, Paris, 4 sept. 1696, p. 67, col. 2.

³ A son neveu, Paris, 11 fév. 1698, p. 186, col. 2, et *Œuv.*, t. xxviii, p. 375.

⁴ Voyez l'*Histoire de la cité mystique* de la mère d'Agreda, par D. Guéranger, et le récit de l'abbé le Gendre sur la censure de la Sorbonne dans ses *Mémoires* tout nouvellement publiés, 1 vol. in-8°, Paris, 1863, liv. v, p. 225 à 229. Cf. la critique de la *Cité mystique*, par Bossuet, en quatre pages, dans le xix^e vol. de ses *Œuvres*.

⁵ A Chanterac, Cambrai, 23 oct. (1697), t. viii, p. 108.

⁶ *Œuv.*, Vivès, t. xxviii, p. 154.

⁷ A son neveu, Versailles, 23 février 1697, déjà citée, t. xxviii, p. 162.

» grandes erreurs, et le déshonneur demeurerait au Saint-Siège¹. » Il protestait cependant que les cinq évêques n'en voulaient point à la personne de Sfondrate, et qu'ils seraient très-aises non-seulement qu'on la mit à couvert, mais qu'on l'honorât. Il disait : « C'est la cause de Dieu et non pas la nôtre². »

Dans cette affaire, les Jansénistes étaient encore derrière Bossuet. « Il s'étaient mis en tête, dit un chanoine de Notre-Dame de Paris de ce temps-là, dont on vient d'imprimer les *Mémoires*, pour venger Jansénius d'avoir été flétri à Rome, d'obliger Rome à flétrir le système le plus opposé à celui de Jansénius..., celui du cardinal Célestin Sfondrat, homme de famille papale, savant, bel esprit, qui écrit sensément et en beau latin... De sept ouvrages qu'on a de lui, le plus célèbre est son *Nodus prædestinationis dissolutus*, c'est-à-dire le dénouement de ce qu'il y a de plus difficile touchant la prédestination. Ce livre est ingénieusement écrit ; la diction en est pure, les propositions simples et nettes. Son style ne se sent ni du pédant, ni de l'école ; aussi l'auteur est-il homme de distinction. L'ouvrage ne parut point de son vivant ; mais dès qu'après sa mort il parut, il fit bruit en Italie et en Allemagne médiocrement, beaucoup en France et en Flandre, parce qu'il y a dans ces deux pays plus de Jansénistes qu'ailleurs. Dans l'envie qu'ils avaient de faire condamner ce livre, ils y cherchèrent des propositions censurables, et ils n'en trouvèrent aucune à laquelle on ne pût donner un bon sens, de sorte que toute la critique de ces censeurs impitoyables ne se termina à autre chose qu'à dire seulement en général qu'il y a dans ce livre des propositions dangereuses sur la grâce, sur la prédestination, et principalement sur l'état des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême.

» Quoique toutes leurs recherches n'eussent abouti quasi à rien, ils n'en furent pas moins vifs à déclamer contre ce livre et à sonner la trompette pour exciter les évêques, les Universités, les théologiens de toutes les écoles, non-seulement

¹ A son neveu, Meaux, 24 mars et 7 avril 1697, t. xxviii, p. 169, 176.

² A son neveu, Versailles, 15 avril 1697 ; Paris, 22 avril 1697 ; Paris, 29 avril 1697, t. xxviii, p. 184, 186, 188.

» à le condamner, mais à écrire tous à Rome pour obliger le
 » Pape à proscrire par une bulle un si pernicieux ouvrage. Ces
 » turbulents instigateurs eurent tout lieu d'être confus du peu
 » de succès de leurs intrigues : pas une Université ne se dé-
 » clara contre le livre, pas un prélat des Pays-Bas; et de cent
 » dix-huit qu'il y a en France, il n'y en eut que quatre qui, à
 » la sollicitation de M. de Noailles et par complaisance pour
 » lui, voulurent bien signer avec lui une lettre au Pape. Ces
 » quatre furent M. le Tellier, archevêque de Reims (frère de
 » M. de Louvois); M. Bossuet, évêque de Meaux; M. de Sève,
 » évêque d'Arras; M. de Brou, évêque d'Amiens. Il s'en faut
 » bien que cette lettre soit belle (on se rappelle qu'elle est de
 » Bossuet)! Elle est mal digérée et mal écrite; le latin en est
 » dur et le style rude ¹. »

Le Pape nomma, le 7 mai 1697, huit conseillers pour examiner la doctrine du livre devant les cardinaux d'Aguirre et Noris, le premier intime ami de l'auteur défunt.

« D'abord, dit le Gendre, on s'était effrayé à Rome du tinta-
 » marre des Jansénistes, parce qu'on y a de si grands égards
 » pour la pourpre qu'on y a peine à se résoudre à noter publi-
 » quement les ouvrages d'un cardinal, quand principalement
 » ils ont été approuvés par le maître du Sacré Palais; mais
 » lorsqu'on vit au Vatican que les efforts des mutins avaient
 » produit si peu de chose, on s'en moqua ². »

On publia à Rome que le P. Jean Damascène et le P. Gabrielli (depuis cardinal), éditeurs du livre de Sfondrate, y avaient ajouté bien des choses erronées ³, et ceux qui se plaignaient du livre ne tardèrent pas à comprendre que Rome aurait de la peine à noter un cardinal et le Pape une créature dont il avait cru que la promotion lui ferait honneur ⁴. C'est ainsi que s'exprime Bossuet; Saint-Simon dit aussi que quel que étrange que fût le livre, la pourpre de son auteur, quoique

¹ Mémoires de l'abbé le Gendre, publiés par M. Roux, 1863, liv. v, p. 224 à 236.

² Le Gendre, *ibid.*, p. 236.

³ Notes sur la lettre de Bossuet à son neveu de Versailles, 15 avril 1697, t. xxviii, p. 184, et ladite lettre, 6^e alinéa, même page.

⁴ Même lettre et les notes, même page, et Bossuet à M. de la Broue, Paris, 18 mai 1697, t. xxviii, p. 191.

mort, le protégé. Mais il est plus juste de dire que le livre ne donnant que fort peu de prise, c'est ce qui le protégea encore mieux.

Rome répondit donc par un bref évasif au sujet de l'ouvrage de Sfondrate. « Les cinq évêques n'eurent pour toute réponse » à leur lettre que des louanges que donna le Pape à leur sou- » mission au Saint-Siège ¹. » On prit le parti en France d'acquiescer à la supposition d'additions fautives des éditeurs, et de se montrer contents de cette *honnête* réponse ². Rien n'indique d'ailleurs que ce traité latin fût très-répandu parmi les simples fidèles ni qu'il fût reçu par le clergé comme faisant autorité.

Bossuet se lamenta un peu : « Si l'on ne dit mot sur le livre, » il ne sera pas aisé d'empêcher que quelqu'un ne parle ici. » Pour moi, j'attendrai toujours une décision avec respect et » patience; mais je gémirai en mon cœur si l'on voit une ac- » ception de personnes dans la Chaire de saint Pierre, dont je » souhaite la gloire entière, qui est celle de J.-C. même ³. »

Une fois lancé contre Fénelon, il ne s'occupa plus guère de Sfondrate; il écrivait à son neveu : « Vous-aurez des exem- » plaires de la lettre des cinq évêques sur Sfondrate. Nous » sommes convenus qu'on ne ferait rien à présent sur cela et » qu'on songerait uniquement à terminer l'affaire de M. de » Cambrai ⁴. » Son principal motif était la peur de réveiller trop vivement le souvenir de 1682; car l'abbé Bossuet lui écrivait : « J'envoie à M. de Reims le commencement d'un » écrit pour Sfondrate par un Jésuite, où il traite assez mal les » évêques de l'assemblée. Il serait de conséquence qu'on ne » laissât pas ici une pareille liberté, qui est très-injurieuse au » roi et au clergé, et qui renouvelle une querelle assoupie ⁵. » Bossuet écrivait aussi à M. de la Broue, de Paris, le 25 jan-

¹ Le Gendre, *ibid.*, p. 236.

² Lettres de Bossuet précitées du 15 avril, 4^e alinéa, et 18 mai, 5^e alinéa, p. 184, 191, et à son neveu, Marly, 15 juillet 1697, t. xxviii, p. 208-209. — Saint-Simon, *Mém.*, t. 1^{er}, chap. xxvii, p. 438 (Cheruel).

³ Même lettre du 15 juillet, p. 209.

⁴ Paris, 17 déc. 1697 (*OEuvres*, t. xxviii, p. 326).

⁵ A Bossuet, Rome, 21 janvier 1698 (*OEuvres*, t. xxviii, p. 354).

vier 1698 : « Le Saint-Office se remue beaucoup contre Sfondrate, et il n'y a que le Pape qui a peine à consentir à la censure. *Nous ne disons mot* pour ne pas mêler tant d'affaires ¹. »

Ce silence continua jusqu'à la fin : « En vain les Jansénistes firent ce qu'ils purent pour échauffer les évêques et pour les faire passer outre; ils n'en vinrent point à bout, soit, dit l'abbé le Gendre, que les cinq prélats fussent au repentir de ce qu'ils avaient fait, soit qu'ils eussent peine ou peur de pousser les choses trop loin, d'autant plus que l'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux avaient besoin de ménager le Pape sur l'affaire *plus importante* du livre des *Maximes des Saints* ². »

Rome laissa facilement cette affaire s'assoupir. Chanterac écrivait, le 18 septembre 1698, à Fénelon en lui envoyant le livre attaqué du cardinal Sfondrate et un livre (anonyme, qui était du cardinal Gabrielli, ami de Fénelon) fait pour la défense du *Nodus prædestinationis* : « On garde un profond silence sur cette affaire à présent, sous prétexte que l'examen de votre livre occupe toutes les congrégations du Saint-Office; mais, dans le fond, on attend de voir si les évêques qui ont attaqué Sfondrate reviendront contre lui avec le même empressement lorsque votre affaire n'occupera plus le Saint-Office, et alors on rendra public tout ce qui est déjà imprimé pour répondre à la lettre des évêques au Pape. Vous verrez qu'on se plaint beaucoup qu'ils altèrent le texte du livre dans les propositions qu'ils veulent rendre censurables, de même que quand ils disputent contre vous ³. » Fénelon n'était pas rassuré cependant; il écrivait à Chanterac, le 21 mars 1699, ignorant encore la décision sur son livre des *Maximes des Saints* : « Si on se livre à des cardinaux attachés à une cabale où entrent mes parties contre le livre de Sfondrate, Rome sera sacrifiée aussi bien que moi ⁴. »

La crainte qu'avait Bossuet de paraître se poser en vengeur

¹ P. 176, col. 2 et t. xxviii, p. 355-356.

² *Mémoires, ibid.*, p. 236.

³ T. ix, p. 461.

⁴ De Cambrai, t. x, p. 413.

gallican contre les réfutations de Sfondrate sur la déclaration de 1682, conjurait le péril que Fénelon supposait possible. Dès le 26 novembre 1697, l'abbé Bossuet avait écrit à son oncle : « Je crois qu'il est important qu'on laisse là Sfondrate » pour quelque temps ; je n'en mande rien à M. de Reims ; » mais on se servira de ce prétexte pour rendre ici de mauvais » offices aux évêques auprès du Pape, que cette affaire touche » vivement ; enfin, ce sont deux affaires pour une ¹. »

Après le jugement contre Fénelon, le parti à Rome eut quelque velléité de renouveler l'attaque contre Sfondrate : l'abbé Bossuet en écrivit à son oncle en ces termes : « On voudrait » bien ici qu'avant de partir je fisse quelques instances au » Pape sur l'affaire de Sfondrate pour la faire reprendre et » que j'en parlasse aux cardinaux. J'attendrai là-dessus ce » que vous jugerez à propos de m'en écrire. Je pourrai faire » des représentations sur cette affaire, *quand je prendrai congé* » de Sa Sainteté et des cardinaux ². » Bossuet se borna à lui répondre : « Il faudra remettre à l'extrémité l'affaire de Sfondrate. Il sera bien délicat d'en parler au Pape et de le cha- » griner pendant qu'il semble qu'il n'y a qu'à se réjouir de ce » qu'il vient de faire pour l'Église. Faites cependant avec bon » conseil ce que Dieu vous inspirera. Il est vrai que rien ne » serait plus glorieux à ce pontificat que de voir ce digne Pape » sacrifier tout à la vérité et au bien de l'Église ³. » Comme dans cette parole embarrassée on voit clairement qu'après la condamnation de Fénelon le parti se souciait peu de celle de Sfondrate ! Il n'en fut donc plus question, pas plus que de Marie d'Agreda ⁴.

En résumé, Bossuet, tout rempli de zèle pour la foi, a rendu hommage au Siège suprême de la catholicité, dont ce procès a

¹ Rome, *Œuv.*, t. xxviii, p. 308.

² Rome, 7 avril 1699, p. 468, col. 2.

³ Versailles, 29 avril 1699, p. 482, col. 1.

⁴ Dans l'assemblée du clergé de 1700, tenue à Saint-Germain, on écarta de la censure les propositions de Sfondrate ou de ses défenseurs, par la raison que cette doctrine avait été déferée au Saint-Siège, et que, d'ailleurs, Sfondrate ayant été cardinal, et Gabrielli l'étant aussi, leurs ouvrages ne pouvaient être censurés que par le Pape (*Journal de l'abbé le Dieu*, t. 1^{er}, p. 25, 27, 32, 67, 91, 92, 142).

tant fait éclater la modération et la pure impartialité, comme la nécessité de sa juridiction universelle sur l'Église. Mais Bossuet était entouré de gens qui tournaient tout, même le triomphe de la foi, à l'affaiblissement de l'Église par une absurde crainte des prérogatives de son Chef. En agissant, en correspondant avec eux, ce grand esprit n'a pu se défendre d'une certaine participation à leurs accusations et à leur but. Nous verrons Bossuet avec les siens, las d'attendre la condamnation, propager contre le Saint-Siège de sourdes menaces, puis prêter sa plume au Roi pour lui en envoyer d'ouvertes. La sentence le radoucit tout à fait, et cependant il ne put ou ne voulut que mitiger pour sa part et comme évêque ce que la forme d'acceptation du Bref eut de contraire aux doctrines romaines sur l'autorité du Pape. La lutte de ce parti contre Fénelon eut un caractère Gallican très-prononcé. Nous désirons le démontrer dans les articles suivants.

ALGAR GRIVEAU.



 Histoire de la Philosophie.

LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

LA MORALE EN SOI.

 3^e ARTICLE ¹.

Connaissance certaine du bien et du mal; insuffisance de la conscience humaine à faire le bien; enseignement de S. Augustin; aveu d'un larron. — Point de devoir sans l'autorité divine; nécessité du dogme. Ruse de l'orgueil philosophique pour y échapper. — La morale changée en *moralité*.

D'où vient qu'un mot vide de sens, une apparence d'idée, qui n'a jamais réformé les mœurs de personne, s'est vu prôner comme une des plus utiles découvertes du génie humain? C'est que cette invention de Socrate, cette *morale-principe*, ou *morale en soi*, semblait répondre de la manière la plus commode et la plus flatteuse au plus noble besoin de l'âme, le goût du bien et du vrai. Ce goût naturel et le discernement nécessaire à le diriger sont deux facultés incontestables. Est-on jamais obligé d'expliquer à un enfant ce que c'est que le bien et le mal, la vérité et le mensonge? On lui dit: « Ceci est bien, » ceci est mal; on doit toujours parler avec vérité, il ne faut » jamais mentir; » cela suffit, il comprend que le mal est le contraire du bien, que le mensonge est le contraire de la vérité, mais on ne lui définit point le bien et la vérité; on en serait même un peu embarrassé. Il fallait certes un vif sentiment du bien chez les païens qui se faisaient chrétiens, pour le reconnaître dans l'enseignement évangélique et pour y conformer leur vie, y puisant à l'envi avec la même ardeur, les uns l'innocence virginale, comme une Potamienne, une Cécile, un Valérien, les autres le repentir et la réparation, comme un Cyprien d'Antioche, une Afra, une Thaïs, et tous jusqu'à l'héroïsme du martyr. Cette manifestation de conscience se produit même dans une inclination, une conduite tout opposée. Ni les menteurs ni les larrons ne veulent être trompés, ni frustrés; les plus iniques oppresseurs réclament contre la

¹ Voir le 2^e article, au N^o précédent, tome ix, p. 348.

spoliation et l'injustice, quand leurs intérêts y sont lésés ; ce qui parachève la démonstration de notre intelligence par celle de notre libre arbitre, sans lequel il n'y aurait ni responsabilité ni mérite. Saint Augustin pense là-dessus tout autrement que le poète Horace ¹ ; il en appelle à notre propre témoignage : « Quel est, dit-il, celui qui, interrogé sur la justice et sans intérêt présent, ne réponde ce qui est juste ? » Car la vérité a écrit dans nos propres cœurs par la main de notre Créateur : ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui. Nul n'a pu ignorer cela même avant que la loi fût donnée, afin qu'il y eût de quoi juger ceux-là même auxquels la loi n'avait pas été donnée... car l'interrogation sera prise dans les pensées de l'impie ². Où il y a une interrogation, il y a loi. Mais parce que les hommes, dans le goût des choses extérieures, sont sortis d'eux-mêmes, il leur a été donnée une loi expresse, non qu'elle ne fût pas écrite dans les cœurs, mais parce que tu étais fugitif de ton propre cœur, pour te saisir et te ramener intérieurement à toi-même... Le vol est-il bon ? — Non. — Je demande encore : l'adultère est-il bon ? — Tous crient : non. — Le meurtre est-il bon ? — Tous crient qu'ils le détestent. Ou si tu ne l'avoues pas encore, voici qu'un autre convoite ta possession ; si cela te plaît, réponds comme tu voudras... Semblablement quant aux bons offices, il ne s'agit pas seulement de ne pas nuire, mais de ne pas secourir ni donner. On interroge tout affamé : tu souffres la faim ? Un autre a du pain, et il en abonde au delà de ce qui lui suffirait ; il sait que tu en manques et il ne t'en donne pas. Cela te déplaît à toi affamé... Tu estimes de même la bonne foi plus que l'or ; tu as parlé selon la justice... mais Dieu ordonne contrairement à l'avarice, et l'avarice ordonne contrairement à Dieu... Apprends par l'épreuve ce que tu n'as pas voulu apprendre par le précepte... Voilà que tu penses à nier un dépôt d'argent... Je t'avais demandé tout à l'heure

¹ *Enarr. in Psalm. 36, concio 2^a* (homo) accipit amplius, id est, mentem quæ possit intelligere, quæ possit capere veritatem, quæ possit justum ab injusto discernere, quæ possit indagare, desiderare creatorem, laudare et laudare illi.

² *Sapientia, I, 9* : in cogitationibus enim impii interrogatio erit.

» ce qui est plus précieux et meilleur : l'argent ou la bonne
 » foi ? Pourquoi parles-tu d'une manière et agis-tu de l'au-
 » tre ?... Tu n'as pas jugé comme tu as parlé ; tu as dit vrai et
 » tu as jugé faussement... Si en effet vous professez vraiment
 » la justice, jugez avec droiture. *Si enim utique vere justitiam*
 » *loquimini, recta judicate* ¹. »

Voilà la nature prise sur le fait. J'y puis ajouter un trait de conscience plus frappant encore. Il y eut à Paris, de 1814 à 1830, une *Société de bonnes œuvres* qui avait pour objet de maintenir les pratiques de la foi chez les ramoneurs, de visiter les malades dans les hôpitaux et les prisonniers dans les diverses maisons de détention, y compris Bicêtre. Un jour, à *la Force*, qui renfermait tous les *prévenus*, l'un de ceux-ci, beau parleur, qui avait été pris en flagrant délit, la main dans un sac d'argent, s'avisa de proposer ses difficultés contre le libre arbitre au missionnaire laïque, après l'instruction faite sur ce sujet : il prétendait se justifier par un penchant fatal, renvoyant ainsi la cause de ses habitudes vicieuses et de son larcin à Dieu lui-même. Pendant que le missionnaire lui remontrait le faux de son argumentation puérile, un autre prévenu, dans le groupe formé autour des deux interlocuteurs, regardait en riant son compagnon et lui disait à demi-voix : « Sans
 » doute, mon ami, c'est la faute du bon Dieu ; c'est le bon
 » Dieu qui t'a mis la main dans le sac ; cela n'empêche pas
 » que tu as dix ans de galère, et ce n'est pas le bon Dieu qui
 » les fera pour toi. » Ce même franc larron ajoutait ainsi plaisamment aux motifs qui amenaient les visiteurs chrétiens : « Et puis, disait-il, ne faut-il pas compter le plaisir de
 » se trouver avec d'honnêtes gens ? »

Ce n'est donc pas l'ignorance mais la triste science du mal qui nous porte au mal, contrairement à la doctrine socratique. Platon disait avec la même profondeur de niaiserie : « Les
 » méchants sont malheureux dans la prospérité, et la vertu
 » est heureuse même dans la persécution et l'oubli par la
 » puissance des immortelles *idées* de justice et de vérité ². »
 Le monde est plein de gens qui ne demandent pas mieux que

¹ *Psalm.* 57, v. 1 : S. Aug., *Enarrat. in Psalm.* 57.

² *Anacharsis*, c. 54.

d'être malheureux et ignorants comme l'entendaient Platon et Socrate. Cette opposition continuelle entre notre entendement et notre volonté, cette difficulté intime, avouée par Ovide, comme par saint Paul, se présente à nous tous les jours aussi évidente qu'insoluble à la pauvre raison. Le génie de Socrate et de Platon n'y a pas vu plus clair que les intelligences les plus grossières. Il en est du bien comme du beau qui subit les plus stupides variations du goût; chez les sauvages et les nègres, les femmes surtout croient s'embellir par le tatouage et les plus ridicules affublements.

Il n'est que trop certain, nous sommes une nature défectueuse, déchue; notre entendement si obscurci, notre volonté si débile et irrésolue, se tiraillent sans cesse et se dépravent mutuellement. C'est l'histoire de toutes les générations et de tous les jours. Il ne suffit pas de nous proposer le bien et d'en conclure le devoir; en appeler à notre raison *éclairée*, c'est ne rien dire. Qu'est-ce que le devoir sinon une loi? Qu'est-ce qu'une raison *éclairée* sinon une raison conforme à la loi? *Et qui peut donc imposer la loi sinon l'autorité divine?* Cela n'a jamais fait un doute avant qu'il y eût des philosophes, ni hors des philosophes depuis qu'il y en a. Partout, en tous temps, chez toutes les nations, on n'a voulu dépendre que d'une volonté divine. Cette disposition naturelle et le fonds commun de premières vérités, qui se retrouve plus manifestement dans toutes les religions, à mesure qu'on explore les antiquités, ne peuvent s'infirmes par l'absurde diversité des fables et des cérémonies païennes. Et c'est précisément la honte de la philosophie d'avoir accepté, favorisé, avec Platon, Aristote et tant d'autres fameux esprits les abjectes stupidités de l'idolâtrie, de les avoir défendues jusqu'à la fureur avec Celsus, Fronton, Plotin, Porphyre, Julien l'Apostat. Si l'on prétendait les justifier en affirmant qu'ils n'en étaient pas dupes, ce serait encore pis. Soit illusion soit artifice, ils n'ont pas moins prouvé par là qu'ils ne sentaient en eux ni droit ni moyen d'imposer une règle de vie; qu'il y faut un pouvoir supérieur à la plus haute raison. En un mot, nul n'a jamais conçu d'autre mobile de sa conduite que ce qu'il a cru touchant l'origine et la destinée humaine. Et que font nos plus superbes raisonneurs eux-

mêmes, y compris l'athée, le pyrrhonien, sinon de chercher leur genre de vie et leur morale dans une *Genèse* de leur invention ou de leur goût? La négation athée ou sceptique, contrainte de s'affirmer au moins comme système, et déduisant de la matière ou du doute l'affranchissement de toute obligation, atteste encore fatalement *que la morale est une conséquence, non un principe*, et qu'elle tient absolument à la doctrine, dont elle reçoit sa forme et son esprit.

Nous avons enfin devant les yeux un fait sans contestation possible. Tandis que toutes les autres religions ne présentent et ne possèdent que des cérémonies ridicules, des préceptes vides, la religion Judaïque seule autrefois et la religion Catholique seule depuis, ont proposé, possédé, proclamé une morale positive, une règle fixe et efficace de vie pratique. Cette supériorité de l'Eglise, ce privilège unique, quand on y réfléchit, serait à la rigueur une démonstration suffisante de sa vérité. Les philosophes modernes affectent de louer la morale de l'Eglise comme la plus parfaite, en insinuant que l'essence du Christianisme est là; que le reste, spécialement le dogme, importe peu. Tout au contraire il en faudrait conclure l'importance absolue du dogme et la perfection de la doctrine, qui produit une morale parfaite. Il y a une si intime correspondance de la doctrine à la morale, qu'on ne peut toucher à un seul dogme, à un seul sacrement sans que la morale en éprouve un ébranlement entier. Nous ne pouvons nous connaître nous-mêmes ni nous amender que par la doctrine catholique.

La méthode de Socrate n'a jamais servi à l'amendement de personne. Pourquoi donc la philosophie s'y attache-t-elle si obstinément? C'est que *cette méthode fait la morale exclusivement rationnelle, indépendante conséquemment, et la philosophie autonome*. C'est bien ainsi que la philosophie l'entend et, à son sens, la religion n'étant plus défluitivement qu'une affaire de goût et d'opinion, la morale, dégagée enfin des entraves du culte et des ténèbres de la croyance, demeure à jamais souveraine, assise sur la notion de la justice comme sur un trône inébranlable. En sorte « qu'on ne va pas de la » morale à la religion, mais de la religion à la morale, qui en » est la base nécessaire. Car c'est la loi du devoir qui révèle la

» justice de la volonté divine, et, une fois Dieu conçu, on ne peut pas ne pas concevoir que le principe absolu du mérite et du démerite ne *soumette pas* Dieu lui-même à son empire; » en foi de quoi, la philosophie impose à Dieu l'obligation de *rétablir l'harmonie légitime du bonheur et de la vertu troublée ici-bas par la causalité externe*¹. Toujours la même prétention tournant dans le même galimatias.

Jamais la philosophie n'avait pris un ton si haut et si assuré. Combien de braves gens auront senti fièrement gonfler et déborder en eux-mêmes la dignité intrinsèque de la nature humaine, à cette grave sommation qui remet si bien Dieu à sa place et traite de pair avec lui! Et pourtant qu'y a-t-il au fond de ce pathos métaphysique? Quoi de plus risible que cette naïveté d'outrecuidance qui s' imagine aborder et pénétrer le mystère de l'Infini par cette oraculeuse ratiocination sur l'idée du devoir et de la justice, comme un pensionnaire des *Petites-Maisons*, qui se croyait porté dans les airs par la bulle de savon qu'il enflait de son souffle au bout d'un brin de paille? Car qu'est-ce que la loi du devoir sinon la justice? Et qu'est-ce que la justice sinon *la volonté de Dieu*, l'Être existant par lui-même, la sainteté par essence; ce qui dit tout. Parce que nous avons l'idée claire de la justice, s'ensuit-il que la justice soit autre chose que Dieu même? Qu'est-ce qu'une idée sinon la conception d'une intelligence à laquelle cette idée appartient, qui la communique, la divulgue comme il lui plaît? Nulle idée conçue ou reçue n'existe hors de l'intelligence, qui la conçoit ou la reçoit. Comment donc une idée serait-elle un principe absolu sans une volonté souveraine qui la dicte et des intelligences inférieures, sujettes, qui puissent y adhérer? Se figure-t-on une idée en l'air, indépendante de Dieu et, qui pis est, au-dessus de Dieu, et Dieu soumis à l'empire d'une abstraction, d'une chose qui ne peut exister hors de lui et sans lui?

Le devoir vient de la loi et la loi vient de Dieu, parce que Dieu est la justice, comme il est la puissance, la charité, la vérité et la vie. C'est ce que dit l'Écriture sainte : « Gardez » tous mes préceptes et toutes mes lois et accomplissez-les.

¹ M. Cousin, *Programme des cours de philosophie*, 1817.

» *Je suis le Seigneur* ¹. » Cela ne se peut comprendre autrement; Bossuet en rend témoignage : « C'est à cause de sa vérité que Dieu est la loi éternelle qui règle toutes les créatures intelligentes. » Il dit encore : Que l'orgueil est la plus grande offense envers Dieu « parce que nous lui voulons ressembler » dans l'honneur et l'indépendance en prenant notre volonté pour loi souveraine, comme lui-même n'a point d'autre loi que sa volonté absolue. » Et Bourdaloue : « Ce seul nom d'un Dieu, maître de l'univers, s'autorisant de ce suprême domaine pour porter ses lois, ne les fondant sur rien autre chose sinon qu'il est le Seigneur... répondrait à toutes les difficultés que la prudence humaine pourrait former au préjudice de ses droits ². »

C'est donc le dernier degré de l'orgueil, et par conséquent de la niaiserie, que de nous donner une *idée* pour un *principe*, de séparer de Dieu la justice et de la religion la morale. Un magistrat de municipe adressait un jour, dans une harangue, cette recommandation aux enfants d'une école chrétienne : « Honorez votre père et votre mère, dit l'Évangile, et l'Évangile a raison. » Il serait fort étonnant, ce semble, que l'Évangile n'eût pas raison, que la parole de la raison infinie n'eût pas raison; la phrase municipale néanmoins suppose que cela pourrait être, en plaçant la raison d'un côté et de l'autre la religion, même un peu plus bas, en sorte qu'on ne devrait écouter l'Évangile que pour sa conformité à la raison. Et voilà les lourderies qu'on entend depuis que la raison, par décret philosophique, a son domaine à part, sa morale en soi, la *morale laïque*, selon le mot célèbre d'un académicien, ci-devant homme d'Etat, et qu'elle s'est émancipée jusqu'à s'arroger le droit d'approuver l'Évangile et d'y poser son estampille.

¹ *Lévitique*, xviii, xix, v. 37 : Custodite omnia præcepta mea et universa iudicia et facite ea. *Ego Dominus*. — Cette raison, *ego Dominus*, est répétée presque à tous les versets des deux chapitres; *Sap.* xii, 16 : Virtus tua enim iustitiæ initium est.

² Bossuet, *Sermon* pour le 3^e dimanche après la Pentecôte, d'après S. Thomas, *Somme*, quæst. 93, art. 2; 1^{er} *sermon* pour l'Annonciation, 1^{er} point. Bourdaloue, 3^e *sermon* pour la Purification, 2^e partie. Voy. aussi S. Augustin, in *Psalm.* 70, sermo 2, n^o 6.

Mais ce qui confond d'étonnement, c'est que des Catholiques de profession se laissent prendre à cette impie et imbécile pipée, et qu'ils croient nécessaire, dans leurs protestations publiques et leurs exhortations populaires, d'ajouter exactement à la religion la *morale*, comme complément indispensable. De là un mot de la langue française a été dénaturé par l'acception la plus baroque. On n'entendait autrefois par *moralité* qu'une réflexion morale et le sens moral d'une fable, d'une allégorie, d'un proverbe ; aujourd'hui on l'emploie pour synonyme de bonnes mœurs ; on oppose avec bravade aux gens qui ont de la religion les gens qui ont de la *moralité*. On dit une pensée *morale*, une intention, des habitudes, des qualités *morales* pour une pensée, une intention honnête, des habitudes, des qualités honorables. Beaucoup préfèrent même à la qualification d'honnête homme celle d'homme *moral* ; c'est moins précis, plus fastueux et sans conséquence. Et comme on sent bien que l'incrédulité et la philosophie ne sont point une garantie même auprès des vantards de philosophie et d'incrédulité, plus on est incrédule et philosophe, plus on se targue de *moralité*.

Pour achever cet examen de l'invention Socratique, il reste à connaître l'usage qu'en ont fait les philosophes, quelles maximes et moralités nouvelles a su trouver leur raison *éclairée*

Depuis que la morale est soumise au génie ¹.

Edouard DUMONT.

¹ Palissot, *Comédie des philosophes*, pièce d'ailleurs très-peu comique.

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS
RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,
PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 & 1863.

5^e ARTICLE ¹.

8. — *Progrès dans l'étude des textes perses.* Etudes sur le *Zendavesta* de Zoroastre. — La chronique de Khondémir. — Histoire d'Alexandre. — M. Garcin de Tassy. — M. Lees.

L'application des mêmes méthodes fait sortir aussi de leur obscurité les livres qui composent le *Zendavesta*, mais très-graduellement et avec des difficultés infinies. Les Anglais, qui sont, en général, peu sceptiques, ont, à plusieurs reprises, mis en doute l'authenticité des livres du *Zendavesta* et de la langue zend depuis le *Yaçna* de Burnouf, personne, en Europe, ne s'est plus occupé de ces objections, mais les Zoroastriens de l'Inde paraissent s'être émus en les voyant reproduire par M. Romer, à Bombay, et l'un d'eux, M. *Dhanjibai Framji*, a trouvé nécessaire de les réfuter²; son zèle patriotique l'entraîne même au delà de son but, et jusqu'à vouloir prouver non-seulement que le zend est la langue mère du sanscrit, mais que la langue dans laquelle est écrit le *Desatir* est la langue primitive. Ce livre ne sera pas d'un grand secours pour les études en Europe, mais il est très-curieux comme spécimen des efforts que fait un nombre malheureusement encore restreint d'Orientaux, pour s'initier dans les sciences de l'Europe et comme exemple de la difficulté qu'ils éprouvent à suivre les méthodes et à se pénétrer de l'esprit de la critique européenne. M. Framji aime à s'appuyer sur les résultats auxquels on est arrivé en Europe, et

¹ Voir le 4^e article, au N^o d'avril, t. ix, p. 311.

² *On the origin and the authenticity of the arian family of languages, the Zendavesta and the Huxvarash*, by Dhanjibai Framji. Bombay, mois de Zoroastre 2251 (1861), in-8^o (xxii et 180 pages et 3 planches d'inscription en pehlivi).

des lectures très-étendues lui en fournissent amplement les moyens; mais, ce qui est étonnant à côté de cette érudition toute européenne, c'est sa facilité à admettre des preuves, et son absence de critique et d'ordre dans l'argumentation. Cela montre combien il est difficile à un Oriental d'arriver à la rigueur des procédés à laquelle la discipline séculaire des écoles a peu à peu accoutumé les Européens, et sans laquelle il n'y a pas de science. C'est là ce qui rend en apparence si inférieures à nous les races orientales, races qui, au fond, nous valent, et, sous bien des rapports, nous sont supérieures; mais elles ont encore à faire un long et rude apprentissage, et il est du devoir de l'Europe de les y aider et encourager, ne fût-ce que comme une indemnité pour toutes les énormités que nous commettons chez elles.

M. *Kossowitch*, à Saint-Petersbourg ¹, a publié le texte, la transcription et la traduction de quatre chapitres du *Zendavesta*, accompagnés d'un commentaire philologique et critique, de la traduction sanscrite de Nerioseng et d'un glossaire en zend et en russe.

M. *Spiegel*, à Erlangen, a publié le troisième et dernier volume de sa traduction du *Zendavesta* ², qui contient les *iescht* ou prières adressées aux anges et aux étoiles, et qui entre plus dans la mythologie des Perses que les grands livres liturgiques et dogmatiques, comme le *Vendidad*. Cela donne occasion à M. Spiegel de traiter, dans une longue introduction, de la mythologie et des personnages moitié historiques, moitié mythiques, qui paraissent dans le *Zendavesta*. Il promet maintenant le commentaire philologique de sa traduction. Son but et son point de vue, dans cette longue série de travaux zoroastriens, sont toujours restés les mêmes; son but est de nous expliquer le *Zendavesta* selon la tradition persane elle-même, contrôlée par les ressources de la critique européenne, pour que l'on ait, avant tout, la base historique d'une expli-

¹ Quatre chapitres du *Zendavesta*, par M. Kossowitch. Saint-Petersbourg, 1861, in-8° (XLIV et 161 pages), en russe.

² *Avesta*, die heiligen Schriften der Parsen, aus dem Grundtext übersetzt, mit steter Rücksicht auf die Tradition von Fr. Spiegel, vol. III. Leipzig, 1863, in-8° (LXXXIII et 274 pages).

cation des textes avec les ressources que la tradition Guèbre peut fournir, sauf à demander après de nouvelles lumières aux études collatérales, surtout à celle des Védas; son point de vue est que les croyances de la race *arienne* n'avaient pas acquis une forme bien définie avant la séparation de la branche qui est devenue la nation des Perses, et que c'est plus tard qu'elles ont trouvé leur forme définitive, d'un côté, dans les *Védas*, de l'autre, dans le *Zendavesta*, de sorte que, partant d'un fonds commun, elles ont eu leur développement séparé.

Cette manière de voir est vivement attaquée par M. *Haug*, à Poona, qui, dans un travail récent¹, insiste de nouveau sur sa théorie, que Zoroastre était un brahmane schismatique de Bactre, et que le *Zendavesta* est dérivé des Védas. On voit bien que l'adoption de cette supposition exercerait une grande influence sur la méthode d'interprétation du *Zendavesta*, qu'elle ajouterait beaucoup à la valeur des rapprochements avec les Védas, et diminuerait comparativement celle des commentaires postérieurs des Guèbres; mais on ne voit pas pourquoi elle rendrait inutile l'étude de ceux-ci, encore moins pourquoi elle rendrait si acerbe la polémique, et pourquoi une question de ce genre ne pourrait être discutée tranquillement. Le volume de M. *Haug* consiste en quatre essais, qui contiennent une *histoire* des recherches relatives au *Zendavesta*, une *grammaire* de la langue zend, une analyse des livres sacrés des Perses et une exposition concise de l'histoire et du développement de leur religion, conformément aux idées de l'auteur.

J'arrive à la *littérature persane* proprement dite; elle n'a été l'objet que d'un nombre très-limité de travaux, au moins en Europe; car je sais bien qu'il paraît en Perse et dans l'Inde un nombre considérable d'ouvrages de littérature persane en tous genres, mais la difficulté de les obtenir en Europe est très-grande, et quand le hasard les fait tomber entre nos mains, ils sont généralement déjà trop vieux pour pouvoir entrer dans le cadre de ce rapport. C'est ainsi que j'ai reçu, il

¹ *Essays on the sacred language, writings and religion of the Parsees*, by Fr. M. Haug. Bombay, 1862, in-8° (269 pages).

y a peu de jours, une édition de la grande *Chronique universelle de Khondémir*, qui a paru à Bombay en 1857¹, et que j'avais en vain demandée. Ces éditions ont beaucoup d'inconvénients, elles sont, en général, lithographiées en caractères très-fins, d'une écriture très-serrée, de sorte que l'œil se perd dans ces longues pages et lignes où il ne distingue que difficilement la séparation des mots; en général, l'éditeur fait simplement reproduire un manuscrit sans se donner la peine de le corriger avant l'impression et de le revoir sur épreuve. On trouve des éditions dans lesquelles des variantes, ou notes marginales, indiquent un certain soin critique, mais c'est assez rare; ainsi, il a paru en Perse peut-être vingt éditions du *Mesnewi* de Djelaleddin, mais il n'y en a qu'une qui soit faite avec la connaissance et le soin qu'exige un pareil ouvrage; ensuite, le tirage est souvent très-défectueux et rend la lecture pénible et partiellement impossible; enfin, ces ouvrages, tirés à petit nombre et vendus dans les bazars de la manière la plus irrégulière, disparaissent bientôt et deviennent introuvables. Les éditions imprimées en caractères typographiques à Téhéran sont exemptes de la plupart de ces défauts; elles sont fort belles et généralement correctes; le *Hakk al Yakin*, le *Heyet al Koloub*², et autres, sont de beaux livres, bien imprimés et bien revus; malheureusement ils sont plus chers que les éditions lithographiées, et les Persans se contentent de celles-ci. Mais avec tous leurs défauts, il serait heureux pour les études orientales en Europe, qu'on pût se les procurer, car elles nous fourniraient après tout des textes très-nombreux et souvent d'une étendue telle, qu'on ne

¹ *The Habîb-os-Sear*, published by Aga Mahomed Hosine Kashaney. Bombay, 1857, 2 vol. in-fol. (lithographié). Il y a une autre édition, qui a paru à Téhéran, aussi en lithographie, en 1854, en un gros vol. in-fol. d'une écriture très-serrée; elle porte sur les marges quelques corrections et variantes.

² Le fait suivant peut servir à donner une idée de la multiplicité des éditions qui paraissent en Perse, même d'ouvrages d'une grande étendue. J'avais demandé à Téhéran le *Heyet al Koloub*, et j'ai reçu à la fin un exemplaire composé ainsi: le premier volume est d'une édition lithographiée, petit in-folio; le second, d'une belle édition typographiée, in-4°; le troisième, d'une édition in-folio très-grand, lithographiée. Cet exemplaire a été acheté à Téhéran même, où toutes ces éditions avaient paru.

pensera peut-être jamais chez nous à les publier. Il est possible que l'on entreprenne en Europe une édition critique du *Mesnewi*; mais qui pourrait entreprendre une édition de Mirkhond, de Khondémir, du *Heyat al Koloub*, et plus encore d'une quantité d'ouvrages moins connus et néanmoins d'une certaine importance? Ainsi, il a paru à Téhéran une *histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand*¹, dans un énorme volume in-folio, de l'écriture la plus serrée; il serait insensé de vouloir reproduire un pareil livre en Europe, mais il n'est pas moins curieux pour ceux qui suivent l'histoire de la fable et de la tradition populaire. Il serait à désirer que ce livre se conservât dans les bibliothèques publiques en Europe, mais il serait probablement déjà difficile de le trouver en Perse. Même des ouvrages bien plus sérieux et destinés à plus de personnes, comme le *dictionnaire* intitulé *Behar-i-Adjem*², qui ne sont pas de nature à être reproduits en Europe, mais devraient être très-accessibles aux savants, sont presque introuvables. Des relations de librairie plus fréquentes et plus suivies mettront fin à cet état de choses pour les ouvrages qui paraissent dans l'Inde et en Égypte; quant à ceux qui se publient en Perse, nous serons probablement encore longtemps livrés au hasard et à des occasions rares et accidentelles. Mais je reviens aux ouvrages persans publiés en Europe.

M. de *Rosenzweig*, à Vienne, a fait paraître le second et dernier volume de son *édition de Hafiz*³. Il n'y a rien à dire sur le texte, qui est la reproduction exacte et correcte de la rédaction adoptée par Soudi. Je ne sais d'où vient cette rédaction qui est généralement suivie en Turquie, mais qui diffère considérablement des diverses rédactions que l'on trouve dans les manuscrits et éditions qui nous viennent de la Perse et de l'Inde. L'ordre dans lequel les odes sont placées, leur nombre,

¹ *Iskander-nameh*, en sept parties, faisant un très-grand et très-gros volume, orné de vignettes d'un étrange aspect. Téhéran, 1851, in-fol.

² *Behar-i-Adjem*. Calcutta, 1853, 2 vol. in-fol.

³ *Der Divan des grossen lyrischen Dichters Hafiz*, im persischen Original herausgegeben, ins deutsche übersezt und mit Anmerkungen versehen von Vincenz Ritter v. Rosenzweig-Schwannau, vol. II. Vienne, 1863, in-8° (595 pag.).

l'ordre et le nombre des vers dans une grande partie des odes, enfin, les variantes dans les vers communs à toutes les rédactions, diffèrent extrêmement, et je ne sais s'il existe des matériaux suffisants pour un travail critique qui permettrait d'établir un texte authentique. M. de Rosenzweig, ayant adopté la rédaction de Soudi, suit naturellement aussi l'interprétation de ce commentateur, qui est en général très-exact. Tout ce qu'on pourrait lui reprocher serait de pencher un peu trop vers le sens mystique, dans les passages innombrables où le texte de Hafiz laisse le lecteur dans l'incertitude, ne sachant si l'auteur parle des passions humaines, ou de l'ardeur avec laquelle l'initié poursuit la réunion de son âme avec Dieu. Cette manière d'interpréter Hafiz répond à une tendance naturelle des musulmans pieux, qui réprouvent la légèreté apparente du poète et ne voudraient pourtant pas se priver du plaisir de le lire. Ma propre impression est que Hafiz était un esprit tout lyrique, avec un sentiment très-vif de la nature. Dans un autre milieu, il eût été un Anacréon exquis; mais élevé au milieu d'une société où le mysticisme était universellement reçu par tous les esprits cultivés, il s'en pénétra et s'en fit comme une seconde nature. De là ce mélange de pensées qui nous embarrasse d'autant plus que peut-être lui-même ne distinguait plus toujours les deux sentiments, si divers dans leur origine, qui l'agitaient. Quoi qu'il en soit, Hafiz et Sadi resteront toujours les représentants les plus parfaits, chacun dans son genre, de cet esprit facile, souvent profond et toujours gracieux des Persans, et il est heureux que M. de Rosenzweig présente Hafiz au monde littéraire européen dans une traduction fidèle et élégante, dans laquelle il a su vaincre avec un rare bonheur les difficultés d'une traduction métrique.

M. *Garcin de Tassy* a publié la traduction du *Mantic al Thair* de Ferededdin Attar¹, dont il avait fait imprimer le texte il y a quelques années. Ici nous avons devant nous un mystique de race pure, un des auteurs soufis les plus goûtés des Persans. L'auteur nous représente les hommes sous l'image

¹ *Mantic Uttair*, ou le Langage des oiseaux, poème de philosophie religieuse, traduit du persan de Farid uddin Attar, par M. Garcin de Tassy. Paris, 1863, in-8° (xi et 264 pages).

des oiseaux, qui se réunissent pour se rendre auprès du Simourgh, et leur voyage nous peint les hésitations et les dangers qui entourent l'âme humaine aspirant à sa réunion avec Dieu. Les oiseaux se mettent sous la direction de la Huppe, l'oiseau favori de Salomon, et elle les soutient dans leurs défaillances, leur démontre leurs vices par une suite de discours, de récits et de paraboles, et conduit à la fin auprès du Simourgh le petit nombre de ceux qui ne succombent pas aux dangers et aux fatigues de la route. Cette longue allégorie a probablement pour but de dépouiller de son aridité la doctrine des Soufis sur les progrès que l'âme doit faire pour s'approcher de Dieu, et à la fin s'absorber en lui; progrès dont ils ont fixé les différentes stations et défini les degrés par une analyse psychologique et presque scientifique de l'extase. Ferrededdin Attar, qui écrivait pour le public et non pas seulement pour les élus, a sans doute voulu faciliter à ses lecteurs l'intelligence de la doctrine, par la mise en scène assez habile des oiseaux et de leurs caractères différents, et par les nombreuses anecdotes au moyen desquelles il élucide les points de théorie qu'il énonce. Ce n'est pas un penseur aussi profond que Djelaleddin Roumi, mais c'est un homme convaincu, qui, dans tous ses ouvrages, prêche la morale et l'application du soufisme, plutôt que les points abstraits de la doctrine, et qui a eu une grande influence sur les esprits en Perse.

M. Lees, à Calcutta, a fait paraître la fin du texte de l'*Histoire du roi de Delhi, Firouz Toghluk*, de la dynastie de Khiljijis, par Zin-eddin Barni¹. C'est un des ouvrages que M. Elliot avait désignés pour être compris dans la grande collection d'historiens de l'Inde qu'il avait projetée, et cette biographie est très-digne d'être connue, car Firouz était un des meilleurs princes qui aient gouverné à Dehli. Il a employé son long règne (de l'an 1351 à 1387) à ouvrir de nombreux canaux dans l'Inde supérieure, à réduire l'impôt sur les terres, à abolir la pénalité atroce que la tyrannie de ses prédécesseurs avait introduite, et à répandre l'instruction publique. Se trouvant affaibli

¹ *The Tarikhi Ferozshahi of Zin al Din Barni*, edited by Salyid Ahmed Khan under the superintendence of Capt. Nassau Lees. Calcutta, 1862, in-8° (l'ouvrage entier a 602 pages, il fait partie de la *Bibliotheca indica*).

par l'âge, il donna sa démission; mais une guerre civile éclata, le peuple alla chercher le vieux roi et le plaça entre les armées, ce qui fit à l'instant cesser la révolte; aussitôt qu'il eut pourvu à la tranquillité publique, il résigna de nouveau et mourut bientôt après. Il a écrit l'histoire de sa vie; je ne sais si ce livre existe, mais on a toujours considéré cette histoire comme la source principale de la Chronique de Barni, et c'est cette chronique dont M. Lees vient de terminer l'édition. L'éditeur promet pour plus tard une notice sur cet historien et son œuvre.

M. Nassau Lees a fait encore imprimer la *Vie de Masaud* par Baïhaki qui avait été préparée par feu M. Morley, et, après sa mort prématurée, adoptée pour la *Bibliotheca indica* ¹. Le dernier cahier de ce volume a paru, mais sans contenir un seul mot d'introduction ou d'éclaircissements d'aucun genre sur l'auteur et sur les manuscrits dont les éditeurs se sont servis; nous apprenons seulement par le titre que cette *Vie de Masaud* n'est qu'une partie détachée d'un ouvrage plus général qui paraît aussi contenir la vie des prédécesseurs de ce prince sur le trône de Ghaznin. La Société asiatique de Calcutta publie en général des textes sans traduction, et elle en peut donner de très-bonnes raisons: la facilité plus grande dans l'Inde qu'en Europe de faire imprimer des textes et la difficulté plus grande d'obtenir des traductions, ensuite les besoins des Orientaux auxquels elle pourvoit et à qui les traductions sont inutiles, enfin les services incontestables qu'elle rend par ses éditions telles qu'elles sont. Tout cela est vrai; mais serait-ce être trop exigeant que de demander une introduction qui indiquerait au lecteur la nature et l'importance de l'ouvrage et les matériaux qu'on a eus pour sa publication? Dans le cas présent, il n'eût pas été difficile de justifier le choix de l'ouvrage qu'on a fait, car l'époque dont il traite est singulièrement intéressante tant pour l'histoire de l'Inde que pour celle du khalifat, et Baïhaki est un auteur plus intelligent que la plu-

¹ *The Tarikh-i-Baïhaki*, containing the life of Masaud, being the 7th, 8th, 9th and part of the 6th and 10th volumes of the *Tarikh-i-al-i-Sabuktahin* by Abul Fazi al Baïhaki, printed under the supervision of Capt. Nassau Lees. Calcutta, 1862, in-8° (l'ouvrage entier a 868 pages).

part des chroniqueurs; mais si le commencement de l'ouvrage contient réellement la vie de Sébukteguin et de Mahmoud, il serait très-désirable que la Société de Calcutta voulût bien la publier aussi, car la biographie de ces deux princes que nous avons dans le *Tarikhi Yemini* est malheureusement d'un auteur qui fait infiniment plus de cas des phrases rimées et des allitérations que des événements qu'il avait à raconter.

Il n'est venu à ma connaissance qu'un seul travail sur la langue persane; c'est un petit volume de M. Barb sur la *conjugaison du verbe*¹. L'auteur commence par exposer le système du verbe persan et indiquer l'emploi des temps. Cette partie de son livre est pleine d'observations fines et vraies sur les nuances de sens exprimées par les différentes formes de temps, observations que personne ne lira sans plaisir et sans profit. Ensuite il explique l'origine des formes verbales en persan. Il s'élève contre l'application au persan des règles que la grammaire comparée a adoptées pour expliquer ces formes, et maintient avec grande raison que chaque langue doit être d'abord étudiée selon ses propres procédés et les règles d'euphonie qu'elle suit, avant qu'on puisse lui faire l'application d'une règle générale tirée des procédés d'autres membres de cette famille. Il n'admet point que l'origine des formes verbales du persan soit à chercher dans l'agglutination des formes du verbe *être* avec les racines des verbes, comme le fait M. Bopp et son école. Il cherche au contraire à établir que les formes verbales en persan proviennent uniquement et directement de l'agglutination du pronom personnel avec les racines des verbes. C'est une matière pleine de difficultés, mais je doute que l'explication des formes verbales persanes que M. Barb nous offre soit acceptée. Il me paraît qu'en elle-même et abstraction faite de toute analogie avec d'autres langues indo-européennes, cette théorie oblige à trop de concessions sur les formes du pronom pour être satisfaisante, et qu'alors la présomption tirée des procédés observés dans les autres langues de la même famille devient irrésistible. Mais

¹ *Ueber die Conjugation des persischen Verbums*, von H. A. Barb. Vienne, 1861, in-8° (118 pages).

quel que soit le sort de cette application particulière du principe de M. Barb, il n'en est pas moins vrai que le contrôle des règles générales de la grammaire comparée d'une famille de langues, par l'étude minutieuse des procédés particuliers et des lois d'euphonie de chaque langue, est une chose très-désirable et qui contribuera nécessairement à donner plus de précision et plus de certitude à la grammaire comparée elle-même...

9. — *Progrès dans la littérature des Afghans*, que l'on prétend descendre des dix tribus d'Israël.

Mais avant de passer à l'Inde, je dois dire quelques mots d'une série d'ouvrages que M. *Raverty* a publiés sur une langue et une littérature bien négligées jusqu'ici, *celle des Afghans*. Se trouvant stationné à Peshawer, il se mit à étudier l'afghan à l'aide d'un natif de Kandahar, composa une *grammaire* et la publia à Calcutta en 1854. Il a continué depuis ce temps ses études et fait paraître une seconde édition de sa *grammaire* ¹, un *dictionnaire* ² et une *chrestomathie* ³. Dans les dissertations qui précèdent sa grammaire et son dictionnaire, l'auteur fait la critique de ceux qui ont parlé avant lui de cette langue, et ont donné des opinions sur son origine, puis il essaye de formuler sa propre théorie. Il croit que les Afghans sont les descendants des *dix tribus*, ce qui est une ancienne fable du pays, mais il ne croit pas pouvoir déterminer à quelle famille leur langue appartient, ce qui montre sur quelle faible base repose ce qu'il dit de l'origine de cette nation. Au reste le vague de ses idées sur la comparaison et la parenté des langues est tel, qu'on ne peut attacher aucune importance à ce qu'il avance sur ce sujet. Ensuite il nous fournit une série de noms d'auteurs qui ont écrit en afghan, et sa chrestomathie contient des extraits de dix ouvrages en

¹ *A Grammar of the Pukhto or Pushto, language of the Afghans, and remarks on the language, literature and descent of the afghan tribes by Captain H. G. Raverty. Londres, 1860, in-4° (36 et 204 pages).*

² *A Dictionary of the Pukhto or Pushto, or language of the Afghans, by Captain Raverty (xxv et 558 pages). Londres, 1860, in-4°.*

³ *The Gutshan-i-Roh, being selections prose and poetical, in the pushto or afghan language, edited by Captain Raverty. Londres, 1860, in-4°.*

prose et en vers. La probabilité est que cette littérature consiste en imitations d'ouvrages persans, et que les chroniques se trouveront en être la partie la plus curieuse. Mais la langue elle-même offre certainement aux études philologiques un problème très-curieux, et il faut rendre grâce à M. Raverty d'avoir publié des matériaux aussi abondants, pendant qu'auparavant on ne possédait réellement que bien peu de renseignements sur cette langue, à l'exception de ce que nous donnait la grammaire de M. Dorn.

Jules MOHL,
de l'Institut.



 Histoire catholique.

LOY DE BEAUMONT.

COUP D'ŒIL SUR LES LIBERTÉS ET LES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE

 Par M. l'abbé DEFOURNY ¹.

Depuis longtemps notre histoire nationale est maltraitée. Le champ de l'histoire de France a été une arène où les partis politiques et les sectes philosophiques sont descendus pour faire triompher leurs opinions particulières, en faisant parler les faits dans leur sens. Souvent on les a déguisés pour les forcer au faux témoignage. L'histoire est devenue un plaidoyer passionné pour une opinion préconçue. Le mal est profond; les sophistes qui s'acharnent au dénigrement du passé sont nombreux. Heureusement, on ne peut détruire les monuments et anéantir les sources. Elles sont là dans les archives des provinces. Elles ne sont pas même toutes compulsées. Les esprits loyaux et sincères y trouveront de quoi réformer les jugements erronés. Déjà la réaction s'est faite; de nobles et puissantes protestations se sont manifestées sur tous les points de l'Europe. Ce seront les histoires particulières qui auront l'honneur de venger la vérité outragée. L'histoire de l'Église, des communautés religieuses; la vie des saints, la monographie des hommes illustres, l'histoire des institutions spéciales, des hospices, le dépouillement des chartes et des actes privés, tout sera compulsé, comparé, approfondi, enfin pesé avec la balance de l'impartiale bonne foi; et lorsque cette longue et patiente étude sera terminée, combien d'histoires générales, aujourd'hui glorieuses de leur renommée trop retentissante, subiront le déshonneur d'une dégradation. Mieux valait l'oubli.

Après l'*Histoire du concile de Trente*, par Pallavicin, des *Variations*, par Bossuet, du *Pape Innocent III*, par Hurter, des *Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, la *Vie des papes*, par Vogt, et tant d'autres.... nous avons la satisfaction de si-

¹ Paris, Victor Palmé, rue Saint-Sulpice, 22.

gnaler aujourd'hui une étude remarquable sur une législation du moyen âge, qui tiendra sa place dans cette série de précieux travaux. M. l'abbé Defourny, curé de Beaumont, offre aujourd'hui au public un texte correct de la Loi de Beaumont en Argonne, qui a si heureusement régi un grand nombre de villes et de provinces depuis le 12^e siècle. Il l'accompagne et l'éclaircit par un grand nombre de faits, de pièces authentiques et inédites. Il interroge si bien les lieux et les monuments que sa patience a trouvés, et que sa sagacité sait faire parler, qu'il fait revivre aux yeux du lecteur charmé les générations du moyen âge. On les voit agir dans la vie privée, on pénètre dans leurs demeures ; on voit les sujets de contestation des habitants, les occupations de la paix et celles de la guerre.

Mais, la véritable bonne fortune de l'ouvrage, c'est de reproduire, au 19^e siècle en France, soixante et dix ans après que les institutions constitutionnelles y fonctionnent, une législation de 1180, qui, dans la plupart de ses dispositions, est plus libérale que ce que nous admirons comme une nouveauté. M. Augustin Thierry avoue avec regret que Beaumont a perdu les libertés communales de ses pères, et M. Guizot affirme que sa loi fut une des plus libérales du moyen âge. Mais personne n'en avait fait connaître les heureuses combinaisons et la profonde sagesse.

Pour nous, dit l'auteur, nous l'avons étudiée avec soin dans ses détails et sur les lieux où elle fut donnée et appliquée. Nous affirmons à notre tour qu'elle justifie pleinement les appréciations de ceux qui en ont fait le plus grand éloge.

Toutes les fonctions sont données aux élus du peuple : administrateurs, juges, officiers ministériels, tous sont soumis à l'élection, et le suffrage est universel et annuel. Tous sont électeurs, même les étrangers, dès qu'ils ont acquis le droit de bourgeoisie au prix d'une insignifiante cote personnelle.

Soit qu'il s'agisse du gouvernement de la chose publique, soit que l'on considère l'état des personnes, aucune république n'a jamais donné un spectacle plus satisfaisant de ce que nos voisins d'outre-mer appellent *self-government*, c'est-à-dire une liberté s'harmonisant avec l'amour de l'autorité, et

l'empire respecté des lois. Aussi, le grand et redoutable problème qui est encore à résoudre de notre temps, il faut bien le dire, était résolu il y a sept siècles, non-seulement à Beaumont, mais à Verdun, à Montmédy, à Chiny, à Morville, à Neufchâteau, à Virton, à Luxembourg, à Longwi, dans le duché de Bar, à Nancy, à Lunéville, à Saint-Nicolas-de-Port, et dans 107 bourgs et villages, c'est-à-dire sur le territoire de plusieurs de nos départements; et cela a duré pendant 500 ans.

N'est-ce pas là, s'écrie M. Defourny, la réalisation d'une utopie, de ce qu'on a rêvé de plus parfait en matière de gouvernement libéral? Saint Thomas, le grand penseur de ce siècle, donnait la théorie du gouvernement constitutionnel (qui, parmi les modernes, lui en a fait honneur?), et ces bourgeois de Beaumont, avec Guillaume, archevêque de Reims, le mettent en exécution. La condition des terres suit l'état des personnes. L'archevêque de Reims était le suzerain; mais lisez attentivement la loi de Beaumont, et vous verrez que cette terre est plus indépendante de son seigneur que la propriété du 19^e siècle ne l'est de l'État; que les redevances sont moins lourdes, et les conditions fiscales moins gênantes.

Je n'essaie pas d'analyser le commentaire du savant abbé sur les caractères spéciaux de la propriété des forêts, sur le droit de vaine pâture, sur la pêche et la chasse. Le lecteur trouvera sur tous ces points des considérations d'un ordre élevé, qui démontrent que nos pères ont été, grâce aux lumières de l'Évangile, des penseurs plus profonds et plus prévoyants que les légistes de notre temps. Il faut cependant que nous citions une page de ce brillant commentaire :

« Pourquoi dans notre guillelmine, dit l'auteur, les prairies naturelles payent-elles une redevance insignifiante, et pourquoi les rivières et les forêts n'en payent-elles aucune? Ici l'horizon s'agrandit, et le fait, d'abord particulier au législateur rémois, prend la proportion d'un fait général. On voit, en effet, ordinairement dans toutes les chartes, le seigneur, ou hautpropriétaire, faire abandon gratuit de tout ou partie de la jouissance des forêts et des eaux. Les moins généreux accordent aux bourgeois, manants et habitants,

» les bois dits de neuf espèces, et le bois à bâtir et à brûler.
 » Les prairies naturelles payent généralement peu, et partant,
 » il y en a une quantité assez considérable, désignée sous le
 » nom d'*aisance*, d'*aisements communs*, qui ne payent absolu-
 » ment rien.

» En essayant de se rendre compte de ce fait général, et en
 » recherchant les idées qu'il représente, on remarque d'abord
 » que toutes ces choses, si libéralement données aux popula-
 » tions, sont les produits les plus spontanés de la création :
 » forêts, rivières, prairies naturelles. Il semble que ces hauts
 » et fiers barons, ces tyranneaux, comme on les a appelés si
 » souvent, et quelquefois sans doute, avec des motifs trop lé-
 » gitimes, sont tous d'accord ici pour être de doux et géné-
 » reux seigneurs, un peu communistes. Ils paraissent profes-
 » ser unanimement cette doctrine que : la jouissance des cho-
 » ses immobilières dont les fruits spontanés demandent le
 » moins l'intervention du travail humain, ne leur appartient
 » pas exclusivement ; au contraire, qu'elle appartient un peu,
 » beaucoup même, à tout le monde. En y réfléchissant mûre-
 » ment, on reconnaît que l'idée qui inspira les dispositions
 » de la Loi de Beaumont relativement à la propriété était toute
 » différente de l'idée païenne et romaine exprimée dans cette
 » formule : droit d'user et d'abuser, *uti et abuti*. Nos pères s'é-
 » taient pénétrés de cette maxime des saints livres : *terram*
 » *dedit filiis hominum*, et ils l'entendaient largement...

» Jamais il n'est entré dans l'esprit du baron chrétien
 » du moyen âge qu'il était le maître, le propriétaire, au sens
 » païen et romain de ce mot, du bois mort et du mort bois de
 » ses forêts, de l'herbe qui croît dans les broussailles; qu'à lui
 » appartenait chaque faine, chaque gland des forêts de son
 » domaine. Quel droit se reconnaît-il donc? un simple droit
 » de seigneur, rien que de haut domaine....

» C'est ainsi que la sagesse de nos pères avait trouvé, dans
 » l'ensemble des idées que l'Évangile lui inspirait sur la pro-
 » priété, le moyen de rendre le paupérisme impossible dans
 » les campagnes. »

On lira avec un égal intérêt les réflexions générales de l'au-
 teur sur la pénalité des lois, et sur la pénalité spéciale de la

Loi de Beaumont ; sur les suicides, la diffamation, le déplacement des bornes. Mais M. Defourny devient particulièrement intéressant dans sa comparaison de la législation actuelle avec celle du 12^e siècle, au point de vue de la fameuse maxime : *Tous les Français sont égaux devant la loi*. Sa critique est en même temps profonde et légère, mordante et logique. Il y a du Montesquieu et du la Bruyère dans ce beau chapitre VI.

Le chapitre VII traite des points suivants : la condition de la femme dans la Loi de Beaumont ; son émancipation véritable, son influence dans la famille, ses droits civils et politiques ; la charité à Beaumont, la maladrerie, hôtel Dieu, soins donnés aux orphelins. Chacun de ces sujets est richement présenté. Ils donnent raison aux belles pages de M. de Châteaubriand et de M. Guizot sur ces intéressantes matières. Ce sont des tableaux pleins de verve et de chaleur, sans que le mouvement de la pensée nuise à leur ingénieuse justice des appréciations.

Ce consciencieux travail se termine par une étude sur l'organisation militaire de cette époque.

Une fois, dans sa longue et heureuse carrière, la cité de Beaumont a été appelée à payer avec courage à la patrie commune, la France, sa dette de sacrifices patriotiques. C'était dans nos désastres sous Charles VI. « En 1375, dit l'auteur, Beaumont était passé, par suite d'un acte d'échange, de la suzeraineté des archevêques de Reims sous celle des rois de France. Moins de cinquante ans après, le seigneur roi est dépossédé de son royaume... Les bourgeois de Beaumont n'admettent point la doctrine du fait accompli. Ils s'en vont bravement en guerre. On dit que Charles VI n'a plus qu'une ville ; on l'appelle le roi de Bourges. Il en a encore deux autres. Peut-être l'ignore-t-il lui-même, comme les historiens l'ont ignoré. D'après la charte, les bourgeois de Beaumont ne sont point tenus de quitter leurs foyers, même pour vingt-quatre heures afin de se joindre à une armée qui n'existe pas, puisque le roi n'en a plus ; mais ils lui en font une. Unis aux Mouzonnais, ils s'avancent jusqu'au cœur de la Champagne, et tourmentent cruellement les Rémois ; enfin, ils se battent résolument pendant quatre ans. Suit ensuite un récit qui aura désormais

sa place marquée dans toutes les histoires générales de notre pays.

Le lecteur comprend, par ce compte rendu, que la Loi de Beaumont dépasse l'intérêt d'une histoire locale. C'est un livre d'une portée plus élevée. Il jette une vive lumière sur des époques des plus intéressantes et des plus défigurées depuis deux siècles. Mais enfin, elle sera réhabilitée, quoique péniblement, et en soulevant le poids de deux ou trois siècles de préjugés.

Les bonnes idées ne sont donc pas d'aujourd'hui, et la France marcha vers l'unité, et fut une, bien plus tôt qu'on ne pense. Autre est l'unité, dit M. Defourny, autre est l'uniformité. L'unité est une agrégation vivante et variée, la centralisation et l'uniformité ne sont qu'une juxtaposition, et une juxtaposition mortelle : sous ce niveau écrasant, disparaissent la variété harmonieuse du corps social, et la personnalité active de ses membres, c'est-à-dire la vie.

En 1849, M. Thiers, tout partisan exagéré qu'il est des idées modernes, effrayé du flot montant de la révolution, s'écriait : « Heureusement pour l'humanité, mais malheureusement » pour notre orgueil, entre toutes les créations imaginables, » les plus importantes ont devancé l'âge présent, et il reste » peu à inventer... C'est en parcourant la suite des institutions existant depuis des siècles que nous avons pu nous » convaincre à quel point cette société, si calomniée, avait été » persévérante, ingénieuse, inventive dans sa bienfaisance. »

M. l'abbé Dufourny est savant, exact dans ses recherches, plein de goût dans l'exposition, lucide dans sa narration, et, quelquefois, il s'élève jusqu'à l'éloquence dans ses appréciations.

L'abbé GAINET,
Curé de Cormontreuil (Marne).



Archéologie chrétienne.

ANALYSE DU BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNEDE M. LE CHEVALIER DE ROSSI.

Il est peu de sciences qui offrent à la fois plus d'attraits et plus d'utilité que l'Archéologie chrétienne, car elle réveille dans notre âme les sentiments les plus nobles, elle nous rappelle les plus glorieux souvenirs, et nous fournit les preuves les plus authentiques de la divinité de notre religion. Les monuments primitifs qui forment son domaine ne sont-ils pas l'histoire de nos pères écrite sur la pierre, sur le marbre, sur le bronze et sur l'airain ? Ces vieilles basiliques, ces oratoires, ces colonnes, ces monastères, ces tombeaux antiques avec leurs inscriptions, disséminés dans nos villes, dans nos bourgs, sur le sommet des montagnes, dans nos vallées, dans nos cryptes, ne sont-ils pas les témoins irrécusables des croyances de nos aïeux, de l'ardeur et de l'énergie de leur foi, et ne suffiraient-ils pas au besoin pour confondre l'audace téméraire de l'hérésie et du rationalisme contemporain, qui nous accusent d'avoir introduit dans notre symbole de nouveaux dogmes ? Mais si nous voyons partout ces vieux témoins de nos croyances, recouverts de la poussière vénérable du temps, c'est à Rome, cœur et centre du catholicisme, à Rome, où Pierre planta sa tente et mourut, où coula le sang de plusieurs millions de martyrs, que nous retrouvons les monuments les plus authentiques, les plus intéressants et les plus nombreux. C'est à Rome, reine du monde, qui donnait asile dans son Panthéon à tous les dieux de la terre que le polythéisme brillait dans toute sa gloire, que Pierre et Paul, les deux plus intrépides athlètes du christianisme, devaient attaquer le polythéisme et arborer sur les débris de ses temples et de ses dieux mutilés, l'étendard du Calvaire. Rome fut donc l'immortel champ de bataille où l'on vit la faiblesse triompher de la force, et le glaive des tyrans vaincus par la mort, s'élever sur les cadavres victorieux des soldats chrétiens.

La lutte fut longue et terrible, et le berceau de l'Église naissante nagea 300 ans dans le sang des martyrs. C'est au fond des Catacombes que les disciples du Christ retrempeaient leur courage dans la prière, agenouillés à côté des corps de leurs frères égorgés dans l'amphithéâtre, et qu'ils descendaient courageusement dans l'arène pour les remplacer dans la lutte, et remporter comme eux de nouveaux triomphes en courbant généreusement la tête sous le fer des bourreaux. On élevait de modestes oratoires en l'honneur de ces héros chrétiens; sur leurs tombeaux des mains inhabiles mais pieuses, gravaient les noms des vainqueurs, traçaient des allégories, des emblèmes, symboles voilés de leurs croyances, gages touchants de leur foi dans une vie meilleure, où des palmes immortelles devaient remplacer les palmes terrestres qui décoraient leurs sépultures. Les vides étaient bientôt remplis, et plus il mourait d'enfants de l'Évangile, plus leur nombre augmentait, ce qui faisait dire à Tertullien : *Sanguis martyrum semen christianorum*.

Les cryptes s'étendirent non-seulement sous Rome, mais dans toute la campagne romaine, et les galeries souterraines qui servaient d'asile aux premiers chrétiens sont innombrables. Les barbares ont profané et pillé à plusieurs reprises leurs sépultures. Des archéologues et des savants distingués ont entrepris à plusieurs époques des travaux considérables, fait des fouilles dans les cryptes les plus célèbres, et mis au jour des inscriptions très-nombreuses et de la plus haute importance. Nous nous contenterons de citer Bosio, Boldetti, Aringhi, le P. Marchi, et deux illustres Français, MM. Perret et d'Agincourt. Néanmoins, le vaste champ de la mort n'a pas été exploré tout entier; plusieurs de ces cimetières primitifs, où reposent les ossements sacrés de nos aïeux dans la foi, creusés dans toutes les directions, n'ont pas dit leur dernier mot, et recèlent encore dans leur sein des trésors inappréciables pour l'antiquité chrétienne, malgré les merveilleuses découvertes qu'ont faites des savants célèbres, et les riches dépouilles qu'on en a retirées pour orner le musée du Vatican. L'immortel Pie IX, qui semble destiné à attacher à son triple diadème tous les rayons de la gloire, a ordonné que

l'on continuât les fouilles dans les Catacombes et sous plusieurs sanctuaires antiques, où les travaux sont couronnés des plus étonnants succès, et amènent tous les jours des découvertes d'une extrême importance.

Pour ce qui concerne la distinction des tombes païennes de celles des chrétiens, la science épigraphique a établi des règles infaillibles qui ne permettent pas de tomber dans l'erreur sur cette matière. Les croix monogrammatiques, le labarum Constantinien, le vase du sang, certaines expressions telles que : *Depositus, depositio, vivas in dormitione, refrigeret, in pace*, etc., sont des preuves incontestables que les tombeaux sur lesquels on les a gravées, renferment les restes des disciples de l'Évangile, car on ne les trouve jamais sur les sépulcres païens.

Le chevalier Jean-Baptiste de Rossi s'occupe avec la plus grande activité des travaux qui se font en ce moment dans Rome souterraine, et son ouvrage colossal des *Inscriptiones urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*, qui contiendra plus de 11,000 inscriptions depuis l'an 71 de Jésus-Christ jusqu'au 6^e siècle, sera un des monuments les plus complets qui existent sur l'épigraphie chrétienne. En attendant qu'il soit terminé, l'éminent archéologue publie à Rome, depuis 1863, en italien et en français, format petit in-folio, son *Bulletin d'archéologie chrétienne*, qui paraît chaque mois et fait connaître les découvertes les plus récentes qui méritent de fixer l'attention des savants. Rome et les Catacombes, il est vrai, sont le champ principal de ses études, mais il parle au besoin de tout ce qui peut intéresser l'antiquité et les origines du christianisme. Complètement consacré à faire revivre la mémoire de nos aïeux dans le Christ, le *Bulletin* de M. de Rossi intéresse tous les lecteurs qui tiennent à connaître l'origine et les progrès de l'art, les témoignages authentiques de la foi des premiers siècles. Des discussions claires et détaillées feront connaître et apprécier la valeur et les résultats des fouilles et découvertes.

Les *Annales*, spécialement destinées à faire connaître tout ce que les sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du Christianisme, ne sont pas restées

étrangères à tout ce qui regarde l'antiquité chrétienne. On trouve disséminés, dans les 69 volumes de sa collection, de nombreux et savants articles sur l'archéologie sacrée. Pour continuer ces travaux, nous nous proposons de reproduire, sous une forme abrégée, ce que le *Bulletin* de M. de Rossi renfermera de plus intéressant. Les nouvelles dépenses qu'entraîneront l'impression des caractères antiques et les planches qui pourront être nécessaires, leur feront comprendre que M. Bonnetty ne recule devant aucun sacrifice pour continuer à faire occuper à son estimable recueil le rang distingué qu'il tient dans le monde savant.

Voici maintenant l'analyse du cahier de janvier 1863, du *Bulletin d'archéologie*.

2. Découverte d'une crypte historique dans le cimetière de Prétextat.

Comme l'a démontré M. de Rossi, il y avait sur la voie Appia trois cimetières chrétiens, nettement distincts l'un de l'autre : celui des *Catacombes*, celui de *Prétextat*, et celui de *S. Callixte*. Le premier s'étend sous l'église de S. Sébastien ; les découvertes des tombeaux des Pontifes et de sainte Cécile, faites en 1854 et en 1856, ne laissent aucun doute sur le troisième ; reste à chercher le second, celui de S. Prétextat. A l'entrée principale de ce dernier, s'offrait aux regards un groupe de deux églises, élevées à ciel ouvert, avec de belles et grandes cryptes souterraines. D'anciens auteurs nous apprennent que ces cryptes célèbres et vénérées, dédiées aux SS. Tiburce, Valérien et Maxime, martyrisés avec sainte Cécile, et à S. Zénon, renfermaient les tombeaux de S. Janvier, l'aîné des fils de sainte Félicité, des SS. Félicissime et Agapit, diacres de S. Sixte ; celui de S. Urbain, qui reposait dans une crypte grande et carrée, et celui du tribun Quirinus, mis à mort sous Adrien. Parmi tous ces saints, le fils de sainte Félicité tenait le premier rang, et on appelait ce cimetière : *Prætextati ad S. Januarium*, comme celui de S. Callixte s'appelait : *Callixti ad S. Sixtum*.

Or, à un mille de Rome, sur cette même voie Appia, dans une vigne, à gauche, ont été trouvés plusieurs fragments de sculptures appartenant à des tombeaux presque tous chré-

tiens; là, subsistent encore les ruines d'un grand édifice circulaire, et d'un autre plus petit de forme rectangulaire. A une courte distance de ces ruines, un escalier de la plus haute antiquité conduit à un cimetière chrétien, dont la découverte remonte à 1848, et sur un des tombeaux qu'il renferme, M. de Rossi a trouvé l'image de S. Sixte, désigné par son nom écrit en lettres latines : **SVSTVM**. Ce cimetière, appelé d'abord de S. Sixte, est celui de Prétextat, comme le prouve la découverte des deux basiliques et de la crypte dont nous allons parler, et qui eut lieu de la manière suivante.

En 1857, les maçons qui travaillaient à réparer les ruines du cimetière de Callixte, manquant de matériaux, en allèrent chercher dans les souterrains contigus à la vigne dont nous avons parlé, et voisins de l'église de S. Urbain. Les ouvriers qui retiraient des briques et des pierres de ces hypogées, s'avancèrent dans ces voies souterraines jusqu'au-dessous de la vigne, où sont les restes des deux basiliques, et pénétrèrent sous une voûte recouverte de peintures. M. de Rossi y pénétra aussi à travers mille décombres, et contempla avec avidité les peintures de cette voûte; l'art et le style en étaient très-beaux. Sur le bord d'une niche, qui coupe en deux l'image du bon Pasteur, la chaux qui cimentait la fermeture conservait en grande partie les lettres qu'on y avait tracées en scellant le tombeau. Des deux premières lettres qu'il aperçut, l'une ressemblait à la moitié d'un **M**, et l'autre était l'i final d'un mot. Il lut ensuite **REFRIGERI**. On sait que dans les anciennes inscriptions chrétiennes, on lit souvent ces mots : *Spiritum tuum Deus refrigeret, tibi Deus refrigeret*; c'était la formule usitée des invocations et des prières pour les âmes des fidèles trépassés. En poursuivant sa lecture, il distingua clairement **JANVARIVM**; ce qui ajoutait encore à la certitude et ce qui prouvait que ce Janvier était bien le martyr tant désiré, c'est qu'on lisait ensuite ces deux noms d'un prix inestimable : **AGATOPVS**, **FELICISSVM**, avec le titre **MARTYRES**, qui s'appliquait aux trois. L'inscription toute entière doit être ainsi restituée :

Spiritum..... AI (c'est la fin d'un nom propre au génitif, par exemple *Maximi refrigeri*, (c'est un idiotisme pour *refrigeret*.) *Januarivm, Agatopus, Felicissimus martyres*, c'est-à-dire : *A l'âme de....*

que les martyrs Janvier, Agatopus et Félicissime donnent le rafraîchissement. »

L'idiotisme *Refrigeri* ne manque pas d'exemples analogues dans des inscriptions bien plus antiques que ce sépulcre chrétien. Ainsi, sur une peinture murale de Pompéï, on lit *vallia, peria* pour *valeat, pereat*¹. Le mot *Agatopus* est mis évidemment pour *Agapitus*, comme on peut s'en convaincre en recherchant les vrais noms des illustres martyrs, diacres de S. Sixte, dans les anciens monuments.

La commission d'archéologie sacrée a ordonné les travaux nécessaires pour déblayer et restaurer la crypte dont M. de Rossi nous donne la description suivante :

» La voûte à arêtes croisées, de forme elliptique, et percée à son point culminant par un lucernaire carré, est un exemple peut-être unique jusqu'ici, pour les cryptes des cimetières suburbains. Ce qui est certainement unique, c'est la gracieuse peinture qui la recouvre. La voûte entière est peinte, et ces peintures sont partagées entre quatre zones... Dans la première, qui est la plus élevée, sont peints des lauriers ; dans la seconde, des ceps de vigne avec leurs fruits ; dans la troisième, des épis de blé ; dans la quatrième, des roses. Dans toutes, à l'exception de la première, on voit des oiseaux qui volent, et de petits oiseaux dans leur nid. Il y a là une allusion évidente aux quatre saisons. C'est aussi une allégorie chrétienne très-connue. La succession des saisons, symbole de la résurrection future, est marquée directement par les roses, les épis, le raisin et le laurier. Ce laurier, toujours vert, et attribué aux vainqueurs, unit l'idée de la mort symbolisée par l'hiver, celle de la récompense éternelle et de l'éternité bienheureuse...

» Les quatre bandes des quatre arches sur lesquelles s'élève la voûte, sont peintes aussi ; on y voit quatre scènes d'agriculture qui se rapportent également aux quatre saisons...

» La voûte que nous venons de décrire couvre une chambre carrée, une des plus grandes et des plus richement ornées qu'on voie dans les cimetières romains. »

¹ Garacci, *Bull. arch. de Naples*, pl. 1, p. 8 ; et *Graffiti de Pompéï*, 2^e éd., p. 48, et pl. vi, n. 2.

Cette description est accompagnée d'une belle *gravure* et de savantes observations par lesquelles M. de Rossi prouve qu'il est raisonnablement permis de reconnaître dans le monument la célèbre crypte carrée du cimetière de Prétextat, dont il est parlé dans les actes des martyrs. Après avoir répondu à quelques objections, il fait remarquer l'importance de l'inscription qu'elle porte, où il est fait allusion non-seulement à la prière pour les morts, mais encore à l'intercession des saints martyrs et à la foi dans la communication des mérites de leur passion et de leur sang.

2. Epitaphe de l'an 406.

On a récemment découvert à Rome une arche en marbre, dans l'*Agro Verano*, près de la basilique de S. Laurent. Voici l'inscription qu'elle porte :

DEPOSITVS LICENTIVS VC VIII IDVS NOBEND
ARCADIO AVG ET ANICIO PROBO VC
CONSVLIBVS.

Depositus Licentius vir clarissimus VIII idus novembres
Arcadio Augusto et Anicio Probo viro clarissimo consulibus.

De petites feuilles, en forme de cœurs, placées entre les mots servent à les distinguer. Une inscription africaine nous apprend que les anciens appelaient ces feuilles *Hedera distinguentes*¹. Le petit rameau est une branche de palmier. M. de Rossi analyse cette inscription et démontre, d'après les règles de la science épigraphique et par des preuves historiques, que cette inscription est de l'an 406 de notre ère, et que ce *Licentius* n'est autre que le disciple chéri de S. Augustin qui, dix ans auparavant, s'était rendu à Rome dans l'espérance d'y parvenir à de hautes dignités²: il était fils de Rominianus. Le célèbre docteur le recommande à S. Paulin de Nole³, qui adressa à ce même *Licentius* des lettres et un poëme, où il cherche à lui inspirer du mépris pour les vanités du siècle⁴. On découvrit en même temps un autre tombeau, c'était celui de *Flavius Magnus*, professeur de rhétorique à Rome.

¹ Renier, *Insc. de l'Algérie*, n. 1891.

² V. S. Paulini Nolani, *Opera edit. Veronen.*, p. 758; *Patrol. latine*, t. 61, p. 746.

³ S. August., *Epist.*, 37, n. 6; *Patr. lat.*, t. 33, p. 110.

⁴ S. Paulini Nolani, *Epist.* 8; *Patr. lat.*, t. 61, p. 181.

3. Fouilles de la basilique de S. Laurent hors les murs.

Ces fouilles, ordonnées par Pie IX, ont amené la découverte de deux arches de marbre formées par de grosses pierres et enfouies sous l'escalier par lequel on montait de l'église au couvent qui lui est attenant. Une de ces arches est sans ornement comme celle de *Licentius* ; elle n'a pas d'inscription. L'autre est un sarcophage orné de sculptures en partie, seulement ébauchées, et représentant des scènes bibliques qu'on avait coutume de graver sur ce genre de monument au 4^e et au 5^e siècle. Sous le sol de la basilique constantinienne, on a découvert une niche couverte de peintures à fresque, et qui fait pendant avec celle qui fut découverte par les soins de la commune de Rome. Ces peintures représentent la sainte Vierge portant dans ses bras le divin enfant. A sa droite figurent Ste Agathe, Ste Lucie, Ste Agnès, Ste Cécile, Ste Eugénie, désignées par leurs noms ; à sa gauche, S. Laurent, S. Sixte, un saint dont le nom est perdu, et S. Damien. Le style de ces peintures ne semble pas antérieur au 10^e siècle, environ.

4. Fouilles de la basilique de S. Clément.

Les travaux qui s'exécutent dans cette antique basilique, ont amené en janvier 1863, de beaux résultats ; on a découvert au fond de l'église des peintures à fresque représentant les noces de Cana, le crucifiement de N.-S., sa descente aux limbes et les trois Marie au sépulcre. Un tableau contigu, beaucoup plus grand, représente, dit-on et peut-être avec raison, l'Assomption de la sainte Vierge. Ce dernier tableau est particulièrement précieux, parce qu'il porte une date certaine par l'image d'un pontife avec le nimbe carré, qui prouve qu'il était encore en vie : nous y avons lu le nom du pape *Léon IV*. Encore une découverte importante, c'est une peinture qui représente une circonstance de la vie de S. Cyrille, apôtre des Slaves, et de son voyage à Rome, avec une inscription qui place ce voyage à l'époque de Nicolas I^{er}. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain article.

L'abbé TH. BLANC, curé de Domazan.

 Histoire et Légendes.

CONTES POPULAIRES

DE LA NORWÈGE, DE LA FINLANDE ET DE LA BOURGOGNE

SUIVIS DE POÉSIES NORWÉGIENNES AVEC DES INTRODUCTIONS

 Par E. BEAUVOIS, secrétaire de la Société d'Ethnographie de Paris,
 membre de la Société Littérature finnoise de Helsingfors ¹.

Ce petit livre, intéressant pour l'éru- tit, instructif et amusant pour toutes les classes de lecteurs, a deux parties. La première est une traduction d'après les langues originales (Norwégien et Finnois), de contes choisis avec goût dans plusieurs recueils. Dans la seconde, M. Beauvois a rassemblé, assorti, recomposé des traditions populaires de la basse Bourgogne, qui prennent sous sa plume un ensemble homogène.

Les éloges des journaux et des revues scandinaves nous dispensent de nous expliquer sur la traduction. Elle n'a pas été faite, comme la plupart de celles qui ont paru en France et France et spécialement celle de M. Edouard Laboulaye, d'après des traductions anglaises ou allemandes, mais d'après les langues originales. M. Beauvois a étudié à fond les langues du Nord ; un récent et assez long séjour dans les pays scandinaves lui permet de n'avancer que des informations sûres et de livrer au public un travail sérieux et définitif. Parmi les contes norwégiens, nous avons remarqué : *Le Bon ménage*, le *Maître monnayeur*, le *Maître voleur*, l'*Homme qui veut faire le ménage* ; parmi les contes Finnois, la *Commère*, le *Langage des animaux*. Le *Maître monnayeur* nous a rappelé une comédie de Shakespeare et une nouvelle de Boccace (9^e de la 2^e journée). Deux ou trois contes se rapprochent de nos anciens fabliaux. Du reste, il y a un fonds général de traditions d'où semblent s'être échappés, à travers tous les peuples, des récits divers de mœurs et de coutumes ; ne compte-t-on pas comme le remarque l'auteur, plus de cent variantes de l'histoire de *Psyché* ?

¹ Paris, Dentu, 1862.

Les contes bourguignons sont l'œuvre propre à M. Beauvois. Le paysan y apparaît tantôt simple, sans tact, un peu grossier d'esprit et de corps; mais il y a une Providence pour lui; et, comme dit le proverbe : *aux innocents les mains pleines*. Tantôt il s'appelle *Jean-Bête*, mais n'ayant de bête que le nom : il est fin, habile, honnête avec cela, sous des dehors qui n'annoncent pas tant d'esprit, et, par surcroît, *il a la chance*. Dans ce dernier conte, la part de l'invention a été grande, et nous ne savons si la tradition n'est pas plus complète de vraisemblance lorsque cet homme fin, elle le montre un peu trop fin pour n'être pas matois, menteur et trompeur. C'est un revers de médaille que M. Beauvois nous donnera sans doute. *La Petite Annette* est un charmant conte de fées. Le meilleur éloge que nous puissions faire de ces contes est celui-ci : Lisez-les à des gens de la campagne, ils comprennent tout, s'amuse, rient et s'écrient : « On croirait » voir. »

En dehors de l'originalité du fond, nous devons constater une sérieuse originalité de forme dans les deux parties du travail, plus sensible encore dans la seconde. Ces récits, sortis du peuple, et qui doivent retourner vers lui, portent l'empreinte de sa vivacité de parler, des formes arrêtées qu'il aime, de son goût prononcé pour la rapidité et le relief dans le récit. M. Beauvois, qui a vécu longtemps et qui aime encore à vivre près du paysan et dans son voisinage, a su retrouver et appliquer à propos mainte locution, maint idiotisme de la saveur la plus française.

N'est-ce pas, en effet, au sein de nos campagnes, et même dans les petites villes de province, où l'industrie ne s'est pas encore constituée maîtresse, dans les anciennes familles, riches ou pauvres, restées fidèles au sol, que se perpétue la tradition de ce vif et franc langage qui fut celui de nos pères ? On va chercher bien loin des patois dans le voisinage de l'Italie et de l'Espagne, tandis que presque aux portes de Paris, pour l'oreille attentive et exercée, se produisent bien des façons de parler qui semblent provenir d'une langue ancienne et générale, conservée là et disparue ailleurs.

Cette dernière hypothèse se vérifie par l'ouvrage même de

M. Beauvois. Il a adopté le langage bourguignon ; mais, soit qu'il ait choisi les mots qui s'éloignent le moins du français orthodoxe ou primitif, soit que cette langue primitive ait été beaucoup plus uniforme, et qu'elle se soit maintenue beaucoup plus qu'on ne serait tenté de le penser, nous retrouvons aux environs de Paris les locutions admises par l'auteur bourguignon. Il a donc pris, non pas un patois, mais une langue qu'on ne fait plus guère que parler. La langue a été soumise, comme l'orthographe, à l'Académie ; en doit-il résulter qu'il n'y ait, en dehors des lois conventionnelles, ni orthographe plausible, ni langue caractéristique et pittoresque ? Nos grands prosateurs du 16^e siècle et du commencement du 17^e, vivant chez eux, dans leurs provinces, s'imprégnaient du langage vraiment national dont leurs œuvres sont restées marquées. Que d'emprunts à faire encore ! Combien d'images, de comparaisons, de métaphores ou d'adages saisis dans le vif de la vie, parmi les métiers divers, les travaux de la campagne, et qui rendent l'idée tout autrement que nos façons de ville !

Arrêtons ici ces remarques qu'amène assez naturellement la langue originale, quoique discrète dans ses emprunts, qu'à su découvrir et mettre en œuvre M. Beauvois. Le succès de ses traductions a été constaté par les hommes compétents à l'étranger. Il nous reste, en France, à ne pas méconnaître les charmantes traditions qu'il a su recueillir et recomposer.

Victor PIERRE.



Tradition catholique universelle.

Réflexions instructives et curieuses

SUR LA PATROLOGIE LATINE ET GRECQUE

Publiée par M. l'abbé MIGNE.

Tout ce qui touche à cette grande entreprise et on peut dire prodigieuse publication, nous intéresse vivement, et doit aussi intéresser tous les amis de l'histoire vraie du genre humain et principalement les chrétiens et les catholiques. L'œuvre de M. l'abbé Migne, c'est l'histoire de l'Église de Jésus-Christ depuis le commencement du monde jusque presque à notre temps. *Tous ceux qui étudient l'histoire* lui doivent de la reconnaissance pour leur avoir préparé la possibilité, facile maintenant, de consulter tous les auteurs qui l'ont fidèlement reproduite. Quant *aux théologiens et aux controversistes*, ils n'auront qu'à ouvrir, siècle par siècle, les volumes qu'ils auront sous la main, pour connaître tout ce que les Pères ont dit sur toutes les questions qui peuvent les intéresser. Or, il faut le dire, M. Migne n'est pas assez soutenu dans les efforts qu'il fait pour populariser toute la science Patristique. En France surtout, il y a encore bien des établissements publics, bien des personnes riches, qui gaspillent, ou emploient peu utilement leur argent, dans l'achat de livres où la science n'est que de seconde ou troisième main, et qui devraient se faire un devoir et un honneur de compter au nombre de ses Souscripteurs. C'est pour les y encourager que nous empruntons à un *prospectus* qu'il vient de publier les détails suivants. A. B.

AVIS IMPORTANT.

Avant de lancer un *Prospectus* en près de 200 pages, où l'on lira plus de 1,000 Lettres Épiscopales et plus de 500 autres émanant des sommités du Catholicisme en faveur de notre Œuvre, nous croyons devoir adresser le présent petit Programme au Public religieux, devant lequel nous nous taisons depuis 2 ans et qui pourrait être étonné de notre silence. Cependant nous sommes loin d'être resté oisif ; car 100 volumes nouveaux ont été, pendant ce temps, composés, corrigés et stéréotypés ; malheureusement et heureusement tout à la fois, 400 et quelques volumes anciens s'étant trouvés épuisés coup sur coup, force nous a été de consacrer toute notre puissance typographique à la réimpression de ces nombreux volumes : mais cet immense labeur touchant à sa fin, nous allons nous retourner vers les 100 volumes nouveaux qui attendent là tout clichés, et la rapidité de leur tirage étonnera

autant qu'elle réjouira les 70,000 Clients des *Ateliers Catholiques* répandus dans le monde entier.

Réflexions instructives et curieuses sur la Patrologie.

I

En annonçant, il y a 20 ans, ce *Cours de Patrologie*, nous fimes connaître au Public notre but et notre plan en des termes que nous pourrions reproduire avec d'autant plus de confiance, qu'en ce moment, malgré les difficultés d'une œuvre aussi considérable, difficultés accrues, contre toutes prévisions, par des événements qui ont tout ébranlé dans le monde, la totalité des volumes publiés justifie du fidèle accomplissement de nos promesses, et donne pour tout ce que nous annoncerons la garantie la plus sérieuse que l'on puisse désirer. Nous disions donc : *La pensée de réimprimer tous les Pères édités jusqu'à ce jour s'accomplira*. Or elle s'est accomplie. Cette œuvre si éminemment catholique n'avait point encore été tentée sur une aussi vaste échelle. Les premiers essais néanmoins datent d'assez loin. Le souffle des controverses naissantes du Protestantisme fit éclore les Bibliothèques Patristiques. Depuis, chaque siècle ajouta aux efforts antérieurs. Le moment était venu de reprendre et de compléter ces travaux. Le prix démesuré et toujours croissant des anciennes éditions, la tendance historique et traditionnelle des études de notre époque, le besoin de plus en plus sérieux de recourir aux sources, surtout dans les investigations religieuses, le réveil de la science ecclésiastique et la restauration catholique du passé, rendaient indispensable une nouvelle et complète édition des Pères. Il y a donc eu opportunité et profit pour le lecteur, dévouement et courage pour l'éditeur, de donner la première *Somme de la Tradition catholique, du 1^{er} au 15^e siècle, des SS. Apôtres à Innocent III, et de S. Barnabé au concile de Florence*.

Il importe de rappeler succinctement les travaux entrepris en ce genre jusqu'à ce jour. Ce simple récit dira mieux que toutes nos paroles quelle est notre Œuvre, ce qu'elle fut avant nous, et de quels secours nous nous sommes environnés pour la mener à bonne fin.

Au 16^e siècle, les travaux s'ouvrent avec grandeur et persévérance : les titres des premières collections, leurs dates, le lieu de leur apparition montrent que c'était l'arsenal où l'immense polémique du temps puisait ses fortes armes.

Nous réservant de traiter en son ampleur, dans un *Apparatus* qui va paraître dans notre tome V et dernier des 240 Tables de la *Patrologie Latine*, la synthèse de la Patristique, nous n'indiquerons ici que quelques points sommaires.

Deux centres d'éditions Patristiques apparaissent au 16^e siècle : la Suisse produit dans la seule ville de Bâle quatre grands recueils

qui se rattachent à la collection *princeps* de Jean Sichar, en 1528, portant ce titre : *Antidotum contra diversas omnium fere sæculorum hæreses*. — Depuis parurent encore à Bâle : — en 1550, le *Micropresbyticon*, ou choix des Pères apostoliques. — En 1555 et 1556, les *Orthodoxographa* et l'*Hæreseologia* de Jean Héroid ; — en 1564 et 1569, les *Monumenta orthodoxographa* de Jacques Grynæus, lesquels, avec la collection des poètes chrétiens de Georges Fabricius, comprenaient déjà 111 écrivains de diverses époques.

Bâle avait encore produit à la même époque quatre collections des *Historiens de l'Eglise*, en 1529, 1539, 1551, 1557 ; un *Recueil de Pièces sur le Droit canonique*, en 1566 ; diverses publications des *Apocryphes*, en 1551 et 1567 ; enfin le *premier Bullaire* en 1526. Toutes ces grandes lignes de la Tradition semblaient converger sur le point où la Réforme jetait ses plus profondes racines.

En 1575, la France reprit les publications de Bâle sur un plan bien autrement étendu : cette œuvre fut, pendant 150 ans, le pivot de tous les travaux de ce genre.

Marguerin de la Bigne, Docteur de Sorbonne, publia en 8 vol. in-fol., son grand ouvrage, intitulé : *Bibliotheca SS. PP. supra ducentorum, qua continentur illorum de rebus divinis opera omnia et fragmenta, quæ partim nunquam hactenus, partim ita ut raro jam extarent, excusa, vel ab hæreticis corrupta, nunc primum S. Facultatis Theol. Paris. censura satis gravi, sine ullo novitatis aut erroris fuce, in perfectissimum corpus coaluerunt.*

Ce *Corps de Tradition très-parfait* était encore bien incomplet. Dès 1579 paraissait un premier *appendice* in-folio. Deux éditions et de nouveaux *suppléments* se succèdent en 1589, 1609 et 1610.

Des théologiens et des professeurs de l'Université de Cologne ayant publié en 1616 une nouvelle *Bibliothèque des Pères* en 15 volumes in-fol., les éditeurs de Paris, en 1618-1624, reprirent une quatrième fois leur œuvre en autant de volumes, et y firent entrer comme *appendice* tout le *recueil liturgique* de Hittorp, et les savantes *publications grecques* du P. Fronton le Duc. En 1639, excités encore par la même concurrence, ils publièrent un nouveau *supplément* latin, puis en 1644, une 5^e édition augmentée de plus de 200 auteurs et comprenant 17 vol. in-fol.

Enfin parut à Lyon, en 1677, la dernière et la plus complète édition, en 27 vol. in-fol., sous ce titre : *Maxima Bibliotheca vet. Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarino DE LA BIGNE, in Academia Parisiensi doctore Sorbonico, in lucem edita ; deinde celeberrimorum in Universitate Coloniensi doctorum studio, plurimis auctoribus et opusculis aucta, ac historica methodo per singula sæcula quibus scriptores quique scripserunt, disposita ; hac tandem editione Lugdunensi,*

ad eandem Coloniensem exacta, novis supra centum auctoribus et opusculis hactenus desideratis, locupletata, etc.

A cette édition se rattachent un *Supplément*, par Jacques Hommey, un *Epitome* en un vol. in-4°, de Philippe de Saint-Jacques, un *Index* général de Simon de Sainte-Croix, et l'*Apparatus* de B. Le Nourry, qui, malheureusement, ne va pas au delà du deuxième volume.

La critique largement développée, la collection des manuscrits, les nombreuses éditions de chaque Père, rendirent bientôt très-incomplète l'œuvre amplifiée de *Marguerin de la Bigne*. On semblait cependant avoir renoncé à y retoucher, quand un prêtre, Français d'origine, le P. *André Galland*, attaché à la congrégation des Oratoriens d'Italie, entreprit à Venise une refonte générale de la *Bibliothèque de Lyon*, en y joignant les *Pères grecs et orientaux* et les reproduisant tous dans leur texte original. Ce vaste travail perdit peu à peu de ses proportions premières; l'éditeur, trop livré peut-être à ses seules forces, se réduisit à un choix arbitraire dont il est difficile de voir le plan. Il mourut bien avant d'avoir vu le terme de son entreprise. 14 volumes seulement furent publiés; les derniers ne comprennent que très-peu d'auteurs épars du 7^e au 13^e siècle.

Nous ne pouvons ici qu'indiquer les diverses *Bibliothèques* plus ou moins spéciales publiées en France et à l'étranger, que nous avons consultées, telles que les *Bibliothèques polémiques* de Harold, Simler, Gesner, Foggini, Gilbert Mauguin, Oberthür...; les *Bibliothèques ascétiques* de Paul Manuce, Goldast, D. Chantelos, P. Possin, D. Bernard Pez; la *Bibliotheca concionatoria*, qui, sous divers titres, a paru jusqu'à 12 fois depuis le premier essai de Galeatus Florimond en 1555, jusqu'à l'*Homiliarium Patristicum* de Pelt, Rheinwald et Voigt, terminé en 1832. Les *Pères apostoliques* ont été l'objet d'études et d'éditions spéciales de la part de Cotelier, Th. Ittig, Ludovic Frey, Richard Russel, Hornemann, Hefele, Jacobson. La pléiade des *Poètes chrétiens*, dès l'an 1502, sortit des célèbres presses des Aldes; après neuf collections diversement combinées, Faustin Arévalo publia à Rome, de 1783 à 1794, la belle édition de Prudence, Draconce, Juvencus et Sedulius, que nous avons fidèlement reproduite. Nous devons signaler, comme travaux contemporains, deux collections partielles publiées en Allemagne par les soins de MM. Klotz et Gersdorf, et la série des *Pères de l'Eglise d'Angleterre*, publiée par les docteurs d'Oxford.

Il existe encore, sous divers titres, une foule de collections spéciales, *liturgiques, exégétiques; historiques, hagiographiques, poétiques, juridiques, etc.*, que nous avons aussi mises à contribution.

Mais il n'existe nulle part une *série complète et universelle* de la

on catholique, telle que nous la publions. Non-seulement bibliothèque comprend intégralement les collections générales, mais nous y avons joint toutes les pièces éparses : *Bibliothèques* de Photius, Assemani, Fabricius, Zaccaria ; les *Trésors* de Canisius, Basnage, D. Martène et D. Dulaure ; les *Spicileges* de D'Achery, Grabe, Fabricius, Mai ; les *Analectes* de Mabillon, Montfaucon, Kollarus, Amaduzzi ; les *Anecdotes* de Pez, Muratori, Wolf, Mingarelli, Zaccaria, Villoison, Boissonade, Rheinwald ; dans les *Œuvres* de Bénédictin, Labbe, Sirmond, Combefis ; dans les *Miscellanées* de Raymond Duell ; dans les *Monumenta* de Hugon, Walbandinius, Pertz ; dans les *Vindemiæ litterariæ*, les *Deliciæ rum*, les *Fragmenta*, les *Reliquiæ sacræ* de Schannat, Fontani, Routh, Munter ; dans les *Catenæ* de Leipsig, de Venise, de Cologne ; dans les diverses *Collections* de Bénédictin, Casimir Oudin, Hoffmann, Lorenzana, Zacagny, Quilardi, Trombelli, Mai, etc.

En ces pièces de détail, ce qui rend surtout notre Édition vraiment monumentale, c'est que tous les grands documents, latins et orientaux, paraissent à leur rang chronologique dans le texte primitif, d'après les éditions les plus récentes et les estimées.

En ces temps, nous ne nous sommes pas dissimulé la difficulté ni le poids de notre tâche. Nous savons ce qui manque aujourd'hui, les progrès de la typographie et les ressources de la publication pour soutenir une œuvre semblable. Autrefois d'opulents Médicis, Congrégations puissantes et nombreuses, des noms illustres, une Royale faveur, couvraient une généreuse pensée d'un patronage. Un public grave et studieux accueillait avec intérêt l'œuvre naissante, et toutes les bibliothèques du Clergé, des Universités, des magistrats, des hommes de lettres tenaient à honneur de s'ouvrir devant le nouvel in-folio. *La célébrité aujourd'hui s'attache à des œuvres moins austères.* Il ne nous reste donc que le dévouement des hommes dont la sympathie est pour les études sérieuses ; grâce à Dieu, il nous vient et nous

ne doutons pas que le public Ecclésiastique et Savant ne nous rende qu'il y a ici autre chose qu'une affaire commerciale. C'est à voir une œuvre opportune et toute sociale, pleine d'utilité et aussi fructueuse pour le monde que pour l'Église. Au lieu de marcher à travers l'Unité par la voie des Traditions, nous demandons au Passé le Présent et l'Avenir, où l'Histoire, la Littérature, les Institutions, les Monuments, les Mœurs, la vie des générations antérieures revivent et dissipent tant de choses, c'est répondre à la pensée de tous les esprits, c'est faire un zèle que tous les cœurs comprendront, que d'avoir ras-

semblé pour la première fois, et d'avoir édité à ses risques et périls les plus purs enseignements de quinze siècles, tout l'ensemble de la Tradition catholique.

Donc, aux Catholiques nos frères nous disons « que, désormais, » s'ils veulent se montrer légitimes enfants de l'Église-Mère, il faut » rejeter toute frivole nouveauté des profanes, s'attacher à la » sainte foi des Saints Pères, y coller son âme et y mourir ¹. »

A nos frères séparés, de toutes les communions protestantes, nous disons avec confiance : *Interrogez les Pères, et ils vous instruiront ; vos ancêtres, et ils vous diront, qui nous sommes* ².

Aux hommes voués aux investigations de la science élevés et forte, nous disons : *La vraie Science est la Doctrine des Apôtres et l'ancienne Tradition de l'Église* ³.

A vous, amis des Lettres et des Arts, Artistes, Antiquaires, Archéologues : voulez-vous voir juste et vrai ? Regardez tous la Tradition. *Traditionem apostolorum respiciant omnes, qui recta velint videre* ⁴.

Au Clergé enseignant, évangélisant, militant sur tant de champs divers, nous empruntons, pour qu'il nous reconnaisse, ce mot de ralliement : « Point de Nouveauté, mais la Tradition. *Nihil inane vetur nisi quod traditum est* ⁵. »

Au monde avide de Progrès, nous donnons la Tradition du passé pour marcher en avant. *Traditio tibi prælendetur auctrix* ⁶. A la Société flottante, nous offrons pour bases les Coutumes catholiques, *Consuetudo confirmatrix* ⁷. — Enfin à l'Église, dont nous sommes l'humble et docile enfant, nous dédions les Monuments de sa Foi, qui sauve et conserve l'humanité, *Fides servatrix* ⁸.

II

Exécution extraordinaire, mais réelle, du plan.

En dehors de ce qui vient d'être dit, tous les auteurs ecclésiastiques qui ont laissé quelques lignes pour la sainte cause de la foi, depuis Tertullien jusqu'à Innocent III, et depuis S. Barnabé jusqu'au Concile de Florence, reparaissent intégralement dans le texte le plus pur qui ait été publié.

Nous devons, avant tout, mettre à leur rang, selon leur haute valeur dogmatique, les *Épîtres des Souverains Pontifes*, qui n'ont

¹ Necessè profecto est omnibus deinceps Catholicis, qui sese Ecclesie matris legitimos filios probare student, ut, rejectis profanis profanorum novitatibus, sanctæ Sanctorum Patrum fidei inhæreant, adglutinentur, immoriantur. (Vinc. Lirin., *Common.*)

² Deut., xxxii, 7.

³ Iren., *ad. Hæres.*, lib. iv, c. 33.

⁴ Iren., *advers Hæres.*, lib. iii, 3.

⁵ Ep. S. Stephani, Papæ.

⁶ Tert., *de Coron. milit.*, cap. 4.

⁷ Tert., *de Coron. milit.*, cap. 4.

⁸ Tert., *de Coron. milit.*, cap. 4.

encore été rassemblées nulle part. La collection de D. Coustant a été reproduite entièrement ; et dans la série des Pères grecs, les lettres antérieures à celles de S. Corneille ont été fidèlement rassemblées et éditées.

Nous n'avons pas négligé, en passant, les rares fragments de *quelques hétérodoxes* qui ont échappé à l'injure des temps, et qui peuvent jeter quelque jour sur les grandes controverses dogmatiques.

Chaque auteur est accompagné d'une *Notice* empruntée aux meilleures biographies Patristiques, et, au besoin, puisée aux sources primitives.

Les *Tables* diverses sont fidèlement maintenues, souvent corrigées, et même suppléées toutes les fois qu'il est nécessaire. De plus : chaque volume est précédé d'un *Elenchus* donnant la liste des auteurs et de leurs écrits, avec la page du vol.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, depuis que l'on fait des Livres dans le monde ; ce qui même surpasse les 12 Travaux d'Hercule, c'est que 240 Tables, ayant coûté 500 ans de temps à 49 rédacteurs, et plus d'un demi-million d'argent à l'éditeur, suivent le *Cours complet de Patrologie Latine*, et qu'un nombre égal couronnera la *Patrologie Gréco-Latine*, le tout en 8 vol. in-4° compacts. Jusqu'ici l'ouvrage le mieux doté sous le rapport des *Tables*, n'en contenait que 10 : nous en offrons 230 de plus. Elles sont rédigées sous toutes les formes imaginables et tournent et retournent les matières sous toutes leurs faces, rendant ainsi la *Patrologie* aussi facile à consulter que le plus petit ouvrage.

Les *Notes* et *Dissertations* qui accompagnent les éditions les plus complètes sont reproduites dans leur universalité comme dans leur intégralité.

Quant aux *éditions*, nous rappellerons seulement que nous avons donné de Tertullien une édition entièrement neuve, et reproduit pour S. Cyprien celle de Fell et Baluze ; pour Arnobe, celle d'Orelli ; pour Lactance, celle de Lenglet-Dufresnoy ; pour Juvenius, Draconce, Sédulius, Prudence et S. Isidore, celles d'Arevalo ; nous avons suivi Dom Coustant pour les lettres des Papes ; Colet, pour Lucifer de Cagliari ; Merenda, pour S. Damase ; Ellies Dupin, pour S. Optat ; de Prado, pour Sulpice Sévère ; Braidia pour S. Chromace et les Pères de Brescia ; Vallarsi, pour S. Jérôme et Rufin ; Muratori, pour S. Paulin ; le P. Garnier, pour Marius Mercator ; Baluze, pour Salvien ; Bruno Bruni, pour S. Maxime de Turin ; les Ballerini pour S. Léon et S. Zénon ; les Bénédictins de Saint-Maur, pour S. Hilaire, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, Cassiodore, Grégoire de Tours, et ainsi de suite de toutes les autres bonnes éditions jusqu'à la fin.

Nous ajouterons qu'il n'est pas une seule de ces éditions, même les plus achevées, que nous n'ayons donnée avec des *suppléments* assez considérables pour augmenter d'un tome entier les éditions

les plus volumineuses. Ainsi, pour nous borner à un seul cas, dans la 2^e série grecque, le texte des *Vies de Métaphraste* paraît pour la première fois.

Il est, ce nous semble, inutile que nous disions rien de plus pour expliquer ce que nous avons fait et pour prouver que la *Patrologie* est désormais le fondement nécessaire de toute bibliothèque sérieuse. Celle même de la rue Richelieu ne fournirait pas les éléments nécessaires à former notre *Cours* tout entier. Il eût fallu un volume pour énumérer en détail la série de tous les écrivains Catholiques et la revue de leurs œuvres.

Cependant, nous avons cru devoir joindre, surtout pour l'Orient, quelques auteurs hétérodoxes dont les écrits ont une incontestable valeur pour l'histoire de la Dogmatique chrétienne. Nous avons cru devoir encore, en étendant le cadre des *Bibliothèques Patristiques*, puiser soit dans les *Actes des Saints*, soit dans les recueils historiques et diplomatiques, soit dans les dépôts purement scientifiques, un certain nombre de pièces qui nous ont paru rentrer dans le vaste cercle de la Tradition catholique. Recueillir tout ce qui a été écrit et imprimé pour la cause de l'Église, pendant quinze cents ans, c'est, à notre avis, et selon l'expression de Vincent de Lérins, L'ŒUVRE DES ŒUVRES, LA PLUS CATHOLIQUE, LA PLUS FIDÈLE ET LA MEILLEURE : *Hoc catholicissimum, fidelissimum atque optimum factu est, ut Sanctorum Patrum sententiæ in medium proferantur*¹.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

FRANCE. — PARIS. — *Publication des Monuments de la Géographie*, de M. Jomard.

La famille de M. Jomard vient de publier les *Monuments de la Géographie*, admirable recueil auquel M. Jomard travaillait depuis 1828, et qu'il achevait à peine quand la mort est venue le frapper.

Les *Monuments de la Géographie* se composent du fac-simile de toutes les anciennes cartes connues en Europe et en Orient, de sphères célestes et terrestres, de mappemondes, de tables cosmographiques, d'astrolabes, et des instruments d'observation usités depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque d'Ortélius et de Gérard Mercator, c'est-à-dire jusque vers la fin du 16^e siècle.

Le globe céleste arabe koufique en bronze du 11^e siècle que posséda la Bibliothèque impériale, la carte d'un itinéraire d'un pèlerinage de Londres à Jérusalem, tirée de la *Chronique* de Mathieu Paris, 13^e siècle, conservé au musée britannique, la mappemonde peinte sur vélin, par ordre du roi de France Henri II et dont l'original a été récemment acheté au prix de 2,000 francs, la mappemonde de Gérard Mercator, qui, le premier, a employé la célèbre projection à latitudes croissantes, dont il est l'inventeur, sont les perles les plus précieuses de ce riche écrin géographique.

Les *Monuments de la Géographie* se composent de vingt et une cartes qui reproduisent les originaux avec la fidélité consciencieuse qu'apportait à tous ses travaux l'illustre savant.

C'est, comme il aimait à le dire, une *histoire de la géographie écrite par elle-même*.

¹ *Commonit.*, II, n^o 29.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 56. — Août 1864.

Histoire biblique.

LA VIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

DIEU ET L'HOMME

PAR M. LOUIS VEUILLOT¹.

Nous avons déjà commencé cet article par donner à M. Veillot et à la méthode qu'il a suivie dans son livre les justes éloges qui leur sont dus, lorsqu'une voix, qui n'a besoin que de se faire entendre pour obtenir l'assentiment de tous les catholiques, est venue donner à l'œuvre et à l'ouvrier une approbation qui les met hors de toute contestation. Nous ne saurions donc mieux faire que de placer ici ce témoignage, qui a dû grandement réjouir son auteur et lui faire oublier bien des tourmentes.

PIE IX, PAPE.

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous vous félicitons, bien-aimé Fils, de n'avoir pas en-
 » foui le talent qui vous a été confié, quoique vous ayez été
 » écarté de l'arène où vous combattiez si vaillamment et si uti-
 » lement pour la vérité et pour la justice, et d'avoir au con-
 » traire continué d'un cœur joyeux à servir la cause que vous
 » défendiez et à lui porter de nouveaux secours. C'est ce qu'al-
 » testent vos récents écrits, c'est ce que confirme le dernier
 » sur la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, publié pour re-
 » pousser les attaques contre sa divinité, et dont vous Nous
 » avez fait hommage. Par le peu que Nous avons pu en par-
 » courir au milieu de Nos occupations multipliées, Nous avons

¹ 1 vol. de xxv-512 pages in-8°, papier glacé, 7 fr.; franco par la poste, 8 fr.
 — A Paris, chez Régis-Ruffet, rue Saint-Sulpice, 38.

» jugé que la méthode choisie par vous est, de toutes, la plus
 » appropriée au but que vous vous proposez, et que, dans
 » l'exécution, vous vous êtes montré pleinement égal à vous-
 » même. Cette œuvre de votre main nous vient d'ailleurs revêtu
 » d'une splendeur particulière, par la nature même des épreu-
 » ves auxquelles vous êtes soumis ; car on y sent que, malgré
 » ces épreuves, vous avez, comme autrefois, faim et soif de la
 » justice, et que, poursuivant le combat commencé depuis
 » longtemps, vous gardez la même résolution, la même fer-
 » meté d'âme. Nous étions senti ému de vos chagrins
 » et porté à déplorer le sort qui vous était fait, mais Nous
 » avons regardé la plainte comme inopportune ; l'Apôtre nous
 » disant : *Heureux l'homme qui supporte l'épreuve ; et encore :*
 » *Mes Frères, lorsque vous avez à subir diverses épreuves, re-*
 » *gardez-les comme une source de joie. C'est pourquoi, puis-*
 » *que votre constance atteste que l'épreuve de votre foi a réel-*
 » *lement mis en vous cette patience qui mène toute œuvre*
 » *à sa perfection , Nous sommes plutôt porté à vous féliciter*
 » *et contraint de vous exciter à la joie. Afin que cela vous soit*
 » *plus facile, Nous souhaitons, et nous demandons à Dieu,*
 » *pour vous, l'accroissement toujours plus abondant de sa*
 » *grâce. Comme avant-coureur de ce don céleste, et comme*
 » *gage de notre bienveillance particulière et de Notre affec-*
 » *tion pour vous, Nous vous accordons avec amour, à vous*
 » *et aux vôtres, la bénédiction apostolique.*

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 juillet 1864, de
 » Notre pontificat l'an xix,

PIE IX, PAPE.

A notre cher Fils Louis Veillot, à Paris ¹.

¹ PIUS PP. IX. Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Gratulamur tibi, Dilecte Fili, quod etsi submotus ab arena, ubi adeo strenue ac utiliter pro veritate et iustitia pugnabas, talentum tibi creditum in terram non foderis, sed alacriter eidem, quam tuebaris, causam servare perrexeris ac novas ferre suppetias. Id testantur recentiora scripta tua, id postremum confirmat Nobis oblatum de vita D. N. Jesu Christi in lacus Divinitatis vindictam edita. E perpaucis enim illis, quæ multiplices inter curas Nostras inde delibare potuimus, accommodatissimam omnium proposito fini methodum a te electam fuisse existimavimus, teque in re pertractanda tibi plene parem exhibuisse. Accessit autem, quod hæc lucubratio tua se Nobis obtulerit extrinseco etiam peculiari splendore ornatam ab arumnarum, quibus ob-

La méthode et les principes développés par M. Veillot, reçoivent, comme on le voit, la plus haute approbation. Nous pouvons donc donner, comme approuvés du Saint-Siège, les *extraits suivants* du 1^{er} et du 2^e chapitre, qui, on le verra facilement, constituent une base nouvelle à donner à la polémique catholique. Cette base est celle de l'expérience, des faits historiques, de la tradition ressortant des premières communications qui ont eu lieu, extérieurement, entre Dieu et l'homme. On remarquera surtout les développements donnés à cette vérité, que l'homme n'a jamais été seul ; que l'état de nature n'a jamais existé pour lui ; qu'il est essentiellement, naturellement on peut dire, *sociable*, c'est-à-dire uni indissolublement à la société. L'homme seul, l'homme isolé, est un homme chimérique. Sur cela, M. Veillot a admirablement résumé tout ce qui a été écrit sur cette question, et l'a entouré de lumières nouvelles. Nous osons dire que c'est la partie neuve de son livre, et celle qui a porté une lumière salutaire dans beaucoup d'esprits. Ce 1^{er} chapitre a pour titre :

DIEU ET L'HOMME.

« Il y a deux personnages dans l'Évangile, Dieu et l'homme, et la place de l'homme n'y est pas moindre que celle de Dieu. C'est pour l'homme que Dieu descend du ciel, c'est pour lui que l'Esprit incréé revêt le poids de la chair, que l'Infini se circonscrit dans cette prison, que le Tout-Puissant en accepte l'infirmité ; pour lui que la pureté même assume l'i-

noxius es, indolem ; quippe quæ adversis istis in adjunctis veterem redolet esuriam ac sitim justitiæ, eademque animi comparationem ac firmitatem in suscepto olim certamine obeundo. Hinc etsi tuis Nos commoveri ægritudinibus, et ad dolendam vicem tuam humanitus inclinari senserimus ; inopportunum tamen censuimus conquestum, ubi Apostolus ait *beatus vir qui suffert tentationem*, imo etiam *omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis*. Itaque cum constantia tua doceat, probationem fidelitatis, reapse operari in te patientiam illam quæ opus perfectum habet ; ad gratulationem potius compellimur, teque ad gaudium excitare cogimur. Quod ut facillius tibi assequi contingat, uberius semper gratiæ incrementum tibi ominamur atque adprecamur a Deo ; atque hujus cœlestis doni auspiciem et præcipuam benevolentiam Nostram et grati animi pignus Benedictionem apostolicam tui tuisque peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 9 Julii 1864. Pontificatus Nostri anno XIX.
PIUS PP. IX.

gnominie du péché ; pour lui que l'Immortel vient goûter la mort, et la mort de la croix ! L'homme est l'objet de cet inconcevable amour. Tout à l'heure nous porterons nos regards sur Dieu ; mais, *qu'est-ce que l'homme ?*

I.

Selon la science la plus récente, l'homme est un animal qui a *incité Dieu* : « Aussitôt que l'homme se *distingua de l'animal*, il fut religieux. » Ce trait scientifique est la pensée-mère d'un livre nouvellement composé pour ruiner la foi en Jésus-Christ Dieu, moyen assuré de ruiner la religion et la raison, et de faire de l'homme ce que l'on prétend qu'il a été.

La science se trompe. L'homme se distingua toujours de l'animal, et n'eut pas la peine de devenir religieux. Il le fut dès l'origine, *ayant connu avant toute chose le Dieu qui l'avait créé*. Ce serait donc parler plus exactement de dire qu'aussitôt que l'homme cesse d'être religieux, alors il ne se distingue plus parfaitement de l'animal. C'est le caractère de l'homme devenu animal, de ne pas discerner les choses de Dieu.

Mais cette haute qualité d'être religieux par nature ne nous fait pas suffisamment connaître l'homme. Pourquoi l'homme est-il religieux ? Comment doit-il l'être ? Que sait-il *naturellement* de Dieu ? Bien plus, que sait-il de lui-même ? Tout ce qu'il apprend, *à force de se considérer en lui et dans les autres*, n'est guère que ténèbres, sujet de doute, de honte et de désespoir. Est-il seulement un atome dans les abîmes de l'étendue ? A-t-il seulement la pleine conscience de son être ? Et pourtant il se sent grand, et ce sentiment est juste ; mais d'où prend-il le sentiment de sa grandeur ?.....

Ce fini si chétif est l'œuvre de l'Infini, et dans l'œuvre il y a quelque chose de l'ouvrier, quelque chose de l'Infini. Voilà plus qu'un monde ! L'homme, borné de toutes parts, est cependant partout. La pesanteur et l'infirmité de son corps n'arrêtent point sa pensée. Il est avec elle partout où elle va ; elle va partout. Les espaces lui sont ouverts, les temps lui sont donnés, et il franchit encore la limite des espaces et des temps. Cet être qui a peine à se saisir dans le présent, qui se palpe et qui se demande s'il existe, cet être placé entre deux

minutes dont l'une n'est plus et dont l'autre n'est pas, il vivait néanmoins avant sa naissance par ses ancêtres ; il vivra davantage après sa mort par ses descendants et surtout par ses œuvres, filles innombrables, nées d'un instant pour ne plus périr. Avant lui, tout a été fait pour lui, tout a contribué à former le milieu dans lequel il doit vivre : il est pour quelque chose dans tout ce qui viendra après lui. Captif, j'ai des ailes toujours libres, et l'œil de l'aigle ne sonde pas les airs si haut que je peux voler ; aveugle, je vois du côté du jour par delà le soleil, du côté de la nuit par delà les ombres ; mon regard va plus loin que tous les horizons. Poussière sans nom hier et sans souvenir demain, imperceptible sur cette terre perdue dans la poussière des astres, je n'ai à moi qu'un éclair dans la course du temps ; qui n'est pas même un éclair dans la durée de l'éternité : néanmoins, vivant dans le premier homme, je suis de fait aussi ancien que le temps, et je serai encore lorsque le temps ne sera plus. Quand Dieu a dit : « Faisons l'homme à notre image, » ce jour-là je suis né. Est-ce ma vraie naissance ? Pas encore ! Dieu a dit cette parole et l'a accomplie au moment marqué en ses desseins ; mais ses desseins sont en lui de toute éternité.

Créé dans le temps, mais conçu dans l'éternité, je suis créé pour l'éternité. Je ne mourrai pas, et je le sais, parce que je suis l'œuvre de Dieu, et que les œuvres de Dieu ne sont pas faites pour périr. Les formes, les apparences, la matière, ne sont rien. Cela est à la création ce que mon vêtement est à mon corps, et ce corps n'est pas moi. Il est aussi le vêtement qui s'use et qui change. J'ai changé plusieurs fois de vêtement, plusieurs fois de corps. Où est mon corps d'enfant ? où est la fleur et la force de ma jeunesse ? Cela est mort, aussi mort que les parfums et les sons qui ont traversé les airs. En reste-t-il ce qui reste de l'herbe des toits ? La vraie création, la création éternelle, est ce qui est à *l'image de Dieu*. C'est là ce qui a reçu sa perfection dès l'origine et qui ne périra pas.

Ainsi Dieu, par sa puissance, a mis dans la mort même l'éternité, dans le muable l'immuabilité, dans le fini *une image de l'Infini*.

II.

Voilà l'homme, non tout entier ni même dans la mesure où il lui est donné de se connaître, puisque je ne parle pas des richesses et des flammes de son cœur. Et cet être n'aurait été, pendant une durée indéterminée, qu'un animal semblable à ceux qui furent créés pour le servir et qui ne pensent point? Et il serait resté dans cette foule sans vie, jusqu'à ce qu'il eût su se distinguer, en devenant religieux, c'est-à-dire en inventant la pensée et en créant Dieu!

C'est une vieille supercherie de la science de ravalier l'homme à ce point; de le mettre au départ sur la ligne de l'animal, et même plus bas. Elle enfle ensuite son orgueil par la considération de ce qu'il a su faire lui-même pour se tirer de l'infirmité, et de là, elle lui persuade qu'il n'est redevable qu'à lui seul de toutes ses grandeurs. — « Vois où déjà » tu as su monter, lui dit-elle; ne t'arrête point; dégage-toi » de plus en plus des liens de ton enfance, et monte encore: » tu seras un Dieu, tu seras le seul Dieu! » C'est ce que l'on appelle « l'esprit moderne. » Il ne date pas d'aujourd'hui; car ce discours est celui de Satan, écrit dans la première page de l'histoire humaine.

Il est bon de rappeler à l'homme que la main de Dieu a formé son corps, comme le souffle de Dieu lui a donné son esprit.

III.

Animal, en effet, par la matière, et misérable, si l'on juge grossièrement sur l'apparence, l'homme naît cependant le plus fort et le mieux constitué des animaux. Il est longtemps débile dans ses langes, dit-on, longtemps incapable d'aller où le besoin l'appelle, de comprendre le danger qui le menace, de fuir le danger qu'il comprend. Mais ceux qui parlent ainsi ne veulent pas entendre comment Dieu a fait l'homme. L'homme est plus cuirassé que la tortue, plus fort que le lion, plus agile que le cerf courant et que l'aigle volant et que le requin nageant. Donnez à cet animal son vrai nom: il s'appelle la Société. Il est tel dès son berceau, et là plus qu'ailleurs. Il ne devient un individu, que lorsqu'il peut voir le danger, le prévenir, s'en défendre, le vaincre. Au berceau, il a, son

père, il a sa mère, il a toute la vigilance, toute la force, toute la science de la *Société*. La question n'est pas de savoir ce qu'il pourrait faire s'il *était seul* : *il n'est pas seul ; par les lois mêmes de sa nature, il ne peut pas être seul*. Il vient au monde avec cette puissance de la *Société*, bien plus que le lion avec ses muscles et l'aigle avec ses serres. Même à l'état sauvage, il paraît encore le roi de la création, et l'*état sauvage n'est pas l'état normal de l'homme*. Son *état normal est la Société*, et cette ébauche de l'ordre parfait que nous appelons la *Civilisation*. Il est lent à se former : qu'importe, puisque toutes les ressources de la *Société* sont employées à le former ? Et la *Société le formera* ; elle lui enseignera à maîtriser l'air et le feu, à dompter l'eau et même la foudre, à se faire des vêtements plus chauds que la toison des brebis, plus légers et plus imperméables que le duvet des oiseaux, à se bâtir des maisons qui braveront la tempête, à tirer son pain d'une herbe des champs, à s'entourer de merveilles. Tel est ce faible animal, et tout cela n'est rien ; il ira bien au delà : il apprendra à vivre dans le passé et dans l'avenir, à rester encore sur la terre lorsqu'il ne sera plus.

Et pour qu'il ne soit pas tenté de refuser ces dons et ces magnificences qui l'attendent à son court passage dans la vie mortelle ; pour qu'il ne se jette pas *dans un isolement* où il serait en effet le plus dépourvu des animaux, il est forcé pour vivre de *demeurer en Société* ; c'est-à-dire dans un état qui lui donne la supériorité sur toutes les créatures. Il ne peut échapper à la royauté que par la mort. J'entends ce qu'il appelle la mort, puisque n'étant pas créé pour la mort, il ne peut mourir. En bien comme en mal, son pouvoir se limite à changer de vie.

IV.

Néanmoins l'*éducation de l'homme est rude*. Il le faut pour l'avantage général et son propre avantage. Ce roi a besoin de connaître sa faiblesse et sa dépendance. En présence de cette nécessité, voyez la sagesse et la tendresse de Dieu : Enfant et adolescent, l'homme est pourvu d'un ressort qui lui permet de soutenir, sans rester courbé et même sans garder le pli, tous les jougs qu'il lui importe de subir. La

jeunesse est une allégresse intérieure qui fait aimer le travail, endurer l'assujettissement, le chagrin, les déconvenues, l'attente, tout ce qui est si dur plus tard, et qui l'écraserait si le poids était le même dès le début. Il dévore les éléments de tout; le passé ne lui est rien, il règne sur l'avenir; il règne en maître, sans compter, sans prendre garde aux heures qui s'enfuient. Les tombeaux surgissent devant ses pas : il s'y arrête à peine, il les franchit, il n'y songe plus. La mort? Elle n'est pas pour lui, elle ne peut rien sur lui, elle ne lui ôtera pas l'avenir; elle ne l'empêchera pas d'être, de faire, d'avoir ce qu'il voudra. Si tout à coup elle se présente et lui dit : C'est à toi que j'en veux, — il s'étonne : Prends, dit-il. Et il meurt comme il fait autre chose. Cette vie pleine de tant de rêves, où il se voyait maître de tout, n'était encore qu'un jouet, qu'il laisse sans le regretter.

Mais dans cet être si parfait, et du côté de la matière et du côté de l'esprit, que d'inexplicables lacunes, que de lamentables misères! Il y a deux secrets nécessaires qu'il ne possède pas, qu'il ne peut acquérir, *qu'il faut que Dieu lui révèle*. Livré à lui-même, il sent une horrible incapacité de connaître et d'aimer. Les ténèbres enveloppent son esprit, un mur d'airain repousse son cœur. D'où vient-il? où va-t-il? Quelle puissance l'a jeté dans la vie pour être en guerre avec les hommes? Car la société l'élève en vain, en vain il lui est utile, en vain elle lui est indispensable : il n'y a point naturellement d'amour entre la société et lui. Elle ne l'aime pas, elle ne le respecte pas; il ne l'aime pas, il ne la respecte pas. De part et d'autre il ne voit que des services imposés par la nécessité, réglés par la force; point de respect, point d'amour. Et son ardent besoin est l'amour!

Voilà l'immense misère de cette créature si belle et formée avec tant de soin. *L'homme ne connaît pas Dieu, et il n'aime pas l'homme*. Que dis-je, il ne l'aime pas? Il le hait avec passion, il l'opprime avec délices; et par cette frénésie, tous les charmes de la société lui sont changés en amertume, et ses avantages en tortures; il y trouve la haine et la tyrannie. Ce roi de la création, ce vainqueur de tous les êtres terrestres, capable de résister à tous les fléaux, qui chasse les bêtes fé-

roces des forêts et rebâtit ses villes sur le sol des volcans, il rencontre un ennemi qui l'humilie, l'enchaîne et le tue, et c'est l'homme ! *Est-ce là le primitif ouvrage ? Est-ce ainsi que l'homme a été créé ?* Non, nous sentons un désordre ; et ce désordre immense, irréparable aux forces et à l'intelligence humaines, nous fait comprendre que l'homme est un débris :

D'où vient ce désordre ? Pourquoi l'homme n'est-il qu'un débris ? Que répondent ceux qui disent que l'homme, lorsqu'il se distingua de l'animal, fut religieux, *c'est-à-dire inventa Dieu ; c'est-à-dire encore, que Dieu est une chimère de l'homme,* et qu'il n'y a pas de Dieu ?

V.

Ce qu'ils répondent importe peu, et nous n'en avons que faire ici. Suivons la route ouverte. L'existence de l'homme est la preuve première et décisive de l'existence de Dieu. *L'homme ne s'est pas créé lui-même.* Qui l'a créé, sinon Dieu. Et si l'on veut une définition de Dieu, elle est dans le Symbole des Apôtres, développé contre la folie des négateurs par le Credo de Nicée : *Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et invisibles.* Voilà en quelques mots la claire conception d'une puissance et d'une sagesse sans bornes. Car de quoi Dieu a-t-il créé toutes choses ? De rien, à moins de supposer la matière préexistante ou coéternelle à Dieu. Ceux qui prétendent ne pouvoir comprendre ce Dieu créant tout de rien se flattent-ils de comprendre la matière, l'inerte matière, ou éternelle ou créatrice d'elle-même, et ensuite créant l'ordre et l'intelligence ?

S'il est impossible de comprendre que la matière ait créé l'ordre et l'intelligence, il est impossible aussi de comprendre que Dieu, l'Intelligence souveraine et parfaite, ait créé l'homme autrement que par amour et pour lui demander autre chose que l'amour. Toute explication différente aboutit à diminuer Dieu, le fait inférieur même à l'homme par la justice et la bonté, le montre impuissant au milieu de cette création qui est son ouvrage. Or, diminuer Dieu, c'est l'anéantir dans la pensée de l'homme, qui cesse alors d'adorer, c'est-à-dire de connaître ; et par cette privation de Dieu, la pensée et l'homme même sont anéantis. Il ne reste que l'animal intelligent et

troublé, haïssant et haï, qui donne et reçoit la haine, qui enfante et subit la mort.

Dieu est amour, et l'amour est la vie. Une continuelle expansion de l'amour de Dieu, qui est la Vie créée, crée éternellement la vie. Toute vie créée de Dieu est bonne et parfaite en son ordre, est douée de beauté et donne quelque chose qui est le soutien d'une autre vie. Plus l'être est élevé, plus il reçoit et répand la vie. La perfection de la vie est la connaissance et l'amour du Créateur; la perfection de l'amour est l'adoration.

Créé par amour, pour connaître parfaitement et pour aimer parfaitement, suivant la hiérarchie de sa nature; créé par le souverain Bien, pour monter jusqu'à cette abondance de la vie qui est l'adoration, l'homme, œuvre sublime, a reçu le complément sublime de la liberté. Avec la liberté il combat, il mérite, il a quelque chose à lui pour s'élever à l'amour de Dieu, pour récompenser Dieu de lui avoir donné l'être. Par là aussi il peut s'éloigner de Dieu, se séparer de lui, le nier. Il a ce choix. Comme dernière marque de sa toute-puissance, Dieu a donné à l'homme la liberté de le nier.

Aimant, il doit obéir, car l'obéissance est la loi et la forme de l'amour; libre, il peut désobéir, violer la loi, refuser l'amour.

VI.

Déjà Dieu s'était vu refuser l'obéissance. Avant la création visible, un combat avait eu lieu dans le ciel. Parmi les innombrables anges, il s'était trouvé des cohortes rebelles. Une partie de ces purs esprits, créés pour adorer, laissant naître en eux l'orgueil, se séparèrent de Dieu, perdirent l'amour et la lumière; ils devinrent les *Démons*, incapables de repentir. Suivant une haute doctrine, la révélation anticipée de l'Incarnation du Verbe, par lequel ils avaient été créés, fut la cause de leur révolte. Ils avaient d'avance refusé l'adoration de ce Verbe de Dieu, Verbe-Dieu, lorsqu'il serait Jésus, c'est-à-dire lorsqu'il serait revêtu de l'infériorité d'une chair mortelle. Ce mystère de l'amour divin passait leur intelligence; la condition de l'homme, cette créature nouvelle et à tant d'égards au-dessous d'eux, qu'il faudrait pourtant adorer en Jésus, exci-

tait leur envie. Les anges rebelles furent précipités, et alors le mal exista : comme mal, pour toujours ; comme puissance, pour un temps. Puissance de séduction redoutable à l'homme, mais moins forte que lui lorsqu'il veut obéir à Dieu.

Tenté par le démon, l'homme a désobéi. Il a violé la loi de l'amour, il a refusé l'amour, il a préféré le désordre et la mort. Et si l'homme a commencé non à se confondre avec l'animal, mais à s'en distinguer moins lui-même et à prendre ainsi quelques-uns de ces traits hideux de la brute que la philosophie se plaît à reconnaître, — traits que Dieu ne lui avait point donués ! — ce fut ce jour-là. Ce jour-là, honteux de sa nudité, il ceignit pour la cacher une tunique faite de peaux de bêtes.

Aux yeux de la science qui nie Dieu et l'homme, ce jour néfaste serait la première date du progrès, et le premier pas de l'homme vers la création du sens religieux. Hélas ! il ne créa ce jour-là que la Mort. Chassé des délices du paradis et de la vie innocente, chassé de la claire présence de son Créateur, il entra dans les ténèbres humaines. *Il ne commença pas de devenir religieux* ; mais, par un effet de la miséricorde divine, il ne put cesser de l'être. Comme on dit que les derniers objets qui se peignent dans les yeux d'un homme au moment qu'il reçoit la mort y restent gravés et ne s'effacent plus, de même, au seuil des longues ténèbres où il allait entrer par sa faute, l'homme emporta ineffaçable la vision radieuse du Paradis, et son âme ne cessa point de rendre un écho défiguré des grandes choses qu'elle avait vues et des promesses qui lui faisaient attendre un *Rédempteur*. Ici, à cette lointaine origine, la grâce du Christ apparaît ; elle sera renouvelée en figures, sans nombre, jusqu'au jour de l'ineffable réalité.

VII.

Mais reprenons.

Non libre, l'homme n'eût point péché, Dieu n'eût point été offensé. D'une créature sans liberté, la Toute-Puissance n'eût pas exigé la plénitude de l'amour. Ce qui constitue le don, c'est le pouvoir de refuser. Dieu ne pouvait ni se tromper au point d'exiger de sa créature ce qu'il ne lui avait pas donné d'offrir librement, ni punir sur cette créature un vice de l'organisation qu'elle tenait de lui. Une erreur et une injustice en

Dieu, Dieu imprévoyant, Dieu impuissant à faire ce qu'il a voulu, Dieu non-seulement sans miséricorde, mais injuste, absurdités monstrueuses et palpables !

Si Dieu avait moins aimé l'homme pécheur, n'ayant pas à le détruire comme une œuvre mal faite, il l'aurait brisé comme une œuvre rebelle.

Parce que son œuvre est bonne et conforme à ses plans, il l'a conservée ; parce qu'elle est intelligente et libre, et qu'elle a prévarié volontairement, il l'a punie ; parce qu'il l'aimait d'un amour éternel, il l'a réparée.

Au sacrifice de l'autel, le prêtre, ayant versé dans le calice le vin qui sera changé en sang précieux de Jésus-Christ, y mêle quelques gouttes d'eau qui figurent l'humanité revêtue par le Sauveur, et il prononce ces paroles étonnantes : « O Dieu, qui merveilleusement avez créé l'homme dans un si noble état, et, plus merveillensement encore, l'avez rétabli dans sa dignité première, accordez-nous, par le mystère de cette eau et de ce vin, d'avoir un jour part à la divinité de Celui qui a daigné se revêtir de notre humanité, Jésus-Christ, votre fils, notre Seigneur ! »

Dieu donc a réparé sa créature déchue, et il a confié la réparation à ce Verbe par lequel il l'avait créée ; ce Verbe qui est en Lui dès le commencement, engendré, non fait, par qui toutes choses ont été faites et sans qui rien de ce qui a été fait n'a été fait. » Et cette réparation a été une création nouvelle. Le Verbe s'est incarné, a pris la figure et le poids du péché, s'est chargé de la mort, qui était la peine du péché ; et par son sacrifice, satisfaisant à la fois la justice et l'amour, il a restauré la vie et aboli la mort. « Et le Verbe était Dieu, » car quel autre que Dieu pouvait réparer l'œuvre de Dieu, suffire à la justice de Dieu, remplir souverainement le but de l'amour de Dieu ?

VIII.

L'homme a connu ces choses qui éclairent sa raison et lui donnent la clef de son propre mystère. Il les a connues *non pour les avoir découvertes*, mais parce qu'elles lui *ont été dites* par le Verbe divin, et *redites et expliquées* sous la dictée de ce Verbe, dont la voix ne se tait jamais. Voici ce qu'écrivait, vers

la fin du 1^{er} siècle du Christ, il y a 1,800 ans, autant en prophète qu'en témoin et en historien, un homme qui avait été un pauvre batelier du lac de Tibériade; mais la poitrine de cet homme avait reposé sur la poitrine de Jésus :

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu.

» C'est lui qui était en Dieu au commencement.

» Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui.

» En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes;

» Et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas comprise... Le Verbe est cette vraie lumière qui éclaire tout homme venant dans ce monde.

» Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu.

» Il est venu dans son propre héritage, et les siens ne l'ont pas reçu.

» Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom.

» Qui ne sont point nés du sang, de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu.

» Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité. Et nous avons vu sa gloire, qui est la gloire du Fils unique du Père. »

Quelle page! Quel tonnerre déchaînant du ciel des torrents de clarté! Quelle porte de lumière pour entrer dans la lumière de Dieu! Bossuet dit d'un autre endroit du même Evangile : « Vous y trouverez des profondeurs à faire trembler. » Ici, c'est l'évidence qui jaillit du sein des profondeurs et qui dévore l'énigme de l'homme et de Dieu, comme le vivant soleil dévore la nuit. L'humanité ne s'y est pas trompée. A l'éclat de ce jour divin, aussitôt, dans son œil mort, elle a senti renaître la vision du Paradis; elle a reconpu tout de suite, sinon tout entière, *le Dieu qui lui avait parlé aux jours de son innocence*, lorsqu'elle tenait encore dans son berceau de fleurs; et elle a su que le Rédempteur était venu et qu'il avait donné aux hommes le pouvoir d'être faits enfants de Dieu.

Mais la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne

l'ont pas comprise; et Celui par qui le monde a été fait est venu dans le monde, et le monde ne l'a point connu. Et nous parlons pour contredire la folie homicide qui conseille aux hommes de refuser le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, leur disant que Jésus-Christ n'est point le Fils de Dieu ni le Rédempteur du monde, et que Dieu n'a point fait de Fils, et que le monde n'a pas besoin de Rédempteur. »

Telles sont les paroles de M. Veillot.

Nous croyons utile d'appeler l'attention de nos abonnés sur les principes suivants, qui devaient être les préliminaires de tout Cours de philosophie :

1° Que l'homme s'appelle Société, et qu'en naissant, toute la Société est à son service; qu'il en a toute la force, et devient ainsi le plus favorisé des êtres vivants;

2° Que la question philosophique n'est pas de rechercher ce que l'homme pourrait faire *seul*, car, *seul*, il n'a jamais existé, il ne peut exister. — Toutes les Philosophies ignorent ou cachent ce principe, qui est cependant un fait humanitaire et inattaquable;

3° Que l'enseignement divin a commencé avec l'homme; que l'homme, *naturellement*, ne connaît pas Dieu; que dans le système qui attribue à l'homme la *découverte de Dieu*, Dieu devient la chimère de l'homme. — Tous les Systèmes philosophiques sur Dieu prouvent cette assertion;

4° Que le moment de la chute de l'homme devient, dans ce système philosophique, la première date de son Progrès, comme étant le premier pas vers la création de Dieu par l'homme.

— Et cependant, en réalité, ce n'est pas Dieu qu'il créa alors, mais la Mort.

Nous avons dit que nous mettions la Philosophie exposée dans ces quatre articles fort au-dessus de celle renfermée dans la proportion suivante :

« La Religion, spontanée et primordiale de la nature, nous conduit, par le moyen de l'histoire, à la religion positive et chrétienne. »

Admettre que la religion primordiale et naturelle a été spontanée, c'est-à-dire que Dieu, l'âme, les devoirs, les lois civiles, en un mot tout ce qu'on enseigne *en philosophie*, a été

spontané, c'est donner gain de cause aux Rationalistes purs ; Renan n'en demande pas plus. C'est avec étonnement que nos lecteurs apprendront que nous trouvons ce principe posé par le P. *Matignon*, jésuite¹. Le système de M. Veillot est conforme aux faits, à l'histoire ; celui du P. *Matignon* est fantasmagorique.

X.

Nous voudrions citer aussi en entier le 2^e chapitre où M. Veillot trace à grands traits l'état du monde avant le Christ. C'est encore un des points qu'il est utile d'éclaircir. Dans les systèmes, malheureusement continués dans nos classes, on s'attache exclusivement depuis longtemps à faire ressortir le *beau côté* de la société Païenne. Il s'en est suivi, naturellement, qu'on la trouve admirable, qu'on ne sait pas quel changement avantageux le Christ est venu y opérer, et qu'aussi on s'efforce de faire rentrer notre société dans le Paganisme. C'est contre cette ignorance qu'est dirigé le chapitre de M. Veillot qui a pour titre :

AVANT LE CHRIST.

« Cependant le monde attendait, et dans quel état ! L'écrivain moderne, suivant qui l'homme « devint religieux, » nous peint l'humanité livrée à ses propres conceptions en matière religieuse : durant des milliers d'années, partout, des autels stupides et infâmes, des fétiches pour dieux, des sorciers et des égorgeurs pour prêtres, l'être humain pour victime, telles sont les religions trouvées par l'homme. « Ainsi, cette *divine* » faculté de la religion put longtemps sembler un chancre » qu'il fallait extirper de l'espèce humaine, une cause d'erreurs et de crimes que les sages devaient chercher à supprimer. » Un chancre ! Observez pourtant que les brillantes « civilisations » de la Chine, de la Babylonie et de l'Égypte firent faire à la religion « certains progrès. » Quels progrès ? « Les nations les plus éclairées étaient, dit Bossuet, les plus aveugles » sur la religion : *tant il est vrai qu'il y faut être élevé par une grâce particulière et par une sagesse plus qu'humaine.* »

» Mais l'auteur que nous citons réduit lui-même à peu ces

¹ Voir *Études religieuses, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, n° de juin dernier, t. IV, p. 289 (2^e série).

certain progrès : « La Chine, dit-il, demeura médiocre ; » les religions de la Babylonie et de la Syrie, ne s'étant jamais « dégagées d'un fond de sensualité *étrange*, restèrent jusqu'à » leur extinction, au 4^e et au 5^e siècle de notre ère, *des écoles » d'immoralité.* » En d'autres termes (car cet écrivain ne veut rien dire nettement, et son livre n'est pas plus franc que chrétien), toutes les religions antérieures à Jésus-Christ, la Judaïque exceptée, furent sataniques, anti-sociales, déshonorantes pour l'homme et pour Dieu.

» C'est l'aveu d'un ennemi de l'Eglise catholique, nul homme ne peut oublier absolument tout ce qu'il sait, et briser d'un seul coup, au profit de ses systèmes, toute l'histoire et toute la philosophie.

» En effet, dans quelle religion de l'antiquité ne retrouve-t-on pas les grossiers sortilèges, le fétichisme, l'abomination des sacrifices humains ? Quel temple n'était pas de quelque manière une école d'immoralité ? Ces horreurs allaient de pair avec les belles floraisons d'Athènes et de Rome. Là même, dans ces centres de politesse, *l'immolation rituelle ne fut jamais abolie* ; et, d'ailleurs, il n'est pas nécessaire qu'une religion entasse les cadavres autour de ses idoles, comme à Carthage et au Dahomey, pour multiplier les supplices. A Rome, le cirque était un temple. Avant de commencer les jeux (ces jeux où mouraient jusqu'à trente mille hommes), on invoquait les Dieux, on brûlait de l'encens ; et parfois, sur l'autel portatif, le sang humain coulait, répandu non de la main des gladiateurs, mais de celle des prêtres.

» Dans le cirque, la religion tuait par le fer des histrions et par la dent des bêtes ; dans tout l'empire et dans toute la terre, elle tuait avec plus de douleurs pour l'âme humaine, par l'immoralité.

» Nous que la clémence du Christ a fait fils, époux, pères, hommes enfin, représentons-nous cette civilisation brillante, où la famille n'existait pas pour les trois quarts des hommes, et où personne n'en goûtait la plénitude sacrée. Le nom de père de famille signifiait possesseur d'esclaves. Dans toute la Grèce, vouée au culte de l'amour impudique, l'amour conjugal n'avait pas un temple.

» Voilà donc « le progrès » de l'homme « devenu religieux ». Sa religion était un chancre, et le chancre dévorait sa chair. Mais les « sages » qui se proposaient d'extirper le chancre, où les voit-on ? C'est depuis Jésus-Christ, c'est contre Jésus-Christ que le monde a connu de tels sages. L'antiquité en ignore l'espèce et ne l'aurait point supportée ; quand le Diable parvient à se faire adorer, il ne suscite ni ne permet le libre examen. N'ayant pas la vérité, il n'a pas non plus cette patience qui est la tolérance de Dieu. On ne discutait pas plus Minerve à Athènes, Jupiter à Rome, que naguère Calvin à Genève et maintenant Mahomet à Mequinez, Luther à Copenhague et Joë Smith chez les mormons. Les chrétiens refusèrent publiquement l'encens aux idoles ; mais les chrétiens étaient d'autres hommes que les sages à qui les idoles pouvaient paraître un objet de mépris. Parmi les païens éclairés, ceux qui voulurent rester sages demandèrent que les idoles fussent repeintes et les chrétiens livrés aux lions.

» Avant le christianisme, que pouvaient d'ailleurs les sages ? quel baptême leur donnait la lumière ? quelle onction la force ? qu'auraient-ils su mettre à la place des dieux ? *La raison abandonnée à elle-même dans la recherche de Dieu, courut au Polythéisme*, par la pente rapide qui maintenant emporte au Panthéisme tout ce qui se détourne de Jésus-Christ. Le Polythéisme aboutit aux idoles et le Panthéisme y viendra ; les « sages », s'ils n'y vont pas tout seuls, seront trainés par le vulgaire. Ils résisteront peu ! L'homme est fait pour adorer ; il faut qu'il adore. Partout où Jésus-Christ n'a pas paru, les fétiches règnent ; est-il chassé, les fétiches se relèvent. La science, séparée de Dieu, ne constate plus que des phénomènes qui ont bientôt fait d'égarer la faculté de l'adoration. Il reste des passions, il y a des maîtres, les Dieux sont trouvés. Ce n'est pas tout. *Étudié en dehors de la révélation*, l'homme apparaît comme le jouet de puissances diverses, la plupart cruelles, toutes inexorablement inconnues, dont il ne peut avec certitude fléchir la volonté contraire, dont il doit redouter sans cesse le caprice méchant, perpétuelles terreurs, d'où surgissent les délires de la superstition : c'est le Paganisme

tout entier. Il y a un Christianisme de la nature ; il y a aussi un Paganisme de la nature, toujours béant sous les pas de l'homme, et combien tous les jours y tombent en pleine lumière de Dieu ! le monde s'y engouffra. Jusqu'à quel point « les sages » de l'antiquité pouvaient-ils s'en tirer ? ce qui est certain, c'est qu'ils ne l'ont pas entrepris. La sagesse païenne ne se compromet pas pour l'amour de la vérité ; elle méprise l'erreur commune et l'accompagne à ses plus vils autels. Moïse, animé de l'esprit de Dieu, est le seul législateur de l'antiquité *qui ose briser une idole populaire* ; il n'a d'imitateurs que dans son peuple. Solon établit à Athènes le temple de Vénus prostituée. Socrate, Platon, Cicéron, Sénèque, croiraient volontiers à l'unité et à l'immatérialité de Dieu : mais Socrate mourant sacrifié à Esculape, Platon se garde d'encourir une accusation d'impiété ; Cicéron, déjà prêtre du temple de la terre, brigue et obtient la charge d'augure ; Sénèque observe les rites. Quelle que soit la pensée secrète, point d'irréligion déclarée. Nos sages, à nous, prennent plus de licence, jusque dans nos écoles officielles ils font une guerre active au Christ patient et désarmé ; les hérétiques le nient jusque dans leurs temples ; un évêque anglican et qui touche les revenus de son siège, rejette les saintes Écritures. Voilà le sage moderne ; ni la Grèce ni Rome n'offrent rien qui mérite l'affront ou l'honneur de lui être comparé.

» Non, non ! à renverser les simulacres, il fallait le bras des martyrs ; pour guérir le chancre, il fallait leur sang généreux, devenu au baptême le sang du Christ. Les philosophes et libres penseurs du paganisme ont fait ce que pouvaient faire ces bien disants que le disciple de Socrate nous montre au banquet du poète Agathon ; en discourant de la vertu et de la vérité, quelquefois admirablement, ils ont contribué du don de Dieu pour corrompre la terre. Le génie de Platon, *ébranlé par de lointaines vibrations du Sinaï*, a rendu quelques magnifiques échos. S'est-il soucié que ce fût la vérité ? Dans ce dialogue du Banquet, où Socrate semble déjà plein de la pensée chrétienne, la passion la plus abominable est glorifiée comme le principe le plus actif de la vertu ; et Socrate prétend tenir d'une courtisane les hautes idées dont il charme

ses auditeurs. Toutes les perversités que l'on pourrait aujourd'hui ramasser dans les lieux de châtement ne donneraient pas une pareille essence de corruption, et j'ose dire que chez les païens eux-mêmes ces raffinements n'étaient le fait que des sages. Saint Augustin se reprend d'avoir loué ces impies : « Platon et les siens nous contraignent de défendre la doctrine chrétienne contre leurs grandes erreurs. Ils n'étaient pas nés pour éclairer les peuples, et les acheminer de l'universelle folie des idoles au vrai culte du vrai Dieu. »

» On citera de belles maximes des païens. Chez eux, les belles maximes abondaient, comme les temples. Les temples n'eurent la sainteté et les maximes l'efficacité, que quand le Christ y pénétra. Observez-les sur ces hautes paroles, dit Bossuet, vous verrez qu'ils ne les entendent point. Rien de plus admirable que l'apologue socratique sur le caractère et la destinée du vrai juste, mis en regard du fourbe qui fuit la justice : « Que son attachement pour la justice lui attire un renom d'infamie; que toujours vertueux et toujours réputé criminel, il veuille persévérer jusqu'à la mort... ce juste sera fouetté, chargé de fers, livré à la torture; on lui brûlera les yeux, il sera mis en croix. » L'esprit chrétien est étonné de cette inspiration prophétique. Mais que laissait-elle à Socrate, et que comprenait le monde, avant que le monde eût vu l'arbre du Calvaire et goûté de son fruit? La conclusion païenne est qu'il faudra bien que le juste sur la croix reconnaisse qu'il ne s'agit pas d'être juste, mais de le paraître, et tout finit par cette bassesse, que le sort de l'injuste est plus heureux. »

III.

Et maintenant nous dirons peu de chose du reste de l'ouvrage, c'est-à-dire de la *Vie même de N. S. Jésus-Christ*. M. Veillot a pensé, avec grande raison, que la plus belle défense de cette vie était de l'exposer telle qu'elle est racontée par ses divins historiens. Il y a introduit, nous pourrions dire un élément nouveau, s'il n'avait été mis en usage déjà par les Pères, c'est de faire ressortir le côté mystique et prophétique de cette vie. Quelques personnes ont trouvé certains inconvénients à ces explications; cela serait vrai si l'auteur les don-

nait comme venant de lui-même; mais en suivant les Pères, approuvés de l'Église, on ne peut se tromper. D'ailleurs, les explications sont toujours très-distinctes de la partie historique, la seule authentique et révélée. — Nous disons donc à tous nos lecteurs : prenez et lisez; vous trouverez là, d'abord la parole de Dieu, non déguisée, non amoindrie; puis les explications des Pères, formant la tradition de l'Église; enfin la phrase de M. Veillot forte, élégante, convaincue, et plus souvent douce, insinuante, suave, toute chrétienne.

A. BONNETTY.



Histoire de la Philosophie.

LES PHILOSOPHES AVANT LE CHRISTIANISME.

LA MORALE EN SOI.

4^e ET DERNIER ARTICLE ¹.

Progrès et résultats anciens et modernes de l'enseignement socratique.

Ce serait un long et fastidieux travail que de vouloir tracer un résumé complet des effrénées divagations sorties de la *Réforme socratique* ; car c'était le protestantisme païen, qui ouvrait pleine liberté aux opinions ; mais ces vieilles nouveautés, diversement pédantisées, sont toujours au fond les mêmes et se peuvent parfaitement juger à l'échantillon.

Sans parler du poète *Lucrèce*, qui épuise toutes les subtilités de l'esprit à le réduire en matière, et qui conseille aux jeunes gens de ne pas s'éprendre de la beauté, mais d'assouvir leur concupiscence à la rencontre comme les animaux, par motif de santé et d'économie ², voici l'ingénieux Horace, un *pourceau du troupeau d'Epicure*, comme il s'en vante ³, qui ne demande à Jupiter, au nom de la philosophie, que la vie et les biens matériels, chacun devant faire soi-même son mérite et garder son âme en paix ⁴. Voici le doux et pur Virgile, son ami, de la même trempe, qui juge aussi peu raisonnable de

¹ Voir le 3^e article au N^o précédent, ci-dessus, p. 41.

² *Lucrèce, De rerum natura*, IV, 1087.

Sed potius, quæ sunt sine pœnâ, commoda sumit.

Sénèque : Amor formæ, rationis oblitio est et insanis proximus, fœdum minimè conveniens animo sospiti vitium, turbat consilia, altos et generosos spiritus frangit, a magnis cogitationibus ad humillimas detrahit, querulos, iracundos, temerarios, durè imperiosos, servilliter blandos, omnibus inutiles, ipsi novissimè amoris facit. — Ce fragment, conservé par S. Jérôme, qui le prend en bonne part, diffère peu, au fond, de la pensée de *Lucrèce*. (*Sén. Frag.*, 31 ; dans S. Jérôme, *Ad Jovin.*, I, n. 49 ; *Patr. latine*, t. 23, p. 280).

³ *Epist.* I, 4 : dernier vers : Epicuri de grege porcum.

⁴ *Epist.* I, 18, fin :

Sed satis est orare Jovem, quæ donat et aufert :
Det vitam, det opes ; æquum mihi animum ipse parabo.

compatir à l'indigent que de porter envie au riche ¹. Sénèque ne s'en tient pas là, et après lui, Epictète et Marc-Aurèle regardent les affections de famille comme des faiblesses, en ce qu'elles troublent le sage, qui doit être impassible. Pline, comme eux, approuve le suicide; tous doutent au moins de l'immortalité de l'âme ou ne l'admettent pas comme individuelle, mais comme fondue dans la masse générale ². Marc-Aurèle excuse les crimes par l'ignorance et par la fatalité ³.

¹ *Georg.*, II, v. 498.

... Neque ille

Aut doluit miserans inopem aut invidit habenti.

Senec. *De clem.*, II, 5 : Quomadmodum religio deos colit, superstitio violat, ita clementiam mansuetudinemque omnes boni præstabit, misericordiam autem vitabit... Non miseretur (sapientis) quia et sine miseria animi non fit. C. 6 : Misericordia vicina est miseria... Misericordia vitium est animorum nimis miseriae faventium. — Comme tous les stoïciens Sénèque n'admet le pardon pour aucune faute; tout délit doit être puni; la clémence consiste uniquement à mitiger la punition. En même temps il ne veut pas qu'on fasse des lois contre les plus grands forfaits, même contre le parricide, attendu que la loi porte au mal, qu'on ne connaîtrait pas sans la prohibition. *De clem.*, II, 3 à 7, *ib.* 1, 23 : Summâ prudentiâ altissimi viri et rerum naturæ peritissimi inveniunt incredibile scelus (le parricide) et ultrâ audaciam positum præterire, quàm, dum vindicant, ostendere posse fieri. Itaque parricidæ cum lege ceperunt, et illis facinus poena monstravit... In quâ civitate raro homines puniuntur, in eâ consensus fit innocentia... Putet se innocentem esse civitas, erit... Periculosum est ostendere civitati quanto plures mali sint. — Cicéron, *pro Roscio Amerino*, c. 25, avait cependant fait d'avance justice de cette énormité philosophique. On conçoit qu'ainsi Sénèque, consulté avec Burrhus, ait été d'avis que Néron tuât sa mère; le parricide était logique, selon sa théorie de la justice et de la clémence. On ne s'étonnera pas non plus que Diderot ait composé une longue biographie de Sénèque, où en niant le parricide impérial, attesté par Tacite, il écume d'admiration furibonde pour le penseur stoïcien.

² Plin., *Hist. nat.*, II, 63; VII, 54; XXV, 3; XXVIII, 1. Seneca, *Epist.* 8, 12, 58, 65, 70, 71, 77, 98; *de ira*, c. 19; M. Aurél. *Ἐπιεικείων* : XXVI, 2, IX, 1, XXXIV, 26, VII, 43 : Ne te lamente point avec les affligés et n'en sois point ému. — *Ἐπιεικείων*, 8 : Si tu aimes un pot de terre, dis-toi que c'est un pot de terre, et s'il se casse tu n'en seras pas troublé. Si tu aimes ton fils, ta femme, dis-toi que tu aimes des êtres mortels, et s'ils meurent, tu n'en seras pas troublé; et 24 : Pleure, si tu veux, avec un père, qui a perdu son fils, mais prends garde que la compassion ne te gagne et que tu n'en sois réellement affligé.

³ M. Aur., IX, 5 : Si les méchants font le mal, c'est malgré eux sans doute et par ignorance, car il n'y a pas d'âme qui ne soit privée, malgré elle, de la connaissance de la vérité et de la justice... C'est pour cela qu'ils souffrent impatiemment d'être appelés injustes, ingrats, écrocs. (Mais s'ils ignorent le mal,

Mais le plus superbe et le plus risible de tout fut un philosophe du premier siècle, dont Sénèque ne lisait jamais le livre sans avoir plus de confiance en lui-même et plus d'espoir de parvenir à la vertu ¹, un philosophe, qui terminait chaque journée par un examen de conscience, en demandant à son âme : « De quel défaut l'es-tu guérie aujourd'hui? quelle passion as-tu combattue? en quoi vau-tu mieux ²? Q. Sextius avait coutume de dire que « Jupiter n'avait pas plus de puissance que l'homme de bien; Jupiter sans doute peut faire plus de bien aux hommes, mais il *n'est pas plus vertueux*. Entre deux hommes également instruits dans la manœuvre, on ne juge pas en effet plus habile celui qui aura le navire le plus grand et le plus orné; quel avantage Jupiter a-t-il donc au-dessus de l'homme vertueux? Celui de l'être plus longtemps, mais le sage *ne s'en estime pas moins*, quoique sa vertu soit resserrée en une moindre durée... Le sage n'est pas plus jaloux que lui des richesses et n'en fait pas plus de cas; il *a même cet avantage sur Jupiter* que ce Dieu ne peut en user et que le sage ne le veut pas ³. »

On pourrait multiplier les citations; ceci suffit pour apprécier cette antique instruction, que Montaigne appelle la *orème de philosophie* ⁴. Sénèque termine les pauvres longueries de ses *Questions naturelles* ⁵ par la réflexion suivante : « Nous n'avons pas accompli la seule chose qui occupe toute notre

pourquoi ne prennent-ils pas ces épithètes pour des compliments?) *Ib.* lxxv, 1 à 3, et xxviii, 2, 3 : Les méchants sont nés pour faire nécessairement de ces actions et celui qui le trouve mauvais ne veut pas que le figuler soit laiteux. — (Alors, pourquoi persécuter les chrétiens, qui connaissent évidemment la vérité, puisqu'ils ne faisaient aucun mal et ne demandaient que la liberté de faire le bien?)

¹ Sén., *Epist.* 64, 59, 108, III, 36. Ce Sextius avait voulu faire un amalgame de la doctrine stoïcienne et des préceptes de Pythagore; il eut des disciples, mais la secte ne dura pas longtemps (Sén., *Natur. quest.*, VII, dernier chapitre). Le livre de Sextius fut plus tard traduit par Rufin, qui l'attribua étourdiment à S. Sixtus, second pape du nom, martyr en 258.

² Sén., *De irâ*, III, 86.

³ Sén., *Epist.* 78.

⁴ *Essais*, II, 10.

⁵ Sén., *Natur. quest.*, VII, 31.

» âme, savoir, de devenir très-pervers. Les vices sont encore
 » en progrès... et l'on s'étonne que la sagesse n'ait pas encore
 » accompli toute son œuvre? La perversité ne fait que de
 » naître, et nous y travaillons tous... mais qui s'adonne à la sa-
 » gesse et qui jette un regard à la philosophie? Aussi tant d'é-
 » coles ont fini. Les académiciens anciens et nouveaux n'ont
 » plus de direction. Où enseigne-t-on les préceptes de Platon..?
 » Avec quel soin on travaille à ne pas laisser tomber le nom
 » d'un pantomime!... De la philosophie nul n'en a cure; aussi,
 » loin de trouver ce que les anciens ont laissé à découvrir, on
 » oublie même ce qu'ils ont trouvé, et cependant en y met-
 » tant tous nos efforts, à grand'peine parviendrait-on à cet
 » abîme où la vérité est déposée. » Quelque bonne âme philo-
 sophique en lisant ces stoïques plaintes en serait sans doute
 touchée, mais un double phénomène, que nous avons sous les
 yeux, la consolerait aussitôt. Si, en effet, premièrement, les
 progrès de la corruption antique ont été fort lents jusqu'à
 nous, ce que cette bonne âme peut-être aurait peine à s'expli-
 quer, nous avons très-clairement maintenant la plus joyeuse
 envie de regagner le temps perdu; et secondement, l'étude
 de la *sagesse* a pris l'avance de beaucoup, la philosophie au-
 jourd'hui court les rues; vous ne rencontrez que des philo-
 sophes; ce qui s'explique parfaitement par le progrès de la
 raison *éclairée* et par l'impulsion générale que, depuis deux
 cents ans, l'intelligence a reçue de la philosophie et de ses
 prodigieuses lumières. Là est la supériorité des modernes,
 non pas tant toutefois pour la nouveauté que pour l'agréable
 variété et la forte liberté de leurs préceptes moraux.

Ainsi ils nous ont appris que « c'est dans la nature, non
 » dans la théologie, que l'on peut puiser une philosophie intel-
 » ligible et véritable ¹; que la philosophie s'avançant à pas de

¹ *Système de la nature*, 2^e partie, par Mirabeau, *secrétaire perpétuel*, un des quarante de l'Académie française, Londres, 1775. L'auteur se plaint à constater la supériorité de la philosophie moderne : « A l'égard de la philosophie, ancienne, dit-il dans la même note, à l'exception de celle de Démocrite et d'Épicure, elle fut pour l'ordinaire une vraie *théosophie*, imaginée par des *prêtres* d'Égypte et d'Assyrie. Pythagore et Platon n'ont été que des *théologiens*, remplis d'enthousiasme et peut-être de mauvaise foi. Au moins l'on trouve chez eux un esprit *mystérieux sacerdotal*, qui sera toujours un signe

» géant, accompagnée et suivie de la lumière, fait secouer le
 » joug de l'autorité et de l'exemple ; que l'existence de Dieu
 » est le plus grand et le plus envenimé de tous les préjugés,
 » et l'athéisme le seul système qui puisse conduire l'homme à
 » la liberté, au bonheur ; que l'âme est bien certainement de
 » la même pâte et de la même fabrique que celle des animaux ;
 » que tout le règne animal est composé de différents singes, à
 » la tête desquels Pope a mis Newton ; que l'âme et l'esprit ne
 » sont que des mots inventés par l'amour-propre pour élever
 » l'homme au-dessus de la nature et des animaux ¹. » Un des
 plus considérés philosophâtres a écrit gravement : « Si la na-
 » ture au lieu de mains et de doigts flexibles eût terminé nos
 » poignets par un pied de cheval, qui doute que les hommes sans
 » art, sans habitations, sans défense contre les animaux, tout
 » occupés du soin de pourvoir à leur nourriture et d'éviter les
 » bêtes féroces, ne fussent encore errants dans les forêts comme
 » des troupeaux fugitifs ². » Personne assurément ne doutera
 que si la nature avait créé les hommes autres qu'ils ne sont, ils
 auraient vécu différemment. Cela peut paraître un peu simple,
 mais dans tout ce que dit un philosophe il y a toujours
 quelque finesse, même quand il n'y songe pas. Ici la consé-
 quence cachée, dont l'auteur avait du moins l'instinct et que
 ses lecteurs saisissaient de même, c'est que si la nature n'a
 pas su ce qu'elle faisait, nous ne lui devons nul gré de sa mé-
 prise et que nous sommes parfaitement libres de mener une
 vie plus naturelle. Un autre raisonneur bien plus fameux et
 plus habile a été plus affirmatif aussi. Comme on ne lit plus
 ce chef-d'œuvre de déraison systématique, on ne sera pas
 fâché d'en connaître les passages les plus saillants :

« Les excès de toute espèce, les transports immodérés des
 » passions, les fatigues et l'épuisement d'esprit, les chagrins :
 » voilà les funestes garants que nos maux sont notre propre
 » ouvrage et que nous les aurions presque tous évités,

» que l'on cherche à tromper, ou que l'on ne veut point éclairer les hommes. »

¹ *Diction. encyclop.*, article : *Bramine*, et art. : *Encyclopédie. Liberté de penser ; système de la nature ; l'homme plante ; l'homme machine*, cités par l'abbé de Crillon dans ses *Mémoires philosophiques*.

² *Helvétius, de l'Esprit*, discours 1^{er}, c. 1.

» en conservant la manière de vivre simple, uniforme et solitaire, qui nous était prescrite par la nature. Si elle nous a destinés à être sains, j'ose presque assurer que l'état de réflexion est un état contre nature et que *l'homme qui médite est un animal dépravé.* » Un peu plus loin, après une comparaison de la bête et de l'homme, toute à notre désavantage, on trouve cette conclusion de la perfectibilité, avouée comme caractère distinctif de l'humanité : « Pourquoi l'homme seul est-il sujet à devenir imbécille ? N'est-ce point qu'il retourne ainsi dans son état primitif, et que tandis que la bête, qui n'a rien acquis et qui n'a rien non plus à perdre, reste toujours avec son instinct, l'homme re perdant par la vieillesse ou d'autres accidents tout ce que sa perfectibilité lui avait fait acquérir, retombe ainsi plus bas que la bête elle-même. » Ailleurs : « Je n'examinerai pas, dit-il, si, comme le pense Aristote, ses ongles allongés ne furent pas d'abord des griffes crochues, s'il n'était point velu comme un ours, et si, marchant à quatre pieds, ses regards dirigés vers la terre et bornés à un horizon de quelques pas, ne marquaient point à la fois le caractère et la limite de ses idées ; mais les changements qu'un long usage de marcher sur deux pieds a pu produire dans la conformation de l'homme, les rapports qu'on observe encore entre ses bras et les jambes antérieures des quadrupèdes et l'induction tirée de leur manière de marcher ont pu faire naître des doutes sur celle qui nous était plus naturelle. Il cite l'exemple de tous les enfants, qui commencent par marcher à quatre pieds, et qui ont besoin de notre exemple et de nos leçons pour apprendre à se tenir debout ¹. »

Si ce pénétrant observateur paraît se décider contre ces conjectures, il n'abandonne pas sa thèse sans regret ; et il veut du moins que nous soyons sauvages. « Toutes ces observations sur les variétés, que mille causes peuvent produire et ont produites en effet dans l'espèce humaine, me font douter si divers animaux semblables aux hommes, pris par des voyageurs pour des Bêtes... ne seraient pas en effet de véritables hommes sauvages, dont la race, dispersée anciennement dans les bois,

¹ J.-J. Rousseau, *origine de l'inégalité des conditions*, 1^{re} partie et note 2.

» n'avait eu occasion de développer aucune de ses facultés
 » virtuelles, n'avait acquis aucun degré de *perfection* et se
 » trouvait encore dans *l'état primitif de Nature*. » Et là-dessus
 il rapporte une relation sur les *orangs-outangs*, les *pongos* et
 les *enjockos*, les *beggos*, les *mandrills* et autres espèces *anthro-*
poformes, et il ne voit pas pourquoi on leur refuserait le nom
d'hommes sauvages, le défaut de parole étant une raison « faible
 » pour ceux qui savent que, quoique l'organe de la parole soit
 » naturel à l'homme, *la parole elle-même ne lui est pas natu-*
 » *relle*, et qui connaissent jusqu'à quel point sa *perfectibilité*
 » peut avoir élevé *l'homme civil* au-dessus de son état ori-
 » ginel ¹. »

Ces divers animaux ont été mal observés; si l'on est sûr que
 le singe n'est pas une variété de l'homme... surtout parce que
 son espèce n'a point la faculté de se perfectionner, ces expé-
 riences « n'ont point été faites sur le *pongo* et l'*orang* avec
 » assez de soin pour pouvoir tirer une conclusion. » Quelque
 répugnante que soit la fin de cette citation, il faut la transcrire
 pour qu'on voie jusqu'où peut aller l'ignobilité de l'esprit
 humain. « Il y aurait pourtant un moyen, par lequel, si l'*orang*
 » ou d'autres étaient de l'espèce humaine, les observateurs les
 » plus grossiers pourraient s'en assurer même avec démon-
 » tration; mais outre qu'*une seule génération* ne suffirait
 » pas pour cette expérience, elle doit passer pour imprati-
 » cable, parce qu'il faudrait que ce qui n'est qu'une supposi-
 » tion fût démontré vrai, avant que l'épreuve, qui devrait
 » constater le fait, pût être tentée innocemment ². »

On n'imaginerait pas comment le même sophiste, qui a écrit
 le *Contrat social*, répond à l'objection irréfragable de sociabi-
 lité. « Quoi donc? faut-il détruire la société? anéantir le lien et
 » le mien, et retourner vivre dans les forêts avec les ours? Con-
 » séquence à la manière de mes adversaires, que j'aime autant
 » prévenir que de leur laisser la honte de la tirer. O vous, à qui
 » la voix céleste ne s'est point fait entendre, et qui ne recon-
 » naissez pour votre espèce d'autre destination que *d'achever en*
 » *paix cette courte vie*; vous qui pouvez laisser au milieu des

¹ *Ibid.*, note 8.

² Même note 8.

» villes vos funestes acquisitions, vos esprits inquiets, vos
 » cœurs corrompus et vos désirs effrénés, *reprenez, puisqu'il*
 » *depend de vous, votre antique et première innocence. Allez dans*
 » *les bois perdre la vue et la mémoire des crimes de vos contem-*
 » *porains, et ne craignez point d'avilir votre espèce, en renon-*
 » *çant à ses lumières pour renoncer à ses vices. Quant aux*
 » *hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour*
 » *toujours l'originelle simplicité, qui ne peuvent plus se nourrir*
 » *d'herbe et de gland, ni se passer de lois et de chefs; ceux qui*
 » furent honorés dans leur premier père de leçons surnatu-
 » relles; ceux qui verront dans l'intention de donner aux ac-
 » tions humaines une moralité, qu'elles n'eussent pas de long-
 » temps acquise, la raison d'un précepte indifférent par lui-même
 » et inexplicable dans tout autre système; ceux, en un mot, qui
 » sont convaincus que la Voix divine appela tout le genre hu-
 » main aux lumières et au bonheur des célestes intelligences;
 » tous ceux-là tâcheront par l'exercice des vertus, qu'ils s'o-
 » bligent à pratiquer en apprenant à les connaître, à mériter
 » le prix éternel, qu'ils en doivent attendre. Ils respecteront
 » les sacrés liens des sociétés, dont ils sont les membres; ils ai-
 » meront leurs semblables et les serviront de tout leur pou-
 » voir; ils obéiront scrupuleusement aux lois et aux hommes,
 » qui en sont les auteurs et les ministres... Mais ils n'en mé-
 » priseront pas moins une constitution, qui ne peut se maintenir
 » qu'à l'aide de tant de gens respectables, qu'on désire plus
 » souvent qu'on ne les obtient, et de laquelle, malgré tous leurs
 » soins, naissent toujours plus de calamités réelles que d'avan-
 » tages apparents ¹. »

La morosité de cette tartufferie la rendait plus ridicule en-
 core; on s'en moqua fort. *L'état civil* ou policé (ce qu'on ap-
 pelle aujourd'hui *civilisation*) procurait trop d'agrément et
 de satisfactions matérielles, dont on ne pourrait jouir en se
 remettant à quatre pattes, pour qu'on fût tenté de retourner
 aux bois; mais il ne restait pas moins de la *sauvagerie* primi-
 tive, renouvelée d'Aristote et de tous les moralistes païens, que

¹ *Origine de l'inégalité*, 1^{re} partie, note 7. Le style de cet homme est de la plus piteuse médiocrité, quand il ne brasse pas la sensualité, la rancune et l'envie.

la vie de la nature était la sensation, que les lois, les constitutions, les gouvernements, souvent même la raison et la religion bien davantage, étaient une gêne, dont la vertu pouvait très-bien se passer, supposé que la vertu fût dans la nature ; ce que Rousseau, pour sa part, plaidait plus sérieusement en apparence dans son *Contrat social*, et d'une façon plus friande dans l'*Emile*, la *Nouvelle Héloïse* et ses *Confessions*.

De tous côtés, on travaillait à cette intention ; et l'on voyait éclore des sentences comme celles-ci : « La morale tire son » origine de la politique comme les lois et les *bourreaux*. — » La vertu n'est que l'effet de l'habileté des politiques. — Il » n'y a ni vice ni vertu, ni bien ni mal moral, ni juste ni in- » juste ; tout est arbitraire et fait de main d'homme. — Les » moralistes déclament d'ordinaire avec force contre les pas- » sions et ne se lassent point de vanter la raison ; au contraire, » ce sont nos *passions qui sont innocentes* et notre *raison qui » est coupable*. — Avec un tempérament fort et une santé ro- » buste on n'a pas beaucoup à craindre les excès ; est-il bien » clair que la raison m'ordonne de me conserver ? Je n'en- » tends point ce langage de la raison ; que m'importe une » longue vie, s'il faut me la rendre désagréable par des priva- » tions continuelles ! Je la veux courte et bonne... la voix de » la nature, c'est mon penchant ; plaisir et liberté, voilà toute » ma morale. Quelle faiblesse de pleurer la mort d'un père ! » Sa mort est comme celle de tout autre individu.... Un père » en donnant la vie à son fils n'a pensé qu'à lui-même et à ses » plaisirs. — Quelle bizarrerie d'imaginer que l'on doit savoir » gré d'un service à un homme qui est organisé pour être li- » béral ! C'est à peu près comme si je le remerciais quand il » va au bal, parce qu'il aime la danse. Sa folie est de vouloir » obliger, ou c'est la vanité qui le fait agir. — Il faut songer » au corps avant de songer à l'âme... ne cultiver son âme que » pour procurer plus de commodités à son corps. — La vraie » philosophie n'admet qu'une félicité temporelle : elle sème » les fleurs et les roses sur ses pas et nous apprend à les cueil- » lir. — Si tu veux être heureux, tu n'as qu'à étouffer les re- » mords ; ils sont inutiles avant le crime, ils ne servent pas » plus après. »

A ces citations prises par l'abbé de Crillon, dans le temps même, aux écrits d'Helvétius, Lamettrie, Mirabeau et autres sectateurs de l'émancipation ¹, il faut au moins ajouter une réflexion historique de l'abbé Raynal ou plutôt de Diderot et une recommandation confidentielle de Voltaire. On lit dans *l'Histoire philosophique des Indes* : « Les Hottentots sont, » comme tous les peuples pasteurs, bienveillants; ils tiennent » quelque chose de la *malpropreté et de la stupidité des animaux*, qu'ils conduisent.... Sont-ils heureux? Qui n'a pas » soupiré après l'innocence de la vie patriarcale? C'est celle » des Hottentots... Aimez-vous la liberté? le Hottentot est libre. » Aimez-vous la santé? Il ne connaît d'autre maladie que la » vieillesse. Aimez-vous la vertu? *Il a des penchants qu'il satisfait sans remords*, mais il n'a pas de vices ². » Ensuite une longue tirade sur ce thème. Le précepte de Voltaire est d'un autre genre plus simple et plus pratique : « Le mensonge n'est » un vice que quand il fait du mal; c'est une *très-grande* » vertu, quand il fait du bien. Soyez donc plus *vertueux* que » jamais. Il faut *mentir comme un diable*, non pas timidement, » non pas pour un temps, mais hardiment et toujours ³. »

On ferait un code assez volumineux de la morale la plus étrange avec des textes recueillis des grands et petits auteurs du 18^e siècle, entre lesquels Montesquieu et son *Esprit des lois* fourniraient un notable contingent.

Pauvre espèce humaine ! Nous avons une telle propension au mal, l'abaissement de l'intelligence en est si prompt et si profond, qu'on dévorait ces impudentes stupidités, débitées à tout propos, souvent sans le moindre talent, dans les diatribes boursoufflées de la plus vague pédanterie. L'ingénieux savoir-faire de quelques-uns couvrait la nullité des autres. Tous ces marchands d'orviétan eussent-ils été gens d'esprit, à défaut du savoir, dont pas un seul n'était muni, comme on le leur prouvait en face, leurs basses intrigues, leurs jalouses querelles et leur façon de vivre auraient dû leur ôter tout cré-

¹ *Mémoires philosophiques.*

² *Hist. phil. des Indes*, liv. II, t. I^{er}, édition de Genève, 1780, p. 412, 422. Toutes les tirades philosophiques de ces onze volumes sont de Diderot, qui en avait fait marché avec Raynal.

³ Voltaire, *Lettre à Thériot*, 21 oct. 1726.

dit. Il n'y avait qu'à comparer leur *moralité* terreuse avec l'honnêteté pratique de la foi chez la plus simple villageoise pour reconnaître de quel côté était la vérité. Le soleil ne se mire pas dans la fange d'un marais, tandis qu'il se plaît à refléter ses rayons dans la plus humble goutte de rosée.

L'âge, où nous vivons, se fait fort cependant de tenir la gageure en dépit des épouvantables catastrophes, qui passent et menacent sans cesse. Condorcet avait déclaré la nécessité de séparer la morale de la religion, parce que « *toute religion est* » mauvaise et tend à l'intérêt de ses ministres. Cette séparation devait même s'étendre à la religion naturelle, car les philosophes théistes ne sont pas plus d'accord que les théologiens sur l'idée de Dieu et de ses rapports *moraux* avec les hommes. » Il proposait donc, pour remplacer le catéchisme dans les écoles primaires, « d'y enseigner des *connaissances* » morales, naturelles, économiques, et dans les écoles secondaires de donner des leçons de physique, pour prévenir toutes les erreurs et se préserver des sorciers et fabricateurs ou raconteurs de miracles ¹. » Il y a certainement aujourd'hui plus de gens qu'alors pour regretter qu'un plan si profondément connu n'ait pas été suivi.

On proclamait en même temps que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*. Depuis, on a posé publiquement pour base de toute constitution que *la loi doit être athée*. Un peu plus tard, le *vrai* a été mis au-dessus du divin, ce qui veut dire que la philosophie est fort au-dessus de la religion catholique, qui ne peut plus conséquemment être la vérité ². On a eu soin de nous rappeler que « la liberté des anciens, comme leur philosophie, avait pour but la vertu, et que la liberté des modernes, comme leur philosophie, ne se propose plus que le bonheur. » Comme cela est bien simplifié! et quelle incomparable félicité s'en suivra! pourvu que nous tirions « la morale de la confusion inextricable où l'ont jetée les docteurs dogmatiques ³. » Et le moyen? Le voici : « Dès que l'on reconnaît que le devoir est imposé par la justice, l'esprit est satisfait;

¹ *Assemblée légis.*, 22 avril 1792.

² M. Cousin, *Cours de philosophie*, 1^{re} leçon, 1828.

³ Sismondi, *Républiques Italiennes*, introduction, et c. 127.

» car il est parvenu à un principe, au delà duquel il n'y a plus
 » rien à chercher, *la justice étant son principe à elle-même*¹. »
 C'est pourquoi on ne saurait trop célébrer la philosophie du
 18^e siècle, puisque « c'est son caractère et sa gloire que son
 » profond respect pour l'homme, sa haute idée de la dignité et
 » des droits de l'être humain, à ce titre seul, indépendamment
 » de toute autre considération, idée jusque-là purement reli-
 » gieuse, que la philosophie du 18^e siècle a fait passer pour la
 » première fois dans l'ordre civil, se dévouant en même temps
 » avec ardeur au dessein de mettre l'homme, tout l'homme en
 » pleine possession de sa dignité et de ses droits². » O grand
 avenir ! quand viendras-tu donc ? O possession philosophique !
 que tardes-tu tant ? Que ce sera beau de voir la dignité et les
 droits de l'homme possédés par tout l'homme !

Enfin, que l'on reporte la pensée, d'une part, sur les tristes
 plaintes à demi-relevées tout nouvellement d'un protestant
 touchant les mœurs privées en France ; et de l'autre, sur les
 sataniques goguettes du *Congrès libéral tenu à Gand* l'année
 dernière, et l'on saura assez exactement ce qu'a déjà produit
 l'idée socratique, la *morale en soi*, et ce qu'elle promet. — Un
 esclave indien avait été fort surpris du compte, rendu d'avance
 par une lettre, de la commission dont l'avait chargé son maître ;
 envoyé une seconde fois avec un panier de beaux fruits, il eut
 la tentation d'en manger une partie en route et cacha sous
 une pierre la seconde lettre, qui accompagnait le panier pour
 n'en être pas vu. Cet Indien est la figure de nos philosophes ;
 ils s'imaginent qu'en fermant l'Évangile, en le mutilant et
 le barbouillant, il n'y aura plus de loi pour les juger ici-bas
 ni dans l'autre monde, et que Dieu ne saura plus ce qu'ils
 disent et ce qu'ils font. L'artifice, sans préjudice de l'odieux,
 a quelque chose de très-grossièrement ridicule, comme tout
 ce qui est insolent. Ces messieurs ne prennent pas tant de
 souci des lois de Manou ni du Coran ; au besoin, ils en feraient
 l'apologie ; la peine qu'ils se donnent contre l'Évangile ne
 prouve qu'une seule chose, c'est qu'ils en ont toujours peur.

Edouard DUMONT.

¹ M. Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*.

² M. Guizot, *Discours de réception à l'Académie française*, 22 décembre 1836.

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS
RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 & 1863.

5^e ARTICLE ¹.

10. — *Progrès dans l'étude de la littérature indienne.* — Le Rig-Véda. — Les Upanishads. — Les Pouranas. — Les six systèmes de philosophie. — Action des Brahmanes convertis contre les erreurs brahmaniques. — M. Monier Williams, M. Kossowicz, M. Foucaux, M. Fauche, traducteurs de poèmes indiens.

Le travail littéraire sur l'Inde se concentre de plus en plus sur les *Védas* et la littérature védique, et il est probable qu'il en sera ainsi encore pendant longtemps. Car tout dans les études indiennes tend nécessairement vers les temps védiques, parce que tout en est sorti par un développement ininterrompu, et ne trouve son explication que dans les monuments qu'ils nous ont laissés. La succession des siècles a changé la forme de tout, de la langue, de la religion, des idées; mais le fond est resté le même, car ces anciens temps ont réglé les grandes choses sociales d'une façon ineffable, et il faut toujours remonter vers eux pour comprendre ce qui est aujourd'hui. Les autres branches de la race *arienne*, les Celtes, les Slaves, les Germains, les Grecs, les Romains et les Persans ont gardé moins de cette empreinte primitive, parce que le contact avec d'autres races, l'influence surtout des peuples *sémitiques*, les ont si profondément modifiées, qu'il serait bien difficile de leur supposer une parenté commune, si leurs langues n'en fournissaient pas la preuve incontestable et aujourd'hui incontestée. Mais les révolutions qu'elles ont subies, les courants d'idées étrangères qu'elles ont rencontrées, créent chez elles des époques qui n'existent pas chez les Hindous, où le cours du développement n'a pas été violemment

¹ Voir le 4^e article au N^o précédent, ci-dessus, p. 49.

changé. Il faut donc étudier les *Védas* pour comprendre l'Inde, et il faut encore les étudier comme les premiers monuments de l'esprit *arien*, qui, après tout, est le nôtre, et parce que les premiers germes de la civilisation qui aujourd'hui domine le monde y sont déposés. Ce sera une œuvre longue et laborieuse, car il nous reste un grand nombre d'ouvrages qui se rapportent aux *Védas* et en sont ou le développement ou l'explication, et dont on ne peut négliger aucun si l'on veut pénétrer dans le sens de livres si anciens.

La première chose à faire était de publier les textes, et cette entreprise, commencée simultanément par plusieurs savants en Europe et dans l'Inde, s'avance rapidement vers son terme. M. Max Müller, à Oxford, a fait paraître le quatrième volume de sa belle édition du *Rig-Véda* avec le commencement de *Sayana*¹; ce volume se termine avec le huitième *mandala*, et il en reste deux à publier, qui, probablement, rempliront encore deux volumes, surtout si M. Müller y ajoute des tables ou plutôt une concordance; car aucun livre sacré ne peut se passer de concordance, et aujourd'hui quiconque s'occupe des *Védas* est obligé d'en faire une pour son propre usage, ce qui est une perte de temps exorbitante et qu'on devrait épargner aux savants. M. Müller nous donne l'espoir que la fin de la traduction du *Rig-Véda*, par M. Wilson, d'après l'interprétation de *Sayana*, sera publiée par M. Ballantyne, et il la regarde comme nécessaire, pour que l'on se rende bien compte du sens que les Hindous eux-mêmes donnent aux *Védas*, tout en croyant, pour sa part, que leur interprétation est loin d'être partout la meilleure possible, et pensant que la critique européenne peut arriver à saisir le sens primitif mieux que les commentateurs indigènes du moyen âge. Il annonce qu'il fera lui-même l'essai d'une traduction, bien convaincu cependant que des textes antiques de ce genre résisteront probablement, dans maints passages, à tous les efforts que l'on pourra faire pour résoudre, avec les matériaux qui nous restent, les difficultés dont ils sont entourés.

¹ *Rig-Véda-Saṁhitā*, the sacred hymns of the Brahmins, together with the commentary of *Sayanacharya*, edited by Max Müller. Vol. IV. London, 1882, in-4° (LXXXVIII, 52 et 926 pages).

Le texte du *Rig-Véda* a été publié en entier, par M. *Aufrecht*, dans les volumes VI et VII du journal de M. *Weber* ¹. Le but de l'éditeur était de mettre entre les mains des savants un texte complet, correct et d'un usage facile; il l'a fait imprimer en transcription pour réduire les frais de l'impression (ce que la perfection à laquelle on a amené le système de la transcription du dévanagari a permis sans difficulté), et pour faciliter la recherche des passages, l'emploi des caractères latins permettant à l'œil de parcourir une page plus rapidement. M. *Benfey* a donné une suite de la traduction des hymnes du *Rig-Véda*, dont le commencement avait paru dans le premier volume de son journal, *l'Orient et l'Occident* ².

La Société asiatique de Calcutta poursuit la publication du *Yadjour-Véda* noir, tant du *Sanhita* ³, ou de la collection d'hymnes, que des *Brahmana* ⁴, ou de la partie contenant la liturgie. L'histoire de ce Véda est encore très-obscur; il paraît que dans l'ancienne rédaction, celle qu'on appelle noire, les hymnes et la liturgie étaient mêlés, ce qui a donné l'idée d'une nouvelle rédaction, celle du *Yadjour* blanc; que M. *Weber* a publiée, et dans laquelle les deux parties sont mieux séparées. La critique européenne éclaircira sans doute tous ces points quand elle aura l'ensemble des textes à sa disposition.

Mais les textes des hymnes, même avec leurs commentaires, ne sont qu'une petite partie de la littérature védique; ils forment seulement le noyau autour duquel se sont groupés, par le travail de bien des siècles, une infinité de livres, comme les *Brahmanas*, qui paraissent avoir été originairement les traditions qui se conservaient dans les familles des prêtres sur tout ce qui regardait le rite, et qui comprenaient beaucoup

¹ *Indische Studien*, herausgegeben von Weber. Berlin, vol. VII (p. 1-477), 1862, in-8°.

² *Orient und Occident*, herausgegeben von Th. Benfey, vol. II. Goettingen, 1863, in-8°.

³ *The Sanhita of the black Yajur-Veda, with the commentary of Madhava Acharya*, edited by Cowell. Cahier XVII. Calcutta, 1862, in-8° (dans la *Bibliotheca indica*).

⁴ *The Taittirya Brahmana of the black Yajur-Veda, with the commentary of Sayanacharya*, edited by Rajendralala-Mitra. Cahier XVIII. Calcutta, 1862, in-8° (dans la *Bibliotheca indica*).

de choses sur l'histoire et le sens des hymnes; puis les *Upanishads*, qui sont des traités de théologie, d'une époque plus moderne que la plupart des *Brahmanas*, et se reliant aux *Védas* d'une manière qui est loin d'être bien éclaircie. M. *Rajendralala-Mitra* a publié une traduction d'un célèbre *Upanishad*, le *Tchandogyā*¹, qui se rattache au *Sama-Véda*. Il est difficile d'assigner à ce livre une époque un peu précise dans la littérature védique; il est certainement plus ancien que les systèmes réguliers de philosophie, comme le *Nyaya* et le *Sankhya*, qui eux-mêmes sont plus anciens que le *Bouddhisme*, ce qui nous reporte pour cet *Upanishad* à une très-haute antiquité; le manque de méthode et de rigueur dans les termes qu'on y observe, et le tâtonnement d'un esprit qui ne doute pas et qui cherche une expression pour ses idées encore vagues, confirment cette impression.

Une autre classe d'ouvrages, qui se rattachent aux hymnes des *Védas*, sont les *Pratisakhya*, dont M. *Roth* a le premier fait connaître l'existence et déterminé la nature, et qui depuis ont donné lieu à de très-beaux travaux. Ce sont des traités en vers qui contiennent les règles de la récitation des *Védas*, et indiquent la nature des sons, les lois d'euphonie, l'accentuation, etc. Ce ne sont pas encore des grammaires, mais des préparations et des matériaux pour les systèmes grammaticaux qui se produiront plus tard.

M. *Begnier* a publié dans votre journal le *Pratisakhya* du *Rig-Véda*; M. *Weber* a donné une édition de celui du *Yadjour blanc*; aujourd'hui M. *Whitney* fait paraître celui de l'*Atharva-Véda*², et il annonce qu'il prépare une édition du *Pratisakhya* du *Yadjour noir*. Ce sont, je crois, tous les traités de cette classe qui existent; car, si je ne me trompe, on n'en connaît pas pour le *Sama-Véda*. C'est ainsi que se remplissent peu à peu les lacunes dans nos matériaux sur la littérature védique;

¹ *The Chhandogyā Upanishad of the Sama-Véda, with extracts from the commentary of Sankara Acharya, translated by Rajendralala-Mitra. Calcutta, 1861, in-8° (viii-37 et 144 pages). Ce volume forme deux cahiers de la Bibliotheca indica.*

² *The Atharva-Véda Pratisakhya, text, translation and notes by Whitney, dans le vol. VII du Journal of the American oriental Society. New-Haven, 1863, n-8° (pages 331-616).*

mais il reste beaucoup à faire, car on ne sait pas encore ce qui existe de cette très-nombreuse littérature, et cependant nous aurons besoin de tout ce qui peut s'en être conservé pour éclaircir les monuments d'une époque aussi éloignée, à l'intelligence de laquelle les œuvres des temps postérieurs aident moins qu'on ne devrait croire; en effet, malgré la continuité du développement de l'esprit indien, et malgré le soin avec lequel les écoles théologiques, philosophiques et mythologiques suivantes essayent de se rattacher aux Védas, nous sommes loin de posséder tous les documents de transition qui nous expliqueraient la divergence des idées, devenue extrême sur bien des points.

Cette divergence, M. J. Muir nous la montre par un nouvel exemple dans le quatrième volume de ses *textes transcrits*¹. Son but était de réunir dans un ordre chronologique les principaux passages des livres sanscrits sur les parties les plus importantes de l'histoire ancienne, de la religion et des institutions sociales de l'Inde; le plan de son ouvrage l'amenait forcément à exposer les divergences entre les opinions des auteurs des hymnes védiques et celles des écoles postérieures. Il avait, dans les volumes précédents, traité des castes, de l'état primitif de la race arienne, des idées sur l'origine des Védas; il arrive maintenant à la manière dont les Divinités principales sont représentées dans les Védas, les Upanishads, les poèmes épiques et les Pourânas sur lesquels repose aujourd'hui la mythologie acceptée par la masse du peuple, et il n'a aucune peine à prouver l'énorme différence qui existe entre les idées simples des Védas et les croyances monstrueuses d'aujourd'hui. Il espère fournir aux Européens une base à des discussions sérieuses sur les abus principaux de l'état social du pays, montrer aux Hindous qui savent réfléchir, combien ils ont dévié des idées premières de leur race, et les encourager à tenter une réforme des superstitions sous lesquelles succombe un peuple admirablement doué.

¹ *Original sanskrit texts on the origin and history of the people of India their religion and institutions, collected, translated into english and illustrated by remarks, by J. Muir. P. iv. Comparison of the Vedic with the later representations of the principal indian deities. London, 1863, in-8° (xii et 439 p.*

Ceci m'amène aux *Pouranas*. Nous n'avons plus rien du Pourana primitif, qui paraît avoir été une Cosmogonie, suivie d'une histoire des Dieux et des familles héroïques. Les textes ont fini par s'approprier ce cadre après des transformations dont nous ne savons ni le nombre ni les époques, et l'on s'est servi pour exalter chacune son Dieu et y fonder, avec des débris de l'ancienne tradition, leur mythologie plus moderne. Il est nécessaire que ces immenses dépôts de traditions et de fables de toutes les époques soient étudiés; mais on peut à peine croire que les textes des dix-huit *Pouranas* soient jamais publiés en Europe. M. Burnouf a fait imprimer une édition encore inachevée du *Bhagavata-Pourana*. Il trouve difficilement des imitateurs; mais on suivra plutôt l'exemple que M. Wilson a donné par sa traduction du *Vishnou-Pourana*, et l'on ne peut douter que les Hindous eux-mêmes ne nous fournissent des éditions de tous ces ouvrages, qui sont si populaires chez eux.

La Société asiatique de Calcutta a publié dans sa collection de textes sanscrits celui du *Marcandeya-Pourana*; et M. Banerjéa vient d'en achever l'édition¹. C'est un des plus anciens et des plus courts parmi les *Pouranas*, et un de ceux qui s'écartent le plus du type ordinaire. Il n'est pas en l'honneur d'un Dieu, mais plutôt du Saint dont il porte le nom et qui pourtant y joue un très-petit rôle. Une partie du livre est consacrée à lever quelques scrupules théologiques; et une autre à un récit mythologique qui se rapporte à l'origine de deux fêtes les plus populaires dans le Bengale, le Durga-puja et le Kalipuja. Mais, je le répète, c'est surtout sur les *Upanishads* indiens qu'il faut compter pour nous fournir ces textes; et il paraît qu'ils s'en occupent activement; à en juger par le nombre d'éditions récentes dont le hasard m'a jeté entre les mains ou des exemplaires ou des annonces. Il a paru à Bombay deux éditions du *Bhagavata-Pourana*; une imprimée à Calcutta

¹ *The Marcandeya-Purana*, edited by Rev. K. M. Banerjéa. Calcutta, 1862, n-8° (32 et 550 pages).

² *Bhagavata-Pourana*, avec le commentaire de Sridharsanwami, en 749 feuilles oblongues. Bombay, 1860. (Prix à Londres, 2 liv. 2 sh.)

lithographiée¹, toutes les deux avec le même commentaire; dans la même ville a paru une édition du *Linga-Pourana*², aussi avec un commentaire, et des parties considérables du *Padma*³ et du *Skanda-Pourana*⁴. Je vois aussi qu'un *Vishnou-Pourana* a paru quelque part dans la présidence de Madras, en caractères telinga, mais en texte sanscrit, et il est probable que bien d'autres éditions ont été imprimées dont je n'ai pas eu connaissance. Ces éditions ne sont probablement pas faites avec beaucoup de critique, mais comme elles sont accompagnées de commentaires, elles portent jusqu'à un certain point leur remède avec elles, et elles permettront aux savants en Europe d'étudier cette immense masse de traditions et de matériaux, de toute espèce et de toute époque, que contiennent les *Pouranas*.

Ce que les *Pouranas* sont pour le peuple, les six *systèmes de philosophie* le sont pour les savants. Nous trouvons ces systèmes dans la forme abstruse que les Hindous aiment à donner à leur science : chaque école a ses aphorismes qui, sous forme de vers mnémoniques, contiennent dans le moins grand nombre de mots possibles tous les résultats d'une école. Mais nous n'avons aucun renseignement sur les commencements de l'école, sur les discussions que l'élaboration du système a dû provoquer, sur les hommes qui y ont pris part, sur la marche et le développement des idées; nous avons le système dans sa dernière forme, et rien ne permet de remplir l'espace qui le sépare des théories plus vagues, que l'on trouve dans les derniers écrits de l'époque Védique, à laquelle pourtant tout prétend se rattacher. A partir de ces aphorismes nous avons des commentaires et des traités d'exposition et d'inter-

¹ *Bhagavata-Pourana*, avec le même commentaire, lithographié, en 571 feuilles oblongues. Bombay, 1861. (Même prix.)

² *Linga-Pourana*, avec un commentaire par Ganesha, lithographié, en 359 feuilles oblongues. Bombay, 1858. (Même prix.)

³ *Ramarcaméda*, partie du *Padma-Pourana*, lithographié, 138 feuilles oblongues. Bombay, 1857. (Prix, 10 sh. 6 p.)

Maghamahatmya, autre partie du *Padma-Pourana*, lithographié, 49 feuilles. Bombay, 1861. (Prix, 7 sh. 6 p.)

⁴ *Vaishakamahatmya*, autre partie du *Skanda-Pourana*, lithographié, 67 feuilles. Bombay, 1857. (Prix, 4 shellings). — Tous les ouvrages ci-dessus mentionnés se trouvent chez M. Trübner, libraire à Londres.

prétation ; mais les idées premières, les termes techniques et le système entier sont fixés antérieurement. Une grande partie de ces exposés abstraits ont été publiés et plusieurs ont été traduits, un assez grand nombre par M. Ballantyne, d'autres par différents savants ; ils ont paru dans la *Bibliotheca indica* de Calcutta, où d'autres traités se publient actuellement, comme les *aphorismes* du Védanta par Badarayana¹, et un traité sur le *Sankhya* par Bhikshou². Tous ces systèmes reposent sur une analogie psychologique très raffinée, et chacun a sa terminologie précise et à laquelle la nôtre ne répond que fort imparfaitement ; il faut donc, sous peine de se tromper et de tromper ses lecteurs, que les traducteurs créent une foule de termes techniques, ce qui n'est pas la moindre difficulté de ce travail.

Il nous vient en aide, depuis quelques années, pour l'étude de la Philosophie indienne, des hommes encore peu nombreux, mais très-propres à nous l'y initier, parce qu'ils ont passé toute leur jeunesse dans les écoles indigènes : ce sont les Brahmanes convertis, comme M. Banerjea, qui a publié des *dialogues sur la philosophie des Hindous*³, et aujourd'hui Nilakantha Sastri⁴, brahmané converti de Bénarès. Celui-ci avait déjà fait paraître en 1860, à Calcutta, deux volumes en hindoui, dans lesquels il avait adressé à ses anciens coreligionnaires une réfutation de leurs systèmes philosophiques ; mais les Brahmanes étant trop fiers pour s'occuper de livres écrits dans un vil dialecte moderne, l'auteur se décida à refondre son ouvrage et à en demander une traduction anglaise

¹ *The aphorisms of the Vedanta by Badarayana, with the commentary of Sankara Acharya and the gloss of Govinda Ananda, edited by the Pandita Rama Narayana Vidyaratna. Cal. x. Calcutta, 1863, in-8°.*

² *Sankhya Sara, a treatise of Sankhya philosophy by Vijnana Bhikshu, edited by Fitz-Edward Hall. Calcutta (dans la nouvelle série de la Bibliotheca Indica).*

³ *Dialogues on the hindu philosophy, comprising the Nyaya, the Sankhya and Vedant, to which is added a discussion on the authority of the Vedas, by Rev. K. M. Banerjea. Calcutta, in-8° (18 sh.).* Je regrette beaucoup de n'avoir pas pu me procurer cet important ouvrage.

⁴ *A rational refutation of the hindu philosophical Systems, by Nohemish Nilakantha Sastri Gore, translated from the original hindi, printed and manuscript, by Fitz-Edward Hall. Calcutta, 1862, in-8° (x et 224 pages).*

à M. Hall, qui est certainement l'Européen le plus versé dans la philosophie indienne. Nilakantha expose d'abord ce qui est commun à toutes les écoles philosophiques des Hindous, puis les points particuliers à chacune, enfin il discute la valeur de leurs idées fondamentales. Tout cela est exposé brièvement, mais avec beaucoup de clarté, et accompagné dans des notes nombreuses, tant de hauteur que du traducteur, de preuves à l'appui. Il ne faut pas oublier que les ouvrages de ce genre sont des livres de controverse, mais ils ne sont pas moins très-instructifs, quand ils sont faits de bonne foi et par des hommes qui connaissent aussi bien la matière que l'auteur et le traducteur. M. Hall a ajouté à la fin une liste des ouvrages sanscrits dont sont tirées les citations; on y voit que la plupart sont inédits et qu'il y a encore bien à faire avant que nous ayons à notre disposition tous les matériaux nécessaires à ces recherches. Personne ne peut mieux nous renseigner là-dessus que M. Hall lui-même. Je sais qu'après de longues recherches et après avoir réuni une bibliothèque de manuscrits philosophiques unique dans son genre, il avait fait imprimer à Allahabad une description et une analyse de ses manuscrits, mais que toute l'édition a péri dans un incendie; je vois maintenant qu'il a publié en 1859 une *Bibliographie des systèmes philosophiques indiens*. Mais il n'est pas encore accessible en Europe, et je n'ai pu en lire que l'expression du premier, ou du travail nouveau qui est indiquer le contenu.

La littérature indienne proprement dite n'a été en Europe que l'objet d'un petit nombre de travaux. M. Monier Williams, à Oxford, a publié un volume sur les deux grands poèmes épiques sanscrits¹. Il commence par une critique sommaire, historique et littéraire de la poésie chez les Hindous, indiquant l'âge approximatif des rédactions actuelles des poèmes, la manière dont les sujets sont traités, et les beautés et les dé-

¹ *A Contribution towards an Index to the Bibliography of the Indian Philosophical Systems*, by Fitz-Edward Hall. Published by order of the government of the North-West Provinces. Calcutta, 1859.

² *Indian epic poetry, with a full analysis of the Ramayana and of the leading story of the Mahabharata*, by Monier Williams. Londres, 1863, in-4° (viii et 133 pages).

faits du genre; ensuite il donne une analyse détaillée du *Ramayana* et un sommaire de l'histoire principale qui forme le sujet du *Mahabharat* et sert de lien aux innombrables épisodes qui constituent la plus grande partie de ce poème immense, et dont quelques-uns sont d'une beauté exquise.

M. Kossowicz a reproduit à Saint-Petersbourg le texte d'un des plus gracieux de ces épisodes, celui de *Savitri*, que M. Bopp avait déjà fait connaître. C'est pour ces coups que l'éditeur le publie, ce qui prouve que l'étude du sanscrit prend un certain développement en Russie. M. Foucaux nous donne la traduction française de onze autres épisodes du *Mahabharat*². Il regrette que non-seulement l'énorme étendue de l'ouvrage, mais aussi le manque de commentaires indiens, qui paraissent exister, mais qui ne sont pas connus en Europe, forment des obstacles à ce qu'une traduction complète du *Mahabharat* soit actuellement entreprise. Comme le nombre et la grande variété des épisodes font que ce poème contient plus qu'aucun autre des indications de tout genre sur l'état social de l'Inde à une époque très-ancienne, une traduction complète serait en effet une acquisition précieuse pour la science. Il est d'ailleurs à espérer que le manque de commentaires n'arrêtera pas longtemps désormais les traducteurs; car nous voyons qu'il a paru dans l'Inde plusieurs éditions du *Ramayana* avec d'anciens commentaires³, et il est probable que le *Mahabharat* sera publié de la même manière, et l'on peut

² *Le Mahabharat, onze épisodes tirés de ce poème épique*, par M. Foucaux. Paris, 1862, in-8° (xxviii et 481 pages).

³ Voici les indications que j'ai pu recueillir sur les éditions du *Ramayana* dont je n'ai réussi à voir aucune. Il en a paru une à Calcutta en 1859, avec un commentaire intitulé *Jilaka*, in-fol. oblong et consistant en 1088 feuillets. Cette édition reproduit le texte de la rédaction de Bénarès, qui est plus ancienne que la rédaction du Bédjale suivie par M. Gervais. Le même texte et le même commentaire ont été reproduits par la typographie de Bombay, en 1861 (1107 feuillets, prix : 4 livres-4 sh.). Enfin il a paru à Calcutta, en 1817 (de notre ère 1860), par les soins de Pandit Djaganatha Sankhale, le texte du *Ramayana* avec le commentaire intitulé *Satcheti Prasastawan*, par Ragnanatha, in-4° oblong (1560 pages; prix, 3 liv. 13 sh. 6 p.).

trouver les commentaires, au reste, j'apprends que M. Fauche, qui a déjà donné une traduction du *Ramayana*, nous en promet une du *Mahabharat* entier.

On a imprimé dans l'Inde, outre les grands poèmes, un assez grand nombre d'œuvres de littérature; ainsi le drame de *Utara Rama Charita* a été réimprimé pour les besoins du collège de Calcutta avec un commentaire en sanscrit par l'auteur; *Philopadesa* a été publié à Bombay par M. Edwin Arnold; le *Raghuvansa* a été lithographié à Pouna, et je vois des indications de bien d'autres ouvrages poétiques que répandent les presses lithographiques des libraires de différentes villes de l'Inde, mais dont il me serait impossible de donner une liste tant soit peu exacte.

Il a été publié dans l'édition de la *Mythologie et de l'Astronomie Indienne* — *Hercule et Cacus* — Le *Barya Siddhanta* — Ses Origines (de Nakhshams).

M. Bréal a donné, sous le titre *Hercule et Cacus*, une étude de mythologie comparée qui embrasse un champ bien plus étendu que le titre ne le ferait supposer. Il prend ce mythe sous sa forme primitive chez les Védas, le suit à travers toutes ses transformations, chez différents peuples et chez les mêmes peuples dans des temps différents, et s'en sert comme d'un exemple pour expliquer l'origine des mythes et les changements qu'ils subissent sous l'influence d'idées nouvelles, religieuses et philosophiques. Il y voit la voie ouverte par MM. Kuhn et Max Müller, et combat l'école symbolique en mythologie. Celle-ci reposait essentiellement sur la manière de voir des écoles philosophiques des Grecs, qui n'avaient aucun moyen de remonter aux origines des mythes et ne les regardaient que comme des enveloppes pour des vérités physiques, morales et religieuses. L'étude des Védas et les ressources de la grammaire comparée permettent maintenant dans certains cas d'assister, pour ainsi dire, à la naissance même d'un mythe. C'est un nouveau chapitre de l'histoire primitive qui s'ouvre devant nous et qui sera très-instructif, pourvu qu'on ne s'écarte pas de la méthode la plus rigoureuse et qu'on

Utara Rama Charita, a sanscrit drama by Bhavabhuti, edited by Premachandra Jargabkita, with a short commentary. Calcutta, 1862, in-8° (368 p.).

² *Hercule et Cacus*, étude de mythologie comparée par Michel Bréal. Paris, 1863, in-8° (178 pages).

se contente de ne retrouver que ce qui a laissé des traces tout à fait incontestables.

Parmi les sciences des Hindous, il n'y a que l'astronomie qui ait été l'objet de travaux suivis. La Société de Calcutta a publié une nouvelle traduction du *Surya Siddhanta*¹, le plus célèbre des exposés de l'astronomie indienne, dont elle avait déjà fait paraître le texte et que M. Withney a de son côté traduit et commenté. La Société y a joint la traduction d'un des quatre livres dont se compose le *Siddhanta Siromani*², ouvrage de *Bhaskara*, qui paraît avoir été le dernier astronome considérable du l'Inde; mais le grand intérêt qui s'attache dans ce moment à l'astronomie indienne tient au problème de l'origine des astérismes appelés *Nakshatras*, qui, débattu depuis quelques années, paraissait résolu et est encore remis en question. Il y avait deux grands points à déterminer dans l'histoire de l'astronomie des Hindous, ce sont l'origine de leur système actuel et celle de leur astronomie ancienne. La première question est entièrement résolue, et personne ne doute plus que l'influence des Grecs depuis Alexandre le Grand n'ait fait réformer aux Hindous leur système astronomique. Mais leur astronomie ancienne, d'où vient-elle? Est-elle indigène, ou, si elle est adoptée, à qui l'ont-ils empruntée? Cette question s'est concentrée aujourd'hui dans celle des *Nakshatras*, c'est-à-dire des 27 ou 28 astérismes qui ont joué un grand rôle dans l'astronomie indienne avant sa réforme. M. Biot les a identifiés avec les *Sioux* des Chinois, en s'appuyant surtout sur des raisons astronomiques auxquelles son grand savoir et sa rare sagesse donnaient un grand poids et lorsqu'il s'est trouvé contredit par les Indianistes, il a écrit, pour défendre son opinion, une histoire de l'astronomie chinoise qui est une véritable acquisition pour la science.³ Sa

¹ A translation of the *Surya Siddhanta*, by Bapu Deva Sastri. Calcutta, 1861, in-8° (dans la *Bibliotheca indica*, nouvelle série, n° 12).

² *The Siddhanta Siromani*, translated from the sanscrit, by the late L. Wilkinson. Calcutta, 1862, in-8° (dans la *Bibliotheca indica*, nouvelle série, n° 20).

³ *Précis de l'histoire de l'astronomie chinoise*, par M. Biot, dans le *Journal des Savants*, année 1861. Ces articles ont été publiés de nouveau par l'auteur sous le titre : *Études sur l'astronomie indienne et chinoise*, par J. B. Biot. Paris, 1862, in-8° (LII-398 pages).

mort a malheureusement enlevé à la discussion, qui n'est pas encore terminée, l'homme qui connaissait le mieux de côté scientifique du sujet. De leur côté, les indianistes ont éclairé la question par tout ce que la littérature védique leur offrait de matériaux sur l'ancienne astronomie des Hindous. On trouvera la discussion du problème par M. Whitney, dans sa traduction du Surya Siddhanta¹; par M. Max Müller, dans la préface du 4^e volume de son Rig-Véda, et par M. Weber, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, où il a publié le recueil des passages des Védas relatifs aux Nakshatras², et le texte, auparavant inédit, du calendrier védique³. La question ne paraît pas encore mûre, car M. Weber maintient sa conjecture que les Nakshatras viendraient des Chaldéens de Babylone. Cette opinion est combattue par M. Max Müller, qui soutient l'origine indienne des Nakshatras⁴, et M. Whitney s'occupe d'une nouvelle discussion de la matière. Il faut donc attendre jusqu'à ce qu'une opinion commune se soit faite, et l'on ne peut guère douter qu'il ne doive sortir des efforts de tant de savants distingués une histoire définitive de l'astronomie indienne.

12. — Progrès dans l'étude de l'histoire indienne. — L'archéologie de l'Inde, de M. Lassen. — Les origines indo-européennes, de M. Pictet. — Les dissertations, de M. Westergaard.

Les Anglais, dans l'Inde, ont traité d'un grand nombre de points spéciaux de l'histoire indienne : leurs mémoires qui ont paru dans les différents recueils périodiques de Calcutta, de Bombay et de Madras, fournissent des matériaux importants aux historiens d'un pays qui n'a lui-même jamais produit d'historien, et dont le passé ne peut être reconstruit, que par une véritable mosaïque dans laquelle on enchaîne tous ces débris de l'histoire ancienne que la curiosité de l'Europe tire des inscriptions, des monnaies, des généalogies, des traditions locales et de ces mille témoignages que

¹ Dans le *Journal of the American-oriental Society*, vol. VIII, pages 319 et suiv.

² *Die vedischen Nachrichten von den Nakshatra (Mondstationen)*, von A. Weber. Dans les *Mém.* de l'Acad. de Berlin, années 1860 et 1861.

³ *Ueber den Veda-Kalender, Namens Jyotisham*, von Weber, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, année 1862.

⁴ *Rig-Veda Sanhita*. Vol. IV, préface, pages XIV-LIX.

l'antiquité d'un pays civilisé laisse partout sur le sol. L'Archéologie de l'Inde par M. Lassen donne l'exemple le plus brillant de la manière dont on peut reconstruire, avec ces matériaux épars, l'histoire d'un pays. La fin du 4^e volume de cet ouvrage, qui a paru l'an passé¹, contient surtout le tableau de la civilisation hindoue du 4^e au 11^e siècle; elle traite de l'histoire de la religion et des sectes brahmaniques pendant cette époque, du bouddhisme, de son extinction dans la péninsule, et de ses conquêtes en dehors de l'Inde, de la secte des Djains, de l'histoire de la langue et de l'écriture, de la poésie épique et du théâtre, de l'astronomie, de l'architecture et du commerce de l'Inde. Il serait superflu de vouloir caractériser un ouvrage dont l'excellence est aussi généralement reconnue.

M. Adolphe Pictet, à Genève, a publié le 2^e volume de ses *origines indo-européennes*², dans lesquelles il remonte, à l'aide de la philologie comparée, au delà des temps historiques de la race indienne. Son procédé est, en théorie, des plus simples. Quand il trouve le même mot tant en sanscrit que dans une ou plusieurs langues ariennes autres que le sanscrit; il en conclut que ce mot, et par conséquent l'objet ou l'idée qu'il exprime, ont existé avant la séparation des Ariens en occidentaux, Hindous, ou occidentaux, Perses, Grecs, Latins, Germains, Slaves et Celtes. Il procède, pour constater l'identité des mots, selon les règles aujourd'hui bien reconnues de la philologie comparée arienne, et sa connaissance des langues celtiques lui vient bien souvent en aide. En réunissant et en classant ces objets et ces idées, il retrace le tableau de l'état primitif de la race arienne avant sa dispersion. Dans le 1^{er} volume, il s'était occupé des objets naturels que le peuple avait à sa disposition, des métaux dont il se servait, des plantes qu'il cultivait, des animaux qu'il connaissait; dans le 2^e volume, il énumère les termes qui se rapportent à la manière de vivre et de penser de ce peuple; il traite de la chasse, de la vie pastorale, de l'agriculture, de l'industrie, de

¹ *Indische Alterthumskunde*, von Chr. Lassen. Vol. IV, deuxième partie (pages 529-958). Leipzig, 1861, in-8°, et un supplément, Leipzig, 1862 (96 p.).

² *Les origines indo-européennes ou les Aryes primitifs, essai de philologie linguistique*, par A. Pictet. Secondé parue. Paris, 1863, in-8° (VII et 781 pages).

la famille, de la propriété et du droit, des mœurs et de la vie intellectuelle. Ici la tâche devient bien plus épineuse, les termes sont plus difficiles à suivre, leurs significations changent plus souvent; aussi M. Pictet ne prétend pas avoir atteint son but partout; et il livre ses idées et ses preuves à la discussion des savants. Les résultats auxquels il arrive n'ont rien que de naturel et d'acceptable; mais les preuves sont, comme il est inévitable en pareille matière, plus ou moins convaincantes.

M. Westergaard, à Copenhague, a publié deux dissertations sur l'ancienne histoire de l'Inde¹. La première traite des temps védiques, de l'origine des hymnes, qu'il croit avoir été transmises oralement longtemps même après l'introduction de l'écriture, des castes et des commencements de l'épopée indienne. Il fixe la clôture du canon védique au 8^e siècle avant notre ère, place Yaska à 800, Yadjnavalkya à 450, Panini, à au moins 400 de notre ère; mais il ne trouve de date à peu près certaine que pour Asoka, dont le règne doit avoir commencé avant 258. Cela conduit l'auteur à examiner, dans la seconde dissertation, l'époque assignée à la mort de Bouddha. On avait assez généralement accepté la date de 548 avant Jésus-Christ qui ressortait des données des Bouddhistes de Ceylan; M. Westergaard soumet ce calcul à la critique, trouve qu'il est le résultat d'un arrangement postérieur et artificiel des annales, et arrive à la conclusion que la date de la mort de Bouddha doit être fixée à 368-370 avant notre ère. On ne peut lire ces mémoires sans plaisir, tant ils sont faits avec soin et avec une bonne foi évidente qui tient compte de tous les matériaux connus; mais on peut rester dans le doute sur la date de Bouddha, parce que les livres palis cingalais sont encore, trop imparfaitement publiés, et qu'on peut espérer trouver des données nouvelles dans les parties aujourd'hui inconnues de cette littérature.

JULÉS MOHL,

de l'Institut.

¹ Ueber den ältesten Zeitraum der indischen Geschichte, mit Rücksicht auf Litteratur.—Ueber Buddha's Todesjahr. Zwei Abhandlungen von Westergaard. Breslau, 1862, in-8° (128 pages).

Archéologie biblique.

LA TERRE SAINTE

Description topographique, historique et archéologique de tous les lieux célèbres de la Palestine, avec cartes, plans et gravures; précédés d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans.

PAR M. L'ABBÉ LAURENT DE SAINT-AIGNAN.

Une des plus touchantes et des plus chrétiennes coutumes des premiers temps du Christianisme s'est renouvelée de nos jours; sous le titre tout chrétien de *Pèlerinages en Terre-Sainte*. Tous les ans un appel est fait au monde catholique, et de toutes parts arrivent à Marseille de pieux et presque tous savants pèlerins; qui forment ce qu'on peut appeler la Caravane catholique, laquelle, pour la modique somme de 1,100 fr., peut, pendant deux mois, sans préoccupation aucune, visiter la ville sainte et les lieux les plus célèbres de la Palestine. Partis avec un itinéraire tracé d'avance, ce ne sont pas ces voyageurs qui font de grandes déceptions; mais ils décrivent avec amour et exactitude les lieux qu'ils parcourent, et nous communiquent les émotions que ces lieux consacrés ont fait naître dans leur esprit.

C'est une de ces relations que met sous nos yeux M. l'abbé Laurent de Saint-Aignan, dans le livre que nous annonçons ici. Non-seulement il s'est inspiré de la vue des lieux, mais encore il nous donne en résumé très-bien fait des principaux ouvrages qui ont paru sur les Lieux-Saints. Tous ceux qui voudront se former une idée succincte mais fidèle, des monuments bibliques qui restent encore à Jérusalem et en Palestine; doivent lire cet ouvrage, et ils y trouveront de quoi satisfaire leur curiosité et leur piété.

Les gravures et les cartes sont nombreuses et choisies. Nous allons les énumérer ici :

¹ Vol. grand in-8° de xi-467 pages; Paris, chez Dillet, libraire, 15, rue de Sèvres, prix : 5 fr.

- 1° Le Saint-Sépulcre (vue intérieure), au frontispice.
- 2° Plan de l'église de Sainte-Anne (p. 142).
- 3° Plan de la mosquée d'Omâr (p. 164).
- 4° Plan du tombeau de la Vierge (p. 206).
- 5° Plan de l'église de Bethléhem (p. 280).
- 6° Chapelle souterraine de Nazareth (p. 295).
- 7° Plan de Jérusalem (à la fin du volume).
- 8° Plan intérieur de l'église du Saint-Sépulcre (ibid.).
- 9° Voie de la captivité et chemin de la croix (ibid.).
- 10° Carte de Palestine et de Syrie, avec indication de la route suivie par l'auteur.

Nous n'avons pas à faire de ce voyage une analyse, qui ne saurait remplacer la lecture de l'ouvrage même; nous préférons transcrire en entier le chapitre où M. l'abbé de Saint-Aignan traite des tombeaux des rois, dont nous avons parlé dans notre cahier de juin dernier, et s'attache à donner des preuves nouvelles que M. de Saulcy a eu bien raison de voir les sépulcres des rois de Juda. Nos lecteurs trouveront là un complément de ce que les *Annales* ont déjà publié sur cette question.

LES TOMBEAUX DES ROIS (p. 246)

« En sortant de Jérusalem par la porte de Damas, et en suivant la route de Naplouse, vous rencontrez, à l'environ 600 mètres des remparts, à l'extrémité septentrionale de Bézétha, une magnifique excavation sépulcrale que l'on appelle les *Tombeaux des rois* (*Kéhou-el-Milouk*).

Dans le roc qui forme la muraille d'une grande cour bâtie, on a pratiqué, avec grand travail, un large vestibule soutenu autrefois par deux colonnes dont il ne reste qu'un seul chapiteau appendu à droite au plafond. Au-dessus du vestibule, et sur la face même du rocher, règne une longue frise sculptée avec une délicatesse admirable; l'ornementation en est complètement végétale; on y voit la grappe de raisin qui est, avec le palmier, l'emblème de la Terre promise¹, une triple palme, une couronne et des patères ou boucliers ronds.

¹ Voir le plan de ces tombeaux dans le cahier de juin dernier, t. IX, p. 407 (5^e série).

² C'est aussi le type ordinaire des monnaies Assonéennes.

Une riche guirlande de feuillages et de fruits court au-dessous, et le tout est surmonté d'une corniche aux moulures élégantes. Cette décoration si remarquable a beaucoup souffert des injures du temps et plus encore de celles des hommes. Au fond de ce vestibule, une petite porte par laquelle on ne peut passer qu'en rampant, donne entrée dans une antichambre carrée de 5 à 6 mètres en tous sens. De ce premier caveau, on pénètre par trois portes dans sept autres plus petits qui contiennent trente et une tombes.

Ce qu'il y a de plus curieux, peut-être, dans ces cryptes, ce sont les portes, qui dénotent des connaissances très-avancées dans l'art mécanique. Quand la pierre qui fermait l'ouverture extérieure, et se mouvait par un système très-ingénieux, était en place, la porte disparaissait complètement. A l'intérieur, la première salle était fermée par une porte massive de pierre, à double gonds, qui est brisée maintenant et qui, paraît-il, roulait de façon qu'il fut possible de la mettre aisément en mouvement par une pression venant de l'extérieur, tandis que si la porte était abandonnée à elle-même, elle retombait aussitôt par son propre poids, et l'imprudent visiteur enfermé derrière elle n'avait aucun moyen de l'ouvrir; les autres chambres étaient closes de la même manière.

Ici, comme aux bords du Nil, des puissants de la terre ont mis en jeu toutes les ressources de l'art humain, et n'ont épargné aucune dépense pour faire reposer leurs dépouilles dans ces palais de la mort, à l'abri des regards du

Ces tombes ont la forme de ruches ou fours de deux mètres de long sur un mètre de large, destinés à renfermer les cercueils; il y a aussi des banquettes ou couchettes pour les supporter, la plupart sont accompagnées d'un réclat carré probablement employé à cacher des objets précieux. Tout est creusé dans le roc vif. C'est de l'une de ces caves que M. de Saulcy a extrait le beau couvercle de sarcophage que l'on admire aujourd'hui au Louvre (salle du musée assyrien), et qu'il regarde comme le tombeau de David. D'autres sarcophages, ornés également de ciselures, gisent brisés parmi les débris.

La plupart des voyageurs ont cru que ces singulières portes avaient été taillées sur place avec leurs gonds et leurs pivots dans un seul bloc de rocher. Châteaubriand, tout en déclarant que cela est visiblement impossible, avoue qu'ayant gratté la poussière au bas de la seule porte qui reste debout, il n'a pu apercevoir la jointure des pierres.

vulgaire, Ne pouvant emporter dans l'autre monde leurs trésors, ils les ont ensevelis à côté de leurs ossements ; ils se croyaient pour toujours en sûreté dans ces citadelles funèbres, mais leur amour-propre a été déjoué ; car en Judée comme en Egypte, il s'est trouvé d'autres hommes qui, guidés, eux aussi par l'égoïsme, ont pénétré de force dans ces lugubres demeures, ont ouvert brutalement ces tombeaux et, après avoir volé les trésors qu'ils recélaient, ont jeté au vent les cendres royales ; de sorte qu'aujourd'hui, il ne reste pas intact un seul de leurs ossements superbes, et les noms même des maîtres de ces sépulcres sont oubliés.

Quelle est l'origine des *Tombeaux des rois*, par qui et pour qui ont-ils été construits ?

Tout le monde est d'accord sur un point : c'est que cet hypogée somptueux n'a pu être exécuté que pour une dynastie royale, ainsi que son nom l'indique ; mais quand il s'agit de déterminer l'époque où fut fondé ce monument, et les noms de ceux qui l'ont occupé, les opinions varient beaucoup.

M. de Saulcy accorde une origine Salomonienne à ces sépulcres, qu'il identifie, comme Châteaubriand et Mgr Mislin, avec les *cavernes royales* dont parle Josèphe ¹, et croit y avoir découvert les tombeaux de David et des autres rois de Juda. Pour le prouver, il établit une dissertation pleine d'érudition et d'habileté ².

Châteaubriand range les tombeaux des rois dans la classe des monuments grecs, et les attribue à Hérode le Tétrarque et à ses successeurs de sanguinaire mémoire. Mgr Mislin, MM. Saintine et Joanne ³ émettent un sentiment conforme à celui de Châteaubriand.

Nous sommes donc en présence de deux opinions pour l'attribution de cette vaste nécropole. Laquelle des deux est la vraie ?

M. de Saulcy procède d'abord par voie d'exclusion ; il prétend que le tombeau des princes asmonéens, celui d'A-

¹ Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. v, c. 4, n. 2.

² De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, t. II, p. 219. — Dissertation insérée dans les *Annales*, t. v, p. 245 (4^e série).

³ Joanne, *Itinéraire de l'Orient*.

lexandre Joannée, celui des Hérodes, et enfin celui d'Hélène, reine d'Adiabène, et d'Izates son fils, les seuls dignes de soutenir l'examen, ne peuvent être identifiés avec les tombeaux des rois ; puis, s'appuyant sur le nom même que la tradition leur assigne et sur la beauté du travail, il conclut que ces sépulcres ne peuvent être *que ceux des rois de Juda*, après avoir résolu les objections de ses adversaires. Ces objections peuvent se réduire à deux :

1° L'architecture des *Kôbour-et-Molouk* est dorique, dit Mgr Mislin ; le ciseau grec se fait reconnaître dans les ornements des sépulcres des rois, dit Châteaubriand.

Mais d'après M. de Saulcy, les sculptures de ce monument, qu'on avait jusqu'ici attribuées à l'époque de l'art grec, remontent à l'époque Salomonienne. C'est, dit-il, un très-beau type de l'art hébraïque, qui a emprunté ses éléments primitifs à celui des peuples voisins les Égyptiens, les Phéniciens et les Assyriens, et qui les a modifiés en y imprimant son cachet indigène par l'ornementation végétale, caractère dominant de l'architecture des Hébreux ¹.

La valeur de cette réponse contrebalance celle de l'objection, si elle ne la surpasse.

2° Le tombeau de David et de sa dynastie est, *sans aucun doute*, sur le mont Sion, ainsi que le prouvent : 1° l'Écriture sainte ; 2° la tradition, et 3° un monument (complètement invisible).

M. de Saulcy répond que le tombeau de David n'est pas sur le mont Sion, parce qu'on ne peut le prouver ni par l'Écriture sainte, ni par la tradition, ni par un monument.

1. L'Écriture sainte, en effet, ne dit pas une seule fois en termes exprès que David ou ses descendants aient été inhumés sur le mont Sion. Elle déclare seulement que le roi-prophète et ses successeurs furent ensevelis *dans la cité de David* ², ou dans *la ville de Jérusalem* ³. M. de Saulcy démontre victo-

¹ M. de Saulcy, après avoir étudié la Bible au point de vue artistique, prouve dans son *Histoire de l'art judaïque*, que la nation juive a porté les arts à un très-haut degré. Ce livre est rempli d'intéressants détails. — Voir une analyse de cet ouvrage dans les *Annales*, t. XVIII, p. 85 (5^e série, 1850).

² III *Rois*, II, 10. — II *Paral.*, IX, 31.

³ II *Paral.*, XXVIII, 27.

rieusement que les mots ville ou cité de David ne s'appliquent pas aux édifices du mont Sion d'une manière si exclusive qu'ils ne doivent s'entendre aussi de toute la ville de Jérusalem, suivant les circonstances, et comme les tombeaux des rois se trouvent « à la porte de Jérusalem, » ainsi que Châteaubriand le reconnaît, on peut dire qu'ils sont à Jérusalem, comme si on disait qu'une personne inhumée au cimetière du Père la Chaise l'était à Paris.

Les adversaires de M. de Saulcy allèguent encore ce texte de la Bible : « Et Sellum édifia la porte de la fontaine... et les » murs de la piscine de Siloé, dans le jardin du Roi, et jus- » qu'aux degrés qui descendent de la ville de David. Après » lui travailla Néhémie, fils d'Azboç, chef du demi-district » de Bethsur, jusqu'en face du sépulcre de David et jusqu'à la » piscine qui a été construite avec un grand travail, et jusqu'à » la maison des forts ². »

Ce texte paraît à Mgr Mislin une des preuves les plus évidentes que la sépulture de David est au mont Sion ; mais il est très-obscur en lui-même, et vient d'un livre où les plus savants auteurs, tels que Robinson, avouent ne pouvoir trouver aucun renseignement précis pour la description des lieux, à cause de ses inextricables difficultés. M. de Saulcy le repousse par cette fin de non-recevoir.

Cette dernière objection est sans contredit la plus forte de toutes celles qu'on lui oppose ; mais je crois néanmoins qu'il est possible de concilier ce texte avec son système, et voici comment : il faut admettre que Salomon plaça d'abord le corps de son père dans un sépulcre sur le mont Sion, et qu'il le transporta ensuite dans le noble monument qu'il éleva à sa dynastie aux *Kôbour-el-Molouk*. Je trouve la preuve de cette opinion dans la tradition commune depuis longtemps qui place le premier sépulcre de David sur le versant sud-est du mont Sion, ce qui correspond parfaitement à l'indication que donne Néhémie ³. Quant aux paroles de saint Pierre au sujet

¹ Avant l'agrandissement de la capitale.

² II *Esdras*, III, 15, et 16.

³ On croit même que cette grotte sépulcrale est celle que l'on vénère encore aujourd'hui comme le lieu où saint Pierre se retira pour pleurer sa faute.

de David : « Et son sépulcre est parmi nous ou auprès de nous » (*apud nos*) jusqu'à ce jour¹ ; » elles peuvent s'appliquer aussi bien aux tombeaux des rois.

2. On objecte encore à M. de Saulcy la tradition, mais est-ce une tradition écrite ? On n'en cite pas. L'historien Josèphe qui, dans ses *Antiquités judaïques*, a décrit avec tant de soin les monuments de sa nation, dit seulement que David, Salomon, etc., furent enterrés à Jérusalem².

Le juif Benjamin de Tudèle a écrit, il est vrai en 1173, qu'environ quinze ans avant son arrivée en Palestine, des ouvriers, en réparant un mur sur le mont Sion, découvrirent le tombeau de David ; mais ce récit, accompagné de circonstances invraisemblables, est mis au rang des fables, de l'aveu de Mgr Mislin lui-même.

La tradition orale nous fournit-elle des preuves plus fortes en faveur de la sépulture de David au mont Sion ? « Non certainement, répond M. de Saulcy, on a dit si longtemps que le tombeau de David était sur le mont Sion, qu'on a fini par le croire. Mais sur quelle base solide est donc assise cette opinion ? Est-ce l'Écriture sainte qui nous l'apprend ? non ; est-ce Josèphe ? pas davantage. D'où vient-elle donc ? J'avoue que je l'ignore complètement. » Il me semble que l'on peut trouver l'origine de cette opinion, et, comme l'insinue le savant archéologue, dans les mots « *cité de David*, » dont la Bible se sert pour indiquer le lieu d'inhumation de David et de sa dynastie, et, comme M. de Vogué l'affirme, dans le récit de Benjamin de Tudèle qui, d'abord admis par les juifs, le fut ensuite par les chrétiens, j'ajoute et surtout dans l'existence du premier tombeau de David sur le mont Sion.

Il est certain d'ailleurs que la tradition n'a pas toujours placé le tombeau de David en ce lieu. L'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*³, rédigé en 333, atteste qu'à cette époque on visitait les tombeaux de David et de Salomon non loin de la basilique bâtie par Constantin à Bethléem, et par consé-

¹ *Actes des Apôtres*, II, 29.

² Josèphe, *Ant. judaïques*, VII, 15, n. 3 ; VIII, 7, n. 8.

³ Il se trouve à la suite de l'*Itinéraire de Chateaubriand* ; — et dans la *Petrol. latine*, t. VIII, p. 783.

quent bien loin du mont Sion. Saint Jérôme pensait de même, comme le démontre une lettre qu'il écrivait à sainte Paule à la fin du 4^e siècle, pour l'engager à venir vers lui : « Quand » nous sera-t-il permis de pleurer dans le sépulcre du Sei- » gneur avec sa mère ? de nous élever en esprit sur la mon- » tagne des Oliviers, avec le Seigneur dans son ascension, ... » de voir les eaux du Jourdain rendues plus pures par le bain » du Seigneur ; de là d'aller à l'étable des bergers prier sur le » mausolée de David ? »

Eusèbe de Césarée, dans son *Anomasticon* ², où il décrit tous les lieux de la Palestine, dit également que l'on voit le sépulcre de David à Bethléem, et saint Jérôme, dans sa traduction annotée d'Eusèbe, confirme encore cette opinion, au grand scandale de nos commentateurs modernes. Bonfrère, Leclerc, qui se fondent sur les textes de la Bible dont j'ai parlé, pour soutenir que le tombeau de David est dans la cité de David, à Jérusalem, et déplorent que ce grand docteur n'ait pas rayé cela ³.

3. Quant au tombeau de David que les musulmans vénèrent sous l'ancienne église du Cenacle, Mgr Mislin avoue avec tout le monde que « pour lui conserver quelque crédit, ils font » bien de le soustraire à tous les regards ⁴. » Quaresmius constate aussi dans son excellent ouvrage ⁵ que les Franciscains, lorsqu'ils possédaient le Cenacle, n'avaient jamais eu l'idée d'y voir rien de semblable aux sepulchres des rois de Juda.

M. de Saulcy a donc évidemment raison lorsqu'il affirme qu'on ne peut prouver, ni par l'Écriture sainte, ni par la tra-

¹ S. Jérôme, *Lettre XLIV* (noté de M. l'abbé Laurois) : « Nous nous permettrons de relever ici une légère erreur. Cette lettre n'est pas la XLIV^e, mais la XLVI^e ; elle n'est pas de S. Jérôme, mais de St^e Paule, et de sa fille Eustochium, qui l'adressent à Marcelle, pour l'engager à venir auprès d'elles et à visiter les lieux saints (voir *Œuvr.* de S. Jérôme, t. I, lettre 46, n. 12 ; dans *Patr. latine*, t. XXII, p. 491 (A. B.). »

² Voir cet ouvrage d'Eusèbe conservé et traduit par S. Jérôme, dans *Patr. latine*, t. XXIII, p. 879, au mot *Bethléem*.

³ D. Martianay va même jusqu'à défendre S. Jérôme et vouloir qu'il ait dit que l'on montre le sépulcre de David à Bethléem seulement, parce que Eusèbe l'avait écrit, mais non parce qu'il le croyait. Cependant sa lettre à St^e Paule nous fait connaître son opinion.

⁴ *Les Saints Lieux*, t. II, p. 363.

⁵ *Elucidatio Terræ Sanctæ*, etc., 2 vol. in-fol. Antuerpiæ, 1639.

dition, ni par un monument que le mont Sion renferme la sépulture de David. Mais on a lieu de s'étonner qu'un auteur aussi érudit que Mgr Mislin dise, en parlant des sépulcres de David et de Salomon, au mont Sion : « Voici le peu de » documents *certain*s que nous avons sur ces tombeaux ¹. » Il aurait pu dire *incertains*. Il ajoute un peu plus bas ² : « On ne saurait *contester raisonnablement* que David, Salomon et leurs successeurs n'aient été ensevelis dans la » ville de David, sur le mont Sion. » Pour être exact, il faudrait dire : On ne saurait *affirmer* que David et ses successeurs ont été ensevelis sur le mont Sion.

On ne peut expliquer ceci qu'en reconnaissant que Mgr Mislin a suivi l'opinion commune sans examiner si elle était fondée sur des preuves convaincantes d'Écriture sainte ou de tradition. Mais alors pourquoi affirmer d'une manière si positive que le tombeau de David est au mont Sion ? pourquoi nier d'une manière si absolue qu'il n'est pas sur les tombeaux des rois ? Car, remarquons-le bien, si Mgr Mislin contredit cette assertion de M. de Saulcy, ce n'est pas parce qu'il a reconnu la destination des tombeaux des rois. « *Il est à peu près* » *certain*, dit-il, que ces chambres funèbres n'ont pu servir » qu'à des princes de la famille d'Hérode ³. » Ce sentiment n'est donc pour lui que probable. Du reste, pour réfuter la dissertation de 60 pages dans laquelle le savant membre de l'Institut développe sa thèse, l'éminent prélat se contente d'écrire une ou deux pages dont voici le résumé :

« *Assurément* on ne peut considérer le sépulcre appelé aujourd'hui le Tombeau des rois, où a été pris le sarcophage » qu'on montre au Louvre comme étant le tombeau de David, » pour le lieu de la sépulture des anciens rois de Judée, ce » qui est contraire à l'opinion de tous ceux qui se sont occupés avec le plus de soin de la topographie de l'ancienne Jérusalem ⁴. »

Parmi ceux qui se sont occupés avec soin de la topographie de Jérusalem, on doit compter : le pèlerin de 333, Eusèbe de

¹ *Les lieux saints*, t. II, p. 359.

² *Ibid.*, p. 363.

³ *Ibid.*, p. 453.

⁴ Voir *ibid.*, p. 363.

Césarée, saint Jérôme, d'autres auteurs dont parle Châteaubriand, et (dernièrement) MM. de Vogüé et de Saulcy dont on peut ne pas admettre toutes les conclusions, mais dont on ne peut contester la science et le talent d'investigation, et nous savons que leur opinion est contraire à celle de Mgr Mislin, lequel ne peut par conséquent fonder sa sienne sur une unanimité de sentiments qui n'existe pas. Châteaubriand n'aurait certes pas repoussé si légèrement l'opinion que M. de Saulcy met de nouveau en lumière, car il écrivait en 1800 : « Des » écrivains pieux qui ont voulu ensevelir les Rois de Juda » dans les grottes royales n'ont pas manqué d'autorités¹. » J'ai traité longuement cette question, parce qu'il est regrettable que Mgr Mislin accrédité par sa grande autorité, cette opinion *erronée* que le tombeau de David se trouve *certainement* au mont Sion. En effet, nous voyons les auteurs les plus récents, tels que MM. les abbés Bourrissé et Auzis, la soutenir formellement après lui. Ce sujet est important au point de vue religieux et topographique, car il s'agit du sépulchre du saint roi prophète, et de deux endroits très-remarquables de Jérusalem.

Mais, que penser du système de M. de Saulcy ? Ainsi que je l'ai dit, le docte écrivain nous fait connaître que les tombeaux des rois ne peuvent être attribués à aucune autre dynastie qu'à celle de David, et après cette démonstration négative, il prouve qu'ils doivent être identifiés avec ceux des rois de Juda, par une longue et minutieuse argumentation où il compare le nombre des tombes achevées ou ébauchées avec le nombre des rois déposés ou non dans les sépultures royales, et il prétend que la concordance qui existe entre les uns et les autres ne peut être l'effet du hasard. Il répond ensuite les objections tirées de l'architecture du monument, de l'écriture et de la tradition. A ceux qui lui opposent la tradition d'une secte qui place le tombeau de David à Bethléem, il répond que les chrétiens avaient perdu la vraie tradition sur ce point², et

¹ Châteaubriand, *Itinéraire*, t. II, p. 361.

² Le nom de *cité de David* employé par la Bible pour indiquer le lieu de la sépulture de David et de ses successeurs, a pu induire en erreur les chrétiens,

invoque celle qui concurremment et même continuellement a nommé ces caveaux *les tombeaux des rois*. Il se résume ensuite : « Je crois avoir le droit de dire que les tombeaux des » rois de Juda étaient bien dans la cave sépulcrale qui porte » encore le nom de *Qôbour-el-Môlouk*. Lorsque j'ai publié » mes idées, fort nouvelles, j'en eus (ouverts) sur le compte des » Qôbour-el-Môlouk, j'ai vu surgir les dénégations les plus » passionnées, et les brevets d'ignorance m'ont été distribués » avec une générosité rare. » On oublie quelquefois que toute nouveauté n'est pas une erreur. Il semble cependant que les déductions de l'habile archéologue, si elles n'ont pas encore acquis le caractère de la certitude, ont revêtu du moins celui d'une grande probabilité. M. d'Estourmel¹, M. E. Boré et M. l'abbé Berton² partagent le sentiment de M. de Saulcy. M. l'abbé Azaïs³ montre son penchant pour cette opinion qu'il appelle « ingénieuse et séduisante, » mais ce qui l'empêche de l'adopter, c'est qu'il croit que « la tradition a toujours » placé ce tombeau (de David) au même lieu où s'élève le Cénacle. » Nous avons vu que cette tradition a varié. « Espérons, dirais-je avec M. Bourassé⁴, espérons qu'un jour l'érudition moderne donnera la solution de cet intéressant problème d'archéologie hébraïque. »

L'abbé LAURENT DE SAINT-AIGNAN.

car Bethléem est aussi appelée dans l'Évangile *cité de David*, parce que ce saint roi en était originaire. Voir *S. Luc*, vi, 4, 14.

¹ Estourmel, *Journal d'un voyage en Orient*, t. II, p. 114.

² L'abbé Berton, *Quatre années en Orient*, XXI.

³ L'abbé Azaïs, *Pèlerinage en Terre sainte*.

⁴ L'abbé Bourassé, *Histoire sainte*.

Philosophie catholique.

LETTRE A UN JEUNE HOMME

SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE
DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

Ce travail est le résultat d'une rencontre que je fis dans un wagon d'un jeune homme de bonne famille que j'avais connu tout petit enfant, et qui est entré depuis un an au séminaire de... Ce jeune homme couchant en moi comme dans un ami de sa famille, me dévoila toutes les perplexités de son esprit sur l'enseignement philosophique qu'il avait reçu. On les avait bourrés de Descartes ; et malgré toute sa déférence pour son professeur et la bonne volonté d'embrasser ses opinions, il éprouvait un malaise dont il ne savait pas assez se rendre compte. Il me demanda mon sentiment. Ces articles sont la réponse.

Je regrette, mon cher abbé, qu'on vous verse du Descartes à pleins bords. Quand même il ne produirait en vous qu'une ivresse momentanée, ce n'en serait pas moins un fâcheux résultat qu'on ne saurait trop s'empresser de détruire.

D'abord il est extrêmement singulier qu'on vous propose pour *maître* celui dont tous les efforts ont été dirigés à renverser celui qui s'appelait *le Maître*, afin d'être indépendant de tout *maître*, et qu'on vous donne comme *autorité* celui qui précisément a travaillé toute sa vie pour qu'on ne s'appuyât plus sur l'*autorité*. Dogmatisme pour dogmatisme, Descartes sous ce rapport n'aurait donc fait faire aucun progrès à l'humanité et ne l'aurait qu'enrayée plus profondément dans l'ornière qu'il a creusée.

On doit distinguer deux choses dans le système de Descartes : la partie négative, en tant qu'il renverse le dogmatisme exagéré qui régnait alors, les préjugés reçus, la routine de l'école, et sous ce rapport, il peut avoir produit un bon résultat. Seulement je demande si, pour guérir un apostème à l'œil de son malade, il est nécessaire au médecin de lui couper la tête. Puis la partie positive, en tant qu'il établit ses théories propres. Mais ici il faut entrer dans les détails.

Il y a trois choses qui appellent notre attention dans le système de Descartes : sa méthode ou son doute, le principe qu'il

adopte pour constituer la science, et les conséquences qui en découlent.

1° Toute la philosophie de Descartes, dit Cousin, est dans sa Méthode ¹. C'est vrai; et cette fois je suis de son avis. Cette Méthode, c'est le Doute dit de Descartes. Tous les catholiques n'ont excusé, et tous les professeurs chrétiens et ecclésiastiques n'ont embrassé ce Doute que parce qu'ils ne l'ont regardé que comme fictif, méthodique, non réel; que comme une hypothèse ou la position d'un homme qui ne doutant de rien, fait cependant des objections comme s'il doutait de tout, afin de s'éclaircir. C'est une erreur. Son Doute fut un vrai scepticisme, dans sa pensée. Si Descartes n'eût admis qu'un Doute fictif, méthodique, il n'eût rien inventé. Tout homme raisonnable a toujours admis ce doute méthodique, c'est-à-dire a toujours attendu comme en suspens, pour admettre une vérité, qu'elle lui fût démontrée. Aussi, envisagé sous ce point de vue et expliqué comme il est exposé dans *la Logique de Lyon*, le doute méthodique ne peut être mauvais. Mais il est loir d'en être ainsi du doute de Descartes. Entendons-le lui-même :

« Que si mon ouvrage m'ayant assez plu, je vous en fais voir
 » ici le modèle, ce n'est pas pour cela que je veuille conseiller
 » à personne de l'imiter. Ceux que Dieu a inieus partagés de
 » ses grâces auront peut-être des desseins plus relevés; mais
 » je crains bien que celui-ci ne soit déjà que trop hardi pour
 » plusieurs. La seule résolution de se défaire de toutes les opi-
 » nions qu'on a reçues auparavant dans sa créance n'est pas un
 » exemple que chacun doit suivre. Et le monde n'est quasi
 » composé que de deux sortes d'esprits auxquels il ne convient
 » aucunement, à savoir de ceux qui, se croyant plus habiles
 » qu'ils ne sont, ne se peuvent empêcher de précipiter leurs
 » jugements, ni avoir assez de patience pour conduire par
 » ordre toutes les pensées; d'où vient que s'ils avaient une fois
 » pris la liberté de douter des principes qu'ils ont reçus, et de
 » s'écarter du chemin commun, jamais ils ne pourraient tenir
 » le sentier qu'il faut prendre pour aller plus droit et demeu-
 » reraient égarés toute leur vie; puis de ceux qui, ayant assez

¹ Préface des *Fragments*, p. 2.

» de raison ou de modestie pour juger qu'ils sont moins capables de distinguer le vrai d'avec le faux que quelques autres par lesquels ils peuvent être instruits, doivent bien plutôt se contenter de suivre les opinions de ces autres qu'en chercher eux-mêmes de meilleures ¹. »

Est-ce clair? Ce doute ne consiste-t-il pas à *se désfaire* réellement de toutes les opinions qu'on a reçues et à douter réellement des principes qu'on a reçus, puisque Descartes lui-même craint qu'il ne soit trop hardi, qu'il ne convient nullement aux trois quarts et demi du genre humain, qui resteraient égarés toute leur vie, s'ils venaient à s'en servir. C'est pour cela qu'il publia ses *Méditations* en latin, parce que, dit-il dans la *Préface* « le chemin que je tiens est si peu battu et si éloigné de la route ordinaire, que je n'ai pas cru qu'il fût utile de la montrer en français et dans un discours qui pût être lu de tout le monde, de peur que les esprits faibles ne crussent qu'il leur fût permis de tenter cette voie ². »

C'est pour cela aussi que tous les philosophes indépendants, c'est-à-dire ennemis de l'Eglise, s'en sont emparés comme d'un instrument funeste pour mieux démolir la vérité. Le doute en effet n'est qu'un instrument pour démolir. « Par le doute, dit un de ses admirateurs enthousiastes, Descartes a abattu l'univers, Dieu et soi ³. » Je n'adopte donc point l'opinion de Voltaire qui appelle ce doute *une mauvaise plaisanterie*; mais j'embrasse le sentiment de Bergier lorsqu'il dit : « Il est étonnant que Descartes, bon logicien d'ailleurs, ait posé pour principe de ses *Méditations* un doute destructeur de toute philosophie ⁴. » C'est très-vrai, et plus Descartes et ses partisans seront bons logiciens, plus ils détruiront non-seulement toute philosophie, mais même toute vérité, jusqu'à ce qu'ils aient renversé Dieu, l'univers et soi.

Ce doute était donc réel dans la pensée, dans l'intention de Descartes; mais dans la réalité, il ne l'était pas, il ne pouvait

¹ *Discours sur la Méthode*, 2^e partie, p. 16 de l'édition de 1637.

² *Præfatio ad lectorem*, p. viii, de la 8^e édition de 1650; la 1^{re} édition est de 1641 in-8°. — Ouvrage traduit par Clerselier, en 1647, qui a supprimé cette préface.

³ Bordas Dumoulin, *le Cartésianisme*, t. 1, p. 28.

⁴ Bergier, *Traité de la vraie religion*; dissert. sur la certitude, art. 1, 4.

pas l'être. C'est le cas de dire avec Montaigne : *S'ils sont assez fous, ils ne sont pas assez forts.* « Descartes, dit le comte de » Maistre, ne doutait de rien. » Il est, en effet, impossible à un homme de se défaire de toutes ses croyances, il serait un idiot, une machine, un rien. « La nature soutient la raison, impuis- » sante et l'empêche d'extravaguer à ce point. » D'abord Descartes avait fait une réserve expresse, « pour les lois et cou- » tumes de son pays et la religion en laquelle, dit-il, Dieu m'a » fait la grâce d'être instruit dès mon enfance¹. »

Sans doute le tabernacle où il enfermait ces vérités ne devait pas être une barrière bien forte contre les assauts démolisseurs de l'esprit rationaliste qu'il déchainait. Mais enfin ce n'en est pas moins une série nombreuse de vérités dont il ne doutait pas. Et comme toutes les vérités philosophiques sont renfermées dans les vérités religieuses dont il était imbu dès sa naissance, comme le réfléchi, dirait M. Cousin, est renfermé dans le spontané, voilà donc encore une série nombreuse de vérités dont il ne lui est pas possible de douter. Ensuite il ne doutait pas du tout du langage dont il se servait ; mais comme le langage est le dépositaire de toutes les vérités, chaque mot répondant à une vérité qu'il enveloppe, il retenait donc par là toutes les vérités sociales, morales et religieuses. Il ne doutait pas davantage de la bonté de sa Méthode qu'il employa à priori ; ni de la légitimité du raisonnement dont il se servait ; ni de la certitude des conséquences qu'il avait prévues d'avance et qui devaient arriver à commandement, comme les astres devant Dieu, en disant : *Adsumus*². Il doutait encore bien moins du sens intime ou de la conscience par laquelle il se sentait penser, puisque, d'après son aveu, c'était la seule chose dont, en voulant douter de tout, il ne pouvait douter. Il ne doutait pas davantage de l'évidence intrinsèque qui consista à affirmer d'une chose tout ce qui est renfermé dans l'idée de cette chose, parce qu'il en a Dieu pour garant ; « car, dit-il, cela même » que j'ai pris pour une règle n'est assuré qu'à cause que » Dieu est ou existe, et qu'il est un être parfait, et que tout

¹ De Maistre, et Descartes, *Discours*, etc., 3^e part., p. 24 ; édit. de 1637.

² Baruch, III, 35.

» ce qui est en nous vient de lui ¹. » Il ne doute donc pas non plus ni de l'existence de Dieu, ni de sa vérité. Par là même, il ne doute de rien. Car si Dieu est garant de l'évidence intrinsèque, il l'est également de toute autre évidence et, par conséquent de tous les autres critères. Et le comte de Maistre a raison. « Descartes s'est donc fait une illusion complète. Mais » que son doute ait été réel ou fictif, employé par ceux qui se » disent ses disciples, il n'en est pas moins funeste. » Déjà, de son temps, Bossuet en voyait les tristes conséquences : « Je » vois non-seulement en ce point, disait-il, mais encore en » beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un » grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis, mal entendus, plus d'une hérésie, et je » prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes » que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront » perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer ². » Vous savez maintenant, mon cher abbé, quelle est la Méthode de Descartes; vous verrez bientôt où elle aboutit.

II

2° Quant à son principe fondamental, ou critérium, le voici : » *L'esprit peut affirmer d'une chose tout ce qui est renfermé dans l'idée de cette chose* » Or, il est bon d'observer que ce principe étant tout subjectif, tant que Descartes n'aura que lui, il ne pourra sortir de lui-même. « Ayant pris garde, dit-il, que » cette grande certitude que tout le monde attribue aux démonstrations géométriques n'est fondée que sur ce qu'on » les conçoit évidemment, suivant la règle que j'ai tantôt dite, » je pris garde aussi qu'il n'y a rien du tout en elles qui » m'assurât de l'existence de leur objet; car, par exemple, je » voyais bien qu'en supposant un triangle, il fallait bien que

¹ *Discours sur la Méthode*, 4^e partie, p. 39.

² Bossuet, *Lettre à un disciple de Malebranche*, *œuvr. compl.*, Besançon, t. XLIV, p. 368; reproduite en entier dans les *Annales*, t. XIII, p. 344 (3^e série, 1856). D'après M. Bouillier (*Hist. du Cart.*; t. II, p. 231), ce serait le géomètre Miron;—d'après Mgr Plantier (*Lettre pastor. sur la philosophie*, p. 34), ce serait le P. Lami; mais Bossuet ne l'aurait pas appelé : *monsieur*. — Ce disciple est M. d'Allemans, d'après une lettre insérée dans l'*Étude sur Malebranche* de M. l'abbé Blampignon, 2^e partie, p. 89.

» ses trois angles fussent égaux à deux droits; mais je ne voyais rien pour cela qui m'assurât qu'il y eût au monde aucun triangle¹. »

Et remarquez, mon cher abbé, qu'il en doit être ainsi de toute autre chose, même du monde, même de Dieu, à moins qu'il ne s'échappe par l'inconséquence. Aussi, ne pouvant sortir de lui au moyen de ce principe, il n'était pas loin d'identifier tout avec lui-même, et il préludait ainsi au Panthéisme individuel de Fichte. « Pour ce qui est des pensées » que j'avais de plusieurs autres choses hors de moi, comme » du ciel, de la terre, de la lumière... je pouvais croire que » si elles étaient vraies, c'étaient des dépendances de ma » nature². » Voilà, en effet, où doit aboutir le doute déplorable de Descartes.

Vent-il poser la première pierre de l'édifice de sa raison, il jette alors dans le vide son fameux enthymème : « *Je pense, donc je suis.* » Cet enthymème peut être envisagé soit comme fait, soit comme raisonnement. Comme fait, cet enthymème : « *Je pense, donc je suis.* » est vrai et je l'adopte.

Mais alors ce n'est plus sur l'évidence, sur une idée, mais sur le sens intime, sur le sentiment qu'il s'appuie. *Je pense*, c'est-à-dire *je me sens penser*. Il substitue le sens intime à l'évidence et réfute son principe en le posant.

Ce sera bien pis si on l'envisage comme raisonnement. En effet, le fait de son existence étant plus fort que tout raisonnement, il ne peut pas l'établir par voie de conséquence. Analysez ce mot : « *Je pense.* » il veut dire : « *Je suis pensant.* » Raisonniez maintenant : « *Je suis pensant, donc je suis.* » Ce n'est plus qu'une tautologie, un vain jeu de mots, c'est une pétition de principe. Il suppose précisément ce qui est en question.

Ce sera bien pis encore s'il sort de lui-même pour arriver à Dieu. Il ne peut le faire que par son principe que *l'on doit affirmer d'une chose, ce qui est renfermé dans son idée*. Mais deux pages plus loin il nous assure que ce principe n'est vrai que parce que Dieu est et qu'il est infiniment sage; c'est lui-même qui parle, écoutons-le : « Car cela même, dit-il, que

¹ *Discours sur la Méthode*, 4^e partie, p. 37.

² *Ibid.*, p. 35.

» j'ai pris tantôt pour une règle et pour principe..., n'est
 » assuré qu'à cause que Dieu est ou existe, et qu'il est un être
 » parfait, et que tout ce qui est en nous vient de lui !... » Voilà
 donc le cercle vicieux, le voilà ! Dieu est certain par l'évi-
 dence, comme l'évidence est certaine par Dieu.

Ajoutez à cela que ce principe d'évidence *intrinsèque* ne pou-
 vant atteindre toutes les vérités, comme nous l'avons dit, et
 Descartes excluant tous les autres motifs, il constitue le *Ra-
 tionalisme*, c'est-à-dire mutile l'intelligence et la conduit au
 scepticisme. Aussi Bossuet, des hauteurs de son génie, aperce-
 vait-il les funestes conséquences de ce principe, et ne pouvait-il
 s'empêcher d'engémir : « De ces mêmes principes, mal entendus,
 » dit-il, un autre inconvénient terrible gagne insensiblement
 » les esprits ; car, sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce
 » qu'on entend clairement (ce qui, réduit à certaines bornes,
 » est très-véritable), chacun se donne la liberté de dire : J'en-
 » tends ceci et je n'entends pas cela, et sur ce seul fonde-
 » ment, on approuve ou on rejette tout ce qu'on veut ; sans
 » songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de
 » confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des
 » vérités essentielles qu'on renverserait tout en les niant. Il
 » s'introduit sous ce prétexte une liberté de juger qui fait que,
 » sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce
 » qu'on pense. Et jamais cet excès n'a paru, à mon avis, da-
 » vantage que dans le nouveau système, car j'y trouve à la
 » fois les inconvénients de toutes les sectes¹. »

C'est facile à comprendre, ce principe étant le principe cor-
 rosif de toutes les vérités, le dissolvant le plus actif de l'intel-
 ligençe humaine, Descartes par là introduit le protestantisme
 en philosophie, et prélude à toutes les erreurs. Luther, à part
 la rage qui l'animait, n'a été que le Descartes de la théologie.
 L'un fait pour les dogmes de la Bible ce que l'autre fait pour
 les vérités de la raison, le vide. Et tous deux, par cette force
 mystérieuse, mais inflexible cachée dans la logique, doivent
 aboutir au néant.

¹ *Ibid*, p. 39.

² *Lettre à un disciple de Malebranche*; dans les *Annales*, t. XIII, p. 347.

Étant de venir de lui-même et d'attendre à l'instinct et la
 copie, à l'instinct de l'homme en tant qu'il est à son point.
 Ce n'est pas tout cela l'idée qui il s'appelle pour admettre les objets
 extérieurs sans par la sensation. Mais cette sensation, à son
 tour, pour être certaine, veut s'appuyer sur l'existence même
 d'un Dieu. La même existence et la volonté de Dieu
 sont les vérités que par le moyen du cœur humain, jusqu'
 de ce que des autres la certitude de ce christianisme. Elle dé-
 coulera à la présence des corps et ne nous montrera dans la
 nature qu'une vaste harmonie.

III.

Leur vie, au milieu à un art, était trop excellent pour
 peut être dépasser. Appuyé sur les notions qui font l'homme
 et le chrétien, et dont il n'avait jamais douté, il surmontait
 les difficultés avec une certaine aisance en s'échappant par la
 tangente de l'incertitude. Il reste ce qu'il est, ni plus ni
 moins, pas plus que si son système n'existait pas. Mais vien-
 nent des disciples ardents et qui ne reculent devant rien, et
 nous verrons, ou plutôt nous avons vu.

Des son vivant même, Descartes n'a établi que des principes
 vaines et fausses. Sa théorie du vide, ses tourbillons, sa
 physique mécanique, ses causes occasionnelles, l'animal au-
 tomate, l'homme devenu machine sous la main de Dieu, etc.,
 etc., etc. Mais ce fut surtout après sa mort qu'on put voir
 cette force cachée dans l'erreur. Malebranche déduit des prin-
 cipes de Descartes une sorte de scepticisme précurseur de
 bien d'autres erreurs, Berkley l'idéalisme, Spinoza le pan-
 théisme. De là découleront bientôt la Philosophie allemande,
 avec ses monstrueuses erreurs, puis l'Eclectisme français,
 plus mitigé en apparence, mais arrivant à peu près au même
 terme. Ainsi vont se vérifiant à travers les siècles et les na-
 tions, les craintes et les prophéties de Bossuet.

Pour moi, mon cher abbé, je suis obligé de renvoyer à
 un autre article les conséquences de ces faux et funestes prin-
 cipes. Mais je ne veux pas finir avant de vous avoir proposé
 une double pierre de touche infallible pour vous faire palper
 l'erreur aussi bien que la vérité, je veux dire Rome et Ge-
 nève. Vous découvrirez toujours avec presque autant de cer-

litude, l'erreurs dans les éloges de la dernière, que dans les condamnations de la première. Si les pensées du juste sont des jugemens certains, les opinions de l'impie sont des erreurs et souvent des mensonges assurés : *Cogitationes justorum judicia, consilia autem impiorum fraudulentia* §. Ecoutez donc ces deux oracles si différens dans l'appréciation du système de Descartes.

Dès 1663, le pape Alexandre VII mit à l'index tous les ouvrages de Descartes. *Hic niger est, homo tu, Romane, sacro*. Descartes n'a pas toujours été heureux dans l'application de sa Méthode à l'existence de Dieu ; aussi tous les ouvrages où il applique sa raison à connaître ou à expliquer les vérités surnaturelles ont été mis à l'index à Rome. « Voici la liste de ces ouvrages : 1. *De prima Philosophia, in qua Dei existentia, et animæ humanæ à corpore distinctio demonstrantur*, l'auteur a donné une édition en français sous le titre de *Méditations*, au nombre de six ; 2. *Notæ in programma quoddam sub finem anni 1647, in Belgio editum, cum hoc titulo : Explicatio mentis humanæ sive de animâ rationali* ; 3. *Epistola ad Petrum Dinet societatis Jesu per Franciam præpositum provinciarum* ; 4. *Epistola ad celeberrimum virum D. Gisbertum Vætiûm in qua examinantur duo libri* ; 5. *Passiones animæ*, traduit en français sous le même titre : *Les Passions de l'âme* ; 6. *Opera philosophica*. Ces ouvrages ont été condamnés jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, par décrets du 20 novembre 1663, par Alexandre VII, et du 29 juillet 1722, par Innocent XIII.

Vous venez d'entendre Rome, écoutez Genève maintenant. Le Cartésianisme proclame les droits de chaque raison individuelle. C'est parce que nous sommes convaincus de ces droits, que nous croyons pouvoir appliquer à l'Évangile ces principes fondamentaux de notre raison. C'est en vertu de cela que nous sommes protestants. En effet, si Dieu nous a donné à notre âme des lois de vérité qu'elle ne peut franchir, nous sommes protestants. *Proverbes, XII, 5.*

Annales de Philod., IV^e série, t. 4, p. 86. Comp. avec l'ouvrage de M. de la Rivière, Paris, 1872.

Littérature catholique

BOURDALOUE AU COLLÈGE

DEUX LIVRES DE PRIX DE BOURDALOUE.

Si je prends la liberté d'offrir cette notice à M. Louis Vouil-
lot, c'est que l'hommage lui en revient de droit. En effet, c'est
le célèbre écrivain qui est la cause première de l'honorable
rencontre, je dirais presque de la découverte que j'ai faite
l'année dernière.

Je venais de lire, dans la *Revue du monde catholique*, les
belles pages que Louis Vouillot a consacrées au grand ora-
teur, la plus éclatante et la plus pure gloire littéraire du
Berri. L'esprit tout ravi par cette noble vie, ce grand caractè-
re, cette calme mais sublime éloquence, j'entraî dans la bi-
bliothèque de la ville de Bourges avec l'intention de chercher
un souvenir de l'illustre jésuite.

Ce souvenir je savais qu'il y était.

Il y a 25 à 30 ans, on m'avait conduit à la bibliothèque et
on m'avait montré un livre qui avait appartenu à Bourdaloue.
J'avais alors fait assez peu d'attention à ce trésor : à l'âge que
j'avais, on est peu bibliophile. Cependant le souvenir n'était
resté et je voyais encore le grand in-4° à tranche dorée, la salle
et presque le rayon où il devait se trouver.

A peine arrivé à Bourges, j'allai à la bibliothèque et en
compagnie d'un ami, je me mis à chercher le précieux vo-
lume.

Quand enfin je l'eus rencontré, quelles ne furent pas ma
surprise et ma joie lorsque je reconnus, non pas seulement
un livre ayant appartenu à Bourdaloue, mais un *livre de prix*
obtenu par le futur *Prédicateur des Rois*, alors élève du collège
Sainte-Marie de Bourges. Le bibliothécaire, M. Charmeil, fut
assez aimable pour me présenter un autre volume, un *autre*
prix du jeune Bourdaloue, orné, comme le premier, de l'at-
testation du Révérend Père préfet des études du collège.

Je l'avoue, ce fut un heureux moment pour moi : je restai longtemps devant ce souvenir d'un enfant qui devait devenir un grand homme, devant ces premières palmes cueillies à douze et à quatorze ans par une jeune main qui devait en ramasser tant d'autres. Il y avait là quelque chose qui saisissait et charmait la pensée. C'était la l'empreinte des premiers pas de celui qui devait fournir une si merveilleuse carrière sous les yeux du grand siècle!...

Avant de décrire ces deux petits trésors, je puis, je dois même rappeler la date de la naissance de Bourdaloue, sans oublier de dire un mot de sa famille.

On possède aux archives du Cher, l'acte de baptême de Bourdaloue.

On lit dans le registre des naissances de l'ancienne paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud de la ville de Bourges pour l'an 1632, page 120 :

« Le vingt-neuvième jour du mois d'aout mil six cent » trente-deux, a été baptisé Louis, fils de noble homme » Étienne Bourdaloue, avocat en parlement, et de damoiselle » Anne Le Large; fut parrain M. Louis Le Large, lieutenant » des aides de Charost, aïeul maternel; marraine dame Marie » Besse, aïeule paternelle, femme de noble homme Étienne » Bourdaloue, lieutenant-général au bailliage de Vierzon. — » Signé Le Large, M. Besse et Dagoret, cure »

La famille Bourdaloue occupait à Bourges au commencement du 17^e siècle une position assez élevée. C'était un des rameaux de cette vieille magistrature qui mettait sa gloire moins dans l'éclat des charges dont elle était revêtue que dans sa fidélité à garder les pures traditions de générosité, d'honneur, d'intégrité et les sentiments les plus élevés de patriotisme et de religion.

M. Louis Veuillot dit que la famille Bourdaloue touchait à la noblesse. Il y a quelque chose de plus, comme on vient de le voir, elle appartenait à la noblesse : à cette noblesse inférieure, il est vrai, un peu dédaignée par la noblesse d'épée, mais qui avait son éclat modeste et qui, dans l'ancienne société, avait bien aussi sa raison d'être.

On sait qu'un des privilèges attachés par Louis XI à la dignité

de maire et d'échevin de Bourges. était de conférer la noblesse héréditaire. Bien des familles de la province ne trouvent pas d'autre origine à leurs titres. Or, le bisaïeul du P. Bourdaloue, Claude Bourdaloue, fut échevin en 1613 et 1614 et par là même il plaça sa famille dans les rangs des nobles. Si l'on osait s'arrêter à de si minces particularités et à de si modestes commencements quand il s'agit d'une si grande illustration, on pourrait dire que Bourdaloue comptait quelques aïeux.

Voici, du reste, sa généalogie à partir de son bisaïeul. La nature de cet article permet bien ces détails, si arides qu'ils soient :

Claude Bourdaloue, avocat,
échevin, sieur du Bouchet et de Saint-Martin-des-Laps,
mort en 1618.

Etienne Bourdaloue, avocat à Bourges,
puis lieutenant général au bailliage de Vierzon.

Etienne Bourdaloue (2^e du nom),
avocat au parlement,
lequel épouse, le 20 juillet 1631, Anne le Large.

Louis Bourdaloue.

En outre, comme le dit M. Veillot, la famille Bourdaloue touchait par ses alliances à la noblesse déjà ancienne.

Voici à quelle source honorable, sinon bien illustre, le P. Bourdaloue puisa la vie. S'il ne trouva point en naissant un brillant entourage et un grand éclat mondain, il trouva au moins dans cette famille une terre merveilleusement préparée pour développer les germes que la Providence avait mis dans son âme.

J'oubliais de dire pourtant qu'en naissant il trouva un blason, blason prophétique, trop beau pour ses ancêtres, mais qui ne fut pas trop beau quelques années plus tard.

Voir une intéressante notice sur le P. Bourdaloue, par l'ancien bibliothécaire de la ville, M. Chevalier de Saint-Amand, dans l'*Annuaire de Berry* pour l'an 1843.

La famille Bourdaloue n'est pas éteinte. A Bourges elle est représentée surtout par M. l'ingénieur Bourdaloue, connu par d'importants travaux, par quelques ouvrages savants et par son dévouement à la science archéologique.

Les armes des Bourdaloue sont un lion d'or et un soleil d'or sur champ d'azur.

Certes ce n'était point l'échevin Claude ou le lieutenant-général Etienne qui pouvaient se faire pardonner de si pompeux emblèmes. Mais ce blason est magnifique quand on le voit au bas du portrait du grand Bourdaloue.

Bourdaloue fut bien un lion intrépide en face des rois, indomptable et invincible en face des erreurs et des vices de son temps. — Et quel soleil, dans cette pléiade de soleils du 17^e siècle!.... Et quelles lumières éclairèrent cette âme pure comme l'azur céleste!.... Et de quelles splendeurs surtout ne fit-il pas briller la vérité?.... De quelles clartés n'illumina-t-il pas les intelligences!....

L'étude développa de bonne heure chez le jeune Bourdaloue les dons éminents que la Providence avait mis en germe dans cet esprit supérieur.

Nos deux livres, en effet, vont nous montrer Bourdaloue dans les classes supérieures à l'âge où la plupart des enfants ont à peine monté les degrés inférieurs des études.

Un de ces deux prix a été obtenu par Bourdaloue en 1664.

Le volume renferme, sous ce titre, *Ecclesiastica historia auctores...*, des ouvrages d'Eusèbe, de Rufin, de Théodoret, etc., etc... Il est dû à la munificence de Mgr d'Hardivilliers, archevêque de Bourges.

C'est un très-beau volume, in-4^o, édité à Bâle par Froben, en 1562.

FROBEN, BÂLE.

MDLXII.

La reliure est riche, la tranche dorée, le dos et les plats sont semés de fleurs de lis d'or. Au milieu se voient les armes du donateur, Mgr de Bourges.

Sur la première feuille, deux dessins au trait représentent deux espèces de tenants d'armes : deux hommes à tête de cerf, et encadrent l'attestation suivante :

Ego infra scriptus, Collegii Bituricensis beatae Mariae soc. Jesu studiorum praefectus, testor ingenium adolescentem Ludovicum Bourdaloue, hunc librum qui inscribitur : *Ecclesiasticae historiae auctores*, pro primo soluta orationis Latinae praemio in secundâ scholâ meruisse et in publico eiusdem collegii theatro ex munificentia Illustrissimi ac reverendissimi do : domini Petri d'Hardi-

villiers patriarchæ archiepiscopi bituricensis, etc.). consecutum esse. In cuius rei fidem chirographum hic meum ac collegii nostri sigillum apposui.

Biturigibus, die trigesimo primo augusti anno Domini 1644.

Ludovicus DU PONT,

Sigillum collegii bituricensis societatis Jesu.

Le second livre est dû aussi à la libéralité d'un grand seigneur.

C'est un prix obtenu en 1646 par Bourdaloue, alors en rhétorique. Il contient les *Adagia Erasmi*, et il sort de la même librairie Froben :

BASILEÆ EX OFFICINA FROBENIANÆ

AN... MDXXXII.

C'est également un fort beau volume grand in-4°. Les armes du donateur sont au milieu de la couverture ; le dos du livre et les plats sont, semés de la principale ou plutôt de l'unique pièce de l'écusson.

Le premier feuillet contient l'inscription suivante :

Ego infra scriptus collegii Bitur... B — M — soc — J — studior — Pref — testor ingenuum adolescentem Ludovicum Bourdaloue istum librum qui inscribitur : *Adagia Erasmi Roterdami*, in primo subita oratione græcæ præmio in Rhetoricâ meruisse et in publico ejusdem collegii theatro, ex munificentia et liberalitate illustriss — do — Poloni Domini Constantini de Bulin Comitis Opalinski Palatinus Posnanienhs consecutum esse. In Eljus sep idem chirographum hic meum et collegii nostri sigillum apposui, Biturigibus die vigesimo primo augusti anno Domini 1646.

L. Valentini Cocurnez.

Ces deux attestations nous font connaître, avec une particularité assez minime si l'on veut, mais qui mérite d'être signalée aux biographes du P. Bourdaloue, parce que tout a son intérêt dans la vie des hommes extraordinaires.

Bourdaloue était en seconde, en 1644, d'après le premier livre de prix, et l'on voit, d'après le second, qu'il était en rhétorique en 1646. Il faut donc ou qu'il ait interrompu ses classes par motif de santé, ou qu'il ait fait deux ans, soit de seconde, soit de rhétorique. C'est cette dernière supposition qui est la plus probable, et c'est sans doute la rhétorique que Bourdaloue aura redoublée.

Né comme nous l'avons vu le 29 août 1632, il atteignait ses 12 ans, en seconde, la veille même du jour où on lui décernait ce prix, il atteignait ses 13 ans par conséquent, au mois d'août 1645, en rhétorique. Il était très-jeune, et les jésuites, ces grands maîtres en fait d'éducation, jugèrent qu'il était

utile de fortifier leur élève par une seconde année d'étude. Peut-être ces professeurs, les moines, devinaient-ils déjà un orateur dans le jeune rhétoricien.

Notons ici l'intérêt que menaient les grands personnages aux succès des études. Un volume offert par un archevêque, par un grand seigneur, un étranger de distinction, était un encouragement de plus, et quelquefois peut-être, l'occasion d'une protection puissante pour le jeune homme à ses débuts dans le monde.

On aura remarqué aussi que ce ne sont point des futilités, de petits livres de la littérature secondaire que l'on décernait en prix alors. Le 17^e siècle gardait sa sévérité et sa grandeur dans les moindres détails. Des historiens ecclésiastiques des premiers siècles, des in-4^e en latin à un élève de douze ans. On le traitait en homme.

En terminant, il est tout naturel que je dise un mot de ce Collège de Sainte-Marie, qui eut le bonheur de former Bourdaloue.

Le collège de Sainte-Marie avait été fondé à Bourges au 15^e siècle, par François Rogier, docteur en théologie. Il avait été soutenu et enrichi par la duchesse Jeanne (sainte Jeanne de Valois). Il fut agrandi et comme fondé de nouveau par l'abbé Jean Nicquet*, qui lui laissa tous ses biens à la condition qu'il serait cédé aux Jésuites. Les RR. PP. en prirent possession au mois de février 1573, et le dirigèrent jusqu'à la suppression de la Compagnie en 1762. Sous ces habiles maîtres, le collège de Sainte-Marie rendit les plus éminents services à Bourges et à la province, à la science et à la religion.

C'est à Sainte-Marie que la célèbre Compagnie forma pour elle et pour la France, pour les lettres et pour le monde chrétien, des hommes tels que le savant Père Labbé, l'historien Joseph d'Orléans, le poète Desbillons, le fameux Père Berlier et tant d'autres dont la gloire, quelque grande qu'elle soit, s'éclipse devant l'aurole immortelle de Bourdaloue.

L'abbé de BARNAT.

On voit encore dans une salle du lycée de Bourges (qui occupe les bâtiments du collège Sainte-Marie) le portrait en pied de l'abbé Nicquet. Il y avait à autrefois un autre souvenir du fondateur : les armes de Jean Nicquet étaient dans le vitrail de la chapelle. J'ai retrouvé cet écusson parfaitement conservé à une fenêtre d'une maison de campagne à Fussy, petit bourg de la banlieue de Bourges.

Littérature catholique.

PREUVES QUE SHAKESPEARE

A VÉCU ET EST MORT CATHOLIQUE.

Sous le titre *Bien court de Shakespeare*, l'auteur de *l'Art chrétien*, M. Rio, vient de faire paraître un petit volume qui mérite de fixer l'attention des littérateurs, surtout des littérateurs catholiques. Shakespeare, presque ignoré en France, a acquis, dans ces derniers temps, une réputation très-grande et très-meritée. Sa vie est peu connue et surtout mal connue. Il y a même un côté important qui a été complètement ignoré ou défiguré. Shakespeare a-t-il vécu, est-il mort catholique ou protestant? c'est là la question que M. Rio a voulu éclaircir. Nous ne dirons pas qu'il a prouvé que le grand poète a vécu et est mort catholique, par des preuves authentiques et décisives, lesquelles n'existent pas, mais il a entouré cette question de tant de probabilités et de preuves extrinsèques, qu'on peut dire que le catholicisme de Shakespeare est évident aux yeux de tout lecteur non prévenu.

Dans le 1^{er} chapitre avant pour titre : *Éducation de Shakespeare*, il nous le montre d'abord à Stratford, au milieu de sa famille, et en butte à toutes les exactions et persécutions que firent peser sur les catholiques les règnes de Henri VIII et d'Édouard VI. M. Rio nous retrace toutes ces persécutions et en tire la conclusion suivante que tout lecteur tirera avec lui :

« Au reste, les inductions que nous avons tirées des faits et considérations qui précèdent n'ont quelque valeur qu'à condition de n'être démenties, ni par ce que nous savons de la vie subséquente du poète, ni par l'esprit général de ses compositions dramatiques. S'il éprouve le besoin de se faire pardonner les torts de sa famille si ostensiblement recalci- trante, les occasions ne lui manqueront pas pour brûler son grain ou même sa poignée d'encens devant l'idole, et les exemples lui manqueront encore moins que les occasions. Mais si son éducation première a porté settlement la moitié de ses fruits, si le peintre qui a tracé dans *le Roi Lear* la ravissante image de Cordelia, a connu, par sa propre expérience, les saintes émotions de la piété filiale, si l'ambition du succès dramatique ou autre, laisse encore une large place dans son âme à des aspirations plus hautes, s'il fait

» entrer dans les futures attributions de son génie des iniquités à flétrir ou des victimes à glorifier, on peut être sûr d'avance que ses ébullitions intérieures, comprimées mais jamais éteintes, sauront se faire jour à travers les moindres issues non gardées, semblables à ces volcans dont les petits cratères latéraux suppléent aux grandes éruptions qui ont cessé dans le cratère central. (p. 46).

C'est à développer ces considérations et à les prouver, que sont consacrés les chapitres suivants; d'abord le 2^e, ayant pour titre : *Shakespeare à Londres*. Ici, il nous le montre débutant sur un théâtre de peu de réputation, mais qu'il rendit peu à peu célèbre par la valeur et la hardiesse de ses pièces; c'est là qu'il lutte contre les écrivains protestants, qui, dans de honteuses pièces dramatiques, calomniaient impudemment les catholiques, excitaient le fanatisme des protestants et compromettaient ostensiblement les esprits. M. Rio résume ainsi les premiers résultats de cette lutte.

« Qu'on se figure maintenant l'émotion avec laquelle durent être accueillies les premières rumeurs sur l'espèce de révolution qui s'était opérée, dans le premier théâtre de la capitale, sur le jeune poète de vingt-cinq à trente ans qui osait risquer, tour à tour les allusions les plus touchantes et les plus hardies, selon qu'il voulait flétrir les persécuteurs ou atténdrir sur le sort des persécutés; qui semblait vouloir tenter une réaction au profit des traditions catholiques en versant le ridicule à pleines mains sur certaines idoles des réformateurs, et en réhabilitant sous ses deux formes, la forme ascétique et la forme chevaleresque, l'idéal que la vulgarité des uns et le fanatisme des autres s'étaient acharnés à proscrire. Suivons le spectateur catholique dans cette enceinte jusqu'à présent réservée à ses ennemis, et voyons avec lui jusqu'à quel point ces rumeurs étaient fondées » (p. 98). »

Le 3^e chapitre est intitulé : *Shakespeare dans sa gloire*, c'est-à-dire effaçant tous ses rivaux par le mérite littéraire et intellectuel des diverses pièces qu'il compose à cette époque. M. Rio en détache un grand nombre d'extraits qui tous nous montrent le grand poète luttant contre la tyrannie sous laquelle le peuple anglais était courbé, et glorifiant autant qu'il le pouvait les gloires catholiques.

Tels sont les extraits suivants :

« Quand les tyrans carcassent, il est temps de transférer; ils sont les dieux de la terre, absolus dans le mal, comme Jupiter, et, comme lui, sans contradicteurs; dans le vice, leur loi c'est leur volonté; un premier crime en pro-

voque un second, et avec eux la passion sensuelle et le meurtre sont aussi inséparables que le feu et la fumée (p. 101).

Et dans le drame de *Titus Andronicus*

« Par qui jurerais-tu, tu ne crois pas en Dieu? »

« Eh! qu'importe que je n'y croie pas, réplique Aaron, comme, en effet, je n'y crois pas? Mais je sais que tu es religieux, et que tu as en toi une chose qu'on appelle conscience, avec je ne sais combien de manies et de cérémonies de papiste que je t'ai vu observer scrupuleusement; par toutes ces raisons, je te presse de jurer (p. 104).

De plus, il fait dire par Tamora à Titus :

« Ton ambition est-elle d'approcher de la nature des dieux? »

le moyen d'en approcher, c'est de leur ressembler en étant miséricordieux; la miséricorde est l'attribut de la vraie noblesse (p. 106).

Ailleurs, le poète ose faire une pieuse commémoration de Marie Stuart, et de ceux qui, pour la sauver, se précipitèrent dans la ruine :

« Te souviens-tu, dit Oberon à Puck, de l'époque où assis sur un promontoire, j'entendis une sirène, portée sur le dos d'un dauphin, — proférer un chant si doux et si harmonieux, — que la rude mer devint courtoise à sa voix, — et que plusieurs étoiles s'élançèrent follement de leur sphère pour écouter la musique de cette fille des mers? » (p. 133.)

C'est ainsi que M. Rio extrait de toutes les pièces de Shakespeare composées à cette époque funeste et sous le règne de la terrible et douteuse vierge Elisabeth, tout ce qui montre l'opposition que le poète faisait au parti dominant, ce qui prouve en même temps son courage et son catholicisme.

Dans le 4^e chapitre, ayant pour titre le *Drame de Henri VIII*, M. Rio expose dans les paroles suivantes le rude labeur qu'entreprend le poète dans la hardie composition de ce drame :

« Les circonstances dans lesquelles Shakespeare composa sa tragédie de *Henri VIII* donneraient à cette composition un intérêt tout particulier, lors même qu'elle ne formerait pas, dans sa contexture, le point culminant de la controverse relative aux croyances religieuses de son auteur. C'est par cette œuvre, si originale et si empreinte de tristesse, que s'ouvre la troisième période de sa carrière dramatique, période féconde en chefs-d'œuvre que tout le monde connaît, mais non moins féconde en progrès intérieurs qui sont peu connus. *Henri VIII* sera le dernier de ses drames dont il empruntera la matière à l'histoire nationale. Ce sera le dernier de ses exploits de démolition contre ceux qui ont

» fait mentir cette histoire pour absoudre les fondateurs de la
 » religion nouvelle. Mais si ses drames antérieurs, *Richard II*,
 » *Henri IV* et *Henri V*, avaient éveillé des susceptibilités om-
 » brageuses, malgré la distance plus séculaire des trois règnes,
 » comment oser remuer ou même fouler, avec des intentions
 » hostiles, un terrain historique d'où s'exhalait encore,
 » pour ainsi dire, les vapeurs du sang que le père d'Elizabeth
 » avait versé? La tâche n'était assurément pas sans péril;
 » mais après avoir démolit le drame scandaleux que Parotat
 » Bale avait composé sur *le Roi Jean*, Shakespeare crut sans
 » doute qu'il se devait à lui-même et à ses coreligionnaires
 » d'appliquer le même procédé de démolition aux deux autres
 » drames historiques du même auteur, lesquels, de valets d'his-
 » toire encore plus de venin que le premier, puisqu'ils avaient
 » pour sujet le premier et le second mariage de *Henri VIII*.
 » De plus, une œuvre dramatique qui supplanterait ces deux-
 » là, pourrait, du même coup, en supplanter deux autres que
 » la catastrophe du cardinal Wolsey venait d'inspirer au poète
 » Ghette, renforcé de trois collaborateurs dignes de lui, c'est-
 » à-dire également disposés à prendre parti pour les bour-
 » reaux contre les victimes. A tous ces motifs, tirés d'enga-
 » gements littéraires pris avec lui-même, se joignait peut-être
 » l'espoir secret de flétrir, ne fût-ce qu'indirectement et par
 » induction lointaine, le despotisme brutal et sanguinaire qui
 » pesait sur l'Angleterre depuis trois quarts de siècle, et qui
 » venait de trancher la vie du comte d'Essex, dont notre poète
 » avait partagé les généreuses aspirations (p. 199). »

Voilà ce que je projetait de faire Shakespeare et ce qu'il fit en effet. C'est dans le livre de M. Rio qu'il faut voir tous les développements de cette pensée à la fois hardie et catholique.

Enfin, dans le dernier chapitre, ayant pour titre *le titre à son couchant*, M. Rio recueille encore un si un tous les passages des dernières pièces et y trouve la preuve que le poète n'a pas perdu une seule occasion de flétrir les vices qui régnaient alors, et de faire ressortir quelque beauté de la croyance catholique. Une des plus intéressantes pièces est celle où le poète déploie la triste nécessité qu'il lui est obligé, pour vivre, à composer ses pièces et à les jouer lui-même. C'est dans un de ses sonnets qu'il s'exprime ainsi, s'adressant à un ami :

« Oh! grandez pour moi la fortune, cette déesse coupable
 » de toutes mes fautes, qui ne m'a pas laissé d'autre ressource
 » pour ma subsistance que la contribution publique, qui rend
 » esclave du public. C'est là ce qui fait que mon nom est stig-
 » matisé et que ma nature est rompue au vil métier qu'elle
 » fait comme la main du teinturier. Ayez donc pitié de moi

» et souhaitez que je sois régénéré, alors que, malade docile,
 » je boirai le calice amer qui doit guérir mon infection.»

» Ailleurs il se « félicite de s'être détourné, à temps, avant que
 » le temps le détourne, et d'avoir rapporté avec lui l'eau
 » amère qui doit laver sa faute. » Cette idée de réhabilitation,
 » aux yeux de Dieu ou aux yeux des hommes est une de celles
 » qu'il a le plus fortement exprimées, et nous avons déjà eu
 » occasion de citer le sonnet où il s'accuse « d'avoir donné à
 » la vérité un regard oblique, comme à une étrangère, d'avoir
 » fait violence à ses propres sentiments et d'avoir vendu son
 » marché ce qu'il avait de plus cher. » (p. 305).

« C'est dans le sein de sa famille, à Stratford, qu'il passe les
 cinq dernières années de sa vie, jusqu'à sa mort, arrivée en
 1616. Comment mourut notre poète? Il est bien difficile d'avoir
 des preuves authentiques de son catholicisme, quand on songe
 que, dans cette même année 1616, quatre prêtres furent pen-
 dus comme coupables d'exercice illégal de leur ministère.
 M. Rio termine ainsi son ouvrage :

« Mais, à défaut de ce genre de témoignage, nous en avons
 un autre encore plus concluant, celui des ministres même
 de l'Eglise officielle, c'est-à-dire des hommes les plus intéres-
 sés de tous à revendiquer pour eux et pour leur culte un nom
 qui, sans être honoré comme il l'a été depuis, était déjà une
 gloire pour la nation tout entière.

» L'un de ces ministres est le révérend Richard Davies qui,
 » dans ses additions aux opuscules biographiques du révérend
 » William Fulman, mort en 1688, dit formellement que Sha-
 » kespeare mourut papiste (*he died a papist*) ».

» L'autre est un personnage beaucoup plus important, non-
 » seulement à cause du séjour prolongé qu'il fit dans la ville
 » de Stratford, mais encore à cause de ses relations avec la fa-
 » mille même de Shakespeare et surtout avec sa fille. Ce per-
 » sonnage, si intéressant pour nous, s'appelle Ward; et il a
 » laissé des mémoires qui ont été publiés à Londres en 1639
 » et dans lesquels il est fait mention de la mort de notre poète,
 » mais sans le moindre éclaircissement relatif à la religion
 » dans laquelle il mourut. Ce silence qu'une lacune donna
 » et déconcerta bien des lecteurs. Les miens me sauront peut-

¹ Alas, 'tis true, I have gone here and there,

And made myself a motley to be view'd,

Gored mine own thoughts, sold cheap what is most dear,

Made old offences of affections new;

Most true it is, that I have looked on truth

Askance and strangely.

² Voir le *Rambler* de mai 1858. Ce fait curieux est, je crois, cité pour la première fois par M. Simpson dans un des articles si intéressants qu'il a publiés dans ce recueil.

» être gré de leur dire pourquoi je fus plus déconcerté que les autres.

» Dans les recherches que je faisais alors sur les poètes catholiques d'Angleterre depuis la Réforme, j'avais pour guide sûr et généreusement impartial le savant et consciencieux Payne Collier, connu même hors de son pays par ses *Annales du théâtre anglais*. Ce fut lui qui m'informa le premier de l'existence du journal manuscrit de Ward, conservé dans les archives de la Société médicale de Londres, et destiné, disait-il, à une très-prochaine publication. Il tenait ses renseignements du Dr Severn, secrétaire-archiviste, qui, en cette qualité, devait être chargé de cette tâche, et d'après les conversations qu'il avait eues avec lui, il se croyait autorisé à m'annoncer, comme une découverte très-importante pour ma thèse, que Shakespeare était mort catholique romain.

» On comprend l'avidité avec laquelle j'ouvris le volume des *Mémoires* de Ward, quand il fut imprimé ; mais on prendra mieux encore ce que me fit éprouver l'absence complète de tout renseignement sur la question si intéressante qui me préoccupait depuis si longtemps. Mon premier mouvement fut d'en exprimer ma surprise à mon correspondant, mais rien que ma surprise, de peur de blesser en lui une susceptibilité quelconque. Rien ne saurait être plus loyal ni plus net que sa réponse, que j'ai conservée depuis très-précieusement.

« Il vous serait impossible, me dit-il, d'être plus désappointé que je ne le suis du contenu et du non contenu du journal de Ward, et je vous répète positivement que le Dr Severn m'a déclaré que ce journal contenait un passage décisif pour confirmer le soupçon que Shakespeare était mort dans la religion catholique¹. »

» Tout ce que je puis ajouter après la lecture de ce document, c'est qu'il laisse le champ libre à toute espèce de conjectures (p. 333). »

Nous dirons, nous, en terminant, que toutes les conjectures prouvent que Shakespeare est mort catholique, et que M. Rio a élevé le plus beau monument à sa mémoire.

A. BONNETTY.

¹ Je donne ici le texte : « I am quite positive that Dr Severn told me in answer to a question of mine that I should find matter in it decidedly to confirm the suspicion that Shakespeare died a Roman catholic. (Ces paroles sont soulignées par l'auteur même de la lettre.)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 57. — Septembre 1864.

Traditions primitives.

NOUVELLES DÉCOUVERTES

FAITES

DANS L'HISTOIRE PRIMITIVE DE L'ÉGYPTE

PAR M. LE VICOMTE DE ROUGÉ.

L'histoire primitive de l'Égypte est intimement liée à celle de la Bible. Les catholiques doivent donc suivre et connaître les découvertes qui se font tous les jours sur cette terre antique. M. le vicomte de Rougé, qui a déjà fait faire tant de progrès à l'étude de la langue des hiéroglyphes, et nous a déjà donné de nombreuses traductions des inscriptions et des livres égyptiens, était l'homme le plus capable d'explorer avec profit toutes les ruines égyptiennes. C'est ce qu'il a fait dans une exploration préparée sous les auspices du ministre de l'instruction publique, et c'est le résultat sommaire de cette expédition qu'il fait connaître à ce ministre, dans un rapport que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

On verra quels nouveaux documents ont été découverts, que de renseignements l'histoire ancienne est sur le point d'acquiescer. La science sacrée n'a rien à craindre en ceci de la science profane. Seulement que celle-ci soit bien certaine. L'on verra avec quel soin et quelle prudence, M. de Rougé trace la limite du certain et de l'incertain. — Nous séparons le rapport en chapitres avec sommaires, pour la commodité de nos lecteurs. A. B.

RAPPORT

Adressé à Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Egypte par M. le vicomte E. de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

1. Composition de la mission. — Ses résultats sommaires.

Monsieur le ministre,

Votre Excellence voudra bien m'excuser si je me borne à lui rendre un compte sommaire de la mission que j'ai remplie en Égypte pendant les six mois qui viennent de s'écouler. La

fatigue excessive qui a suivi cette période d'activité laborieuse ne me permettrait pas d'exposer en détail les progrès que doivent apporter à la science les immenses matériaux que nous avons collectionnés. *Six volumes d'inscriptions inédites*, copiées à la main ; *220 planches photographiées*, reproduisant les murailles historiques des temples, les plus grandes inscriptions et les plus beaux monuments de l'art égyptien ; tel est le résumé des dépouilles que nous avons recueillies dans l'ancienne Egypte. C'est assez vous dire le travail nécessaire pour en tirer tous les fruits.

Organisée par les ministères d'État et de l'instruction publique, sous l'inspiration de Sa Majesté, notre mission réunissait tous les éléments d'un travail fructueux. Un savant épigraphiste, M. *Wescher*, m'était adjoint pour étudier les inscriptions grecques ; mon fils s'était préparé par trois années d'études spéciales à me seconder dans la copie si difficile des inscriptions hiéroglyphiques. M. de *Banville* devait nous fournir l'aide, devenue indispensable aujourd'hui à l'archéologue, de son talent éprouvé pour la photographie. Enfin, M. *Mariette* s'est joint à la mission, dès son début, avec l'autorisation de S. A. le vice-roi, et nous a constamment éclairés par sa connaissance profonde des monuments et en nous communiquant les découvertes sorties des fouilles qu'il a dirigées.

Son Altesse Ismaïl-Pacha, jaloux de contribuer au succès de notre mission, a mis à notre disposition un excellent bateau à vapeur, sur lequel nous trouvions le double avantage de n'éprouver aucune perte de temps dans les longues distances, et d'avoir les ressources, si précieuses pour l'étude, d'un établissement sain et commode. Aussi avons-nous pu travailler avec une assiduité non interrompue, et la fatigue ne s'est fait sentir qu'après l'accomplissement de la tâche qui nous était imposée.

Une simple *table* des documents nouveaux que nous rapportons grossirait démesurément ce premier rapport ; je me bornerai en ce moment à vous signaler les principaux objets d'études autour desquels ces documents viendront se grouper, en négligeant la marche de notre voyage, et en me conformant plutôt à la *succession historique* : notre but et l'espoir de nos progrès seront ainsi plus facilement compris.

2. Résultats historiques. — *La table de Memphis* donnant les noms des 2^e, 3^e et 4^e dynasties. — Découvertes de personnages des 4^e et 5^e dynasties dans les tombeaux de Gizeh et de Sakkarah. — Grande perfection de l'art à cette époque. — Incertitude chronologique de ces époques.

La plus ancienne époque qu'il nous soit donné d'étudier en Egypte, par des monuments contemporains, appartient à la 4^e *dynastie*; c'est-à-dire à une époque qui précède certainement notre ère de plus de 25 siècles. Il faut reconnaître que les calculs chronologiques ne peuvent avec certitude s'étendre jusqu'à cette limite, la variété des systèmes suffit pour le prouver : mais nous n'en sommes pas moins déjà aux prises avec une histoire bien réelle, certifiée par les monuments, vivant encore dans des œuvres immenses, et dont une foule de détails et de personnages nouveaux, révélés par les fouilles du gouvernement égyptien, vient animer et enrichir la connaissance. Les dynasties antérieures ne sont jusqu'ici connues que par des listes royales, les unes transcrites dans des extraits de Manéthon, les autres conservées par les monuments. La nouvelle liste, trouvée par M. Mariette dans un tombeau de Sakkarah, est certainement le plus intéressant de ces documents. Elle nous donne les noms de plusieurs rois de de la 2^e et de la 3^e dynastie sous leur forme égyptienne. La *table de Memphis* (c'est le nom que lui a donné notre savant confrère) a été copiée et photographiée avec tous les éléments qui sont nécessaires à la complète discussion d'un texte bien plus précieux encore que la célèbre *table d'Abydos*¹.

Les tombeaux de *Gizeh* et de *Sakkarah*, mis au jour depuis ces dernières années, ont été minutieusement étudiés; ils nous ont rendu les noms d'une foule de personnages appartenant à cette première époque monumentale : ce sont des reines, des princes, des grands fonctionnaires qui ont vécu sous les règnes de *Choufou*, de *Schafra*, de *Menkerés* et de leurs successeurs. Le plus ancien roi, dont nous connaissons un monument contemporain, se nommait *Senofre*; sa place était jusqu'ici controversée; le tombeau d'une princesse qui occupa un rang éminent sous les règnes successifs

¹ Voir les détails donnés par M. de Rougé sur la table d'Abydos dans les *Annales*, t. XIII, p. 437 (3^e série, 1846.)

de *Snofre*, *Choufou* et *Schafra*, m'engage à reconnaître définitivement dans *Senofre* le roi que la liste de Manéthon nomme *Sôris*, et qu'elle place avant *Souphis* (Chonfou), en tête de la 4^e *dynastie*. La succession se continue par une quantité considérable de tombeaux dont l'étude permettra de dresser un tableau très-étendu de la civilisation égyptienne sous les 4^e et 5^e *dynasties*.

L'histoire de l'art, à cette époque si reculée, s'impose à l'esprit comme un des problèmes les plus curieux qu'il nous soit donné de méditer. Nous connaissions jusqu'ici l'art de la 4^e *dynastie* par les masses imposantes des *pyramides*, qui avaient de bonne heure frappé d'étonnement les architectes les plus habiles par la grandeur de l'appareil, la perfection de la pose des blocs et l'étonnante justesse de leur orientation. Le *temple du Sphinx*, retrouvé par M. Mariette, attestait en outre l'emploi harmonieux des plus riches matériaux et l'entente des belles proportions. Mais le peuple qui taillait déjà le granit et l'albâtre avec ce goût et cette facilité n'était-il habile qu'en architecture?

Les fouilles qui ont enrichi le musée du Caire de tant de belles statues de cette première époque répondent aujourd'hui à cette question. La photographie, témoin incorruptible, nous a ici prêté un secours dont le plus habile crayon n'aurait pu égaler l'autorité. Les *portraits* de ces statues antiques, dont nous rapportons d'excellents spécimens, montreront aux yeux les plus prévenus que le principe du premier art égyptien était la nature même, fidèlement observée et déjà habilement rendue. Les proportions exactes, les principaux muscles étudiés avec soin, la figure sculptée avec finesse et l'individualité du portrait saisie souvent avec bonheur, telles sont les louanges que nous pouvons décerner aujourd'hui à ces artistes du premier âge; soit qu'ils se bornent à tailler la pierre calcaire, soit qu'ils mettent en usage les belles essences de bois qui croissent dans la vallée du Nil, soit, enfin, qu'ils s'attaquent aux roches les plus dures, comme dans les statues du roi *Schafra*, et qu'ils se rendent maîtres du granit le plus rebelle avec une puissance et une souplesse de ciseau qu'on ne saurait trop admirer. Ce peuple de figures nouvelles, sorties des fouilles

de *Sakkarah*, est tout une révélation; car la sculpture du temps des pyramides n'était encore connue que par des échantillons rares et peu soignés.

5. Découvertes sur les premiers rois thébains de la 11^e et de la 12^e dynastie.
—Statues, inscriptions. — Le plus ancien temple d'Osiris.

Les souvenirs des 4^e et 5^e *dynasties* sont groupés et concentrés pour ainsi dire autour du site antique de Memphis. Ceux de la 6^e se retrouvent un peu partout, et nous avons eu à glaner quelques inscriptions du roi *Merira-Papi* dans toute l'Égypte, depuis Sâh jusqu'à Abydos : peut-être pourront-elles éclaircir la difficile question qui se rattache à sa succession. En effet la science ne connaît pas de monuments qu'elle puisse classer avec certitude entre la 6^e et la 11^e *dynastie*, ce qui a fait conjecturer que les familles royales auxquels les listes de Manéthon ont donné cette place ne représentaient que des souvenirs partiels et contemporains des autres Pharaons. Quoi qu'il en soit, les fouilles de Thèbes ont beaucoup ajouté à nos connaissances sur les premiers rois Thébains, ceux de la 11^e *dynastie*. Leur sépulture a été retrouvée, plusieurs de leurs sarcophages sont même arrivés dans nos musées. Nous avons pu étudier, dans le champ funéraire de cette dynastie, un obélisque nouveau, et voir une stèle encore en place devant la pyramide écroulée, tombeau du roi *Antef*. Ce prince, grand chasseur à ce qu'il paraît, s'était fait représenter environné de ses chiens favoris, dont il a même voulu nous conserver les noms et nous dire les qualités.

La famille d'*Antef* ne gouvernait probablement que la Thébàide; mais avec la 12^e *dynastie*, nous rentrons dans une ère monumentale dont la grandeur et la fécondité sont signalées depuis longtemps. Les nouvelles fouilles sont très-riches en monuments de cette belle époque. Les premières constructions importantes que nous ayons rencontrées à *Tanis* (ou *Avaris*, car nous croyons que ces deux noms appartiennent à la même ville) sont l'ouvrage d'*Ousertasen I^{er}*, et tous ses successeurs ont continué son œuvre, comme l'atteste la série de nos inscriptions. Nous avons relevé avec soin les légendes qui accompagnent les belles statues de cette dynastie, tandis que la photographie en prenait l'image. On remarquera par-

ticulièrement, pour la finesse des traits et l'ajustement de la coiffure, deux statues en diorite représentant la reine *Nofr*. Quant au colosse du roi *Ousertasen I^{er}*, c'est un de ces chefs-d'œuvre que nos musées, trop négligents de leurs intérêts pendant de longues années, envieront maintenant au musée du Caire. Un fragment très-célèbre du colosse qui lui servait de pendant à Tanis, et qui est possédé par le musée de Berlin, peut donner aux archéologues une idée exacte de la valeur de ce morceau.

Nous avons étudié et également fait photographier un autre colosse du même roi à Abydos, où la 12^e dynastie a laissé de nombreux souvenirs. Cette localité a fourni au musée du Caire une riche série d'inscriptions du même temps que nous avons pu entièrement copier ou photographier. C'est au nord de la plaine d'Abydos que M. Mariette a retrouvé, sous une triple couche de ruines, les restes de l'enceinte du plus ancien temple d'*Osiris*; contre cette enceinte aujourd'hui si profondément enfouie, une série de stèles officielles attestait les visites successives des souverains, jaloux de rendre leurs hommages au vieux sanctuaire. Mais la plupart de ces textes tombent en poussière au contact de l'air. Nous avons disputé à la main du temps ce qu'il nous a été possible de lui arracher, et nous avons copié tout ce qu'une étude attentive et répétée nous a permis d'en saisir, malgré les lacunes qui interrompent à chaque instant les récits.

La 12^e dynastie a laissé partout des traces de son pouvoir; depuis la Basse-Egypte jusqu'au fond de l'Éthiopie, depuis le Fayoum jusqu'à la presqu'île de Sinaï. On savait, par l'étude de quelques débris, qu'*Ousertasen I^{er}* avait construit à Thèbes un premier sanctuaire, détruit à une époque restée inconnue. Une inscription récemment déterrée à Karnak m'a démontré du moins que ce sanctuaire n'avait pas été renversé du temps des rois Pasteurs. Objet d'une respectueuse sollicitude de la part des Pharaons, il avait été soigneusement réparé, sous la 20^e dynastie, par le grand prêtre *Amen-Hotep*, ce qui nous prouve qu'il avait dû être pris en considération dans le plan général des grands travaux exécutés plus tard à Karnak par les *Toutmès* et les *Aménophis*.

4. Rectifications diverses sur ce que l'on a dit sur le règne des rois Pasteurs.— Leur expulsion marque le second empire égyptien. — Chronologie plus exacte, 18 ou 16 siècles avant J.-C.

Les moindres documents historiques appartenant aux dynasties suivantes méritaient particulièrement notre attention. Suivant un système soutenu par divers savants et qui s'appuie sur l'autorité du nom de M. Lepsius, l'invasion des *Pasteurs* serait venue interrompre la série des Pharaons nationaux aussitôt après la 12^e dynastie. Nous avons recueilli à Abydos et sur les rochers des îles voisines de la première cataracte des souvenirs nombreux de la famille des *Sevek-Hotep* qui appartiennent à la 13^e. Mais ces renseignements, très-utiles à tout autre point de vue, ne décidaient rien quant à la question que je viens de signaler; car l'occupation de la basse Egypte par les *Pasteurs* et leurs incursions, si désastreuses qu'on les suppose, auraient pu ne pas interrompre absolument la série monumentale de la haute Egypte. Mais à Tanis, il en est tout autrement : dans cette ville, véritable boulevard de la frontière du côté de la Palestine et où nous allons tout à l'heure signaler le siège même de la puissance des rois *Pasteurs*, *Sevek-Hotep III*, le 4^e roi de la 13^e dynastie, dressait encore ses colosses de granit; on y remarque également une belle figure colossale d'un Pharaon nommé *Mour-Maschau* et dont les cartouches se lisent, dans la célèbre liste royale du Papyrus de Turin, parmi les souverains de la même famille. Assurément les *Pasteurs* n'avaient pas encore passé la frontière au moment où les images de ces Pharaons étaient érigées paisiblement à Tanis pour y attester leur domination.

J'ai déjà expliqué dans une communication envoyée à l'Académie des inscriptions, et publiée pendant mon voyage, les faits nouveaux qui attestent à *Tanis* l'établissement de ces envahisseurs venus d'Asie, que la tradition nommait les *Pasteurs* ou les *Hyksôs*, et les emprunts qu'il firent aux arts égyptiens. M. Mariette prépare d'ailleurs un *Mémoire* spécial sur les questions si curieuses que soulèvent ces monuments nouveaux; l'habile archéologue y retracera d'une manière complète tout ce que les fouilles nous ont appris sur les re-

lations de l'Égypte avec ces oppresseurs, relations qui ne jettent pas moins de jour sur l'état antique des peuples *dits Sémitiques*, que sur celui de l'Égypte vers le 18^e siècle avant notre ère. Je me bornerai donc à mentionner ici les *belles photographies prises à Sên* par M. de Banville, et dans lesquelles le style mixte de ces curieux monuments pourra être étudié comme sur le vif.

L'expulsion des *Pasteurs* marque le commencement de ce qu'on appelle le *second empire égyptien* ; il s'ouvre par l'époque des grandes conquêtes qui établirent pendant plusieurs siècles la supériorité de l'Égypte. Nous ne sommes pas encore dans le domaine d'une *exacte chronologie*, mais la différence entre les résultats des divers calculs est déjà singulièrement diminuée ; cette ère s'ouvrirait, suivant les uns au 18^e siècle, suivant les autres au 16^e siècle avant J.-C. Ici notre travail le plus ardu ne consistait pas à rechercher des textes nouveaux ; les nombreuses pages historiques, gravées sur les monuments et déjà publiées, avaient besoin d'être collationnées soigneusement sur place, et nous avons dû employer un temps considérable à cette minutieuse vérification à Assouan, à Silsilis, à El-Kab, à Karnak, à Louqsor, à Médinet-Habou, etc., etc. Nos recherches ont souvent été payées par d'heureuses additions ou par des corrections importantes aux textes devenus classiques dans la science. La difficulté de copier avec exactitude certaines inscriptions hiéroglyphiques ne peut être bien comprise que par ceux qui ont eu le courage de passer de longues heures à disputer un texte à des surfaces à moitié détruites par l'action du temps. Là où nous avons employé fructueusement des journées entières, d'autres yeux plus perçants, et travaillant peut-être dans d'autres conditions de lumière, retrouveront encore après nous de quoi payer leurs efforts.

5. Découvertes sur les 18^e et 19^e dynasties, contemporaines de Moÿse. — Complément du poème historique des campagnes de Ramsès II (Sésostris). — Détails sur une race *blanche*, qui au 14^e siècle avant J.-C. envahit l'Égypte, probablement la race Pélasgique.

Les monuments des 18^e et 19^e dynasties ont d'ailleurs fourni un large contingent de textes nouveaux : laissant de

côté les inscriptions secondaires, qui nous aideront à compléter l'histoire de cette époque, je signalerai plus particulièrement à l'attention le commencement du *poème historique sur les campagnes de Ramsès II* (Sésostris). Ce morceau, si important au double point de vue de l'histoire et de la littérature, était déjà connu par le Papyrus Sallier dont j'ai donné la *traduction* il y a plusieurs années; mais les premières pages de ce manuscrit étaient perdues, et le texte commençait au milieu d'une phrase. Champollion avait déjà signalé des débris du même récit sur la muraille extérieure du temple de *Karnak*; j'en ai reconnu également un autre exemplaire sur le premier pylône de *Louqsor*, mais il était profondément enfoui précisément derrière la place primitive de notre obélisque de la place de la Concorde. Les fouilles entreprises sous nos yeux ont mis au jour tout ce qui subsistait encore, sur les deux murailles, du commencement de cet admirable document. En complétant l'un par l'autre les débris conservés à Karnak et à Louqsor, on peut affirmer que l'œuvre du poète égyptien, qui avait été ainsi jugée digne d'être inscrite sur les beaux temples de Thèbes, nous sera rendue presque en totalité.

Nous rapportons également des textes inédits et très-intéressants, relatifs à une autre phase de l'histoire égyptienne, qui se développa vers le 14^e siècle avant notre ère. A cette époque, des noms inconnus jusque-là, apparaissent parmi les *peuples rivaux de l'Égypte*; ils appartiennent en grande partie à la race *blanche*, que les Égyptiens nommaient *Tamahou*. Les uns occupaient alors une partie du littoral africain, les autres habitaient les îles et les côtes de la Méditerranée. Leur première attaque eut lieu sous le règne de *Ménephtah*, fils de Ramsès II; elle se présente avec le caractère très-décidé d'une invasion. L'Égypte eut à défendre ses propres foyers; une inscription, composée de 77 *colonnes d'hieroglyphes*, et mise au jour par nos fouilles, ajoutera beaucoup à nos connaissances sur ces peuples et sur la guerre terrible que l'Égypte soutint contre eux.

Ce sont les mêmes ennemis, augmentés toutefois d'alliés nouveaux et appartenant aux mêmes races, que nous retrou-

vons sous *Ramsés III*, à Médinet-Habou. Les fouilles de ce admirable édifice ne sont pas encore terminées, et plusieurs grandes pages historiques sont enfouies presque jusqu'au sommet. J'ai pu néanmoins copier ou saisir par la photographie de longues inscriptions inédites et se rapportant à l'histoire de ce temps. Il est impossible que l'étude de ces documents ne jette pas un jour inattendu sur les populations primitives de l'Archipel, et peut-être sur les races *Pélasgiques*, auxquelles semble avoir appartenu l'empire de la mer avant le développement de la puissance *Phénicienne*.

6. Détails nouveaux sur les rois éthiopiens qui envahirent l'Égypte au 8^e siècle avant J.-C. — Découvertes sur l'époque de la domination grecque. — Magnificence des inscriptions du temple d'Edfou nouvellement découvert. — C'est le répertoire de la mythologie et de la géographie égyptiennes.

Je passe rapidement sur les faits nouveaux relatifs aux dernières périodes de l'histoire des Pharaons, malgré les nombreuses inscriptions qui s'y rapportent, et qui complètent, éclaircissent ou rectifient nos connaissances historiques. C'est ainsi que la 21^e *dynastie* de Manéthon, qui était à peu près inconnue sur les monuments, a retrouvé son chef *Smandès* et plusieurs de ses rois dans les fouilles de Tanis. C'est ainsi que l'origine et les progrès de la puissance des *rois éthiopiens*, qui envahirent l'Égypte au 8^e siècle avant Jésus-Christ, ont reçu de grands éclaircissements par les inscriptions découvertes à *Gébel-Barkal*; mais je me hâte de terminer cette énumération.

Si nous descendons maintenant aux temps de la *domination grecque*, on pourrait craindre que les monuments mis au jour par les fouilles du gouvernement égyptien fussent moins riches en curieuses révélations. Mais on est promptement rassuré aussitôt qu'on a parcouru le *temple d'Edfou* sorti entier et comme tout vivant des décombres qui l'avaient enseveli, qui résume tous les temples ptolémaïques et qui pourrait presque les remplacer à lui seul.

La première impression qu'éprouve l'archéologue en abordant l'étude de ces longues murailles toutes couvertes de tableaux et d'inscriptions finement gravées, c'est le sentiment de son impuissance. Il faut choisir et se borner sous peine de

voir le temps s'écouler et le travail grandir devant soi à chaque fois que l'examen devient plus attentif. Nous avons copié, copié sans relâche, pendant que la photographie multipliait ses épreuves partout où le jour éclairait suffisamment la gravure des tableaux et des inscriptions choisies. *Edfou* est le véritable répertoire de la *mythologie égyptienne*. Sans doute le génie grec se sera fait jour dans quelque détail, mais le fond de la religion antique n'est pas sensiblement altéré; tout au plus pourra-t-on attribuer à l'esprit nouveau un développement inusité des mythes. Si l'on en excepte les *hymnes funéraires*, les textes religieux d'une certaine étendue sont extrêmement rares sur les monuments pharaoniques; nous n'avons rencontré de développements analogues à ceux d'*Edfou* que dans le seul temple d'*Abydos*, construit par *Séti I*, et où nous avons recueilli des *hymnes* très-importants. *Edfou* reste donc extrêmement précieux sous ce rapport; comparées aux représentations de *Philæ*, qu'elles complètent, les figures et les légendes de ce temple forment un sujet d'études inépuisables dans le domaine de la religion égyptienne: nous en rapportons une énorme série d'inscriptions.

Les soubassements des diverses parties du temple présentaient également un sujet d'études attachant pour nous. Leur décoration se compose de véritables *traités de géographie* conçus dans l'esprit du temps et dont voici le programme invariable: le souverain offre ses hommages aux Dieux du temple, auxquels il est censé amener et présenter toutes les régions de son empire. Dans les listes les plus étendues, chaque province est escortée de ses villes principales, dont les meilleurs produits sont souvent énoncés. D'autres séries de tableaux et d'inscriptions énumèrent les *Dieux vénérés dans chaque localité*. Nous avons aussi complète la copie de ces précieux documents.

7. Monuments du temps de la domination romaine. — Souterrain du temple de Dendérah. — Légendes et tableaux religieux.

Je me suis moins arrêté aux derniers temples de style égyptien, construits du *temps des Romains*; ce n'est pas que l'étude n'en puisse être profitable, mais leurs inscriptions rebutent l'archéologue par leur tracé confus et le mauvais style des ca-

ractères, qui sont souvent effacés ou difficiles à lire, parce qu'ils étaient gravés en relief sur des blocs de grès. Je citerai pourtant un souterrain découvert depuis peu de temps dans la partie méridionale du *grand temple de Dendérah* : la seule entrée était dissimulée par une pierre mobile et qui semblait faire partie de la décoration de la salle. Déplacée par hasard, elle donna accès dans une suite de couloirs et de petites chambres obscures, où peut-être s'accomplissaient les épreuves des initiations. Il est certain que, malgré l'état de dépendance où se trouvait alors le pays, on lit sur diverses portes de ce souterrain la défense d'y laisser pénétrer les profanes ; les Asiatiques et les Grecs eux-mêmes en sont exclus nominativement. Les représentations sont du reste analogues à celles qu'on voit dans les autres parties du temple. Nous en avons fait une étude suffisante, en copiant *toutes les légendes* qui accompagnent les tableaux religieux dont les parois sont couvertes sur une longueur de plus de 50 mètres.

Tels sont les principaux résultats de nos explorations ; elles se sont étendues depuis le site de *Tanis* jusqu'à l'île de *Phila* ; les fouilles dirigées par M. Mariette n'ont pas encore dépassé cette limite. Nous avons pu d'ailleurs nous convaincre, par un premier aperçu, en remontant le Nil, que les trois mois qui nous restaient avant les chaleurs ne suffiraient pas à terminer la partie la plus essentielle de notre mission. Quand nous avons regagné le Caire, les symptômes de la fatigue commençaient aussi à se faire sentir et nous avertissaient qu'il fallait prudemment songer au retour, malgré le regret que nous éprouvions de laisser de côté plusieurs localités d'un haut intérêt. Si le climat d'Égypte est excellent pendant les mois d'hiver, il n'en est pas moins vrai qu'un travail intellectuel trop assidu y devient bientôt très-pénible, et qu'il laisse souvent des traces fâcheuses dans l'organisation. On n'y dépasse pas impunément une certaine mesure : cette première récolte était d'ailleurs tellement abondante, qu'une longue vie de travail ne suffirait pas à l'épuiser.

C'est un devoir pour moi, avant de terminer ce premier rapport, de rendre hommage au zèle de mes compagnons de voyage, sans l'aide desquels ma mission eût été bien incom-

plètement remplie. Ils n'ont jamais faibli devant les travaux incessants que nous imposait l'abondance des matériaux, et qui donnaient souvent à ce beau voyage une physionomie trop sévère. Je dois aussi des remerciements à M. Mariette, qui nous a si habilement guidés et qui a souvent secondé mon fils dans la pénible copie de longues inscriptions.

M. *Wescher* a déjà fait connaître à Votre Excellence les bons résultats qu'il a obtenus : la *philologie et l'histoire* y trouveront largement leur profit ; je ne puis que rendre le meilleur témoignage de son savoir et de son zèle pour la science : le déchiffrement des *graffiti* si nombreux, relevé par lui dans les tombeaux de Bab-el-Molouk sera cité particulièrement comme un chef-d'œuvre de patience et de sagacité¹. Quant à la *collection des photographies* exécutées par M. de *Banville*, elle a déjà réuni les suffrages des connaisseurs de cet art difficile. Il a su rendre les figures avec toutes les finesses du modelé, la vue des monuments avec les demi-teintes et la vérité de la perspective avec une netteté dont nous n'avions pas encore vu d'exemple dans les photographies rapportées d'Égypte. Artiste jaloux de la perfection, et toujours en quête du mieux, il a su approprier ses procédés aux variations de la chaleur et de la lumière, et à la nature même de chaque objet qu'il devait reproduire.

Ainsi secondés et sur un sol aussi riche encore, nos labeurs ne pouvaient pas être inféconds : nous avons la conscience d'avoir rempli fidèlement, et dans la mesure de nos forces, la mission qui nous était confiée, et nous espérons que la science y pourra longtemps puiser d'utiles renseignements.

J'aurai l'honneur de développer à Votre Excellence, *dans un rapport plus détaillé*, les faits nouveaux que la première étude de nos inscriptions m'aura successivement révélés. Ce premier aperçu de nos travaux aura pu faire comprendre à combien de questions intéressantes il faudra nécessairement toucher dans cet examen : questions ardues, insolubles jusqu'à nos jours, mais qu'il faut aborder résolument aujourd'hui, puisque la découverte immortelle de Champollion a

¹ Nous donnerons le rapport de M. *Wescher* dans le prochain cahier.

mis les éléments de la discussion entre nos mains, et parce qu'elles s'imposent à l'historien des temps antiques comme un des premiers sujets offerts à ses méditations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Ministre, de votre Excellence,

Le très-humble serviteur,

Vicomte E. DE ROUGÉ,

de l'Institut.

•



 Histoire catholique.

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS

 Par M. l'abbé ALLIEZ, chanoine honoraire de Fréjus ¹.

Les *Annales* ont raconté la touchante et solennelle prise de possession de l'île Saint-Honoré, berceau de la célèbre abbaye de Lérins, faite par Mgr Jordany, évêque actuel de Fréjus ². Le pieux et éloquent prélat venait à peine de monter sur le siège de saint Léonce, qu'il concevait la noble pensée de recouvrer pour la religion cette terre illustre, consacrée, en un seul jour, par le sang de cinq cents martyrs, et où la science et la perfection monastique ont pendant longtemps jeté un si grand éclat. Grâce au concours généreux de ses diocésains, il eut bientôt la consolation de réussir; et nous savons que le plus ardent de ses vœux serait de pouvoir rétablir là quelque chose de ce qui existait autrefois, une nouvelle communauté religieuse qui fit revivre l'ancienne, ou du moins une maison de retraite et d'étude où de vénérables prêtres viendraient abriter les derniers jours de leur vie et rallumer le feu des saintes lettres. Pour le moment, l'île est confiée à quelques religieux de Saint-Pierre, envoyés par M. l'abbé Fissiaux, de Marseille, qui y ont fondé un orphelinat de jeunes gens et s'y adonnent à l'agriculture. Sans doute, nous écrierons-nous à notre tour, leur œuvre est bien modeste; mais, comme les premiers cénobites dont ils occupent la place, n'ont-ils pas entre leurs mains les deux moyens, les deux éléments qui sauvent les âmes et régénèrent la société : la prière et le travail?

Mgr de Fréjus, en arrivant dans son diocèse, y trouva aussi un savant ecclésiastique qui, depuis plusieurs années, y travaillait à une histoire complète du monastère de Lérins. Il l'encouragea vivement à continuer ou à achever son entreprise; et c'est cet ouvrage que nous voulons faire connaître

¹ 2 vol. grand in-8°, t. I, 523 pages; t. II, 496 pages, Paris, chez Bray, rue des Saints-Pères.

² N° de février 1859, t. LIX, p. 162 et 163 (4^e série).

aujourd'hui. Ce sera, en partie, une réponse à la question que faisait ici même, naguère, une voix connue et aimée, en demandant ce qu'étaient devenus *Lérins*, Luxeuil, Cluny, etc. ¹.

Né sous le beau ciel et sur les gracieux rivages dont les riantes îles de Lérins ne sont pas un des moindres ornements, M. l'abbé Alliez, chanoine de Fréjus, s'est épris, de bonne heure, d'un filial amour pour l'antique monastère. Il a voulu en refaire l'histoire et appeler sur elle l'attention de ses contemporains. Excité par le goût des recherches historiques, qui s'est si heureusement répandu de nos jours, il a fait de cette œuvre le but de tous ses travaux, l'œuvre, en un mot, de sa vie, et n'a rien épargné pour la mener à bonne fin. Les ressources qu'il avait à sa disposition étaient loin d'être abondantes. Il y a, il est vrai, la *Chronologia Lerinensis*² de Vincent Barrali, publiée en 1613, ouvrage précieux et plein de détails; mais outre qu'il a été écrit trop vite et sans un esprit suffisant de critique, il offre une grande confusion de matières et n'est pas toujours exact. Il fallait y discerner le vrai du faux, en redresser les erreurs, en remplir les lacunes. La découverte des archives de Lérins, transportées d'abord à Draguignan, et dans ces derniers temps à Nice, pouvaient aussi lui être d'un grand secours; aussi a-t-il passé de longues heures à les explorer et à en retirer les documents les plus importants. M. Alliez a su enfin se procurer plusieurs *manuscrits* et s'entourer de tous les ouvrages, tant anciens que modernes, dans lesquels il a pu trouver quelque chose sur Lérins. On est étonné de l'érudition dont il fait preuve et des rudes labeurs auxquels il s'est livré pendant plus de trente ans. Le fruit de ces laborieuses études a été la publication de trois volumes qui nous ont vivement intéressé, et qui devront prendre place dans les bibliothèques séricuses. Avant de nous donner l'*Histoire du monastère*, il avait publié, en 1860, sous le titre : *Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*³, un premier volume

¹ M. le chan. Jaquemet dans un article sur l'*Abbaye de Saint-Denis*, dans les *Annales*, n° de février 1863, t. VII, p. 110 (5^e série).

² *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum insule Lerinensis*; in-4°, Lugduni, 1613.

³ Vol. grand in-8° de VII-506 pages; Paris, Didier; Marseille, libr. Boy.

qui lui a bien préparé les voies. Les deux autres n'ont pas tardé à suivre, et ce sont ceux qui vont faire l'objet de notre courte appréciation.

Voici d'abord comment fut fondé le monastère. Mais, avant, disons quelques mots des lieux sur lesquels il s'élevait. Nous les empruntons au premier travail de M. Alliez :

« A l'extrémité orientale de la Provence, on voit, en face de » Cannes, deux îles qui rappellent les sites les plus poétiques » de la Grèce et de l'Italie; ce sont les îles de Lérins. La plus » rapprochée de la terre ferme, l'île *Sainte-Marguerite*, servit » longtemps de prison d'État; c'est là que, durant de longues » années, gémit le mystérieux prisonnier connu sous le nom » de *Masque de fer*¹. L'autre, l'île *Saint-Honorat*, conserve en- » core les restes d'un monastère qu'ont immortalisé la science » et la piété de ses enfants. L'île *Sainte-Marguerite* est nom- » mée *Léro* par les anciens géographes; celle de *Saint-Honorat* » porta autrefois le nom de *Lerina* et de *Planasia*.

» Raymond Feraud, dans un poème intitulé : *La Vida de sant* » *Honorat*, donne une singulière étymologie du nom de ces » îles. Selon lui, parmi les serpents qui les couvraient jadis, » deux se faisaient remarquer par leur force et leur voracité : » l'un se nommait *Lery*, et l'autre *Rin*, d'où est venu le nom » de *Lyrins* ou *Lérins*².

» Une étymologie plus sérieuse, et qui paraît certaine, se » tire d'un temple élevé dans l'île *Sainte-Marguerite*, en l'hon- » neur de *Léro*, guerrier ou pirate dont les actions excitèrent » l'admiration ou la terreur de ses contemporains. Strabon,

¹ On sait toutes les conjectures que les historiens et les romanciers ont faites sur ce personnage. Les uns ont dit que c'était un frère de Louis XIV que le grand roi voulut faire disparaître; les autres que c'était le fameux Fouquet, etc. Une dernière version a été donnée il y a deux ou trois ans. M. Camille Rousset, auteur d'une *Histoire estimée de Louvois et de son administration*, prétend que le *Masque de fer* ne fut autre que M. Mallioli, ministre du duc de Mantoue, qui avait promis de livrer Casal pour favoriser les projets de Louis XIV sur le Milanais et qui manqua à sa parole. Livré par la mère de Victor Amédée, alors régente du Piémont, il fut arrêté, enfermé dans la citadelle de Pignerol, et de là transféré à l'île *Sainte-Marguerite*.

² Per zo fum appellada en l'isla de Lerins

Cur laynz si noyrian lo *Lerys* et *Rin*.

» qui parle du temple ¹, ne dit point si *Léro* a vécu dans ces îles, ou si son culte y fut apporté par quelque colonie grecque. En effet, sur les rivages de l'Asie-Mineure, on voit des îles connues anciennement sous le nom de *Léros* ou *Lérios* ². La renommée dut y publier l'heureux établissement que les Phocéens avaient fait dans les Gaules, et un navire partit peut-être de Léros, amenant sur nos côtes de hardis colonisateurs.

» On connaît l'origine des noms modernes que portent les îles de Lérins : saint Honorat, fondateur du célèbre monastère, donne son nom à *Lérina*; *Léro* prend celui de Saint-Marguerite, à l'occasion d'une église élevée dans les premiers siècles du monastère, en l'honneur de l'illustre martyr d'Antioche ³. »

Tel est le récit de M. l'Abbé Alliez ⁴.

D'après les témoignages les mieux avérés, c'est au commencement du 5^e siècle, vers l'an 408 ou 410, que saint Honorat vint jeter à Lérins les fondements d'une des plus grandes institutions monastiques. Ce sentiment est celui de Tillemont, Mabillon, Noris, Anthelm, etc. L'auteur le préfère à l'opinion de Barrali et de Baronius, et il serait difficile de ne pas admettre ses raisons ⁵.

Honorat était originaire, selon toutes les apparences, de

¹ Ἐν δὲ τῇ Ἀθήρῳ καὶ ἡρώδῳ ἐστὶ, τὸ τοῦ Ἀθήρωνος καίται δ'αὐτῆ κρὸς τῆς Ἀντιπολεως (Strabon, *Géog.*, l. iv, p. 281, in-fol., Amat., 1707.)

² Ἔστι δὲ καὶ Ἀμοργὸς τῶν Σποράδων, ὅθεν ἦν Σιμωνίδης ὁ τῶν ἰάμβων ποιητῆς, καὶ Λέβινθος, καὶ Ἀσπία (Strabon, *ibid.*, l. x, c. 5, *ibid.*, p. 747.) — Leros (nunc Lero) propè Patmos (Pline, *Hist. nat.*, l. iv, 26, n° 6.) — Leros in Cariæ ora (*ibid.*, l. v, c. 36, n° 2).

³ Illa olim vocata Lero nunc dicitur *Sanctæ Margaritæ*, à sacro sacello prisca sæculis inibi in honorem dicte Virginis consecrate (Locoine, *Annales ecclésiast. Francorum*, t. 1, p. 504). — L'auteur anonyme d'un mémoire manuscrit dit : « Le nom de sainte Marguerite ne se trouve pas dans les anciens martyrologes, et l'on sait qu'elle n'est devenue célèbre, surtout en Europe, que dans le 11^e siècle. » — Mabillon pense au contraire (*Vetere analista*, t. II, ad finem) que le culte de cette sainte fut bientôt répandu dans le monde chrétien : il a trouvé son nom dans les *Litanies anglicanes* qu'il a éditées, et qui, selon lui, appartiennent au 5^e siècle.

⁴ *Les îles de Lérins*, p. 1.

⁵ *Hist. du monastère de Lérins*, t. 1, p. 12.

Toul, en Lorraine. Il appartenait à une famille encore païenne, qui jouissait d'une grande fortune et comptait des consuls parmi ses membres. Conquis au christianisme, il en embrassa avec ardeur les vertus et les doctrines. Il se distingua surtout par une tendre charité envers les pauvres auxquels il distribuait ses biens, et, comme toutes les âmes d'élite de cette époque, il résolut d'aller ensevelir au désert une vie dont le monde n'était pas digne. Son père et un frère aîné, nommé Venance, s'efforcèrent en vain de le détourner. Ce dernier est subjugué lui-même par la grâce, et tous deux, sous la conduite de Capraise, vénérable et saint vieillard qui avait déjà blanchi dans la contemplation et la pénitence, ils partent pour l'Orient afin d'aller chercher dans les Laures de la Thébaidé cette obscurité, ce recueillement, cette perfection qu'ils ne pouvaient trouver dans leur patrie. Mais Dieu avait d'autres desseins. Il destinait Honorat à doter l'Occident des merveilles que les Paul, les Pacôme, les Antoine avaient créées en Égypte. L'Occident avait, en effet, besoin, à son tour, nous dit excellemment l'auteur, « d'intercesseurs et de modèles, car les » épreuves commençaient en ce moment pour lui : l'Italie, la » Gaule, l'Espagne tremblaient sous les pas des barbares ; » l'empire romain était ébranlé par les attaques de cent » peuples conjurés contre lui, tandis que la corruption et la » mollesse de ses défenseurs ne pouvaient présenter qu'une » résistance impuissante. Dieu voulait, dans sa miséricorde, » préparer des refuges pour l'infortune, susciter des média- » teurs qui se placeraient entre les oppresseurs et les op- » primés ; ouvrir des asiles où la religion conserverait in- » tact les germes de la civilisation vainement confiés à une » société vermoulue, et où son action puissante, retrempan- » t les âmes affaiblies et les élevant à un degré de force morale » inconnu jusqu'alors, montrât ce dont l'homme est capable, » quand il sait lutter contre lui-même et se confier pleine- » ment en Dieu. »

Arrivés donc sur les rivages de la Messénie, les pieux voyageurs s'y trouvent tout à coup arrêtés. Venance y meurt, et Honorat, conduit par une main qu'il ignore, se sent pressé de revenir sur ses pas et de retourner vers les lieux qu'il a quit-

lés. Il séjourne quelque temps en Italie, et particulièrement en Toscane, sur les côtes de laquelle de saints anachorètes et des cénobites nombreux lui offraient d'avance une image de la vie qui l'appelait. L'histoire rapporte que c'est là aussi que saint Martin vint puiser la règle qu'il devait introduire dans ses monastères de Poitiers et de Tours.

Honorat ne crut pas cependant devoir s'y fixer. Poursuivant sa marche, il se rendit dans le diocèse de Fréjus. Saint Léonce, qui en était l'évêque, comprit tout de suite la mission de l'homme prédestiné que lui envoyait la Providence, et il le décida à rester auprès de lui. Pour favoriser l'amour de la solitude qui faisait son principal attrait, il lui désigna d'abord pour retraite le cap Roux, qui n'était qu'à une petite distance de la ville épiscopale. Mais plusieurs disciples étant venus se placer sous sa direction, et la renommée de leurs vertus ayant attiré autour d'eux un grand concours de peuple, Honorat et ses enfants voulurent s'y dérober en allant s'établir, toujours sans doute sous l'inspiration de saint Léonce, leur pontife, dans une île un peu plus éloignée, et qui n'était peuplée que par de malfaisants reptiles, c'était *Lérina*.

Dès qu'ils y ont mis le pied, les serpents dont elle était infestée disparaissent ou cessent d'être dangereux. Les eaux, jusque-là refusées à cette terre, y coulent en abondance. Un temple s'y élève pour le culte divin, des demeures y sont construites pour les religieux, et c'est ainsi que prit naissance un des plus célèbres monastères des Gaules. Nous trouvons ici, sur ces îles habitées par les moines, une ravissante page de saint Ambroise que nous ne pouvons nous empêcher de citer :

« C'est là, disait déjà de son temps le grand évêque de Milan, c'est dans ces îles jetées par la main de Dieu, comme un collier de perles sur la mer, que se réfugient tous ceux qui veulent se dérober aux charmes des plaisirs déréglés; c'est là qu'ils fuient le monde, qu'ils vivent dans une exacte tempérance pour échapper aux embûches de cette vie. La mer leur donne comme un voile et un asile secret à leurs mortifications. Elle les aide à acquérir et à défendre une continence parfaite, en leur offrant une retraite où tout est

» grave et sérieux. Rien n'y trouble la paix, tout accès est
 » fermé aux sauvages passions du monde. Le bruit mystérieux
 » des flots s'y marie au chant des hymnes, et, pendant que les
 » vagues viennent se briser avec un doux murmure sur «
 » plage de ces îles heureuses, de leur sein on entend monter
 » vers le ciel les paisibles accents du chœur des élus¹. »

Citons encore ce que dit de Lérins M. Fauriel, dans son
Histoire de la Gaule méridionale.:

« A peine fondé, ce monastère fut une école célèbre de théo-
 » logie et de philosophie chrétienne où se formaient les hom-
 » mes les plus distingués de la Gaule entière par le talent et
 » le savoir. Presque tous les abbés de ce monastère, en mê-
 » me temps chefs de cette école, devinrent d'illustres évêques
 » qui apportèrent à l'Eglise gauloise la science et la doctrine
 » dont elle avait besoin, et qui ne lui seraient pas venues d'ail-
 » leurs. En général, ce furent ces évêques ou ces prêtres sortis
 » des cloîtres de Lérins ou de Saint-Victor, qui formèrent la
 » partie érudite et savante du clergé ou de l'épiscopat gallo-
 » romain, celle qui pouvait et devait concilier au corps entier
 » une grande considération morale². »

Les principaux de ces grands évêques et des personnages
 éminents qui accoururent dès les premiers temps à Lérins,
 non-seulement de la Gaule, mais des divers points de l'Eu-
 rope, sont, on le sait :

Saint Maxime, originaire des Alpes, et qui devait y retour-
 ner pour occuper le siège de Riez ;

Saint Euchère, archevêque de Lyon, qui a célébré d'une ma-
 nière si éloquente les charmes de la retraite où s'était écoulée
 la première partie de sa vie ;

Saint Vincent, l'immortel auteur du *Commonitorium*, et dont
 le nom est devenu inséparable de celui de Lérins ;

Salvien, appelé le *Jérémie* de son siècle ;

Saint Fauste³ et saint Patrice, venus de la Grande-Bre-
 tagne ;

¹ S. Ambroise, *Hexameron*, l. III, c. 5, n. 23; *Patrol. latine*, t. XIV, p. 165.

² Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. 1.

³ En voyant le titre de *saint* attribué à *Fauste*, nous avons d'abord cru que
 M. l'abbé Alliez se trompait, nous souvenant très-bien que de graves auteurs

Saint Cassien, plus tard abbé de Saint-Victor ;
 Saint Hilaire, d'Arles, saint Loup de Troyes ;
 Saint Césaire, également évêque d'Arles.

Rappeler de pareils noms, n'est-ce pas dire assez ce que fut Lérins, dès son berceau ? N'est-ce pas porter assez haut sa gloire et sa juste renommée ? Mais, à côté de ces grands hommes, dont l'histoire particulière se mêle avec charme à l'histoire générale, quelle multitude d'âmes d'élite, moins connues du monde, mais bien connues de Dieu et de ses anges, vinrent se perfectionner à Lérins et lui firent donner par l'admiration émue et reconnaissante des fidèles, le surnom populaire et à jamais mérité d'*Ile des saints* !

Après avoir ainsi retracé la fondation de saint Honorat, M. Alliez entre dans de curieux et intéressants détails sur la règle qu'il donna à ses religieux et que lui empruntèrent plusieurs autres fondateurs. Il nous montre ensuite la plupart des premiers abbés, recherchés et enlevés, malgré eux, pour les principaux sièges des Gaules, et même de l'étranger. Saint Honorat fut élevé sur celui d'Arles. Il y eut pour successeur saint Hilaire qu'il était allé arracher lui-même au siècle où il se débattait contre sa vocation, et de qui nous avons, sur sa vie et ses vertus, le beau panégyrique qualifié par Charles Nodier, de « chef-d'œuvre de touchante éloquence et de sensibilité, » et prononcé, le jour anniversaire de la mort du saint, en présence et aux applaudissements d'une foule immense accourue pour l'entendre.

Saint Hilaire fut un des grands évêques de cette époque. Il est à regretter que M. Guizot, dans une espèce de parallèle le lui aient contesté, et que son nom avait été même retranché de plusieurs martyrologes ; mais il nous donne des preuves qui paraissent décisives. Il en fait autant pour Cassien sur lequel il y avait encore plus de doutes. Il aurait pu, en ce qui concerne Fauste, ajouter le témoignage d'une des dernières éditions de Godescard où nous avons trouvé une note tout à fait dans le même sens (*Vie des saints*, 1856, t. x, p. 254).

On doit savoir bien bon gré aussi à M. Alliez d'avoir, par une dissertation savante, complètement vengé Lérins de l'accusation de semi-pélagianisme portée contre lui et ses premiers abbés. Nous ne faisons que mentionner ici cette dissertation, parce que notre excellent ami, M. le Directeur des *Annales*, en a déjà préparé plusieurs extraits qu'il se propose de publier dans le prochain cahier, comme *appendice* au présent article.

qu'il a cru devoir faire entre lui et saint Loup, ne lui rende pas suffisamment justice. Le savant historien du *Monastère de Lérins* relève ce qu'il y a dans ce rapprochement de partial et d'incomplet, et, tout en s'inclinant avec respect devant la grande figure du vainqueur d'Attila, il prouve que celle de l'évêque d'Arles ne lui est pas inférieure.

Il nous explique aussi de la manière la plus satisfaisante le différend qui s'éleva entre saint Hilaire et le pape saint Léon I^{er}, et il nous fait assister à la belle mort par laquelle il couronna sa longue et sainte carrière.

Le monastère de Lérins continua longtemps encore à prospérer et à briller d'un vif éclat. Il fut pendant plus de trois siècles une école de piété et de science. A la suite des chefs illustres qui en furent les pères et que nous avons nommés, Dieu suscita d'autres hommes animés du même esprit, pleins du même zèle, qui surent le conserver dans la régularité et la ferveur primitives, ou l'y rétablir, dès qu'il se manifestait le moindre relâchement.

Il a compté, dans ses 1380 ans d'existence, environ 160 abbés, presque tous recommandables à un titre ou à un autre. Il fonda ou dirigea plusieurs autres monastères d'hommes et de femmes, et entretenit constamment les meilleures relations avec les principales abbayes de la chrétienté.

C'est de là que partirent saint Patrice d'abord, et puis saint Augustin pour aller évangéliser l'Irlande et l'Angleterre. Le premier y avait fait un long séjour, et le second y passa, en venant de Rome, avec une lettre de recommandation du Pape.

Une réforme importante se fit à Lérins dans la seconde moitié du 7^e siècle : l'introduction de la règle de saint Benoît.

Des divisions intestines et de graves désordres dont M. l'abbé Alliez nous semble parfaitement indiquer les causes les plus plausibles, s'étant produits parmi les religieux, la Communauté, selon Barrali, pour ramener dans son sein l'union et la discipline, envoya chercher elle-même au monastère de Saint-Aignan, à Orléans, maison de l'ordre du Mont-Cassin, un

¹ Voir encore, sur les doctrines de Lérins et sur ce différend, le docte et regrettable abbé Gorini. *Défense de l'Église*, t. 1, p. 103, 104 (3^e édition).

saint abbé nommé Aygulphe, d'une famille distinguée, et jouissant d'une grande réputation de fermeté et de sagesse. Aygulphe résista quelque temps aux instances qui lui étaient faites. Il finit par céder et se rendit à Lérins. D'autres auteurs prétendent qu'il fut imposé d'autorité par le roi Clotaire.

Quoi qu'il en soit de ce point historique, qu'il est difficile de décider, il est certain que, sous la direction d'Aygulphe, l'ordre, la paix et la régularité la plus édifiante se rétablirent promptement au milieu des enfants de saint Honorat. Il substitua à la première règle celle qui était généralement suivie alors, et qui lui paraissait beaucoup mieux appropriée aux besoins de l'époque. « Comme un médecin habile, il enleva » des cœurs les germes des anciens vices, et mit à leur place » l'amour de l'abnégation et le désir de la sainteté. Aussi les » religieux vivant d'une vie toute céleste, offrirent-ils de » nouveau l'image d'une société angélique¹. » Tout cela ne put néanmoins s'accomplir sans exciter quelque mécontentement. Deux moines, esprits bouillants et mondains, impatients de tout joug, et d'un caractère violent et barbare, fomentèrent de sourdes révoltes et résolurent de se défaire du courageux et énergique abbé. Aidés de plusieurs étrangers qu'ils avaient associés à leur complot, ils s'emparent, à un jour donné, de lui et des cénobites qui lui sont le plus fidèles, les jettent dans un cachot et les soumettent aux traitements les plus indignes. Craignant bientôt d'être punis de leur crime, ils les entraînent avec eux dans un navire amené de la côte, et vont les faire périr dans un îlot voisin de la Sardaigne.

Mais cette mort même, suivie de nombreux miracles, affermit, scella la nouvelle réforme et en assura le triomphe. Arrosé de ce sang généreux, et ranimé par la greffe puissante qui venait le couronner, le vieux tronc planté par saint Honorat refleurit plus que jamais, et cette terre privilégiée en recueillait de plus en plus les fruits abondants et précieux, lorsqu'un nouvel événement faillit le déraciner pour toujours.

Mgr l'évêque de Fréjus a admirablement résumé, dans un

¹ Paucis elapsis diebus, congregatio angelicam ducens vitam in terris iam in cœlestibus disciplinis viguit sicut monasterium ante floruerat (*Chronologia Lérinensis*).

de ses mandements, cette page émouvante des annales de Lérins :

« Vers l'an 730, dit-il, les Sarrasins, disciples sanguinaires
 » de Mahomet, rôdaient sans cesse le long des côtes de la Pro-
 » vence, portant partout la dévastation, l'esclavage et la mort.
 » L'île de Lérins ne pouvait échapper à leur convoitise et à leur
 » haine furieuse contre le nom chrétien.

» Les religieux de Lérins, au nombre de plus de 500, avaient
 » alors pour supérieur le saint abbé Porcaire, homme d'une
 » éminente vertu. Sentant sa communauté menacée des rava-
 » ges et des cruautés que semait de toutes parts l'invasion
 » musulmane, Porcaire voulut en prévenir ses religieux,
 » pour les y préparer. Il les réunit en chapitre, et leur parla
 » en ces termes :

« Mes bien-aimés, je vous annonce la joie éternelle. Dieu a
 » choisi notre île pour en faire l'objet particulier de son
 » amour. Il l'a sanctifiée, cultivée, protégée, et, semblable à
 » une vigne dont les racines sont profondes, elle jette au-
 » jourd'hui dans tout l'univers ses rameaux vigoureux. Main-
 » tenant, comme un bon père de famille, qui, visitant sa vi-
 » gne, objet de tous ses soins, la livre à des ouvriers, afin
 » qu'ils en tirent du vin pour les noces de l'époux, ainsi,
 » mes frères et mes pères, le doux Seigneur Jésus, qui a dai-
 » gné souffrir pour nous, veut que vous suiviez l'agneau sans
 » tache, immolé pour nos crimes, jusqu'à son immortelle
 » gloire, et il vous invite pour cela à conquérir la palme du
 » martyre. Ne craignez rien, mais que vos âmes se fortifient
 » dans le Seigneur. Dans deux jours, les ennemis de notre foi
 » vous environneront pour vous égorger. Purifiez vos cœurs,
 » afin que vous puissiez les offrir immaculés au Sauveur
 » Jésus. »

» Ces paroles enflammèrent le courage des saints religieux.
 » Ils pleurèrent de joie dans l'attente du martyre. On se hâta
 » de cacher les saintes reliques, pour les soustraire aux pro-
 » fanations. Seize jeunes gens, qui étaient là pour leurs étu-
 » des, et trente-six des plus jeunes religieux furent renvoyés
 » en Italie, afin qu'ils échappassent à l'apostasie ou à la mort,
 » et qu'ils pussent, en revenant, relever le monastère de ses

» ruines. Sur les 500 religieux qui restèrent, il n'y en eut que
 » deux, Columbus et Eleuthère, qui voulurent se cacher dans
 » un antre, près du rivage, pour se soustraire à la mort. Co-
 » lumbus, indigné bientôt de sa lâcheté, ne tarda pas à en
 » sortir pour mêler son sang à celui de ses frères. Les Sarra-
 » sins étaient là, couvrant la mer de leurs navires, comme
 » des bêtes féroces qui guettent leur proie. Tout à coup, ils se
 » précipitent pleins de rage sur l'île et ils massacrent la tribu
 » sainte, pendant qu'elle est en prière, avec tous les raffine-
 » ments de la plus cruelle barbarie. Tout tombe sous leurs
 » coups acharnés; croix, vases sacrés, autels, églises, monas-
 » tère, tout est détruit, jeté à la mer ou livré aux flammes.
 » Quatre religieux seulement, jeunes et beaux, sont épargnés.
 » Les barbares les emmenaient avec eux comme prisonniers,
 » mais ils furent obligés de débarquer, non loin de là, sur
 » un rivage couvert de bois. Les religieux en profitèrent pour
 » briser leurs chaînes et se sauver dans la forêt. Après la re-
 » traite des barbares, ces religieux revinrent à Lérins pour
 » donner la sépulture aux martyrs. La terre était couverte de
 » leurs cadavres, et tout inondée de leur sang. Devenue leur
 » tombeau, cette terre est doublement sacrée. C'est une reli-
 » gique précieuse, digne de la vénération des siècles ¹. »

Les religieux envoyés en Italie, allèrent de leur côté se présenter au pape S. Grégoire III, qui les reçut avec bonté, et pleura sur leurs infortunes, mais il ne put pas leur donner grand appui. Ce fut plus tard, son successeur, Etienne II, venu en France pour sacrer Pepin (754), qui leur valut la protection du jeune roi. L'abbé Eleuthère vint lui-même à Kiersi déposer au pied du trône l'humble demande de ses frères, et soutenus, par ses secours non moins que par sa puissance, ils rendirent à Lérins une partie de sa splendeur et de sa salutaire influence. Ils eurent aussi beaucoup à se louer de Charlemagne et de plusieurs des monarques qui vinrent après lui.

C'est ainsi que les œuvres saintes, que les institutions religieuses survivent presque toujours à une ruine complète. « Au milieu de toutes les vicissitudes de la terre, il y a pour

¹ *Ex manuscriptis Lirin., apud Barrall.*

» les monuments sacrés comme une vie impérissable, que
» Dieu leur communique : tour à tour ils dorment et se ré-
» veillent dans leur solitude, avec les phases diverses de l'im-
» mortelle Eglise à laquelle ils appartiennent. »

A partir de cette époque, Lérins eut encore plus d'un jour de gloire, et revit accourir vers elle une foule de nobles âmes et de pieux pèlerins. Des donations nombreuses lui furent faites dans les 10^e, 11^e et 12^e siècles ; mais ce fut ce qui la perdit.

« L'abbaye, enrichie par la piété généreuse des fidèles, dit encore Mgr l'évêque de Fréjus, eut à redouter une invasion plus funeste que celle des barbares, celle des convoitises, de la cupidité et des mœurs sensuelles qui, d'ordinaire, accompagnent les richesses. Sous l'influence de plusieurs abbés, zélés défenseurs de la discipline monastique, tels que saint Odilon de Cluny, André de Fontaine et autres, elle résista longtemps à cette invasion ; mais le relâchement vint à bout de s'y introduire, et lorsqu'elle fut sécularisée en 1788, elle ne comptait plus que quelques religieux qui moururent obscurément dans leurs familles.

Dans le chapitre XVII de son histoire, M. l'abbé Alliez développe d'excellentes considérations sur le régime des *commendes*. Il fait ressortir, sous toutes leurs faces, les abus dont il était entaché, et le coup terrible qu'il devait porter tôt ou tard aux fondations les plus respectables. Il achève enfin d'éclaircir, de débrouiller, avec les plus louables efforts, les derniers faits qui lui restent à raconter ; et ce n'est pas certainement un petit mérite que de se faire suivre jusqu'à la fin par ses lecteurs.

Nous nous arrêtons nous-même ici, croyant que ce que nous avons dit et cité de l'ouvrage de M. l'abbé Alliez, suffira pour le faire connaître et apprécier.

Que pourrions-nous, au reste, ajouter à l'éclatant hommage que lui a rendu un des juges les plus compétents en ce qui concerne l'histoire des communautés religieuses, M. le comte de Montalembert ?

Voici, en effet, la lettre que l'éloquent auteur des *Moines d'Occident* a adressée à l'auteur de l'*Histoire de Lérins* :

La Roche en Brény, 16 décembre 1862.

« Monsieur le chanoine,

» Vous m'avez rendu un service essentiel, en me procurant, par votre excellent livre, le moyen d'étudier les annales de Lérins sous un jour aussi nouveau que vrai, et avec une facilité dont vous auriez toujours grand besoin, qui s'occupent d'histoire monastique ; je vous en dois, pour ma part, une reconnaissance entière.

» Si j'avais connu plus tôt votre savant et consciencieux travail, les pages que j'ai écrites dans les *Moines d'Occident* sur les premiers temps de cette célèbre abbaye eussent été moins courtes et moins incomplètes. Vous avez, d'ailleurs, très-bien fait de ne pas vous borner à raconter les siècles où la gloire de Lérins brille d'un éclat si pur. L'histoire de l'Eglise est l'histoire de la vérité. Il faut savoir la dire toute entière. Les excès révoltants de la commende, et tant d'autres abus, doivent être reconnus et signalés, ne fût-ce que pour expliquer la catastrophe à jamais lamentable qui a englouti ces magnifiques créations de la foi et de la générosité de nos aïeux.

» Vous avez gravé votre nom, Monsieur l'abbé, sur les débris d'un des plus fameux sanctuaires de l'Ordre monastique et, désormais, votre souvenir sera inséparable de celui de Lérins.

Comte C. DE MONTALEMBERT.

Nous regardons comme une vraie fortune, de pouvoir terminer cet article par de si belles paroles.

Dessous ;

Chanoine de Notre-Dame de Paris.

Traditions primitives.

ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS DIVERSES

DES PEUPLES DE L'EUROPE.

En rendant compte dans notre cahier de janvier dernier¹, de l'*Histoire du monde*, de MM. de Riancey, nous avons d'abord reproduit toute la *Table analytique des matières* du 1^{er} volume, qui offre l'histoire du monde depuis Adam jusqu'à Moïse. Mais après cet ensemble, nous promettons à nos lecteurs de leur faire connaître le *Tableau des migrations de la famille Japhétique*, à laquelle appartiennent tous les peuples de notre Europe, et c'est là la promesse que nous allons réaliser aujourd'hui.

La connaissance de ces migrations est d'une grande importance, nous pourrions dire absolument nécessaire aujourd'hui.

En effet, une des vérités bibliques que la *critique* s'efforce le plus de détruire, est celle de l'unité de l'espèce humaine. De même que l'on prétend que l'homme a inventé le langage, et avec le langage les idées qu'il représente, par conséquent Dieu, et avec Dieu, ses attributs, la religion qu'on appelle naturelle, ses dogmes et sa morale, ainsi on prétend que l'homme s'est inventé en quelque sorte lui-même en sortant spontanément du sein de la terre, ça et là en différentes contrées du globe.

De là viennent tous ces peuples qui se sont appelés *autochthones* (αὐτόχθονος), c'est-à-dire nés de la terre (χθών) même (αὐτός).

Ceci est parfaitement vrai pour l'homme primitif, pour l'Adam biblique. Il était né *de la terre*, et il le savait fort bien. Dieu le lui avait dit; l'Eglise catholique, qui conserve toutes les traditions, le rappelle encore tous les ans au monde, quand elle dit crûment le jour des Cendres, à tous les enfants d'Adam : « *Tu es terre, pulvis es.* »

¹ Voir *Annales*, t. ix, p. 77.

Quand la grande famille se sépara pour aller peupler la terre, chaque tribu emporta avec elle ce souvenir, cet acte civil pour ainsi dire de sa naissance : je suis sorti de la terre, je suis *autochtone*.

Mais en conservant le mot on en perdit insensiblement l'explication; alors arrivèrent les philosophes et les poètes, qui, ayant perdu les traces de l'origine des peuples, prirent cette expression à la lettre et expliquèrent comment l'homme *était sorti de la terre*. Nous avons vu dans les *Annales* les explications d'*Épicure* et de *Lucrece*; la terre produisit on ne sait comment, ni où, ni quand, ni comment, d'abord des têtes, des pieds, des bras, et le tout par hasard; puis, par hasard, les membres se réunirent un jour, et c'est ainsi que l'homme sortit de la terre¹. Le grave Cicéron y met plus d'élevation : Les dieux jetèrent une certaine *semence sur la terre*, et cette semaille *produisit l'homme*².

Pardonnons à ces philosophes, ils avaient perdu le fil de l'origine et des migrations des peuples. Les peuples existaient, ils devaient être le produit du pays où on les trouvait.

Mais, comme le savent si bien les lecteurs des *Annales*, depuis environ 60 ans on a fait des études prodigieuses sur l'existence actuelle et sur l'origine des peuples orientaux; leur langue, leurs livres religieux, leurs traditions sont connus. Avec eux, on a connu les similitudes de langage, de traditions, etc.

Et ainsi on a pu remonter jusqu'au berceau de tous les peuples, assigner et distinguer les diverses tribus qui ont peuplé la terre, les suivre dans leur marche, et désigner le pays où elles se trouvent encore en ce moment.

C'est l'origine des peuples de notre EUROPE, que va nous indiquer M. de Riancey, dans les pages que nous allons lui emprunter.

On comprend maintenant l'importance de ce travail. Il réfute complètement le système des *païens ignorants* que, grâce à notre système philosophique sur la *religion naturelle*, on a

¹ Voir l'analyse du poème *De rerum natura* de Lucrece, dans les *Annales*, t. vii, p. 466 et 470 (5^e série).

² Voir l'analyse du traité *De legibus* de Cicéron, dans les *Annales*, t. ix, p. 38 (5^e série).

enseigné et on enseigne encore dans nos classes. Écoutez maintenant M. de Riancey :

A: BONNETTY.

MONDE OCCIDENTAL. — LES MIGRATIONS.

CHAP. I. — Caractères généraux des races occidentales.

1. La race japhétique en Occident.

Si, détournant les regards de l'Orient, ce berceau de l'humanité, ce siège des empires primitifs, nous jetons les yeux maintenant sur les vastes contrées de l'Occident, terre abandonnée aux courses des nations, un spectacle nouveau va se présenter à nous. C'est tout un autre monde que nous aurons à explorer.

Jusqu'à présent la scène a été circonscrite dans les limites de l'Asie ; elle s'est à peine étendue aux bords de la Méditerranée et dans la vallée du Nil. Maintenant, c'est l'Europe qui va se révéler à la vie¹.

L'Europe est le domaine privilégié de la race de *Japhet*, de la race « audacieuse², » intelligente, dominatrice. Elle a entendu l'oracle des premiers jours, et tandis que les fils de *Sem*

¹ Ce livre étant le résultat de longues recherches et notre opinion s'étant fondée sur une masse considérable de témoignages éparés çà et là, il nous est impossible de citer une à une toutes nos preuves ; les notes dépasseraient la longueur du texte. Nous n'indiquerons que les passages les plus importants. Pour le reste, pour l'ensemble de nos idées, nous renvoyons aux ouvrages que nous avons consultés. Ce sont, indépendamment des anciens, Hérodote, Homère, Thucydide, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Virgile, etc. ; parmi les modernes spécialement : M. Cantu, *Histoire universelle* ; Nisburgh, *Histoire romaine*, traduction de M. de Golbéry ; Michelet, *Histoire romaine* ; Poirson, *Précis d'histoire ancienne* ; Raoul-Rochette, *Histoire critique des colonies grecques* ; M. de Humboldt, *Pruefung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens* ; Balbi, *Atlas ethnographique* ; Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois* ; le professeur Rühle von Lillienstern, dont l'ouvrage résume avec assez de clarté la question des races pélasgiques (*Zur Geschichte der Pelasger und Etrusker*, etc.), et dont nous devons la traduction à l'extrême obligeance d'un de nos studieux amis, M. Emile Pepin-Lehalleur ; M. Pictet, les *Aryds primitifs* ; M. Ernest Burnouf, *Essai sur le Véda* ; M. Cénac-Montcault, *Histoire des Pyrénées* ; M. le baron Roget de Belloguet, *Ethnogénérie gauloise* ; M. Noël des Vergers, *l'Etrurie et les Etrusques* ; les savantes études du comte Conestabile sur l'Etrurie, notamment *Discorso degli Etruschi* ; M. Ed. Dumont, *Histoire romaine*, etc., etc.

² *Audax Japeti genus* (Horace, *I Odes*, III, 27).

se fixeront dans les régions plus voisines de point de départ; tandis que les enfants de *Cham*, vagabonds et errants, se prédisposeront à la servitude, elle se préparera, par ses longues et laborieuses migrations, aux grandes destinées qui lui sont réservées; elle sait qu'un jour « elle habitera dans les tentes » de Sem et sera maîtresse de *Cham*¹, et rien ne lui coûte pour se rompre à cet avenir.

Aussi Japhet a quitté de bonne heure les plateaux du *Sennaar*; il n'a pas attendu, pour s'éloigner de Babel foudroyée, que le joug de Nemrod insultât à son amour de la liberté; il est parti, lançant ses fières tribus dans toutes les directions, méprisant les obstacles et y trouvant une occasion de se fortifier et de s'aguerir.

Déjà, nous l'avons vu, les fils du Patriarche ont établi dans la *Bactriane* l'empire des *Aryds*, des « braves », des « fidèles; » puis ils sont descendus dans l'*Inde* et ils l'ont conquise sur les « noirs » et sur les « jaunes. »

2. Première migration aryenne. — Les Javans.

Voici qu'il faut rechercher au nord et à l'occident les traces de leurs tribus plus aventureuses encore. Ces guerriers armés d'abord pour la défense des frontières, ou bien envoyés à la découverte, comme le « printemps sacré, » de la nation², ce sont les « Jeunes » (*Juvenes*)³, les « *Yavands*, » les « *Joumf.* » Sur eux, les « anciens de la terre » se reposaient du soin de porter loin le renom, les mœurs, les institutions de la famille Japhétique : ils n'y ont pas manqué.

Ils sont à l'œuvre, et de l'Aryenne primitive ils rayonneront, d'un côté, jusque dans la *Lithuanie*, jusque dans la *Germanie*, jusque dans les *Gaules*; de l'autre, en *Italie*, en *Grèce*, en *Espagne*.

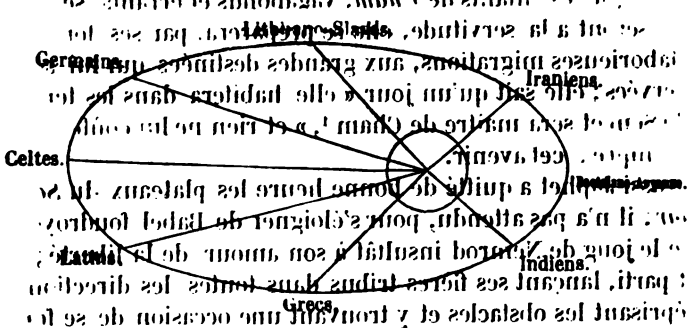
M. Pictet a fait un ingénieux dessin, qui représente le déve-

¹ Dilatet Deus Japhet, et habitet in tabernaculis Sem, atque Chanaan servus ejus (*Genèse*, ix, 26).

² *Ver sacrum*, « printemps sacré » était le nom donné par les anciens aux colonies de jeunes gens qui quittaient la mère-patrie et allaient former des établissements au loin.

³ « *Juvenis* » à « *juvando*, » qui ad eam ætatem pervenit ut juvare possit; c'est l'aide de la nation première. (Pictet, les *Aryds*, op. cit.)

loppement de la race Aryenne, sur le monde, nous le joignons ici :



Trouveront-ils devant eux des espaces complètement incultes ? Ils le seront peut-être, mais car la terre leur sera dévouée sans le leur mériter. Peut-être déjà, dans certaines contrées, les hordes maudites de Cham les auront précédés ; alors ce seront des luttes et des conquêtes trop souvent achevées par l'extermination, ou au moins par l'asservissement des vaincus. Parfois le flot montant poussera de nouveaux venus contre d'anciens possesseurs ; vainement seront-ils les uns et les autres de la même descendance. L'acharnement n'en sera que plus terrible, et l'histoire, comme la poésie, aura à déplorer le caractère impitoyable de ces guerres fratricides. Enfin, mais ces exemples seront malheureusement bien rares, à de longues distances deux peuplades se reconnaîtront, charmées d'entendre une voix amie, de retrouver un langage de famille, de revoir les autels de la patrie, elles s'arrêteront alors et poseront les armes ; elles offriront au même temple une double victime, et, prenant à témoin le Dieu protecteur de l'alliance jurée, elles resserreront par des liens plus étroits leur antique parenté.

2. Époque et route de la migration.

Mais à qui sera-t-il donné de raconter tous les pèlerinages, à qui de dire toutes les fortunes diverses des migrations ? Comment déterminer la consanguinité des tribus et des familles ? A la vue d'une tribu nouvelle se révélant tout à coup dans la nuit des temps, le moyen de lui assigner une origine, de désigner son point de départ, sa route même ? On est ré-

duit, malgré bien des recherches, on est réduit presque uniquement à des conjectures. Et pourtant il y a, avant le 13^e siècle de l'ère ancienne, un certain nombre de faits, confus sans doute, et mêlés étrangement de fables et de symboles; incontestables néanmoins, et inscrits en traits ineffaçables dans le caractère des nations ou sur la surface du globe.

Ainsi, la première dispersion des *Aryas* paraît remonter à 2500 ans avant Jésus-Christ¹. Plusieurs routes se sont ouvertes devant les voyageurs. Au nord, il est probable que les principales tribus se sont étendues graduellement vers l'*Oxus*; elles auraient occupé les parties habitables de la *Boukharie*, pour se répandre ensuite soit vers des régions plus septentrionales, soit vers la mer Caspienne. D'autres, celles que l'on désigne sous le nom d'*Ario-Celles*, auraient contourné la mer Caspienne par le sud; là, elles auraient trouvé les belles et fertiles contrées de l'*Ibérie* et de l'*Albanie*, et elles y auraient fait une halte plus ou moins prolongée dont le souvenir devait survivre à leurs établissements. Plus tard, des essaims nouveaux auront continué la route vers l'Occident, en laissant aux pays, aux fleuves et aux montagnes les noms qui rappellent la trace de leur passage².

Ces Javanas, ces fils du *Javan* de la Genèse, qui se « parlent les îles des nations »³, ces *Iuna* ou *Iunoje* des inscriptions cunéiformes, ces *Yavands* dont les lois de Manou ont gardé la mémoire⁴, sont le lien de la Grèce avec la Perse et avec l'*Inde*. Et enfin, les *Gètes* et les *Daces*, au nord, constituent le premier anneau d'une chaîne dont le second se trouve dans

¹ C'est l'opinion de M. Pictet qui invoque à ce sujet, pour la fondation de l'empire *Ario-indien*, les calculs astronomiques de Bailly, revus par le docteur Playfair; *Remarks on the astronomy of the Brahmins*, présentées à la fin du dernier siècle à la Société royale d'Edimbourg. (Voir aussi Chwolson; *Über die Überreste der Alt-Babylonischen Litteratur*.)

² C'est ainsi qu'on trouve des *Aryas* dans le Caucase; *Ariés*; qu'il y a des *Ibères* sur la mer Caspienne comme en *Kopagne*; qu'il y a des *Éryx* en Irlande; qu'il y a un *Albany* dans l'*Hibernie* Britannique comme une *Albanie* près de l'*Ibérie* caucasique.

³ *Filli autem Javan, Elisa et Tharsis, Cochim et Dodanin; ab his divisa sunt insulae gentium in regionibus suis* (*Genèse*, x, 4, 5).

⁴ Schlegel en fait la remarque.

la *Thrace* danubienne, et qui conduit jusque dans la *Germanie* et la *Scandinavie* ¹.

Telles seraient les migrations diverses, qui, depuis le 25^e jusqu'au 16^e siècle avant notre ère, se seraient accomplies vers l'Europe.

4. Origines.

Du reste, pour peu que l'on approfondisse les origines de nos peuples Occidentaux, on remarque qu'ils portent, malgré le silence de leur histoire, les caractères d'une haute antiquité. Quelques-uns, plus vaniteux ou plus ignorants, rapportent à la Terre elle-même leur première origine. Ils se disent autochtones ou aborigènes ², nés du sol; c'est une façon d'avouer que le souvenir de leur patrie primitive est perdu, par conséquent que l'émigration date de loin.

D'autres, plus francs et moins orgueilleux, reconnaissent qu'ils sont venus d'une contrée étrangère, et, comme les *Kimris* de l'île de Bretagne; ils disent dans les chants de leurs bardes, en célébrant les « trois colonnes » du peuple : « Ils » vinrent de *Deffrobani* ³; ils vinrent du pays de l'Été. »

Dans cet aveu est la vérité; la science moderne le démontre. Par le langage, par les traditions, par les coutumes, par la conformation physique même, elle rattache invinciblement à la souche Orientale ⁴, à la race de *Japhet*, ces familles où nous comptons nos ancêtres.

5. Caractères généraux.

Des caractères généraux les rassemblent et accusent une unité qui ne disparaît pas sous des différences d'un autre or-

¹ M. Pictet, les *Aryas primitifs*.

² Quelques érudits remarquent que ce nom d'*aborigènes* peut se traduire par « fils des montagnes » (*oros*, montagne), c'est-à-dire des races montagnardes ou venues d'au delà des montagnes.

³ « Là où est Constantinople, » ajoute un commentateur. Tallesin, *Triades de l'île de Prydain*, dans *Archæology of Wales*; Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. 1.

⁴ L'origine indo-européenne des langues celtiques encore parlées aujourd'hui, c'est-à-dire le gallois ou kymrique en Basse-Bretagne, le gaélique en Écosse et dans l'île de Man et le cornique dans le pays de Galles, est parfaitement établie. (Voir Pritchard, *The eastern Origin of the celtic nations*; Pictet, *Affinités des langues celtiques avec le sanscrit*; Bopp, *Keltische Sprachen*).

dre. Ce sont des nations sœurs de qui l'on peut dire avec le poète :

..... Facles non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum ¹.

La différence, elle sera dans la route parcourue, dans les influences du climat, du séjour ou des qualités physiques ; la ressemblance, elle sera dans les traits qui ne passent point, dans les institutions, dans les mœurs, dans les doctrines religieuses.

6. Les deux grands courants européens.

Ainsi, vraisemblablement l'Europe a été abordée par deux voies principales. Les steppes immenses de la Tartarie, les vastes plaines de la Russie d'Europe et les portes du Caucase ont ouvert, par le Nord, un chemin qui aboutissait à cette forêt hercynienne dont les ombrages épais couvraient la Germanie et les Gaules. D'un autre côté, l'Asie-Mineure, encore jointe peut-être à nos rivages occidentaux par le Bosphore, fournissait un passage que d'ailleurs les premiers essais de navigation auraient trouvé dans les îles nombreuses de la Méditerranée. De là, et indépendamment des sentiers intermédiaires, de là deux grands courants de populations, l'un Septentrional, l'autre Méridional.

7. Les hommes du Nord.

Que les hommes du Nord arrivent avant ou après ceux du Midi, toujours ils se montreront avec plus de rudesse, plus de grossièreté ; moins sensuels, moins civilisés, ils sont plus énergiques, et cela se conçoit. Les épreuves avaient été plus pénibles pour eux ; il leur avait fallu dompter les glaces et les frimas, il leur avait fallu souffrir toutes les rigueurs d'une nature ingrate. Au milieu de ces sombres forêts, de ces plaines incultes, les germes de civilisation avaient disparu davantage. Le présent, la vie du jour, était presque l'unique préoccupation. A l'instabilité de fortune, à tous les hasards qui accompagnent les migrations et qui neutralisent si entièrement toute autre prévoyance, se joignaient des sollicitudes plus grandes et spéciales à ces tristes contrées. Plus que partout ailleurs, l'homme avait à lutter pour sa vie ; plus que partout il avait besoin de se confier en sa force personnelle et de ne s'en remettre guère qu'à lui du soin de son existence.

¹ Ovide, *Métam.*, II, 13.

8. Les hommes du Midi.

L'homme du Midi, au contraire, celui qui a traversé des latitudes moins ingrates, celui qui ne s'est point éloigné de ces belles régions que féconde le soleil, est demeuré plus sociable. Il a formé plus vite des établissements permanents; il est plus industriel, plus agriculteur. Les souvenirs de l'antique Orient ont été plus soigneusement gardés par lui, et on s'étonnera de lui trouver des croyances, des arts, un génie qui rappellent les œuvres de Babylone.

En revanche, tous les enfants de *Japhet* auront une physiologie nationale singulièrement prononcée, et qui tranche absolument avec celle des descendants de *Sem* et de *Cham*.

9. Institutions occidentales. — Les *Res-publicæ*.

En Asie, à proprement parler, l'individu n'existe pas : il s'efface devant la caste ; en Europe, il a une importance positive, et joue un rôle politique. Aussi le despotisme oriental sera inconnu dans notre Occident. L'homme a trop de confiance dans sa puissance individuelle pour y renoncer et en faire abnégation ; s'il l'abaisse, il ne s'en démet pas ; partout il revendiquera son droit, même sous la monarchie. L'Europe va être la terre des associations, et le fédéralisme se retrouvera aux plus vieilles périodes de son histoire. Jamais de ces vastes dominations, de ces puissances colossales où l'homme ne compte que dans la masse. Toujours des états de médiocre étendue où, même sous un roi, le peuple a une part d'action. S'il faut combattre soit pour repousser l'agression, soit pour entreprendre des alliances, des ligues se forment ; mais partout ce sont des individualités, monarchies, aristocraties, démocraties, peu importe, qui toutes sont fondées sur le principe de la valeur personnelle de l'homme. En un mot, l'Asie a des empires, des commandements, *Imperia*, maîtres et esclaves ; l'Europe parle par *Respublicæ*, choses publiques, communautés, droits de tous.

10. L'exclusion des castes.

Autre caractère de ces races, l'exclusion des castes asiatiques. Le fort et le brave tiennent de leur force et de leur bravoure un droit imprescriptible et que ne pouvaient leur nier ceux qu'ils avaient défendus ou soumis. Il fallait, dans les

périls du voyage, le dévouement de tous et de chacun. Il fallait que chacun travaillât pour la nation tout entière, selon son talent et son pouvoir; partant impossibilité de circonscrire depuis le berceau jusqu'à la tombe l'action des individus; partant impossibilité de l'existence des castes.

11. Perte des traditions primitives.

Enfin un des traits frappants des populations nouvelles, c'est la déperdition plus prompte des Vérités primitives, c'est l'oubli plus rapide des Traditions primordiales. Non pas que la religion ait perdu de son influence, non pas que des classes de prêtres, classes puissantes et nombreuses, ne se présentent chez la plupart de ces peuples. Mais, en réalité, dans les soucis de la vie matérielle bien de précieuses et consolantes leçons se sont évanouies. Nous ne verrons pas dans les cosmogonies et les théogonies de l'Occident, autant de ces lueurs échappées du sein même des ténèbres. L'obscurité est plus épaisse, le voile plus lourd : tissu de mille erreurs diverses, il est plus difficile à déchirer. Chez ces peuples plus que partout vit et règne le culte de la Nature qu'on a eue à vaincre, le culte de la force qui a servi à la dompter; chez eux plus que partout l'homme est divinisé, en récompense des services plus réels qu'il a rendus à ses semblables. Ces traits sont surtout ceux des hommes du Nord.

Pareils, mais moins profondément empreints, ils se reproduisent dans la seconde famille, celle du Midi, venue plus directement de l'Asie et qui lui tient de plus près. Celle-ci a eu moins de peines à souffrir, moins de difficultés à abattre. Elle a moins oublié les arts de la patrie; il y a quelque ressouvenir de Babylone et de ses gigantesques constructions dans les monuments informes et massifs qu'ont laissés ses tribus. Il y a dans ces chercheurs de métaux et ces intrépides mineurs, dans ces enchanteurs et ces magiciens, je ne sais quelle affinité avec les Araméens, les Parsis, les Chananéens, qui frappe tout d'abord. Chez eux cependant les classes sacerdotales auront perdu beaucoup de leur influence; ce ne seront plus des castes toutes-puissantes. La religion moins précluse, moins fixe, monothéiste de souvenir, se concentre bientôt sur un petit nombre de divinités, débris curieux des antiques tradi-

tions ; mais c'est pour accepter ensuite une multitude infinie de dieux et de déesses. Puis il y a dans ces populations de tailleurs de pierre comme un désir étrange de nivellement, et d'indépendance, dont l'Arabe seul peut donner l'idée. Ce que le coureur de l'Hadjaz tient de sa vie vagabonde, les voyageurs Occidentaux le doivent à leurs longues pérégrinations.

Rarement il y a fusion entre les tribus et les familles ; quels que soient les liens de parenté, de périls, de victoires, presque toujours ce sont de petits peuples juxtaposés, presque jamais de grandes et fortes nations. Le seul lien qui les retienne sera le lien religieux et fédératif, la communauté d'autels et de sanctuaires ; et encore ce lien ne sera pas assez fort pour être constitutif.

CHAPITRE XIII. La liberté.

En Orient, les nationalités reposent sur une croyance ; un livre sacré fait la charte d'une nation, la pierre angulaire d'une société ; il est sa constitution, sa vie. En Occident, il n'y a pas de ces codes sociaux et religieux ; l'unité de culte est une vague et honorifique suprématie que se plaisent à reconnaître un certain nombre de populations, mais qu'elles briseront au premier jour, sans pour cela tomber en dissolution. La grande idole, c'est cette divinité, fille du désert, conquise dans les douleurs et les rudes travaux de la solitude, c'est la force individuelle, c'est *la Liberté*.

Aussi bien, comment aurait-il consenti à se courber sous le joug d'un despote cet homme fort, ce guerrier, qui venait de dompter la nature elle-même ! Comment aurait-il abaissé devant un maître le bras qui avait gravi la montagne ou terrassé le monstre des forêts ? Un chef était reconnu et respecté parce qu'il était le plus brave ; il gouvernait du droit de la valeur, et l'hérédité même procédait du droit de l'élection ; mais le sujet n'avait pas aliéné sa souveraineté, tout entière il la reprenait sous le chêne de la Liberté, dans les assemblées de la tribu, et dictait souvent sa volonté au prince, qui ne régnait que par lui et pour lui.

De là, dans les hommes du Nord, comme dans ceux du Midi, ces formes de gouvernement inconnues à l'Asie, ces autorités coexistantes et travaillant toutes à l'unité sociale, ces

assises de vieillards et de prudents, ces assemblées du peuple, ces comices nationaux, cette cité et ce droit de chacun, qu'ignoraient les grands empires Orientaux.

Ainsi s'établit la ligne de démarcation entre les mondes, ligne que les siècles rendront encore plus profonde et plus visible.

13. Restes de ressemblances avec l'Orient.

Cependant ce serait une erreur de croire que toute ressemblance avec les peuples d'Asie a été perdue. Le type primitif a survécu et ses traces sont des titres de famille par lesquels se retrouve la souche antique. Comme les héros de ces temps légendaires, la naissance des nations Occidentales paraît inconnue d'abord; mais elles ont emporté dans l'exil, enfants perdus de la grande race humaine, les insignes et les marques qui doivent un jour faire reconnaître la noblesse de leur sang.

C'est à ces marques diverses que nous essaierons de les reconnaître.

CHAP. II. — Migrations des peuples du Nord. — Les Ibères et les Galls.

1. Origines et généalogie des Ibères ou Eusartens.

Dans les contrées qui s'étendent entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, là où la Bible semble indiquer le siège des enfants d'Askenez¹, vivait et vit encore aujourd'hui un peuple déchu de sa haute renommée, mais qui conserve néanmoins des prétentions légitimes à une origine très-ancienne: ce sont les *Ibères*.

Retranchés en grande partie dans les montagnes du Caucase, hardis et indomptables, ils tiennent les gorges et les vallons, séjour premier de leurs ancêtres; et, à l'autre extrémité du monde, sur nos pics élevés, dans les retraites inaccessibles des *Pyrénées*, veillent et résident encore des hommes dont le nom a été célèbre, dont la domination s'est répandue sur des plages immenses, et que les siècles et les conquêtes ont accumulés à grand-peine au milieu de ces hauts sommets. Ce sont des *Ibères* aussi.

¹ Porro filii Gomer Askenes, etc. (*Genèse*, I, 3). — Askenes ou Asses, nom donné à la mer Noire par les anciens, confirmerait cette tradition.

Autrefois une longue chaîne unissait ces frères : les ans l'ont rompue ; mais les deux anneaux extrêmes existent en immortel témoignage. Chose remarquable ! jamais le souvenir de cette parenté ne s'est perdu. Les Aquitains de notre France la revendiquent, et leurs traits, leurs mœurs, leur taille, et leur langage justifient cette revendication¹. De même le lecteur étonné retrouve le nom de *Thoboliens* donné² à ces mêmes Ibères qu'on représente comme descendants de *Thubal* ou *Thobel*, cinquième fils de Japhel³ ; et l'antique Espagne est désignée dans les temps les plus reculés sous le nom de *Sétubalie*, « pays de la race de Thubal⁴. » Enfin la péninsule hispanique aussi bien que l'Arménie a son *Ebre*, son *Araxe* et son *Ararath*⁵.

Bien que les noms aient changé et que la dénomination primitive de cette vaste famille se soit à peine conservée, la langue cependant, les mœurs, les croyances ont résisté à toutes les atteintes du temps et des hommes. Nous rapporterons avec soin ces vénérables débris.

« Après le grand déluge, — disent les traditions des *Basques*, ces derniers fils des *Ibères*, — nos ancêtres, les *Euskariens*, les peuples du « soleil et de l'agnéus, » ont habité l'Espagne, la Gaule et l'Italie, et les pays au delà. Ce sont les patriarches eux-mêmes, les premiers enfants d'Atol, le père élevé, le « prince des voyants, » qui ont, par l'inspiration céleste, improvisé la langue *euskara*, notre belle langue, dont chaque son est harmonie, chaque mot vérité. La confédération des *Ibères* s'étendait çà et là dans les grandes terres, et partout la tribu allait planter le chêne de la liberté, le chêne au pied

¹ Strabon en était frappé de son temps : liv. IV. Il remarque que les Aquitains ne ressemblent en rien aux Galls leurs voisins. Cf. Dom Martin, *Histoire des Gaulois*, liv. I. — M. l'abbé Montlezun, *Histoire de Gascogne*, t. 1, p. 8, établit avec une grande érudition l'origine des Aquitains. Voir aussi M. Cénac-Montcault, *Histoire des Pyrénées*, et M. le baron Roget de Balloguet, *Ethnographie gauloise*, t. II.

² Par Ptolémée.

³ C'est l'historien Josèphe qui donne cette origine (*Antiquités judaïques*).

⁴ *Sétubalie* : Sem, Tubal, Lia ou Ria, pays de la postérité de Tubal, en langue basque. Cf. Arias Montanus, Josèphe, Varron et Plinie sont du même sentiment (voir l'abbé Montlezun, *op. laudato*).

⁵ Montlezun, *op. cit.*

duquel se tenaient les augustes assemblées de *Bilzuar* (réunion des anciens peuples); et de toutes contrées, nos ancêtres venaient à ce Conseil des peuples ¹.

2. Institutions; type; vie sociale.

Les monuments de la puissance des *Euskariens* sont encore debout. L'œil considère avec surprise, après tant de siècles, les monticules circulaires, réguliers campements, villes primitives des tribus *ibériennes*. On prononce encore le nom de ces cités, tandis que ce nom est le seul reste de la grandeur des premiers habitants ². Çà et là s'élèvent encore des tourelles massives où s'allumaient les feux, nocturnes signaux qui, en quelques heures, donnaient l'alarme à toute la contrée.

C'est l'ancien bourg avec son château-fort, élevé sur une éminence à l'entrée de la forêt et près d'un cours d'eau, protégeant les chaumières couvertes de paille ou de pailles, qui s'abritent comme des ruches aux flancs de la montagne ³.

Voilà où habite l'« homme de l'Eske, » *Eske-Aldua*, le brave, le belliqueux, le pastoral *Ibérien*. Il est beau de corps et de visage, avec son nez d'aigle, ses yeux brillants et mobiles, son teint coloré et basané, sa chevelure frisée; il est robuste et alerte, avide de périls et de combats, impatient dans l'attaque, mais prompt à reculer au premier échec.

3. Le chef, les *soldurians*, la guerre.

Le *Basque* d'aujourd'hui, comme l'*Ibère* d'il y a treize siècles.

¹ Ce Conseil fut longtemps respecté. François I^{er} fut garda la puissance législative, et dans la guerre de l'indépendance des provinces basques, groupée autour de Charles V, en 1834, c'est sous le chêne de Guernica que l'insigne Zumala-Carreguy leva la bannière de la monarchie légitime et de la liberté des *fueros*.

² *Illurgi* (*Il-it-Urghi*), *Astorga* (*Anas-Urghi*), *Urgoa* (*Urza*), etc. Inscriptions dans toute autre langue, leur nom se traduit en euskara ou en basque par des épithètes tirées de leur situation sur des fleuves ou des collines boisées. M. Chaho, *Voyage en Navarre et au pays basque*. Cf. M. de Humboldt, *De la langue des Basques*. — Frérot, *Réponses aux doutes de M. Néron*, et Néron, *Histoire de la ville de Nîmes*.

³ M. Cénac-Montcault, *Histoire des Pyrénées*.

⁴ *Torti plerumque crines, colorati vultus*, dit Tacite, *Vie d'Agrippa*, n. M. Cénac-Montcault et M. Roget de Belloguet, *op. cit.*

cles, sait défendre ses droits et sa nationalité; il sait mourir pour son pays et pour ses chefs. Il groupe autour du roi ces dévoués, ces *solduriens*, ou, plus correctement, *soldunes*¹ (*salduna*, cavalier, gentilhomme), que l'antiquité regardait avec respect et stupéfaction.

Ce chef se reconnaît à sa riche armure, aux chars de guerre qui sont remisés autour de sa demeure, aux têtes humaines qui, sanglants trophées, sont clouées à sa porte. Quand il part pour quelque expédition, il monte sur un chariot incrusté de cuivre et d'or; ses soldunes sont à cheval avec des housses ornées de glands et de fourrures, et les jambes protégées par des bandes de cuivre. Sous ses ordres marchent les fantassins revêtus de peaux de buffle, armés de deux javelots, de cette épée courte que Rome leur empruntera, d'une fronde et de ce redoutable *bidens*, avec lequel ils saisissent les chevaux ennemis. Dans les courses rapides, chaque cavalier pend un fantassin en croupe.

A l'attaque, nul n'est plus fier et plus hardi que l'*Ibérien*; il brave les blessures et il meurt en chantant. Après la victoire, il est pillard. Il aime les bijoux; il enlève les colliers d'émeraudes et les casques ciselés que les marchands de Phénicie apportent jusque sur ses rivages. Il est cruel, il coupe les têtes, et attache les chevelures à sa ceinture ou au poitrail de son cheval. Les crânes, il les garde, il les sale et les range dans le coffre d'honneur de sa famille. S'il est tué, son corps est rapporté avec honneur et inhumé dans une fosse sur laquelle le grand-prêtre de la tribu a exécuté des cérémonies de bénédiction. Sur la tombe d'un chef, on égorge ses chevaux, quelquefois ses serviteurs, et on lui érige un haut tumulus.

4. Agriculture; fêtes.

L'*Euskarien* est pasteur comme ses pères. Sa langue n'a, pour exprimer la richesse, que ce mot : *aberat sua* (qui a nombreux troupeaux). Tout chez lui rappelle les mœurs patriarcales, surtout cette vieille hospitalité qu'il se plaît à exercer en vertu héréditaire. « Seigneur étranger, redit fièrement le pau-

¹ M. A. Chaho, *Voyage en Navarre et au pays basque*, 1835. Cf. César, *De Bel. gal.*, III.

» vre paysan, je vous prie de croire que la maison de mon père n'est pas une hôtellerie¹. » Il n'est pas riche et il sait se suffire de peu. Des tonneaux d'un seul tronc, des outres de peau, gardent ses vins grossiers; des porcs, des bœufs, sont parqués dans l'enclos voisin de sa cabane, et des abeilles bourdonnent à l'entour. Il aime la chasse : les ours, les sangliers, les buffles sauvages², auxquels il dispute la terre et les bois, lui offrent des plaisirs qu'il aime presque autant que les combats. Il n'est pas insensible aux fêtes : de grands repas de venaison, animés des vins capiteux de la Ligurie, présentent aux convives de larges quartiers de viande rôtie sur de vastes plats de fer ou de cuivre. L'ivresse arrive avec ses rixes ou ses fureurs, et trop souvent le festin se termine dans le sang.

5. Industrie; métaux.

Les *Euskariens*, nous l'avons dit, n'étaient pas absolument un peuple agricole; ils s'étaient de bonne heure livrés aux travaux de l'industrie; les mines d'or et d'argent que recèlent les montagnes et que trahissent les paillettes roulées par les fleuves³, ont été exploitées au moyen du feu; des souterrains immenses ont été ouverts. De nos jours encore le paysan effrayé croit entendre, dans la *Balzola*⁴, les coups de marteau et le bruit terrible des « forges ténébreuses, » où travaillent les âmes de ses ancêtres, premiers possesseurs de ces merveilleuses cavernes. C'est là que se préparaient les métaux qui ont fait longtemps la richesse de l'Ibérie et que se trempaient les armes dont le secret est perdu et dont la renommée était célèbre dans le monde entier.

6. La famille.

La famille n'a rien perdu de sa puissance et de ses liens. La monogamie règne au foyer domestique; la femme est libre de son choix et entourée de respect. Souvent même elle est consultée sur les affaires politiques et elle prend place aux délibérations publiques.

¹ Balbi, *Atlas ethnographique*; M. de Humboldt, *Præfung*, etc.

² C'est là l'origine des courses de taureaux, dit M. Cénac-Montcault. Sur des médailles antérieures à la domination romaine, on trouve toutes les scènes des courses, d'abord dans la forêt, puis dans une enceinte.

³ Strabon, IV; Diodore de Sicile, V.

⁴ Chaho, *op. cit.*

7. Le clan et la confédération.

Tel nous apparaît le clan ibérien. Ses chefs sont indépendants; leur pouvoir, absolu durant la guerre, est tempéré par les conseils des anciens, qui rendent les lois et décident des intérêts communs. Une confédération unit les peuples voisins, et le grand chef qui la gouverne est élu {.

Que l'on veuille bien se reporter aux récits que la science nous a restitués et qui représentent la vie des *Aryas* primitifs, et que l'on dise si jamais parenté morale et sociale a été plus nettement révélée ². Non moins remarquables et plus décisifs encore sont les rapprochements de doctrine Mythologique.

8. Religion. Cosmogonie.

A parcourir leurs traditions, on croirait entendre un des hymnes des *Védas* ou de l'*Avesta*, chanté par des *Bardes*. Il n'y aurait même, pour ainsi dire, que quelques désinences et quelques mots à changer, et l'illusion serait complète; tant la langue *euskara* a d'affinité avec l'idiome sacré qui a été la source du sanscrit et du zend ³.

Écoutons leur cosmogonie :

« *Leheren* sougue (le Serpent premier-né) dormait, sur lui-même, dans le lac intérieur, l'étang du feu; sa respiration profonde faisait mugir les échos des lieux inférieurs. L'*œuf-monde*, qui lui sert d'enveloppe, semblait prêt à se briser, aux mouvements convulsifs qui agitaient le monstre dans sa léthargie. Enfin l'ange du *Iao* laissa tomber, dans l'Océan, la soixantième goutte de sa clepsydre qui marque les temps; il proclama la fin et la consommation des siècles et sonna des sept trompettes d'airain. A ce signal, *Leheren*, le grand ouvrier de Dieu, se réveille en sursaut dans ses cavernes, ouvrant sept gueules béantes, d'où sortent les volcans. En dix jours, il consume et dévore l'ancienne terre, et, de sa large queue, pétrit la terre nouvelle dans les eaux du déluge. Puis son œuvre achevée, le dragon se roule derechef sur lui-

¹ Il y avait ainsi, dans l'Aquitaine, une confédération de vingt tribus. Cénac-Monteault (*op. laud.*)

² Voir, dans l'ouvrage, les chapitres de la Perse et de l'Inde.

³ A. Chaho, *loc. cit.*

» même, et se rendort, bercé jour et nuit par quatre génies,
 » en attendant le réveil des siècles et l'aurore du temps nou-
 » veau.

» Cependant une multitude d'hommes et de femmes,
 » effrayés de la chute du monde, s'étaient réfugiés sur les
 » montagnes; ils furent changés en pierres; cette métamor-
 » phose dura dix siècles, après lesquels ils furent rendus à leur
 » forme primitive par le chant divin d'un oiseau lumineux.
 » Leur postérité repeupla, durant le premier âge, l'Afrique, l'Es-
 » pagne, l'Italie et les Gaules. Elle dispersa ses colonies jusque
 » dans la Perse, qui reçut d'elle le nom d'Iran.»

Ici perce la vanité nationale des descendants des *Euskariens*. Comme chez tous les anciens peuples, la terre où ils sont fixés définitivement est le centre et le berceau du monde. Mais cette prétention ne fait que confirmer la vérité qu'elle voudrait anéantir. Ce souvenir de l'Orient, de la Perse en particulier, ce nom antique d'*Iran* sont de précieux lambeaux, de curieuses ruines. C'est un acte de naissance qui établit la filiation des Aryâs.

Et, d'ailleurs, l'étendard fédéral, l'antique drapeau, que, dans des siècles, au temps d'*Auguste*, ils arboreront à Guernika, le signal de la liberté, avec ses quatre têtes d'astres à la longue chevelure, n'est-ce pas un souvenir de ces symboles Orientaux que l'on portait à Ispahan, devant le fils de Feridoun?

9. Culte. Dieu unique. Les esprits.

Eux aussi, ils ont gardé d'abord la foi au Dieu unique et créateur; l'Éternel se nomme *Yaincoa*¹; il est l'intelligence souveraine; la science par excellence, c'est celle qui traite de Lui, *Yaincoquindoa*²; et comme il est l'Omni-scient, c'est à lui que toute science emprunte son nom, *Yaguinrusna*³. Mais à cette pure notion se mêle bientôt le culte falsifié des intelligences et des esprits. Au sommet des montagnes on honore les anges et les génies, médiateurs entre l'homme et l'Être suprême, et de qui le commerce protecteur établit

¹ M. Cénac-Montcault estime qu'il y a là un souvenir du *Jehovah* des Israélites. L'Église catholique a laissé la langue basque conserver ce nom au Très-Haut.

² La théologie ou science de l'Éternel.

³ Le « savant » est *Yaguinrusna*. Cénac-Montcault, *op. cit.*

entre elles et l'homme un continuel échange de bienfaits et de reconnaissance.

L'adoration du feu, symbole de l'agni oriental, se retrouve aussi jusque dans nos Pyrénées; elles-mêmes, ces « montagnes » du feu¹, » semblent en être les gigantesques témoins.

10. Les astres.

Le Soleil avait également ses adorateurs, et sur les hauts sommets vit encore le souvenir de la république solaire des patriarches, des *Mages (Jaon-Astiak)* qui entretenaient le feu sacré, et dont le sorcier d'*Akenemendi*², le voyant du pays basque, conserve encore l'habit et les leçons.

Ce soleil, il est appelé « le Père et le Dieu de la nation, » comme en Bactriane, et à son culte se joint celui des autres astres, de la Lune en particulier, *Hillarguia*, « le flambeau » des morts. »

De la vénération des astres à celle des montagnes il n'y a pas loin, quand on divinise les forces de la nature. Le peuple euskarien s'inclinait devant ces pics élevés qui étaient l'asile de sa liberté et où grondaient les orages.

11. Puissance et décadence.

Tel est ce peuple vénérable dont les vastes ramifications ont couvert le sol primitif de notre Europe. Laissant à l'arrière-garde quelques-uns de ses frères, dans cette *Ibérie* qui a toujours porté leur nom, il s'est avancé; il a mesuré les steppes de la *Sarmatie*, il a traversé les gorges *Carpathiennes*, il a poussé en avant, et, le long du *Danube*, il a sillonné la *Germanie*, puis la *Gaule*, l'*Espagne* enfin, sa terre de prédilection³.

¹ On sait la fable que les Grecs ont construite sur l'étymologie des Pyrénées : Hercule, arrivé sur la limite de la Gaule et de l'Espagne, y rencontre la nymphe Pyrène (*pur*, feu), et en devient épris. Elle est tuée; Hercule l'ensevelit avec des larmes héroïques, et pour lui dresser un tombeau digne d'elle, il entasse les rochers et les montagnes, et à cet amas donne le nom de sa nymphe : Pyrénées. (Silius Italicus, *Bell. Punic.*, 1, 3; Diodore, liv. IV). Ce mythe signifie-t-il la lutte de l'effort civilisateur de l'homme contre les forces de la nature primitive? Nous l'ignorons; mais ce qui est acquis, c'est le nom de « montagne » de feu. » N'y verrait-on pas un souvenir du culte du feu?

² Le plus haut pic des Pyrénées. *Chaho*, *op. cit.* Cf. Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*.

³ A quelle époque dut avoir lieu la première migration ibérienne? On l'i-

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS
RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 à 1863.

6^e ET DERNIER ARTICLE ¹.

18. — *Progrès dans l'étude de la langue sanscrite.* — Grammaires. — Dictionnaires sanscrits. — Diction. Tamoul. — Grammaire de la langue des Karens, — du Malais. — Ouvrages sur le bouddhisme.

Il me reste à annoncer les travaux sur la langue indienne. M. Bopp a publié une 3^e édition de sa petite *grammaire* ², et M. Benfey une *grammaire pratique de sanscrit*, en anglais ³. On ne peut douter de l'excellence d'un travail fait par un homme du mérite de M. Benfey; mais sa préface était-elle bien la place pour une attaque contre un autre grammairien, et n'y a-t-il pas des sévérités de langage qui répugnent aujourd'hui aux habitudes littéraires? MM. Burnouf et Leupol ont fait paraître, à Nancy, la 2^e édition de leur *grammaire* ⁴, dans laquelle ils ont un peu modifié leur système; car, dans la 1^{re} édition, tous les mots sanscrits étaient écrits en transcription latine, pendant que dans la seconde les mots principaux sont aussi écrits en dévanagari, de sorte que tout le monde peut s'en servir pour la recherche d'une forme, pendant que l'étudiant s'y accoutume insensiblement aux caractères sanscrits. MM. Burnouf et Leupol ont fait une application; qui me paraît très-heureuse, de ce système mixte au

¹ Voir le 5^e article au N^o précédent, ci-dessus, p. 117.

² *Kritische Grammatik der Sanscrit Sprache in kürzerer Fassung*, von Franz Bopp. Berlin (première moitié), 1861, in-8^o (102 pages).

³ *A practical Grammar of the sanscrit language for the use of early students*, by Th. Benfey. Berlin, 1863, in-8^o (xv et 228 pages).

⁴ *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, par Émile Burnouf et L. Leupol. Seconde édition. Paris, 1861, in-8^o (xv et 139 pages).

dictionnaire *sanskrit-français*¹, dont la publication vient de paraître. Tous les mots qui ont une place dans cet article sont écrits en dévanagari et en transcription, puis les dérivés et les composés qui en dépendent ne sont exprimés qu'en transcription, disposition qui n'introduit aucune nuance d'erreur et permet de réduire considérablement les frais et le volume de l'ouvrage, et épargnera dans l'usage beaucoup de temps et de fatigue pour les yeux. Le dictionnaire aura 1900-2000 pages, et remplira réellement une grande lacune car rien ne retarde plus les études sanscrites aujourd'hui que l'impossibilité de se procurer un dictionnaire. Un volume de cette étendue et imprimé comme il vient d'être dit sera, pour peu qu'il tienne les promesses du titre, assez riche de mots et de significations pour suffire, non seulement à l'étude comparée des langues, mais à des études de *sanskrit* assez avancées. La persévérance avec laquelle quelques hommes zélés et instruits, à Nancy, s'appliquent à créer et à répandre en France des moyens d'étude pour le *sanskrit*, et le soin avec lequel ils en démontrent les avantages pour les études classiques, avantages depuis longtemps reconnus en Allemagne, sont extrêmement méritoires. Le gouvernement devrait les aider, en créant, là où le terrain est préparé, comme à Nancy et à Strasbourg, des chaires de littérature orientale dans les facultés des lettres, et seconder ce mouvement d'élargissement de l'enseignement des humanités partout où s'en montrent le désir et le besoin. En Angleterre, un enseignement nouveau se crée par les corporations savantes ou par l'action spontanée des individus; en Allemagne, il s'introduit facilement par le droit des docteurs à l'enseignement libre dans les universités; en France, il y a des difficultés insurmontables, à moins que le gouvernement ne vienne en aide à de nouveaux besoins. Mais c'est un thème qui me mènerait trop loin et je renferme à mon sujet principal.

Les deux grands dictionnaires, ou plutôt *Thesaurus* de la langue sanscrite, qui sont en cours de publication, ont

¹ Dictionnaire classique *sanskrit-français*, par M. S. Winternitz, complété les travaux de Wilson, Bopp, Westergaard, Johnson, etc., par E. Burnouf et L. Leupol. Première livraison, Nancy, 1886, in-8v (188 pages).

tous les deux fait des progrès notables. Le dictionnaire de MM. Boettling et Roth, que publie l'Académie de Saint-Petersbourg, est arrivé au 2^e volume, et celui de M. Goldstücker, à sa 6^e livraison. Ce sont deux grands et importants recueils, qui servent puissamment la science, quoique partant de points de vue fort différents. M. Goldstücker pense qu'il faut avant tout, pour l'interprétation des mots et des choses, dans la tradition indienne, chez les grammairiens et les commentateurs indigènes, auxquels le sens est arrivé par une transmission non interrompue, et confirme par des études incessantes, les documents dont une grande partie n'est pas à notre disposition. MM. Boettling et Roth procèdent, comme nous procédons dans les langues classiques, par la comparaison des passages et par une critique qui n'admet l'opinion des grammairiens et commentateurs indiens que comme un des éléments de décision. Si j'ai bien saisi les deux points de vue, je ne crois point qu'ils soient inconciliables, et ils se confondront aussitôt que tous les matériaux seront rendus accessibles; car la nécessité de consulter d'abord les autorités indigènes, quand on les a à sa disposition, est un point qui ne peut souffrir de contestation.

Il se trouve dans l'Inde même et tout autour de la péninsule un grand nombre de peuples qui parlent des langues non dérivées du sanscrit, mais dont la religion et la civilisation proviennent de l'Inde. Leurs langues ont été sans doute pendant les dernières années l'objet d'études et de publications nombreuses, mais je n'ai réussi à en voir qu'un assez petit nombre, dont je vais indiquer les titres. Il a paru à Madras un nouveau dictionnaire *tamil*, par M. Winslow, missionnaire américain, qui embrasse tant la langue des livres que la langue vulgaire. C'est un de ces ouvrages qui se font laborieusement dans les missions par une succession d'hom-

¹ *Sanskrit Wörterbuch*, herausgegeben von der K. Akademie, bearbeitet von O. Boettling und R. Roth. Vol. IV. Saint-Petersbourg, 1863, in-4 (pages 1-100).

² *A Dictionary sanskrit and english* by Theodor Goldstücker. Vol. I, cah. 6. Berlin, 1862, in-4 (pages 4-100).

³ *A comprehensive Tamil and English Dictionary of High and Low Tamil*, by the Rev. Miron Winslow. Madras, 1862, in-4 (xiv et 676 pages).

mes savants, dont l'un parvient à décrire ce que les précédents avaient commencé. C'est ainsi encore que la Commission américaine, à Moultan, a publié une série d'ouvrages sur la langue des Karens, race indigène de l'Inde, au nord du Gange, qui n'a pas de littérature, mais dont la langue est d'une importance pour l'ethnologie; c'est, en effet, un élément essentiel pour toute discussion sur la nature et la composition des dialectes de la presqu'île au delà du Gange, dialectes qui présentent des problèmes extrêmement curieux pour l'histoire du langage et le mélange des races. Le nouveau ouvrage sur la langue des Karens est une grammaire pour les écoles indigènes, par M. Wade.

M. A. Tugault a fait paraître une grammaire élémentaire du malais, qui contient aussi un assez grand nombre d'exercices, accompagnés d'une transcription et de notes.

Le 2^e volume du *Bouddhisme* de M. Wassiljew a paru à Saint-Petersbourg; mais la traduction en allemand n'étant malheureusement pas encore faite, je ne saurais rien en dire. M. Emile Schlagintweit, frère cadet des trois voyageurs bien connus, a publié un ouvrage sur le *Bouddhisme au Tibet*. Ce travail consiste en deux parties essentiellement distinctes: l'une est un *exposé du dogme et de l'histoire du Bouddhisme*, d'après les travaux récents; l'autre est un *tableau du Bouddhisme vivant*, tel que M. Robert Schlagintweit, un des frères de l'auteur, l'a trouvé au Tibet. C'est naturellement dans cette partie de l'ouvrage que la science peut puiser avec avantage: nous y trouvons bien des détails curieux et nouveaux sur l'état actuel du culte, les monastères, les représentations figurées des dieux, les cérémonies, les superstitions et les pratiques magiques et astrologiques, accompagnées de

¹ *Karen vernacular Grammar, with english interpersed for the benefit of foreign students, embracing terminology, etymology, syntax and style.* by A. Wade. Moultan, 1861; in-8° (vii et 248 pages).

² *Éléments de la langue malaise de Malacca*, par Alfred Tugault. Paris, 1861, in-8° (ii et 112 pages).

³ *Buddhism in Tibet, illustrated by literary documents and photos of religious worship, with an account of the buddhist systems prevailing in India.* by Emil Schlagintweit. Leipzig, 1863; in-8° (xiv et 260 pages) et planches dans le texte et un album in-folio de 26 planches.

textes et d'images. M. Schlagintweit a eu la précaution très-louable de faire traduire les pièces tibétaines qui se rapportent à des objets de culte ou qui contiennent des formules sacramentelles ou de magie par un savant Lama bouddhiste, à Saint-Petersbourg, ce qui donne à la traduction une précision et une autorité qu'un traducteur étranger, aux pratiques du culte, n'aurait pu lui donner. Nous y trouvons le Bouddhisme tombé bien bas et bien loin de ses commencements, et Sakiamouï aurait de la peine à reconnaître sa religion dans ces images de pratiques superstitieuses du plus bas étage et dans ces hideuses images populaires que l'auteur a eu le courage de reproduire à grands frais et dans leur grandeur naturelle. On y voit par exemple, que les Tibétains, non contents des arts magiques d'invention indienne ou tartare, ont encore emprunté aux Chinois les *kouas* pour en tirer des pronostics.

L'ouvrage de M. Schlagintweit, comme presque tous les travaux publiés en Europe, s'occupe du Bouddhisme du nord. Les sources de l'histoire du Bouddhisme du midi se trouvent avant tout à Birma et à Ceylan, et presque tout ce que nous en connaissons nous vient de Colombo ou plutôt se fait à Colombo; car, excepté les beaux travaux de Turnour, presque rien n'en est arrivé en Europe. Qui est ce qui connaît ce qu'ont fait M. de Zoysa, M. Silva et l'homme le plus savant en pali, M. Gogerly, dont les travaux sont dispersés dans des journaux cingalais, inconnus chez nous, et dont le dictionnaire pali attend encore un éditeur? On peut espérer mieux maintenant. M. James Alwis, homme du pays et auteur d'une grammaire cingalaise, vient de publier deux lectures faites à Colombo sur l'origine et sur la littérature du Bouddhisme qui montrent des signes évidents d'un réveil d'intérêt parmi les Européens et les classes supérieures des indigènes pour l'histoire et la littérature de leur île. M. Grimblot, agent consulaire de France à Pointe-de-Galle, qui est arrivé à Ceylan amplement préparé pour ces études, et qui a employé une série d'années à réunir des matériaux pour l'histoire du Bouddhisme

Buddhism, its origin, history and doctrine, its scriptures and their language, the Pali: two lectures, by James Alwis, Colombo, 1862; in-8° (63 pages).

et à étudier le pali avec toutes les recherches que lui offrent les indigènes savants et les bibliothèques des pieux bouddhistes, va commencer une série de publications de *textes palis* et l'impression d'un *dictionnaire*. On pouvait à peine espérer que Turnour trouverait un successeur, mais de ce côté ce sera un honneur pour la France, et un grand avantage pour la science.

14. — *Progrès dans l'étude de la langue Cochinchinoise.* Grammaire, vocabulaire, code pénal et description du Cambodge par M. Aubaret.

La conquête d'une partie de la *Cochinchine* par la France a rendu nécessaires des travaux sur la langue et la littérature, travaux dont la science profitera. M. Aubaret, capitaine de frégate, a eu, pendant un service assez long en Chine et en Cochinchine, la constance d'apprendre les deux langues par principes et par l'usage, et a pu ainsi se rendre très-utile en Cochinchine, où le *chinois* est la langue officielle et celle de la littérature sérieuse, et le *cochinchinois*, celle de la littérature légère et populaire. Il a commencé par publier une *grammaire cochinchinoise* et un *vocabulaire* de cette langue¹. Le cochinchinois y est exprimé en transcription latine. L'auteur prépare dans ce moment, à Paris, une seconde édition, très-augmentée, dans laquelle le cochinchinois sera représenté par son syllabaire propre. Ensuite il a publié le 1^{er} volume du *Code pénal cochinchinois*², qui a été rédigé sous le roi Gialong, et se compose, comme son modèle le Code chinois, de lois fondamentales, auxquelles on ne touche jamais, et de lois supplémentaires, qui peuvent être changées, mais qui forment pour les tribunaux la véritable loi applicable. M. Aubaret a eu soin de faire suivre chaque paragraphe de la loi fondamentale d'un extrait de ces lois ou règlements d'application. Le gouvernement français a fait aussi imprimer à Saigon ce code en cochinchinois; car, par un singulier raffine-

¹ *Vocabulaire français-annamite et annamite (français), précédé d'un traité des particules annamites*, par M. Aubaret. Bangkok, 1861, in-8°, 157 pages.

² *Code pénal annamite. Lois et règlements du Royaume d'Annam*, traduits pour la première fois, d'après le texte chinois, par M. Aubaret. Saigon, 1863; in-8° (xiv et 365 pages).

ment de despotisme, le code était tenu presque secret, et les Français ont eu beaucoup de peine à s'en procurer un exemplaire. et en ont obtenu qu'un seul pour l'économie et l'histoire.

Enfin M. Aubaret publie dans ce moment la traduction d'une description du Cambodge écrite en chinois par un haut fonctionnaire cochinchinois. Elle donne d'abord l'histoire de la conquête du Cambodge par la dynastie actuelle de la Cochinchine; puis elle traite de l'organisation du pays en six provinces (dont trois appartiennent aujourd'hui à la France), des mœurs et coutumes, du climat, dont l'auteur dit beaucoup de mal et le traducteur beaucoup de bien; ensuite vient la géographie physique du pays et son hydrographie extraordinairement compliquée, non-seulement parce que la nature y a créé d'innombrables cours d'eau mais encore parce que les hommes ont donné à chaque rivière un nom chinois et un nom vulgaire, et de plus changent ce dernier de village en village. Le but que se propose l'auteur dans ces travaux multipliés est de faciliter l'administration du pays conquis par la France en le faisant connaître, et de contribuer ainsi à la solution du difficile problème de rendre tolérable une domination étrangère à un peuple séparé de nous par la race, la langue, la religion et toutes ses habitudes. Dans tous les cas ces ouvrages serviront la science, car ce sont les premiers qui nous donnent des notions positives sur des pays bien peu connus jusqu'ici.

16. *Travaux dans l'étude de la littérature et de l'histoire Chinoises.* — Trad. des classiques. — Nouvelles études critiques par les Chinois; — discours et mémoires sur la langue et la religion des Chinois; — Poésies des Thangs. — Guides pour la conversation.

La littérature chinoise s'est enrichie de plusieurs travaux considérables. M. Legge à Hong-kong, a publié les deux premiers volumes de son édition des *classiques chinois*², qui doit

¹ Histoire et description de la basse Cochinchine, traduite du chinois par M. Aubaret, Paris, 1862, in-8°.

² *The Chinese Classics, with a translation, critical and exegetical notes, prolegomena and copious indexes, by James Legge, D. D. in seven volumes.* — Vol. I, Hong-kong, 1861, in-8° (xiv, 121 et 316 pages). Vol. II, (126 et 187 pages). Prix à Londres, 2 livres 2 sh. par volume, ce qui est trop, parce que cela empêchera l'ouvrage d'arriver aux mains de ceux qui s'en serviraient le mieux.

comprendre les quatre livres moraux (*Sao-king*), et de venir *King*. Son plan est de donner, le texte, une traduction française; un commentaire philosophique et historique de tous les passages qui en ont besoin, et une introduction historique abrégée de chacun de ces livres. Les deux volumes qui ont paru contiennent les quatre livres (*Lun-ju*, *Ta-hie*, *Tchoung-king* et *Meng-tseu*), et ils remplissent amplement des promesses de l'auteur. Nous avons de bonnes traductions de ces quatre livres, et quelques-unes d'excellentes, et M. Legge nous rend même pleine justice à celle de *Meng-tseu* par ses *Chüan*; mais nous ne trouvons guère, par un apparatus critique semblable à celui de M. Legge, ni les éclaircissements que nous donnent ses notes et ses introductions littéraires, qui sont le résultat de l'étude de nombreux commentaires et ouvrages de critique chinois. M. Legge donne dans le premier volume une biographie de Confucius, et dans le second, une *Chüan* *Meng-tseu*, qui sont certainement ce que nous avons de mieux sur eux. Je ne crois pas qu'il évalue Confucius aussi haut, mais c'est une appréciation que chaque lecteur peut faire par lui-même avec les faits qui lui sont fournis, et si vous des idées flexions auxquelles il peut se livrer sur l'histoire de la Chine et sur l'influence que l'école de Confucius y a exercée depuis vingt-quatre siècles. Les volumes qui restent contiennent les cinq *King*, à commencer par le *Chou-king*. Ce sont des livres bien plus difficiles que les livres moraux, et qui ont besoin de commentaires, et de tous les éclaircissements que les recherches des Chinois et des Européens peuvent fournir; et M. Legge ne peut certainement mieux employer son temps, son savoir et les ressources que lui offrent ses séjours en Chine, qu'en facilitant aux Européens l'intelligence de ces livres.

Par une singulière coïncidence, la tendance actuelle du savoir en Europe vers l'examen critique des restes antiques de tous les pays se rencontre avec le réveil du même goût en Chine, où il s'est formé une école qui n'est pas la moins des recherches antérieures sur les antiquités chinoises, et qui examine avec un esprit plus libre et plus hardi les anciens textes et les résultats auxquels on s'est arrêté depuis des siècles. L'interprétation des *Kings*, la critique du texte, l'examen

des anciens dictonnaires, la recherche des changements dans la prononciation et dans l'écriture et l'histoire de l'antiquité sont les sujets de l'étude de cette nouvelle école, qui paraît avoir déjà fourni un grand nombre de travaux remarquables. C'est une nouvelle preuve de la thèse que défend M. Plath, qui nous est dans un discours adressé à l'Académie de Munich, que l'immobilité chinoise dont on parle tant n'est qu'une illusion, car les Chinois passent par autant de révolutions que nous, avec la différence que nous prétendons toujours faire du nouveau et qu'ils représentent tout changement comme un retour à l'antiquité et s'efforcent de ne faire passer sous cette forme respectée. Le même savant a publié un *Mémoire sur les sons de l'ancienne langue chinoise* et les transformations qu'ils ont éprouvées. Enfin il a fait paraître un *mémoire considérable sur la religion et le culte des Chinois dans l'antiquité* ; son but, dans ce dernier travail, est non-seulement d'exposer les idées religieuses et les pratiques du culte, telles que nous les trouvons dans les livres classiques des Chinois, mais de retrouver les idées et les pratiques plus anciennes, telles que le peuple les conservait ; il traite de Dieu, des esprits, de l'âme et de la vie future, des astres, des esprits terrestres, du culte des ancêtres, des présages et des arts magiques, et appuie le tout d'une série de textes. Relativement aux idées des Chinois anciens sur Dieu et le Ciel, tant discutées en Europe par les Jésuites et leurs ennemis, l'opinion de M. Plath coïncide, probablement à son insu, avec l'interprétation des textes aujourd'hui en vogue en Chine dans la nouvelle école.

La littérature chinoise proprement dite a fourni à M. le marquis d'Herbè Saint-Denis la matière d'un ouvrage très-remar-

quez. Voyez une lettre très-curieuse de M. Edkins dans le *Chinese and Japanese Repository*, n. 1. Londres, 1860, p. 42.

1) *Ueber die lange Dauer und die Entwicklung des Chinesischen Reiches*, von Dr. J. H. Plath, Munich, 1861, (in 4) 160 pages.

2) *Die Aussprache der alten Chinesen*, von Dr. J. H. Plath, Munich, 1862, in-8° (51 pages et 2 pages de texte).

3) *Die Religion und der Cultus der alten Chinesen*, von Dr. J. H. Plath, Première partie, La Religion, Munich, 1862, in-8° (14 et 16 pages et 23 pages de texte).

quable sur la poésie du temps de la dynastie des Tchang du 3^e au 10^e siècle de notre ère. M. d'Hervé a choisi cette époque, parce que le genre de poésie lyrique qui est né alors est resté classique en Chine, et que les principaux poètes de ce temps ont toujours passé et passent encore pour des modèles inimitables. L'auteur commence par une esquisse de l'histoire de la poésie en Chine, dans laquelle il indique et caractérise les différentes écoles qui se sont succédées; et la fait suivre par une étude de l'art poétique et de la prosodie chinoise; dans laquelle il explique le système prosodique et les règles que la nature de la langue et de l'économie chinoises offre au poète; puis il donne la traduction d'une centaine de poèmes tirés du recueil des lyriques de l'époque des Tchang, en les accompagnant de courtes biographies des auteurs et de notes tirées des commentaires chinois. La traduction d'une poésie d'art écrite dans une langue quelconque est une entreprise difficile; mais la difficulté s'accroît infiniment quand il s'agit du chinois, parce que la brièveté de la construction, le petit nombre de sons auxquels répond un nombre beaucoup plus grand de mots exprimés par l'écriture, et les habitudes savantes des Chinois, permettent et autorisent une infinité de délicatesses d'expression et d'allusions presque imperceptibles, dont personne autre qu'un lettré du pays ne peut sentir le charme. Mais chez les grands poètes ce raffinement n'étouffe pas le fond, et les sentiments et les pensées n'en souffrent pas, et comme le but de M. d'Hervé était de nous montrer la vie intime de la nation par son expression dans la poésie lyrique, il a été naturellement porté à choisir celles des pièces où les sentiments naturels et communs à tous les hommes se montrent avec le plus de vivacité; aussi trouve-t-on dans son recueil des chansons où le sentiment est aussi vrai et l'expression aussi fraîche et aussi simple que dans une poésie lyrique quelconque. Le travail de M. d'Hervé est fait avec beaucoup de soin, et son utilité va bien plus loin que l'intérêt littéraire qui s'y attache, car tout ouvrage qui nous fait connaître

Poésies de l'époque des Tchang, traduites du chinois pour la première fois, avec une étude sur l'art poétique en Chine et des notes explicatives sur les usages d'Hervé Saint-Denis. Paris, 1862, in-8° (sans et 304 pages).

étant des hommes comme nous, nous par les mêmes sentiments et ayant la même intelligence et la même volonté que nous, ont contribué à détruire des préjugés absurdes qui, sans qu'on s'en soit rendu compte, ont tant contribué aux malheurs dont la Chine est redevable à l'Europe. Il n'est, cependant, aucune connaissance d'autres travaux sur la langue chinoise que deux *Guides pour la conversation*, qui ont paru tous les deux à Shanghai et sont destinés aux Européens qui désirent acquiescir un commencement de connaissance de la langue et de la coupe des phrases dans le style familier. Ce qu'il nous faut en Europe, ce sont des dictionnaires chinois, dignes d'une littérature aussi savante et aussi variée et d'une langue aussi riche en métaphores et en phrases toutes faites dont le sens n'est pas donné par l'analyse des mots qui les composent. Puisse M. Julien trouver le temps de conduire à bonne fin le dictionnaire dont il s'occupe et pour lequel il a en main de si riches matériaux.

1864. — *Manuels de conversation*. — Recueil de textes. — Dictionnaires. — Grammaires.

La langue et la littérature des Japonais acquièrent aujourd'hui une importance qu'elles n'ont pas possédée jusqu'ici. Les traités par lesquels on a forcé ce peuple d'ouvrir son pays aux étrangers et les difficultés qui s'en sont suivies menacent à tout instant l'Europe de la nécessité de guerres lointaines, et le Japon de la destruction d'une organisation séculaire et bien pondérée, et de la perte de son indépendance. Ces circonstances rendent l'étude du japonais tous les jours plus nécessaire aux Européens. Il paraît que la langue parlée s'acquiert assez facilement dans le pays même, et l'on a publié plusieurs guides pour en faciliter l'acquisition. M. Hoffmann, à Leyde, a fait paraître une *collection de conversations* relatives

1861. *Chinese dialogues, questions and familiar sentences, liberally rendered into English, by the late Mr. H. Medhurst, in a new and enlarged edition.* R. J. Shanghai, 1861, in-8° (64 pages).

Progressive lessons in the Chinese spoken language, with lists of common words and phrases, and an appendix containing the names of towns in the Peking dialect, by J. Edkins. Shanghai, 1862, in-8° (74 et 103 pages).

au commerce¹; Sir Rutherford Alcock a fait imprimer des *dialogues familiers*² relatifs à différents sujets, qui ont été composés pour lui par les meilleurs interprètes du gouvernement japonais, et il annonce une seconde édition de ses *Éléments de la langue japonaise*, dont la première a, je crois, paru à Yeddo, et que je ne connais pas. Les Japonais eux-mêmes sentent le besoin de pouvoir s'entendre avec leurs hôtes incommodes et dangereux, et commencent à publier des *manuels* pour leur usage, de sorte qu'en peu de temps il sera pourvu à ce qu'exige le commerce habituel des étrangers avec la population. Mais les moyens de l'étude savante de la langue sont encore très-défectueux; nous avons quelques grammaires, mais on manque de textes, et M. de Rosny vient de faire imprimer, pour l'usage du cours de japonais qu'il est autorisé à faire à l'École des langues orientales de Paris, un *recueil gradué de textes*³ qui contient des fac-simile de textes de toute espèce, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, et surtout des spécimens de toutes les écritures usitées dans les livres ou d'un emploi habituel. Le premier aspect de ce livre et de tout livre japonais, excepté des romans, met à l'instant en évidence les deux grandes difficultés que rencontre l'étude de cette littérature, c'est-à-dire le mélange des langues et la confusion des écritures. Les Japonais admettent, dans le style sérieux, un mélange illimité de chinois, de sorte que la première condition à remplir, quand on étudie la langue savante du Japon, est d'acquérir une connaissance solide du chinois, et d'autant plus solide qu'il faut pouvoir suivre les mots chinois à travers une écriture cursive qui défigure singulièrement leur forme. On a publié en Hollande un *manuel*⁴ destiné à faire recon-

¹ *Shopping dialogues, in dutch, english and japanese*, by R. Alcock, London, Haye, 1861, in-8° oblong (xvii et 64 pages).

² *Familiar dialogues in japanese, with english and french translations, for the use of students*. Paris, 1863, in-8° (viii et 40 pages).

³ *Recueil de textes japonais, à l'usage des personnes qui suivent le cours de japonais*, par M. Léon de Rosny. Paris, 1863 (viii pages et 134 pages de nomenclature).

⁴ *A Manual of chinese running-hand writing, especially for the use of Europeans*, by Saint-Aulaire and Groeneweldt. Amsterdam, 1861, in-8° (ix, 475 et 60 pages).

naître et à ramener à leur forme primitive les caractères chinois employés dans le japonais cursif. Des livres de ce genre sont d'une utilité incontestable, mais rien ne peut dispenser d'une connaissance familière du chinois.

Mais ce qui manque le plus aux études japonaises, ce sont des dictionnaires. M. Gochkievitch en a publié un à Saint-Petersbourg, il y a quelques années; mais comme la traduction est seulement en russe, il ne sert qu'à peu de personnes hors de la Russie. M. de Rosny en avait commencé un, mais il n'en a paru que le premier cahier. M. Léon Pagès a entrepris alors de publier de nouveau le dictionnaire imprimé en 1603 par les Jésuites, au Japon. Dans ce livre, les mots japonais étaient imprimés en transcription latine et l'interprétation était en portugais. M. Pagès a traduit l'interprétation en français; il a gardé la transcription en caractères latins, mais en la changeant selon la prononciation française, et y a ajouté les caractères japonais en *frokana*. Le dictionnaire formera quatre livraisons dont la première a paru¹, et l'auteur se propose de le terminer par une cinquième, qui doit contenir la *grammaire*. D'autres travaux se préparent. M. de Rosny annonce un *vocabulaire japonais* comme devant paraître prochainement; je sais qu'un savant jésuite, au Japon, a un *dictionnaire japonais-français* tout prêt, et nous savons tous que M. Hoffmann, à Leyde, a achevé un dictionnaire ou plutôt un *Thesaurus* japonais, œuvre d'une vie laborieuse, et qu'il en prépare maintenant la publication. Ce n'est que quand des travaux de ce genre auront rendu possible l'étude savante de la langue, que nous commencerons à apprendre ce que contient réellement la littérature des Japonais, sur laquelle nous n'avons encore que les renseignements les plus vagues, et que ne fait réellement pas connaître le très-petit nombre de traductions qui ont été publiées, et dont une partie n'inspire pas beaucoup de confiance.

¹ Dictionnaire japonais-français, contenant la description des mots et exemples japonais, les caractères japonais et l'interprétation, traduit du dictionnaire japonais-portugais composé par les missionnaires de la compagnie de Jésus, publié par Léon Pagès. — Première livraison, Paris, 1862, in-8. (iv et 200 pages; prix de la livraison, 12 fr. 50 cent.)

17. — Progrès dans l'étude de quelques langues de l'extrême Orient, et dans la connaissance des grammaires comparées.

Arrivé, dans cette énumération de travaux, à ceux qui se rapportent aux pays extrêmes de l'Orient, je devrais avoir rempli ma tâche, autant qu'il a dépendu de moi; mais, en y réfléchissant, je vois que j'ai non-seulement négligé quelques coins du cadre, mais même omis une des parties les plus considérables. J'aurais dû énumérer les travaux qui ont été faits, surtout en Russie, sur différents dialectes tartares et sibériens, les publications des Hollandais sur plusieurs langues des îles de la Sonde et des Moluques, et les grammaires par lesquelles des missionnaires ont fait connaître les langues de quelques tribus isolées. Aucune de ces langues n'a d'importance littéraire, mais toutes ont leur valeur pour l'ethnologie et pour l'histoire du langage, et une grammaire ou quelque vocabulaire restera bien souvent comme le dernier souvenir d'une race destinée à disparaître devant une autre mieux douée ou peut-être seulement plus rapace. J'aurais dû parler encore des ouvrages de grammaire comparée, et annoncer l'achèvement de la 2^e édition de la grande œuvre de M. Bopp et la traduction que M. Breal prépare de cet ouvrage classique; la nouvelle édition des recherches étymologiques de M. Pott¹ qui en fait un ouvrage tout nouveau, infiniment plus riche en matières et en recherches que la première; le Manuel de grammaire comparée de M. Schleicher², et d'autres ouvrages destinés à élaborer et à discuter toutes les parties de cette grande science de la grammaire comparée de la race Arienne. Mais j'aurais surtout dû parler des travaux de linguistique de M. Max Müller, dans ses Lectures³; de M. Ewald⁴, de M. de

¹ *Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen*, von A. Fr. Pott. Leipzig, vol. I, 1833 (xii et 359 pages), Vol. II, d. 1844 (xvii, 1023 et vii pages).

² *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, von A. Schleicher, 2 vol. Wilmars, 1861, in-8 (110 et 108 pages).

³ *Lectures on the science of language*, by Max Müller, London, 1861, in-8 (x et 416 pages).

⁴ *Sprachwissenschaftliche Abhandlungen*, von H. Ewald, n. II. Ueber den Zusammenhang des nordischen (türkischen), mittelindischen, indischen und koptischen Sprachstammes. Goettingue, 1862, in-8 (80 pages).

Rapmer¹, et du travail d'analyse auquel M. Lepsius soumet successivement les sons de toutes les langues², et qu'il n'applique lui-même qu'à son système de transcription des alphabets, mais qui influera nécessairement sur la question générale des langues. La grammaire comparée, en reliant fortement les différentes branches d'une même famille de langues, a pour résultat naturel de faire ressortir les différences qui la séparent d'autres familles, et de diviser ainsi l'espèce humaine en un nombre de races entièrement distinctes. Aujourd'hui on commence à rechercher des lois générales qui permettraient de reconstruire de nouveau l'unité originaires des races et des langues par la démonstration de procédés uniformes employés dans les langues dont les formes grammaticales auraient beaucoup dévié, et par des lois d'euphonie plus générales que celles qui ont servi à déterminer l'unité des branches d'une des familles de langues. On remonterait ainsi à des temps antérieurs à la fixation des formes grammaticales des langues connues, et antérieurs à ceux où les races actuelles se seraient détachées d'un tronc commun, époque pendant laquelle les langues se seraient trouvées dans un état d'inconsistance tel qu'elles auraient pu, après la séparation des races, adopter des formes grammaticales aussi diverses que celles que nous trouvons aujourd'hui dans les systèmes de langues des différents groupes de peuples. Mais je m'aperçois que je me permets d'indiquer un but final et d'attribuer une théorie générale à des recherches isolées et partielles, dont les auteurs me desavoueraient peut-être. Il faudrait pouvoir faire l'analyse de chacun de ces travaux pour en montrer la nature et la limite; mais le temps et, je crois, l'aptitude me manquent pour entrer dans des questions aussi difficiles, où tout repose sur l'analyse des opérations les plus délicates de l'esprit humain, et sur la distinction à faire entre les procédés du langage qui sont la suite de l'instinct logique commun à toute

¹ *Sprachwissenschaftliche Schriften*, von R. V. Raumer. Francfort, 1863, in-8° (4 et 539 pages).

² *Ueber die arabischen Sprachlaute und deren Umschrift*, von R. Lepsius. Berlin, 1861.

³ *Ueber äthiopische und tibetanische Lautverhältnisse und über die Umschrift jener Sprachen*, von R. Lepsius. Berlin, 1861.

l'humanité, et ceux qui trahissent une influence historique. Il est très-possible que ces tentatives n'aboutissent pas, et beaucoup de bons esprits ne s'attendent pas à ce qu'on puisse trouver des lois d'unité assez fortes pour contre-balancer les profondes différences que nous rencontrons entre les diverses familles de langues. Mais nous ne sommes qu'aux commencements de cette étude ; l'intérêt qui s'attache à ce problème soutiendra l'ardeur des recherches infinies qu'elle exige, et les résultats montreront de quel côté est la vérité sur cette grande question.

Jules MONI,
de l'Institut.

Biographie catholique.

**S'IL EST VRAI QUE S. JEAN CHRYSOSTOME
FAISAIT SA LECTURE HABITUELLE
DES COMÉDIES D'ARISTOPHANE.**

L'auteur d'une des traductions les plus répandues des *comédies d'Aristophane*, feu M. Artaud, prétend que saint Jean Chrysostome avait habituellement ces comédies sous son chevet ¹, de même qu'au rapport d'Onésicrite cité par Plutarque, Alexandre mettait sous le sien chaque nuit, l'*Illiade* et son épée. Un habile helléniste, Clavier, a essayé, il y a déjà bien des années, de montrer combien une telle anecdote méritait peu de créance. M. Artaud avait certainement lu l'article de la *Biographie universelle* sur Aristophane, et puisqu'il a reproduit l'assertion qui s'y trouve combattue, il faut en conclure que les arguments dont s'est servi Clavier, lui ont paru peu péremptoires. Mais l'ancien inspecteur général des études n'aurait-il point examiné la question avec des yeux prévenus, des yeux de traducteur, j'allais dire des yeux d'amoureux, et n'a-t-il pas trop complaisamment conservé au grand poète comique le glorieux suffrage de celui que M. Villemain, dans son admirable *Tableau de l'éloquence chrétienne au 4^e siècle*, appelle si justement « le plus grand orateur de l'Église primitive ? » Pour moi, loin de trouver la proposition de Clavier malsonnante, je la crois incontestable. Il est contre toute vraisemblance qu'un Père de l'Église aussi austère et aussi saint ait été un aussi enthousiaste admirateur du licencieux auteur des *Fêtes de Cérès* et de l'*Assemblée des femmes*.

Entrant ici dans des détails que Clavier n'a pu aborder, faute d'espace, je demanderai si celui qui poussait l'exagération dans la chasteté jusqu'à regarder presque comme impures

¹ Voir sa *Notice* sur Aristophane, dans la traduction de ses œuvres, t. 1, p. ix; in-18, 4^e édition. Didot, 1859.

les secondes noces, a pu faire ses délices de la lecture des pages les plus cyniques peut-être de la littérature grecque; si le même homme qui a exalté la virginité en termes si éloquents a passé ses nuits, entre les ardentes prières et les pieuses méditations du soir et du matin, à se repaître des immondes plaisanteries des courtisanes d'Athènes. Non, cela n'est pas possible, et ou il faut supposer dans saint Jean Chrysostome une hideuse hypocrisie, ou il faut cesser de nous le présenter comme ayant continuellement auprès de lui un auteur dont un païen lui-même, Plutarque, a dit dans sa *comparaison d'Aristophane et de Ménandre*¹; « Il semble avoir écrit, non » pour des lecteurs honnêtes, mais pour des hommes perdus » de débauche². » J'ose l'affirmer, le saint patriarche de Constantinople duquel on peut dire, en appliquant à lui-même ce qu'il appliquait à un autre, qu'il « le disputait aux anges par » la pureté de sa vie, » n'a jamais professé pour les comédies d'Aristophane la scandaleuse admiration dont parle M. Artaud, admiration qui poussée jusqu'à ce point serait, de la part d'un évêque, ou presque un crime, ou presque une folie.

Je remarque dans un passage des œuvres de celui que Gibbon appelle « le plus éloquent de tous les saints, » un passage cité par l'abbé Guillon³, quelques lignes bien significatives. Saint Jean Chrysostome, après avoir flétri avec une vertueuse indignation l'indécence des comédies, rappelle que des barbares eux-mêmes s'écrièrent en sortant d'un des théâtres de Rome: « Les Romains n'ont donc ni femmes, ni enfants! » Et ce

¹ Plutarque, dans la traduction Ricard, t. xi, p. 324; in 12. Paris, 1788.

² César Cantu s'exprime ainsi (*Histoire universelle*, t. II, p. 167) : « Aristophane dévoile tous les raffinements du libertinage, dans ses termes les moins équivoques; il s'en faut peu qu'il n'y représente l'acte le plus contraire à la pudeur publique (*Fêtes de Cérès, Lysistrata*), etc. » M. Eugène Fallex vint de donner une seconde édition de sa traduction en vers du *Thésure d'Aristophane*, 1863, et a eu le soin de dire : « Je renvoie au texte ceux qui veulent savoir dans quelle fange peut tomber le plus beau et le plus brillant génie, quand il n'accepte de frein ni du goût ni de la pudeur. » Un critique universitaire, M. F.-T. Perrens, dans un article sur la traduction de M. Fallex, qui a paru dans le journal *Le Temps*, du 3 octobre 1863, a trouvé sans doute le mot fange trop doux, et il a reproché à l'auteur de l'*Assemblée des femmes*, « ses obscénités et ses ordures. »

³ *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, t. XII, p. 361.

serait ce même saint qui a si énergiquement condamné les comédies en général, qui aurait fait son bréviaire des plus immorales de toutes les comédies ! Allons donc ! Cela n'est pas sérieux, et vingt inspecteurs généraux de l'Université soutiendraient-ils le contraire, je ne me rendrais pas.

Autre objection. Saint Jean Chrysostome, cité par l'abbé Guillon (tome XIV), vante « la politesse de Socrate, la gravité » de Démosthène, la majesté de Thucydide, la sublimité de » Platon. » Comment ne dit-il précisément rien de son auteur favori ? Quoi ? il louera tout le monde excepté lui ? Quoi ? il ne fera pas l'aumône d'une mention à celui qui est l'objet de toutes ses préférences ? Voilà qui est bien singulier, ce me semble, et qui mérite d'être pris désormais en très-sérieuse considération.

Si j'ajoute que M. Villemain, qui nous apprend que saint Jean Chrysostome est « plein de souvenirs de Platon, » n'aurait pas manqué de retrouver dans les œuvres du plus brillant des disciples de Libanius quelques traces de la lecture assidue des pièces d'Aristophane, si réellement le *nocturnâ versatè manu* avait été mis en pratique pour ces pièces par le célèbre orateur, j'aurais dit tout ce qui me paraît pouvoir fortifier le plus la cause défendue par le docte Clavier.

Encore, si l'on m'opposait, à défaut de sa vraisemblance, des témoignages positifs, irréfutables ! Mais, ni l'évêque Palladius, biographe et contemporain de saint Jean Chrysostome, ni les historiens ecclésiastiques Socrate, Sozomène, Théodoret, etc., n'ont pu être invoqués. Bien plus, toute l'antiquité est muette au sujet du culte impie, en quelque sorte, que saint Jean Chrysostome aurait voué au peintre impudique des mœurs corrompues d'Athènes. Ce n'est qu'après la Renaissance que cette particularité commence à être connue, et le premier qui la révèle au monde, c'est *Alde Manuce*¹.

Le célèbre imprimeur se faisait-il l'écho de quelque mensongère tradition, ou bien avait-il imaginé l'historiette ? Nul ne peut le savoir. Mais, tradition apportée en Italie par les Grecs, après la prise de Constantinople, ou invention d'éditeur, l'anecdote n'est pas moins fautive dans le premier cas

¹ *Préface des comédies d'Aristophane*, édition de Venise, 1498.

que dans le second, et je plains M. Arthud de n'avoir pas su le reconnaître.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

APPENDICE.

Nous croyons devoir ajouter à l'article de M. Tamizey de Larroque les renseignements suivants. D'abord, voici le passage où Alde Manuce, le premier, a émis cette accusation contre saint Jean Chrysostome. On voit bien qu'il ne donne aucune preuve de son assertion.

« On dit que Jean Chrysostome en faisait un si grand cas, qu'il avait toujours entre les mains les 28 comédies d'Aristophane, tellement qu'il s'en servait d'ornement pendant son sommeil. C'est là qu'on dit qu'il puisait l'éloquence et la sévérité (1) que l'on admire en lui. »

Voici, maintenant, comment on parle de ce sujet dans le plus savant biographe de saint Jean Chrysostome, M. l'abbé Martin d'Agde :

« Alde Manuce l'a dit le premier, et on n'a cessé de le dire sans preuves. Moins qu'Aristote ou Aristophane devait être goûté de Chrysostome. Son goût, la licence extrême du comique grec, aurait-elle plu à un homme qui n'eût pas supporté, dans sa conversation, le moindre récartant de la gravité chrétienne? On a voulu voir un hé-mistiche d'Aristophane dans une ligne de l'abbé IV du second livre du *Sacerdote*. Et vraiment, le fait, que prouverait-il? une coïncidence de hasard, tout au plus, une réminiscence involontaire de jeunesse. On a allégué aussi la manière dont l'orateur sacré d'Antioche attaque les vices et les ridicules de son temps. A cela, vaudrait dire que le ciel et la terre n'en font qu'un; que de voir une an-

¹ Hunc item Johannes Chrysostomus latifecias dicitur, ut dicitur in comediis Aristophanis semper haberet in manibus, adeo ut pro pulvillo dormiens uteretur. Hinc itaque et eloquentiam et severitatem quibus est admirabilis, didicisse dicitur (Alde, préface de son édition d'*Aristophane*, in-fol. 1498. Lettre à Clarius, professeur à Raguse, et dans Fabricius, *Biblioth. græca*, t. 4, p. 716; édit. Harless, t. II, p. 379).

² Voir sa vie, par Palladius, ch. xix.

³ Voir t. I, p. 376.

» logie entre la saibn du saint prêtre, sérieux, austère, sou-
 » riant à peine quelquefois, et les plaisanteries si souvent
 » obscènes d'un poète qui porte à l'excès toutes les licences du
 » théâtre. Que Bengélius, Ménage et des critiques plus mo-
 » dernes¹ aient adopté sans³¹¹⁶³³⁹⁷ examen l'assertion de Manuce,
 » supposant qu'il n'avait parlé que sur le témoignage de quel-
 » que ancien auteur (dont il fait le nom, cela peut ne pas éton-
 » ner). Mais comment comprendre le P. le Vavasseur (de lu-
 » dicta dict.) quand il se fait l'écho de ces affirmations sans
 » fondement et sans vraisemblance, et qu'il va jusqu'à dire
 » que Jean l'avait lu et étudié 28 comédies d'Aristophane,
 » dont il ne nous reste que 14, qu'il tenait les œuvres de ce
 » poète sous le chevet de son lit, l'étiquetoyait, avait puisé ce
 » neff et cet id véhément qu'il déploie dans la peinture et
 » la censure des mœurs? Le P. le Vavasseur connaissait
 » mieux Aristophane que Chrysostome² Justinien.

Voici la traduction du texte du P. Vavasseur, lequel est en
 effet assez singulier :

« Ce qui prouve plus fortement et plus clairement la force
 » et l'élegance attique d'Aristophane, c'est que la plus grande
 » lumière de l'Orient, Jean d'Antioche, à qui la postérité a
 » donné le nom d'Orbe Chrysostome, ne refuse pas de s'en
 » servir de modèle et de maître pour contraindre et polir ses
 » discours. On rapporte en effet qu'il lisait assidûment les
 » 28 comédies, dont il ne nous reste que 14, et que, même
 » quand il allait dormir, il s'en servait comme d'un oreiller.
 » Ce qui veut dire qu'il se séparait le plus tard qu'il pouvait d'un
 » si grand écrivain, et qu'il ne venait le plus tôt qu'il pouvait
 » cette lecture, et il est ainsi qu'il se perfectionna doublement
 » par l'imitation et par l'exemple, d'abord pour être plus
 » vigoureux et plus véhément à critiquer et à corriger les
 » mœurs, surtout celles des femmes, ensuite pour parler
 » mieux le grec et expliquer plus facilement et plus élégam-
 » ment ses sentences.

Nous y ajouterons les observations suivantes de Baillet :

¹ Voir Fabricius, *Biblioth. græca*, t. II, c. 21. — Artaud, *Aristophane, vre face*.

² *Vie de S. Jean Chrysostome*, par M. l'abbé Martin, dans ses *OEuvres*, traduites pour la première fois en français, t. I, p. 21, et note D, p. 524.

Quanto id firmitus, et clarius ad atticam vim et elegantiam loquendi, qua

« Il y en a qui, ayant ouï dire... que Jean Chrysostome » avait ordinairement un *Aristophane* sous le chevet de son » lit, se sont peut-être imaginés qu'il leur suffisait d'imiter le » saint par cet endroit, pour *satisfaire aux obligations du* » *Christianisme* ¹. »

Enfin, voici ce qu'en dit Bernard de la Monnoie :

« M. Baillet a remarqué en quelque endroit de son livre, » que M. Lefebvre de Saumur ne croit pas que ce qu'on dit » que saint Jean Chrysostome se plaisait à la lecture d'Aristo- » phane, soit véritable. Et moi, j'ai remarqué, dans la *préface* » de la 2^e partie de mes *Observations sur la langue française*, » que l'auteur le plus ancien qui ait fait mention de cet » amour de saint Jean Chrysostome pour les comédies d'Aris- » tophane, c'est Alde Manuce, dans sa *dédicace des œuvres* » de ce comique à Daniel Clarius. Si ce n'est qu'on voulait » interpréter de saint Jean Chrysostome, ce qui est dit » dans le roman d'Achille Tattius, qu'un certain prêtre, qui » était fort éloquent, était imitateur d'Aristophane ². »

A propos du texte d'Achille, nous ajouterons ce que la Monnoie a oublié de dire, c'est qu'il s'agit là d'un prêtre de Diane, et il est difficile d'y voir une allusion à saint Jean Chrysostome, quand même il aurait vécu après lui ; mais on croit que cet Achille vivait avant S. Jean Chrysostome ³. »

A. BONNETT,

pollet Aristophanes, ostendendam, quod maximum orientis lumen Joannes Antiochenus, cui illud nomen aureum Chrysostomi posteritas dedit, hoc auctore uti et magistro faciendæ et poliendæ orationis non necessarii? Fecit enim hunc illius comédias duodeviginti; cum superius nobis undecim deditur, lectitasse studiosè, atque etiam pulvillo cum dormitum iacet, subiacitas; perinde quasi et deponeret tantum scriptorem e manibus quam tantissimas et primo quoque tempore repeteret intermissam lectionem. Ex quo dupliciter imitatione et exemplo profecerit. Primum ut acer plerumque ac vehemens esset in notandis ac perstringendis moribus, mulierum præsertim: deinde ut perbes Græcè loqueretur, facilliusque ac solutius, quam ceteri verbis explicaret sententias (Fran. Vavassoris, societatis Jesu, *de ludicra dictione*, a. v; dans *Opus omnia*, p. 15; in-fol. Amsterd., 1709).

¹ Baillet, *Jugements des savants*, 2^e part., c. 2; t. 1, p. 86, in-4^o.

² Voir *Anti-Baillet*, avec les *Observations* de la Monnoie, p. 243; in-4^o. Paris, 1730.

³ Voir Achille Tattius, *Les amours de Clitophon et de Leucippe*, L. VIII, c. 8; édit. Didot, p. 120.

Sciences naturelles

ANALYSE D'UN RAPPORT DE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

SUR

LES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES

Par M. COSTE, membre de l'Institut.

Quelques savants naturalistes s'occupent depuis assez longtemps des générations spontanées, et veulent prouver que certains êtres vivants arrivent à la vie sans autre secours que les forces latentes et inexplicables de la nature. On ne sait au juste quel est leur but latent en faisant ces recherches ; mais une des conséquences qui semblent immédiates, c'est que si les animalcules arrivent ainsi à la vie, sans père ni mère, les grands animaux auraient bien pu naître de la même manière ; et, à l'imitation des animaux, l'homme aurait pu avoir la même origine, et le Dieu créateur serait ainsi supprimé.

C'est la thèse d'Epicure et de Lucrece, renouvelée par des Chrétiens.

Mais, à ce mot de Chrétiens, on nous arrête et l'on nous dit : en fait de sciences, il faut mettre de côté la religion, c'est-à-dire la révélation : nous ne devons avoir égard qu'à l'observation et aux faits.

Nous accordons cette thèse, avec la modification que personne ne contestera, que lorsqu'une observation est contraire à la Révélation, le savant ne doit pas se hâter de conclure ; mais observer et deux et trois fois avant de prononcer un arrêt définitif.

Nous faisons ici ces réflexions quoique, à vrai dire, la Révélation n'est point en cause dans les générations, spontanées ou non spontanées, tant qu'il ne s'agit que des plantes ou des animaux. Les termes de la *Genèse* sont précis. Dieu a donné à la terre la force de les produire : *germinet terra, — producant aquæ, — producat terra*¹. Aussi plusieurs Pères ont soutenu

¹ *Genèse*, 1, 11, 20, 24 ; II, 4, 5.

la possibilité des générations spontanées¹. Saint Thomas en particulier s'exprime ainsi :

« Les animaux imparfaits, ... paraissent pouvoir être engendrés avec semence et sans semence². »

La Révélation, est donc, tout à fait hors de cause. Mais si elle avait été en cause, l'observation, et les faits, lui auraient encore donné raison. C'est ce que vient de démontrer M. Coste, dans le Rapport qu'il a lu, devant l'Académie, et dont nous allons donner l'analyse. Nous empruntons cette analyse au journal le Temps³, qui, dans cette question, est complètement pour la non-spontanéité des productions. Voici son texte :

« Poussés jusque dans leurs derniers retranchements par des savants qui ne se paient pas volontiers de mots, et qui veulent voir avant de croire, les hétérogénistes, ou partisans des générations spontanées, ne peuvent plus soutenir leur doctrine, on le sait, qu'en ce qui regarde les infiniment petits ou les animaux microscopiques; or, voici un micrographe éminent qui a voué sa vie à l'étude de l'embryogénie, qui vient à bout de néant, par des observations que tout le monde peut répéter, l'un des arguments, le plus fort peut-être, et toujours vain, encore comme probants par M. Pouchet. Après cela, (la théorie) que vient de détruire M. Coste, si ce n'est M. Pouchet⁴, que nous importe que quelques chimistes admettent ou non l'hétérogénie? Leurs expériences, au surplus, fussent-elles accumulées à la hauteur des Pyramides des Rharaons, jamais ne saperont une parcelle de faits d'embryogénie vus et parfaitement vus déjà par tant de physiologistes. Ce n'est pas une parcelle du roman de la membrane protigère que sape M. Coste, c'est le roman tout entier, qui disparaît. Voici d'ailleurs un extrait du mémoire du savant professeur qui permettra à nos lecteurs d'apprécier l'importance de ce travail :

« Un naturaliste des plus distingués, et qui a rendu d'éminents services à la science, mon ami M. Pouchet, dit M. Coste,

¹ Voir une dissertation de M. de Lavallée, dans la revue de Louvain de 1867, 3^e livraison, et deux articles du Monde, du 11 et 12 septembre 1864.

² Animalia imperfecta... videntur posse generari et ex semine, et sine semine (S. Thomas, vii. *Metaphys.*, lect. 6, et *Summa*, I, 2, 73, art. 1.)

³ Le Temps, feuilleton du 17 août 1864.

⁴ *Nouvelles expériences sur la génération spontanée*, p. 133.

a décrit la *genèse spontanée des infusoires ciliés* au sein de la matière organique, qui se dispose en pseudo-membrane à la surface de l'eau où l'on met à macérer une certaine quantité de foin.

» Pour rendre sa démonstration plus facile à saisir et à vérifier, ce naturaliste a pris soin de représenter par des figures les phases successives de cette évolution. Il a bien voulu me montrer, soit dans le laboratoire de M. Frémy, soit dans mon atelier du Collège de France, sur des lambeaux de la pseudo-membrane placés sous le microscope, les agglomérations plus ou moins régulièrement sphéroïdales de *monades*, de *vibrions*, de *bactéries*, qu'il désigne sous le nom de *nébuleuses*, puis à côté de ces groupements de molécules organiques, j'ai vu les corps qu'il considère comme ces mêmes *nébuleuses transformées en boufs*!

» Les *monades*, les *vibrions*, les *bactéries* seraient les *granules visellins de leur crasse spontanée*, d'où sortiraient les microzoaires millés que nous voyons dans les infusions. La pellicule qui se forme à la surface des infusions deviendrait donc, dans cette théorie, une sorte de couche prolifère comparable au stroma de l'œuf de l'ovaire des amphibiens.

» Telle est, en effet, la pensée de M. Pouchet. Posé dans ces termes, le problème devient une question d'embryogénie comparée, et cette question entre si directement dans la sphère habituelle de mes travaux et de mon enseignement, que je ne pouvais me dispenser d'en faire l'objet d'un examen approfondi. M. Gerbe et M. Balbiani m'ont assisté dans cette étude, une grande part leur en revient.

» Que se passe-t-il dans un récipient où l'on a mis du foin à macérer? Si la pellicule formée à la surface de l'eau y est réellement la *gangue génératrice des infusoires ciliés*, ces infusoires ne doivent apparaître dans le liquide qu'après la formation de cette pellicule; or j'en rencontre et en abondance, au début même de l'expérience, c'est-à-dire trois jours avant la formation du prétendu stroma prolifère.

» Ils ont donc une autre origine. D'où viennent-ils? *Du foin*. Nous verrons tout à l'heure comment ils en dérivent et dans quelles conditions ils s'y trouvent. Examinons d'abord par

quelle succession de *métamorphoses* ces infusoires préexistants ont pu donner naissance à toutes les apparences qui ont fait croire à leur *génération spontanée*.

» Je prends le *kolpode*, qui est celui qui fourmille dans les infusoires de foin pour sujet de cette étude.

» Le *kolpode* est un infusoire cilié d'une assez grande taille, ayant la forme d'un rein ou d'un haricot, armé de cils vibratiles à toute la surface. On le voit, sous le microscope, introduire par une bouche placée dans son échancre, les monades, les bactéries, les vibrions dans son estomac, et expulser par une ouverture anale, placée à la grosse extrémité de son corps, le résidu de sa digestion. Près de cette ouverture anale se trouve une vésicule contractile, prise pour le cœur par certains micrographes, mais qui me paraît l'organe propulseur d'un appareil aquifère. Au centre de son organisme apparaît un assez volumineux organe de la reproduction.

» Quand la pellicule, prétendue prolifère, se forme dans le récipient où l'on expérimente, les *kolpodes* répandus dans le vase se dirigent vers la surface pour y assouvir leur faim sur les monades, les vibrions, les bactéries dont cette pellicule est composée, ou bien encore, pour s'y mettre au contact de l'air; puis on en voit qui s'arrêtent tout à coup, se mettent à girer sur place, se courbent en boule et continuent cette giration jusqu'à ce qu'une sécrétion de leur corps se soit coagulée autour d'eux en une membrane enveloppante: ils s'enkystent en un mot, alors ils deviennent complètement immobiles dans leur enveloppe, comme un insecte dans son cocon. Les plus petits, à cette période de leur existence, ont une grande ressemblance avec un ovule, c'est là, en effet, ce que M. Pouchet a pris pour un œuf spontané. L'illusion est facile, car l'animal enkysté a toutes les apparences d'une sphère organique passant à l'état de cellule.

» Bientôt ces kolpodes enkystés et immobiles se segmentent en deux, en quatre, et quelquefois même en douze kolpodes plus petits qui, une fois séparés et distincts, entrent en giration, chacun pour leur compte, sous leur commune enveloppe. Les mouvements auxquels ils se livrent finissent par user le kyste en un point quelconque, et dès qu'une fissure y

est pratiquée, on les voit sortir de leur prison et se mêler à la population dont ils accroissent le nombre. Je désigne ces kystes sous le nom de *kystes de multiplication*, par opposition à un autre enkystement, qui se rattacherà à la conservation de l'individu. Telle est l'explication du peuplement des infusions.

» M. Pouchet nie la *scissiparité des kolpodes enkystés*, phénomène si bien décrit et si exactement figuré par M. Stein. Pour lui, ce n'est là qu'une simple apparence, produite exceptionnellement par la rare coexistence de plusieurs œufs sous une même enveloppe, et qui, à son sens, n'a rien de commun avec la multiplication des individus *par scission*.

» J'ai eu la patience de tenir l'œil sur des sujets que je venais de voir s'enkyster sous le microscope; j'ai assisté à la formation des *sillons* qui les ont divisés en deux, en quatre, et même en douze segments, d'où sont résultés autant d'individus nouveaux. La scissiparité des kolpodes enkystés est donc un fait évident.

» Les agglomérations de molécules organiques, désignées sous le nom de *nébuleuses*, y restent complètement étrangères à toute création directe. Quand on les observe dans un verre de montre rempli d'eau, elles se désagrègent, tandis que les kolpodes y subissent toutes leurs évolutions. En voici une preuve directe.

» Il y a des infusions, celle de la *pulpe de pomme de terre*, par exemple, dans lesquelles les infusoires ciliés ne se développent jamais, tant qu'on évite que des germes ne s'y introduisent.

» Les membranes dont elles se couvrent offrent aussi des *nébuleuses*. Ces nébuleuses se dégradent et se décomposent au bout d'un certain temps, comme la pellicule dont elles font partie, sans jamais engendrer ni œufs, ni animaux ciliés. Mais si l'on sème quelques kolpodes dans le récipient, l'infusion se peuple avec une étonnante rapidité, exactement de la même manière que dans les cas précédents, et les mêmes apparences s'y produisent. Il ne saurait donc y avoir rien de commun, je le répète, entre ces apparences et la formation des microzoaires ciliés.

» Quand, dans les infusions, les kolpodes ont épuisé leur

pouvoir reproducteur par segmentation, ou que l'évaporation les menace de tarir le récipient, ils s'enkystent pour se mettre à l'abri des causes de destruction. On peut alors les *faire sécher* sur des lames de verre, et les conserver indéfiniment dans cet état; ils *reviennent à la vie dès qu'on leur rend l'humidité*. J'ai répété l'expérience sous les yeux de plusieurs de mes confrères, qui ont été émerveillés de ce curieux spectacle. M. Pouchet ne croit pas à cette résurrection.

» Il considère cet enkystement comme une préparation à la mort; et pour exprimer cette pensée, il désigne les *kystes* sous le nom de *sépulcres*, parce qu'il suppose qu'ils ne renferment que des cadavres. Toute cette période fondamentale de l'histoire naturelle des kolpodes a donc échappé à son observation. Aussi se refuse-t-il à admettre que les microzoaires ciliés des infusions puissent émaner des kystes adhérents au foin, parce qu'il suppose que la vie y est irrévocablement éteinte. Dans cette conviction, le savant naturaliste de Rouen m'a écrit les lignes suivantes: « C'est une idée complètement » erronée, que de supposer que ce sont les végétaux qui ap- » portent, dans la macération, des microzoaires enkystés. »

» Ces graines animales impalpables s'attachent comme la poussière à la surface des corps, sur les feuilles, les branches, les écorces des arbres, sur les herbes, au fond des mares taries, dans le sable ou la vase desséchée. Elles rompent leur enveloppe toutes les fois que les pluies ou la rosée leur rendent l'humidité, prennent la nourriture qui se trouve à leur portée, et forment un nouveau cocon dès que l'eau vient à leur manquer. Elles passent donc tour à tour dans cette succession de mort apparente et de résurrection.

» Ceci nous explique comment les microzoaires ciliés se rencontrent dans certaines infusions. Le foin porte sur ses feuilles des myriades de kystes. C'est donc avec lui qu'ils sont introduits dans les récipients: je le prouve par des expériences décisives.

» Une botte de foin secouée au-dessus d'une grande feuille de papier y laisse tomber une poussière impalpable. J'humecte cette poussière dans un verre de montre, et au même instant, j'y découvre des *myriades de kystes* d'où s'échappe

bientôt toute une population d'infusoires ciliés de diverses espèces et de kolpodes en particulier.

» J'ai fait secouer également, une botte de foin près d'une carafe remplie de glace. La poussière arrêtée sur la paroi humide m'a présenté le même spectacle. Il ne saurait donc y avoir de doute, et voilà pourquoi, toutes les fois qu'on met à macérer des végétaux dont on n'a pas eu le soin d'enlever l'épiderme, on introduit des kystes ou des microzoaires ciliés dans le récipient. Voilà pourquoi il ne s'y en montre jamais quand on fait macérer les parties internes, à la condition, bien entendu, qu'on tiendra les vases couverts et à l'abri des courants d'air qui pourraient y entraîner des germes. »

On a attaché une grande importance aux expériences faites avec des infusions filtrées, et l'on a dit : « Les microzoaires ciliés ne peuvent avoir passé à travers le filtre, et cependant le liquide filtré se peuple de ces animaux. Il faut donc qu'ils s'y soient spontanément produits. »

M. Coste a fait passer des infusions à travers trois filtres, et sur chaque feuille il a trouvé des infusoires ciliés. Le troisième en présentait comme le premier. Dans une seconde expérience, le liquide passe à travers six filtres, a déposé des infusoires ciliés, même sur la dernière feuille. Cela s'explique aisément. Il y a des kolpodes de diverses tailles, de très-grands et de très-petits; ceux de grande taille restent en général sur les premiers filtres, ceux de petite taille sur les derniers. Mais il y a une autre raison qui explique leur passage; ils sont d'une structure molle; ensuite, quand ils s'engagent à travers un pore du papier, leur corps s'allonge comme à travers une filière. C'est ce qu'on observe lorsqu'ils se dégagent de leurs kystes par d'étroites ouvertures. On juge alors jusqu'à quel point ils sont susceptibles de se laisser déprimer. « Que deviennent, demande M. Coste, en présence de tels faits, les conséquences déduites d'expériences dans lesquelles l'infusion n'a traversé qu'un seul filtre? »

Mais quand on a démontré que les infusoires ciliés passent facilement à travers les filtres, et expliqué ainsi leur apparition dans les infusions filtrées, on n'a pas épuisé tous les moyens de démonstration. Ces animaux, à organisation

complexe, *ont un appareil de reproduction*. Ils doivent produire *des œufs*, et ces œufs doivent être bien autrement petits que les individus dont ils émanent. Leur passage par les pores du papier est aussi facile que celui du liquide lui-même. « Je » borne là mes observations, dit M. Coste; elles portent » *non sur des inductions, mais sur des faits matériels*. Je puis » en rendre témoins, en deux heures, toutes les personnes qui » voudront en vérifier l'exactitude; je leur offre de venir s'en » assurer dans mon laboratoire. »

« J'entends dire (c'est toujours le savant embryogéniste qui parle) que, *sans la génération spontanée*, on ne saurait expliquer les phénomènes de la nature, et se rendre compte de la multiplication indéfinie des infusoires. Mais quand on voit, comme l'a montré M. Davaine, une inoculation de quelques *bactéries* envahir de leur reproduction le torrent circulatoire d'un animal, et faire périr cet animal en quarante heures avec tous les symptômes d'une affection charbonneuse, lorsqu'on connaît l'interminable fécondité de la *génération par scissiparité ou par œufs*, il n'est besoin d'aucune hypothèse pour comprendre le redoutable antagonisme qui existe entre le monde invisible et le monde apparent. »

En résumé :

1° Les *infusoires ciliés* apparaissent dans l'eau d'une infusion bien longtemps avant la formation de la pellicule à laquelle on a cru devoir donner le nom de *stroma*, ou de *membrane prolifère*, en lui attribuant une fonction qu'elle n'a pas.

2° Ils y sont introduits, soit à l'état d'œufs, soit à l'état de kystes, avec le foin, la mousse, les feuilles d'arbre que l'on met à infuser.

3° Quoique la pellicule dite *prolifère*, se produise dans les infusions faites avec des substances qui ne sont pas exposées au contact de l'air; telles que la pulpe de la pomme de terre, celle des fruits, des racines charnues, etc.,... jamais ces infusions ne présentent d'infusoires ciliés, pourvu qu'on ait le soin de couvrir le récipient d'un disque de verre. Cependant si, dans ces infusions, où pendant dix, quinze et vingt jours, on n'a pu constater la présence d'un seul infusoire cilié, on

introduit quelques sujets seulement, soit de *kolpodes*, soit de *chilodons*, soit de *glaucomes*, ces espèces ne tardent pas à s'y montrer en quantités prodigieuses.

4° L'invasion rapide d'une infusion par des infusoires ciliés, est une conséquence de leur mode de multiplication immédiate *par division*.

5° Les uns, tels que les *glaucomes*, les *chilodons*, les *paramécies*, se segmentent sans s'enkyster; d'autres, comme les *kolpodes*, s'enkystent pour se diviser.

6° Après s'être multipliés par division, dans l'intérieur de leur kyste, les *kolpodes* s'enkystent une dernière fois, et demeurent dans cet état jusqu'à la complète dessiccation de l'infusion, pour ne revenir à la vie active qu'après une nouvelle humectation.

7° Les filtres laissent passer les infusoires ciliés de petite taille, tels que les *kolpodes*, les *chilodons*, dans leurs kystes et dans leurs œufs.

L'importance du travail de M. Coste n'échappera à personne. A la place de la théorie et de l'insinuation, il met le fait observé exactement et l'expérience bien conduite.

Ainsi tombe le roman ingénieux bâti sur une prétendue membrane engendrant directement des êtres sans parents. N'est-ce pas le cas de répéter avec Brid'Oison : « On est toujours le fils de quelqu'un. »

M. Milne-Edwards a pris la parole, dans la même séance, pour faire remarquer que depuis le temps de Redi jusqu'au moment actuel, des résultats analogues à ceux fournis par les observations de M. Coste ont été obtenus, toutes les fois qu'un cas particulier de génération prétendue spontanée a été l'objet de recherches rigoureuses et approfondies : toujours, on a fini par constater que l'animal nouveau avait des parents et descendait d'un animal préexistant, dont il avait reçu la vie.

Ceux qui soutiennent l'hypothèse du développement de la vie et de l'organisation dans de la matière qui est morte ou qui n'a jamais vécu, ne trouvent leurs arguments que sur les limites extrêmes du champ de l'observation, là où les moyens d'investigation commencent à nous faire défaut ; et successi-

vement chacun des arguments est tombé devant des expériences bien dirigées.

Ainsi, il y a peu d'années que les partisans de l'hypothèse de l'hétérogénie citaient comme une preuve de la *génération dite spontanée*, l'apparition des vers intestinaux dans la profondeur des tissus du corps de divers animaux; mais aujourd'hui, l'origine de ces parasites n'est plus un mystère pour les naturalistes, et rentre dans la loi commune.

Il est probable, comme le pense M. Edwards, que les débats de l'ordre de ceux auxquels nous assistons ne sont pas près de cesser, car à mesure que le domaine de la zoologie s'étendra, on ne manquera pas de rencontrer d'autres cas obscurs où la filiation entre les individus qui naissent les uns des autres échappera d'abord à nos moyens d'observation, et il se trouvera des hommes qui, ne voyant pas la mère du nouveau-né, soutiendront que celui-ci n'en a pas eu, et *s'est formé tout seul*. Du reste, comme le dit très-bien le doyen de la Faculté de Paris, les erreurs de ce genre ont parfois une certaine utilité, car elles peuvent provoquer des recherches dont la science profite. Les travaux entrepris par M. Pasteur et par M. Coste, à l'occasion des publications récentes sur l'hétérogénie, en fournissent la preuve.

L. GRANDREAU.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

BELGIQUE — LOUVAIN. *M. l'abbé Ubaghs se décide à publier la lettre de M. Bonnetty au P. Ramière.* — Nous ne voulons pas attendre notre compte-rendu de la fin du volume pour apprendre à nos lecteurs que M. l'abbé Ubaghs faisant droit à notre demande, s'est décidé à publier notre lettre dans le cahier d'août dernier (p. 494), de sa *Revue Catholique*. Nous aurions bien désiré que M. l'abbé Ubaghs, expliquant pourquoi nous réclamions cette insertion, rétractât ce qu'il avait dit de l'approbation que nous avions donnée à la théorie du P. Moigno, mais nous n'insistons pas, et nous nous bornons à le remercier de cette insertion.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 58. — Octobre 1864.

Histoire catholique.

ACTES DE S. EUGÈNE

COMPAGNON DE S. DENYS L'ARÉOPAGITE, ÈVÈQUE DE TOLÈDE,
MARTYR A DEUIL, PRÈS PARIS,

ÉDITES POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après deux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Les origines du Christianisme en France sont étudiées tous les jours avec une patience et un zèle admirable, et elles sont de plus en plus éclaircies, et ramenées aux temps apostoliques. Les *Annales de philosophie* suivent cette résurrection avec le plus vif intérêt, et elles ont la prétention d'avoir publié, ou fait connaître amplement tous les divers travaux qui ont paru dans ces derniers temps. Dans leur tome VII, p. 220 (5^e série, 1863), elles ont donné la liste de toutes les *dissertations* qu'elles avaient déjà insérées dans leurs pages. Depuis lors elles ont encore publié :

Un mémoire sur l'envoi, par saint Pierre, de saint Massuet à Toul et dans le pays Leukois, par M. l'abbé Guillaume, avec *appendice* par M. Bonnetty (t. VII, p. 222 et 283, *ibid.*).

Preuves que les Gaules ont connu le christianisme avant tous les autres pays, par M. l'abbé Faydit, avec *appendice* par M. Bonnetty, *ibid.*, p. 433).

Maintenant voici que nous offrons à nos lecteurs un travail tout à fait neuf, c'est-à-dire une *dissertation* de M. l'abbé Davin, sur la réalité et l'apostolicité de la mission dans les Gaules et en Espagne, de saint Eugène, arrivé avec saint Denys l'Aréopagite. On va voir encore une fois, comment la tradition apostolique des Eglises de France avait été, à tort,

abandonnée par les plus habiles et les plus orthodoxes critiques du siècle dernier.

Nous donnons dans ce cahier les preuves de la mission de saint Eugène et la discussion des actes qui le concernent. — Dans le prochain cahier, nous insérerons les actes mêmes, nouvellement découverts, et annotés par M. l'abbé Davin.

A. B.

Actes de S. Eugène.

« Il vit dans une vision les colonnes de l'Église, Pierre et Paul, debout devant lui, dont l'un, le chef du collège apostolique, parut lui prendre la main dans sa main et le promener familièrement au milieu de l'église et de l'atrium,... lui disant qu'il s'était choisi ce lieu et avait pris pour coopérateur son tendre fils, le martyr Eugène. »

(Actes de S. Gérard, abbé de Brogne, dans Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, VII, page 257.)

PROLÉGOMÈNES.

Entre les nombreux trésors religieux du diocèse de Versailles, le village de Deuil occupe un des premiers rangs. Là, au pied de la colline des Montmorency et dans le plus cher de leurs domaines, un noble Romain, enfant spirituel de saint Pierre, son tendre fils ou « filleul » (*filioium*), comme il l'appelle, le plus fameux des soldats de la légion de saint Denis, composée à Rome par saint Clément et qui portait dans les plis de son drapeau les destinées de la France, le fondateur de l'Église de Tolède primatiale, et, jusqu'à Philippe II, capitale des Espagnes, « le grand Eugène, » pour parler avec nos pères, a donné sa tête pour le Christ; là, dans un petit étang dont rien n'a pu tarir encore les eaux ni les bénédictions, il a reposé incorruptible plusieurs siècles; là est l'église qui marque le lieu où il a choisi et désigné miraculeusement sa sépulture, telle qu'elle a été reconstruite au temps du roi Robert, à l'aurore des Capétiens, présentant l'histoire de sa naissance parfaitement lisible sur les chapiteaux de ses colonnes bientôt dix fois séculaires; c'est là qu'il est demeuré jusqu'à ce que la Providence, au bruit des Normands, l'ait établi, par un nouveau miracle, dans la basilique de Saint-Denis, en attendant qu'un jour il rentrât dans sa cathédrale de Tolède, courbant les épaules au maître de l'Espagne et du

Portugal, de Milan et de Naples, de Besançon et d'Anvers, du Mexique et du Brésil, des places maritimes des Indes, du Japon et d'une partie des îles du grand Océan, de Philippe II, qui le portait pieds nus.

Mais Deuil n'est plus qu'un souvenir, et c'est à peine un souvenir. Des aventuriers ont surgi sur la trace des Pithou, des Sirmond et des Launoy, qui se sont avisés de bouleverser toutes les croyances consacrées par les siècles et par les monuments de tout genre de la tradition, plaçant le cœur du côté droit, attendu qu'il est absurde que le cœur soit du côté gauche, traitant de cerveaux faibles tous nos ancêtres et l'Église catholique, et, de leur souffle court et lugubre, chassant nos saints les plus augustes de nos temples et de nos annales.

Ainsi saint Eugène a été presque réduit à son nom et à l'adjectif de martyr par les Bollandistes eux-mêmes.

Je fus le seul pèlerin de Deuil en l'année 1862, aux premières vêpres du 15 novembre. Je trouvai le vénérable curé occupé tout seul à placer sur un coussin de soie et d'or un fragment bien authentique du bras du martyr, qu'il installait dans l'ancienne et magnifique cuve de marbre du maître-autel. J'avais lu le matin la légende de saint Eugène, récitée non-seulement à Tolède, mais dans tous les anciens Etats du roi catholique, c'est-à-dire sur tous les points du globe, avec approbation des souverains pontifes saint Pie V, Sixte V ou Urbain VIII. Les gloires de Deuil y sont belles et retentissantes. Je les lui récitai; et nous rappelâmes ensemble les paroles du *Martyrologe* romain qui venaient d'être répétées ce jour-là dans la plupart des cathédrales de l'univers : « Jour natal de saint Eugène, évêque de Tolède et martyr, » disciple du bienheureux Denis l'Aréopagite, qui, ayant con- » sommé la carrière du martyr sur le territoire parisien, » reçut du Seigneur la couronne de sa bienheureuse passion : » son corps fut ensuite transporté à Tolède. » C'est le seul panégyrique que saint Eugène ait eu en France en l'an 1862; c'est le seul qu'il ait eu, hélas! depuis bientôt deux siècles. Tant les jours où nous avons été et où nous sommes encore sont des jours malheureux pour les grands souvenirs et pour es saintes causes!

Des circonstances particulières ont contribué à cette disgrâce de saint Eugène. Depuis le vandalisme exercé par les hommes qui ont imposé à la France les ténèbres et les glaces du *Bréviaire parisien*, on n'a pas étudié les *Actes* des saints patriarches de notre foi. Les monuments si nombreux et si graves de saint *Denis l'Aréopagite* n'ont pas été pris au sérieux par les Bollandistes. Ils les ont repoussés les yeux fermés.

Mais enfin ces monuments étaient publiés pour la plupart. En quelques jours, avec les *Œuvres de saint Denis* et leurs *Appendices*, on pouvait se convaincre que la décision de Rome sur l'aréopagitisme du fondateur de l'Église de Paris reposait sur les bases les plus sérieuses, les plus larges, et n'avait en face d'elle que deux ou trois médiocres difficultés et autant de vétilles. Il n'en est point ainsi de saint Eugène. Ses *Actes* n'ont jamais été publiés, et la légende même du Bréviaire romain-espagnol qui les résume nous est inconnue de ce côté-ci des Pyrénées. Les quelques personnes qui ont vu ces *Actes*, comme l'abbé Lebeuf, ne les ont jamais discutés de près, et les Bollandistes, qui en parlent deux fois incidemment sur de très-courts extraits, en parlent tout à fait en l'air, observant qu'ils contiennent l'aréopagitisme de saint Denis de Paris, et qu'ainsi ils ne méritent pas examen. Il nous semble donc utile et urgent de les publier. Ceux mêmes qui y verront avec indifférence ou incrédulité le plus ancien témoignage d'une tradition chère à nos pères, aux Espagnols, à l'Église romaine, seront enchantés d'y trouver une page ravissante et absolument authentique de notre histoire de France sous Pépin, Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve.

La Bibliothèque Impériale contient deux manuscrits des *Actes de saint Eugène*, l'un du 14^e siècle (ancien fonds latin, n° 4864); l'autre du 10^e (fonds Saint-Germain, n° 1040). Les deux rédactions ne sont pas identiques, bien qu'elles concordent pour l'ensemble et qu'elles se suivent presque partout de mot à mot. L'une a de plus que l'autre quatre fragments insérés tout simplement dans leur texte commun. De petites variantes les différencient çà et là, dont nous allons apprécier, sans plus tarder, la lumineuse importance.

Avec la rédaction la plus brève concorde « le manuscrit

d'environ l'an 1080 ou 1100, lequel a appartenu à l'abbaye de Saint-Denis, » dont l'abbé Lebeuf a donné l'analyse, et qu'il a trouvé dans la bibliothèque des Carmes-Déchaux, à Paris¹. Ce manuscrit appelle constamment Deuil *Dyoilum*, dit qu'il est distant *quatuor millibus ab urbe Parisiorum*, et qu'on jeta le corps de saint Eugène *in lacum Mercasii jam dictæ villæ Dioilo vicini*, ce qui se lit en toutes lettres, en effet, dans notre premier manuscrit; tandis que le second appelle constamment Deuil *Diogilum*, lit *quatuor miliarium*, omet *ab urbe Parisiorum*, ayant mis plus haut *urbisque Parisiorum optata mœnia*, et lit enfin *in lacum juxta villam Mercasii jam dictæ villæ Diogilo vicinæ*. L'accord des deux manuscrits n'est donc pas douteux. Avant d'avoir lu dans l'abbé Lebeuf que son manuscrit venait de l'abbaye, j'étais déjà porté à croire cela du mien contenant des pièces tout à fait propres à l'abbaye même, telle que l'apparition de saint Denis à Dagobert et la « Révélation faite au » pape saint Étienne pour la consécration de l'autel des saints » apôtres Pierre et Paul qui est situé devant le sépulcre de » saint Denis et de ses compagnons²; » de sorte que je puis bien appeler la légende présente la légende de l'abbaye de Saint-Denis. C'est celle, à n'en pas douter, qui fut présentée en 1146 à Raymond, archevêque de Tolède, quand, sortant du Concile de Reims, présidé par le pape Eugène III, il vint à Saint-Denis vénérer son patron saint Eugène, et que les religieux, après lui avoir montré le saint corps, « aussi lui firent » voir la vie d'iceluy manuscrit, telle qu'elle se voit encores de » présent au Légendaire et Bréviaire du lieu³. » C'est la légende enfin qu'Antonio de Ribera, envoyé de Philippe II, trouva là en 1565: elle était un peu abrégée pour l'usage de la liturgie. A la seconde rédaction, il faut rapporter le manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, vu et résumé par Launoy⁴. Nos quatre additions s'y trouvent. Aussi bien le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés porte lui-même en tête, d'une écriture rouge et gothique : *Lib Sⁱ Remigii Rem.*

¹ *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, p. 346.

² N^o 5 et 4.

³ D. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, 1625. P. 36.

⁴ *De duobus Dionysiis*, p. 204 et suiv., et Bollandistes, 3 octobre, p. 236.

vol. X. C'est donc le même texte avec la même source. Mais ce texte se retrouve ailleurs. Les Bollandistes nous disent : « Le résumé (de Launoy) concorde parfaitement avec notre » copie du manuscrit de Brogne, et quant à la substance et » quant aux accessoires ¹. » La célèbre abbaye de Saint-Eugène à Brogne, près Namur, fondée par saint Gérard, moine de Saint-Denis, l'an 928, avait donc cette rédaction au 18^e siècle, comme celles de Saint-Remi de Reims au 17^e et au 10^e. Je n'hésite pas à dire que dès le 10^e siècle c'était la rédaction usitée à l'abbaye de Brogne. Nous verrons que saint Gérard porta à Brogne des reliques de saint Eugène, au milieu d'une telle vénération de la part du peuple qu'il semblait que le martyr fût un des Apôtres, mais en même temps avec une telle opposition de la part des clercs et même de l'évêque de Liège, qu'on le traitait de saint inconnu et problématique.

Dans ces conjectures, l'intendant de l'Eglise de Brogne offrit à l'évêque de Liège, en plein synode général, une *Passion de saint Eugène*. Elle y fut lue et plut singulièrement à tous les Pères. Ce fut au point que « d'un commun conseil de » tout le clergé, il est décrété que le martyr sera honoré d'une » digne vénération, et que sa Passion, approuvée et déclarée » valable, sera récitée désormais dans l'église ². » Or cette Passion ne pouvait être que la nôtre. Est-il à croire que l'église de Brogne ait changé plus tard une pièce liturgique consacrée aussi solennellement? Telle nous la trouvons au 18^e siècle, telle elle a dû être au 10^e. Si l'abbaye de Reims ne varie pas durant ce temps, à plus forte raison celle de Brogne n'a pu varier. Et pourquoi la première a-t-elle été si fidèle à sa tradition, si ce n'est qu'elle la tenait de la seconde? Saint Gérard, abbé de Brogne, l'homme, si j'ose le dire, de saint Eugène, le propagateur établi par Dieu de son culte « prési- » dait à plusieurs couvents de moines en France, parmi les » quels il avait le soin du monastère de Saint-Remi ³. » La légende de saint Eugène usitée à Saint-Rémi au 10^e siècle, et

¹ 9 oct., p. 730.

² Mabillon, *Acta*, S. O. S. B., t. vii, p. 262.

Cronicon Mosomence, édité par D. D'Achery, cité par Mabillon, *Acta*, S. O. S. B., t. vii, p. 250.

dont nous ayons la copie de ce temps, était donc la légende même usitée à Brogne, et elle a toute l'autorité que nous venons de dire.

Molanus, célèbre théologien de Louvain, mort en 1585, nous fournit sur cette légende un précieux renseignement dans ses *Vies des Saints de Belgique*¹. Il y donne un « Résumé » de l'histoire de saint Eugène, premier évêque de Tolède et martyr, dont le prêtre Flohaire a réuni les parties dispersées par les Normands, en ajoutant certaines choses d'après le témoignage de ceux qui avaient vu². » Ce résumé concorde tout à fait avec notre seconde rédaction, qui servait, à n'en pas douter, à l'abbaye de Brogne, au moment où Molanus écrivait. Elle portait donc un nom d'auteur, accepté de tous, et une date comprise entre deux limites : l'apaisement des fureurs des Normands, après le baptême de Rollon, en 912, et la venue de saint Gérard en Belgique, en 920. Voilà des renseignements qui nous paraissent constants.

« Flohaire a composé les Actes de saint Eugène après les premières années du 10^e siècle, » dit dom Rivet³, pour qui ces Actes sont ceux-là même que saint Gérard a eus entre les mains et qu'il a soumis au Synode de Liège. « Il me paraît très-vraisemblable, dit à son tour le P. de Bye lui-même, Bollandiste, que la Passion ou Vie (qu'avait saint Gérard) n'était pas très-différente de la Vie déjà mentionnée, écrite par le prêtre Flohaire⁴. » Cette Vie elle-même indique le lieu de son origine. L'auteur dit de Tolède que cette ville « a des oliviers à satiété, comme notre pays des vignes. » Un diplôme de Charles le Chauve nous apprend que les vignes abondaient à Deuil, en 862⁵; et l'évidence nous montre, d'autre part, que c'est à Deuil que l'auteur a puisé une partie de ses renseignements. Ce prêtre Flohaire pourrait fort bien être le prêtre ou curé de Deuil, comme tels dont nous allons voir bientôt les noms. Il recueille avec soin toutes les feuilles des

¹ *Natales Sanctorum Belgii et eorum Chronica Recapitulatio*, in-8°, Louvain, 1597.

² Dans Surtius et les Bollandistes, 3 octobre, p. 236.

³ *Histoire littéraire de la France*, t. vi, p. 184.

⁴ *Acta sanct.*, 3 octobre, p. 236.

⁵ Mabillon, *Diplomatique*, p. 536.

anciens Actes, dont un exemplaire complet, après le passage des Normands, pouvait bien être fort difficile à trouver, même à l'abbaye de Saint-Denis; car « le monastère de Saint-Denis » avait beaucoup souffert pendant tout ce temps¹; » et à cet exemplaire il fait quatre additions, d'après des sources qui lui semblent bonnes. Cet exemplaire augmenté reste à Deuil, où D. Doublet nous en présente quelque trace²; de là il va à Brogne et à Reims avec saint Gérard; et si nous avons appelé les premiers Actes, *Actes de Saint-Denis*, nous pouvons appeler convenablement les seconds, *Actes de Brogne*.

Examinons maintenant, et tout d'abord, la valeur de ceux-là, reproduits par ceux-ci littéralement et intégralement. Ils se composent de deux parties : l'une comprend la *Vie de saint Eugène*, l'autre ses *Miracles après sa mort*. La seconde partie « est beaucoup plus authentique que la première, » dit Lebeuf; et il ajoute : « Comme cette seconde partie n'a jamais » été imprimée, et qu'elle contient un récit fidèle du concours » qui se faisoit dans le 8^e et le 9^e siècle, au tombeau de saint » Eugène à Deuil, je me crois obligé d'en donner un précis³. » Je fais toute réserve sur les doutes de Lebeuf; j'accepte ses aveux; et je prends pour point de départ dans l'étude de ces *Actes* leur partie incontestablement historique pour tout le monde.

J'observe préalablement que Lebeuf rabaisse de beaucoup la date de cette pièce en disant : « Elle est sortie de la plume » d'un écrivain qui vivait sous la fin du règne de Charles le » Chauve, ou sous ses successeurs immédiats, temps auquel » l'auteur pouvait parler comme contemporain⁴. » A la fin du récit des miracles, en tête du dernier raconté, on lit, il est vrai : « Pendant que le seigneur Louis, de pieuse mémoire, » régissait, Dieu le voulant, l'empire des Romains, Hilduin est

¹ D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 102.

² « Le Légendier, très ancien manuscrit de la célèbre et très ancienne église de Saint-Eugène de Duell... (lit) : ... Corpus illius in lacuna Mercasil Dioglo villæ vicin. occulte præcipitatum fuit. » — Ce qui concorde avec les seconds Actes et non avec les premiers. (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 35.)

³ P. 347.

⁴ *Ibid.*

» fait abbé du monastère des martyrs du Christ, Denis, Rustique et Eleuthère. » Mais d'abord ceci nous reporte plutôt au commencement du règne de Charles le Chauve qu'à la fin, ou plus tard. L'auteur ne dit pas un mot des choses arrivées sous ce règne : il parle du précédent en homme qui connaît les relations intimes qu'ont eues l'Empereur, l'abbé et tel grand seigneur nommé Ramoard, de qui il paraît s'être renseigné. Datons donc la clôture de ce livre des Miracles d'un peu après la mort de Louis le Pieux en l'an 840. Mais ce livre a bien d'autres dates. Chaque miracle porte pour ainsi dire la sienne; et celle des deux premiers miracles, qui est tout ce qu'on peut trouver de plus authentique, nous renvoie au règne de Pépin. J'avoue que j'ai été saisi d'une vive joie quand, après les récits si naïfs et si vrais de la guérison d'Hétilon, « aux temps » du très-glorieux Pépin, premier roi, » d'Hétilon, dis-je, « prince des chambellans, conjoint au Duc par les liens du » sang et appelé auprès de lui par la plus vive affection, » et de la guérison arrivée la même année d'une femme nommée Rictrude, j'ai rencontré ces paroles de l'historien : « Après » cela elle devint d'une telle ferveur pour le saint martyr, » qu'elle ne manquait jamais de visiter, une ou deux fois » l'année, le lieu où elle avait été guérie. Plusieurs affir- » maient qu'elle était parente d'Hétilon, dont nous avons fait » mention plus haut; et les choses mêmes que nous avons » présentées un peu plus haut comme arrivées dernièrement » et tout récemment, c'est d'elle-même, sous une vraie et » ferme foi, que nous les avons apprises. » Est-il beaucoup de pages de l'histoire de France qui présentent à cette distance une date aussi sincère et aussi expresse?

Un récit précède celui de ces deux miracles, c'est le récit de l'invention du corps de saint Eugène et de sa translation dans un champ du village de Deuil. Là on l'inhume et on élève dessus « une cellule, » c'est-à-dire un petit oratoire, « où, par les largesses du Seigneur, il brille de beaucoup de » signes miraculeux. » Ce récit paraît avoir pour auteur si sérieux du récit des deux miracles, car les deux récits sont liés ensemble par cette phrase qui suit celle que je viens de citer : « Ce que chacun pourra connaître facilement en li-

» sant ce qui suit : Aux temps du très-glorieux Pépin, premier roi, etc. » Ainsi ce *livre des Miracles* de saint Eugène a été commencé sitôt après la mort de Louis le Pieux, par des auteurs qui avaient vécu sous ce prince, et très-manifestement auprès du tombeau de saint Eugène.

Etudions ce livre intéressant.

L'auteur débute ainsi : « Après que la divine clémence eut rendu la paix aux Eglises et que la rage des persécuteurs du nom chrétien eut cessé, un illustre nommé Ercold, opulent par ses richesses et par ses biens et tout-puissant dans ledit village, s'étant livré au sommeil, eut un songe. Il vit debout devant lui un vieillard vénérable par sa blanche chevelure, qui lui dit : Lève-toi, frère, car tu es guéri de l'infirmité de laquelle on te voit souffrir (il était atteint d'une chassie quotidienne), et vas au lac contigu à ce lieu-ci. Là, tu trouveras le corps de notre frère et condisciple Eugène. Tu l'en tireras avec des honneurs convenables, selon ton pouvoir, et tu lui donneras la sépulture : à ce lieu sera donné grand salut par son patronage, et de nombreux miracles se feront par son intercession. » Ercold, réjoui de la vision et de sa guérison, va au lac dès le matin avec ses gens et les personnes d'alentour. Il y trouve le corps du martyr Eugène, intègre et sans corruption. On le place sur un char pour le conduire au monastère de Saint-Denis. Les bœufs marchent : puis ils s'arrêtent tout à coup : rien ne peut les faire avancer. On fait des prières ; et voilà qu'ils se rendent d'eux-mêmes avec un élan au champ tout opposé d'Ercold et montrent où il faut déposer le martyr. On l'ensevelit ; une « cellule » est placée sur le corps ; et la source des miracles jaillit. Tel est le récit de l'invention du corps de saint Eugène et de la fondation de son église à Deuil.

Ce récit ne déclare point la date de l'événement, mais il nous fournit pour la calculer approximativement des éléments très-bons. Dusaussay, ne prenant point assez garde à la phrase où il est parlé de la paix rendue à l'Eglise et de la cessation des persécutions, qui fait simplement opposition au récit de la Passion de saint Eugène qui précède, écrit du village de Deuil : « Là est l'antique et célèbre église construite sous la titre de

» Saint-Eugène, martyr, au temps de l'empereur Constantin le Grand, par Hercul, homme de premier rang¹. » C'est une erreur. « Ces expressions : *Quidam illustris nomine Er-coldus*, ressentent fort, dit Lebeuf, le langage de la première race... Le nom teutonique *Ercoldus* semble suffisant pour empêcher qu'on place ce fait plus haut que le 5^e siècle². » Ceci est important, sans être décisif. Ce qui l'est tout à fait, c'est l'existence du monastère de Saint-Denis, qu'on sait fondé par Dagobert, vers l'an 629. Lebeuf, qui sans doute a bien lu le manuscrit, mais qui, tout en admettant le miracle de la vision d'Ercold, n'a pas le courage d'admettre celui des bœufs, a laissé de côté le monastère. Même avec ses prédispositions d'esprit, il aurait dû y prendre garde; car le miracle n'est pas là absolument pour les bœufs, et la pensée d'Ercold de conduire saint Eugène au monastère de Saint-Denis était en lui avant qu'il attelât ces animaux. Il nous paraît indubitable que l'invention du corps de saint Eugène a eu lieu postérieurement à l'an 629. Saint Eugène est absolument inconnu à saint Grégoire de Tours, si chercheur de la gloire des martyrs et de leurs miracles. C'est après sa propre installation dans la basilique construite par Dagobert que saint Denis est apparu à Ercold, afin que son condisciple Eugène eût à son tour ses honneurs; et la première pensée d'Ercold a été précisément de conduire Eugène dans la splendide basilique. Combien de temps s'est écoulé entre la fondation de l'abbaye de Saint-Denis et cet événement? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Dieu ne développe d'ordinaire ses grâces que les unes après les autres. La renommée de saint Denis a pu avoir sa période avant que celle de saint Eugène éclatât. Le nom d'Eugène était « occulte, » dit le récit : « le flambeau du Seigneur n'était pas placé sur la montagne, » mais sous le boisseau, » au temps de Pépin, au milieu du 8^e siècle. Des miracles avaient eu lieu; mais « il n'y avait pas beaucoup de personnes à les divulguer. » Je ne puis guère admettre que saint Denis ait laissé tout un siècle saint Eugène dans cet état, après avoir donné un branle si solennel à sa

¹ *De mysticis Galliæ scriptoribus*, p. 533.

² Page 347.

réputation. Pour toutes ces raisons j'inclinerais à croire qu'Ercold n'a pas été très-éloigné de Pépin, et à placer l'invention du corps de saint Eugène vers l'an 700. L'historien de ce fait, qui écrit après Pépin, ne paraît pas trop reculer l'événement du règne de ce prince : il donne des détails nombreux, simples, saisissants, qu'on n'a guère sur un fait un peu éloigné. Quant aux six siècles d'existence incorruptible du corps du saint martyr dans le petit lac, ceux qui en seraient effrayés pour la puissance de Dieu ou les convenances de sa sagesse, ne seraient guère plus rassurés par deux ou trois siècles de moins qu'on voudrait bien en rabattre.

La prudence de l'historien vis-à-vis de l'assertion de la dame Rictrude, et son excellente narration de la guérison de cette dame et du seigneur Hétilon, m'inspirent, je l'avoue, toute confiance sur son narré de l'invention du corps de saint Eugène. L'ensemble en a été adopté par Rome pour l'usage des églises de l'immense monarchie espagnole. Quant au récit même de la guérison d'Hétilon, le prince des chambellans de Pépin, et de Rictrude, sa parente, accourue de Rouen au bruit des faveurs de saint Eugène, il a toute l'autorité d'un procès-verbal. C'est un des épisodes les plus vivants et les plus aimables du si noble règne de Pépin. L'auteur termine ici son travail par cette formule qu'on lit seulement dans le texte de l'abbaye de Saint-Denis : « Célébrons donc d'un cœur dévot » les louanges d'un si grand martyr ; et que par son intercession sainte il brise les liens de nos péchés. »

Un autre auteur vient et commence ainsi : « En ce temps-là, pendant que la renommée du bienheureux martyr Eugène vole par tout le globe, à cause des diverses guérisons procurées, un petit enfant du territoire de Meaux, etc. ; » et il retrace la guérison de cet enfant arrivée sous Pépin, dont il mentionne soudain la mort. Il signale les altercations arrivées entre ses deux fils Karl et Karloman, qu'il n'a pas à décrire, et tout l'Empire tombé entre les mains de Karl, « par » l'octroi du Christ. » Il raconte cinq miracles arrivés sous Charlemagne, à des intervalles qu'il caractérise assez bien, sur un soldat bourguignon, sur une jeune fille d'Evreux qui, guérie et infidèle à son vœu, vient se faire guérir de nouveau ;

sur la fille d'une noble dame du territoire lyonnais, sur le fils et la fille d'une femme de Reims. Il accuse de nombreux miracles sous le règne de Louis, fils de Charlemagne, prince dont il loue hautement la sagesse complète et le beau règne, assez connu de l'univers. Il ne décrit que deux de ces miracles l'un arrivé sur la personne d'un soldat de l'abbé de Saint-Martin de Tours, l'autre sur la personne d'un soldat d'Hilduin, abbé de Saint-Denis ; il semble qu'il quitte et reprend la plume entre les deux. On voit assez bien par les détails notablement plus brefs du fait arrivé sous Pépin, et des faits arrivés sous Charlemagne, par les circonstances des deux faits mentionnés du règne de Louis le Pieux, et par l'éloge de ce prince sur lequel il revient deux fois, que l'auteur a vécu sous l'empereur Louis, et qu'il écrit sous le règne et comme sous les yeux de son fils. Il nous indique assez clairement ses sources authentiques en nous montrant *Ypérius*, prêtre de Deuil sous Pépin, *Adeldhus* et *Isembardus*, prêtres de Deuil sous Charlemagne, lesquels reçoivent les malades et sont même les agents de la grâce des guérisons. Il parle du prêtre de Deuil qui accueillit le soldat de l'abbé de Saint-Martin, et du même prêtre qui accueillit le soldat d'Hilduin, mais sans le nommer jamais. Ce prêtre pourrait bien être lui-même. N'est-ce pas ce qui semble résulter un peu de cette conclusion de la partie des Miracles, qui est celle de tout le corps des Actes ? « Pendant que l'homme (possédé) parle ainsi, le prêtre » déjà nommé arrive, portant les reliques du martyr ; et il » chassa si bien le démon que l'homme fut rendu à la vie et » le démon à l'enfer. Et nous aussi, nous vous le demandons, » martyr Eugène, excellent serviteur de Dieu, lumière de l'É- » glise, à cause de votre grand amour, soyez, aujourd'hui » plus que jamais, notre pieux intercesseur pour nos crimes » auprès du Seigneur, qui par sa mort sur la croix a triomphé » en lui des démons, a arraché les hommes à leur domaine, » et en les arrachant les a délivrés et les a replacés bénigne- » ment dans le Jardin des délices, d'où la fraude des démons » les avait fait tomber ; Jésus-Christ, Notre-Seigneur, à qui » est, avec le Père éternel et l'Esprit-Saint, honneur et puis- » sance et gloire aux siècles des siècles. Amen. »

Nous avons donc là probablement deux écrits de deux curés de Deuil, à la fin du 8^e siècle et au milieu du 9^e; et l'on ne serait pas absolument téméraire en conjecturant que le premier est cet *Ypérius* qui nous est montré à l'issue du règne de Pépin et à l'entrée de celui de Charlemagne. Quoiqu'il en soit, Lebeuf, saisi d'admiration devant ce beau monument historique, écrit touchant Deuil : « Il y a peu de » cures dans le diocèse de Paris qui puissent produire des témoignages d'une aussi haute antiquité¹. » C'est là ce qu'on peut noter sur la seconde partie des *Actes de saint Eugène*, comprenant ses miracles. Passons à la première qui traite de sa vie.

Parlons du texte primitif de la *Vie de saint Eugène*, et puis de ses *additions*.

L'auteur de la Vie est l'auteur même de la première section des Miracles. La trame du récit n'est pas interrompue et se tient indissolublement. « La paix rendue aux Églises, la rage » des persécuteurs du nom chrétien qui a cessé, » supposent la narration antécédente d'un martyr; et « ledit village » nous renvoie à un passage précédent où Deuil est nommé. La *Vie de saint Eugène* est donc écrite, un peu après la mort de Pépin, par un curé de Deuil, ce semble, et qui pourrait être *Ypérius*.

Il ne faut pas trop prendre garde à deux longs paragraphes relatifs à saint Denis, à sa venue d'Athènes à Rome, de Rome dans les Gaules et à sa passion; il y a quelques remaniements faits, je n'hésite guère à le dire, à l'abbaye de Saint-Denis, où les *Actes de saint Eugène* servaient dans la liturgie et où il fallait amplifier un peu ce qui regardait le saint patron. Ceci à part, il reste un préambule rappelant les victoires remportées par Jésus-Christ sur le démon, puis une vingtaine de lignes sur saint Eugène même, son arrivée de Rome à Arles avec saint Denis, son envoi en Espagne, sa venue à Paris pour voir saint Denis, qui de fait a déjà subi le martyre, son arrestation et son martyre à Deuil, enfin son corps précipité dans le lac du Marchais. Voilà tout ce que l'auteur dit de saint Eugène. On voit sa réserve et combien il cherchait peu à embellir son récit. Plus d'une tradition sérieuse circulait autour

¹ Page 349.

de lui qu'il eût pu fort bien reproduire : il s'abstient, il reste dans les limites des faits pour lui indubitablement acquis, et dans celle de la plus austère conscience. C'est bien l'auditeur défiant que nous connaissons de la dame Rictrude, et il mérite, disons-le encore une fois, toute notre confiance.

Il nous montre à découvert les sources, là où il n'est pas le simple notaire des traditions authentiques de Deuil : c'est-à-dire pour la venue de saint Eugène de Rome, à la suite de saint Denis, son passage à Arles, son envoi en Espagne. Il s'en réfère là-dessus à la *Passion de saint Denis*. Cette Passion est un ouvrage sur lequel d'amples recherches m'ont amené aux résultats suivants que je crois pouvoir tenir pour certains. C'est celle publiée en grec dans les *Œuvres de saint Denis*, sous le nom de *Méthode* ou *Métrodore*, et en latin par les Bollandistes, sous le nom d'*Acta fabulosa* : les deux textes n'en font qu'un pour quiconque a des yeux. C'est celle dont saint *Méthode*, patriarche de Constantinople, a tiré vers l'an 800 un panégyrique du saint, qui s'ouvre ainsi dans l'enthousiasme : « La Passion du bienheureux Denis est trouvée, le combat du bienheureux Denis est révélé, mes Frères ; » c'est celle dont il a suivi le texte grec avec ses variantes très-caractéristiques. C'est celle qui est au fond du panégyrique de saint Denis par saint *Michel*, syncelle du patriarche de Jérusalem, prononcée un peu après et de la *Biographie grecque*, éditée par moi ¹ et bien antérieure, ce semble. C'est celle qu'*Hilduin* appelle « le Libelle très-antique de la Passion, » comme le prouvent plusieurs particularités, entre autres la difficulté causée par cette locution que saint Denis fut « ordonné évêque » de la Gaule par saint Clément, locution qui n'est que là. C'est celle que les Bollandistes ont reconnu exister parmi nous dès le milieu du 8^e siècle, 80 ans avant les *Aréopagiques* d'*Hilduin*, et que de vieilles feuilles accolées par hasard à un *Antiphonier* du 10^e siècle, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ² m'ont prouvé mathématiquement avoir été lues à l'abbaye de Saint-Denis, à une époque où les écrits

¹ Voir *Enseignement catholique*. Août 1861, p. 558, d'après le ms 440 de la Bibl. imp.

² Bibl. imp. F. S. Germain, latin, 492.

de saint Denis n'y étaient connus que par ouï-dire, et où on comprenait, comme on pouvait, *Aristarque*, l'auteur grec qu'Hilduin devait traduire¹. Cette Passion est celle que j'ai vu régner exclusivement au moyen âge dans les livres liturgiques italiens ou espagnols qui me sont tombés entre les mains², et qui fut produite au concile de Limoges, l'an 1031, venant d'Angoulême et n'ayant pas de rivale en Aquitaine. Cette Passion, d'une si ancienne et si vaste autorité, en Orient comme en Occident, me paraît d'origine romaine et d'une naissance proportionnée à ses destinées. On y date les années « de » la Ville fondée, *ab urbe condita*; » on y cite trois fois saint Léon (si ce n'est pas saint Léon qui écrit lui-même); on affecte d'y relever l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs; on y mentionne des apôtres qui ont tous une physionomie romaine. L'auteur affirme n'y avoir rien mis de son fond propre; « il compose, dit-il, d'après ce que lui a appris la relation » des anciens fidèles et ce qu'il a lu comme il a pu, en faible » quantité, dans de vieilles petites pages ayant de longues » lacunes. » Nul doute pour moi que ces pages ne soient l'é-

¹ Voici des passages de ces feuilles curieuses :

» Græci nempe cum libros tres mirificos scripsisse referunt unum quod » dicitur *Ante hæreseos* (*Noms divins ?*), hoc est contra omnes hæreseos volumen » unum; *De Fide catholica* (*Hiéarchie ecclésiastique ?*) volumen unum; *De Cos- » temptu mundi et novem Ordinibus Angelorum* (*Hiéarchie céleste ?*) volumen » unum : quæ, ut audivimus, Constantinopolitanis scriniis retinentur. (*Féris 3^e de » l'octave de saint Denis, leçon 3^e*). — Deinde cum Paulus Romam pergeret, ipse » Troiadis in Pella urbe Lacedæmoniorum prædicans Evangelium regni co- » lestis. (*Ibid.*, leçon 2^e.) » Ce texte, composé par un homme qui se risquait au grec, sans le savoir, ou qu'on renseignait mal, vient du suivant, qu'on lit dans Hilduin, ch. xvii : « Usque Troadem secessit Evangelii gratia... sed et post al- » quot annos cum Pelio Lacedæmoniorum positus... Petrum et Paulum... » Romæ tentos... comperisset, Athenas rediens (*Dionysius*), etc. » — C'est bien à l'abbaye de Saint-Denis qu'on a lu ceci : « Ecco fratres mei, ut aspiciatis bea- » torum martyrum auri gemmarumque copiæ beata corpora tegunt. » (*Féris 4^e, » leçon 3^e*.)

La pièce que les Bollandistes ont eu l'audace d'appeler *Acta fabulosa* se ren- contre là tout au long, et on en dit : « Qualiter autem sub Domitiano christia- » norum persecutore per martiri gloriam transivit ad superos Passionis ejus » rei gestæ vobis volumen innotuit. » (*Féris 3, leçon 3^e*.)

² *Bibl. imp.* n° 3278 A. F., 14^e s. Légendaire dont la physionomie est toute romaine et l'écriture indubitablement italienne. — Arsenal TL, 133, *Bréviaire de Valence*.

crit de *Visbius* ; cette Passion est cousue de ses lambeaux et elle déplace même visiblement un de ses paragraphes, les feuilles qui ont servi à l'auteur ayant été mal classées. Mais cette Passion contient un détail qui lui est absolument propre, dont l'origine est fort clairement romaine et qui nous intéresse singulièrement.

Elle dit de saint Clément qu'il « adjoignit pour compagnons » à saint Denis Saturnin, Marcel et Lucien, afin que la religion chrétienne fût portée par la bouche de deux ou trois témoins dans des régions inconnues, » et elle ajoute : « Etant parvenus ensemble au port de la ville d'Arles, saint Denis envoya Marcel en Espagne pour qu'il y administrât le Verbe de vie à l'Église du Christ. » C'est de ce passage que l'auteur de la *Vie de saint Eugène* a tiré tout ce qu'il dit de lui avant son martyre à Deuil. Il est vrai qu'il envoie Marcel aux Bituriges et Eugène en Espagne ; mais ce n'est là qu'une petite erreur, commise aussi depuis par quelques auteurs, qui n'ont pas songé que Marcel pouvait être le même qu'Eugène et ont altéré le texte de « l'antique Passion, » pour le mettre en harmonie avec la tradition publique. On a intercalé Bourges et Eugène dans la phrase, et on a envoyé Marcel aux Bituriges, qui ne savent pas ce que c'est que ce personnage. Marcel a bien embarrassé aussi quelques Espagnols, qui ne trouvent rien de lui chez eux. Mais à l'unanimité, à peu près, les Espagnols identifient Marcel avec Eugène, le disciple de saint Denis, le premier évêque de Tolède. Le texte de *Dexter*, qu'Antoine dans sa *Bibliothèque espagnole*, donne comme authentique et que les Bollandistes n'osent rejeter, soit qu'il vienne du 5^e siècle, soit qu'il vienne du 12^e après le passage de Raymond, archevêque de Tolède, à l'abbaye de Saint-Denis, n'en est pas moins l'expression de la tradition des Espagnols combinée avec leurs recherches scientifiques : « Marcus Marcellus, fils de Marcus Marcellus, préfet de la » ville, qui est le même qu'Eugène, disciple autrefois de saint » Pierre, apôtre, ensuite de saint Clément, qui, envoyé en » Espagne comme prédicateur par le même Denis l'aréopagite, enseigne les habitants de Tolède ¹. »

¹ Voir les *Bolland.*, 3 oct., p. 237 ; 9 oct., p. 732.

Evidemment l'auteur de la *Vie de saint Eugène*, qui fait cette identification en changeant toutefois Marcel en Eugène dans le texte de « l'antique Passion » qu'il reproduit, ne l'a point faite sans avoir consulté la tradition des Espagnols eux-mêmes. Il pouvait bien être en contact avec eux ; les Maures les avaient naguère refoulés vers nos contrées ; Charlemagne avait fait plusieurs guerres sur leur territoire, et Hilduin cite comme venant d'eux et ayant été bien conservé par eux l'hymne de saint Eugène sur saint Denis. La version grecque du texte latin original de « l'antique Passion » assez manifestement faite en Occident, attendu sa rudesse inouïe, et ce mot latin grécisé, μητροφωμίλιαν, mère de famille, présente plusieurs indices qu'elle a été composée en Espagne. Elle dit de saint Denis qu'en Occident « il fut révélé à tous, jusqu'à » nous-mêmes, » paroles que nous retrouverons plus tard dans le *Martyrologe espagnol* ; et elle transporte à Philippe, évêque d'Espagne, tout le discours adressé à saint Denis et tous les pouvoirs à lui accordés par saint Clément. Il me semble même que c'est pour des Espagnols qu'a été composé l'original latin. Pourquoi cette mention, qu'on ne trouve que là, de la mort de Philippe, évêque d'Espagne, de l'envoi de Marcel en Espagne, de Saturnin en Aquitaine ; de Saturnin, dis-je, qui sera aussi un apôtre de l'Espagne ? Ou je me trompe, ou « l'antique Passion » est une biographie de saint Denis, envoyée de Rome aux Espagnols vers le temps de saint Léon, dont on sait les relations actives avec les évêques d'Espagne et le concile de Tolède.

Les Espagnols étaient naturellement désireux de connaître la Vie de saint Denis, le maître du fondateur du siège de Tolède ; c'est à Rome qu'était le dépôt des actes authentiques des martyrs, et on s'adressait là pour les avoir, comme on fait maintenant pour les procès-verbaux de la canonisation ou pour les reliques des saints ; et c'est ainsi, en effet, que saint Grégoire de Tours nous montre les Francs rapportant d'une de leurs guerres en Italie l'*Histoire de la Passion de saint Patrocle*, martyr de Trèves, dont on avait un texte suspect, qui est prouvé par la confrontation être bon de tout point ¹.

¹ De gloria martyrum 64. Le nom de saint Denis était retentissant en Aquit-

La biographie de saint Denis sera précieuse aux Espagnols au temps des Visigoths ariens ; et c'est ce qui a fait que le traducteur du latin en grec, transformant complètement son texte en un certain endroit, s'écrie, après la profession de foi en la trinité des saints Denis, Rustique et Eleuthère : « De- » meurons avec force dans la foi et l'apostolat de ces saints » hommes ! » Sublime élan de foi auquel les Espagnols répondront à dix siècles de là, en 1555, par cette inscription de l'arc de triomphe élevé à Tolède en l'honneur de saint Denis, à la réception des reliques de saint Eugène : « Au bienheureux » Denis, aréopagite, parce qu'il a envoyé dans cette ville » Eugène, son disciple, messenger de la parole évangélique, » et que la foi du Christ qu'elle a reçue de lui, elle l'a conser- » vée jusqu'à ce jour¹. » Et qui ne voit par toutes ces raisons combien les bases sur lesquelles s'est appuyé notre auteur de la *Vie de saint Eugène* sont larges, augustes et antiques, et combien il mérite tout respect ?

L'auteur des *additions* paraît tout d'abord un peu moins rassurant, et la justice demande certainement qu'on ne confonde pas les deux. Toutefois ne nous pressons pas trop de condamner le second. Les additions qu'il fait sont au nombre de quatre : la 1^{re} sur l'origine de saint Eugène, la 2^e sur son épiscopat à Tolède, la 3^e sur le chant improvisé par lui à Deuil, le jour du martyre de saint Denis, la 4^e sur les circonstances de son propre martyre. Il dit qu'Eugène était citoyen de Rome ; nous pouvons bien admettre cela : saint Pierre, dans la vision de saint Gérard, appelle saint Eugène son enfant spirituel. Il fait la topographie de Tolède, et la dit fortifiée par les monts Pyrénées qui touchent au ciel ; c'est étonnant, mais si nous autres, nous appelons Pyrénées les monts

taine, vers le temps de saint Léon. « On voit, dit de Fortia, auteur non suspect, que dès le temps d'Amélius, dans le 5^e siècle, saint Denis a eu une » église à Bordeaux ; son culte y a été dès lors tellement célèbre, qu'il a fallu » que Léontius, l'un des successeurs d'Amélius, en bâtit une plus considérable. » (*Examen d'un diplôme attribué à Louis le Bègue*, Paris, 1833, t. II, p. 322. — Voir les vers de S. Fortunat sur la nouvelle basilique de saint Denis, à Bordeaux, et le *Gallia christiana*, t. I, p. 198.

¹ Antonio de Ribera, *Copilacion de los Despachos tocantes a la traslació*, etc. Tolède, 1566. Ce volume est à la Bibliothèque impériale.

des Asturies et les monts Cantabres, qui prouvera qu'au 10^e siècle, on ne donnait pas aussi ce nom aux monts de Tolède? Il parle de la fondation, par saint Eugène, de l'église de Saint-Etienne à Tolède : quoi de plus naturel et n'est-ce pas une église de Saint-Etienne que saint Denis a fondée tout d'abord à Paris? Le discours enfin, prêté au saint avant son dernier supplice, n'a rien d'in vraisemblable, et certainement il n'a pas la prétention de viser à une exactitude de compte-rendu sténographique. Mais l'auteur prête à saint Eugène deux pièces de vers : *une prière* à Dieu composée à Tolède par le saint, pour rapprocher les sages païens du christianisme; *une hymne* composée à Deuil par lui, le jour du martyre de saint Denis. Là surgissent des difficultés particulières.

La prière n'a pour l'attribution à notre saint Eugène que le témoignage de *Flohaire*, ou plutôt des Espagnols du commencement du 10^e siècle, de qui il a dû recevoir ce renseignement. Elle a contre, la mise de cette pièce en tête des grands vers de saint Eugène le Jeune, évêque de Tolède, mort en 657, dans toutes les éditions et particulièrement le manuscrit du 9^e siècle¹ qui contient ces vers. Mais d'abord ce manuscrit ne porte nulle part le nom d'Eugène le Jeune, et bien que les pièces du commencement soient de lui, il n'est point dit qu'elles en soient toutes jusqu'à une. Le manuscrit d'Azagra, qui a servi pour l'édition des *Miscellanea*, met sur le compte d'Eugène des pièces qui certainement ne sont pas de lui², mêlées à d'autres qui en sont. On peut bien admettre, si l'on veut, que saint Eugène, qui a rajourné l'*Hexaméron* de Dracontius, l'épurant, le complétant, l'admettant dans ses œuvres, y a introduit de même la prière de son antique prédécesseur et l'a placée en tête des pièces qu'il a composées, la sauvant ainsi d'une destruction certaine. La prière, qui a 22 hexamètres environ, est tout à fait digne du disciple de l'Aréopagite. Elle est grande, simple, largement épanchée et dans cet esprit de haute et cordiale philosophie qui, émané d'Athènes et du fameux sermon de saint Paul, imposait aux païens la vénération et l'amour du christ-

¹ *Bibl. Impér.*, A. F. 2832.

² Voir les observations de l'éditeur dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 87, col. 309.

tianisme. C'est ainsi qu'un évêque a dû rivaliser avec l'hymne de Cléanthe à Jupiter, chanter et prier « le Dieu-roi qui tient » ferme la machine immense du monde..., le Père tonnant au » haut des cieux. »

Les fautes de quantité qui abondent en cette prière, fautes dont l'auteur a manifestement fait peu de cas, et un ton familier, en même temps que noble, conviennent bien mieux à un poète apostolique qu'à tout autre. Un vers qui semble faire allusion à des hérésies postérieures à saint Eugène, manque justement dans le plus ancien manuscrit¹. Mais, aussi bien, saint Pierre ne tonnait-il pas déjà contre les sectes? Et faudrait-il s'étonner de voir Eugène demander à Dieu « une foi » droite et opposée aux sectes pleines de fausseté? » Une locution qu'on retrouve dans les poésies d'Eugène le Jeune, *Quod miser Eugenius posco*, n'est pas dans notre manuscrit du 10^e siècle, qui porte : *Quod miser imploro per Christum*. On comprendrait mal, en effet, que l'ancien Eugène ne dit pas un seul mot du Christ aux païens. *Linguae famine cautus*, qui paraît sentir le temps de saint Fortunat, est remplacé dans l'ancien manuscrit par *linguae limine cautus*. Je n'impose pas l'authenticité de cette pièce. J'avoue que Flohaire a bien pu ici commettre une erreur, et saint Gérard, et le concile de Liège, et bien des gens avec eux l'embrasser; mais on conviendra que l'authenticité peut à tout le moins aussi bien se soutenir que se combattre.

Je suis plus hardi pour l'hymne concernant saint Denis. Elle est hors des œuvres de saint Eugène le Jeune, dans le manuscrit du 9^e siècle. *Hilduin*, qui en parle le premier, l'attribue à Eugène le contemporain de saint Denis, sans soupçonner qu'on puisse lui faire une objection de ce côté. C'était le jugement, à n'en pas douter, de Louis le Pieux, qui connaissait bien cette hymne. Est-il à croire que cet empereur et cet abbé, ayant en face des contradicteurs ardents, aient été si mal renseignés qu'ils aient attribué à un homme apostolique l'écrit d'un archevêque de Tolède mort cent ans avant leur naissance? Flohaire a donc pu les suivre, en joignant à cette hymne, comme commentaire, les traditions concordantes et dignes de foi qu'il a pu recueillir à Deuil; et tous

¹ *Sit mihi recta fides et falsis obvia sectis* ne se lit pas dans le n° 2832.

les historiens de saint Denis n'ont pas si mal fait de suivre Flohaire, en considérant saint Eugène comme le plus ancien historien de leur saint. Il faut dire aussi que cette hymne parle fort bien pour elle-même. Elle sera toujours inintelligible à celui qui n'y voudra voir qu'une pièce composée pour Matines, Laudes ou Vêpres de la fête de saint Denis.

Que signifient « ces anges qui applaudissent à l'agréable ou » dans l'agréable lumière du monde, qui, du haut du ciel, » illumine ce jour rempli de grâce, le jour où Denis a reçu la » palme du haut du ciel? » Jamais on n'a entonné de cette sorte les louanges d'un martyr. Ou cela est de la rhétorique fautive et à l'aventure, ou nous avons là un tableau correspondant à celui du vieil historien : « Pour déclarer les glorieux mérites du saint martyr et du prêtre suprême des » Gaules...., une lumière ineffable resplendit aux yeux de » tous, et le cadavre du bienheureux Denis se leva, et de sa » main sainte il prit sa tête séparée de son corps par la hache » du licteur, et des guides angéliques conduisant ses pas, et » une lumière céleste brillant autour de lui, il se mit à la » porter de ses bras pendants. Et une multitude de l'armée » céleste s'adjoignit à lui... louant Dieu sans relâche dans des » hymnes très-doux. » Et qu'on regarde bien : l'historien de saint Eugène l'entend ainsi que nous. Dans ce prodige est encore la seule explication plausible de ces vers : « Sa tête tombe, » il gagne le ciel. — Salut, père, gravissant le pôle. — Salut, » pieux, visitant ce sol ! — Les rites annuels d'une fête seront » consacrés par ta grâce. » Qui ne s'aperçoit que nous sommes au jour même où saint Denis est monté aux cieux, où il en descend glorieux sur la terre, où les fidèles ravis prennent l'engagement de célébrer à jamais par une fête et par des rites un jour si beau et qui doit être si riche en bénédictions? Au lieu de ces mots très-importants : « *Annua festi munera tua* » *sacrabis gratiâ,* » tous les textes imprimés, et tous les manuscrits, suivant l'ancien de l'abbaye de Saint-Denis, portent : *Tua sacrans presentia.* C'est une correction très-probablement faite pour l'emploi de l'hymne dans la liturgie. Saint Eugène a dit : « Tu consacreras les rites d'une fête par ta grâce ; » les fidèles lui disent : « Tu consacres les rites d'une fête par ta présence. » Le futur est devenu le présent.

Mais le manuscrit de Reims du 10^e siècle nous rend bien, ou je me trompe, dans la *Vie de saint Eugène*, l'originale et vraie leçon. L'hymne était pour moi une énigme, quand de ce passage m'est arrivé le rayon illuminateur. Le même manuscrit dit aussi très-bien avec d'autres : *Cœlitus palmam suscepit*, au lieu de *hodie*, que porte le manuscrit de l'Abbaye, correction qui aura été faite également pour approprier l'hymne à la fête. Je laisse les licences nombreuses et de tout genre du mètre iambique de cette hymne qui s'accordent bien avec l'improvisation et la liberté apostolique et populaire qui sera celle d'Ambroise. Ce qu'il y a de remarquable, c'est de voir l'écrit de *Visbius*, de l'an 140 environ, je n'en puis guère douter, citer déjà cette hymne, en disant que Denis, qui, païen, a été le mur de la gentilité, chrétien, en est le bélier qui abat ses plus invincibles remparts. Partout au 8^e siècle, au 7^e ou au 5^e, l'écrit de *Visbius* nous apparaît inconnu, au moins pour ce passage : l'hymne ne cite donc pas *Visbius*, c'est donc bien *Visbius* qui la cite, à moins qu'on ne dise que l'hymne a été composée au 1^e, au 3^e ou au 2^e siècle, et sur le texte de *Visbius* alors connu peut-être, et en ce cas par quel Eugène? Laissons des hypothèses romanesques et tenons-nous-en droitement aux données que nous offrent les monuments survivants de l'histoire. A ce compte, l'hymne de saint Eugène sur saint Denis ne sera point mal accueillie par nous, et nous admirerons dans ce chef-d'œuvre de poésie et de sainteté une de ces inspirations de l'Esprit-Saint comme les premiers fidèles en éprouvaient çà et là dans leurs crises divines, quand, soulevés de terre, ils soulevaient avec eux le monde.

Le *Bréviaire romain-espagnol* qui s'en réfère pour saint Eugène aux bréviaires, martyrologes et histoires antiques, suit le texte de la *Vie de saint Eugène* enrichi de ses additions, et non le texte simple. On en voit toute l'importance, et pour conclure, l'importance même des Actes dans toute leur étendue et toutes leurs parties. Ces *Actes*, il est temps enfin de les publier, en répondant à une juste impatience. (*Voir le cahier suivant.*)

L'abbé V. DAVIN,
Aumônier de l'École impériale spéciale militaire.

 Littérature catholique.

VISITE A LA MAISON HABITÉE PAR SHAKESPEARE

ET EXTRAIT DE SON TESTAMENT

Où il fait profession de catholicisme.

A Monsieur BONNETTY, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Monsieur,

Votre récent article (n° d'août ci-dessus, p. 159), sur Shakespeare et sur le livre de M. Rio, m'a bien surpris. Quoi! l'on doute encore que ce grand poète soit mort Catholique! On en cherche la preuve dans les *Mémoires* de Ward, on la demande à M. le docteur Severn! Mais elle existe, accessible à chacun, irrécusable, dans la maison de Shakespeare à Stafford-on-Avon : c'est son Testament. Voici 33 ans qu'après l'avoir lu, j'ai été parfaitement convaincu que la gloire d'avoir produit et possédé jusqu'à sa mort le plus puissant génie dramatique des temps modernes, revient à votre Eglise. Et c'est un protestant de naissance et de conviction qui doit vous l'apprendre! Cela me paraît si étrange que je me prendrais à douter de mes souvenirs, si je n'avais pas sous les yeux *le journal de mon voyage*.

Permettez-moi de vous en transcrire deux ou trois pages. Mais avant tout, un mot d'explications. J'ai fort longtemps eu l'habitude dans mes voyages d'avoir constamment le crayon à la main et de transcrire le soir à l'hôtel, mes notes de la journée. Elles sont informes, et jamais la pensée ne m'est venue de les produire devant le public; mais elles ont pour moi le mérite d'une grande exactitude.

J'étais en Angleterre en 1831. Je venais de terminer mes études en Allemagne et, avant de retourner dans mon pays et d'entrer dans la vie pratique, j'avais voulu apprendre à connaître les îles Britanniques. Je venais de visiter le pays de Galles, Dublin et Belfast, Glasgow, le lac Lhomond et Edinburgh, et je revenais à Londres. Grand admirateur de Sha-

Shakespeare, je m'arrêtai à Stafford, sa patrie et son tombeau. Voici mes notes :

« Stafford est une petite ville éparsée le long de la rive ombragée de l'Avon, dans une plaine fertile et boisée, dont l'uniformité est rompue par quelques mouvements de terrain. L'aspect de la contrée a tous les traits de la vraie nature anglaise... La ville se compose de maisons modernes qui ne rappellent en rien le siècle de Shakespeare. Elle a un air d'aisance générale... La maison où Shakespeare est né, subsiste encore, pauvre chaumière au milieu de maisons de date récente, conservée par spéculation par le propriétaire, qui y a établi une boutique de boucher, et visitée par les rois, les princes, les savants, les artistes, dont les noms remplissent les pages du livre des voyageurs et couvrent les parois de la chambre. La maison, bâtie en poutres dont les interstices sont remplis de briques ou de terre, a toute l'apparence de nos mauvaises chaumières de paysans. Les chambres sont vides et ne renferment que deux objets curieux : un portrait de Shakespeare, très-ancien, et trop mauvais pour donner aucune idée de ce poète, et une copie de son testament, qui est une pièce fort curieuse, et qui, si je ne me trompe, n'a pas été publié. J'ai beaucoup regretté de n'avoir pas eu le temps de le copier en entier, et je ne sais d'ailleurs où est la pièce originale. »

— Il est probable qu'on m'eût produit l'original si j'avais voulu le voir à tout prix. Mais la copie me suffisait, car toute fraude était inadmissible. Des protestants n'auraient pas forgé une pièce qui fit de Shakespeare un catholique, et les Anglais ne seraient pas hommes à fermer débonnairement les yeux sur la supercherie de catholiques exposant aux regards de tous les voyageurs un testament inventé pour glorifier l'Eglise romaine.

Voici comment ce testament commence :

« Au nom de Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit, de la très-sainte et bénie Vierge Marie, mère de Dieu, de la sainte armée des archanges, des anges, des patriarches, des prophètes, des évangélistes, des apôtres, des martyrs et de toute la céleste cour et compagnie, moi, William Shakes-

» peare, indigne membre de la sainte religion catholique... »

« Shakespeare catholique ! qui l'aurait deviné d'après ses ouvrages ? Comment le fait est-il si peu connu ? »

— Aujourd'hui encore je m'adresse la même question, et ne sais quelle réponse y faire. Comment le docteur Severn et M. Rio cherchent-ils en vain dans Ward ce que cent mille personnes ont lu et relu à Stafford ?

« N'ai-je pas eu entre les mains la dissertation allemande d'un catholique qui veut prouver par les pièces de Shakespeare que ce grand homme appartient à son Eglise, et qui n'en vient pas à bout ? »

— Qui est cet écrivain : c'est ce qu'il m'est impossible de dire. Son nom s'est complètement effacé de ma mémoire.

« Comment Shakespeare catholique vivait-il à la cour d'Elisabeth ? Il est vrai que la religion occupe une forte petite place dans ses drames, il est probable qu'elle faisait de même dans sa vie. »

— Je crois à cette heure que ses drames sont plus religieux qu'ils ne le paraissent au premier abord, et que les noms de Jupiter, du ciel, de la nature, remplacent avec intention celui de Dieu, que l'auteur ne voulait à aucun prix traîner sur le théâtre.

« Le testament dit ensuite que Shakespeare est maintenant en pleine et parfaite santé, mais qu'à chaque instant peut arriver pour lui le moment terrible (*dreadfull*) de son dernier jugement, et qu'il veut en conséquence demander à Dieu le pardon de ses péchés et mettre par écrit ses dernières volontés. Et d'abord il confesse « que dans maints temps de sa vie il a » été un *most abominable and greivous sunder*, et qu'il sait » qu'il doit incessamment se repentir afin de se rendre digne » de participer aux mérites du Christ, le Rédempteur mort » sur la croix. » Puis il fait de sa fortune plusieurs parts. Tout ce commencement est du chrétien le plus orthodoxe et le plus consciencieux : un protestant pourrait le signer, n'était la mention de la Vierge Marie. Dans un passage Shakespeare parle aussi de son ange gardien.

» Vers la fin de sa vie, Shakespeare revint à Stafford où il acheta avec le secours d'un lord son protecteur, une maison

et un jardin, qui attirèrent longtemps la foule des voyageurs. Mais le propriétaire, ennuyé de ces continuelles visites, y mit fin en faisant raser la maison et détruire le jardin. Il fut obligé de quitter la ville, poursuivi des malédictions de tous les habitants.

» Le tombeau de Shakespeare est dans l'église, qu'ombragent les arbres les plus touffus. Sur la pierre sépulcrale est cette singulière inscription, que la tradition dit être du poète lui-même :

**GOOD FRENDE, FOR JESUS SAKE, FORBEARE
TO DIGG THE DUST ENCLOSED HEARE.
BLESSED BE Y^e MAN, Y^e SPORES THES STONES,
AND CURST BE HE Y^e MOVES MY BONES.**

» On conjecture, d'après quelques passages de *Hamlet* et de *Roméo*, qu'il avait une véritable horreur pour la coutume d'alors de déterrer les os au bout d'un certain temps et de les jeter pêle-mêle dans le charnier. Mais il est vraiment singulier que Shakespeare n'ait choisi pour son épitaphe qu'une idée aussi pauvre et aussi terrestre. »

J'omets sa longue épitaphe de Johnson. « Le buste a été dernièrement réparé. On l'a peint en gris. Primitivement les yeux étaient couleur noisette; les cheveux, la moustache et la barbe (sans favoris), bruns; l'habit écarlate; le manteau ample et noir... Shakespeare est encore jeune, quoiqu'il n'ait plus de cheveux que sur les deux côtés de la tête; dans le portrait de la maison, les cheveux sont partagés sur le milieu de la tête et se bouclent tout autour; ici le peu qu'il en reste est aussi bouclé. Le front est très-large et très-élevé : là est la pensée profonde, le génie. Le bas du visage au contraire est étroit, et la bouche entr'ouverte, si elle ne sourit pas précisément, annonce un esprit fier, délicat, ingénieux et une âme sereine; les yeux bien ouverts regardent, sans scruter, et le monde s'y réfléchit tout entier, clair et distinct, pour reparaitre tel dans ses drames. L'expression est pensive, mais pas l'ombre de tristesse et de mélancolie... Il est impossible qu'un tel buste ne date pas de la vie même de Shakespeare et ne reproduise pas exactement ses traits. Jamais artiste ne l'aurait inventé; témoin sa statue à Westminster.

» Le portrait de Shakespeare par Wilson, le paysagiste (dans la Maison de ville), représente le poète dans une chambre élégante composant un de ses drames : les pensées lui arrivent sans travail, mais le génie n'y est pas. La statue donnée par Garrick, représente le poète plus vieux et très-sérieux : l'inscription porte :

. TAKE HIM FOR ALL IN ALL
WE SHALL NOT LOOK UPON HIS LIKE AGAIN. »

Vous avez sûrement, Monsieur, en Angleterre, des amis qui vous donneront la *copie exacte de ce testament de Shakespeare* et qui parviendront à en trouver l'original. C'est un point d'histoire qu'il vaut la peine d'éclaircir. Autrement, Georges Sand restera convaincue que « si l'on a empêché les » gens de lettres... de célébrer l'anniversaire de Shakespeare, » c'est qu'il « est protestant, » comme elle le dit dans la livraison du 15 mai 1864, de la *Revue des Deux-Mondes*.

Agrérez, Monsieur, etc.

Fréd. de ROUGEMONT.

Neuchâtel, 28 septembre 1864.



Traditions primitives.

ORIGINE ORIENTALE ET MIGRATIONS DIVERSES
DES PEUPLES DE L'EUROPE.DEUXIÈME ARTICLE ¹.

7. Les GALLS. — Origines et migrations.

Grande fut aussi la puissance des *Galls*. Leur nom est encore inscrit d'un bout de l'Europe à l'autre, ou du moins les dominations qu'ils ont imposées ont duré autant que des siècles. Comme Hercule, cette race prenait les montagnes pour trophées; elle les marquait de son passage depuis l'*Albanie* ² du Caucase, les *Alpes* des Gaules, les *Apennins* de l'Italie, jusqu'à l'*Albain* de la terre perdue d'Ecosse et de Bretagne ³.

Ce sont aussi des descendants des *Aryás*; ce sont des puînés des Ibères, car « *Iber* et *Keltos* étaient frères ⁴. » Leur ancienneté était notoire; on les traitait de « peuple sauvé du déluge ⁵. »

Sortis, comme les *Ibères*, par les passages de la mer *Caspienne* et du mont *Caucase*, errants pendant des siècles dans les solitudes hyperboréennes, ils arrivèrent enfin vers les rives de l'Océan, ces peuples à la peau blanche et tatouée de bleu, aux cheveux blonds ⁶ et aux yeux d'azur. Armés de leurs haches et de leurs couteaux de pierre, de leur *gais* ⁷ durcis au feu, ces rudes voyageurs poussaient devant eux leurs nombreux troupeaux. Insoucieux de leur route, marchant par tribus confédérées, ils étaient passés sur ces côtes qu'avaient

¹ Voir le 1^{er} article au numéro précédent, ci-dessus, page 193.

² *Alb*, *Alp*, montagne ou rocher; *Apenn*, pics; *penn*, tête; *penyn*, chapiteau, en langue gaélique. (Voyez A. Thierry, *introduction*, t. 1.)

³ A. Thierry, t. 1; César, *Comment.* v; Pomp. Méla, III; Pline, XXII; Claudien, *De Bello Get.*, etc.

Dit Denys d'Halicarnasse, XIV, 3.

⁴ *Umbrorum gens (Galla) antiquissima Italiæ estimatur, ut quos Ombrios a Græcis putent dictos, quod inundatione terrarum imbribus superfuissent.* (Pline, *Hist. nat.*, III, c. 19, n. 1.)

⁵ *Crine lacteo.* (Paul Diacre, *De Gest. Longob.*, IV).

⁶ *Gæsa*, lance, en kymrique et en gaélique.

traversées les Ibères, et chassant les populations éparses, ils avaient fièrement pris possession de la terre inconnue en la consacrant de leur nom, *Galltach, Gaule*. Puis, lançant à la mer leurs barques d'osier recouvertes d'un cuir de bœuf, ils affrontaient les plus dangereux parages de l'Océan, et allaient se cantonner jusqu'au fond de l'*Île blanche*, où ils laissaient la trace de leur nom primitif, *Albin, Albion*, et de l'*Île occidentale, Eir, Aryá, Eirin, Irlande*, où le soleil s'appelle, comme en Chaldée, *Beal, Bel*.

2. Les confédérations galliques.

Qui les avait conduits, ces hardis pionniers? à quelle époque étaient-ils arrivés? Nul ne le sait. Mais, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de l'Occident, et sans parler des *Celto-Scythes* qui couraient encore dans les steppes entre l'Europe et l'Asie, on trouve les *Galls* établis en deçà et au delà du Rhin. Ils empruntaient leur nom de leur situation, et dominaient, qui sur le Rhône, c'étaient les *hommes du haut pays, les Allobroges*¹; qui dans les Alpes, c'étaient les *pasteurs, les Helvètes*²; qui sur la Seine, les *Séquanes, hommes du fleuve tortueux*³; enfin, au sud de la grande confédération des *Celtes*, des « hommes des forêts⁴. » Ceux-là vont se trouver aux prises avec les premiers venus, les antiques Ibères.

3. Arrivée en Europe.

Bien qu'à une telle distance, et en l'absence de monuments vraiment historiques, on ne puisse guère fixer d'époque certaine, il est probable que l'arrivée des *Galls* en Europe aurait précédé de deux siècles environ l'exode du peuple d'Israël⁵.

Jusqu'à leur arrivée dans les Gaules et en Espagne, les *Galls* n'avaient pas rencontré de redoutables obstacles. La race ibé-

¹ *All-Brog*, hauts villages.

² *Elva*, bétail; *ait*, contrée.

³ *Seach*, qui tourne; *an*, eau.

⁴ *Coille*, forêts; pour tout ceci, A. Thierry, t. 1, *Histoire des Gaulois*.

⁵ On s'est servi pour établir cette date, fort approximative, des calculs de M. Troyon sur les habitations lacustres de la Suisse. L'établissement de Chambon, dont les pilotis sont actuellement éloignés de 5,500 pieds du lac de Némchâtel, indiquerait que le retrait des eaux, par suite de l'exhaussement progressif du terrain tourbeux, a exigé une durée qui ramène au 15^e siècle avant Jésus-Christ l'existence des peuplades qui l'ont habité. Elles auraient fait partie de la migration des *Celtes* qui aurait eu lieu vers le 17^e siècle.

rienne était insensiblement descendue dans la Péninsule. Elle avait presque toute reflué dans ces riantes et douces contrées. A peine quelques trainards étaient-ils restés dans les marais et dans les bois de la Gaule, et leur défaite ou leur soumission avait été facile.

4. Lutte avec les Ibères. Fusion des cultes.

Mais quand les *Galls* furent arrivés en présence de la confédération *euskarienne* et de sa puissance concentrée, une longue et terrible lutte s'engagea entre les deux voisins. Bien des batailles se livrèrent, et les chants des Galls comme les *eres-siac*¹ des *Ibères* durent raconter, pour une postérité qui les a oubliés, de grands et de formidables exploits. Limite des deux territoires, la Garonne roula souvent les cadavres des deux nations; mais de ce duel à outrance à peine le souvenir est-il resté. Le triomphe même est incertain; les deux races, fatiguées et épuisées, se résignèrent à poser les armes et à s'unir dans la paix. De ce mélange sortit la nation *Celt-Ibérienne*, mixte de nom comme d'origine².

Les dieux des Celtes firent pacte et alliance avec ceux des Euskariens. Le *Bel* ou *Belen*, l'astre soleil déifié dont le nom rappelle le *Bel* asiatique et suffirait presque pour fixer l'origine de ses adorateurs, si elle avait besoin de l'être; cette bienfaisante divinité qui faisait croître les plantes salutaires et présidait à la médecine; le dieu *Teuth*, dieu de l'intelligence qui rappelle le *Tóth* de l'Égypte; le dieu *Tarann* dont la foudre roulait sur les sommets des Pyrénées, comme dans les forêts du Nord³, le terrible *Kirck*, dieu des tempêtes, ou l'ouragan personnifié : tous les génies des fleuves et des montagnes partagèrent avec les anciennes déités de l'Ibérie les vœux et les hommages du peuple nouveau.

5. Emigration des Ibères.

Telle fut la première invasion; mais la route de la Péninsule était tracée, et pendant un siècle au moins, de 1600 à

¹ Chant populaire et guerrier (Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*).

² A. Thierry, I. Cf. Diodore de Sicile, IV; Appien, *De bell. hisp.*; Lucain, *Pharsale*, IV.

³ Il y a encore, dans la vallée de Campan, les restes d'un temple celtique qu'on nomme *las pareds de Theuton*, les « murailles de Teuth. » (Cénac-Montcault, *op. cit.*)

1500, les tribus *galliques* vont s'y porter successivement. La fortune de chacune fut diverse; quelques-unes se confondirent avec les anciens habitants : ce fut le petit nombre; d'autres marchèrent plus fièrement et chassèrent devant elles les *Ibères* vaincus.

Alors cette infortunée nation reprit ses courses et ses voyages. Une partie se perdit sur les côtes d'*Afrique*, en passant le détroit, qui alors peut-être était encore un isthme; et les *Celles* vainqueurs se portèrent à l'angle sud-ouest du pays abandonné, où leur dénomination nationale vécut longtemps à l'abri de cet isolement¹.

Le long de l'océan Atlantique une alliance eut lieu entre les races, et la célèbre nation des *Lusitains* naquit de cette fusion, tandis que les *Galls*, moins traitables, subjuguèrent impitoyablement l'angle nord-ouest, qui de nos jours encore a conservé le nom qu'ils lui imposèrent, *Galice*.

Mais sur la côte orientale la lutte fut plus longue et plus acharnée, et, en dernière analyse, les *Ibères* aimèrent mieux la fuite que la servitude. Alors il se fait un grand mouvement dans les populations. Les *Euskariens* quittent leurs champs aimés et se mettent en route vers de nouvelles terres; ils suivent les rivages de la mer intérieure; des tribus inconnues frayent la route et se répandent jusqu'en *Italie*.

6. Les Sicans en Italie.

Puis la nation des *Sicanes*² dit, en passant, un éternel adieu aux monts de l'Hespérie, et traversant rapidement le littoral de la Gaule qu'inquiétaient les coureurs de la race triomphante, descend vers l'Apennin. Le nord de la Péninsule était alors inoccupé; ils prennent place sur le golfe de *Gènes*; d'autres s'étendent jusque vers l'*Arno*; d'autres enfin passent en *Corse*, où Sénèque le philosophe retrouvait encore la langue et l'habit des vieux *Cantabres*³.

Les *Sicanes* et leurs frères s'étendaient en *Italis*. Ils prirent goût à ce climat et oublièrent presque leur origine. A peine le nom d'*Oskes* resta-t-il comme un faible témoignage de la pa-

¹ *Celtici*, Hérodote, II; Strabon, III.

² Thucydide, VI; Servius, VII; Strabon, VI; Diodore, V.

³ Sénèque, *Consolat. ad Helviam*.

renté euskarienne¹. Mais là ils s'arrêtèrent : au-dessous d'eux étaient déjà les autres envahisseurs du midi. Soit qu'il y ait eu paix ou bataille, ils finirent par se confondre insensiblement et ils disparurent presque tout entiers.

7. Les Ligures.

Et cependant après les Sicanes, et presque sur leurs pas, venaient les *Ligures*, les *Ligors*, fuyant les « hautes demeures » des *Sierras* hispaniques devant les Celtes conquérants. Les Sicanes avaient déblayé le chemin. Les *Ligors* s'y campèrent et leurs établissements s'échelonnèrent sur les rivages de la mer intérieure, du Rhin aux Pyrénées; et, moitié par force, moitié par bonne intelligence, ils tinrent à la fois l'*Ibéro-Ligurie* et la *Celto-Ligurie*.

Mais c'est dans le nord surtout que la domination des *Galls* était florissante. De la bande étroite de la Ligurie jusqu'à l'Océan, jusque par delà le détroit, dans les grandes îles de Bretagne, se multipliaient leurs enceintes fortifiées. Les camps, les retranchements, sous la terminaison consacrée de *Briga*², devenaient des cités, des centres de peuplades; elles s'unissaient, elles formaient sur toute la terre gallique un vaste réseau de confédérations, que chaque jour rendait plus puissantes.

Telles furent les destinées premières de ces deux races ennemies qui se partagèrent l'Occident par le Nord.

En même temps étaient venus par la route méridionale dans les péninsules asiatique, grecque et italienne, d'autres habitants dont le nom n'est pas moins célèbre, dont les œuvres sont plus remarquables encore : c'est la race des *Titans*; ce sont les *Pélasges*.

¹ Le mot *osk*, *ausk*, *eusk*, est la racine de toutes les dénominations euskariennes. (A. Thierry, II.)

² *Nemetobriga*, *Nertobriga*, *Segobriga*, *Ccrtobriga*, toutes ces villes et mille autres témoignent des établissements des Galls. *Brig* veut dire *sommet* en gaëlique. M. Roget de Belloguet a donné, dans le second volume de son *Ethnogénésie gauloise*, un vocabulaire gaulois, le plus complet qui ait encore été rédigé.

CHAP. III. — Migrations des peuples du Midi. —
Les Pélasges.

1. Origines et premiers établissements des Pélasges.

Les *Pélasges*, ou quelle que soit leur dénomination nationale perdue aujourd'hui, les *Pélasges* aussi sont fils de l'Asie. Les vieilles traditions de l'Arménie nous représentent les descendants du patriarche *Torghom* occupés à expulser de leur territoire les enfants de la terre, les *Skadji* ou les *Titans*¹; et quand ils leur ont fait passer les frontières de la Cappadoce et du Pont, quand ils ont mis entre leurs troupeaux et ces « chercheurs de blé et de métaux » les chaînes du Taurus, alors ils se renferment dans leur patrie délivrée, et abandonnent les expulsés à tous les hasards de leur vie nouvelle.

Cette large presqu'île que l'Asie pousse comme une garde avancée entre la mer Noire et la mer Méditerranée, l'*Asie-Mineure*, va devenir le théâtre d'une histoire toute spéciale. Ce sera le terrain sur lequel se feront les croisements et les rencontres de races, où prendront naissance et se videront les querelles de l'Europe et de l'Orient. Nulle terre n'a été sillonnée par plus de nations diverses; nulle n'a été successivement peuplée et dévastée par plus de conquérants étrangers; nulle n'a vu des luttes si acharnées et si longues.

Or, en même temps que la race de *Cham* s'étendait au midi, que les enfants de *Chanaan* peuplaient la Palestine, fondaient ses vingt petits royaumes ou s'établissaient sur les côtes de la Phénicie, les *Pélasges*, suivant la route ouverte à leurs pas, se répandaient dans toutes les contrées de la péninsule Asiatique, de l'Euxin et du Taurus à la Méditerranée. Leurs courses ne s'arrêtèrent pas là, et, à des époques qu'il est impossible de déterminer, ils s'avancèrent encore. Le *Bosphore de Thrace*, qui peut-être ne s'était pas alors rompu en détroit, leur donna passage vers la rive septentrionale de la Grèce, tandis que les îles dont est semée la mer Ionienne les conduisaient facilement jusqu'en *Macédoine*.

2. Occupation de la Grèce.

La Grèce est livrée à leurs pas : ils marchent, mais là, comme en Asie, toujours avec leur caractère, défrichant les

¹ Ruhle von Lillienstern, ouvrage cité : *Schulzweert*, etc.

terres, bâtissant des villes sur des hauteurs, perçant les flancs des montagnes pour en tirer les métaux, ou pour donner issue aux fleuves et aux lacs qui menaçaient d'inonder les vallées. Douze *poléis* (villes) sur le bord du Strymon, douze bourgades dans l'Attique, partout des citadelles et partout des *Larissa*, telles sont les bornes plantées par ces voyageurs sur les routes qu'ils ont tracées. Ils descendent encore, passent l'*isthme de Corinthe*, s'établissent jusqu'aux confins du *Péloponèse* et se répandent sur « la feuille de mûrier » (*Moretum*, la Morée).

3. Occupation de l'Italie.

Mais toute la race n'avait pas suivi le même chemin. Une séparation s'était faite au pied des chênes de *Dodone*; une autre armée avait pris sa marche vers l'occident, vers la terre d'*Hespérie*. Traversant l'*Illyrie*, longeant l'*Adriatique*, ils avaient fui les marais de l'Eridan, mais sans pourtant abandonner les rives de ce « fleuve-roi ¹, » où douze villes formèrent une confédération nouvelle ². *Ravenne* était devenue la tête d'une autre ligue et les citadelles pélasgiques s'étaient élevées sur les deux versants de l'Apennin jusqu'aux rives de l'*Arno*, jusqu'aux bords du *Tibre*, jusque dans l'île de *Sardaigne* ³, où l'on retrouve leurs antiques débris, les *nou-raghes*.

4. Lutte avec les Ibères.

Vers la même époque (1600) arrivaient de l'Occident les peuples de race *ibérienne*. Il y eut combat, triomphe, fusion surtout : car ce dernier fait est le seul dominant, le seul possible à constater. Dans cette rencontre, comme dans toutes les invasions et les mouvements de peuples en ces temps reculés, le résultat seul peut être apprécié; et souvent encore par combien de conjectures faut-il passer pour arriver à une probabilité !

Quoi qu'il en soit, de toutes les recherches et du témoignage formel des anciens, semble résulter ce grand fait : qu'antérieurement à l'an 1600 avant notre ère, les tribus pé-

¹ *Fluvicrum rex Eridanus*. (Virgile, *Géorg.*, 1, 482.)

² Nieburh, *Hist. rom.*, traduction de Golbéry. Michelet, *Histoire romaine*.

³ Cluvier, *Italia antiqua*.

lasgiques dominaient dans tous les pays sur la Méditerranée, depuis le Taurus jusqu'à la mer Tyrrhénienne ¹.

5. Constitution sociale.

Ce n'était pas d'ailleurs une population barbare et sauvage que ces enfants de *Javan*, que ces fils des Titans. Les historiens de l'antiquité hellénique, organes des passions des vainqueurs de cette race, ont pu la représenter sous des traits honteux. Il n'y a là qu'une ignorance de grossiers conquérants, qu'une haine de dominateurs jaloux, ou qu'une antipathie de famille. Cela s'explique « par le mépris qu'inspiraient aux tribus héroïques les populations agricoles et » industrielles qui les avaient précédées ². »

Tels sont, en effet, les peuples *pélasgiques*. Il semble qu'ils attendent tout de cette terre à laquelle ils rapportent jusqu'à leur origine. Agriculteurs infatigables, partout ils ouvrent son sein et la fertilisent ; hardis mineurs, ils se précipitent, la lampe au front, jusque dans ses entrailles pour en arracher les métaux. *Pélasgos* élève un temple à Cérès Pélasgide ³, et les *Cyclopes* et les *Telchines* fondent l'or et l'argent et coulent les premières statues des dieux ⁴.

6. Traditions religieuses.

Le feu devait être en honneur chez ces hommes qui donnaient à leurs dieux et prenaient parfois le nom de *forgerons* (*Cabiroi*, *Cabirim* en persan). Aussi ce puissant auxiliaire de l'industrie humaine est sacré pour la famille comme pour la nation. La « pierre du foyer, » *Hestia*, *Vesta*, où s'allume la flamme, symbole oriental du pouvoir fécondant de l'astre du jour, symbole occidental du génie domestique, est en quelque sorte l'autel de la propriété à l'ombre duquel se fonde la société pélasgique. C'est le lieu saint de la demeure, c'est le refuge et l'asile ouvert au malheur. L'étranger qui l'a touché, qui s'est assis auprès, est devenu inviolable.

¹ Voir Nieburh, *Hist. rom.* ; R. Rochette, *Hist. des Colonies grecques*, t. 1 ; Fréret, *Œuvres complètes*, et tous les passages cités par ces auteurs ; enfin la conclusion du professeur R. von Lillenstern, déjà cité.

² Michelet, *Hist. rom.*, 1.

³ Pausanias, *Corinth.*, xxii.

⁴ Diodore de Sicile, v.

7. La cité.

Autour de ce foyer, de cette pierre angulaire, s'est élevée la cité, *Larissa*. Postée sur la hauteur, elle domine les campagnes et correspond avec les onze autres villes, ses compagnes et ses sœurs, qui se sont placées dans le voisinage. Les races pélasgiques marquent une prédilection constante pour le nombre douze.

Il y a, du reste, en tout ce qui tient à cette antique nation, un air de grandeur d'une part, et de mystère de l'autre, qui frappe et qui surprend. Ces géants bâtissent pour l'avenir : constructeurs habiles et audacieux, ils mettent dans leurs énormes monuments toute la rude énergie qui caractérise les œuvres gigantesques de l'ancien Orient. Ce sont de lourds quartiers de roche, des blocs bruts ou à peine taillés, que la force et la mécanique ont superposés avec des efforts infinis et qui bravent les siècles dans une effrayante immobilité. L'Asie-Mineure, la Grèce, l'Italie, sont semées de ces redoutables enceintes ; muets témoins d'une puissance formidable, les murs « cyclopéens » voient crouler chaque jour à leurs pieds les mesquines constructions que les nations ont successivement posées sur leurs fondements inébranlables, et, fermes comme le roc, ils dédaignent les vains efforts des temps et des hommes ¹.

8. Culte. — Le Dieu unique. — La Triade cabirique.

La religion des *Pélasges* avait quelque chose de majestueux et de simple dans la doctrine, de sombre et de terrible dans le culte ². Au-dessus des astres, au-dessus des éléments, et dans une région tout à fait intellectuelle, apparaissait d'abord le Dieu unique, « l'*Innommé*, » qui bientôt, et par une dégé-

¹ Voir les beaux travaux de M. Petit-Radel sur les *Constructions cyclopéennes* : ce savant a légué à la Bibliothèque Mazarine un grand nombre de modèles en relief représentant les plus importantes de ces constructions, dans l'état où le temps les a laissées.

² Nous ne devons pas passer sous silence que des savants éminents n'ont pas voulu rapporter le culte des *Cabires* à la race *pélasgique* et qu'ils en ont fait un attribut exclusif des *Phéniciens*. Leurs raisons ne nous paraissent pas convaincantes. Il est très-possible qu'il y ait eu entre les deux peuples des relations qui aient amené une sorte d'alliance de croyances ; mais le caractère des *Cabires* de Samothrace nous semble essentiellement *pélasgique* ; c'est l'opinion des érudits les plus autorisés.

nération trop ordinaire, devient le grand Tout, *Paa*. Immédiatement après, dominaient les trois grandes puissances, les esprits organisateurs et régulateurs, *Axieros*, *Axio-Kersos* et *Axio-Kersa*, le tout-puissant, le fécondant et la fécondatrice ¹.

L'univers est sorti de leurs mains, et sous leur triple action tout vit et se meut : ils disposent et ils règnent. A côté de cette triade, et dans un rang inférieur, se place le *Messager*, le *Serviteur* par excellence, le dieu de science, de parole et de sagesse, *Kasmilos*. C'est par lui que se transmettent aux mondes obéissants les ordres supérieurs, et pendant qu'il veille à l'existence générale, sa femme, *Harmonie*, fille d'*Axio-Kersos* et d'*Axio-Kersa*, maintient l'ordre dans le grand tout et resserre les liens universels. Tels sont les *Anaks*, ou les *Tritopatores*, comme les nommait Athènes ². Telles sont ces divinités souveraines dont le sanctuaire principal était dans les rochers de *Samothrace* et sous les chênes séculaires de *Dodone*.

9. Les dieux inférieurs.

Mais cette haute conception religieuse, cette trinité de pouvoirs et de personnes divines n'était pas à la portée de tous les esprits. Elle se corrompt dans les masses, puis elle fut altérée par les dieux des colons étrangers; enfin poursuivie, après la conquête des *Hellènes*, par leur haine et leurs proscriptions, force lui fut de se mettre à l'ombre des mystères, et de se cacher dans les profondeurs des temples de *Samothrace*, ou de s'abriter dans celui d'*Eleusis*.

Aussi, du côté des rangs inférieurs, les génies de la terre et des hommes, les astres du ciel, les sept planètes surtout, recevaient les hommages et les adorations. Chaque tribu avait ensuite sa divinité de prédilection, et souvent la rivalité des deux cultes alluma la guerre entre les adorateurs des dieux ennemis. *Neptune* et *Junon* se disputèrent à main armée les autels et l'encens des *Argiens*; la lutte fut longue et sanglante. Le personnage céleste dominant, à cette époque reculée, est

¹ Qu'on nous permette de renvoyer ici, pour tous les détails que ne peut comporter l'étendue bornée de notre récit, à l'étude que nous avons faite de la triade pélasgique dans *l'Université catholique. Cours d'histoire générale de l'Antiquité*, t. xvi. Juillet 1843.

² Voir Creutzer, *Symbolik*, et les Notes de M. Guignaut.

*Saturne*¹ l'astre ou le dieu, dont les idoles étaient arrosées de sang humain, et qui, emprunté peut-être aux *Chaldéens* ou aux *Syriens*, pouvait, par les vicissitudes de sa fortune, servir de symbole au peuple qui l'adorait. Comme lui, il régna sur la *Pélasgie*; comme lui, il sera chassé par son fils *Zeus* ou *Jupiter*; il cherchera refuge et ira « se cacher » en Italie, où la haine de sa famille le persécutera jusqu'à la fin.

10. Rites et Initiations.

Les formes terribles de cette religion, les épreuves qu'elle faisait subir, le culte des divinités souterraines qu'elle adorait, frappaient la multitude. Représentés sous la figure de « nains difformes »², ces dieux, qu'on ne pouvait approcher qu'après une purification complète, qu'après la confession de la vie entière et les absolutions du *Koiës*³ (prêtre), qu'après des sacrifices d'expiation, effrayaient les croyants. La voix du grand prêtre et ses imprécations contre les profanes, les cérémonies de l'initiation, la couronne d'olivier, l'écharpe de pourpre, la danse mystique, et les souvenirs du meurtre de *Cadmilos*, massacré par ses frères, agissaient fortement sur les esprits et divisaient la cité en deux castes dont l'une se croyait devenue d'une nature supérieure à l'autre, qu'elle regardait avec mépris. Les nouveaux venus, et surtout les barbares *Hellènes*, qui plus tard subjuguèrent les *Pélasges*, en furent d'abord comme saisis d'étonnement; et quand ils eurent vu les merveilleux résultats de l'industrie des vaincus, quand ils eurent vu ces forgerons dompter tous les métaux, changer la forme des objets, et « diriger à leur gré la grêle » et le tonnerre⁴; quand ils entendirent parler des monstrueuses divinités importées de l'Orient, des *dieux serpents* et des *hommes dragons*, commis à la garde des trésors souterrains, la crainte s'empara d'eux. Leur imagination troublée

¹ « Saturn » en syriaque, le roi qui se cache, roi du Latium. (Voir les notes de M. de Sacy sur *Abulféda*.)

² Pausanias, *Laconie*.

³ « Koiës » nom du prêtre qui présidait à l'initiation, est « dérivé peut-être du verbe *akouein*, entendre, ou de l'hébreu, *cohen*, prêtre divin. » (Cantu, *Histoire universelle*, t. 1.)

⁴ Les *Telchines* de Crète et les *Dactyles* du mont Ida s'attribuaient ce pouvoir.

représenta ces artisans et ces mineurs comme des magiciens impies et de redoutables enchanteurs. La nature entière obéissait aux *Telchines* : « Ils versaient à volonté, disait-on, » l'eau du *Styx* sur des plantes et les animaux, ou frappaient » les hommes de maladies cruelles¹. » Les initiés se riaient des tempêtes qu'ils déchaînaient sur les mers avec quelques paroles, et l'eau lustrale les sauvait de toute douleur physique. C'en était assez pour mériter la proscription. Le culte dut périr avec la nationalité.

Et on dirait, en vérité, qu'une malédiction terrible pesa sur ce peuple malheureux. Après avoir, pendant plusieurs siècles, dominé sur de vastes contrées, après avoir laissé partout des traces de sa grandeur et de sa force, il disparaîtra presque en entier, sous le joug des conquérants barbares. De ses tribus si nombreuses, les unes seront effacées de la terre, les autres se confondront avec les vainqueurs, ou s'éteindront dans une dure servitude.

Mais le moment de cette catastrophe n'est pas encore venu. L'époque qui nous occupe est celle de leur plus brillante domination. Essayons d'en tracer rapidement le tableau.

II. Etablissements des Pélasges en Asie-Mineure.

Tandis qu'en Asie-Mineure se fondait, aux bords de l'*Oronte*, la ville d'*Joné*², dont le nom rappelle les *Jouni*, les *Jones*, les *Javanas*, dénominations généralement affectées, en Orient, à la race de *Japhet* et de *Javan*, et qu'une *Larisse* élevait sur le Tigre ses massives murailles, les contrées situées au pied du mont *Sipyle* se réunissaient dans une confédération qui reconnaissait pour sa capitale *Smyrne*, la ville aux solides remparts³, et qui « comme les belles statues, » eut besoin d'être retouchée à trois reprises différentes.

D'autres ont passé dans la *Troade*; ils ont traversé le Bosphore; ils ont laissé, à *Samothrace*, leurs dieux et leurs mystères, et les voilà qui se répandent dans la *Thrace*, dans la

¹ Strabon, xiv.

² M. R. Rochette en parle comme d'une fondation de *Triptolème* courant à recherche d'*Io*, fille d'*Inachus* (t. 1, p. 151). Peu importe qui l'a fondée et pourquoi : le fait reste. (Strabon, xvi; Libanius, xi.)

³ R. Rochette, 1. Il cite le rhéteur Aristide.

Macédoine, jusqu'au second sanctuaire pélasgique, au sanctuaire de *Dodone*, jusqu'à la colonne d'où les prophétiques « colombes » orientales rendaient leurs oracles ¹. Laissons-les fonder leurs douze villes et leurs Larisses de *Thessalie*, d'*Epire*; laissons-les courir la contrée d'une mer à l'autre; laissons le chef *Ogygès* descendre en *Béotie* et se hasarder jusqu'en *Attique*. Aussi bien le sol est ingrat pour ces premiers habitants; un tremblement de terre et une inondation terrible font disparaître la tribu des *Hectènes*.

Revenons en Asie.

12. Invasion en Grèce : Inachus.

Les fils des *Titans* se sont fixés sur le littoral de la *Phénicie* et de la *Palestine*; mais la terre n'a pas tardé à leur manquer. Dans ce pays stérile, un seul parti restait à prendre aux premiers venus : la mer s'ouvrait devant eux, les montagnes leur offraient des bois de construction. La nécessité, quelque peu d'ambition et le génie aventureux des Japhétiens firent le reste; et la race d'*Enak*, hardi navigateur, fendit les flots. De rivage en rivage, d'île en île, *Enak*, *Indkos*, *Inachus*, le chef ou le roi, gagna le continent sur ses frères esquifs, et *Argos* fut fondée.

Autour d'elle s'élèvent, comme un essaim, *Mycène*, *Hermione*, *Tyrinthe*, *Ephyre* qui fut *Corynthe*, *Sicyone*, *Mégare*, *Pellène*. L'*Arcadie* se peuple; *Pelasgos*, la nation ou le chef, bâtit les premières villes; la troisième génération n'était pas encore venue que dix-sept cités ont pris naissance, et parmi elles brillent *Orchomène*, *Tégée*, *Mantineé*.

La tribu des *Lélèges* s'établit à *Sparte*, et dresse à *Onga*, la déesse orientale, la déesse d'*Ogygès* et de la *Béotie*, son vieux temple, le premier peut-être qu'eut la Grèce.

Une émigration d'*Arcadiens* passe en *Epire*; là vont s'opérer la rencontre et la fusion des frères séparés un instant.

¹ Les « colombes » de *Dodone* qui rendaient des oracles pouvaient bien n'être que les « *Péléades*, » les « trois prêtresses » qui desservait ce sanctuaire. Remarquez leur nombre et remarquez leur nom. On les appelait les « voix sacrées, » et leur titre de « colombes, » tout oriental, rappelle « l'oiseau du souvenir. » Ce sont ces « voix » qui proclamaient : « Dieu était, Dieu est, » Dieu sera ! ô Dieu grand ! » Schœbel, *Mémoire sur le monothéisme primitif*. (*Annales de philosophie chrétienne*, t. LXI.)

Dans la Grèce centrale étaient arrivés, par le Nord, les *Pélasges* de la Thessalie, de la Thrace et de la Macédoine. Le rapprochement eut lieu entre les voyageurs, et la Grèce fut peuplée tout entière.

Bientôt elle est florissante. Les États grandissent et se fortifient ; des échanges de populations, des croisements de colonies s'accomplissent, la plupart du temps, sans effusion de sang. C'est une même famille qui, de la pointe du *Ténare* aux bords du *Strymon*, se partage les terres livrées à son occupation.

13. Invasion en Italie, en Illyrie.

Mais il ne suffit pas aux *Pélasges* de fonder des établissements sur cette terre qu'ils ont nommée de leur nom ; « tout » ce qui s'appelle actuellement *Hellade* s'appelait alors *Pélasgie*, » dit Hérodote. Du nord et du midi, par terre et par mer, partent des peuplades, des colonies, des essaims, qui se dirigent, les uns vers l'Occident, les autres vers l'Orient. *Arcadiens* et même *Thessaliens* gagnèrent l'île de *Crète*. *Lesbos* fut occupée, mais c'est surtout vers l'*Hespérie* que se tournèrent toutes les courses. *OEnotriens* et *Peucétiens* s'élancent sur les flots et vont, en *Italie*, construire sur les montagnes leurs villes petites et contiguës, « comme c'était alors la coutume chez les anciens ¹. » Ils s'y cantonnèrent sans difficulté. La terre était libre et vacante. Reposée des convulsions volcaniques dont elle garde de si profondes cicatrices, l'*Italie*, riche de la blancheur de ses froments, l'*Italie*, pays des bœufs ², leur offrait une magnifique conquête, et ils ne s'en firent pas faute.

L'*Illyrie* avait donné aussi son chemin et ses colonies. Douze villes pélasgiques s'étaient assises au bord du *Padus*, douze sur l'*Arno*. C'était la tribu des *Tyrrhéniens*, « ceux-là mêmes » dont les frères étaient à Lemnos et en Attique, » dit Thucydide ³, les glorieux *Tyrrhéniens* que célèbre Hésiode ⁴, et sur lesquels il fait régner *Agrios* et *Latinos*. Ils avaient semé de

¹ Denys d'Halicarnasse, II.

² « Italia » est dérivé, dit-on, d'*Italos*, ou *vitulus*, veau, bœuf. (Casta, *Histoire universelle*.)

³ Thucydide, liv. IV.

⁴ Hésiode, *Théogonie*, v. 1015.

leurs villes toute la côte de *Pise* jusqu'à l'*OEnotrie*, la *Sabine* surtout, où leurs ruines se montrent encore, et ils vivaient en bonne intelligence avec leurs frères du sud qui déjà avaient changé ou peut-être traduit leur nom primitif en celui de *Sicules*.

Et, de cette sorte, d'un bout de l'Italie à l'autre, seuls, ou vainqueurs des Ibères, les *Pélasges*, du nord au midi, dominaient sans conteste.

14. Grandeur des Pélasges : leur malédiction.

C'est la période de gloire et de triomphe pour le peuple *pélasgique*. Ses arts et sa civilisation se répandent partout; mais une funeste destinée l'attend. « Partout un mystérieux » désastre poursuit cette race industrielle et sensuelle, qui » s'attachait toujours aux climats les plus doux à la vie. Elle » fut partout extirpée du sol où elle semblait vouloir s'enraciner par ses impérissables monuments ¹. »

Avant que l'arrêt ne s'exécute et que nous n'assistions à de nouveaux bouleversements, jetons encore un dernier coup d'œil sur le monde occidental. Nous touchons au 13^e siècle, et cette époque est celle des grandes choses. Par une singulière coïncidence, il y a dans tout le monde de vastes émotions.

15. Résumé et conclusion.

Le nord de l'Europe est occupé par la race des *Galls*; sortis de l'Asie et venus par le nord, ces nouveaux arrivants ont refoulé et presque exterminé la vieille race des *Ibères* qui, la première, avait frayé la route. Confinée dans les montagnes de la péninsule Hispanique, vers le littoral de la Gaule ou dans le nord de l'Italie, la population *Euskarienne* commence sa décadence de trente siècles; elle vient de rencontrer les *Pélasges* sur le sol italique. Ils sont arrivés par le midi, par les climats tempérés, ces derniers émigrants. Puissance et gloire leur sont données maintenant, ils occupent toute l'Asie occidentale, toutes les deux presque îles *grecque* et *italienne*. Cet empire ne sera que passager entre leurs mains; l'Occident doit se former de débris de peuples.

Singulière destinée de ces trois populations primitives! Rude et indomptable, partout où le vent la jettera, partout la

¹ M. Dumont, *Hist. rom.*, 1, p. 6.

race *Euskarienne* se conservera pure, et plutôt que de se renier, elle mourra. Les *Galls* seront moins persistants; ils accepteront, mais non sans batailles, le joug et la domination; bouillants, ils courront le monde, finiront par être asservis partout et se consoleront d'obéir en maudissant leurs maîtres et en comptant sur l'avenir. Leur vie sera longue. Les *Pélages*, plus puissants, plus fortement constitués, périront corps et biens, et telle sera leur ruine que, dans quelques siècles, les historiens douteront même de leur existence.

Et cependant, avec les révolutions, les desseins de Dieu se préparent. De toutes ces ruines et de toutes celles que les âges feront encore, naîtra, au temps marqué, un empire nouveau, qui formé de tous, succédera aux droits de tous et vengera toutes les injures, règne de force et de durée, qui absorbera l'univers dans une unité inconnue, dans l'unité de la servitude et le jettera ainsi aux pieds du Sauveur, afin que le Sauveur n'ait qu'une seule chaîne à briser pour affranchir le monde.

H. de RIANCY.

Histoire et Philologie

NOUVELLES INSCRIPTIONS

HISTORIQUES, RELIGIEUSES ET PHILOLOGIQUES

Recueillies en Égypte par M. WESCHER.

Pour complément du rapport de M. de Rougé que nous avons inséré dans notre dernier cahier¹; nous publions ici celui de M. Wescher, son compagnon de voyage, et chargé spécialement de recueillir les inscriptions soit grecques, soit latines. L'importance de ce rapport n'égalé pas celle du rapport de M. de Rougé, aucune de ces inscriptions ne remonte aux premiers temps; cependant nos lecteurs seront bien aises de savoir que les parties de l'histoire elles éclaireissent ou manifestent. Ils apprécieront, surtout celles qui sont relatives au Christianisme, et particulièrement celles que les premiers solitaires de la Thébaïde ont laissées dans leurs grottes. Il faut noter et connaître cette visite que la science moderne est allée faire au séjour oublié des premiers Cénobites.

RAPPORT

Adressé à S. Exc. le ministre de l'instruction publique par
M. C. Wescher, adjoint à la mission scientifique d'Égypte.

Monsieur le ministre,

Lorsqu'au mois d'octobre dernier je fus adjoint par Votre Excellence à la mission archéologique placée sous la direction de M. le vicomte de Rougé et envoyée par le gouvernement français en Égypte, je reçus de vous des instructions qui, en me recommandant l'étude spéciale des *inscriptions grecques et romaines* de cette contrée, me prescrivaient tout ensemble la recherche des textes inédits et le contrôle attentif des documents déjà publiés.

1. Importance de ces inscriptions. — Espace qu'elles comprennent. — Difficulté de leur exacte transcription.

Ce double travail n'était pas sans difficulté. *Sous le rapport géographique*, les inscriptions gréco-romaines de l'Égypte s'étendent sur une ligne de 300 lieues de longueur, depuis le phare d'Alexandrie jusqu'aux cataractes d'Assouan. Disséminées dans toute la vallée du Nil, elles se trouvent tantôt au sein des terres cultivées dont l'humidité les rongé, tantôt au

¹ Voir notre cahier de septembre, ci-dessus, p. 165.

milieu des sables du désert qui, en les préservant de l'action du temps, semblent en même temps les dérober aux investigations des hommes. Gravées au frontispice des monuments gigantesques ou cachées dans l'obscurité de grottes souterraines, elles défient par leur position même les efforts de l'épigraphiste, qu'elles contraignent à des recherches pénibles et quelquefois périlleuses. *Sous le rapport chronologique*, ces mêmes inscriptions embrassent une période de 9 ou 10 siècles, qui commence à la mort d'Alexandre pour ne finir que sous les empereurs chrétiens de Byzance. Durant ce long intervalle, elles reflètent toutes les vicissitudes religieuses, politiques, sociales, subies par des générations diverses et mélangées qui ont laissé sur le sol égyptien la trace encore visible de leur passage. Ce mélange des races et des époques a eu pour conséquence, *dans la langue et l'écriture grecque principalement*, des variations nombreuses que la philologie et la paléographie sont tenues d'observer et d'éclaircir. La nature complexe de tels documents en rend l'étude à la fois plus instructive et plus laborieuse.

Pour vaincre ces obstacles matériels, et résoudre ces problèmes scientifiques, j'avais à ma disposition, d'une part, les moyens d'action fournis à notre mission par l'accord du gouvernement égyptien et du gouvernement français; d'autre part les conseils et l'érudition du savant éminent auquel Votre Excellence avait fait l'honneur de m'associer.

Mon plan était tracé d'avance. Les grandes publications de Letronne, de Franz, de Lepsius, qui résument les recherches antérieures, ont marqué d'une manière éclatante le point d'arrivée de la science moderne, en ce qui concerne les *inscriptions grecques et romaines de l'Égypte*. En étudiant ces divers recueils sur les lieux mêmes et en présence des monuments originaux, j'ai pu me rendre un compte exact de ce qui avait été fait avant moi, et déterminer avec précision ce qui restait à faire. C'est le fruit de mes recherches personnelles que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

2. Importance des documents nouveaux. — Une énumération sommaire.

Le nombre des documents nouveaux qu'il m'a été donné de recueillir en Égypte a dépassé mes espérances. Parmi ces docu-

ments, les uns, récemment sortis du sol ou négligés par les précédents explorateurs, ont été trouvés dans l'intérieur même du pays; les autres proviennent des fouilles si heureusement fécondes de notre compatriote M. Mariette, et ont été mis par lui à ma disposition avec une libéralité dont je le remercie. Je ne puis entreprendre de donner, dès à présent, l'analyse complète des matériaux que j'ai amassés. 1,200 *inscriptions*, aux trois quarts inédites, forment une masse de copies et d'estampages dont le dépouillement ne peut être effectué qu'au prix d'une longue et patiente étude. Aujourd'hui je me propose seulement d'indiquer la nature et les principales divisions de mon travail, en appelant l'attention de Votre Excellence sur quelques monuments d'une importance particulière, sur quelques séries d'une richesse inattendue.

Je signalerai d'abord un groupe d'inscriptions monumentales d'une haute valeur historique; qui, découvertes sur divers points du territoire égyptien, nous font connaître des faits nouveaux, ou répandent une lumière nouvelle sur des faits déjà connus.

Dans ce nombre il faut citer :

1° *L'inscription ptolémaïque d'Alexandrie.* Cette inscription est gravée sur un bloc de porphyre trouvé dans l'emplacement de l'ancien *Bruchion*, quartier qui renfermait les principaux édifices de la ville des Ptolémées, et notamment les palais de ces souverains. Elle nous présente une *dédicace* faite par un citoyen d'Alexandrie en l'honneur d'un membre de la famille royale des Lagides. Le nom de la personne à qui le monument est dédié a été martelé dans l'antiquité même. J'ai retrouvé sous le martelage les vestiges de ce nom à demi effacé; c'est celui d'*Arsinoé*, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe. Le mariage de Ptolémée Philadelphe avec *Arsinoé*, sa sœur de père et de mère, était incestueux aux yeux des Macédoniens et en général des Grecs, dont les lois réprouvaient de telles unions autorisées par les mœurs égyptiennes. Les témoignages des historiens nous permettent de voir, dans la mutilation antique du nom d'*Arsinoé* sur cette inscription, une conséquence de l'indignation causée dans la colonie grecque d'Alexandrie par cet hymen étrange, qui fut

de la part des Lagides la première violation flagrante des lois et des coutumes de la Grèce.

2° *Le monument dédié à Antoine.* La partie conservée de ce monument consiste en un bloc de granit gris, de forme rectangulaire, creusé dans sa partie supérieure et paraissant avoir servi de base à une statue. L'inscription gravée sur cette base nous apprend que le monument a été érigé en l'honneur d'Antoine « le Grand, l'Inimitable » par un de ses parasites nommé *Aphrodisios*. Ce parasite appelle Antoine son bienfaiteur et son dieu. L'inscription porte une date double, circonstance à remarquer. La première date se rapporte à l'avènement réel de Cléopâtre montant sur le trône après la mort de son père Ptolémée Néos Dionysos. La seconde date est calculée d'après l'ère nouvelle adoptée par cette princesse, le jour où elle reçut des mains d'Antoine l'investiture publique et solennelle de la plupart des possessions romaines d'Asie, c'est-à-dire l'empire même de l'Orient.

3° *L'architrave dorique de Philæ.* Cette architrave, en granit gris, a été découverte et déblayée pendant notre séjour dans l'île de Philæ. Elle porte une inscription grecque en grands caractères. Cette inscription est une *dédicace à l'empereur Auguste*, qui y reçoit les titres de *Soter* et d'*Egypte*, empruntés à la langue officielle de l'ère des Ptolémées. Ce document renferme une date précise et donne le nom d'un nouveau préfet d'Égypte, deux circonstances précieuses qui serviront à combler une lacune de l'histoire. La seule inscription monumentale du règne d'Auguste qu'on eût jusqu'à présent, et qui est celle du propylon d'Isis à Dendérah, publiée et expliquée par M. Letronne, reçoit ainsi un complément insperé.

4° *Le piédestal d'Antinoé.* Ce piédestal en granit rose, trouvé dans les ruines d'Antinoé, porte deux inscriptions historiques gravées sur deux de ses faces. L'inscription gravée sur la face antérieure du piédestal renferme la consécration officielle du monument. Il a été érigé en l'honneur d'Antinoé *Egyptien*, c'est-à-dire d'*Antinoüs divinisé*. Nous savions par les témoignages anciens que le célèbre favori d'Hadrien, ayant accompagné son maître en Égypte, trouva la mort dans les eaux du

Nil. A la suite de ce tragique événement sur les détails duquel plane une certaine obscurité, Antinoüs fut mis au rang des Dieux par la volonté toute-puissante d'Hadrien, et devint la divinité éponyme d'un nome nouveau : le nome d'Antinoïte. L'épigraphie vient ici confirmer l'histoire, puisque voici un document officiel constatant l'apo théose d'Antinoüs, trouvé dans les ruines mêmes de la cité fondée en son honneur. Le consacrateur du monument est un magistrat romain qui porte le titre d'épistrophe de la Thébade. Le piédestal a servi de base à une statue de marbre blanc dont les débris ont été trouvés dans le voisinage. Sur le revers de ce piédestal on voit une autre inscription, ce second texte, plus long que le premier et moins bien gravé, appartenant à une époque postérieure. C'est une inscription honorifique au nom de deux empereurs, *Aradius et Honorius*, fils de Théodose. Deux magistrats romains sont nommés. L'un est préfet des prétoria, l'autre porte le titre qui désigne ordinairement les préfets d'Égypte.

5. *La pierre d'Athribis.* Cette pierre, qui provient d'Athribis, ville égyptienne située sur la branche de Damiette, est doublement intéressante. Elle porte au sommet de chacune de ses deux faces une frise égyptienne ornée de cartouches armés. L'un de ces cartouches est celui de *Psammétique I^{er}*, roi de la 26^e dynastie; l'autre est martelé. Cette pierre, qui est en grès, paraît avoir servi d'entre-colonnement dans une chapelle de l'un des temples d'Athribis. Elle aura été enlevée plus tard pour recevoir une autre destination. Elle porte une inscription grecque gravée perpendiculairement à la frise et aux cartouches hiéroglyphiques. Cette inscription nous apprend que sous le règne simultané des trois empereurs *Kalentinien, Valens, et Gratien*, un *tétrapylon* ou arc de triomphe à quatre portes, a été construit en l'honneur du très-dieu empereur Valens. L'inscription donne, entre autres détails, le nom du préfet d'Égypte, et celui de l'architecte qui dirigeait les travaux.

Ce document, comme ceux qui précèdent, est en grec. Le grec, introduit par les Lagides, resta, sous les empereurs romains la langue officielle de l'Égypte. Ce fait explique le

grand nombre des inscriptions rédigées dans cette langue et la rareté des inscriptions latines. Toutefois j'ai relevé, dans les environs d'Alexandrie, plusieurs grandes inscriptions romaines, une, entre autres, du temps de *Marc-Aurèle*, une autre du temps de *Dioclétien*. Mais ces monuments n'ont pas au même degré que les inscriptions grecques le caractère d'actes publics. On n'y retrouve pas les dates à l'égyptienne. N'intéressant que la colonie romaine, ils semblent avoir été destinés, d'après leur rédaction, à être lus par les Romains seuls.

3. Inscriptions se rapportant au culte et aux divinités des Égyptiens. — Table à libations. — Offrandes. — Inscriptions funéraires.

Une seconde série de documents, d'une nature différente mais d'une importance égale, comprend les *offrandes religieuses*. Étrangers à la politique, ces documents servent à l'histoire du culte. Parmi les nouveaux monuments de ce genre, il convient de signaler une *table à libations* découverte par M. Mariette au Sérapéum de Memphis. Elle porte, sur une de ses tranches, une consécration grecque « à *Sérapis, dieu très-grand, et aux dieux adorés avec lui dans le même sanctuaire*. » L'offrande est faite pour un enfant âgé de 12 ans, dont le nom présente, avec un radical grec, une désinence égyptienne. Ce monument est *bilingue* : l'inscription grecque est accompagnée d'une dédicace en *caractères démotiques*. Un autre monument, trouvé par M. Mariette dans les fouilles de Deir-el-Bahari, est entièrement grec. On y lit *une offrande* en l'honneur d'un dieu égyptien dont le nom paraît être une forme d'*Ammon*, la grande divinité thébaine. La dédicace est faite par un père et une mère d'origine grecque, au nom de leur enfant. Ce monument, qui porte une date royale, appartient à l'époque Ptolémaïque. La colonne sur laquelle on lit l'inscription est décorée d'ornements en forme de guirlande, disposés avec un goût qui n'appartient qu'à l'art hellénique.

Parmi les monuments d'un caractère privé, il faut distinguer plusieurs belles *inscriptions funéraires* qui offrent, sous le rapport littéraire et archéologique, un véritable intérêt. L'une d'elles, trouvée à Sakkarah, au centre de l'antique nécropole de Memphis, dans l'allée des sphinx qui conduit au

Sérapéum, est une inscription grecque métrique. La pierre a la forme d'un cartouche sur un des côtés duquel est gravée une petite tête d'Anubis : c'est comme le cachet de l'Égypte sur cette poésie étrangère. Un autre monument remarquable de la même classe est une stèle égyptienne provenant du Labyrinthe, aujourd'hui le Fayoum. Cette stèle, qui appartient à l'époque Ptolémaïque, est divisée en deux registres. Le registre supérieur est rempli par un bas-relief représentant *l'âme du défunt* amenée par le dieu des morts Anubis devant Osiris et Isis. Le registre inférieur est occupé par une inscription indiquant le *nom et la profession* du *personnage*, ainsi que l'année et le mois de sa mort d'après le calendrier égyptien. Le nom du personnage et le nom de son père sont grecs tous deux, mais celui de la mère est purement égyptien, ce qui semble indiquer qu'à l'époque des Lagides, les mariages entre des Grecs et des Égyptiennes n'étaient pas aussi rares qu'on l'a cru quelquefois. Les noms propres qui remplissent les inscriptions sont pleins de renseignements utiles à cet égard. Toutefois la fusion des deux races ne fut jamais complète : elles se trouvèrent juxtaposées, quelquefois mélangées, jamais fondues ensemble. Aussi put-on dire que les monuments grecs de l'Égypte sont tous plus ou moins bilingues, en ce sens que la plupart d'entre eux laissent voir clairement, sous une enveloppe hellénique en quelque sorte transparente, l'empreinte indélébile du vieux génie national. Parmi les documents les plus curieux de ce genre, je citerai encore une inscription de Sakkarah, gravée sur un bloc destiné à recouvrir un tombeau. Ce monument *épigraphique est en langue grecque*, mais il se termine par une formule empruntée à la mythologie égyptienne. Après avoir rappelé les vertus de la défunte, jeune femme qui s'appelait *Taisi*, l'inscription ajoute : « Elle vécut 25 » ans, et sous terre Osiris lui donna l'onde fraîche. » Cette phrase, écrite en grec, appartient tout entière à la langue religieuse de l'antique Égypte.

La plupart des inscriptions dont je viens d'indiquer le classement proviennent soit du Delta, soit de l'Égypte moyenne ou Heptanomide, soit de Fayoum. J'arrive maintenant à la *Haute-Égypte*, où le double travail qui m'était prescrit par

Votre Excellence est devenu particulièrement fécond. Je me contenterai de citer trois séries importantes d'inscriptions se rattachant à deux localités dont la célébrité ancienne attire depuis longtemps les voyageurs : je veux dire les ruines de Thèbes et l'île de Philæ.

4. Inscriptions de la Haute-Egypte. — Actes d'adoration à Isis. — Révision de toutes les inscriptions du temple de Philæ. — Transformation de ce temple d'Isis en église chrétienne.

Les monuments de l'île de Philæ appartiennent, on le sait, à l'époque des *Ptolémées*. Ces monuments sont couverts d'inscriptions grecques du temps des *Lagides* et du temps des *Romains*, pleines de détails curieux pour l'histoire intérieure de l'Égypte pendant ces deux périodes. Considérées en elles-mêmes, ces inscriptions sont des *proscynèmes* ou *actes d'adoration*, inscrits sur les murs des temples par les voyageurs illustres ou obscurs qui les ont visités. Parmi ces voyageurs se trouvent un grand nombre de hauts fonctionnaires de la cour d'Alexandrie, venant soit au nom du monarque, soit en leur propre nom, saluer la déesse souveraine Isis qui, adorée dans cette île sainte, à l'extrémité même du Nil égyptien, semblait y résider comme la gardienne tutélaire des frontières de l'Égypte. Au delà commencent les pays conquis, et tout d'abord la Nubie ou *Dodécaschaène*, dont, suivant une curieuse inscription de Philæ, Isis est aussi la maîtresse. Le grand temple de Philæ, avec les longues avenues bordées de colonnades qui conduisent et les majestueux pylônes qui en forment l'entrée, est couvert de ces *proscynèmes*, expression de la piété des pèlerins.

D'autres inscriptions du même genre se rencontrent dans les temples secondaires de l'île, notamment dans celui que l'expédition française de 1798 a désigné sous le nom de *petit temple de l'ouest*. Ces textes demandaient une révision scrupuleuse. Ils s'entremêlent et se pénètrent les uns les autres ; sous une inscription récente, on distingue parfois les traits d'une inscription plus ancienne. Beaucoup d'entre ces documents ont été gravés à l'origine sur les murailles encore nues, et sont antérieurs, par conséquent, aux sculptures égyptiennes et aux caractères hiéroglyphiques qui en décorent aujour-

d'hui la surface. Ces textes, les plus anciens de tous, se trouvent coupés, supprimés en partie, et il importe d'en suivre minutieusement les traces sous l'ornementation qui les recouvre. On comprend qu'un tel travail n'ait pas été fait complètement par les premiers voyageurs. On comprend qu'il soit possible, même aujourd'hui, de démêler dans ces écritures enchevêtrées plus d'un trait mal observé ou mal rendu, plus d'un fragment négligé, plus d'une inscription oubliée. L'exactitude et la correction, en pareil cas, ne peuvent s'obtenir qu'au prix d'une succession d'efforts. Le sujet en vaut la peine, car les *inscriptions grecques* de Philæ embrassent une période historique considérable.

Le nom de cette île fait son apparition dans les annales de l'Égypte au commencement du 4^e siècle avant notre ère. A partir de ce moment, on peut suivre pendant 900 ans le cours régulier de son histoire, écrite sur les monuments qu'elle renferme encore. Les derniers Pharaons, les Ptolémées, les Césars s'empressèrent à l'envi d'élever, d'agrandir, d'embellir ces monuments. Ce coin de terre privilégié devint le centre d'un mouvement religieux important, et le culte d'*Isis*, parti de Philæ, remonta les rives du Nil pour se répandre de là dans la Nubie tout entière.

L'île sainte continua longtemps à attirer de nombreux pèlerins. Le Christianisme naissant ne put y pénétrer, et la vieille religion s'y maintint florissante et prospère jusque sous les empereurs chrétiens. Une inscription grecque, visible encore aujourd'hui près de la chambre d'Osiris, sur la plateforme supérieure du grand temple, nous apprend qu'en l'an 453 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire 60 ans après l'édit de Théodose contre les temples et les dieux, la déesse *Isis* avait encore en ces lieux son culte, ses fêtes et ses prêtres. Quand les *Blemmyes* idolâtres, protecteurs de ce sanctuaire, eurent été vaincus enfin par les chrétiens de la Nubie que commandait le vaillant roi Silco, quand, par suite de cette défaite, ils cessèrent d'être pour les empereurs et leurs lieutenants en Égypte des voisins dangereux et redoutés, alors seulement le Christianisme put prendre possession de Philæ et devenir maître des deux rives du Nil jusqu'à la seconde cataracte. Alors les temples furent

changés en églises, et les vieux bas-reliefs égyptiens, recouverts d'un stuc grossier fait avec le limon du fleuve, disparurent en partie sous les emblèmes chrétiens destinés à constater le triomphe longtemps attendu de la foi nouvelle.

Vers la fin du 6^e siècle, en l'an 577, c'est-à-dire au seuil même de notre moyen âge, l'évêque Théodore convertit le pronaos du grand temple d'*Isis* en basilique chrétienne sous l'invocation du protomartyr *saint Etienne*, et fit consigner ce fait dans plusieurs grandes inscriptions gravées sur les murs du sanctuaire, où elles sont lisibles encore de nos jours. On entendit pour la première fois les cantiques de la liturgie chrétienne résonner sous ces voûtes qu'avaient fait retentir si longtemps les hymnes chantées en l'honneur de la triade égyptienne composée d'*Osiris*, d'*Isis* et d'*Horus*. *La croix a vaincu*, dit à ce sujet une des inscriptions grecques du grand temple ; *la croix a vaincu, elle vaincra toujours*. Cette fois la prédiction ne devait pas s'accomplir. En effet, l'islamisme triomphant ne tarda pas à chasser de Philæ les chrétiens peu nombreux qui l'habitaient, et l'île devint dès lors ce qu'elle est encore aujourd'hui, un lieu dépeuplé, désert, semé de grandes ruines dont rien ne trouble le silence et la majesté.

5. Révision des inscriptions latines et grecques de la statue vocale de Memnon, à Thèbes.

Ce qui a été dit des inscriptions de Philæ peut s'appliquer en partie à celles qu'on voit à *Thèbes* sur les jambes et le socle du colosse d'*Aménophis III*, plus connu sous le nom de *statue vocale de Memnon*. Parmi ces documents, deux séries de textes surtout avaient besoin d'être étudiées et même complétées. Ce sont, d'une part, les *inscriptions latines*, si importantes pour l'histoire de l'administration romaine en Egypte ; d'autre part, les *inscriptions grecques en vers*, si intéressantes pour l'histoire de la langue grecque et particulièrement du dialecte éolien. Ces dernières ont exercé la sagacité de bien des hellénistes, depuis *Jacobs*, *Letronne*, *Welcker* et *Boissonade*, jusqu'à *M. Ahrens*. En présence de tant de doctes conjectures proposées par des philologues éminents et appuyées d'autorités imposantes, il n'y a qu'un moyen de décider sûrement : c'est de recourir aux originaux. Il m'est impossible ici d'en

trer dans les détails sans discuter les textes ; je me borne donc provisoirement à cette mention rapide, et j'aborde la dernière partie de mon sujet : *les tombeaux des Rois*.

6. Révision des inscriptions des tombeaux de la 19^e et de la 20^e dynastie, à peu près contemporaines de Moïse. — Nombreuses inscriptions qui s'élèvent à 1000, au lieu de 120 qui étaient connues.

Les tombeaux des *Rhamessides* ou Pharaons de la 19^e et de la 20^e dynastie thébaine, sont situés sur la rive occidentale du Nil, non loin des ruines de Thèbes, dans la gorge solitaire et sauvage désignée par les Arabes sous le nom de *Bab-el-Molouk*, à l'entrée même du désert Libyque. Ces tombes royales, ouvertes pour la plupart dès l'antiquité, ont reçu dès lors de nombreux visiteurs qui, par des inscriptions gravées ou écrites sur les parois de ces splendides sépultures, ont fixé le souvenir de leur passage et attesté leur admiration. Ces inscriptions sont tantôt courtes, tantôt développées ; quelques-unes ne donnent que le nom du visiteur et le nom de son père ; d'autres indiquent son origine, ses titres, sa profession ; d'autres, plus explicites encore, marquent la date de sa visite, et nous font même connaître les sentiments qu'elle a éveillés en lui ; plusieurs enfin ont une tournure littéraire et sont versifiées sous la forme de distiques. Parmi ces inscriptions, les unes sont gravées au burin, les autres rapidement tracées à la pointe du stylet, la plupart sont peintes à l'aide du calame en couleur rouge ou noire sur les espaces restés blancs au milieu des vives couleurs qui rehaussent les sculptures et les hiéroglyphes. Sous le rapport paléographique, ces documents forment le *recueil d'écritures grecques* le plus varié qu'un helléniste puisse être appelé à déchiffrer. Toutes les formes de lettres s'y rencontrent, depuis le caractère épigraphique de l'écriture monumentale, jusqu'au caractère cursif usité dans les papyrus, avec les abréviations nombreuses et les sigles compliquées qu'on ne rencontre ordinairement que dans les manuscrits. Ce n'est pas tout. Les sépultures royales de Thèbes sont creusées dans le roc. Ces galeries souterraines, désignées par les Grecs sous le nom de *syringes*, ne peuvent recevoir de jour que par l'entrée ; pour peu qu'on s'y avance, on se trouve plongé dans une obscurité profonde. C'est ce qui rend l'étude

de ces monuments extrêmement laborieuse ; c'est aussi ce qui explique que jusqu'à présent ils aient été incomplètement explorés. Il faut diriger la lumière sur chaque détail de chaque inscription, et déchiffrer des textes placés tantôt très-haut, tantôt très-bas, s'enchevêtrant les uns dans les autres, s'interrompant, reprenant, s'arrêtant tout à coup, disposés en long, en large, obliquement, des façons les plus diverses et les plus capricieuses.

Le seul explorateur qui ait fait ce travail avec quelque suite est notre immortel Champollion. Nous savons par ses lettres qu'il habita pendant plusieurs mois dans une de ces syringes, travaillant au milieu de ces sombres demeures avec une ardeur fiévreuse qui devint une cause de sa mort prématurée. On comprend qu'absorbé par l'étude des hiéroglyphes, où chaque pas était pour lui une découverte, il n'ait copié qu'un nombre relativement peu considérable d'inscriptions grecques. Il s'en occupait toutefois, transcrivant celles qui frappaient ses regards, à l'intention de son docte ami M. Letronne, qui plus tard les publia. Je les ai retrouvées, non sans émotion, en explorant à mon tour ces mêmes murailles. Rendons à Champollion ce témoignage que, de toutes les copies d'inscriptions grecques faites en Egypte, il n'en est point qui vailent les siennes : on y retrouve cette justesse de coup d'œil et cette sûreté de main qui, dans un autre ordre d'études, ont si bien servi son génie.

Les inscriptions provenant des syringes que M. Letronne a publiées, soit d'après les copies de Champollion, soit d'après celles d'autres voyageurs, s'élèvent au nombre d'environ 120. Le docteur Lepsius en a donné 30 à 40, parmi lesquelles 10 ou 12 seulement sont nouvelles. J'ai pu constater dans ces mêmes syringes la présence de près de 1000 inscriptions lisibles en tout ou en partie. Le nombre de ces documents se trouve donc presque décuplé. Cet accroissement inattendu ajoute singulièrement à leur valeur et permet d'en tirer, par voie de rapprochement, des inductions nouvelles.

La première de ces inductions est celle-ci : *C'est que les tombes royales de Thèbes ont été visitées par les Grecs beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'ici.* D'après le caractère pa-

léographique du petit nombre de documents qu'il avait sous les yeux, M. Letronne suppose qu'aucune des inscriptions ne remonte plus haut que le règne de *Ptolémée Aulète* (80-52 avant J.-C.). Il ajoute que la politique prudente des premiers Lagides n'eût pas permis une violation sacrilège des anciennes sépultures royales. Or, parmi les inscriptions que je viens de recueillir dans ces mêmes sépultures, il en est plusieurs dont le caractère épigraphique annonce une époque pour le moins contemporaine des premiers temps de la *conquête macédonienne* (331 ans avant J.-C.). Ne faut-il pas en conclure que la profanation de ces tombes, qui effectivement ne saurait être attribuée avec vraisemblance aux premiers Lagides, remonte plus haut, à *l'invasion même des Perses* (525 ans avant J.-C.), invasion qui fut si désastreuse pour les monuments religieux de l'Égypte? Dans les inscriptions grecques du colosse de Memnon, on rencontre plus d'une allusion à la mutilation de ce colosse par le devastateur Cambyse. Les tombeaux des Rois, situés dans le voisinage de ce monument, n'ont sans doute pas été mieux respectés que lui.

Les inscriptions des syringes de Thèbes pourront être comparées avec fruit aux documents du même genre que j'ai recueillis dans les carrières de Silsilis, dans les temples d'Edfou et d'Abydos, ainsi que dans les grottes de Tell-el-Amarna et de Beni-Hassan.

7. Inscriptions chrétiennes intéressantes pour l'histoire. — Inscriptions coptes de la Thébaïde, faites par les anciens Solitaires. — Grands résultats historiques et philologiques de toutes ces inscriptions.

Je ne saurais terminer cette analyse sans dire un mot d'une série d'inscriptions considérable en Égypte : *ce sont les inscriptions chrétiennes*. Beaucoup de ces documents, par les faits qu'ils indiquent, sont intéressants pour l'histoire. Tous, par le caractère composite de la langue et du style, offrent à l'étude du philologue un fécond sujet d'observations. Parmi ces inscriptions, les unes sont entièrement *grecques*, comme le fut l'Église d'Alexandrie elle-même dans les premiers siècles de notre ère. Les autres nous montrent la langue nationale de l'Égypte reprenant ses droits : celles-là sont *coptes*, c'est-à-

dire égyptiennes par le fond du langage, quoique grecques par l'écriture et par une portion du vocabulaire. Dans les catacombes d'Alexandrie qui ont été retrouvées récemment et qu'un jeune architecte de notre Ecole des Beaux-Arts s'est chargé de dessiner à ma demande, tout est grec : *peintures et inscriptions*. Au contraire, les *grottes de la Thébaine*, peuplées jadis par de pieux solitaires, indigènes pour la plupart, sont remplies d'inscriptions en *langue copte* dans lesquelles la part du grec est de plus en plus restreinte. Cette part diminue sensiblement, à mesure qu'on descend le cours des siècles. L'Eglise égyptienne, en passant du joug de Constantinople sous celui des Arabes, néglige et oublie l'idiome religieux et littéraire de cette grande école d'Alexandrie qui avait fait sa gloire. Les débris de l'hellénisme, ensevelis et comme incrustés dans les monuments de cet âge d'ignorance, y sont reconnaissables encore. Aidé par les savants conseils du chef de notre mission, j'ai pu en suivre la trace et tirer de cette étude des inductions profitables pour l'histoire de la langue et de la prononciation helléniques.

Les *inscriptions grecques* de l'Égypte, à quelque époque qu'elles appartiennent, ont, sous le rapport philologique, un caractère unique et singulier. Les variétés de l'orthographe résultant des variétés de la prononciation et du mélange des idiomes, la composition des noms propres indigènes, tantôt transcrits, tantôt traduits, la physionomie du style et le tour de la phrase, tout annonce que chez ce peuple le grec n'est pas la langue nationale, mais une importation du dehors. Ce qui est vrai de la langue peut se dire aussi de la vie politique et sociale que ces inscriptions nous révèlent. On sent qu'il y a là bien des éléments étrangers et même rebelles à la culture hellénique. En résumé, l'épigraphie égyptienne fait partie de l'épigraphie grecque comme le royaume des Lagides lui-même a fait partie du monde hellénique après la conquête d'Alexandre. C'est une province à part, habitée par une nation longtemps illustre qui, fidèle à son génie propre, subit l'influence étrangère sans l'accepter, et qui, sous les dominations successives imposées à sa longue décadence, s'obstine à garder les

restes amoindris de son antique et merveilleuse civilisation.

J'aurai l'honneur d'adresser prochainement à Votre Excellence *l'ensemble des documents* qui viennent à l'appui de ces observations.

Daignez agréer, monsieur le ministre, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Carles WESCHER,

Agrégé de l'Université,
ancien membre de l'École française d'Athènes.



 Histoire ecclésiastique.

 HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS.
 DÉFENSE DE S. FAUSTE ÉVÊQUE DE RIEU.

En rendant compte de l'*Histoire* que M. l'abbé Alliez a publiée des *Iles de Lérins*, notre ami, M. le chanoine Dodone, a annoncé que nous ajouterions dans ce cahier quelques détails que nous avons déjà recueillis, pour un article que nous avons préparé nous-même. Nous ne redirons pas ce qu'il a déjà si bien dit sur la personne et l'œuvre de saint Honorat, ni sur l'influence générale que le célèbre monastère a exercée dans l'Église pendant la longue durée de son existence. Nous allons seulement extraire de l'ouvrage de M. l'abbé Alliez quelques pages qui ont rapport aux questions controversées en ce moment sur l'enseignement classique, et puis celles où est exposée et défendue la doctrine de saint Fauste que quelques auteurs ont accusée de Semi-Pélagianisme.

Voici d'abord le tableau de l'enseignement donné à Lérins dès l'origine, c'est-à-dire au 5^e et au 6^e siècle.

1. Enseignement classique à Lérins.

« Les établissements d'éducation, dont la munificence romaine dota les principales villes des Gaules, avaient disparu en grande partie, au 4^e et 5^e siècle ; quelques-uns à peine survivaient à ce déplorable naufrage : « Mais, dit M. Guizot, » ces classes confiées à des professeurs presque tous païens, » étaient en pleine dissolution. Les écoles tombaient avec elles ; » les institutions subsistaient encore, mais vides ; l'âme avait » quitté le corps. » Cette âme qui, en sauvant la jeunesse, pouvait sauver le monde, le Paganisme était impuissant à le rappeler dans le corps social, en présence de rhéteurs encore païens² et découragés. Les parents chrétiens, redoutant de

¹ Guizot, *Histoire de la civilisation*, t. III.

² Ausone, l'un de ces rhéteurs, a presque fait douter de la religion qu'il professait. Il écrivait un jour à saint Paulin, son ancien élève : « *Quid mireris, si in vinitis de la Grèce, entendez cette prière : Rendez un pèché aux saints de*

voir leurs enfants n'acquérir un peu de science qu'aux dépens de leur foi, tendaient les mains vers la religion qui promettait à tous le salut. Si toujours cette religion réparatrice a dû dominer et régler l'éducation de la jeunesse, ce droit ou plutôt ce devoir entraînait particulièrement dans sa mission, à une époque d'affaiblissement moral, où la société étouffait dans une atmosphère toute païenne. Elle devait de bonne heure mettre dans ces jeunes intelligences les graves enseignements de l'Évangile, leur offrir la poésie des Livres saints, les faits historiques des deux Testaments, le tableau des premiers siècles chrétiens, afin que ces impressions douces et fortes servissent de contre-poids et de préservatifs, lorsque l'enfant étudierait les livres que l'antiquité païenne avait légués au monde ; surtout lorsqu'il entrerait dans une société qui tenait si fortement encore au Paganisme par les idées et par les mœurs.

» Sans contredit, les souvenirs de la Grèce et de Rome, mêlés aux fictions mythologiques, rehaussés par la poésie et l'éloquence, produisaient dans les âmes une tout autre impression que de nos jours : sur plusieurs points de l'empire, le Paganisme était encore debout ¹ avec ses temples, avec ses

» Latium ! » Le poète de la croix répond : « Pourquoi rappelles-tu en ma faveur les Muses que j'ai répudiées ? un plus grand Dieu subjugué mon âme... » Et ailleurs : « Si vous approuvez mon dessein, félicitez votre ami de ses riches espérances ; si vous ne l'approuvez pas, permettez-lui de se contenter de l'approbation de Jésus-Christ. (Villemain, *Mélanges*.) » — Voir un article remarquable de M. Ampère sur Ausone et saint Paulin, *Revue des Deux-Mondes*, 1837, t. XI, p. 704, etc.

¹ Lorsque Théodose marcha contre Eugène, Saül, un de ses généraux, était païen. Arbogaste, chef de l'armée ennemie, l'était aussi, et l'on voyait porter les images d'Hercule et de Jupiter parmi les enseignes d'Eugène, qui avait fait placer sur les Alpes des statues en l'honneur de cette dernière divinité. — Stilicon, général d'Honorius, n'était chrétien que de nom et faisait élever son fils dans le Paganisme. Au Sénat, plusieurs conservaient les traditions de l'antienne Rome : de là ces fréquentes demandes du rétablissement de l'autel de la Victoire. A Antioche, la moitié de la population adorait les idoles ; à Alexandrie, le nombre des Païens les rendait redoutables. Le pardon accordé à la ville d'Antioche par Théodose était dû, selon les idolâtres, à l'éloquence de Libanius, un de leurs adhérents. — Sutorius, général romain dans les Gaules, est vaincu par les Goths, qui avaient jeûné et dont le roi avait passé la nuit sur un cilice, tandis que le chef romain avait invoqué les dieux et con-

fêtes admirables de splendeur, luttant contre la religion du Christ, qui offrait au monde la crèche de Bethléem et la croix du Golgotha. Si plus tard, les édits des empereurs chrétiens le forcèrent à se cacher, il était vivant par la force de l'habitude; il régnait encore sur les âmes faibles qui, effrayées par les sévères doctrines du Christianisme, s'attachaient à des divinités plus faciles.

» La réflexion de l'âge mûr, en montrant les bases et les conséquences des deux symboles, sauvegardait ou ramenait les âmes à la vérité, mais la jeunesse n'avait pour préservatifs que la prière et l'enseignement chrétien.

» Qu'il nous soit permis de citer, en preuve de l'influence que l'éducation païenne exerçait sur les âmes, les paroles d'un homme qui aimait assez Dieu, pour ne lui refuser aucun sacrifice. « La lecture des auteurs littéraires, que nos » maîtres nous ont tant pressés de faire autrefois, dès l'en- » fance, dit saint *Cassien*, a tellement rempli mon esprit, » qu'étant infecté et possédé de ces poésies, il ne s'occupe que » de fables, que de combats et des autres rêveries dont je me » suis nourri dans ma jeunesse. Aussi, pendant la prière, au » milieu du chant des psaumes, et même lorsque je gémiss » devant Dieu pour mes offenses, tantôt les vers d'un poète » me reviennent en mémoire, ou bien les souvenirs des com- » bats de ces héros s'offrent à moi. L'imagination est telle- » ment remplie de ces fantômes, que mon âme ne peut » s'élever aux choses célestes, ni repousser loin d'elle ces » images, malgré les larmes que je verse tous les jours ¹. »

sulté les aruspices, avant de livrer le combat. — Le nom même de paganisme montre que, lorsque les villes eurent repoussé les pratiques idolâtriques, longtemps encore elles se conservèrent dans les campagnes.

¹ Ad hæc ego occulta primam compunctione permotus, ac deinde graviter ingemiscens, hæc, inquam, omnia quam copiosissime digessimus majora mihi intulerunt desperationis augmenta quam hætenus sustinebam. Quippe cum prius illas generales anime captivitates, quibus non dubito infirmos quoscumque pulsari extrinsecus, speciale impedimentum salutis accedit. Pro illa quæmi tenui ab instantia pædagogi, vel continue lectionis macera videor attingere notitia litterarum, in qua me ita volvit instantie, ut nunc mens meæ potius velut infecta carminibus, illas fabularum nugas historiarumque belli a rudimentis, orationis etiam tempore meditatur, psalmodiarum quibus a parvulo primæ studiorum imbuta est lentique labore, vel pro peccatorum indulgentiis supplicanti est imp-

« Pour des âmes moins généreuses, la lutte devait être bien plus longue et plus terrible ; aussi les parents, éclairés par une expérience douloureuse, cherchaient le moyen d'épargner à leurs enfants les difficultés qu'ils avaient rencontrées pour arriver à cette transformation. C'était le besoin de la société, c'était dès lors le devoir de l'Eglise de procurer à la jeunesse une nourriture intellectuelle qui développât les germes de la première éducation, en offrant à ceux que l'enseignement païen effrayait, un enseignement qui saurait respecter la foi et fortifier la vertu. Presque tous les monastères et la plupart des sièges épiscopaux ouvrirent des écoles, pour remplir le vœu le plus ardent des familles chrétiennes. A la vérité, l'objet principal de ces écoles était l'éducation des jeunes enfants qui se destinaient au service des autels¹ ; mais grand nombre d'autres venaient profiter de cet enseignement et emportaient, en rentrant dans le monde, les salutaires impressions qu'ils avaient reçues² (p. 20-24). »

Ainsi l'Eglise luttait contre cet enseignement païen, qui régnait encore, presque en maître, dans le monde romain. M. Guizot nous a dit quel avait été le fruit des écoles païennes ; c'est à peu près celui que produisent en ce moment nos écoles publiques ; écoutons maintenant ce que M. Fauriel dit

dens poematum memoria suggeratur, aut quasi bellantium heroum ante oculos imago versetur, talisque me phantasmatum imaginatio semper eludens, ita mentem meam ad supernos intuitus aspirare non patitur, ut quotidianis fletibus non possit expelli. (Cassianus, *Collat.*, xiv, c. 12 ; *Patr. latine*, t. 49, page 974.)

¹ Sozomène dit de l'empereur Julien : « Né de parents très-attachés à la religion chrétienne, il fut élevé dès son jeune âge selon les rites de l'Eglise et apprit les saintes lettres. (Sozomène, *Hist. ecol.*, l. v, c. 2 ; dans *Patr. grecq.* de Migne, t. 67, p. 1213).

² On lit dans un concile de 531 : « Ubi octavam decimum ætatis suæ compleverit annum, coram totius cleri plebisque conspectus, voluntas eorum de repetendo conjugio ab episcopo exscrutetur » (*Conc. Tolétanum* II, canon 2^o ; dans les *Conciles* de Bail, t. II, p. 167). — Sous les rois mérovingiens, l'école Palatine, toujours dirigée par un prêtre, pouvait bien être, aux yeux du souverain une mesure politique par laquelle il retenait auprès de lui les fils de ses principaux Leudes ; mais la religion s'en servait pour sanctifier ces jeunes âmes et propager par leur influence la civilisation chrétienne au milieu des populations qui se ressentaient toujours de leur origine barbare.

de l'influence des écoles de Lérins et de Saint-Victor de Marseille :

« A peine fondé, ce monastère (Lérins) fut une école célèbre de théologie et de philosophie chrétienne, où se formaient les hommes d'Eglise, les plus distingués de la Gaule entière par le talent et le savoir. Presque tous les abbés de ce monastère en même temps chefs de cette école, devinrent d'illustres Evêques qui apportèrent à l'Eglise gauloise la science et la doctrine dont elle avait besoin et qui ne lui seraient pas venues d'ailleurs. En général, ce furent ces Evêques ou ces prêtres, sortis des cloîtres de Lérins ou de Saint-Victor, qui formèrent la partie érudite et savante du clergé ou de l'Episcopat gallo-romain, celle qui non seulement devait concilier au corps entier une grande considération morale¹. »

Or quel fut l'effet de cet enseignement? Ecoutons encore M. Fauriel :

« On aurait sans doute trouvé parmi les populations restées fidèles au Paganisme, des hommes de mœurs austères et d'un cœur élevé, des hommes dont les chrétiens auraient avoué les œuvres. D'un autre côté, parmi les chrétiens, il y en avait qui l'étaient de croyance et d'opinion, plus que de sentiment et de conduite, et se livraient, sans scrupule, à toute la licence des usages païens, les plus opposés au Christianisme. Mais, en dépit de ces contradictions, c'est un fait positif, qu'à l'époque dont il s'agit, les plus hautes vertus de la société gallo-romaine, étaient des vertus chrétiennes. C'était dans le Christianisme que s'étaient retrempées et régénérées les âmes fortes, les âmes d'élite destinées à représenter, dans tous les temps, même dans ceux de dégradation et de corruption, les beaux côtés de la nature humaine². »

« Les exemples de vie grave et saintement occupée, continue M. l'abbé Alliez, que les moines offraient au monde, agissaient d'abord sur les âmes élevées dont la conduite exerçait bientôt sur tous une influence irrésistible. C'était la vie cénobitique qu'avait prise pour modèle un militaire dont

¹ Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. 1, p. 402.

² Fauriel, *ibid.*, p. 399.

saint Sidoine Apollinaire parle avec une complaisance qui inspire l'intérêt le plus grand :

« J'ai dernièrement visité *Vectius*, personnage illustre, et
 » j'ai pu observer minutieusement et à loisir ses actions ordi-
 » naires... D'abord, et c'est là, à mon avis, le premier des élo-
 » ges, la maison entière semblable à son maître en imite les
 » vertus. On voit là des esclaves laborieux, des colons soumis,
 » des amis, citadins dévoués et satisfaits du patron. La même
 » table suffit à l'hôtel et au client. A une grande hospitalité se
 » joint une sobriété plus grande encore. Rien de corrupteur
 » dans son indulgence, rien de dur dans sa sévérité, tempérée
 » de manière à être mélancolique plutôt que sombre... Il lit
 » fréquemment les Saintes-Ecritures, surtout à ses repas,
 » prenant ainsi la nourriture de l'âme et celle du corps. Il
 » récite souvent les psaumes, plus souvent il les chante. C'est
 » un genre de vie tout nouveau, c'est le moine accompli, non
 » sous le manteau, non sous le froc, mais sous la tunique du
 » guerrier. Il lui est resté de sa femme qu'il a perdue, une
 » fille unique, encore enfant, qu'il élève, pour la consolation
 » de son veuvage, avec toute la tendresse d'un aïeul, tout le
 » soin d'une mère et toute la bonté d'un père. Dans son inté-
 » rieur, il ne prend jamais, en parlant, le ton grondeur, il ne
 » reçoit pas les conseils d'un air dédaigneux, et n'est point
 » âpre à la recherche d'une faute. Il gouverne tout ce qui lui
 » est soumis, moins par l'autorité que par la raison. On le
 » dirait plutôt l'intendant que le maître de la maison ¹. »

« Saint Sidoine constate l'influence qu'un pareil système de
 conduite devait exercer sur « les amis de Vectius, en les exci-
 » tant à imiter une vie aussi sérieusement chrétienne ¹. »

2. Justification de la doctrine de saint Fauste.

Nous sommes fort heureusement dans l'âge des réhabilita-
 tions à l'égard des réputations injustement flétries au 17^e et

¹ Inter hæc sacrarum voluminum lectio frequens ; per quam inter edē-
 dum sæpius sumit animum cibum. Psalmos crebro lectitat, crebrius cantat,
 novoque genere vivendi monachum complet, non sub palliolo, sed sub palu-
 damento... Erga familiam suam, nec in proferendo alloquio minax, nec in ad-
 mittendo consilio spernax, nec in reatu investigando prosequax, etc. (Sido-
 nius, *Epist.*, l. iv, 9 ; dans *Pal. lat.*, t. 58, p. 518).

au 18^e siècle. Voilà pourquoi nous jugeons utile de consigner ici la défense que M. l'abbé Alliez a publiée de la personne et des écrits de saint Fauste. Voici le passage qui le concerne :

« Le blâme a été jeté particulièrement sur la doctrine de saint Fauste, abbé de Lérins et plus tard évêque de Riez. Baronius a même osé dire de lui : *qu'il est mort flétri*; parole que le savant annaliste se crut obligé de rétracter dans la suite ¹. Fauste n'a point été hérétique : il a écrit contre l'arianisme; il montra, dans l'affaire du prêtre Lucide, un zèle aussi charitable qu'intelligent pour la pureté de la foi; il arma les Gaules contre l'Eutychieisme, avant même l'apparition d'Eutychès, par le traité qu'il adressa au diacre Gratus. L'exil auquel il fut condamné par le roi des Visigoths, montre que cet évêque savait non-seulement écrire mais encore souffrir pour la foi.

• Les accusations violentes dont on a poursuivi la mémoire de saint Fauste s'expliquent par son intervention si active dans l'affaire du prêtre Lucide; les Prédestinatienens ne lui pardonnèrent point une rétractation que sa douceur avait amenée presque autant que sa science ²; les Jansénistes ne lui ont point pardonné davantage d'avoir fait condamner, dix siècles avant Jansénius, des propositions presque identiques à celles qui forment l'essence de leur déplorable doctrine.

» La généralité des écrivains catholiques, sans écouter une semblable inspiration, ont pourtant admis l'erreur de Fauste comme un fait incontestable. L'un d'eux va jusqu'à dire que cet évêque fut ramené à la vérité par saint Fulgence et qu'en preuve de la sincérité de son retour, il publia un livre contre ses anciennes erreurs ³.

» Saint Fulgence a combattu l'erreur qui se trouve dans le livre de Fauste, mais il n'a point converti cet évêque, parce qu'il est douteux que cette conversion ait jamais été néces-

¹ *Faustus decessit inglorius (Annal. eocl., t. vi, ad an. 454)*. Dans ses *edenda*, Baronius rétracte cette parole et ajoute : *Maneat igitur Faustus cum jura, nec ex scriptis nostris sentiat præjudicium*.

² Le P. Sirmond explique au long la haine que saint Fauste avait inspirée aux hérétiques de son temps (*Hist. prædestin., c. viii, dans Patr. lat., t. 52, p. 685*, et la *Lettre* de saint Fauste à *Lucidus, ibid., p. 681*).

³ Trithemius, *De scrip. eocl.*

saire et aussi parce que saint Fulgence était bien jeune, quand l'ancien abbé de Lérins mourut.

» Il est hors de doute que l'ouvrage publié sous le nom de Fauste *sur la grâce et le libre arbitre* renferme l'erreur des Semi-Pélagiens¹, en ne reconnaissant pas *la nécessité de la grâce prévenante pour le commencement de la bonne action*. Les décisions de saint Hormisdas et de saint Gélase, l'opinion unanime des écrivains catholiques et enfin la lecture du livre montrent évidemment qu'il contient des propositions condamnées, cinquante ans plus tard, par le 2^e concile d'Orange.

» Mais l'erreur renfermée dans ce traité est-elle le fait de Fauste, ou bien y a-t-on interpolé des passages qui contiennent le Semi-Pélagianisme?

» Plusieurs auteurs graves ont nié que Fauste ait jamais enseigné pareille doctrine dans son livre. Sans citer Gennade, que l'on accuse de la même erreur, nous espérons qu'on prendra en considération le jugement de Pierre Equilin², de Gesner Conrad³, d'Honoré d'Autun, etc., qui donnent toujours au livre de Fauste le titre d'*ouvrage excellent* et appellent l'auteur *homme plein de sainteté*⁴.

» Nous nous contenterons d'indiquer, pour l'éclaircissement complet de ce point historique, la *dissertation* du savant P. Stilling⁵ et celle que Bartel a placée vers la fin de sa *nomenclature des Evêques de Riez*⁶, donnant seulement ici quelques-unes des raisons qui prouvent que l'erreur a été glissée

¹ Voir ce traité de saint Fauste, dans *Patr. lat.*, t. 58, p. 783.

² *Catalogus sanct.*, lib. xi, cap. 91.

³ Geanerus, in *biblioth. de Fausto*.

⁴ Opus egregium, vir sanctitate plenus) (*De Ecclesie luminaribus* (Alliez). Voici le texte entier d'Honoré : « Faustus... vir in divinis scripturis satis » intentus, composuit librum *de Spiritu sancto* et egregium opus *de Gratia Dei* qua salvamur et alia (Honorius, *De luminaribus Ecclesie*, l. II, c. 84 ; dans *Patr. lat.*, t. 72, p. 220). — On peut joindre à ces auteurs le jugement de Basnage, tout favorable à saint Fauste, et que l'on trouve en tête des écrits de Fauste, dans *Patr. lat.*, t. 58, p. 777. (A. B.)

⁵ Stilling, *Act. sanct.*, 28 sep.

⁶ Bartel (Simon), *Nomenclatura historica et chronologica præsulum sanctæ Regiensis Ecclesie*, in-8°, Aquis-Sextilis, 1636. — *Apologia pro sancto Fausto Regiensi episcopo*, in-8° 1636. — Voir aussi : *Nova nomenclatura Regiensium episcoporum*, sans nom d'auteur, Massilia, 1728, in-12. (A. B.)

dans ce livre par des faussaires; ce n'est point un cas très-rare, puisque l'histoire fournit les preuves de l'altération de plus d'un livre¹.

» 1° Dans le *traité de la grâce* tel que nous l'avons, on trouve non à la fin, mais au commencement du livre, les souscriptions des Pères du concile d'Arles et de celui de Lyon; pourtant aucun décret n'avait prescrit d'apposer une approbation pareille. Est-ce réellement une approbation? Mais alors, pourquoi la mettre au commencement? on comprendrait qu'elle fût à la fin, pour appuyer la doctrine qui est émise et empêcher qu'on n'ajoutât rien d'erroné ou d'inutile.

» 2° Tel qu'il est, l'ouvrage ne contient point les additions que le concile de Lyon avait ordonné d'ajouter, à l'occasion des nouvelles erreurs qui venaient de paraître.

» 3° Il y a contradiction évidente entre le corps du livre et la *préface*: dans celle-ci, l'auteur unit toujours l'action de la grâce à l'action de la volonté humaine², ne laissant à celle-ci que le rôle d'un serviteur fidèle et obéissant.

» 4° Le concile d'Orange n'inflige aucune censure ni au livre ni à l'auteur. Cinq ans après ce concile, le pape Jean II écrit à saint Césaire, au sujet de l'affaire de Contuméliosus de Riez; il nomme Fauste un *saint évêque*, en citant un passage de ses écrits qui est considéré aujourd'hui encore comme *maxime* du droit canonique³.

» Lorsque saint Fulgence publia son *traité de l'incarnation et de la grâce*, il eut pour objet, dans la deuxième partie de cet ouvrage, de combattre le Semi-Pélagianisme, mais il ne nomme pas Fauste, dont le livre lui avait été envoyé et se contente d'établir et d'expliquer la doctrine catholique.

¹ Bellarminus, *de scriptorib. eccl.*, p. 181.

² Studium gratiæ asserendæ competenter et salubriter suscipit qui obedientiam famuli labori adjungit, tanquam si patrone vel domino inseparabiliter pedissequus minister inhaereat... Recte ergo inter adjuvantem pariter et adnitentem ordo iste servabitur, ut hic teneat pleno jure dominatum et ille toto reddat subjectione servitium (Faustus, *epist. ad Leontium papam*, dans *Patr. lat.*, t. 58, p. 835).

³ Faustus episcopus sanctus, in epistola sua dixit: Perdit gratiam concessati, qui adhuc officium vult exercere mariti (Joannes II, *epist. ad Caesarium*, et les *canons* qui y sont joints, dans *Patr. lat.*, t. 68, p. 25 et 31).

» La réponse de saint Hormisdas à l'évêque Possesseur, ne renferme pas le nom de l'évêque de Riez ; le Pape dit seulement que les écrits d'un certain évêque des Gaules n'ont point l'autorité des ouvrages des Pères acceptés par l'Eglise ¹.

» De tous ces faits, n'est-il pas permis de conclure que nous n'avons pas le véritable ouvrage de l'ancien moine de Lérins ?

» Quelques écrivains modernes ont accusé saint Fauste d'avoir soutenu dans l'un de ses écrits, que *les âmes sont matérielles*. Qu'on lise sa *lettre*, et l'on verra qu'il n'a point parlé de l'essence même des âmes ; il a dit seulement que les anges et les saints ont un corps, Dieu seul étant incorporel, selon lui, parce qu'il est immense ². Il y a entre cette opinion, toute hasardée qu'elle est, et le matérialisme, une distance infinie. Saint Fauste n'a jamais douté de la spiritualité ni de l'immortalité de l'âme, puisqu'il parle des supplices éternels de l'enfer, après avoir dit que les esprits ont un corps ³.

» La lettre dans laquelle il émet tout au long cette assertion surprit généralement et provoqua un livre regardé comme l'un des plus beaux ouvrages de psychologie : C'est le *traité de la nature de l'âme*, par Claudien Mamert ⁴. « Rarement, dit un écrivain moderne ⁵, la nature propre de l'âme et son unité ont été vues de plus près et décrites avec plus de précision. Claudien, à la fin du livre, promettait de répliquer à son adversaire, si celui-ci continuait à soutenir sa singulière assertion. Le nom de Fauste ne fut pas même prononcé, et

¹ M. l'abbé Affré est ici dans l'erreur. Fauste est nommé dans la lettre du pape Hormisdas. Voici le texte : « Hi vtro, quos nos de Fausti cujusdam Galli antistitis dictis consuluisse litteris indicastis, id. sibi responsum habeant. Neque illum recipi, neque quemquam, quos in auctoritate Patrum non recipit examen catholicæ fidei, etc. (Hormisdas, *Epist.* 70; dans *Patr. lat.*, t. 63, p. 492). (A. B.)

² Unus ergo Deus incorporeus, quia et incomprehensibilis et ubique diffusus (Faustus, *Epist.* 3, dans *Pat. lat.*, t. 58, p. 844).

³ Dic mihi, si corpus non habet in illa dejectione qui decidit? Quid illi negas corporalem naturam cujus negare non studeas ruinam? Et si, ut dicis, corpus non habet, non ardebit; ubi autem, nisi in corpore, sentiet ignem illum, qui paratus est diabolo et angelis ejus? (*Ibid.*, p. 843.)

⁴ Voir les *OEuvres* de Claudien Mamert, dans la *Patrol. lat.*, t. 53, p. 693.

⁵ M. Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, 6^e leçon.

» le silence qu'il garda dans la suite à ce sujet est une preuve
 » qu'il avait abandonné son opinion ¹.»

3. Culte adressé à saint Fauste en divers temps.

Après cette défense de saint Fauste, nous croyons devoir extraire encore du livre de M. l'abbé Alliez, ce qui a rapport au culte qui lui a été rendu.

« Le culte de ce saint, remonte à la plus haute antiquité. *L'ancien calendrier de l'Eglise de Riez* marque sa fête avec octave; la messe propre est dans un *vieux missel manuscrit*; une chapelle lui est dédiée dans l'église de Saint-Maxime.

» Dynamis Patrice (vers 593), auteur de la vie de ce dernier saint, appelle son successeur le *bienheureux Fauste*, dans sa lettre à Urbicus ².

» Génébrard, archevêque d'Aix ³, a intitulé une homélie de Fauste adressée aux religieux de Lérins : *Sermon de saint Fauste de Riez, pour l'instruction des moines*.

» Baronius constate que la fête de saint Fauste s'est toujours célébrée à Riez.

» Son nom est dans l'ancien *martyrologe gallican*.

» A Riez, on célèbre, le 28 septembre, sa fête double avec octave.

» A Cavaillon, le 21 mai, double majeur.

» A Lérins et dans les Eglises de l'ordre, on la célébrait le 17 janvier.

» Quelques *martyrologes* d'Irlande et d'Ecosse mettent cette fête au 11 mai.»

(L'édition du *martyrologe d'Usuard*, donnée par Grevenus (Cologne, 1715), met la fête de saint Fauste au 16 janvier ⁴.
 (A. B.)

¹ Nous devons en outre indiquer à tous ceux qui s'occuperont de saint Fauste, l'ouvrage de M. l'abbé Féraud, curé de Sleyes, ayant pour titre : *Les saints titulaires de l'Eglise de Riez, ou Vie des saints évêques Maxime et Fauste et de sainte Thècle, vierge et première martyre, curieuse des litanies, de la messe et de l'office notés de ces saints, et publiés avec l'approbation de Mgr l'évêque de Digne*, in-8° de 139 pages; Digne et Riez, chez tous les libraires.

² *Beatissimus Faustus (Dynamius, vica S. Maximus, dans Patr. lat., t. 89, p. 38)*.

³ GENEBRARD, *Œuvres diverses*, Paris, 1678.

⁴ *Apud Regium Gallie Fausti episcopi, etc. (Usuard, Martyr., dans Patr. lat., t. 123, p. 662).*

3. Album des îles de Lérins.

Pour achever de faire connaître complètement les îles de Lérins, M. l'abbé Alliez a joint à son œuvre un bel *album* composé de 13 planches, renfermant d'abord le portrait de Mgr Jordany, évêque de Fréjus et Toulon, et de plus les divers monuments, vues, inscriptions, bas-reliefs, architecture, antiquités, plans de ce qui reste de plus important de l'ancienne abbaye. — Nous regrettons qu'une *note* explicative n'ait pas été ajoutée à chaque planche.

Telle est l'œuvre de M. l'abbé Alliez. Nous passons sous silence le grand nombre de pièces justificatives la plupart inédites et recherchées dans toutes les bibliothèques de la Provence. Ce sont de nouvelles pages ajoutées à toutes celles qui depuis quelque temps contribuent à donner l'*histoire vraie* de l'Eglise. Tous les historiens futurs devront les consulter. Quant aux nombreux voyageurs et touristes qui visitent les belles côtes de la Provence, ils trouveront dans le volume : *les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*¹, un véritable guide historique et descriptif qui leur fera connaître le passé et le présent de ce beau pays.

Il faut ajouter à tous ces documents la *lettre pastorale*² de Mgr Jordany, évêque de Fréjus et Toulon, relative à l'achat et à la restauration de Lérins, laquelle, ornée d'une belle gravure représentant l'île de Lérins, est en même temps une savante dissertation sur l'origine, les progrès et l'état actuel de cette île.

A. BONNETTY.

¹ Paris, Didier ; — Marseille, Boy ; Draguignan, Sieys.

² In-4° de 16 pages ; Fréjus, chez L. Ledyet, 1859.

Littérature catholique.

LES ÉVANGILES ET LA CRITIQUE AU XIX^e SIÈCLE

Par M. l'abbé CÉSARIN MERCIER,

Vicaire général de Paris, professeur à la Sorbonne.

Il y a plus d'un mois que nous avons reçu cet article. Depuis lors, M. l'abbé Meignan a été nommé par S. M. l'Empereur au siège de Châlons. Cependant nous n'avons pas cru devoir rien changer au fond ou à la forme de cet article, et nous le publions tel que nous l'avons reçu.

Ce livre renferme les leçons d'Écriture sainte données à la Faculté de théologie de la Sorbonne l'année 1862-68. L'accueil qu'elles ont reçu d'un auditoire nombreux et distingué, le retour des esprits sérieux à l'étude des origines chrétiennes, des attaques qui, toujours repoussées, se renouvellent chaque jour, ont déterminé le savant professeur à donner à ses travaux, une plus grande publicité.

Ses lecteurs lui en sauront gré; car ils trouveront dans cet ouvrage des documents précieux et peu connus en France, touchant les questions qui agitent si vivement les esprits. L'incrédulité qui nous oppose les affirmations les plus audacieuses, se croit dispensée de fournir des preuves lorsqu'elle a mis en avant la critique moderne, et souvent le dernier mot de ceux qui se vantent de ne suivre que leur raison, est une abdication complète du raisonnement. Ils en appellent aux savants étrangers, comme s'il n'y avait pas en Allemagne, en Angleterre, une science chrétienne, qui suit pas à pas la science rationaliste et ne laisse sans réponse aucune de ses attaques.

Une considération qui infirme tout d'abord la valeur de cette prétendue critique, c'est qu'elle est née de systèmes philosophiques auxquels on a voulu à tout prix en faire l'application. Les différentes évolutions qu'elle a subies depuis un siècle, montrent qu'elle n'a été que la complice et la servante de la philosophie; que faussant sa mission qui est de

contrôler les livres historiques, discréditant son caractère et compromettant sa dignité, elle n'a fait qu'interpréter les Saints Livres suivant des idées conçues *a priori*. L'athéisme, le déisme, le panthéisme, ont été des lits de Procuste auxquels on a voulu ramener violemment les faits bibliques. Quelle croyance mérite une exégèse servile qui se contente d'être un écho et de répéter les paroles de Voltaire, de Jean-Jacques, de Hegel ?

Avant d'entamer la discussion des titres qui prouvent l'origine historique des Évangiles, M. Meignan montre le rôle et l'importance de ces écrits dans l'économie du Christianisme. Malgré le respect dû à ces archives sacrées, il ne faut pas en exagérer l'importance, et dire comme Luther et Calvin qu'ils sont tout. Rédigés 13, 20, 30 et 60 ans après l'Ascension de Notre-Seigneur, ils ne sont pas l'acte constituant de l'Église. Des Églises particulières ont fleuri, bien des chrétiens sont morts dans la foi parfaite sans les avoir connus. Jésus-Christ n'a rien écrit, rien fait écrire, ni donné à entendre que ses disciples dussent écrire. Il a enseigné de vive voix, inculquant sous des images vives qui frappent l'imagination et se gravent facilement dans la mémoire, la doctrine qu'il apportait au monde. Cet enseignement n'a été fixé par l'écriture qu'en vue de circonstances particulières, de besoins accidentels et fortuits. Chacun des livres qui composent le *Nouveau Testament* est venu à son heure, quand l'appelaient des nécessités nouvelles et pressantes. En confiant son enseignement à la tradition orale, Jésus-Christ ne faisait que se conformer aux lois et aux coutumes de la Palestine. Il était défendu aux Juifs de transmettre par écrit les commentaires de la loi. On devait se borner à la tradition. Dans les écoles de rabbins, on ne prenait pas de notes, et le maître n'écrivait jamais sa leçon. Tout était confié à la mémoire. Le *Talmud* n'a été écrit qu'après la chute de Jérusalem et la dispersion des Juifs, lorsque à la suite de cette grande catastrophe la tradition orale menaçait de se perdre.

Si les *Évangiles* ne sont pas tout, comme le prétendent les protestants, il ne faut pas, comme font les rationalistes, les réduire à rien. Ils sont un témoignage apostolique, le dépôt partiel et le sommaire de la doctrine chrétienne, à l'aide

duquel l'Église qui en est la gardienne et l'interprète accablera toujours les incrédules en montrant la réalité historique des miracles, les hérétiques en prouvant l'apostolicité de tous nos articles de foi. Ils sont de plus le moyen que la Providence a établi pour conserver avec une précision rigoureuse les dates, les noms, les faits accessoires qui concernent l'histoire de Jésus-Christ. Enfin, effluves brûlantes de l'Esprit-Saint, ils sont, avec la grâce et l'assistance promise à l'Église, le plus beau don que Dieu ait fait à la terre.

Après ces considérations, dont personne ne contestera la justesse et l'importance, l'auteur aborde les preuves intrinsèques de l'authenticité des Évangiles. Ces livres ne sont, dit la critique rationaliste, qu'un recueil de faits légendaires, commentés, embellis par la foule crédule, et rédigés par des ignorants. Ils forment un corps de récits disparates que l'on a recueillis en divers lieux, réunis en faisceau et livrés au grand jour de la publicité vers la fin du 2^e siècle.

Cette hypothèse est-elle soutenable? Nous en appelons d'abord à l'histoire.

L'époque durant laquelle s'accomplirent les faits évangéliques, fut une période de révolution, de changements continus dans le gouvernement, les institutions, les hommes dépositaires du pouvoir. Cet état d'agitation et de bouleversement aboutit à la ruine de Jérusalem, à la dispersion des Juifs, enfin à un ordre de choses tout différent de celui qui l'avait précédé. Supposez des écrivains qui entreprennent, à la fin ou au milieu du 2^e siècle, de raconter l'histoire des Hérodes, celle des sectes juives au temps de Notre-Seigneur, les rapports politiques, civils et religieux des Juifs entre eux, des Juifs avec les Romains; que d'anachronismes, de faits controuvés, de souvenirs trompeurs! Il ne serait pas facile de raconter, à l'aide de sa seule mémoire et même en consultant les souvenirs des autres, la suite des événements qui se sont accomplis en France depuis 1787; de dire les diverses constitutions, les dates, les noms de tant de personnages importants alors et oubliés aujourd'hui. La difficulté augmente si l'on s'adresse pour le savoir, à des paysans, à des bateliers de la Seine, à des douaniers de Bercy. Or les auteurs des Évangiles placent Jésus-Christ au milieu des Juifs et des Romains et l'y

font mouvoir d'une manière si sûre et si précise, que la critique la plus sévère ne découvre pas une erreur, une inexactitude, ni dans les moindres détails ni dans le récit des plus grands événements. Aucune des conditions de cet ordre de choses si complexe ne se trouve méconnue. M. Meignan le prouve en comparant plusieurs textes très-curieux de l'historien Josèphe. De ce rapprochement ressort l'harmonie la plus parfaite entre les écrivains sacrés et l'auteur des *Antiquités Juives*, et de la *Guerre Judaïque*. Une telle conformité en pareille matière ne suppose-t-elle pas des écrivains contemporains ? Peut-on raisonnablement faire rédiger nos saints livres à la fin du 2^e siècle, traiter leurs auteurs d'hommes ignorants, qui n'avaient pour s'éclairer, que des souvenirs à demi effacés, qui se plaçaient sur le terrain de la légende et des inventions populaires ?

Il est un autre moyen de contrôler bien puissant et toujours fatal à l'écrivain mal informé ; un témoin qui dépose sans complaisance et dévoile impitoyablement les inexactitudes de l'historien qui a invoqué des souvenirs imparfaits : ce témoin, c'est la pièce de monnaie, la médaille d'or, d'argent, de bronze. Les caractères gravés sur métaux bravent mieux les injures du temps que les lettres imprimées sur le papyrus ou les feuilles préparées à Pergame ; ils se retrouvent presque intacts sous les décombres et au fond des tombeaux. Les Évangiles soumis au contrôle de la numismatique sortiront-ils victorieux de cette épreuve redoutable ?

Les Juifs tour à tour dominés par les Perses, les Grecs et les Romains, et presque toujours privés du droit de battre des monnaies nationales, avaient dû accepter et conserver en partie celles de leurs maîtres. Leur unité monétaire était le sicle, le demi-sicle et le quart de sicle. La monnaie grecque était la drachme, dont les multiples étaient le didrachme, le tétrachme, la mine et le talent ; les sous-multiples, l'obole et le chalque. La monnaie romaine était le denier, dont le multiple était le denier d'or (*aureus*) qui valait cent sesterces, et les sous-multiples, l'as, le demi-as, le sesterce, le quadrant. Ainsi, quelle confusion de noms et de valeurs ! Et cette confusion redouble si l'on remarque que ce n'est pas seulement le système monétaire qui varie, mais aussi la valeur relative

d'un même poids d'or et d'argent. Qui pourrait se flatter de parler juste en disant ce qu'était l'ancienne monnaie de France aux temps de Henri IV, de Louis XIV, de Louis XVI? Si les auteurs des Évangiles ont écrit au 2^e siècle, où l'état de la Judée était si différent de ce qu'il avait été au temps de Notre-Seigneur; s'ils n'ont eu pour se guider que des souvenirs imparfaits et des faits légendaires, ils ne résisteront pas au contrôle impitoyable de la *numismatique*. Car ils ont apprécié les différentes pièces de monnaie, ils en ont montré l'usage et fait l'application aux besoins de la vie.

M. Meignan passe en revue les textes des Évangiles où il est fait mention de monnaies, et prouve que telles étaient, au témoignage de la numismatique, les pièces en circulation dans la Palestine aux temps d'Auguste et de Tibère. La minutieuse exactitude de ces livres, d'ailleurs étrangers à l'érudition, suffit à tout homme non prévenu pour lui faire reconnaître dans les écrivains sacrés, des auteurs contemporains de Jésus-Christ¹.

La géographie nous offrira aussi de nombreux et puissants moyens de contrôler les Évangiles, car les distances y sont fixées, les routes indiquées, l'aspect d'une ville, la physionomie d'une plaine ou d'une montagne, peints d'un mot. Or au milieu du 2^e siècle, à l'époque où l'on prétend que furent rédigés nos Évangiles, la Palestine avait été bouleversée de fond en comble, et ne ressemblait plus, au point de vue topographique, à ce qu'elle était, un siècle auparavant. Vespasien, Titus, Adrien y avaient semé partout la désolation et la mort. Jérusalem n'était plus qu'un monceau de ruines, ses environs qu'une vaste solitude. Adrien seul avait détruit 985 villages et rasé 50 places plus considérables. Quelle eût été la tâche d'un écrivain du 2^e siècle qui aurait entrepris de représenter le pays tel qu'il était avant les bouleversements qui l'avaient couvert de ruines? Aujourd'hui enfin on a refait la géographie et retrouvé la topographie de la Palestine. Des voyageurs, mus par des motifs bien divers, ont parcouru en tous sens les lieux saints. Les savants y ont fait des recherches patientes,

¹ Voir dans les *Annales* la dissertation du D. Akermann sur les monnaies, dont il est parlé dans les Évangiles, avec figure de ces monnaies au nombre de 82 (*Table générale de la 4^e série*).

dont quelques-unes ont été couronnées du plus grand succès. Les pèlerins qui affluent au tombeau du Sauveur ont interrogé les traditions, décrit les monuments et les ruines qu'ils avaient sous les yeux et publié la relation de leurs voyages. Tous ces monuments réunis nous permettent de juger si les livres historiques du Nouveau Testament nous donnent une peinture fidèle de la Palestine au temps d'Auguste et de Tibère. Le texte sacré d'une main, les récits des voyageurs modernes de l'autre, M. Meignan visite Bethléem, Nazareth, le Thabor, Jérusalem, ces lieux dont le nom seul rappelle de si grands et de si touchants souvenirs. A-t-on trouvé les Evangiles en défaut? Loïn de là, ils sont de tout point justifiés par l'aspect des lieux, et en harmonie parfaite avec les récits des voyageurs les plus célèbres et les plus exacts. Donc ils viennent d'auteurs qui ont écrit avant la ruine de la Palestine, et qui vivaient à l'époque même des villes et des monuments dont ils parlent.

Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas de résumer les preuves extrinsèques que l'auteur a développées avec un luxe d'érudition et une clarté dignes de son sujet. Il divise ces preuves en trois catégories : témoignages échappés aux philosophes des premiers siècles, Celse, Porphyre, Julien; témoignages des hérétiques qui tout en rejetant les Evangiles n'en nient pas l'authenticité; témoignages des Pères Apostoliques qui citent les Evangiles comme des livres connus et faisant autorité.

En lisant *les Evangiles et la Critique*, dont nous n'avons donné qu'une pâle et incomplète analyse, on se félicite que des attaques bruyantes aient appelé récemment l'attention publique sur les origines chrétiennes; car elles ont provoqué des apologies qui rappellent les beaux jours de l'Eglise. La vérité ne craint point la discussion, mais seulement la mauvaise foi et l'indifférence. Les ouvrages qu'a vus naître l'année 1864, et elle ne touche pas encore à sa fin, montrent que l'examen critique des textes sacrés placera le Nouveau Testament dans une lumière de plus en plus grande et justifiera une fois de plus l'axiome : un peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène.

G. MALÉ, docteur en théologie.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

FRANCE. — PRESSIGNY. — *Découverte d'une manufacture d'armes faites en silex.*

Le *Sport* a reçu de Poitiers, du vicomte Lucien de Tarbes, la note suivante relative à une intéressante découverte faite récemment dans les environs de Grand-Pressigny (Vienne) :

« Dans un voisinage assez rapproché de l'ancienne capitale du Poitou, à Pressigny-le-Grand, commune située à 24 kilomètres de la station de *Port-de-Piles* (chemin de fer d'Orléans), un honorable médecin, le docteur Levellé, vient de faire une des plus belles découvertes archéologiques qui puissent récompenser les efforts d'un pionnier de la science.

« Guidé par certains indices dus au pur hasard, M. le docteur Levellé a dirigé avec autant de zèle que d'intelligence diverses fouilles sur le territoire de la commune de Pressigny, et il a eu la chance insigne de rencontrer des débris aussi nombreux que bien conservés d'un immense atelier d'armes et d'instruments de toute espèce, appartenant à l'époque que les archéologues appellent *l'âge de pierre*. Ici, la réalité dépasse tout ce que l'imagination peut rêver.

« Ce n'est rien moins, en effet, que le sous-sol de plusieurs hectares de terrain qui se trouvent remplis ou, pour parler plus justement, composés de caillottes, de haches, de couteaux, de lances et de flèches en silex, et cela en telle abondance, que l'on en pourrait doter richement toutes les collections de France.

« La table sur laquelle je vous écris est encombrée de petites haches d'une forme aussi nette et aussi arrêtée que si on l'eût ciselée dans l'acier ; je coupe mon papier avec un couteau en pierre qui remonte à plus de 4,000 ans, et pour peu que vous refusiez de publier mes impressions de voyage, j'é pourrais me casser la tête avec une masse d'armes qui, pour être taillée dans une pierre, n'en est pas moins digne du musée de Cluny.

« La forme la plus générale de ces armes primitives, mais très-offensives, dont se servaient nos aïeux, est celle d'une grosse amande, un peu obtuse par un bout, assez aiguë par l'autre. Les deux côtés de l'amande sont ornés par séries d'écaillés jusqu'au tiers de la longueur, et forment stries ; le reste est détaché par un seul coup vigoureusement porté sur la base de l'arme.

« Ces haches, ces flèches et ces couteaux se trouvent dans un gisement de terre végétale avoisiné par des dépôts de sable diluvien parfaitement caractérisé et dans lequel on retrouve aussi des armes de la même nature.

« Ajoutons que les autorités du pays mettent une parfaite courtoisie dans leurs rapports avec les étrangers et favorisent leurs recherches, auxquelles, de leur côté, les paysans n'apportent aucun obstacle ; et l'on comprendra qu'à cette heure de déplacement général, la commune de Pressigny-le-Grand doit devenir pour beaucoup un *but préféré d'excursion*. C'est pourquoi j'ai voulu l'indiquer à vos lecteurs. »

ALLEMAGNE-MUNICH. — *Lettre de M. l'abbé Doellinger.*

Nous trouvons dans le *Stendardo cattolico* de Gênes la lettre suivante, écrite à la date du 28 juillet dernier, par le professeur Doellinger, en réponse à une autre lettre que lui avait adressée le savant historien César Cantù, membre du parlement de Turin. Nous la publions comme une protestation du savant professeur contre ceux qui voulaient le représenter comme disposé à abandonner l'Église catholique. Autre chose est de montrer trop de zèle peut-être pour des réformes que l'on croit être utiles, et louables dans l'intention qui les a dictées, autre chose de sortir de l'Église. Nous connaissons depuis longtemps M. l'abbé Doellinger, et nous le croyons incapable d'avoir eu cette pensée. Voici sa lettre qui l'honore :

« Cher ami,

» Votre lettre m'a causé un douloureux étonnement. J'ai beau examiner mes actes et mes écrits depuis quelques années, je n'y découvre rien qui puisse avoir occasionné cette accusation. Moi, vouloir me séparer de l'unité de l'Église ! Vous ne croiriez certainement pas que je puisse déshonorer le reste de mes jours en faisant ou en enseignant le contraire de ce que j'ai fait ou enseigné pendant quarante ans. Ma foi, ma conviction catholique n'ont pas été ébranlées un instant, et j'espère que Dieu bon me soutiendra jusqu'à la fin de ma carrière.

» Il s'est tenu à Munich, dans le mois d'octobre dernier, une assemblée de savants catholiques appartenant à toute l'Allemagne, et dont la plupart étaient professeurs de théologie, et j'ai été choisi par eux président à l'unanimité. Vous voyez donc que, du moins en Allemagne, ma réputation de catholique est encore intacte. Quant à l'Italie, je croyais que mon nom y était tout à fait inconnu, sauf à vingt ou trente personnes ; et il est bien pénible pour moi que ma réputation commence dans ce pays-là avec la tache d'hérésie, de schisme ou d'apostasie. Jusqu'ici, aucun journal ou livre allemand, protestant ou catholique, n'a émis le moindre doute sur mon orthodoxie ; et même, dans ces derniers mois, les journaux du Nord ont parlé de moi comme d'un ultramontain décidé. Comment donc voudrait-on, en Italie, me faire passer pour un ennemi de l'Église ou de la foi ? Je vous en prie instamment, défendez-moi contre une accusation si peu fondée, et donnez de la publicité à mon démenti formel...

» Que de changements se sont opérés depuis que nous nous sommes vus ! Mais croyez que ni mon affection pour vous, ni mon attachement pour l'Église n'ont changé.

» Tout à vous,

G. DOELLINGER. »

BIBLIOGRAPHIE.

RELATIONS POLITIQUES ET COMMERCIALES DE L'EMPIRE ROMAIN AVEC L'ASIE ORIENTALE, par M. Reinaud (de l'Institut). — Paris, Imprimerie Impériale, MDCCCLXIII.

Il est à coup sûr peu de questions aussi propres à intéresser le monde savant

que celle des rapports de l'Empire romain avec l'extrême Orient. Pendant longtemps, on a dû croire que l'absence de documents ne nous permettrait point de la traiter. Rien cependant n'était moins exact. Nous n'avons plus, il est vrai les pièces émanées de la chancellerie des empereurs; mais, pour suppléer à cette lacune, il nous reste maints passages des principaux auteurs de l'antiquité. Malheureusement, on ne savait point les comprendre. Les milliers de commentateurs qui se sont exercés sur *Horace* et *Virgile* étaient bien loin de se douter du parti que l'on pouvait tirer de ces auteurs au point de vue de la diplomatie césarienne. Quelque précis que fût le langage des poètes de l'ancienne Rome, nul jusqu'alors ne l'avait pu comprendre. M. Reinaud, en comparant les uns aux autres les divers passages de ces illustres écrivains, s'est aperçu de la multitude de renseignements historiques que l'on y peut trouver. Mais il ne s'en est pas tenu au siècle d'Auguste. Les auteurs des âges postérieurs sont venus, eux aussi, fournir leur contingent, et nous expliquer quelles furent, aux diverses périodes de son histoire, les relations existant entre Rome et l'Orient. Pendant le premier siècle de notre ère, le peuple-roi, fier de ses immenses succès, rêve la domination universelle. Bientôt les travaux des géographes, les récits des voyageurs, répandant des notions plus justes sur la forme et l'étendue de nos continents, démontrent l'impossibilité où se trouve l'empire des Césars de conquérir l'Inde et la *Sérique*.

Les projets d'annexion sont donc abandonnés à partir du temps d'Adrien. Rome se borne à entretenir avec l'Asie un commerce d'échange. Cet état de choses se continue pendant les deux ou trois premiers siècles de notre ère. Quelques notions du Christianisme pénètrent dans l'Inde, soit directement, soit par la Perse. Le Bouddhisme, alors florissant sur les rives du Gange et de l'Indus, subit l'influence de la doctrine évangélique.

Ainsi s'expliquent, comme le fait remarquer notre savant auteur, diverses similitudes entre les pratiques des deux religions. C'est en vain que l'on voudrait plus longtemps attribuer une origine indienne à certains usages, certaines cérémonies catholiques. Le Bouddhisme ne les a point inventés, ne nous les a point imposés; il les emprunte de nous.

A partir du 3^e siècle, les relations de l'Empire avec la haute Asie deviennent de plus en plus rares; elles cessent même tout à fait, pour ne se renouer que neuf à dix siècles plus tard. Le dernier document qui nous parle du commerce romain en Orient est un rescrit des empereurs Théodose le Jeune et Honorius. Le préfet du prétoire y est averti qu'Artaxata, Nisibe et Callinice seront désormais les seules villes ouvertes pour les transactions avec les Persans. Les recherches de M. Reinaud embrassent donc un espace d'environ quatre siècles et demi, et l'on peut dire, sans nulle exagération, qu'elle nous ont révélé tout un côté demeuré obscur de la littérature et de l'histoire romaine.

N. DE CHARENCKY.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
 Numéro 59. — Novembre 1864.

Traditions bibliques.

DISSERTATION

SUR L'AUTEL DU DIEU INCONNU DES ATHÉNIENS
 ET QUE S. PAUL LEUR FIT CONNAÎTRE.

Plusieurs de nos abonnés nous ont demandé en différents temps de leur apprendre ce que l'on peut connaître de ce *Dieu inconnu*, à qui les Athéniens avaient élevé un autel et que saint Paul leur annonça. Pour répondre à leur attente, nous avons recueilli diverses notes sur ce Dieu, mais qui étaient loin d'être complètes. Cependant les documents ne manquent pas. Tous les commentateurs des *Actes des Apôtres* en parlent, et plusieurs dissertations spéciales ont été publiées. La plus étendue que nous connaissions est celle que l'abbé Anselme a insérée, en 1713, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*¹; mais ce travail est loin d'être satisfaisant.

L'abbé Anselme ne pouvait donner une indication ni une solution scientifique ou historique quelconque; pour lui la source de la connaissance de Dieu est dans les principes de Descartes, qui prévalaient alors. Tout le système de l'invention de Dieu et du langage par l'homme est exposé et tranché dans ces deux phrases: « Il est vrai que nous avons une *idée de Dieu née avec nous*, que cette idée répond à un objet réel, » et que rien n'empêche que nous ne l'exprimions par un mot. — La Religion naturelle *est gravée* dans le cœur de l'homme; tout homme l'apporte avec soi². » Telle est, chez

¹ *Mémoires*, etc., t. vi, p. 299, de l'édit. in-12; t. iv, édit. in-4.

² *Mémoires*, etc., t. vi, p. 301 et 302.

tous les peuples, l'origine de la connaissance de Dieu. L'abbé Anselme, comme on le voit, supprime ainsi toute influence des doctrines bibliques, et se met en contradiction avec toute l'histoire de cette époque.

« Qui ne sait, ajoute-t-il plus loin, que les Juifs étaient obligés par leur loi de n'avoir *aucun commerce ni alliance* avec les autres nations, en étaient haïs et méprisés ¹. »

Cet académicien n'avait pas lu les *Macchabées* faisant alliance plusieurs fois avec les Romains ; il n'avait rien lu des guerres des Romains avec les Juifs ; ni ce que les Juifs avaient fait pour César, ni ce que César avait fait pour eux. C'était là la science des académiciens de cette époque, à laquelle plusieurs auteurs sont encore arrêtés au temps présent.

Les recherches les plus complètes et les plus exactes que nous connaissions sont celles que M. le chevalier *Drach* a consignées, en forme de *note*, dans son savant et curieux ouvrage : *De l'harmonie entre l'Église et la Synagogue*². C'est cette note que nous allons reproduire dans nos *Annales*, en y ajoutant sous forme d'*appendice* les notes que nous avons recueillies nous-même. Nous avertissons que pour la commodité de nos lecteurs, nous y avons fait les changements suivants : 1° nous divisons ce travail en chapitres avec sommaires ; 2° nous traduisons tous les textes latins que M. Drach a conservés dans cette langue ; 3° nous indiquons dans les éditions si commodes de la *Patrologie latine ou grecque*, de M. l'abbé Migne, tous les textes cités d'après les anciennes éditions.

Nous ne croyons pas avoir dévoilé, dans ce travail, toutes les obscurités, ni dissipé tous les doutes qui entourent ce *Dieu inconnu*, mais nous croyons que nous aurons, du moins, fait connaître à nos lecteurs tout ce qui a été dit sur ce texte célèbre.

Nous ajoutons que le présent travail est un complément nécessaire des articles que nous publions sur *la religion des Romains*, et sur les influences que les doctrines juives ont eues sur les croyances des peuples païens.

¹ *Ibid.*, p. 309.

² 2 vol. in-8. A Paris, chez Mellier, 1844.

INSCRIPTION AU DIEU INCONNU.

I

État de la question. — Texte de saint Paul. — S. Jérôme, OEcumenius, Théophilacte accusent d'inexactitude l'inscription donnée par saint Paul. — Leur réfutation.

1. Il a été demandé souvent : *En quels termes était conçue l'inscription invoquée par saint Paul ? A quelle occasion, ou plutôt à quelle intention l'autel qui la portait fut érigé ?* Rarement on a répondu à ces questions d'une manière satisfaisante.

Citons d'abord le texte sur lequel nous aurons à dissertar :

(Actes des Apôtres, XVII, 16.)

Traduction.

Texte de la Vulgate.

16. Pendant que Paul les attendait à Athènes¹, son esprit était ému en lui², voyant cette ville livrée à l'idolâtrie³.

Paulus autem cum Athenis eos expectaret¹ incitabatur spiritus ejus in ipso² videns idololatriæ deditam civitatem³.

17. Il disputait donc dans la syna-

Disputabat igitur in synagoga cum

¹ Silas et Timothée qu'il avait laissés à Bérée.

² Texte original grec, *παρωζύνητο τὸ πνεῦμα αὐτοῦ ἐν αὐτῷ*. Son esprit fut ému en lui. Il éprouva cette espèce d'irritation qui tient de l'indignation et de la compassion. Il était affligé et en même temps embrasé de zèle en voyant dans cet aveuglement si funeste une ville florissante, centre des arts et des sciences, comme l'était alors Athènes.

Le verbe grec employé dans ce verset, *παρωζύνω*, *aigrir, irriter, exciter, exaspérer, inciter* (de la racine *ἄξυς, aigu, vif*), donne le substantif *παρωζυσμὸς*, adopté dans notre langue, *paroxysme*. Cette particularité peut encore servir à donner une idée de l'état où se trouvait en ce moment-là le zélé et ardent Apôtre de Jésus-Christ.

³ Grec, *κατείδωλον οὔσαν*, adonnée aux idoles, portée au culte des faux dieux. La préposition *κατὰ*, dans la composition de ce mot, a, selon Erasme, la signification de *soumission, dévouement* : SUBJECTIO.

Cette préposition grecque a, dans la composition des mots, une autre signification que ne donne aucun des dictionnaires que nous avons pu consulter. Elle exprime *abondance, augmentation*. Ainsi *κατάκαρπος* signifie, *abondant en fruits, fertile*; de *καρπός*, fruit. *Κατάδενδρος*, veut dire, *rempli d'arbres*; de *δένδρον*, arbre. *Κατάπιπρος* est *rais-amer*, du simple *πιπρός*, amer. Nous pensons donc que dans notre verset *κατείδωλος* signifie plutôt *ville remplie d'idoles*. En effet, nous verrons dans cette note qu'Athènes renfermait une véritable population d'idoles; et les temples y étaient plus nombreux qu'ailleurs; *Athenæ urbs sanorum referta*. Voyez Cicéron, de *Haruspicum responsis*.

gogue avec les Juifs et les hommes religieux¹, et tous les jours sur la place publique avec ceux qui s'y rencontraient.

18. Quelques philosophes Epicuriens et Stoïciens discourent aussi avec lui, et plusieurs disaient : Que veut dire ce semeur de paroles ? Et d'autres : Il paraît annoncer des Dieux nouveaux, parce qu'il leur annonçait Jésus et la résurrection.

19. Et, l'ayant pris, ils le conduisirent devant l'Aréopage disant : Pouvons-nous savoir quelle est cette nouvelle doctrine que tu publies ?

20. Car tu portes à nos oreilles de certaines choses nouvelles ; nous voudrions donc savoir ce que ce peut être.

21. Or tous les Athéniens et les étrangers demeurant à Athènes ne s'occupaient qu'à dire ou à entendre quelque chose de nouveau.

22. Ainsi, étant au milieu de l'Aréopage, Paul dit : Athéniens, je vous vois en toutes choses religieux jusqu'à l'excès².

Judæis et colentibus¹, et in foro, per omnes dies, ad eos qui aderant.

Quidam autem Epicurei et Stoici philosophi disserabant cum eo, et quidam dicebant : Quid vult seminivertius² hic dicere ? Alii vero : novorum Dæmoniorum videtur annuntiator esse : quia Jesum, et resurrectionem annuntiabat eis.

Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est hæc nova, quæ à te dicitur, doctrina ?

Nova enim quædam infers auribus nostris : volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.

Athenienses autem omnes, et advena hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi ?

Stans autem Paulus in medio Areopagi ait : Viri Athenienses per omnia quasi superstitioniosiores³ vos video.

¹ Dans le texte original, τοῖς σεβομένοις signifie, *hommes religieux, pieux*, et c'est dans ce sens qu'il faut prendre le *colentibus* de la Vulgate. Bien entendu sans égard à la nature de la croyance, vraie ou erronée.

² Σπερμιολόγος, *verborum seminator*. C'est ainsi que saint Augustin lit dans son texte. « Advertit nobiscum caritas vestra, dit-il, cum legeretur liber » *Actuum Apostolorum*, Paulum locutum esse Atheniensibus, et ab eis qui » prædicationem veritatis irridebant, dictum fuisse *Verborum seminatorem*... » Erat enim revera ille *seminator verborum, sed messor morum* » (*Sermo c. de verbis Act. Apost. xvii* ; t. v, p. 808, édit. Migne.)

³ Δεισιδαιμονεστέρους signifie à la fois *religieux, c'est-à-dire pieux, et superstitieux*. Saint Paul s'est servi de cette expression pour ne pas choquer ouvertement les Athéniens dès le début de son discours, sans pour cela les louer, absit ! de leur ferveur pour les idoles. C'est ainsi que le saint prédicateur se faisait tout à tous pour gagner tous à Jésus-Christ. Les Athéniens darent naturellement le prendre en bonne part.

De même δεισιδαιμονία a une double signification dans les auteurs profanes. Ils l'employaient tantôt dans le sens de *piété*, tantôt dans celui de *superstition*. Plutarque a écrit un traité sur la superstition : περὶ δεισιδαιμονίας. Elien (*Hist. div.*, liv. v), consacre tout le chapitre xvii à la superstition des Athé-

23. Car, passant, et voyant¹ vos simulacres², j'ai trouvé même un autel où il était écrit : AU DIEU INCONNU. Or ce que vous adorez sans le connaître, moi, je vous l'annonce³... C'est le Dieu qui a fait le monde, et tout ce qui est dans le monde, etc.

Præteriens enim, et videns¹ simulachra² vestra, inveni et aram, in qua scriptum erat : IGNOTO DEO. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis³. Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt, etc.

2. Saint Jérôme ne doute pas que l'autel remarqué par l'Apôtre ne fût celui qui portait l'inscription suivante : *Aux Dieux de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, aux Dieux inconnus et étrangers*. D'après son opinion, saint Paul changea le pluriel de l'inscription en singulier, parce que, pour prouver sa thèse, il n'avait besoin que de fixer l'attention des Athéniens sur ce qu'ils adoraient un *Dieu inconnu*.

« L'inscription de l'autel, dit-il, n'était pas telle que saint Paul l'a citée : *Au Dieu inconnu*, mais elle était ainsi : *Aux Dieux de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique; aux Dieux inconnus et étrangers*. Mais parce que Paul n'avait pas besoin de citer plusieurs Dieux inconnus, mais seulement un Dieu inconnu, il a usé d'une expression au singulier, afin de

niens : περι Ἀθηναίων δεισιδαιμονίας. D'un autre côté, Diodore de Sicile (*Bibl. hist.*, liv. 1, c. 70) appelle la piété et la vie agréable à Dieu, δεισιδαιμονίαν καὶ θεοφιλή βίον (p. 122 des petits classiques grecs de Leipzig).

Le terme δαίμων, dont se forment ces deux mots, change lui-même de signification dans les auteurs profanes. C'est tantôt un dieu, tantôt un génie, un démon, bon ou mauvais. Dans les auteurs ecclésiastiques, il est constamment employé dans le mauvais sens : il est synonyme de διάβολος, diable (DRACH).

Ce mot signifie proprement *craignant le Dæmonion*, il n'est rendu qu'imparfaitement par *superstition*. (Voyez ce que nous en avons dit dans les *Annales*, t. v, p. 336 (5^e série, 1862). A. B.

¹ Grec : ἀναθεωρῶν. Le verbe ἀναθεωρῶ signifie, *considérer, examiner attentivement*. La préposition ἀνά n'exprime ici ni *iterum*, ni *sursùm*.

² Grec : σεβάσματα, pl. de σεβάσμα, qui signifie non-seulement ce qui est l'objet d'un culte, mais aussi ce qui appartient à un culte, comme des temples, des simulacres.

³ Les meilleurs exemplaires grecs portent ὄν... τοῦτον; *quem vos ignorantes colitis hunc ego annuntio vobis*. Voyez la Polyglotte de Londres, tomes v et vi. Le N. T. grec, éditions de Scholz et de Tischendorf. Saint Jérôme, dans son Commentaire sur Ezéchiel, xvi, 12, cite le texte d'après cette leçon du grec. « Unde et Apostolus, *quem vos*, inquit, *ignotum colitis, hunc nos annuntiamus vobis.* » (*Patr. lat.*, t. xxv, p. 135.)

» montrer que celui-là était son Dieu que les Athéniens dési-
 » gnaient dans le titre de l'autel ¹. »

3. *OEcuménius* et *Théophylacte* ², auxquels se joint *Boxhorn* ³, citent comme devant avoir appartenu à l'autel d'Athènes, une inscription grecque ancienne. Il paraît bien que c'est celle dont saint Jérôme donne la version latine, à l'exception de la seconde partie qui est au singulier dans le grec, et au pluriel dans le latin du saint docteur de l'Eglise. Elle porte :

ΘΕΟΙΣ ΑΣΙΑΣ ΚΑΙ ΕΥΡΩΠΗΣ
 ΚΑΙ ΛΙΒΥΗΣ
 ΘΕΩ ΑΓΝΩΣΤΩ
 ΚΑΙ
 ΞΕΝΩ.

C'est-à-dire : « Aux Dieux de l'Asie et de l'Europe et de la
 » Lybie: au Dieu inconnu et étranger. »

4. Les anciens donnaient souvent à toute l'Afrique le nom de *Lybie*. Denys de Milet, dans sa *Description de la terre*, dit :

'Αλλ' ἤτοι Λιβύη μὲν ἀπ' Εὐρώπης ἔχει ὄρον
 Λοξὸν ἐπὶ γραμμῆσι Γαδειρά τε καὶ στόμα Νειλοῦ ⁴.

« La *Lybie* est séparée de l'Europe par une limite oblique,
 » suivant la ligne qui s'étend depuis *Gadira* (*Gadès*, *Cadix*)
 » jusqu'à l'embouchure du Nil. »

5. Lucain, en parlant de la division de la terre, s'exprime en ces termes :

« La Lybie, si l'on en croit l'opinion commune, est la 3^e
 » partie du monde. Mais à en juger par la direction des vents
 » et l'influence du climat, elle fait partie de l'Europe. Car,
 » des bords du Nil au détroit de Cadix, il n'y a pas plus de
 » distance que du scythique Tanais à ce même détroit, par où

¹ « Inscriptio autem aræ non ita erat ut Paulus asseruit, ignoto Deo, sed ita : *Diis Asiæ et Europæ et Africae : Diis ignotis et peregrinis*. Verum quia Paulus non pluribus Diis indigebat ignotis, sed uno tantum ignoto Deo, singulari verbo usus est : ut doceret illum suum esse Deum quædam Athenienses in aræ titulo prænotassent. » (S. Jérôme, *Comment. in Epist. ad Titum*, 1, 13 *Patr. lat.*, t. xxvi, p. 572.)

² *OEcum. et Theophyl.*, *Comment. sur les Actes*, c. xvii.

³ *Boxhorn, Quæst. Rom.*, xiii, in-4. Leyde, 1637.

⁴ *Dionys.*, *Descript. de la terre*, v. 10; édit. Didot.

» l'Europe se sépare de la Lybie, et les deux rivages ont
 » donné passage à l'Océan ¹. »

Il n'y a donc pas de différence entre la *Lybie* de l'inscription grecque, et l'*Afrique* de la version latine de saint Jérôme.

6. Plusieurs savants soupçonnent avec raison que le *singulier* de la seconde partie de l'inscription grecque a pu être substitué au *pluriel* après coup, pour l'accommoder à notre passage des *Actes des Apôtres*. Ce soupçon nous paraît d'autant plus fondé, que du temps de saint Jérôme, l'inscription n'était certainement encore connue que dans les termes qu'il rapporte avec ce que nous pouvons appeler une consciencieuse probité. Cette fidèle citation de l'inscription a obligé le Père à expliquer le singulier *ignoto Deo* d'une manière peu naturelle, et nullement satisfaisante. Car les Athéniens, les membres du savant Aréopage, n'auraient pas manqué de faire observer au saint Orateur qu'on ne lisait pas sur leur autel *au Dieu inconnu*, mais bien *aux Dieux inconnus et étrangers*, ce qui est bien différent. Une dédicace à *plusieurs Dieux* ne pouvait certainement pas servir de texte dans cette circonstance pour prêcher le vrai Dieu essentiellement *Un*. Et quand même nous admettrions le singulier : *au Dieu inconnu et étranger*, la première partie de l'inscription, à laquelle saint Paul en appelle, n'en renfermait pas moins le polythéisme, puisqu'elle consacrait l'autel aux faux Dieux adorés dans toutes les parties du monde alors connu : *AUX DIEUX de l'Asie, de l'Europe et de la Lybie*. L'Apôtre n'aurait-il pas dû réfuter la doctrine de la pluralité des Dieux que renfermait la première partie, avant d'en venir au *Dieu inconnu* de la seconde partie? Comment surtout pouvait-il dire : *Le Dieu à qui vous avez consacré cet autel, est précisément celui que je viens vous annoncer ?*

On ne saurait donc admettre l'inscription de saint Jérôme, d'Œcuménius, etc., comme celle invoquée par saint Paul.

¹ Tertia pars rerum LIBYÆ, si credere famæ
 Cuncta vells; at si ventos cœlumque sequaris,
 Pars erit Europæ, neque enim plus littora Nilii
 Quam Scythicus Tanais primis a Gadibus absunt;
 Unde Europa fugit Libyen, et littora flexu.
 Oceano fecere locum. (Lucain, *Phars.*, IX, 411-416.)

Reinésius, qui ouvre par cette inscription grecque son *Syntaxma Inscriptionum antiquarum*, l'accompagne de cette judicieuse observation : « Il est difficile de croire que l'Apôtre a » changé non-seulement le contenu de l'inscription, mais y a » changé le nombre, en substituant au pluriel des *Dieux in-* » *connus* de saint Jérôme le singulier *au Dieu inconnu*, sur quoi » il ne pouvait échapper ni au reproche de falsification de la » part de ses adversaires, ni à l'animadversion de ses juges. » Au reste, le but même de l'Apôtre qui voulait prêcher le » vrai Dieu aux amateurs d'idoles et superstitieux Athéniens, » était manqué par cette mention des Dieux de l'Asie, de l'Eu- » rope et de l'Afrique, dont il voulait délivrer leur esprit plu- » tôt que de les leur inculquer ¹. »

La véritable inscription devait être telle qu'elle fut citée par saint Paul : ἀγνώστῳ θεῷ, *au Dieu inconnu*; exactement dans les mêmes termes et plus longue. Nous espérons que le lecteur en demeurera convaincu quand nous lui aurons expliqué la véritable origine de l'autel qui portait la dédicace.

Appendice de M. Bennett.

N° 2. Nous allons voir ci-après que saint Jérôme modifie son opinion et adopte la leçon : *au Dieu inconnu* au singulier.

N° 3. *OEcuménus*, auteur du 10^e siècle, donne pour origine à cet autel le récit de Diogène Laërce, dans la *Vie d'Epiménide* et que nous allons citer au chapitre suivant ². *Théophilacte* ³, au contraire, du 11^e siècle, adopte la version d'Isidore de Péluse⁴. Mais l'un et l'autre donnent l'inscription sans distinction de lignes. La forme qui est donnée ici se trouve dans Selden⁵.

¹ « Durum est credere, Apostolum non solum mutilasse continentiam inscriptionis, sed et in eadem mutasse numerum, pro plurali, *Diis ignotis*, quod » habet Hieronymus, inferendo singularem Ἀγνώστῳ θεῷ (au dieu inconnu), » de quo falsi crimine tum calumniam adversariorum, quam et iudicium animadversionem, non erat effugiturus. Scopis quoque Apostoli, qui unum verum » Deum κατειδώλοισι (à des adorateurs d'un grand nombre de dieux), et superstitiosis Atheniensibus prædicare, ejusque cultum promulgare instituerat, » adversabatur maxime intimatio Deorum Asiae, Europæ et Africae, quos ille » animis eorum exemptos potius quam inditos, volebat. »

² OEcumenius, *Enarrationes in acta apost.*, c. xvi; *Pat. grecq.*, t. 118, p. 227.

³ Théophilacte, *in acta apost.*, c. xvii, p. 151, in-fol. Cologne, 1567.

⁴ Nous le citons ci-après, p. 340.

⁵ Selden, *De Diis Syris*, p. 64, in-8; Lipsie, 1672.

Cave a plus fait, il a imaginé une gravure représentant un autel carré sur lequel brûle l'encens du sacrifice et entouré de deux vieillards à genoux invoquant *les Dieux inconnus*. L'inscription en 6 lignes est arrangée un peu autrement que celle de Selden, mais pour la gravure, il ne cite que l'autorité d'Œcuménius, qui ne dit rien de la forme de l'autel¹.

Quelques auteurs rattachent à cette inscription ce que dit Suidas de S. Denys l'Aréopagite :

« Lorsqu'au moment de la salutaire passion, le soleil s'éclipsa, Denys dit : *Le Dieu inconnu souffre, et c'est pour cela que l'univers est plongé dans les ténèbres et bouleversé*. Ce qu'il confirme clairement par l'observation du temps². »

On ne sait au juste en quel siècle vivait Suidas, mais il dit lui-même que ses notices biographiques sont empruntées à l'*onomatologue* d'Hésychius de Milet³, qui vivait au commencement du 6^e siècle.

Au 9^e siècle, un abbé de Saint-Denys, *Hilduin*, résumant les traditions et les croyances de son monastère, parle ainsi d'une conversation qui aurait eu lieu entre saint Paul et Denys sur le *Dieu inconnu* :

« Pendant que Paul examine les autels et les statues des faux dieux, il trouve un autel sur lequel était cette inscription : *Au Dieu inconnu*. Alors s'adressant à Denys, il lui dit : Quel est ce Dieu inconnu ? — Denys lui répond : Ce n'est point encore un Dieu classé parmi les Dieux, mais il nous est inconnu, il ne doit venir que dans le siècle futur. Car c'est le Dieu qui doit régner dans le ciel et sur la terre, et dont le règne n'aura point de fin. — Paul répliqua : Que vous en semble ? Sera-t-il homme, ou esprit des Dieux ? — Il sera vrai Dieu et vrai Homme, répond Denys, et il renouvellera le monde, mais il est encore inconnu aux hommes, parce que sa conversation est auprès de Dieu dans le ciel. — Paul

¹ Cave, *Antiquitates apostolicæ; or the history, etc.* Vie de saint Paul, s. II, n. 7, p. 82; in-fol. London, 1684.

² Ἄγνωστος πάσχει Θεός, δι' ὃν τὸ πᾶν ἐζόφωται καὶ σεσάλευται, ὃ καὶ ἐτεκμηριώσατο, σημειωσάμενος τὸν καιρὸν (Suidas, au mot Διονύσιος).

³ Voir Suidas à ce mot. — Voir d'assez longs fragments de l'ouvrage d'Hésychius dans *Frag. hist. græcor.*, t. IV, p. 155 (édit. Didot); mais il n'y est pas parlé de S. Denys.

» dit : Je vous annonce *ce Dieu* que vous appelez *inconnu* ¹. »

Un autre auteur du 9^e siècle, *Michel Syngelius* ou *Syncellus* rappelle le récit de Suidas, et y ajoute les détails suivants :

« Voici donc l'histoire, qui transmise de père en fils, est
 » parvenue jusqu'à nous : A l'époque où notre Sauveur souffrit
 » le dernier supplice, lorsque la terre trembla, et que le soleil,
 » ne pouvant souffrir que le Créateur de toutes choses et qui,
 » à cause de son essence divine, était à l'abri de trouble et de
 » mort, fût attaché à la croix, cacha ses rayons au milieu du
 » jour. Le grand Denys, stupéfait de ce fait extraordinaire,
 » examinant bien attentivement ce qui se passait, dit : *Le Dieu*
 » *inconnu souffre dans sa chair et c'est pour cela que l'univers*
 » *est plongé dans les ténèbres et bouleversé*. Et aussitôt, frappé
 » de ce prodige, il observa le temps précis, pour voir ce que
 » cela pourrait signifier. Il fait lui-même mention de cette
 » effroyable éclipse du soleil dans *sa lettre à Polycarpe* ². »

Nous avons encore la lettre de S. Denys à saint Polycarpe, citée par Michel Syncellus. Denys y assure que c'est à Héliopolis que de concert avec le philosophe Apollophanes, ils avaient observé cette éclipse qui les étonna tant. Apollophanes, ayant formé une secte, Denys écrivit à Polycarpe pour lui suggérer le moyen de le confondre, et c'est dans cette lettre qu'il s'exprime ainsi :

« Telles sont les choses qui arrivèrent alors tout à fait au-
 » dessus de la nature et qui ne peuvent être effectuées que
 » par le Christ, maître de toutes choses... S'il le faut donc,

¹ Dum vero Paulus singula altaria et simulacra falsorum Deorum perustrasset, inter cæteras aras reperit altare unum, cui erat titulus superscriptus, Deo ignoto. Et conversus ad eum Paulus, interrogavit illum dicens : Quis est ille Deus incognitus ? Ad quem Dionysius : Adhuc, inquit, non est ipse Deus demonstratus inter Deos, sed est incognitus nobis, et sæculo futuro venturus. Ipse enim est Deus, qui regnaturus est in cælo et in terra, et regnum ejus non accipiet finem. Subjungens itaque Paulus ait : Quid vobis videtur ? homo est, an spiritus Deorum ? Respondens Dionysius, dixit : Verus Deus et verus homo, et ipse renovaturus est mundum : sed adhuc incognitus est hominibus, quoniam apud Deum in cælo ejus conversatio est. Et ait Paulus : Illum Deum, predicis vobis, quem incognitum appellatis. (Hildanus, *Passio sanctissimi Dionysii*, c. vi, dans *Patr. lat.*, t. 106, p. 27.)

² Ὁ ἀγνωστος σαρκὶ πάσῃ θεός, δι' ἐν τὸ πᾶν ἐκέσεται τὰ καὶ συνέλευται (Michel Syngellus, *Vie de S. Denys*, dans la *Patr. grecq.*, t. vi, p. 537).

» parlez-lui ainsi : Toi-même, Apollophanes, nie si tu le peux
 » contre moi, qui étais alors présent avec toi, qui ai vu avec
 » toi, et jugé toutes choses, et admiré. Il me souvient aussi
 » d'une divination, provenant je ne sais d'où et qu'Apollo-
 » phanes prononça, s'adressant à moi comme témoin de tout
 » ce qui se passait : *Ces choses, mon cher Denys, me dit-il, cons-
 » tituent le changement des choses divines* ¹. »

Telles sont les diverses versions des paroles attribuées à saint Denys, soit qu'elles aient été retenues par la tradition, soit qu'elles aient été modifiées successivement.

Le *Bréviaire romain* cite ainsi cette parole de Denys : « Ou le
 » Dieu de la nature souffre, ou la machine du monde se dissout ². »

Pour terminer tous les renseignements qui nous restent sur cet autel, nous devons ajouter que Paul Diacre, dans ses *Histoires mêlées*, insère cette phrase, sous l'année 7 de Claude : « C'est alors que chez les Athéniens, on éleva l'autel avec
 » l'inscription : *Au Dieu inconnu* ³. »

L'année 7 de Claude répond à l'an 49 de Jésus-Christ. Comme c'est en l'an 52 que saint Paul vint à Athènes, il s'ensuivrait que l'autel n'aurait été élevé que 3 ans auparavant. On se demande alors comment les Aréopagites n'auraient pas su à qui ils avaient élevé cet autel. Paul Diacre, mort en 801, n'a donc fait que recueillir un bruit qu'il aurait dû appuyer de quelque autorité ; ce qu'il ne fait pas.

S'il fallait en croire Meursius et l'auteur grec qu'il cite, cet autel aurait existé encore dans ces derniers temps.

« Les Athéniens, dit-il, ayant ensuite embrassé la doctrine
 » chrétienne, à cause de cet autel, dédièrent tout le temple
 » où il se trouvait au Dieu inconnu, lequel temple existe en-

¹ Τοσαῦτά ἐστι τοῦ τότε καιροῦ τὰ ὑπερφυῆ καὶ μόνῳ Χριστῷ τῷ παναιτίῳ δυνατὰ.... Ταῦτα, εἴ σοι θεμιτὸν, εἰπέ, καὶ, εἰ δυνατόν, Ἀπολλόφανες, ἐξέλεγε, καὶ πρὸς ἐμὲ τὸν τότε καὶ συμπαρόντα σοι, καὶ συνεωραχότα, καὶ συνανακρίνοντα πάντα, καὶ συναγάμενον. Ἀμέλει καὶ μαντείας τότε, οὐκ οἶδ' ἔθεν, ὃ Ἀπολλοφάνης ἀπάρχεται καὶ πρὸς ἐμὲ, ὡσπερ τὰ γιγνόμενα συμβάλλον, ἔφη· Ταῦτα, ὦ καλὲ Διονύσιε, θεῶν ἀμοιβαί πραγμάτων (S. Denys, *Lettre VII à S. Polycarpe*, dans *Patr. grecque*, t. III, p. 1081).

² Aut deus naturæ patitur, aut mundi machina dissolvitur (au 9 octobre, 2^e nocturne).

³ Tunc et apud Athenienses superscripta est ara ignoto Deo. (Paulus, *hist. miscella*, l. VIII, Claudius ; *Patr. lat.*, t. 95, p. 867.)

» core en ce jour. Je lis en effet dans la *Lettre* que Simon Cabasilas écrivit, en 1578, à Martin Crusius, homme d'une grande érudition, où il parle d'Athènes et de son état actuel, les paroles suivantes: *La partie intérieure, qui est l'Acropole, et où se trouve le temple au Dieu inconnu, n'est toute occupée que par les Mahométans* ¹.

Bayle, dans sa *République des lettres* ², prétend que Spon a nié l'existence de cet autel. Spon, en effet, fait mention de l'arrivée de saint Paul à Athènes, sous Claude, et de la conversation de Denys, mais il ne dit pas un seul mot de cet autel ³.

II

Origine de cet autel d'après Diogène Laërce. — S. Isidore de Péluze. — Hérodote. — Pausanias. — Leur réfutation.

1. Les auteurs ne sont pas d'accord quand il s'agit d'assigner l'occasion qui a donné lieu à l'érection de l'autel. La plupart ont recours à la particularité racontée par *Diogène Laërce*, dans la *Vie d'Épiménide*. Nous allons traduire le grec presque littéralement :

« Devenu célèbre parmi les Grecs, Épiménide passait pour un homme très-aimé du ciel. C'est pourquoi les Athéniens, attaqués d'une peste, et avertis par l'oracle de la Pythie qu'il fallait purifier la ville, expédièrent en Crète, sur un bâtiment, Nicias, fils de Nicérates, pour le leur amener. Épiménide, arrivé à Athènes dans la 46^e olympiade ⁴, purifia la ville, et arrêta la mortalité par le moyen suivant. Il prit des brebis noires et des brebis blanches, les conduisit sur la colline de Mars ^b, et de là les laissa s'en aller en liberté ⁵.

¹ Postea vero Athenienses, Christi doctrinam amplexi, ob eam aram totum templum, in quo ea ara erat, Deo ignoto dedicarunt, quod in hodiernum usque diem exstat. Observo apud Simonem Cabasilam, in epistola ad Martinum Crusium, virum egregie eruditum, scripta anno 1578, ubi de Athenis nostris, et earum hodierno statu agit: Νῦν δὲ τὸ μὲν ἰσώτερον ἔπερ Ἀκρόπολις, ἐν ᾧ καὶ ναὸς τοῦ Ἄγνωστοῦ Θεοῦ, ἔπαν ὑπὸ μόνων Ἰσμηλιτικῶν οἰκούμενον. (Marsius, de regno Laconico; de Piræo, liber singularis, c. x, p. 44, 45, in-4, Ultrajecti, 1686.)

² Bayle, *Républ. des lettres*, année 1687, t. I, p. 75.

³ Spon, *Voyage d'Italie*, etc., t. II, p. 115, in-12. Lyon, 1678.

⁴ Vers 600 ans avant Jésus-Christ.

⁵ Ἀρειὸς πάγος. Le sénat athénien qui siégeait sur cette colline en reçoit le nom d'Aréopage.

⁶ On voit ici une imitation du *bouc émissaire* de la loi mosaïque. On envoyait dans le désert, chargé de toutes les iniquités des enfants d'Israël. Voyez

» Il ordonna en même temps à des hommes de les suivre, et
 » de les immoler, chacune à l'endroit où elle s'arrêterait en
 » se couchant, *au Dieu qu'il appartiendra*, τῷ προσήκοντι θεῷ.
 » Cette expiation fit cesser l'épidémie. De là vient, dit Diogène
 » Laërce, que maintenant encore, on rencontre, dans les vil-
 » lages des environs d'Athènes, des autels *sans inscription*, qui
 » rappellent l'expiation dont nous venons de parler ¹. »

C'est à l'un de ces autels, prétend-on, que saint Paul en appela dans sa harangue à l'Aréopage.

Mais il faut remarquer que le texte de Diogène dit, à moins qu'on ne lui fasse violence, que ces autels étaient dépourvus de toute inscription, ou mieux *anonymes*, βῶμους ἀωνύμους ; ils ne portaient pas chacun le nom *du Dieu* auquel il était consacré. Ceux mêmes qui les avaient construits l'ignoraient. Epiménide, ne sachant pas quelle était la Divinité qui affligeait la ville, prescrivit de sacrifier les brebis en l'honneur *du Dieu* qu'il fallait apaiser, quel qu'il fût, sans le désigner autrement : *Au dieu qu'il appartenait, qu'il convenait*, προσήκοντι θεῷ. Vossius observe très-bien : « On y établit des autels sans nom, parce que » Epiménide ne savait à quel Dieu il fallait sacrifier pour faire » cesser la peste. Il se contenta donc d'ordonner qu'ils sacri- » flassent *au Dieu convenable*, c'est-à-dire à celui qui avait » vraiment le pouvoir d'éloigner la peste, quel qu'il fût ². » Or, l'autel que saint Paul avait remarqué en parcourant la ville n'était pas *sans inscription*, puisqu'il portait l'épigraphe : *au Dieu inconnu* ἐν ᾧ ἐπεγράφητο, *sur lequel il avait été gravé*.

Il faut remarquer de plus que, d'après le sens obvie du texte des *Actes des Apôtres*, l'autel dont parlait saint Paul se trouvait dans la ville même. Voyez les versets 16, 17, 23 que nous

Lévitique, xvi, 21 et 22 : « Cumque portaverit hircus omnes iniquitates eorum » in terram solitariam, et dimissus fuerit in deserto. »

¹ Ὅθεν ἐτι καὶ νῦν ἐστὶν εὐρεῖν κατὰ τοὺς δήμους τῶν Ἀθηναίων βῶμους ἀωνύμους ὑπόμνημα τῆς τότε γενομένης ἐξιλάσεως (Diog. Laërce, *Vie d'Epiménide*, vers le commencement).

² Eò autem statutæ aræ sine nomine, quia Epimenides nesciret cui Deorum sacrificandum esset ad avertendam pestilentiam : unde præcipere erat contentus ut sacrificarent Deo convenienti, hoc est, verè potestatem habenti pestilentiæ averruncandæ, quisquis is tandem foret (Vossius, *De Origine et Progressu Idololatriæ*, lib. 1, cap. 2).

avons transcrits plus haut : *Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est celui que je vous annonce.* Or, les autels érigés par ordre d'Epiménide étaient tous, non dans la ville, mais répandus dans la campagne et les villages de l'Attique : *κτ' à τοὺς δήμους*, dit Diogène. En effet, les brebis, laissées en liberté, ne restèrent pas dans la ville, mais naturellement s'en allèrent dans la campagne où elles étaient peut-être habituées à aller paître.

Il est donc difficile d'admettre que l'Apôtre ait eu en vue un de ces autels sans inscription, et dont aucun n'était dans l'intérieur de la ville d'Athènes.

A la vérité, Casaubon, dans ses notes sur Diogène Laërce dit : *Autels anonymes, c'est-à-dire de dieux inconnus* : (Βωμῆς ἀνωνύμουσ, hoc est, θεῶν ἀγνώστων). Mais c'est une de ces notes arbitraires que les commentateurs imposent d'autorité, sans se donner la peine de les justifier. Son intention était de signaler ici l'origine de l'autel du chapitre xvii des *Actes des Apôtres*, puisqu'il ajoute : « L'on connaît le mot de saint Paul » dans les *Actes* ¹. » Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, quand même il y aurait eu une inscription, l'autel de saint Paul ne devait pas être θεῶν ἀγνώστων (des Dieux inconnus), mais θεοῦ ἀγνώστου (du Dieu inconnu), non-seulement parce que l'Apôtre prêchait le Dieu *un*, mais aussi parce que la formule prescrite par Epiménide était au singulier : *au Dieu qu'il appartient*, τῷ προσήκοντι Θεῷ. Au surplus, nous ne saurions trop le répéter, les autels d'Epiménide étaient tous absolument sans inscription, *anonymes*, comme dit Diogène Laërce, notre seul témoin de ce fait. Le texte de cet historien grec a été entendu ainsi par *Louis Vivès*, qui était regardé comme un des trois hommes les plus savants de son siècle ². Dans son *Commentaire sur la Cité de Dieu* de saint Augustin, il dit : » C'est pourquoi, depuis cette époque jusqu'au temps de Diogène Laërce, on voyait fréquemment dans l'Attique des autels consacrés, *sans aucun nom* ³. »

¹ Notus Pauli locus in actis.

² *Vivès*, *Budé* et *Erasmus* passaient pour les plus grands savants de leur siècle : ils étaient comme les *triumvirs* de la république des lettres.

³ Itaque ex eo tempore etiam ad ætatem Laërtii Diogenis, frequenter viderentur

2. Outre l'opinion de saint Jérôme, il y en a d'autres en assez grand nombre qui assignent chacune une origine différente à notre autel. Nous n'en discuterons que les principales : les autres ne méritent aucune attention, et l'on ne peut que s'étonner que de graves commentateurs s'en contentent. De cette dernière classe sont celles qui attribuent l'autel : — 1° à saint Denys l'Aréopagite, ou aux philosophes athéniens ¹ frappés du phénomène arrivé dans le soleil au moment où notre Seigneur expira sur la croix ; — 2° aux descendants d'Hercule ², etc.

bantur per pagos Atticæ terræ sacræ aræ sine nomine. (Vivès sur le liv. vii, c. 17.)

¹ In *scholastica historia* dicitur quod philosophi Athenis existentes, et tenebras factas in die passionis Christi considerantes, quod non poterant esse virtute naturæ eo quod non factæ fuerunt per interpositionem lunæ, ut dicit Dionysius se vidisse lunam retrocedentem ab Oriente et supponentem se soli : tunc enim erat quintadecima, et iterum eam redēntem versus Orientem : talis autem motus lunæ erat contra cursum naturæ ; propter quod illa eclipsis non fuit naturalis. Tum quia illa eclipsis solis incæpit a parte Orientis, et in eadem parte fuit determinata, ut patet ex dictis : Eclipsis autem naturalis ipsius solis semper incipit a parte Occidentali, et in parte opposita terminatur. Tum quia illa eclipsis duravit tribus horis, scilicet ab hora sexta usque ad horam nonam, ut habetur Matth., xxvii. Eclipsis autem solis naturalis non tantum durat, sed modico tempore. Hæc igitur, et similia attendentes philosophi consecraverunt altare Deo qui talia mirabilia faciebat : quem vocaverunt *ignotum*, et bene si consideretur ejus excellentia quæ incomprehensibilis est a quacunque creatura etiam beata, et per consequens aliquo modo sibi *incognita*, et multo magis non beata (Nicolas de Lyre, *Comment. sur les Actes des Ap.*).

On convient généralement que l'*Histoire scolastique*, écrite par Pierre Comestor (*Patr. lat.*, t. 198, p. 1701), d'où notre commentateur tire ce fait, est un livre sans autorité, rempli de contes apocryphes et de raisonnements bizarres. Le fait en lui-même est tiré de la *lettre* de saint Denys l'Aréopagite à saint Polycarpe (*Patr. grecq.*, t. iii, p. 1082), transcrite en partie par Suidas : mais il n'y est nullement question de l'autel. Un illustre théologien, le P. Salmeron, se contente d'ajouter à ce qui vient d'être rapporté de saint Denys : « Et » fortasse Dionysius ex Ægypto reversus author fuit, ut talis ara ignoto Deo » erigeretur (*Tract. xlviij in Act.*). » Cependant il cite au même endroit le livre de Pierre Comestor, ce qui prouve qu'il n'y avait pas une grande foi.

² Aliqui dixerunt quod fuit consecratum et institutum a posteris Herculis, qui post ejus mortem ejecti de regno suo et potestate, recurrerunt ad auxilium Atheniensem, per quod restituti fuerunt ad statum pristinum : propter quod dixerunt Misericordiam in Athenis posuisse sibi sedem, cui consecraverunt aram, scilicet quia Misericordia non erat aliqua persona quæ fuisset nota hominibus, sicut Jupiter et Mercurius et hujusmodi fuerant quos Gentiles ad

Saint Isidore de Péluse dit : « On attribue à l'une ou à l'autre des deux causes suivantes l'inscription *au Dieu inconnu* que portait l'autel d'Athènes. Les uns disent que dans le temps où les Perses envahirent la Grèce, les Athéniens expédièrent le courrier Philippides aux Lacédémoniens pour leur demander du secours. Près du mont Parthénus le spectre de Pan se rencontra sur son chemin, qui se plaignit de ce que les Athéniens le négligeaient en quelque sorte, mais annonça en même temps qu'il allait les secourir. Devenus vainqueurs, ils bâtirent un autel sur lequel ils gravèrent : *Au Dieu inconnu* ¹. D'autres disent que la ville d'Athènes fut une fois en proie à une maladie épidémique, qui était tellement ardente que les malades ne pouvaient rien supporter sur le corps, pas même les plus légères étoffes. Ils implorèrent leurs Dieux reconnus légalement, et n'eurent aucun soulagement. S'imaginant alors que peut-être cette épidémie leur était envoyée par quelque Divinité dont (par ignorance) ils avaient négligé le culte, ils bâtirent un temple dans lequel ils placèrent un autel portant cette inscription : *Au Dieu inconnu*. La santé publique se rétablit dès qu'ils y eurent offert des victimes ². »

La première de ces deux opinions ne paraît nullement fondée. Pourquoi les Athéniens auraient-ils inscrit sur l'autel : *Au Dieu inconnu*? Le temple ainsi que l'autel furent dédiés au faux Dieu que Philippides prétend avoir rencontré. Or Pan était une des divinités les plus célèbres de la Grèce, et surtout de l'Égypte, berceau des Athéniens. L'inscription aurait pu être *au Dieu MÉCONNU*, parce qu'on avait négligé son culte ; mais jamais *au Dieu INCONNU*.

deos translato esse dicebant ; unde et Il *Mach.* xi, 23, dicitur : *Patre nostro inter Deos translato*, etc. Ideo illud altare intitulatum fuit : *Ignoto Deo*, et determinatum quod non fierent ei oblationes et sacrificia nisi de gemitibus, lacrymis, et precibus miserorum ibidem Misericordiam postulantium. (*Nicolas de Lyre, ib.*)

¹ Voyez aussi Œcuménius, *Comment. in Act. Apost.*, c. xvii.

² Νικήσαντες οὖν, βωμὸν ἠχοδόμησαν, καὶ ἐπέγραψαν ἌΓΝΩΣΤῸ ΘΕῶ. Ἐννοήσαντες οὖν, ὅτι ἐστὶν ἰσως θεὸς τις, ὃν αὐτοὶ κατέλιπον ἀγέραςτον, ὃ τὸν λοιμὸν καταπέμψας, ναὸν δευμάμενοι καὶ βωμὸν, ἐπεγράψαντες, Ἄγνωστον θεῶν, καὶ θύσαντες, εὐθέως ἰθευακαύθησαν (S. Isidore de Péluse, *Lettres*, l. iv, n. 69 ; dans *Patr. grecque*, t. 78, p. 1128).

Cette apparition de Pan, qu'on peut regarder comme un stratagème inventé par Philippides, ou peut-être par Miltiade, pour relever le courage des Athéniens, est racontée par deux des historiens les plus accrédités de la Grèce. C'est sans doute sur leur récit qu'est fondée l'opinion que nous discutons.

5. Hérodote s'exprime ainsi :

Quand les chefs étaient encore à Athènes, ils envoyèrent
 » d'abord un héraut à Sparte. C'était un citoyen athénien qui
 » faisait le métier de courrier. Cet homme qui avait nom Phi-
 » lippides, annonça aux Athéniens et répéta (partout) que Pan
 » se présenta à lui près du mont Parthénien, qui est au-dessus
 » d'Égée. Pan, ayant appelé Philippides par son nom, lui or-
 » donna de dire aux Athéniens de sa part qu'il ne savait pour-
 » quoi ils le négligeaient entièrement, tandis que lui était
 » si bien disposé pour eux ; qu'il leur avait plusieurs fois fait
 » du bien, leur en faisait dans le moment, et qu'il voulait leur
 » en faire dans la suite. Les Athéniens ajoutèrent foi à ce rap-
 » port, et, dès que leurs affaires furent en bon état, ils bâtirent
 » au-dessous de la citadelle un temple *en l'honneur de Pan* ;
 » et tous les ans, depuis cet avertissement, ils offrent *au Dieu*,
 » pour se le rendre favorable, des victimes ¹ et la course des
 » flambeaux ². »

6. Écoutons maintenant Pausanias :

« Pour ce qui est de Pan, on rapporte que, lors de l'invasion des
 » Mèdes³, dans le pays⁴, Philippides ayant été envoyé à Lacédé-
 » mone pour y annoncer cette nouvelle, il en rapporta la réponse
 » que les Lacédémoniens étaient obligés de différer leur se-
 » cours, parce que leur loi ne leur permettait pas de marcher

¹ La course des flambeaux, ou *Lampadédromie*, λαμπαδηδρομία, était un jeu faisant partie des fêtes religieuses, qui consistait à courir un flambeau allumé à la main sans l'éteindre.

² Καὶ ταῦτα μὲν Ἀθηναῖοι, καταστάντων σφίσι εὖ ἤδη τῶν πρηγμάτων, πιστεύσαντες εἶναι ἀληθέα, ἰδρύσαντο ὑπὸ τῆ ἀκροπόλι Πανὸς ἱερὸν, καὶ αὐτὸν ἀπὸ ταύτης τῆς ἀγγελίης θυσίῃσι ἐπετείησι καὶ λαμπαδίαιάσκονται. (Hérod., l. vi, c. 105; p. 251-252 des classiques de Leipsig.)

³ C'est-à-dire des Perses.

⁴ Dans l'Attique.

» au combat avant la pleine lune. Mais Philippiques dit que
 » Pan lui était apparu auprès du mont Parthénien, et qu'il
 » combattrait avec eux à Marathon. *Le culte rendu à ce Dieu*
 » *(par les Athéniens) est dû à cette bonne nouvelle*¹. »

Dans ces deux passages d'Hérodote et de Pausanias, qui sont la véritable source du fait sur lequel se base la première opinion rapportée par saint Isidore, il n'est point parlé du prétendu autel d'un Dieu inconnu construit à cette occasion; et le temple mentionné par Hérodote était expressément dédié à Pan.

7. C'est sans doute pour prévenir cette difficulté, qui est trop naturelle pour qu'elle ne se présente pas d'abord à l'esprit, que quelques-uns ajoutent, ainsi qu'on le voit dans la dissertation de D. Calmet²: « Après la défaite des Perses, on lui (à Pan) » érigea un autel; et de peur que quelque autre Dieu ne fût » encore mécontent de leur négligence, ils inscrivirent sur » cet autel: *Au Dieu inconnu.* » Outre que l'autel lui-même avec son inscription, est une addition gratuite, il est visible que cette intention prêtée aux Athéniens n'a d'autre fondement que le désir d'expliquer le passage des Actes des Apôtres dont nous parlons. Mais elle est peu logique. Si Pan avait été un Dieu ignoré à Athènes, et que son apparition eût révélé son existence, les Athéniens auraient raisonné assez juste en disant: *Peut-être y a-t-il encore quelque autre Dieu que nous ne connaissons pas, de même que nous n'avons pas connu celui-ci.* Mais Pan était très-connu, seulement ils avaient négligé son culte; il n'y a aucune connexion entre cette circonstance et l'idée qu'il pouvait y avoir encore quelque Dieu encore inconnu.

La circonstance alléguée par la deuxième opinion rapportée par saint Isidore, est, à n'en pas douter, une variante du récit de Diogène Laërce, arrangée exprès pour expliquer le *Deo ignoto* de saint Paul, car on ne trouve absolument rien dans toute l'antiquité grecque dont on puisse l'appuyer.

¹ Φάναι τε ὡς εὐνοῦς Ἀθηναίων εἶη καὶ ὅτι ἐς Μαραθῶνα ἦσαν συμμάχων, οὗτος μὲν οὖν ὁ θεὸς ἐπὶ ταύτῃ ἀγγελίᾳ τετίμηται. (Pausanias, l. 1, Attic., c. xxviii, n° 4.)

² Bible de D. Calmet, in-fol., t. vii, p. 807.

III

Opinion de S. Jean Chrysostome que les Athéniens ont élevé cet autel, parce qu'ils craignaient d'avoir oublié quelque Dieu.

L'explication la plus satisfaisante, qui supporte le mieux l'examen de la critique, c'est celle donnée par saint Jean Chrysostome en plusieurs endroits de ses œuvres.

1. « Comme les Athéniens, dit-il, n'avaient pas reçu dès le commencement tous les Dieux, ils en admirèrent d'autres peu à peu avec le temps ; comme les divinités du Nord, les cérémonies du culte de Pan, les petits et les grands mystères. Présument à la fin qu'il pouvait y avoir quelque Dieu ignoré parmi eux, et voulant avoir dévotion à celui-là aussi, ils lui érigèrent un autel avec cette inscription : *Au Dieu inconnu*, comme s'ils avaient voulu dire : *S'il y a quelque Dieu inconnu, que cet autel lui soit consacré*. Saint Paul leur dit donc : *Je viens vous annoncer celui que vous avez reconnu par avance* ¹. »

Dans son *homélie* 38 sur les *Actes des Apôtres*, l'éloquent Père s'exprime en ces termes :

« Comme la suite du temps avait introduit à Athènes beaucoup de Dieux, jusqu'à ceux des autres pays, tels que le culte ² de Minerve, Pan et autres divinités étrangères, les Athéniens, dans la crainte qu'il n'y eût quelque Dieu ignoré d'eux, qui cependant fût adoré ailleurs, lui élevèrent aussi un autel, pour plus grande sûreté. Et comme il ne s'agis-

¹ Οἱ γὰρ Ἀθηναῖοι ἐπειδὴ οὐκ ἐξ ἀρχῆς τοὺς θεοὺς πάντας παρέλαβον, ἀλλὰ κατὰ χρόνους καὶ ἄλλους τινάς, ὡς τὰ ἐκ τῶν Ὑπερβορέων, ὡς τὰ τοῦ Πανός, ὡς τὰ μικρὰ, ὡς τὰ μεγάλα μυστήρια ἐπήγαγον ὕστερον, οὗτοι στοχαζόμενοι ἀπὸ τούτων, ὅτι εἰκὸς καὶ ἄλλον εἶναι θεόν, ὑπ' αὐτῶν δὲ ἠγνοῦνται, ἵνα καὶ περὶ ἐκεῖνον ὧσιν εὐκαθοσίωτοι τούτῳ βωμὸν ἔστησαν, ἐπιγράψαντες, Αἴγνωστο θεῷ. Μονονοῦγι τοῦτο δηλοῦντες καὶ εἴ τις ἄγνωστος εἶη θεός. Ἐἶπεν οὖν ὅτι ὃν προλαβόντες ὑμεῖς ἐπέγνωτε, τοῦτον ἐγὼ καταγγέλλω ὑμῖν. (Jean Chrysost., *Sur l'Ép. ad Titum*, t. xi, p. 744, 745 de l'édition des Bénédictins ; *Patr. grecque*, t. 62, p. 677.)

² La version latine de l'édition des Bénédictins read ici ἱερὸν par *templum*. Dans notre phrase ce terme signifie plutôt *culte, cérémonies religieuses*. Les Athéniens ont reçu, admis, le culte de Minerve, ἐδέξαντο τὸ τῆς Ἀθηναῖς ἱερὸν, mais il n'est pas exact de traduire : *regurent, admirèrent* le temple de Minerve. Au commencement de la citation nous rapportons πολλοὺς à θεοῦς, tandis que la version latine le prend pour l'adjectif de καιρούς : *per multa tempora*

» sait pas d'un Dieu connu, on mit l'inscription : *Au Dieu inconnu* ¹. »

Voyez aussi tome III, p. 56, où le saint Père explique l'origine de l'autel : *Au Dieu inconnu* dans un passage trop long pour être transcrit ici ².

Quoiqu'on ne puisse rien opposer au système du saint archevêque de Constantinople, nous en présentons un autre qui ne diffère pas essentiellement, mais s'adapte mieux à toute la suite des *Actes des Apôtres*.

IV

Preuves que les Athéniens ont élevé cet autel au Dieu des Juifs, qui même chez les Juifs était le Dieu caché, et dont on ne devait pas prononcer le nom.

Comme saint Jean Chrysostome, nous avons l'intime conviction que l'inscription de l'autel des Athéniens était exactement dans les mêmes termes que saint Paul a répétés dans l'Aréopage : ἀγνώστῳ θεῷ, *au Dieu inconnu*, et ne contenait pas un iota de plus que ces deux mots grecs. Nous y ajouterons seulement que, selon nous, l'autel n'était pas consacré à un Dieu *hypothétique*, c'est-à-dire qui, dans la pensée des Athéniens, existait *peut-être*, et *peut-être* était même honoré quelque part, comme aussi il pouvait ne pas exister ; mais que l'autel était véritablement consacré *au Dieu d'Israël*, ou plutôt comme devaient dire les Athéniens, *au Dieu de la Judée*, adoré en Judée, auquel ils avaient décerné l'*hospitalité*, tout aussi bien qu'aux Dieux de la Scythie, de la Bactriane ou de toute autre contrée. Le vrai Dieu était, en quelque sorte confondu, perdu parmi la foule des vaines idoles dont la ville était remplie. Qu'avait à faire saint Paul ? *Rectifier* ce culte. « Le Dieu, *au nom infable*, que déjà vous adorez, dit-il, c'est celui que je viens vous annoncer, vous faire mieux connaître ; car vous vous en faites une fausse idée. Bien différent des divinités imagi-

¹ Ἀθηναῖοι ἐπειδὴ κατὰ καιροὺς πολλοὺς ἐδέξαντο θεοὺς, καὶ ἀπὸ τῆς βαρβαρίας, οἷον τὸ τῆς Ἀθηνᾶς ἱερὸν, τὸν Πᾶνα, καὶ ἄλλους ἀλλαγῶσαν, δεδικότες μήποτε καὶ ἄλλος τις ἢ αὐτοῖς μὲν οὐδέπω γινώριμος, θερακευόμενος δὲ ἀλλαχοῦ, ὑπὲρ πλείονος δῆθεν ἀσφαλείας καὶ τούτω βρωμὸν ἔστησαν, καὶ ἐπειδὴ οὐκ ἦν ὁῦλος ὁ θεός, ἐπετέγραπτο, ΑἸΓΝΩΣΤῶ ΘΕῶ. (*Idem*, p. 287 de l'édition des Bénédictins ; *Patr. grecque*, t. 60, p. 268.)

² Dans *Patr. grecque*, t. 61, p. 72.

» naires que vos statues d'or, d'argent, de pierre ne feront
 » jamais sortir du néant, il est seul le Créateur et le maître de
 » l'univers, et par lui tout vit, existe, se meut ¹. »

Nous soumettons à l'appréciation du lecteur les motifs suivants de notre opinion.

V

Preuves de la grande religiosité des Athéniens.

1. Il est notoire que les Athéniens étaient plus que tous les autres Grecs portés à la *religiosité*, nous voulons dire aux sentiments de piété et aux pratiques religieuses ; dispositions louables, si ce n'est que leur ferveur s'exerçait sur de fausses croyances. Nous avons déjà vu, au verset 16, que le zèle de l'Apôtre fut *excité* à la vue de la dévotion aveugle, fourvoyée de la ville d'Athènes. Au verset 23, il dispose les Athéniens à l'écouter, en leur disant qu'il les trouve *très-religieux*, δεισιδαιμονεστέρους.

2. Josèphe, en nommant les Athéniens et les Lacédémoniens dit : « Au jugement de tous, ceux-ci sont les plus vaillants, et » ceux-là *les plus religieux* de tous les Grecs ². »

3. Pausanias, dans son *Voyage de l'Attique*, en parlant de l'*autel de la pitié* ³, que l'on voyait dans la place publique d'Athènes, dit : « Les Athéniens n'ont pas voulu seulement recom-
 » mander de cette manière la philanthropie, mais aussi
 » montrer qu'ils avaient plus de dévotion que les autres peuples envers les Dieux... On peut juger combien ils sont *plus
 » religieux que les autres peuples*, par la prospérité profonde
 » dont ils jouissent ⁴. »

¹ Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis. Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt... In ipso enim vivimus et movemur et sumus... Non debemus æstimare auro et argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, Divinum esse similem (*Actes*, xvii, 23, 28, 29).

² Ὅς οὔτε τὰς Ἀθηναίων τύχας, οὔτε τὰς Λακεδαιμονίων ἐνενόησεν, ὄν τοὺς μὲν ἀνδρειστάτους, τοὺς δὲ εὐσεβεστάτους τῶν Ἑλλήνων ἀπαντες λέγουσιν. (Josèphe, *contre Apion*, l. II, n. 11, t. II, p. 479 de l'édition d'Haverc.)

³ C'est l'*autel de la pitié* érigé par les descendants d'Hercule, que plusieurs ont cru être l'autel de l'inscription alléguée par saint Paul.

⁴ Τούτοις δὲ οὐ τὰ ἐς φιλανθρωπίαν μόνον καθέστηκεν, ἀλλὰ καὶ ἐς θεοὺς εὐσεβεῖν ἄλλων πλέον... Δῆλά τε ἐναργῶς ὄσοις πλέον τι ἐτέρων εὐσεβείας μέτεστιν, ἴσόν σφισι παρὸν τύχης χρηστῆς. (Pausanias, *Attique*, l. I, c. 17, n. 1, p. 42, 43 des petits classiques de Leipsig.)

Quelques chapitres plus loin, le même voyageur répète : « J'ai déjà dit que les Athéniens ont plus de zèle que les autres peuples pour ce qui regarde la religion ¹. »

4. Philostrate rapporte qu'Apollonius s'étant aperçu que les Athéniens offraient volontiers des sacrifices aux Dieux, se mit à discourir sur cette matière ² ; leur enseignant quelles cérémonies étaient propres à chaque Dieu ; à quelle heure du jour ou de la nuit il fallait leur sacrifier ; quelles victimes, quels vœux, quelles prières, convenaient à chacun d'eux, etc.

5. Lucien fait ce portrait d'Athènes : « On voit partout des autels, des sacrifices, des temples, des cérémonies publiques ³. »

6. Isocrate, dans son Panégyrique des Athéniens, leur rendit le témoignage qu'ils étaient de sincères adorateurs des dieux ⁴.

7. Maxime de Tyr : « Pour ce qui regarde les Athéniens, qu'est-il besoin de le dire ? Chez eux ce n'est que fêtes religieuses, et divertissements en l'honneur des Dieux, au point que les solennités se partagent toutes les époques de l'année ⁵. »

8. Élien a consacré un chapitre entier ⁶ de ses *Histoires diverses*, à l'excessive superstition des Athéniens, qui commettaient souvent par scrupule religieux des actes de cruauté.

9. Sophocle met dans la bouche d'Œdipe à Colone un vers

¹ Λέλεκται δέ μοι καὶ πρότερον, ὡς Ἀθηναίους περισσώτερόν τι ἢ τοῖς ἄλλοις ἐς τὰ θεῖά ἐστι σπουδῆς. (*Ibid.*, c. 24, n. 3, p. 64.)

² Ἐπειδὴ φιλοθύτας τοὺς Ἀθηναίους εἶδεν, ὑπὲρ ἱερῶν διελέχτο, etc. (Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, liv. iv, ch. 19, p. 156 ; in-fol., 1709).

³ Ἀπανταχοῦ βωμοὺς καὶ θυσίας, καὶ ναοὺς, καὶ πανηγύρεις. (Lucien, *In Prometh.*, n. 14, t. 1, p. 150, édit. Bipont.) — Il faut noter cependant que Lucien ne parle pas ici d'Athènes. (A. B.)

⁴ Καὶ πρὸς τὰ τῶν θεῶν εὐσεβέστατα διακειμένους. (Isocrate, *Panégyrique*, p. 108 de l'édition de Bâle, in-8°, 1594 ; — n. 33, p. 28, éd. Didot.)

⁵ Τὰ δὲ Ἀθηναίων τί γρη λέγειν ; πάντα μεστὰ ἑορτῆς τὰ Ἀττικὰ, πάντα θυμηδίας καὶ διέλαχον αὐτοῖς αἱ ὄραι τὰς ἡδονάς. (Maxime, *Discours xxxii*, vers la fin ; — *Disc.* III, n. 10, p. 10, éd. Didot.)

⁶ Élien, *Hist. div.*, l. v, c. 17, p. 350, éd. Didot.

qui signifie : « Puisque Athènes est reconnue pour une ville » *très-adoratrice des Dieux* ¹. »

Le même personnage, dans la même pièce, récite deux autres vers dont le sens est : « Car s'il est un endroit de la » terre qui sache honorer les Dieux par le culte qu'il leur » rend, cette ville mérite à cet égard la première palme ². »

10. Dans les *Nuées* d'Aristophane un chœur chante :

« Vierges qui portez les pluies dans votre sein, allons visiter » le pays fertile de Pallas, la terre altrayante de Cécrops, » illustre par ses grands hommes. C'est là qu'on célèbre des » mystères sacrés ; c'est là qu'on voit l'édifice qui reçoit ceux » qui sont initiés aux cérémonies secrètes de la religion ; les » présents offerts aux Dieux qui habitent le ciel ; les temples » qui s'élancent dans les airs, et les divines statues ; là on a » un accès facile auprès des bienheureux immortels. On y » voit de nombreuses victimes couronnées de fleurs ; on y » *célèbre des fêtes à toutes les époques de l'année* ³. »

11. Himerius, cité par Photius, appelle Athènes *le plus beau modèle d'édification* ⁴.

12. Enfin Xénophon, dans sa *République d'Athènes*, assure

¹ Εἰ τὰς γ' Ἀθήνας φασὶ θεοσεβεστάτας
εἶναι. (Sophocle, *OEdipe à Colone*, v. 260.)

² Ὅθ' οὐνεκ', εἴ τις γῆ θεοὺς ἐπίσταται
τιμαῖς σεβίζειν, ἥδε τοῦθ' ὑπερφέρει. (*Ibid.*, v. 1006, 1007.)

³ Παρθένοι ὄμβροφόροι,
Ἔλθωμεν λιπαρὰν χθόνα Παλλάδος, εὐάνδρον γᾶν
Κέκροπος ὀψόμενοι πολυήρατον,
Ὅς τέβας ἀβρήτων ἱερῶν, ἴνα
Μυστοδόκος δόμος
Ἐν τελεταῖς ἀγίαις ἀναδείκνυται,
Οὐρανοῖς τε Θεοῖς δωρήματα,
Ναοὶ θ' ὕψεφερεῖς καὶ ἀγάλματα,
Καὶ πρόσοδοι μακάρων ἱερώταται,
Ἐὐστέφανοί τε θεῶν θυσίαι θαλίαι τε
Παντοδαπαῖς ἐν ὥραις.

(Aristoph., *les Nuées*, Act. 1, sc. 14, v. 299, p. 83, éd. Didot.)

⁴ Τὸ μέγιστον τῆς εὐσεβείας κεφάλαιον. Mot à mot : *Maximum pietatis caput*. (Phot., *Bibliot.*, c. 243 ; dans *Patr. grecque*, t. 103, p. 1306.)

que le nombre des fêtes religieuses des Athéniens était au moins double de celui des fêtes des autres nations. Tel est le motif qu'il assigne à l'extrême lenteur qu'éprouvait chez eux l'expédition des affaires publiques. La réponse aux mémoires ou autres pièces, présentés soit au sénat, soit au peuple, se faisait attendre quelquefois une année entière¹.

VI

Les Athéniens honoraient en outre les Dieux étrangers.

1. Non contents des idoles de la patrie, parmi lesquelles il faut comprendre tant celles apportées d'Égypte par la colonie de Cécrops, que celles dont le culte fut adopté dans les premiers temps de la fondation de la ville, les Athéniens se plaisaient à *donner l'hospitalité aux Dieux étrangers*, c'est-à-dire, aux Dieux des autres nations, à mesure qu'ils en eurent connaissance. Cette passion de ramasser des Dieux, cette *théomanie*, semblait ne pouvoir jamais être contentée. Ils en sont venus au point de craindre qu'il n'y eût des Divinités échappées à leurs recherches, et qui pouvaient leur en vouloir pour négliger leur culte. Pour parer à cet inconvénient, ils s'avisèrent d'ériger un autel aux *Dieux inconnus*. De cette manière aucun individu du peuple divin n'avait le droit de se plaindre des dévots Athéniens : les plus obscurs habitants de l'Olympe recevaient leur part d'encens.

2. « Comme les Athéniens, dit saint Jean Chrysostome, ne possédaient pas dès le commencement de leur république tous leurs Dieux, qui ne furent introduits dans leur pays que peu à peu, les uns du temps de leurs ancêtres, les autres à une époque plus récente, ils se dirent un jour entre eux : de même que certains Dieux étaient ignorés parmi nous, puisque nous ne les avons connus et adoptés que longtemps après les autres, il se peut qu'il y ait encore quelque Dieu qui existe réellement, mais que nous ignorions : nous sommes donc exposés à lui refuser, sans le savoir, les honneurs qui lui sont dus. En conséquence, que firent-ils ? Ils dressèrent un autel, et ils y mirent : *Au Dieu inconnu* ; inscription qui équivalait à cette déclaration : *Si par hasard il reste*

¹ Xénophon, *Répub. des Athéniens*, c. III, n. 8, p. 699 ; éd. Didot.

» encore quelque Dieu dont la connaissance ne soit pas arrivée
» jusqu'à nous, nous l'adorerons aussi ¹. »

3. On célébrait à Athènes une solennité annuelle, appelée *Théoxénies*, en l'honneur de tous les Dieux en général ²; parce que plusieurs d'entre eux n'avaient pas de fêtes particulières. D'après l'étymologie du nom de cette solennité, il paraîtrait qu'elle a été instituée principalement en faveur des *Dieux étrangers*; car ce nom est formé de *théos* (dieu) et de *xénos* (étranger). Casaubon, dans ses *notes* sur Athénée, dit : « Dans » plusieurs villes de la Grèce, on célébrait une fête, qui n'était » nommément à aucun Dieu, mais à tous en général, et on » appelait ce jour *Théoxénie*; c'est à Athènes surtout que ces » fêtes avaient lieu. Car parmi les lois grecques de cette répu- » blique, il y avait cela de particulier qu'ils honoraient plu- » sieurs *Dieux étrangers* ³. »

4. Maxime de Tyr dit : « La condamnation de Socrate est » une sentence de culpabilité contre le peuple athénien. » Celui-ci rejette les Dieux de Socrate, et lui-même reçoit » d'autres Dieux, nouveaux dans le pays ⁴. »

5. Strabon remarque que « les Athéniens exerçaient volon- » tiers l'hospitalité, non-seulement envers les hommes, mais » aussi envers les *Dieux des autres pays*; c'est ce qui se voit » par tant de cultes étrangers qu'ils ont adoptés. On en a » même fait la critique dans des pièces de comédie ⁵. »

¹ Τί οὖν ἵνα γένηται; ἔστησαν βωμόν, καὶ ἔγραψαν, Ἀγνώστῳ θεῷ, τοῦτο λέγοντες διὰ τοῦ ἐπιγράμματος, ὅτι καὶ εἴ τις ἐστὶ θεὸς ἕτερος οὐδέπω γνωρισθεὶς ἡμῖν, κάκεινον θεραπεύσομεν. (S. Jean Chrys., *Discours sur l'inscription de l'autel*, n. 4; *Patr. grecque*, t. 51, p. 73.)

² Le dictionnaire d'Hésychius définit ainsi le mot *Théoxénies* : « Fête commune de tous les dieux, Θεοξένια, κοινὴ ἑορτὴ πᾶσι τοῖς θεοῖς. »

³ In multis Græciæ locis festum celebrabatur nulli privatim Deo sacrum, sed in universum omnibus, *Theoxenia* eum diem vocabant. Athenis autem potissimum videntur Theoxenia celebrata : nam inter propria reipublicæ illius instituta hoc fuit quod θεοὺς ξένους colerent quamplurimos. (Casaubon dans Athénée, *Deipn.*, lib. ix, cap. 3, notes, p. 405, in-fol., 1600.)

⁴ Ἡ δὲ Σωκράτους κατὰ Ἀθηναίων γραφὴ ἀδικοῦ ὁ Ἀθηναίων δῆμος, οὗς μὲν Σωκράτης νομίζει θεοὺς, οὗ νομίζων, ἕτερα δὲ καινὰ δαιμόνια ἐπεισφέρων. (Max. de Tyr, *Discours xxxix*, vers la fin;—*Disc.* ix, n. 8; p. 34, éd. Didot.)

⁵ Ἀθηναῖοι δ' ὥσπερ περὶ τὰ ἄλλα φιλοξενούντες διατελοῦσιν, οὕτω καὶ

6. Nous trouvons la même pratique chez les Romains, imitateurs des Athéniens en bien d'autres choses. Dans l'*Octavius* de Minutius Félix, Cécilius dit, en parlant des Romains :
 » Dans l'ivresse de la victoire, après avoir forcé les remparts
 » ennemis, ils adorent les divinités vaincues, cherchent par-
 » tout des Dieux hospitaliers, et les reçoivent chez eux. Ainsi
 » c'est en adoptant les cultes de toutes les nations, qu'ils ont
 » mérité de posséder leurs royaumes ¹. »

7. Hézychius nous apprend aussi que les Athéniens adoraient les *dieux étrangers* ².

Appendice de M. Bennetty.

C'est une chose très-remarquable que cette propension des Athéniens à adopter les *Dieux étrangers*. En confirmation de ce qui est exposé par M. Drach, nous croyons utile de consigner ici ce qu'en dit M. Maury dans son *Histoire des religions de la Grèce*, tout en faisant observer qu'il ne dit pas un mot, dans ce passage, de l'influence du Dieu des Juifs, qui eux aussi fréquentaient et habitaient Athènes, et constituaient le peuple le plus attaché à son Dieu. Voici le texte de M. Maury sur les *dieux étrangers* des Grecs :

« Chaque voyageur allait visiter le temple qui se trouvait sur
 » sa route, y rendre ses hommages au Dieu qu'on y vénérail et
 » lui demander pour la continuation de son voyage son appui
 » et sa protection. Quant les prières avaient été exaucées, que
 » la *Divinité étrangère* avait paru touchée de la dévotion et des
 » sentiments pieux qui lui avaient été exprimés, c'était alors
 » un motif pour le voyageur de rapporter dans sa patrie le
 » culte de cette Divinité. Une piété reconnaissante lui faisait
 » élever une chapelle, ou consacrer une statue ; parfois
 » même un prêtre était commis pour desservir ce sanctuaire,
 » et peu à peu quelques personnes venaient se joindre à la

περὶ τοὺς θεοὺς, πολλὰ γὰρ τῶν ξενικῶν ἱερῶν παρεδέξαντο, ὅσους καὶ ἐνομήθησαν. (Strabon, *Géog.*, l. x, p. 722.)

¹ Dum capti, in hostilibus mœnibus, adhuc ferociente victoria, numina victa venerantur, dum undique hospites Deos querunt, et suos faciunt... Sic dum universarum gentium sacra suscipiunt, etiam regna meruerunt. (Minut. Félix, *Octavius*, c. vi ; *Patr. lat.*, t. III, p. 252).

² Θεοὶ ξενικοὶ παρὰ Ἀθηναίους τιμῶνται. (Hézychius, *Glossaire*.)

» famille de l'édificateur du nouveau temple et formaient le
 » noyau d'un corps de fidèles. La *Divinité de provenance étran-*
 » *gère* prenait rang parmi les Dieux de la ville où son nom et
 » son adoration avaient été ainsi introduits. C'est de la sorte
 » que, suivant la tradition, on vit à Athènes le culte d'*Aphro-*
 » *dite* apporté par Egée ¹, et celui de *Dionysos* par Pégase ².
 » Xénophon, exilé à Scillonte en Élide, y introduisit le culte
 » de l'*Artémis d'Ephèse* ³. Des causes analogues dotèrent
 » Patras du culte de l'*Artémis Laphria*, originaire de Calydon.
 » A la reconnaissance des voyageurs se joignaient aussi,
 » comme il a été rappelé plus haut, les émigrations indivi-
 » duelles : une famille, un individu qui venait se fixer
 » dans une ville, y *apportait le culte des Dieux qu'il avait été*
 » *habitué à révéler dans sa première patrie.*

» Parfois c'était la ville elle-même qui prenait l'initiative
 » pour l'introduction d'un *culte étranger*. Souffrait-elle d'une
 » contagion, d'une calamité quelconque, et la réputation
 » d'une *Divinité étrangère* avait-elle pénétré jusqu'à elle, ses
 » habitants avaient souvent alors l'idée d'associer à leurs
 » Dieux cette Divinité puissante qui pouvait préserver la patrie
 » des maux cruels qui l'affligeaient ou relever son ancienne
 » autorité abattue ⁴. Toutefois on ne prenait pas de sembla-
 » bles résolutions à la légère. Les Grecs de la ligue amphictyo-
 » nique consultaient d'ordinaire l'oracle de Delphes et n'ou-
 » vraient leur temple à ces *Dieux nouveaux* qu'après avoir
 » reçu une réponse favorable de la Pythie ⁵.

» Les généraux qui avaient porté dans des pays lointains les
 » armes victorieuses de leur patrie s'imaginaient parfois être
 » redevables de leur triomphe à des *Divinités étrangères* dont
 » ils transportaient alors la statue et le culte dans leur ville
 » natale ⁶...

» Outre ces causes générales d'introduction de cultes

¹ Pausanias, *Attique*, I, c. 14, n. 16.

² *Idem*, I, c. 2, n. 4.

³ Xénophon, *expéd. de Cyrus*, v, c. 3, n. 8. — Pausanias, v, c. 6, n. 4.

⁴ Pausanias, VII, c. 18, n. 6.

⁵ C'est ce qui arriva notamment par l'introduction du culte d'*Apollon Ar-*
gyeus à Athènes (Démosthènes, *contr. Mid.*, p. 531, n. 9. Voir Plat., *Phèdre*,
 n. 1. — Sophocle, *Antig.*, v. 956.

⁶ Les Thuriens, qu'allait attaquer Denys, ayant vu sa flotte dispersée par le

» étrangers, il y en eut encore de particulières, telles que des
 » apparitions, des songes ¹ par lesquels une Divinité se révé-
 » lait à un pays qui ne l'avait point encore adorée. Ces faits
 » sont nombreux dans l'antiquité; mais je ne puis ici entrer
 » dans leur détail, le mélange des cultes et des Divinités qui
 » résulta de ces perpétuelles alliances, de ces perpétuelles
 » migrations, alla toujours croissant. La *Théoxénie*, c'est-à-
 » dire le goût des Divinités étrangères, devint une véritable manie,
 » une sorte de mode dans laquelle se distinguèrent surtout
 » les Athéniens ², malgré les lois qu'ils avaient établies pour
 » arrêter ces importations sacrées qui tendaient à altérer le
 » culte national.

» La *Théoxénie* fut le premier symptôme de cette tendance
 » syncrétique qui se développa dans les âges postérieurs, et
 » qui amena toutes les religions de la Grèce et presque toutes
 » celles de l'empire Romain à n'en plus former qu'une seule
 » comprenant tous les cultes et tous les genres d'adoration ³.

Ceci est bien dit; mais pourquoi M. Maury n'admet-il pas
 la possibilité, et partant le doute, que quelqu'un de ces Dieux
 étrangers, a bien pu être le Dieu des Juifs? Au reste, cette
 possibilité ressort évidemment de son texte.

Aux textes cités par M. Drach et par M. Maury sur les
Dieux étrangers honorés par les Athéniens, nous pouvons
 ajouter les suivants. Nous lisons dans Héychius: « Les Dieux
 » étrangers étaient honorés par les Athéniens, comme le con-
 » state Apollophanes dans ses *Crétois* ⁴. »

Nonnus dit en outre :

« Toujours les citoyens de l'ancienne Athènes furent amou-
 » reux de connaître les paroles prononcées par les Dieux ⁵.

vent Borée, reconnurent ce vent comme un Dieu de leur ville et instituèrent en
 son honneur une fête (Ellen, *Hist. div.*, 61).

¹ M. Maury cite ici en note l'histoire de Philpides que nous avons donnée
 plus haut, p. 341.

² M. Maury s'appuie du texte de Strabon, cité aussi plus haut, p. 349.

³ Alf. Maury, *Histoire des Religions de la Grèce antique*, t. II, p. 29.

⁴ Θεοὶ ξενικοὶ παρὰ Ἀθηναίους τιμοῦνται, οὗς καταλέγει Ἀπολλοφάνης
 ἐν Κρησί (Héychius, au mot Θεοί, p. 438).

⁵ Αἰεὶ δὲ θεοβήτων περὶ μύθων

Ἀτθίδος ἀρχαίης φιλοπευθείας εἰσι παλῆται.

(Nonnus, *Dionys.*, l. 38, v. 53, p. 542, in-fol., 1696.)

VII

Les Athéniens honoraient en outre les Dieux inconnus. — Les Romains et d'autres peuples les honoraient aussi.

Pour les autels consacrés par les Athéniens à des Dieux inconnus, on les trouve mentionnés dans plusieurs écrivains anciens.

1. Pausanias, *Voyage de l'Attique*, a vu dans le voisinage du port de Phalère des autels consacrés aux Dieux qualifiés INCONNUS¹.

Le même, *Voyage de l'Élide* : « Nous avons parlé un peu plus haut du grand autel (d'Olympie) appelé autel de Jupiter » *Olympien*. Auprès de celui-ci est l'autel des Dieux INCONNUS².

2. Dans Philostrate, Apollonius, après avoir recommandé le respect pour les Dieux, ajoute : « A Athènes, on dresse des autels même aux Dieux inconnus³. »

3. Tertullien vient corroborer tous ces témoignages : « Je trouve, dit-il, aussi des autels prostitués à des Dieux inconnus ; c'est une idolâtrie athénienne ; et à des Dieux incertains, ce qui est une superstition Romaine⁴. »

4. Nous voyons qu'en ceci les Romains ont encore imité les Athéniens. C'est ce que nous lisons aussi dans Minutius Félix, qui ajoute au texte cité plus haut : « Les Romains érigeaient des autels aux Divinités inconnues, et aux mânes⁵. »

5. L'examen de l'authenticité de la lettre de saint Martial, évêque de Limoges⁶, aux Bordelais, a rendu fameux l'autel du

¹ Βωμοὶ δὲ θεῶν τε ὀνομαζομένων ἀγνώστων. (Pausanias, *Attique*, l. 1, c. 1, n. 4, t. 1, p. 3, Leipzig.)

² Τὰ δὲ ἐς τὸν μέγαν βωμὸν, ὀλίγη μὲν τι ἡμῖν πρότερον ἔστιν εἰρημένα· καλεῖται δὲ Ὀλυμπίου Διός. Ἡρὸς αὐτῶ δ' ἔστιν ἀγνώστων θεῶν βωμὸς. (Ibid., *Élide*, l. v, c. 14, n. 5, 6, t. II, p. 51.)

³ Ἀθήνησι καὶ ἀγνώστων Δαιμόνων βωμοὶ οὗ ἔβρυντά? (Philostr., *Apoll.*, l. vi, c. 3, p. 232.)

⁴ Invenio plane Ignotis Diis aras prostitutas : sed Attica idololatria est : Item incertis Diis, sed superstilio romana est. (Tertul., *Adv. Marc.*, l. 1, c. 9 ; *Patr. lat.*, t. II, p. 255.)

⁵ Dum (Romani) aras extruunt etiam Ignotis numinibus et manibus (Min. Félix, *Octavius*, ubi supra).

⁶ Saint Martial, un des 70 disciples de Notre-Seigneur, fut envoyé dans le 1^{er} siècle évangéliser les Gaules, où il fonda l'Église de Limoges. On lui attribue deux lettres adressées l'une aux Bordelais, l'autre aux Toulousains, qui ont été

Dieu inconnu, trouvé dans la ville de ces derniers. Eusebe de Sponte (*Spondanus*), abrégiateur et continuateur des *Annales de Barouin*, affirme que de son temps, au 17^e siècle, il voyait encore cet autel à Bordeaux, près de l'église de Saint-Séverin ¹.

6. Les Arabes idolâtres avaient un autel du *Dieu inconnu* sur lequel ils offraient des chameaux engraisés à cet effet.

7. Un grand nombre d'autres peuples anciens adorèrent le *Dieu inconnu*, tels que les Perses, les Pélasges, les Celtes. Strabon rapporte que ces derniers, et leurs voisins au nord, célébraient des fêtes nocturnes en l'honneur d'un *certain Dieu sans nom*. Quand la lune était dans son plein, toute la famille exécutait des danses, et se livrait à des réjouissances devant la porte de la maison ².

Appendice de M. Bonnetty.

N^o 3. — La lettre de Saint *Martial aux Bordelais* fut découverte, en 1106, au monastère de Saint-Pierre à Limoges, par *Radus Ascensius*, d'après le récit de Gaufrédus, prieur de Vesi dans le Limousin ⁴; elle fut insérée dans la *Bibliothèque des Pères*, édition de Paris ⁵. Nos lecteurs seront curieux de connaître le texte qui se rapporte à ce *Dieu inconnu* des Bordelais. Le voici :

« Car tandis qu'on démolissait les autels des Démon, nous
 » avons ordonné qu'on réservât l'autel du *Dieu inconnu*.
 » pour le consacrer. Après qu'il eut été consacré au nom du
 » Seigneur, Dieu d'Israël, et de son témoin Etienne, qui
 » fut martyrisé par les Juifs à cause de lui, vous rendez sur

insérées dans la *Bibliotheca Patrum*, t. III, de l'édition de Paris. Mais le P. Noël Alexandre démontre par des preuves très-solides que ces lettres n'ont pu être écrites qu'à une époque fort postérieure à celle de saint Martial. Voyez l'*Histoire ecclésiastique* de N. Alex., siècle I, c. XII, art. XI, t. V de l'édition du P. Roncaglia.

¹ *Epitome Annal. eccles.*, ad. ann. 34, 90 in margine.

² Gyraldus, *Hist. deor.*, *syntagm.* XVII.

³ Τοὺς δὲ Κελτίβηρας καὶ τοὺς προσβόρρους τῶν ὁμόρων αὐτοῖς ἀνωμόιοι τινὲ θεῶν, πᾶσι πανσελήνοιο νύκτωρ πρὸ τῶν πυλῶν πανοικί τε χοροῦσθαι καὶ πανηγυρίζειν. (Strabon, l. III, p. 249, édit. de 1707.)

⁴ V. Gaufrédus, *Chronicon*.

⁵ *Biblioth. Patrum*, t. III, p. 63.

» cet autel, un culte non à un homme, mais à un Dieu ¹. »

Aurélien, dans la *Vie de saint Martial*, raconte comment le grand prêtre Sigebert démolit tous les temples, excepté celui du Dieu inconnu.

Voici l'annotation de Sponde à l'année 74 de J.-C., n° 7 :
 « Il se voit encore aujourd'hui (en 1643) une petite église,
 » nommée de Saint-Etienne, qu'ils assurent avoir été dédiée
 » par S. Martial, de laquelle il a été parlé ci-dessus, en
 » l'an 74, n° 40 ². »

Sur les *Épîtres de S. Martial*, nous croyons devoir ajouter ici la note suivante de M. l'abbé Arbellot, qui les fait remonter au 6^e siècle : « Nous avons découvert à la *Bibliothèque Impé-*
 » *riale*, dans un manuscrit du 10^e siècle, l'*Épître de S. Martial*
 » *aux Bordelais*. On la trouve dans le manuscrit 5296-A, fol.
 » 35, à la suite d'une fort belle copie de la *légende d'Aurélien*.
 » Voilà qui démontre l'erreur dans laquelle sont tombés quel-
 » ques savants ³ qui ont cru que les *lettres de S. Martial*
 » n'étaient pas connues avant le commencement du 12^e siècle.
 » Il est vrai que, comme le rapporte Geoffroy du Vigeois dans
 » sa *Chronique*, ces lettres furent découvertes vers la fin du
 » règne de Philippe I^{er}, c'est-à-dire vers l'an 1106, dans la
 » crypte de Saint-Pierre-du-Sépulcre, dans le tombeau d'un
 » personnage inconnu et dans le lieu où se trouvait autrefois
 » la sépulture des évêques ⁴ ; mais peut-on conclure de là,
 » comme l'ont fait quelques critiques, que ces lettres n'avaient
 » été *fabriquées* que quelques années auparavant, *pour le*
 » *besoin de la cause*? Non sans doute ; car Geoffroy du Vigeois
 » ajoute que ces lettres, à *demi consumées de vieillesse*, étaient

¹ Nam dum altaria dæmonum in pulverem redigerentur, Aram Ignoti Dei ad consecrationem reservari jussimus. Quæ dedicata in nomine Domini Dei Israël et testis ipsius Stephanus, qui pro eo a Judæis passus est, non hominis cultum sed Dei in ea frequentatis (S. Martial, *Epist. ad Burdigalenses* ; dans *Biblioth. Patrum* de de la Bigne, t. III, p. 63, in-fol., Paris, 1624).

² *Abrégé des Annales eccl. de Baronius*, de Sponde, évêque de Pamlez, mises en françois et continuées jusqu'en 1654, par P. Coppin, docteur de la faculté de Paris ; in-fol., Paris, 1653, t. I, p. 225.

³ Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, dissert. prélim., 3^e propos. : *ce qu'on raconte de la fondation de diverses églises des Gaules dans le 1^{er} siècle est plein d'incertitude* (t. I, p. LXXIII, éd. in-12, Paris, 1825.)

⁴ Labbe, *Bibliot. nova mss. librorum*, t. II, p. 288, 298.

» écrites en caractères anciens et presque illisibles. Donc leur
 » transcription était bien antérieure au 12^e siècle; d'ailleurs
 » Pierre le Scolastique, qui vivait à la fin du 10^e siècle, comme
 » nous l'avons montré dans la brochure où nous avons
 » publié les fragments de son poème, Pierre le Scolastique,
 » témoin oculaire du miracle des ardents en 994, fait une
 » allusion évidente aux *Épîtres de S. Martial*. En effet, dans
 » l'*Épître* aux habitants de Toulouse, S. Martial prend le nom
 » de *Martial-Céphas*: or Pierre le Scolastique dit ces paroles:
 » *Martial* s'appelle aussi *Céphas*, comme je me souviens de
 » l'avoir vu dans de vieux titres, et la ville savante de Bor-
 » deaux lit ses lettres sacrées :

. Cephas quoque dicitur idem
 Quod memini titulis antiquis me didicisse :
 Quos apices ejus legit Burdegala doctus ¹.

» Donc, au 10^e siècle, les *Épîtres* de S. Martial avaient déjà
 » une certaine antiquité. Nous pouvons affirmer avec assu-
 » rance qu'elles existaient au 9^e siècle; et s'il est permis de
 » penser qu'elles sont du même auteur que la *légende* du faux
 » Aurélien, elles remonteraient au 6^e siècle ². »

Clément d'Alexandrie dit qu'un des 72 disciples du Sauveur
 portait le nom de *Céphas*. Son texte est rapporté en ces termes
 par Eusèbe, dans son *Histoire Ecclésiastique* : « Voilà ce que
 » rapporte Clément dans le livre v de ses *Hypotyposes*, dans
 » lequel livre il dit aussi que le Céphas auquel S. Paul, arrivé
 » à Antioche, dit avoir résisté en face, parce qu'il était digne
 » de blâme, fut un des 72 disciples, du même nom que l'apô-
 » tre Pierre ³. »

Quant au texte de Sponde qui, assure que cet autel existait

¹ Voir *Frag. des poèmes de S. Martial*, l. vi, poém. 10, par Pierre le Scolastique, édités par M. Arbellot, in-8, p. 36, Paris, 1857.

² *Documents inédits sur l'apostolat de S. Martial*, par M. l'abbé Arbellot, p. 66; in-8°, Paris, 1860. — Nous en avons donné un très-long extrait dans les *Annales*, t. III, p. 168 (5^e série, 1801).

³ Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. I, c. 12; t. I, p. 30, éd. de Valois (Arbellot). — Ce texte si important d'Eusèbe, se trouve dans la *Patr. grecque*, t. XX, p. 118. Quant à Clément d'Alexandrie, on a oublié complètement ce texte dans les *fragments* qu'on a donnés de ce livre des *Hypotyposes*, dans les deux fragments que l'on donne du livre V (Voir Clément d'Alex., dans *Patr. grecque*, t. IX, p. 746). (A. B.)

encore de son temps, il est conçu en ces termes dans la traduction française qu'en a donnée le D. Coppin :

« Et dans l'Épître, dictée de Martial, disciple des apôtres
 » aux Bourdelais, qui qu'elle soit, estant fait mention d'un autel
 » au Dieu inconnu, lequel fut réservé par le commandement
 » du même Martial, afin d'être consacré lorsque l'on ruina
 » tous les autels des Démon, il se fit que cet autel fut dédié
 » au Dieu d'Israël et de son martyr Étienne. Il se voit encore
 » à présent, près l'église S.^m Senrin, à Bordeaux ¹. »

Sixte de Sienne n'a pas manqué de dire que ce Céphas mentionné par Clément d'Alexandrie, était S. Martial, évêque de Limoges ². Il ne croit pas pourtant que ce fut celui à qui Paul résista, quoiqu'il cite à l'appui le sentiment d'Oécuménus ³.

N° 7. — Quant aux Pélages et aux Celtibères, voici les textes d'Hérodote et de Strabon :

« Les Pélages sacrifiaient autrefois aux Dieux toutes les
 » choses qu'on peut leur offrir, comme je l'ai appris à Dodone,
 » et ils leur adressaient des prières ; mais ils ne donnaient
 » alors ni nom ni surnom à aucun d'entre eux, car ils ne les
 » avaient jamais entendus nommer. Ils les appelaient Dieux en
 » général, à cause de l'ordre des différentes parties qui consti-
 » tuent l'univers, et de la manière dont ils l'ont distribué ; ils
 » ne parvinrent ensuite à connaître que fort tard les noms des
 » Dieux, lorsqu'on les eut apportés d'Égypte ⁴. »

Strabon s'exprime ainsi au sujet des Celtibères : « Les Cel-
 » tibères, et leurs voisins du Nord ont un certain Dieu sans
 » nom, qu'ils honorent la nuit, pendant la pleine lune, en
 » dansant devant leurs maisons, pendant toute la nuit ⁵. »

¹ Sponde, *abrégé des Annales de Baronius*, à l'an 39, n. 90 ; t. 1, p. 80

² Sixte de Sienne, *Biblioth. saints*, l. II, au mot Céphas, p. 49 ; in-fol. Lyon, 1593.

³ Voir *idem*, l. VI, note 276, *ibid.*, p. 535.

⁴ ... Ἐπιωνυμίην δ' οὐδ' οὐνομα ἐποιῦντο οὐδενὶ αὐτῶν· οὐ γὰρ ἀκρῶσεσάν κω, etc. (Hérodote, l. II, e. 52.)

⁵ Τοὺς δὲ Κελτίβηρας, καὶ τοὺς προσδύβρους τῶν ἡμέρων αὐτοῖς ἀνωρύμω ἐνὶ Θεῷ ταῖς πανσελήνοις νύκτωρ πρὸ τῶν πυλῶν πάνοικί τε χορεύειν καὶ παννυχίζειν. (Strabon, *Géog.*, l. III, p. 249, in-fol., Amst., 1707.)

Enfin, le philosophe Chrysippe, d'après le témoignage de Cicéron, aurait composé un volume entier tout rempli de Dieux inconnus : « Chrysippe, dit-il, qui passe pour le plus » subtil interprète des songes des stoïciens, rassemble une » grande troupe de *Dieux inconnus*, et tellement inconnus, que » nous ne pouvons pas même nous en former une idée, quoi- » qu'il n'y ait rien cependant que notre imagination ne » paraisse capable d'embrasser ¹. »

C'est ce qui faisait dire à Pétrone :

« Notre pays est tellement plein de Dieux, qu'il est plus facile » d'y trouver un Dieu qu'un homme ². »

VIII

Le vrai Dieu était le Dieu inconnu des Athéniens, d'après plusieurs Pères et plusieurs critiques.

1. Le Créateur du ciel et de la terre, par conséquent le vrai Dieu, était pour les païens un *Dieu inconnu*. C'est ce qui résulte des vers suivants d'Ovide. Le poète, après avoir raconté comment le monde fut tiré du chaos, ajoute :

» *Quel que fût le Dieu* qui ait ainsi disposé la masse entière, » il la divisa, et après l'avoir divisée, la disposa en parties. » D'abord afin que la terre ne fût inégale en aucune partie, il » l'arrondit en un globe immense ³. »

Après ces vers vient la description très-exacte de l'œuvre des six jours.

Voilà précisément ce que dit saint Paul : « Ce Dieu que » vous adorez sans le connaître, c'est celui que je vous an- » nonce ; Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme. »

Le Dieu annoncé par l'Apôtre et le *Dieu inconnu* des Athéniens, c'est donc identiquement le même Dieu.

¹ Chrysippus, qui Stoicorum somniorum vaferrimus habetur Interpres, magnam turbam congregavit ignotorum Deorum, atque ita Ignotorum, ut eos ne conjectura quidem informare possimus, cum mens nostra quidvis videatur cogitatione, posse depingere (Cic., *de nat. deorum*, l. i. c. 15 ; t. 23, p. 450).

² Utique nostra regio tam præsentibus plena est numinibus ut facilius possis Deum quam hominem invenire (Pétrone, *Satyricum*, p. 7, in-4°, 1629).

³ Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille Deorum,
Congeriem secuit, sectamque in membra redigit :
Principio terram, ne non æqualis ab omni
Parte foret, magni speciem glomeravit in orbis.

(Ovide, *Métam.*, 1, 32.)

2. Cette opinion n'a pas seulement pour elle le raisonnement le plus simple de la logique ¹, on peut aussi l'appuyer d'autorités bien graves. Le saint et savant évêque d'Hippone l'admet comme une vérité reconnue. « Peut-être répondrez-vous, qu'il ne peut pas se faire que hors l'Eglise on adore le même Dieu unique, ou que la même foi par laquelle nous confessons le Christ Fils de Dieu, puisse se trouver en ceux qui ne sont pas dans l'Eglise. C'est ce qui me reste à prouver. Vous avez le témoignage de S. Paul, dans ce discours, que j'ai cité plus haut d'après les Actes des apôtres, lorsqu'il parlait de Dieu à propos de l'inscription trouvée sur un autel : *au Dieu inconnu, que vous honorez sans le connaître et que je vous annonce*. Il ne dit pas : parce que vous l'honorez hors de l'Eglise, ce n'est pas Dieu même que vous honorez, mais il dit : Celui que vous honorez sans le connaître, je vous l'annonce. Que désirait-il leur apprendre, si ce n'est que le même Dieu, qu'ils honoraient sans le savoir et sans profit hors de l'Eglise, ils l'adorassent sagement et fructueusement dans l'Eglise ². »

En d'autres termes, ce qu'avait à faire saint Paul, c'est à quoi il s'est attaché, c'était de rectifier, de régulariser, le culte que les Athéniens rendaient au vrai Dieu, que les Juifs eux-mêmes appelaient le *Dieu inconnu*, ainsi que nous le ferons voir plus loin ; de leur persuader que ce Dieu s'est fait homme pour

¹ Quemcumquem Deum Apostolus Atheniensibus annuntiavit, is est verus Deus. Sed quem Deum Athenienses ignorantes colerunt eique aram inscripserunt est is Deus, quem Apostolus Atheniensibus annuntiavit. Ergo. Is Deus quem Athenienses ignorantes colerunt, eique aram inscripserunt, est verus Deus. *Major et Minor* ex textu liquido constant (Wonna, *Dissert. de Ara ignoti Dei*, c. III, § 10).

² Fortasse ad hoc dicas, fieri non posse ut etiam extra Ecclesiam idem ipse unus Deus colatur, aut eadem fides qua confitemur Christum Fillum Dei... etiam in eis qui non sunt in Ecclesia, reperiatur. Hoc ego restat ut probem. Habes in hoc ipso Beati Pauli sermone, quem supra ex *Actibus Apostolorum* commemoravi, cum de Deo loqueretur, quia inscriptum in ara invenerat, *Ignoto Deo, quem vos, inquit, ignorantes colitis hunc ego annuntio vobis*. Numquid dixit, quia extra Ecclesiam colitis, non est Deus ipse quem colitis? sed ait, *Quem vos ignorantes colitis, hunc ego annuntio vobis*. Quid eis præstare cupiens, nisi ut eumdem Deum, quem præter Ecclesiam ignoranter atque inutiliter colebant, in Ecclesia sapienter et salubriter colerent (Aug., *contra Cresconium*, l. I, c. 29, *Patr. lat.*, t. 43, p. 463).

leur ouvrir la voie du salut ; de les engager à *isoler* ce Dieu par leur renoncement aux vaines idoles.

« Il leur insinua, dit Clément d'Alexandrie, que sous le » nom détourné de *Dieu inconnu*, les Grecs adoraient le vrai » Dieu créateur de l'univers, et qu'on ne doit le connaître » et se vouer à son culte, que par le Fils éternel ¹. »

Nous aimons la réflexion de Daniel Heinsius : « Comme les » Athéniens, nation essentiellement superstitieuse, avaient » conservé un autel au *Dieu inconnu*, et qu'il n'y avait, là, pas » d'autre Dieu inconnu que le vrai, personne ne peut douter » que ce ne fût là une excellente occasion de parler de ce Dieu. » Outre cela, comme l'inscription de l'autel était non à plu- » sieurs Dieux, ce qui était commun et reçu, mais à Dieu au » singulier, qui peut douter que l'Apôtre ne la prit avec » raison comme adressée à Dieu ²? »

IX

Preuves nouvelles que l'inscription était : *Au dieu inconnu*, au singulier.

Avant d'aller plus loin, nous établirons d'abord trois propositions :

1. Les païens en général entendaient par *ignotus Deus*, un Dieu dont on ne savait pas bien le nom, ou dont on ignorait entièrement le nom ; quelquefois un Dieu dont on se faisait scrupule de prononcer le nom ; souvent une Divinité dont on ne connaissait pas le sexe ³.

¹ Καὶ διὰ τοῦ ἀγνώστου Θεοῦ τιμᾶσθαι μὲν κατὰ περίφρασιν πρὸς τῶν Ἑλλήνων τὸν δημιουργὸν Θεὸν ἤνιζατο· κατ' ἐπίγνωσιν δὲ δεῖν δι' Ἰησοῦ παραλαβεῖν τε καὶ μαθεῖν. (Clément, *Strom.*, l. 1, c. 19; *Patr. grecq.*, t. VIII, p. 808)

² Cum Ignoto Deo aram gens imprimis superstitiosa consecrasset, neque alius Ignotus ibi Deus præter verum esset, nemo dubitare potest quin sic optima de eo disserendi oblata fuerit occasio. Præterea, cum non diis pluribus, quod usitatum ibi, receptumque, sed Deo, ἐνικῶς seu singulariter, inscripta esset ara, quis non recte id de Deo accepisse Apostolum fatebitur (Heinsius, *Exercitationes sacræ in N. T.*, lib. v, cap. x) ?

³ Quantum ex scriptis eorum (Gentilium) colligi potest, *ignotus Deus* dicebatur Ethnicis, cujus nomen incertum esset aut proferrî nefas ; imo et cujus sexus dubius (Wonna, déjà cité, cap. III, § 17. Voyez aussi Aulu-Gelle, l. I, n. c. 28 intitulé : *Non esse compertum cui Deo rem divinam fieri oporteat, quum terra movet*).

2. L'inscription de l'autel d'Athènes était véritablement au singulier, ἀγνώστῳ Θεῷ, au Dieu inconnu.

Les inscriptions au pluriel rapportées par *Pausanias* et *Philostate*, cités plus haut, p. 353, ne prouvent nullement contre notre proposition. Car le sens des passages de ces auteurs peut être qu'il y avait plusieurs autels portant chacun l'inscription au singulier : AU DIEU INCONNU, ainsi que le pensent beaucoup de savants ; et si l'on ne veut pas admettre cette explication qui, en effet, semble un peu forcée, il n'en résulte en aucune façon qu'il n'y eût pas d'autres autels avec inscription au singulier, au moins un seul, celui d'Athènes. L'existence de cet autel nous est attestée, non-seulement par le texte des *Actes des Apôtres*, mais aussi par deux passages du dialogue intitulé *Philopatris*, attribué par quelques-uns à Lucien. Dans le chapitre IX de ce dialogue, Critias dit : « Je jure par le Dieu » inconnu d'Athènes qu'elle est restée vierge jusqu'à sa décapitation ¹. » Au chapitre XXVIII, il est dit : « Quand nous » aurons trouvé à Athènes le Dieu inconnu, nous nous jetterons à genoux, et, les mains levées au ciel, nous lui rendrons des actions de grâces ². »

3. Saint Jérôme lui-même, qui dans son *commentaire sur l'Épître à Tite* déclare que l'inscription était au pluriel ³, semble dire tout le contraire dans son *commentaire sur Ezéchiel*, où nous lisons : « Le signe de la sanctification du Seigneur, c'est le nom du Dieu tout-puissant, qui est écrit par » 4 lettres hébraïques, et est appelé chez eux ineffable, parce » que son nom ne peut être prononcé. La majesté de ce nom » n'était pas ignorée de la gentilité, et c'est ce qu'atteste cet » autel des Athéniens dédié au Dieu inconnu. C'est pour cela » que l'Apôtre leur dit : Ce Dieu inconnu que vous honorez, » nous venons vous l'annoncer ³. »

¹ Νῆ τὸν ἀγνώστῳ ἐν Ἀθήναις παρθένος διέμεινε μέχρι τῆς ἀποτομῆς, (Lucien, *Philop.*, n. 9, t. IX, p. 247 ; Deux-Ponts, 1791.)

² Ἡμεῖς δὲ τὸν ἐν Ἀθήναις ἀγνώστῳ ἐφευρόντες, καὶ προσκυνήσαντες, χεῖρας εἰς οὐρανὸν ἐκτείναντες, τούτῳ εὐχαριστήσομεν. (Ibid., n. 39, p. 247.)

³ Voyez dans l'*Harmonie*, etc., t. II, p. 518, 519.

⁴ Signum Dominicæ sanctificationis, nomen est omnipotentis Dei, quod quatuor litteris hebraicis scribitur, et apud eos (Hebræos) vocatur ineffabile, dum nomen ejus non potest dici. Cujus majestatem etiam gentilitas non ignorat, et

4. D'après saint Jean Chrysostome, dont nous avons cité les paroles plus haut, p. 348, l'autel était consacré à *un seul Dieu*.

5. Glassius, dont l'autorité en matière de philologie sacrée n'est constatée par personne, se prononce également pour le nombre singulier de l'inscription. « Il est très-vraisemblable » que l'inscription de cet autel fût au *singulier*. S'il en avait été autrement, sans aucun doute, Paul aurait pris occasion de blamer le *polythéisme* des Gentils, plutôt que de leur parler du *seul vrai Dieu*. Au reste les paroles de Paul sont trop-claires : *Celui*, (et non pas *ceux*) *que vous honorez sans le connaître, celui-là je vous l'annonce* : ces paroles n'auraient pu être prononcées aussi clairement et directement s'il s'était agi d'une inscription *au pluriel* ¹. »

X

Preuves que par le *Dieu inconnu*, ils ont entendu le Dieu des Juifs.

La première intention de l'inscription était de consacrer l'autel au *Dieu des Juifs*, mais au même titre qu'on avait donné l'hospitalité aux *non-dieux* ² des autres nations. Ceci résulte clairement du texte. L'Apôtre des Gentils dit aux Athéniens : « Vous connaissez mal le Dieu que vous désignez sur l'autel que j'ai vu, par le nom du *Dieu inconnu*; il ne partage point sa gloire avec d'autres ³; il est le seul vrai Dieu, créateur et conservateur de tout ce qui est; mais l'union avec ce Dieu est impossible sans la foi en Jésus-Christ, la voie, la vérité et la vie ⁴. »

Atheniensium t. ur ara ignoto Deo. Unde et Apostolus : Quem vos, inquit, ignotum colitis, hic nos annuntiamus vobis (S. Jérôme, *in Ezéch.*, l. iv, c. 16: *Patr. lat.*, t. 2^e, p. 135).

¹ Sed verosimilius est, in singulari inscriptionem illam aræ formatam fuisse; si enim secus esset, procul dubio Paulus occasionem inde sumpsisset πολυθεϊαν Gentilium prius prestringendi, quam de uno vero Deo sermonem fecisset. Et nimis clara sunt verba Pauli : *Quem* (non quos) *ignorantes colitis, hunc ego annuntio vobis* : quæ propositio ex plurali appellatione non ita directe et immediate elici potuisset (Glassius, *Philol. sacræ*, lib. v, tract. 11, cap. vii, p. 963 de l'édition d'Amsterdam).

² *Deuté.* xxxii, 21. « Ils ont excité ma jalousie en adorant un *Non-dieu*, בלֹא־אלהים. »

³ Ego Dominus. Gloriam meam alteri non dabo, et laudem meam sculptilibus (*Is.* xli, 8).

⁴ Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita; nemo venit ad Patrem nisi per me (*Joan.*, xiv, 6).

2. Curieux de nouveautés et avides d'instruction, les Athéniens ne pouvaient pas ignorer le *Dieu de la Judée* ; plusieurs de leurs philosophes avaient appris à le connaître par le commerce qu'ils avaient eu, dans leurs voyages, avec des prophètes et des docteurs du peuple hébreu. Leur propre ville possédait une *synagogue* où saint Paul, avant d'être traduit devant l'Aréopage, était allé plusieurs fois disputer contre les Juifs ¹. En outre, nous voyons dans Josèphe non-seulement qu'un certain nombre de leurs compatriotes se rendaient en Judée pour y commercer, ou pour d'autres intérêts personnels, mais aussi que la République athénienne y avait envoyé plusieurs ambassades. Le bon accueil que fit à ces Grecs *Hyrca*, fils d'Alexandre, grand prêtre et chef de la nation, et les attentions qu'il avait eues pour eux, engagèrent le gouvernement d'Athènes à lui décerner une *couronne d'or* et à placer sa statue dans le temple de *Démus* ² et des *Grâces*. Une ambassade fut chargée de lui porter ce décret honorable ³.

Est-il possible que les Athéniens qui visitaient la Judée, que leur sénat qui était en rapports d'amitié avec le chef de la religion des Juifs, ne se soient jamais informés de la croyance de leurs alliés ? Ils ont donc eu connaissance du Dieu de Jacob ; et, puisqu'ils l'ont connu, ils n'ont certes pas manqué, superstitieux et *théomanes* qu'ils étaient, de l'accueillir comme hôte, ou de lui donner droit de cité chez eux.

Mais ce Dieu défend à ses adorateurs de le représenter sous quelque forme corporelle que ce soit ⁴ ; les Juifs n'en avaient point de simulacre. Ne pouvant donc, faute de modèle, lui donner une statue à Athènes, comme on en usait envers les *faux Dieux*, à mesure qu'on en adoptait, il fallait se contenter de lui ériger un autel à l'imitation de ce qui se pratiquait dans le pays d'où il venait, comme disaient les païens : cet autel était probablement à l'instar de l'autel des holocaustes

¹ Disputabat igitur in synagoga cum Judæis (Act., xvii, 17).

² Gardez-vous de traduire avec *Meursius*, *Hudson* et *Havercamp*, ἐν τῷ τεμένει τοῦ Δήμου, dans le temple du PEUPLE.

³ V. Josèphe, *Antiq.*, l. xiv, c. 8, n° 5, p. 698, 699 d'Haverc. — (Les *Annales* ont donné la traduction entière de ce décret, t. ix, p. 288 (5^e série).

⁴ *Deut.*, iv, 15, 16.

du temple de Jérusalem. Même difficulté pour le vocable, c'est-à-dire pour inscrire sur l'autel le nom du *nouveau* Dieu, puisque dans le pays où son culte domine exclusivement, son nom est caché parmi les ombres du mystère ¹. On se conforma encore en cela à ce qui se pratiquait chez les Juifs. Or les Juifs qui parlaient et écrivaient la langue des Athéniens, nous voulons dire les Juifs hellénistes, appelaient eux-mêmes leur Dieu Θεὸν ἄγνωστον, *Dieu inconnu*. Josèphe, par exemple, dans son 2^e livre *contre Apion*, dit : « Si Dieu se manifeste à » nous par sa puissance, il demeure *inconnu*, ἄγνωστον, quant à » sa nature ². »

3. Les Samaritains, qui faisaient si bon marché de leur religion, voyant les persécutions qu'éprouvaient les Juifs de la part d'Antiochus à cause de leur attachement à la foi de leurs pères, écrivirent à ce tyran : « Nos ancêtres ont bâti sur le » mont appelé Garisim un temple (en l'honneur du Dieu) » *sans nom*; nous vous prions donc (de permettre) que ce temple *sans nom* soit dédié à Jupiter grec ³. »

4. Jéhova se qualifie lui-même, par la bouche de ses prophètes, le *Dieu caché*, *inconnu*. Isaïe dit : « Vous êtes véritablement le Dieu caché ⁴. » Le Psalmiste l'exprime en ces termes : « Il a formé les ténèbres pour s'y cacher ⁵. » Les païens n'ignoraient pas que le peuple Juif ne reconnaissait qu'un Dieu purement spirituel, Dieu qu'ils appelaient pour cette raison *incertain*, *inconnu*, *sans nom* ⁶; que ce peuple ne souffrait dans son pays aucun simulacre de la Divinité, ni aucune autre figure d'êtres animés. C'est ce qui a fait dire à Tacite : « L'Égypte adore beaucoup d'animaux et se taille des » images; les Juifs ne conçoivent Dieu que par la pensée et

¹ Voyez *Harmonie de l'Église*, p. 350 et suiv.

² Δυνάμει μὲν ἡμῖν γνώριμον, ὁποῖος δὲ κατ' οὐσίαν ἐστὶν ἄγνωστον. (Josèphe, *contre Apion*, n. 16, t. II, p. 482, éd. d'Haverc.)

³ Οἱ ἡμέτεροι πρόγονοι ἰδρυσάμενοι δὲ ἀνώνυμον ἐν τῷ Γαριζεῖν λεγομένῳ ὄρει ἱερὸν.... Ἀξιοῦμεν οὖν σε προσαγορευθῆναι δὲ τὸ ἀνώνυμον ἱερὸν Διὸς Ἑλληνίου. (Jos., *Antiq.*, I. XII, c. V, n. 5, p. 610 Haverc.)

⁴ Vere tu es Deus absconditus (Is., XLV, 15. Selon l'hébreu : יְהוָה, Dieu qui se dérobe aux sens, à l'intelligence humaine.

⁵ Et posuit tenebras latibulum suum (Ps. XVII, 12).

⁶ Voyez *Harmonie de l'Église*, p. 365.

» n'en reconnaissent qu'un seul. Ils traitent d'impies ceux
 » qui, avec des matières périssables, se fabriquent des Dieux à
 » la ressemblance de l'homme. Le leur est le Dieu suprême,
 » éternel, qui n'est sujet ni au changement ni à la destruc-
 » tion. Aussi ne souffrent-ils aucune effigie dans leurs villes,
 » encore moins dans leurs temples, point de statues ni pour
 » flatter leurs rois, ni pour honorer les Césars ¹. »

Dion Cassius rend le compte suivant des Juifs : « Ils se
 » distinguent particulièrement des autres peuples en ce qu'ils
 » n'adorent aucun des Dieux des autres pays. Ils sont très-
 » attachés au culte d'un seul Dieu ; ils n'en ont jamais eu de
 » statue à Jérusalem. Ils croient que c'est un Dieu invisible,
 » dont le nom ne peut pas se dire ². »

6. Juvénal, qui n'épargne pas les Juifs dans ses satires, dé-
 peint dans les vers suivants leur croyance en un Dieu *spirituel inconnu* :

« Quelques-uns ayant eu un père qui craignait les Sabbats,
 » n'adorent rien autre chose que les nuages et la Divinité du
 » ciel ³. »

7. Pétrone dit aussi satiriquement : « Il invoque les souffles
 » les plus légers du ciel ⁴. »

Il ne nous reste qu'un mot à ajouter pour expliquer le véri-
 table sens du terme *ἄγνωστος* que les Athéniens inscrivent
 sur leur autel, d'après les Juifs hellénistes. Ces derniers l'em-
 ployaient, comme dans le passage de Josèphe que nous avons

¹ *Ægyptiū pleraque animalia effigiesque compositas venerantur; Judæi mente sola, unamque Numen intelligunt. Profanos, qui Deum imagines, mortalibus materiis, in species hominum effingant; summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum. Igitur nulla simulacra urbibus suis, nedum templis, sinunt. Non regibus hæc adulatio, non Cæsaribus honor* (Tacite, *Hist.*, l. v, c. 5, p. 502 des classiques latins de Turin).

² *Κεχωριδεται δὲ ἀπὸ τῶν λοιπῶν ἀνθρώπων... μάλιστα' ὅτι τῶν μὲν ἄλλων Θεῶν οὐδένα τιμῶσιν, ἕνα δὲ τινα ἰσχυρῶς σέβουσι, οὐδ' ἀγαλμα οὐδὲν ἐν αὐτοῖς ποτε τοῖς Ἱεροσολύμοις ἔσχον· ἄβῆρητον, δὲ δὴ καὶ ἀειδῆ αὐτὸν νομίζοντες εἶναι.* (Dion, l. xxxvii, 17, t. 1, p. 122, éd. Reimarus.)

³ *Quidam sortiti metuentem sabbatta patrem,
 Nil præter nubes et cæli numen adorant.*

Juvénal, *Satirar.*, xiv, v. 96, 97.

⁴ *Et cæli summas advocat aurículas* (Pétrone, *Fragment.* p. 683 de l'éd. de Burmann.)

cité ¹, dans le sens du δεινα des Grecs : un *tel*, un *quidam*, quelqu'un dont on ne peut, ou dont on ne veut pas dire le nom. Il répond à l'hébreu יְדֹן que le grammairien David Kimhhi rapporte à la racine כָּלַן, être caché, au-dessus de la portée de l'esprit ².

Le chev. DRACH.

Appendice de M. Bonnotty.

Aux preuves données par M. Drach sur la probabilité que les Athéniens adoraient le Dieu Jehovah lui-même, nous ajoutons quelques conjectures tirées des textes suivants :

On lit dans Strabon :

« Les Athéniens joignirent, à leur habitude de s'informer » des choses étrangères, celle aussi qui avait rapport aux » Dieux, car ils avaient plusieurs religions étrangères, ce en quoi » ils furent raillés dans les comédies. Parmi ces religions il » faut mentionner celles de la Thrace et de la Phrygie, car il » est fait mention des fêtes Bendidées, dans Platon ³, et des » Phrygiennes dans Démosthènes ⁴. C'est à l'endroit où il blâme » la mère d'Eschine et Eschine, qui assistait sa mère dans le » sacrifice, conduisait avec elle les chœurs, et acclamait avec » elle *Euoe, saboe, hyes, atter, atteshyes*. Ce sont là les rites » sacrés de Sabasius et de la grande Déesse ⁵. »

Depuis que Julius Paris, découvert par le cardinal Mai, nous a appris que le Sabasius Jupiter, que les Romains chassaient de Rome 139 ans avant J.-C., était le Dieu des Juifs ⁶,

¹ Voyez plus haut, p. 544.

² Le mot יְדֹן a la même signification. C'est, au reste, un composé de יָדָן et du mot dont celui-ci est toujours accompagné dans l'Écriture, יְדֹן, qui signifie proprement : celui dont on fait le nom.

³ Platon, *La République*, l. 1, à la fin.

⁴ Démosthènes, *contre Eschine*.

⁵ Ἀθηναῖοι δ' ὥσπερ περὶ τὰ ἄλλα φιλοξενοῦντες διαταλοῦσιν, οὕτως καὶ περὶ τοὺς Θεοὺς. Πολλὰ γὰρ τῶν ξενικῶν ἱερῶν παρεδῆξαντο, ἕστε καὶ ἐνομιμώθησαν. Καὶ δὴ, καὶ τὰ Θράκια, καὶ τὰ Φρυγία : τῶν μὲν γὰρ Βενδιδίων Πλάτων μέμνηται, τῶν δὲ Φρυγίων Δημοσθένης διαβάλλειν τὸν Αἰσχίνου μητέρα καὶ αὐτὸν, ὡς ταλοῦται τῇ μητρὶ συνόντα, καὶ συνυσεύοντα πολλάκις, καὶ ἐπιφθεγγόμενον εὐοί, σαβοί, υἱς, ἄτης, καὶ ἄτης υἱς. Ταῦτα γὰρ ἐστὶ Σαβάζια, καὶ Μητρῶνα. (Strabon, *Géog.*, l. 7, p. 722, éd. de Casaubon, Amst., 1707.)

⁶ Cornelius Hispatus Judæos, qui Sabasii (ou Zabasi) Jovis cultu, Romam ab-

tout ce qui se rapporte à ce Dieu a pris une importance nouvelle. Nous le voyons ici originaire de la *Phrygie*, importé à Athènes et puis à Rome. On se demande à bon droit si le *Sabasius*, si le *Sabaoé* invoqués ici ne seraient pas *Sabaoth*, et si le *Hyé*, ne serait pas le nom de dieu, *Ja*, conservé dans notre *Allelu-Ja*. Ce qui est d'autant plus probable, que le Scholiaste l'appelle *Hya*¹. Suidas nous apprend « qu'Aristophane avait mis le *Hye* » au nombre des Dieux étrangers². » M. Dindorf, après avoir annoncé dans l'*Index grec* de son *Aristophane*, que ce mot se trouve dans le *fragment* 478, ne cite qu'un fragment du *scholiaste*, qui ne contient pas ce nom, et a oublié ou supprimé la citation de Suidas³. Aristophane, dans la comédie des *Oiseaux*, se moque bien du dieu *Sabasius*, qu'il appelle le *pinson* (φρυγίω Σαβάζιω), mais ne fait pas mention du Dieu *Hya*⁴; et ce qui paraîtra singulier, c'est que M. Artaud, dans la dernière traduction qui a paru d'Aristophane, *réputée si fidèle*, a effacé le nom de *Sabasius*, et l'a remplacé par *Bacchus*: c'est ainsi qu'agit la critique.

Au reste, toute cette histoire du Dieu *Sabasius* est à refaire. Le texte de Valère Maxime, mieux conservé par Julien Paris qui identifie le *Sabasius* romain au Dieu *Sabaoth* des Juifs, 139 ans avant J.-C., ouvre une voie toute nouvelle. Cicéron connaissait cette identification quand il disait « qu'Aristophane, » par ses facéties, avait fait exclure ce Dieu de la tolérance des » Athéniens. » Au reste, chacun sait combien les Juifs étaient tenaces, et *Sabasius* revint à Athènes comme il revint à Rome. La voie nouvelle est celle de chercher historiquement l'origine de la nation *phrygienne*. On sait très-bien que c'est une tribu *Japhétique*, par Gomer, fils de Japhet⁵. Il est probable qu'elle y trouva déjà des *Sémites* qu'elle déposséda; mais les

¹ Ὁ αὐτὸς δὲ Ὑας, καὶ Εὐάσιος καλεῖται (Scholies sur les *Oiseaux*, p. 23, éd. Didot.)

² Ἀριστοφάνης δὲ συνκαταλέγει ξενικοῖς Θεοῖς τὸν Ὑην (Suidas, au mot Ὑης).

³ Voir *Index*, p. 541, et le *frag.* 478, p. 512, de l'édit. Didot.

⁴ Aristophane, *les Oiseaux*, v. 875, p. 222, édit. Didot.

⁵ Artaud, *Coméd. d'Aristophane*, les *Oiseaux*, t. II, p. 43.

⁶ V. Bochart, *Geog. sacra seu Phaleg.*, l. III, c. 8, p. 171, in-fol., Leyde, 1712.

deux tribus connaissaient le dieu *Ia* et le dieu *Sabasth*. C'est là qu'il faut chercher l'origine de *Sabastus* et de *Hya*; il faut encore tenir compte des pérégrinations successives des Juifs à Athènes et à Rome. Aussi sommes-nous étonnés que M. Maury dans ses *recherches sur les religions de la Grèce* où il a accumulé tant de textes, n'ait pas dit un seul mot du texte découvert par le cardinal Mai. Ce texte, publié en 1828¹ aurait dû être mentionné dans un ouvrage paru en 1839².

D'autant plus que M. Maury constate lui-même l'origine indo-européenne ou *japhétique* des Thraces et des Phrygiens³.

Les Romains avaient aussi connaissance d'un Dieu qu'il était défendu de nommer. Lucain dans une séance de magie introduit Erichon disant :

« M'obéissez-vous? ou faudra-t-il que j'appelle Celui dont la terre n'entend jamais prononcer le nom sans frémir⁴. »

Stace a imité cette scène et parle aussi d'une Divinité qu'il n'était pas permis de nommer :

« Et le grand Dieu du triple monde, qu'il n'est pas permis de connaître; aussi je tais son nom⁵. »

Le *Lactance* qui a ajouté des remarques à la *Thébaïde* de Stace, fait remonter bien haut cette défense :

« Les *Etrusques*, dit-il, assuraient qu'une Nymphé, encore vierge, avait révélé qu'il n'était pas permis à l'homme, à cause de la fragilité et de la corruption de sa nature, d'entendre prononcer le nom du grand Dieu. Pour prouver ce qu'elle disait par un exemple, elle avait, en présence de plusieurs personnes, prononcé le nom de Dieu dans l'oreille d'un taureau, et tout à coup ce taureau fut transporté de fureur, et tomba mort⁶. »

¹ Voir *Scriptores veteres*, t. III, 3^e partie, p. 1-92, Rome, 1828.

² Voir Maury *Hist. des Religions de la Grèce*, t. III, p. 101.

³ *Ibid.*, t. I, p. 32.

⁴ Paretis? an ille
Compellendus erit, quo nunquam terra vocato
Non concussa tremat? (Lucain, *Pharsale*, VI, 744).
Et triplis mundi summum, quem scire nefastum est:
illum sed taceo (Stace, *Thébaïde*, IV, 516).

⁶ Etrusci confirmant nympham, que dum non apta fuerit, pœdicatione maximi Dei nomen exaudiri hominem pro natura fragilitatem, pœdicationemque fas non esse. Quid ut documentis asseret, in conspectu eorum, ad sursum

Les commentateurs récents des *Actes des Apôtres* ont peu creusé cette question. Le D. Beelen, de l'université de Louvain, dans son très-docte *commentaire*, se laisse aller à dire : « Qu'il » ne faut pas même rechercher *quel est ce Dieu inconnu* ¹. » — Menochius avait mieux indiqué l'origine quand il disait : » Les Athéniens paraissent avoir appris, ou de leurs meilleurs » philosophes, ou des Sibylles, ou des Juifs, que le vrai Dieu » est invisible, caché, incompréhensible, et que c'est pour cela » qu'ils lui avaient élevé un autel avec cette inscription : Au » Dieu inconnu ². »

Enfin un autre protestant, Hellerus, auteur d'une bonne dissertation sur ce Dieu inconnu, la termine par la conclusion suivante, qui peut passer pour assez probable :

« Or, de tout ce que nous venons de dire, il est clair aux yeux » de tous les gens sages, que les Athéniens ainsi que les autres » Gentils, ont connu le Dieu très-grand et très-bon, et ont » pensé qu'il fallait honorer d'un culte pieux son éternelle et » infinie divinité ³. »

Nous terminons cet article, comme nous l'avons commencé, en déclarant que nous ne prétendons pas avoir levé tous les doutes sur le *Dieu inconnu* des Athéniens, mais en avoir dit assez pour montrer qu'à travers les obscurités qui couvrent les religions des Grecs et des Romains, quelques lueurs commencent à apparaître, et qu'une étude plus attentive, plus historique surtout, des traditions, pourra éclaircir de plus en plus ces origines primitives.

A. BONNETTY.

tauri Dei nomen nominasse, quem illico, ut dementia correptum, et nimio turbine coactum, exanimasse (Lactance, dans le *Stace* de Lemaire, t. II, p. 478).

¹ Quis vero Deus ab ipsis intelligeretur *ignotus* ille Deus, querendum non est (Beeleen, *Comm. in acta*, p. 100 ; Lovenii, 1851).

² Videntur Athenienses a philosophis melius sentientibus, aut Sibyllis, aut Judæis intellexisse Deum verum invisibilem esse, absconditum, incomprehensibilem, ideoque illi aram statuisse hoc titulo : *Ignoto Deo* (Menochius, *Com. in Acta* et dans *Script. sacræ cursus* de Migne, t. 23, p. 1268).

³ Ex his igitur quæ hactenus disputavimus, clarum esse unicuique potest qui mente utitur, agnovisse Athenienses pariter ac cæteros gentiles Deum optimum maximum, ejusdemque æternam et immensam Divinitatem pio instituto colendam putasse (J. J. Hellerus, *De deo ignoto Atheniensium*, dans *Thesaurus antiq. Græc.* de Gronovius, in-fol., t. IV, pars 2^e, p. 223).

Histoire ecclésiastique.

TEXTE LATIN DES ACTES DE S. EUGÈNE

D'après le mss 1864 de la Bibl. impér. Ancien fonds (14^e siècle).

Les variantes et additions du mss. 1040 (10^e siècle) Fonds S.-Germain, sont mises au bas de la page.

2^e ARTICLE ¹.

Ainsi que nous l'avons promis au cahier précédent, nous allons publier ici le *Texte latin des actes de saint Eugène*. C'est un monument nouveau à ajouter à tous ceux que l'on découvre tous les jours sur l'antiquité et l'apostolicité des Eglises de France. Il mérite donc de trouver place dans les *Annales de philosophie*, où les historiens et les apologistes de nos Eglises pourront venir le consulter.

A. B.

Incipit Passio sancti Eugenii episcopi et martyris Toletanæ urbis ².

1. Rerum ³ Genitor tam visibillum quam invisibillum, quod fecerat in Filio suo ante omnia sæcula, ne periret ⁴ in futura sæcula Verbum suum, idem Deum, Filium ⁵ misit in similitudinem peccati ⁶, ut salvaret quod perit ⁷ fraude maligni diaboli. Qui non solum factis deficiis, verum etiam verbo genus humanum ibi revocare curavit, unde per prævaricationem primi parentis Adæ decipiente diabolo ceciderat, dicens omnibus : Pœnitentiam agite, appropriabit enim regnum cœlorum. Non arbitratus quoque ratum ⁸ esse vivorum tantummodo salvationem nisi mortuorum etiam exhiberet liberationem morte ferocissima crucis se permisit occidi ⁹. Sicque demum ad inferna descendit, omnesque injuste obligatos vinculis mortis absolvit ac paradiso restituit, resurgensque a mortuis, discipulis imperavit, dicens : Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creature.

2. Quorum catalogo ¹⁰ inserere volens Paulum hæcenus Saulum ¹¹ de cœlo

¹ Voir le 1^{er} article au N^o précédent ci-dessus, p. 245.

² In Christi nomine incipit Actus et Passio beati Eugeni Toletani sedis episcopi et martyris discipuli et ordinati preciosissimi Dyonisi archiepiscopi.

³ Dum rerum.

⁴ Fecerat ante omnia sæcula nollet perire

⁵ Id est cœternum Filium.

⁶ Carnis peccati.

⁷ Quod perierat.

⁸ Autem ratam.

⁹ Se permisit crucis occidi.

¹⁰ In quorum catalogo.

¹¹ Beatum Paulum, hæcenus Saulum.

illum increpans ac præmonens dixit : Saule, Saule quid me persequeris? Qui divino ductu raptus paradiso, audivit secreta verba, quæ ob magnitudinem sacramentorum non expedit ¹ ulli hominum loqui. Igitur peragrans ac disseminans Evangelium Christi ab Jerusalem ² usque Illyricum adiit Athenas, ubi Dyonisium ³, artibus fimbrium repperit liberalibus. Quem instruens dogmate divino ⁴ Athenarum præfecit episcopum; ac per cæcum a natiuitate illuminatum, denuo eidem mandat Dyonisio se sequi Romam.

3. Isque iussa perficiens Romam adiit, beatumque Petrum Apostolorum principem, ac Paulum gentium doctorem ⁵ martyrio coronatos invenit; sanctum quoque Clementem ⁶ apostolicæ sedis infulâ sublatum reperit ⁷. Cujus benedictione roboratus talia ab eo percepit mandata : O sacerdotum doctissime, omnisque veritatis eruditissime, maxima pars restat populi nondum signaculo sanctæ Trinitatis ⁸ insignita quæ tuo oris alloquio ad Christi notitiam reservatur admitti. Unde benedictione roboratus sancti ac beatissimi magistri mei Petri, et coapostoli ejus Pauli, perge in partes ⁹ Occidentis, ac dura colla iugo Christi miti inclina. Pluresque coepiscopos ac presbiteros et diaconos in comitatu ei exhibuit ¹⁰, quos non tantum officii carnalis, sed ministros haberet verbi Dei (A).

4. Et veniens Arelatensium civitatem, juxta ministerium (*monastii*) sibi traditum, Christi Evangelium prædicare non cessabat; et cognoscens multitudinem barbaricam idololatriæ officiis inservire ac per se non posse ab eis ritum gentilitatis auferre, comministros sibi traditos destinavit, videlicet beatum Lucianum Belloacensibus, Marcellum Bituricensibus, Eugenium Toletanis mittere studuit, sicut Passionis ejus historia luculentissime demonstrat (B).

¹ Expediunt.

² Hierusalem.

³ Athenarum civitatem ubi Dyonisium — *et sic deinceps* : Dionys.

⁴ Divino dogmate.

⁵ Doctorem gentium.

⁶ Beatumque Clementem.

⁷ Repperit.

⁸ Necdum signaculo Trinitatis.

⁹ Perge partes.

¹⁰ In comitatu exhibuit.

(A) 1^{re} Addition du manuscrit 1040.

Inter quos speciali quodam privilegio ejus lateri, jam prius bene pro singulari sanctitate et admirabili sapientia notum, sacratissimum sociavit Eugenium. Ex quo primum ibidem Macharius primum advenerat Dyonisius speciali se illi amicitiaæ fœdere sociavit. Celebritas namque vastæ peritiaæ in utrisque uberrima magnum Eugenium Dyonisio commendabat ionico. Attica quippe gymnasia istum, romulea illum nutrierat sophya. Divinis quoque institutis adprime fragrantibus mellitis se invicem rigabant consiliis. Varia igitur studia hos patres suadebant esse familiares. Et veniens...

(B) 2^o Addition du manuscrit 1040.

... Et veniens beatus Dyonisius cum sociis sibi commissis Arelatensium civitatem, juxta ministerium sibi traditum Christi Evangelium prædicare non cessabat; et cognoscens multitudinem barbaricam idololatriæ officiis inservire

5. Præfatus vero Ariopagita Dyonisius cum sociis suis *Rusticus et Eleutherus* Parisiorum adit ¹ urbem quam ampliori dæmoniorum noverat fœditate gra-
¹ Adierat.

ac per se non posse ab eis ritum gentilitatis auferre, comministros sibi tradi-
tos destinat, videlicet beatum Marcellum Lemovicenſibus, Setarum Tolosanis, Marcellum Biturenſibus, Silvanectenſibus quoque hostianum confessorum Domini Regulum, Eugenium autem Toletis mittere studuit. Hispania quippe regio magna, cujus prior angulus spectans ad Orientem, a dextris provinciam tangit Aquitaniam, sue utique decore tractu urbem vambulo Toletum complectitur. Siquidem Toletum metropolis civitas est, multo præclarior, cæterisque ejusdem regni urbibus excellentior, innotens littoribus Tagi fluminis diversi generis piscibus exuberantia. Vinetis vero atque universarum pomis arborum situs urbis admodum gaudet, olivetis denique affinis, utpote nostra regio vineis, omnique telluris fructuum fecunditate letatur. Cæterum Pyreneis montibus pœne cœli culmina sui altitudine pulsantibus, usque adeo munitur, ut inexpugnabilis cunctis hostibus credatur. Hæc igitur civitatis antistitem Makarius Dyonisius sanctum sacravit Eugenum, illo dirigens eum in apostolatum, perpetuus salutis hominum. Tanti itaque viri auctoritate succensus sator deifici dogmatis, præsul Eugenum, Toletum penetrat intrepidus. Quod indesinenter prædicande populis sub idololatriæ ibidem repertis Dominum nostrum Jesum Christum vitam auctorem et mortis esse et salvatorem mundi, convertit eos ad viam veritatis, innumeris præconantibus unum cum evangelizatione miraculis. Egregius igitur episcopus inedicibiliter evas super fidem salutis cœlestibus inditam (*indita*) civibus Toletanis, matrem dedicans ecclesiam in honore Stephani protomartyris, et, velut pastor fidelis et prudens, etiam formam dominicæ orationis prope Domine adqueletum instruit. Propter eos vero qui mundana florebant sapientia, ut nomen christianæ carius amplecterentur, etiam metrico carmine hanc orationem composuit ¹:

Rex Deus, immens! quo constat machina mundi,

Quod miser imploro per Christum ² perfice clemens.

Sit mihi recta fides, et falsis obvia sectis ³;

Sit mihi præcipue morum correctio præsens.

Sim charus, humilis, verax ⁴, cum tempore prudens,

Secreti tacitus, et linguis famine ⁵ cantus.

Da fidum socium, da fixum semper amicum,

Da blandum, sobrium, parvum, castumque ministrum:

Non me pauperies eraclet, aut languor obuncot.

Sit comes alma salus, et sufficientia virtus ⁶.

¹ Voici pour cette hymne les variantes du ms. 2032 de la Bibl. Impér., Ancien fonds (IX^e siècle) et de l'édition reproduite dans la *Patrologie de Migne*. Le ms. porte ce titre : Oratio.

² Ms. Migne, Eugenius, posco tu.

³ Ms. Ce vers manque ; est dans M.

⁴ M. Verax, humilis.

⁵ Ms. Linguis cantus.

⁶ Ms. Victus.

sari ; et quam deteriorem a cultu divino repperit, eidem ad dæmonica machinamenta destruenda se contulit. Ubi virtutibus miraculorum ac insigni verbi prædicatione fulgens, fama ejus¹ pene totum orbem transvolavit, et longe lateque ore commenantium² frequentabatur. Cujus opinionem audiens ferocissima bellua Domicianus, accito Fescennino Sisinnio, destinat eum partibus³ Galliarum ad perquirendum sanctissimum senem Dyonisium archiepiscopum, sociosque ejus Rusticum et Eleutherium⁴, qui inventi jussi sunt, ut aut sacrificarent dæmonibus, aut atroci morte perimerentur. Cumque prædictus Sisinnius Fescenninus venisset Parisium, invenit beatissimum senem Dyonisium contra incredulos dimicantem, interrogavitque eum : Cujus diceris cultor ? Invictissimorum deorum an nescio cujusdam crucifixi ? Cui Dyonisius : Illius sum verus servus verusque cultor qui habet potestatem visibilibus et invisibilibus, cœlestium, terrestrium et infernorum. Tunc judex multus et variis eum afficiens tormentis, ad ultimum jussit⁵ eum ac socios ejus, ut pote rebelles, impolitæ securibus decollari. Sic sancti⁶ Dyonisius, Rusticus et

¹ Totius.

² Transvolaverat et longe lateque commenantium ore.

³ Destinât partibus.

⁴ Eleutherium ... cumque prædictus.

⁵ Afficiens eum tormentis jussit.

⁶ Sancti Domini.

Absint divitiæ, fastus et jurgia litis,
 Invidiæ, luxus, ventris pensio turpis¹.
 Crimine nec lædam quemquam, nec crimine lædar.
 Sic bene velle queam, quo pravum posse recedat.
 Nil turpe cupiam, faciam, vel² proloquar unquam.
 Te mens desiderat³, lingua canat, actio promat.
 Da, Pater altisonans, undosum fletibus imbrem,
 Quo valeam lacrymis culparum solvere molea,
 Da, precor, auxilium, possim quo⁴ vincere mundum,
 Et vitæ studium placido decurrere passu ;
 Cumque supina⁵ dies mortis patefecerit urnam,
 Concedas⁶ veniam cui tollit culpa coronam.

Dehinc electas ibidem personas sacris ordinibus aptavit Deo viventi jugiter militaturas, plebemque tam verbis quam exemplis docturas elogia apostolicæ eruditionis. Anxiabatur præterea jugi desiderio sui (*scsi*) de peculiaris amici, Ariopagitæ scilicet Dyonisii, absentia et societate non contemnenda sollicitus, quem de suscepta a Toletis fidei gratia lætificare vehementer cupiebat Præfatus...

¹ M. s., Invidia luxus. — M. Invidia et luxus.

² Ms. Ut (aut ?)

³ Ms., et Migne : Desideret.

⁴ Ms., Quo possim.

⁵ Ms., Suprema.

⁶ Ms. Concede.

Eleutherius sanctam Trinitatem confitentem, trinam et sanctam pariter compleverunt martyrium.

6. Interea, dum ista et alia multa¹, quae historia Passionis eorum prole ac luculento sermone prosequitur², gerantur, beatus Eugenius cujus incerta vita extat in ecclesiis³ honorum operum forma, nimio amoris desiderio succensus videndi beatissimum patrem Dyonisium⁴, iter arripuit, postquam multitudinem barbaricam ab eo sibi commisi populi ad Dominum converterat C). Cum autem pene IIII millibus ab urbe Parisiorum propinquaret, loco ne-

¹ Multa alia.

² Persequitur.

³ Cujus superius mentionem fecimus, nimio.

⁴ Dyonisium, postquam.

(C) 3^e additio des manuscrits 1040.

Eisque pastores animarum praevidens disposerat, iter arripens, post proli laboris itinera appulsus est tandem Gallias, divini spargendo verbi semina, utrisque Parisiorum exoptata moenia, sua destinat sublimatum ire praesentia. Cum autem jam pene quatuor milliarium ab urbe Parisiorum propinquaret, locum nomine Diogilum, comperto jam sanctum Domini Dyonisium sophistam glorioso migrasse martyrio ad siderem quietis beatitudinem, cepit mirificis cum extollere laudibus, ejusque sanctitatis dignitatem propalare omnibus sibi assistentibus christicolis. Tunc quoque in laudem et honorem Makarii testis hunc pulcherrimum edendo cecinit hymnum¹:

Celi² cives adplaudite³
 Mundi jocunde tumuli⁴
 Que instruat⁵ur coelitus⁶
 Hujus diei gratia.

Præcelsa⁷ fides martyria,
 Sacrique vita antistitis
 Dyonisii⁸ nobilis
 Coelitus⁹ palmam suscepit.

¹ Nous donnons ici les variantes des manuscrits 2832 B^{ib}. Impér. Anc. I. (2^e édit.) 6100, fonds Saint-Germain (11^e s.). Ce sont, avec notre manuscrit 1040, fonds Saint-Germain, les trois plus anciens manuscrits contenant cette hymne. Le premier a été étudié par M. l'abbé Arbellot et par M. l'abbé Darras; les deux autres n'ont pas été signalés encore spécialement. Appelons A le 2832; B, le 1040; C le 489, et consignons les variantes notables des éditions imprimées. Le manuscrit C porte ce titre: *Ymnus vel Eugenii Episcopi qui de sancto Dyonisio, compositum rhythmicis*. C'est à n'en pas douter un des deux manuscrits cités par D. Hugues Ménard, portant ce titre. A a pour titre: *Ymnus Eugenii Episcopi, de sancto Dyonisio*.

² A lit. *celi* d'une première main, *coeli* d'une deuxième et ainsi jusqu'à la fin.

³ A *Applaudite*.

⁴ A *Lumina*.

⁵ C *Ecclesia*.

⁶ A *Præcelsa*.

⁷ A *Dionisii*.

⁸ A C *Hodie*. Bollandistes: *Coelitus*.

ne Diollo. Subito eum rables persecutorum longe lateque dispersa, invenit
n multitudine credentium. Quem quasi patrem et principem interrogan-

Arlopage Athenæ¹
Regis sumpsit diadema
Cœlestis gemmam² fulgidam,
Dyonisium sophistam³.

Paulo docente speculum
Habet fides fidelium,
Et spiculum⁴ gentilitas
Quem ante murum⁵ noverat.

Miro clarescens dogmate,
Inluminavit Greciam,
Et inclytus hinc pontifex,
Urbem Romanam⁶ adiit.

Clemente Rome præsule,
Jubente, venit Galliam,
Cui jubar solis splendidi,
Inluxit signis, famine⁷.

Tandem, repulso demone,
Contracto sacro opere,
Pœnis affectus maximis,
Cæsa cervicæ, celum petit⁸.

Ave, Pater, scandens polam,
Ave, pie, visens solum,
Annua festi munera,
Tua sacrabis gratia⁹.

Offer, sacerdos optime,
Gemitus nostros, et preces ;
Firma fidem, martyr Dei,
Moresque nostros¹⁰ corrige.

Ope guberæna fragiles
In mundi hujus pelago,
Atque exutos corpore,
Pie, benignus suscipe.

Bollandistes : *Ecclesia.*

A gramam.

Dionisium sophystam.

¹ Bolland., *Speculum.*

Bolland. *mirum.*

Texte de l'abbaye de Saint-Denis publié par le P. Corder : *Urbem Romanam tunc adiit.*

Bolland. : *Flamino.*

Bolland. ; *Petit.*

Que : deuxième main. A C *Tua sacrans presenciam præsentia.*

¹⁰ A *Moresque.*

tes auctores sceleris procuratoris quam Deum coleret, respondit se Christianum esse, Christianumque se tota devotione percollere (D). Quo audito, quasi

Quo sine fine : gloria ¹
Deo Patri cum Filio,
Una cum sancto Spiritu,
Tecum canamus perpetim ².

Quo quidem decantato amarissime cepit flere atque lugere, deceptissimas tanquam filius, tam magnifico patre orbatus. Gaudens tandem oppido eundem beatissimum cœlesti honore sublimatum, christianorum solatiis relevatur, uti genitor mœstus prosperitate filiorum. Verum inter hæc, more consecto, vitalia non cessans populis ad se confluentibus distribuere flamina, nomen illius a quo vitæ exordium sumpserat, in tantum magnifice non destitit predicare, ut ad aures principis, præfati nominis Fescennii Sisinnii nominis ejus perveniret opinio, qui directa mox hostium apparitione, jussit inquiri utrum christianæ religionis senex sanctissimus vellet inservire legibus, an decorum suorum parere jussionibus.

(D) 4^o addition du manuscrit 1040.

... Ac subito eum rabies persecutorum longe lateque dispersa inveniens cum multitudine credentium, suis eum adesse jubet officis. Quem cum quasi patrem et principem interrogarent principes sceleris procuratoris Sisinnii quem deum coleret, respondit se Christianum esse, Christumque se tota devotione percollere. Ad hæc illi tanti senis cantilem admirantes, et quasi ejus ætatis venerationi compatiens, suis eum hortantur jussionibus ut eorum sacrificatus adveniret idolis. Tunc itaque a (ad) fidelis sue proposito animum minime commutans dignum judicavit non esse ut demonum artis christianorum cedat credulitas, sibi que in animo esse Deum unum colere, et usque ad finem vitæ in ultimis custodire. Sanctus denique vir et fortissimus athleta Domini Eugenius, ab interioribus cordium visceribus gemitum trahens, graviterque suspirans, talia cum lacrymis verba profudit : « Supremum belli triumphalis tibi agens dedicans, Domine Jesu, qui immortalitatem possidens, sapientia et virtus es secretissimi Dei Patris, qui tui nominis inimicos tibi confidentibus ad tempus aternæ determinatione dominari permittis, utpote passi immarcescibilem vitæ perpetuas gloriam obtineant, plena contriti cordis devotione depono, ut quia me ab innata infantia catholicis erudiri voluisti magistris, ut thesauros divini sapientie ingressus in sacrario pectoris caperem quæ postea plebi tuæ pastor fidelis fideliter eructuarem mihi famulo tuo, in hoc agonis ultimo discrimine tua consolatione adesse digneris, ut laude et confessione sancti tui nominis mereris consumari. »

Finita itaque oratione, lictorum manibus collum exhibuit resecandum. Principes itaque sceleris beatissimum pontificem Domini et invictissimum athletam Eugenium, quasi auctorem mali interficere jubent. Quod actum est septimo decimo k. decembris. Corpusque illius in lacum, juxta villam Mercadii jam dicta villæ Diogilo vicinæ præcipitari constituunt occulte ne forte a christianis et in memoriam et in laudem postmodum haberetur. Ibi que...

¹ A C *Gloriam*.

² A C *Perpetim. Amen*.

magistrum mali eum interficere jubent; corpusque illius in lacum Mercasii jam dictæ villæ Diollo vicini præcipitari constituunt occulte, ne forte a christianis inveniretur, et in memoriam et laudem postmodum haberetur.

7. Ibiq̄e multis delituit diebus¹ christianis illum propter persecutionem prædicti Sisinnii non solum sepellire, sed etiam a lacu extrahere non audentibus. Et licet multo tempore in jam dicto lacu corpus Christi martyris jacuerit, nulla tamen corruptionis putredine violatum neque corruptum est; mirumque in modum videri atque mirari poterat natura in corpore mortui pene jam permutata, cujus origo est ut pulvis convertatur in pulverem et cinis in cinerem. Quæ ita dispendium sui perpessa non est, ut corpus examine ob transacti ævi longitudinem ullo² modo corrumpereetur. Res memoranda est, novis annalibus, atque recenti historia³.

8. Postquam autem, divina largiente clementia, pax ecclesiæ est reddita, persecutorum nominis Christi cessante vesania, quidam illustris nomine Ercholdus⁴ locupletatus multis divitiis et opibus, ac præpollens in jam dicta villa, cum se sopori dedisset, vidit in somnis adstantem sibi senem canitie venerandum, ac dicentem sibi: Surge, frater, sanus ab infirmitate qua cerneris laborare, erat enim cotidiano lipo detentus⁵ et perge ad lacum hunc loco contiguum, ibique reperies corpus fratris et condiscipuli nostri Eugenii. Quod extrahens⁶ cum debito honore, pro posse tuo sepulturæ manda; quia huic loco salus magna ejus patrocinio dabitur⁷ et plurimæ virtutes ejus intercessione perficientur. Tunc prædictus vir, jocundus animo de visione, immo de collata sibi sanitate, surgens diluculo cum universo comitatu suo ac multo circummanentium occurso, conscite perrexit ad lacum, ibique corpus beatissimi Christi martyris Eugenii, secundum quod in visione didicerat, inconvulsam ac nulla tæbe infectum, ac si eodem die decollatum fuisset, invenit. Extrahensque de lacu cum magno honore et amore, deposuit illum in sarcophagum⁸ novum, volens perducere ad monasterium Christi martyris Dyonisii, sociorumque ejus Rustici et Eleutherii, ut ibi sepulturæ traderetur.

9. Cumque plastro impositum, ductum fuisset ad locum quo pergitur ad monasterium, subito boves qui hæctenus plastrum cum sarcophago veloci gressu ducebant, obriguerunt. Quinque enim juga illud ducebant. Tunc diversi ceperunt stimulis agitare boves, minisque multis terrere, deinde blandis adhortationibus demulcere, sed illi stimulos, minas, blandimenta equa lance parvi pendebant. Videres multitudinem populi valde mirari, bobus gressum figentibus et ultra pergere non valentibus¹⁰. Tunc præfatus vir præ-

¹ Diebus delituit.

² Nullo.

³ Corrumperetur. Postquam autem.

⁴ Illustris vir nomine Ercholdus.

⁵ Erat enim tybo cotidiano detentus.

⁶ Quem extrahens.

⁷ Pro posse tuum.

⁸ Quia huic loco magna salus patrocinio donabitur.

⁹ Deposuit eum in sarcophago novo, volens eum perducere.

¹⁰ Minime valentibus.

in statu corporis ostendebat
Tunc dominus prædii dedi
« Usque modo mea detentur
Eugenio, cum omnibus super
sancti martyris, celestis lar
sepelierunt ac cellulam desu
miraculorum signis effulget.
cere poterit.

10. Temporibus gloriosissi
ris et pontificis Christi nome
supra montem, sed sub mo
quod multis futurum erat ad
mirabile dedit indicium quod
litatis incitamentum. Erat q
princeps cubiculariorum, ipsi
nimia dilectione accitus, que
ut simul cum auditu perderet
dicorum solatio. Quod cernen
nalem, ubi ipse miles in m
semper deterius habebatur, et
larum Dei longe lateque circum
necnon sanctissimis locis mem
munerum dirigit largitiones. A
Interea lustrantur civitates ac
locum, qui memoria præcellent
et Eleutherii habetur * insigni
deris ipsiusque loci fratribus

* Dyogilo.

2 Dyogilo.

fratrum pro eo postulantur beneficia. Sequenti igitur nocte, astitit ipsi ægrote, in prædicto palatio jacenti, pene contiguo¹ morti, senex canis decoratus candidissimis septus cum discipulis² voceque illum affabili ac dulci colloquio³ hortatur, dicens : Surge, frater, et pro posse tuo iter⁴ accelera, fratrisque et condiscipuli nostri Eugenii visitare non differas limina, quum ejus qui in villa nomine Diogilo⁵ cubans, prope ab æde nostra duobus distat milibus⁶, intercessione, tam capitis quam omnium tuorum membrorum consequeris commercia⁷. Qui expergefactus valde discusso navim accelerari jubet, cupiens implere quod sibi fuerat imperatum, ipsamque condescendens⁸, quantum facultas sinit iter arripuit navigio, postea equorum, ad jam dictum locum ventus⁹ est auxillio. Quo perveniens, quibus suspiriis, gemitibus, fletibus ibi se devoverit, non reor ascribendum. Qui dum ibi jaceret subito somno parumper arripitur, exurgensque sanum voce clara se confitetur. Fit magnum gaudium tam ducti quam propriis satellitibus, quia videbant sanum quem letali debilitate¹⁰ detulerant infirmum.

Tunc ipse miles precibus almi Eugenii, Deo annuente, reddita sibi sanitate, veloci cursu petiit pretiosissimorum¹¹ Christi martyrum Dyonisii, Rusticii et Eleutherii monasterium atque ipsum locum multis honoribus et variis donans muneribus¹² sanctorum prædictorum martyrum condiscipulique eorum Eugenii precibus se obnixè commendavit ac cum omni apparatu gaudens ad Dominum suum remeavit¹³.

11. Sub eodem ferme anno, mulier quædam Rictrudis nomine, ex pago Rotomagensi, prope ipsius civitatis villam, oculorum erat ita debilitata luminibus, ut aliquam solis scintillam intueri minime valeret, quamvis sana et incolumis esse videretur visu¹⁴. Parentes vero ejus qui erant nobiles, dolore infirmitatis ejus perculsi, cœperunt illam ducere ubicumque sanctorum nomen celebre reperire potuissent. Quod facientes venerunt juxta prædium, quod Diogillum dudum prænominaimus. Et audita fama tanti martyris de miraculo quod factum fuerat, ad ecclesiam illius eam duxerunt. Quam ingressa¹⁵, interjecto quasi duarum horarum spatio, mox tela ab oculis illius dirupta, luminis illius clarum et incolumen visum manifestavit, quasi hæcenus cæcata nequaquam fuisset. Postmodum vero circa sanctum martyrem ita fervens esse cœpit, ut semel aut bis ipsum sanationis suæ locum per annos sin-

¹ Contiguum.

² Septus condiscipulis.

³ Eloquio.

⁴ Et pro posse tuum iter accelera.

⁵ Diogilo. — *Et sic deinceps.*

⁶ Duo distat millia.

⁷ Consequeris sanitatis commercia.

⁸ Ipsamque condescendens.

⁹ Vectus.

¹⁰ Morte.

¹¹ Preciosorum.

¹² Variis muneribus ditans.

¹³ Repedavit.

¹⁴ Visa videretur.

¹⁵ Qua ingressa.

gulos visitare non desisteret ¹. Aserabatur ² autem a pluribus quod conpanguinea fuerit Hethionis, cujus superius memoriam fecimus, et ipse, quas supra nuper et modo facta duximus ³, ab ipsa sub vera et firma fide didicimus.

Tanti martyris ergo præconia mente celebremus devota, ut intercessione sancta nostra solvat delicta.

Est pretium curæ penitus cognoscere toto
Quod faciat agitetque Deus mirabilis orbe ⁴.

12. Interea dum beati martyris Eugenii fama orbem circumvolat ob diversarum sanitarum curationem, puerulus quidam ex pago Mellico ⁵, ex loco qui dicitur Villa nova, calcaneis adhæsis post tergum natibus, ad venerabilem locum deducitur, ibique a parentibus ipsi sancto martyri in posterum serviturus traditur. Sicque nervorum et compagum illius duritia molliscata ac nutu Dei prædictique martyris oratione laxata sunt, quasi nunquam hujus pene aliquod dispendium pertulisset. Actum est hoc temporibus præcælestissimi Pipini, primi regis ac præbyteri ⁶ ejusdem Ecclesiæ, nomine Iporii.

13. Igitur beatæ memoriæ regis Pipino in Ecclesiâ pretiosissimum Christi martyrum Dyonisii sociorumque ejus, ipso rogante prono ⁷ humato, diversis interpositis rebus et altercationibus inter Karolum et Karolomagnum ⁸, quod non est hujus temporis disserere ⁹ negotium, principatus totius regni Karoli, Christo largiente, devenit sub regimine. Cujus tempore exstitit quidam Miles, nobilis genere, ex Burgundia, domino suo valde carus, qui dum, ut inces et militum, pergeret ad eundem dominum suum, in ipso itinere, gravi lateris dolore arripitur; ac tandem vix a multis secum militantium ad Ecclesiâ Christi martyris Eugenii manibus devahitur; ubi nunc temporis præbyter Adheldus ¹⁰ præesse videbatur. Qui infirmum devote suscipiens et oleo salutis infirmorum preparato perungens, atque Deum trinum et unum invocans, auctoremque unctionis beatissimum Jacobum et Christi sæpe fatum martyrem deprecans, ante altare stravit diuque jacere fecit. Qui surgens, ita se sanum esse dixit ac si nunquam ipsius infirmitatis impedimentum ibi aliquo passus fuisset.

14. Allo vero anno ¹¹, Ecclesiæ hostibus procul deturbatis, ac pace hæc undique largita, adventit puella quædam ab Ebroica civitate oculorum lumine vacuata, ad prædictum sanctum pontificem et martyrem Eugenium, ibique se devovit omnibus affuturam vitæ suæ annis et capaticum suum ad-

¹ Sanationis suæ locum visitare non desisterit.

² Affirmabatur.

³ Diximus.

⁴ Tanti martyris... orbe manque.

⁵ Mellico.

⁶ Regis ac custode ejusdem ecclesiæ nomine Iporio.

⁷ Pronum.

⁸ Karolomannum.

⁹ Disserendi.

¹⁰ Ubi tunc temporis custos Adelhardus.

¹¹ Tempore

dituram. Quo facto, ita sana affecta est, ut nec signum cæcitatæ in ea aliquid¹ reperiretur. Sanitate vero percepta, ad propria reversa est. Interpositis vero multis diebus, oblita est pactionis suæ quam sponderat omnibus annis vitæ suæ se daturam. Qua neglecta, cæcitas permaxima eam iterum invasit, ita ut vix manu duceretur. De sanitate autem desperans et quasi rabiem de pacta ratione habens, licet invita, ducitur tamen iterum ad prædictum martyrem et omnium annorum retro obliorum deferens quod poponderat, subito reddita est pristinæ sanitati, ammonita in somnis ne amplius quod voverat oblivioni traderet.

15. Sub eodem ferme tempore quo hæc facta sunt quæ diximus, matrona quædam nobilis, ex pago Lugdunensi, filiam suam lunaticam, ut putabatur, fere annorum decem, venerabili martyri detulit, ac presbytero² ejusdem loci nomine Isembardo tradidit, se ac filiam suam precibus ipsius martyris ac orationibus presbyteri commendavit : quæ paucis diebus ibidem commorans ita filiam suam sanam recepit, ut nullatenus immundus spiritus ad vexandam eam amplius accedere ausus fuisset. Fatebatur autem, omnibus qui aderant audientibus, ipse dæmon, cum per diversa loca sanctorum prædicta puella duceretur, quod non antea exiret ab ea, donec Eugenio præsentaretur. Ubi cum ducta fuisset, cœpit clamare dicens : Eugeni³, a patria quam possederam me expulisti; modo autem a parvo vasculo expellens in tormenta me ire⁴ præcipis. Hæc loquens voce terribili, reliquit vas quod possiderat et mater cum filia læta, unde venerat, repedavit. Tanta vero lætitia et timor matrem ac parentes puellæ invasit, ut gaudentes valde dicerent : Benedictus Deus, qui precibus martyris sui Eugenii, filiam quam habebamus dæmoniacam ab omni infirmitate nobis reddidit sanam⁵.

16. Mulier quædam Remorum civitate progenita, immo ipsius civitatis inhabitatrix, habens filium cæcum et filiam nervorum contractione damnatam, præfato martyri cum non parvo apparatu dirigit. Quos presbyter⁶ suscipiens, sese cum illis in orationem dedit. Oratione vero cum triduo jejuno ibidem peracta⁷ cum missa caneretur, cæcitas omnino ita reliquit puerum et contractio puellam, ut in eis nullum signum præteritæ infirmitatis reperire aliquis posset. Gratias vero nonnullas agentes Deo et sancto martyri, cum gaudio magno ad propria reversi sunt.

17. Karolo vero, cujus superius mentionem fecimus, mortuo atque Aquisgrani palatio humato, Ludovicus⁸ filius ejus in imperialem potestatem⁹ successit, vir totius prudentiæ tam secularis quam spiritualis, qui qualiter conversatus fuerit in regni negotiis ac totius imperii rebus præscribere non satagimus, arbitrans omnibus notum esse; sed sub cujus tempore prædictus

¹ Aliquid.

² Custodi.

³ O Eugeni!

⁴ In tormentis ire me.

⁵ Liberam.

⁶ Custos loci.

⁷ Peracto.

⁸ Ludovicus.

⁹ In imperiali potestate.

martyr quid miraculorum gesserit e pluribus perscribere pauca curavimus. Tarenensium quidam miles Fredegisi, beati Martini monasterii abbatis, dum iter per pagum Parisiensem ageret ¹, ac prope locum qui Spinogilus dicitur devenisset, subito casu equi cui insidebat ad terram labitur, omnibusque membris ² ita debilis redditur, ut nullus vitæ ejus fiduciam haberet. Jovientis enim villa quæ prædicto abbati suberat, non modicæ partis compos esse videbatur. Itaque servorum ac consodalium suorum manibus ³ ad Ecclesiam Christi martyris Eugenii ducitur, et tam ad ipso presbytero ⁴ quam ad omnibus sedulius ⁵ exhibitur. Diu vero orantibus ita incolumis redditus est, ut subito diceret sese salvatum. Quod miraculum celebre factum est et multis longe lateque et prope ⁶ positis manifestum est. Unde Deo et sancto martyri gratias retulerunt, qui quotidie glorificatur in sanctis suis et glorificat sanctos suos, largiens signa et miracula per eorum intercessionem fieri.

18. Interea non multis evolutis diebus, dum præ memoriæ dominus Ludovicus ⁷ imperium, Deo jubente, regeret Romanorum, Hilduinus abbas efficitur monasterii Christi martyris Dyonisii, Rustici et Eleutherii. Cujus jussu Ramoardus ⁸, vir magni ingenii ac totius prudentiæ, ita fato ⁹ carus erat abbati ut ¹⁰ multa consilio ejus faceret et libenter eum audiret. Quorum tempore exstitit ipsius abbatis quidam miles ¹¹ et propinquus, qui veniens in villam Diollum, invenit quemdam hominem, ut supra diximus ¹² a beato Eugenio curatum. Cumque juberet minaciter ut presbyterum ¹³ perquireret ac hospitium præpararet, ille dixit se potius servitutum Deo et sancto Eugenio, cujus precibus fuerit sanatus. Tunc ille dixit: Modo videbimus si Eugenus tuus liberabit te. Et elevato pugno, cervici illius ictum pro posse infixit. Qui elisus ad terram dixit: Deus beati martyris Eugenii, ulciscere de adversario tuo, qui nomen tuum blasphemare non desinit. Ad cujus orationis vocem arripitur miles a diabolo; spumisque amplissimis et terribilibus ac clamationibus in terram ¹⁴ labitur. Videres non hominem, sed dæmonem loquentem: Usque modo inimicus mihi factus Eugenus vascula mea et patrias tulit, modo jam factus amicus, quod non habebam, porrigit. Ecce sors mea tradita mihi in perpetuum! Qui morsibus ferocissimis ad se homines accedere volentes ¹⁵ discedebat, ut pene aliquis vel propinquorum ad eum accedere non presumeret.

¹ Parisiacum pergeret.

² Omnibusque pene membris.

³ Novientis enim, non modicæ partis villæ quæ prædicto abbati suberat, compos esse videbatur. Servorum itaque ac consodalium manibus...

⁴ Custode.

⁵ Sedula.

⁶ Longe propeque.

⁷ Ludovicus.

⁸ Raynoardus.

⁹ Facto.

¹⁰ Ut.

¹¹ Quidam ipsius abbatis miles.

¹² Hominem quem supra diximus.

¹³ Custodem.

¹⁴ Terra.

¹⁵ Homines ad se accedere volentes.

Cumque jam contiguus adesset morti, jam quasi exanimem rapuerunt et ad ecclesiam sancti martyris ¹ perduxerunt. Antequam vero ecclesiam ingrederetur, cepit dæmon clamare et dicere per os ejus qui ferebatur : Ducite me vel in infernum priusquam ad eum me ducatis, quia si in templum sibi dicatum ingredi viderit, non solum inferiori, verum inferiori excludendus sum exilio. Hæc vero loquente illo, presbyter ² jam dictus adventit, reliquias martyris ferens et dæmonem ita exclusit ut homo vitæ dæmon inferno deputaretur.

Nos quoque petimus, Eugeni martyr, cultorque Dei egregie, lumen Ecclesie, nostrorum propensius hodie scelerum pro nimio amore plus apud Dominum intercessor existe, qui dæmones morte crucis in semetipso triumphavit, necnon et homines ab eorum dominio eripuit eripiensque liberavit et in hortum deliciarum, unde eorumdem fraude ceciderant benigne restituit J. C. D. N. cui est cum æterno Patre et Spiritu sancto honor et potestas et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

¹ Memorati martyris.

² Custos.

Le manuscrit 1040 termine ainsi :

Ut homo rite dæmoni inferno deputaretur, ad laudem et gloriam ipsius qui dæmones morte crucis in seipso triumphans homines ab eorum dominio eripuit et paradiso unde eorum fraude ceciderant, restituit, præstante Domino nostro Jesu Christo cui est gloria et honor, laus et imperium una cum æterno Patre et Spiritu sancto nunc et in sæcula sæculorum.

N. B. — Qu'il me soit permis de déposer ici un mot de gratitude pour le R. P. Eugène-Colin, Mariste, qui m'a aidé avec non moins d'intelligence que d'ardeur pieuse, dans la transcription de ces Actes.

ERRATA.

Page 252, *lire* : Commencé sitôt après la mort de Pépin et terminé sitôt après la mort de Louis le Pieux ; p. 266, *lire* : qu'on y regarde bien — les fidèles disent.

salutaire influence sur les autres
pays. En effet, pendant tout le ce
dire depuis à peu près 1818, jusqu'à
une seule question philosophique
n'ait pris part. Lié d'abord avec M.
et comme Mgr de Salinis, son ami
un des plus fermes et des plus sen
ment qui se fit alors parmi les ce
enfin à résister en face à cette Phi
quelle beaucoup s'étaient affiliés,
tous avaient plus ou moins lâche
principes leur servaient de guide
vide et le danger de la philosop
la fausseté et le danger des princ
se servir des principes admis pa
défendre l'Eglise, et réclamer pou
inscrite dans les Constitutions m

Ce sont là les principes qu'ils o
dans toutes les grandes œuvres f
tenues par eux. C'est dans cet es
gées les nombreuses *Conféren*
jeunes gens, *Le Mémorial catho*

mais non pas par le fait de nos deux amis. Ce n'est pas ici le lieu d'en indiquer les causes malheureuses ; mais il nous semble qu'après leur mort on aurait dû se souvenir des rudes combats qu'ils avaient engagés et soutenus, et des victoires qu'ils avaient remportées. Presque tous les apologistes actuels ne sont arrivés que lorsque le terrain avait été déblayé et préparé, quand l'existence et la liberté leur avaient été faites principalement par les travaux des deux prélats. On ne s'est plus souvenu de l'existence critique des dernières années de la Restauration, et des premières années de la Révolution de 1830. Mais c'est ailleurs que nous espérons pouvoir traiter plus au long cette question.

En ce moment, nous voulons seulement nous plaindre de ce que toutes les feuilles catholiques, à peu d'exceptions près, les ont laissés descendre dans la tombe sans rappeler un peu en détail les grands services rendus à l'Eglise de France en particulier, par ces deux éminents prélats, et ont étendu le voile de l'oubli sur leur mémoire. A plus d'un écrivain, ils pourraient dire : *Tu quoque, frater mi*, et encore mieux : *Tu quoque, Fili mi!*

Un seul disciple et ami, M. l'abbé de Ladoue, a consacré aux deux prélats un souvenir affectueux. Déjà au commencement de cette année, il a fait paraître une *Vie de Mgr de Salinis*¹, et en ce moment il soigne l'impression de ses *OEuvres* ; et en même temps il publie une *Notice* assez développée sur *Mgr Gerbet*.

Nous-mêmes qui pendant 20 ans avons dirigé ensemble l'*Université catholique*, et assisté, en quelque sorte, à toutes les œuvres des deux prélats, nous préparons une *Notice* où nous espérons faire ressortir leur mérite et les différentes œuvres laissées à tort en oubli ; mais en attendant nous publions la notice de M. l'abbé de Ladoue, bien certain que nos abonnés la liront avec fruit et plaisir. A. BONNETTY.

Mgr GERBET

Ceux qui assistèrent aux derniers moments de Mgr de Salinis n'ont pas oublié que, près de son lit de mort, se tenait

¹ Vol. in-8° de iv-532 pages, à Paris, chez Tolra et Haton, rue Bonaparte, 68.
Prix : 5 fr

immobile, abîmé dans sa douleur, un vieil ami de quarante ans, évêque aussi. Quand on connaissait l'intimité de ces deux hommes qui avaient cheminé ensemble pendant de longues années, qui avaient vécu de la même vie, combattu les mêmes combats, souffert les mêmes souffrances, on pouvait craindre que le coup qui emportait l'un ne blessât l'autre au cœur; cette crainte était-elle chimérique? Au commencement de cette année, celui qui écrit ces lignes, se trouvant à l'évêché de Perpignan, faisait hommage à Mgr Gerbet de la *Vie* de son ami. Le moment des adieux venu — qui m'eût dit que c'étaient les derniers! — le bon évêque me montrant le livre dont les feuillets n'étaient pas ouverts, me dit avec un accent pénétré : *Mon cher ami, je n'ai pas le courage de lire votre livre; ce souvenir me fait encore trop de mal.* Et il me montrait son cœur. Ah! saint évêque, ne vouliez-vous pas me dire que la mort de votre ami vous avait frappé au cœur?... Je le crois.

Des voix plus autorisées paieront à l'illustre défunt le tribut d'hommages qui lui est dû comme savant, comme écrivain, comme évêque; je voudrais, dans ce cercueil, lui payer le tribut de l'amitié.

Pour les hommes qui ont vécu par l'intelligence et par le cœur, les faits extérieurs ne sont souvent qu'un voile qui cache la vie véritable. Cependant, à travers le tissu on aperçoit toujours quelque trait de la physionomie. J'esquisserai donc d'abord les principaux événements, me réservant de faire ensuite connaître l'âme.

L'abbé Gerbet, né à Poligny, le 3 février 1798, était franc-comtois, enfant de cette province où le Catholicisme a jeté des racines profondes, et qui, pour être une des dernières venues au rendez-vous de l'unité française, n'en a pas moins fourni au pays et à l'Eglise une abondante moisson d'hommes éminents. L'époque où il naquit était une époque de transition; la révolution Païenne qui venait de jeter la terreur sur la France reculait devant le Catholicisme, resté toujours, malgré des défaillances passagères, la religion de la France. L'abbé Gerbet eut le bonheur de pulser dans le sein d'une famille pieuse des principes qui le prémunirent de bonne heure contre les erreurs du 18^e siècle, et le préparèrent à la mission qui

a été le but de sa vie, de rapprocher le 19^e siècle du Christianisme.

Pendant que la société se refaisait au milieu de luttes sanglantes, pendant que la France rachetait ses crimes par le sang généreux de ses enfants, versé, ce semble, comme une expiation, sur tous les points où ses funestes doctrines avaient pénétré, le jeune Gerbet s'exerçait dans des luites paisibles et par des vicioires pacifiques à fournir plus tard son concours à cette régénération. C'est dans le collège de sa ville natale qu'il acheva ses premières études; nous pouvons dire, en empruntant à l'éloge funèbre de Mgr de Salinis les paroles qu'il disait du collège d'Aire, berceau de l'éducation de son ami : « Le modeste collège (*de Poligny*) a eu la gloire de préparer » dans un de ses élèves un des plus illustres évêques de notre » époque. C'est là qu'a été le double berceau de son intelli- » gence qui s'annonça par de brillantes études, et de sa voca- » tion ecclésiastique, contemporaine à peu près de sa pre- » mière communion. » Le talent du brillant écolier franchit les murs du collège, ceux même de sa province natale; l'Académie de Maçon lui décerna des éloges pour une pièce de vers qu'il avait composée sur le rétablissement de la statue d'Henri IV. Son cours d'humanités terminé, le jeune lauréat se rendit à Besançon, chef-lieu ecclésiastique, à cette époque, du diocèse de Saint-Dié non encore rétabli, pour commencer ses études théologiques. Il s'établit en ville, suivant l'usage du diocèse, qui ne prescrit le séjour dans l'intérieur du séminaire qu'au moment de l'initiation aux ordres sacrés. Grâce à cette vie indépendante qui lui laissait plus de liberté pour le travail, grâce à un amour de l'étude déjà très-développé et secondé par une rare puissance d'application, il acquit en peu de temps une sûreté de logique et une fermeté de jugement remarquables. C'est la gloire de l'enseignement philosophique de nos séminaires, incomplet peut-être sous quelques rapports, d'assouplir les jeunes intelligences à une discipline sévère qui prévient les écarts sans arrêter l'essor du talent, nous pouvons dire ici du génie. On l'a dit, avec raison suivant nous, si Lamennais eût suivi un cours de philosophie et de théologie dans un séminaire, il ne se fût peut-être pas égaré

dans le chemin de l'erreur. En 1818, après deux années de théologie, l'abbé Gerbet se rendit à Paris avec l'intention d'achever son cours régulier d'études ecclésiastiques et de se préparer au sacerdoce dans le séminaire de Saint-Sulpice. Le régime de la maison n'ayant pas pu se concilier avec les exigences d'une santé non encore formée et déjà fatiguée, il obtint de suivre les cours du Séminaire des Missions étrangères, et il fut ordonné prêtre comme élève de cette maison. Il puisa au contact des hommes apostoliques qui la dirigeaient ce zèle ardent qui fit de sa vie un véritable apostolat en faveur des doctrines de l'Eglise romaine.

Quoiqu'il n'eût fait que passer à Saint-Sulpice, l'abbé Gerbet y avait formé une connaissance qui eut sur toute son existence une immense influence. Fut-ce un instinct de cœur, comme on aime à en trouver dans la vie des serviteurs de Dieu, qui le rapprocha de l'abbé de Salinis? J'aime à le croire. Il y eut aussi, à n'en pas douter, une disposition providentielle. Par l'abbé de Salinis, il fut mis en rapport avec l'abbé de Lamennais. Dès la première entrevue, ces deux hommes se pénétrèrent. L'abbé Gerbet fut fasciné, l'abbé de Lamennais comprit que Dieu lui envoyait un auxiliaire puissant. Il ne se trompait pas. « A 24 ans, dit M. Sainte-Beuve, l'abbé Gerbet » annonçait un talent philosophique et littéraire des plus distingués; en Sorbonne, il avait soutenu une *thèse latine* avec » une rare élégance; il avait naturellement les fleurs du discours, le mouvement et le rythme de la phrase, la mesure » et le choix de l'expression, même l'image, ce qui, en un » mot, deviendra le talent d'écrire. Il y joignait une faculté » de dialectique élevée, déliée, fertile en distinctions, les multipliant parfois et s'y complaisant, mais ne s'y perdant jamais¹. »

L'éclat qu'avait jeté dès son début le talent théologique de l'abbé Gerbet le fit choisir presque aussitôt après son ordination pour professeur suppléant de théologie morale à la Sorbonne. L'amitié le fit descendre de cette tribune élevée à un ministère plus humble, mais plus fécond en résultats; celui

¹ Article du *Constitutionnel*, du 16 du mois d'avril 1852, reproduit dans l'*Université catholique*, t. XIV, p. 101 (2^e série).

d'aumônier-adjoint du collège royal de Henri IV. La génération qui peuplait à cette époque les établissements publics de la capitale était celle qui était appelée à réparer les ruines du passé et à jeter les bases de l'avenir. Il était donc de la plus haute importance de l'initier à la connaissance et à l'amour du Catholicisme qui a fait la France ancienne, et qui, seul, peut faire la France nouvelle. L'œuvre demandait des qualités exceptionnelles : une intelligence élevée des besoins de la société moderne, une sage tolérance, un zèle prudent, l'amour de la jeunesse. L'abbé Gerbet apportait à Henri IV toutes ces qualités ; son ministère fut béni.

J'ai raconté ailleurs¹ comment deux jeunes prêtres, associés pour la direction spirituelle d'un collège, eurent la pensée de mettre en commun leurs talents et leurs connaissances pour imprimer à la société une direction dont elle avait aussi grand besoin. Si la pensée du *Mémorial catholique* prit naissance dans l'esprit de l'abbé de Salinis, le succès du recueil fut dû, en grande partie, à la collaboration active de l'abbé Gerbet. Dans chaque numéro, il insérait plusieurs articles qui se faisaient remarquer par un style élégant, une logique ferme, une érudition variée, et où l'on sentait une sève de jeunesse et une chaleur de prosélytisme rares aujourd'hui. « Je suis très-fatigué, écrivait-il de la Chenaye, le 16 novembre 1825, des huit ou neuf articles que je viens de fournir » en deux mois. Il nous faut absolument de nouveaux collaborateurs². » Espérons que la mort ne détruira pas le projet déjà formé de réunir en volume ces articles dispersés, ainsi que ceux insérés plus tard dans d'autres journaux ou revues.

L'abbé de Lamennais, ayant accepté le patronage du *Mémorial*, voulut avoir près de lui, pour en régler de concert la direction, le jeune ami dont il appréciait de plus en plus le jugement. Au mois de janvier 1825, l'abbé Gerbet alla s'établir à la Chenaye qu'il ne quitta guère plus jusqu'en 1830. Le 16 janvier, il écrivait à son ami : « Nous sommes à la Chenaye » depuis deux jours. C'est une belle maison, agréablement

¹ *Vie de Mgr de Salinis.*

² *Lettre à l'abbé de Salinis.*

» située. A côté se trouve une assez vaste pièce d'eau : les rochers qui la bordent sont d'un effet pittoresque. Je vous donnerai d'autres détails dans ma prochaine lettre. » Un mot de l'abbé de Lamennais dira ce que fut cette vie en commun. *L'abbé Gerbet et moi nous ne nous parlons pas, et nous nous comprenons.* Ces deux intelligences semblaient, en effet, se compléter : l'une avait le coup d'œil, la pénétration, la vigueur mâle; l'autre, la mesure, la règle, l'élévation et la grâce. Tous deux, dans ce moment, n'avaient au cœur qu'un désir : le triomphe de la Sainte Eglise. — Hélas! vint le moment où, sur ce point, on ne se comprit plus.

La révolution de juillet surprit l'abbé Gerbet à Paris. Il vit la populace se ruer contre les autels, après avoir dispersé les débris du vieux trône. Si son patriotisme souffrit, sa foi de chrétien ne chancela pas. Un des premiers, il éleva au-dessus des divisions de parti le drapeau de l'*Avenir*, sur lequel était inscrite cette devise qu'il aima toujours : *Dieu et la Liberté*. C'est sur lui, au début, que roula la principale charge du journal. Les excitations de cette lutte ardente, où se trouvaient engagés les intérêts les plus sacrés, ayant compromis sa santé, il se retira à Juilly, d'où il chercha à modérer les élans d'une polémique qui ne tarda pas à franchir les limites de la vérité catholique. Une parole du vicaire de J.-C. vint signaler ces écarts. L'abbé Gerbet s'unit à ses amis de Juilly pour faire acte public d'adhésion.

Deux ans plus tard, lorsque parut la seconde Encyclique provoquée par les *Paroles d'un Croyant*, il avait quitté la France et se reposait en Belgique auprès d'amis bien chers. Dès le lendemain du jour où il eut connaissance de l'acte pontifical, il s'empressa d'écrire à son ami, l'abbé de Salinis :

Trelon, 20 juillet 1834.

« Je n'ai connu le texte de l'Encyclique que par un journal belge arrivé hier au soir. Si cette nouvelle Encyclique eût été exclusivement relative aux *Paroles d'un Croyant*, une nouvelle déclaration de ma part ne m'eût pas paru nécessaire; seulement, des raisons particulières comme celles dont il est question dans votre lettre pouvaient en faire une nécessité de circonstance. Mais comme l'Encyclique contient un passage relatif au système philosophique, il est manifeste que je ne puis et ne dois me dispenser d'un acte public de soumission et d'adhésion à toute la doctrine de l'Encyclique et particulièrement en

ce qui concerne le système que j'ai soutenu. J'ai fait une lettre à l'Archevêque de Paris, sur laquelle je veux réfléchir encore aujourd'hui, non pour le fond, mais sur quelques accessoires de pure convenance... J'aurais bien désiré pouvoir en conférer avec vous. Mais je suis sûr d'avance que ces deux lettres — à l'Archevêque de Paris et à l'Évêque de Meaux — auront votre complète approbation ; d'ailleurs, il est essentiel de ne pas différer jusqu'à mon retour l'expression de ma soumission. »

Trois jours après il écrivait encore :

« J'ai reçu une lettre de M. Fell (Fell était le nom donné à l'abbé de Lamennais par ses amis), datée du 28 juin, et qui ne m'est parvenue que le 15 de ce mois... Le fond de cette lettre consiste en reproches, bien que le commencement et la fin expriment de l'attachement. Je ne suis pas, comme vous voyez, en position de lui écrire ce qui se passe, mes conseils ne seraient pas bien pris. Je n'ai comme vous d'autre recours que la prière. Je suis peiné avec vous de la lettre qu'il vous a écrite¹, et qui méconnaît vos sentiments envers lui. Offrons tout à Dieu.

» Tout à vous,
» G. »

La prière ! Telle fut, en effet, à partir de ce moment, la seule ressource de son amitié désolée, mais persévérante. Appuyé sur ce secours divin, son cœur garda toujours l'espérance : « Nous devons garder, nous gardons avec amour, une » espérance meilleure. Dieu voit dans le passé des mérites qui » montent vers lui comme une prière, et la mémoire de » Dieu est miséricordieuse. Rien ne nous est aussi consolant » que cette pensée, rien, si ce n'est le désir, que Dieu lit au » fond de notre âme, de donner, s'il le fallait, tout notre » sang pour obtenir à Tertullien tombé la grâce d'une seule » larme². » Ce sentiment lui inspira au moment suprême la pensée d'une démarche toute de cœur. Quand il sut que l'heure de l'éternité allait sonner pour son malheureux ami, il forma le projet d'aller se jeter à ses pieds, et de faire un dernier appel à cette foi qu'il ne pouvait croire éteinte. — J'ai été le confident de ce projet. La certitude de n'être pas introduit et la crainte d'un scandale arrêtaient son élan. Quelques jours après, un ami, présent à la dernière scène, vint à l'évêché d'Amiens rendre compte du triste et douloureux dénouement... Quelle amère douleur !

Juilly était devenu comme la patrie de l'abbé Gerbet ; il ai-

¹ Voir la *Vie de Mgr de Salinis*, p. 140.

² *Réflexions sur la chute de l'abbé de Lamennais*, ch. 1.

maît ce séjour où le cœur se trouvait au large, et où l'esprit rencontrait de si précieux souvenirs. Mais depuis la défection de celui qui en faisait le principal charme, la joie était amère. L'amitié ingénieuse de l'abbé de Salinis devina cette souffrance, et elle lui suggéra le moyen d'en adoucir l'amertume. Un des grands avantages du collège de Juilly était de soustraire les élèves pendant les années difficiles de la jeunesse aux entraînements et aux excitations des grandes villes. Cet avantage devenait presque un inconvénient au terme de l'éducation. Passer subitement du calme de la campagne à l'agitation de la capitale, de la vie réglée à la vie indépendante, n'était-ce pas un danger? Nos maîtres prévoyants en jugèrent ainsi, et ils eurent la pensée d'établir une station entre Juilly et Paris, une maison où l'on vécût en liberté sous une règle flexible, où l'on pût commencer les études préparatoires aux diverses carrières tout en perfectionnant ses études classiques. Tel fut l'établissement de *Thieux*¹, dont l'abbé Gerbet fut constitué directeur. Aucun de ceux qui ont eu le bonheur de vivre dans cette maison n'a oublié le charme de cet intérieur à la fois si sérieux et si gai; nul surtout n'a perdu le souvenir de l'affectueuse tendresse dont nous environnait celui qui était pour nous un père. Dans ses *Conférences de philosophie religieuse*, il nous initiait à tous les redoutables problèmes du temps présent avec une élévation de vues qui nous ravissait. Dans notre naïve admiration, nous avions eu la pensée de livrer au public, sous le titre de *Gerbe de Thieux*, un résumé de ces admirables conférences. L'espérance qu'elles parattraient sous une autre forme plus digne du maître et du sujet nous avait arrêté. La mort aura-t-elle détruit cette espérance?

Quoique, à Thieux, l'abbé Gerbet se sentît enveloppé d'une affection vraiment filiale, quoiqu'il se vît recherché par les hommes les plus distingués de la science, de la littérature, de la politique, un nuage planait sur son front. Le nom seul de son ami apostat le faisait tressaillir, et nous l'avons vu, quelquefois, lorsque la conversation venait à s'égarer sur ce sujet,

¹ Thieux est un petit village de Seine-et-Marne entre Jully et Paris.

² Ces conférences ont été recueillies par un de nos élèves; depuis, j'en ai donné une copie à Mgr Gerbet; elle doit se trouver dans ses papiers. (A. B.)

obligé de quitter le salon pour dissimuler ses larmes. Fallait-il donc dire un éternel adieu à cette amitié? Ne pouvait-on pas espérer que cet éloquent apologiste de la religion, salué déjà du beau nom de Père de l'Eglise, entendrait la voix de la raison unie à celle de l'autorité? Tandis qu'il s'essayait à ces espérances, le malheureux transfuge publiait l'infâme pamphlet intitulé : *Affaires de Rome*. Dire la douleur de l'abbé Gerbet serait chose impossible. Econtons-le lui-même dans la réfutation qu'il crut devoir publier de cet écrit :

« On sent tout ce que ces paroles me coûtent. Celui qui
 » déclare une guerre ouverte à l'Eglise, qui prophétise sa
 » chute; qui, dans les dernières pages de l'écrit qu'il vient de
 » publier, n'a pas craint d'insulter par le plus brutal sarcasme
 » l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom de Père,
 » a eu en moi un ancien ami, qui l'aimait d'une amitié née
 » au pied des autels, et qui avait pour lui autant de dévoue-
 » ment; je crois, qu'aucun des amis nouveaux qui sont venus
 » courtiser sa révolte. A ce souvenir, je tombe à genoux, of-
 » frant à Dieu pour lui des prières dans lesquelles il n'a plus
 » foi, et je ne me relève que pour combattre, dans l'ami de
 » ma jeunesse, l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel
 » amour¹. »

L'âme de l'abbé Gerbet est là tout entière.

Dieu se plaît à mettre de grandes consolations à côté de grandes douleurs. Vers le temps dont nous parlons, l'abbé Gerbet éprouva une joie qui dut être bien vive à en juger par les accents qu'elle lui arracha. Sa plume rencontra rarement des traits plus sublimes et mieux inspirés : *C'est peut-être son chef-d'œuvre*, dit un juge compétent dont nous ne saurions mieux faire que de reproduire le récit :

« Le jeune comte Albert de la Ferronnais, avait épousé
 » une jeune personne russe, mademoiselle d'Alopeus, et il
 » désirait vivement l'amener à la foi. Il se mourait à Paris
 » d'une maladie de poitrine; à l'âge de vingt-quatre ans, et
 » semblait arriver au dernier période, lorsque sa jeune

¹ *Réflexions sur la chute de M. de Lamennais*, p. 7, volume in-8° de 167 pages. Paris, 1838, au bureau des *Annales de Philosophie*, prix 2 fr. — Cet écrit avait paru dans les t. III et IV de l'*Université catholique*. (A. B.)

» femme, à la veille d'être veuve, se décida à embrasser la
 » communion de son époux; et dans cette chambre, près de
 » ce lit tout à l'heure funéraire, on célébra une nuit — à mi-
 » nuit, heure de la naissance du Christ — la première com-
 » munion de l'une en même temps que la dernière commu-
 » nion de l'autre (29 juin 1836). L'abbé Gerbet fut le consé-
 » crateur et l'exhortant dans cette scène si profondément
 » sincère et si douloureusement pathétique, mais où le chré-
 » tien retrouvait de saintes joies. C'est le sentiment vif de
 » cette incomparable et idéale agonie qui lui inspira un *Di-*
 » *logue entre Platon et Fénelon*, où celui-ci révèle au disciple
 » de Socrate ce qu'il lui a manqué de savoir sur les choses
 » d'au delà, et où il raconte, sous un voile à demi soulevé, ce
 » que c'est qu'une mort selon Jésus-Christ. »

Ici M. l'abbé de Ladoue donne tout au long ce magnifique Dialogue entre Platon et Fénelon. Comme les Annales l'ont déjà publié dans leur t. v, p. 421 (4^e série), en y nommant les personnes qui en sont l'objet, elles ne l'inséreront pas ici. Ce tableau avait paru d'abord dans l'Université catholique, t. II, p. 9 (1^{re} série), et dans le Dogme générateur de la piété catholique, édition de 1852, p. 324 (Paris, Vaton).

Croirait-on que l'apologiste éloquent qui prenait corps à corps les erreurs philosophiques de son ami pour les écraser, que le philosophe éminent qui publiait dans l'*Université catholique* sous le titre modeste de *Discours préliminaire* une véritable encyclopédie scientifique, que le théologien profond qui, dans ses *Vues sur le Sacrement de Pénitence*, éclairait d'un jour merveilleux un des mystères de la religion, que ce même homme ne dédaignait pas, comme délassement, de composer, en vers, une *comédie* qui fut représentée par les jeunes gens de Thieux devant leurs anciens camarades de Juilly, avec un succès dont le souvenir est encore vivant, et d'autres pièces de poésie d'une grâce charmante? C'était là une des merveilles de cette organisation exceptionnelle ¹.

L'évêque de Meaux, Mgr Galard, mort archevêque de Reims, ne jugea pas que la position de l'abbé Gerbet à Thieux donnât

¹ La pièce était intitulée : *Un élève de Juilly dans la lune*. C'était le moment où les journaux, victimes d'une mystification et mystificateurs eux-mêmes, annonçaient que l'astronome anglais Herschel avait découvert des habitans dans la lune.

un emploi assez utile aux rares qualités dont il était doué; pour le placer sur un théâtre plus en rapport avec son mérite, il le nomma Chanoine de sa cathédrale et Vicaire Général honoraire. A peine installé, le nouveau chanoine se sentit attiré vers Rome par une force mystérieuse dont il ne s'expliqua pas lui-même la puissance. Il partit avec l'intention de se réjouir quelques jours seulement au soleil du Vatican, et il s'y oublia pendant dix ans. Il s'oublia si bien qu'il ne pensa même plus à son titre de chanoine. Cet oubli ne fut cependant pas un sommeil. Il consacra ces dix années à de laborieuses recherches, à des études où la foi et la piété ne trouvaient pas moins d'aliments que la science. Il explora avec un zèle d'antiquaire et un amour de prêtre catholique les *grandes catacombes des temps anciens*; il visita tous les sanctuaires semés sur tous les points de la ville éternelle, mais son séjour privilégié était dans les bibliothèques.

De toutes ces pieuses recherches est sorti un livre, *Esquisse de Rome chrétienne*¹, où il a versé son âme tout entière; livre d'érudition, de science, de piété, livre de poète, d'artiste, de littérateur. « Rome, dit M. Louis Veillot, notre Rome est vivante dans ces pages, toutes vibrantes de ses profondes et majestueuses harmonies. L'auteur ne possède pas seulement les connaissances variées de l'historien et les purs lumières du docteur catholique, il a encore, au degré le plus éminent, le don de l'artiste, ce sens exquis et rare qui pénètre les choses, qui en saisit les secrètes beautés et qui les livre à nos regards. Il nous rend compte du charme mystérieux de Rome, il l'accroît en le divulguant. Sa langue est digne des majestueuses douceurs de la Ville Sainte. C'est une langue sereine, mélodieuse, admirablement pure, dont le caractère fondamental est la grâce, mais qui atteint naturellement et sans effort toutes les hauteurs. »

Après de longues semaines consacrées à ses travaux solitaires, le savant redevenait homme, homme aimable, gracieux, souriant. On aimait à l'entendre parler du présent, comme s'il ne l'avait jamais quitté, s'associer à toutes les joies

¹ La deuxième édition de *Rome chrétienne* est en vente chez Tolra et Haton, rue Bonaparte, 66.

ce généreux chrétien avait faite de

Chez la princesse Volkonski, l' rapport avec l'élite de la société t commençait à se dévoiler le plan le Catholicisme en Pologne afin d' fait obstacle à des projets d'ambit l'une des victimes les plus intéres la vénérable Mère Makrena, arriv: les opprimés, portant encore les s Gerbet ne dissimulait pas ses sen thie pour les victimes, d'indigna On abandonnait assez volontiers fondait de grandes espérances si Vers cette époque, le jeune cz Alexandre, vint à Rome. Il s'y t val, une des grandes réjouissanc des papes. Il est d'usage, lorsqu traverse le *Corso*, que, des fenêtr sur les voitures qui passent, de souvent des placets, des requête: tention de se joindre au cortège t à l'abbé Gerbet, une bonne occa catholique jusqu'à ses oreilles contée: une *adresse* est rédigée,

On sut, le lendemain, que l'adresse avait passé sous les yeux du prince, qui en avait été vivement impressionné. Impression, hélas! bien passagère, mais qui rend moins excusables les atrocités d'aujourd'hui.

L'abbé Gerbet se trouvait à Rome au moment de l'élection de Pie IX; il s'associa, avons-nous besoin de le dire, à l'enthousiasme du monde catholique. Mieux que beaucoup d'autres, il comprenait la haute mission de la Papauté dans une société qui est à reconstituer. Il salua dans le nouveau Pontife l'initiateur, le précurseur des temps nouveaux, aimant à lui appliquer ces paroles dites du premier précurseur : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes*. — Pie IX s'appelle Jean. Témoin de l'*hosannah*, il dut entendre aussi le *tolle* et le *crucifige*; il vit tomber pour ainsi dire sous ses yeux le ministre fidèle; il assista à la fuite du Pape. Rome chrétienne n'était plus; l'abbé Gerbet se hâta de quitter la ville infidèle. Courtisan du malheur, il dirigea ses pas vers Gaëte, où il eut le bonheur d'être reçu par le pontife exilé. Pie IX était calme, confiant; les épreuves semblaient avoir donné à son âme, naturellement affectueuse, quelque chose de plus tendre; il versa de cette tendresse dans le cœur de ce prêtre qui devait, plus tard, devenir un des plus ardents défenseurs de son souverain pontificat rétabli, et de nouveau menacé.

Après un mois de séjour à Gaëte et un voyage à Naples, l'abbé Gerbet rentra en France. Son cœur de Français se serrait en traversant les rues de la capitale, où l'empreinte du sang était encore marquée; mais son cœur de chrétien se réjoit à la vue des témoignages de respect prodigués à la religion et à son chef vénéré. C'était le moment où la France, toujours catholique sous sa nouvelle forme Républicaine, imposait à ses représentants l'expédition de Rome pour le rétablissement du Pape. Et ce n'était pas le seul symptôme de régénération; des adversaires d'autrefois, des hommes qui avaient chanté la ruine du Catholicisme venaient serrer la main au nouveau débarqué, éclairés par les sinistres lueurs que les catastrophes récentes projetaient sur l'avenir. Grâce à ces coups d'Etat de

¹ L'abbé Gerbet disait quelquefois en riant, faisant allusion à cette circonstance : *J'ai prêché l'empereur Alexandre*.

la Providence, la religion avait recouvré une liberté dont elle ne jouissait plus depuis longtemps. L'épiscopat faisait usage de cette liberté pour réunir des conciles provinciaux. L'abbé Gerbet assista au Concile de Paris, le premier assemblé en qualité de théologien de Mgr l'archevêque. Le siège archiepiscopal était occupé en ce moment par Mgr Sibour, qu'une confraternité dans les luttes religieuses et philosophiques de la Restauration unissait d'amitié avec l'abbé Gerbet. Le prélat l'avait accueilli avec bonheur à son retour de Rome, lui avait confié la chaire d'éloquence sacrée à la Sorbonne, et il comptait sur lui pour l'exécution d'une œuvre qui lui tenait au cœur, la fondation d'un journal quotidien, destiné à être comme le *Moniteur* de l'Eglise de France ¹. Par une singularité de sa destinée, l'abbé Gerbet, que ses goûts et son caractère paraissaient devoir éloigner du journalisme, s'est trouvé mêlé à toutes les publications religieuses de ces derniers temps. Il créa le *Mémorial catholique*, donna l'impulsion à l'*Avenir*, patrona à ses débuts l'*Univers* ², prêta un concours actif à l'*Université catholique*, et servit comme de parrain au *Moniteur catholique*, dont l'existence ne fut pas longue. Le titre qu'il avait accepté de rédacteur de ce nouveau journal, de concert avec M. l'abbé Sibour et M. l'abbé Darboy, ses fonctions de professeur à la Sorbonne auraient dû le renvoyer à Paris, mais un attrait plus puissant l'entraîna et le fit à Amiens.

(La suite au prochain cahier).

L'abbé de LADOUX,

Ancien Vicaire général d'Amiens et d'Abbeville.

¹ On lit dans une lettre du P. Lacordaire : « Mgr l'Archevêque de Paris s'est rattaché l'abbé Gerbet de la manière la plus expresse et la plus cordiale ; il me témoigne aussi une grande confiance, mais que de temps il faudra former un faisceau de tous ces débris ! Le plan de Monseigneur est de fonder un journal religieux où la partie politique ne sera que narrative. L'abbé Gerbet en sera le Directeur. On a envoyé le prospectus à tous les évêques, et l'on avait déjà reçu quelques adhésions lors de mon passage à Paris. Je n'ai point voulu promettre mon concours ni direct ni indirect. J'en ai bien assez de deux essais (l'*Avenir* et l'*Ère nouvelle*), et ayant autre chose à faire, je puis, sans égoïsme, me tenir à l'écart. (Lettres à M^{me} de Sosthène, p. 430.) »

² Le premier article du journal a été composé par lui, à la demande du fondateur, M. l'abbé Migne.

Littérature catholique.

PHILOSOPHIE DE LA PRIÈRE

PAR M. LAURENTIE ¹.

Quel rapport peut-il exister entre la Philosophie et la Prière ? La Prière est un aveu d'impuissance. Or la Philosophie prétend ne relever que d'elle-même, et n'avoir besoin de personne, pas même de Dieu ? C'est à elle-même qu'elle veut devoir sa sagesse et même son bonheur. Tous les philosophes anciens sont d'accord sur ce point : *Etre content de soi*, tel est le résumé de la philosophie Païenne ; et nos philosophes ont hérité d'elle cette belle maxime. Mais a-t-elle le droit de prétendre n'avoir pas besoin de la prière ? ou bien est-elle en cela menteuse comme en bien d'autres points ? C'est ce que M. Laurentie examine dans cet ouvrage, où il montre avec une clarté entière tout ce qu'il y a de profond et de philosophique dans la prière.

Après avoir constaté que tous les hommes ont un penchant *instinctif* de la prière, il aborde la grande question de la liberté de l'homme, de la fatalité philosophique, du miracle, c'est-à-dire de l'interruption de l'ordre ordinaire de la nature, qui serait la suite de la prière.

On voit quelles questions ardues et souverainement philosophiques sont unies à celles de la prière. Cette question de la suspension de l'ordre de la nature est traitée tous les jours par nos modernes incrédules. Voici les sages paroles de M. Laurentie à ce sujet :

« Mais encore, poursuit le déiste, la Nature a des lois, et comment ces lois vont-elles se modifier sous l'action de la prière, si les desseins de Dieu même, réalisés par ces lois, ne sont pas changés ? Ne prononcez pas, ajoute-t-il, le mot de *miracle*, comme expression ou raison de ce changement ! car si le miracle est une suspension des lois du monde, qu'est-ce

¹ Vol. in-18 de 195 pages ; à Paris, chez Louis Vivès, prix : 1 fr. 25.

ramene impuissances, par lequel
quand il plairait à Dieu de trans-
suspendre toutes les lois.

» Si le Dieu du déiste n'est pas
sens, il n'est pas Dieu, ou bien il est
liberté comme sans action, va-
inerte, subordonnée à des lois et
triste retour, dans la lumière d'un
fatum païen, supérieur à Jupiter;
d'un Panthéisme idiot, où tout se
qu'un mot et une chimère.

» Or, la puissance de Dieu, vu
des actes par lesquels elle se man-

» Vue en elle-même, elle est
identité; et pour cela l'idée de
l'homme que dans les actes par l'

» Le miracle en un mot ne se
faits successifs, qui constituent
sorte que si par rapport à l'homme
quelles Dieu a soumis la marche
Dieu il ne change en rien l'ordre
ses desseins (p. 21-24). »

« La Philosophie ne saurait concevoir de plus beau spectacle que celui de l'homme qui prie, puisque par la prière l'homme monte à Dieu, et que par elle Dieu même se rapproche de l'homme.

» Dans la langue sacrée la prière est toujours un gémissement, et on peut dire que la Bible est pleine de larmes. C'est en pleurant que prient les patriarches, que prient les prêtres, que prie le peuple entier¹. Les larmes appellent la pitié, et si celui qui prie ne pleure pas, comme pleurait le peuple juif, sa prière n'indique pas moins qu'il veut être consolé ou secouru. Aussi le spectacle de l'homme en prière est surtout attendrissant aux deux âges où se montre le plus la faiblesse de l'homme, à celui de l'enfance et à celui de la vieillesse.

» L'enfant qui prie semble puissant auprès de Dieu, non-seulement parce qu'il est innocent, mais plus encore parce qu'il est faible; et le vieillard est puissant à son tour parce qu'avec la faiblesse de l'âge il porte devant Dieu le poids des souffrances qui suivent toute la vie humaine.

» La piété à ces deux âges extrêmes a un caractère touchant, quoique divers, d'effusion et de tendresse; dans l'enfance, elle a les naïvetés de la joie; dans la vieillesse elle a les aspirations de la douleur, double façon d'édifier la terre et d'attendrir le Ciel.

» Mais à tous les âges l'homme a un égal besoin de prier. S'il arrive à l'homme qu'on appelle heureux de ne point prier, c'est que pour lui tout le bonheur est de jouir des voluptés de la terre; il n'attend rien du Ciel: prier serait demander des biens dont il n'a ni la connaissance ni le désir. Mais que le malheur vienne le surprendre, que la maladie l'étreigne, que la faim l'aiguillonne, que la douleur morale le déchire, que la mort lui arrache ce qu'il aime, qu'il reste à la fin solitaire dans son deuil et dans ses larmes, il priera alors, l'infortuné, il se souviendra qu'il y a un Dieu tout-puissant, qui dispose de la mort et de la vie; ou bien si l'angoisse même

¹ *L'ange du Seigneur reprocha aux fils d'Israël les bienfaits qu'ils avaient reçus de Dieu, et les péchés qu'ils avaient commis; et ils se mirent à pousser des cris, et ils pleurèrent; et ce lieu fut appelé le lieu des larmes.* » *Jud.*, II, 4, 5. — « Puisque Dieu est patient..., demandons-lui grâce en versant des larmes. » *Judith.*, VIII, 14.

que l'on reconnaît en
dans ce chapitre tout u
du Christianisme. C'est
gétique catholique, et
de la philosophie. Les
et plus ou moins suiva
d'Aristote, accordent a
leur faut accorder. Ils
leurs idées, toutes leurs
comme en effet les Rati
ils leur donnent un org
de se mesurer contre l
méditer les paroles suiv

« Quelle raison pour
fait naître dans la lumi
trie de l'Egypte, de la
Dieu, du monde et de l
Platon ou Homère? sau
temps païens les mystèr
losophe se croit profond
que lui a appris la Socié
en l'altérant et l'obscurci
gnement il en serait en
gesse ou de poésie sur

dans leurs théories est chrétien; sans le Christianisme, le père des philosophes, Descartes, ne se conçoit pas et ne serait pas; l'incrédulité même, faut-il le dire? doit au Christianisme une subtilité de dispute et de paradoxe que le raffinement païen n'eût jamais soupçonnée; le Spiritualisme sceptique enfin est comme une dérivation corrompue du mysticisme et de la piété; de sorte que le simple Chrétien est plus philosophe que le philosophe, et que sans les illuminations de la foi les découvertes de la Raison sont comme des lueurs qui se dissipent dans les ténèbres.

» C'est pour cela, dis-je, que le philosophe doit surtout rendre grâce à Dieu de l'avoir fait naître dans le Christianisme, puisque là seulement il trouve la raison des choses qui occupent et tourmentent sa pensée. Hors du Christianisme, la philosophie peut se concevoir comme étant la recherche et la poursuite du vrai; poursuite laborieuse et vague, et d'autant plus que le vrai n'étant pas défini, la possession en est éternellement indécise; mais dans le Christianisme le vrai est connu, et le travail du philosophe a un terme où se repose l'activité de son esprit; c'est ce qui fait, pour le dire en passant, l'admirable caractère de la philosophie chrétienne, laquelle ne saurait être stérile, par la raison qu'elle a un objet précis et déterminé, et que cet objet n'est pas seulement la recherche, comme on le dit, mais comme on doit le dire, la *connaissance réfléchie* du vrai (p. 108-111). »

Que nos lecteurs veuillent bien méditer ces paroles : « Le » Philosophe actuel se croit profond et inventeur; il ne fait » qu'énoncer ce que lui a appris la Société chrétienne qui l'a » nourri, etc , etc.» Combien de fois n'avons-nous pas dit la même chose ! M. Cousin a fait un beau livre, le traité *du vrai, du beau et du bien* ; mais s'il était né du temps de Cicéron, aurait-il pu le faire ? Si seulement il était né dans l'Inde, ou en Chine, l'aurait-il fait ? Nous faisons cette question un jour à un de ses partisans, posé dans un poste élevé dans l'Etat, il nous répondit franchement : *Oh ! non*. Eh bien ! s'il l'a fait, c'est que il a emprunté au Christianisme *le vrai, le beau et le bien*, en l'altérant et en l'obscurcissant plus ou moins par ses rêveries, comme le dit M. Laurentie, et en cachant soigneuse-

ment le nom de Jésus, le révélateur, et de l'Eglise, qui a conservé cette révélation. Les apologistes catholiques qui ont tant exalté ce livre, ont donné les plus belles armes contre l'Eglise, en concédant qu'on peut faire ce livre sans avoir aucun besoin de son enseignement. Nous sommes témoins, en ce moment, des conséquences et de l'application de ces belles concessions.

Nous n'analysons pas plus au long ce curieux et instructif opuscule tout rempli de la vraie sève chrétienne et philosophique ; il y a surtout une paraphrase de l'*Oraison dominicale* que tout philosophe et tout chrétien doit lire. Ils y goûteront une saveur vraiment évangélique ; l'esprit y trouvera de nouveaux aperçus, et le cœur y jouira d'une sérénité et d'une consolation inconnues aux Païens anciens et modernes.

A. BONNETTY.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

NAPLES. — POMPEI. — *Découverte d'un calendrier romain.*

Les journaux du Midi annoncent la découverte à Pompei d'un *calendrier romain*. C'est un bloc de marbre blanc portant des inscriptions relatives à trois mois de l'année et disposées en colonnes perpendiculaires. En tête de chaque colonne est le signe du zodiaque auquel répond le mois.

Ce calcul renferme de curieux renseignements sur l'astronomie, l'agriculture et la religion des Romains. On lit d'abord, en haut de chaque colonne et sous le signe du zodiaque, le nom du mois, puis le nombre des jours, puis les noms, qui tombaient tantôt le 5, tantôt le 7. Le nombre des heures du jour et de la nuit est indiqué ; les nombres entiers sont représentés en chiffres romains, les fractions par un *s (semi)* et par des lignes horizontales pour les quarts. Enfin, le signe du zodiaque dans lequel se trouve le soleil est nommé ; le jour des équinoxes et celui du solstice d'été sont aussi déterminés.

Sous le solstice d'hiver on lit *Hyemis incitium*. Après des conseils sur l'agriculture, le calendrier finit par la partie religieuse, indique le Dieu qui préside à chaque mois et donne la liste des fêtes.

On voit en outre sur le bloc Apollon conduisant le char du Soleil et Cérès récoltant des épis.

ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 60. — Décembre 1864.

Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siège
à la fin du xvii^e siècle.

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

6^e ARTICLE ¹.

Lutte des deux partis en France et à Rome. — Vive polémique de Bossuet et de Fénelon. — Nouveau caractère du débat. — Raisons de cette vivacité dans l'appel de Fénelon à Rome, et dans l'importance de la question en litige. — Partialité des philosophes pour Fénelon. Leurs raisons. — Faible de M. l'abbé Gosselin en faveur de Fénelon. — Sa réfutation.

(1697-1699).

Depuis la déclaration des trois prélats qui, suivant lui, prévenait le jugement du Saint-Siège ², M. de Cambrai se regarda comme persécuté ³ et il écrivait, le 12 août 1697, au duc de Beauvilliers, le 16, à l'abbé Quinot, comme il avait écrit au Pape : « Vous savez qu'on a refusé de me laisser » expliquer, et on veut absolument m'imputer des erreurs » que je déteste autant que ceux qui me les imputent ⁴, » ajoutant : « M. de Meaux croit ne pouvoir se justifier d'un si

¹ Voir le 5^e article au cahier de juillet ci-dessus, p. 18.

² Fénelon à l'abbé de Chanterac, 18 septembre (1697), t. VIII, p. 44; au nonce, Cambrai, 7 janvier (1698), t. VIII, p. 320.

³ Bossuet, *Remarques sur la réponse à la relation*, art. 1^{er}, § 5, n^o 28 (*OEv.* Vivès, t. XIX, p. 104. — Réponse de Bossuet à la lettre à un ami, dans Phelpeaux, *Relation*, part. 1^{re}, liv. 2, p. 319, et dans les *OEvres*).

⁴ Dans Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 32, t. II, p. 52, et *Corresp.*, t. VIII, p. 1, datées de Cambrai. Cf. au pape Innocent XII, 2 août 1697, t. VII, p. 537, 538; et la première lettre à un ami dans la *Relation* de Phelpeaux, part. 1^{re}, liv. II, p. 306, et dans les *OEvres*.

» étrange éclat qu'à mes dépens. Il faut que j'aie été un vi-
 » siognaire et un fanatique, de peur que M. de Meaux ne pa-
 » raisse avoir eu trop de vivacité et de précipitation ¹. » Qu'y
 avait-il de vrai dans ce reproche ? Ce n'était pas la précipita-
 tion, car jusque-là (c'est prouvé) il n'avait été persécuté que
 d'obsessions pressantes et amicales pour entrer en conférence
 et reconnaître ses illusions ; mais ce fut bientôt la vivacité
 que lui attirait l'étrange éclat d'un recours à Rome au milieu
 de cette société gallicane.

Bossuet, en effet, fut extrêmement mécontent de la lettre
 de Fénelon, du 3 août, au duc de Beauvilliers, imprimée, ré-
 pandue partout, et traduite en italien à Rome, par les soins du
 parti cambrésien ². L'archevêque s'y montrait fort soumis au
 Pape, confiant dans le succès de son projet d'additions au
 livre des *Maximes des saints*, et assez fier vis-à-vis de « ceux
 » de ses confrères dont le zèle s'était animé contre lui ; » c'est
 ainsi qu'il les désignait clairement ³. On y lisait, après l'offre
 de faire des additions à son livre, si la matière paraissait à
 Rome mériter une explication plus étendue :

« Si le Pape condamne mon livre, je serai, s'il plaît à Dieu,
 » le premier à le condamner et à faire un mandement pour
 » en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai ; je de-
 » manderai seulement au Pape qu'il ait la bonté de me mar-
 » quer précisément les endroits qu'il condamne et les sens sur
 » lesquels porte la condamnation, afin que ma souscription
 » soit sans restriction et que je ne courre aucun risque de
 » défendre ni d'excuser, ni de tolérer le sens condamné. Avec
 » ces dispositions que Dieu me donne, je suis en paix et je
 » n'ai qu'à attendre la décision de mon supérieur, en qui je
 » reconnais l'autorité de Jésus-Christ ⁴. »

« Il était assez naturel, dit M. de Bausset, de n'apercevoir
 dans ces expressions que la disposition humble et religieuse
 d'un évêque qui ne voulait pas même conserver au fond de sa
 pensée l'ombre d'un sentiment équivoque ⁵. » Au moins l'in-

¹ A l'abbé Quinot, Cambrai, 16 août 1697, t. viii, p. 24.

² Phéllpeaux, *Relation*, part. 1^{re}, liv. ii, p. 309.

³ *Ibid.*, p. 306.

⁴ Dans Phéllpeaux, *ibid.*, p. 305, 306.

⁵ *Hist. de Fénelon*, liv. iii, § 34, t. ii, p. 56.

tention de cette déclaration paraît irréprochable ; et si la persistance de l'archevêque de Cambrai et son recours à Rome n'eussent énu Bossuet, il n'en aurait sans doute ni soupçonné la bonne foi, ni interprété les termes en soumission conditionnelle, comme il le fit dans sa réponse sous le nom d'un docteur ¹. Plusieurs de ses amis, ceux même qui lui devaient leur fortune et qu'il recevait à sa table, tels que les abbés Fleury et de Catelan, « furent blessés de l'âcreté » de son zèle et le blâmaient hautement, » principalement sans doute de donner « un sens coupable de rébellion méditée » aux termes qui annonçaient la plus parfaite soumission ². » C'est aussi sur ce point que M. de Cambrai s'est le mieux défendu.

Nous devons dire que Fénelon, dans sa lettre à un ami, exposait sa doctrine avec beaucoup d'art en la réduisant à ces deux points : 1° « que la charité est un amour de Dieu pour » lui-même, indépendamment du motif de la béatitude qu'on » trouve en lui ; 2° que dans la vie des âmes les plus parfaites, c'est la charité qui prévient toutes les autres vertus, qui » les anime et qui en commande les actes pour les rapporter » à sa fin : en sorte que le juste *de cet état* exerce alors *d'ordinaire* l'espérance et toutes les autres vertus avec tout le désintéressement de la charité même qui en commande » l'exercice ; je dis *d'ordinaire*, parce que cet état n'est pas » sans exception, n'étant qu'habituel et point invariable. » En même temps, opposant une sorte de contre-partie à l'ultimatum de Bossuet du 15 juillet, il encadrait entre des paraphrases de douceur humble et pieuse les reproches qu'il lançait contre ses adversaires de rendre « la perfection suspecte, » et de détruire le pur amour de Dieu « sous prétexte de » sûreté et de précaution » contre l'abus qu'en faisaient les hypocrites. Ce qui fait dire à Phelipeaux « que le dessein de

¹ Dans Bausset, *Hist. de Fénelon*, *ibid.*; dans Phelipeaux, *Relation*, *ibid.*, p. 320, et dans les *OEuvres*: Voyez aussi la *Relation* de Bossuet, sect. x, n° 3 à 5; *OEuv.*, t. xix, p. 83, 84.

² Phelipeaux, *Relation*, part. 1^{re}, liv. II, p. 324. — La Beaumelle, *Mémoires de Maintenon*, liv. x, chap. xvi, t. iv, p. 79, 80. Les deux auteurs nomment aussi l'abbé de Langeron. Ils écrivent Catalan; mais Bossuet, dans ses lettres; écrit ce nom Catelan.

l'amertume de l'évêque

Sur la doctrine, la r
gique, d'un style vif e
Bossuet à frapper sans j
atteindre l'erreur⁶. « S
» de la charité), l'auteur
» tôt, sous le nom d'un
» aux théologiens et se
» monde : il demande co
» ce que personne ne li
» établies par tous les s
» l'une que cette définit
» dans tous les justes, et
» de perfection ; l'autre,
» la charité, tant de la
» Dieu, loin de les exclu
» un des motifs les plu
» principal de cette rein

Il qualifiait le second
reur, puisque admettre
une contradiction dans

¹ Phelipeaux, *ibid.*, p. 308, 2

² Germigny, 22 août 1697 (O

³ Germigny, 18 août 1697 (O

aller contre la définition expresse du concile de Trente, etc. Enfin toute la dispute n'était pas comprise dans ces deux points ; l'auteur n'était « pas plus innocent sur le sacrifice » absolu du salut, l'acquiescement à la juste réprobation avec » l'avis de son directeur, etc. ¹. »

Fénelon ayant répliqué par une *seconde lettre* où il fournit d'abondantes explications de sa soumission ² demandant qu'on ne fit pas une *condamnation respectueuse qui le couvrirait de toute l'infamie du Quiétisme* ³. Bossuet écrit : « La lettre qu'il a ré- » pandue en confirmation de celle à l'ami est pire que l'autre ; » car encore qu'il y promette de se soumettre à la décision » du Pape, en quelque forme qu'il parle, il menace de passer » ses jours à questionner le Pape en particulier ; et toute sa » soumission ne paraît qu'un jeu ⁴ ; » et plusieurs mois après au cardinal d'Aguirre : « Cette manière de soumission a fait » horreur aux gens de bien ⁵ ; » ce qui signifie dans le style de ce temps-là, aux hommes aimant et pratiquant la religion, comme nous disons aujourd'hui : gens religieux. Il a renouvelé cette accusation blessante et dénuée de preuves dans sa *Relation* ⁶.

Bossuet évidemment se laissait entraîner à un soupçon injuste et persistant, que la préoccupation gallicane peut seule faire comprendre. Autrement il n'eût pas poussé ainsi « jus- » qu'à l'excès la passion de faire triompher la vérité. »

A ce moment commencent l'extrême embarras et les contradictions des écrivains qui croient ne devoir donner d'autre mobile à la vivacité de Bossuet, dans l'affaire, que l'amour de la religion ⁷. Sans doute encore une fois, l'amour de la reli-

¹ *Œuv.*, et dans Phelipeaux, *ibid.*, p. 315 à 319. Cf. le 2^e écrit sur les *Maximes des Saints*, t. xxviii de l'édition Lebel.

² Dans Phelipeaux, *Relation*, *ibid.*, p. 329, 330, et dans les *Œuvres*. Cf. Fénelon au duc de Beauvilliers, 1^{er} septembre 1697, t. viii, p. 50, 51. — *Réponse à la relation*, chap. vii, n^o 80, p. 419. — Bausset, *loc. cit.*, p. 56, 57.

³ Voyez sa lettre à Chanterac, Cambrai, 3 septembre (1697), t. viii, p. 32, 33.

⁴ A son neveu, Versailles, 9 décembre 1697 (*Œuv.*, t. xxviii, p. 316).

⁵ 6 avril 1698 (*Œuv.*, t. xxviii, p. 426).

⁶ Sect. x, n^o 3 à 5.

⁷ Voyez notamment M. Bonnel, *loc. cit.*, p. 86. — Tabaraud a vertement relevé celles qui font de l'*Hist. de Fénelon* une satire de la conduite de Bossuet (*Supplément*, chap. v, n^o 1, p. 171 à 174, n^o xx, p. 283 à 288), mais arden

à sa réputation sur la foi,
fendre qu'il avait plus besoi
le grief de la Déclaration su
suet ne s'était radouci que
cours aux négociations, af
Maintenant Fénelon ne pe
l'appui de la science et de
posait en accusateur : il tra
(mais qui pouvait s'y mépr
on indiquait spécialement
vant le Pape à qui la caus
teur de la perfection chré
que de Cambrai, nouveau d
l'Eglise de France, un évêq
antiquité, comme il l'a dit
d'Issy, que Fénelon prétend
à un ami, avoir reproduits
vrage traitant au complet d
apologiste de l'évêque de Meaux, il
dans l'ombre le changement de ce
sur sa manière d'agir entre l'époqu
définitif à Rome, et la lettre à un
chap. v, et notamment n^{os} 14, 15 et
¹ Voyez la *seconde lettre à un as*
des amate qu'il avait dû faire ai

par le Pape ! Nous voudrions bien que Bossuet eût été « plus » étonné que piqué » de pareilles *insinuations* ¹, comme avec germe le livre des *Maximes* aussi bien que le projet primitif renferme en germe le *Traité sur les états d'oraison* (*De la controverse*, chap. III, p. 35).

Ramsay, que M. Bonnel a consulté, avait écrit que Bossuet, ayant montré à M. de Châlons, à M. Tronson et à M. l'abbé de Fénelon, récemment nommé archevêque de Cambrai, 30 articles qu'il avait dressés et leur ayant proposé de les signer comme une barrière contre les nouveautés, M. de Fénelon en changea plusieurs et en ajouta quatre autres. M. de Meaux les rejeta d'abord ; mais après beaucoup de disputes, il se rendit enfin, et les articles furent signés par tous les quatre examinateurs. M. de Meaux, continue Ramsay, se vantait sourdement d'avoir fait faire à M. de Fénelon une rétractation de ses erreurs sous le prétexte spécieux d'une signature ; et M. de Fénelon se flattait d'avoir fait admettre à M. de Meaux sa doctrine sur le pur amour par l'approbation que ce prélat avait donnée aux quatre articles ajoutés. (*Vie de Fénelon*, p. 34.)

Bossuet n'a jamais voulu avouer, on devine pourquoi, que quatre articles eussent été ajoutés à son premier projet. (Voyez sa *Relation*, sect. 3, n° 8 à 13, *Œuv.*, édit. Lebel, t. XXIX, p. 55* à 559). C'eût été compromettre l'autorité des 34 articles. Phelipeaux avoue seulement l'addition du 34°. (*Relation*, part. 1^{re}, liv. I, p. 154). Bossuet dit : « Il nous apporta des restrictions à chaque » article, qui en éludoient toute la force et dont l'ambiguïté les rendoit non- » seulement inutiles, mais encore dangereux. Nous ne crûmes pas devoir nous » y arrêter (N° 12, p. 558). M. l'archevêque de Cambrai insinue dans quelques- » uns de ses écrits que je fus difficile sur quelques-unes de ses restrictions et » que M. de Paris, alors M. de Châlons, me redressa fort. Nous l'avons donc » bien oublié tous deux, puisqu'il ne nous en reste aucune idée ; nous étions » toujours tellement d'accord, etc. (N° 13, p. 558). » Du reste M. Bonnel a raison de considérer le récit que contient la *Relation* de Bossuet de ce qui se passa aux conférences d'Issy comme exact, au moins quant aux faits essentiels, et, tout en blâmant le système adopté dans ces conférences de concessions réciproques qui, en paraissant ne porter que sur la manière de rendre la même pensée, cachaient une profonde dissidence, il justifie très-bien les actes et les intentions de l'évêque de Meaux à l'égard de l'archevêque de Cambrai à cette époque contre M. de Bausset qui « dans toute cette partie de l'*Hist. de Fénelon*, » représente la conduite de Bossuet sous un jour peu favorable. » *De la controverse*, chap. II, *in fine*, p. 32 à 34.—Cf. Tabaraud, *Suppl. aux hist. de Bossuet et de Fénelon*, chap. V, n° 3, p. 184 à 194, et n° 4, p. 197-198. Cet auteur signale trois principales différences entre la 10^e des maximes du livre de Fénelon et le 34^e article d'Issy, d'après Bossuet, 3^e écrit sur les *Maximes sur les Saints*, § 9, 1.

¹ Bonnel, chap. IV, p. 86, dit : « Il se pose en ennemi déclaré ; il fait plus, il » recrute des alliés, et tout cela, à peine peut-on se l'expliciter, en toute simplicité et bonne foi et avec un zèle parfaitement désintéressé. » Et pourtant (même page), on lit : « il faut reléguer les protestations » de charité que fait Bossuet à l'égard de son confrère » parmi l'éloquence de sentiment dont Bossuet excellait à prendre le ton. » On n'a donc pas su jusqu'à présent expliquer la véhémence de Bossuet, si ce n'est, comme Tabaraud, en niant qu'elle

une bonne intention on a essayé de le soutenir ! Mais son changement définitif à l'égard de Fénelon date de là : « Parce » premier acte d'hostilité, dit M. de Bausset, en parlant de » la réponse du docteur, Bossuet se déclarait ouvertement la » partie de Fénelon ¹. » Il est important d'établir avec des expressions plus exactes le changement dans l'action et le langage de Bossuet par le témoignage de Bossuet lui-même qui ne s'en cachait pas à ses amis.

Ainsi qu'il l'annonçait à l'abbé Bersier, M. de Meaux pensa des lors « qu'il n'y avait plus guère de ménagements à garder » et changea « de manière de parler ². » S'il conseille à ses agents la prudence ³, il leur dit : « Il n'est plus question de » ménager autrement M. de Cambrai qu'en n'en parlant » qu'autant qu'il sera nécessaire ⁴. » Fénelon écrivait à Chanterac un mois après : « La vivacité de nos adversaires ne » fait qu'augmenter ⁵. » Il paya cher son opiniâtreté et l'intervention du Saint-Siège qu'il avait rendue nécessaire. Bossuet prit dès lors et conserva jusqu'à la fin, un ton de raideur inflexible : l'auteur des quatre articles de 1682, accusé devant le Saint-Siège et devant la chrétienté par son confrère d'éloigner les chrétiens de la piété, de tourner *l'amour désintéressé* en *impiété abominable* ⁶, ne put rester tout à fait maître de l'émotion qui, en excitant son esprit, donna à sa discussion tant de verve et de chaleur, en supprima les tendres invitations longtemps méconnues, et parfois l'assaisonna de quelques traits acérés.

ait été jamais excessive et en la justifiant par l'importance des erreurs à combattre. *Supplément*, chap. v, n° 20, p. 280 à 283. Tabarand convient cependant que les *cœurs étaient fort ulcérés de part et d'autre*. *Ibid.*, n° 18, p. 272. Qu'est-ce qui le prouve si ce ne sont les faits et les écrits ? Eh bien, comme nous l'avons annoncé dans le préambule de notre 1^{er} article, nous en faisons voir la cause, que le langage, les faits et les dates s'accordent à démentir.

¹ *Histoire de Fénelon*, loc. cit., p. 56.

² L'abbé Bersier à M. de Rancé, Torcy, 23 août 1697 (*Œuv.*, t. xxviii, p. 225). M. Bonnel indique cette lettre d'où il ne tire qu'une appréciation d'incertaine, même page 86.

³ « Parlez toujours sobrement sur M. de Cambrai et prétez l'oreille à tout ce qu'on dira. » A son neveu, 12, août 1697. (*Œuv.*, t. xxviii, p. 219.)

⁴ A son neveu, Juilly, 26 août 1697. (*Œuv.*, t. xxviii, p. 220.)

⁵ A Chanterac, Cambrai, 18 sept. (1697), t. viii, p. 43.

⁶ 1^{re} Lettre à un ami, du 3 août 1697.

Les écrits se succédèrent ; Fénelon se plaignit de ne trouver dans ceux de Bossuet « aucune trace de cette modération » qu'on avait louée » dans sa polémique contre les protestants ¹. « Mes paroles, lui répondait l'évêque de Meaux, ne sont dures » que parce qu'elles sont propres... Dieu jugera entre nous ². » Bossuet combattit donc les « ménagements », disant que « ce » serait tout perdre. Plus une erreur pernicieuse vient de » haut, plus il en faut détruire l'autorité. Il sera temps de mé- » nager sa personne quand on aura foudroyé une doctrine qui » tend au renversement de toutes les prières et de toutes les » conduites de l'Eglise ³. » Et encore : Les amis de M. de » Cambrai n'ont à dire autre chose, sinon que je lui suis » trop rigoureux. Mais si je mollissais dans une querelle où » il y va de toute la religion, ou si j'affectais des délicatesses, » on ne m'entendrait pas et je trahirais la cause que je dois » défendre ⁴. » L'archevêque de Cambrai n'était pas mal fondé à dire que Bossuet « n'avait pas d'abord été piqué » au vif, comme il l'a été depuis ⁵. » On en vit peu de temps après une autre preuve touchant les anciennes relations de Fénelon avec M^{me} Guyon. Fénelon persistant à soutenir que la réputation de M^{me} Guyon était inséparable de la sienne⁶, on sait que de la théologie le débat se porta l'année suivante sur les faits par les réticences accusatrices de l'archevêque contre ses confrères et par la publication de la *Relation* de Bossuet sur le *Quiétisme* qui en fut la suite.

Au point où nous en sommes, la controverse, quoique très-vive dès « le premier engagement » comme on vient de le voir, était presque théologique. Toutefois l'ardeur qu'y apportèrent les deux parties montre à quel point elles étaient

¹ 3^e Lettre à Bossuet, apud Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 43, p. 76; et dans les Œuvres.

² Réponse à quatre lettres, art. 5 et 24, *œuv.*, t. XVIII, p. 504 et 536.

³ A son neveu, Germigny, 27 oct. 1697, p. 137, col. 1. M. de Bausset cite le passage de cette lettre, mais il omet la dernière phrase. *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 39, t. II, p. 65.

⁴ A son neveu, Versailles, 18 nov. 1697. (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 296).

⁵ A Chanterac, Cambrai, 25 oct. 1698, t. IX, p. 545.

⁶ Mémoire à madame de Maintenon de 1696. — *Réponse à la relation*, chap. 5, n^o 56, p. 390. — Voyez les remarques de Bossuet sur la Réponse, art. V, n^o 5, art. VII, § 3, n^o 16. (*Œuv.*, t. XIX, p. 141, 150).

déjà animées l'une contre l'autre. En expliquant cette vivacité chez Bossuet plus franche et moins contenue, chez Fénelon plus tempérée par la subtilité et l'adresse, nous n'ôtons rien à la valeur soit religieuse, soit littéraire d'une telle discussion, qui restera dans l'histoire de l'esprit humain comme un monument extraordinaire et fort curieux de l'activité qu'il peut déployer, des ressources qu'il met en œuvre lorsqu'il est incité à la fois par les plus hautes pensées et par le plus vif stimulant, par l'amour-propre.

Assurément les points qui faisaient l'objet du débat avaient, comme en jugeait l'abbé de Rancé, un très-grave intérêt pour la religion ; ce grand réformateur de la Trappe en écrivant à Bossuet disait : « Rien n'a jamais été plus important pour » l'honneur de l'Eglise, pour le salut des fidèles et pour la » gloire de Jésus-Christ que la cause que vous soutenez ¹ ; » et Bossuet avait raison d'écrire : « Ceux qui ne voient par le » fond prennent ceci pour des pointilles ². » La preuve en est assez manifeste par la sentence de Rome contre un archevêque dont le crédit aurait pu être si utile à l'Eglise et à la suprématie pontificale. On en sentira toute la force en lisant la remarquable et savante dissertation de Terzago, évêque de Narni, dans laquelle il a fait ressortir les vices d'expression et les erreurs pernicieuses contenues dans chacune des 23 propositions condamnées et dans l'ensemble de la doctrine du livre ³. La vue de Bossuet portait loin et juste quand il voulait qu'on fit bien entendre à Rome « qu'il s'agissait d'une erreur » qui irait comme celle de Molinos, qui n'y est, dit-il, que déguisée, à la subversion du culte de Dieu ⁴. »

Il a été de mode gallicane *philosophique* et universitaire, au 18^e siècle et de nos jours, de railler un différend *si frivole* :

¹ Voyez ses lettres : à M. de St-André, curé de Varoddes, février 1697, à Bossuet, mars 1697, et 14 février 1697 (dans les *Œuvres de Bossuet*, t. xxviii, p. 157, 170, 178).

² A. M. de la Broue, Paris, 21 sept. 1697 (*Œuvres*, t. xxviii, p. 241).

³ *Théologie historico-mystique* par Terzago, publiée en 1764. On a reproduit la réfutation du livre des *Maximes des Saints*, dans les *Annates juris pontificii* imprimés en français à Rome, 8^e livraison, avril, 1855, col. 1343-1370, avec les qualifications que Terzago attribue à chaque proposition.

⁴ A son neveu, Juilly, 26 août, 1697. (*Œuvres*, t. xxviii, p. 239).

bon moyen d'entretenir l'indifférence sur les matières de la religion à l'encontre du 17^e siècle qui y avait pris tant d'intérêt et de rapetisser, de ridiculiser, s'il était possible, la Papauté qui avait pris tant de peine à décider sur de pareilles misères.

La justification de Fénelon par l'auteur des *Mémoires chronologiques*, pour revêtir la forme historique, n'en était que plus adroite ; suivant lui, les explications de l'archevêque de Cambrai mettaient les propositions attaquées *hors de toute atteinte*, bien qu'elles ne s'accordent pas assez avec le texte du livre ; il semble donner l'avantage à Fénelon et fait entendre que Bossuet aurait donné prise sur lui à son adversaire touchant la doctrine ; en formulant sa courte analyse du Bref d'une manière incomplète et inexacte, le père d'Avrigny dissimule la gravité des erreurs condamnées ¹. Dom Toussaint du Plessis, bénédictin, copia cette insidieuse apologie dans son *Histoire de Meaux*, et cette dernière publication, en irritant l'évêque de Troyes, neveu de Bossuet, contribua beaucoup à l'impression de la *Relation du Quiétisme* par l'abbé Phelipeaux ².

La *Philosophie* du 18^e siècle, qui vantait Fénelon pour sa politique et Bossuet pour la part qu'il avait prise à la Déclaration de 1682, eut de la peine à prendre parti sur la controverse du Quiétisme. Voltaire regarde cette querelle comme une preuve que le genre humain n'avait pas encore fait assez de progrès : Le « Quiétisme est, dit-il, une de ces intempéran- » ces d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'auraient » laissé aucune trace dans la mémoire des hommes sans les » noms des deux illustres rivaux qui combattirent... Les opi- » nions des hommes dépendent des temps, des lieux et des » circonstances. » Enfin il raconte assez brièvement « cette » dispute ridicule » qui paraît le gêner d'autant plus qu'il af-

¹ D'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques* pour l'histoire ecclésiastique du XVIII^e siècle, sous le 12 mars 1699, t. iv. p. 126 à 134 (1720). Voyez aussi Ramsay, *Vie de Fénelon*, Bruxelles 1724, p. 58 à 61, et *Discours philosophique sur l'amour de Dieu, ou exposition des principes de Fénelon*, à la suite de la vie, p. 186 à 211.

² *Avvertissement* en tête de la *Relation du Quiétisme*, p. 11 à 18 et 23. Voyez Bausset, *Hist. de Fénelon*, pièces justificatives du liv. iv, t. III, n^o 1, p. 465, 466 de l'édition de 1817.

fecte plus de dédain : « Si malheureusement importante sous
 » Louis XIV, dit-il, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, grâce
 » à l'esprit philosophique qui gagne de jour en jour et *semble*
 » *assurer la tranquillité publique*¹. » Et encore : « Dans toute la
 » dispute sur ce qu'on appelait le *Quiétisme*, il n'y a eu de bon
 » que l'ancien conte réchauffé de la bonne femme qui appor-
 » tait un réchaud pour brûler le paradis, et une cruche d'eau
 » pour éteindre le feu de l'enfer, afin qu'on ne servit plus
 » Dieu par espérance ni par crainte². » Ce qui veut dire : afin
 qu'on ne le servit plus du tout.

On s'est déjà élevé contre le mépris affecté de Voltaire et
 d'autres auteurs superficiels. « Quel objet plus digne des mé-
 » ditations d'un homme raisonnable et surtout d'un chrétien,
 » dit M. l'abbé Gosselin, que la théorie et la pratique de
 » l'amour divin³? » Nous avons recherché quelques-uns
 de ces auteurs superficiels : le chevalier de Jaucourt, dans
 l'*Encyclopédie*, a copié le chapitre de M. de Voltaire ; de plus
 il « trouve les idées de Molinos sur la spiritualité plus dignes
 » de pitié que d'indignation » et attribue à la jalousie le bruit
 qu'on en fit à Rome, « où, dit-il, ces sortes de contestations
 » sont méprisées pour le fond et jugées avec beaucoup de so-
 » lennité pour la forme ; » et après le récit abrégé de la con-
 troverse tiré du *Siècle de Louis XIV* et quelques citations des
 dialogues de la Bruyère sur le *Quiétisme*, il conclut en disant :
 » Plusieurs écrivains se sont attachés à réfuter éloquemment
 » ces folles visions qui ne méritent que la compassion et qui ne
 » renferment qu'un jargon inintelligible⁴. » Il aurait donc
 fallu les laisser tranquillement se propager, et la *philosophie*
 ennemie de l'Eglise aurait vaincu facilement un *Christianisme*
 réduit à l'illusion et à la folle négation de lui-même.

C'était, suivant la Beaumelle, « un fantôme d'hérésie pour-
 » suivi avec acharnement. » Cet auteur, avec sa légèreté ordi-

¹ *Siècle de Louis XIV* (achevé en 1752), chap. xxxviii, p. 175, 182, 190 (Œuv., t. xxvii, édition Delangle).

² *Dictionnaire philosophique*, article *Sottises des deux parts* (Œuv., t. LVII, p. 191).

³ *Analyse de la controverse du Quiétisme* n° 202 (*Hist. littér. de Fénelon*, p. 265).

⁴ *Encyclopédie*, t. XIII, 1765, in-fol., p. 709-710.

naire, ajoute : « Saint François de Sales était réclamé par les » deux partis ; il eût dû être abandonné par l'un et par l'autre. Fénelon eut tort de le suivre, et Bossuet de l'expliquer... » Tous les deux s'étaient engagés dans un labyrinthe dont ils » ne pouvaient sortir en mettant l'autorité à la place de la » raison ¹. » L'accord des *philosophes* à amoindrir ce débat montre le parti qu'ils en eussent tiré si la doctrine fût devenue incertaine. Il est bien évident que la raison seule n'eût pas produit l'évidence en pareille matière entre les contestants ; pour mettre fin à la querelle, à défaut de la lumière qui ne se faisait pas dans l'esprit de l'errant sur les vices de son livre, l'autorité, non d'un docteur particulier, mais l'autorité suprême a été nécessaire.

Une étude plus attentive du procès devait faire prévaloir la haute signification de la controverse sur le Quiétisme. Le grand succès des ouvrages de M. le cardinal de Bausset y contribua, et toutefois n'effaça pas complètement l'impression que le 18^e siècle avait laissée. M. Villemain, dans sa jeunesse, écrivant l'article *Fénelon* pour la *Biographie universelle*, disait : « L'intérêt de cette discussion, si étrangère aux idées de notre siècle, est parfaitement conservé dans l'excellente *Histoire de Fénelon*, par M. de Bausset, et c'est là qu'on retrouve le tableau animé de la cour de Rome et de la cour de France qui s'intéressent vivement à cette question si frivole, agrandie par les opinions du temps et par le prodigieux talent des deux rivaux ². » M. Villemain, en proclamant le retour de l'opinion, copiait encore Voltaire. Au jugement de M. de Barante « rien n'a plus d'attrait qu'une telle polémique, où, dit-il, les intérêts vulgaires, où l'amour-propre littéraire n'est pour rien, où chacun défend une noble cause et ne diffère que sur la manière d'aimer et de servir Dieu ³. » C'est vrai-

¹ *Mémoires de Maintenon*, liv. x, préambule et chap. xvii, p. 1 et 82. La Beaumelle dit qu'il avait eu la patience de lire tous les écrits de la controverse.

² *Biographie Michaud*, t. xiv, 1815, p. 289, col. 1. Cf. article *M^{me} Guyon*, par Hippolyte la Porte, t. xix, 1817, p. 250, col. 1.

³ Article *Bossuet*, par M. de Barante, dans la *Biographie Michaud*, t. v, 1812, p. 285, col. 1. Depuis, M. Villemain a publié une *Étude sur Fénelon*, en tête des *OEuvres philosophiques* de l'archevêque de Cambrai. Nous regrettons de n'avoir pu lire cette étude.

» imagination », n
et Mme Guyon,
muable pour y s
de Bausset n'en
dans une simple
mais en faisant r
» ment qu'il ava
» comme le rece
» dans sa sagesse,
» dont on abusait
» nelon sont dév
» défense et que l
ainsi, c'était rédu
sion.

Le précédent bi
ressortir « les int
» chevêque de Can
» térieure et ce qu
» ou l'oraison du
par degrés dans d
» disait l'abbé de
» voyait-il pas que
» soutiennent que
» et des réflexions

» sont dans cette vie le fondement et le soutien ¹ ? » « Il est » vrai que dans ses explications, ses apologies... il leur rend » (à ces vertus) tout l'honneur qui leur est dû ; mais il est » aussi très-vrai qu'au premier coup d'œil il y a dans son livre » *des propositions* qu'on saisit mal, et dont l'orgueil de » l'homme, l'orgueil de ces âmes qu'on appelle dévotes, peut » étrangement abuser. » M. de Bausset, comprenant sans doute que dans son premier ouvrage il avait poussé trop loin l'excuse, a insisté davantage dans l'*Histoire de Bossuet* sur les faux principes de l'*Explication des Maximes des Saints* ². Néanmoins Bossuet, aux yeux du parti gallicano-janséniste, parut encore trop abaissé. Ce parti ne pouvait souffrir que Fénelon fût en quelque sorte égalé à Bossuet comme théologien, l'*Histoire de Fénelon* n'étant pas corrigée.

C'est alors que Tabaraud publia sa vigoureuse apologie de l'évêque de Meaux et commença à rendre plus d'importance à la question de doctrine. Sa vive protestation contre la trop grande partialité pour Fénelon avec laquelle il jugeait que M. de Bausset avait raconté le différend, ne fut guère écoutée : la seconde partie de son livre, où il veut faire passer Bossuet pour janséniste et où il expose avec aigreur la lutte de Fénelon contre le Jansénisme, donnait à la première sur le Quiétisme, toute remarquable qu'elle est, l'apparence d'un libelle.

Dans le même temps, à l'imitation du protestant Mosheim, réfuté par Bergier à la fin du 18^e siècle, les *philosophes* de l'école éclectique confondaient à plaisir la doctrine des saints avec le faux mysticisme ³. Bergier avait donné, quoique très-brièvement, sur ces matières, quelques notions exactes ; mais il n'expliquait pas à fond le différend entre Bossuet et Fénelon ⁴. Un nouveau travail semblait nécessaire pour rappeler ou faire

¹ *Extrait de la vie de Fénelon*, par l'abbé de Querbeuf, 1 vol. in-12 formant le tome 1^{er} des *Oeuvres*, édit. de Paris, 1822, p. 117 à 119.

² Voyez liv. x, § 13.

³ Voyez Gosselin, *Analyse de la controverse*, n° 50, et la note 2 contenant l'indication de plusieurs auteurs, notamment de M. Cousin (*Hist. litt. de Fénelon*, p. 204, col. 1), et le 2^e appendice (p. 285 à 311). — Voyez aussi Bonnel, *De la controverse*, introd., p. iv, v.

⁴ Voyez dans le *Dictionnaire de théologie*, les articles *Quiétisme*, *Théologie mystique*, *Amour de Dieu*, *Beghards*.

connaître les différences entre la vraie théologie mystique et la fausse.

Dans ce but, M. l'abbé Gosselin, savant éditeur des œuvres de Fénelon, a publié d'abord dans l'édition de Versailles, ensuite dans l'*Histoire littéraire* du prélat, un travail beaucoup plus étendu sur les écrits des deux contestants et sur la doctrine ; il a donné une notice biographique des écrits qui est fort utile, il a su exposer avec clarté ces questions délicates ; il a mis en parallèle les maximes de la vraie spiritualité et celles du Quiétisme, et a marqué les points qui ont fait l'objet de la condamnation du livre des *Maximes des Saints* ; sur le débat que ce livre a occasionné, il a voulu, dit-il, se borner à l'office de rapporteur sans prendre parti ; cela pourrait surprendre de la part d'un prêtre aussi instruit et au sujet d'un débat jugé par le Saint-Siège ; mais il n'est pas simplement rapporteur : animé d'une grande prédilection en faveur de Fénelon, il s'est évertué longuement à faire ressortir ce qu'il considère comme erreurs ou variations de Bossuet sur la charité ; et dans les dissertations sur l'oraison passive, sur la perfection, sur les explications que Fénelon a données de son livre, il paraît un peu oublier que le Saint-Siège n'a pas seulement condamné les 23 propositions, mais tout l'ensemble de la doctrine du livre des *Maximes des Saints*. Il refait, en quelque sorte, le livre avec les explications de l'auteur, qui étaient, dit-il, généralement approuvées et admirées à Rome, même après le bref de condamnation ¹.

M. Gosselin d'abord convient, en parlant du Quiétisme, qu'il était du devoir des pasteurs et du Souverain-Pontife en particulier d'examiner avec rigueur et de condamner sévèrement tous les ouvrages qui pouvaient favoriser des erreurs si dangereuses et si répandues ² ; puis il dit vers la fin : « Jamais ce » livre n'eût été condamné si à raison des circonstances particulières dans lesquelles on se trouvait, le Souverain-Pontife n'eût été obligé de l'examiner avec une rigueur jusque-là » sans exemple ³. » Voilà le rôle que cette apologie fait au

¹ *Analyse de la controverse*, n° 172, p. 258.

² *Ibid.*, n° 88, p. 219.

³ *Ibid.*, n° 204, p. 267.

Saint-Siège et le remerciement des ménagements que le Pape garda dans sa sentence. L'impression qui reste de ces ingénieuses dissertations et surtout de la conclusion, c'est que Bossuet non-seulement n'est pas supérieur à son émule, mais a en quelque manière le dessous dans une controverse où il triompha; et que la doctrine de Fénelon, mal formulée, il est vrai, dans son livre, n'en était pas moins exacte, orthodoxe, et en bien des points plus nette, plus vraie que celle de l'évêque de Meaux ¹. Sans doute il nous montre aussi les deux rivaux plus rapprochés l'un de l'autre sur la théologie mystique qu'on ne le croit communément; mais il ne renouvelle cette tactique de Fénelon qu'en faisant perdre de vue, ou, pour mieux dire, en niant absolument l'existence d'un faux système dans le livre des *Maximes des Saints*; tout comme Fénelon niait d'abord qu'il en existât dans le *Moyen court* et l'*Explication du cantique* de Mme Guyon. Ce faux système n'y est qu'en apparence et dans les expressions; mais il n'y serait pas plus dans le fond qu'il n'était dans l'intention de Fénelon de l'y introduire. Cette façon de justifier un auteur condamné peut être adroite; elle est conforme à la défense de l'auteur lui-même; mais elle nous paraît dangereuse. En parlant plus tard de la soumission de l'archevêque de Cambrai, nous essaierons de prouver que ce ne fut pas là de sa part le dernier mot de cette soumission.

L'opuscule de M. Gosselin sur le Quiétisme est le développement de la courte apologie du P. d'Avrigny, qu'il avait sous les yeux et qu'il copie même, quoiqu'en la rectifiant un peu, lorsqu'il cherche à atténuer autant que possible, la gravité des propositions condamnées ². C'est en même temps, et sans doute à l'insu du savant et consciencieux auteur, une espèce de tour de force qui servit beaucoup de nos jours à élever le goût des fidèles pour Fénelon jusqu'à une sorte de culte. Mal-

¹ Gosselin, *Hist. litt. de Fénelon*, in-4°, 1843, écrits sur le Quiétisme, p. 33 à 60, et *Analyse de la controverse*, p. 184 à 267, en tout 110 pages à deux colonnes. Voyez surtout nos 94 à 170, p. 222 à 256.

² *Analyse de la controverse*, nos 73 à 78, 86, p. 213, 214, 218. — D'Avrigny, loc. cit., p. 135.

gré la justification que M. l'abbé Gosselin avait faite de la doctrine de Bossuet à l'égard du Baïanisme et du Jansénisme¹; malgré le soin qu'il avait pris de montrer au contraire, avec le père Colonia, le rapport qui existe entre la grâce nécessitante du Jansénisme et la passiveté du Quiétisme au point que *le Quiétisme n'est que le Jansénisme mis en pratique*², Bossuet fut maltraité, et sur la doctrine plus fortement qu'il ne l'avait été encore, et accusé de favoriser les erreurs de Baïus et de Jansénius; Fénelon, tout condamné qu'il fût, apparut en pleine gloire au récit abrégé, quelquefois inexact et tronqué, de ce débat dans *l'Histoire universelle de l'Eglise catholique*, vaste et imposant monument de nos annales religieuses, composé avec une dévotion si louable à la chaire de Saint-Pierre³; mais cette chaire suprême a bien montré elle-même qu'elle n'a besoin que de la vérité.

Les attaques de l'illustre historien de l'Eglise, reproduites par d'autres⁴, contre la doctrine de Bossuet, ne pouvaient rester sans réponse et prendre tranquillement possession de l'histoire catholique. Cette fois, si le zèle gallican fut le promoteur de l'opposition, il se cacha derrière une honnête et chrétienne thèse de doctorat. Oui, c'est à une thèse sortie du sein de l'Université que nous devons cette solide et brillante appréciation de la controverse; le nouvel écrit, sans être exempt de quelques défauts, a le grand avantage de suivre l'ordre chronologique dans l'analyse de ces nombreuses ripostes; de substituer à la méthode dogmatique de M. l'abbé Gosselin la méthode historique, et ainsi de nous faire parcourir toutes les phases de la lutte⁵, en se proposant pour but, comme le respec-

¹ *Analyse de la controverse du Jansénisme*, n° 46 et suiv. (*Hist. littér.*, p. 329 et suiv.)

² *Analyse de la controver. du Quiétisme*, n° 60, 62, p. 206 à 208.

³ Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, loc. cit., p. 290 à 293.

⁴ Gabourd, *Hist. de France*, loc. cit., p. 306 à 307.

⁵ *De la controverse de Bossuet et de Fénelon sur le Quiétisme*, par L. A. Bonnel, ancien élève de l'Ecole normale, docteur ès-lettres, in-8° de LVI et 294 pages, Paris, 1850. Nous regrettons d'y lire des phrases sur l'apparition du livre des *Maximes* où il se croit obligé de parler comme Voltaire et M. Villemain, tout en ne pensant pas comme eux; mais s'il n'eût répété les dictens des grands maîtres, aurait-il pu les contredire dans une thèse de doctorat?

Pour se faire, dit-il, une juste idée de l'éclat que fit cet ouvrage, il faudrait

table directeur de Saint-Sulpice, de faire reluire la véritable oraison ou mysticisme chrétien, en le séparant de celui que réproouve la religion.

ALGAR GRIVEAU.

» se reporter à cette mémorable époque où presque tous les esprits s'occupaient » des questions religieuses. Si l'on s'étonne que toute la France ait pris feu » pour celle-ci qui était si obscure, si subtile, je dirai presque, sous certains » rapports, *si puérile*, qu'on n'oublie pas que tout importe dans une religion » où tout se tient, où tout s'enchaîne. *D'ailleurs les choses ne sont guère que » ce que les hommes les font*. Les plus petites peuvent être agrandies par le » génie, et ce qui semble le moins propre à toucher le commun des hommes » peut devenir, par la manière dont on le représente, intéressant et populaire, » (chap. iv, p. 72-73). L'auteur impute à Bossuet le tort d'avoir fait naître la querelle en signalant imprudemment les folies de madame Guyon, peut dangereuses suivant lui et « toutes prêtes à tomber d'elles-mêmes. » (*Introduction*, p. XLVII, XLVIII, LIV à LVI; mais il se réfute lui-même en indiquant le progrès de ces erreurs dans une société distinguée (p. XLV), en analysant parfaitement le système de Molinos et de ses imitateurs, et en rappelant le bon accueil que ce système avait obtenu (*Intr.*, p. xiv à xxxvi). Cf. Bergier, *Dict. de théologie*, art. *Quiétisme*; Gosselin, *analyse de la controver.*, n^o 61 à 63. (*Hist. litt.*, pages 207-208); puis en reconnaissant que M^{me} Guyon va plus loin que Molinos, (p. L, LI), enfin, en faisant ressortir dans tout son livre l'intérêt de la controverse, notamment chap. iv, p. 73. Il estime aussi que les misérables écrits des Quiétistes ne méritaient pas la solide et éloquente réfutation que Bossuet en fit dans ses *Etats d'oraison*; mais il convient que Bossuet entrevoyait Fénelon derrière eux (*Introd.*, p. LVI); à ce moment Bossuet désirait bien plus le convaincre que le *frapper*. (Voy. chap. iv, p. 78-79.) Ceci suffirait pour justifier la peine que Bossuet a prise; et nous avons, au reste, montré avec combien de raison l'évêque de Meaux s'était attaché à prouver la fausseté de cette nouvelle spiritualité (1^{er} article, sect. 1^{re}). Enfin, dit lui-même M. Bonnel, « peut-on reprocher au génie de prodiguer ses dons. » (*Introd.*, p. LVI.)

Biographie catholique.

NOTICE SUR Mgr GERBET

ÉVÊQUE DE PERPIGNAN.

2^e ARTICLE ¹.

Fixé à Amiens, l'abbé Gerbet accompagna d'abord son ancien ami, devenu évêque, au *concile de Soissons*, où, comme président de la congrégation des Décrets, il rendit des services justement appréciés par les Pères de cette vénérable assemblée.

De 1849 à 1854, l'abbé Gerbet ne quitta l'asile que l'amitié lui avait fait dans l'évêché d'Amiens que pour aller se reposer à l'ombre d'une amitié plus ancienne, puisqu'elle datait du séminaire de Besançon où Son Eminence le cardinal Gousset avait été son condisciple et son maître. A Amiens et à Reims, la plus grande partie de sa vie appartenait à son cabinet d'études. A certaines époques, ce maître exigeant exerçait un tel empire qu'on ne pouvait lui arracher même un quart d'heure pour le déjeuner ou le dîner, à plus forte raison pour une distraction quelconque; à peine permettait-il d'entr'ouvrir la porte pour laisser passer le peu de nourriture nécessaire pour soutenir le corps sans nuire au travail. — Et cela durait huit jours, quinze jours. En dehors de ces circonstances, il faut le dire exceptionnelles, l'hôte de l'évêché prêtait son concours, toujours utile, aux œuvres de l'administration ecclésiastique.

Quand venait un synode ou un concile, il ouvrait son trésor tout entier. Avait-on besoin de conseil dans une affaire grave, on le trouvait chez lui, sûr, lumineux. Il assistait aux réunions ecclésiastiques qui se tenaient à l'évêché, et l'on se pressait pour entendre les sons de sa voix qui n'arrivaient que difficilement aux oreilles, mais qui jetaient dans les esprits de vives clartés; il prenait part aux œuvres de zèle; il consentit même à se charger de la direction des dames du *Sacré-Cœur*, et cette occupation, qui fut pour lui une distraction agréable et utile, fut pour le couvent un bienfait apprécié. L'amitié

¹ Voir le 1^{er} article, au N^o de novembre ci-dessus, p. 384.

trouva aussi moyen de faire brèche dans le domaine réservé de l'étude, en faveur, le dirai-je, de quelques amusements. « Les soirs du dimanche, dit un critique ami, M. l'évêque » d'Amiens a l'habitude de recevoir; on vient avec plaisir » dans ce salon qui n'a rien de sévère et où la bonne compagnie » se trouve naturellement chez elle. On y joue à quelques » jeux, on y tire quelques loteries, et, pour qu'il soit dit que » personne ne perdra, il est convenu que l'abbé Gerbet fera » des vers pour le perdant, pour celui qui s'appelle, je crois, le » *nigaud*. Ces *nigauds* de l'abbé Gerbet sont pleins d'esprit et » d'à-propos, il les fait par *obéissance*, ce qui le sauve, dit-il, de » tout reproche et de toute idée du ridicule ¹. » Nous pouvons ajouter que ces petites pièces charmantes ne dérobaient guère au travail que quelques instants; pour l'ordinaire même, l'auteur les composait, le dimanche, dans l'intervalle entre l'dîner et la soirée.

C'est à l'Empereur que revient l'honneur d'avoir su discerner dans l'ecclésiastique modeste, qui, suivant une expression très-vraie, *s'est toujours bien plus appliqué à s'effacer qu'à se produire*, le pontife éminent, le grand évêque. Les catholiques éclairés, et tout le clergé applaudirent à une nomination qui, en ajoutant un nouveau lustre à un nom déjà célèbre, semblait honorer aussi le corps de l'épiscopat français. Mgr Gignoux n'était donc que l'interprète fidèle des sentiments du clergé quand il disait dans la cathédrale d'Amiens, le 29 juin 1854, jour du sacre du nouvel évêque : « Comment ne pas » se réjouir quand on voit élevé à la dignité épiscopale » un prêtre éminent en piété et en doctrine, un prêtre » chez lequel l'éclat de la science est rehaussé par une » modestie parfaite, par la douceur et le charme des manières, par les plus délicates et les plus exquis qualités du » cœur... » En quittant Amiens, Mgr Gerbet remerciait en termes touchants le clergé et les fidèles de la *bonté affectueuse* que les uns et les autres lui avaient témoignée; il partait le cœur rempli des meilleurs souvenirs, et il laissait après lui des amis dévoués qui aujourd'hui sont dans les larmes.

L'onction sainte, en tombant sur l'âme de l'abbé Gerbet,

¹ Sainte-Beuve, article cité du *Constitutionnel*.

lui communiqua tous les sentiments qu'il exprimait si bien dans ce langage qui n'est qu'à lui : « ... Nous avons promis du » fond du cœur, et la face contre terre, de garder sans tache » l'épouse que Dieu nous a choisie, de dédaigner tous les in- » térêts mondains pour concentrer tous nos soins sur elle, » d'avoir une tendre compassion pour tous ses membres souffrants, de l'aimer d'un amour si vrai que nous sachions, » s'il le fallait quelquefois, nous résigner à être sévères, mais » alors, de faire en sorte que la bonté soit la seconde moitié » de la justice ; de l'entourer, en un mot, de tant de sollicitude que nous puissions espérer de ne jamais lui donner un » juste sujet de plainte, et de ne pas troubler par notre faute » la sérénité des jours que nous passerons ensemble sur la » terre... Depuis ce moment, nous vous appartenons tout entier... Nous ne sommes devenu la tête de ce diocèse que » pour en être aussi le cœur. Nous devons être ému de tout ce » qui vous touche... S'il y avait un seul de nos jours qui eût le » malheur d'être sans dévouement pour vous, ce triste jour » serait effacé du livre de vie ¹. »

Nous devons être ému de tout ce qui vous touche. A peine ces lignes écrites, le pontife apprend que le terrible fléau des temps modernes, le choléra menace son troupeau. Sa place, dans ces douloureuses circonstances, est au milieu de ses enfants ; il accourt. Arrivé à la station d'où il doit partir le lendemain pour faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, il est saisi lui-même par le mal mystérieux ². On craint un instant que cet épiscopat, qui s'annonce si lumineux, ne se consume tout entier dans un acte de charité. Ce n'est qu'un nuage. Perpignan ouvre ses bras pour accueillir le pontife consolateur. On connaît déjà l'écrivain, le penseur, le prêtre, mais ce que l'on ne connaît pas, c'est ce port majestueux qui inspire le respect, cette grâce affectueuse qui ouvre les cœurs, cette bonté simple qui attache, cette parole onctueuse qui pénètre. On a vu, on s'est senti aimé, désormais l'union est indissoluble. C'est là un des traits du caractère roussillonnais

¹ *Mandement d'installation.*

² C'est ce même mal qui vient de trancher le fil de cette précieuse existence.

que l'évêque a très-heureusement saisi : « Nous avons remar-
 » qué avec un mouvement de joie, dans un historien qui con-
 » naissait bien votre pays ce trait par lequel il en caractérise
 » la population : « Ils sont, dit-il, bons et affectueux, dès qu'ils
 » comprennent qu'ils sont aimés. » Si c'est le moyen d'être
 » aimé de vous, nous croyons posséder ce secret. » Il ne se
 trompait pas, le bon évêque !

Mais le moment n'était pas aux épanchements ; la tempête
 seyait avec une fureur inouïe :

« Nous venons, disait après l'orage l'évêque désolé, de traverser ensemble
 » une tempête. Qu'est-ce, en effet, que cette épidémie qui a exercé parmi nous
 » ses ravages, si ce n'est un ouragan dans la vie humaine ? Il part on ne sait
 » d'où, il pénètre à l'improviste dans les demeures les plus rassurées, comme
 » une trombe qui fond sur des vaisseaux tranquilles ; il s'élançe d'un lieu à
 » l'autre par des mouvements soudains, semblables aux brusques variations
 » des vents dans un orage, et, quelque part qu'il s'abatte, il recèle la foudre
 » dans ses flancs, mais la foudre d'autant plus terrible qu'elle frappe en si-
 » lence. Et de même qu'après une tempête on découvre au loin sur la mer des
 » mâtères fracassées, et des vagues qui soulèvent encore la surface des eaux
 » lorsque l'air est déjà calmé, de même l'ouragan qui a fait irruption dans
 » cette paisible contrée laisse en se retirant des familles brisées, et des cime-
 » tières agrandis, où les tertres des fosses nouvelles qu'il a faites resteront
 » longtemps visibles à la surface du sol comme des vagues immobiles qui at-
 » testeront son passage. La terre où elles apparaissent pourrait dire, suivant
 » un mot des livres saints, qu'elle voit s'élever sur elle les flots de la colère de
 » Dieu : *Quasi tumentes super me fluctus* ¹. Quand le fléau sévit, l'évêque se
 » doit tout entier au soulagement de ceux qui souffrent ; quand la colère de
 » Dieu est passée, il doit ouvrir les âmes aux avertissements dont il est le mes-
 » sager. Quand elle — la Providence — lance sur les contrées les plus con-
 » sistantes dans la salubrité de leur climat ces épidémies mystérieuses qui dé-
 » concertent les théories de la science ; qui, dans leur marche bizarre, s'affran-
 » chissent et se moquent, non-seulement des lois de la vie, mais aussi des
 » règles ordinaires de la mort, ne serait-on pas tenté de croire qu'elle a des
 » caprices barbares, des fantaisies foudroyantes, où elle semble se complaire
 » dans les coups qu'elle porte, et se jouer, pour ainsi dire, avec des cerceaux ?
 » La foi nous dit que les fléaux pestilentiels ont été prédestinés à punir les
 » épidémies qui ravagent les âmes ; qu'en un mot le mal moral, dans sa
 » marche à travers le monde, est condamné à traîner sur ses pas des maux
 » physiques, comme un corps en mouvement traîne son ombre après lui ?

Nous vous appartenons tout entier, avait dit aussi, en arri-
 vant, l'évêque de Perpignan. Il n'a pas moins accompli cet

¹ Job, xxxi, 23.

² Mandement à l'occasion de la fin du choléra.

engagement. Sur dix années d'épiscopat, c'est à peine s'il a passé quelques mois éloigné de son troupeau ; il ne l'a quitté que pour accomplir le devoir de l'amitié et celui de l'obéissance : il était à Auch, près du lit de son ami mourant ; il était à Rome près du trône du Pontife, glorifiant d'humbles martyrs du devoir et de la foi.

Mgr Gerbet, qui aimait tendrement la sainte Vierge, avait regretté de ne pouvoir assister à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; il arrivait à peine dans son diocèse ; son amour pour les saintes règles de l'Eglise lui inspirait aussi quelque inquiétude de n'avoir pu, ainsi qu'il l'avait juré, faire au bout de quatre ans la visite *ad limina*, quoique le Pape eût connu et agréé ses excuses ; mais lorsque la grande assemblée catholique fut annoncée, il n'hésita pas. De fait, sa place était bien à Rome dans cette inémemorable circonstance ¹. Athlète intrépide, il avait combattu le bon combat. Quelle force de logique dans ces admirables brochures : *Observations sur les attentats. De la papauté en réponse à la brochure : Le Pape et le Congrès !* Quelle argumentation entraînant ! Quelle chaleur catholique ! Et dans une âme si calme, quelle impétuosité ! Peut-il en être autrement, quand, profondément convaincu du sentiment du droit, on voit la violence, l'injustice s'élever triomphantes aux applaudissements d'une foule ignorante et passionnée ? Quoi qu'il en soit, après avoir apporté à la sainte cause le tribut de son talent, l'évêque voulut lui payer le tribut de sa foi. Beau spectacle vraiment dans un siècle où la force brutale est la raison suprême, de voir trois cents évêques, l'élite de l'humanité assurément, proclamer avec une énergie calme et confiante que le droit restera le droit, et en appeler au jugement infailible de Dieu des jugements erronés des peuples et des rois ! Les journaux de la révolution essayèrent d'amoindrir cette imposante manifestation ; peut-être eurent-ils l'espoir de semer la division dans le

¹ « Ses magnifiques écrits furent alors un de nos soutiens les plus fermes, et lorsque, après la mêlée, nous vîmes tous nous agenouiller auprès de notre chef, il était là, comme Jeanne d'Arc, digne d'assister au triomphe, parce qu'il avait porté la bannière dans le combat, et nous aimions à montrer du doigt celui qui avait si bravement manié le glaive — le grand évêque de Perpignan. » (*Alloc. de Mgr de la Boullerie.*)

sein de l'épiscopat ; ils parlèrent de partis qui s'étaient formés et signalèrent l'évêque de Perpignan comme un chef de file. L'abbé Gerbet chef de parti ! !

Cependant les indications du journalisme, qui mettaient en relief la personnalité de Mgr Gerbet, ne s'égarèrent pas entièrement. Au mois de juillet 1860, le vénérable prélat avait publié *sur les erreurs du temps présent* une *instruction pastorale*, où il signalait, en les condamnant, les fausses doctrines mises en circulation dans les sociétés modernes. En publiant cette censure, il avait rempli son devoir de sentinelle, laissant au Pontife suprême le soin de décider s'il y avait lieu à une manifestation plus générale : « C'est au souverain Pontife seul » qu'il appartient de discerner les temps et les conjonctures » où il peut être nécessaire de rendre les jugements dogmatiques adressés à l'Église universelle ; c'est lui qui en apprécie les motifs, qui en choisit les moments dans sa souveraine sagesse. » Le Pape connaissait cet acte épiscopal, il en appréciait l'opportunité ; il voulut, en outre, connaître la pensée des évêques. Si nous devons en croire certaines rumeurs, peut-être l'évêque de Perpignan dogmatisera-t-il même après sa mort : *defunctus adhuc loquitur*.

Les intérêts généraux de l'Église, les premiers dans la sage appréciation d'un évêque catholique, n'absorbaient cependant pas toute l'activité de Mgr Gerbet ; il ne négligeait aucun des devoirs de sa charge pastorale. Le moment venu, il s'arrachait à ses chers travaux et parcourait son diocèse en apôtre ; il allait partout ; on l'a vu sur la cime des plus hautes montagnes, dans les villages les plus écartés ; il se faisait humble et petit avec les gens simples ; il bégayait avec les enfants ; il rompait à tous le pain de la parole ; il recueillait en passant toutes les traditions anciennes ; il s'intéressait à toutes les institutions léguées au présent par le passé ; il s'entretenait avec son clergé qu'il aimait d'une affection de père. Sa sollicitude épiscopale s'exerçait particulièrement dans la ville de Perpignan. C'est là que sont le grand séminaire, berceau du sacerdoce ; de nombreuses et ferventes communautés ; des associations charitables appropriées à tous les besoins ; le siège des principales administrations. Bienveillant par caractère, Mgr

qui se sont succédé sont re :

L'auteur du *Dogme gén* comprendre et aimer la vie eucharistique. Ainsi e par lui-même, il surveillait communautés de femmes condait de son autorité, d communautés nouvelles. P cins s'établit à Perpignan, e ce n'était pas la seule fo diocèse.

Toutefois le clergé dioc sollicitude. Il avait group qui lui étaient désignés par dignes de sa confiance ; il r clamer à des diocèses étran tés ; il avait donné l'impuls res ; il maintenait parmi l une discipline exacte et u Sous ce dernier rapport, l'é empreinte ineffaçable dans son heureuse influence, il n diocèse où les vraies et saine où l'esprit romain soit plus

la miséricorde de Dieu, le prélat avait déjà comparu devant le tribunal de la justice éternelle. O mon Dieu, votre justice aura été miséricordieuse envers cette âme qui a tant exercé la miséricorde ! La mort ne fut pas cependant subite. Le vénérable prélat eut le temps de recevoir en présence de tout son clergé le sacrement des mourants, et de l'édifier par sa foi et par sa piété. Mais n'anticipons pas, nous nous sommes réservé d'entrer plus tard dans cette belle âme. En attendant, qu'on nous permette de solliciter une prière pour celui qui fut notre maître et notre ami.

L'abbé de LADOUÉ,
Ancien vicaire général d'Amiens et d'Auch.

Montplaisant, le 16 août 1864, en la fête de saint Roch.



Philosophie catholique.

LETTRES A UN JEUNE HOMME

SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

2. LETTRE

Soit imprimé de

et Pio K. S. P. sapientiam moderatam.

Vous avez vu, mon cher ami, quels sont la méthode, le critérium et les conséquences du système de Descartes. Aujourd'hui allons plus loin, et suivons-le dans l'organisation de la science.

» Par le doute, dit Bordas-Demoulin, Descartes a battu l'univers, Dieu et soi.

» Dans l'action du doute, il s'est relevé lui-même comme une chose qui pense².

Nous n'examinons pas ici comment il a relevé Dieu et le monde, qu'il avait abattus; non, il ne s'agit que de lui-même. Voyons donc s'il ne s'est pas relevé tout meurtri et tout mutilé de cette chute.

Je ne crois pas qu'il y ait de plus défectueuse psychologie que celle de Descartes : observation exclusive et restreinte à son individu, travail dans le vide, principes vagues et indéterminés, tendances déplérables, conséquences des plus funestes. Ici je n'aurai rien à dire; je laisserai parler un panégyriste enthousiaste, je pourrais dire fétichiste, de Descartes. Il ne saurait être suspect : « Pour s'être borné à rap-
» peler la pensée à elle-même et à Dieu, et n'avoir point
» approfondi la nature des idées et des substances, dit Bordas
» Demoulin, Descartes tend à tous les systèmes et fournit des
» armes à toutes les écoles³. » Passons donc en revue cette

¹ Voir la 1^{re} lettre au N° d'août ci-dessus, p. 143.

² Bordas-Demoulin, le *Cartésianisme*, t. 1, p. 28; voir Descartes, 2^e Méditation.

³ Bordas, 1, p. 48.

ruine qui s'était abattue âme chrétienne, et qui se relève seulement *chose qui pense*. Je crains bien que cette *chose* ne soit quelque chose d'informe et qui n'ait pas de nom.

1° Il a perdu toute notion de l'âme humaine véritable, avec sa faiblesse héréditaire telle qu'elle lui fut faite par la chute primitive. Toute Philosophie qui n'admet pas cette faiblesse devenue comme naturelle et la chute qui en est la cause, ne pourra point donner une théorie véritable de l'âme. Les faits de cette faiblesse congéniale et de la corruption qui l'accompagne, sont des faits observables comme les autres faits psychologiques. Platon, aidé sans doute, par des données traditionnelles, et presque tous les systèmes de philosophie de la Grèce et de l'Inde, ont pu atteindre jusque-là. L'observation, en rattachant ces faits aux découvertes de la philosophie antique et aux traditions des trois immenses groupes religieux de la société chrétienne, juive et mahométane, constatera ce point important, que l'âme n'est plus ce qu'elle était primitivement, et mettra hors de doute et de discussion la chute originelle qui explique tout et sans laquelle on n'explique rien¹. Mais il est évident que l'observateur qui n'aura pas vu ces faits, ni constaté cette faiblesse, sera tenté de donner à l'âme une énergie qu'elle n'a pas et une puissance productive ou même créatrice qu'elle ne peut avoir. C'est parce que Descartes, par son procédé exclusif de toute autre observation que de la sienne, méconnut ces faits, méconnut le travail des anciennes écoles et les traditions antiques, méconnut toute l'humanité, qu'il se reconnut capable, par lui seul, abandonné à lui-même, d'atteindre à toutes les vérités et à toutes les vertus. « Il ne mentionne, dit Bordas, d'autre cause d'ignorance que » la limitation de l'entendement, ni d'autre cause d'erreur ou » de vice que l'abus de la liberté. Notre volonté, dit-il ne se » portant à suivre ni à fuir aucune chose, que selon que notre » entendement la lui représente bonne ou mauvaise, *il suffit* » *de bien juger pour bien faire*, et de juger le mieux qu'on » puisse, pour faire ainsi tout son mieux, c'est-à-dire pour » acquérir toutes les vertus et ensemble tous les autres biens

¹ De Malstre, *Soirées de Saint-Petersbourg*.

pendance de l'ame humaine
sa divinisation.

2° Il n'a pas mieux retou
D'abord le corps s'il existe,
aussi évidente que l'existenc
connu que d'une manière
» dit Descartes, n'est ni aus
» celle de l'âme, puisque l'é
» celle de l'âme ne suppose
» point non plus aussi cert
» tence de Dieu, puisque l'i
» quelle nous le saisissons,
» et suppose un être souver
» sensations ne sont point es
» pliquent point la réalité de
» difficile de se persuader qu
» illusions, il faut admettre
» invinciblement que Dieu
quence molle, tiré de la si
que les sensations ne sont
plus tard Berkeley à l'idéalisi
Ensuite ce corps, s'il exist
ou modification de l'étendu
» substance, étendue en long

» tance des choses matérielles¹. » Cette substance est bien réellement infinie. « Car, dit Descartes, nous saurons aussi » que ce monde, ou la matière étendue qui compose l'univers, n'a point de bornes, parce que quelque part où nous » en voulions feindre, nous pouvons encore imaginer au delà » des espaces indéfiniment étendus, que... nous concevons être » tels en effet que nous les imaginons... L'idée de l'étendue » que nous concevons en quelque espace que ce soit, est la » vraie idée que nous devons avoir du corps². »

« Avec cette idée de la matière, dit Bordas, les corps miu- » raux, végétaux, animaux, ne sont que des parties d'une » étendue que Descartes suppose indéfinie, sans limites, par- » ties qui ont diverses figures, divers mouvements, ou pour » parler plus juste, ils sont l'étendue même, ayant là telles » figures, tels mouvements, et ici tels autres. Or, comme Des- » cartes ne reconnaît que deux sortes d'êtres, les êtres pen- » sants et les êtres étendus, et par-dessus les uns et les autres » une pensée infinie, qui est Dieu, il coule de soi que si les » corps ne sont que des modifications ou matières d'être de » l'étendue indéfinie, les esprits ne sont non plus que des mo- » difications ou matières d'être de la pensée infinie. Et voilà » Spinoza³. »

Et puis ce corps, s'il existe, n'a pas besoin de l'âme pour agir et se développer.

Descartes enlève à l'âme toute action sur le corps, dont toutes les fonctions sont réduites à un pur mécanisme. « La » digestion des viandes, le battement du cœur et des artères, » la nourriture et la croissance des membres, la respiration, » la veille et le sommeil ; la réception de la lumière, des sons, » des odeurs, des goûts, de la chaleur et de telles autres qua- » lités dans les organes des sens extérieurs, l'impression de » leurs idées dans l'organe du sens commun et de l'imagina- » tion ; la rétention ou l'empreinte de ces idées dans la mé- » moire ; les mouvements intérieurs des appétits et des pas-

¹ Descartes, *Les principes de la philosophie*, 2^e part., art. 1^{er}, p. 62 ; 1^{re} édition française, 1647.

² *Ibid.*, art. 21, p. 80.

³ Bordas, *ibid.*, 1, p. 53.

» sions, et enfin les mouvements extérieurs de tous les membres
 » qui suivent si à propos, tant des actions des objets qui se
 » présentent aux sens, que des passions et des impressions
 » qui se rencontrent dans la mémoire, qu'ils imitent le plus
 » parfaitement qu'il est possible ceux d'un vrai homme; je
 » désire, dis-je, que vous considériez que ces fonctions
 » suivent toutes naturellement, en cette machine, de la seule
 » disposition de ses organes, ni plus ni moins que font les mou-
 » vements d'une horloge ou autre automate, de celle de ses con-
 » trepoids et de ses roues; en sorte qu'il ne faut point, à leur
 » occasion, concevoir en elle aucune autre âme végétative,
 » ni sensitive, ni aucun autre principe de mouvement et de
 » vie que son sang et ses esprits agités par la chaleur du feu
 » qui brûle continuellement dans son cœur, et qui n'est point
 » d'autre nature que tous les feux qui sont dans les corps in-
 » animés¹. »

Ainsi voilà l'homme machine comme tout le reste. Une chi-
 quenaude, ainsi qu'on l'a dit, imprimée par Dieu au commen-
 cement à la grande machine, suffit pour faire marcher jusqu'à
 la fin toutes les petites, ou nos corps, qui n'en sont que des
 modifications.

Ou plutôt Dieu n'est-il pas toujours là pour faire tout par
 lui-même? Et n'intervient-il pas sans cesse par la conserva-
 tion qui n'est qu'une création continue? Par ce moyen c'est
 Dieu qui fait agir les corps et les fait persévérer. « Pour con-
 » tinuer d'être, les choses ont besoin de la même puissance
 » que pour commencer. D'où il résulte que la puissance qui
 » fait exister et, par suite, qui fait agir tous les êtres de la na-
 » ture, ne peut être que la puissance même de Dieu². » Il est
 clair que par là l'âme n'a plus d'action directe sur le corps;
 elle n'est plus qu'un instrument indirect entre les mains de
 Dieu.

Mais alors, si elle n'agit pas sur le corps, quels sont donc ses
 rapports avec lui.

Écoutez : « Toute l'action de l'âme, dit Descartes, consiste

¹ Descartes, *Traité de l'homme*, art. 106, p. 98; 2^e édit. 1677.

² Spinoza, développant la pensée de Descartes, dans son *Tractatus politicus*
 c. 11, art. 2.

» en ce que par cela seul qu'elle veut quelque chose, elle fait
 » que la petite glande (pinéale) à qui elle est étroitement
 » unie, se meut en la façon qui est requise pour produire
 » l'effet qui se rapporte à cette volonté ¹. » Il en sera de même
 de l'action du corps sur l'âme, « Laquelle est de telle nature
 » qu'elle reçoit autant de diverses impressions en elle, c'est-à-
 » dire qu'elle a autant de diverses perceptions qu'il arrive de
 » divers mouvements en cette glande (pinéale) excités par les
 » esprits animaux ². » « Cette volonté qui fait que..... qui se meut
 » en la façon qui..... qui a la force de faire que..... n'a point,
 » dit Bordas, paru aux disciples de Descartes (Clerseilier, Cor-
 » demoi, Régis, Laforge, etc.) la cause efficiente des mouve-
 » ments de la glande pinéale, mais seulement l'occasion de
 » ces mouvements. Ce qui conduisit directement Malebranche
 » à son système des causes occasionnelles. » « Il suit de là,
 » ajoute le même Bordas, que Dieu fait tout dans les corps et
 » dans l'âme, ou que tous les deux sont privés d'activité. C'é-
 » tait là un renfort immense apporté à Spinoza ³. »

3° En effet, la nullité d'action de l'âme sur le corps devait
 conduire infailliblement à sa nullité d'action en elle-même;
 ou si vous l'aimez mieux, son inertie intrinsèque devait être
 une conséquence nécessaire de son inertie extrinsèque. Ceci,
 comme vous allez le voir, mon cher ami, coule de source.
 D'abord dans la réception de ses idées et de ses perceptions,
 l'âme, d'après Descartes, est entièrement passive. Ce n'est pas
 elle qui les fait, elle les reçoit toutes faites. « Je ne mets au-
 » tre différence entre l'âme et ses idées que comme entre un
 » morceau de cire et les diverses figures qu'il peut recevoir;
 » et comme ce n'est pas proprement une action, mais une pas-
 » sion dans la cire, de recevoir diverses figures; il me semble
 » aussi que c'est une passion en l'âme de recevoir telle ou
 » telle idée, et qu'il n'y a que ses volontés qui soient des ac-
 » tions ⁴.... Nos pensées sont principalement de deux genres, à

¹ Descartes, *les Passions de l'Âme*, 1^{re} part., art. 41, édition Cousin, p. 72.

² *Ibid.*, art. 34, p. 67.

³ Bordas, *ibid.*, t. 1, p. 182, 184.

⁴ Descartes, *Lettre 115*, t. 1, p. 521; édit. de 1667; t. ix, p. 166, édit. Cousin

aut, s'il faut en croire De
» sont de deux sortes, et
» autres le corps. Celles q
» ceptions de nos volontés
» tres pensées qui en dép
» ne saurions vouloir au
» par même moyen que
» gard de notre âme, ce
» chose, on peut dire que
» percevoir qu'elle veut. 1
» tion et cette volonté ne s
» dénomination se fait tou
» ainsi on n'a point coutu
» seulement une action ².

Néanmoins, quoiqu'en
tume, cette volonté soit n
âme, dans la réalité *comme*
sont qu'une même chose, il e
passion, la volonté qui lui e
en être une également. «
» dit Bordas, qu'il réduit
» suppose inertes, n'ayant
» Dieu leur a communiqué

» la cause première et la constituer substance unique des esprits et des corps¹ »

Au bout de toutes ces théories on rencontre Spinoza.

D'ailleurs la doctrine que la conservation est une création continuée aboutit également à ce terme. Si, en effet, pour continuer d'être, les choses ont besoin de la même puissance que pour commencer, il en résulte que la puissance qui fait exister et par suite qui fait agir tous les êtres de la nature, ne peut être que la puissance même de Dieu. Et comment l'homme alors agira-t-il avec son libre arbitre ?

Il est certain que tous les disciples de Descartes comprirent ainsi la doctrine de leur maître. Malebranche, qui en est comme l'interprète, la développe ainsi : « La matière ou l'étendue renferme en elle deux propriétés ou deux facultés : la première est celle de recevoir différentes figures et la seconde est la capacité d'être mue. L'esprit de l'homme renferme de même deux facultés : la première, qui est l'entendement, est celle de recevoir plusieurs idées, c'est-à-dire d'apercevoir plusieurs choses ; la seconde, qui est la volonté, est celle de recevoir plusieurs inclinations ou de vouloir différentes choses.... Quant à l'entendement, la première et la principale des convenances qui se trouvent entre la faculté qu'a la matière de recevoir différentes figures et celle qu'a l'âme de recevoir différentes idées, c'est que de même que la faculté de recevoir différentes figures dans les corps, est entièrement passive et ne renferme aucune action, celle de recevoir différentes idées est également passive, et ne renferme aucune action.... Quant à la volonté, de même que l'auteur de la nature est la cause universelle de tous les mouvements qui se trouvent dans la matière, c'est aussi lui qui est la cause générale de toutes les inclinations naturelles qui se trouvent dans les esprits². » « Qui connaît le Cartésianisme, dit Bayle, sait avec quelle force on a soutenu de nos jours qu'il n'y a point de créature qui puisse produire le mouvement, et que notre âme est un sujet purement passif à l'é-

¹ Bordas, *ibid.*, t. 1, p. 52.

² Bordas, *ibid.*, p. 55.

³ Malebranche, *Recherche de la vérité*, l. 1, c. 1, art. 1 et 2.

branche et de tant de professeur
me paraissent les procédés d'h
la foudre derrière une toile d'ar
de papier sur le bord d'un abîm
au fond.

Ainsi nullité d'action de l'ân
tion sur le corps, dont d'ailleurs
dente, et qui n'est qu'une modi
voilà la ruine que Descartes a
qu'il l'eut abattue.

4° Il resterait, mon cher ami
qui me semble bien éclaircie pe
à savoir quelle est l'âme quant
nalité. D'abord Descartes, en n
activité que celle de Dieu, sem
modification de Dieu, comme i
modification de l'étendue infini

« Dieu, dit Spinoza, est pense
» pensante et la substance éten
» substance conçue tantôt sous
» attributs. — Hors de Dieu n
» particulières ne sont que de
» qui expriment les attributs d

Tous les auteurs du temps, comme tous les philosophes postérieurs, ont regardé cette doctrine comme découlant naturellement des principes de Descartes, à savoir de l'inertie des causes secondes, et de l'activité rapportées exclusivement à Dieu, de la conservation envisagée comme création continue, du corps considéré comme modification de l'étendue infinie, et enfin de cette théorie sur l'entendement humain, où il dit que « l'idée que nous avons de notre propre entendement, » ne lui semble point différer de celle que nous avons de » l'entendement divin, sinon seulement comme l'idée du » nombre binaire ou du ternaire diffère de l'idée d'un nombre » infini ¹ ; » ce qui revient à dire que l'entendement humain ne serait qu'une modification ou limitation de l'entendement divin, comme un nombre binaire ou ternaire n'est qu'une modification ou limitation d'un nombre infini. Et alors c'en est fait de la personnalité de l'âme humaine. Descartes, sans doute, n'admet pas tout crûment cette conséquence. Mais toutes ses théories y poussent irrésistiblement.

Je ne vous ai rien dit de sa division des facultés de l'âme. C'est un sujet extrêmement délicat à traiter. J'y reviendrai bientôt, et vous verrez que sur ce point Descartes a fait fausse route comme sur tant d'autres.

Je suis, etc.

CARRÉ.

Extra Deum nulla potest dari substantia (*Ibid.*, 1^o pars, p. 14 et 18). — Res particulares nihil sunt nisi Dei attributorum affectiones, sive modi, quibus Dei attributa certo et determinato modo, exprimuntur (*Ibid.*, prop. 26, corol.). — Mentem humanam partem esse infiniti intellectus (*Ibid.*, 2^o pars, prop. 11, corol ; prop. 42, schol. ; *Epist.*, 15).

¹ Descartes, *Méditations ; réponse aux 2^{es} objections*, p. 177, 1^{re} édit. française, 1647.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE.

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et Écrivains ecclésiastiques, tant Grecs que Latins, tant d'Orient que d'Occident.
2^e partie ; PÈRES GRECS.

2^e série, depuis l'an 800, jusqu'au concile de Florence, en 1439.

(Voir le précédent article au n^o 47, t. VII, p. 400.)

M. l'abbé Migne, malgré la difficulté des temps, et nous osons le dire, malgré qu'il ne soit pas soutenu en France comme il devrait l'être, poursuit avec une étonnante activité son œuvre colossale et admirable de la Collection chronologique de tous les Pères grecs jusqu'au concile de Florence. Nous annonçons ici 16 nouveaux volumes, publiés tous en 1864. Ces volumes renferment toute l'histoire de l'Église et de l'Empire grecs, pendant l'époque la plus difficile et la plus embrouillée de la décadence de cette Église et de cet Empire. On y trouve, rangés pour la première fois dans un ordre chronologique fort commode, tous les écrivains qui ont écrit sur le dogme, sur la morale ou sur l'histoire. On y voit comment insensiblement cette malheureuse Église glissait dans le schisme, et à sa perte, entraînant avec elle l'Empire, tant il est vrai que leur force réciproque ne peut se trouver que dans leur union avec le Centre de l'unité. Nous pouvons citer parmi les ouvrages importants et difficiles à trouver, qui entrent dans ces volumes, les œuvres d'*Oécuménus*, de *Théophylacte*, le grand recueil des Vies des saints de *Symeon Métaphraste* dont le texte paraît pour la première fois, le fameux *Menologium Græcorum*, dont les 3 volumes in-fol. et inusables, ne font que la moitié du 117^e volume; les *Annales* de Léon le Diacre, publiées récemment par M. Hase; tous les petits *Anecdota* de M. Boissonade sont ici à leur place et traduits, ainsi que les traités publiés par le cardinal *Maï*, et tout cela précédé des préfaces et notes de tous les éditeurs. Nous le répétons, jamais travail semblable n'avait été fait. Avec

cette Collection, tous les écrivains peuvent écrire de nouveau l'histoire sur les sources; tous les apologistes peuvent répondre avec des textes nouveaux, complets et authentiques. Nous le répétons, ceci vaut mieux que toutes les réimpressions des auteurs du 18^e siècle, où l'on n'a que l'érudition de seconde main, et, nous l'avons éprouvé plusieurs fois, toujours tronquée et incomplète.

Il ne nous reste qu'à demander à tous ceux, prêtres ou laïques qui peuvent le faire, de se procurer cette belle Collection en tout ou en partie, et de venir ainsi en aide au courageux éditeur, qui fait un vrai miracle en se soutenant seul dans une si grande entreprise.

A. BONNETTY.

TOME XXI, comprenant 1236 col. — 1864, prix : 10 fr.

295. NICOLAS, patriarche de Constantinople, de 895 à 925. — I. Notice du P. *Henschenius*, bollandiste. — 2. Avertissement du card. Mai. — I. Ses lettres au nombre de 163, d'après le t. x du *Spicilegium rom.*, du card. Mai, avec traduction latine des éditeurs. — II. Typé de la conduite de la vie, avec trad. des éditeurs.

296. ANONYME, en 929. — I. Des Papes, d'après une chronique, avec avertissement de Mai.

297. Le bienb. BASILE, métropolitain de Neopatras en Thessalie. — I. Prologue d'une interprétation des 12 prophètes.

298. BASILE dit le Petit, évêque de Césarée, en Cappadoce, en 931. — I. Commentaires sur les discours de S. Grégoire de Nazianze, contre Julien; sur l'éloge d'Héron le philosophe, et sur l'éraison funèbre de son frère, avec une lettre à l'empereur Constantin. Voir pour les Commentaires, le t. 36 de la *Patrologie grecque*, p. 1073.

299. GRÉGOIRE, prêtre de Césarée, en 940. — I. Vie de S. Grégoire de Nazianze. Voir le t. 35, p. 243. — II. Discours sur 318 SS. Pères et sur l'empereur Constantin, qui avaient assisté au 1^{er} concile de Nicée.

300. JOSEPH GENESIUS, en 940. — I. Sa chronographie, publiée dans le tome 109, p. 289.

301. ANONYME, en 950. — I. Vie de S. Luc le jeune, avec préface et notes de Combes.

302. LEON le grammairien, en 949. I. — Ses annales, publiées dans le t. 109, p. 289.

303. ANONYME, en 951. — I. Vie de S. Clément, évêque des Bulgares, dans le t. 126.

304. MOSES BAR-CEPHA, syrien, évêque de Beth-Ramam et procureur de la Séleucie des Parthes, en 950. — 1. Notice de Renaudot. — 2. Avertissement d'André Masius. — I. Commentaires sur le paradis, traduits du syrien, en latin seulement, en 3 parties.

305. THÉODORE *Daphnopate*, patricien de Constantinople, en 956. — Notice

t. 109.

1. Table chronologique pour les annales. — 3. Index topographique — 5. Index des personnes, divisée

TOME CXII, comprenant :

309. CONSTANTIN VI PORPHY de 911 à 959. — Ses œuvres saci de *Fabricius* sur tous les écrits de dition de Bonn, 1829. — 4. Préfa H. *Leichius*, sur sa vie et ses éc: tine, avec les longs commentaire: 1754. — Livres 1 et 2.

Index pour le volume.

TOME CXIII, c

(*Constantin Porphyrogénète.* — de Bor. *Vulcanius*, de l'édition c *Morel*, de l'édition de 1609. — 8. nistration de l'empire. — 9. Exti dition du 2^e livre donnée par Fré ou des régions de l'Orient ou de ris, 1711, avec ses notes. Suivi vinces, et des 935 villes soumises *grammairien*. — III. De l'admin Macédonien et de Léon le Sage ques, dans le t. 107, p. 299. — notre Dieu, envoyée à Abgare, VII. Choix abrégé des lois, d'ap

différentes nations, quels légats ont été envoyés, comment reçus et avec quelles cérémonies, en 2 parties, comprenant les légats des nations aux Romains, et ceux des Romains aux nations. Cet ouvrage est composé des extraits 1. de *Desrippe* l'athénien (70 ans avant J.-C.) — 2. D'*Eunape* de Sardes (358-376 après J.-C.) — 3. De *Pierre* le patricien (350-358 après J.-C.) — 4. De *Priscus* le rhéteur (442-472 après J.-C.) — 5. *Malchus* le rhéteur (473-479 de J.-C.) — 6. *Méandre* le protecteur (558 à 581). — 7. *Théophilacte Simocatta*, ex-préfet et ex-secrétaire (en 582). — X. Des vertus et des vices, d'après l'édition de *Valois*, 1834, et avec ses notes sur les extraits des légations.

310. S. NICON, moine en Crète, en 960. — 1. Notice des éditeurs. — 2. Sa vie, en latin, d'après *Surius*.

311. THÉODOSE le petit, ou le *diacre*, en 963. — 1. Notice de *Fogginus*, sur sa vie et ses écrits. — I. Description de la prise de Crète, en 5 acroases ou lectures, en vers. — *Index* des mots grecs propres à Théodose.

312. ROMAIN I l'ancien, empereur, avec associés, de 915 à 945. — I. Bulle d'or donnée en 924 pour le monastère de Xeropotamos au mont Athos, d'après l'édition de *Joseph Muller*, Vindobonæ, 1851.

Dissertation ou prolégomènes du P. *Wesseling*, sur le *Synecdemus* ou itinéraire de HIEROCLES, extrait des *Itineraria veterum Romanorum*, Amst. 1735.

Index des matières sur les thèmes et l'administration de l'empire. — 2. *Index* des auteurs. — 3. *Index* géographique. — 4. *Index* sur les extraits des légations.

TOME CXIV, comprenant 1464 col. — 1864, prix : 35 fr. les 3 vol.

313. SYMÉON *Logothète*, surnommé MÉTAPHRASTE, en 965. Toutes ses œuvres ascétiques, élogieuses, canoniques, historiques, hagiographiques, tirées des manuscrits de Paris, et publiées ici pour la première fois. — 1. Préface des éditeurs. — 2. Notice sur Syméon et ses écrits, par *Allatius*. — 3. *Index* d'*Allatius*, donnant 1^o le commencement des vies; 2^o le nom de l'auteur; 3^o le titre de ces vies. — 4. 2^o *Index* : titre des vies qui ne sont pas de Métaphraste. — 5. 3^o *Index* des vies composées par Métaphraste. — 6. *Liste* alphabétique des auteurs, autres que Métaphraste. — 7. *Liste* des saints dont la vie a été composée par ces auteurs. — 8. *Index* des matières de cette dissertation d'*Allatius*. — 9. De l'autorité et du témoignage de Métaphraste, en français, par le P. *Honoré de Ste-Marie*. — 10. Éloge de Métaphraste, par *Pcellius*. — 11. Commémoration et office de N. S. Père Théophrate, par *Pcellius*, au 28 novembre. — I. Discours sur la lamentation lugubre de la très-sainte Mère de Dieu, embrassant le corps de N. S. Jésus-Christ. — II. 24 discours sur les mœurs, tirés de S. *Basile*, dans les œuvres de ce Père, t. 82, p. 1115. — III. Différentes prières. — 2^o partie. — IV. Iambes. — V. Alphabets moraux. — VI. 9 lettres. — VII. Abrégé des canons des divers conciles. — VIII. Annales, insérées dans le t. 109, p. 663. — 12. Catalogues des vies composées par Métaphraste, par *Martin Hanckius*. — 13. Autre catalogue, par *Daniel de Nessel*. — IX. Vie des saints, du mois de janvier au 18 février.

314. MÉNOLOGE des Grecs, 1
phyrogénète, d'après l'édition de
1. Dédicace à Benoît XIII. — 2
gnages des auteurs. — 1. Méno
jour du mois, commençant par

315. BASILE le jeune, Porph;
nouvelles.

316. LÉON diacre *Caloensis*,
Hase, Paris, 1818. — 1. Préface
mort de Constantin VIII, en 959
976, avec les nombreuses notes

317. NICEPHORE *Phocas*, A1
guerre, avec notes de *Hase*.

3 s. GRÉGOIRE *Abulpharag*
chronique syriaque sur les exj
Phocas et Jean Tzimisca, avec
1828, en latin.

319. ABULFEDA, géographe
Annales musulmanes, sur les mé

320. GEMALEDDINUS, auteur
mêmes.

321. HIPPOLYTE, *thébain*, et
ments de sa chronique. I. S
vie de la sainte Vierge. II. S
statues posées par Constantin. —
bibliques et évangéliques. — D
leurs évènements. — X. Sur les tres

premier père, d'après l'édition de Boissonade. — II. Avisa adressés à Paul son disciple, en vers. — III. Iambes moraux, selon les lettres de l'alphabet.

324. NILUS *l'éparque*, vers le 12^e siècle. — I. Vers moraux alphabétiques (*Boissonade*).

325. CHRISTOPHORE, premier secrétaire, vers le 12^e siècle. — I. Exhortation aux Israélites, en 2 chants (*id.*)

326. MICHEL HAMARTOLEUS, vers le 12^e siècle. — I. Lettre à l'évêque de Tyr (*id.*)

327. ANONYME, vers le 12^e siècle. — Vers politiques alphabétiques, d'une âme souffrante (*id.*)

328. SUIDAS, vers la fin du 10^e siècle. Les éditeurs avertissent qu'ils ne publient pas son *Lexique*. Nous le regrettons; le *Lexique* de Suidas contient une infinité de notices et de faits qui intéressent l'histoire sacrée et l'histoire profane, et que l'on ne trouve que là. Ajoutons que les dernières éditions de Suidas, celle de Kuster en particulier, sont d'un prix presque inabordable. Cette publication aurait été un complément nécessaire à la *bibliothèque* de Photius, que les éditeurs ont donnée dans leurs tomes 103 et 104. Voici ce qu'ils nous donnent de cet auteur. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. *Index* mis par Suidas sur les auteurs dont il s'est servi. — 3. *Index* des écrivains sur lesquels Suidas donne une notice. — 4. *Index* des auteurs qu'il cite. — 5. *Index* des auteurs dont Suidas n'avait cité que les écrits et retrouvés par Kuster.

1. *Index* renfermant le nom de tous les saints du ménologe. — 2. *Index* sur Léon le diacre et Nicéphore Phocas. — 3. *Index* des éditions des écrivains sacrés et profanes cités par Hase dans le précédent ouvrage. — 5. *Index* des auteurs cités par Jean Georgides.

TOME CXVIII, comprenant 1332 col. — 1864; prix : 22 fr. les 2 vol.

329. OECUMENIUS, évêque de Tricce en Thessalie, en 995. — I. Notice de *Quadin*. — 2. Dédicace à Clément VIII, par *Donat*, éditeur de Vérone, 1552. — Dédicace de *Hentenius* de Louvain, en 1545. — I. Commentaires sur les actes des apôtres. — II. Comm. sur les épîtres de S. Paul, jusqu'aux *Philippiens*.

TOME CXIX, comprenant 1320 col. — 1864.

(*Oecumenius*. — *Suite*). — Suite des commentaires sur les épîtres de S. Paul, depuis celle aux *Colossiens* jusqu'à celle aux *Hébreux*. — III. Commentaires sur les autres épîtres catholiques. — IV. Extrait par un *Anonyme*, de son commentaire sur l'Apocalypse.

330. LES ARCHEVÊQUES et PATRIARCHES de Constantinople, des différents siècles. — I. Sentences synodales et sanctions pontificales, constituant le droit canonique grec-romain de l'Église orientale.

Index sur les commentaires d'Oecumenius.

TOME CXX, comprenant 1034 col. — 1864, prix : 11 fr.

331. ANONYME, vers l'an 1005. — I. Vie de S. Nil le jeune, abbé de Crypta-Ferrata dans le Tusculum, précédée d'un Commentaire sur les lieux, et une Chronologie par un contemporain, avec des notes de Jean *Clovis*.

332. THÉODORE, évêque d'Iconium, en Karamanie, en 1004. — Préface de *Maï*. — I. Vie et martyre des saints Cyrillus et Julitta.

333. LÉON le prêtre, en 1006. — I. Prologue à la Passion des SS. Rufus et Respius. — II. Prologue sur la vie de S. Jean Chrysostome, tout en latin.

334. LÉON le grammairien, en 1013. — I. Chronographie, dans le t. 109.

335. JEAN le prêtre, en 1013. — I. Lettre à Léon le grammairien et archevêque en Calabre, avec la réponse de Léon.

336. EPIPHANE, moine et prêtre, en 1015. — I. Notice de *Mingarellus*. — 2. Témoignages des auteurs. — I. Discours sur la vie de la très-sainte Mère de Dieu, et sur ses années. — II. La vie, les actes et la mort de S. André, le premier appelé des apôtres. — III. Description de la Syrie, de la ville sainte et des lieux saints. — IV. De la religion chrétienne, opuscule traduit en latin, par Pierre de Monte.

337. ALEXIUS, patriarche de Constantinople, en 1040. — I. Constitutions synodales, dans le t. 119, p. 743 et 1009.

338. DEMETRIUS le *Synclle*, métropolitain de Cysique, en 1050. — I. Réponse sur les noces prohibées, dans le t. 119, p. 1098.

339. SYMÉON le jeune, abbé du monastère de St-Mamant, *ad Xyrocera*. — I. Notice d'*Allatus*. — 2. Préface de *Pontanus*, de l'édit. de 1603. — I. 33 discours. — II. Le livre des divines amours, ou des commentaires sacrés. — III. 238 chapitres de morale pratique. — IV. Des altérations de l'âme et du corps qui ont lieu en nous, par les éléments, par la nourriture, et quelquefois par les démons, en latin, par le P. *Passin*. — V. Discours sur la foi et l'enseignement. — VI. Des trois manières de prier; ces deux opuscules en grec seulement, que les éditeurs n'ont pas cru devoir traduire en latin, nous ne savons pourquoi. — *Appendice*. — VII. Dialogue d'un scholastique sur Dieu.

340. NICETAS, de Nicée, cartophylax, en 1055. — I. Notice d'*Allatus*. — I. En quels temps, et pour quelles incriminations l'Église des Romains s'est séparée de l'Église de Constantinople; écrit favorisant le schisme.

341. MICHEL CERULAIRE, patriarche de Constantinople, de 1043 à 1059; et l'un des promoteurs du schisme. — I. Notice de *Fabritius*. — I. Discours prononcé le 1^{er} dimanche du carême, en la fête du rétablissement des images. — II. Edit synodal contre les députés romains. — III. Autres édits synodaux, dans le t. 109, p. 747, 850. — IV. Décret ou épître sur la sédition d'un prêtre souillée d'adultère. — V. Épîtres mutuelles de Michel avec Démétrius évêque d'Aquilée, et Pierre, évêque d'Antioche, au nombre de 2, avec les notes de *Cotelier*.

342. SAMONAS, évêque de Gasa, en 1056. — I. Notice de *Fabritius*. — I. Dispute, en forme de dialogue avec le sarrasin Achmed, lui prouvant d'abord que le pain et le vin consacrés par le prêtre, sont le véritable sang et le véritable sang de N.-S. Jésus-Christ.

343. LÉON *Achridanus*, archevêque des Bulgares, en 1056, l'un des plus terribles adversaires des Latins. — I. Notice de *Fabritius*. — I. Lettre à Simeon évêque de Trani, sur les azymes et les sabbats.

344. NICETAS *Pectoratus*, ou *Serna*, prêtre et moine, vers 1056, l'un des adversaires des Latins et des Arméniens. — I. Notice de *Fabritius*.

d'*Allatius*. — 3. Avertissement d'un anonyme grec. — I. Chapitres pratiques, en 3 centuries. — II. Sur la salutation faite avec les mains, signification mystique. — III. Libelle contre les Latins, d'un certain *Nicetas*, et trouvé à Constantinople par les apocrisiaires du siège apostolique, latin sens. — 4. Réponse de frère *Humbert*, évêque de Silva-Candida et cardinal, au libelle précédent.

345. JEAN, métropolitain des Euchaïtes, en 1050. — 1. Notice du P. Conrad *Janning*. — 2. Notice de *Fabricius*. — I. Sur la fête commune des saints Basile, Grégoire et Chrysostome, établie par Jean, au t. 29, p. cccxxxix. — II. Vie de S. Dorothee le jeune. — III. Discours sur la dormition de la très-sainte Mère de Dieu. — IV. Lambes en forme de commentaires sur les histoires représentées dans les tableaux peints des principales fêtes, avec préface et notes de *Math. Bustus*. — V. 5 épigrammes. — VI. Fragment sur la vie de Ste Eusébie, à la fin du volume.

346. JEAN XIPHILIN, patriarche de Constantinople, en 1073. — 1. Notice. — I. 7 discours. — II. Décrets matrimoniaux, dans le t. 119, p. 755 et 875.

347. JEAN, diacre de Constantinople, en 1075. — 1. Notice de *Max*. — I. De l'économie de Dieu à l'égard de l'homme.

TOME CXXI, comprenant 1168 col. — 1864, prix 20 fr. les 2 vol.

348. GEORGIUS CEDRENIUS, moine au 11^e siècle. — 1. Avertissement de l'éditeur. — 2. Notice de *Léon Allatius*. — 3. Dédicace au card. Mazarin, de *Fabrotti*, pour l'édition de 1647. — 4. Au lecteur, par le même. — 5. Préface de *Xylander*, de l'édition de 1566. — I. Compendium des histoires depuis le commencement du monde jusqu'à Isaac Comnène, en 1057; d'après l'édition de *Fabrotti*, avec les notes de *Xylander* et de *Goar*, mises au bas des pages et non à la fin du volume, comme dans les autres éditions.

TOME CXXII, comprenant 1456 col. — 1864.

(*Georgius Cedrenus*. — Suite). — Continuation de son Compendium des histoires.

349. JEAN SCYLITZA, curopalate, du 11^e siècle. — I. Extrait de son abrégé historique, depuis l'époque où finit Cedrenus jusqu'au règne d'Alexis Comnène, en 1081, avec les notes de *Goar*, et un *addenda* à la fin du volume.

350. MICHEL PSELLUS, le jeune, né en 1020, mort en 1072. — Longue diatribe de Léon Allatius sur les Psellus et leurs écrits. — 1^{re} partie, *OEuvres théologiques*. — I. Exposition du cantique des cantiques, extraits des écrits de S. Grégoire de Nysse, de S. Nil et de S. Maxime. — II. 157 chapitres, questions et réponses, sur toutes sortes de sujets. — III. 29 courtes solutions de questions naturelles, adressées à l'emp. Michel Ducas. — IV. Vers politiques sur le dogme, adressés au même empereur. — V. Dialogue sur l'opération des démons contre Manès et les Euchites ou Enthousiastes, avec préface de *Gaulminus*. — VI. Quelles sont les opinions des Grecs sur les démons. — VII. Sur les vertus des pierres, avec préface et notes de *Jac. Maussacus*, et *Steph. Bernard*. — VIII. Épigramme sur S. Grégoire de Nazianze, dans le t. 35, p. 309. — IX. Caractères de Grégoire le Théologien, de Basile le Grand, de S. Jean Chrysostome et de Grégoire de Nysse. — X. Vers sur les 3 hiérarques précédents. — XI. Éloge et

office de Syméon Métaphraste, au tome 114, p. 183 et 190. — XII. Monnaie sur la chute du temple de Sainte-Sophie. — XIII. Réponse à un moine qui l'interrogeait sur l'heure de la mort. — 2^e partie. *Œuvres égales et canoniques.* — XIV. — Oblation du Nomocanon à l'empereur Michel Doucas, en vers avec traduction des éditeurs. — XV. Compendium des lois en vers rimes et politiques, avec préface et notes de François Boquet, et Corné. Sabon. — XVI. Noms des actions judiciaires. — XVII. Des noms latins des nouvelles lois, et des définitions légales. — XVIII. Des opinions les plus célèbres sur l'âme. — XIX. Que les mouvements de l'âme sont semblables à ceux des astres. — XX. Commentaire sur la physiognomie de Platon, avec préface et notes de Zander. — XXI. — Les oracles magiques qui viennent de Zoroastre, avec les notes d'Oppozus. — XXII. Exposition sur les oracles chaldéens. — XXIII. Sommaire et courtes explications des dogmes chaldéens. — XXIV. Sur le Pyramide de Mercure trismégiste. — 3^e partie. *Histoire.* — XXV. Sur les lieux et les noms attiques. — XXVI. Sur le cheval de bronze de l'Hippodrome. — XXVII. 12 lettres. — XXVIII. Fragments de divers ouvrages inédits, publiés par Allatus.

351. ANONYMES. Appendice. I. Des antiquités de Constantinople, avec préface de Banduri, en vers et en 4 parties. — II. Testament de Salomon, apocryphe avec note de Fleckius, qui l'a publié en 1687.

1. *Glossaire* de Fabrotti, expliquant les mots grecs obscurs de Codreus. — 2. *Index* des matières sur Codreus. — 3. *Index* sur Beylitan. — 4. *Index* sur Michel Pælius et l'appendice.

TOME CXXIII, comprenant 1350 col. — 1864, prix : 44 fr. les 4 vol.

352. THEOPHYLACTE, archevêque d'Aoride en Bulgarie, vers 1077, d'après l'édition de Venise, 1754-1768. — 1. Dissertation préliminaire de B. Mar. de Bébés, sur sa vie et ses écrits. — 2. Préface de Philippe Moutatis, sur l'ouvrage suivant. — I. Narrations sur les 4 évangiles.

TOME CXXIV, comprenant 1360 col. — 1864, prix : 44 fr. les 4 vol.

(*Theophylacte. — Suite.*) — Continuation du commentaire sur l'évangile de S. Jean, à partir du chap. viii. — 3. Préface de Ph. Moutatis, de l'édition de 1554, du commentaire suivant. — 4. Avertissement de T. Barthe, de l'édition de Londres. — 5. Note sur les arguments de chaque lettre. — 6. Avertissement de l'édition de Venise. — II. Commentaires sur toutes les épîtres de S. Paul.

TOME CXXV, comprenant 1360 col. — 1864, prix : 44 fr. les 4 vol.

(*Theophylacte. — Suite.*) — Continuation du commentaire sur les épîtres de S. Paul, commençant par celles à Timothée. — 7. Préface du P. Finetti, sur les ouvrages suivants. — 8. 2 préfaces du D. Sifanus, pour l'édition de 1567. — III. Exposition sur les actes des apôtres. — IV. 2^e exposition des actes des apôtres. — V. Autre commentaire sur les mêmes actes des apôtres. — VI. Exacte exposition des épîtres catholiques.

TOME CXXVI, comprenant 1360 col. — 1864, prix : 44 fr. les 4 vol.

(*Theophylacte. — Suite.*) — Continuation de l'exposition des épîtres catholiques.

commençant aux épîtres de S. Jean. — VII. Discours sur l'adoration de la vénérable croix. — VIII. Discours sur la présentation de la très-sainte Mère de Dieu au temple. — IX. Homélie sur le 11^e évangile du matin. — X. Martyre de 15 illustres martyrs mis à mort à Liberiopollis, en Bulgarie, sous l'apostat Julien. — XI. Allocution adressée à un de ses amis sur les accusations portées contre les Latins. — XII. Institution adressée à Constantin Porphyrogénète, avec un témoignage d'Anne Comnène sur cet empereur. — XIII. Discours sur l'empereur Alexis Comnène. — XIV. 20 lettres. — XV. 75 lettres publiées par *Meursius*. — XVI. 35 lettres publiées par *Lami*. — 9. Préface d'Ant. *Bongiovanni*, sur les ouvrages suivants. — XVII. Exposition sur les prophètes Osée, Habacuc, Jonas, Nahum et Michée. — XVIII. Vie, conversation et martyre de S. Clément, archevêque des Bulgares. — 10. Variantes sur les évangiles.

1. *Index des mots grecs employés par Theophylacte.* — 2. *Index des matières du t. I.* — 3. *Index des t. II et III.* — 4. *Index des t. III et IV.* — *Index du t. IV.*

TOME CXXVII, comprenant 1512 col. — 1864, prix : 12 fr.

353. NICEPHORE BRYENNIUS IV, empereur de 1078 à 1081. — 1. Notice de *Fabricius*. — Dédicace du P. *Possin*, de l'édition de 1681. — 3. Préface du même. — 4. Témoignage des auteurs. — I. Histoires de l'an 1057 à 1081, en 4 livres, avec les notes du P. *Possin* et de *Ducange*.

354. CONSTANTIN MANASSÈS, écrivain du 12^e siècle. — 1. Notice de *Fabricius*. — Dédicace de *Meursius*, édition de 1616. — I. Abrégé chronologique, depuis la création jusqu'en 1081, en vers.

355. NICOLAS, le grammairien, patriarche de Constantinople. — 1. Notice de *Cave*. — I. Épître synodale à l'emp. Alexis Comnène, au t. 119, p. 863. — II. Décrets synodaux, *ibid.*, p. 762. — III. De la prestation des chanoines, *ibid.*, p. 859.

356. LUCAS, 7^e abbé de Crypta-Ferrata, en 1085. — 1. Avertissement de *Maï*. — I. Vie et conversation de S. Barthélemy le Jeune, abbé de Crypta-Ferrata. — II. Éloge du même, trad. des éditeurs.

357. NIGON, abbé de Raitha, en Palestine, en 1091. — 1. Notice de *Cotelier*. — I. Livre contenant les préceptes de Dieu, leur interprétation et la doctrine qui leur convient. — II. Interprétation des préceptes divins, ou leur exposition, d'après les SS. Pères, dans le t. 106, p. 1359. — III. Du jeûne de la Mère de Dieu, ci-après, p. 525.

358. ANASTASE, archevêque de Césarée, en Palestine, en 1095. — 1. Notice de *Oudin*. — I. De l'*Artziburius* ou du jeûne, contre la fausse religion des Arméniens, dans le t. 1, p. 655. — II. Du jeûne de la glorieuse Mère de Dieu.

359. NICETAS SERRONIUS, métropolitain de Serra, puis d'Héraclée, en 1090. — 1. Notice d'*Allatius*. — 2. Avertissement des éditeurs. — I. Commentaires sur les oraisons de S. Grégoire de Nazianze, dans le t. 37, et en latin, à la fin de ce volume. — II. Il existe un traité : *Épithètes des dieux et des déesses*, publié par *Creuzer*, dans *Meletemata e disciplina antiquitatis*, Lipsiæ, 1827, p. 14-41, et des vers sur la grammaire, publiés par *Boisswode*, dans *Anecdota græca*, t. III, p. 323-327; mais les éditeurs n'ont pas cru devoir les publier ici

comme une matière profane. Nous le regrettons ; tout ce qui regarde les dieux du paganisme surtout, fait partie de l'histoire religieuse du genre humain.

360. JACOB, moine au monastère Cocctnobaphus, à la fin du 11^e siècle. — I. 5 discours sur la sainte Vierge, mère de Dieu.

361. PHILIPPE, le solitaire, en 1105. — I. Avertissement des démons. — 2. Préface de Michel *Psellus*. — 3. Préface de *Phylaxius*. — I. Diopire, ou règle de la foi chrétienne. — II. Traité sur les affaires de l'Arménie.

362. JOB, le moine, en 1115. — I. Vie de la reine sainte Théodora.

363. PIERRE CHRYSOLANUS, archevêque de Milan, de 1102 à 1112, mort en 1117. — I. Notice de *Fabrizius*. — I. Discours sur le Saint-Esprit adressé à l'empereur Alexis Comnène.

364. ALEXIS COMMÈNE I, empereur, de 1081 à 1118. — I. Les constitutions nouvelles, qui regardent les affaires ecclésiastiques.

365. IRÈNE, impératrice, en 1120. — I. Préface de *Montfaucon*. — I. Le Typique, ou la règle du monastère de la sainte Mère de Dieu, pleine de grâces. Écrit et publié par ordre de l'impératrice Irène. — Tableau des revenus du monastère, avec fac-simile des abréviations des noms propres.

366. ELIAS ECDICUS, le petit, le défenseur de l'Église de Crète, en 1121. — I. Préface de l'éditeur. — 2. Anthologie gnomique, ou des sentences des plus philosophes. — II. Sentences gnostiques ou spirituelles.

367. NICÉPHORE BOTONIAÏTE, empereur, de 1078 à 1121. — I. Bulle d'as confirmant les statuts synodaux du patriarche Jean Xiphilin, sur les mariages.

368. NICETAS SEIDUS, sectateur du schisme, vers 1110. — I. Notice d'*Alsius*. — 2. Note de *Mai*. — I. Traité sur la Pâque.

1. Index sur Nicéphore Bryennius. — 2. Index sur Manassès.

A. BONNETTY.

 Histoire catholique.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

 PAR MGR JAGER ¹.

Mgr Jager poursuit avec une remarquable activité l'œuvre qu'il a entreprise; on peut ajouter qu'il la conduit avec succès, et qu'il donne à ses lecteurs plus qu'il ne leur avait promis. Cinq volumes nouveaux ont paru; ajoutés aux précédents, ils en portent à neuf le nombre total. Le savant prélat, tout en adoptant dans son livre le même plan que Longueval, a, Dieu merci! rompu avec les errements du religieux Jésuite. Celui-ci guerroyait le Saint-Siège et les doctrines romaines; Mgr Jager met sa profonde érudition au service de la Papauté qu'il défend en toutes occasions avec des armes courtoises, mais acérées. Les à-peu-près ne sauraient le satisfaire, il présente des expositions de principes qui réjouiront le cœur des vrais amis de l'Église. Dans le temps où nous vivons, il faut, nonobstant les appréhensions d'une certaine école, être carré dans ses doctrines, ses affirmations et sa conduite. Est-ce que nos ennemis ont peur d'exprimer leurs sentiments? Prennent-ils des circonlocutions pour parler? Hélas! non. Imitons-les donc, et tout en sauvegardant les règles de la charité, ne craignons pas de signaler nettement le mal, lorsque nous le voyons apparaître.

On nous jette constamment à la face la bonté du Sauveur. Oui, sans doute, le bon Maître a été doux et humble de cœur dans sa conduite! Oui, il a toujours accueilli les pécheurs repentants avec une angélique mansuétude. Cela est vrai, et avec l'aide de Dieu, l'Église poursuit depuis dix-huit siècles l'œuvre de son fondateur. Mais lorsque Jésus-Christ rencontre l'hypocrisie et la duplicité, revêtant des formes doucereusement menteuses, avec quelle énergie ne les signale-t-il pas :

¹ T. v, vi, vii, viii et ix; Adrien Le Clère, Paris, 1864.

« Race de vipères, fils du diable, etc. ? » Avec deux mots, d'ailleurs, l'Eglise et la Papauté ont vaincu les tyrans et les tyrannies : *Non licet et non possumus*. Mgr Jager a montré que l'Eglise et la Papauté avaient pleinement accompli leur mission divine : enseigner la vérité ; signaler l'erreur et la combattre, faire le bien, enfin mourir pour la justice.

Les tomes 5, 6, 7 et 8 de l'*Histoire catholique en France* embrassent une période de 400 années, de l'an 840 à 1260. Nous y voyons apparaître ces grandes et nobles figures qui seront à jamais la gloire et l'honneur de la France catholique et dont Mgr Jager a su mettre en relief les mérites divers.

Voici Hincmar, archevêque de Reims ; après avoir été tiré du monastère de Saint-Denis, il reçut la consécration épiscopale, le 3 mai 845. Par la solidité de son savoir, la rectitude de son jugement, l'énergie de son caractère et l'ardeur de son zèle apostolique, Hincmar fut la terreur de l'hérésie, le conseil des rois et l'âme de toutes les affaires religieuses ou politiques de son temps. Il prit part aux travaux de 39 conciles, dans lesquels il domina par son influence. Aussi, comme il arrive d'ordinaire aux hommes vraiment supérieurs, il fut en butte à la jalousie et aux contradictions. Les hommes à courtes vues, enflés des petits mérites de leur médiocrité, ne sauraient accorder la prééminence à qui leur démontre, même involontairement, leur nullité. Esprits mesquins et rétrécis, ils voudraient tout réduire à leur taille. Hincmar avait un caractère vif, entreprenant et parfois alier ; il savait que pour dominer les hommes et les conduire, on ne doit tenir qu'un médiocre compte de leurs petits orgueils. Disons qu'il était digne de la haine et des jalousies du grand nombre de ses contemporains ; étant partis du même point que lui, ceux-ci y avaient été maintenus par leur insuffisance, tandis qu'Hincmar, comme l'aigle, avait pris son essor vers les régions élevées. Ces avantages étaient en outre rehaussés par une naissance illustre et une piété sincère. Quand, dans la vie des peuples, il se rencontre un homme qui, à des qualités éminentes, joint de grandes vertus chrétiennes, il est à croire que Dieu l'a fait pour le bonheur de ce peuple et qu'il le conduira dans la triple voie du beau, du

bien, du vrai. Hincmar était digne d'une telle mission. On sait comme il signala la dangereuse hérésie de *Jean Scot Érigène* touchant l'Eucharistie, comme il combattit *Godescalc* qui prétendait que Jésus-Christ était mort pour les seuls prédestinés. Après avoir condamné cette hérétique, Hincmar le rendit à ses pairs, les Bénédictins, afin qu'ils le châtiassent selon les règles tracées par saint Benoît.

Quelques clameurs s'élevèrent, on blâmait la sévérité de l'archevêque de Reims, qui avait si énergiquement condamné de dangereuses nouveautés. Comme fait de nos jours la naïve sentimentalité de la presse rationaliste, on n'avait de larmes et de commisération que pour le coupable; on oubliait les victimes et les ravages qu'avait causés ou que causerait encore une doctrine aussi radicalement antisociale et antichrétienne. Si Jésus-Christ n'est pas mort pour le salut de tous, quelles espérances reste-t-il à l'homme qu'accable le poids de sa misère, et qui, chaque jour, renouvelle l'expérience de sa faiblesse? Que faire, si après s'être jeté dans les bras du Sauveur, si après avoir dit à Dieu ce *peccavi*, qui triomphe de sa colère, il n'a pas l'espérance d'une vie de bonheur à venir? Il ne lui reste que le suicide; quelle autre alternative s'offrirait à lui? Telle est encore, dans les temps modernes, la doctrine desséchante de Calvin et de Socin; mais, grâce à Dieu, calvinisme et socinisme sont expirants à l'heure présente; les besoins du temps et le bon sens chrétien ont triomphé de leurs doctrines fatalistes.

C'est vers cette époque, en 855, qu'on a placé la prétendue élévation au trône de Saint-Pierre de la papesse Jeanne, après la mort de Léon IV. Cette fable grossière et ridicule, imaginée au 13^e siècle, a été savamment réfutée par Mgr Jager. Les ennemis de Rome rougissent de l'avoir admise; quelques niais persistent cependant dans la croyance d'une bourde historique, déjà combattue par le protestant David Blondel. Nous le demandons, Hincmar, cette lumière des Gaules, aurait-il toléré une semblable énormité; s'il en avait eu connaissance, n'aurait-il pas fait appel à l'Eglise universelle pour la faire disparaître?

Le roi Lothaire avait épousé Teutberge, mais cédant ensuite

et leur contrat eussent
craint pas de l'essayer.
giques représentatives
seraient qu'il a jure
Louis résiste ; Hincmar
devant la force quand
qu'on représente le d
d'assembler un concil
Hincmar lui dit avec
» craignons pas de repo
» archevêques et des
» d'autre Evangile ni d
» Canons qu'ils suiven
gants, il excommunia l
à Epernay le 7 decem
de Reims pendant 37
taele de tant de table
est heureux de rencon
la vue de ces hommes s
cherchent le regne de l
C'est encore un arche
de bien haut ses conter
qui fut appelé au siège
trône de Saint-Pierre se
le voit, les gloires religi
ce. L'abbé de Saint-Victor

dont les charges étaient alors si différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Des décisions canoniques attestent l'étendue de sa science et la sûreté de son jugement; les lettres qui nous restent de lui, témoignent en outre de l'active surveillance qu'il exerçait sur ses suffragants. En 993, à la suite d'une honteuse intrigue, son expulsion de Reims fut décidée. Au milieu de ces tribulations, qu'il supporta comme savent le faire les âmes vraiment chrétiennes, rien ne lui fut plus pénible que l'abandon de ses amis et l'injuste suspens que ses suffragants prononcèrent contre lui. On lui faisait expier ses grandes qualités d'administrateur et ses vertus épiscopales. Combien lâches, maladroits et impolitiques sont les hommes qui abandonnent un des leurs lorsque son étoile vient à pâlir! Ignorent-ils que toute vie humaine passe, et repasse quelquefois, par les pôles de l'action et de la réaction? Comme ils sont plats et rampants devant le succès, lâches et insolents devant l'infortune! Mais lorsque Dieu ordonne à l'ange d'enlever la pierre du tombeau de l'épreuve et de l'abandon, alors le mort ressuscite, il entre dans la gloire; bien honteux alors sont ceux qui lui criaient au jour de la tribulation : « Sors, si tu le » peux, de ta position critique, nous verrons si tu es réellement l'homme supérieur que nous avons encensé. Ah nous » étions bien fous de croire en toi ! » Mais les épreuves font les hommes ; Dieu, qui semble les épargner aux âmes vulgaires, parce qu'elles ne sauraient en comprendre l'efficacité, les prodigue dans sa miséricorde aux intelligences d'élite, à ceux auxquels il demandera quelque chose de grand. Ainsi en fut-il de Gerbert.

Grégoire V mourut au mois de février 999; par un singulier concours d'événements, Gerbert lui succéda. Après son élection, il adressa aux évêques un écrit plein d'humilité, de force et d'onction, dans lequel il signalait les vices de son temps en termes sévères et pénétrants, qui dénotaient chez Sylvestre II une connaissance parfaite de son époque. Arnoul, celui-là même qui l'avait supplanté au siège de Reims, lui demanda sa confirmation. Sylvestre II, oubliant les injures faites à Gerbert, accueillit favorablement sa supplique. « Il » appartient au Saint-Siège, dit-il, non-seulement de donner

» conseil aux pécheurs, mais encore de relever ceux qui sont
 » tombés et de rendre leur dignité à ceux qui en ont été dé-
 » pouillés, afin que la plénitude de puissance accordée à Pierre
 » se montre aussi en déliant, et que l'éclat de la gloire de
 » Rome brille partout. C'est pourquoi, etc. »

Voici *Fulbert* évêque de Chartres et disciple de *Sylvestre II*,
Abbon de Fleury, le martyr du courage et de la fermeté dans
 les réformes monastiques. « Seigneur, ayez pitié de moi, dit-il
 » en mourant, et du monastère que j'ai gouverné. » Telle fut
 la vengeance qu'il tira de ses meurtriers.

Le commencement du 11^e siècle est signalé en France par
 des tentatives de retour au Manichéisme et au Gnosticisme;
 elles se manifestèrent particulièrement dans l'Orléannais; et
 comme autrefois, elles appelaient à leur aide la corruption des
 mœurs. La dépravation morale, occulte ou apparente, n'est-elle
 pas d'ordinaire la compagne de l'erreur? La sage énergie de
 l'épiscopat, secondée par la couronne, coupa le mal dans la
 racine et l'empêcha de s'étendre, du moins pour le moment.

Au moyen âge, on aimait avec ardeur les saints patrons de
 chaque contrée, parfois même on défendait leurs titres de
 gloire avec des armes peu courtoises, mais on les vénait et on
 les honorait, et qui plus est, on imitait leurs vertus. C'est
 ainsi qu'en 1025, la question de savoir si le nom de *S. Martial*
 devait être placé dans les litanies, au rang des Apôtres, prit
 une telle importance, que Guillaume, duc d'Aquitaine, voulut
 plaider lui-même en faveur de cette prérogative devant le
 concile. Quels princes souverains ont plaidé de nos jours la
 cause d'Alphonse de Liguori, de Benoît Labre, des martyrs ja-
 ponais, de Marie Alacoque ou celle de Pierre Canisius? Qui
 plaidera demain celle de Jean-Baptiste-Marie Vianney? Cette
 question de l'apostolat de saint Martial, que Rome a tranchée
 d'une manière conforme aux vœux de l'Église de Limoges, a
 été élucidée par Mgr Jager. Avant lui, M. Arbellot avait pu-
 blié de savantes et consciencieuses recherches, qui ont jeté
 un grand jour sur le même sujet.

¹ Labbe, t. IX, p. 778.

² La dissertation de M. l'abbé Arbellot a été insérée dans les *Annales*, t. III,
 p. 174 (5^e série, 1801).

C'est vers le même temps que se manifeste l'hérésie de *Bérenger*. Quand le démon veut contrister l'Eglise et la blesser, dans ce qu'elle a de plus cher, il suscite des négateurs, soit de la divinité de Jésus-Christ, soit de la présence réelle au sacrement de l'Eucharistie. Mais alors, comme de nos jours, quand Renan osa produire son blasphème au grand jour, la France entière se leva pour protester par la voix de ses plus savants apologistes, et notamment par celle de Lanfranc.

A côté du nom d'un grand hérétique, nous trouvons sur notre passage celui d'un grand pape, *Hildebrand*, depuis S. Grégoire VII. Le roi, le Pape et le saint sont trop connus pour que nous en parlions; disons seulement qu'Hildebrand demeurera toujours le modèle des pontifes qui savent résister aux empiétements injustes et mourir pour la cause du droit. « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, disait-il à sa dernière heure, retiré près du golfe de Salerne, le corps épuisé par la lutte, c'est pourquoi je meurs en exil ! » Plus loin, saint Bruno, dont les tableaux de Lesueur ont, à une autre époque, vulgarisé la vie en France et fait aimer le caractère; saint Yves de Chartres, cet infatigable champion de la *Trêve de Dieu*; saint Hugues, abbé de Cluny, cet ami de S. Grégoire VII, qui fit élever cette église de Cluny, autrefois objet de l'admiration des amis de la foi et des arts, qui fut détruite en 1793. Lorsqu'en 1803, Napoléon I reçut à Macoa les membres de la municipalité de Cluny, ceux-ci le supplièrent d'honorer leur commune par sa présence. « Vous avez laissé vendre et détruire votre belle église, répondit brusquement l'Empereur, allez, vous êtes des Vandales, je ne visiterai pas Cluny ! » Qui n'applaudirait à cette réponse du guerrier que venait de sacrer Pie VII ?

En ce qui touche à l'origine des communes et à leur action, nous regrettons que Mgr Jager se soit trop appuyé sur les opinions d'Augustin Thierry. Des études postérieures à celles de l'illastre historien, auxquelles, après M. Ernest Semichon toutefois, nous avons pris part, conduisent à des résultats opposés à ceux que présente Mgr Jager.

Des tentatives de Manichéisme se renouvelèrent au milieu du 12^e siècle, dans le Soissonnais. Comme leurs devanciers,

de secte, ayant été amené de
croyances ; comme Liziard l'a
s'en défendit : « Seigneur évêq
» des ceux mots dans l'Évangile
» repartit Liziard ; qu'en concl
» veulent-ils pas dire : Bienhe
Quelle ignorance ! Que de Cléme
de nos jours ! A propos de la
affaire par l'évêque de Soissons,
tredit l'opinion de Longueval, q
scopat.

Saint Bernard occupe, on pe
tie du texte des 7^e et 8^e volum
portrait et la vie du fondateur d
la seconde croisade, du régula
politiques de son temps, a fort
vaux modernes sur le même suj
pas en dire autant de toutes les
premiers volumes ? On ne dem
d'un ouvrage d'ensemble des d
lui, s'il a eu la main assez heu
perles inconnues ; c'est particul
qu'il appartient de faire progre

« Qui êtes-vous en qualité de Pape, demande-t-il à Eugène III ? Vous êtes le grand prêtre et Souverain Pontife. »
 « Vous êtes le prince des évêques et l'héritier des Apôtres. »
 « Vous êtes Abel par la primauté, Noé par le gouvernement, »
 « Abraham par la qualité de patriarche, Melchisédech par »
 « l'ordre, Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel »
 « par le caractère de juge, Pierre par la puissance, Christ par »
 « l'onction. C'est à vous que les clefs ont été données et les »
 « ouailles confiées. A la vérité, il y a d'autres portiers du ciel »
 « et d'autres pasteurs de troupeaux ; mais vous réunissez ces »
 « deux qualités d'une manière d'autant plus glorieuse qu'il »
 « y a plus de différence entre vous et les autres. Ils ont cha- »
 « cun leur troupeau qui leur est assigné : tous ces troupeaux »
 « particuliers vous sont confiés. Vous êtes seul le pasteur non- »
 « seulement des ouailles, mais encore des pasteurs et de tous »
 « les pasteurs. »

Traitant dans le 4^e livre des devoirs de la Papauté, saint Bernard dit à Eugène III :

« Il faut considérer encore que vous êtes la règle vivante »
 « de la justice, le miroir de la sainteté, le modèle de la piété, »
 « le conservateur de la vérité, le défenseur de la foi, le doc- »
 « teur des nations, le guide des chrétiens, l'ami de l'époux, »
 « l'ordonnateur du clergé, le pasteur des peuples, le précep- »
 « teur des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des »
 « pauvres, l'espérance des malheureux, le tuteur des orphe- »
 « lins, le juge des veuves, l'œil des aveugles, la langue des »
 « muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la »
 « terreur des méchants, la gloire des bons, la verge des puis- »
 « sants, le marteau des tyrans, le père des rois, le modérateur »
 « des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la »
 « lumière du monde, le pontife du Très-Haut, le vicaire du »
 « Christ, l'oint du Seigneur, enfin le Dieu de Pharaon. »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir aux yeux du lecteur la beauté, la richesse et les magnificences de ces tableaux ; est-ce qu'au spectacle d'un écrin rempli des pierreries les plus rutilantes, on développe aux spectateurs une théorie sur l'éclat des diamants ? Non, sans doute. On regarde et l'on

admire en silence. A l'admiration silencieuse que produisait la vue d'un brillant écrivain, se joint ici la gustation de l'âme chrétienne.

Saint Bernard mourut le 20 août 1155, à l'âge de 63 ans. « Ce fut, dit Mgr Jager, un solitaire continuellement obligé de se produire dans les cours ou de se charger de négociations importantes. Il n'en fut pas moins un modèle d'humilité, de retraite et de recueillement dans les occupations cachées de la solitude. Ce fut un génie supérieur, un sage consommé qui s'assit dans le conseil des rois ; mais il fut aussi un enfant et le plus docile des enfants dans l'étude de la simplicité évangélique. En lui se trouvait le docteur le plus célèbre et le plus modeste de son temps, l'ennemi le plus implacable des schismes et des hérésies, et le controversiste le mieux doué pour gagner les schismatiques et les hérétiques ; censeur du vice, toujours intrépide et toujours écouté, il eut le don bien rare de reprendre sans offenser, sans irriter du moins, ou sans diminuer biensensiblement l'affection qu'on lui portait. Soit qu'il écrive, soit qu'il agisse, c'est toujours l'amour de Dieu et le zèle des âmes qui le guident et l'inspirent. Ses écrits paraissent renfermer beaucoup d'art, et réellement ils n'en ont aucun. Saint Bernard était trop avare de ses moments ; il n'en était pas même assez maître pour les travailler avec soin. C'était un esprit prompt, judicieux, abondant, rempli d'images, imbibé, si on ose le dire, du style et de la doctrine de l'Écriture sainte, plein de ses devoirs et fort instruit sur toutes les matières qu'il traitait. Personne ne pense et ne s'exprime plus heureusement que lui, lorsqu'il veut faire impression ; et il la fait d'ordinaire si profonde, que nous voyons nulle part ailleurs des sentiments ou des traits qu'on retienne plus volontiers, tant on s'intéresse à ce qu'il dit. »

C'est à juste titre qu'on nomme St. Bernard le dernier des saints Pères ; car de tous ceux qui l'ont précédé nul n'en a mérité plus spécialement le titre pour l'Église de France, et n'a plus fait pour conserver dans son sein les principes fondamentaux de la véritable Église dont Rome est la tête et le centre.

Dans la seconde moitié du 12^e siècle, nous rencontrons

¹ *Hist. de l'Église catholique en France*, t. VII, p. 80-85.

S. Thomas Becket, encore un martyr du droit et de la justice. Que de noms illustres, que de saints personnages ne trouvons-nous pas sur notre route et que nous regrettons de ne pouvoir pas indiquer même en passant ; nous renvoyons le lecteur au livre de Mgr Jager. Ils y verront quels hommes ont produits les siècles du moyen âge, hier encore si décriés par l'ignorance ou la mauvaise foi. Sans doute il y avait bien des misères, de grands scandales, des débordements de mœurs ; que ne doit-on pas attendre de l'homme et chez l'homme ! Mais aussi quelle foi en ces temps lointains ! On connaissait Jésus-Christ, on aimait Jésus-Christ, on goûtait Jésus-Christ. Pourquoi n'en est-il plus ainsi de nos jours ; à quelles causes attribuer ce refroidissement général ?

En voici plusieurs qui, disons-le à regret, sont défendues chaque jour par la presse, soutenues par nombre de laques et encouragées d'ailleurs par quelques ecclésiastiques. Dans les études classiques et artistiques, la conservation de l'enseignement païen, si opposé cependant à l'esprit chrétien, et conduisant fatalement aux révolutions sociales ; en philosophie, le naturalisme aboutissant au déisme pur et au rationalisme, par conséquent à la négation de toute vérité surnaturelle ; le pseudo-libéralisme qui accorde une égale sympathie à l'erreur et à la vérité ; un certain gallicanisme sapant respectueusement le trône de saint Pierre ; des vellétés jansénistes desséchant les cœurs et ouvrant la porte à l'indifférence. Telles sont les causes générales qui s'opposent au règne de Jésus-Christ sur les âmes. Revenons donc aux antiques et fortes traditions de l'Eglise romaine, acceptons-les franchement, mettons-les docilement en pratique et la société marchera dans la voie du progrès, car elle sera chrétienne. Qu'on ne s'y trompe pas, là où Dieu et l'Eglise sont absents il n'y a pas de progrès véritable, il n'y en aura jamais !

Edmond de l'HERVILLIERS,

De l'Académie de la religion catholique de Rome.

Au moment où nous achevons ce compte-rendu, nous avons reçu le 9^e volume de cette histoire ; il nous a donc été impossible d'en parler aux lecteurs. Nous le ferons ultérieurement.

Nous n'avons pas besoin de l'importance de la lettre que ne prend que depuis vingt ans, M. riger ses œuvres philosophique avaient été faites, et que par c enseigne des principes danger l'Université catholique de Louv sion complète, sont interdits sont également en France, où ses principes et suivent ses mé

Nos abonnés connaissent n Ubaghs, et quels sont les princip combatus dans sa Philosophie ses erreurs étaient signalées : conséquence nous ne pouvons cipes qui soient condamnés de pendant, si l'on se rappelle le phie de M. Branchereau ², et l logiques récemment condamn en inférer que ce sont les princ qui sont censurés dans les trait Ubaghs.

Nous espérons que les deux fe

qui ont suivi ses leçons depuis vingt ans, et qui ont droit de connaître quels sont les principes qu'ils doivent abandonner; car à quoi peut servir de connaître qu'il y a de faux principes, si on ne connaît pas quels ils sont? Cette publication ne doit rien coûter à son ardent désir de n'enseigner que ce qui est approuvé par l'Église, dont il est un des prêtres les plus distingués et les plus fidèles. — Nous tiendrons nos lecteurs au courant de toute cette affaire. A. B.

Lettre de S. E. le Cardinal Patrizi aux Evêques de Belgique.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur et Frère,

Comme on s'occupe ici depuis plusieurs années, d'une question d'une importance non légère, relative à la doctrine enseignée par quelques docteurs de l'Université de Louvain, *sur les forces natives de la raison humaine*, notre Saint-Père le Pape, qui, du siège apostolique où il préside, doit, en vertu de sa charge, veiller à ce *qu'il ne soit enseigné aucune doctrine qui soit répréhensible*, a donné cette question à examiner à deux commissions de cardinaux de la sainte Eglise romaine, tant du Saint-Office, que de la Congrégation de l'Index. Or, avant d'entreprendre cet examen, on s'est remis sous les yeux les résolutions prises par cette même congrégation de l'Index, dès les années 1843 et 1844, après qu'eurent été déférés à son jugement les ouvrages de Gérard Ubaghs, docteur decurial à l'Université de Louvain, et principalement ses *traités de Logique et de Théodicée*. En effet, cette sainte Congrégation, après une mûre délibération qui occupa deux séances, l'une du 23 juin 1843,

AD EPISCOPOS BELGII.

Illustrissime ac Reverendissime Domine uti Frater,

Quum non levis momenti sit pluribus abhinc annis istis in regionibus agitata quæstio circa doctrinam a nonnullis Universitatis Lovaniensis doctoribus traditam *de vi nativæ humanæ rationis*, Sanctissimus D. N. qui in Apostolicæ Sedis fastigio positus advigilare pro suo munere debet, *ne qua minus recta doctrina diffundatur*, quæstionem illam examinandam commisit duobus S. R. E. Cardinalium Conciliis tum S. Officii tum Indicis. Jam vero cum esset hujusmodi examen instituendum, præ oculis habitæ sunt resolutiones quas sacrum idem Concilium Indicis edidit, jam inde ab annis 1843 et 1844, posteaquam ad illius judicium delata sunt opera Gerardi Ubaghs in Lov. Univ. Doctoris decurialis, in primisque *tractatus Logicæ ac Theodiceæ*. Etenim sacer ille Consensus mature adhibita deliberatione duobus in conventibus habitis die

« corriger son livre dai
» s'abstenir, en attendan
» ses leçons scolastiques.

Ces deux feuilles d'ol
chose, sont entièrement
deuxième présente quelq
de ce que l'auteur, après
nière, avait remis à l'ém
du 8 décembre 1843, où
de la purger de tout souf
tention qui fut donnée
il ne fit pas changer de s
qui, s'étant assemblés de
qu'il fallait corriger ces

28 mens. Jun. an. 1843. eo die
tam in *Logica* quam in *Theodii
gine*, sive ordinem metaphysic
tim que *Dei existentiam* respic

Id sane constat ex duobus ne
sus sententia Gregorii XVI. S
archiep. Mechlinensem per Nu
causa auctorem operis — ut ne
curet, atque interim in scholas

dicée, qui, comme ils se trouvent imprimés, étaient entre les mains de tout le monde, et étaient enseignés publiquement dans l'Université et dans les écoles.

Il est vrai que depuis 1844, il intervint quelques actes où le susdit docteur de Louvain était mentionné, avec éloge, tout comme, s'il se fût conformé dans les subséquentes éditions de son ouvrage, au vœu et à l'avis de la sacrée Congrégation; mais, néanmoins, autant il est incontestable que ces deux feuilles d'observations ont été rédigées par l'avis de la même sacrée Congrégation, confirmé par le Souverain Pontife, autant il est certain que ces actes postérieurs ne contiennent nullement le sentiment de la même sacrée Congrégation, et bien moins encore celui du Souverain Pontife, comme on pourra s'en convaincre par la lecture de ces actes.

Dans cet état de choses, il a paru nécessaire d'examiner et de juger si le dit docteur de Louvain a suivi exactement dans les éditions de sa *Logique* et de sa *Théodicée*, qu'il a fait paraître depuis le 8 août 1844, ce que la sainte Congrégation de l'Index lui avait inculqué dans les deux feuilles d'observations susmentionnées, transmises au même auteur par le Cardinal archevêque.

Or, après avoir fait cet examen et étudié longtemps cette affaire, lesdits cardinaux, tant de la sainte Inquisition que de l'Index, s'étant réunis le 21 septembre dernier, ont jugé « que les nouvelles éditions de ces mêmes traités n'avaient pas été typis impressi in omnium versabantur manibus, atque in Universitate aliisque Scholis publice explicabantur, corrigendos judicavit.

Fatendum quidem est, post annum 1844, nonnullos intervenisse actus, quibus prædicto Lov. doctori laus tribuebatur, perinde ac si in posterioribus sui operis editionibus acri Consensus voto ac sententia paruisset, sed tamen ut firmum ratumque est bina illa notationum folia, post sacri ejusdem concilii septentim. SS. P. auctoritate comprobata, fuisse conscripta; ita pariter certum est, posteriores illos actus haudquaquam S. Consensus, multoque minus SS. P. continere sententiam, quod quidem actus illos legentibus videre licet.

Quæ quum ita sint, necessarium investigare ac perpendere visum est, num memoratus Lov. doctor in editionibus *Logicæ* ac *Theodicæ*, quas post diem 8 mens. Aug. an 1844, confecit, accurate sit exsecutus quod a S. Concilio libris notandis inculcatum et fuit in memoratis notationum foliis per card. archiepiscopum eidem auctori transmissis. Hujusmodi præro. instituto examine rebusque diu multam ponderatis, memorati Cardinales tum qui S. Inquisitioni tam qui libris notandis præpositi sunt, conventu habito die 21 sept. proximo præteriti judicarunt receptis eorundem tractatuum editiones minime fuisse emen-

primitivement soumise au jugement de la première édition, imprimée en 1845, reçut les observations des éminents théologiens de la deuxième édition, comme l'auteur « sont absolument semblables l' » nombre de chapitres, de paragraphes, de locutions; et elles ne diffèrent de la deuxième édition que par un petit nombre de phrases qui pourraient remplir à peu près les pages suivantes, continue-t-il, en 1852, et la quatrième, en 1868, considérées en elles-mêmes, qu'on ne les considère pas comme des précédentes, si l'on fait attention non à la doctrine? »

Pour ce qui est de la *Logique*,

datas juxta prædicti sacri Consensus notationes doctrinae principia quae, uti præscriptum

Quod quidem auctor ipse recensit in præfatione præf. S. C. libris notandis missa adhuc se publicasse *Theodicearum* editiones, subjecta est S. Sedis judicio; 2^o an. 18 post notationes a S. Card. Consensu pro modo sub ipse verbis fatetur auctor, *et paragraphorum et paginarum numerus, sunt, quod secunda editio aliquot diversi*

velle édition après avoir reçu les observations des Eminentissimes cardinaux, il inséra dans la *Préface* cet avis : « Quelques changements que j'aie faits dans mes écrits, je n'ai jamais cru devoir modifier en rien les principes adoptés dans mes premières éditions, quoique je n'aurais point honte de les répudier ou de les modifier, si quelqu'un m'en avait montré la fausseté ou l'inexactitude. »

En conséquence, lesdits cardinaux ont de même jugé que l'auteur devait mettre à exécution ce qu'il n'a point encore fait, c'est-à-dire corriger la doctrine exposée par lui dans tous les endroits ou chapitres improuvés par la sacrée Congrégation de l'Index, conformément aux observations consignées dans les deux feuilles sus-mentionnées, *et spécialement dans la première, comme expliquant plus ouvertement et plus distinctement la chose.* Non qu'il faille conclure de là que le Saint-Siège approuve le reste des doctrines contenues dans les éditions plus récentes desdits ouvrages. Or cet avis des Eminentissimes cardinaux est maintenant ratifié et confirmé par notre saint Père le pape Pie IX.

Cela étant, en même temps que l'Eminentissime cardinal archevêque de Malines, pour remplir la commission qui lui a été donnée, avertira de son devoir ledit docteur Gérard-Casimir Ubaghs, et le pressera avec force *de se conformer dans son enseignement, sans aucune réserve, aux observations des cardi-*

davit, post acceptas S. Consensus notationes hæc in præfatione significavit : *Quantumcumque scripta immutaverim, nunquam minime recedendum esse duxi a principiis, quæ in primis editionibus assumpseram, quæ tamen repudiare vel mutare me non puderet, si illa falsa vel minus recta esse quisquam ostendisset.* — Hinc pariter memorati cardinales judicarunt, exsequendum ab auctore esse, quod minime adhuc præstitit, nimirum emendandam illi esse expositam doctrinam in cunctis illis locis seu capitibus quæ S. Consensus librorum notandorum Judex minus probavit juxta notationes in supradictis duobus foliis comprehensas et *peculiariter in primo, utpote quod rem apertius ac distinctius explicat.* Ex quo tamen haudquaquam intelligendum est probari doctrinas reliquas, quæ in recentioribus operum prædictorum editionibus continentur. Hanc porro Emorum Patrum sententiam SSmus D. N. Pius IX auctoritate sua ratam habuit et confirmavit.

Quæ cum ita se habeant, dum Emus Card. Mechlinensis juxta demandatas et partes memoratum doctorem Gerardum Casimirum Ubaghs admonebit officii sui eique vehementius inculcabit, *ut doctrinam suam ad exhibitas S. Consensus*

Voilà ce qu'au nom des Eminen-
ciers à Votre Grandeur, à laqu-
corder toute sorte de bonheur et
De Votre Grandeur.

C.

Roma, le 11 octobre 1864.

*notationes omnino componat, erit vigilans
archiepiscopo aliisque suffraganeis episco-
medi Emorum Patrum sententia executio
neque in ista Lovan. Universitate, quæ al-
tum auctoritate pendet, neque in semina
amplius explicentur doctrinæ, quæ uti pr-
latæ fuerant, visæ sunt a Scholis catholici*

*Hæc significando mihi erant Emorum
fau ta omnia ac felicia precor a Domino.*

Amplitudin

Romæ, die 11 oct. 1864.



Compte-rendu.

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

Nous n'avons pas besoin de faire observer à nos lecteurs que la pièce la plus importante qui entre dans ce volume est la lettre de S. E. le cardinal Patrizi adressée aux Evêques belges. On y voit, non sans quelque étonnement, que M. l'abbé Ubaghs, professeur de philosophie à l'*Université catholique de Louvain*, a cru pouvoir ne pas tenir compte des corrections que la Congrégation de l'Index lui avait prescrit de faire à ses traités de *Logique et de Théodicée*. Nous ne savons pas quelles sont ces corrections; nous apprenons seulement qu'elles concernent les *forces natives de la Raison humaine* et la *démonstration de l'existence de Dieu*. Nous espérons, comme nous l'avons demandé en publiant cette lettre, que M. l'abbé Ubaghs voudra bien faire connaître à ses élèves présents et passés quels sont les principes qu'il a enseignés et qu'il ne doit plus enseigner.

Plusieurs de nos abonnés nous ont écrit pour nous dire avec quel intérêt ils avaient lu les Lettres de M. l'abbé Carré *sur la philosophie enseignée dans les maisons d'éducation*. Il s'y fait, en vérité, une singulière découverte; c'est que, tandis que les Cartésiens nous accusent d'infirmer la raison humaine, c'est leur patriarche, leur maître qui, dans des textes fort authentiques, prive l'âme humaine *de toute activité*, et a grand'peine à conserver sa personnalité et la réalité de son corps. Il enseigne non-seulement le Pélagianisme (p. 434), mais encore le Panthéisme dans cette phrase: « L'idée que nous avons de notre » propre entendement ne me semble pas différer de celle que nous avons de l'entendement divin (p. 440) »; et que l'on s'étonne après cela que la plupart de nos écrivains, tous cartésiens, aient glissé dans le Panthéisme?

Ces lettres seront continuées.

A cette occasion, qu'il nous soit permis de réitérer ici nos regrets pour la perte d'un des hommes qui ont le plus com-

uent sont nées, et qu'il ne faut
des rapports d'origine et de croy

M. de Rougé a continué à nous
la science moderne a fait de découvrir
primitive Égypte, le second berceau

M. Wescher nous a appris que
criptions que renferme cette table
fait revivre les paroles qui, en décou-
cées à sa surface. Nos lecteurs y
premiers solitaires chrétiens.

quand M. Wescher les aura pu

Enfin, avec le secours de M. M
tous les progrès qui se sont accom-
de l'histoire antique de tout l'Orient

Nous insistons sur ces travaux
ne s'intéressent pas assez les philo-
philosophie, les écrivains et les
ralement tous les chrétiens. On
à nos croyances et à nos livres.
gues, notre histoire est mythique
Et nos apologistes ne savent pas
mêmes! Voilà que toute la terre
ouvre son sein et nous révèle, cor-
cachées depuis le commencement
des mythes ni des pièces falsifiées
donnent les histoires authentiques

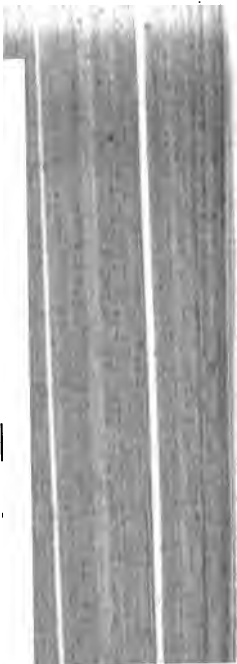
ronge nos livres et notre croyance, que ne lui opposez-vous les preuves de la réalité historique de nos livres? Venez, dites donc à ces critiques, venez mordre ces pierres qui sont encore toutes neuves, telles qu'elles sont sorties des mains de l'écrivain qui les a creusées? Mais nous le disons avec regret, petit, très-petit est le nombre des maisons d'éducation qui connaissent ces découvertes, et les *Annales* sont à peu près la seule revue qui en parle.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons annoncer à nos lecteurs que M. Oppert, qui déjà a consigné dans notre revue *les annales des Sargonides*, dont M. l'abbé Darras a tiré un si bon parti dans son *Histoire de l'Eglise*, va publier dans un prochain cahier *une histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie, d'après les monuments, depuis l'établissement définitif des Sémites en Mésopotamie (2000 avant J. C.) jusqu'aux Séleucides (150 avant J.-C.)*. Nous pouvons dire à l'avance que d'admirables découvertes historiques vont ressortir de ce travail et que nos lecteurs seront les premiers à en profiter.

L'espace nous manque pour parler des travaux de M. le ch^r Drach sur *Le Dieu inconnu* des Athéniens; de M. Dumont sur la morale de Socrate; de M. Griveau sur Bossuet et Fénelon, articles qui vont être continués; de M. Coste sur les générations spontanées; de M. l'abbé Davin, sur les actes de saint Eugène etc., etc. Nous ajouterons seulement que nous allons continuer nos articles sur les rapports des Romains avec les Juifs, et dans le prochain cahier nous ferons connaître les fragments de Varron, *le plus savant des Romains*, et si peu connu dans nos classes, et nous verrons avec surprise que s'il avait eu à établir une religion pour Rome, il aurait donné la préférence à la religion Juive. Ce sont là des connaissances nouvelles, mais aussi, qu'on le sache bien, on nous a mal appris l'histoire de notre monde.

Que nos lecteurs veuillent bien nous soutenir dans nos travaux, selon la mesure de l'utilité qu'ils y trouvent.

Le Directeur, A. BONNETTY.



Votre correspondant dit que votre ar
s'étonne que nous soyons allés cherch
de Shakespeare, quand son testament, c
une profession de foi catholique telleme
preuve superflue. Vient ensuite une c
laisserait sans excuse votre ignorance
n'avait commis une méprise que d'autr
mais que vous et moi nous nous conter

Le testament qu'il cite et qui était ur
n'est pas celui de *William Shakespeare*
son père. Ce document fut découvert da
sujet d'une controverse assez vive entr
derniers ayant refusé d'en admettre l'
parmi les critiques d'Angleterre et d'A
quence pour nous, puisque le catholicisme
d'autres documents irrécusables.

Quant au testament de *William Shak*
celui de son père, c'est tout simplement
et l'on comprend qu'il n'y ait rien ajouté
promettre l'exécution de ses dernières
depuis longtemps dans plusieurs ouvrag
çais. J'en dirai autant de celui de *Jean*
dans la *Revue d'Economie chrétienne*, à
fond qui a voulu prouver à ses lecteurs
jet. Vous n'avez donc pas besoin d'écrire
le conseil votre correspondant, pour av

Voilà ma réponse à l'exclamation qu'il

« Comment se fait-il que M. Rio cher
sonnes ont lu et relu à Stratford ?

Cher monsieur,

Je vous envoie par le même courrier la *Revue* que vous avez eu l'obligeance de me communiquer.

La question s'obscurcit au lieu de s'éclaircir. Le testament de *John*, à quelques phrases près sur lesquelles je reviendrai à l'instant, ne ressemble aucunement à celui de *William*. L'un est un *testament spirituel*, une *confession*, une *protestation et profession de foi*. Pas la moindre allusion aux biens de cette terre ; l'autre est un testament ordinaire avec institution d'héritiers et distribution de legs. — L'un contient les dernières volontés d'un homme pieux qui probablement ne possédait rien en ce monde ; l'autre est d'un homme qui laissait après lui assez de biens pour les partager entre ses parents et amis. — L'un est une confession où débordent les sentiments et les pensées et les mots, et qui occupe huit grandes pages ; l'autre renfermait dans un préambule de quelques lignes une confession sobre, brève, calme, contenue. — On lit dans l'un une foule de choses (sur la *peine de mort*, sur saint *Winafride*, sur le purgatoire, etc., etc.), dont il n'y a aucune trace dans l'autre. — Les deux pièces commencent bien de même, et je retrouve dans l'une les phrases qui m'avaient le plus frappé dans l'autre ; mais elles y sont comme perdues dans un déluge de mots, et je n'y retrouve d'ailleurs pas la phrase textuellement transcrite : il doit *incessamment se repentir afin de se rendre digne de participer aux mérites du Christ, le Rédempteur mort sur la croix*.

Ainsi le testament de *John* diffère de celui de *William* et pour le contenu et pour le ton, le style, et pour la longueur. Le premier n'est point celui dont, en 1831, on montrait la copie à tous les voyageurs.

Veillez relire à la page 270 de vos *Annales* les mots : « Puis il fait de sa » fortune plusieurs parts. Ce commencement... » Cherchez ces parts dans le testament de *John* ; vous n'en trouverez pas la moindre trace, et ce qui n'était ici que le commencement très-bref d'un testament juridique, constitue là le testament tout entier, si l'on peut appeler de ce nom une *profession de foi*.

Aujourd'hui montre-t-on encore aux voyageurs la pièce que j'ai lue et en partie extraite il y a plus de trente ans. Si je me souviens bien, elle était encadrée et sous verre.

Cette pièce était la copie de l'acte original qu'on disait alors posséder. Où est-il ? Qu'est-il devenu ?

Quelle est l'authenticité de cet acte ou de celui de *John* ?

Vous le voyez, cher monsieur, si M. Rio persiste, comme vous me le dites, je persiste aussi ; car je suis parfaitement sûr de l'exactitude de mes notes rédigées le soir même. Il y a là une énigme qui ne peut se résoudre qu'à Stratford.

Recevez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

F. DE ROUGEMONT.

Valentin, 30 novembre 1864.

Comme le dit la *Correspondance littéraire*, qui s'est occupée de cette question, c'est aux littérateurs anglais à trancher la difficulté.

preuves, que saint Jean Chrysos-
 tome faisait sa lecture habituelle
 des comédies d'Aristophane. 231, 232
 Alexis, de Constantinople; œuvres. 452
 Alexis, de Constantinople; œuvres. 448
 Allez (M. l'abbé), analyse de son livre :
Histoire du Monastère de Lérins, 179;
 extrait de son livre sur l'enseigne-
 ment classique, 304; justification
 de saint Fauste, 309; culte qui lui
 est rendu. 314
 Anastase, de Césarée; œuvres. 451
 Anonymes du 10^e siècle, œuv. 443; du
 11^e et du 12^e siècle. 447, 450
 Arbellot (M. l'abbé), sur l'épître de
 saint Martial aux Bordelais. 353
 Archev. de Constantinople; œuv. 447
 Aristophane; s'il est vrai que S. Jean
 Chrysostome ait fait sa lecture habi-
 tuelle de ses comédies, 229; sur la
 religion des Athéniens. 347
 Armes en ailex; découverte d'une ma-
 nufacture. 322
 Aryens; leurs migrations en Occid. 196
 Athéniens; dissertation sur le Dieu
 inconnu, auquel ils avaient élevé
 un autel, 325; preuves de leur
 religiosité, 345; ils adorent des
 dieux étrangers, 348; et des dieux
 inconnus, 353; leur Dieu inconnu
 était le vrai Dieu. 358
 Augustin (S.); que le Dieu inconnu
 des Athéniens était le vrai Dieu. 359

BB

Barral (M. l'abbé de); sur Bourdaloue,
 sa naissance, son origine, ses études

Bourdaloze, sur sa naissance, son origine, ses études au collège et deux livres qu'il reçut en prix. 153

C

Calendrier romain; découvert à Pompéi. 404
 Carré (M. l'abbé); lettres à un jeune homme sur l'enseignement de la philosophie (1^{re} lettre), 143; (2^e lettre). 482
 Cassien (S.); déplore les effets de l'enseignement des auteurs païens. 306
 Cédrenus; œuvres. 449
 Celtibères; adoraient des dieux inconnus. 357
 Cemaleddinus; œuvres. 446
 Céphas; que celui avec qui S. Paul eut une discussion n'était pas saint Pierre. 356
 Charencey (M. de); analyse du livre de M. Reinaud: *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie Orientale*. 323
 Chrétiens; sur les noms injurieux qu'on leur donnait. 7
 Christophore; œuvres. 447
 Chryssippe; sur les dieux inconnus. 358
 Clément d'Alexandrie; que le Céphas auquel S. Paul résista n'était pas S. Pierre, 356; que le Dieu inconnu des Athéniens était le vrai Dieu. 360
 Constantin Mamassés; œuvres. 451
 Constantin Porphyrogénète; œuv. 444
 Coste (M.) de l'Institut; analyse de son rapport prouvant la fausseté des générations spontanées. 235

D

Davin (M. l'abbé); dissertation sur les actes de S. Eugène, évêque de Tolède, et compagnon de S. Denys, 245; original des actes, publiés pour la première fois. 370
 Dedoue (M. le chan.); analyse et extraits de l'*Histoire de Lérins*, de M. l'abbé Alliez. 179
 Defourny (M. l'abbé); analyse de son livre: *la Loy de Beaumont*. 60
 Demetrius, le Syncelle; œuvres. 448
 Denys, l'aréopagite (S.); preuves de sa venue en France, dans les actes de S. Eugène, publiés pour la première fois, 245; original des actes, 370; sur l'éclipse du soleil au moment de la Passion, 333; sa conversation sur le Dieu inconnu. 333
 Descartes; enseigné dans nos cours de philosophie, danger de cette méthode, 143; son doute était réel, d'après lui-

même, 144; mis à l'index, 151; est pélagien, 434; ébranle l'existence du corps, 434; enlève à l'âme son activité, 435; mène à Spinosa. 439
 Dexippe, l'athénien; œuvres. 445
 Dieu inconnu; inscription trouvée à Athènes par S. Paul et expliquée, 325; preuves que c'était le vrai Dieu, 358; c'était le Dieu des Juifs, 344, 362; forme de cette inscription, 330, 332; cet autel existait encore en ces derniers temps. 335
 Dieu inconnu chez les Juifs, 363; chez les Romains, 368; chez les Etrusques. 368
 Diogène Laërce; sur l'autel du dieu inconnu des Athéniens. 336
 Dion Cassius; sur le Dieu inconnu des Juifs. 365
 Drœllinger (M. l'abbé); lettre défendant sa foi et son attachement à l'Eglise. 328
 Drach (M. le chev.); dissertation sur l'autel du Dieu inconnu dont parle S. Paul. 325
 Dumont (M. Ed.); les philosophes avant le christianisme, ou la morale en soi (3^e art.), 41; (4^e art.). 106

E

Egypte, découvertes nouvelles; voir Rougé et Wescher.
 Elias Medicus; œuvres. 452
 Epiphane, le moine; œuvres. 448
 Etrusques; avaient un Dieu inconnu. 368
 Eugène (S.), évêque de Tolède et compagnon de S. Denys; actes de son martyre, édités pour la première fois par M. l'abbé Davin; prolégomènes, prouvent la valeur de ces actes, 245; original des actes en latin. 370
 Eunape; œuvres. 445
 Eutychius d'Alexandrie; œuvres. 444

F

Fauriel (M.); sur le funeste effet de l'enseignement païen et les bienfaits de l'enseignement chrétien dans le midi de la France. 308
 Fauste (S.); défense de sa mémoire contre ceux qui l'accusaient de semi-pélagianisme. 310
 Fénelon; étude nouvelle sur la condamnation de son livre: *les Maximes des Saints* (5^e art., suite); ses sentiments à l'égard de Rome, 18; (6^e art.), irritation réciproque avec Bossuet. 405

G	
Gaiet (M. l'abbé); analyse du livre : <i>la Loy de Beaumont</i> .	60
Galls, tribu Japhétique; leur origine et leurs migrations (1 ^{er} art.), 204; (2 ^e article).	273
Généralions spontanées; non contraires à la Bible, 235; preuves données par M. Coste, qu'elles n'ont jamais eu lieu.	236
Georges, le moine; œuvres.	444
Georgius Cedrenus; œuvres.	448
Gerbet (Mgr); notice sur sa vie et ses écrits (1 ^{er} art.), 384; (2 ^e art.).	424
Gosselin (M. l'abbé); sa partialité pour Fénéton, réfuté.	420
Grandeau (M. L.); analyse du rapport de M. Coste, prouvant qu'il n'y a pas de générations spontanées.	235
Grecs ou Javanas; leur origine, leurs migrations.	198
Grégoire Abulpharage; œuvres.	444
Grégoire prêtre; œuvres.	443
H	
Hamartolus; œuvres.	447
Haase; édition de Léon le diacre.	446
Hainsius (Daniel); que le dieu inconnu des Athéniens, était le vrai Dieu.	360
Hérodote; sur l'autel au dieu inconnu, 341; que les Pélagés adoraient des dieux inconnus.	357
Hervilliers (M. de L'); analyse de <i>l'Histoire de l'Eglise catholique en France de Mgr Jager</i> .	453
Hieroclès; œuvres.	444, 445
Hilduin; sur la conversation de S. Denys et de S. Paul, sur le Dieu inconnu.	333
Hippolyte, thébain; œuvres.	446
Humbert, cardinal; œuvres.	449
I	
Ibères; leur origine et leurs migrations.	204
Ignace, le diacre; œuvres.	446
Inscriptions nombreuses recueillies en Egypte, par M. Wescher, 289; inscriptions chrétiennes retrouvées dans la Thébaïde.	301
Irène, l'impératrice; œuvres.	452
Isidore de Péluze (S.); sur l'autel au Dieu inconnu.	340
J	
Jacob, moine; œuvres.	452
Jager (Mgr); analyse de son <i>Histoire de l'Eglise catholique en France</i> .	453
Japhet; tableau des pays peuplés par cette tribu.	193
Javanas (les) ou les Grecs; leur ori-	
gine, leurs migrations.	196
Jean Chrysostome (S.); s'il est vrai qu'il ait fait sa lecture habituelle des comédies d'Aristophane, 229; sur l'autel au Dieu inconnu des Athéniens.	343, 368
Jean des Euchaïtes; œuvres.	449
Jean, diacre de Const.; œuvres.	449
Jean Georgides; œuvres.	446
Jean, le prêtre; œuvres.	448
Jean Scyllitza; œuvres.	449
Jean Xiphilin; œuvres.	449
Jérôme (S.); se trompe ou affirmant que l'inscription au Dieu inconnu chez les Athéniens était au pluriel. 329; il abandonne cette opinion.	351
Joh, le moine; œuvres.	452
Jomard (M.); sur la publication de ses <i>Monuments de la Géographie</i> .	84
Joseph Génesius; œuvres.	443
Josèphe; sur la religiosité des Athéniens.	345
Juvénal; sur le Dieu inconnu des Juifs.	365
L	
Lactance; sur le Dieu inconnu des Etrusques.	368
Ladous (M. l'abbé de); notice sur la vie et les écrits de Mgr Gerbet (1 ^{er} art.), 84; (2 ^e art.).	424
Laurent de St.-Alman (M. l'abbé); analyse de son livre : <i>la Terre Sainte</i> , 132; extrait sur le tombeau des Rois.	133
Laurentie (M.); analyse et extraits de son livre : <i>Philosophie de la Prière</i> , 399; nouvelle méthode d'apologie chrétienne.	402
Le Blant (M.); note sur une inscription chrétienne du musée de Vienne (Isère), sur les noms injurieux donnés aux chrétiens.	7
Léon Achridanus; œuvres.	448
Léon, le diacre Caloensis; ouv.	446
Léon, le Gramm.; œuvres.	443
Léon, le prêtre; œuvres.	448
Lerins; histoire de ce monastère par M. l'abbé Alliez, analyse et extraits, 179; sur l'enseignement évangélique qui y était suivi.	304
Ligures, tribu Japhétique; leur origine, leurs migrations.	277
Lucain; sur le Dieu inconnu des Romains.	369
Lucas, abbé; œuvres.	451
Lucien; sur la religiosité des Athéniens.	346
M	
Malchus, le rhéteur; œuvres.	445

- Malé (M. l'abbé); analyse du livre de M. l'abbé Meignan : *les Évangiles et la critique au 19^e siècle*. 316
- Martial (S.); sa lettre aux Bordelais sur l'autel au Dieu inconnu. 354
- Martin (M. l'abbé), d'Agde; réfute ceux qui disent que S. Jean Chrysostome lisait habituellement les comédies d'Aristophane. 232
- Maignon (le P.), jésuite; critique de ce texte : *la Religion spontanée et primordiale de la nature*, etc. 98
- Maury (M. Alfred); sur les dieux étrangers des Grecs, 350; oublie le dieu Sabastus des Juifs. 368
- Meignan (M. l'abbé); analyse de son livre : *les Évangiles et la critique au 19^e siècle*. 316
- Ménandre; œuvres. 445
- Menochius; que le Dieu inconnu des Athéniens était le dieu des Juifs. 369
- Mérologe des Grecs. 446
- Métaphraste; œuvres. 446
- Meursius; sur l'existence encore récente de l'autel élevé au Dieu inconnu. 335
- Michel Cerulaire; œuvres. 448
- Michel Hamartolus; œuvres. 447
- Michel Psellus; œuvres. 449
- Migne (M. l'abbé); réflexions instructives et curieuses sur sa Patrologie, 77; annonce de la 2^e série des Pères grecs, du tome cxi au tome cxxvii. 442
- Mohl (M. Jules) de l'Institut; tableau des progrès faits dans l'étude des langues, de l'histoire et des traditions religieuses de l'Orient, pendant les années 1860-1863 (4^e art.), textes perses, 49; les Afghans, 58; (5^e art.) les Indiens, 117; (6^e et dernier art.), le sanscrit, 213; la Cochinchine, 218; la Chine, 219; le Japon. 223
- Montalembert (M. le comte de); lettre à M. l'abbé Alliez sur son *Histoire de Lérins*. 192
- Morale; comment changée en moralité. 41
- Moses Bar-Cepha; œuvres. 443
- N**
- Nicéphore Botoniate; œuvres. 452
- Nicéphore Bryennius; œuvres. 451
- Nicéphore Phocas; œuvres. 446
- Nicéphore, prêtre; œuvres. 444
- Nicetas, de Nicée; œuvres. 448
- Nicetas Pectoratus; œuvres. 448
- Nicetas Seidus; œuvres. 452
- Nicetas Serronius; œuvres. 451
- Nicolas, le Gramm.; œuvres. 451
- Nicolas, patr. de Constant.; œuv. 443
- Nicolas de Lyre; sur l'autel au dieu inconnu. 339
- Nicon, de Crète; œuvres. 445
- Nicon, de Raitha; œuvres. 451
- Nilus, l'Éparque; œuvres. 447
-
- Œcuménien; sur le Dieu inconnu, 332; œuvres. 447
- Ovide; sur le Dieu ordonnateur du monde. 358
- P
- Patriarches de Constantinople; œuv. 447
- Patrizi (le card.); lettre aux évêques Belges, défendant d'enseigner la philosophie de M. l'abbé Ubachs et ordonnant à celui-ci de se conformer aux corrections qu'on lui a prescrites. 464
- Patrologique Grecque* de M. l'abbé Migne:
- 10^e siècle; du t. 111 au t. 119. 443
- 11^e siècle; du t. 120 au t. 127. 449
- 12^e siècle; t. 127. 452
- Pausanias; sur l'autel au Dieu inconnu, 341; sur la religiosité des Athéniens, 345; sur leurs dieux inconnus. 353
- Pélages, tribu Japhétique; leur origine et leurs migrations, 278, en Grèce, en Italie, en Ibérie, 279; en Asie Mineure, en Grèce, 284; adoraient des dieux inconnus. 357
- Philippe, le solitaire; œuvres. 452
- Philosophie (cours de)* de M. l'abbé Ubachs, prescrit en Belgique et prescription de le corriger. 464
- Philosophie (cours de)*; lettres à un jeune homme sur les faux principes qu'on y enseigne (1^{re} lett.), 143; (2^e lett.). 432
- Philostrate; sur la religiosité des Athéniens, 346; sur leurs dieux inconnus. 353
- Pie IX; bref adressé à M. Louis Vuillot, sur son livre : *la Vie de Jésus-Christ*, 85
- Pierre Chrysolanus; œuvres. 452
- Pierre, le patricien; œuvres. 448
- Pierre (M. Victor); analyse des *contes populaires de la Norvège*. 74
- Preigny; découverte d'une manufacture d'armes en silice. 322
- Prétextat; découverte d'une crypte dans ce cimetière. 69
- Priscus, le rhéteur; œuvres. 445
- Psellus (Michel); œuvres. 449
- R
- Reinésius; sur le Dieu inconnu. 332

Rossi (M. le ch. de); analyse d
Bulletin d'archéologie.

Rougé (M. le vic. de); rapport au
au ministre sur sa mission de
en Egypte, renfermant les nou
découvertes faites dans l'histo
ce pays.

Rougé (M. de); visite à la
son de Shakespeare et extrait d
testament où il fait professio
catholicisme, 268; réclame de
contre l'authenticité de ce testi
et persistance de M. de Rougé

S

Sabaotus; le dieu des Grecs
Romains est le Dieu Sabaoth.

Samonas, de Gaza; œuvres.

Saulcy (M. de); son opinion s
tombeau des rois de Juda, c
mée par un voyageur.

Scyllitza; œuvres.

Sénèque; sur l'amour de la f
105; que le sage ne doit pas av
compassion.

Shakespeare; preuves qu'il a v
qu'il est mort catholique, 159;
à sa maison et extrait de so
tament où il fait profession
tholicisme, 268; réclame de l
contre ce testament et nou
preuves.

Sicans; tribu Japhétique, en Itali
Sidoine Apollinaire (S.); sur la
me des mœurs due au chi
nisme.

Siphac...

1921







